



Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

ÉTATS-UNIS

Le présent rapport, préparé pour le quinzième examen de la politique commerciale des États-Unis, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé aux États-Unis des éclaircissements sur leur politique et leurs pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Angelo Silvy (tél.: 022 739 5249), Cato Adrian (tél.: 022 739 5469), Denby Probst (tél.: 022 739 5847) et Cristián Ugarte (tél.: 022 739 6638).

La déclaration de politique générale présentée par les États-Unis est reproduite dans le document WT/TPR/G/434.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur les États-Unis. Ce rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	11
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	19
1.1 Principales caractéristiques de l'économie.....	19
1.2 Évolution économique récente.....	21
1.2.1 PIB et emploi	21
1.2.2 Politique budgétaire	24
1.2.3 Politique monétaire	33
1.2.4 Balance des paiements	35
1.3 Évolution du commerce et de l'investissement.....	38
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services	38
1.3.1.1 Commerce des marchandises	38
1.3.1.2 Commerce des services	41
1.3.2 Tendances et structure de l'IED	41
2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT.....	44
2.1 Cadre général	44
2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale	44
2.2.1 Formulation de la politique commerciale	44
2.2.2 Objectifs et orientation de la politique commerciale.....	46
2.2.2.1 Nouvelles orientations	47
2.3 Accords et arrangements commerciaux	48
2.3.1 OMC.....	48
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels	49
2.3.2.1 Accords réciproques	49
2.3.2.1.1 Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC).....	51
2.3.2.1.2 Modifications apportées aux ALE avec la République de Corée et le Maroc	51
2.3.2.2 Préférences unilatérales.....	52
2.3.3 Autres accords et arrangements	57
2.4 Régime d'investissement	60
2.4.1 Cadre de l'investissement	61
2.4.2 Promotion de l'investissement	63
2.4.3 Contrôle et restrictions de l'investissement	63
2.4.3.1 Contrôle de l'investissement.....	63
2.4.3.1.1 Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS).....	63
2.4.3.2 Restrictions à l'investissement	66
3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....	68
3.1 Mesures visant directement les importations.....	68
3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières	68
3.1.1.1 Procédures et opérations douanières	68
3.1.1.2 Procédures et formalités d'importation.....	70

3.1.1.3	Politique et stratégies	70
3.1.1.4	Zones franches et entrepôts sous douane	73
3.1.1.5	Infractions et moyens de faire respecter les droits	74
3.1.1.6	Facilitation des échanges	76
3.1.1.6.1	Guichet unique	76
3.1.1.6.2	Décisions anticipées	77
3.1.1.6.3	Programme d'opérateurs de confiance, d'opérateurs économiques agréés et de sécurité préalable	77
3.1.1.6.4	Envois accélérés.....	79
3.1.1.7	Évaluation en douane	79
3.1.2	Règles d'origine	80
3.1.2.1	Règles d'origine non préférentielles	80
3.1.2.2	Règles d'origine préférentielles	80
3.1.2.3	Prescriptions relatives au marquage du pays d'origine	82
3.1.3	Droits de douane	82
3.1.3.1	Modifications de la nomenclature et modifications du HTSUS	82
3.1.3.2	Taux appliqués	83
3.1.3.3	Taux consolidés	85
3.1.3.4	Suspensions de droits.....	85
3.1.3.5	Contingents tarifaires	87
3.1.3.6	Droits préférentiels	88
3.1.4	Autres impositions visant les importations	89
3.1.4.1	Redevances liées au traitement des marchandises	89
3.1.4.1.1	Redevance pour les formalités de traitement des marchandises	89
3.1.4.1.2	Redevances au titre de la Loi COBRA	90
3.1.4.2	Taxe d'entretien des ports.....	90
3.1.4.3	Droits d'accise	91
3.1.5	Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation	94
3.1.5.1	Prohibitions, restrictions et mesures quantitatives.....	94
3.1.5.2	Licences d'importation	96
3.1.5.3	Autres restrictions visant les importations	97
3.1.6	Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde	97
3.1.6.1	Mesures antidumping et compensatoires.....	97
3.1.6.1.1	Cadre juridique et administratif.....	97
3.1.6.1.1.1	Principales lois et réglementations	97
3.1.6.1.1.2	Procédures administratives	98
3.1.6.1.1.3	Nouvelle réglementation relative à l'administration et au respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs	101
3.1.6.1.1.4	Accords de suspension	105
3.1.6.1.1.5	Réexamens administratifs.....	106
3.1.6.1.1.6	Réexamens à l'extinction.....	106

3.1.6.1.1.7 Décisions sur le contournement.....	107
3.1.6.1.1.8 Décisions sur le champ d'application	110
3.1.6.1.1.9 Détermination de l'existence d'un contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs	111
3.1.6.1.2 Mesures antidumping.....	114
3.1.6.1.3 Mesures compensatoires	118
3.1.6.1.4 Enquêtes au titre de la Loi EAPA.....	118
3.1.6.2 Sauvegardes	121
3.1.6.2.1 Principales lois et réglementations.....	121
3.1.6.2.2 Enquêtes en matière de sauvegardes de 2018 à 2021.....	122
3.1.6.2.2.1 Cellules photovoltaïques au silicium cristallin	122
3.1.6.2.2.2 Gros lave-linge à usage domestique	124
3.1.6.2.2.3 Myrtilles fraîches, réfrigérées ou congelées	126
3.1.7 Autres mesures visant les importations	126
3.1.7.1 Enquêtes au titre de l'article 232.....	126
3.1.7.1.1 Cadre juridique et administratif.....	126
3.1.7.1.2 Enquête visant les produits en acier	127
3.1.7.1.3 Enquête visant les produits en aluminium	131
3.1.7.1.4 Enquête visant les importations d'automobiles.....	133
3.1.7.1.5 Enquête visant les importations d'uranium	133
3.1.7.2 Article 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur	134
3.1.7.2.1 Cadre réglementaire, procédures et déterminations au titre de l'article 301.....	134
3.1.7.2.2 Affaires au titre de l'article 301	136
3.1.7.2.2.1 Régime chinois de transfert de technologie	136
3.1.7.2.2.2 Commerce de la viande bovine de l'UE.....	138
3.1.7.2.2.3 Aéronefs civils de l'UE	139
3.1.7.2.2.4 Taxe de la France sur les services numériques (TSN).....	141
3.1.7.2.2.5 TSN dans 10 économies	142
3.1.7.2.2.6 Monnaie du Viet Nam.....	144
3.1.7.2.2.7 Bois au Viet Nam.....	144
3.2 Mesures visant directement les exportations	145
3.2.1 Procédures et prescriptions douanières.....	145
3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements	146
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation	146
3.2.4 Soutien et promotion des exportations	149
3.2.4.1 Régime de ristourne des droits de douane.....	150
3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation	151
3.2.5.1 Export-Import Bank (EXIM).....	151
3.2.5.2 Programmes de prêt à l'exportation de l'Administration des petites entreprises (SBA)	153
3.2.5.3 Société américaine de financement du développement international (DFC).....	154

3.2.5.4	Société privée de financement des exportations (PEFCO)	156
3.3	Mesures visant la production et le commerce	156
3.3.1	Mesures d'incitation	156
3.3.2	Normes et autres prescriptions techniques.....	160
3.3.3	Prescriptions sanitaires et phytosanitaires.....	165
3.3.4	Politique de la concurrence	170
3.3.5	Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation	177
3.3.6	Marchés publics	179
3.3.6.1	Cadre institutionnel et politiques générales	179
3.3.6.2	Cadre législatif et réglementaire	183
3.3.6.3	Transparence	189
3.3.6.4	Marchés publics des États-Unis	189
3.3.6.5	Conditions d'accès aux marchés pour les partenaires commerciaux	190
3.3.6.6	Marchés réservés et préférences.....	193
3.3.6.7	Moyens de faire respecter les droits	196
3.3.7	Droits de propriété intellectuelle	197
3.3.7.1	Aperçu général	197
3.3.7.2	Cadre réglementaire général	198
3.3.7.3	Brevets.....	200
3.3.7.4	Dessins et modèles industriels	206
3.3.7.5	Marques	207
3.3.7.6	Indications géographiques	212
3.3.7.7	Protection des secrets commerciaux.....	213
3.3.7.8	Droit d'auteur	215
3.3.7.9	Moyens de faire respecter les droits	222
3.3.7.9.1	Principales dispositions, institutions et mesures	222
3.3.7.9.2	Article spécial 301	224
3.3.7.9.3	Enquêtes menées au titre de la section 337.....	225
4	POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	227
4.1	Agriculture, sylviculture et pêche.....	227
4.1.1	Principales caractéristiques	227
4.1.1.1	Principaux programmes de soutien.....	230
4.1.1.1.1	Cadre juridique général.....	230
4.1.1.1.2	Couverture du manque à gagner (PLC)	231
4.1.1.1.3	Couverture des risques agricoles (ARC).....	231
4.1.1.1.4	Prêts d'aide à la commercialisation	232
4.1.1.1.5	Assurance-récolte	233
4.1.1.1.6	Secteur laitier	234
4.1.1.1.7	Sucre.....	237
4.1.1.1.8	Autres programmes relevant de la Loi sur l'agriculture et programmes d'aide en cas de catastrophe.....	239

4.1.1.1.9 Assistance <i>ad hoc</i> en cas de perte de marchés d'exportation traditionnels	240
4.1.1.1.10 Mesures liées à la COVID-19	242
4.1.1.2 Mesures commerciales	244
4.1.1.2.1 Importations	244
4.1.1.2.2 Exportations	244
4.1.1.2.3 Aide alimentaire	246
4.1.1.3 Niveaux de soutien	246
4.1.2 Sylviculture	249
4.1.2.1 Production, commerce et mesures à la frontière	250
4.1.2.2 Cadre général, politique et gestion des forêts	254
4.1.2.3 Mesures de soutien et questions liées à la pandémie	255
4.1.2.4 Coopération et accords internationaux	257
4.1.3 Pêche	258
4.1.3.1 Production et commerce	259
4.1.3.2 Dispositions relatives aux importations, aux exportations et à l'investissement	261
4.1.3.3 Politique, gestion de la pêche et mesures de soutien	264
4.1.3.4 Coopération et accords internationaux	268
4.2 Énergie	269
4.2.1 Aperçu général	269
4.2.2 Pétrole brut	270
4.2.3 Gaz naturel	271
4.2.4 Charbon	271
4.2.5 Énergies renouvelables	271
4.2.6 Énergie nucléaire	272
4.2.7 Électricité	273
4.3 Secteur manufacturier	275
4.3.1 Mesures à la frontière	276
4.3.2 Principales évolutions des politiques	277
4.3.3 Mesures liées à la COVID et autres mesures de soutien	279
4.3.4 Petites entreprises	281
4.4 Services	283
4.4.1 Services financiers	283
4.4.1.1 Aperçu général	283
4.4.1.2 Législation et réglementation	284
4.4.1.3 Réglementation du secteur financier consolidé	288
4.4.1.4 Services bancaires	289
4.4.1.5 Services d'assurance	291
4.4.1.6 Services liés aux valeurs mobilières	296
4.4.2 Télécommunications	299
4.4.3 Transports	305

4.4.3.1 Transport aérien et aéroports	305
4.4.3.1.1 Transport aérien	305
4.4.3.1.2 Aéroports	309
4.4.3.2 Transport maritime, services portuaires et construction navale	311
4.4.3.2.1 Transport maritime	311
4.4.3.2.2 Services portuaires	318
4.4.3.2.3 Construction et réparation navales	319
4.4.4 Services professionnels médicaux et services de santé	321
4.4.4.1 Aperçu général	321
4.4.4.2 Cadre réglementaire	323
4.4.4.2.1 Évolution et questions récentes	325
4.4.4.2.2 Commerce	327
4.4.4.3 Engagements au titre de l'AGCS	329
4.4.4.4 Dispositions dans les ALE	329
4.4.5 Commerce électronique	329
5 APPENDICE – TABLEAUX	334

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Commerce des marchandises, par principales sections du SH, 2018 et 2021	39
Graphique 1.2 Commerce des marchandises par principales provenance et destination, 2018 et 2021	40
Graphique 1.3 Situation de l'investissement direct sur la base du coût initial, pour les principaux partenaires, 2018 et 2020	43
Graphique 3.1 Répartition des taux de droits NPF, 2021	85
Graphique 4.1 Exportations et importations de produits agricoles, 2000-2021	229
Graphique 4.2 Revenu du secteur agricole, 2000-2022	230
Graphique 4.3 Soutien de la catégorie verte aux États-Unis, 2001/2002-2019/2020	248
Graphique 4.4 Soutien de la catégorie orange aux États-Unis, 2001/02-2019/20	248
Graphique 4.5 Production nette d'électricité des États-Unis, par sources principales, 1950-2021	274

TABLEAUX

Tableau 1.1 Principaux indicateurs économiques, 2017-2021	19
Tableau 1.2 Produit intérieur brut par type de dépense, 2017-2021	21
Tableau 1.3 Prévisions du CBO, exercices budgétaires 2022-2025	24
Tableau 1.4 Recettes et dépenses de l'Administration fédérale, 2017-2021	31
Tableau 1.5 Total des budgets et prévisions budgétaires du CBO, exercices budgétaires 2020-2026	32
Tableau 1.6 Principaux indicateurs monétaires et indicateurs de prix 2017-2021	35
Tableau 1.7 Compte courant et compte de capital, 2017-2021	36

Tableau 2.1 Commerce dans le cadre d'ALE, 2021.....	50
Tableau 2.2 Importations au titre des préférences commerciales unilatérales, 2018-2021	53
Tableau 2.3 Récapitulatif des changements concernant les bénéficiaires du SGP et leur admissibilité, juillet 2018-février 2022	53
Tableau 2.4 Récapitulatif des changements concernant les bénéficiaires de l'AGOA, juillet 2018-février 2022	56
Tableau 2.5 Accords internationaux d'investissement des États-Unis, 2022	61
Tableau 2.6 Aperçu des règlements d'application de la Loi FIRRMA, 2018-2022	64
Tableau 2.7 Restrictions à l'investissement étranger, 2022.....	66
Tableau 3.1 Principaux chiffres concernant les opérations douanières, exercices 2018 à 2021.....	68
Tableau 3.2 Aperçu des zones franches, 2018-2020	74
Tableau 3.3 Statistiques du CBP en matière d'exécution, exercices 2018 à 2021	75
Tableau 3.4 Principaux chiffres concernant le C-TPAT, exercices 2019 à 2021.....	78
Tableau 3.5 Aperçu des modifications apportées au HTSUS, 2017-2021.....	83
Tableau 3.6 Structure du tarif douanier pour certaines années ^a	84
Tableau 3.7 Aperçu des suspensions de droits demandées et promulguées, 2016 et 2019.....	86
Tableau 3.8 Contingents tarifaires et taux d'utilisation, autres produits, 2018-2020	88
Tableau 3.9 Analyse succincte des droits appliqués dans le cadre d'ALE, 2021	89
Tableau 3.10 Redevances au titre de la Loi COBRA, exercice budgétaire 2022	90
Tableau 3.11 Droits d'accise, 2022.....	92
Tableau 3.12 Réglementation finale visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs, 2021	102
Tableau 3.13 Déterminations relatives à l'anticonournement rendues, 1 ^{er} janvier 2018-31 janvier 2022.....	108
Tableau 3.14 Chronologie d'une enquête EAPA	112
Tableau 3.15 Chronologie d'un réexamen administratif au titre de l'EAPA.....	114
Tableau 3.16 Mesures antidumping en vigueur, par partenaire commercial (y compris les accords de suspension), 2018-2021 (31 décembre)	115
Tableau 3.17 Enquêtes ayant débouché sur des déterminations négatives, 2018-2021	116
Tableau 3.18 Ordonnances en matière antidumping abrogées, 2018-2021	118
Tableau 3.19 Enquêtes au titre de la Loi EAPA (pouvant être divulguées au public), 2016-février 2022.....	119
Tableau 3.20 Mesures de sauvegarde appliquées à l'importation de cellules CSPV, de 2018 à 2026.....	123
Tableau 3.21 Mesures de sauvegarde appliquées aux gros lave-linge à usage domestique, de 2018 à 2023	125
Tableau 3.22 Mesures proposées au terme des enquêtes au titre de l'article 301 pour contrer les effets de l'application des TSN	142
Tableau 3.23 Articles soumis à des contrôles à l'exportation, y compris des procédures de licences	146
Tableau 3.24 Autorisations de l'EXIM, exercices 2017-2021.....	152
Tableau 3.25 Nombre de demandes et montants des prêts approuvés dans le cadre du Programme de prêt à l'exportation de la SBA, exercices 2017-2020	154
Tableau 3.26 Programmes fédéraux de subventions (non agricoles), exercice 2018-2020	158

Tableau 3.27 Poursuites engagées par le DOJ contre des pratiques anticoncurrentielles, exercices 2018 à 2021.....	173
Tableau 3.28 Infractions à la Loi Sherman ayant donné lieu, pour l'entreprise concernée, à une amende de 10 millions d'USD ou plus au cours des exercices 2018 à 2021.....	175
Tableau 3.29 Poursuites engagées par la FTC contre des pratiques anticoncurrentielles, exercices 2018 à 2021.....	176
Tableau 3.30 Sociétés publiques et établissements indépendants, 2022.....	177
Tableau 3.31 Entreprises soutenues par l'État	178
Tableau 3.32 Dépenses publiques par principal organisme, exercices 2018-2021	190
Tableau 3.33 Valeurs de seuil des États-Unis figurant dans l'Appendice I de l'AMP, en DTS et en USD, 2020-2021 et 2022-2023.....	190
Tableau 3.34 Valeurs de seuil des marchés publics pour les accords commerciaux, 2020-2021 et 2022-2023.....	191
Tableau 3.35 Programmes socioéconomiques de marchés publics en faveur des petites entreprises.....	194
Tableau 3.36 Objectifs pour l'ensemble de l'administration publique et résultats concernant les marchés publics passés auprès de petites entreprises, exercices 2017-2020.....	196
Tableau 3.37 Investissement fixe privé dans les produits de la PI, par type, 2017-2020	197
Tableau 3.38 Demandes de brevet, délivrance de brevet et délais de traitement des brevets, exercices 2017 à 2021	205
Tableau 3.39 Brevets délivrés par les États-Unis à des résidents de pays et territoires étrangers, exercices 2017 à 2021	205
Tableau 3.40 Pourcentage des brevets d'utilité délivrés aux micro-entités, aux petites entités et aux grandes entités, exercices 2017 à 2021	206
Tableau 3.41 Marques enregistrées, renouvelées et publiées, exercices 2015 à 2021	211
Tableau 3.42 Marques délivrées par les États-Unis aux résidents de pays et territoires étrangers, exercices 2017 à 2021	212
Tableau 3.43 Principales modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur depuis 2018	216
Tableau 3.44 Règles établies par l'Office du droit d'auteur pour la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation des œuvres musicales, en janvier 2022.....	219
Tableau 4.1 Valeur de la production, 2016-2020	227
Tableau 4.2 Production et commerce des principaux produits de base aux États-Unis et dans le monde, exercices 2017/18-2021/22	228
Tableau 4.3 Taux des avances sur produits, 2018 et 2021	233
Tableau 4.4 Barème des primes du Programme DMC.....	235
Tableau 4.5 ESP totale et valeur des transferts au titre d'un seul produit pour les principaux produits, 2016-2020	247
Tableau 4.6 Volumes de la production sylvicole, 2018-2021	250
Tableau 4.7 Commerce du bois et des produits du bois, 2018-2021	251
Tableau 4.8 Cadre juridique, principales lois et réglementations, 2022	254
Tableau 4.9 Mesures de soutien à la sylviculture, exercice 2021	256
Tableau 4.10 Production de poisson et aquaculture aux États-Unis, 2017-2020.....	259
Tableau 4.11 Importations et exportations de poissons et de produits de la pêche, 2018-2021	260
Tableau 4.12 Principaux textes législatifs sur la pêche, 2022	266
Tableau 4.13 Subventions à la pêche notifiées à l'OMC	268

Tableau 4.14 Évolution du secteur manufacturier, 2015-2021.....	275
Tableau 4.15 Compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie aux États-Unis: primes directes souscrites dans le sous-secteur de l'assurance-vie et de l'assurance rente aux États-Unis.....	292
Tableau 4.16 Marchés primaires et secondaires des actions aux États-Unis, exercices 2020 et 2021.....	297
Tableau 4.17 Quelques indicateurs des services de télécommunication, 2015-2020.....	300
Tableau 4.18 Commerce des services de santé, 2015-2020.....	328

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Loi CARES	26
Encadré 1.2 Loi de 2021 sur le Plan de sauvetage américain: résumé.....	28
Encadré 2.1 Aperçu des programmes de préférences unilatérales, 2022 ^a	54
Encadré 2.2 Aperçu des autres nouveaux accords ou arrangements	58
Encadré 3.1 Principaux objectifs de la "Stratégie 2020-2025" du Bureau des affaires commerciales du CBP	71
Encadré 3.2 Déclaration conjointe États-Unis-UE concernant l'acier et l'aluminium, 31 octobre 2021	130
Encadré 3.3 Décret exécutif n° 14005 du 25 janvier 2021	180
Encadré 3.4 Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques.....	209
Encadré 4.1 Principales données sur les soins de santé, 2020	322
Encadré 4.2 Sélection de dérogations et de changements de politique fédéraux du DHHS motivés par les conséquences de la COVID-19 pour la fourniture de services médicaux	326

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2017-2021	334
Tableau A1. 2 Importations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2017-2021	336
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises, par partenaire commercial, 2017-2021.....	338
Tableau A1. 4 Importations de marchandises, par partenaire commercial, 2017-2021	339
Tableau A1. 5 Commerce de services des États-Unis par type de services (modes 1, 2 et 4), 2017-2021	340
Tableau A2. 1 Participation des États-Unis aux différends soumis à l'OMC, août 2018-mars 2022.....	345
Tableau A2. 2 Principales notifications des États-Unis à l'OMC, août 2018-mars 2022	347
Tableau A3. 1 Analyse succincte des droits NPF des États-Unis, 2021	351
Tableau A3. 2 Contingents tarifaires et taux d'utilisation, produits agricoles, 2018-2020	353
Tableau A3. 3 Prohibitions, restrictions et autres mesures à l'importation, 2022.....	357
Tableau A3. 4 Produits soumis à un régime de licences d'importation, 2022	359
Tableau A3. 5 Modifications finales apportées au contrôle des exportations des États-Unis, août 2018-janvier 2022	362
Tableau A3. 6 Aperçu de la protection de la PI, décembre 2021	367

RÉSUMÉ

1. Les États-Unis sont une grande économie et ils sont profondément intégrés au niveau mondial. Après une période de croissance économique stable en 2018 et 2019, où le PIB réel a enregistré une progression de 2,9% et 2,3%, respectivement, l'économie des États-Unis a pâti des effets de la pandémie de COVID-19. En 2020, le PIB réel s'est contracté de 3,4% après onze années consécutives de croissance. L'économie s'est rapidement redressée en 2021 grâce aux mesures de soutien mises en place par le gouvernement et à un assouplissement des conditions monétaires. Cela a entraîné une croissance du PIB réel de 5,7% en 2021.

2. Pendant la majeure partie de la période considérée (mi-2018 à début 2022), la politique budgétaire est restée expansionniste. Malgré la solidité de la croissance économique, le déficit du gouvernement fédéral a augmenté de 2,8% du PIB au cours de l'année civile 2017 pour atteindre 5,4% du PIB en 2019. En réponse à la pandémie de COVID-19, les autorités ont mis en place plusieurs mesures de soutien, y compris la Loi sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (CARES), la Loi de 2020 portant ouverture de crédits supplémentaires pour la préparation et la riposte concernant le coronavirus, la Loi de 2021 sur le Plan de sauvetage américain (Loi ARP), la Loi de 2021 sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois et certaines parties de la Loi de finances révisée de 2021, en vertu desquelles un fonds d'urgence de 8,3 milliards d'USD a été créé à l'intention des organismes fédéraux pour leur permettre de faire face à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le déficit du gouvernement fédéral est passé à 14,9% du PIB au cours de l'exercice 2020 puis à 13,9% du PIB au cours de l'exercice 2021. En raison de la hausse des déficits, la dette publique en pourcentage du PIB a continué d'augmenter pour atteindre environ 100% du PIB.

3. La Réserve fédérale a continué à mener une politique monétaire expansionniste au cours de la période considérée. En réponse aux effets de la pandémie, la Réserve fédérale s'est engagée à utiliser l'intégralité de ses outils de politique pour soutenir l'économie des États-Unis, en promouvant le plein emploi et en soutenant les objectifs de stabilité des prix. Dans ce cadre, elle a mis en place des facilités afin de soutenir le flux de crédits qui, dans certains cas, sont garantis par le Trésor au moyen de crédits ouverts au titre de la Loi CARES. Après avoir légèrement dépassé l'objectif à plus long terme de 2% à certains moments en 2018, le taux d'inflation sur 12 mois pour les dépenses de consommation des particuliers est resté inférieur à 2% en 2019 et 2020 (1,3% en 2020), ce qui a permis à la Réserve fédérale de mener une politique plus accommodante. En 2021, l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers a augmenté rapidement, de 5,8%, en partie en raison de la forte hausse des prix de l'énergie mais aussi à cause des pénuries d'approvisionnement due à la pandémie. L'inflation s'est accélérée au début de 2022 pour atteindre un taux de 6,6% en glissement annuel en mars, tirée par une augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation.

4. Au cours de la période considérée, le déficit du compte courant des États-Unis a continué d'augmenter, passant de 2,1% à 2,9% du PIB en 2020 et à 3,6% en 2021. L'augmentation du déficit traduit en partie le dérèglement des flux commerciaux dû à la pandémie. Les importations et les exportations de marchandises des États-Unis ont diminué au début de la période considérée mais les exportations ont enregistré une baisse plus importante, de 14,1%, tandis que les importations ont enregistré une baisse environ deux fois moins importante, de 7,9%. Par la suite, en 2021, les importations et les exportations se sont nettement redressées et ont atteint leur plus haut niveau au cours de cette période. Le déficit du commerce des marchandises, qui a atteint 946 milliards d'USD en 2018, s'est creusé pour atteindre 1 180 milliards d'USD en 2021, son niveau le plus élevé au cours de cette période en raison d'une poussée plus importante des importations. Les principaux produits échangés, ainsi que les principales sources et destinations des échanges des États-Unis, n'ont pas fait l'objet de modifications notables au cours de la période considérée. Malgré une baisse importante pendant la période à l'examen, les États-Unis ont conservé un excédent commercial pour le commerce transfrontières des services, bien qu'il soit tombé à 230 milliards d'USD, son niveau le plus bas depuis 2012. Les secteurs des voyages et des transports ont été particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont été les principaux partenaires commerciaux des États-Unis pendant la période.

5. En 2021, l'Administration des États-Unis a instauré son programme pour "Reconstruire en mieux", qui prévoit, entre autres choses, de mettre les travailleurs au centre de la politique commerciale, de lutter contre la pandémie de COVID-19, de promouvoir une voie vers un environnement et un climat durables, de promouvoir une croissance économique équitable partout dans le monde, de donner de l'importance aux règles et de répondre aux pratiques économiques et

commerciales des principaux partenaires commerciaux par une stratégie globale. On dénombre parmi la législation et les initiatives récentes la Loi ARP, qui prévoyait le financement des vaccins contre la COVID-19 et avait trait aux chaînes d'approvisionnement en produits médicaux, et plusieurs autres initiatives qui visent plus généralement les chaînes d'approvisionnement ainsi que les infrastructures essentielles. À l'OMC, les États-Unis continuent de défendre un programme de réforme vigoureux qui s'axe sur le renforcement de la fonction de négociation de l'OMC et vise des problèmes systémiques. Les États-Unis s'emploient activement à formuler des propositions dans les négociations sur les subventions à la pêche et les négociations sur les subventions à l'agriculture, et à participer aux initiatives liées à des déclarations conjointes et aux différents comités de l'OMC.

6. Les États-Unis sont partie à 14 accords de libre-échange portant sur le commerce avec 20 pays. Le principal changement intervenu pendant la période considérée est la conclusion et la mise en œuvre de l'accord révisé avec le Canada et le Mexique, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), qui est entré en vigueur en juillet 2020. Les ALE avec la République de Corée et le Maroc ont aussi fait l'objet de quelques changements. Concernant les préférences unilatérales, le programme SGP a expiré en décembre 2020 et n'avait toujours pas été reconduit en mars 2022; le renouvellement des préférences au titre de la Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA) a été prolongé jusqu'en 2030. D'autres accords concernant des questions commerciales ont été conclus pendant la période considérée, avec le Japon, la Chine et l'Union européenne; ils couvrent différents produits ou sujets.

7. Au cours de la période à l'examen, plusieurs modifications ont été apportées au régime d'investissement des États-Unis, y compris l'adoption d'une nouvelle loi et de règles élargissant les types d'investissements étrangers soumis à examen, l'introduction de nouvelles obligations déclaratives pour certains types d'investissement étranger direct, ainsi que la formalisation et la rationalisation du comité en charge de l'évaluation de l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications. Plusieurs de ces changements ont fait évoluer la politique des États-Unis en faveur d'un examen plus approfondi des opérations d'investissement étranger, pour des raisons liées à la sécurité nationale. Pour ce qui est des restrictions à l'investissement, il reste 14 catégories de prescriptions et de restrictions de longue date sur l'investissement étranger.

8. Au cours de la période considérée, le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) a exploré de nouvelles voies en vue de moderniser ses procédures douanières. Plusieurs projets pilotes ont été lancés dans le but de faciliter le mouvement du commerce légitime en toute sécurité, des questions douanières spécifiques relatives à la COVID-19 ont été examinées et la mise en place de l'application du guichet unique s'est poursuivie. Par ailleurs, des initiatives ont été entreprises en vue de réduire les atteintes aux droits de propriété intellectuelle à la frontière. Le CBP a vu son recouvrement des recettes presque doubler au cours de la période à l'examen puisqu'il est passé de 40 milliards d'USD au cours de l'exercice budgétaire 2017 à 79 milliards d'USD pendant l'exercice 2019, ce qui s'explique en grande partie par la perception de droits additionnels spéciaux.

9. Le régime tarifaire des États-Unis n'a pas beaucoup évolué pendant la période considérée et les niveaux de droits sont restés pratiquement les mêmes qu'en 2018. La moyenne simple des taux demeure faible, s'établissant globalement à 4,8% en 2021. Les droits de douane visant les produits agricoles (définition de l'OMC) ont atteint 9,2% en moyenne, soit plus de deux fois la protection apportée aux produits non agricoles (4,0%). Les droits élevés étaient concentrés principalement dans le secteur des produits laitiers et le secteur du tabac. Le projet de loi douanière de 2018 prévoyait des réductions ou des suspensions de droits pour 1 665 lignes tarifaires. Les droits préférentiels des États-Unis n'ont pas fait l'objet de modifications notables au cours de la période considérée. Les États-Unis ont continué d'appliquer la redevance pour les formalités de traitement des marchandises (MPF), les redevances au titre de la Loi COBRA, la taxe d'entretien des ports et les droits d'accise sur les produits importés; plusieurs changements ont été apportés aux droits d'accise, aux seuils de redevance pour les formalités de traitement des marchandises et à la façon dont les recettes tirées de la taxe d'entretien des ports sont déboursées.

10. La plupart des produits soumis à des interdictions ou à des restrictions à l'importation ou à des licences sont restés les mêmes au cours de la période considérée. Néanmoins, la Loi américaine sur l'innovation et la fabrication (Loi AIM) de 2020 prévoit l'instauration d'un programme d'attribution et d'échange de quotas pour les importateurs de certains hydrofluorocarbures et de nouvelles règles ont été adoptées pour mettre en œuvre les modifications apportées aux prescriptions prévues par la Loi Lacey sur l'importation de certaines plantes et certains produits

végétaux. Par ailleurs, les modifications apportées à la Loi sur la protection des mammifères marins ont imposé de nouvelles interdictions concernant les crevettes et d'autres poissons et produits de la pêche capturés dans la partie supérieure du golfe de Californie.

11. Les États-Unis continuent de recourir fréquemment à des mesures antidumping. Entre 2018 et 2021, 178 enquêtes en matière de droits antidumping ont été ouvertes. Au total 489 ordonnances en matière de droits antidumping en vigueur à la fin de 2021 visaient les importations en provenance de 58 partenaires commerciaux - soit une augmentation par rapport aux 340 enregistrées au 30 juin 2018, dont 48,0% étaient appliquées aux produits en fer et en acier. À la fin de 2021, la durée d'application moyenne d'une mesure antidumping était de 10,4 ans, contre 11 ans en 2017. Sur les 169 mesures compensatoires en vigueur à la fin de 2021, environ 46% étaient appliquées à des produits en fer et en acier. Quelque 316 réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs et des accords de suspension ont été engagés au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, sur lesquels 250 étaient des réexamens d'ordonnances en matière de droits antidumping. Sur les 186 ordonnances pour lesquelles le réexamen avait été conclu fin 2021, 173 ont été maintenues, 9 ont été abrogées et 4 accords de suspension ont été renouvelés. En septembre 2021, la Réglementation définitive visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs a été publiée et notifiée à l'OMC; elle vise à renforcer l'administration et le respect de la législation des États-Unis en matière de droits antidumping et compensateurs en établissant de nouvelles procédures concernant le champ d'application, le contournement et les marchandises visées et en établissant un ensemble d'autres révisions de fond et de nature technique concernant d'autres domaines, tels que les réexamens liés à de nouveaux exportateurs.

12. La Loi sur les mesures d'application et de protection (EAPA) permet au CBP de mener une enquête sur le point de savoir s'il y a eu contournement des droits antidumping ou compensateurs. Entre août 2016, date de l'entrée en vigueur de l'EAPA, et octobre 2021, le CBP a ouvert 56 enquêtes pouvant être divulguées au public. En février 2022, le CBP avait rendu une détermination finale dans 51 cas, dont 45 déterminations positives de l'existence d'un contournement. Les mesures finales comprennent la suspension de la liquidation des déclarations en douane non liquidées, l'ajustement et la modification du taux des droits et l'obligation de déposer des cautionnements pour transaction unique. Les produits pour lesquels l'existence d'un contournement des lois a été déterminé étaient, dans une large mesure, des produits en acier, mais aussi des produits en aluminium, le contreplaqué, des meubles, de la glycine, et du papier. La législation des États-Unis autorise le Département du commerce (USDOC) à mener des enquêtes afin de déterminer si des modifications apportées à un produit importé ou à l'endroit où le produit importé est assemblé constituent un contournement d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs. Dans ce cas de figure, l'USDOC publie des "décisions sur le champ d'application" qui précisent le champ d'application d'une ordonnance ou d'une enquête suspendue concernant certains produits. Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 janvier 2022, il a rendu 169 décisions finales sur le champ d'application. Environ la moitié des décisions portaient sur des produits en acier, en fer et en aluminium. Par ailleurs, l'USDOC a rendu 27 déterminations relatives à l'anticontournement entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 janvier 2022, liées principalement à des enquêtes concernant des produits en acier, des produits chimiques, du bois et des produits en papier.

13. Les deux mesures de sauvegarde (sur les cellules photovoltaïques au silicium cristallin et les gros lave-linges à usage domestique) en vigueur avant 2018 ont été renouvelées pendant la période considérée, mais aucune nouvelle mesure n'a été appliquée. Pendant la période à l'examen, cinq nouvelles enquêtes au titre de l'article 232 (sécurité nationale) ont été ouvertes et achevées; elles portaient sur les véhicules automobiles et leurs parties (février 2019), l'uranium (avril 2019), l'éponge de titane (novembre 2019), les tôles pour noyaux de transformateurs (octobre 2020), et le vanadium (février 2021). Les droits additionnels appliqués aux importations d'acier et d'aluminium à l'issue d'enquêtes au titre de l'article 232 ouvertes en 2018 restent en vigueur; néanmoins, en octobre 2021, les États-Unis ont conclu un accord avec l'Union européenne pour suspendre ces droits et les remplacer par des contingents tarifaires. Plus récemment, des accords analogues ont été établis avec le Japon et le Royaume-Uni. En vertu de l'article 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, des mesures commerciales peuvent être appliquées aux pays étrangers qui maintiennent une loi, une politique ou une pratique qui viole ou compromet les droits ou avantages conférés aux États-Unis par des accords commerciaux, ou entrave ou restreint le commerce des États-Unis. Pendant la période considérée, sept affaires engagées au titre de l'article 301 étaient en cours; elles ont toutes abouti à un accord, mais dans un cas des droits additionnels subsistent (régime chinois de transfert de technologie), même si des exclusions s'appliquent.

14. La sécurité nationale et la poursuite des objectifs de politique étrangère servent de lignes directrices aux contrôles à l'exportation des États-Unis. Les États-Unis coopèrent avec d'autres pays dans de nombreux cas afin de restreindre les exportations d'articles de défense et de biens et de technologies à double usage et de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et des technologies connexes. La Loi de 2018 sur la réforme du contrôle des exportations est le principal instrument juridique en matière de contrôles pour les produits à double usage et les articles militaires moins sensibles. Des contrôles à l'exportation sont aussi appliqués aux pays visés par des sanctions économiques imposées par les États-Unis. De nombreuses modifications ont été apportées au régime de contrôle des exportations pendant la période à l'examen et concernaient, par exemple, l'évolution des contrôles des munitions, des biens et technologies à double usage, et des technologies relatives aux missiles, ainsi que les changements opérés s'agissant des sanctions et des embargos visant des pays ou entités spécifiques. Des restrictions temporaires à l'exportation se sont appliquées à certaines ressources sanitaires et médicales essentielles et rares entre avril 2020 et juin 2021 en réponse à la pandémie de COVID-19.

15. Créée en 2018, la Société américaine de financement du développement international (DFC) est l'organisme qui a légalement succédé à l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC). Son objectif déclaré est de mobiliser et de faciliter la contribution des capitaux et des compétences du secteur privé au développement économique des pays moins avancés et des pays en transition. Sa stratégie quinquennale ("Feuille de route pour l'impact") prévoit que l'engagement de 25 milliards d'USD de la DFC génère 50 milliards d'USD supplémentaires d'investissements privés dans des secteurs clés. L'Export-Import Bank (EXIM), organisme officiel de crédit à l'exportation, a été réautorisée à poursuivre ses activités jusqu'en 2026. Les quatre mandats de l'EXIM établis par le Congrès portent sur les petites entreprises, l'Afrique subsaharienne, les biens et services respectueux de l'environnement, et la Chine et les domaines d'exportation porteurs de transformation. En 2019, l'EXIM est sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouvait de longue date et qui restreignait sa capacité de participer aux financements à long terme; ainsi, elle dispose encore d'un pouvoir de prêt de plus de 90 milliards d'USD.

16. Les organismes et départements du gouvernement fédéral peuvent fournir des subventions, des prêts, des assurances, des propriétés, des conseils ou d'autres aides aux entreprises et les autorités et organismes des États et les autorités locales et territoriales peuvent aussi apporter un soutien. Les programmes de subventions sont régulièrement notifiés à l'OMC. Compte tenu de la perturbation de l'activité économique entraînée par la pandémie de COVID-19, une aide supplémentaire d'une ampleur sans précédent a été apportée. Près de 1 000 milliards d'USD, y compris des prêts-subventions, ont été affectés par l'intermédiaire de l'Administration des petites entreprises (SBA), notamment dans le cadre du Programme de protection des salaires et des prêts en cas de catastrophe causant un dommage économique liés à la COVID-19.

17. En ce qui concerne la politique de la concurrence, les États-Unis ont adopté récemment une approche "à l'échelle du gouvernement" visant à encourager la concurrence sur les marchés des États-Unis et à veiller au strict respect de la législation antitrust. Parmi les faits nouveaux concernant la législation, on peut citer la prorogation permanente des dispositifs visant à inciter les sociétés à signaler elles-mêmes leur implication dans des ententes anticoncurrentielles et à renforcer les mesures de protection pour les employés qui dénoncent des infractions pénales à la législation antitrust. Des fusions dans les secteurs de la santé et des produits pharmaceutiques ont été source d'une importante activité pour les organismes chargés de faire respecter la loi pendant la période à l'examen. Selon les estimations, les activités des organismes antitrust portant sur des fusions et des opérations autres que des fusions ont fait économiser aux consommateurs aux États-Unis 12,9 milliards d'USD pendant les exercices 2019 et 2020.

18. Pendant la période considérée, les États-Unis ont continué de notifier activement aux comités de l'OMC concernés les mesures d'obstacles techniques au commerce (OTC) et sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'ils proposent ou qu'ils adoptent. Le secteur privé se charge de l'élaboration des normes consensuelles volontaires (VCS), qui s'appuient sur les besoins ou les préoccupations recensés par la branche de production, le gouvernement et les consommateurs. Les règlements techniques peuvent être établis au niveau fédéral ou infafédéral et s'appuient largement sur les VCS élaborées par le secteur privé, en les rendant obligatoires par référence. Lorsqu'ils élaborent des règlements techniques, les organismes fédéraux doivent veiller à ce que les produits importés ne soient pas traités moins favorablement que les produits similaires d'origine nationale. Pour ce qui est des prescriptions SPS, l'adoption de déterminations d'équivalence pour des produits alimentaires, la publication d'une règle concernant l'accréditation des laboratoires et une numérisation plus avant

des procédures, y compris l'échange de certificats phytosanitaires sous forme électronique, sont les principaux faits nouveaux intervenus pendant la période à l'examen.

19. Les États-Unis sont partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP). Au niveau fédéral et au niveau des États, la passation des marchés est décentralisée. Plusieurs "lois Made in America" sont en place pour les marchés publics non visés par l'AMP ou d'autres accords commerciaux. Des modifications ont été apportées à la réglementation en janvier 2021, qui ont mis en place la nouvelle initiative Made in America et a institué le Bureau du programme Made in America (MIAO) au sein du Bureau de la gestion et du budget (OMB). La nouvelle politique vise à augmenter les achats publics auprès de sources nationales et à réduire le nombre de dérogations aux dispositions de la Loi "Buy American" en les soumettant à un examen. Toujours en janvier 2021, une règle finale a été publiée; elle a modifié la mise en œuvre de la Loi "Buy American" en renforçant les prescriptions liées à la teneur en éléments nationaux pour la faire passer à 55% et la marge de préférence en matière de prix pour les produits finis et les matériaux de construction nationaux, en la portant de 6% à 20% pour les grandes entreprises et de 12% à 30% pour les petites entreprises. Par ailleurs, les produits étrangers en fer et en acier doivent représenter moins de 5% du coût de l'ensemble des composants du produit. La politique de passation des marchés publics aux États-Unis prévoit des programmes de marchés réservés pour permettre aux petites entreprises, aux petites entreprises appartenant à des anciens combattants, aux petites entreprises désavantagées (SDB), aux entreprises des HUBZones et aux petites entreprises détenues par des femmes de participer davantage aux procédures de passation de marchés publics. Au titre de la Loi sur les petites entreprises, les marchés dont la valeur prévue est supérieure au seuil de 10 000 USD applicable aux micro-achats et inférieure ou égale à 250 000 USD doivent être automatiquement et exclusivement réservés aux petites entreprises, pour autant qu'il y ait au moins deux petites entreprises ou plus, compétitives en termes de prix du marché, de qualité et de livraison. Il en va de même pour les contrats de construction dont la valeur est supérieure ou égale à 1,5 million d'USD.

20. Les États-Unis sont l'un des principaux producteurs et exportateurs de marchandises et de services incorporant des éléments de propriété intellectuelle (PI). On estime que la PI est présente dans environ 60% des exportations de marchandises des États-Unis et que les branches de production à forte composante de PI représentent plus d'un tiers du PIB du pays. Pendant la période considérée, des modifications ont été apportées à la législation de la PI et notifiées à l'OMC, y compris des changements visant à moderniser le traitement des questions liées au droit d'auteur pour la musique et les enregistrements audio en raison des nouvelles formes de technologie comme la diffusion numérique en temps réel; la mise en œuvre du Traité de Marrakech, qui porte modification des exceptions au droit d'auteur concernant les personnes aveugles ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés; les modifications de la Loi des États-Unis sur la protection des variétés végétales; et la mise en œuvre de la Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques, qui modifie plusieurs aspects de la Loi sur les marques, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les tiers de présenter des éléments de preuve pendant l'examen, l'instauration de délais de réponse flexibles, la radiation et le réexamen ex parte, de nouveaux motifs d'annulation.

21. Les États-Unis sont le premier exportateur mondial de produits agricoles. La Loi de 2018 sur l'amélioration de l'agriculture a reconduit les programmes essentiels de soutien du revenu (le Programme de couverture des risques agricoles et le Programme de couverture du manque à gagner) jusqu'à l'exercice 2023, avec des modifications mineures. L'assurance-récolte, qui bénéficie d'une autorisation permanente, a été prorogée et certaines options d'assurance sur le bétail ont été élargies. Dans l'ensemble, les dépenses obligatoires de conservation devraient augmenter de 2% par rapport à la précédente période quinquennale. Le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) aide les producteurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à améliorer le stockage du carbone et à s'adapter à l'évolution du climat. Les producteurs agricoles ont reçu un soutien *ad hoc* considérable pendant la période considérée. L'ensemble de programmes d'atténuation des effets sur le commerce annoncé en juillet 2018 pour aider les agriculteurs rencontrant des difficultés à cause de mesures de rétorsion prises par des pays étrangers prévoyait l'octroi de versements aux producteurs admissibles au titre du Programme de facilitation de l'accès aux marchés (MFP), l'achat de produits alimentaires pour des programmes nationaux d'aide nutritionnelle au titre du Programme d'achat et de distribution de produits alimentaires (FPDP) et un Programme de promotion du commerce des produits agricoles (ATP) visant à obtenir des débouchés sur d'autres marchés étrangers. Au total, les versements au titre du Programme MFP se sont élevés à 27 milliards d'USD entre 2018 et 2020, année où le programme a été progressivement éliminé. Les dépenses estimées au titre du Programme FPDP se sont élevées à 1,144 milliard d'USD en 2019 et à 1,203 milliard d'USD en 2020. En 2019, 300 millions d'USD ont été alloués à 59 organisations au titre du

Programme ATP. L'USDA a reçu des financements afin de mettre en place des mesures d'atténuation ou de prévention des effets de la pandémie de COVID-19 au cours de l'exercice 2020, auxquels ont été ajoutés, pendant l'exercice suivant, près de 87 milliards d'USD de crédits supplémentaires. Sur les 78,5 milliards d'USD de dépenses totales liées à la COVID-19 sur l'exercice 2021, non loin de 50 milliards d'USD ont été dépensés à l'appui du Programme d'aide alimentaire supplémentaire. Le Programme d'aide alimentaire lié au coronavirus (CFAP), annoncé en avril 2020, prévoyait 16 milliards d'USD de soutien direct aux agriculteurs et aux éleveurs admissibles et 3 milliards d'USD consacrés aux achats de produits alimentaires. La Société de crédit pour les produits de base (CCC) de L'USDA ayant débloqué des fonds supplémentaires, le Programme CFAP 2 a été lancé à l'été 2020. Au total, les versements effectués au titre du Programme CFAP (1 et 2) se sont chiffrés à 23,5 milliards d'USD en 2020 et à 9,3 milliards d'USD en 2021 (d'après les prévisions); les versements financés par la CCC (environ 12 milliards d'USD) ont pour la plupart été effectués durant l'exercice 2021.

22. Le secteur forestier représente entre 2% et 3% du commerce des marchandises des États-Unis, tandis que le commerce de poissons et de produits de la pêche s'établit légèrement au-dessus de 1% du total. Les États-Unis sont un gros producteur et exportateur de bois rond, mais ils affichent un déficit commercial global dans le secteur du bois et des produits connexes. Dans l'ensemble, le secteur n'a pas de droits élevés, exception faite des droits antidumping et compensateurs appliqués à certains produits, mais il maintient certaines prohibitions et mesures de contrôle à l'importation/à l'exportation. Pendant la période considérée, les États-Unis ont pris un certain nombre d'initiatives liées aux forêts dans le domaine de l'environnement, comme le lancement du Plan pour la conservation des forêts dans le monde. Premier importateur et deuxième consommateur mondial de poisson et de produits de la mer en 2018, le pays a maintenu un déficit commercial pendant la période, même s'il reste un gros producteur de poissons de mer, de poissons continentaux et de poissons d'aquaculture. Les États-Unis maintiennent des programmes de vérification et de suivi qui nécessitent des procédures additionnelles à l'importation, tel que le Programme de surveillance des importations de produits de la mer (SIMP).

23. Les combustibles fossiles constituent près de 80% de l'approvisionnement national en énergie primaire car l'augmentation de la production de pétrole brut et de gaz naturel a été plus importante que la baisse de la production de charbon. Les États-Unis sont devenus le plus grand producteur mondial de pétrole brut et juillet 2018 et sont le premier producteur mondial de gaz naturel depuis 2011. Ils sont devenus un exportateur net d'énergie en 2019. En avril 2021, l'Administration a annoncé un nouvel objectif pour les émissions nettes de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie des États-Unis: elles devraient atteindre 50% à 52% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 et le pays devrait parvenir à des émissions nettes nulles dans l'ensemble de l'économie au plus tard en 2050. Un Groupe de travail national pour le climat a été créé pour mobiliser l'action de tous les organismes fédéraux contre le changement climatique. En ce qui concerne la production d'électricité, le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelable remplacent peu à peu les centrales à charbon. Les programmes fédéraux de crédits d'impôt jouent un rôle fondamental dans l'établissement de la nouvelle capacité de production des énergies renouvelables.

24. Même s'il contribue de moins en moins au PIB, le secteur manufacturier reste le principal exportateur de l'économie des États-Unis et représente près de 55% de l'ensemble des exportations. Pendant la période considérée, les gaz de pétrole, les circuits intégrés électroniques et les produits immunologiques étaient les produits d'exportation du secteur manufacturier pour lesquels la hausse des exportations avait été la plus rapide. La fabrication de biens durables a subi de plein fouet la pandémie de COVID-19, tout comme d'autres branches de production. Les fabricants de produits pharmaceutiques qui élaboraient des vaccins contre la COVID-19 et des biens connexes ont reçu des aides publiques, car les autorités visaient à accélérer la production nationale de médicaments, d'équipements de protection individuelle, d'intrants essentiels, de produits pharmaceutiques finis et d'autres éléments finis. Les PME du secteur manufacturier, qui sont une source d'emplois, ont aussi reçu des aides pour limiter l'impact de la pandémie.

25. Le secteur des services financiers contribue de manière substantielle à l'économie des États-Unis et a représenté environ 8,5% du PIB en 2021. Les États-Unis ont continué d'enregistrer un excédent très important pour ce qui est du commerce des services financiers pendant la période à l'examen. Fin 2021, on comptait 2 129 "grandes" banques commerciales aux États-Unis, chacune ayant des actifs consolidés de 300 millions d'USD ou plus. À la même date, les actifs totaux du système bancaire s'élevaient à 21 600 milliards d'USD. Les États-Unis sont le plus grand marché de l'assurance au monde, avec des primes d'assurance nettes qui s'élevaient à 1 280 milliards d'USD

en 2020. Les marchés financiers des États-Unis ont été fortement affectés par l'apparition de la pandémie de COVID-19. La Réserve fédérale a réagi en adoptant des mesures temporaires telles que la réduction du taux de crédit primaire de 150 points de base, à 0,25%, et la réduction des coefficients de réserves obligatoires à 0% à compter de mars 2020. Elle a également encouragé les banques à utiliser leurs réserves de capitaux et de liquidités. Des mesures visant à soutenir l'allocation de crédits ont également été mises en place.

26. Dans le secteur des télécommunications, l'augmentation régulière des abonnements à la large bande est allée de pair avec une baisse considérable des abonnements aux services de téléphonie mobile et fixe. Un regroupement de fournisseurs de télécommunications des États-Unis et le déploiement des réseaux 5G commerciaux, y compris la réaffectation du spectre, font partie des faits saillants survenus sur le marché pendant la période à l'examen. Concernant les politiques, l'action menée en vue de réduire la fracture numérique dans le domaine des services, la création du Comité de l'évaluation de la participation étrangère dans le secteur des services de télécommunication des États-Unis, et l'intérêt croissant que portent les dirigeants à la sécurité et à la protection de l'infrastructure de télécommunication ont façonné les principaux changements réglementaires.

27. Le secteur du transport aérien a été gravement touché par les restrictions en matière de voyages et les obligations de quarantaine liées à la pandémie de COVID-19 et même s'il s'est fortement redressé au deuxième semestre de 2021, les voyages en avion n'ont pas encore retrouvé les niveaux observés en 2019. Pour limiter les conséquences des confinements liés à la pandémie de COVID-19, plusieurs programmes d'aide aux transporteurs aériens de passagers, aux transporteurs aériens de marchandises, aux entrepreneurs du secteur de l'aviation et aux aéroports ont été autorisés. Le gouvernement continue de mettre en œuvre des programmes de soutien en vue de garantir des services aériens aux petites collectivités, un accent particulier étant placé sur l'Alaska. La Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois, promulguée récemment, prévoit des investissements dans les infrastructures aéroportuaires pouvant aller jusqu'à 20 milliards d'USD dans les cinq prochaines années.

28. Le commerce international des États-Unis est principalement effectué par voie d'eau; il représente un tonnage supérieur à celui de tout autre mode de transport. La taille de la flotte privée de navires de charge autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes battant pavillon des États-Unis a continué de baisser pendant la période à l'examen: en octobre 2021, il y avait 180 navires privés d'une capacité de 8,2 millions de tonnes de port en lourd, un de moins qu'en 2018. En vertu de la législation sur le cabotage, les États-Unis maintiennent des restrictions concernant les services de cabotage à la fois pour les marchandises et pour les passagers, car la Loi Jones dispose que les services de fret entre deux points situés aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions), par voie directe ou via un port étranger, sont réservés aux navires enregistrés et construits (ou réparés) aux États-Unis, détenus à au moins 75% par une société américaine et à bord desquels 100% des officiers et 75% des membres d'équipage sont des citoyens des États-Unis. En général, les mêmes prescriptions s'appliquent aux services intérieurs de transport de passagers en vertu de la Loi de 1886 sur les services de transport de passagers par bateau. Des dérogations à la Loi Jones et à d'autres lois relatives au cabotage peuvent être accordées dans des circonstances limitées.

29. Le secteur de la santé américain est l'un des plus importants au monde et un des principaux employeurs. Pendant la période considérée, après un recul des recettes et de l'emploi, les coûts ont augmenté et des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement en produits médicaux sont survenus. Le gouvernement a répondu à la pandémie en prenant un certain nombre de mesures portant ouverture de crédits qui ont appuyé le secteur de nombreuses façons, y compris dans le cadre d'un fonds d'urgence. En 2020, les États-Unis ont eu recours à la télésanté comme jamais auparavant et des mesures temporaires ont été mises en place pour déroger à la réglementation existante. Pour l'heure relativement limité, le commerce des services de santé prend de l'ampleur et pourrait continuer sur cette voie à l'avenir, porté entre autres choses par les avancées technologiques et les mesures prises pendant la pandémie de COVID-19.

30. Le commerce électronique représente 12,5% du commerce de marchandises matérielles et cette part ne cesse de croître. Les plates-formes en ligne, qui se sont transformées en marchés numériques, ont diversifié leur offre et leur fourniture de services, ce qui dénote de la numérisation de nouveaux secteurs économiques. Les États-Unis conservent une approche décentralisée et axée sur le marché pour réglementer les services numériques concernant des questions spécifiques et/ou des secteurs tout en appuyant simultanément la transformation numérique. Les autorités

américaines continuent de lutter contre les fraudes transfrontières et d'autres pratiques trompeuses. Compte tenu des préoccupations exprimées récemment concernant la cybersécurité et la sécurité, l'Agence de cybersécurité et de sécurité des infrastructures a été mise sur pied. Les États-Unis s'opposent à l'application de taxes aux services numériques, visent à garantir l'accès aux marchés pour les services numériques dans le cadre d'accords commerciaux et participent aux négociations plurilatérales en cours à l'OMC concernant le commerce électronique.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. Les États-Unis sont une grande économie et ils sont profondément intégrés dans l'économie mondiale. Le PIB des États-Unis est le plus élevé au monde. Au cours de la période considérée, la plupart des secteurs économiques ont été touchés par la pandémie de COVID-19; toutefois, une importante reprise s'est amorcée en 2021, en partie grâce aux différentes mesures économiques mises en place en 2020 et en 2021 pour stimuler l'économie, avec une augmentation du PIB d'environ 25%.

1.2. L'économie des États-Unis est caractérisée par la prédominance du secteur des services; la part des services dans le PIB est passée de 68,1% en 2017 à 68,7% en 2020 et 2021, à l'exclusion des services des administrations publiques. Si les services des administrations publiques sont pris en compte, la part des services dans le PIB est d'environ 80%. Les services qui représentent la plus grande part du PIB sont les suivants: services immobiliers et services de location et de crédit-bail (12,8%); finance et assurance (8,5%); services professionnels, scientifiques et techniques (7,7%); et soins de santé et assistance sociale (7,3%). La part du secteur manufacturier a quant à elle continué à diminuer de 11,3% à 11,1% du PIB entre 2017 et 2021. La part de l'agriculture dans le PIB est faible avec environ 0,9% du PIB en 2021, tandis que la même année, les industries extractives et la construction représentaient, respectivement, 1,2% et 4,2% du PIB (tableau 1.1). La part du gouvernement dans le PIB était de 12,1% en 2021, soit une part légèrement inférieure à celle de 2017 (12,6%); la part du gouvernement fédéral dans le PIB était de 3,9%, tandis que la part des gouvernements des États et des administrations locales était de 8,3%.¹

Tableau 1.1 Principaux indicateurs économiques, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
PIB (milliards d'USD courants)	19 480	20 527	21 373	20 894	22 996
PIB réel (milliards d'USD chaînés de 2012)	18 079	18 607	19 033	18 385	19 427
Croissance du PIB réel (%)	2,3	2,9	2,3	-3,4	5,7
PIB par habitant (USD courants)	59 596	62 432	64 665	62 978	69 221
PIB par branche de production (% du PIB courant)					
Branches de production privées	87,4	87,6	87,7	87,2	87,9
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1
Exploitations agricoles ^a	0,7	0,7	0,6	0,6	0,9
Sylviculture, pêche et activités connexes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Industries extractives	1,4	1,6	1,4	0,9	1,2
Extraction de pétrole et de gaz	0,9	1,0	0,9	0,5	0,8
Industries extractives (sauf pétrole et gaz)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Activités annexes d'activités extractives	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1
Services publics	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Construction	4,1	4,1	4,2	4,3	4,2
Secteur manufacturier	11,3	11,4	11,1	10,9	11,1
Biens durables	6,3	6,3	6,2	6,1	6,0
<i>Dont:</i>					
Produits informatiques et électroniques	1,4	1,5	1,4	1,5	1,5
Machines	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Véhicules automobiles, carrosseries et leurs parties	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8
Ouvrages en métaux	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Autre matériel de transport	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6
Biens non durables	4,9	5,0	4,9	4,8	5,1
<i>Dont:</i>					
Produits chimiques	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9
Produits alimentaires, boissons et produits du tabac	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4
Produits du pétrole et du charbon	0,7	0,9	0,8	0,5	0,9
Services	68,1	68,1	68,7	68,7	68,7
Commerce de gros	6,0	5,9	6,0	6,0	6,0
Commerce de détail	5,6	5,5	5,5	5,8	6,0
Transport et entreposage	3,1	3,2	3,2	2,7	2,8
Informations	5,2	5,2	5,3	5,6	5,7
Services financiers, services d'assurance, services immobiliers, services de location et services de crédit-bail	20,6	20,7	20,8	22,0	21,2

¹ Ces chiffres sont exprimés en termes de valeur ajoutée; le ratio des dépenses publiques courantes au PIB est de 3:1.

	2017	2018	2019	2020	2021
Finance et assurance	7,8	7,9	7,9	8,6	8,5
Services immobiliers et services de location et de crédit-bail	12,9	12,8	13,0	13,4	12,8
Services professionnels et services fournis aux entreprises	12,5	12,6	12,8	12,9	12,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	7,5	7,6	7,7	7,8	7,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,9	1,9	1,9	2,0	1,9
Services administratifs et de gestion des déchets	3,1	3,1	3,2	3,1	3,3
Services d'éducation, soins de santé et assistance sociale	8,8	8,7	8,8	8,6	8,4
Services d'éducation	1,3	1,3	1,3	1,2	1,1
Soins de santé et assistance sociale	7,5	7,4	7,5	7,4	7,3
Arts, spectacles, activités récréatives, hébergement et restauration	4,3	4,2	4,3	3,2	3,7
Arts, spectacles et activités récréatives	1,1	1,1	1,1	0,8	0,9
Services d'hébergement et de restauration	3,1	3,1	3,1	2,4	2,8
Autres services, à l'exception des services des administrations publiques	2,1	2,1	2,1	2,0	1,9
Administrations publiques	12,6	12,4	12,3	12,8	12,1
Administration fédérale	3,9	3,8	3,8	4,1	3,9
Administrations publiques	3,6	3,5	3,5	3,7	3,6
Défense nationale	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0
Autres	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5
Entreprises publiques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
États et collectivités locales	8,7	8,6	8,5	8,7	8,2
Administrations publiques	7,9	7,8	7,7	8,1	7,6
Entreprises publiques	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Emploi					
Emploi total ^b (milliers)	152 179	154 673	156 872	147 564	..
Emploi par branche de production (% de l'emploi total)					
Branches de production privées	83,8	83,9	84,0	83,4	..
Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	0,9	0,9	0,9	0,9	..
Exploitations agricoles ^b	0,5	0,5	0,5	0,5	..
Sylviculture, pêche et activités connexes	0,4	0,4	0,4	0,4	..
Industries extractives	0,4	0,4	0,4	0,4	..
Extraction de pétrole et de gaz	0,1	0,1	0,1	0,1	..
Industries extractives (sauf pétrole et gaz)	0,1	0,1	0,1	0,1	..
Activités annexes d'activités extractives	0,2	0,2	0,2	0,2	..
Services publics	0,4	0,4	0,3	0,4	..
Construction	4,7	4,8	4,9	5,0	..
Secteur manufacturier	8,2	8,2	8,2	8,2	..
Bien durables	5,1	5,1	5,1	5,1	..
<i>Dont:</i>					
Ouvrages en métaux	0,9	0,9	0,9	0,9	..
Produits informatiques et électroniques	0,7	0,7	0,7	0,7	..
Machines	0,7	0,7	0,7	0,7	..
Véhicules automobiles, carrosseries et remorques et leurs parties	0,6	0,6	0,6	0,6	..
Autre matériel de transport	0,4	0,5	0,5	0,5	..
Biens non durables	3,1	3,1	3,0	3,1	..
<i>Dont:</i>					
Produits alimentaires et boissons et produits du tabac	1,2	1,2	1,2	1,3	..
Produits chimiques	0,5	0,5	0,5	0,6	..
Matières plastiques et produits en caoutchouc	0,5	0,5	0,5	0,5	..
Services	69,2	69,2	69,3	68,5	..
Commerce de gros	3,9	3,8	3,8	3,8	..
Commerce de détail	10,5	10,3	10,0	10,1	..
Transport et entreposage	3,4	3,5	3,7	3,9	..
Informations	1,8	1,8	1,8	1,8	..
Finance et assurance	4,1	4,1	4,1	4,4	..
Services immobiliers et services de location et de crédit-bail	1,5	1,5	1,5	1,5	..
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,0	6,1	6,1	6,5	..
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,5	1,5	1,5	1,6	..
Services administratifs et de gestion des déchets	6,0	6,0	6,0	5,8	..
Services d'éducation	2,4	2,4	2,4	2,4	..
Soins de santé et assistance sociale	12,9	12,9	13,0	13,4	..
Arts, spectacles et activités récréatives	1,5	1,6	1,6	1,2	..
Services d'hébergement et de restauration	9,0	9,0	9,0	7,6	..
Autres services, à l'exception des services des administrations publiques	4,6	4,7	4,7	4,5	..

	2017	2018	2019	2020	2021
Administrations publiques	16,2	16,1	16,0	16,6	..
Administration fédérale	3,3	3,3	3,3	3,5	..
Administrations publiques	2,9	2,8	2,8	3,1	..
Entreprises publiques	0,5	0,4	0,4	0,5	..
États et collectivités locales	12,9	12,8	12,7	13,0	..
Administrations publiques	12,1	12,0	11,9	12,3	..
Entreprises publiques	0,8	0,8	0,8	0,8	..
Taux de chômage (%)	4,4	3,9	3,7	8,1	5,4
Ratio du commerce des marchandises au PIB	20,3	20,8	20	18,4	20,4

.. Non disponible.

a Production végétale et animale du SCIAN.

b Employés nationaux à plein temps et employés nationaux à temps partiel.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du Bureau des analyses économiques (BEA). Adresse consultée: <http://www.bea.gov/>; et Bureau des statistiques du travail (BLS). Adresse consultée: <http://www.bls.gov/>.

1.3. En termes d'emploi, le secteur privé des services représentait 68,5% de l'emploi total en 2020, suivi des soins de santé et de l'assistance sociale (13,4%); du commerce de détail (10,1%); des services d'hébergement et de restauration (7,6%); et des services professionnels, scientifiques et techniques (6,5%). L'emploi dans le secteur manufacturier représentait 8,2% de l'emploi total en 2020, tandis que l'emploi dans le secteur de la construction et l'emploi dans le secteur agricole représentaient, respectivement, 5,0% et 0,9% de l'emploi total. L'emploi dans le secteur public (services publics) représentait 16,6% de l'emploi total en 2020.

1.2 Évolution économique récente

1.2.1 PIB et emploi

1.4. Après une période de croissance économique stable en 2018 et 2019, période où la croissance du PIB réel était, respectivement, de 2,9% et 2,3%, l'économie des États-Unis, comme celle des autres pays du monde, est entrée en récession étant donné qu'elle a été fortement touchée par la pandémie de COVID-19. En 2020, le PIB réel s'est contracté de 3,4% après 11 années de croissance consécutives. L'économie s'est rapidement redressée en 2021 grâce aux mesures de soutien mises en place par le gouvernement et à un assouplissement des conditions monétaires. Cela a entraîné une croissance du PIB réel de 5,7% en 2021 (tableau 1.2).

Tableau 1.2 Produit intérieur brut par type de dépense, 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
% du PIB courant					
Dépenses de consommation des particuliers	68,0	67,8	67,5	67,2	68,5
Biens	21,3	21,2	21,0	22,3	23,8
Bien durables	7,2	7,2	7,1	7,7	8,8
Biens non durables	14,2	14,1	13,9	14,5	15,0
Services	46,6	46,6	46,6	45,0	44,6
Investissement intérieur privé brut	17,4	17,7	17,9	17,4	17,9
Investissement fixe	17,2	17,4	17,6	17,7	18,0
Non résidentiel	13,3	13,5	13,7	13,4	13,3
Résidentiel	3,9	3,9	3,8	4,3	4,7
Variations des stocks privés	0,2	0,3	0,3	-0,3	-0,1
Exportations nettes de biens et de services	-2,8	-2,9	-2,8	-3,1	-4,0
Exportations	12,2	12,3	11,8	10,2	10,8
Biens	7,9	8,1	7,7	6,8	7,6
Services	4,3	4,2	4,1	3,4	3,2
Importations	15,0	15,2	14,6	13,3	14,8
Biens	12,2	12,5	11,8	11,1	12,4
Services	2,8	2,8	2,8	2,2	2,4
Consommation des administrations publiques et investissement brut	17,4	17,4	17,4	18,5	17,6
Administration fédérale	6,5	6,5	6,6	7,2	6,8
États et collectivités locales	11,0	10,9	10,8	11,3	10,8
Taux de croissance réel, %					
PIB	2,3	2,9	2,3	-3,4	5,7
Dépenses de consommation des particuliers	2,4	2,9	2,2	-3,8	7,9
Biens	3,9	4,0	3,4	4,6	12,2

	2017	2018	2019	2020	2021
Bien durables	6,3	7,0	4,3	7,7	18,1
Biens non durables	2,7	2,4	2,9	3,1	9,1
Services	1,8	2,4	1,7	-7,5	5,8
Investissement intérieur privé brut	4,0	5,7	3,4	-5,5	9,8
Investissement fixe	4,1	4,8	3,2	-2,7	7,8
Non résidentiel	4,1	6,4	4,3	-5,3	7,4
Résidentiel	4,0	-0,6	-0,9	6,8	9,2
Variations des stocks privés	-5,9	95,5	14,3	-156,3	-22,9
Exportations nettes de biens et de services	5,6	8,1	4,8	4,1	36,2
Exportations	4,1	2,8	-0,1	-13,6	4,5
Biens	4,1	4,2	-0,1	-10,2	7,6
Services	4,0	0,2	-0,1	-19,8	-1,5
Importations	4,4	4,1	1,1	-8,9	14,0
Biens	4,5	5,1	0,5	-5,6	14,6
Services	4,3	0,0	3,9	-22,6	11,4
Consommation des administrations publiques et investissement brut	0,5	1,4	2,2	2,5	0,5
Administration fédérale	0,4	3,0	3,8	5,0	0,6
États et collectivités locales	0,6	0,4	1,3	0,9	0,4

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/>.

1.5. Les dépenses de consommation des particuliers représentaient 68,5% du PIB en 2021 et étaient la principale source de croissance, avec une croissance de 7,9% en termes réels, tandis qu'en 2020, elles s'étaient contractées de 3,8% en termes réels en raison de l'effet dévastateur de la pandémie. Les biens durables ont enregistré une croissance particulièrement importante, avec une croissance de 18%. En 2021, les dépenses des consommateurs ont contribué à la croissance du PIB (5,7%) à hauteur de 5,27 points de pourcentage équitablement répartis entre les biens et les services (environ 2,69 points de pourcentage pour les biens et 2,58 points de pourcentage pour les services). La consommation de biens non durables a contribué à la croissance à hauteur de 1,39 point de pourcentage, tandis que la consommation de biens durables a contribué à la croissance annuelle du PIB à hauteur de 1,31 point de pourcentage. Les dépenses de consommation des ménages (dans le domaine des services, y compris les soins de santé, le logement et les services publics) ont contribué à la croissance du PIB à hauteur de 2,92 points de pourcentage. En 2021, les principales catégories de dépenses de consommation étaient les suivantes: services de restauration et hébergement (0,88 point de pourcentage), soins de santé (0,79 point de pourcentage), autres biens non durables (0,48 point de pourcentage), vêtements et chaussures (0,45 point de pourcentage), biens récréatifs (0,43 point de pourcentage), véhicules automobiles et leurs parties (0,37 point de pourcentage), services récréatifs (0,33 point de pourcentage) et ameublement et équipements de la maison (0,27 point de pourcentage).²

1.6. L'investissement intérieur privé brut a contribué à la croissance à hauteur de 1,72 point de pourcentage en 2021; la contribution de l'investissement fixe à la croissance était de 1,37 point de pourcentage (dont 0,97 point de pourcentage pour l'investissement fixe non résidentiel). Les produits de la propriété intellectuelle ont contribué à la croissance à hauteur de 0,51 point de pourcentage en 2021. La contribution de l'investissement résidentiel était de 0,39 point de pourcentage. La contribution de la consommation des administrations publiques et de l'investissement brut était légèrement positive (0,09 point de pourcentage), et les exportations nettes ont apporté une contribution négative de 1,40 point de pourcentage à la croissance du PIB réel. L'investissement fixe non résidentiel a augmenté de 7,4% en 2021, contre une baisse de 5,3% en 2020. La croissance de l'investissement fixe non résidentiel était le résultat de l'augmentation des dépenses de matériel, principalement le matériel de traitement de l'information. L'investissement fixe privé global (résidentiel et non résidentiel) a affiché une croissance de 7,7% en 2021, contre une contraction de 2,7% en 2020; la croissance de l'investissement global était de 9,8%, contre -5,5% en 2020.

1.7. L'accélération de la croissance en 2021 était le résultat de la croissance enregistrée dans tous les principaux sous-composants, en particulier les dépenses de consommation des particuliers en ce qui concerne les biens et les services, l'investissement fixe non résidentiel, les exportations, l'investissement fixe résidentiel et l'investissement en stocks privés. Les importations ont augmenté de 14% après avoir connu une contraction de 8,9% en 2020. Les exportations, qui avaient enregistré

² Bureau des analyses économiques (BEA) (2022), "Gross Domestic Product (Third Estimate), Corporate Profits, and GDP by Industry, Fourth Quarter and Year 2021", 30 mars. Adresse consultée: https://www.bea.gov/sites/default/files/2022-03/gdp4q21_3rd.pdf.

une baisse de 13,6% en 2020, ont connu une croissance de 4,6% qui était le résultat de l'augmentation des exportations de biens, principalement de biens de capitaux (à l'exception des véhicules automobiles), qui a en partie été contrebalancée par la baisse des exportations de services, principalement les voyages. Le PIB en dollars courants a augmenté de 10% en 2021 pour atteindre 229 900 milliards d'USD, contre une baisse de 2,2% en 2020. L'indice des prix pour les achats intérieurs bruts a augmenté de 3,9% en 2021, contre une augmentation de 1,2% en 2020.³

1.8. La croissance de la productivité de la main-d'œuvre était de 1,5% en moyenne en 2018 et 2019, et de 2,4% en 2020 et 2021, en partie en raison de l'augmentation du chômage (2020) et de l'importante reprise économique (2021). La croissance de la productivité devrait ralentir en 2022 et au-delà à mesure que le marché du travail s'améliore. En 2018, l'OCDE a indiqué que les facteurs qui contribuent au ralentissement de la productivité étaient la lenteur de l'investissement non résidentiel, la faible dynamique des entreprises, les réglementations restrictives et le manque d'externalités de connaissances entre les entreprises.⁴ Dans son étude de 2020, l'OCDE suggère que des réformes sont indispensables pour accélérer les gains de productivité et garantir que la croissance future bénéficiera à tous. La productivité peine à progresser et ce, pour plusieurs raisons et des mesures s'imposent pour soutenir la mobilité de la main-d'œuvre et la concurrence afin d'épargner aux travailleurs et aux entreprises les conséquences dommageables de la crise, et de les aider à en sortir.⁵

1.9. Les prévisions budgétaires du Bureau de la gestion et du budget (OMB) pour l'exercice budgétaire 2022 sont les suivantes: croissance du PIB réel de 3,3% en 2022, de 2,2% en 2023, de 1,8% en 2024 et 2025 et de 1,9% les deux années suivantes, avec une hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) oscillant entre 2,3% et 2,5% et un taux de chômage se stabilisant autour de 3,8%.⁶ Ces prévisions semblent à présent quelque peu optimistes compte tenu de l'inflation.

1.10. L'OCDE prévoit une croissance du PIB réel de 3,7% en 2022 et de 2,4% en 2023, tirée par une importante consommation des particuliers et une reprise de la formation brute de capital fixe (croissance de 3,8% et de 3,6%, respectivement, en 2022 et 2023). Les exportations nettes devraient agir négativement sur la croissance du PIB. L'indice implicite des prix du PIB devrait être de 3,7% et de 2,4%, respectivement, en 2022 et 2023, tandis que le taux de chômage devrait atteindre 3,8% en 2022, puis tomber à 3,4% en 2023.⁷ Le FMI, quant à lui, prévoit une croissance du PIB réel de 4% en 2022.⁸ Le FMI estime que le programme de politiques proposé par l'Administration pour faire face aux effets de la pandémie peut être considéré comme une possibilité de refonder l'économie grâce à une augmentation de la productivité, à une participation accrue de la main-d'œuvre et à une distribution moins polarisée des revenus et des richesses.⁹

1.11. D'après les prévisions du Bureau du budget du Congrès (CBO) pour les exercices budgétaires 2022 à 2025, le PIB réel devrait augmenter de 6,1% au cours de l'exercice 2022, ralentir à 2,0% au cours de l'exercice 2023 et atteindre un peu plus de 1% les deux années suivantes (tableau 1.3). La croissance du PIB réel potentiel, qui est passé de 1,9% au cours des exercices 2020 et 2021 à 2,1% au cours de l'exercice 2022, est le résultat des mesures économiques mises en œuvre pour se remettre de la pandémie de COVID-19; toutefois, d'après les prévisions du CBO, l'effet de ces mesures sera temporaire et la croissance potentielle retombera à 1,9% d'ici à l'exercice 2025.

³ BEA (2022), "Gross Domestic Product (Third Estimate), Corporate Profits, and GDP by Industry, Fourth Quarter and Year 2021", 30 mars.

⁴ OCDE (2018), *Études économiques de l'OCDE: États-Unis, Version abrégée*, juin. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/eco_surveys-usa-2018-fr.pdf?expires=1655300077&id=id&accname=ocid195767&checksum=E20BEC9C3E7215D426E5AF6A81E76C91.

⁵ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: États-Unis, Version abrégée*, juillet. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9df4658e-fr.pdf?expires=1655297552&id=id&accname=ocid195767&checksum=039ECDE556C6100BB47E3B63E4B02CEF>.

⁶ OMB (2021), *Mid-Session Review. Budget of the U.S. Government. Fiscal Year 2022*, août. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/08/msr_fy22.pdf.

⁷ OCDE (2022), *Économie des États-Unis en un coup d'œil: Perspectives économiques (décembre 2021)*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/fr/economie/etats-unis-en-un-coup-d-oeil/>.

⁸ FMI (2022), *Country Data: United States*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Countries/USA#countrydata>.

⁹ FMI (2021), *United States: Staff Report for the 2021 Article IV Consultation*, FMI, *Country Report n° 21/162*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/07/22/United-States-2021-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-462540>.

Tableau 1.3 Prévisions du CBO, exercices budgétaires 2022-2025

	Unités	2022	2023	2024	2025
Production					
PIB	Milliards d'USD	24 323	25 356	26 191	27 077
	Variation en %	8,6	4,2	3,3	3,4
PIB réel	Milliards d'USD	20 480	20 899	21 125	21 380
	Variation en %	6,1	2,0	1,1	1,2
PIB potentiel					
PIB réel potentiel	Variation en %	2,1	2,1	2,0	1,9
Taux de chômage non cyclique	%	4,4	4,4	4,4	4,4
Ecart de production	PIB potentiel en %	2,1	2,1	1,1	0,5
Productivité totale des facteurs potentielle	Variation en %	1,1	1,1	1,1	1,1
Productivité de la main-d'œuvre potentielle	Variation en %	1,9	2,0	1,8	1,7
Prix					
Indice des prix à la consommation, ensemble des consommateurs urbains (IPC-U)	Variation en %	2,7	2,3	2,3	2,4
IPC-U, à l'exception des produits alimentaires et de l'énergie	Variation en %	2,6	2,5	2,5	2,5
Indice du taux de change nominal (pondéré en fonction des exportations)	1970Q1=100	186,8	186,4	186,6	186,6
Main d'œuvre					
Taux de chômage, personnes civiles âgées de 16 ans et plus	%	4,1	3,7	3,9	4,2
Productivité de la main-d'œuvre (entreprises non agricoles)	Variation en %	1,9	0,7	1,5	2,0
Taux d'intérêt					
Bons du Trésor à 10 ans	%	1,9	2,0	2,2	2,5
Bons du Trésor à 3 mois	%	0,1	0,1	0,4	0,8
Taux des fonds fédéraux	%	0,1	0,1	0,5	1,0
Composants du PIB (réel)					
Dépenses de consommation des particuliers	Variation en %	5,1	2,8	1,7	1,4
Investissement intérieur privé brut	Variation en %	10,5	-0,3	-1,2	0,7
Consommation des administrations publiques et investissement brut	Variation en %	2,1	0,0	0,2	0,5
Exportations	Variation en %	9,9	4,9	1,6	1,2
Importations	Variation en %	5,5	2,3	0,4	0,9

Source: CBO.

1.2.2 Politique budgétaire

1.12. Pendant la majorité de la période considérée, la politique budgétaire est restée expansionniste. Comme cela a été indiqué dans le précédent examen, en 2018 la politique budgétaire est devenue procyclique, avec la promulgation de la Loi de 2017 sur les réductions d'impôts et les emplois (TCJA), de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) et de la Loi de finances révisée de 2018. La TCJA a considérablement diminué les impôts des particuliers et des sociétés. Par ailleurs, les limites de dépenses discrétionnaires ont été augmentées chaque année par rapport à l'objectif initial fixé.¹⁰ La Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) (P.L. 115-123) a augmenté la limite des dépenses liées à la défense de 80 milliards d'USD (pour atteindre 629 milliards d'USD) et de 85 milliards d'USD (pour atteindre 647 milliards d'USD), respectivement, pour les exercices budgétaires 2018 et 2019, et elle a augmenté la limite des dépenses non liées à la défense de 63 milliards d'USD (pour atteindre 579 milliards d'USD) et de 68 milliards d'USD (pour

¹⁰ La Loi de 2011 sur le contrôle budgétaire (BCA) (P.L. 112-25) a établi des limites légales concernant le montant des dépenses discrétionnaires pouvant être alloué pour chaque exercice budgétaire. Des limites semblables concernant les dépenses discrétionnaires avaient été précédemment mises en place entre l'exercice budgétaire 1991 et l'exercice budgétaire 2002, et la BCA a rétabli des limites pour les exercices budgétaires 2012 et 2021. En vertu de la BCA, deux limites de dépenses distinctes ont été mises en œuvre: une pour les dépenses discrétionnaires liées à la défense et une autre pour les dépenses discrétionnaires non liées à la défense. L'établissement de plafonds avait pour objectif de contribuer à réduire le déficit budgétaire au cours des exercices budgétaires 2012 et 2021. L'augmentation des limites ou des plafonds prévue dans les diverses lois budgétaires se réfère au plafond initial fixé en 2011 pour cet exercice budgétaire. Service de recherche du Congrès (CRS) (2021), *Expiration of the Discretionary Spending Limits: Frequently Asked Questions*, 8 avril. Adresse consultée: [https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R46752#:~:text=The%20Bipartisan%20Budget%20Act%20of,billion%20\(to%20%24622%20billion\).](https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R46752#:~:text=The%20Bipartisan%20Budget%20Act%20of,billion%20(to%20%24622%20billion).)

atteindre 597 milliards d'USD), respectivement, pour les exercices budgétaires 2018 et 2019. La Loi budgétaire de 2019 (votée par les deux partis) (P.L. 116-37) a augmenté le plafond des dépenses discrétionnaires liées à la défense de 90 milliards d'USD (pour atteindre 667 milliards d'USD) et de 81 milliards d'USD (pour atteindre 672 milliards d'USD), respectivement, pour les exercices budgétaires 2020 et 2021, et elle a augmenté le plafond des dépenses non liées à la défense de 78 milliards d'USD (pour atteindre 622 milliards d'USD) et de 72 milliards d'USD (pour atteindre 627 milliards d'USD), respectivement, pour les exercices budgétaires 2020 et 2021. Les plafonds de dépenses discrétionnaires sont venus à expiration au cours de l'exercice budgétaire 2021; à moins que les limites soient maintenues par la loi, il n'existe aucune limite réglementaire semblable pour l'exercice budgétaire 2022 et les exercices ultérieurs.¹¹

1.13. La pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence qui ont été mises en œuvre pour lutter contre cette dernière, y compris les confinements, ont eu une incidence très néfaste sur l'économie des États-Unis et certaines activités ont été particulièrement durement touchées. En guise de réponse préliminaire à la pandémie, les autorités ont mis en place la Loi du 6 mars 2020 (P.L. 116-123) portant ouverture de crédits supplémentaires pour la préparation et la riposte concernant le coronavirus en vertu de laquelle un fonds d'urgence de 8,3 milliards d'USD a été octroyé aux organismes fédéraux pour faire face à la pandémie de COVID-19.¹² La Loi a financé des programmes qui portaient sur des questions telles que: i) le développement, la fabrication et la fourniture de vaccins et d'autres fournitures médicales; ii) les dons aux entités et aux organismes de santé publique des États, des administrations locales et des gouvernements tribaux; iii) les prêts pour les petites entreprises touchées; et iv) l'aide humanitaire et le soutien aux systèmes de santé dans les pays touchés.

1.14. La Loi du 18 mars 2020 (P.L. 116-127) sur la réponse au coronavirus "Les familles d'abord" a octroyé des congés de maladie rémunérés, des crédits d'impôts et des tests de dépistage de la COVID-19 gratuits; elle a élargi l'aide alimentaire et les indemnités de chômage; et elle a augmenté les fonds alloués au programme Medicaid, tout cela pour un montant estimé à 192 milliards d'USD. La partie A de la Loi, la deuxième Loi de 2020 portant ouverture de crédits supplémentaires pour la préparation et la riposte concernant le coronavirus, a octroyé des crédits ouverts supplémentaires pour les dépenses d'urgence (exempts de limites de dépenses discrétionnaires) aux organismes fédéraux pour l'exercice budgétaire 2020 afin de faire face à la pandémie de COVID-19, et a permis au Département de l'agriculture (USDA) d'approuver les plans étatiques visant à fournir une aide d'urgence dans le cadre du Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP). La partie D, la Loi de 2020 sur la stabilisation et l'accès à l'assurance chômage d'urgence octroie des fonds d'urgence pour l'exercice 2020 afin d'administrer des programmes de lutte contre le chômage dans les États répondant à certains critères. La partie G, Crédits d'impôts pour les congés de maladie rémunérés et les congés pour raisons familiales et médicales rémunérés, octroie un crédit pour les cotisations sociales concernant 100% des salaires versés par l'employeur dans le cadre des congés de maladie admissibles. Les transferts depuis le fonds général du Trésor sont autorisés afin de compenser les baisses de revenus résultant de ce crédit.¹³

1.15. La Loi sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (Loi CARES) (P.L. 116-136), promulguée le 27 mars 2020, a mis en place un ensemble de mesures et de programmes afin de faire face à la situation d'urgence créée par la pandémie de COVID-19 et de lutter contre certains de ses effets négatifs à court terme. La Loi CARES a octroyé un large éventail de financements d'urgence d'un montant total d'environ 2300 milliards d'USD (environ 11% du PIB), dont 349 milliards d'USD octroyés dans le cadre du Programme de protection des salaires (PPP) administré par l'Administration des petites entreprises (SBA) (encadré 1.1). Dans le cadre du PPP, les entreprises admissibles pouvaient bénéficier de prêts garantis pendant une période déterminée qui, dans certaines circonstances, pouvaient être annulés et se transformer en dons. Un autre point important de la Loi CARES était l'autorisation donnée au Département du Trésor (par l'intermédiaire de la Réserve fédérale) de financer des prêts et des garanties et de fournir d'autres types de soutien financier, pour un montant de 500 milliards d'USD, aux entreprises et aux organisations à but non lucratif admissibles, ainsi qu'aux gouvernements des États et des administrations locales. La Loi

¹¹ CRS (2021), *Expiration of the Discretionary Spending Limits: Frequently Asked Questions*, 8 avril.

¹² Loi du 6 mars 2020 (P.L. 116-123) portant ouverture de crédits supplémentaires pour la préparation et la riposte concernant le coronavirus. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/6074>.

¹³ Loi du 18 mars 2020 (P.L. 116-127) relative à la réponse au coronavirus pour les familles en premier. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/6201>.

prévoyait également l'octroi de 293 milliards d'USD afin de financer les abattements fiscaux ponctuels accordés aux particuliers; de 268 milliards d'USD pour élargir l'octroi d'indemnités de chômage; de 150 milliards d'USD pour les transferts vers les gouvernements des États et des administrations locales; et de 100 milliards d'USD pour les hôpitaux. Les principales dispositions sont énoncées dans l'encadré 1.1; nombre d'entre elles ont expiré à la fin du mois de décembre 2020, toutefois certaines ont été prorogées par la Loi de 2021 sur le Plan de sauvetage américain (Loi ARP) (encadré 1.2).

Encadré 1.1 Loi CARES

Titre I-Loi visant à maintenir les salaires et le travail des travailleurs américains

Programme de protection des salaires: Prêts d'un montant plus élevé pour les petites entreprises admissibles afin de respecter leurs obligations liées au versement des salaires; aides d'urgence afin de couvrir les coûts d'exploitation immédiats; annulations de prêts. Octroi de 349 milliards d'USD d'aide du 15 février au 30 juin 2020 par l'intermédiaire de modifications apportées aux programmes de prêts de la SBA.

Le montant des prêts octroyés est de 10 millions d'USD maximum par emprunteur admissible, avec un taux d'intérêt supérieur à 4%. La Loi CARES permet de reporter intégralement le remboursement des prêts pour une durée maximale de 1 an et prévoit la suppression de toute prescription en matière de garantie.

Prêts en cas de catastrophe causant un dommage économique (EIDL): La Loi étend le programme EIDL de la SBA aux petites entreprises situées dans des zones déclarées sinistrées qui ont subi des dommages économiques importants. Les montants octroyés dans le cadre du programme EIDL sont généralement limités à 2 millions d'USD. La Loi CARES a rendu disponible, jusqu'au 31 décembre 2020, des aides financières d'un montant maximal de 10 000 USD par bénéficiaire afin de couvrir les coûts d'exploitation immédiats des entreprises admissibles. Ces aides financières n'ont pas besoin d'être remboursées.

Titre II-Aide destinée aux familles, aux entreprises et aux travailleurs américains

Octroi d'une aide aux particuliers et aux entreprises touchés par la pandémie de COVID-19 sur le plan économique en élargissant les indemnités de chômage et les remises concernant les recouvrements en liquide pour les particuliers, et création d'un crédit d'impôt pour le maintien des emplois salariés pour les entreprises faisant l'objet de mesures de fermeture.

Indemnités de chômage: La Loi prévoit le versement de 600 USD par semaine (indemnité de chômage du gouvernement fédéral en cas de pandémie) octroyés par le gouvernement fédéral en plus du montant versé par l'État à un travailleur.

Remises concernant les recouvrements: La Loi CARES prévoit des remises concernant les recouvrements pour les particuliers. Les particuliers qui gagnent moins de 75 000 USD en termes de revenus bruts ajustés ont reçu un versement en liquide exceptionnel de 1 200 USD et les familles ont reçu 500 USD par enfant mineur.

Crédit d'impôt pour le maintien des emplois salariés: Crédit d'impôt sur les salaires pour 50% des salaires versés pour les employeurs dont les activités ont été pleinement ou partiellement suspendues en raison de la pandémie de COVID-19, ou dont les recettes brutes ont chuté de plus de 50%. Le crédit d'impôt a été octroyé du 13 mars 2020 au 31 décembre 2020 et était généralement limité à 10 000 USD des salaires admissibles par employé.

Déduction des pertes d'exploitation nettes (NOL): La Loi a supprimé la limite de 80% concernant le revenu imposable pour la déduction des pertes d'exploitation nettes utilisée au cours des années d'imposition 2018, 2019 ou 2020.

Déduction des charges d'intérêts des entreprises: La Loi a relevé le seuil de cette déduction de 30% à 50% des revenus imposables ajustés pour les années d'imposition 2019 et 2020.

Remboursements de prêts étudiants exonérés d'impôts: La Loi permet aux employeurs d'octroyer jusqu'à 5 250 USD par employé pour le remboursement de prêts étudiants exonérés d'impôts ou d'octroyer d'autres indemnités en matière d'aide à l'enseignement.

Titre III-Soutenir le système de santé américain dans la lutte contre le coronavirus

Portée et fixation des prix des tests de dépistage de la COVID-19

Télémedecine: Élargissement de la portée et du remboursement des services de télémedecine et octroi de 29 millions d'USD aux programmes d'aide de l'Administration des ressources et des services de santé (HRSA) qui promeuvent les technologies facilitant la télémedecine pour chaque exercice budgétaire de l'exercice 2021 à l'exercice 2025.

Dispositions concernant les paiements au titre du programme Medicare: La Loi assouplit un ensemble de prescriptions du programme Medicare pendant la période d'urgence liée à la COVID-19.

Allègement du séquestre au titre du programme Medicare: La Loi a suspendu la prescription relative à la réduction du séquestre général de 2% pour les prestataires du programme Medicare et les paiements au titre du programme du 1^{er} mai au 31 décembre 2020 mais l'a prorogée jusqu'à l'exercice budgétaire 2030.

Titre IV-Stabilisation économique et assistance aux secteurs de l'économie des États-Unis en grande difficulté

Le Titre IV a mis de côté environ 500 milliards d'USD afin de financer des prêts, à l'exception des prêts de la SBA. Les prêts ne peuvent pas être annulés et les bénéficiaires sont soumis à une prohibition concernant le rachat d'actions et le paiement de dividendes lorsque le prêt n'est pas remboursé et l'année suivant le remboursement; il existe également des restrictions concernant la rémunération des dirigeants.

Aide aux compagnies aériennes: La Loi a octroyé des fonds de 25 milliards d'USD afin de fournir un soutien en matière de paiement des salaires aux compagnies aériennes de transport de passagers et aux entreprises connexes. L'échéance du prêt ne peut excéder 5 ans; les compagnies aériennes admissibles étaient soumises à des restrictions concernant le rachat d'actions, les dividendes et la rémunération mentionnés ci-dessus pendant 12 mois et ne pouvaient pas réduire le niveau d'emploi au-delà de 10%.

Aide aux banques communautaires locales: La Loi imposait aux organismes bancaires fédéraux, en vertu de la règle finale provisoire, de réduire temporairement à 8%, pour les banques communautaires locales admissibles, le ratio de capitalisation donné pour les banques communautaires locales (CBLR).

Aide aux institutions financières: Octroi de 454 milliards d'USD pour financer des prêts, des garanties de prêts et des investissements par l'intermédiaire de dispositifs établis par la Réserve fédérale afin de fournir des liquidités au système financier en vue de financer les prêts aux entreprises, aux États et aux municipalités admissibles. Autorisation pour la Société fédérale d'assurance-dépôts de garantir les obligations des institutions de dépôts assurées solvables et des sociétés de portefeuille dépositaires jusqu'au 31 décembre 2020. La Loi a temporairement autorisé (jusqu'au 31 décembre 2020) le Contrôleur de la monnaie à exempter toute transaction de ses plafonds de crédit.

Titre V-Fonds de secours liés au coronavirus

Le Titre V de la Loi CARES a octroyé 150 milliards d'USD aux États, aux territoires, aux tribus indiennes et aux administrations locales afin de faire face à l'urgence liée à la pandémie de COVID-19. Un fonds de 100 milliards d'USD a également été mis en place afin de rembourser les fournisseurs de soins de santé admissibles pour les dépenses liées aux soins de santé ou de compenser leurs pertes de revenus liées à la pandémie de COVID-19.

Source: Loi CARES du 27 mars 2020 (P.L. 116-136). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/116/plaws/publ136/PLAW-116publ136.pdf>.

1.16. Certaines des dispositions financières les plus importantes de la Loi CARES figuraient dans le Titre IV, y compris les prêts du Trésor aux entreprises spécifiques et les investissements au titre des programmes de la Réserve fédérale qui étaient autorisés jusqu'à la fin de l'année 2020. D'après les informations communiquées par le Service de recherche du Congrès (CRS), l'aide totale accordée dans le cadre du Titre IV (près de 22 milliards d'USD sous forme de prêts aux entreprises et 195 milliards d'USD au titre des programmes de la Réserve fédérale, dont 41 milliards d'USD seulement ont été effectivement versés) était considérablement inférieure aux 500 milliards d'USD autorisés, et la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260) a annulé les fonds non alloués. Le rapport du CRS fournit deux explications possibles concernant le faible recours à ces fonds: i) les conditions financières qui étaient instables au début de la pandémie ont été normalisées peu après la promulgation de la Loi CARES; et ii) les conditions d'application des programmes de la Réserve fédérale n'avaient pas pour objectif d'être aussi attractives que celles d'autres sources comparables de crédit privé, notamment en ce qui concerne les restrictions imposées concernant la rémunération des dirigeants, le rachat d'actions et les dividendes.¹⁴

1.17. Le plan de 483 milliards d'USD figurant dans la Loi du 24 avril 2020 relative au programme de protection des salaires et à l'amélioration de la couverture d'assurance santé répondait aux besoins liés à la pandémie de COVID-19 en fournissant un financement supplémentaire pour les prêts aux petites entreprises, les fournisseurs de soins de santé et les tests de dépistage de la COVID-19. La Loi a donné une autorisation de prêt supplémentaire dans le cadre du Programme de protection des salaires, en vertu de laquelle la SBA peut garantir certains prêts aux petites entreprises pendant la pandémie de COVID-19, et a élargi les conditions d'admissibilité à remplir pour accéder aux avances de fonds et aux prêts en cas de catastrophe causant un dommage économique (EIDL) afin d'inclure les entreprises agricoles. Les fonds octroyés en vertu de cette Loi sont les suivants: i) 321 milliards d'USD pour les prêts et les garanties de la SBA non remboursables supplémentaires afin de contribuer à maintenir les travailleurs; ii) 62,1 milliards d'USD pour que la SBA accorde des aides et des prêts afin d'aider les petites entreprises (prêts et aides EIDL); iii) 75 milliards d'USD pour les hôpitaux; et iv) 25 milliards d'USD pour élargir l'accès aux tests de dépistage.¹⁵

¹⁴ CRS (2021), *CARES Act Title IV Financial Assistance Ends*, 8 janvier. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IN/IN11567>.

¹⁵ Loi du 24 avril 2020 relative au programme de protection des salaires et à l'amélioration de la couverture d'assurance santé (P.L. 116-139). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/266>.

Encadré 1.2 Loi de 2021 sur le Plan de sauvetage américain: résumé**Principales dispositions de la Loi ARP****Agriculture**

- Octroi de 4 milliards d'USD à l'USDA afin d'acheter et de distribuer des produits agricoles alimentaires; octroi de subventions et de prêts aux petits et moyens transformateurs ou fournisseurs de produits alimentaires afin d'améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et agricole.
- 500 millions d'USD pour la création d'un programme pilote d'urgence visant à accroître la distribution de vaccins afin de soutenir les installations de santé rurales.
- Permission à l'USDA de réaliser des paiements pouvant aller jusqu'à 120% de la dette de chaque agriculteur ou éleveur socialement défavorisé à compter du 1^{er} janvier 2021 afin de rembourser les prêts; et 1,01 milliard d'USD d'aide aux agriculteurs et éleveurs socialement défavorisés.
- Octroi de 800 millions d'USD à la Société de crédit pour les produits de base afin d'acheter et de mettre à disposition des produits.
- Octroi de 2,25 milliards d'USD d'aide nutritionnelle, et de 880 millions d'USD pour investir dans l'innovation et améliorer l'accès aux fruits et légumes au titre du Programme spécial d'aide alimentaire supplémentaire pour les femmes, les bébés et les enfants.

Enseignement

- 122 milliards d'USD au Fonds de stabilisation générale pour l'ensemble du système scolaire; 2,6 milliards d'USD pour les allocations spéciales pour frais d'études de l'État au titre de la Loi sur l'enseignement pour les personnes handicapées (IDEA); 800 millions d'USD afin d'aider les enfants qui n'ont pas de domicile.
- 40 milliards d'USD par l'intermédiaire du Fonds d'aide d'urgence en faveur de l'enseignement supérieur jusqu'au 30 septembre 2023.

Garde d'enfants

- 40 milliards d'USD aux organismes de garde d'enfants et aide aux prestataires touchés par la pandémie.

Aide en matière d'accès à l'eau et aux services publics

- 4,5 milliards d'USD pour l'aide en matière d'accès aux services publics, et 500 millions d'USD pour les subventions concernant l'aide en matière d'accès à l'eau octroyées aux États afin de soutenir les ménages à faible revenu.

Soins de santé

- 47,8 milliards d'USD pour financer les tests de dépistage de la COVID-19, le traçage des contacts et les activités d'atténuation; 7,5 milliards d'USD pour les vaccins contre la COVID-19; 6,05 milliards d'USD pour la R&D, la fabrication, la production et l'achat de vaccins, de traitements et de produits médicaux connexes; 7,66 milliards d'USD afin de maintenir et de renforcer les effectifs dans le domaine de la santé publique des États-Unis; et environ 15 milliards d'USD destinés à d'autres programmes.

Loi sur la production aux fins de la défense

- Octroi de 10 milliards d'USD pour les fournitures et équipements médicaux.

Aide au logement et aide d'urgence à la location

- 27,4 milliards d'USD octroyés pour l'aide à la location jusqu'au 30 septembre 2025; 5 milliards d'USD pour les allocations de logement d'urgence jusqu'au 30 septembre 2030 pour les ménages menacés de perdre leur domicile; 5 milliards d'USD pour l'aide à la location.
- Le Fonds d'aide aux propriétaires immobiliers octroie 9,961 milliards d'USD qui sont distribués aux États par l'intermédiaire du Trésor.

Transports publics

- 30,5 milliards d'USD à l'Administration fédérale des transports publics sous forme de subventions.

Aide en cas de catastrophe

- Octroi de 570 millions d'USD afin de créer le Fonds d'urgence pour les congés des employés fédéraux jusqu'au 30 septembre 2022; et de 760 millions d'USD à la Direction fédérale de la gestion des crises.

Cybersécurité et technologie

- 1,85 milliard d'USD pour atténuer les risques liés à la cybersécurité, apporter un soutien informatique aux organismes fédéraux et moderniser leurs systèmes informatiques.

Programme de protection des salaires (PPP)

- Élargissement de l'admissibilité au bénéfice du PPP et affectation de 7,25 milliards d'USD supplémentaires dans le cadre du PPP qui a pris fin le 31 mai 2021.

Prêts en cas de catastrophe causant un dommage économique (EIDL)

- Octroi de 15 milliards d'USD à la SBA afin de fournir des EIDL aux petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19.

Restaurants

- Octroi de 28,6 milliards d'USD à la SBA afin d'administrer un programme de subventions aux restaurants par l'intermédiaire d'un nouveau Fonds de relance pour les restaurants. Le montant maximal de la subvention est de 10 millions d'USD par entité admissible et entreprise apparentée.

Prorogation du Programme de soutien en matière de paiement des salaires des employés du secteur des transports aériens

- Octroi 14 milliards d'USD afin de maintenir le financement du Programme de soutien en matière de paiement des salaires pour les transporteurs aériens et les contractants du transport aérien admissibles jusqu'au 30 septembre 2021; maintien des restrictions relatives au rachat d'actions, aux dividendes et aux distributions discrétionnaires jusqu'au 30 septembre 2022, et des restrictions relatives à la rémunération des dirigeants jusqu'au 1^{er} avril 2023.

Aide pour les aéroports

- 8 milliards d'USD pour les aéroports.

Haut débit

- 7,2 milliards d'USD afin de créer un Fonds de connexion d'urgence permettant de rembourser les écoles et les bibliothèques en ce qui concerne l'accès à Internet; 10 milliards d'USD pour les États, les territoires et les gouvernements tribaux pour les projets de formation et de surveillance sanitaire, y compris les possibilités à distance.

Chômage

- Maintien de l'assurance chômage renforcée jusqu'au 6 septembre 2021, prorogation des indemnités de 24 à 53 semaines.

Impôts

- Octroi de 1 400 USD supplémentaires par particulier admissible sous forme de primes de relance directe. Augmentation temporaire de la valeur du crédit d'impôt pour enfant à charge pour atteindre 3 000 USD pour les enfants âgés de plus de 6 ans et 3 600 USD pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Augmentation temporaire de la valeur du crédit d'impôt sur le revenu du travail de 1 050 USD à 4 000 USD par enfant ou personne à charge.

Aide aux États et aux administrations locales

- 350 milliards d'USD d'aide fiscale au titre du Fonds de recouvrement fiscal lié au coronavirus à l'échelle des États et des administrations locales, dont 57% est alloué aux États et 35% aux administrations locales. Les fonds sont administrés par le Trésor; les fonds doivent être utilisés au plus tard le 31 décembre 2024.

Initiative d'État en faveur du crédit aux petites entreprises

- 10 milliards d'USD destinés au fonds administré par le Département du Trésor.

Dispositions destinées aux populations tribales, indiennes et amérindiennes

- Octroi de 20 milliards d'USD aux gouvernements tribaux; les fonds peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2024; de 6 094 milliards d'USD au Service indien de santé; de 900 millions d'USD au Bureau des affaires indiennes; et de 750 millions d'USD pour les logements tribaux jusqu'au 30 septembre 2025.

Source: Loi ARP de 2021 (P.L. 117-2), 11 mars 2021.

1.18. Le 8 août 2020, une ordonnance exécutive a été émise afin de résoudre la question de l'expiration de certaines mesures d'aide liées au coronavirus mises en œuvre en vertu de la législation antérieure, y compris l'octroi d'indemnités de chômage supplémentaires (en utilisant 44 milliards d'USD provenant du Fonds de secours en cas de catastrophe), le maintien de l'aide au remboursement des prêts étudiants et le report du recouvrement des cotisations de sécurité sociale des employés.¹⁶

1.19. La partie M, la Loi de 2021 portant ouverture de crédits supplémentaires pour la riposte et l'aide concernant le coronavirus, et la partie N, Riposte et aide supplémentaire concernant le coronavirus de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260), promulguées le 27 décembre 2020, contiennent d'autres mesures d'aide liées à la pandémie de COVID-19 pour un montant estimé à 868 milliards d'USD (environ 4,1% du PIB).¹⁷ Les mesures sont les suivantes: i) augmentation des indemnités de chômage de 300 USD par semaine jusqu'au 14 mars 2021 (119 milliards d'USD); ii) versement d'une prime de relance directe exceptionnelle de 600 USD aux particuliers (169 milliards d'USD); iii) autre série de prêts au titre du PPP de la SBA (y compris l'octroi de certaines exemptions de responsabilité pour les bailleurs de fonds qui ont accordé des prêts au titre du Programme) et autres aides aux petites entreprises (pour un montant d'environ 302 milliards d'USD); iv) ressources pour les vaccins, les tests de dépistage et le traçage (79 milliards d'USD); v) fonds pour l'ensemble du système scolaire et d'autres formations (82 milliards d'USD); et vi) autres fonds (aide alimentaire, transports, haut débit et secteur bancaire) (117 milliards d'USD). La Loi a allongé le délai au cours duquel les entreprises doivent utiliser les prêts. Parmi les autres modifications apportées figuraient la création d'un programme d'aide visant à financer les événements publics, les salles de spectacle et les entités connexes afin de faire face à la pandémie de COVID-19, et l'octroi de fonds supplémentaires dans le cadre du programme EIDL.

¹⁶ Ordonnance exécutive n° 13945 du 8 août 2020, Fighting the Spread of COVID-19 by Providing Assistance to Renters and Homeowner, *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 158, pages 49935 à 49937. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-08-14/pdf/2020-18015.pdf>.

¹⁷ Chambre des représentants, *H.R. 133 Division-By-Division Summary of COVID-19 Relief Provisions*. Adresse consultée: <https://appropriations.house.gov/sites/democrats.appropriations.house.gov/files/Summary%20of%20H.R.%20133%20Coronavirus%20Relief%20Provisions.pdf>; et FMI (2021), *United States: Staff Report for the 2021 Article IV Consultation*, FMI, *Country Report n° 21/162*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/07/22/United-States-2021-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-462540>; et FMI, *Policy Responses to COVID-19: United States*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#U>.

1.20. En mars 2021, le Congrès a promulgué la Loi ARP signée par le Président le 11 mars 2021, afin de maintenir certaines des indemnités prévues dans la Loi CARES et d'en accorder de nouvelles. La Loi ARP octroie environ 1 900 milliards d'USD (8,8% du PIB en 2020) afin de financer les mesures d'aide supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19, ce qui vient s'ajouter aux près de 4 000 milliards d'USD octroyés en 2020 pour faire face à la COVID-19. La Loi ARP comprend, entre autres, des dispositions concernant l'aide octroyée aux gouvernements des États et des administrations locales, aux entreprises et aux communautés durement touchées et les modifications fiscales; prévoit le versement de primes de relance directe de 1 400 USD aux particuliers admissibles; reconduit les programmes d'indemnités de chômage; fournit une aide directe aux gouvernements des États et des administrations locales; apporte des ressources supplémentaires au programme de vaccination; et prévoit l'augmentation des fonds destinés à la réouverture des écoles. Plus particulièrement, dans le cadre du Fonds de recouvrement fiscal lié au coronavirus à l'échelle des États et des administrations locales, la Loi ARP octroie 350 milliards d'USD d'allègement fiscal, dont 57% est alloué aux États et 35% aux administrations locales; la Loi octroie également plus de 165 milliards d'USD pour l'enseignement (encadré 1.2).

1.21. La Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (P.L. 117-58), promulguée le 15 novembre 2021, prévoit des crédits ouverts d'un montant de 1 200 milliards d'USD, dont environ 550 milliards en nouvelles dépenses. Les nouvelles dépenses comprennent 100 milliards d'USD pour les routes et les ponts; 66 milliards d'USD pour les chemins de fer; 65 milliards d'USD pour le réseau électrique; 65 milliards d'USD pour le haut débit dans les zones rurales et les communautés à faible revenu; 55 milliards d'USD pour les infrastructures hydrauliques; plus de 50 milliards d'USD pour la cybersécurité et le changement climatique (afin de protéger les infrastructures des cyberattaques et faire face aux inondations, aux feux de forêt et aux sécheresses ainsi qu'à d'autres événements climatiques extrêmes); 39 milliards d'USD pour les transports publics; 25 milliards d'USD pour les aéroports (modernisation et agrandissement); 21 milliards d'USD pour l'environnement; 17 milliards d'USD pour les ports; 11 milliards d'USD pour la sécurité (autoroute, zone piétonne, pipeline et autres zones de sécurité); 8 milliards d'USD pour les infrastructures hydrauliques de l'ouest (installations de traitement, de stockage et de réutilisation de l'eau); 7,5 milliards d'USD pour les stations de recharge pour véhicules électriques; et 7,5 milliards d'USD pour les bus scolaires électriques.¹⁸

1.22. Malgré la croissance économique et l'augmentation des recettes courantes qui en résulte, le déficit du gouvernement fédéral a augmenté de 2,8% du PIB au cours de l'année civile 2017 à 5,4% du PIB en 2019. Les mesures de sauvetage économique mises en œuvre entre mars 2020 et mars 2021 afin de lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19 ont représenté globalement environ 5,8 milliards d'USD, soit 28% du PIB, par conséquent cela a entraîné une augmentation considérable du déficit qui a atteint 14,9% et 13,9% du PIB, respectivement, au cours des exercices budgétaires 2020 et 2021 et 15,4% et 13,0% du PIB, respectivement, au cours des années civiles 2020 et 2021 (tableaux 1.4 et 1.5). Les dépenses courantes ont augmenté d'environ 43% en 2020, tandis que les recettes ont baissé. L'augmentation des dépenses a été plus modérée en 2021 (3,3%) mais les niveaux de dépenses étaient près de 50% plus élevés qu'en 2019. En raison de l'augmentation des déficits, la dette publique en pourcentage du PIB a continué d'augmenter pour atteindre 100% du PIB et elle devrait atteindre plus de 110% du PIB au cours de l'exercice budgétaire 2022 (tableau 1.4). Le déficit global du gouvernement (y compris les entités infrafédérales) a atteint un pourcentage estimé à 15,3% du PIB en 2020 et à 13,0% du PIB en 2021.¹⁹

1.23. En raison de la mise en œuvre des Lois susmentionnées, le CBO prévoit que, malgré une baisse des déficits budgétaires, ces derniers se maintiendront à un niveau élevé après l'exercice budgétaire 2021, pour atteindre 4,7% du PIB au cours de l'exercice budgétaire 2022 et 3,1% du PIB au cours de l'exercice budgétaire 2023. Les déficits devraient continuer à baisser pour atteindre 2,9% du PIB en 2024, toutefois, à moyen terme, bien que les dépenses engendrées pour faire face à la pandémie diminuent et l'économie continue de s'améliorer, les déficits devraient à nouveau se creuser pour atteindre 5,5% du PIB en 2031. Le déficit budgétaire annuel moyen devrait atteindre 3,6% du PIB au cours de la période 2022-2026 et 4,2% du PIB au cours de la période 2022-2031. En raison de l'augmentation des déficits, le CBO estime que la dette publique se maintiendra à

¹⁸ Loi du 15 novembre 2021 sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (P.L. 117-58). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/117/plaws/publ58/PLAW-117publ58.pdf>.

¹⁹ BEA, *National Income and Product Accounts*. Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=19&step=3&isuri=1&1921=survey&1903=86>.

environ 100% du PIB au cours de la période 2022-2026.²⁰ L'OMB prévoit que le déficit atteindra 7,8% du PIB au cours de l'exercice budgétaire 2022, et que les déficits ultérieurs représenteront plus de 5% du PIB au cours de la période 2023-2026 (tableau. 1.5).

Tableau 1.4 Recettes et dépenses de l'Administration fédérale, 2017-2021

(Milliards d'USD)

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes courantes	3 525	3 569	3 714	3 685	4 233
Recettes fiscales courantes	2 016	2 015	2 128	2 058	2 464
Impôts courants des particuliers	1 614	1 617	1 709	1 680	1 987
Impôts sur la production et les importations	132	164	175	158	174
Droits d'accise	92	109	96	88	86
Droits de douane	39	53	78	69	87
Autres	1	1	1	1	1
Impôts sur le revenu des sociétés	245	209	217	193	272
Impôts en provenance du reste du monde	25	26	27	27	30
Cotisations à l'assurance sociale publique	1 284	1 345	1 406	1 445	1 575
des particuliers	1 279	1 340	1 401	1 440	1 569
du reste du monde ^a	5	5	5	5	6
Recettes au titre des actifs	140	123	110	120	138
Intérêts perçus	30	36	38	24	21
Dividendes	104	79	64	91	112
Banques fédérales de réserve	81	65	55	91	111
Autres	23	14	9	0	0
Rentes et redevances ^b	6	8	8	6	6
Recettes au titre des transferts courants	85	86	73	63	58
des entreprises	48	49	38	39	34
des particuliers	27	28	27	21	21
du reste du monde	10	10	7	3	3
Excédent courant des entreprises publiques	1	-1	-3	-1	-1
Dépenses courantes	4 246	4 497	4 761	6 795	7 021
Dépenses de consommation	983	1 039	1 097	1 161	1 205
Paiements des transferts courants	2 727	2 853	3 008	4 338	4 812
Avantages sociaux octroyés par le gouvernement	2 121	2 219	2 348	3 406	3 659
aux particuliers	2 099	2 196	2 324	3 373	3 629
au reste du monde	22	23	24	33	31
Autres paiements des transferts courants	607	634	660	932	1 152
Subventions aux gouvernements des États et aux administrations locales	561	583	609	881	1 094
au reste du monde	46	52	50	51	59
Paiement d'intérêts	477	542	584	534	515
aux particuliers et aux entreprises	360	404	438	412	385
au reste du monde	117	137	145	122	130
Subventions	59	63	72	761	490
Épargne nette de l'Administration fédérale	-721	-928	-1 048	-3 110	-2 789
Fonds d'assurance sociale	-330	-358	-410	-977	-685
Autres	-390	-570	-638	-2 133	-2 103
Addenda:					
Total des recettes	3 798	3 592	3 730	3 704	4 255
Recette courantes	3 525	3 569	3 714	3 685	4 233
Recettes des transferts de capitaux	273	23	16	19	23
Total des dépenses	4 339	4 593	4 877	6 920	7 197
Dépenses courantes	4 246	4 497	4 761	6 795	7 021
Investissement public brut	280	300	318	340	360
Paiements de transferts de capitaux	91	82	94	92	145
Acquisition nette d'actifs non produits	-2	-1	-3	-3	-9
Moins la consommation de capital fixe	276	285	293	304	320
Prêts nets ou emprunts nets (-)	-541	-1 002	-1 147	-3 217	-2 942
Prêts nets ou emprunts nets (-) (% du PIB courant)	-2,8	-4,9	-5,4	-15,4	-13,0
Dette publique (milliards d'USD)	14 665	15 750	16 801	21 017	22 287
Dette publique (% du PIB courant)^c	76,2	77,6	79,4	100,3	99,7

a Il s'agit principalement des cotisations des résidents des territoires des États-Unis et des Commonwealths de Porto Rico et des Îles Mariannes du Nord.

²⁰ CBO (2021), *Additional Information About the Updated Budget and Economic Outlook: 2021 to 2031*, juillet. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files/2021-07/57263-outlook.pdf>.

- b Les rentes et redevances désignent les recettes provenant de la location de terres et de gisements de minéraux détenus par l'Administration fédérale. Ces valeurs ne tiennent pas compte des primes versées pour garantir ces contrats de location.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/>; Département du Trésor; et Bureau de la gestion et du budget.

Tableau 1.5 Total des budgets et prévisions budgétaires du CBO, exercices budgétaires 2020-2026

(Milliards d'USD et % du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des budgets en milliards d'USD							
Recettes	3 421	3 581	4 174	4 641	4 828	5 038	5 332
Dépenses	6 550	7 249	6 011	6 013	6 187	6 508	6 746
Déficit	3 129	3 669	1 837	1 372	1 359	1 470	1 414
Dette détenue par le public	21 017	24 167	26 265	27 683	29 062	30 539	31 958
Dette détenue par le public nette d'actifs financiers	18 024	21 684	23 520	24 892	26 250	27 720	29 134
Produit intérieur brut (PIB)	21 000	22 030	23 500	24 563	25 537	26 516	27 533
Total des budgets en % du PIB							
Recettes	16,3	16,3	17,8	18,9	18,9	19,0	19,4
Dépenses	31,2	32,9	25,6	24,5	24,2	24,5	24,5
Déficit	14,9	16,7	7,8	5,6	5,3	5,5	5,1
Dette détenue par le public	100,1	109,7	111,8	112,7	113,8	115,2	116,1
Dette détenue par le public nette d'actifs financiers	85,8	98,4	100,1	101,3	102,8	104,5	105,8
Pour mémoire, intérêt net réel							
Intérêt net réel, milliards d'USD	134	-53	-139	-189	-186	-136	-86
Intérêt net réel en % du PIB	0,6	-0,2	-0,6	-0,8	-0,7	-0,5	-0,3

Note: Le déficit prévisionnel pour 2021 s'appuie sur les données réelles partielles de l'année, généralement jusqu'à mars.

Source: OMB, *Budget of the U.S. Government. Fiscal Year 2022*. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/05/budget_fy22.pdf.

Une étude récente réalisée par le CBO montre que les principaux programmes adoptés pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19 ont eu un effet cumulé sur le déficit de 2 637 milliards d'USD, tandis que l'effet cumulé sur le PIB était de 58,2% de ce chiffre, soit 1 535 milliards d'USD.²¹

1.24. Le projet de Loi pour mieux reconstruire (H.R. 5376), qui a été adoptée par la Chambre des représentants le 18 novembre 2021 mais qui n'a pas été promulgué par le Sénat, prévoit un ensemble de mesures économiques représentant environ 2 200 milliards d'USD afin d'accroître les dépenses en matière d'enseignement, de garde d'enfants et de climat; d'accorder des réductions d'impôts aux familles à faible et moyen revenu; de créer des emplois; de réduire les cotisations d'assurance maladie; de fournir une couverture des soins de santé aux personnes non assurées; d'élargir le programme Medicare; et d'investir dans le logement. Le projet de Loi vise à réduire le déficit en augmentant certains impôts et en comblant les lacunes de la législation fiscale.²² La Loi prévoyait l'imposition d'un impôt minimum de 15% sur les bénéfices des grandes entreprises

²¹ Dont 628 milliards d'USD (effet cumulé sur le PIB de 226 milliards d'USD) correspondant au Programme de protection des salaires et aux dispositions correspondantes; 442 milliards d'USD (effet cumulé sur le PIB de 297 milliards d'USD) correspondant au régime amélioré d'indemnisation du chômage; 297 milliards d'USD (effet cumulé sur le PIB de 175 milliards d'USD) correspondant aux remises concernant les recouvrements pour les particuliers; 150 milliards d'USD (effet cumulé sur le PIB de 132 milliards d'USD) correspondant à l'aide directe aux États et aux administrations locales; 700 milliards d'USD (effet cumulé sur le PIB de 548 milliards d'USD) correspondant aux autres dispositions concernant les dépenses; et 425 milliards d'USD (effet cumulé sur le PIB de 157 milliards d'USD) correspondant aux autres dispositions concernant les revenus. CBO (2022), *The Effects of Recent Legislation on the Economy and the Budget*, 7 janvier. Presentation at the American Economic Association Annual Meeting. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files/2022-01/57698-AEA.pdf>.

²² La Loi prévoit un investissement total de 1 750 milliards d'USD destiné, entre autres, aux services de garde d'enfants et à l'enseignement préscolaire (400 millions d'USD); aux soins à domicile (150 millions d'USD); aux crédits d'impôts pour enfant à charge et aux crédits d'impôts sur le revenu du travail (200 millions d'USD); aux investissements dans les énergies propres et aux investissements dans le domaine du climat (555 millions d'USD). Les compensations représentent 1 995 milliards d'USD au total. The White House (2021), "President Biden Announces the Build Back Better Framework", 28 octobre. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/10/28/president-biden-announces-the-build-back-better-framework/>.

(conformément à l'accord conclu avec 136 pays), c'est-à-dire, les entreprises qui génèrent plus d'un milliard de bénéfiques, et d'une surtaxe de 1% sur les rachats d'actions. La Loi prévoyait également de créer une nouvelle surtaxe de 5% sur les revenus supérieurs à 10 millions d'USD, et une surtaxe supplémentaire de 3% sur les revenus supérieurs à 25 millions d'USD.²³

1.25. Dans son rapport de 2021 sur les Consultations au titre de l'article IV, le FMI indique qu'investir dans l'électricité, les transports, les télécommunications et l'eau contribuera à supprimer les goulets d'étranglement et à accroître la productivité; par ailleurs, le FMI considère que les dépenses destinées à soutenir le secteur manufacturier national, à investir dans les semi-conducteurs de pointe et à encourager la relocalisation des chaînes d'approvisionnement pourraient se transformer en investissements destinés à encourager l'innovation ou à accroître la productivité. Réorienter les dépenses de la sorte contribuerait davantage à supprimer les contraintes du côté de l'offre et à réduire les risques que présente la hausse soutenue de l'inflation.²⁴ D'après les autorités, les plans définis dans la Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois et le projet de Loi pour mieux reconstruire représentent des investissements évolutifs afin de reconstruire l'économie des États-Unis. Les politiques contribueraient également à inverser les effets de la pandémie sur le taux d'activité. Le coût des dépenses fédérales supplémentaires devrait être partiellement compensé en augmentant les impôts sur les sociétés et les ménages à revenu élevé et en comblant les lacunes de la législation fiscale qui permet aux particuliers à revenu élevé de qualifier les revenus du travail et de se soustraire aux impôts sur les gains de capital.

1.2.3 Politique monétaire

1.26. La Réserve fédérale est responsable de la politique monétaire des États-Unis. La loi précise que, dans la conduite de la politique monétaire, le Système de la Réserve fédérale et le Federal Open Market Committee (FOMC) doivent chercher à "promouvoir efficacement les objectifs de plein emploi, de stabilité des prix et de modération des taux d'intérêt à long terme".²⁵ La Réserve fédérale ajuste les principaux instruments de politique monétaire – les opérations d'open market, le taux d'escompte et les intérêts sur les réserves – afin d'influer sur les conditions de l'offre et de la demande sur le marché des fonds fédéraux, de maintenir le taux des fonds fédéraux dans la fourchette cible fixée par le FOMC et d'influer sur les taux d'intérêt à plus long terme. Le FOMC définit un objectif à plus long terme en ce qui concerne le taux d'inflation moyen plutôt qu'une cible annuelle définie à plus court terme. En 2020, 2021 et 2022, le FOMC a réaffirmé son opinion selon laquelle le taux d'inflation de 2%, mesuré en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers, est le plus conforme au mandat légal de la Réserve fédérale à plus long terme. Le FOMC considère que les anticipations d'inflation à plus long terme qui sont bien ancrées à 2% favorisent la stabilité des prix, modère les taux d'intérêt à long terme et améliore la capacité du FOMC à promouvoir le plein emploi malgré d'importantes perturbations économiques. Afin d'ancrer les anticipations d'inflation à plus long terme à ce niveau, le FOMC cherche à atteindre un taux d'inflation moyen de 2% (mesuré en fonction de la variation de l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers).²⁶

1.27. La Réserve fédérale a continué à mener une politique monétaire expansionniste au cours de la période considérée. En août 2020, la Réserve fédérale a annoncé des modifications de son schéma de politique générale. L'annonce selon laquelle le FOMC chercherait à atteindre un taux d'inflation moyen de 2% au fil du temps impliquait de passer à un ciblage du taux d'inflation moyen plus souple. Après une période où le taux d'inflation était constamment inférieur à l'objectif fixé, comme cela a été le cas au cours des années précédant immédiatement l'annonce, la Réserve fédérale peut autoriser un taux d'inflation relativement supérieur audit taux pendant un temps donné. Le FMI indique qu'en raison de ces modifications, la politique devrait être plus accommodante pendant une période plus longue après un choc négatif afin de revenir au plein emploi plus rapidement et de faire en sorte que le taux des fonds fédéraux soit plus éloigné de sa limite inférieure en vigueur.²⁷

²³ Congressional Record – House, Build Back Better Act (H.R. 5376), 18 novembre 2021, p. H6375. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/117/crec/2021/11/18/167/201/CREC-2021-11-18-pt1-PgH6375-4.pdf>.

²⁴ FMI, *Country Report n° 21/162*.

²⁵ Loi sur la Réserve fédérale, Section 2A. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/aboutthefed/section2a.htm>.

²⁶ Conseil de la Réserve fédérale (2022), *Statement on Longer-Run Goals and Monetary Policy Strategy, Adopted Effective 24 January 2012; as Reaffirmed Effective 25 January 2022*. Adresse consultée: https://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/files/FOMC_LongerRunGoals.pdf.

²⁷ Dans son évaluation, le FMI indique que les avantages du nouveau ciblage du taux d'inflation étaient les suivants: i) il "serait plus accommodant à plus long terme en réponse à un choc négatif"; ii) il permettait à

1.28. La Réserve fédérale a également pris un certain nombre d'autres mesures et s'est engagée à utiliser l'intégralité de ses outils de politique afin de soutenir l'économie des États-Unis, en promouvant le plein emploi et en soutenant les objectifs de stabilité des prix. La Réserve fédérale a continué d'accroître ses avoirs en bons du Trésor de 80 milliards d'USD par mois et ses avoirs en titres adossés à des hypothèques de 40 milliards d'USD par mois afin de contribuer à créer des conditions financières accommodantes et à promouvoir un fonctionnement harmonieux du marché, et ainsi à soutenir le flux de crédits octroyés aux ménages et aux entreprises.²⁸ La Réserve fédérale a également mis aux enchères tous les remboursements du principal de ses avoirs en bons du Trésor et les remboursements du principal de titres adossés à des hypothèques, et les endettements par émissions directes des organismes gouvernementaux ont été réinvestis en titres adossés à des hypothèques. En raison de sa politique accommodante, le bilan de la Réserve fédérale est passé de 4 240 milliards d'USD en mars 2020, au début de la pandémie, à 8 880 milliards d'USD en février 2022.²⁹ De plus, la Réserve fédérale a élargi les accords de rachat au jour le jour et les opérations de pension à terme, réduit le coût des prêts consentis par la voie du réescompte et le coût des accords de swap conclus avec les principales banques centrales, reporté l'échéance des opérations de change et élargi les accords de swap permettant de fournir de la liquidité en dollar EU conclus avec d'autres banques centrales.

1.29. Également en réponse à la crise, la Réserve fédérale a mis en place des facilités afin de soutenir le flux de crédits qui, dans certains cas, sont garantis par le Trésor au moyen de crédits ouverts au titre de la Loi CARES (section 4.4.1). La Réserve fédérale et les deux autres autorités fédérales de contrôle bancaire ont encouragé les établissements de dépôts à utiliser leurs volants de capitaux et de liquidités afin d'accorder des prêts et ont assoupli certaines règles comptables afin que les modifications de prêts liées à la COVID-19 ne soient pas considérées comme des restructurations de dettes de débiteurs en difficulté. Parallèlement, d'autres mesures ont été mises en œuvre, à savoir l'allègement des exigences réglementaires en matière de déclaration et l'assouplissement des normes comptables afin de donner aux institutions financières plus de marge de manœuvre. De plus, les avoirs en bons du Trésor et les dépôts effectués auprès des banques fédérales de réserve ont été temporairement exclus du calcul du ratio de capitalisation supplémentaire pour les sociétés de portefeuille. Le ratio de capitalisation donné pour les banques communautaires locales a été temporairement abaissé à 8%.

1.30. Après avoir légèrement dépassé, à certains moments, l'objectif à plus long terme de 2% en 2017 et 2018, le taux d'inflation sur 12 mois pour les dépenses de consommation des particuliers est resté inférieur à 2% en 2019 et 2020. L'effet de récession engendrée par la pandémie a entraîné une augmentation de l'IPC de seulement 1,2% et une inflation des prix pour les dépenses de consommation des particuliers de 1,3% en 2020, ce qui a permis à la Réserve fédérale de mener une politique plus accommodante. En 2021, l'IPC a augmenté rapidement, de 4,7%, en partie en raison de l'augmentation de 20,8% des prix de l'énergie mais aussi à cause des approvisionnements insuffisants liés à l'augmentation de la demande due à la pandémie, tandis que l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers a augmenté de 5,8% (tableau 1.6).

1.31. L'inflation s'est accélérée au deuxième semestre de 2021 et au début de 2022, et s'est traduite par une augmentation des prix dans d'autres secteurs que celui de l'énergie. L'IPC a augmenté à un taux mensuel de 1,2% en mars 2022; après une période de 12 mois qui a pris fin en mars 2022, l'inflation de l'IPC était de 8,5%. La hausse de l'inflation était en grande partie attribuable à la hausse des prix des produits alimentaires, de l'électricité et du logement. L'inflation sous-jacente (IPC hors produits alimentaires et énergie) a augmenté de 6,5% pendant 12 mois jusqu'en mars 2022, soit la variation sur 12 mois la plus forte depuis la période qui a pris fin en août 1982; au cours de la même période de 12 mois, l'indice des prix de l'énergie a augmenté de 32,0%, et l'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 8,8%.³⁰

la Réserve fédérale "de ne pas réagir de manière préventive en s'appuyant sur les prévisions d'inflation des dirigeants mais de s'appuyer davantage sur les anticipations d'inflation et l'inflation réelle dans ses calculs"; iii) il adoptait "une orientation sur la trajectoire future des taux directeurs fondée sur les résultats"; et iv) "le ciblage plus accommodant du taux d'inflation devrait contribuer à réparer les dommages causés en matière de distribution des revenus" par la pandémie. FMI, *Country Report n° 21/162*, page 15.

²⁸ Réserve fédérale, *Monetary Policy Report – February 2021*, Partie 2. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/2021-02-mpr-part2.htm>.

²⁹ Réserve fédérale, *Recent Balance Sheet Trends*, février 2022. Adresse consultée: https://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/bst_recenttrends.htm.

³⁰ Bureau des statistiques du travail (BLS), *Economic News Release, Consumer Price Index Summary – January 2022*. Adresse consultée: <https://www.bls.gov/news.release/cpi.nr0.htm>.

Tableau 1.6 Principaux indicateurs monétaires et indicateurs de prix 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Prix (moyenne annuelle, ensemble des consommateurs urbains, corrigés des variations saisonnières, variation en %)					
IPC, total	2,1	2,4	1,8	1,2	4,7
Tout, à l'exception des produits alimentaires et de l'énergie	1,8	2,1	2,2	1,7	3,6
Énergie	8,0	7,4	-2,1	-8,4	20,8
Produits alimentaires	0,9	1,4	1,9	3,4	3,9
Services de soins médicaux	2,4	2,2	3,5	4,9	1,9
Logement	3,3	3,3	3,4	2,5	2,7
Essence	13,1	13,4	-3,6	-16,0	35,5
Indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers	1,9	1,8	1,7	1,3	5,8
Indicateurs monétaires					
Base monétaire (non désaisonnalisée, % du PIB) ^a	19,6	17,7	15,4	22,1	26,3
Base monétaire (non désaisonnalisée, variation annuelle en %) ^a	1,3	-4,4	-9,3	39,8	31,1
Base monétaire; monnaie en circulation (non désaisonnalisée, % du PIB) ^b	8,0	8,1	8,2	9,3	9,4
Base monétaire; monnaie en circulation (non désaisonnalisée, variation annuelle en %) ^b	6,7	6,8	5,0	11,7	11,2
M1 (corrigé des variations saisonnières, % du PIB) ^c	18,1	17,9	18,0	61,2	84,3
M1 (corrigé des variations saisonnières, variation annuelle en %) ^c	8,5	4,4	4,5	232,8	51,5
M2 (corrigé des variations saisonnières, % du PIB) ^d	69,8	68,8	69,4	84,6	89,4
M2 (corrigé des variations saisonnières, variation annuelle en %) ^d	5,7	3,9	5,1	19,1	16,3
Monnaie (corrigée des variations saisonnières, % du PIB)	7,6	7,7	7,8	8,9	9,0
Monnaie (corrigée des variations saisonnières, variation annuelle en %)	6,9	7,0	5,2	11,3	11,7
Taux d'intérêt (%)					
Taux effectif des fonds fédéraux	1,00	1,83	2,16	0,38	0,08
Taux d'intérêt du papier commercial AA à 30 jours	1,04	1,93	2,16	0,46	0,08
Taux d'intérêt du papier commercial AA à 90 jours	1,15	2,19	2,21	0,53	0,11
Rendement sur le marché des bons du Trésor des États-Unis à 1 an	1,20	2,33	2,05	0,38	0,10
Rendement sur le marché des bons du Trésor des États-Unis à 5 ans	1,91	2,75	1,96	0,54	0,86
Rendement sur le marché des bons du Trésor des États-Unis à 10 ans	2,33	2,91	2,14	0,89	1,44
Moyenne à long terme du Trésor (au-delà de 10 ans)	0,78	0,97	0,73	-0,15	-0,31
Taux de change					
Taux de change effectif nominal (croissance annuelle en %)	-0,2	-1,0	3,2	1,7	-4,0
Taux de change effectif réel (sur la base de l'IPC, croissance annuelle en %)	-0,3	-0,9	2,9	1,4	-2,1

a La base monétaire est égale à la somme de la monnaie en circulation et des réserves.

b La monnaie en circulation correspond aux billets et pièces de la Réserve fédérale en dehors du Trésor des États-Unis et des banques fédérales de réserve.

c M1 désigne: i) la monnaie en dehors du Trésor des États-Unis et des banques fédérales de réserve, et les encaisses des établissements de dépôts; ii) les dépôts à vue auprès des banques commerciales moins les valeurs en cours de recouvrement et les chèques en cours d'encaissement déposés auprès des banques fédérales de réserve; et iii) les autres dépôts de liquidités consistant en dépôts utilisables par chèques et en dépôts d'épargne (y compris les comptes de placement sur le marché monétaire).

d Le M2 désigne le M1 auquel s'ajoute: i) les dépôts à terme d'un montant inférieur à 100 000 USD moins les soldes des comptes individuels d'épargne-retraite (IRA) et des comptes Keogh dans les établissements de dépôts; et ii) les soldes des fonds communs de placement monétaire (MMF) des particuliers moins les soldes des IRA et des comptes Keogh dans les MMF.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du BLS. Adresse consultée: <http://www.bls.gov/>; Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale, *Money Stock Measures*. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/releases/h6/current/default.htm>; et IMF eLibrary Data, Statistiques financières internationales. Adresse consultée: <https://data.imf.org/?sk=388DFA60-1D26-4ADE-B505-A05A558D9A42&sid=1479329132316>.

1.2.4 Balance des paiements

1.32. Au cours de la période considérée, le déficit du compte courant des États-Unis a continué d'augmenter, passant de 438,2 milliards d'USD en 2018 (2,1% du PIB) à 616,1 milliards d'USD (2,9% du PIB) en 2020, et à 821,6 milliards d'USD (3,6% du PIB) en 2021, étant donné que l'écart entre l'épargne nationale brute et l'investissement brut a continué de se creuser (tableau 1.7). L'augmentation du déficit en 2020 et 2021 traduit également le dérèglement des flux commerciaux dû à la pandémie.

Tableau 1.7 Compte courant et compte de capital, 2017-2021

(Milliards d'USD, données corrigées des variations saisonnières)

	2017	2018	2019	2020	2021
Compte courant					
Exportations de biens et de services et recettes (crédits)	3 548,3	3 793,6	3 812,5	3 258,6	3 793,7
Exportations de biens et de services	2 390,8	2 538,6	2 528,4	2 134,4	2 533,0
Biens	1 557,0	1 676,9	1 652,1	1 428,8	1 761,7
Marchandises générales	1 535,2	1 654,6	1 632,2	1 403,8	1 729,3
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international	0,2	0,3	0,5	1,0	1,0
Or non monétaire	21,5	21,9	19,4	24,0	31,4
Services	833,8	861,7	876,3	705,6	771,2
Recettes des revenus primaires	997,0	1 106,4	1 124,9	957,9	1 090,8
Revenus de l'investissement	990,7	1 099,5	1 117,8	951,4	1 084,1
Revenus des investissements directs	561,3	585,3	569,1	495,7	613,9
Revenus des titres de participation	534,7	559,4	545,0	477,5	598,9
Intérêts	26,6	25,8	24,1	18,3	15,0
Recettes de la société mère aux États-Unis	18,3	16,9	14,4	10,3	8,2
Recettes des filiales américaines	8,3	9,0	9,7	7,9	6,8
Revenus des investissements de portefeuille	355,3	412,5	424,4	383,3	412,7
Revenus des titres de participation et des parts de fonds d'investissement	236,3	273,5	286,7	255,8	273,3
Intérêts provenant de titres de créances	119,0	139,0	137,7	127,4	139,5
Autres revenus de l'investissement	73,7	101,1	123,4	72,1	57,5
Intérêts	61,9	91,3	112,0	59,4	45,2
Revenus imputables aux titulaires de police d'assurance	11,8	9,8	11,4	12,8	12,3
Avoirs de réserve	0,4	0,6	0,9	0,3	-0,1
Rémunération des salariés	6,3	6,9	7,2	6,5	6,7
Recettes de revenus secondaires (transferts courants)	160,5	148,6	159,2	166,3	170,0
Recettes des transferts des administrations publiques	34,8	37,3	35,8	30,9	34,3
Recettes des transferts privés	125,7	111,3	123,4	135,4	135,7
Importations de biens et de services et paiements de revenus (débits)	3 910,1	4 231,9	4 284,6	3 874,7	4 615,4
Importations de biens et de services	2 903,5	3 119,6	3 104,7	2 811,1	3 394,3
Biens	2 356,3	2 555,7	2 513,6	2 350,8	2 853,1
Marchandises générales	2 343,7	2 544,5	2 501,6	2 289,2	2 827,3
Or non monétaire	12,7	11,2	12,0	61,7	25,7
Services	547,2	563,9	591,1	460,3	541,2
Paiements de revenus primaires	737,5	847,3	893,0	769,4	915,9
Revenus de l'investissement	720,5	830,1	874,1	755,0	900,0
Revenus des investissements directs	209,5	235,3	232,9	179,2	304,3
Revenus des titres de participation	160,5	185,0	183,3	137,9	267,4
Intérêts	49,0	50,3	49,5	41,3	36,9
Paiements des filiales américaines	40,6	40,4	39,2	35,4	31,8
Paiements de la société mère aux États-Unis	8,4	9,9	10,3	5,9	5,2
Revenus des investissements de portefeuille	445,9	488,2	506,8	489,2	525,7
Revenus des titres de participation et des parts de fonds d'investissement	144,6	159,3	167,8	173,0	187,7
Intérêts provenant de titres de créances	301,3	328,9	339,0	316,1	338,0
Autres revenus de l'investissement	65,2	106,5	134,5	86,6	70,0
Intérêts	62,3	103,7	131,5	83,1	66,6
Revenus imputables aux titulaires de police d'assurance	2,9	2,8	3,0	3,5	3,4
Rémunération des employés	17,0	17,2	18,9	14,4	15,9
Paiements de revenus secondaires (transferts courants)	269,0	265,0	286,9	294,2	305,1
Paiements des transferts des administrations publiques	45,3	48,7	48,5	50,8	57,1
Paiements des transferts privés	223,8	216,3	238,4	243,4	248,0
Compte de capital					
Recettes des transferts de capitaux et autres crédits	19,2	3,3	0,1	0,4	3,9
Paiements de transferts de capitaux et autres débits	6,8	7,5	6,5	5,9	6,3
Compte d'opérations financières					
Acquisition nette d'actifs financiers par les États-Unis hors produits financiers dérivés (augmentation nette des actifs/sortie de flux financiers (+))	1 190,6	383,8	317,0	809,3	1 213,3
Actifs d'investissement direct	409,4	-130,0	122,2	311,7	501,3
Titres de participation	392,5	-218,6	156,7	330,9	460,5
Instruments de la dette	16,9	88,6	-34,5	-19,2	40,8
Investissements de portefeuille, actifs	569,4	335,3	-13,5	220,0	604,1
Titres de participation et parts de fonds d'investissement	139,9	171,3	-163,4	241,8	153,9
Titres de créance	429,4	164,0	149,9	-21,8	450,3

	2017	2018	2019	2020	2021
Autres investissements – Actifs	213,5	173,6	203,6	268,6	-6,1
Autres titres de participation	1,5	1,3	1,4	1,8	1,2
Monnaie et dépôts	170,9	106,1	132,4	92,9	-75,3
Prêts	35,7	64,9	68,7	182,2	66,1
Crédits commerciaux et avances	5,4	1,2	1,2	-8,3	1,9
Avoirs de réserve	-1,7	5,0	4,7	9,0	114,0
Droits de tirage spéciaux	0,1	0,2	0,2	0,1	113,7
Position de réserve au Fonds monétaire international	-1,8	4,8	4,3	8,8	0,5
Autres avoirs de réserve	0,0	0,0	0,2	0,1	-0,2
Accroissement net des passifs des États-Unis hors produits financiers dérivés	1 559,2	711,8	755,7	1 456,5	1 858,8
Passifs d'investissement direct	380,8	214,3	302,2	211,3	449,6
Titres de participation	392,5	-218,6	156,7	330,9	460,5
Instruments de la dette	16,9	88,6	-34,5	-19,2	40,8
Investissements de portefeuille: passifs	790,8	303,1	177,2	710,2	583,2
Titres de participation et parts de fonds d'investissement	139,9	171,3	-163,4	241,8	153,9
Titres de créance	429,4	164,0	149,9	-21,8	450,3
À court terme	191,7	14,3	135,6	-53,8	43,7
À long terme	237,8	149,7	14,3	32,0	406,6
Autres passifs d'investissement	387,6	194,4	276,4	535,1	825,9
Autres titres de participation	1,5	1,3	1,4	1,8	1,2
Monnaie et dépôts	170,9	106,1	132,4	92,9	-75,3
Prêts	35,7	64,9	68,7	182,2	66,1
Crédits commerciaux et avances	5,4	1,2	1,2	-8,3	1,9
Produits financiers dérivés hors réserves, transactions nettes	24,0	-20,4	-41,7	-5,8	-41,7
Écart statistique	4,7	94,1	-1,8	-31,4	137,0
Balances					
Balance des opérations courantes	-361,7	-438,2	-472,1	-616,1	-821,6
Balance des biens et services	-512,7	-581,0	-576,3	-676,7	-861,4
Balance des biens	-799,3	-878,7	-861,5	-922,0	-1 091,4
Balance des services	286,6	297,8	285,2	245,3	230,0
Solde des revenus primaires	259,5	259,1	231,9	188,5	174,9
Solde des revenus secondaires	-108,5	-116,4	-127,7	-127,9	-135,2
Balance des mouvements de capitaux	12,4	-4,3	-6,4	-5,5	-2,4
Prêts nets (+) ou emprunts nets (-) liés aux transactions courantes et aux opérations en capital	-349,3	-442,5	-478,6	-621,6	-824,1
Prêts nets (+) ou emprunts nets (-) liés au compte d'opérations financières	-344,6	-348,4	-480,4	-653,0	-687,1

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/>.

1.33. Les exportations de biens et de services et les recettes ont diminué de 3 790 milliards d'USD en 2018 à 3 260 milliards d'USD en 2020, ce qui est le résultat de la contraction engendrée par la pandémie. Elles ont augmenté en 2021 pour atteindre 3 790 milliards d'USD, revenant ainsi aux niveaux précédant la pandémie. Les importations de biens et de services et les paiements de revenus ont également diminué, dans une moindre mesure, de 4 230 milliards d'USD en 2018 à 3 870 milliards d'USD en 2020, et ils sont passés à 4 280 milliards d'USD en 2021. La balance des biens et services s'est détériorée passant de 581 milliards d'USD (3,0% du PIB) en 2018 à 676,7 milliards d'USD (3,1% du PIB) en 2020, et à 861,4 milliards d'USD (3,7% du PIB) en 2021. Le déficit de la balance du commerce des biens s'est creusé, passant de 878,7 milliards d'USD en 2018 à 922 milliards d'USD en 2020, et à 1 090 milliards d'USD en 2021, et son ratio au PIB est passé de 4,3% en 2018 à 4,4% en 2020, et à 4,7% en 2021. L'excédent de la balance du commerce des services s'est contracté, tombant de 297,8 milliards d'USD (1,5% du PIB) en 2018 à 245,3 milliards d'USD (1,1% du PIB) en 2020, et à 230 milliards d'USD (1,0% du PIB) en 2021. L'excédent des revenus primaires s'est également contracté, tombant de 259,1 milliards d'USD (1,3% du PIB) en 2018 à 188,5 milliards d'USD (0,9% du PIB) en 2020, et à 174,9 milliards d'USD (0,8% du PIB) en 2021.

1.34. La position extérieure globale nette des États-Unis, la différence entre les actifs et passifs financiers extérieurs des résidents américains, affichait un déficit de 16 100 milliards d'USD au troisième trimestre de 2021 (70,0% du PIB), contre un déficit de 14 000 milliards d'USD (67,0% du PIB) enregistré à la fin de 2020. La valeur des avoirs étrangers détenus par les États-Unis était de 34 500 milliards d'USD (environ 150% du PIB), tandis que la valeur des avoirs des États-Unis détenus par des étrangers était de 50 500 milliards d'USD (environ 220% du PIB).³¹

³¹ BEA (2021), *U.S. International Investment Position, Third Quarter 2021*. Adresse consultée: <https://www.bea.gov/sites/default/files/2021-12/intinv321.pdf>.

1.3 Évolution du commerce et de l'investissement

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.3.1.1 Commerce des marchandises

1.35. Les importations et les exportations de marchandises des États-Unis ont diminué au début de la période considérée mais les exportations ont enregistré une baisse plus importante de 14,1%, tandis que les importations ont enregistré une baisse environ deux fois moins importante de 7,9%. Par la suite, en 2021, les importations et les exportations se sont nettement redressées et ont atteint leur plus haut niveau au cours de cette période. Le déficit du commerce des marchandises, qui a atteint 946 millions d'USD en 2018, s'est creusé pour atteindre 1 180 milliards d'USD en 2021, son niveau le plus élevé au cours de cette période en raison d'une poussée plus importante des importations.³²

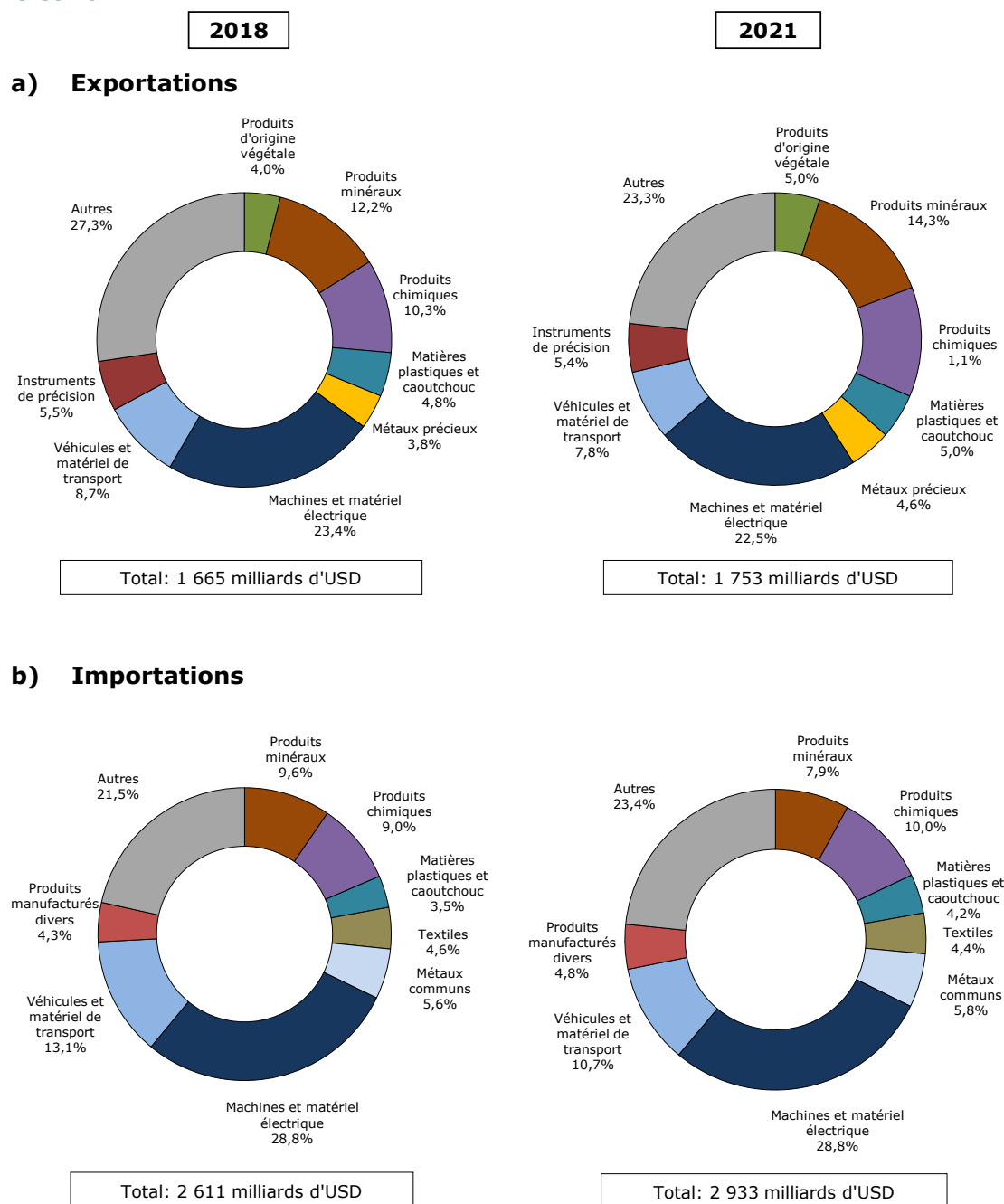
1.36. La baisse initiale des échanges est principalement due à des facteurs liés à l'offre et à la demande relatifs à la pandémie de COVID-19.³³ Les exportations nominales de marchandises des États-Unis sont tombées à 1 430 milliards d'USD en 2020, le niveau le plus bas depuis 2010, toutefois elles ont ensuite atteint un niveau record de 1 750 milliards d'USD en 2021, ce qui témoigne d'un redressement. La baisse des importations des États-Unis au début de la période était principalement due à une baisse considérable de la valeur des importations d'énergie, en particulier le pétrole brut, qui a diminué de 47% entre 2018 et 2020, et de la valeur des importations de matériel de transport qui a diminué de 17%, principalement en raison de la baisse des importations de voitures de tourisme et de pièces automobiles. En 2021, on observe une reprise des échanges pour la plupart des catégories de produit, en particulier les produits minéraux, même si la reprise a été moins importante en ce qui concerne les machines, le matériel et les véhicules par rapport aux autres catégories. Les importations et les exportations sont restées assez diversifiées en termes de produits; en effet, les 15 principaux produits importés (au niveau des positions à 6 chiffres du SH) représentaient 25% des importations totales, et les 15 principaux produits exportés (au niveau des positions à 6 chiffres du SH) représentaient 26% des exportations totales.

1.37. Les machines et le matériel sont restés les principaux produits exportés, suivis des produits minéraux et des produits chimiques (graphique 1.1 et tableau A1. 1). Au cours de la période considérée, une légère augmentation des exportations de produits chimiques et de produits pharmaceutiques a été observée. Cette croissance a été tirée par les mesures continues qui ont été prises pour faire face à la pandémie et par la demande accrue des économies du monde entier qui se sont redressées à la suite des fermetures liées à la pandémie. Les principaux produits exportés pris séparément (au niveau des positions à six chiffres du SH) étaient toujours les avions civils et leurs parties, toutefois, la valeur des exportations a baissé de 130,8 milliards d'USD en 2018 à 71,6 milliards d'USD en 2020, puis a légèrement augmenté pour atteindre 79,5 milliards d'USD en 2021.³⁴ Les machines et le matériel (28,8% des importations totales) et les véhicules et le matériel de transport sont restés les principaux produits importés, suivis des produits chimiques (graphique 1.1 et tableau A1. 2). On observe une légère baisse des importations de véhicules et de matériel de transport de 13,1% à 10,7% des importations totales, et une légère augmentation des importations de produits chimiques de 9% à 10% des importations totales. Cette augmentation concernait l'ensemble des sous-secteurs, y compris les produits pharmaceutiques, tandis que la baisse des importations de véhicules concernait principalement les véhicules de tourisme.

³² Il existe des différences concernant les données relatives à la balance des paiements étant donné que la règle méthodologique suivie pour la compilation des statistiques de la balance des paiements est celle définie dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI (MBP6), tandis que les statistiques sur le commerce international de marchandises (ITGS) sont axées sur le commerce transfrontières des marchandises.

³³ Commission du commerce international des États-Unis (USITC) (2021), *Shifts in U.S. Merchandise Trade, 2020*, Publication n° 5239, novembre. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/research_and_analysis/tradeshifts/2020/index.html.

³⁴ USITC (2021), *The Year in Trade 2020*, Publication n° 5228, septembre. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub5228.pdf>; et BEA, Table 2.1: U.S. International Trade in Goods. Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1#reqid=62&step=9&isuri=1&6210=4>.

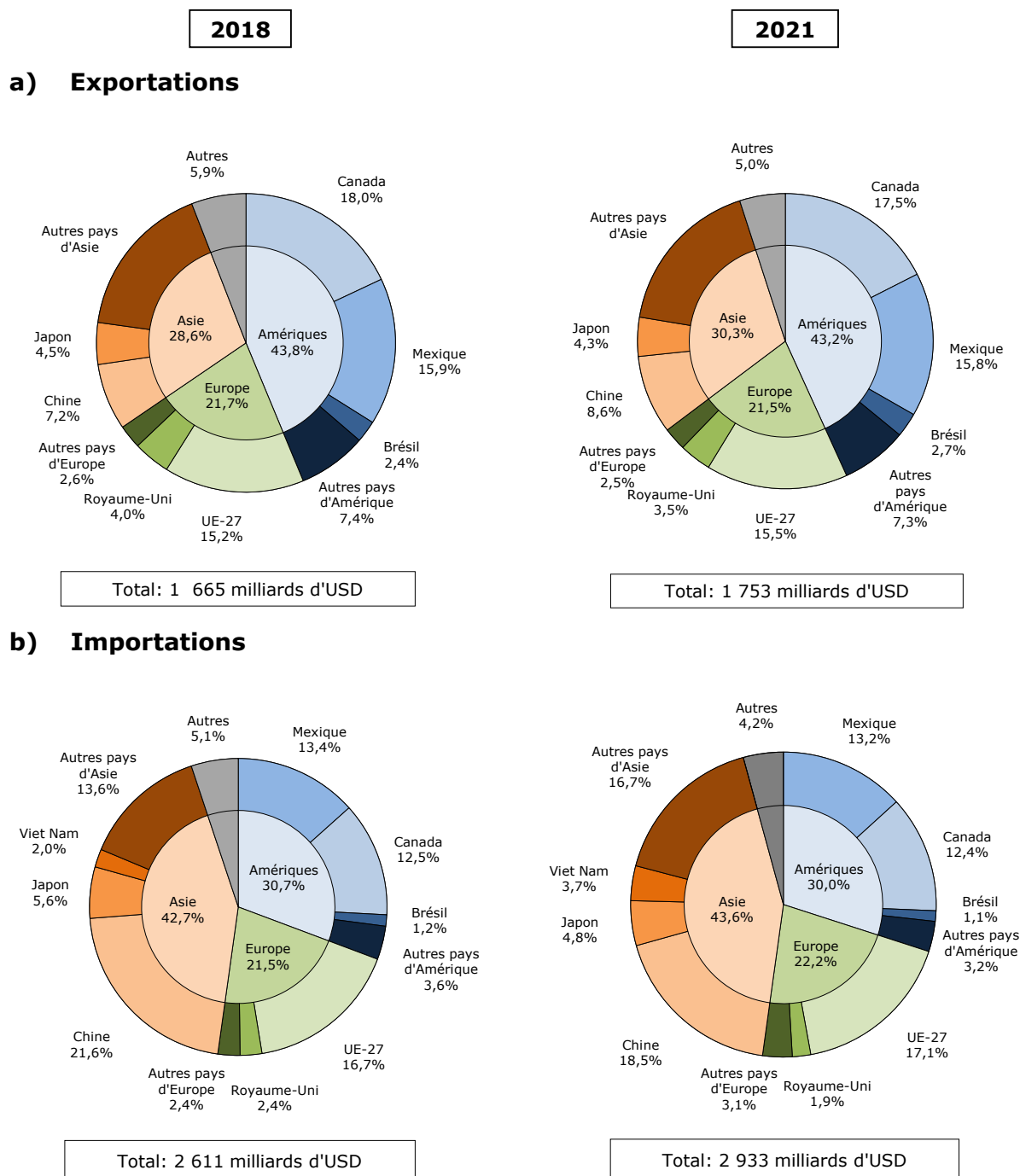
Graphique 1.1 Commerce des marchandises, par principales sections du SH, 2018 et 2021

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

1.38. Il n'y a pas eu de changement majeur en ce qui concerne la destination des exportations. Le Canada, l'Union européenne et le Mexique demeurent les trois principaux marchés d'exportation pour les marchandises des États-Unis; ils représentaient collectivement 49% des exportations en 2021. Les exportations demeurent relativement concentrées sur ces principaux marchés. Les exportations vers la Chine ont augmenté, passant de 7,2% à 8,6% des exportations totales au cours de la période 2018-2021 (graphique 1.2 et tableau A1. 3). En 2020, les exportations des États-Unis vers l'ensemble des principaux marchés ont diminué, à l'exception des exportations vers la Chine qui ont augmenté d'environ 17% par rapport à 2019 en raison de l'augmentation des exportations de produits agricoles, en particulier les fèves de soja, qui ont plus que triplé par rapport à 2018. En 2021, les destinations des exportations sont restées globalement inchangées, à l'exception des exportations vers le Canada et l'Union européenne qui ont représenté un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

1.39. La Chine, l'Union européenne et le Mexique étaient les principales sources d'importations des États-Unis au cours de la période 2018-2021 (graphique 1.2). Malgré une baisse des importations en provenance de Chine au cours de la période considérée et une diminution de la part de ces importations en pourcentage, la Chine est restée la principale source d'importations des États-Unis prise séparément en 2021. La part des importations en provenance de l'Union européenne était légèrement plus élevée en 2021 qu'en 2018 (graphique 1.2 et tableau A1. 4). Les importations en provenance des moyennes économies d'Asie, en particulier le Viet Nam, la République de Corée et le Taipei chinois, ont considérablement augmenté, en particulier en ce qui concerne les produits électroniques, les semi-conducteurs et les produits de télécommunication.

Graphique 1.2 Commerce des marchandises par principales provenance et destination, 2018 et 2021



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

1.3.1.2 Commerce des services

1.40. Malgré une baisse importante des importations et des exportations de services (commerce transfrontières des services, c'est-à-dire selon les modes 1, 2 et 4 de l'AGCS) au cours de la période 2018-2021, on observe une légère reprise en 2021 et les États-Unis ont maintenu leur position dominante en tant que premier exportateur et importateur de services pris séparément.³⁵ Les États-Unis ont conservé une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce transfrontières des services, bien qu'il soit tombé à 230 milliards d'USD, son niveau le plus bas depuis 2012 (tableau A1. 5). Les importations et les exportations de services relatifs aux voyages et de services de transport ont été particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19, et elles ont seulement connu une légère amélioration en 2021. La reprise des exportations de services en 2021 a été tirée par les autres services fournis aux entreprises, les services financiers et les redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle.³⁶

1.41. Ces dernières années, les exportations de services des États-Unis ont été dominées par les services relatifs aux voyages, les services fournis aux entreprises et les services financiers, ainsi que par les redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle. Ces catégories sont restées dominantes au cours de la période considérée, à l'exception des services relatifs aux voyages qui ont chuté de 64% entre 2018 et 2020 en raison des restrictions concernant les voyages non essentiels des citoyens étrangers aux États-Unis mises en œuvre pour faire face à la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, on observe une légère augmentation des exportations de services financiers, essentiellement les services de gestion financière, et d'autres services fournis aux entreprises, en particulier les services professionnels et les services de conseil en gestion (tableau A1. 5).

1.42. Les importations de services ont été particulièrement touchées par la baisse des services relatifs aux voyages et des services de transport due à la pandémie de COVID-19, alors qu'ils étaient respectivement la première et la troisième catégorie d'importation en 2018. Toutefois, en 2020, les autres services fournis aux entreprises étaient la principale catégorie d'importation de services, suivis des services de transport et des services d'assurance (tableau A1. 5). La croissance des services fournis aux entreprises était due à la croissance des services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion des entreprises et de relations publiques.

1.43. En 2020, les principales destinations des exportations transfrontières des services des États-Unis étaient l'Union européenne (24,5%), suivie du Royaume-Uni (8,9%) et du Canada (7,6%); les principales sources d'importations étaient l'Union européenne (24,2%), le Royaume-Uni (11,4%), et le Japon (6,7%).³⁷ Le commerce des services des États-Unis comprend un montant important provenant des ventes des filiales étrangères (mode 3 de l'AGCS). Il reste constamment un excédent commercial important selon le mode 3 de l'AGCS étant donné que les ventes des filiales étrangères à capitaux américains sont supérieures aux achats effectués par les filiales nationales des entreprises étrangères. En 2019, (la dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les ventes des filiales étrangères à capitaux américains représentaient 1 770 milliards d'USD, tandis que les achats des filiales nationales représentaient 1 230 milliards d'USD, par conséquent le montant des ventes des filiales étrangères à capitaux américains dépassait de 534 milliards d'USD le montant des achats effectués par les filiales étrangères situées aux États-Unis. La majorité du commerce effectué par les filiales étrangères à capitaux américains concerne les services de distribution et les services électroniques, le Royaume-Uni étant la principale source et la principale destination de ces services.³⁸

1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.44. Les États-Unis sont restés la principale destination de l'investissement étranger direct en 2020, malgré le recul mondial de l'investissement étranger et la baisse considérable des flux entrants d'IED. En 2020, les flux entrants représentaient 151 milliards d'USD, la valeur la plus faible

³⁵ OMC (2021), *Examen statistique du commerce mondial 2021*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2021_f/wts21_toc_f.htm.

³⁶ BEA (2022), "U.S. International Transactions, Fourth Quarter and Year 2021". Adresse consultée: <https://www.bea.gov/news/2022/us-international-transactions-fourth-quarter-and-year-2021>.

³⁷ BEA, Table 2.3: U.S. Trade in Services, by Country or Affiliation and by Type of Service. Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=62&step=9&isuri=1&6210=4>.

³⁸ USITC (2021), *Recent Trends in U.S. Services Trade: 2021 Annual Report*, Publication n° 5192, avril. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub5192.pdf>.

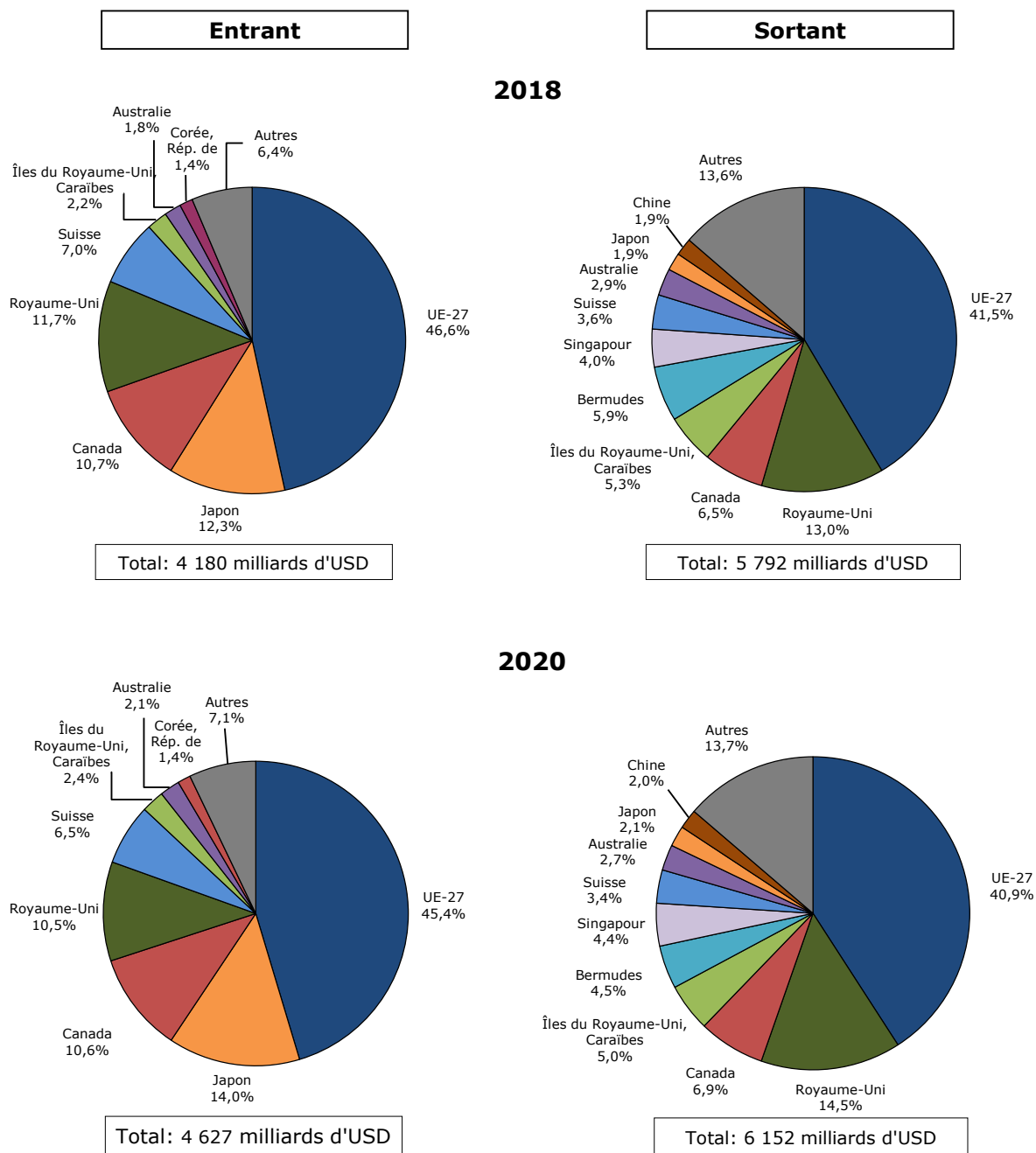
au cours des quatre dernières années. La baisse enregistrée depuis 2019 s'expliquait en grande partie par un réinvestissement moins important des bénéfices par les filiales étrangères en raison du ralentissement économique.³⁹ Les investissements directs des États-Unis à l'étranger ont enregistré une baisse considérable en 2018 en raison d'un réinvestissement moins important des bénéfices dû à la Loi de 2017 relative aux réductions d'impôts et aux emplois (Loi TCJA). La Loi TCJA prévoyait une réduction ou la suppression des impôts sur les dividendes ou les bénéfices étrangers rapatriés des entreprises américaines. Cela a conduit à un rapatriement record de 853 milliards d'USD en 2018. Ce chiffre s'est stabilisé à 281 milliards d'USD en 2020. D'après les estimations préliminaires pour 2021, il ressort qu'une légère reprise devrait avoir lieu à mesure que les bénéfices des entreprises progresseront.

1.45. En 2020, les flux entrants d'IED aux États-Unis représentaient 15% du total des flux entrants au niveau mondial, contre 22% en 2016. En termes de flux sortants, les États-Unis se classaient au cinquième rang mondial en 2020, avec 93 milliards d'USD, un montant quasiment identique à celui de 2019 (94 milliards d'USD). Les flux entrants et sortants d'investissement étaient concentrés sur le secteur manufacturier, suivi des services financiers, même si la position des États-Unis en matière d'investissement à l'étranger prend souvent la forme de sociétés de portefeuille. En termes de stock d'IED mondial, les États-Unis représentaient 26% du stock mondial d'IED entrants et 21% du stock mondial d'IED sortants en 2020.

1.46. Le classement des principaux partenaires en matière d'IED n'a pas fondamentalement changé au cours de la période considérée. L'IED est resté concentré. L'Union européenne est restée la première source d'IED pour les États-Unis et la principale destination de leur IED, avec 45% du total des stocks entrants et 41% du total des stocks sortants en 2020 (graphique 1.3).⁴⁰ Les autres principaux partenaires en termes d'IED entrants étaient le Japon (14%), le Canada (10,6%), et le Royaume-Uni (10,5%). En termes de stocks sortants, le Royaume-Uni (14,5%) était le principal partenaire, après l'Union européenne, suivi du Canada (6,9%).

³⁹ CNUCED (2021), *World Investment Report 2021*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/wir2021_en.pdf.

⁴⁰ Au sein de l'Union européenne, les flux d'IED étaient les plus importants aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande. BEA (2021), *Direct Investment by Country and Industry for 2020*, vol. 101, n° 8.

Graphique 1.3 Situation de l'investissement direct sur la base du coût initial, pour les principaux partenaires, 2018 et 2020

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

2.1. Le cadre institutionnel des États-Unis régissant le commerce et la politique commerciale n'a pas changé pendant la période à l'examen. La Constitution des États-Unis, qui est la loi suprême du pays, définit les pouvoirs et en particulier l'équilibre des pouvoirs, répartis entre les trois branches du gouvernement: la branche exécutive (le Président), la branche législative (le Congrès) et la branche judiciaire. L'article premier de la section 8 de la Constitution confère au Congrès le pouvoir de réglementer le commerce international et en particulier "... de lever et de percevoir des taxes, droits, impôts et l'accise ... [et] de réglementer le commerce avec les nations étrangères et entre les différents États". Au sein du Congrès des États-Unis, la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants et la Commission des finances du Sénat sont les principales juridictions compétentes en matière de questions commerciales.

2.2. La Constitution confère à la branche exécutive des États-Unis, dirigée par le Président, le pouvoir de conclure des traités, sous réserve d'un vote à la majorité des deux tiers du Sénat, et d'approuver les lois ou d'y opposer son veto. Cependant, pour ce qui est de la politique commerciale, l'exécutif agit principalement en vertu de pouvoirs délégués par le Congrès. Depuis l'adoption de la Loi sur les accords commerciaux réciproques en 1934, le Congrès est habilité à déléguer officiellement au Président le pouvoir de négocier des accords commerciaux internationaux, dont il a fait usage assez régulièrement au cours des 85 dernières années, excepté pendant les périodes où la législation était caduque. Au sein du pouvoir exécutif, la loi investit le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) des principales responsabilités concernant les questions commerciales. Depuis son établissement en 1962, l'USTR est le principal conseiller du Président en matière de politique commerciale, le négociateur en chef des États-Unis pour les questions commerciales et le chef du processus interministériel de coordination des politiques commerciales. Il dirige le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales. Outre l'USTR, plusieurs autres organismes fédéraux exercent certaines fonctions relatives à la politique commerciale.

2.3. Dans la plupart des cas, les négociants peuvent demander un examen judiciaire des questions commerciales relatives aux douanes, aux importations, aux exportations et aux mesures correctives commerciales auprès des tribunaux fédéraux des États-Unis. Certaines lois et certains règlements peuvent interdire le recours aux tribunaux américains, par exemple dans le cas des questions commerciales concernant l'OMC et les accords de libre-échange (ALE). Le Tribunal du commerce international des États-Unis (USCIT) est le tribunal fédéral des États-Unis compétent pour un certain nombre de questions commerciales, en particulier celles concernant les douanes.¹ La juridiction de l'USCIT s'étend à l'ensemble du territoire des États-Unis. Ses décisions peuvent faire l'objet de recours auprès de la Cour d'appel du Circuit fédéral et, si nécessaire, auprès de la Cour suprême.

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.2.1 Formulation de la politique commerciale

2.4. L'Administration des États-Unis, par l'intermédiaire de l'USTR, joue un rôle important dans la formulation de la politique commerciale, à laquelle participent d'autres organes exécutifs et parties prenantes publiques, qui en assurent aussi la coordination; le Congrès quant à lui exerce des pouvoirs législatifs et de supervision, et il peut conseiller le gouvernement en matière de commerce, par l'intermédiaire du Groupe de supervision du Congrès. C'est principalement à l'USTR qu'il incombe d'élaborer la politique commerciale du pays et de coordonner sa mise en œuvre. Dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, l'USTR définit les principaux objectifs annuels de politique commerciale du Programme de politique commerciale, et il produit un rapport annuel sur le Programme d'accords commerciaux du Président, qu'il communique au Congrès. L'USTR supervise et préside le Comité de la politique commerciale (TPC), qui le conseille et l'oriente pour l'élaboration et la coordination des positions du gouvernement américain sur les questions relatives au commerce international et à l'investissement lié au commerce au niveau du Cabinet. Ses organes subsidiaires, le Groupe d'examen de la politique commerciale (TPRG) et le Comité interministériel de la politique commerciale (TPSC), assurent la coordination au niveau du Secrétaire adjoint/du Sous-Secrétaire et des hauts fonctionnaires, respectivement.

¹ USCIT, *About the Court*. Adresse consultée: <https://www.cit.uscourts.gov/about-court#JURISDICTION%20OF%20THE%20COURT>.

2.5. Le secteur privé et la société civile participent aussi à la formulation de la politique commerciale des États-Unis au travers de divers organes consultatifs; le TPSC procède également à des actions de communication, par le biais d'audiences publiques et de demandes de contribution publiées au *Federal Register*. C'est principalement à l'USTR qu'il incombe, par l'intermédiaire de son Bureau des affaires intergouvernementales et du dialogue avec le public, de superviser et de coordonner 26 organes consultatifs. Ces organes fonctionnent conformément à la Loi sur le commerce extérieur de 1974 et sont organisés par thématiques sectorielles ou politiques, par exemple l'agriculture, l'industrie, l'environnement, le travail et l'Afrique.² En 2020, l'USTR a organisé 11 audiences publiques et publié au *Federal Register* 115 avis sollicitant des observations ou des contributions du public.³ S'agissant de la politique d'investissement, le Conseil consultatif de l'investissement conseille le Secrétaire au commerce pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes destinés à attirer l'investissement étranger direct (IED).

2.6. Le Président est habilité à négocier les accords internationaux, y compris les ALE, mais la Constitution confère au Congrès le pouvoir exclusif de définir les droits de douane et de réglementer le commerce extérieur. À cet égard, lorsqu'il entendait mener des négociations commerciales, le Congrès a en général confié à l'exécutif le pouvoir de négocier, en vertu d'un acte législatif commercial intitulé "Mandat pour la promotion des échanges commerciaux (TPA)", qui est une procédure "accélérée" dans la mesure où elle prévoit la tenue d'un simple vote pour ou contre au sein du Congrès, sans délibération ni modification du contenu.⁴ Le TPA est un mandat à durée limitée que le Congrès utilise pour établir des objectifs en matière de négociations commerciales, des prescriptions en matière de notification et de consultation, et des procédures d'examen des lois d'application de certains accords commerciaux réciproques, à condition qu'ils se conforment à certaines prescriptions légales. Ce mandat a été accordé plusieurs fois pour des négociations multilatérales majeures dans le cadre du GATT et de l'OMC, et plus récemment pour des ALE bilatéraux/plurilatéraux. Le TPA a aussi été présenté comme un contrat entre le Congrès et l'Administration, au titre duquel un dialogue étroit s'établit avec le gouvernement, et un projet ou un ensemble de paramètres de négociation sont définis par le Congrès. Cependant, bien que le TPA soit légitime pour une version accélérée et non révisée d'un accord passant par le Congrès, celui-ci est récemment intervenu, en particulier dans le cas récent de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), pour lequel des négociations ont été nécessaires entre le gouvernement et le Congrès pour modifier certaines dispositions relatives au travail, à l'environnement, aux droits de propriété intellectuelle (DPI) et à l'application.⁵ Par ailleurs, avec le TPA, le Congrès dispose de deux possibilités distinctes de refuser l'examen accéléré d'un projet de loi d'application, en raison d'une consultation insuffisante ou de progrès insuffisants concernant la réalisation des objectifs de négociation.⁶

2.7. La dernière loi approuvée sur les TPA est la Loi du Congrès de 2015 sur les priorités et la responsabilité en matière commerciale (votée par les deux partis) (P.L. 114-26) (Loi du Congrès de 2015 sur les priorités commerciales), restée en vigueur jusqu'à son expiration en juillet 2021. Cette loi a été promulguée en vue de négocier le Partenariat transpacifique (TPP)⁷ et un ALE avec l'Union européenne; elle définit 21 objectifs de négociation spécifiques dans divers domaines.⁸ En décembre 2021, l'Administration n'a pas demandé au Congrès de reconduire le TPA.

² USTR, *Advisory Committees*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/advisory-committees>.

³ USTR (2021), *2021 Trade Policy Agenda and 2020 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*, mars. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Trade%20Agenda/Online%20PDF%202021%20Trade%20Policy%20Agenda%20and%202020%20Annual%20Report.pdf>.

⁴ Le Congrès définit toutefois la portée, les grandes lignes, les objectifs et les paramètres du mandat.

⁵ Les ALE conclus avec le Panama, le Pérou, la Colombie et la République de Corée ont aussi nécessité des modifications, suite à des désaccords entre la branche exécutive et le Congrès.

⁶ Service de recherche du Congrès, *Trade Promotion Authority (TPA)*. Mis à jour le 14 décembre 2020. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF10038>.

⁷ Les États-Unis se sont retirés du TPP en janvier 2017.

⁸ Loi du Congrès de 2015 sur les priorités commerciales (votée par les deux partis). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/114/plaws/publ26/PLAW-114publ26.pdf>.

2.2.2 Objectifs et orientation de la politique commerciale

2.8. La politique commerciale des États-Unis est en pleine mutation, et 2021 a été une année de transition, le gouvernement poursuivant actuellement son programme pour "Reconstruire en mieux" (section 2.2.2.1.).⁹ Dans la première ébauche de son Programme de politique commerciale de mars 2021, l'Administration mettait l'accent sur les neuf principaux thèmes suivants: i) lutter contre la pandémie de COVID-19 et relancer l'économie; ii) mettre les travailleurs au centre de la politique commerciale; iii) mettre le monde sur la voie d'un environnement et d'un climat durables; iv) lutter pour l'équité raciale et soutenir les communautés mal desservies; v) répondre aux pratiques économiques et commerciales de la Chine par une stratégie globale; vi) établir des partenariats avec des pays amis et alliés; vii) défendre les agriculteurs, les éleveurs, les fabricants de produits alimentaires et les pêcheurs américains; viii) promouvoir une croissance économique équitable partout dans le monde; et ix) donner de l'importance aux règles.¹⁰

2.9. En 2021, l'Administration a lancé son Plan de sauvetage américain – la Loi de 2021 sur le Plan de sauvetage américain a ainsi été promulguée en mars (P.L. 117-2). Si le Plan de sauvetage américain se voulait être un vaste plan de relance axé sur la pandémie, il portait aussi sur la résilience des chaînes d'approvisionnement, prévoyait le financement des vaccins contre la COVID-19 et visait, de manière plus générale, à répondre aux problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement en produits médicaux. Le gouvernement a continué de prendre des mesures à l'égard des chaînes d'approvisionnement essentielles, par le biais de son évaluation de 100 jours concernant 4 produits essentiels en particulier: le matériel de fabrication de semi-conducteurs et les emballages perfectionnés; les accumulateurs de grande capacité; les minéraux et matières premières essentiels; et les produits pharmaceutiques et les ingrédients actifs pharmaceutiques.¹¹ Dans le cadre de cette évaluation, des recommandations ont été formulées concernant le renforcement des règles du commerce international par le biais de mécanismes visant à faire respecter les règles commerciales, par exemple avec la création d'une Force de frappe commerciale, sur la conduite d'une enquête au titre de l'article 232 sur les aimants en néodyme, et sur la collaboration avec des pays alliés en vue de réduire les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement mondiales. Par la suite, l'USTR a donc créé l'Équipe spéciale interministérielle chargée du commerce et des chaînes d'approvisionnement¹², une enquête sur le néodyme a été ouverte et des discussions ont été organisées avec des partenaires commerciaux pour tenter de venir à bout des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement. Des modifications ont été apportées aux dispositions de la Loi "Buy American" par le biais de la Loi "Build America, Buy America", sous-titre A "Build America, Buy America" du titre IX de la division G de la Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois du 15 novembre 2021 (P.L. 117-58) (section 3.3.6).

2.10. Les États-Unis ont participé aux négociations menées dans le cadre de l'Organisation ou dans un cadre plurilatéral sous les auspices de l'Organisation, par exemple sur les subventions à la pêche, l'agriculture, le commerce électronique et la réglementation intérieure. Dans son discours liminaire pour la douzième Conférence ministérielle (CM12), la Représentante des États-Unis pour les

⁹ Parmi les mesures de politique commerciale adoptées par le précédent gouvernement et qui étaient toujours en vigueur un an après le changement de gouvernement, on peut citer les suivantes: i) application de droits de douane supplémentaires sur un ensemble de marchandises provenant de Chine; ii) impasse au sein de l'ORD de l'OMC concernant la désignation des juges de l'Organe d'appel; et iii) mesures au titre de l'article 232 concernant l'aluminium et l'acier (bien que renégociées avec l'Union européenne). Les questions commerciales soulevées par le Congrès, comme "la censure comme obstacle non tarifaire", restent aussi d'actualité et les enquêtes visant à établir les faits en la matière se poursuivent. Lettre du 7 avril 2021 adressée par le Président de la Commission des finances du Sénat à l'USITC sur l'enquête au titre de l'article 332 g) de la Loi tarifaire de 1930 concernant la censure étrangère et ses conséquences sur le commerce et l'investissement. Adresse consultée: https://usitc.gov/research_and_analysis/censorship_revised_request_letter_stamped_edis_739288-1625985.pdf.

¹⁰ USTR (2021), *2021 Trade Policy Agenda and 2020 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*, mars.

¹¹ Maison blanche (2021), *Building Resilient Supply Chains, Revitalizing American Manufacturing, and Fostering Broad-Based Growth*, juin. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/06/100-day-supply-chain-review-report.pdf>.

¹² Maison blanche (2021), *Fact Sheet: Biden-Harris Administration Announces Supply Chain Disruptions Task Force to Address Short-Term Supply Chain Discontinuities*, juin 2021. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/06/08/fact-sheet-biden-harris-administration-announces-supply-chain-disruptions-task-force-to-address-short-term-supply-chain-discontinuities/>.

questions commerciales internationales a souligné l'engagement de son pays envers l'OMC. Notant que les règles de l'OMC avaient contribué à maintenir les flux d'échanges mondiaux et amélioré la transparence des mesures prises par les pays face à la crise (liée à la COVID-19), elle a encouragé les Membres à être lucides quant aux difficultés actuelles et à agir sans attendre. Elle a prié instamment les Membres de l'OMC qui étaient en mesure de s'engager à la CM12 d'exempter leurs dons au Programme alimentaire mondial de toute restriction à l'exportation. Elle a encouragé les Membres à entamer des discussions quant au rôle de l'OMC dans le développement, aux risques d'accroissement des inégalités, aux droits fondamentaux et à l'emploi des travailleurs, et au rôle du commerce, qui devra faire partie de la solution au changement climatique; elle les a aussi encouragé à adresser un message clair à la communauté internationale pour montrer qu'ils s'engageaient dans une réforme ouverte et inclusive, qui repositionnerait l'OMC pour lui permettre d'atteindre ses objectifs fondamentaux, et qui aiderait l'Organisation à s'adapter à l'évolution des réalités mondiales.¹³

2.11. Ces dernières années, la politique commerciale des États-Unis vis-à-vis de la Chine a revêtu une grande importance, non seulement en raison de leurs relations bilatérales directes mais aussi parce que les échanges entre les deux plus grandes nations commerçantes du monde ont une incidence notable, et souvent des effets d'entraînement, sur les pays tiers. En 2018, suite à la réunion inaugurale du Dialogue économique global (CED) entre les États-Unis et la Chine, l'Administration américaine a indiqué qu'elle adopterait une nouvelle approche dans le cadre de son dialogue avec la Chine. Cette nouvelle approche s'est notamment traduite par l'ouverture d'une enquête de l'USTR sur les actes, politiques et pratiques de la Chine ayant trait au transfert de technologies, à la propriété intellectuelle et à l'innovation au titre de l'article 301 de la Loi de 1974 sur le commerce, suite à laquelle les États-Unis ont imposé des droits de douane sur les importations en provenance de Chine à compter de juin 2018.¹⁴ Les États-Unis et la Chine ont par la suite conclu un accord économique et commercial en janvier 2020, désormais appelé Accord économique et commercial de première phase (ou Accord de première phase). En octobre 2021, l'USTR a exposé sa nouvelle approche, ou vision stratégique, concernant les relations commerciales entre les deux pays. Elle prévoit principalement d'examiner avec la Chine ses résultats au titre de l'Accord de première phase; lancer un processus d'exclusions tarifaires ciblées; d'aborder les préoccupations liées à la politique interventionniste et aux pratiques commerciales non axées sur le marché et d'utiliser tous les outils à disposition pour répondre à ces préoccupations; et de continuer à collaborer avec les pays alliés pour définir de nouvelles règles du commerce équitables pour le XXI^e siècle.¹⁵

2.12. Dans le cadre de leur politique commerciale vis-à-vis de l'Afrique, les États-Unis commencent à examiner la future Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), qui doit expirer en 2025. Le gouvernement américain poursuit actuellement plusieurs initiatives de renforcement des capacités commerciales et a indiqué qu'il comptait approfondir ses relations commerciales et économiques dans le cadre de l'initiative "Prosper Africa", qui avait été lancée en 2019 et a été reconduite par l'Administration actuelle. Le gouvernement a aussi indiqué qu'il entendait utiliser les instruments de politique commerciale avec les partenaires africains pour promouvoir l'investissement, le développement équitable et inclusif et le commerce durable. En outre, il s'emploie à soutenir la négociation et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine.

2.2.2.1 Nouvelles orientations

2.13. L'Administration actuelle a placé l'équité et l'inclusivité au cœur de ses priorités en matière de politique générale, et cela devrait également influencer sur la future politique de commerce et d'investissement des États-Unis. Un certain nombre de directives et d'initiatives présidentielles concernant un effort déployé à l'échelle du gouvernement pour défendre l'équité entre les races et les genres, l'égalité et la justice ont déjà conduit à l'adoption de nombreuses mesures concrètes et à l'élaboration d'autres mesures dans le budget du Président pour l'exercice 2022. Afin d'appuyer la mise en place d'un commerce et d'une politique commerciale inclusifs et centrés sur les travailleurs,

¹³ USTR (2022), *Remarks by Ambassador Katherine Tai During the Opening Session of the WTO 12th Ministerial Conference*, juin. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/speeches-and-remarks/2022/june/remarks-ambassador-katherine-tai-during-opening-session-wto-12th-ministerial-conference>.

¹⁴ USTR (2021), *2020 Report to Congress on China's WTO Compliance*, janvier. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2020/2020USTRReportCongressChinaWTOCompliance.pdf>.

¹⁵ USTR (2021), *Remarks as Prepared for Delivery of Ambassador Katherine Tai Outlining the Biden-Harris Administration's New Approach to the U.S.-China Trade Relationship*, octobre.

l'USTR a demandé que l'USITC étudie les effets distributifs potentiels du commerce et de la politique commerciale visant les marchandises et les services sur les travailleurs américains, par niveau de compétence et de traitement ou salaire, par genre, par race/ethnie, par âge et par niveau de revenu, en particulier chez les communautés sous-représentées et mal desservies. Dans la circulaire d'octobre 2021 sollicitant cette étude en deux parties de l'USITC, l'USTR signalait les initiatives entreprises par le gouvernement en faveur de l'égalité et la volonté du Congrès que la politique commerciale des États-Unis ait une incidence positive et équitable sur les communautés mal desservies et marginalisées.¹⁶

2.14. En janvier 2021, le gouvernement a lancé son initiative concernant les politiques d'achat de produits américains ("Buy American"), une ordonnance exécutive présentant une proposition concernant le gouvernement dans son ensemble pour que les marchés publics soient utilisés comme un moyen de renforcer l'industrie manufacturière américaine. Cette initiative prévoit un certain nombre de mesures, dont l'examen des activités des organismes incompatibles avec la politique du gouvernement, la mise à jour de la procédure de dérogation au Programme Made in America et la promotion de la transparence en matière de passation de marchés publics fédéraux. Par la suite, en avril 2021, le Bureau du programme Made in America a été créé sous les auspices du Bureau de la gestion et du budget pour permettre une gestion centralisée, stratégique et globale des activités d'approvisionnement intérieur pour tous les marchés publics fédéraux. Suite à ces initiatives, une nouvelle proposition de règle a été annoncée en juillet 2021, qui apporterait à la Loi "Buy American" les modifications les plus importantes depuis de nombreuses années. L'une des modifications proposées consisterait à relever le seuil relatif à la teneur en éléments nationaux, en le passant immédiatement de 55% à 60%, puis en le portant progressivement à 75% (section 3.3.6). Les marchés publics visés par l'Accord de l'OMC sur les marchés publics font toujours l'objet d'une dérogation à ces prescriptions.

2.15. Les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé leur intention de négocier d'ici à 2023 le premier arrangement sectoriel mondial basé sur le carbone pour le commerce d'acier et d'aluminium. Dans un premier temps, les deux parties ont conclu un accord intérimaire sur les droits de douane visant l'aluminium et l'acier, et elles sont convenues de renforcer la coopération en matière de surcapacités non marchandes, d'application des règles commerciales et de questions douanières.¹⁷

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.16. Les États-Unis, qui font partie des Membres originels de l'OMC et sont la plus grande nation commerçante¹⁸, ont toujours joué un rôle phare dans le fonctionnement de l'OMC et participent à toutes ses principales fonctions, à savoir le règlement des différends, les travaux des comités et les négociations. Ils prennent aussi part aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités (contributions au Fonds global d'affectation spéciale, Aide pour le commerce et Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)). Les États-Unis contribuent à plusieurs initiatives plurilatérales ou accords plurilatéraux relevant de l'OMC (y compris l'AMP, l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils, l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et l'Accord sur l'élargissement de l'ATI) et ils se sont plus récemment joints à plusieurs initiatives liées à des déclarations conjointes (sur la réglementation intérieure, sur le commerce électronique et sur le commerce et la stabilité de l'environnement). Ils sont aussi partie à la Déclaration ministérielle conjointe sur la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre du commerce.

2.17. En ce qui concerne les travaux ordinaires de l'OMC, les États-Unis participent régulièrement aux divers comités en soulevant des préoccupations commerciales, en présentant des notifications et des analyses techniques, en faisant des propositions et en participant aux discussions. En ce qui

¹⁶ Le texte intégral de la circulaire est disponible à l'adresse suivante:
https://ustr.gov/sites/default/files/files/RL_ITC_Distributional_Effects.pdf.

¹⁷ USTR (2021), *Steel & Aluminium, U.S.-EU Joint Statement*, 31 octobre. Adresse consultée:
<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Statements/US-EU%20Joint%20Deal%20Statement.pdf>.

¹⁸ Les États-Unis arrivent en première position pour ce qui est du commerce des services et en deuxième position pour ce qui est du commerce des marchandises. OMC (2021), *Examen statistique du commerce mondial 2021*. Adresse consultée:
https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/wts2021_f/wts2021_f.pdf.

concerne les négociations, le pays a fait de nombreuses propositions dans beaucoup des négociations en cours, par exemple sur le recours à la main-d'œuvre forcée à bord des navires de pêche dans le cadre des négociations sur les subventions à la pêche, et sur les prescriptions en matière de transparence et de notification dans le cadre des négociations sur l'agriculture.

2.18. Dans le domaine du règlement des différends, la participation des États-Unis, mesurée par le nombre d'affaires qu'ils ont engagées en tant que plaignant, a considérablement diminué pendant la période à l'examen, par rapport aux précédentes périodes considérées. Ils ont déposé 2 plaintes, ont été en position de défendeur dans 8 affaires, ont pris part à 2 arbitrages en cours, ont formé un recours devant l'Organe d'appel dans 6 affaires et ont exercé leurs droits de tierce partie en participant à 29 différends (tableau A2. 1). Dans le cadre de l'ORD, les États-Unis ont continué d'exprimer leur préoccupation systémique quant au fait que l'Organe d'appel débordait de son champ de compétences.

2.19. Pour la période considérée, le bilan des États-Unis en matière de notifications dans le cadre des divers organes est exemplaire. Les États-Unis ont présenté des notifications dans les domaines de l'agriculture, de l'AGCS, des mesures correctives commerciales, des mesures SPS, des OTC, de la facilitation des échanges, des règles d'origine, des subventions, du commerce d'État, des DPI, des licences d'importation, de la clause d'habilitation, des restrictions quantitatives et des marchés publics, entre autres (tableau A2. 2). C'est au sujet des mesures SPS, des OTC et des questions liées aux mesures correctives commerciales qu'ils en ont soumis le plus. Les politiques commerciales des États-Unis ont fait l'objet de 14 examens à l'OMC, dont le dernier date de décembre 2018.

2.20. En octobre 2021, dans une déclaration au sujet de l'OMC, l'USTR a confirmé que les États-Unis restaient attachés à l'OMC et reconnaissaient son importance.¹⁹ L'accent a été mis sur les valeurs fondamentales de l'Organisation – qui sont définies dans la Déclaration de Marrakech –, sur l'obtention de résultats significatifs à la CM12, sur la participation à des discussions productives concernant la réforme de l'Organisation et sur la relance de la fonction de négociation de l'OMC. L'USTR a aussi déclaré que pour réformer les trois piliers de l'Organisation – suivi, négociation et règlement des différends –, il fallait adhérer au principe de la transparence, et il a encouragé les Membres à collaborer en vue de trouver des solutions acceptables pour répondre aux problématiques mondiales de plus en plus difficiles.

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.21. Les États-Unis continuent d'effectuer la majorité de leurs échanges en vertu du régime NPF, bien qu'ils accordent depuis longtemps des préférences unilatérales aux pays en développement et aux moins avancés d'entre eux et, depuis une période plus récente, au titre d'un nombre croissant d'ALE réciproques bilatéraux ou régionaux, dont certains ont été modifiés dernièrement. En 2021, 49,9% des importations totales des États-Unis ont été admises en franchise de droits, les droits NPF étant nuls. Les accords commerciaux réciproques ont contribué à des réductions additionnelles ou à l'application de la franchise de droits sur 14,8% des importations, et les préférences unilatérales sur environ 0,9% des importations.

2.3.2.1 Accords réciproques

2.22. Les États-Unis ont 14 ALE avec 20 pays.²⁰ Le principal changement intervenu pendant la période à l'examen est la conclusion et la mise en œuvre de l'accord révisé avec le Canada et le Mexique, qui remplace l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et s'intitule désormais "Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC)". C'était la première fois que les États-Unis modifiaient ou actualisaient l'intégralité d'un ALE existant. Les ALE avec la République de Corée et le Maroc ont aussi fait l'objet de quelques changements pendant la période considérée. Les autres accords n'ont pas été modifiés, bien que les États-Unis aient poursuivi leur dialogue avec les partenaires des ALE au sujet des questions de mise en œuvre, des dispositions relatives au travail et à l'environnement, et d'autres questions se rapportant au bon fonctionnement des accords. Ces dernières années, des

¹⁹ USTR (2021), "Ambassador Katherine Tai's Remarks as Prepared for Delivery on the World Trade Organization", 14 octobre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/speeches-and-remarks/2021/october/ambassador-katherine-tai-s-remarks-prepared-delivery-world-trade-organization>.

²⁰ Ces pays sont les suivants: Australie, Canada, Chili, Colombie, (République de) Corée, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Israël, Jordanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Oman, Panama, Pérou, République dominicaine, Royaume de Bahreïn et Singapour.

négociations en vue de nouveaux ALE ont été annoncées ou engagées avec l'Union européenne, le Royaume-Uni et le Kenya, mais elles ne sont pas achevées à ce jour (juillet 2022). Au milieu de l'année 2022, le gouvernement révisait les objectifs des négociations engagées avec le Royaume-Uni par le gouvernement précédent; pendant cette révision, les négociations actives sont suspendues. L'USTR examine aussi, avec le gouvernement kenyan, la voie à suivre pour renforcer les relations de commerce et d'investissement entre les deux pays. Le gouvernement actuel ne poursuit pas les négociations en vue d'un ALE avec l'Union européenne.

2.23. Le commerce au titre des 14 ALE a représenté 417 milliards d'USD d'importations en franchise de droits²¹ en 2021, plus 426 milliards d'USD d'importations en franchise de droits sous le régime NPF, soit au total environ 843 milliards d'USD, c'est-à-dire 29% des importations totales de marchandises des États-Unis (tableau 2.1). Le Canada et le Mexique sont restés les principaux partenaires commerciaux d'ALE, la République de Corée arrivant en troisième position, loin derrière malgré la croissance des échanges enregistrée pendant la période considérée. Les États-Unis ont conservé des excédents commerciaux avec la majorité de leurs partenaires d'ALE, mais avec les principaux partenaires, ils ont enregistré un déficit important. Par conséquent, ils ont affiché un déficit commercial global de 148 milliards d'USD avec l'ensemble de leurs partenaires d'ALE.

Tableau 2.1 Commerce dans le cadre d'ALE, 2021

(Millions d'USD)

Partenaire commercial	Importations bénéficiant de préférences dans le cadre d'un ALE	Autres importations en franchise de droits (franchise de droits NPF, etc.) ^a	% des importations admises en franchise de droits ou à des taux réduits au titre d'ALE	Importations totales en provenance de partenaires d'ALE	Exportations totales à destination de partenaires d'ALE	Balance commerciale
Australie	4 270,1	7 850,3	96,6	12 468,6	26 433,5	13 964,9
Bahreïn, Royaume de	500,2	139,2	58,3	1 157,0	936,2	-220,8
Chili	9 228,5	5 598,6	98,2	15 045,5	17 340,3	2 294,8
Colombie	5 085,2	5 278,8	78,7	13 152,0	16 451,4	3 299,4
Israël	3 201,5	15 158,8	96,5	18 650,3	12 820,4	-5 829,9
Jordanie	2 040,2	677,9	98,5	2 745,1	1 233,9	-1 511,2
Corée, Rép. de	42 394,3	45 464,4	92,5	94 954,5	65 771,8	-29 182,7
Maroc	386,3	489,8	73,9	1 270,5	2 759,9	1 489,4
Oman	1 039,9	510,4	84,0	1 855,4	1 399,5	-455,9
Panama	47,7	678,9	96,3	756,3	8 273,0	7 516,7
Pérou	4 178,9	2 300,9	94,0	6 886,8	10 242,5	3 355,6
Singapour	6 661,8	21 099,5	93,9	29 433,9	35 762,6	6 328,8
ALENA/AEUMC	322 057,6	309 163,1	85,2	741 865,3	583 459,6	-158 405,7
Canada	123 832,1	156 863,3	78,5	357 159,8	307 000,7	-50 159,1
Mexique	198 225,5	152 299,8	91,4	384 705,5	276 458,9	-108 246,6
CAFTA-DR	15 932,7	11 660,2	92,4	29 936,2	38 495,7	8 559,6
Costa Rica	1 634,8	4 657,7	96,2	6 537,3	7 311,6	774,3
République dominicaine	3 658,1	2 379,7	95,5	6 346,9	10 444,4	4 097,5
El Salvador	1 824,2	401,4	88,5	2 517,2	4 127,5	1 610,3
Guatemala	2 485,0	1 820,1	92,2	4 666,2	7 997,1	3 330,9
Honduras	3 579,0	1 223,5	92,5	5 217,3	6 512,3	1 295,0
Nicaragua	2 751,7	1 177,8	84,8	4 651,3	2 102,9	-2 548,4

a Accès en franchise de droits sur une base NPF et autres types d'accès en franchise de droits, y compris les autres dispositions relatives à la franchise de droits comme celles concernant les importations de l'Administration et les cas où aucun droit n'a été déclaré.

Source: Compilation du Secrétariat de l'OMC à partir du DataWeb de l'USITC et de la base données Comtrade de la DSNU; et renseignements communiqués par les autorités.

²¹ Y compris les réductions tarifaires en deçà des taux NPF.

2.3.2.1.1 Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC)

2.24. L'AEUMC est entré en vigueur entre les États-Unis, le Mexique et le Canada le 1^{er} juillet 2020 et a remplacé l'ALENA. Cet accord maintient la franchise de droits entre ces trois pays, qui était déjà appliquée au titre de l'ALENA. Les États-Unis ont mis en œuvre l'AEUMC en vertu de la Loi sur la mise en œuvre de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (P.L. 116-113) et certaines modifications ou corrections techniques apportées ultérieurement en vertu de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260). L'AEUMC a modernisé l'ALENA, actualisé les règles d'origine et incorporé des dispositions pour traiter des questions comme le commerce numérique, la compétitivité, les petites et moyennes entreprises et les bonnes pratiques réglementaires. Il a aussi donné une place centrale aux obligations dans les domaines du travail et de l'environnement, les dispositions en la matière ayant force exécutoire et étant visées par des mécanismes de règlement des différends actualisés. L'AEUMC est composé de 34 chapitres et contient 12 lettres d'accompagnement. Les principales composantes de l'Accord sont les suivantes: i) maintenir les droits nuls prévus dans l'ALENA; ii) renforcer les critères des règles d'origine dans le secteur automobile, en portant de 62,5% à 75% la teneur en éléments nord-américains pour la plupart des marchandises; iii) imposer que 70% de l'aluminium et de l'acier utilisé dans les véhicules automobiles provienne d'Amérique du Nord et que l'acier soit fondu et coulé en Amérique du Nord; iv) élargir l'accès au marché canadien pour les produits laitiers, les œufs et la volaille; v) porter la durée de protection du droit d'auteur de 50 à 70 ans; et vi) prendre de nouveaux engagements concernant le commerce numérique, les entreprises publiques, la manipulation monétaire et le seuil *de minimis* pour le traitement en franchise de droits.²²

2.25. L'AEUMC ayant reconduit les dispositions relatives à l'accès au marché prévues par l'ALENA, la plupart des droits de douane appliqués par les États-Unis aux importations en provenance du Mexique et du Canada avaient déjà été éliminées. Néanmoins, on s'attendait à ce que l'Accord augmente les échanges avec le Canada et le Mexique d'environ 5% et entraîne une plus forte concentration du commerce des États-Unis avec ces deux pays.²³ L'Accord devrait avoir une incidence particulière sur le secteur automobile, en raison de la forte augmentation de la teneur en éléments régionaux nécessaire pour conférer l'origine, ce qui devrait développer l'emploi dans ce secteur aux États-Unis.

2.3.2.1.2 Modifications apportées aux ALE avec la République de Corée et le Maroc

2.26. En 2017, les États-Unis ont engagé des discussions avec la République de Corée pour amender ou modifier l'ALE entré en vigueur en 2012. Depuis la conclusion de cet ALE, les États-Unis ont affiché un déficit commercial croissant avec la République de Corée, qui est passé de 13,2 milliards d'USD en 2012 à 24,1 milliards d'USD en 2020; ils ont donc cherché à modifier l'Accord de manière à réduire ce déficit commercial.²⁴ En mars 2018, un accord a été trouvé; il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ce nouvel accord apporte des modifications au texte originel ainsi qu'aux lettres d'accompagnement et prévoit ce qui suit: i) dans la Liste d'engagements des États-Unis, allongement de la période d'élimination des droits de douane convenue pour les États-Unis pour certains camions (six lignes tarifaires), dont la date d'expiration passe de 2021 au titre de l'accord originel à 2041; ii) nouvelles dispositions relatives à la transparence et à une procédure régulière s'agissant des procédures relatives aux mesures correctives commerciales dans le cadre de l'OMC; iii) clarification des dispositions concernant le traitement national et d'autres dispositions relatives à l'investissement; iv) nouvelles dispositions relatives au respect des normes de sécurité concernant les véhicules sur le marché coréen; v) certification moins stricte des pièces de rechange pour véhicules; vi) clarification des méthodes d'essai concernant la réglementation des émissions; vii) certains principes convenus concernant la vérification des déclarations d'origine et création d'un groupe de travail en la matière; viii) modification, par le Service d'étude et d'évaluation de l'assurance santé de la République de Corée, de la politique de fixation des primes pour les nouveaux médicaments innovants qui émergent à l'échelle mondiale; et ix) lancement d'une procédure d'examen des règles d'origine concernant certains textiles et vêtements pour envisager des modifications au titre d'une constatation de disponibilité commerciale.

²² L'AEUMC a été notifié à l'OMC le 16 septembre 2020. Document WT/REG407/N/1-S/C/N/1017 du 17 septembre 2020.

²³ USITC (2019), *U.S.-Mexico-Canada Trade Agreement: Likely Impact on the U.S. Economy and on Specific Industry Sectors*, Publication n° 4889, avril. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub4889.pdf>.

²⁴ USTR (2018), *New U.S. Trade Policy and National Security Outcomes with the Republic of Korea*, mars. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2018/march/new-us-trade-policy-and-national>.

2.27. Une étude menée par l'USITC en 2019 pour examiner les effets économiques de la modification de certaines règles d'origine concernant les textiles et les vêtements provenant de République de Corée a déterminé que la modification des règles aurait des conséquences négligeables sur les importations américaines et aucun effet sur la production américaine de ces produits, mais elle a pris acte de renseignements qualitatifs indiquant que deux des modifications des règles proposées pourraient avoir des effets dommageables importants. En raison des objections formulées par les producteurs nationaux, ces deux règles n'ont pas été modifiées. La troisième règle proposée est en cours de modification.²⁵

2.28. L'ALE avec le Maroc a été modifié en 2017 pour prendre en compte les modifications apportées aux règles d'origine concernant certains vêtements du chapitre 62 du Tarif douanier harmonisé des États-Unis (THDEU). Ces modifications ont été proclamées par le Président en décembre 2018 et sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2019.²⁶ Les règles d'origine révisées permettent de considérer un plus grand nombre de vêtements comme originaires, en autorisant l'utilisation de plus de tissus non originaires dans les marchandises exportées. D'après une étude de l'USITC, on s'attendait à ce que les effets économiques probables de cette modification soient négligeables en termes de commerce, c'est-à-dire qu'ils entraîneraient une variation de moins de 6%.²⁷

2.3.2.2 Préférences unilatérales

2.29. Pendant la période à l'examen, les États-Unis ont maintenu leur pratique consistant à appliquer plusieurs programmes de préférences unilatérales à des pays en développement et des pays moins avancés: l'AGOA, axée sur les pays africains; l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC) (Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA) et Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA)), axée sur les pays des Caraïbes/d'Amérique centrale; et le Système généralisé de préférences (SGP) en faveur d'un grand nombre de pays en développement et de pays parmi les moins avancés répartis dans le monde entier. Les deux évolutions les plus significatives intervenues pendant la période à l'examen ont été les suivantes: i) l'expiration du programme SGP en décembre 2020 – à ce jour (janvier 2022), le programme n'a toujours pas été reconduit, bien que plusieurs initiatives aient été prises en ce sens (voir ci-après); et ii) le renouvellement des préférences au titre de la Loi CBTPA.

2.30. Pendant la période à l'examen, le recours à des préférences unilatérales a régulièrement diminué – de 36,5 milliards d'USD en 2018 à 21,9 milliards d'USD en 2020 – puis a légèrement augmenté pour atteindre 26,8 milliards d'USD en 2021 (tableau 2.2). Cela peut s'expliquer par le recul observé dans le cadre des deux principaux programmes, l'AGOA et le SGP. Les importations au titre de l'AGOA ont diminué d'environ les deux tiers, principalement du fait de la forte baisse des importations de pétrole brut (en termes de valeur) en provenance du Nigéria et de l'Angola, imputable surtout à la baisse des prix. En revanche, les importations préférentielles au titre de la Loi CBTPA ont doublé pendant la période considérée, même si elles étaient peu importantes au départ. Cela a été attribué à l'augmentation des importations de pétrole brut, en grande partie en provenance du Guyana et dans une moindre mesure de Trinité-et-Tobago, qui auparavant ne fournissaient pas ce produit au marché américain dans le cadre de la Loi CBTPA. Pour de nombreux pays bénéficiaires des préférences accordées par les États-Unis, les exportations ne concernent généralement qu'un petit nombre de produits phares.

2.31. Le Programme SGP des États-Unis est le programme de préférences le plus ancien du pays et celui dans le cadre duquel s'inscrivent la majorité de ses importations préférentielles; cependant, il a expiré le 31 décembre 2020. Une nouvelle législation a été proposée pour rétablir le SGP, mais jusqu'à présent (janvier 2022), elle n'a pas été approuvée. Avant l'expiration du SGP, l'USTR avait

²⁵ Les produits visés par les propositions de modification des règles d'origine sont les suivants: certains fils de coton (position 5206 du THDEU) avec des fibres discontinues de rayonne viscosse (sous-position 5504.10 ou 5507.00 du THDEU); certains tissus (position 5408 du THDEU) avec des fils de rayonne cupro-ammoniacale (sous-position 5403.39 du THDEU); et certains vêtements (position 6110 du THDEU), accessoires et parties de vêtements (position 6117 du THDEU) en fils de cachemire (position 5108 du THDEU). USITC (2019), *U.S.-Korea FTA: Advice on Modifications to Certain Textile and Apparel Rules of Origin*, Publication n° 4917, juillet. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/publications/tariff_affaires/pub4917.pdf.

²⁶ *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 56, 22 mars. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2019/03/22/2019-05551/effective-date-of-modifications-to-rules-of-origin-of-the-united-states-morocco-free-trade-agreement>.

²⁷ USITC (2017), *Probable Economic Effect of Certain Modifications to the U.S.-Morocco FTA Rules of Origin*. Publication n° 4662, janvier. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub4662.pdf>.

lancé une nouvelle procédure d'évaluation triennale du respect des critères réglementaires par chacun des pays bénéficiaires du programme, afin d'améliorer le suivi et l'application.²⁸ Par exemple, en 2020, les examens de l'admissibilité de 10 pays étaient en cours pour étudier, entre autres, les questions liées aux droits des travailleurs, le travail des enfants, les sentences arbitrales, l'accès au marché, la protection et le respect des DPI. Les principaux changements qui en ont découlé pendant la période à l'examen ont été la perte du statut de bénéficiaire pour certains pays, la réduction de la portée des avantages pour certains pays bénéficiaires par la suppression de certaines lignes tarifaires admissibles, et le rétablissement de l'admissibilité dans certains cas (tableau 2.3). Certains changements sont aussi intervenus concernant la portée générale des produits admissibles au SGP. En 2020, les roses fraîches coupées ont été ajoutées à la liste des produits admissibles et le riz étuvé en a été retiré.

Tableau 2.2 Importations au titre des préférences commerciales unilatérales, 2018-2021

(Millions d'USD)

	2018	2019	2020	2021
AGOA	10 816	7 353	3 248	5 971
IBC	686	239	512	776
Loi CBTPA	344	553	727	629
Lois HOPE ^a	661	737	577	751
Programme SGP	23 865	20 911	16 811	18 510
SGP en faveur des pays les moins avancés bénéficiaires	142	182	92	152
Programme de préférences commerciales en faveur du Népal	3	3	2	4
Total	36 518	29 978	21 969	26 793

a Loi de 2006 sur l'amélioration des débouchés panaméricains d'Haïti par l'encouragement de partenariats ("Loi HOPE") et Loi HOPE II de 2008.

Source: Secrétariat de l'OMC, base de données DataWeb de l'USITC.

Tableau 2.3 Récapitulatif des changements concernant les bénéficiaires du SGP et leur admissibilité, juillet 2018-février 2022

Bénéficiaire(s) du SGP	Date	Changement	Motif	Référence
Indonésie, Macédoine du Nord et Thaïlande	1 ^{er} novembre 2018	Réadmission de 3 produits (Indonésie et Thaïlande) et suppression de l'admissibilité au SGP pour 2 produits (Indonésie et Macédoine du Nord)	Dépassement des limites fixées pour des raisons de concurrence	Proclamation n° 9813 du 30 octobre 2018
Plusieurs bénéficiaires	1 ^{er} novembre 2018	Retrait de 2 produits sur la base d'une demande (Türkiye) et suppression de l'admissibilité pour 98 produits	Dépassement des limites fixées pour des raisons de concurrence	Proclamation n° 9813 du 30 octobre 2018
Inde	5 juin 2019	Suppression de l'admissibilité au SGP	Accès au marché	Proclamation n° 9902 du 31 mai 2019
Thaïlande	30 décembre 2020	Suppression de l'admissibilité au SGP pour certaines lignes tarifaires	Accès au marché	Proclamation n° 10107 du 30 octobre 2020
Thaïlande	25 avril 2020	Suppression de certaines lignes tarifaires de l'admissibilité au SGP	Droits des travailleurs	Proclamation n° 9955 du 25 octobre 2019
Türkiye	17 mai 2019	Suppression de l'admissibilité au SGP	Développement économique	Proclamation n° 9887 du 16 mai 2019
Ukraine	30 octobre 2019	Rétablissement de l'admissibilité au SGP de certaines lignes tarifaires	Propriété intellectuelle	Proclamation n° 9955 du 25 octobre 2019

²⁸ USTR (2021), *2021 Trade Policy Agenda and 2020 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*, mars.

Bénéficiaire(s) du SGP	Date	Changement	Motif	Référence
Argentine, Brésil, Équateur, Indonésie	1 ^{er} novembre 2020	Suppression de l'admissibilité au SGP pour 6 produits	Dépassement des limites fixées pour des raisons de concurrence	Proclamation n° 10107 du 30 octobre 2020

Source: Compilation du Secrétariat de l'OMC sur la base des références mentionnées dans le tableau et de la publication de l'USTR (2021), *2021 Trade Policy Agenda and 2020 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*, mars. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Trade%20Agenda/Online%20PDF%202021%20Trade%20Policy%20Agenda%20and%202020%20Annual%20Report.pdf>.

2.32. L'encadré 2.1 présente un aperçu des programmes de préférences unilatérales appliqués par les États-Unis en 2022.

Encadré 2.1 Aperçu des programmes de préférences unilatérales, 2022^a

<p>AGOA (1^{er} octobre 2000-30 septembre 2025)</p> <p>Bénéficiaires: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ouganda, Tchad et Zambie</p> <p>Bénéficiaires de la règle des tissus originaires de pays tiers en faveur des PMA: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Zambie</p> <p>Avantages: 5 190 lignes tarifaires (dont 4 922 lignes se chevauchant avec les dispositions du SGP/SGP+)</p>	<p>SGP et SGP en faveur des PMA (actuellement expirés)</p> <p>Bénéficiaires: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Belize, Bénin, Bhoutan, État plurinational de Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kosovo^b, Liban, Lesotho, Libéria, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République centrafricaine, République kirghize, République de Moldova, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Yémen, Zambie, Zimbabwe; Pays et territoires non indépendants: Anguilla, Cisjordanie et bande de Gaza, île Christmas, îles Cocos (Keeling), îles Cook, Îles Falkland, îles Heard et McDonald, île Norfolk, île Pitcairn, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nioué, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Territoire britannique de l'océan Indien, Tokélaou, Wallis-et-Futuna; et certaines associations de pays.</p> <p>Pays les moins avancés bénéficiaires du SGP: Afghanistan, Angola, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie</p> <p>Avantages: 2 456 lignes tarifaires pour l'ensemble des bénéficiaires et 1 034 lignes dont au moins 1 bénéficie</p>
<p>Avantages supplémentaires: Règle des tissus originaires de pays tiers</p> <p>Notifications à l'OMC: WT/L/1117 (WT/L/970)</p>	<p>Avantages en faveur des PMA bénéficiaires du SGP: 1 481 lignes tarifaires supplémentaires</p> <p>Notifications à l'OMC: WT/COMTD/N/1 + addenda</p>

<p>Principaux bénéficiaires: Principaux produits:</p> <p>Afrique du Sud Nigéria Kenya</p> <p>Pétrole brut Véhicules de transport de personnes Pantalons pour hommes ou garçons</p>	<p>Principaux bénéficiaires: Principaux produits:</p> <p>Thaïlande Indonésie Brésil</p> <p>Bijoux Conteneurs, sacs, boîtes Gants en caoutchouc</p>
<p>Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC) (CBERA/CBTPA)^c (1983-30 septembre 2030)</p> <p>Bénéficiaires de la Loi CBERA: Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago</p> <p>Bénéficiaires de la Loi CBTPA: Barbade, Belize, Curaçao, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago</p> <p>Avantages: 5 506 lignes tarifaires (dont 62 visées par des taux réduits), 259 lignes tarifaires supplémentaires au titre de la Loi CBTPA</p> <p>Avantages supplémentaires: Pour certaines importations de textiles en provenance d'Haïti faisant l'objet de contingents au titre des lois HOPE I/II et HELP.</p>	<p>Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP) (15 décembre 2016-31 décembre 2025)</p> <p>Bénéficiaires: Népal</p> <p>Avantages: 77 lignes tarifaires</p> <p>Avantages supplémentaires: s.o.</p>
<p>Notifications à l'OMC: WT/L/1115 (WT/L/1070)</p> <p>Principaux bénéficiaires: Principaux produits:</p> <p>Haïti Trinité-et-Tobago Guyana</p> <p>Pétrole brut Méthanol T-shirts</p>	<p>Notifications à l'OMC: WT/L/1001, WT/L/1099, WT/COMTD/N/52</p> <p>Principaux bénéficiaires: Principaux produits:</p> <p>Népal</p> <p>Chapeaux et coiffures en bonneterie Conteneurs, sacs, boîtes Tapis</p>

s.o. Sans objet.

- a Les données relatives aux principaux bénéficiaires et aux principaux produits concernent l'année 2020.
- b Les références au Kosovo doivent s'entendre dans le contexte de la Résolution n° 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- c Y compris les préférences spéciales accordées au titre de la Loi de 2006 sur l'amélioration des débouchés panaméricains d'Haïti par l'encouragement de partenariats (Loi HOPE), de la Loi HOPE II de 2008 et de la Loi de 2010 sur le programme de relèvement économique d'Haïti (Loi HELP); ces programmes sont reconduits jusqu'en 2025.

Source: USITC (2021), *The 2021 Harmonized Tariff Schedule of the United States (HTS) Item Count*. Adresse consultée https://usitc.gov/tariff_affairs/documents/2021_hts_item_count.pdf. Données compilées par le Secrétariat à partir de la base de données DataWeb de l'USITC.

2.33. L'AGOA octroie toujours d'importantes préférences tarifaires pour environ 5 000 lignes tarifaires et prévoit aussi des règles d'origine spéciales pour les vêtements, autorisant l'utilisation de tissus originaires de pays tiers pour certains bénéficiaires. Si le pétrole brut reste le principal produit importé dans le cadre de l'AGOA, les importations de textiles au titre de cette loi se sont beaucoup développées. Pour contribuer à la diversification des exportations, 16 bénéficiaires de l'AGOA ont mis en œuvre des stratégies d'utilisation de l'AGOA destinées à identifier de nouveaux produits potentiels à exporter au titre des préférences de cette loi. La majorité de ces stratégies sont axées sur l'agriculture et les textiles et vêtements, même si d'autres retiennent les bijoux, les

produits miniers, les produits d'artisanat et les produits des industries légères.²⁹ En novembre 2021, 39 pays africains étaient admis au bénéfice des préférences de l'AGOA; cependant, pendant la période à l'examen, un certain nombre de changements sont intervenus quant aux bénéficiaires (tableau 2.4). Cinq pays ont perdu le statut de bénéficiaire, quatre ont perdu le bénéfice des avantages spéciaux concernant les textiles et vêtements et cinq ont été admis au bénéfice de ceux-ci, et un pays a été réadmis au bénéfice de l'AGOA.

Tableau 2.4 Récapitulatif des changements concernant les bénéficiaires de l'AGOA, juillet 2018-février 2022

Bénéficiaire(s) de l'AGOA	Date	Changement	Motif	Référence
Eswatini	3 juillet 2018	Admission au bénéfice des avantages visant les textiles et les vêtements	Adoption d'un système de visas efficace et de procédures connexes visant à empêcher le transbordement illégal d'articles textiles et de vêtements et l'utilisation de documents falsifiés relatifs à l'expédition desdits articles	Décision de l'USTR au titre de l'AGOA, du 3 juillet 2018
Rwanda	31 juillet 2018	Suspension de l'application des dispositions prévoyant la franchise de droits pour les vêtements	Absence de progrès constants concernant le respect des prescriptions énoncées à l'article 506A a) 1) (progrès s'agissant de l'élimination des obstacles au commerce et aux investissements américains dans le domaine des vêtements)	Proclamation présidentielle n° 9771 du 30 juillet 2018
Mauritanie	1 ^{er} janvier 2019	Perte du statut de bénéficiaire	Progrès insuffisants s'agissant de la lutte contre le travail forcé	Proclamation présidentielle n° 9834 du 21 décembre 2018
Cameroun	1 ^{er} janvier 2020	Perte du statut de bénéficiaire	Absence de progrès constants s'agissant du respect des prescriptions énoncées à l'article 506A a) 1)	Proclamation présidentielle n° 9974 du 26 décembre 2019
République centrafricaine, Gambie et Niger	1 ^{er} janvier 2020	Expiration des dispositions spéciales "articles d'habillement"	Non-respect de la disposition sur le transbordement prévue à l'article 113 relatif aux systèmes de visa efficaces et aux procédures douanières connexes	Proclamation présidentielle n° 9974 du 26 décembre 2019
Guinée-Bissau et Niger	1 ^{er} janvier 2020	Inscription sur la liste des pays d'Afrique subsaharienne les moins avancés bénéficiaires	Respect des critères d'admissibilité	Proclamation présidentielle n° 9974 du 26 décembre 2019
Mali	4 août 2020	Admission au bénéfice des avantages visant les textiles et les vêtements	Adoption d'un système de visas efficace et de procédures connexes visant à empêcher le transbordement illégal d'articles textiles et de vêtements et l'utilisation de documents falsifiés	Avis de l'USTR du 21 juillet 2020

²⁹ USTR (2020), *2020 Biennial Report on the Implementation of the African Growth and Opportunity Act*, juin. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/assets/agoa/USTR-Biennial-Report-to-Congress-on-AGOA-062320.pdf>.

Bénéficiaire(s) de l'AGOA	Date	Changement	Motif	Référence
République démocratique du Congo	1 ^{er} janvier 2021	Inscription sur la liste des pays d'Afrique subsaharienne les moins avancés bénéficiaires	Respect des critères d'admissibilité énoncés à l'article 104 de l'AGOA et à l'article 502 de la Loi sur le commerce extérieur de 1974, et des critères prévus à l'article 112 c) de l'AGOA	Proclamation présidentielle n° 10128 du 22 décembre 2020
Éthiopie, Guinée et Mali	1 ^{er} janvier 2022	Perte du statut de bénéficiaire	Absence de progrès constants s'agissant du respect des prescriptions énoncées à l'article 506A a) 1)	Proclamation présidentielle n° 10326 du 23 décembre 2021

Source: Renseignements compilés par le Secrétariat de l'OMC à partir des références du tableau et USTR (2020), *2020 Biennial Report on the Implementation of the African Growth and Opportunity Act*, juin. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/assets/agoa/USTR-Biennial-Report-to-Congress-on-AGOA-062320.pdf>.

2.34. L'IBC comprend les programmes de préférences accordés à certains pays des Caraïbes et d'Amérique centrale au titre de la Loi CBERA³⁰ et de la Loi CBTPA. La Loi CBTPA a été reconduite en octobre 2020 pour une période de 10 ans, les avantages étant accordés rétroactivement à compter du 30 septembre 2020, date à laquelle les précédentes dispositions avaient expiré.³¹ D'après un rapport de l'USITC, la Loi CBERA "a toujours des effets négligeables sur les importations, les producteurs et les consommateurs des États-Unis et un effet limité mais positif sur les pays bénéficiaires".³² Ce rapport indique en outre que les bénéficiaires de la Loi sont en général des petites économies et des petits exportateurs, faisant souvent face à des contraintes en matière d'infrastructure, et que les échanges s'inscrivant dans le cadre de cette loi sont donc restés relativement constants, la diversification des exportations étant limitée.

2.35. Le Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP), tel que prévu dans la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales, prévoit toujours l'admission en franchise de droits aux États-Unis pour certains produits importés du Népal, pendant une période de 10 ans, soit jusqu'en 2025. Aucune modification n'a été apportée à ce programme de préférence pendant la période à l'examen. Les États-Unis accordent aussi des préférences spéciales aux produits en provenance de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de zones industrielles remplissant les conditions requises³³, de la République des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de la République des Palaos et du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord; ces programmes n'ont pas changé pendant la période considérée.

2.3.3 Autres accords et arrangements

2.36. Ces dernières années, les États-Unis ont conclu un certain nombre d'autres accords commerciaux, principalement avec d'importants partenaires commerciaux comme le Japon, la Chine et l'Union européenne. De plus, les accords-cadres sur le commerce et l'investissement (TIFA) avec le Brésil et l'Équateur ont été élargis pour inclure des concessions concernant la facilitation des échanges et des engagements en matière de réglementation (section 2.4.1).

2.37. En décembre 2019, conformément à l'article 103 a) 2) de la Loi sur les priorités commerciales, une Proclamation présidentielle a été adoptée, annonçant la modification de certains droits suite à un arrangement conclu entre les États-Unis et le Japon, désigné sous le nom d'Accord commercial États-Unis-Japon (USJTA).³⁴ L'USJTA, qui a été signé le 7 octobre 2019 et est entré en vigueur le

³⁰ Y compris la Loi de 2006 sur l'amélioration des débouchés panaméricains d'Haïti par l'encouragement de partenariats (Loi HOPE), la Loi de 2008 sur l'amélioration des débouchés panaméricains d'Haïti par l'encouragement de partenariats ("HOPE II") et la Loi de 2010 sur le programme de relèvement économique d'Haïti (Loi HELP). Toutefois, les avantages prévus au titre de ces lois ne sont accordés que jusqu'en 2025.

³¹ Prorogation de la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (P.L. 116-164).

³² USITC (2021), *Caribbean Basin Economic Recovery Act: Impact on U.S. Industries and Consumers and on Beneficiary Countries, 25th Report, 2019-20*, septembre, Publication n° 5231. Adresse consultée <https://usitc.gov/publications/332/pub5231.pdf>.

³³ Cela concerne les produits qui présentent une certaine teneur en éléments israéliens et sont fabriqués en Jordanie, en Égypte ou en Cisjordanie et à Gaza.

³⁴ USTR (2019), *Fact Sheet on U.S.-Japan Trade Agreement*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2019/september/fact-sheet-us-japan-trade-agreement>; Proclamation

1^{er} janvier 2020, réduit ou élimine les droits de douane visant 241 lignes tarifaires pour les produits originaires du Japon, soit à l'entrée en vigueur soit au cours de la période de mise en œuvre, qui s'étend jusqu'en 2029. Le volume du contingent tarifaire pour le bœuf japonais a été éliminé et agrégé au contingent général englobant tous les autres pays (encadré 2.2).³⁵ En juillet 2022, cet arrangement n'avait pas été notifié à l'OMC. Une proclamation présidentielle analogue a été adoptée en décembre 2020 au titre des mêmes dispositions de la Loi sur les priorités commerciales, pour annoncer des réductions des obstacles tarifaires convenues avec l'Union européenne le 20 novembre 2020.³⁶ Cet accord porte sur des réductions des droits NPF visant six lignes tarifaires mises en œuvre le 1^{er} août 2020, et sur une nouvelle réduction visant cinq d'entre elles appliquée le 1^{er} août 2021 (encadré 2.2). En 2021, les importations de ces produits en provenance de l'Union européenne admises à des taux réduits se sont chiffrées à environ 192 millions d'USD, contre 132 millions d'USD en 2020. De son côté, l'Union européenne est convenue d'éliminer les droits sur une base NPF pour quatre lignes tarifaires visant les homards congelés ou vivants pendant une période de cinq ans, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2025.³⁷

Encadré 2.2 Aperçu des autres nouveaux accords ou arrangements

Accord commercial Japon-États-Unis (USJTA)	
Entrée en vigueur: Transition en vue de la mise en œuvre intégrale:	1 ^{er} janvier 2020 1 ^{er} janvier 2029
Principaux éléments:	Élimination ou réduction des droits de douane pour 241 lignes tarifaires; 162 lignes seront en franchise de droits
Produits/services:	Élimination/réduction des droits de douane principalement pour les machines et équipements des chapitres 84 et 85 du SH (y compris en particulier les machines-outils, les bicyclettes, les instruments de musique, etc.) en provenance du Japon; et modification du contingent tarifaire de 200 tm décidé dans le cadre du Cycle d'Uruguay pour la viande de bœuf en provenance du Japon, par intégration aux volumes contingentaires totaux attribués pour d'autres pays ou régions
Échanges visés par l'Accord (importations des États-Unis):	2020: 2,77 millions d'USD 2021: 3,63 millions d'USD
Notifications à l'OMC:	Aucune
Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne concernant les droits de douane sur certains produits	
Entrée en vigueur: Transition en vue de la mise en œuvre intégrale:	1 ^{er} août 2020 1 ^{er} août 2021
Principaux éléments:	Réduction des droits NPF pour 6 lignes tarifaires en 2020: réduction supplémentaire pour 5 de ces lignes en 2021
Produits/services:	Briquets et leurs parties, poudres propulsives, préparations et conserves à base de poisson, objets en cristal au plomb et autres enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie

présidentielle n° 9974 du 26 décembre 2019. *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 249, 30 décembre. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2019/12/30/2019-28285/to-take-certain-actions-under-the-african-growth-and-opportunity-act-and-for-other-purposes>; et Proclamation présidentielle n° 10128 du 22 décembre 2020. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 249, 29 décembre. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/12/29/2020-28878/to-take-certain-actions-under-the-african-growth-and-opportunity-act-and-for-other-purposes>.

³⁵ USTR (2019), *Side Letter on Beef*, 7 octobre. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/japan/Letter_Exchange_on_Beef.pdf.

³⁶ Proclamation présidentielle n° 10128 du 22 décembre 2020, *To Take Certain Actions Under the African Growth and Opportunity Act and for Other Purposes*, Annex II. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 249, 9 décembre.

³⁷ Règlement (UE) 2020/2131 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à l'élimination des droits de douane sur certaines marchandises, *Journal officiel de l'Union européenne*, 18 décembre 2020. Adresse consultée: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R2131&from=FR>.

Échanges visés par l'Accord (importations des États-Unis):	Août-décembre 2020: 67 millions d'USD 2021: 192 millions d'USD
Notifications à l'OMC:	Aucune
Accord économique et commercial entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine	
Entrée en vigueur:	14 février 2020
Principaux éléments:	Propriété intellectuelle; transfert de technologie; commerce des produits alimentaires et agricoles; services financiers; politique macroéconomique et questions relatives au taux de change et transparence; développement des échanges; et règlement des différends
Produits/services:	Produits alimentaires et agricoles, services financiers
Notifications à l'OMC:	Aucune
Accord États-Unis-Japon sur le commerce numérique (USJDTA)	
Entrée en vigueur:	1 ^{er} janvier 2020
Principaux éléments:	Engagements concernant la non-imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques entre des personnes des Parties; traitement non discriminatoire des produits numériques; transferts de données transfrontières; non-imposition de l'obligation d'accès au code source informatique ou aux algorithmes ou de transfert de ceux-ci comme condition à l'importation, la distribution, la vente ou l'utilisation de logiciels ou de produits connexes, sauf en vertu de procédures réglementaires ou judiciaires; lois applicables en matière de protection des consommateurs; signatures électroniques; prescriptions relatives aux technologies de cryptage; collaboration en matière de cybersécurité; et accès du public aux données publiques produites par le gouvernement.
Notifications à l'OMC:	Aucune

Source: USTR (2019), Fact Sheet on U.S.-Japan Trade Agreement, septembre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2019/september/fact-sheet-us-japan-trade-agreement>; Proclamation présidentielle n° 9974 du 26 décembre 2019, To Take Certain Actions Under the African Growth and Opportunity Act and for Other Purposes, Annexes II and III. *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 249, 30 décembre; Proclamation présidentielle n° 10128 du 22 décembre 2020, To Take Certain Actions Under the African Growth and Opportunity Act and for Other Purposes, Annex II. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 249, 29 décembre; USTR, *European Union*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/countries-regions/europe-middle-east/europe/european-union>.

2.38. Le 15 janvier 2020, les États-Unis et la Chine ont conclu un Accord économique et commercial portant sur diverses questions commerciales et sur des questions connexes; il est entré en vigueur le 14 février 2020.³⁸ L'Accord comprend des chapitres opérationnels sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie, le commerce des produits alimentaires et agricoles, les services financiers, la politique macroéconomique et les questions relatives au taux de change, la transparence, le développement des échanges ainsi que l'évaluation bilatérale et le règlement des différends.³⁹ Contrairement à d'autres accords commerciaux précédemment négociés par les États-Unis avec d'autres parties, celui-ci a la particularité de compter peu voire pas de mesures de libéralisation prises par les États-Unis, par exemple des réductions tarifaires échelonnées ou des engagements en matière de services; il s'agit plutôt d'un recueil d'engagements spécifiques imposant à la Chine d'adopter des mesures nouvelles ou révisées ou de prendre d'autres initiatives. Un certain nombre de dispositions mentionnent ou citent directement les règles ou les obligations dans le cadre de l'OMC; nombre d'entre elles concernent la transparence, les notifications et les

³⁸ USTR (2020), *Fact Sheet: Economic and Trade Agreement Between the United States of America and the People's Republic of China*, 15 janvier. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/phase%20one%20agreement/US_China_Agreement_Fact_Sheet.pdf.

³⁹ Accord économique et commercial entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République populaire de Chine. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/phase%20one%20agreement/Economic_And_Trade_Agreement_Between_The_United_States_And_China_Text.pdf.

questions d'application. Le chapitre relatif au développement des échanges impose à la Chine d'acheter, en 2020 et 2021, certaines catégories et sous-catégories de biens et de services des États-Unis – produits manufacturés, agriculture, énergie et services – pour des montants donnés dépassant les montants de référence de 2017. Le montant total des achats doit dépasser le montant total de référence de 2017 d'au moins 200 milliards d'USD à la fin de 2021. D'après un rapport sur l'application adressé en 2021 par l'USTR au Congrès, certains engagements ont été mis en œuvre tandis que d'autres non.⁴⁰ Les données compilées par l'Institut Peterson pour l'économie internationale indiquent que les importations chinoises de produits américains n'ont pas atteint le niveau convenu en 2020 et 2021, toutes catégories de produits confondues.⁴¹

2.39. Un deuxième accord a été conclu avec le Japon au même moment que l'USJTA, portant sur le commerce numérique et intitulé Accord États-Unis-Japon sur le commerce numérique (USJDTA).⁴² Cet accord ne nécessitait aucune modification de la législation des États-Unis et a donc été traité comme un accord exécutif. Il contient entre autres des dispositions sur les droits de douane visant les produits numériques transmis par voie électronique, le transfert transfrontières de données et l'accès au code source informatique et aux algorithmes (encadré 2.2). Il comporte également une lettre d'accompagnement régissant les services informatiques interactifs du Japon, qui précise que certaines lois japonaises ne sont pas incompatibles avec l'article 18 de l'USJDTA.⁴³ Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

2.4 Régime d'investissement

2.40. Les États-Unis appliquent un régime d'investissement ouvert et sont depuis des décennies l'un des principaux pays bénéficiaires et fournisseurs d'IED au monde. Le 8 juin 2021, le Président a fait une déclaration sur l'engagement des États-Unis en faveur de l'ouverture de l'investissement. Ces dernières années, le pays a élargi et affiné l'examen des projets d'IED au moyen d'une procédure de contrôle axée sur la sécurité nationale. Pendant la période à l'examen, un certain nombre de modifications ont été apportées à la politique d'investissement des États-Unis; du fait de la prédominance du pays sur les marchés mondiaux de l'investissement, sa politique a une influence notable sur les flux d'investissement mondiaux.

2.41. Plusieurs modifications ont été apportées au régime d'investissement des États-Unis au cours de la période à l'examen, une nouvelle loi et des règles élargissant le types d'investissements étrangers soumis à examen et prévoyant de nouvelles obligations déclaratives pour certains types d'IED, ainsi que la formalisation et la rationalisation du comité en charge de l'évaluation de l'investissement étranger dans le secteur des télécommunications. Ainsi, il y a eu une évolution nette en faveur d'un examen plus approfondi des opérations d'investissement étranger, pour des raisons liées à la sécurité nationale.

⁴⁰ USTR (2022), *2021 Report to Congress on China's WTO Compliance*, février. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/WTO/2021%20USTR%20Report%20to%20Congress%20on%20China's%20WTO%20Compliance.pdf>.

⁴¹ Les données communiquées par l'Institut Peterson pour l'économie internationale montrent que de janvier 2020 à décembre 2021, les importations chinoises totales de produits visés en provenance des États-Unis se sont chiffrées à 235,3 milliards d'USD, alors que l'engagement pris pour ces deux années prévoyait 380,5 milliards d'USD. Les importations chinoises de produits agricoles visés en provenance des États-Unis se sont élevées à 61,4 milliards d'USD, alors que l'objectif était de 80,1 milliards d'USD, et les importations chinoises de produits manufacturés visés en provenance des États-Unis ont atteint 142,8 milliards d'USD, alors que l'engagement pris était de 234,4 milliards d'USD. Institut Peterson pour l'économie internationale (2022), *US-China Phase One Tracker: China's Purchases of US Goods. With combined goods and services purchases for 2020 through 2021*. Adresse consultée: <https://www.piie.com/research/piie-charts/us-china-phase-one-tracker-chinas-purchases-us-goods>.

⁴² USTR (2019), *Fact Sheet on U.S.-Japan Trade Agreement*, septembre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2019/september/fact-sheet-us-japan-trade-agreement>; et Accord entre les États-Unis et le Japon concernant le commerce numérique. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/japan/Agreement_between_the_United_States_and_Japan_concerning_Digital_Trade.pdf.

⁴³ Accord États-Unis-Japon concernant le commerce numérique: Lettre d'accompagnement sur les services informatiques interactifs, 7 octobre 2019. Adresse consultée: <https://ustr.gov/countries-regions/japan-korea-apec/japan/us-japan-trade-agreement-negotiations/us-japan-digital-trade-agreement-text>.

2.4.1 Cadre de l'investissement

2.42. S'agissant du cadre de l'investissement, les États-Unis ont conclu des accords-cadres sur le commerce et l'investissement (TIFA)⁴⁴, des accords bilatéraux d'investissement (ABI) et des ALE contenant des dispositions relatives à l'investissement; tous ces accords constituent un environnement stable propice à l'investissement étranger et énoncent des dispositions importantes pour les investisseurs américains à l'étranger (tableau 2.5). La plupart de ces cadres n'ont pas fait l'objet de révisions importantes depuis le dernier examen; cependant, quelques nouveaux TIFA sont entrés en vigueur et l'AEUMC contient un chapitre révisé sur l'investissement.

Tableau 2.5 Accords internationaux d'investissement des États-Unis, 2022

Type	Partenaires
Accords-cadres sur le commerce et l'investissement (TIFA)	Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam), Royaume de Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Communauté des Caraïbes (CARICOM) (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Équateur, Fidji, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago), Asie centrale (Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan), Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) (Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Seychelles, Madagascar, Malawi, Maurice, Myanmar, Rwanda, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe), Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie, et Ouganda), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo), Égypte, Conseil de coopération du Golfe (Royaume de Bahreïn, État du Koweït, Oman, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Émirats arabes unis), Géorgie, Ghana, Islande, Indonésie, République islamique d'Iraq, État du Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Maldives, Malaisie, Maurice, Mongolie, Mozambique, Népal, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Oman, Qatar, Rwanda, Royaume d'Arabie saoudite, Afrique du Sud, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Émirats arabes unis, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), Uruguay, Viet Nam, Yémen. Il existe aussi un Accord-cadre sur le commerce et l'investissement entre l'Institut américain au Taipei chinois et le Bureau de représentation économique et culturelle du Taipei aux États-Unis.
Accords bilatéraux d'investissement ^a	Albanie, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Royaume de Bahreïn, Bangladesh, Bulgarie, Cameroun, Congo, Croatie, République tchèque, République démocratique du Congo, Égypte, Estonie, Géorgie, Grenade, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, République kirghize, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Mongolie, Maroc, Mozambique, Panama, Pologne, Roumanie, Rwanda, Sénégal, République slovaque, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine et Uruguay.
Accords de libre-échange	Australie, Royaume de Bahreïn, ALEAC-RD (El Salvador, Honduras, Nicaragua, Guatemala, Costa Rica, République dominicaine), Chili, Colombie, Israël (dispositions relatives à l'investissement limitées), Jordanie, République de Corée, Maroc, Oman, Panama, Pérou, Singapour et AEUMC (Canada et Mexique)

Source: USDOC, *Bilateral Investment Treaties: Enforcement and Compliance*. Adresse consultée: https://tcc.export.gov/Trade_Agreements/Bilateral_Investment_Treaties/index.asp; et USTR, *Trade & Investment Framework Agreements*. Adresse consultée <https://ustr.gov/trade-agreements/trade-investment-framework-agreements>.

2.43. Les TIFA ont en général été utilisés par les États-Unis pour accroître le degré d'engagement et développer le dialogue avec les partenaires commerciaux, afin de promouvoir les intérêts mutuels en matière de commerce et d'investissement. Ils ont souvent constitué une étape intermédiaire vers une relation plus approfondie dans le cadre d'un ALE, et la grande majorité de ces accords ont été conclus avec des pays en développement. Les TIFA instaurent des obligations contraignantes pour ce qui est de se réunir et de discuter des questions sur lesquelles ils portent, mais en général ils n'imposent pas d'obligations de fond quant au commerce et à l'investissement, bien qu'il y ait des exceptions. La mise en œuvre des TIFA n'a nécessité aucune modification de la législation des États-Unis. Pour l'essentiel, la majorité des TIFA établissent un comité conjoint au sein duquel les Parties conviennent de se réunir et d'engager un dialogue ou des consultations sur les questions relatives au commerce et à l'investissement.

⁴⁴ Le terme TIFA a été utilisé dans tout le texte, bien que certains de ces accords portent en réalité un autre nom, par exemple "Accords sur le Conseil du commerce et de l'investissement"; cependant, ils ont tous le même objectif, à savoir améliorer la coopération et élargir les perspectives en matière de commerce et d'investissement.

2.44. Pendant la période à l'examen, quatre TIFA nouveaux ou révisés ont été négociés par les États-Unis avec le Brésil, l'Équateur, les Fidji et le Paraguay. Le TIFA avec les Fidji, achevé en 2020, a été le premier conclu par les États-Unis avec un petit État insulaire du Pacifique. Dans le cas du Brésil et de l'Équateur, les accords existants ont tous les deux été modifiés en 2020 pour inclure un Protocole sur les règles commerciales et la transparence. Les protocoles dont sont convenus ces deux pays sont exceptionnels dans les TIFA en ce qu'ils imposent aux Parties des obligations semblables à celles que l'on trouve dans les accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux. Chaque protocole contient trois annexes: i) une sur la facilitation des échanges et les questions commerciales, qui est conforme à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) quoiqu'elle aille plus loin en ce qui concerne certaines obligations; ii) une sur les bonnes pratiques réglementaires; et iii) une sur la lutte contre la corruption. En outre, le protocole dont est convenu l'Équateur contient aussi une quatrième annexe, sur les petites et moyennes entreprises. Ces récents protocoles annexés aux TIFA avec le Brésil et l'Équateur prévoient une période de transition permettant à une des deux Parties ou aux deux de procéder à la mise en œuvre de certains articles des accords.⁴⁵

2.45. Le chapitre 14 de l'AEUMC, sur l'investissement, a remplacé les dispositions sur l'investissement du chapitre 11 de l'ALENA; les deux chapitres ont une portée et une structure similaires, le changement le plus important concernant le règlement des différends entre investisseurs et États. L'AEUMC prévoit l'expiration – trois ans après l'expiration de l'ALENA – du consentement de chacune des Parties à l'ALENA à présenter au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États des allégations de non-respect des obligations pertinentes prévues par l'ALENA concernant les investissements dits "antérieurs" (c'est-à-dire les investissements établis ou acquis alors que l'ALENA était en vigueur et qui existaient au moment de l'entrée en vigueur de l'AEUMC). Les dispositions de l'AEUMC rendent caduc le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États entre les États-Unis et le Canada au terme de cette période de trois ans, et entre les États-Unis et le Mexique.⁴⁶ L'incidence nette est une utilisation future plus limitée de ce mécanisme entre les Parties; les investisseurs souhaitant qu'une décision soit rendue mais n'ayant pas de contrat public répondant aux critères établis devraient épuiser toutes les voies de recours devant les tribunaux nationaux, ou toutes les procédures judiciaires, avant de s'en remettre éventuellement au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

2.46. Les autres modifications de l'AEUMC en ce qui concerne l'investissement sont des précisions apportées à certaines notions dans les parties relatives au traitement NPF, au traitement national et à la norme minimale de traitement. La disposition relative aux "prescriptions en matière de résultats" a par ailleurs été renforcée pour interdire à une Partie d'exiger des préférences pour la technologie de la Partie ou d'une personne de la Partie, ou un taux ou montant donné de redevance dans le cadre d'un contrat de licence, ou encore une durée donnée pour un contrat de licence. L'Accord interdit aussi d'imposer ou de renforcer toute prescription, tout engagement ou toute initiative concernant les résultats à l'exportation (de biens et de services), la teneur en éléments nationaux, la préférence nationale en matière d'achat, l'équilibrage des importations et le transfert de technologie.⁴⁷

2.47. En décembre 2021, les États-Unis avaient des ABI avec 39 partenaires (tableau 2.5). Ces accords font toujours partie du cadre de l'investissement du pays, mais aucun nouvel ABI n'a été négocié depuis 2008 et la plupart des ABI datent de plus de 20 ans. Un modèle d'accord bilatéral d'investissement a été établi en 2012 pour servir de base aux futurs ABI. Aucun accord bilatéral d'investissement n'a été conclu sur la base de ce modèle, mais certaines dispositions actualisées ont été incluses dans le chapitre sur l'investissement de l'AEUMC, telles que des clarifications sur les règles relatives à l'expropriation, au traitement national et au traitement de la nation la plus favorisée, et à la norme minimale de traitement. En outre, le modèle contient des dispositions relatives aux transferts, aux prescriptions en matière de résultats et au règlement des différends. Ces dernières années, les États-Unis ont réorienté leur politique consistant à élargir leur programme

⁴⁵ Protocole annexé à l'Accord de coopération commerciale et économique entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif aux règles commerciales et à la transparence. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/tifa/ATEC%20US-Brazil%20Protocol.pdf>; et Protocole annexé à l'Accord sur le Conseil du commerce et de l'investissement entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République de l'Équateur relatif aux règles commerciales et à la transparence. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/tifa/US-Ecuador_Protocol.pdf.

⁴⁶ AEUMC, chapitre 14, annexes C et D.

⁴⁷ AEUMC, chapitre 14, article 14.4, 14.5 et 14.10.

d'accords bilatéraux d'investissement et à l'heure actuelle, ils ne cherchent pas à en conclure de nouveaux.

2.4.2 Promotion de l'investissement

2.48. Au niveau fédéral, l'organisme en charge de la promotion de l'investissement aux États-Unis est SelectUSA, créé en 2011 et qui relève de l'Administration du commerce international (ITA) du Département du commerce des États-Unis (USDOC); SelectUSA est chargé d'attirer et de retenir l'IED aux États-Unis. Il dirige également le Groupe de travail fédéral interinstitutions sur l'investissement (IIWG), qui réunit une vingtaine d'organismes fédéraux intervenant dans la politique de l'investissement et participe à la coordination d'activités spécifiques et à la collecte de ressources gouvernementales.⁴⁸ Le Conseil consultatif de l'investissement (IAC) est composé de représentants du secteur privé, qui formulent des recommandations et conseillent le Secrétaire au commerce pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes destinés à attirer et retenir l'IED.

2.49. Les principales activités de SelectUSA sont les suivantes: établir des liens entre les entreprises et les réseaux fédéraux de ressources; proposer des introductions directes et personnalisées aux organisations œuvrant pour le développement économique; aider les entreprises à s'y retrouver dans les réglementations et les programmes; et fournir des données, des analyses et des services de conseil stratégique. Plus récemment, il a aussi créé un service de relocalisation, baptisé ReSelectUSA, qui aide les entreprises des États-Unis à relocaliser leurs activités aux États-Unis.

2.4.3 Contrôle et restrictions de l'investissement

2.4.3.1 Contrôle de l'investissement

2.4.3.1.1 Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS)

2.50. Le CFIUS est un comité gouvernemental interministériel qui est habilité à examiner certaines transactions impliquant un investissement étranger aux États-Unis et certaines transactions immobilières effectuées par des personnes étrangères, afin d'en déterminer les effets sur la sécurité nationale. Le CFIUS agit en vertu de lois, d'ordonnances exécutives et de règlements administrés par le Département du Trésor.⁴⁹ Pendant la période à l'examen, sa composition n'a pas changé et il se compose toujours de neuf membres du Cabinet, de deux membres d'office et de plusieurs bureaux de la Maison-Blanche qui observent et participent, selon qu'il convient, ainsi que d'autres organismes pertinents, en fonction de la transaction concernée. Cependant, les procédures structurelles d'examen du CFIUS, le type de transactions examinées et les lois et règlements les régissant ont subi d'importantes modifications pendant la période considérée. Entre autres, les États-Unis ont introduit une obligation d'enregistrement et d'examen de certaines transactions d'investissement étranger. Le rôle du CFIUS et le contrôle des investissements étrangers par les États-Unis de manière générale ont connu des changements parmi les plus importants depuis que les compétences juridiques du CFIUS avaient été modifiées pour la dernière fois en 2007, en vertu de la Loi sur l'investissement étranger et la sécurité nationale (Loi FINSA). Ces changements ont été autorisés par la Loi de modernisation de l'analyse des risques liés aux placements étrangers de 2018 (Loi FIRRMA, P.L. 115-23), promulguée le 13 août 2018. Certaines de ses dispositions ont pris effet dès sa promulgation tandis que d'autres sont entrées en vigueur en vertu des règlements d'application adoptés en janvier 2020 et ultérieurement.⁵⁰ D'autres règlements définissant l'expression "principal établissement" par rapport à la définition d'une entreprise des États-Unis et établissant les frais d'enregistrement sont entrés en vigueur en mai 2020. En septembre 2020, le Trésor a publié une Règle finale imposant que les transactions soient notifiées au CFIUS, dans certaines circonstances (tableau 2.6).

⁴⁸ SelectUSA, *The Federal Interagency Investment Working Group*. Adresse consultée <https://www.selectusa.gov/iiwg>.

⁴⁹ Le CFIUS fonctionne conformément à l'article 721 de la Loi de 1950 sur la production aux fins de la défense (50 U.S.C. 4565), telle que modifiée et appliquée conformément à l'Ordonnance exécutive n° 11858, telle que modifiée, et aux règlements du chapitre VIII du titre 31 du Code des règlements fédéraux.

⁵⁰ Département du Trésor, *The Committee on Foreign Investment in the United States (CFIUS)*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/international/the-committee-on-foreign-investment-in-the-united-states-cfius>.

Tableau 2.6 Aperçu des règlements d'application de la Loi FIRRMA, 2018-2022

Date de publication au <i>Federal Register</i>	Date de prise d'effet	Résumé	Référence du C.F.R.
<i>Federal Register</i> , vol. 83, n° 197, 11 octobre 2018	11 octobre 2018	Met en place un programme pilote portant sur certaines transactions utilisant des technologies essentielles entre le 10 novembre 2018 et le 12 février 2020	31 C.F.R. partie 801
<i>Federal Register</i> , vol. 85, n° 12, 17 janvier 2020	13 février 2020	Met en application les modifications apportées par la Loi FIRRMA aux compétences et procédures du CFIUS, y compris concernant certains "investissements visés" sans prise de contrôle, qui donnent à une personne étrangère un accès, des droits ou un rôle dans certains types d'entreprises des États-Unis. Apporte aussi des modifications à la définition de l'expression "intérêt substantiel" et à une disposition connexe	31 C.F.R. partie 800
<i>Federal Register</i> , vol. 85, n° 12, 17 janvier 2020, Rules and Regulations	13 février 2020	Nouveau règlement régissant les transactions effectuées par des personnes étrangères et concernant des biens immobiliers aux États-Unis	31 C.F.R. partie 802
<i>Federal Register</i> , vol. 85, n° 83, 29 avril 2020; et <i>Federal Register</i> , vol. 85, n° 145, 28 juillet 2020	1 ^{er} mai 2020	Définit l'expression "établissement principal" Établit les frais d'enregistrement	31 C.F.R. parties 800 et 802
<i>Federal Register</i> , vol. 85, n° 179, 15 septembre 2020	15 octobre 2020	Modifie la disposition relative à la déclaration obligatoire pour certaines transactions d'investissement étranger impliquant une entreprises des États-Unis qui produit, conçoit, teste, fabrique ou développe au moins une technologie essentielle	31 C.F.R. partie 800
<i>Federal Register</i> , vol. 87, n° 4, 6 janvier 2022	4 février 2022	Modifie les définitions des expression "État étranger exempté" et "État étranger immobilier exempté"	31 C.F.R. parties 800 et 802

Source: Département du Trésor, *CFIUS Laws and Guidance*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/international/the-committee-on-foreign-investment-in-the-united-states-cfius/cfius-laws-and-guidance>.

2.51. L'une des modifications notables apportées par la Loi FIRRMA a été l'élargissement des compétences du CFIUS pour inclure certains investissements sans prise de contrôle et non passifs, directs ou indirects, réalisés par une personne étrangère dans certains types d'entreprises américaines. Il s'agit des entreprises américaines ayant des activités liées aux technologies essentielles, aux infrastructures essentielles ou aux données personnelles sensibles (appelées "entreprises américaines TID"). En ce qui concerne la notification des transactions au CFIUS, la Loi FIRRMA a imposé que certaines transactions soient notifiées (à la différence d'un système d'enregistrement seulement volontaire). L'enregistrement obligatoire s'applique à certaines transactions d'investissement étranger qui concernent les "technologies essentielles" ou des participations importantes de gouvernements étrangers dans des transactions concernant des entreprises américaines "TID", comme décrit de manière plus approfondie dans les règlements pertinents (31 C.F.R. 800.401). La Loi FIRRMA a autorisé l'examen par des personnes étrangères de certaines transactions concernant des biens immobiliers s'ils se trouvent dans des aéroports ou des ports maritimes ou à proximité, ou à proximité d'installations du gouvernement des États-Unis. Cette loi a aussi modifié les procédures en ce qui concerne la durée des examens et des enquêtes relatives aux transactions, introduit une procédure d'enregistrement abrégée et accélérée, et autorisé les frais d'enregistrement.⁵¹

2.52. Conformément à la Loi FIRRMA, le CFIUS a aussi introduit les concepts suivants: "État étranger exempté", "État étranger immobilier exempté", "investisseur exempté" et "investisseurs immobilier exempté". Pour qu'un État soit considéré comme "État étranger exempté", il faut, entre

⁵¹ Ces frais, qui ne s'appliquent qu'aux transactions enregistrées au titre d'un avis et non au moyen d'une déclaration abrégée, sont basés sur un système à plusieurs niveaux et vont de 0 à 300 000 USD, selon la valeur de la transaction.

autres, que le Comité détermine que cet État a établi et utilise effectivement une procédure solide pour évaluer les investissements étrangers du point de vue des risques pour la sécurité nationale et pour faciliter la coordination avec les États-Unis sur des questions liées à la sécurité des investissements. En janvier 2022, le CFIUS a identifié l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni comme étant des États étrangers exemptés.⁵² Pour être considéré comme un investisseur exempté, un investisseur étranger doit avoir certains liens avec un État étranger exempté, comme décrit dans les règlements pertinents.⁵³ Les investisseurs exemptés et les investisseurs immobiliers exemptés ne relèvent pas de la compétence du CFIUS pour les investissements sans prise de contrôle dans des entreprises américaines "TID" et ils sont exemptés de certaines prescriptions d'enregistrement obligatoire pour les investissements dans des entreprises américaines utilisant des technologies essentielles.

2.53. Pendant la période comprise entre le 10 novembre 2018 et le 12 février 2020, et en vertu de la Loi FIRRMA, le CFIUS a mis en place un Programme pilote pour remédier aux "risques courants pour la sécurité nationale des États-Unis découlant de deux circonstances d'urgence contraignantes: 1) la capacité et la volonté de certaines parties étrangères d'acquérir des participations au capital d'entreprises américaines afin d'influer sur certaines décisions; et 2) le rythme rapide des progrès technologiques dans certaines industries des États-Unis".⁵⁴ Le Programme pilote a mis en application la portée élargie des transactions relevant de la compétence du CFIUS, pour inclure certains investissements sans prise de contrôle dans des entreprises américaines ayant des activités dans des technologies essentielles dans certains secteurs. En vertu d'une disposition de la Loi FIRRMA habilitant le CFIUS à exiger des déclarations pour certaines transactions, les déclarations relatives aux transactions s'inscrivant dans le cadre du Programme pilote ont été rendues obligatoires. Ce programme a pris fin le 13 février 2020, lorsque les règlements d'application de nombre des dispositions de la Loi FIRRMA sont entrés en vigueur.⁵⁵ Le CFIUS a examiné 124 déclarations dans le cadre du Programme pilote. Un nouveau format d'enregistrement, à savoir la déclaration abrégée, a été introduit; les parties peuvent continuer à l'utiliser pour toute transaction et il prévoit une période d'examen initiale raccourcie, de 30 jours au lieu de 45. Dans le cadre du Programme pilote comme au titre des règlements actuels, le CFIUS est habilité à prendre l'une des quatre mesures suivantes s'agissant d'une déclaration: i) procéder à toutes les mesures requises pour la transaction (c'est-à-dire autoriser sa réalisation); ii) décider, sur la base de la déclaration, qu'il n'est pas en mesure de mener à bien le processus concernant la transaction; iii) exiger que les parties impliquées dans la transaction présentent un avis écrit; ou iv) engager un examen unilatéral de la transaction.

2.54. Pendant la période 2017-2019, le nombre d'avis présentés au CFIUS est resté généralement stable et le Comité a approuvé une plus grande proportion de transactions pendant la période d'examen initiale. En 2020, le nombre d'avis présentés a diminué à mesure que le nombre de déclarations faisant suite à la Loi FIRRMA a augmenté.⁵⁶ La Chine a recueilli le plus grand pourcentage d'avis examinés pendant la majeure partie de la période à l'examen (15% de l'ensemble des notifications). Cependant, le pourcentage de transactions examinées est tombé à 9% en 2020, contre 24% en 2018. Pendant la même période, le Japon a représenté 14,8% de l'ensemble des avis en moyenne. Les secteurs de la finance, de l'information et des services ont représenté 43% des transactions examinées en 2020, suivis des industries manufacturières, qui en ont représenté 36%. Il est rare que le Président, suite au renvoi d'une transaction par le CFIUS, bloque ou interdise un investissement étranger. Pendant la période 2017-2020, quatre décisions présidentielles ont été prises à cet effet. Un autre fait nouveau est intervenu pendant la période à l'examen, à savoir

⁵² En l'absence d'une mesure du CFIUS, l'Australie et le Canada resteront indéfiniment des États exemptés; une détermination concernant les régimes d'investissement de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni est requise avant février 2023 pour que ces territoires restent des États étrangers exemptés. Département du Trésor des États-Unis, *CFIUS Excepted Foreign States*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/international/the-committee-on-foreign-investment-in-the-united-states-cfius/cfius-excepted-foreign-states>.

⁵³ Pour décider quels États classer dans ces deux catégories d'États étrangers exemptés, le CFIUS est guidé par des critères tels que la question de savoir si le pays est juridiquement habilité à examiner les transactions d'investissement étranger, indépendamment du type d'entité, et s'il a des arrangements avec le gouvernement des États-Unis concernant les questions liées à la protection de la sécurité nationale.

⁵⁴ *Determination and Temporary Provisions Pertaining to a Pilot Program to Review Certain Transactions Involving Foreign Persons and Critical Technologies*, *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 197, 11 octobre. Adresse consultée: https://home.treasury.gov/system/files/206/FR-2018-22182_1786904.pdf.

⁵⁵ CFIUS (2021), *Annual Report to Congress. Période considérée: année civile 2020*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/206/CFIUS-Public-Annual-Report-CY-2020.pdf>.

⁵⁶ CFIUS (2021), *Annual Report to Congress. Période considérée: année civile 2020*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/206/CFIUS-Public-Annual-Report-CY-2020.pdf>.

l'établissement formel du Comité de l'évaluation de la participation étrangère dans le secteur des services de télécommunication des États-Unis, en vertu d'une ordonnance exécutive d'avril 2020.⁵⁷ Cet examen diffère de celui effectué par le CFIUS dans la mesure où il porte sur les objectifs d'exploitation des licences; certaines transactions peuvent toutefois donner lieu à un examen par les deux organismes.

2.4.3.2 Restrictions à l'investissement

2.55. Bien que les États-Unis encouragent l'investissement étranger, 14 catégories de prescriptions et de restrictions de longue date s'appliquent toujours dans divers secteurs et imposent des prescriptions spéciales visant les investisseurs ou limitent la participation étrangère (tableau 2.7). Ces mesures concernent par exemple les secteurs du transport, des ressources naturelles et des services d'investissement/financiers. Selon l'Indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE de l'OCDE, les États-Unis se classent au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.⁵⁸ Les secteurs qui ont été identifiés par l'Organisation comme ceux présentant les obstacles les plus importants sont les secteurs du transport maritime et de la pêche, et le type de restriction le plus fréquent concernait la participation au capital.

Tableau 2.7 Restrictions à l'investissement étranger, 2022

Secteur/Objet	Disposition	Référence
Investissement et commerce extérieur des services	Collecte de renseignements sur les investissements	Loi de 1976 sur le suivi de l'investissement international et du commerce des services
Investissement	Échange de renseignements sur l'investissement et de données financières	Loi de 1990 sur l'investissement étranger direct et l'amélioration des données financières internationales
Agriculture	L'appartenance de terres agricoles à des étrangers doit être notifiée au Secrétaire à l'agriculture	Loi de 1978 sur la divulgation des investissements étrangers dans l'agriculture
Prises de participation	La prise de participation sous forme de titres doit être enregistrée auprès de la SEC et nécessite la divulgation de certains renseignements	Loi de 1977 sur l'amélioration de la divulgation des investissements nationaux et étrangers

⁵⁷ Ordonnance exécutive n° 13913 du 4 avril 2020 portant établissement du Comité de l'évaluation de la participation étrangère dans le secteur des services de télécommunication des États-Unis, *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 68, 8 avril. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/04/08/2020-07530/establishing-the-committee-for-the-assessment-of-foreign-participation-in-the-united-states>.

⁵⁸ OCDE, *Indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE*. Adresse consultée: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=d8390707-31ad-4b4d-8f1c-d7a0fe016748&themetreeid=154>.

Secteur/Objet	Disposition	Référence
Transport maritime	Restriction à la propriété étrangère de navires immatriculés aux États-Unis. Le transport des marchandises pour le compte du gouvernement doit être assuré par des navires commerciaux privés battant pavillon des États-Unis, de même que celui des marchandises faisant l'objet d'une garantie de prêt accordée par l'Ex-Im Bank si leur valeur dépasse 20 millions d'USD. Les propriétaires des navires battant pavillon des États-Unis et les membres de leur équipage doivent être des citoyens des États-Unis, avec quelques exceptions. Le cabotage de passagers et de marchandises est réservé aux navires battant pavillon des États-Unis détenus par un citoyen des États-Unis et construit aux États-Unis. Des restrictions semblables s'appliquent aux navires de pêche pour la capture et le transport de poisson dans les eaux territoriales des États-Unis.	46 U.S.C. 10 USC 2631. 46 USC 289. 19 C.F.R. 4.80.
Transport terrestre	S'agissant du transport terrestre, le cabotage est limité aux personnes des États-Unis utilisant des autobus ou des camions construits aux États-Unis ou pour lesquels des droits ont été acquittés aux États-Unis, et qui sont immatriculés aux États-Unis. Les services transfrontières de transport par autobus ou camion doivent être autorisés par le Département des transports.	49 C.F.R. sous-titre B, chapitre III
Transport aérien	Restriction à l'investissement étranger dans des aéronefs immatriculés aux États-Unis et pour fournir des services de transport aérien intérieur (cabotage)	49 USC 44101. 49 USC 44102.
Industries extractives ou droits miniers	Prescriptions concernant la citoyenneté américaine ou applicables aux entreprises américaines pour l'exploitation, la location à bail ou l'achat de terres renfermant des gisements de minéraux, par exemple du pétrole ou du charbon, et restrictions semblables concernant les droits de servitude pour des oléoducs ou des gazoducs passant sur des terres fédérales ^a	30 USC 22. 30 USC 24. 30 USC 181. 43 USC 1331.
Énergie	- Les licences pour la construction, l'exploitation ou l'entretien des infrastructures permettant le transport et l'utilisation d'électricité sur terre et en eau dont le gouvernement fédéral a le contrôle sont réservées aux citoyens américains et aux entreprises nationales. ^a - Une licence délivrée par la Commission de réglementation du nucléaire est requise pour l'exploitation commerciale de l'électricité nucléaire et de l'énergie atomique; cette obligation s'applique au commerce entre États, à la fabrication, à la production, au transfert, à l'utilisation, à l'importation et à l'exportation. L'octroi de licences pour l'utilisation du nucléaire à des fins thérapeutiques, industrielles et commerciales et pour des activités de R&D fait l'objet de restrictions quasi semblables.	16 U.S.C. 797 e) 42 U.S.C. 2133 d) 42 U.S.C. 2011 et suivants 42 USC 2133. 42 U.S.C. 2133 d) 42 USC 2134.
Terres	Prescriptions en matière de citoyenneté pour faire valoir un droit au titre de la Loi sur les zones désertiques et pour obtenir un permis autorisant le pâturage sur les terres domaniales	43 USC 321. 43 U.S.C. 315 b)
Communications	Restriction à la propriété étrangère et à l'exploitation de moyens de communication de masse par des étrangers	47 U.S.C. 310 a) b) c)
Services bancaires	Réglementation ou restrictions concernant les holdings bancaires, citoyenneté des directeurs de banques nationales et limitations concernant les sociétés bancaires étrangères et les succursales de banques étrangères	12 U.S.C. 1841-1849
Activités d'exportation	Restrictions au titre de la Loi sur les sociétés de commerce d'exportation	15 U.S.C. 4011-4021
Réglementation des sociétés d'investissement	Restriction concernant les valeurs mobilières dans le commerce entre États	15 U.S.C. 80 a-1 15 U.S.C. 77jjj a) 1)

a D'après les autorités, cela n'empêche pas les investisseurs étrangers d'obtenir des licences d'exploitation minière par le biais d'entreprises constituées en société dans le pays et ne constitue donc pas *de facto* un obstacle dans la pratique.

Source: SelectUSA (2021), *FDI Restrictions: Limitations on Foreign Investment into the United States*. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/sites/default/files/2021-05/Chapter%206%20-%20FDI%20Restrictions.pdf>.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières

3.1.1.1 Procédures et opérations douanières

3.1. Les procédures douanières, la facilitation douanière et les prescriptions connexes sont supervisées et mises en œuvre par le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP), l'organisme unifié chargé des frontières qui dépend du Département de la sécurité intérieure (DHS) des États-Unis. Le CBP supervise les opérations commerciales et douanières dans 328 points d'entrée dans tout le pays, c'est-à-dire des points d'entrée terrestres, maritimes et aériens, ainsi que des opérations dans 50 autres pays. Le CBP est le deuxième organisme de recouvrement des recettes de l'État et il prépare son "Cadre douanier pour le XXI^e siècle" afin de rester moderne et de s'adapter à un nouveau contexte commercial problématique.¹

3.2. Le CBP a vu son recouvrement des recettes presque doubler au cours de la période à l'examen puisqu'il est passé de 52 milliards d'USD pendant l'exercice 2018 à 93,8 milliards d'USD pendant l'exercice 2021 (le plus haut niveau jamais enregistré). Cette augmentation peut s'expliquer en grande partie par les droits additionnels spéciaux² qui ont été instaurés pendant la période considérée (tableau 3.1). La charge de travail du CBP a augmenté au cours de cette période, essentiellement du fait de ces dispositions spéciales et des travaux connexes d'examen des exclusions, qui ont aussi fortement augmenté depuis 2018, passant de 28 556 à 100 000. La mise en œuvre des dispositions de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) a également constitué une partie importante des travaux du CBP pendant cette période. Toutefois, le nombre d'importations traitées et la valeur des importations n'ont pas beaucoup changé (tableau 3.1).

Tableau 3.1 Principaux chiffres concernant les opérations douanières, exercices 2018 à 2021

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Valeur des importations traitées (milliers de milliards d'USD)	2,65	2,7	2,4	2,8
Importations (nombre, millions)	35,1	35,5	32,8	36,9
Données électroniques avancées sur les envois postaux (millions)	297,8	304,3	264,0	108,3
Droits, taxes et autres redevances recouverts (milliards d'USD)	52	80,7	78,8	93,8
Dont droits (milliards d'USD)	40,6	71,9	74,4	85,5
Droits au titre de l'article 201	527	0,716	0,9	0,96
Droits sur l'aluminium au titre de l'article 232	1,1	1,1	0,5	0,45
Droits sur l'acier au titre de l'article 232	3,4	4	1,3	1,6
Droits applicables à la Chine au titre de l'article 301	8	29	35,6	44,0
Demandes d'exclusion au titre de l'article 232 (nombre à ce jour)	28 556	83 000	100 000	109 400
Valeur des marchandises assujetties à des droits antidumping ou compensateurs (milliards d'USD)	24,2	19	18,2	30,2
Dépôts au titre des droits antidumping ou compensateurs (milliards d'USD)	2,3	1,9	1,8	2,4

Source: CBP (2022), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2021*, avril. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2022-Apr/FINAL%20FY2021_%20Trade%20and%20Travel%20Report%20%28508%20Compliant%29%20%28April%202022%29_0.pdf; CBP (2021), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/CBP-FY2020-Trade-and-Travel-Report.pdf>; CBP (2020), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2019*, janvier. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Jan/CBP%20FY2019%20Trade%20and%20Travel%20Report.pdf>; CBP (2019), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2018*, janvier. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2019-Jul/CBP%20FY18%20Trade%20and%20Travel%20Report-compliant.pdf>; et CBP (2018), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2017*, 13 février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2018-Feb/CBP-FY17-Trade-and-Travel-Report-Final.pdf>.

¹ CBP, *21st Century Customs Framework*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Jul/21CCF%20Slick%20Sheet%20FINAL_Compliant.pdf.

² Loi de 1974 sur le commerce extérieur, articles 201 et 301; et Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, article 232.

3.3. Pendant la période à l'examen, le CBP s'est activement employé à examiner et rechercher de nouveaux moyens de moderniser ses systèmes commerciaux. Dans le cadre de cette initiative, il a lancé plusieurs projets pilotes utilisant la chaîne de blocs afin d'évaluer la faisabilité de son utilisation dans différents cas de figure dans le but de faciliter le mouvement du commerce légitime en toute sécurité.³ Au cours de l'exercice 2018/19, le CBP a réalisé un essai préalable de la chaîne de blocs pour les droits de propriété intellectuelle et certains ALE (l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord de libre-échange avec la République dominicaine et l'Amérique centrale (ALEAC-RD)). Par la suite, le CBP s'est orienté vers des solutions multitechnologies et non exclusivement vers la chaîne de blocs pour suivre les chaînes d'approvisionnement et améliorer la transparence. En 2022, cinq projets étaient en cours avec le Programme d'innovation de la Silicon Valley (SVIP), qui utilisaient un ensemble de solutions technologiques pour suivre les marchandises du lieu d'origine à la livraison dans les domaines de l'acier, du pétrole transporté par oléoduc, du gaz naturel acheminé par gazoduc, du commerce électronique et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le CBP s'est aussi employé activement à traiter les questions spécifiques liées à la pandémie de COVID-19. Une Équipe chargée de la résolution des problèmes relatifs aux cargaisons en lien avec la COVID-19 (CCRT) a été créée en tant que groupe de coordination des experts pour aider à faciliter les importations et les demandes de renseignements concernant les questions commerciales liées à la pandémie; une page Web dédiée a été créée pour répondre à ces questions.⁴ Certaines des activités de la CCRT consistaient à faciliter les expéditions entrantes par des points d'entrée, à accélérer l'importation de fournitures médicales essentielles et à apporter des réponses aux demandes de renseignements sur l'importation d'équipements de protection individuelle, de kits de dépistage de la COVID-19, de respirateurs et d'autres fournitures médicales essentielles. Au début de la pandémie, les importateurs qui rencontraient d'importantes difficultés avaient également la possibilité de différer le paiement des droits, taxes et redevances estimés pendant 90 jours.⁵ Plus de 2 600 importateurs ont différé le paiement de plus de 574 millions d'USD pendant cette période.⁶

3.4. Depuis le relèvement du seuil *de minimis* sur les entrées informelles en février 2016, qui a été porté de 200 USD à 800 USD pour les importations en franchise de droits, et aussi en raison de la progression des achats en ligne par la voie du commerce électronique, les États-Unis ont enregistré une hausse forte et régulière des petites expéditions. Parmi celles-ci figurent les envois exprès et les expéditions postales internationales, qui ont augmenté de près de 700% depuis l'exercice 2013. Du fait de cet accroissement notable des importations au titre de l'article 321 (c'est-à-dire des marchandises d'une valeur totale inférieure à 800 USD qui sont importées sans acquitter de taxe), le CBP a lancé en septembre 2019 le Projet pilote concernant des données sur le commerce électronique au titre de l'article 321.⁷ Ce projet pilote vise à tester la collecte de certaines données préalables concernant les expéditions de ces marchandises admissibles en vertu de l'article 321, de manière à pallier le manque d'informations du CBP sur ces expéditions et à réduire les expéditions à haut risque.

3.5. Le CBP et le Service de l'immigration et du contrôle douanier (ICE) des États-Unis coopèrent avec les bureaux de douane étrangers au moyen d'accords d'entraide en matière douanière, qui servent de cadre à l'échange de renseignements pour aider les États-Unis et leurs partenaires internationaux dans la lutte contre les infractions douanières. La plupart des accords d'entraide en matière douanière sont des accords internationaux juridiquement contraignants entre gouvernements; au 31 décembre 2021, 71 accords de cette nature étaient en vigueur, parmi lesquels 4 étaient entrés en vigueur entre 2018 et 2021.⁸

³ CBP (2020), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2019*, janvier. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Jan/CBP%20FY2019%20Trade%20and%20Travel%20Report.pdf>.

⁴ CBP, *COVID-19 Relief Imports*. Adresse consultée: <https://imports.cbp.gov/s/>.

⁵ CBP, *CSMS #43324033 – Reminder: COVID-19 – Due Dates for Estimated Duties, Taxes, and Fees Postponed for 90 Days*. Adresse consultée: <https://imports.cbp.gov/s/article/CSMS-43324033-REMINDER-COVID-19-Due-Dates-for-Estimated-Duties-Taxes-and-Fees-Postponed-for-90-days>.

⁶ CBP (2021), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/CBP-FY2020-Trade-and-Travel-Report.pdf>.

⁷ CBP (2019), *Privacy Impact Assessment for the E-Commerce "Section 321" Data Pilot*. Adresse consultée: <https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/privacy-pia-cbp-section321-059-september2019.pdf>.

⁸ Les quatre nouveaux accords ont été conclus avec le Paraguay, le Royaume-Uni, la Tunisie et le Viet Nam.

3.1.1.2 Procédures et formalités d'importation

3.6. Les importateurs doivent présenter les documents d'admission pour importer des marchandises. Parmi ceux-ci figurent le manifeste ou, de nos jours, manifeste électronique, le connaissement et une déclaration électronique de marchandises, qui doivent être présentés au CBP via l'Environnement commercial automatisé (ACE). Du fait de la mise en place du guichet unique (ACE), l'ensemble du traitement douanier est géré à l'aide de ce système électronique. Il existe trois types de déclarations en douane, selon la valeur des marchandises importées: i) les déclarations formelles, pour les produits commerciaux et destinés à la revente, d'une valeur supérieure à 2 500 USD; ii) les déclarations informelles, pour ceux dont la valeur est comprise entre 801 USD et 2 500 USD; et iii) les déclarations au titre de l'article 321, pour ceux dont la valeur est égale et inférieure à 800 USD, c'est-à-dire le seuil *de minimis* pour les importations en franchise de droits. Dans le cas des déclarations formelles, il faut fournir un cautionnement aux douanes. Les importations au titre de l'article 321 sont en général simplifiées et mises en circulation rapidement, mais elles font encore l'objet de diverses opérations d'inspection ou de contrôle en fonction du produit, par exemple pour des raisons liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la sécurité du transport et à la sécurité des consommateurs, ou s'il est soumis à un contingent ou à des mesures correctives commerciales. En général, la présentation d'un manifeste – le manifeste électronique – n'est pas exigée, mais elle dépend du moyen de transport des marchandises.

3.7. Les procédures automatisées du CBP comportent également un Système de certification électronique (eCERT) pour le transfert sécurisé de renseignements douaniers émanant de gouvernements étrangers. Celui-ci est principalement utilisé pour les licences, les certificats d'origine et l'administration des contingents soumis à des niveaux de préférence tarifaire lorsque l'aval d'une entité étrangère est nécessaire pour certaines procédures douanières. Par exemple, pour bénéficier de droits préférentiels, le CBP impose l'utilisation du système eCERT.⁹ Dans le cas de certains textiles importés dans le cadre de programmes préférentiels ou de limitations de quantité, il faut obtenir auprès du fonctionnaire étranger habilité un "visa textile", c'est-à-dire un document d'exportation qui atteste des renseignements concernant une expédition de textiles.¹⁰

3.1.1.3 Politique et stratégies

3.8. Pendant la période considérée, le CBP s'est inspiré de sa Stratégie 2020-2025, qui définit 12 initiatives stratégiques. Cette stratégie permet de classer par ordre de priorité les ressources du CBP, notamment pour l'investissement dans la technologie, les partenariats et son personnel.¹¹ Dans ce cadre général, le Bureau des affaires commerciales du CBP a élaboré sa Stratégie 2025, qui a cinq objectifs principaux: une facilitation des échanges efficace, des mesures d'application effectives fondées sur les risques, un commerce électronique sûr et durable, des compétences opérationnelles en matière de commerce, et les compétences et capacités de la main-d'œuvre (encadré 3.1). Chacun de ces principaux objectifs comporte un certain nombre d'objectifs spécifiques et de résultats souhaités, notamment poursuivre la mise en place de l'application du guichet unique, élargir les partenariats stratégiques, et élaborer des normes et des meilleures pratiques en matière de commerce électronique.

3.9. Le CBP a également élaboré une Stratégie en matière de commerce électronique en réponse aux volumes d'échanges croissants du commerce électronique et aux expéditions non conformes, et pour sensibiliser les consommateurs. Cette Stratégie répond à quatre objectifs principaux: faciliter l'adoption de normes commerciales internationales pour le commerce électronique afin de favoriser la prospérité économique; encourager la mise en conformité du secteur privé au moyen de ressources et d'incitations en matière d'application; améliorer et adapter toutes les opérations du CBP concernées pour tenir compte de la nouvelle dynamique des chaînes d'approvisionnement créée par la croissance rapide du commerce électronique; et renforcer les autorités juridiques et réglementaires pour mieux positionner le CBP et les partenaires interinstitutionnels afin de faire face

⁹ CBP, *eCERT General Information and Requirements*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/quota/ecert/requirements>.

¹⁰ CBP, *Textile Visas*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/quota/quota-faq>.

¹¹ CBP (2019), *Strategy 2020-2025*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2019-Jun/CBP-2020-2025-Strategy-Plan-Documents-FINAL-508-compressed.pdf>.

aux nouvelles menaces.¹² À l'aide de cette stratégie, le CBP cherche à faciliter les échanges et les gains d'efficacité, et à jouer un rôle plus important dans la politique commerciale.

Encadré 3.1 Principaux objectifs de la "Stratégie 2020-2025" du Bureau des affaires commerciales du CBP

Objectif 1: Facilitation des échanges efficace – Simplifier les procédures administratives pour accroître l'efficacité, diminuer les coûts et réduire les délais de traitement afin de garantir le respect des lois commerciales et des objectifs de politique générale du gouvernement

Objectifs	Résultats souhaités	Principales initiatives
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des innovations numériques et technologiques pour réduire la charge liée au respect des règles commerciales • Améliorer l'expérience client dans l'ensemble des interactions commerciales • Simplifier les interactions commerciales grâce à la gestion comptable et la facturation intégrées • Mettre en œuvre le Cadre douanier du XXI^e siècle pour moderniser et améliorer les processus commerciaux tout en protégeant les recettes et en préservant l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des coûts administratifs • Intégration plus poussée aux chaînes d'approvisionnement numériques du secteur privé • Renforcement de la transparence et de l'échange de données • Amélioration de la conformité et de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations du "guichet unique" de l'Environnement commercial automatisé (ACE) • Encourager l'adoption d'initiatives numériques en matière de technologies de l'information et d'innovations technologiques dans le cadre du CBP • Déployer l'automatisation des processus par la robotique

Objectif 2: Mesures d'application effectives fondées sur les risques – Favoriser des règles commerciales équitables par l'application d'un système de sanctions, l'analyse fondée sur les risques, et une approche des moyens de faire respecter les droits reposant sur le renseignement

Objectifs	Résultats souhaités	Principales initiatives
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer rigoureusement les risques en matière de respect des règles commerciales au moyen de l'analyse et du renseignement comme fondement pour les questions commerciales prioritaires^a et les plans concernant le secteur industriel • Renforcer les capacités d'analyse et de gestion des données nécessaires pour recenser les transactions et les entités présentant le risque le plus élevé • Déployer des interventions adaptées pour faire face aux risques identifiés, et limiter les interventions à l'encontre des activités commerciales conformes • Mettre en place un cautionnement fondé sur les risques pour réduire l'exposition financière du gouvernement des États-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque expédition comporte les données nécessaires au contrôle et un niveau de risque évalué; des renseignements agrégés concernant les profils de risque comptable en temps réel • Le CBP dispose d'un éventail d'interventions adaptées à des profils de risque variables • Les infractions commerciales prévisibles sont identifiées avant l'expédition; les interventions sont exécutées en dehors des frontières des États-Unis lorsque cela est justifié • Des renseignements provenant du CBP et des renseignements commerciaux sont à la disposition du personnel du CBP chargé du commerce afin qu'ils prennent les meilleures décisions fondées sur les risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Application d'un système de sanctions • Mesures d'application intelligentes visant à mettre à jour les systèmes de ciblage et les cautionnements renforcés • Développement et amélioration de la Plate-forme d'analyse commerciale avancée (ATAP) • Mettre en œuvre une "vue fédérée" pour que le CBP ait une connaissance intégrée des activités à tous les niveaux

Objectif 3: Commerce électronique innovant et durable – Créer un nouveau paradigme pour la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales compte tenu de la croissance sans précédent du commerce électronique

Objectifs	Résultats souhaités	Principales initiatives
<ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouvelles mesures de ciblage et d'exécution ou adapter celles qui 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau des affaires commerciales recueille 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un système effectif de sanctions sur la

¹² CBP (2020), *CBP E-Commerce Strategy*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Feb/E-Commerce%20Strategy%20Overview_0%20%281%29.pdf.

<p>existent aux expéditions de faible valeur et de volume important</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les prescriptions en matière d'échange de données et de communication de données imposées par les parties non habituelles afin de contrôler et de cibler la non-conformité • Tirer parti des réseaux existants pour renforcer les partenariats avec les parties prenantes nationales et internationales qui concernent l'expédition de petits colis 	<p>régulièrement des données préalables auprès des nouvelles parties des chaînes d'approvisionnement et analyse des renseignements pour intensifier les efforts d'application de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau des affaires commerciales applique la Stratégie en matière de commerce électronique aux modèles commerciaux actuels et l'intègre dans la législation commerciale 	<p>base des dispositions uniques applicables aux expéditions de faible valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des normes et des meilleures pratiques en matière de commerce électronique et sensibiliser la communauté • Développer le projet pilote de données au titre de l'article 321 • Rationaliser les mesures visant à faire respecter les DPI pour s'adapter aux nouveaux risques que présente le commerce électronique
--	--	--

Objectif 4: Compétences opérationnelles en matière de commerce – Renforcer la présence du Bureau des affaires commerciales parmi les responsables de la politique économique et commerciale et les parties prenantes du secteur au niveau national pour tirer parti des pratiques du secteur, des prescriptions juridiques et des capacités des pouvoirs publics

Objectifs	Résultats souhaités	Principales initiatives
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser activement les parties prenantes et les personnes influentes en matière de politique économique et commerciale sur des sujets concernant à la fois la politique commerciale et la mise en œuvre opérationnelle • Prendre en considération l'éclairage et les capacités analytiques pour fournir une évaluation des options en matière de politique commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau des affaires commerciales participe constamment aux discussions prioritaires sur le commerce avec les responsables politiques en matière exécutive, législative et sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire l'élaboration des normes commerciales mondiales • Développer les partenariats stratégiques • Activités de communication, de coopération et d'information avec les partenaires intergouvernementaux et les partenaires commerciaux

Objectif 5: Compétences et capacités de la main-d'œuvre – Préparer la main-d'œuvre commerciale avec de nouvelles compétences et capacités tout en élargissant les sources de talents pour les nouvelles embauches

Objectifs	Résultats souhaités	Principales initiatives
<ul style="list-style-type: none"> • Officialiser la progression pour les plans de carrière • Élargir les programmes de développement des compétences et de formation • Promouvoir un équilibre flexible entre vie professionnelle et vie privée • Élargir les sources de talents pour les nouvelles embauches et faire appel à toutes les autorités chargées du recrutement • Renforcer les compétences et les capacités en matière d'analyse des données pour s'adapter à l'environnement commercial en évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctions essentielles au sein du Bureau des affaires commerciales sont totalement dotées en personnel, bien formées et développées au moyen de plans de carrière bien définis • Mise en place de la stratégie sur le capital humain, qui relie les capacités nécessaires du personnel au plan intégré de recrutement et de rétention • Le Bureau des affaires commerciales est classé dans le quartile supérieur des lieux de travail du gouvernement fédéral • La rétention du commerce est supérieure à la moyenne du gouvernement fédéral 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilier stratégique de dotation en effectifs (recrutement, embauche directe, changement de lieu d'implantation, incitations) • Système d'aide aux missions et programmes d'amélioration du recrutement et du traitement des candidatures • Académie pour le renforcement du commerce et des expéditions; refonte du programme d'études; adoption d'une approche de gestion des connaissances

- a Les questions commerciales prioritaires pour le CBP sont les éléments à haut risque qui peuvent entraîner une perte de recettes importante, nuire à l'économie des États-Unis, ou menacer la santé et la sécurité de la population des États-Unis. Les questions commerciales prioritaires actuelles sont l'agriculture et les contingents, les droits antidumping et compensateurs, la sécurité des importations, les droits de propriété intellectuelle, les recettes, les textiles et les vêtements, et les accords commerciaux. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/priority-issues>.

Source: CBP, *OT Strategy 2025*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Dec/Office%20of%20Trade%20Strategy%202025_Final_0.pdf.

3.1.1.4 Zones franches et entrepôts sous douane

3.10. Pendant la période à l'examen, les zones franches des États-Unis ont continué à constituer une partie importante du régime commercial du pays étant donné que les expéditions étrangères à destination de ces zones ont représenté 10,6% des importations des États-Unis et ont assuré un emploi à 470 000 personnes (environ 3,8% de l'emploi dans le secteur manufacturier aux États-Unis) en 2020. Les zones franches demeurent régies par la Loi de 1934 sur les zones franches, telle que modifiée, et par les règlements du CBP (19 C.F.R. partie 146).¹³ Il existait 195 zones franches en activité en 2020 et chacun des États possédait au moins 1 zone; elles se trouvent toujours à l'extérieur du territoire douanier des États-Unis à des fins tarifaires et pour les marchandises faisant l'objet d'une prohibition uniquement. Le CBP supervise les zones franches au moyen d'audits et d'inspections. D'autres règles locales, étatiques et fédérales s'appliquent et ont trait, entre autres, à des mesures relatives à l'environnement, à la sécurité et au travail. Bien qu'aucune activité de commerce de détail ne puisse avoir lieu dans les zones franches, la plupart des autres activités y sont autorisées, notamment l'assemblage, le nettoyage, la fabrication, le mélange, la transformation, le reconditionnement, la réparation, la récupération, le stockage, les essais et la destruction de marchandises. Les zones franches sont généralement créées par une autorité publique, par exemple un port ou une ville, et elles fonctionnent grâce à une aide financière du Conseil des zones franches (composé des Secrétaires au commerce et au Trésor), qui gère toutes les zones franches des États-Unis.

3.11. La fabrication de certains produits ou groupes de produits ainsi que certaines activités sont interdites par la réglementation ou ne sont pas approuvées dans la pratique par le Conseil des zones franches pour diverses raisons. Par exemple, la production d'alcool, de tabac, d'armes à feu, d'acier, de textiles, de sucre et le mélange de produits pétroliers ne sont pas autorisés. Certaines de ces restrictions découlent de questions liées à l'évasion fiscale ou à la sécurité, mais nombre d'entre elles s'expliquent par des préoccupations commerciales telles que le contournement des contingents et autres mesures commerciales, ou sont appliquées aux produits qui ont toujours été sensibles aux effets des importations.¹⁴ Néanmoins, un large éventail d'activités ont lieu dans ces zones, principalement des activités de production et de distribution. Les principaux secteurs de production pendant la période considérée étaient le secteur pétrolier, le secteur des produits pharmaceutiques et celui des pièces de véhicules; les principales opérations réalisées pour l'exportation étaient concentrées dans la fabrication ou le montage automobile et le raffinage du pétrole (tableau 3.2). Pendant la période considérée, la production pharmaceutique, portée par les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, et les activités de production de voitures électriques ont fortement augmenté.

3.12. Par rapport à celles des autres pays, les zones franches des États-Unis sont assez uniques dans la mesure où elles facilitent l'importation sur le marché américain et non l'exportation vers les marchés étrangers. En outre, elles fonctionnent plutôt comme un prolongement de la branche de production nationale car la majorité des marchandises admises dans ces zones sont des matières premières produites à l'intérieur du pays, 63% des expéditions provenant de ces zones étant principalement destinées au marché et aux consommateurs des États-Unis. Une attention et un intérêt accrus ont été portés aux zones franches et à la politique en la matière pendant la période à l'examen, essentiellement en raison des coûts économiques et commerciaux des droits de douane au titre des articles 201, 232 et 301 qui ont été instaurés en 2018.

3.13. En outre, les entrepôts sous douane constituent toujours une partie importante du régime commercial des États-Unis. En 2020, les importations à destination des zones franches et des entrepôts sous douane se sont élevées à 217,3 milliards d'USD.¹⁵ Les entrepôts sous douane des États-Unis ont été établis en vertu de l'article 1555 de l'U.S.C. 19, tandis que leurs activités sont régies par l'article 19 de l'U.S.C. 19, et aucun changement important n'a été apporté à ce régime pendant la période considérée. Le CBP autorise 11 types ou catégories d'entrepôts sous douane, surtout destinés au stockage, mais certaines opérations de fabrication ou de transformation peuvent y avoir lieu en fonction du type d'entrepôt, par exemple la fusion et l'affinage des métaux, la fabrication de cigares et d'autres activités de fabrication sous douane uniquement pour l'exportation.

¹³ P.L. 73-397, 19 U.S.C. 81a à 81u. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/ftz-act>; et 19 C.F.R., partie 146. Adresse consultée: <https://www.ecfr.gov/current/title-19/chapter-I/part-146>.

¹⁴ CBP (2011), *Foreign-Trade Zones Manual*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/documents/FTZmanual2011.pdf>.

¹⁵ USITC DataWeb.

Les entrepôts sous douane sont en général plus restrictifs que les zones franches: les marchandises peuvent être stockées pendant cinq ans au maximum et il existe des limites concernant les types d'activités de transformation ou de fabrication autorisées. Cependant, les entrepôts sous douane apportent des avantages comme le fait de ne pas devoir payer de droits jusqu'à ce que les marchandises en sortent pour être consommées aux États-Unis, les droits étant déterminés en fonction de l'article final qui quitte l'entrepôt, et la possibilité d'exporter les marchandises ou de les transférer vers un autre entrepôt.

Tableau 3.2 Aperçu des zones franches, 2018-2020

	2018	2019	2020
Zones franches en activité (nombre)	195	193	195
Entreprises (nombre)	3 300	3 300	3 400
Emplois (nombre)	440 000	460 000	470 000
Expéditions vers les zones (milliards d'USD)	794	767	625
Intrants étrangers (milliards d'USD)	297	279	254
Intrants nationaux (milliards d'USD)	497	488	371
Exportations (milliards d'USD)	113	111	94
Principaux secteurs de production (en fonction des intrants étrangers reçus)	Pétrole, pièces de véhicules, électronique grand public	Pétrole, produits pharmaceutiques, pièces de véhicules	Produits pharmaceutiques, pétrole, pièces de véhicules
Principales opérations de production (en fonction des exportations)	Valero Refining-Texas, LP, Mercedes-Benz U.S. International	Tesla, Inc., Valero Refining-Texas, LP, Mercedes-Benz U.S. International	Cheniere Energy Partners LP, Tesla Inc., Mercedes-Benz U.S. International

Source: Conseil des zones franches (2021), *82nd Annual Report of the Foreign-Trade Zones Board to the Congress of the United States*, août. Adresse consultée: https://www.trade.gov/sites/default/files/2021-08/AR-2020_0.pdf; Conseil des zones franches (2020), *81st Annual Report of the Foreign-Trade Zones Board to the Congress of the United States*, novembre. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/sites/default/files/2020-11/AR-2019.pdf>; et Conseil des zones franches (2019), *80th Annual Report of the Foreign-Trade Zones Board to the Congress of the United States*, novembre 2019. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/sites/default/files/2020-10/AR-2018.pdf>.

3.1.1.5 Infractions et moyens de faire respecter les droits

3.14. Il existe différents types d'infractions commerciales qui sont constatées et traitées par le CBP; les plus courantes sont les atteintes aux DPI telles que les marques contrefaites et les droits d'auteur piratés.¹⁶ Les erreurs de classification des marchandises et l'absence ou la falsification du marquage du pays d'origine sont les autres principales catégories d'infractions.¹⁷ Le CBP agit également en coordination avec d'autres organismes gouvernementaux au sujet de l'application des lois en matière de sécurité, de protection des consommateurs et de santé, afin de rationaliser les efforts et les inspections au niveau fédéral.¹⁸ S'agissant des atteintes au DPI, le nombre de saisies a légèrement diminué et est tombé de 33 810 pendant l'exercice 2018 à 27 107 pendant l'exercice 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. La valeur totale des saisies est restée relativement stable, comprise entre 1,3 et 1,5 milliard d'USD, pendant les exercices 2018 à 2020. Cependant, elle a nettement augmenté pendant l'exercice 2021 et est passée à 3,3 milliards d'USD du fait d'un retour au niveau d'échanges antérieur à la pandémie et d'une augmentation du nombre total de saisies (tableau 3.3). Parallèlement, la pandémie a aussi entraîné une évolution du type de produits saisis, étant donné que l'exercice 2020 a compté presque 1 000 incidents concernant des saisies de produits liés à la COVID-19 tels que les masques de protection, les kits de dépistage et les comprimés de chloroquine; la plupart d'entre elles sont intervenues dans le cadre d'importations d'envois exprès. Dans

¹⁶ Il s'agit notamment des marchandises importées issues du travail forcé, des infractions concernant la fraude au paiement des droits de douane, des infractions liées à la sécurité sanitaire des importations, des infractions en matière d'expédition et de l'importation ou l'exportation non autorisée d'articles de défense.

¹⁷ CBP, *Allegation Trends*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/e-allegations>.

¹⁸ Par l'intermédiaire du Centre d'analyse et de ciblage commerciaux, le CBP a conclu des mémorandums d'accord avec les organismes fédéraux suivants: Direction de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs (TTB), Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS), Commission de sécurité des produits de consommation (CPSC), Agence pour la protection de l'environnement (EPA), Service de la faune aquatique et terrestre (FWS), Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA), Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS), Service de l'immigration et du contrôle douanier (ICE), Direction fédérale de la sécurité routière (NHTSA), Service national des pêches maritimes (NMFS) et Administration de la sécurité des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA).

l'ensemble, les saisies liées aux DPI provenaient de deux sources principales: la Chine; et Hong Kong, Chine, qui ont représenté 79% de l'ensemble des saisies liées aux DPI en 2020; en outre, environ 90% de ces marchandises sont arrivées par envoi exprès ou par des services de courrier international.¹⁹

Tableau 3.3 Statistiques du CBP en matière d'exécution, exercices 2018 à 2021

(Nombre, sauf indication contraire)

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Mesures assurant le respect de l'enregistrement des droits d'auteur et des marques	17 500	18 735	18 757	20 758
Expéditions saisies pour atteintes aux DPI	33 810	27 599	26 503	27 107
Valeur des expéditions saisies (milliards d'USD)	1,4	1,5	1,3	3,3
Saisies de produits qui présentent des risques pour la santé et la sécurité	7 880	7 196	9 382	9 145
Valeur des saisies liées à la santé et à la sécurité (millions d'USD)	15,8	35,2	21,6	105,5
Saisies pour infractions concernant le trafic d'espèces sauvages	..	595	346	531
Ordonnances de suspension de la mise en circulation pour travail forcé (actives)	30	36	44	49
Loi EAPA, contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs (enquêtes ouvertes)	33	36	64	48
Fraude, négligence grave et négligence concernant les prescriptions relatives aux droits antidumping ou compensateurs (millions d'USD)	92	81	31	43
Examens dans le cadre d'inspections non intrusives (millions)	..	6,6	6,4	7,8

.. Non disponible.

Source: CBP (2022), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2021*, avril. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2022-Apr/FINAL%20FY2021_%20Trade%20and%20Travel%20Report%20%28508%20Compliant%29%20%28April%202022%29_0.pdf; CBP (2021), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/CBP-FY2020-Trade-and-Travel-Report.pdf>; CBP (2020), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2019*, janvier. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Jan/CBP%20FY2019%20Trade%20and%20Travel%20Report.pdf>; CBP (2019), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2018*, janvier. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2019-Jul/CBP%20FY18%20Trade%20and%20Travel%20Report-compliant.pdf>; et CBP (2018), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2017*, 13 février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2018-Feb/CBP-FY17-Trade-and-Travel-Report-Final.pdf>.

3.15. Le CBP a lancé plusieurs initiatives pour réduire les atteintes aux DPI et les autres infractions pendant la période à l'examen. Depuis 2015, il a facilité le signalement des infractions commerciales en mettant en place le Programme des allégations en ligne, qui permet de communiquer des infractions présumées au CBP par voie électronique. Un site Web dédié a été créé pour ce signalement.²⁰ Le Programme d'acceptation des donations (Programme DAP) a été créé durant l'exercice 2015 et constitue un arrangement visant à travailler en collaboration plus étroite avec la branche de production pour améliorer les activités relatives à la facilitation des échanges et à l'application des règles commerciales. En ce qui concerne les moyens de faire respecter les DPI, depuis la création du Programme, le CBP a noué 43 partenariats dans le cadre du Programme DAP qui concernaient les DPI, dans le but d'accepter des outils et des technologies de vérification et d'authentification des marchandises.

3.16. Au cours de l'exercice 2019/20, l'Administration des États-Unis a lancé un certain nombre d'initiatives pour lutter contre les ventes et le trafic en ligne de marchandises de contrefaçon et de marchandises pirates. Un rapport du Département de la sécurité intérieure (DHS) datant de janvier 2020 a souligné que la disponibilité en ligne des marchandises de contrefaçon et des marchandises pirates continuait d'augmenter et qu'une action plus forte des pouvoirs publics était

¹⁹ CBP (2021), *Intellectual Property Rights Seizure Statistics, Fiscal Year 2020*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Sep/101808%20FY%202020%20IPR%20Seizure%20Statistic%20Book%2017%20Final%20spreads%20ALT%20TEXT_FINAL%20%28508%29%20REVISED.pdf.

²⁰ CBP, *Trade Violations Reporting*. Adresse consultée: <https://eallegations.cbp.gov/s/>.

nécessaire.²¹ Une Ordonnance exécutive du 31 janvier 2020 a imposé la mise en œuvre par le CBP de plusieurs des recommandations figurant dans le rapport, dont bon nombre concernent les activités du CBP telles que le fait d'empêcher les auteurs d'infractions commerciales d'obtenir un numéro d'importateur enregistré, la création d'un indicateur de non-conformité pour le courrier international, et la publication des renseignements sur les infractions, surtout en cas de récidive.²² Il est nécessaire d'élaborer une réglementation pour mettre en œuvre ces mesures, par exemple pour refuser d'accorder un numéro d'importateur enregistré. En mars 2022, la rédaction de l'avis de projet de règlement était en cours. Le CBP s'est aussi employé activement à mener des campagnes de sensibilisation visant les mesures préventives, comme un programme d'information mené dans les aéroports internationaux, intitulé "Truth Behind Counterfeits", qui explique les effets négatifs de l'achat de marchandises de contrefaçon.²³ Pendant l'exercice 2019, 14 activités de ce type ont eu lieu, et 7 autres pendant l'exercice 2020.

3.1.1.6 Facilitation des échanges

3.17. La facilitation des échanges a occupé une place importante dans la politique commerciale des États-Unis et a orienté les politiques et les procédures du CBP ces dernières années. La Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (TFTEA) demeure le principal texte législatif et a servi à renforcer un environnement commercial équitable et concurrentiel grâce à la collaboration du secteur privé, aux mesures visant à faire respecter les règles commerciales, à la transformation des entreprises et à la modernisation des processus et des procédures. La Loi TFTEA a également institué un Comité consultatif sur les activités commerciales (COAC), chargé de conseiller le CBP sur toutes les questions se rapportant à ses activités commerciales. Le COAC tient des réunions publiques trimestrielles et se compose de plusieurs sous-comités, dont certains se consacrent tout particulièrement aux questions relatives à la facilitation des échanges. Un certain nombre de mesures de facilitation des échanges étaient toujours en cours de mise en œuvre pendant la période considérée et quelques nouvelles initiatives ont été lancées.

3.18. Les États-Unis ont présenté sept notifications au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges depuis qu'il existe. Il s'agit de cinq notifications concernant les renseignements sur l'assistance et le soutien pour le renforcement des capacités au titre de l'article 22 de l'Accord pour les années 2015 à 2019, et de deux notifications de renseignements requises en vertu des articles 1:4, 10:4, 10:6 et 12:2.²⁴ La dernière notification est une révision de la précédente notification concernant les mesures commerciales temporaires mises en place pour lutter contre la crise liée à la COVID-19.

3.1.1.6.1 Guichet unique

3.19. L'Environnement commercial automatisé (ACE) reste la plate-forme électronique du CBP pour le traitement des importations et des exportations; l'ACE a été davantage développé et amélioré au cours de la période à l'examen. En décembre 2021, il intégrait encore de nouveaux éléments et un certain nombre d'initiatives futures étaient prévues. Les efforts d'automatisation et de simplification des processus déployés dans le cadre de l'ACE se sont traduits par un avantage économique estimé d'environ 1,4 milliard d'USD pour la communauté commerciale et de 106 millions d'USD pour le CBP pendant l'exercice 2020.²⁵ Les travaux concernant l'ACE, qui est la principale plate-forme pour le commerce, ou le guichet unique, ont débuté en 2014 et les principaux éléments ont été achevés

²¹ DHS (2020), *Combating Trafficking in Counterfeit and Pirated Goods, Report to the President of the United States*, 24 janvier. Adresse consultée:

https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/20_0124_plcy_counterfeit-pirated-goods-report_01.pdf.

²² *Ensuring Safe and Lawful E-Commerce for United States Consumers, Businesses, Government Supply Chains, and Intellectual Property Rights Holders*, Ordonnance exécutive n° 13904, *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 24, 31 janvier, pages 6725 à 6729. Adresse consultée:

<https://www.federalregister.gov/documents/2020/02/05/2020-02439/ensuring-safe-and-lawful-e-commerce-for-united-states-consumers-businesses-government-supply-chains>.

²³ CBP (2020), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2019*, janvier. Adresse consultée:

<https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Jan/CBP%20FY2019%20Trade%20and%20Travel%20Report.pdf>.

²⁴ Documents de l'OMC G/TFA/N/USA/1 du 13 juin 2017; G/TFA/N/USA/1/Rev.1 du 26 octobre 2020; G/TFA/N/USA/2 du 12 juin 2017; G/TFA/N/USA/2/Add.1 du 14 juin 2018; G/TFA/N/USA/3 du 13 mai 2019; G/TFA/N/USA/4 du 8 octobre 2020; et G/TFA/N/USA/5 du 8 juin 2021.

²⁵ CBP (2021), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée:

<https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/CBP-FY2020-Trade-and-Travel-Report.pdf>.

en 2018.²⁶ Environ 250 formulaires gouvernementaux ont été automatisés à l'aide de l'ACE et les procédures de plus de 40 organismes gouvernementaux ont été incorporées. Ainsi, tous les processus concernant le manifeste d'importation, la mainlevée des marchandises, les procédures postérieures à la mainlevée et les procédures d'exportation sont gérés par l'ACE. L'utilisation de l'ACE pour tous les dépôts de manifestes par voie électronique est obligatoire depuis le 1^{er} mai 2015. Au cours de la période à l'examen, de nouveaux éléments ont été ajoutés à l'ACE pour mettre en œuvre les déclarations fiscales consolidées différées des importateurs, la Loi de modernisation des boissons artisanales, les modifications des ristournes dans le cadre de l'AEUMC, les indicateurs de droits antidumping ou compensateurs pour le contournement et les injonctions dans le cadre de la Loi EAPA, et l'interface automatisée avec les garants (ASI) en temps réel. Le CBP a annoncé qu'il déploierait la première phase de la modernisation du portail de l'ACE le 22 janvier 2022.²⁷ Ces efforts de modernisation étaient censés transférer les fonctionnalités existantes sur une plate-forme mise à niveau et permettre ainsi une utilisation plus facile et de meilleurs résultats. Parmi les améliorations apportées, on peut citer une nouvelle page de connexion, un outil de recherche à l'échelle mondiale et une interface utilisateur améliorée. Au cours de l'année 2022, plusieurs autres améliorations ou changements étaient prévus.²⁸

3.20. Le suivi du régime de licences d'importation pour l'acier et l'aluminium se fait sur une interface Web distincte du Département du commerce au moyen de laquelle les importateurs doivent d'abord demander et obtenir un numéro de licence dont la référence peut ensuite être communiquée via l'interface ACE du CBP.

3.1.1.6.2 Décisions anticipées

3.21. Les États-Unis continuent de rendre des décisions anticipées sur les questions douanières, dont la classification, le marquage, l'origine, l'évaluation en douane et les transporteurs, et sur l'applicabilité des programmes commerciaux. Les décisions anticipées, aussi appelées lettres de décision, sont rendues conformément aux règlements du CBP figurant dans la partie 177 du C.F.R. 19 et peuvent être communiquées par voie électronique à l'aide d'un modèle, à l'exception des décisions concernant l'évaluation en douane et les transporteurs, qui doivent être communiquées sous forme de lettre. Par principe, le CBP met généralement ces décisions à la disposition du public 90 jours après qu'elles ont été rendues, sur une base de données consultable appelée Système de recherche en ligne sur les décisions douanières (CROSS).²⁹ Toutefois, les règlements ne précisent pas de délai dans lequel les décisions doivent être rendues ni leur durée ou période de validité. Les décisions restent valables à moins qu'elles ne soient modifiées ou annulées par le CBP, ou modifiées en vertu de la loi. Au mois de décembre 2021, 209 848 décisions consultables étaient disponibles dans le CROSS. En 2021, le CBP a rendu 3 230 décisions parmi lesquelles celles sur la classification étaient les plus nombreuses.³⁰

3.1.1.6.3 Programme d'opérateurs de confiance, d'opérateurs économiques agréés et de sécurité préalable

3.22. Le Partenariat douanes-entreprises contre le terrorisme (C-TPAT) est demeuré le principal programme d'opérateurs de confiance du CBP, avec 11 000 partenaires certifiés pour l'exercice 2021, ce qui représente 52% de l'ensemble des marchandises importées aux États-Unis (tableau 3.4).³¹ Étant donné que le C-TPAT est un programme de partenariat public-privé fondé sur

²⁶ CBP (2020), *ACEpedia*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Nov/ACEpedia%20Nov2020_0.pdf.

²⁷ CBP, *ACE Portal Modernization*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/automated/ace-portal-modernization>.

²⁸ CBP (2021), *Notional Schedule for Automated Commercial Environment (ACE) Deployments*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2022-Apr/ACE%20Development%20-%20Deployment%20Schedule%202022_508c.pdf.

²⁹ Base de données CROSS. Adresse consultée: <https://rulings.cbp.gov/home>. Les décisions sont aussi disponibles dans la rubrique *Customs Bulletin and Decisions*. Voir <https://www.cbp.gov/trade/rulings/bulletin-decisions>.

³⁰ Le nombre de décisions anticipées rendues a diminué pendant la période considérée: il s'élevait à 5 585 en 2018, à 4 427 en 2019 et à 3 955 en 2020. Les autorités attribuent cette diminution à un retour au niveau de référence étant donné qu'un pic temporaire a été enregistré en 2018 lorsque certaines mesures correctives commerciales ont été mises en place.

³¹ CBP (2021), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Jan/CBP%20FY2019%20Trade%20and%20Travel%20Report.pdf>.

le volontariat, le CBP travaille en étroite collaboration avec le secteur privé pour améliorer la sécurité des marchandises et protéger les chaînes d'approvisionnement internationales. Les avantages liés au statut de partenaire certifié sont nombreux et comprennent la réduction des contrôles douaniers, le raccourcissement des délais d'attente et l'accès à des voies réservées "FAST" aux frontières terrestres. Le CBP a également conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec 14 administrations douanières partenaires étrangères pour collaborer et reconnaître les résultats de validation des partenaires et faciliter ainsi le travail.³² Ces ARM montrent que les prescriptions ou les normes en matière de sécurité du programme de partenariat avec l'industrie étrangère, ainsi que ses procédures de vérification, sont identiques ou semblables à celles du programme C-TPAT.

Tableau 3.4 Principaux chiffres concernant le C-TPAT, exercices 2019 à 2021

	2019	2020	2021
Partenaires certifiés (nombre)	11 600	11 300	11 000
Marchandises importées visées par le C-TPAT (%)	54	52	52
Validations	2 200	1 300	1 800
Membres du C-TPAT qui sont en règle (%)	97,3	97,3	98
Suspensions (nombre)	96	135	143
Radiations (nombre)	120	155	79
Certificats d'opérateur économique agréé émanant des partenaires étrangers dans le cadre d'ARM (nombre)	338	433	150

Source: CBP (2021), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/CBP-FY2020-Trade-and-Travel-Report.pdf>; et CBP (2020), *CBP Trade and Travel Report, Fiscal Year 2019*, janvier. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Jan/CBP%20FY2019%20Trade%20and%20Travel%20Report.pdf>.

3.23. En 2019, la première mise à jour importante du C-TPAT a eu lieu et des modifications ont été apportées aux critères de sécurité minimaux du programme pour adopter une approche plus globale en matière de sécurité des chaînes d'approvisionnement, y compris de nouvelles prescriptions ou recommandations concernant la cybersécurité, la sécurité agricoles, la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme fondés sur le commerce, et l'utilisation des technologies de sécurité pour renforcer les prescriptions en matière de sécurité physique. D'autres prescriptions applicables aux catégories existantes ont été renforcées et une nouvelle recommandation a été mise en place pour que les partenaires disposent d'un programme de conformité sociale. À compter de janvier 2023, le programme relatif à la sécurité du C-TPAT fera de cette recommandation une prescription obligatoire. Le C-TPAT a classé les nouveaux critères dans trois domaines prioritaires: la sécurité des entreprises, la sécurité des transports, et la sécurité des personnes et sécurité physique. Dans ces domaines prioritaires, 12 catégories de critères s'appliquent tout au long de la chaîne d'approvisionnement à chaque groupe d'entités qui peut devenir membre du C-TPAT. Dans le cadre de ce processus, plus de 2 200 validations ont été effectuées la même année. En mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, tous les travaux de validation dans le cadre du C-TPAT ont été reportés. Le CBP a recherché d'autres solutions et a lancé le programme de validation sous forme virtuelle dans le courant de l'année 2020. En 2021, le C-TPAT a assuré la validation virtuelle sur la base d'une approche en matière de gestion des risques. Le programme a adapté la notion de validation virtuelle, qui était un moyen de faire face aux restrictions en matière de voyages qui étaient imposées du fait de la pandémie de COVID-19. En 2022, en fonction de la situation, le CBP devait revenir aux inspections sur place tout en maintenant les inspections virtuelles. Les avantages liés au statut de partenaire certifié comprennent la réduction des contrôles douaniers, le raccourcissement des délais d'attente, ainsi que l'accès à des voies réservées "FAST" aux frontières terrestres et l'accès aux avantages des voies réservées "AQUA" dans les ports maritimes.

3.24. Parmi les autres évolutions intervenues pendant la période à l'examen, on peut citer la suppression progressive du Programme d'auto-évaluation des importateurs (ISA) au profit du Programme de conformité commerciale du C-TPAT, créé récemment. Le Programme vise à continuer d'offrir des avantages à certains importateurs lorsqu'ils montrent qu'ils prennent des mesures renforcées de mise en conformité et il fait progresser le C-TPAT vers le respect des règles commerciales; il n'est donc pas limité aux seules mesures de sécurité. Les importateurs membres du C-TPAT qui participent au Programme de conformité commerciale du C-TPAT seront soumis à des

³² En décembre 2021, il existait des ARM avec le Canada, l'Inde, Israël, le Japon, la Jordanie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la République de Corée, la République dominicaine, le Royaume-Uni, Singapour, le Taipei chinois et l'Union européenne.

prescriptions additionnelles allant au-delà du programme de conformité sociale et bénéficieront d'avantages supplémentaires. À partir de mars 2022, pour participer, une entreprise devait être déjà membre du C-TPAT.³³ Cependant, de nouvelles candidatures sont attendues après la parution de l'avis publié au *Federal Register* au sujet du Programme d'auto-évaluation des importateurs (ISA) et de la clôture du Programme pilote d'opérateurs de confiance.

3.25. Trois autres programmes portent sur les mesures de sécurité ou de dédouanement anticipé; il s'agit de l'Initiative pour la sécurité des conteneurs (CSI), du programme concernant la Déclaration de sécurité de l'importateur (ISF 10+2), et du Programme de filtrage anticipé du fret aérien (programme ACAS). La CSI est un programme de longue date visant à assurer la sécurité des conteneurs face à de potentielles menaces terroristes grâce à un processus d'examen préalable dans le port d'exportation. Le CBP identifie les conteneurs à haut risque avec l'aide de l'administration douanière du pays d'accueil et exploite 61 ports participant à la CSI qui inspectent au préalable plus de 66% des cargaisons maritimes conteneurisées entrant aux États-Unis.³⁴ Le programme ISF 10+2 requiert des renseignements préalables relatifs aux cargaisons pour toutes les marchandises qui arrivent aux États-Unis par navire. Le programme ACAS a été créé en 2018 pour imposer la communication au CBP de données sur le fret aérien avant l'arrivée pour les expéditions qui arrivent aux États-Unis par voie aérienne. Inspiré d'un projet pilote avec le secteur privé qui a duré sept ans, l'ACAS est maintenant obligatoire et exige la communication du nom et de l'adresse de l'expéditeur, du nom et de l'adresse du destinataire, de la description des marchandises, de la quantité et du poids totaux et du numéro de connaissance aérien.³⁵

3.1.1.6.4 Envois accélérés

3.26. Les États-Unis disposent d'un programme de longue date et d'accords spéciaux pour les envois exprès qui sont codifiés sous le n° 19 C.F.R. 128. Après une procédure de demande et le paiement d'une redevance pour les formalités de traitement, le CBP autorise les opérateurs ou transporteurs d'envois exprès à transporter les marchandises à l'aide d'un service commercial exprès spécial dans le cadre d'un contrôle administratif étroitement intégré; il autorise également les transporteurs d'envois exprès à exercer leur activité dans des locaux spécialisés distincts ou partagés dans un port pour l'examen et la mainlevée des envois exprès. Les opérateurs d'envois exprès doivent communiquer au CBP des renseignements supplémentaires préalables figurant dans le manifeste comme le pays d'origine, des renseignements concernant l'expéditeur et le destinataire, la description, etc.; remplir les conditions applicables à un transporteur de marchandises sous douane; se conformer à l'ACE ou aux systèmes connexes d'échange électronique de données; et respecter les procédures d'entrée informelle ou formelle correspondantes.

3.1.1.7 Évaluation en douane

3.27. Les dispositions des États-Unis en matière d'évaluation en douane figurent toujours dans la Loi de 1979 sur les accords commerciaux, qui a mis en œuvre l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et les règlements connexes (19 U.S.C. 1401a). Aucune modification ni aucun changement n'a été apporté à cette loi pendant la période à l'examen et les États-Unis continuent de déterminer la valeur des importations de marchandises selon les méthodes hiérarchiques figurant dans leurs règlements, à savoir celle de la valeur transactionnelle, de la valeur transactionnelle de marchandises identiques ou similaires, de la valeur déductive, de la valeur calculée et d'autres méthodes possibles, qui correspondent aux méthodes prévues dans l'Accord sur l'OMC. Les États-Unis déterminent la valeur en douane sur une base f.a.b. En 1996, ils ont notifié leur régime en matière d'évaluation en douane à l'OMC en renvoyant à leur notification au titre du Code de l'évaluation en douane du Tokyo Round du GATT.³⁶

³³ CBP, *CTPAT Trade Compliance FAQ's*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/border-security/ports-entry/cargo-security/ctpat/trade-compliance/FAQs>.

³⁴ CBP, *CSI: Container Security Initiative*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/border-security/ports-entry/cargo-security/csi/csi-brief>.

³⁵ CBP, Règle finale provisoire sur le filtrage anticipé du fret aérien (ACAS), *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 113, 12 juin, pages 27380 à 27407. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-06-12/pdf/2018-12315.pdf>.

³⁶ Document de l'OMC G/VAL/N/1/USA/1 du 1^{er} avril 1996.

3.28. En juin 2016, le CBP a élaboré une "Encyclopédie de l'évaluation" qui donnait des indications sur l'interprétation ou les questions de révision judiciaire qui influent sur ses décisions ou procédures en matière d'évaluation en douane.³⁷ Une version actualisée de l'Encyclopédie devrait être publiée en 2022. Depuis 2006, le CBP dispose également d'une publication concernant le respect des dispositions en connaissance de cause, consacrée à la valeur en douane, qui fournit à la communauté commerciale des renseignements sur l'évaluation en douane.³⁸ Elle était aussi en cours d'actualisation en mars 2022. Les États-Unis rendent des décisions anticipées sur l'évaluation en douane en passant par leur système CROSS (section 3.1.1.5.2).

3.1.2 Règles d'origine

3.1.2.1 Règles d'origine non préférentielles

3.29. Les règles d'origine non préférentielles des États-Unis n'ont pas été modifiées pendant la période considérée et elles restent fondées sur les principes de l'"obtention totale" et de la "transformation substantielle" tels qu'ils sont définis par les règlements et interprétations du CBP et les décisions de justice. La détermination de l'origine est présentée comme suit: i) dans le cas des marchandises entièrement obtenues dans un pays, l'origine du produit est déterminée par son lieu de culture, de production et de fabrication; ou ii) dans le cas des marchandises de plusieurs pays, l'origine est déterminée par la transformation substantielle en fonction du dernier pays dans lequel le produit a été substantiellement transformé en un article nouveau ou différent ayant un nom, un caractère et un usage distincts de ceux du produit à partir duquel il a été transformé.³⁹

3.1.2.2 Règles d'origine préférentielles

3.30. Les règles d'origine préférentielles déterminent l'origine dans le cadre des ALE et des régimes de préférences unilatérales des États-Unis. Les règles d'origine préférentielles existantes n'ont pas fait l'objet de modifications importantes, si ce n'est celles indiquées ci-après, et elles restent propres à chaque accord ou programme de préférences et continuent d'être appliquées au moyen des Notes générales du Tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS). Globalement, la plupart des règles d'origine préférentielles comportent un critère de "obtention totale" et utilisent une teneur en valeur régionale, un changement de classification du SH ou des procédés ou opérations de fabrication spécifiques pour déterminer s'il y a eu transformation substantielle lorsque plusieurs pays sont concernés.⁴⁰ De nombreux ALE utilisent de plus en plus un changement de classification du SH au niveau des positions à deux, quatre ou six chiffres pour conférer l'origine.

3.31. Le principal fait nouveau intervenu pendant la période à l'examen a été la modification des règles d'origine préférentielles pour les marchandises en provenance du Canada et du Mexique du fait de l'AEUMC, en particulier du chapitre 4 (Règles d'origine générales), du chapitre 5 (Procédures relatives aux règles d'origine), du chapitre 6 (Règles d'origine spécifiques pour les produits textiles et les vêtements) et des Réglementations uniformes concernant les règles d'origine convenues au niveau trilatéral (y compris leurs annexes et appendices connexes). L'annexe 4-B de l'AEUMC contient d'importantes révisions de nombre des règles d'origine par produit de l'ALENA.⁴¹ Chacune de ces révisions a fait l'objet d'une réglementation spécifique élaborée par les États-Unis, ou d'une inclusion dans le HTSUS comme il a été indiqué, en vue de la mise en œuvre des dispositions du traité.

³⁷ CBP (2016), *U.S. Customs and Border Protection Valuation Encyclopedia (1980-2015)*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2016-Jul/Valuation%20Encyclopedia%20Dec%202015%20final.pdf>.

³⁸ CBP (2006), *What Every Member of the Trade Community Should Know About: Customs Value*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Feb/ICP-Customs-Value-2006-Final.pdf>.

³⁹ CBP (2004), *What Every Member of the Trade Community Should Know About: U.S. Rules of Origin*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2016-Apr/icp026_3.pdf.

⁴⁰ Document de l'OMC WT/TPR/S/275/Rev.2 du 8 mars 2013.

⁴¹ *Federal Register*, vol. 85, n° 127, 1^{er} juillet, pages 39690 à 39751, qui modifie la partie 181 et ajoute une nouvelle partie 182 contenant plusieurs dispositions de l'AEUMC, dont les Réglementations uniformes concernant les règles d'origine. Adresse consultée: <https://www.ecfr.gov/current/title-19/chapter-I/part-182> et <https://www.federalregister.gov/documents/2021/07/06/2021-14264/agreement-between-the-united-states-of-america-the-united-mexican-states-and-canada-usmca>.

3.32. L'accord est conforme aux précédents accords préférentiels dans la mesure où il établit des règles d'origine par produit en tant que principale entité pour déterminer l'origine. Toutefois, les règles d'origine de l'AEUMC ont été renforcées, de sorte qu'il faut atteindre des seuils plus élevés pour conférer l'origine, en particulier pour certains secteurs sensibles comme ceux de l'automobile, de l'acier et de l'aluminium. Par exemple, la teneur en valeur régionale obligatoire a été portée de 62,5% dans l'ALENA à 75% dans l'AEUMC pour de nombreux produits de l'industrie automobile.⁴² L'utilisation d'aluminium et d'acier provenant de la région à un niveau correspondant à 70% des achats des constructeurs automobiles est également un critère dans le secteur automobile, et l'origine n'est conférée que si le métal est fondu et coulé sur le territoire des parties à l'AEUMC. Par ailleurs, certaines règles de l'AEUMC permettent une plus grande flexibilité; c'est le cas des seuils *de minimis* plus élevés pour certains éléments non originaires. L'un des faits nouveaux tient au fait que l'AEUMC établit un critère concernant la teneur en valeur-travail (TVT) pour conférer l'origine dans le secteur automobile.⁴³ D'autres dispositions nouvelles ont été ajoutées au sujet des "matières récupérées", des "ensembles, assortiments et produits composites" et des mesures actualisées concernant le cumul, le transit et le transbordement.

3.33. L'Accord commercial Japon-États-Unis (USJTA) qui est entré en vigueur en 2020 contient également des règles d'origine préférentielles à l'annexe II.⁴⁴ Il existe trois critères principaux pour les règles d'origine: i) être entièrement obtenu ou produit sur le territoire de l'une ou des deux Parties; ii) être entièrement produit sur le territoire de l'une ou des deux Parties, exclusivement à partir de matières originaires; iii) être entièrement produit sur le territoire de l'une ou des deux Parties, à partir de matières non originaires, sous réserve du changement de classification tarifaire applicable, ainsi qu'il est prévu dans le tableau de l'annexe de l'USJTA. Ce tableau présente les prescriptions relatives à un changement de classification de tarifaire au niveau des positions à deux, quatre et six chiffres du SH pour les concessions respectives. Pour un grand nombre des produits agricoles, il faut un changement au niveau des positions à deux chiffres du SH, alors que pour la majorité des machines et des biens d'équipement, il faut un changement au niveau des positions à quatre chiffres du SH.

3.34. En 2017, les États-Unis ont mis en œuvre des modifications de nomenclature dans le HTSUS en raison des modifications du SH apportées en 2017 par l'OMD, qui ont eu une incidence non seulement sur les chapitres du HTSUS mais aussi sur les références à la nomenclature dans les règles d'origine de l'ALE avec le Chili, qui figurent dans la Note générale 26 du HTSUS. Les États-Unis ont apporté des corrections à ces règles d'origine pour harmoniser la nomenclature.⁴⁵ Ces changements ont été qualifiés de "rectifications techniques", ils n'ont donc pas apporté de modification importante aux règles d'origine. Une Proclamation présidentielle semblable datant de juillet 2018 a apporté des changements aux règles d'origine énoncées dans l'Accord de libre-échange États-Unis-Bahreïn en raison de modifications apportées au HTSUS. Il s'agissait aussi de rectifications techniques visant à harmoniser la nomenclature.⁴⁶ Des changements apportés aux règles d'origine énoncées dans l'ALE avec la Colombie, également dus aux modifications de la nomenclature, ont pris effet le 1^{er} janvier 2021. En outre, les États-Unis et Singapour sont convenus

⁴² Le critère de 75% est progressivement mis en œuvre et atteindra ce niveau le 1^{er} juillet 2023 pour les véhicules utilitaires légers et les véhicules de tourisme. Dans le cas des poids lourds, le niveau de 70% de teneur en valeur régionale devrait être atteint le 1^{er} juillet 2027.

⁴³ Les règles relatives à la TVT sont appliquées progressivement sur une période allant jusqu'au 1^{er} juillet 2023. Ces règles introduisent des notions telles que les coûts de main-d'œuvre à rémunération élevée, la matière à rémunération élevée, la technologie à rémunération élevée et le crédit pour les dépenses liées à la technologie à rémunération élevée. En outre, un salaire horaire minimum de 16 USD est fixé et certains pourcentages de la fabrication de véhicule doivent être assurés par une main-d'œuvre qui perçoit ce salaire minimum.

⁴⁴ United States-Japan Trade Agreement (USJTA), Annex II, Tariffs and Tariff-Related Provisions of the United States. Adresse consultée:

https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/japan/Annex_II_Tariffs_and_Tariff-Related_Provisions_of_the_United_States.pdf.

⁴⁵ Proclamation présidentielle n° 9974 du 30 décembre 2019, "To Take Certain Actions Under the African Growth and Opportunity Act and for Other Purposes", annexe IV. *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 249, 30 décembre, pages 72187 à 72211. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2019/12/30/2019-28285/to-take-certain-actions-under-the-african-growth-and-opportunity-act-and-for-other-purposes>.

⁴⁶ Proclamation présidentielle n° 9771 du 2 août 2018, "To Take Certain Actions Under the African Growth and Opportunity Act and for Other Purposes", annexe II. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 149, 2 août, pages 37993 à 38010. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/08/02/2018-16725/to-take-certain-actions-under-the-african-growth-and-opportunity-act-and-for-other-purposes>.

d'apporter des modifications à leurs règles d'origine préférentielles pour tenir compte des modifications du SH2017.⁴⁷

3.1.2.3 Prescriptions relatives au marquage du pays d'origine

3.35. Lorsque des produits sont importés aux États-Unis, la plupart doivent porter une marque indiquant au consommateur final où le produit a été fabriqué. Les règles des États-Unis en matière de marquage du pays d'origine se distinguent de la détermination de l'origine à des fins douanières et il est donc possible qu'un article ait un pays d'origine différent à des fins de marquage. L'article 304 a) de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée (19 U.S.C. 1304), dispose que les marchandises doivent porter une marque permanente, lisible et à un endroit visible de manière à indiquer à un acheteur final aux États-Unis le nom en anglais du pays d'origine de l'article. Les règlements connexes énumèrent les produits soumis au marquage, les méthodes et le procédé de marquage et les prescriptions en matière de marquage applicables aux articles spéciaux comme les contenants, les récipients ou les articles reconditionnés. En outre, ils définissent le pays d'origine à des fins de marquage comme le pays de fabrication, de production ou de culture de tout article d'origine étrangère qui entre aux États-Unis et toute autre opération ou matière ajoutée à un article dans un autre pays doit entraîner une transformation substantielle afin que cet autre pays devienne le "pays d'origine" (19 C.F.R. 134).

3.36. Aucune modification majeure n'a été apportée aux règles de marquage des États-Unis au cours de la période considérée. Un Décret exécutif a été promulgué et concerne, entre autres, le marquage du pays d'origine sur les produits en provenance de Hong Kong, Chine.⁴⁸ Les marchandises produites à Hong Kong, Chine qui ont été admises, ou retirées d'un entrepôt, pour être consommées aux États-Unis après le 9 novembre 2020 devaient porter la marque "Chine" aux fins du marquage du pays d'origine.⁴⁹

3.37. L'AEUMC ne contient pas de règles de marquage. Toutefois, le règlement intérimaire relatif aux dispositions concernant les règles de marquage, les contingents tarifaires et d'autres dispositions de l'AEUMC, publié au *Federal Register* le 6 juillet 2021 (86 FR 35566), a modifié l'article 102.0 du titre 19 du C.F.R. afin que les règles énoncées aux articles 102.1 à 102.18 et 102.20 continuent de déterminer le pays d'origine à des fins de marquage en ce qui concerne les marchandises importées du Canada et du Mexique. Les règles indiquées à l'article 102.21 déterminaient déjà le marquage du pays d'origine pour les produits textiles et les vêtements. Cette règle finale provisoire est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021, et les modifications pertinentes apparaissent déjà dans les dispositions réglementaires des États-Unis en matière de marquage aux n° 19 C.F.R. 134 et 19 C.F.R. 102. En mars 2022, les règles finales n'avaient pas encore été publiées.

3.1.3 Droits de douane

3.1.3.1 Modifications de la nomenclature et modifications du HTSUS

3.38. Le tarif douanier des États-Unis (HTSUS) est l'instrument juridique qui détermine le classement et les droits de douane appliqués aux marchandises importées. Il suit la nomenclature du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour les chapitres 1 à 97 au niveau des positions à 6 chiffres du SH; toutefois, les droits de douane des États-Unis sont appliqués au niveau des positions à 8 chiffres et la nomenclature comporte des positions à 10 chiffres car les

⁴⁷ Proclamation présidentielle n° 10053 du 29 juin 2020 "To Take Certain Actions Under the United States-Mexico-Canada Agreement Implementation Act and for Other Purposes", *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 127, 1^{er} juillet, pages 39821 à 39828 Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/07/01/2020-14448/to-take-certain-actions-under-the-united-states--mexico-canada-agreement-implementation-act-and-for>.

⁴⁸ Décret exécutif n° 13936 du 14 juillet 2020, Décret exécutif du Président sur la normalisation de Hong Kong, *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 138, 17 juillet, pages 43413 à 43417. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/07/17/2020-15646/the-presidents-executive-order-on-hong-kong-normalization>.

⁴⁹ CBP, *Frequently Asked Questions – Guidance on Marking of Goods of Hong Kong – Executive Order 13936*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/rulings/frequently-asked-questions-guidance-marking-goods-hong-kong-executive-order-13936>; CBP (2020), "Country of Origin Marking of Products of Hong Kong", Avis du 11 août 2020, *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 155, 11 août, pages 48551 et 48552. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/08/11/2020-17599/country-of-origin-marking-of-products-of-hong-kong>.

2 derniers chiffres sont des suffixes correspondant à un code statistique. Deux chapitres supplémentaires, les chapitres 98 et 99, contiennent des dispositions spéciales visant à administrer la législation, les modifications temporaires et la sauvegarde spéciale pour l'agriculture (SGS) de l'OMC, ou d'autres traitements tarifaires spéciaux.⁵⁰ Il existe deux colonnes intitulées "Taux des droits", la colonne 1 et la colonne 2. La colonne 1 est divisée en deux: la sous-colonne "Général" comprend les droits qui s'appliquent aux pays ou aux territoires qui entretiennent des relations commerciales normales avec les États-Unis⁵¹, et la sous-colonne "Spécial" qui met en œuvre des conventions de régime tarifaire spécial, par exemple des préférences réciproques et unilatérales. La colonne 2 concerne les pays qui n'entretiennent pas de relations commerciales normales avec les États-Unis et, depuis 2021, elle vise uniquement Cuba et la République populaire démocratique de Corée.

3.39. En tant que partie à la Convention sur le Système harmonisé de l'OMD, les États-Unis sont censés aligner leur nomenclature sur la Convention et les amendements connexes. En 2019, l'OMD a approuvé les amendements recommandés à la Nomenclature du Système harmonisé. Les amendements du SH2022 sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et les Parties contractantes se sont engagées à les mettre en œuvre à cette date au plus tard. Les États-Unis ont entamé leurs procédures internes en 2020 conformément à l'article 1205 de la Loi générale de 1988 sur le commerce et la compétitivité. Par conséquent, une fois les recommandations faites au Président et conformément aux dispositions relatives aux consultations et au délai prévues au sein du Congrès, le Président a annoncé les modifications de la nomenclature le 23 décembre 2021, modifications qui sont entrées en vigueur pour les États-Unis le 27 janvier 2022.⁵² Un grand nombre de modifications ou de révisions annuelles ont été apportées au HTSUS au cours de la période considérée, puisqu'il y a eu au moins 10 mises à jour chaque année (tableau 3.5). Beaucoup de ces modifications étaient dues aux mesures prises au titre de l'article 232 et de l'article 301.

Tableau 3.5 Aperçu des modifications apportées au HTSUS, 2017-2021

Année	Révisions	Principaux éléments modifiés
2017	2	Modifications apportées au SGP et à l'AGOA
2018	13	Modifications apportées au chapitre 99, droits de douane et exclusions au titre des articles 232 et 301, mesure de sauvegarde, taux échelonnés en vertu de l'ATI II, modifications de l'AGOA et du SGP, modifications découlant du projet de loi douanière de 2018, modifications de la nomenclature par l'OMD
2019	17	Modifications apportées au chapitre 99, droits de douane et exclusions au titre des articles 232 et 301, modifications du SGP et de l'AGOA, taux échelonnés en vertu de l'élargissement de l'ATI
2020	28	Modifications apportées au chapitre 99, droits de douane et exclusions au titre des articles 232 et 301, visant à réduire certains droits de douane en vertu de l'Accord avec l'Union européenne, modification de la mesure de sauvegarde, modifications du SGP et de l'AGOA, ALE États-Unis-Mexique-Canada
2021	16	Modifications apportées au chapitre 99, droits de douane et exclusions au titre des articles 232 et 301, visant à réduire certains droits de douane en vertu de l'Accord avec l'Union européenne, modifications de l'AGOA, modification des contingents tarifaires en vertu des accords avec l'Union européenne et le Royaume-Uni

Source: USITC, Modifications du Tarif douanier harmonisé. Adresse consultée: <https://hts.usitc.gov/view/list>.

3.1.3.2 Taux appliqués

3.40. Les taux de droits NPF appliqués des États-Unis n'ont pas fait l'objet de modifications notables au cours de la période considérée et sont restés globalement à des niveaux identiques à ceux de 2018 (tableaux 3.6 et A3. 1). La moyenne simple des taux demeure faible, s'établissant globalement à 4,8%. Toutefois, la protection tarifaire apportée au secteur agricole a été bien plus élevée, atteignant 9,2% en moyenne, soit plus de deux fois la protection apportée au secteur non agricole (4,0%). Les États-Unis ont conservé un grand nombre de lignes tarifaires en franchise de droits (38,4%), qui a légèrement augmenté par rapport à 2018 (37,5%), et un fort pourcentage de droits

⁵⁰ Le traitement tarifaire ou les contingents tarifaires appliqués au titre des articles 232 ou 301 (et leurs exclusions) figurent dans le chapitre 99, tout comme les suspensions de droits temporaires qui n'ont pas encore pris fin.

⁵¹ Ces droits s'appliquent à la plupart des Membres de l'OMC et comprennent des droits NPF.

⁵² Les modifications additionnelles de l'OMD du 25 juin 2020 ont été incorporées lors de la mise en œuvre globale du SH2022 par les États-Unis et sont également entrées en vigueur pour les États-Unis le 27 janvier 2022.

appliqués à des taux supérieurs à 0% mais inférieurs ou égaux à 2% (7,1%). Bien que les moyennes tarifaires restent faibles, les crêtes tarifaires concernent 6,9% de l'ensemble des lignes tarifaires, et 2% des lignes sont assujetties à des taux très élevés supérieurs à 25% (graphique 3.1). Il y a une bonne prévisibilité des droits des États-Unis étant donné que le niveau des droits appliqués est globalement identique à celui des droits consolidés dans le cadre de l'OMC (tableau 3.6).

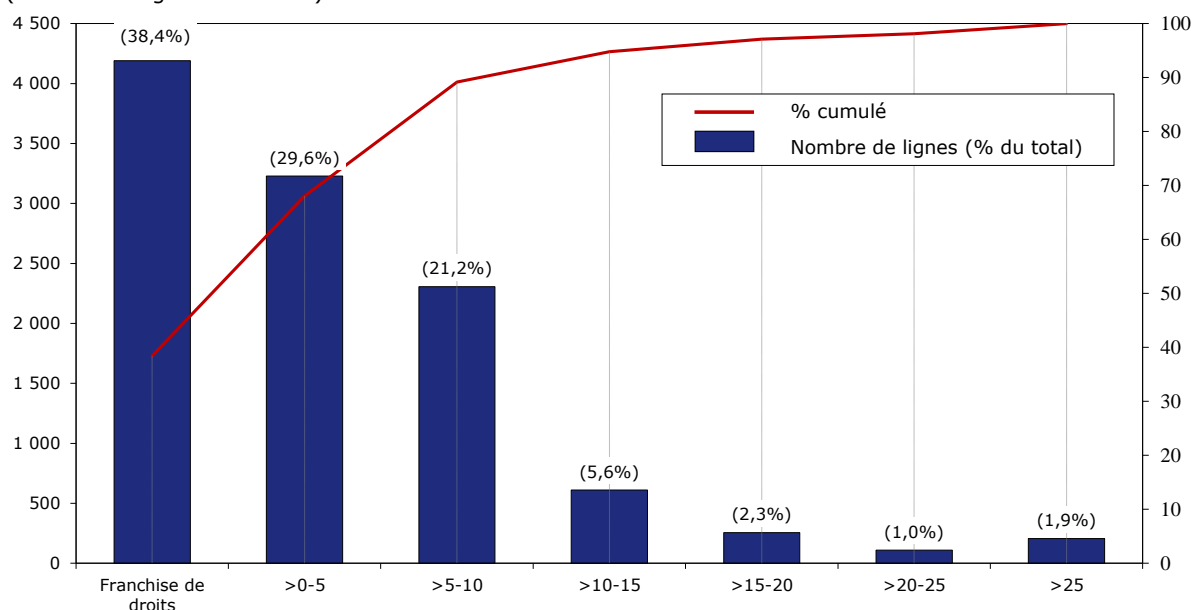
Tableau 3.6 Structure du tarif douanier pour certaines années^a

(%)

	2016 ^b	2018 ^c	2021 ^d
Nombre total de lignes tarifaires	10 516	10 878	10 905
Droits non <i>ad valorem</i> (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	10,9	10,6	10,6
Lignes soumises à des contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	1,9	1,9	1,9
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	36,8	37,5	38,4
Moyenne des taux de droits applicables aux lignes passibles de droits (%)	7,6	7,8	7,8
Moyenne simple des droits (%)	4,8	4,8	4,8
Produits agricoles (définition OMC)	9,1	9,4	9,2
Produits non agricoles (définition OMC) (pétrole compris)	4,0	4,0	4,0
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche (CITI 1)	6,5	5,8	5,7
Industries extractives (CITI 2)	0,4	0,4	0,4
Industries manufacturières (CITI 3)	4,8	4,8	4,8
"Crêtes" tarifaires nationales (% de l'ensemble des lignes tarifaires) ^e	6,7	6,7	6,9
"Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes tarifaires) ^f	5,1	5,1	5,2
Écart type global	14,0	13,6	13,2
Taux appliqués > 0% mais ≤ à 2% (% des lignes tarifaires)	7,8	7,7	7,1
Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes tarifaires) ^g	100,0	100,0	100,0

- a Les droits sont indiqués au niveau des positions à 8 chiffres pour les chapitres 1-97 du HTSUS, c'est-à-dire les droits légaux, et n'incluent pas les droits temporaires ni ceux qui sont appliqués en vertu d'autres mesures figurant dans les chapitres 98-99 du HTSUS. Les moyennes ne tiennent pas compte des taux contingentaires et des lignes soumises à contingent. Les calculs comprennent les équivalents *ad valorem* (EAV) des droits non *ad valorem* qui ont été calculés par les autorités des États-Unis à l'aide des prix à l'importation. Pour 7 lignes au niveau des positions à 8 chiffres du SH, l'EAV fourni pour les droits composites était inférieur à la composante *ad valorem*.
- b En janvier 2016.
- c En février 2018.
- d En novembre 2021.
- e Les "crêtes" tarifaires nationales correspondent aux droits plus de trois fois supérieurs à la moyenne globale des taux appliqués.
- f Les "crêtes" tarifaires internationales correspondent aux droits supérieurs à 15%.
- g Deux lignes concernant le pétrole brut ne sont pas consolidées.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités et des notifications.

Graphique 3.1 Répartition des taux de droits NPF, 2021(Nombre de lignes tarifaires^a)

a Le nombre total de lignes est de 10 905.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC sur la base de données communiquées par les autorités.

3.41. Le tarif douanier des États-Unis comprend 10 lignes tarifaires assujetties à des taux supérieurs à 300%, dont 2 lignes frappées de taux de plus de 400%. Tous ces taux sauf deux sont des taux hors contingent. À l'exception d'une ligne tarifaire correspondant à des produits laitiers frappée de taux hors contingent, ces droits de douane très élevés concernent presque uniquement le tabac, en particulier le tabac non transformé, le tabac semi-transformé et les déchets de tabac. Certains droits sous-jacents dans le secteur du tabac et le secteur des produits laitiers peuvent s'expliquer par le calcul des équivalents *ad valorem* (EAV) qui a conduit à des taux très élevés. Les arachides et les produits à base d'arachides, les chaussures ainsi que les textiles et les vêtements sont aussi assujettis à des droits relativement élevés. Les sections du SH concernant la pâte à papier et le papier, ainsi que les œuvres d'art sont passibles des taux de droits les plus bas, tous nuls (tableau A3. 1). Le pourcentage élevé de lignes tarifaires en franchise de droits traduit l'étroite implication des États-Unis dans les initiatives et les Accords de l'OMC tels que l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), l'Accord sur l'élargissement de l'ATI, l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils et les négociations "zéro pour zéro" du Cycle d'Uruguay. Les droits additionnels appliqués à l'issue d'enquêtes commerciales, par exemple au titre des articles 232 et 301 (section 3.1.7) sont nombreux; ces droits, qui figurent dans le chapitre 99 du HTSUS et sont appliqués en vertu de ce dernier, ne sont pas inclus dans la présente analyse tarifaire.

3.1.3.3 Taux consolidés

3.42. Les taux de droits consolidés des États-Unis sont restés inchangés depuis le dernier examen, se stabilisant à 4,8% en moyenne.⁵³ Les droits de douane figurant dans les chapitres 1 à 97 du tarif douanier des États-Unis demeurent intégralement consolidés, à l'exception de deux lignes tarifaires concernant le pétrole brut (positions 2709.00.10 et 2709.00.20 du tarif douanier harmonisé). Les États-Unis ont d'"autres droits et charges" qui sont consolidés à zéro, sauf dans le cas de 7 lignes tarifaires qui sont consolidées à des niveaux plus élevés, et ils maintiennent la SGS pour 194 lignes tarifaires au niveau des positions à 8 chiffres du SH de 2017.

3.1.3.4 Suspensions de droits

3.43. Les suspensions de droits de douane temporaires constituent un élément régulier de la politique tarifaire des États-Unis et sont mises en œuvre par l'intermédiaire du sous-chapitre 2 du chapitre 99 du HTSUS. Depuis 2016, les procédures relatives aux suspensions de droits temporaires

⁵³ Document de l'OMC WT/Let/1418 du 8 novembre 2018.

au titre des projets de loi douanière (MTB) ont été menées conformément à la Loi de 2016 sur la compétitivité du secteur manufacturier des États-Unis (AMCA), qui a établi un processus ouvert et transparent pour l'examen des suspensions et des réductions de droits.⁵⁴ L'AMCA a donné à l'USITC un rôle plus large en matière de procédure, a maintenu pour tous les produits un plafond de 500 000 USD pour les pertes de recettes provenant des droits, a lancé deux cycles MTB en 2016 et 2019, et a imposé l'établissement de rapports sur les effets des suspensions/réductions de droits sur l'économie des États-Unis. À l'heure actuelle, aucune loi ne prévoit le lancement de nouveaux cycles MTB car l'AMCA n'envisageait que deux cycles, en 2016 et en 2019.

3.44. Le cycle MTB de 2016 a été mené conformément aux nouvelles procédures énoncées dans l'AMCA et a donné lieu au projet de loi douanière de 2018 (MTB de 2018) qui prévoyait des réductions ou des suspensions de droits pour 1 655 lignes tarifaires du 13 octobre 2018 au 31 décembre 2020.⁵⁵ Le deuxième cycle MTB de 2019 a été lancé en octobre 2019 par l'USITC et a suivi les délais et procédures prescrits par l'AMCA, les rapports respectifs ayant été présentés au Congrès des États-Unis pour examen en 2020. La branche de production des États-Unis demeure très favorable à ce que les demandes de suspension de droits soient maintenues et elle est de plus en plus active dans ce domaine, comme en témoignent les demandes récemment présentées. En 2016, 2 524 demandes ont été présentées, donnant lieu à 1 655 suspensions de droits et, en 2019, il y a eu 3 442 demandes (tableau 3.7). Si la majorité des demandes (plus de 50%) concernait le secteur des produits chimiques, un grand nombre visait également le secteur des machines et du matériel ainsi que le secteur des textiles, des vêtements et des chaussures.⁵⁶ À compter de mars 2022, aucune loi n'a été adoptée dans le cadre du cycle de 2019 si bien qu'à compter de cette date, il n'y avait plus aucune suspension de droits temporaire en place.

Tableau 3.7 Aperçu des suspensions de droits demandées et promulguées, 2016 et 2019

Groupe de produit	2016		2019	
	Nombre	%	Nombre	%
Demandes				
Produits chimiques	1 464	58,0	1 839	53,4
Machines et matériel	457	18,1	715	20,8
Textiles, vêtements et chaussures	456	18,1	581	16,9
Agriculture, ressources naturelles et pêche	36	1,4	307	8,9
Autres	111	4,4	s.o.	s.o.
Total	2 524	100	3 442	100
Promulgations				
Demandes suivies de promulgations	1 655	100	Néant	s.o.
donnant lieu à une suppression de droit	s.o.	79	Néant	s.o.
donnant lieu à une réduction de droits	s.o.	21	Néant	s.o.
Fourchette des taux de droits	s.o.	0-34,6	Néant	s.o.
Réduction des taux de droits moyens (points de %)	s.o.	3,3	Néant	s.o.

s.o. Sans objet.

Source: USITC, *American Manufacturing Competitiveness Act of 2016: Final Report*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/documents/mtbps/pub4712_introduction.pdf; USITC (2020), *American Manufacturing Competitiveness Act: 2020: Final Report*. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/other/pub5097.pdf>, et USITC (2019), *American Manufacturing Competitiveness Act: Effects of Temporary Duty Suspensions and Reductions on the U.S. Economy*, USITC Investigation No. 332-565 of October 2019. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub4987.pdf>.

3.45. En vertu de l'AMCA, l'USITC est chargé de présenter au Congrès un rapport sur les effets des suspensions ou des réductions de droits sur l'économie des États-Unis promulguées au titre de l'AMCA, y compris une évaluation générale de ces effets économiques sur les producteurs, les acheteurs et les consommateurs des États-Unis, ainsi que de solliciter, pour les joindre à son rapport, des recommandations concernant les branches de production nationales ou les branches de

⁵⁴ Loi de 2016 sur la compétitivité du secteur manufacturier des États-Unis (P.L. 114-159). Adresse consultée: https://www.usitc.gov/documents/mtbps/comments_statute_0.pdf.

⁵⁵ Projet de loi douanière de 2018 (P.L. 115-239). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/115th-congress/house-bill/4318/text>.

⁵⁶ Environ 63% des lignes tarifaires pour lesquelles les demandes ont été suivies de promulgation concernaient le secteur des produits chimiques. Voir USITC (2019), "American Manufacturing Competitiveness Act: Effects of Temporary Duty Suspensions and Reductions on the U.S. Economy", USITC Investigation Number 332-565 of October 2019. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub4987.pdf>.

production nationales spécifiques qui sont susceptibles de bénéficier de suspensions ou de réductions de droits permanentes, soit par l'intermédiaire de mesures unilatérales prises par les États-Unis, soit par l'intermédiaire de négociations tarifaires réciproques.⁵⁷ Il a été demandé à l'USITC d'établir un rapport contenant des recommandations et des conclusions sur les points susmentionnés à l'attention du Congrès dans un délai d'un an à compter de la parution du projet de loi douanière de 2018. Le rapport qui a donc été publié en octobre 2019 contenait les évaluations suivantes: i) les importateurs des États-Unis ont économisé 179 millions d'USD en droits sacrifiés en raison des suspensions de droits en vigueur de novembre 2018 à mai 2019; ii) les effets économiques positifs de l'allègement des droits ont été minimisés par l'augmentation des droits au titre de l'article 301 applicables aux importations en provenance de Chine en ce qui concerne 1 081 lignes tarifaires, soit 65% de l'ensemble des lignes tarifaires bénéficiant d'une suspension de droits; iii) les prix des produits ont baissé pour les importateurs et l'USITC a prévu qu'il en résulterait une légère augmentation de la production, de la consommation et du produit intérieur brut (PIB) aux États-Unis; iv) le projet de loi douanière de 2018 semble avoir eu une incidence plus immédiate et plus forte sur les petites et moyennes entreprises (PME) que sur les grandes entreprises; et v) des demandes de suspension ou de réduction de droits permanentes ont été présentées pour environ deux tiers des produits (1 014 lignes tarifaires).⁵⁸

3.1.3.5 Contingents tarifaires

3.46. Les États-Unis maintiennent depuis longtemps un certain nombre de contingents tarifaires pour les produits agricoles et non agricoles, qui n'ont généralement pas fait l'objet de modifications notables au cours de la période considérée. La plupart des engagements en matière de contingents tarifaires pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay sont mis en œuvre par l'intermédiaire de lignes tarifaires spécifiques figurant dans le HTSUS, le volume et l'attribution des contingents étant définis dans les notes additionnelles des États-Unis relatives aux différents chapitres. En 2021, on comptait 44 catégories de contingents tarifaires concernant 203 lignes tarifaires correspondant à des produits agricoles⁵⁹; toutefois, 2 catégories (certains produits laitiers et produits du sucre) sont assujetties à des procédures de licences et à des règlements en matière d'attribution des contingents distincts administrés par le Département de l'agriculture (section 3.1.5.2, tableau A3. 2, et section 4.1). À quelques exceptions près, les 44 catégories de contingents tarifaires, leur volume et les parts de contingent attribuées aux pays sont restés inchangés et sont répertoriés dans la Section 1-A et la Section 1-B de la liste codifiée des États-Unis. Par exemple, le 1^{er} janvier 2022, les États-Unis ont réparti certaines parts du contingent pour les produits laitiers attribuées à l'Union européenne entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en raison du Brexit. Le contingent tarifaire global est resté identique. Le CBP indique également les volumes contingentaires annuels et les parts de contingents attribuées aux pays, s'il y a lieu, dans son Customs Bulletin.⁶⁰

3.47. Les États-Unis ont régulièrement fait rapport au Comité de l'agriculture de l'OMC de leur utilisation des contingents tarifaires pour les produits agricoles.⁶¹ Le taux d'utilisation des contingents était d'environ 50% pour l'ensemble des catégories au cours de la période 2018-2020, enregistrant une faible variation annuelle comprise entre 51% et 55%. Les contingents tarifaires concernant certaines catégories de coton, les aliments pour animaux contenant du lait, le chocolat et certains fromages des États-Unis n'ont pas ou très peu été utilisés. En revanche, les contingents tarifaires concernant la poudre de cacao, les mandarines et les condiments composés ont été intégralement utilisés au cours de la période considérée. Pour la plupart des catégories, les taux d'utilisation des contingents tarifaires ont peu évolué au cours des trois années, à l'exception des olives vertes pour lesquelles le taux d'utilisation du contingent est passé de 9% en 2018 à 100% les

⁵⁷ Loi de 2016 sur la compétitivité du secteur manufacturier des États-Unis (P.L. 114-159). Adresse consultée: https://www.usitc.gov/documents/mtbps/comments_statute_0.pdf.

⁵⁸ USITC (2019), *American Manufacturing Competitiveness Act: Effects of Temporary Duty Suspensions and Reductions on the U.S. Economy*, USITC Investigation No. 332-565. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub4987.pdf>.

⁵⁹ Aliments pour animaux; bœuf; beurre et succédanés du beurre; fromage; bandes de déburrage en coton; chocolat; brisures de chocolat à faible teneur en matières grasses; poudre de cacao; coton; produits laitiers; lait, crème et lactosérum en poudre; fibres de coton; coton rugueux; crèmes glacées; préparation pour nourrissons; mandarines; lait et crème; lait et crème concentrés sucrés ou concentrés non sucrés; condiments et assaisonnements composés; mélanges et pâtes; olives; beurre et pâte d'arachides; arachides; coton brut; sucres; et tabac.

⁶⁰ CBP, *Quota Bulletins*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/quota/bulletins>.

⁶¹ Documents de l'OMC G/AG/N/USA/147 et G/AG/N/USA/148 du 2 mars 2021; et G/AG/N/USA/153 du 3 juin 2021.

deux années suivantes, et des fromages à pâte persillée pour lesquels le taux d'utilisation du contingent est tombé de 96% en 2018-2019 à 58% en 2020. Des variations annuelles des taux d'utilisation ont également été observées pour plusieurs catégories de lait et de crème en poudre (tableau A3. 2).

3.48. D'autres contingents tarifaires, à savoir les contingents tarifaires pour les produits non agricoles, sont prévus de la même manière par l'intermédiaire de lignes tarifaires spécifiques dans le HTSUS. Ces contingents tarifaires de longue date prévoient des droits contingentaires moins élevés pour le thon, les balais en sorgho et les époussettes. Au cours de la période considérée, le taux d'utilisation des contingents concernant les balais a été relativement faible (moins de 15% chaque année), tandis que le taux d'utilisation annuel des contingents concernant le thon a été entièrement utilisé chaque année (tableau 3.8). Le volume du contingent tarifaire pour le thon varie chaque année en fonction de la consommation aux États-Unis au cours de l'année civile antérieure⁶²; le volume, qui est actuellement fixé à 4,8% de la consommation, est annoncé chaque année dans le *Federal Register* par le CBP sur la base des informations communiquées par le Service national des pêches maritimes.⁶³

Tableau 3.8 Contingents tarifaires et taux d'utilisation, autres produits, 2018-2020

Désignation des produits	Position tarifaire	Contingent tarifaire	Taux d'utilisation 2018	Taux d'utilisation 2019	Taux d'utilisation 2020
Époussettes, évaluées à 0,96 USD ou moins/pièce	9603.10.05	61 655 douzaines	14,03%	11,27%	14,30%
Autres balais entièrement ou partiellement en sorgho à balais, évalués à 0,96 USD ou moins/pièce	9603.10.40	121 478 douzaines	7,98%	7,44%	3,43%
Thon, en contenants hermétiquement fermés, autres qu'à l'huile	1604.14.22	15 881 292 kg (2020); 14 945 117 kg (2019); 13 951 961 kg (2018)	100%	100%	100%

Notes: Les lignes tarifaires sont celles du Tarif douanier harmonisé des États-Unis de 2020. Sauf indication contraire, toutes les données sont sur la base d'une année civile.

Source: CBP, Calendar Year End Commodity Status Report, 2018, 2019, and 2020. Adresses consultées: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/2020%20Calendar%20Year%20End%20Commodity%20Status%20Report.pdf>; https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2019-Nov/Quota%20Status%20Report%20Year%20End%202018%20V2_0.pdf; et <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Feb/Quota-Status-Report-Year-End-2019.pdf>.

3.1.3.6 Droits préférentiels

3.49. Les 14 ALE des États-Unis continuent d'offrir une libéralisation tarifaire supplémentaire considérable et un régime en franchise de droits pour la plupart des produits, soit la quasi-totalité des échanges. Alors que 38,4% des lignes tarifaires sont en franchise de droits sur une base NPF, la plupart des ALE prévoient un traitement préférentiel pour 61%-62% des lignes tarifaires restantes; par conséquent 98%-100% des lignes tarifaires sont en franchise de droits (tableau 3.9). Les moyennes tarifaires sont toutes inférieures à 1%, bien qu'il existe une différence considérable entre les produits agricoles et non agricoles. La plupart des produits non agricoles font l'objet d'une libéralisation totale, avec une moyenne tarifaire nulle d'un point de vue statistique; toutefois, en ce qui concerne les produits agricoles, un certain nombre de droits sont toujours en vigueur et les

⁶² Toutefois, les niveaux de l'engagement en matière de contingent tarifaire pris pour le thon dans le cadre de l'OMC sont consolidés à "... 20% de la quantité de thon mis en boîtes aux États-Unis ...". Par conséquent, cet engagement n'est pas directement comparable à la situation réelle en raison des modifications apportées au texte en 2003 et, globalement, le volume du contingent tarifaire a été moins important étant donné que les moyennes annuelles étaient supérieures à 30 millions de kilogrammes par an dans les années 1990, puis comprises ensuite entre 12 et 24 millions de kilogrammes par an. CBP, Tuna 1604.14. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2017-Nov/tuna.pdf>.

⁶³ Par exemple, le contingent tarifaire pour 2021 est fixé à 18 345 004 kg. "Tuna Tariff-Rate Quota for Calendar Year 2021 Tuna Classifiable Under Subheading 1604.14.22, Harmonized Tariff Schedule of the United States (HTSUS)", *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 100, 26 mai, pages 28371 et 28372. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/05/26/2021-11164/tuna-tariff-rate-quota-for-calendar-year-2021-tuna-classifiable-under-subheading-16041422-harmonized>.

moyennes oscillent donc entre 0% et 3,7%. Les ALE conclus avec le Royaume de Bahreïn, le Chili, le Mexique, Oman et Singapour prévoient le niveau de franchise de droits le plus élevé, atteignant 100% ou presque.

Tableau 3.9 Analyse succincte des droits appliqués dans le cadre d'ALE, 2021

	Nombre de lignes tarifaires bénéficiant d'un traitement préférentiel	Part des lignes tarifaires bénéficiant d'un traitement préférentiel (%)	Part des lignes tarifaires bénéficiant d'un traitement préférentiel en franchise de droits (%)	Total		Catégories selon les définitions de l'OMC			
				Moyenne (%)	Lignes en franchise de droits (%)	Produits agricoles		Produits non agricoles (pétrole compris)	
						Moyenne (%)	Lignes en franchise de droits (%)	Moyenne (%)	Lignes en franchise de droits (%)
NPF	-	-	-	4,8	38,4	9,2	22,6	4,0	41,4
Australie	6 653	61,0	60,0	0,2	98,4	1,0	90,2	0,0	100,0
Bahreïn, Royaume de	6 710	61,5	61,5	0,0	100,0	0,0	99,8	0,0	100,0
Chili	6 709	61,5	61,5	0,0	100,0	0,0	99,8	0,0	100,0
Colombie	6 710	61,5	60,3	0,3	98,7	1,7	92,0	0,0	100,0
ALEAC-RD	6 661	61,1	60,0	0,3	98,4	1,7	89,8	0,0	100,0
Israël	6 585	60,4	60,4	0,4	98,8	2,3	92,4	0,0	100,0
Jordanie	6 685	61,3	61,1	0,3	99,5	1,8	96,8	0,0	100,0
Corée, Rép. de	6 714	61,6	60,7	0,1	99,1	0,5	96,2	0,1	99,7
Maroc	6 710	61,5	61,0	0,0	99,5	0,2	96,5	0,0	100,0
Oman	6 713	61,6	61,6	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Panama	6 703	61,5	60,2	0,4	98,7	2,7	91,7	0,0	99,9
Pérou	6 714	61,6	60,3	0,2	98,7	1,2	91,7	0,0	100,0
Singapour	6 710	61,5	61,5	0,0	100,0	0,0	99,8	0,0	100,0
AEUMC									
Canada	6 547	60,0	59,9	0,6	98,3	3,7	89,3	0,0	100,0
Mexique	6 714	61,6	61,6	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0

- Néant.

Note: Les lignes tarifaires non soumises à des contingents tarifaires et les lignes tarifaires hors contingent sont prises en compte dans le calcul des moyennes, et les lignes soumises à des contingents tarifaires sont exclues des calculs.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données téléchargées sur le site Web de l'USITC. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/>.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.50. Les principales taxes visant les importations perçues par le CBP sont des redevances liées au traitement des marchandises, à savoir la redevance pour les formalités de traitement des marchandises (MPF) et les redevances au titre de la Loi de finances rectificative générale de 1985 (COBRA), et des droits d'accise qui sont généralement perçus au nom d'autres organismes. Il existe également un certain nombre de redevances agricoles perçues par le CBP au nom du Département de l'agriculture.⁶⁴

3.1.4.1 Redevances liées au traitement des marchandises

3.1.4.1.1 Redevance pour les formalités de traitement des marchandises

3.51. La MPF est toujours appliquée aux importations formelles et informelles afin de compenser le coût des opérations commerciales du CBP (19 C.F.R. 24.23 c.). La principale redevance visant les entrées formelles est restée identique au cours de la période considérée même si les seuils minimum et maximum qui définissent la manière dont la redevance est appliquée ont été relevés à cinq reprises en janvier 2018, octobre 2018, octobre 2019, octobre 2020 et octobre 2021. Pour les entrées formelles, une redevance *ad valorem* de 0,3464% est appliquée sur la base de la valeur en douane f.a.b.; sa valeur minimale est de 27,75 USD et sa valeur maximale de 528,40 USD à compter

⁶⁴ La plupart des redevances dans le domaine agricole varient en fonction du classement des marchandises; toutefois, la redevance de l'APHIS pour l'utilisation des navires de commerce est de 825 USD à l'arrivée et la redevance de l'APHIS pour l'utilisation de camions commerciaux est de 7,55 USD à l'arrivée ou de 302 USD pour la vignette annuelle. CBP, *User Fee Table*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/basic-import-export/user-fee-table? ga=2.175068010.999669950.1640566179-174981839.1634768055>.

d'octobre 2021.⁶⁵ Les entrées informelles, par voie aérienne, par voie maritime et par courrier international, sont assujetties à une redevance fixe de 2,22 USD, de 6,66 USD ou de 9,99 USD par envoi. De nombreuses importations préférentielles sont généralement exonérées de la MPF.⁶⁶ Depuis la Loi FAST de 2015 (P.L. 114-94), la MPF et les redevances liées à la Loi COBRA sont ajustées chaque année par le Secrétaire au Trésor afin de tenir compte de l'inflation.

3.1.4.1.2 Redevances au titre de la Loi COBRA

3.52. Depuis 1986, la Loi COBRA autorise le CBP à percevoir des redevances pour l'utilisation de différents services, en particulier afin de compenser le coût des inspections (P.L. 99-272). Comme cela a été mentionné plus haut, les redevances sont soumises à des ajustements annuels basés sur l'inflation et ont donc été récemment modifiées pour l'exercice budgétaire 2022 (tableau 3.10).

Tableau 3.10 Redevances au titre de la Loi COBRA, exercice budgétaire 2022

Redevance	Référence	Taux de la redevance/plafond/redevance d'utilisation
Redevance à l'arrivée de navires de commerce	19 C.F.R. 24.22 b) 1) ii)	485,11 USD/6 610,63 USD (plafond)
Redevance à l'arrivée de camions commerciaux	19 C.F.R. 24.22 c) 2)	6,10 USD/111,01 USD (redevance annuelle anticipée)
Redevance à l'arrivée de wagons de transport ferroviaire	19 C.F.R. 24.22 d) 1)	9,16 USD/111,01 USD (redevance annuelle anticipée)
Première entrée d'aéronef/de navire privé	19 C.F.R. 24.22 e) 1) et 2)	30,53 USD (redevance annuelle anticipée)
Redevance à l'arrivée de navires ou d'aéronefs commerciaux transportant des passagers	19 C.F.R. 24.22 g) 1) i)	6,11 USD
Redevance à l'arrivée de navires de commerce transportant des passagers provenant d'un territoire ou d'une possession des États-Unis	19 C.F.R. 24.22 g) 1) ii)	2,14 USD (par arrivée)
Envois postaux passibles de droits	19 C.F.R. 24.22 f)	6,11 USD
Permis de courtier en douane	19 C.F.R. 24.22 h)	153,19 USD (redevance annuelle)
Redevance à l'arrivée de péniches et d'autres vraquiers	19 C.F.R. 24.22 b) 2) i)	122,11 USD/1 665,15 USD (plafond)

Source: CBP, Notice on COBRA Fees to be Adjusted for Inflation in Fiscal Year 2022. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 143, 29 juillet, pages 40864 à 40866. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/07/29/2021-16237/cobra-fees-to-be-adjusted-for-inflation-in-fiscal-year-2022>.

3.1.4.2 Taxe d'entretien des ports

3.53. La taxe d'entretien des ports (HMT) est toujours appliquée au fret commercial chargé sur des navires de commerce ou déchargé de ces derniers dans les ports des États-Unis définis afin de compenser les coûts liés à l'entretien des ports, c'est-à-dire principalement les activités de dragage. La HMT n'est pas prélevée sur le fret aérien. La redevance, qui représente toujours 0,125% de la valeur des marchandises, est prélevée sur les importations, les expéditions en trafic intérieur, les admissions en zone franche et les passagers.⁶⁷ Certaines exonérations limitées s'appliquent, par exemple, au mazout de soute, aux prises de poissons et aux animaux aquatiques et au fret en douane.⁶⁸ Au cours de l'exercice budgétaire 2021, les sommes perçues au titre de la HMT ont atteint 1,56 milliard d'USD, la majorité de ce montant (88%) provenant des importations; la somme perçue au cours de l'exercice budgétaire 2020 a été de 1,31 milliard d'USD, montant légèrement en baisse

⁶⁵ CBP, *User Fee – Merchandise Processing Fees*. Adresse consultée: https://help.cbp.gov/s/article/Article-334?language=en_US.

⁶⁶ Les importations réalisées dans le cadre de l'AGOA et du SGP sont partiellement exonérées; les importations relevant de zones industrielles qualifiées et d'ALE conclus avec le Maroc et la Jordanie ne sont pas exonérées; et toutes les autres importations réalisées dans le cadre d'ALE et de programmes de préférences sont exonérées. CBP (2018), *MPF and Preferential Trade Programs*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2018-Aug/B%20MPF%20Table%2C%20Aug%202%2C%202018.pdf>.

⁶⁷ Les exportations sont exonérées de la HMT depuis 1998. Pour les passagers, la valeur de l'imposition actuelle pour le transport payée par le passager est utilisée comme base pour le calcul de la redevance.

⁶⁸ Voir 19 C.F.R. 24.24 c) pour la liste complète des exonérations.

dont 85% provenait des importations.⁶⁹ Au cours de l'exercice 2019, 1,55 milliard d'USD a été perçu et 82% de ce montant provenait des importations.⁷⁰

3.54. Les fonds perçus au titre de la HMT sont placés dans le Fonds pour l'entretien des ports (HMTF) dont l'excédent n'a cessé de croître ces dernières années étant donné que le taux de croissance des importations était supérieur à celui des dépenses.⁷¹ Au cours de la période considérée, le Congrès des États-Unis a étudié la possibilité d'élargir les utilisations admissibles du HMTF afin de mieux adapter ses recettes.⁷² À la suite des récentes initiatives entreprises par le Congrès en matière de législation, des modifications ont été apportées au HMTF et les dispositions relatives à la Loi sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (Loi CARES) et à la Loi de 2020 sur la mise en valeur des ressources en eau visaient à mieux gérer les dépenses en fonction de l'utilisation prévue. La Loi CARES (P.L. 116-136) a supprimé les plafonds des financements laissés à l'appréciation du Congrès jusqu'à concurrence du montant des recettes versées au HMTF au cours de l'exercice budgétaire précédent, ce qui permet d'affecter les recettes antérieures à l'utilisation prévue l'année suivante.⁷³ Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La Loi de 2020 sur la mise en valeur des ressources en eau, qui est incluse (Division AA) dans la Loi générale de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260), a modifié cette disposition afin d'élargir davantage les dépenses au titre du HMTF.⁷⁴ Premièrement, les ouvertures de crédits subordonnées à l'appréciation du Congrès pour le Corps du génie sont équivalentes au montant des dépôts effectués auprès du HMTF au cours de l'exercice budgétaire qui précède de deux ans l'exercice pour lequel les ouvertures de crédits sont réalisées, auquel s'ajoute une somme fixe établie selon une échelle mobile oscillant entre 500 millions d'USD en 2021 et 1,5 milliard d'USD en 2030. Deuxièmement, des dépenses additionnelles, d'un montant de 5 millions d'USD, au titre du HMTF ont été autorisées pour les activités additionnelles réalisées dans certains ports émergents, et les dépenses admissibles ont été élargies pour certains "ports donateurs" et "ports de transfert d'énergie". Selon les modalités de ces modifications, davantage de fonds seront alloués aux projets menés dans les ports les plus grands et les plus actifs.⁷⁵

3.1.4.3 Droits d'accise

3.55. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont continué d'appliquer un certain nombre de droits d'accise à divers biens et services. La plupart de ces droits existent depuis de nombreuses années; ils ont été établis pour différentes raisons et sont perçus de différentes manières, c'est-à-dire au niveau des fabricants, des détaillants, des commerçants ou des consommateurs. Par exemple, les droits d'accise visant le charbon ont été établis afin de financer le traitement pour la pneumoconiose des mineurs et sont appliqués au charbon extrait à l'échelle nationale et non au charbon importé ou exporté.⁷⁶ De même, le droit sur les poids lourds est perçue au niveau des détaillants, et le droit annuel pour l'utilisation de poids lourds est appliquée aux utilisateurs enregistrés. Toutefois, la plupart des droits d'accise sont imposés aux producteurs nationaux et aux importateurs et frappent les marchandises, même si certains visent aussi les services. La part des

⁶⁹ Ces chiffres n'incluent pas les revenus d'intérêts. Département du Trésor (2021), *Harbor Maintenance Trust Fund, Maintenance Report*, septembre. Adresse consultée:

<https://www.treasurydirect.gov/ftp/dfi/tfmb/dfihm0921.pdf>; et Département du Trésor (2020), *Harbor Maintenance Trust Fund, Maintenance Report*, septembre. Adresse consultée:

<https://www.treasurydirect.gov/ftp/dfi/tfmb/dfihm0920.pdf>.

⁷⁰ Département du Trésor (2019), *Harbor Maintenance Trust Fund, Maintenance Report*, septembre. Adresse consultée: <https://www.treasurydirect.gov/ftp/dfi/tfmb/dfihm0919.pdf>.

⁷¹ L'excédent était de 9,3 milliards d'USD à la fin de l'exercice budgétaire 2021. Département du Trésor (2021), *Harbor Maintenance Trust Fund, Maintenance Report*, septembre. Adresse consultée: <https://www.treasurydirect.gov/ftp/dfi/tfmb/dfihm0921.pdf>.

⁷² Service de recherche du Congrès (CRS) (2020), *Distribution of Harbor Maintenance Trust Fund Expenditures*, 10 septembre. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF11645>.

⁷³ Public Law 116-136, 116th Congress, "An Act to amend the Internal Revenue Code of 1986 to repeal the excise tax on high cost employer-sponsored health coverage". Adresse consultée:

<https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/748/text?q=%7B%22search%22%3A%5B%22Public+Law+116-136%22%5D%7D&r=1&s=2>.

⁷⁴ P.L. 116-260, 116th Congress, "Consolidated Appropriations Act, 2021". Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/133/text>.

⁷⁵ CRS (2020), *Distribution of Harbor Maintenance Trust Fund Expenditures*, 10 septembre. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF11645>.

⁷⁶ Comité mixte sur la fiscalité (2015), *Present Law and Background Information on Federal Excise Taxes*, JCX-99-15, 13 juillet. Adresse consultée: <https://www.jct.gov/CMSPages/GetFile.aspx?guid=1d30837f-97df-4f40-bc7f-9a2811cb5c26>.

droits d'accise fédéraux dans les recettes fiscales est restée faible puisqu'elle est passée à 2,6% au cours de l'exercice budgétaire 2020, enregistrant alors son niveau le plus bas depuis 2007. Le montant des droits d'accise fédéraux perçus pendant l'exercice budgétaire 2020 a représenté 96,5 milliards d'USD, soit 0,5% du PIB.⁷⁷ S'agissant des droits d'accise visant les alcools, les tabacs et les armes à feu, 16% des recettes perçues au cours de l'exercice budgétaire 2020 provenaient des importations, contre 14% en 2017, et 84% des recettes provenaient des produits nationaux.⁷⁸ Une baisse générale des recettes provenant des droits d'accise a été enregistrée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 car certaines des principales sources de recettes fiscales, telles que le transport aérien, ont été très affectées, et en raison de la baisse des taux frappant les produits alcooliques (tableau 3.11).

Tableau 3.11 Droits d'accise, 2022

Catégorie/Fonds	Montant/Taux	Recettes (millions d'USD)	
		Exercice budgétaire 2019	Exercice budgétaire 2020
Fonds fédéraux:			
Boissons alcooliques	Différents taux s'appliquent en fonction du type de boisson alcoolique	7 865	8 089
Produits du tabac ^a		11 375	11 239
Services locaux de téléphonie, services de téléimprimeur et cartes téléphoniques prépayées	3%	214	593
Assurance maladie	40%	9 950	15 523
Services de bronzage en cabine	10%	69	46
Dispositifs médicaux	2,3%	-82	-12
Armes à feu et munitions	10%-11%	545	665
Marchés publics étrangers	2%
Produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone	1,435 USD-143,50 USD/lb
Véhicules énergivores	1 000 USD-7 700 USD
Fonds d'affectation spéciale:			
Réseau routier (carburants, pneumatiques pour véhicules lourds, poids lourds et remorques)			
--carburant pour moteur à essence	18,3 centimes/gallon ^a	26 703	23 730
--carburant pour moteur diesel et kérosène	24,3 centimes/gallon ^a	10 085	9 824
Aéroports et voies aériennes			
--transport aérien	7,5% du tarif plus 4,30 USD par segment du transport aérien intérieur	12 071	5 761
--installations de transport aérien international	19,70 USD par arrivée ou départ	4 271	2 040
--carburant d'avion	19,3 centimes/gallon ^a	29	29
Pneumoconiose des mineurs (charbon)	55 centimes pour les mines à ciel ouvert/1,10 USD pour les mines souterraines	220	252
Voies navigables intérieures	29 centimes/gallon	109	108
Engagement au titre du déversement d'hydrocarbures	9 centimes/baril	157	427
Indemnisation pour préjudice causé par la vaccination	75 centimes/dose	319	319
Assurance maladie complémentaire	40%
Recherche axée sur les résultats pour les patients	2,08 USD	441	420

.. Non disponible.

a Ce taux ne comprend pas le surplus de 0,001 USD par gallon visant à financer le Fonds pour les réservoirs souterrains non étanches.

Note: Cette liste n'est pas exhaustive; il existe d'autres droits d'accise.

⁷⁷ Comité mixte sur la fiscalité (2021), *Overview of the Federal Tax System as in Effect for 2021*, JCX-18-21, 15 avril 2021. Adresse consultée: <https://www.ict.gov/CMSPages/GetFile.aspx?guid=72cd3d31-f681-4bff-80e6-1dd04c009d9d>.

⁷⁸ TTB (2020), *Statistical Release Tax Collections, TTB S 5630-FY-2020*, 13 novembre. Adresse consultée: <https://www.ttb.gov/images/pdfs/statistics/final/final2020.pdf>.

Source: Comité mixte sur la fiscalité (2021), *Overview of the Federal Tax System as in Effect for 2021*, JCX-18-21, 15 avril 2021. Adresse consultée: <https://www.ict.gov/CMSPages/GetFile.aspx?guid=72cd3d31-f681-4bff-80e6-1dd04c009d9d>; TTB (2020), *Statistical Release Tax Collections*, TTB S 5630-FY-2020, 13 novembre. Adresse consultée: <https://www.ttb.gov/images/pdfs/statistics/final/final2020.pdf>; Administration fiscale, *Historical Table 20*. Adresse consultée: <https://www.irs.gov/statistics/soi-tax-stats-historical-table-20>.

3.56. Il existe deux grandes catégories de droits d'accise – les fonds fédéraux et les fonds d'affectation spéciale – qui sont ainsi nommées en fonction de la manière dont les fonds sont utilisés. Les droits d'accise relevant de fonds d'affectation spéciale sont perçus et placés dans un fonds aux fins d'une utilisation spécifique; par exemple, le droit sur les carburants vise à financer le développement des autoroutes. Dans les autres cas, le droit est généralement perçu par l'Administration fiscale ou le Service de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs (TTB), et pris en compte dans le budget général du gouvernement sans qu'un objectif spécifique lui soit assigné. Toutefois, il existe un cas spécial concernant le droit d'accise visant le rhum qui est versé (ou transféré) au Trésor de Porto Rico et des Îles Vierges américaines en raison des lois et des dispositions fiscales qui existent depuis longtemps dans la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA).⁷⁹ Ces fonds peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit et, d'après les données disponibles, ils ont été utilisés pour financer et soutenir la branche de production locale du rhum.⁸⁰ Le montant du versement a été fixé à 13,25 USD par gallon de preuve jusqu'au 1^{er} janvier 2022 après quoi il sera de 10,50 USD par gallon de preuve pour le rhum produit à Porto Rico et dans les Îles Vierges américaines, ainsi que pour l'ensemble des importations des États-Unis (26 U.S.C. 7652). Les droits visant le rhum importé sont alloués aux deux zones insulaires en fonction de la part relative de rhum qu'elles produisent.⁸¹

3.57. Depuis la promulgation de la Loi sur les soins de santé abordables en 2010, un certain nombre de droits d'accise liés à la santé sont en place, par exemple les droits visant les fournisseurs de services d'assurance santé ainsi que les fabricants et les importations de médicaments délivrés sur ordonnance. Au cours de l'exercice budgétaire 2019, ces droits d'accise liés à la santé représentaient environ 14% des droits d'accise perçus. Le droit d'accise visant les dispositifs médicaux (2,3%) avait été suspendu à plusieurs reprises depuis 2015 et il a été supprimé de façon permanente en vertu de la loi en décembre 2019.⁸² Les dispositions de la Loi de modernisation des boissons artisanales (CBMA) de la Loi de 2017 relative aux réductions d'impôts et aux emplois ont introduit des modifications visant à réduire les droits d'accise sur la bière, le vin et les spiritueux distillés.⁸³ Les réductions étaient initialement prévues pour la période 2018-2019, mais la Loi de 2020 relative à la certitude des contribuables et à l'allègement des taxes en cas de catastrophe a rendu les réductions permanentes. En fonction du type de boisson alcoolique, les producteurs étrangers reçoivent un avantage fiscal jusqu'à un certain montant sous la forme de crédits d'impôt transmissibles aux importateurs des États-Unis.

3.58. En 2021, les réductions de droits d'accise susmentionnées sont devenues permanentes en vertu de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260) qui a également apporté certains changements.⁸⁴ Ces modifications limitent le transfert de spiritueux distillés autre qu'en vrac (en bouteilles), stockés en douane, entre les entrepôts sous douane car la mise en bouteille ne constitue pas une transformation des spiritueux distillés, et réduisent les taux frappant certains hydromels et vins à faible teneur en alcool. À compter de janvier 2023, le Département du Trésor succédera au CBP pour administrer les importations assujetties à des taux d'imposition plus faibles ou à des crédits d'impôt en ce qui concerne les boissons alcooliques.⁸⁵ Parmi les autres modifications apportées au

⁷⁹ USTR (2019), *Thirteenth Report to Congress on the Operation of the Caribbean Basin Economic Recovery Act*, 31 décembre. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/CBI_Report_2019.pdf.

⁸⁰ *Implementing the Caribbean Basin Recovery Act; Distribution of Excise Taxes on Imported Rum*, *Federal Register* (1986), vol. 51, pages 28071 et 28072.

⁸¹ La répartition des fonds transférés est déterminée par une formule réglementaire définie dans le CFR (27 C.F.R. 26.31).

⁸² Loi de finances révisée portant ouverture de crédits additionnels de 2020 (P.L. 116-94).

⁸³ Département du Trésor (2021), *Report to Congress on Administration of Craft Beverage Modernization Act Refund Claims for Imported Alcohol*. juin. Adresse consultée: <https://www.ttb.gov/images/pdfs/treasury-cbma-import-claims-report-june-2021.pdf>.

⁸⁴ P.L. 116-260, 116th Congress, An Act making consolidated appropriations for the fiscal year ending 30 September 2021, providing coronavirus emergency response and relief, and for other purposes. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/BILLS-116hr133enr/pdf/BILLS-116hr133enr.pdf>.

⁸⁵ "Alcohol and Tobacco Tax and Trade Bureau Program Summary", exercice budgétaire 2023. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/266/17.-TTB-FY-2023-BIB.pdf>. *Congress.gov*. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/3684/text>.

cours de la période considérée figurent les réductions programmées des taux de droits sur le carburant pour la route et sur le carburant pour l'aviation qui seront abaissés à 0,043 USD par gallon après le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2023, respectivement (26 U.S.C. 4081 d)). En ce qui concerne les carburants pour la route, ces taux ont récemment été prorogés jusqu'au 30 septembre 2028 en vertu de la Loi de 2021 sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois⁸⁶, tandis que pour les taux frappant le carburant pour l'aviation, la date en 2023 est maintenue. La redevance annuelle applicable aux sociétés d'assurance maladie a été suspendue en 2019 et supprimée de façon permanente en vertu de la Loi de finances révisée portant ouverture de crédits additionnels de 2020, tout comme la taxe sur les dispositifs médicaux et le droit d'accise sur les couvertures santé à coût élevé financées par l'employeur.⁸⁷ Parmi les modifications apportées figure la réintroduction des droits d'accise Superfund applicables aux fabricants, aux producteurs ou aux importateurs de certains produits chimiques, et aux importations de certaines substances imposables le 1^{er} juillet 2022.⁸⁸ La Loi de 2021 sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois a mis en place de nouveaux taux de droits d'accise Superfund oscillant entre 0,44 et 9,74 USD par tonne qui sont en vigueur jusqu'en 2031.⁸⁹ Outre les droits d'accise fédéraux, il y a également des droits d'accise dans la plupart des États. Le tableau 3.11 présente les taux de droits d'accise applicables en 2022 et les recettes perçues au cours des exercices budgétaires 2019 et 2020, lorsqu'elles sont disponibles. Au cours de l'exercice budgétaire 2021, les droits d'accise perçus sur l'alcool et les tabacs s'élevaient respectivement à 8 390 millions d'USD et à 10 756 millions d'USD.⁹⁰

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.1.5.1 Prohibitions, restrictions et mesures quantitatives

3.59. Le CBP est chargé de faire respecter les lois au nom d'autres organismes qui limitent ou prohibent l'importation d'un certain nombre de marchandises, souvent pour protéger la vie et la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux, ou pour conserver les ressources naturelles épuisables. En mars 2022, 32 catégories de marchandises faisaient l'objet de prohibitions ou de restrictions, dont la plupart étaient en vigueur depuis de nombreuses années (tableau A3. 3). Bon nombre de ces mesures sont codifiées dans les règlements du CBP (19 C.F.R., partie 12 – Classes spéciales de marchandises) et figurent dans plusieurs textes législatifs sur le commerce comme la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée, ou dans les textes législatifs d'autres organismes comme la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.⁹¹ Quelques nouvelles mesures ont été mises en place ou modifiées au cours de la période considérée.

3.60. La Loi américaine sur l'innovation et la fabrication (Loi AIM) de 2020 (42 U.S.C. 7675) contient des dispositions visant une diminution progressive de la production et de la consommation des hydrofluorocarbures (HFC) de 85% d'ici à 2036.⁹² À compter du 1^{er} janvier 2022, les organismes sont tenus d'utiliser les quotas fixés par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) pour la production et la consommation d'HFC, à quelques rares exceptions près. Les nouveaux règlements établissant le programme d'attribution et d'échange de quotas qui ont récemment été publiés, prévoient l'attribution de quotas aux producteurs et aux importateurs sur la base de leurs volumes de production et d'importation antérieurs; une réserve est également constituée pour un nombre limité d'organismes.⁹³

⁸⁶ P.L. 117-58. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/3684/text>.

⁸⁷ Comité mixte sur la fiscalité (2020), *Overview of the Federal Tax System as in Effect for 2020*, JCX-14-20, 1^{er} mai. Adresse consultée: <https://www.jct.gov/CMSPages/GetFile.aspx?guid=52ce35d7-ec12-481a-b38e-eff9d50b1112>.

⁸⁸ Les droits d'accise Superfund initiaux s'appliquaient à 42 produits chimiques énumérés dans la Section 4661 du Code fiscal et 50 substances imposables énumérées dans la Section 4672 du Code fiscal. En décembre 2021, l'Administration fiscale a étendu les droits Superfund à 101 substances imposables supplémentaires par l'intermédiaire de l'Avis de l'Administration fiscale n° 2021-66.

⁸⁹ Loi de 2021 sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (P.L. 117-58), Congress.gov. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/3684/text>.

⁹⁰ Service de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs, *Annual Report. Fiscal Year 2021*. Adresse consultée: <https://www.ttb.gov/images/pdfs/ttbar2021.pdf>.

⁹¹ CBP (2006), *Importing into the United States, A Guide for Commercial Importers*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/documents/Importing%20into%20the%20U.S.pdf>.

⁹² P.L. 116-260, 116th Congress, Loi de finances révisée de 2021. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/133/text>.

⁹³ Phasedown of Hydrofluorocarbons: Establishing the Allowance Allocation and Trading Program Under the American Innovation and Manufacturing Act, A Rule by the EPA on 5 October 2021. Adresse consultée:

3.61. De nouvelles règles ont été adoptées pour mettre en œuvre les modifications apportées aux prescriptions prévues par la Loi Lacey sur l'importation de certaines plantes et certains produits végétaux en avril 2020.⁹⁴ Ces dispositions ont allégé les prescriptions à l'importation par la création d'un seuil *de minimis* ne dépassant pas 5% du poids total du produit à condition que le poids total des matières végétales ne dépasse pas 2,9 kilogrammes.

3.62. En avril 2020, le Service national des pêches maritimes de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) a imposé des restrictions à l'importation de crevettes et d'autres poissons et produits de la pêche capturés dans la partie supérieure du golfe de Californie en raison de la prise accessoire non durable de vaquitas (marsouins du Pacifique), une espèce en voie d'extinction de la famille des Phocœnidés.⁹⁵ Les restrictions ont été imposées en vertu de la Loi sur la protection des mammifères marins (Loi MMPA) qui contient des dispositions visant à réduire les prises accessoires de mammifères marins liées aux pêcheries qui fournissent les importations aux États-Unis. Plus particulièrement, la MMPA prévoit que les États-Unis interdisent les importations à des fins commerciales de poissons ou de produits de la pêche capturés dans des pêcheries commerciales qui a pour effet accidentel de tuer ou de blesser gravement (prise accessoire) un nombre de mammifères marins supérieur aux normes américaines.

3.63. Outre les mesures appliquées à l'échelle multilatérale, les États-Unis maintiennent également un certain nombre de restrictions ou de prohibitions quantitatives à l'échelle bilatérale ou plurilatérale.⁹⁶ Par exemple, conformément aux mémorandums d'accord conclus avec la Colombie et El Salvador, certaines catégories d'objets archéologiques, ecclésiastiques et ethnologiques provenant de ces pays font l'objet de restrictions visant à protéger le patrimoine culturel. Ces restrictions ont été prorogées au cours de la période considérée.⁹⁷

3.64. En octobre 2021, les États-Unis et l'Union européenne ont publié une déclaration conjointe annonçant, entre autres choses, qu'ils étaient déterminés à négocier de futurs arrangements sur le commerce de l'acier et de l'aluminium qui tiennent compte aussi bien des surcapacités non marchandes à l'échelle mondiale que de l'intensité en carbone de ces branches de production (section 2.3.3).⁹⁸ Par conséquent, les droits de douane sur l'acier et l'aluminium imposés par l'article 232 ont été remplacés par un contingent tarifaire pour les importations de l'UE à compter du 1^{er} janvier 2022 dont le volume est basé sur le niveau des échanges antérieurs. Des contingents absolus visant certains produits en acier provenant d'Argentine, du Brésil et de la République de Corée et des produits en aluminium provenant d'Argentine sont appliqués depuis la mi-2018

<https://www.federalregister.gov/documents/2021/10/05/2021-21030/phasedown-of-hydrofluorocarbons-establishing-the-allowance-allocation-and-trading-program-under-the>.

⁹⁴ Lacey Act Implementation Plan: De Minimis Exception, A Rule by the Animal and Plant Health Inspection Service on 2 March 2020. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 41, 2 mars, pages 12207 à 12213. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/03/02/2020-04165/lacey-act-implementation-plan-de-minimis-exception>.

⁹⁵ NOAA (2020), *Seafood Import Restrictions*. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/foreign/marine-mammal-protection/seafood-import-restrictions>.

⁹⁶ Une législation temporaire, en vigueur depuis 1991, prévoit des contingents à l'importation de coton upland lorsqu'un mécanisme des prix est déclenché pour permettre aux importations d'entrer sur le territoire à moindre coût. Au cours de la période considérée, le contingent a été ouvert à plusieurs reprises mais il a rarement été utilisé. CBP, *Calendar Year End Commodity Status Report, 2018, 2019, and 2020*. Adresses consultées: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/2020%20Calendar%20Year%20End%20Commodity%20Status%20Report.pdf>; https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2019-Nov/Quota%20Status%20Report%20Year%20End%202018%20V2_0.pdf; et <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Feb/Quota-Status-Report-Year-End-2019.pdf>.

⁹⁷ Extension of Import Restrictions Imposed on Certain Archaeological and Ethnological Materials From Colombia. Rule by U.S. Customs and Border Protection. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/03/12/2021-05173/extension-of-import-restrictions-imposed-on-certain-archaeological-and-ethnological-materials-from>; Extension of Import Restrictions on Archaeological Material and Imposition of Import Restrictions on Ecclesiastical Ethnological Material From El Salvador. Rule by U.S. Customs and Border Protection. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/03/18/2020-05694/extension-of-import-restrictions-on-archaeological-material-and-imposition-of-import-restrictions-on>.

⁹⁸ USTR (2021), *Fact Sheet: U.S. – EU Arrangements on Global Steel and Aluminium Excess Capacity and Carbon Intensity*, 31 octobre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2021/october/fact-sheet-us-eu-arrangements-global-steel-and-aluminium-excess-capacity-and-carbon-intensity>.

conformément à diverses Proclamations présidentielles. Ces contingents sont établis au niveau des sous-positions du chapitre 99 du HTSUS.⁹⁹

3.65. Les mesures à l'importation préférentielles prévues dans les ALE sont parfois mises en œuvre par l'intermédiaire de mesures quantitatives, que les États-Unis désignent sous le nom de "niveaux de préférence tarifaire (NPT)", et sont globalement administrées comme les contingents tarifaires. En 2020, il y avait plus d'une centaine de NPT qui visaient divers produits de pays partenaires dans un ALE.¹⁰⁰ Il existe également un système de contingent pour l'importation en franchise de droits de montres et de mouvements d'horlogerie provenant des possessions insulaires des États-Unis, qui est administré par le Département du commerce des États-Unis. Les programmes de préférences mis en place au titre de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) et en faveur d'Haïti, à savoir la Loi HOPE, la Loi HOPE II et la Loi HELP, prévoient également des contingents pour certaines importations de vêtements. Les États-Unis ont aussi appliqué des contingents tarifaires à certaines importations à l'issue d'enquêtes en matière de sauvegardes (article 201) au cours de la période considérée (section 3.1.6).

3.1.5.2 Licences d'importation

3.66. Les États-Unis exigent des licences ou des permis d'importation pour un nombre limité de catégories de produits dont la plupart n'ont pas fait l'objet de modifications notables au cours de la période considérée. En mars 2022, on comptait 19 prescriptions en matière de licences visant diverses marchandises pour différentes raisons; la plupart d'entre elles (17) n'étaient pas automatiques et 2 étaient automatiques. Des prescriptions en matière de licences qui existaient depuis longtemps sont restées en place pour mettre en œuvre des contingents tarifaires visant les produits agricoles, à savoir les produits laitiers et les produits du sucre; assurer une protection contre l'importation de nuisibles et de maladies en ce qui concerne les produits d'origine animale ou végétale; empêcher la fraude fiscale, par exemple s'agissant des produits alcooliques et des produits du tabac; et répondre à des impératifs de protection et de sécurité dans le cas d'un certain nombre d'autres produits, tels que les produits chimiques, les armes à feu, les explosifs, les matières nucléaires, etc. (tableau A3. 4). Des mesures nouvelles ou révisées en matière de licences ont été appliquées à certains produits en acier et en aluminium à des fins de contrôle.

3.67. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont continué de répondre chaque année au questionnaire annuel sur les procédures de licences d'importation, et trois notifications de ce type ont été reçues au titre de l'article 7:3.¹⁰¹ De plus, deux notifications ont été présentées au titre de l'article 5 sur les modifications apportées aux procédures de licences d'importation relatives aux mécanismes de surveillance nouveaux ou modifiés, à savoir le Système de surveillance et d'analyse des importations d'acier (SIMA) et le système de surveillance et d'analyse des importations d'aluminium (AIM), qui sont entrées en vigueur en octobre 2020 et juin 2021, respectivement.¹⁰²

3.68. Le système AIM a été mis en œuvre par l'USDOC en vertu de la Loi de recensement, telle que modifiée (13 U.S.C. 301 a) et 302), et conformément aux accords conjoints conclus avec le Canada et le Mexique concernant l'application de droits sur l'acier et l'aluminium au titre de l'article 232, pour faciliter la surveillance des importations d'aluminium, y compris l'augmentation subite des importations, et de prévenir le transbordement.¹⁰³ Le système AIM s'inspire du système SIMA qui a été modifié au cours de la période considérée, même si les États-Unis contrôlent les importations de produits en acier par l'intermédiaire de licences depuis 2002. Les principales modifications apportées

⁹⁹ HTSUS, Chapitre 99. Adresse consultée:

<https://hts.usitc.gov/view/Chapter%2099?release=2021HTSABasicRev11>.

¹⁰⁰ CBP, *Calendar Year End Commodity Status Report, 2020*. Adresse consultée:

<https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Feb/2020%20Calendar%20Year%20End%20Commodity%20Status%20Report.pdf>.

¹⁰¹ Documents de l'OMC G/LIC/N/3/USA/16 du 28 janvier 2020; G/LIC/N/3/USA/17 du 14 décembre 2020; et G/LIC/N/3/USA/18 du 5 octobre 2021.

¹⁰² Documents de l'OMC G/LIC/N/2/USA/4 du 25 février 2021; et G/LIC/N/2/USA/5 du 3 août 2021.

¹⁰³ Aluminum Import Monitoring and Analysis System, Rule by the International Trade Administration, 23 décembre 2020. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/12/23/2020-28166/aluminum-import-monitoring-and-analysis-system>; USTR, *Joint Statement by the United States and Canada on Section 232 Duties on Steel and Aluminum*, et *Joint Statement by the United States and Mexico on Section 232 Duties on Steel and Aluminum*. Adresses consultées: https://ustr.gov/sites/default/files/Joint_Statement_by_the_United_States_and_Canada.pdf et https://ustr.gov/sites/default/files/Joint_Statement_by_the_United_States_and_Mexico.pdf.

au système SIMA visaient à : i) exiger la mention du pays où l'acier utilisé dans la fabrication du produit importé avait été fondu et coulé; ii) harmoniser le champ des produits visés avec celui des produits visés par les droits de douane au titre de l'article 232; iii) préciser comment les statistiques d'importations recueillies à partir des licences seraient agrégées et communiquées au public; et iv) relever formellement le seuil applicable aux licences pour expéditions multiples de faible valeur de 250 USD à 5 000 USD afin de s'aligner sur la pratique existante.¹⁰⁴ Le système SIMA est également devenu permanent. Ces modifications sont le résultat des accords conjoints ainsi que de la nécessité de moderniser le système SIMA et d'améliorer le contrôle de l'acier par le gouvernement des États-Unis.

3.1.5.3 Autres restrictions visant les importations

3.69. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du Département du Trésor et le Département d'État administrent et appliquent divers programmes de sanctions économiques et commerciales conçus pour protéger les intérêts de sécurité nationale des États-Unis. Les programmes prévoient d'imposer des prohibitions absolues ou des restrictions sur les transactions impliquant des juridictions, des gouvernements, des entreprises et des particuliers passibles de sanctions qui peuvent porter préjudice aux activités d'importation et d'exportation. Le nombre de programmes et de parties faisant l'objet de sanctions varie au fil du temps et l'OFAC peut délivrer des licences pour autoriser les transactions qui font habituellement l'objet de prohibitions. Le site Web de l'OFAC contient une liste des programmes de sanctions, des règlements, des orientations et des licences globalement applicables, ainsi qu'une base de données consultable permettant d'accéder à la liste des parties sanctionnées.¹⁰⁵

3.70. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont mis à jour des mesures existantes ou en ont appliqué de nouvelles, y compris de nouvelles sanctions prescrites par la législation et les ordonnances exécutives récentes du Congrès. Les mesures prises par l'OFAC au cours de la période considérée sont mises à la disposition du public à l'adresse suivante: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/recent-actions>.

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.1.6.1 Mesures antidumping et compensatoires

3.1.6.1.1 Cadre juridique et administratif

3.1.6.1.1.1 Principales lois et réglementations

3.71. La principale législation des États-Unis en matière de droits antidumping et de droits compensateurs est le titre VII de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée par la Loi de 1979 sur les accords commerciaux et la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales. La principale réglementation régissant les enquêtes antidumping et les enquêtes en matière de droits compensateurs (y compris les réexamens) figure dans les parties 201, 207 et 351 du titre 19 du C.F.R. La Loi de 2015 sur la reconduction des préférences commerciales (TPEA) (P.L. 114-27)¹⁰⁶ et la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (P.L. 114-125) ont introduit de nouvelles modifications à la législation d'application dans le domaine commercial. En particulier, le Titre IV de la Loi, aussi appelé Loi de 2015 sur les mesures d'application et de protection (EAPA), contient des dispositions visant à empêcher toute

¹⁰⁴ Steel Import Monitoring and Analysis System, Rule by the International Trade Administration, 11 septembre 2020. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/09/11/2020-19753/steel-import-monitoring-and-analysis-system>.

¹⁰⁵ OFAC, U.S. Department of the Treasury Sanctions Programs and Country Information. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information>; Département du Trésor, OFAC, Sanctions List Search. Adresse consultée: <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>.

¹⁰⁶ Le Titre V de la TPEA, aussi appelé Loi pour une protection efficace des intérêts commerciaux américains, a notamment introduit des modifications des dispositions relatives aux renseignements pouvant être utilisés comme des données de fait autrement disponibles dans une procédure en matière de droits antidumping ou compensateurs, ainsi que certains aspects liés aux déterminations de l'existence d'un "dommage important" ou d'une "menace de dommage important". Il a aussi modifié la définition de l'expression "au cours d'opérations commerciales normales" et les dispositions régissant le traitement d'une "situation particulière du marché" (PMS) dans les procédures antidumping.

personne d'échapper au paiement des droits. À cet effet, l'EAPA a instauré un nouveau cadre permettant au CBP d'enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs, en vertu de la section 517 ("Procédures à suivre pour enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs"), et elle a établi la Division de l'application des lois sur les mesures correctives commerciales (TRLED) au sein du CBP, qui est chargée de réaliser les enquêtes.

3.72. Au cours de la période considérée, le Département du commerce des États-Unis (USDOC) a apporté des modifications importantes à ses règlements d'application de la législation commerciale afin de renforcer et de rendre plus efficaces l'administration et l'application de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs, et de mieux lutter contre le contournement des mesures correctives et la fraude en la matière. Le 20 septembre 2021, il a publié un Règlement final visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs.¹⁰⁷ Cette nouvelle réglementation, qui a été notifiée à l'OMC au moment de son adoption, établit de nouvelles procédures pour les enquêtes sur le champ d'application, le contournement et les marchandises visées, et apporte un certain nombre de révisions de fond et de nature technique concernant d'autres domaines, tels que les réexamens liés à de nouveaux exportateurs.¹⁰⁸

3.1.6.1.1.2 Procédures administratives

3.73. L'Administration du commerce international (ITA), qui relève de l'USDOC, et la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) sont conjointement responsables de la conduite des enquêtes en matière de droits antidumping et de droits compensateurs, ainsi que des réexamens quinquennaux (réexamens à l'extinction) en vertu du titre VII de la Loi tarifaire de 1930. L'USITC détermine l'existence d'un dommage important ou d'une menace de dommage important, ou d'un retard important d'une branche de production causés par des importations faisant l'objet d'un dumping ou subventionnées.¹⁰⁹ L'USDOC, par le biais de l'Unité de l'application et du respect des règles (E&C) de l'ITA, est chargé de déterminer l'existence et le montant d'un dumping ou d'une subvention dans le cadre d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs. Le CBP est responsable de l'application de la législation et des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs visant les marchandises importées, de la collecte des dépôts en espèces au titre des droits antidumping ou compensateurs, de l'administration des admissions soumises à des droits antidumping/compensateurs, de la fixation et du recouvrement des droits antidumping/compensateurs définitifs et de l'application des droits antidumping/compensateurs visant les importations qui contournent des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs.¹¹⁰ La Division de l'application des lois sur les mesures correctives commerciales (TRLED), au sein du Bureau des affaires commerciales du CBP, est chargée de superviser les mesures d'application et de respect des dispositions relatives au contournement et de protéger le recouvrement des droits antidumping et compensateurs. Elle élabore des politiques d'évaluation des risques pour les importateurs dans le but de mieux définir l'imposition de cautionnements pour importation unique et de cautionnements permanents pour les importations de la marchandise visée.

3.74. L'USDOC est chargé de définir et d'interpréter le champ d'application des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs afin qu'il soit tenu compte de toutes les importations causant un dommage et il peut, en outre, prendre en compte les risques de contournement et d'évasion de droits. L'USDOC est tenu de donner, lors de l'adoption d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, une description de la nature ou de

¹⁰⁷ Règlement visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs. *Federal Register* (2021), volume 86, n° 179, 20 septembre. Le projet de règle a été publié dans 85 FR 49472 (13 août 2020) (proposition de règle).

¹⁰⁸ Document de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.31-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.32 du 1^{er} octobre 2021.

¹⁰⁹ USITC, *About Import Injury Investigations*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/trade_remedy.htm.

¹¹⁰ USDOC, *U.S. Antidumping and Countervailing Duties*. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/us-antidumping-and-countervailing-duties>. Le CBP est chargé d'appliquer et de faire respecter ces ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs; il a la responsabilité de fixer le montant des droits dus en ce qui concerne les marchandises importées et a à la fois le pouvoir et l'obligation de déterminer en première intention si les marchandises sont soumises à des règlements existants en matière de droits antidumping et compensateurs. Conformément au titre 19 U.S.C. 1514 b), cette détermination est définitive à moins qu'une partie intéressée ne demande à l'USDOC de rendre une décision concernant le champ d'application (19 U.S.C. 1516a).

l'espèce de la marchandise soumise à l'ordonnance en question, correspondant au champ d'application de l'ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs. Le CBP est à la fois habilité à et tenu de déterminer, en première instance, si des marchandises sont visées par les ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs existantes. Cette détermination est définitive à moins qu'une partie intéressée ne demande à l'USDOC de rendre une décision concernant le champ d'application, lequel est libre de définir le champ d'application d'une ordonnance afin qu'il soit tenu compte de toutes les importations causant un dommage et peut, en outre, prendre en compte les risques de contournement et d'évasion de droits dans sa détermination.

3.75. Les enquêtes antidumping et les enquêtes en matière de droits compensateurs peuvent être ouvertes sur demande ou par l'USDOC lui-même, mais cela a rarement été le cas.¹¹¹ L'USDOC doit déterminer qu'une demande est déposée par une partie intéressée et au nom de la branche de production, deux critères devant être remplis: a) les producteurs ou travailleurs nationaux soutenant la demande représentent au moins 25% de la production totale du produit similaire fabriquée par la branche de production nationale; et b) les producteurs ou travailleurs nationaux soutenant la demande représentent plus de 50% de la production du produit similaire fabriquée par la partie de la branche de production nationale exprimant son soutien, ou son opposition, à la demande. Cette dernière doit contenir des renseignements sur la valeur et le volume du produit similaire, et elle doit préciser si le requérant a déjà demandé d'autres formes de mesure corrective à l'importation pour la même marchandise.¹¹²

3.76. Une détermination sur le point de savoir s'il y a lieu ou non d'ouvrir une enquête est généralement établie dans un délai de 20 jours à compter de la date de dépôt de la demande. L'USITC dispose de 45 jours à compter du dépôt de la demande ou de l'ouverture d'office de celle-ci par l'USDOC ou, si le délai a été prorogé, de 25 jours après avoir été informée par l'USDOC de l'ouverture de l'enquête, pour déterminer à titre préliminaire l'existence d'une indication raisonnable de dommage important, de menace de dommage important ou de retard important dans la création d'une branche de production nationale. Si l'USITC ne détermine pas l'existence d'un dommage, l'enquête est close; si elle détermine l'existence d'un dommage, l'enquête se poursuit. Lorsque l'existence d'un dommage a été déterminée par l'USITC, l'USDOC dispose de 115 jours (160 jours après la demande) pour rendre une détermination préliminaire de mesures antidumping ou de 40 jours (85 jours après la demande) pour rendre une détermination préliminaire de droits compensateurs.¹¹³ L'enquête se poursuit, que la détermination préliminaire de l'USDOC soit positive ou négative, même si on ne constate aucune marge de dumping ou de subvention, ou si la marge constatée est inférieure au seuil *de minimis*.¹¹⁴ L'USDOC dispose d'un délai additionnel de 75 jours pour déterminer la marge de dumping finale. Si l'USITC rend une détermination positive et l'USDOC une détermination préliminaire positive, des mesures préliminaires en matière de droits antidumping ou compensateurs peuvent être appliquées pour une période de quatre mois au plus, pouvant être portée à six mois. Celles-ci prennent généralement la forme d'un dépôt en espèces d'un montant équivalent à la marge de dumping estimative ou au taux de subventionnement préliminaire.

3.77. L'existence de circonstances critiques peut être alléguée dans une demande ou au moyen d'une modification à tout moment jusqu'à 21 jours avant la date de la détermination finale de l'USDOC, ou à tout moment dans le cas d'une enquête ouverte de sa propre initiative. Un requérant qui allègue l'existence de circonstances critiques doit fournir des renseignements indiquant: i) qu'un accroissement des importations avant la suspension de la liquidation des importations de la marchandise visée compromettra l'efficacité de la mesure corrective; et ii) qu'il a été effectué des importations massives sur une période relativement brève. Dans le cadre d'une enquête

¹¹¹ L'USDOC a ouvert de sa propre initiative des enquêtes en matière de droits antidumping et compensateurs visant les importations de tôles en alliage d'aluminium communs en provenance de Chine en 2017. Avant cela, l'USDOC avait ouvert trois enquêtes de sa propre initiative depuis 1980.

¹¹² USITC (2015), *Antidumping and Countervailing Duty Handbook*, 14^{ème} édition, juin. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/handbook.pdf.

¹¹³ L'USDOC est autorisé à différer sa détermination préliminaire d'un maximum de 50 jours dans les affaires antidumping et d'un maximum de 65 jours dans les affaires de droits compensateurs si l'enquête est d'une complexité exceptionnelle, ou à la demande du requérant si celle-ci intervient au plus tard 25 jours avant la date prévue de la détermination. Voir la section 351.205 b) et e) du Règlement du Département du commerce (19 C.F.R. 351.205 b) et e)). USITC (2015), *Antidumping and Countervailing Duty Handbook*, 14^{ème} édition, juin. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/handbook.pdf.

¹¹⁴ Le seuil *de minimis* est de 2% pour les enquêtes antidumping (0,5% en cas de réexamen) et, dans le cas des subventions passibles de droits compensateurs, de 1% pour les pays développés et de 2% pour les pays en développement.

antidumping, le requérant doit démontrer qu'un dumping a été constaté dans le passé ou que le ou les importateurs savaient ou auraient dû savoir que l'exportateur vendait les marchandises à un prix inférieur à leur juste valeur et que ces ventes causeraient un dommage important. Les demandes de mesures compensatoires doivent identifier toute subvention pouvant donner lieu à une mesure compensatoire incompatible avec l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC). Si le requérant allègue l'existence de circonstances critiques 20 jours au moins avant la date prévue de la détermination finale, l'USDOC établira une constatation préliminaire. Si l'USDOC détermine à titre préliminaire l'existence de circonstances critiques, les mesures préliminaires s'appliquent rétroactivement aux importations admises jusqu'à 90 jours avant la publication de la détermination au Federal Register. La détermination finale de l'existence de circonstances critiques par l'USDOC dans le cadre d'une enquête antidumping se fonde sur des antécédents de dumping et de dommage important, sur la connaissance du dumping (il y a présomption de dumping lorsque la marge de dumping est supérieure ou égale à 25% pour les ventes réalisées au prix à l'exportation et à 15% pour les ventes réalisées à un prix à l'exportation calculé), ainsi que sur un accroissement rapide et massif des importations.¹¹⁵

3.78. Si l'USDOC établit une détermination finale négative concernant l'existence d'un dumping ou d'un subventionnement, l'enquête est close, les mesures provisoires sont levées et les dépôts en espèces sont remboursés, avec intérêts. Si la détermination finale de l'USDOC est positive et que celui-ci constate l'existence d'une marge de dumping ou de subvention supérieure au seuil *de minimis*, l'enquête est reprise par l'USITC qui dispose de 45 jours pour rendre une détermination finale de l'existence d'un dommage. Si la détermination finale de l'USITC est positive, l'USDOC publie une ordonnance imposant des droits antidumping ou compensateurs. Si la détermination finale de l'USITC est négative, l'enquête est close, aucune ordonnance n'est publiée, les mesures provisoires sont levées et tous les dépôts en espèces sont remboursés, avec intérêts. La décision d'instituer une ordonnance dans le cas d'une détermination positive, ou de cesser d'appliquer des mesures provisoires dans le cas d'une détermination négative, doit intervenir avant le 287^{ème} jour (212^{ème} jour pour les mesures compensatoires) et est publiée au Federal Register. Les déterminations positives font l'objet de réexamen à l'extinction après cinq ans (voir ci-après).

3.79. Après adoption d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, l'USDOC ordonne au CBP de suspendre la liquidation et d'exiger des dépôts en espèces, ou le montant estimé des droits, sur les importations entrant dans le champ d'application de l'ordonnance, correspondant aux marges de dumping établies par une ordonnance antidumping ou aux taux de droits compensateurs établis en vertu d'une ordonnance en matière de droits compensateurs. Une fois par an, les parties intéressées peuvent demander que l'USDOC procède à un réexamen administratif pour déterminer la marge de dumping appropriée ou le taux des droits compensateurs approprié pour les importations visées par l'ordonnance pendant l'année considérée précédente. Conformément à ses procédures de réexamen administratif, l'USDOC donne pour instruction au CBP de lever la suspension de la liquidation et d'évaluer le montant approprié des droits antidumping ou compensateurs.

3.80. En 2020, les États-Unis ont notifié à l'OMC une Règle temporaire modifiant les prescriptions en matière de signification de documents relatifs aux droits antidumping et aux droits compensateurs en raison de la pandémie de COVID-19.¹¹⁶ Dans la notification initiale, en mars 2020, les États-Unis ont indiqué que l'USDOC modifiait temporairement certaines prescriptions en matière de signification de documents contenant des renseignements commerciaux exclusifs dans des affaires antidumping et en matière de droits compensateurs afin de faciliter la réalisation de la signification par voie électronique (19 C.F.R. partie 351). Plus précisément, l'USDOC a apporté des modifications temporaires à ses règles en matière de signification de documents afin de permettre au personnel ne faisant pas partie du gouvernement des États-Unis chargé de signifier les documents dans les affaires antidumping et en matière de droits compensateurs de l'ITA aux fins du travail à distance. Les modifications temporaires ont été apportées afin de faciliter la poursuite de l'administration des procédures antidumping et en matière de droits compensateurs.¹¹⁷ Initialement, la modification

¹¹⁵ L'existence d'un accroissement massif des importations est généralement déterminée par l'examen : i) du volume et de la valeur des importations; ii) des tendances saisonnières; et iii) de la part des importations dans la consommation intérieure. L'accroissement des importations est généralement considéré comme massif lorsque, sur une période de trois mois, celles-ci ont augmenté d'au moins 15% par rapport aux importations de la période immédiatement précédente.

¹¹⁶ Document de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.30-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.29 du 16 juillet 2020.

¹¹⁷ Les prescriptions en matière de signification prévues dans la réglementation du Service de l'application et du respect des règles sont souvent réalisées par la remise en mains propres ou l'envoi par voie

temporaire devait s'appliquer jusqu'au 19 mai 2020.¹¹⁸ Le 18 mai 2020, le Service de l'application et du respect des règles a publié une notification portant prorogation des modifications temporaires jusqu'au 17 juillet 2020.¹¹⁹ En juillet, l'USDOC a prorogé indéfiniment ces modifications temporaires puisqu'il n'a pas fixé de date de fin, et il a indiqué que les modifications resteraient en vigueur jusqu'à nouvel ordre.¹²⁰

3.1.6.1.1.3 Nouvelle réglementation relative à l'administration et au respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs

3.81. Le 20 septembre 2021, l'USDOC a apporté d'importantes modifications à sa Réglementation sur l'application des règles commerciales et publié la Réglementation définitive visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs.¹²¹ Ces réglementations, qui ont été notifiées à l'OMC au moment de leur adoption, établissent de nouvelles procédures pour trois types de procédures (enquêtes sur le champ d'application, le contournement et les marchandises visées) et apportent un ensemble d'autres révisions de fond et de nature technique concernant d'autres domaines, tels que les réexamens liés à de nouveaux exportateurs.¹²² L'objectif déclaré des modifications et des ajouts apportés à la réglementation de l'USDOC est de renforcer l'administration et les moyens de faire respecter la législation en matière de droits antidumping ou compensateurs, pour les rendre plus efficaces et pour créer de nouveaux outils d'application permettant à l'USDOC de lutter contre le contournement des mesures correctives et la fraude en la matière. Conformément à la règle finale, ces modifications permettent à l'USDOC de remédier aux effets dommageables des importations déloyales et de promouvoir l'objectif de l'administration de faire appliquer et d'administrer rigoureusement la législation en matière de droits antidumping et compensateurs.

3.82. En particulier, au moyen de ces nouvelles réglementations, l'USDOC a: i) modifié les dispositions réglementaires relatives aux délais de présentation des observations concernant le soutien de la branche de production dans le cadre des procédures en matière de droits antidumping et de droits compensateurs; ii) modifié les dispositions réglementaires relatives aux réexamens liés à de nouveaux exportateurs; iii) modifié les dispositions réglementaires relatives aux questions de champ d'application dans le cadre des procédures en matière de droits antidumping et de droits compensateurs; iv) adopté de nouvelles dispositions réglementaires en ce qui concerne le contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs; v) adopté de nouvelles dispositions réglementaires en ce qui concerne les recours concernant les marchandises visées reçus du CBP; vi) adopté de nouvelles dispositions réglementaires en ce qui concerne les demandes de certificat adressées par l'USDOC aux parties intéressées afin de déterminer si une marchandise fait l'objet d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs; vii) modifié les dispositions réglementaires relatives aux certificats de remboursement de l'importateur déposés auprès du CBP; et viii) modifié les dispositions réglementaires relatives aux listes de signification, aux demandes de comparution et aux prescriptions en matière d'enregistrement auxquelles doit satisfaire l'importateur pour avoir accès à des renseignements commerciaux de nature exclusive dans le cadre des procédures en matière de droits antidumping et de droits compensateurs.¹²³ Toutes les modifications sont entrées en vigueur le 4 novembre 2021 (certaines sont entrées en vigueur le 20 octobre 2021). Les principaux points figurant dans la réglementation définitive sont présentés dans le tableau 3.12.

postale des documents en version papier. Compte tenu de ces circonstances, le Service de l'application et du respect des règles a annoncé qu'il considérerait temporairement que les communications contenant des renseignements commerciaux exclusifs auraient été signifiées lorsqu'elles auraient été déposées par les parties dans le système électronique ACCESS de l'USDOC, avec certaines exceptions.

¹¹⁸ Règle temporaire portant modification de certaines prescriptions en matière de signification de documents antidumping et en matière de droits compensateurs en raison de la COVID-19, 85 FR 17006 (26 mars 2020) (Règle finale temporaire).

¹¹⁹ Règle temporaire portant modification de certaines prescriptions en matière de signification de documents antidumping et en matière de droits compensateurs en raison de la COVID-19; prorogation de la période d'application, 85 FR 29615 (18 mai 2020).

¹²⁰ *Federal Register* (2020), volume 85, n° 133, 10 juillet, pages 41363 à 41364.

¹²¹ Réglementation visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs; *Federal Register* (2021), volume 86, n° 179, 20 septembre, pages 52300 à 52384. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-09-20/pdf/2021-17861.pdf>. Le projet de règlement a été publié dans 85 FR 49472 (13 août 2020) (projet de règlement).

¹²² Document de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.31-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.32 du 1^{er} octobre 2021.

¹²³ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 179, 20 septembre, pages 52300 à 52384. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-09-20/pdf/2021-17861.pdf>.

Tableau 3.12 Réglementation finale visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs, 2021

Contexte/pratique antérieure	Modification introduite par la réglementation définitive, 2021
<p>Ouverture du délai pour la présentation d'observations concernant le soutien à la branche de production</p> <p>Les observations concernant le soutien à la branche de production peuvent être déposées jusqu'à la date prévue pour la détermination de l'ouverture de l'enquête.</p>	<p>Modification apportée à la section 351.203 pour prévoir l'établissement d'un délai pendant lequel les parties peuvent formuler des observations concernant le soutien à la branche de production. La date limite de présentation des observations est fixée au plus tard 5 jours avant la date prévue d'ouverture de l'enquête, et la date limite de présentation des observations à titre de réfutation au plus tard 2 jours civils après. Ces modifications s'appliquent aux demandes d'enquête déposées à partir du 20 octobre 2021.</p>
<p>Réexamens liés à de nouveaux exportateurs</p> <p>La section 351.214 prévoit une procédure dans le cadre de laquelle les "nouveaux exportateurs" (exportateurs ou producteurs qui n'ont pas exporté vers les États-Unis au cours de la période couverte par l'enquête) peuvent obtenir leur propre marge individuelle de dumping ou taux individuel de subventionnement pouvant donner lieu à des mesures compensatoires de manière accélérée. Les nouveaux exportateurs peuvent obtenir un réexamen lié à de nouveaux exportateurs sans avoir à fournir de renseignements permettant de déterminer si les ventes en question ont été effectuées de bonne foi.</p>	<p>Révision de la section 351.214 pour s'assurer que les ventes devant faire l'objet d'un réexamen soient des ventes effectuées de bonne foi, et pour conformer le règlement à l'EAPA. Les nouvelles règles: a) précisent dans quelles circonstances l'USDOC accordera un réexamen lié à de nouveaux exportateurs; b) instaurent une prescription exigeant des renseignements complémentaires pour démontrer l'existence de ventes effectuées de bonne foi; c) énoncent les facteurs à prendre en compte pour déterminer si les ventes en question ont été effectuées de bonne foi aux fins de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs; et d) suppriment la possibilité pour l'importateur de déposer une caution ou une garantie au lieu d'un dépôt en espèces pour chaque importation de la marchandise visée. Ces modifications s'appliquent aux demandes de réexamen lié à de nouveaux exportateurs déposées à partir du 20 octobre 2021.</p>
<p>Champ d'application</p> <p>Lorsqu'il publie une ordonnance en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs, l'USDOC fournit une description générale de la marchandise visée (champ d'application de l'ordonnance).</p> <p>La réglementation précédente permettait aux parties de demander des décisions sur le champ d'application à l'USDOC, qui les rendait sur la base des renseignements figurant dans la demande de décision sur le champ d'application ou, si un examen plus poussé était nécessaire, ouvrait une enquête formelle sur le champ d'application et rendait ensuite une décision sur le champ d'application. L'USDOC peut également ouvrir de sa propre initiative une enquête formelle sur le champ d'application.</p> <p>L'USDOC a établi des méthodologies pour déterminer le pays d'origine d'un produit et le champ d'application d'une ordonnance. La réglementation de l'USDOC établit également diverses procédures et normes en matière de conduite des enquêtes sur le champ d'application et de prise de décisions sur le champ d'application, ainsi que sur l'imposition d'une suspension de la liquidation des importations soumises à une enquête sur le champ d'application.</p>	<p>L'adoption des modifications d'ordre procédural et de fond à la section 351.225 concernant les enquêtes sur le champ d'application vise à établir des délais plus courts et à réviser les prescriptions en matière de notification et de service.</p> <p>Parmi les modifications d'ordre procédural figurent: la suppression des procédures d'"enquête informelle"; la publication d'un avis en cas d'ouverture d'une enquête à l'initiative des autorités; l'adoption d'une demande de décision normalisée sur le champ d'application; la publication d'une liste mensuelle des demandes reçues; la mise à jour des procédures relatives à la liste de services électroniques; la modification et la normalisation des délais pour le dépôt d'une demande.</p> <p>L'USDOC dispose désormais de 30 jours pour accepter ou rejeter une demande de décision sur la portée; les demandes qui ne sont pas rejetées sont considérées comme acceptées et une enquête sur la portée est ouverte. Les enquêtes sur le champ d'application doivent être menées à bien dans un délai de 120 jours ou, en cas de prorogation, dans un délai de 300 jours.</p> <p>La réglementation vise également à garantir que les droits antidumping et compensateurs sont appliqués de manière appropriée aux produits dont il a été déterminé qu'ils étaient couverts par l'ordonnance, indépendamment du moment où a été déposée une demande de décision sur le champ d'application. À cet égard, la règle finale étend les décisions sur le champ d'application à toutes les déclarations en douane non liquidées de la marchandise visée auparavant exclues de ces décisions, à quelques exceptions près.</p> <p>La nouvelle réglementation permet également à l'USDOC de traiter les questions relatives au champ d'application dans le cadre d'autres procédures, y compris les enquêtes relatives au contournement, les enquêtes concernant des marchandises visées et les réexamens administratifs, ou d'aligner les délais relatifs au champ d'application sur d'autres segments de la procédure.</p> <p>La nouvelle réglementation sépare la conduite des enquêtes relatives au contournement dans une série différente de règlements. Ces modifications s'appliquent aux enquêtes ouvertes à partir du 4 novembre 2021.</p>

Contexte/pratique antérieure	Modification introduite par la réglementation définitive, 2021
<p>Contournement</p> <p>La législation sur les droits antidumping et compensateurs identifie 4 types de marchandises originaires d'un pays visé par une ordonnance en matière de droits antidumping et compensateurs qui peuvent être considérés comme contournant la ou les ordonnances: i) les marchandises finies ou assemblées aux États-Unis après leur importation; ii) les marchandises finies ou assemblées dans un pays tiers avant leur exportation vers les États-Unis; iii) les marchandises ayant subi des modifications mineures; et iv) les marchandises développées après l'établissement de l'ordonnance. Si l'USDOC rend une détermination finale positive, ces marchandises sont couvertes par le champ d'application de la ou des ordonnances. Auparavant, les enquêtes sur le contournement étaient généralement régies par les réglementations de l'USDOC sur le champ d'application au cas par cas.</p>	<p>Introduction d'une nouvelle section 351.226 concernant les enquêtes sur le contournement et la publication de déterminations concernant l'existence d'un contournement, et codification de la pratique existante de l'USDOC.</p> <p>L'USDOC peut maintenant ouvrir une enquête sur le contournement à la demande d'une partie intéressée ou de sa propre initiative.</p> <p>L'USDOC doit: déterminer dans un délai de 30 jours (45 jours en cas de prorogation) s'il y a lieu de donner suite à une demande d'enquête sur le contournement, et publier sa détermination finale dans un délai de 300 jours ou, en cas de prorogation, dans un délai de 365 jours.</p> <p>L'USDOC peut maintenant: traiter une question relative au champ d'application ou un renvoi concernant les marchandises visées dans le cadre d'une enquête sur le contournement; reporter l'ouverture d'une enquête de contournement pour examiner d'abord une question relative au champ d'application; ou aligner ses délais sur d'autres segments de la procédure.</p> <p>La réglementation précise le pouvoir accordé à l'USDOC d'appliquer les déterminations de l'existence d'un contournement à l'échelle nationale à la fois aux produits similaires et aux produits identiques à ceux visés par l'enquête, et d'imposer une obligation de certification.</p> <p>La réglementation codifie le critère de "disponibilité commerciale" appliqué par l'USDOC dans les enquêtes relatives aux marchandises développées ultérieurement.</p> <p>La réglementation modifie la réglementation précédente afin d'adopter une analyse au cas par cas pour déterminer s'il convient d'étendre la suspension de la liquidation aux importations antérieures à l'ouverture de l'enquête.</p> <p>Ces modifications s'appliquent aux enquêtes sur contournement pour lesquelles une demande de contournement a été déposée, ainsi qu'à toute enquête sur le contournement ouverte par l'USDOC, à partir du 4 novembre 2021.</p>
<p>Renvois concernant des marchandises visées</p> <p>En vertu de l'EAPA, le CBP peut procéder à un renvoi concernant des marchandises visées auprès de l'USDOC à des fins de détermination du champ d'application. Auparavant, il n'existait pas de réglementation concernant la réception par l'USDOC d'un renvoi concernant des marchandises visées provenant du CBP; la pratique de l'USDOC variait au cas par cas.</p>	<p>Introduction d'une nouvelle section 351.227 relative aux "renvois concernant les marchandises visées" effectués par le CBP auprès de l'USDOC, destinés à déterminer si le produit en question entre dans le champ d'application de la ou des ordonnances.</p> <p>Ces modifications s'appliquent aux enquêtes sur les marchandises visées pour lesquelles un renvoi suffisant concernant les marchandises visées a été reçu à partir du 4 novembre 2021.</p>
<p>Certifications</p> <p>L'USDOC peut exiger des certifications de la part des importateurs, des exportateurs et d'autres parties intéressées pour déterminer si la marchandise est visée par une ordonnance en matière de droits antidumping et compensateurs. Auparavant, aucune réglementation ne régissait la pratique de l'USDOC en matière de certification.</p>	<p>Introduction d'une nouvelle section 351.228 destinée à codifier et renforcer le pouvoir accordé à l'USDOC d'exiger des certifications de la part des importateurs, des exportateurs et d'autres parties intéressées pour déterminer si la marchandise est visée par une ordonnance en matière de droits antidumping et compensateurs. Elle prévoit des procédures pour se conformer aux prescriptions en matière de certification et les conséquences en cas de manquement à ces prescriptions. Les modifications sont applicables à partir du 20 octobre 2021.</p>
<p>Certification de remboursement de l'importateur</p> <p>Les importateurs doivent certifier avoir ou non conclu un accord pour le paiement ou le remboursement des droits antidumping et compensateurs par l'exportateur ou le producteur. Auparavant, la réglementation de l'USDOC énonçait des prescriptions spécifiques en matière de certification de remboursement de l'importateur.</p>	<p>Modification de la section 351.402 relative à la certification par les importateurs du paiement ou du remboursement des droits antidumping et compensateurs. La réglementation n'exige plus un format spécifique pour la certification et permet un dépôt au format électronique ou papier conformément aux procédures du CBP. Ces modifications sont applicables à partir du 20 octobre 2021.</p>

Source: Réglementation visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs *Federal Register* (2021), volume 86, n° 179, 20 septembre, pages 52300 à 52384. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-09-20/pdf/2021-17861.pdf>; et Administration du commerce international, *Antidumping and Countervailing Duty FAQs*. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/antidumping-and-countervailing-duty-frequently-asked-questions>.

3.83. La nouvelle réglementation introduit de nouvelles règles concernant le champ d'application, le contournement et les enquêtes sur des marchandises visées. Elle fixe des délais pour l'ouverture de la procédure et la publication d'une détermination finale et prévoit que l'USDOC peut ouvrir des enquêtes sur le champ d'application et le contournement soit sur la base d'une demande d'une partie intéressée, soit de sa propre initiative, au lieu de procéder à une enquête formelle ou informelle. La réglementation antérieure ne contenait pas de règles distinctes concernant les enquêtes sur le contournement, elle n'indiquait pas non plus explicitement que l'USDOC était habilité à ouvrir des enquêtes sur le contournement de sa propre initiative et ne comportait pas d'article relatif aux enquêtes sur des marchandises visées.

3.84. S'agissant des réexamens liés à de nouveaux exportateurs, les modifications précisent les circonstances dans lesquelles l'USDOC consentira à un réexamen lié à un nouvel exportateur et établissent les critères spécifiques à prendre en considération pour déterminer si les ventes en question ont été effectuées de bonne foi aux fins de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs.¹²⁴ La nouvelle réglementation exige que la partie demandant un réexamen lié à de nouveaux exportateurs fournisse des preuves pour étayer l'affirmation selon laquelle la ou les ventes faisant l'objet d'un réexamen lié à de nouveaux exportateurs sont effectuées de bonne foi aux fins de la détermination des marges antidumping. Il s'agit d'une nouvelle obligation qui n'existait pas dans la réglementation antérieure.¹²⁵ Grâce à ces modifications, la réglementation est désormais conforme à l'article 433 de l'EAPA, qui a supprimé la possibilité pour les importateurs de verser une caution ou une garantie au titre des droits antidumping ou des droits compensateurs au lieu d'un dépôt en espèces et a ajouté une disposition suivant laquelle la marge individuelle de dumping ou le taux individuel de droit compensateur établi pour un nouvel exportateur doit être fondé sur les ventes effectuées de bonne foi aux États-Unis. À cet égard, la nouvelle réglementation codifie les critères que l'USDOC utilise pour déterminer si une vente est effectuée de bonne foi.

3.85. Les nouvelles règles introduisent la possibilité d'une application rétroactive des droits antidumping/compensateurs dans le cadre des enquêtes sur le champ d'application et les marchandises visées. Il est désormais considéré qu'une "décision sur le champ d'application selon laquelle un produit est couvert par le champ d'application d'une ordonnance est une détermination selon laquelle le produit a toujours été couvert par le champ d'application de cette ordonnance" (19 C.F.R. 351.225 a)). Dans le cadre de la réglementation antérieure, la date d'ouverture d'une enquête sur le champ d'application constituait une date limite, avant laquelle aucune importation non suspendue n'était soumise à des droits, même si elle concernait des marchandises dont il était déterminé par la suite qu'elles étaient visées par une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs. En vertu de la nouvelle réglementation, dans le cadre des enquêtes sur le champ d'application et sur les marchandises visées, lorsqu'une décision préliminaire ou finale relative au champ d'application positive est rendue, l'USDOC ordonne normalement au CBP d'entamer la suspension de la liquidation des droits de douane sur les importations non liquidées n'ayant pas encore fait l'objet d'une suspension et entrées à la date de début de l'enquête ou ultérieurement, et de collecter les dépôts en espèces applicables. Les nouvelles règles relatives au contournement disposent également que l'USDOC peut appliquer des droits à titre rétroactif si le Secrétaire au commerce le juge approprié. Pour ces trois types d'enquête, l'USDOC examine la possibilité d'appliquer des droits à titre rétroactif au cas par cas et peut prendre en compte les arguments et les éléments de preuve des parties, le cas échéant.

3.86. La nouvelle réglementation confère à l'USDOC le pouvoir d'exiger des importateurs et des autres parties intéressées qu'ils certifient si un produit particulier fait l'objet d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs. Si une partie ne fournit pas la certification qui lui a été demandée, ou si la certification est frauduleuse, l'USDOC peut ordonner au CBP de percevoir les droits antidumping/compensateurs auprès de l'importateur au taux applicable.

¹²⁴ Les réexamens liés à de nouveaux exportateurs permettent aux producteurs/exportateurs étrangers d'obtenir un taux de droits antidumping/compensateurs par société s'ils n'ont pas produit/exporté la marchandise concernée vers les États-Unis au cours de la période visée par l'enquête initiale en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs et s'ils ne sont pas affiliés à un producteur/exportateur se trouvant dans ce cas de figure.

¹²⁵ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 179, 20 septembre, page 52301.

3.1.6.1.1.4 Accords de suspension

3.87. La législation des États-Unis autorise l'USDOC à conclure un accord pour suspendre une enquête en matière de droits antidumping et/ou compensateurs dans certaines circonstances et lorsque certains critères fixés par la loi ou énoncés dans une politique sont remplis. La suspension se fonde sur un accord conclu par les parties concernées dans l'affaire en vue de cesser les exportations ou de supprimer l'effet dommageable. Ces accords prévoient généralement l'autolimitation des exportations ou un engagement en matière de prix, ou encore la suppression des subventions ou du dumping par les producteurs/exportateurs étrangers ou le gouvernement, le cas échéant. Les accords de suspension sont suivis par l'USDOC qui en assure le respect. S'agissant des enquêtes antidumping, les exportateurs peuvent accepter de cesser les exportations ou de prendre des engagements en matière de prix. Lorsqu'il s'agit de pays à économie autre que de marché, l'accord de suspension de l'enquête antidumping peut combiner des engagements en matière de prix et d'autres éléments. Dans le cas d'une enquête en matière de droits compensateurs, un accord de suspension peut être passé si le gouvernement du pays dont il est allégué qu'il verse la subvention accepte de supprimer la subvention, de neutraliser intégralement la subvention nette ou de cesser ou de limiter les exportations du produit concerné vers les États-Unis. Tout accord de suspension d'une enquête antidumping conclu avec un Membre de l'OMC considéré comme une économie de marché ne peut prévoir que des engagements en matière de prix. Les accords de suspension d'enquêtes en matière de droits compensateurs peuvent prévoir des restrictions quantitatives. Même si un accord de suspension est accepté, une demande écrite de poursuite de l'enquête adressée au Secrétaire au commerce peut être présentée. Si l'USDOC et l'USITC rendent des déterminations finales positives dans le cadre d'une enquête qui a été poursuivie, l'accord de suspension restera en vigueur. Si l'USDOC ou l'USITC rend une détermination finale négative, l'accord devient caduc.

3.88. À la fin de 2021, sept accords de suspension étaient en vigueur: tomates fraîches en provenance du Mexique; sucre en provenance du Mexique (une enquête antidumping et une enquête en matière de droits compensateurs); uranium en provenance de la Fédération de Russie; certaines tôles d'acier au carbone, coupées à la longueur voulue, en provenance d'Ukraine; jus de citron en provenance d'Argentine; et certaines tôles d'acier au carbone, coupées à la longueur voulue, en provenance de Fédération de Russie. Six de ces accords portent sur la suspension d'enquêtes antidumping; dans le cas du sucre en provenance du Mexique, l'accord concerne également la suspension d'une enquête antidumping. Les accords de suspension font l'objet de réexamens à l'extinction et peuvent également faire l'objet de réexamens administratifs. Au cours de la période considérée, cinq accords de suspension (tomates fraîches en provenance du Mexique; sucre en provenance du Mexique (antidumping/droits compensateurs); certaines tôles d'acier au carbone, coupées à la longueur voulue, en provenance d'Ukraine; et certaines tôles d'acier au carbone, coupées à la longueur voulue, en provenance de Fédération de Russie) ont fait l'objet de réexamens à l'extinction. Dans le premier cas, un nouvel accord de suspension a été signé; dans les quatre autres, l'accord de suspension a été maintenu. Les dispositions des accords conclus avec le Mexique concernant le sucre ont été renégociées en 2019 et introduites en 2020.¹²⁶ Parmi les modifications apportées à l'accord relatif à l'enquête antidumping figurent: des révisions de la définition du sucre raffiné; des augmentations des prix de vente minimaux; et l'inclusion, dans le cadre de la certification (trimestrielle) attestant que les ventes ont été effectuées au prix de référence, de la quantité totale d'autres sucres et de sucre raffiné qui a été exportée au cours de chaque trimestre. L'accord relatif à la suspension de l'enquête en matière de droits compensateurs contient les mêmes modifications de la définition du sucre raffiné ainsi que des modifications relatives aux limites d'exportation.¹²⁷

¹²⁶ Sucre en provenance du Mexique: Modification de l'accord suspendant l'enquête antidumping et l'enquête en matière de droits compensateurs. *Federal Register* (2020), volume 85, n° 14, 22 janvier, pages 3620 à 3623. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-01-22/pdf/2020-00970.pdf>; et Sucre en provenance du Mexique: Modification de l'accord suspendant l'enquête antidumping et l'enquête en matière de droits compensateurs. *Ibid.*, pages 3613 à 3616. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/01/22/2020-00972/sugar-from-mexico-amendment-to-the-agreement-suspending-the-countervailing-duty-investigation>.

¹²⁷ L'accord modifié relatif à la suspension de l'enquête en matière de droits compensateurs modifie le calcul par l'USDOC de la limite d'exportation (de sucre) pour chaque période de limitation des exportations ultérieure après la nouvelle période d'exportation initiale allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Depuis la modification, la limite d'exportation est de 50% de la quantité cible pour répondre aux besoins des États-Unis.

3.1.6.1.1.5 Réexamens administratifs

3.89. Le réexamen administratif d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs est un processus qui détermine le montant des droits qui doivent être acquittés sur les importations d'un produit donné visé par une ordonnance déclarées, ou retirées d'entrepôt, pour être mises à la consommation. Le réexamen administratif fixe également un nouveau taux de dépôt en espèces pour les droits antidumping et compensateurs estimés perçus pour les importations futures effectuées par chacune des sociétés pour lesquelles le réexamen a été engagé. Les taux de dépôt en espèces calculés dans le cadre d'un réexamen administratif s'appliquent aux importations de la marchandise visée déclarées, ou retirées d'entrepôt, pour être mises à la consommation, à compter de la date de publication des résultats finals du réexamen au Federal Register.¹²⁸

3.90. Chaque année, pendant le mois anniversaire de la publication d'une ordonnance ou d'un accord de suspension en vigueur, les parties intéressées peuvent demander un réexamen administratif de cette ordonnance ou de cet accord (19 C.F.R. 351.213). La liste des ordonnances et des accords de suspension pouvant donner lieu à examen est publiée chaque mois au Federal Register. La partie intéressée doit préciser quels sont les producteurs ou exportateurs visés par l'ordonnance pour lesquels elle demande un examen, et les motifs de sa demande. Dans le cas des accords de suspension, l'USDOC réexamine la validité de l'accord et la mesure dans laquelle il est respecté. Lors du réexamen d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, l'USDOC examine les importations, les exportations ou les ventes effectuées par une entreprise particulière pendant les 12 mois précédant immédiatement le mois anniversaire de la demande de réexamen. Le résultat de ce réexamen permet de déterminer la moyenne pondérée effective du dumping ou de la subvention, le montant des droits antidumping/compensateurs pour cette période et le futur taux de dépôt en espèces. Il peut aussi être demandé que des décisions relatives à l'absorption des droits soient rendues dans le cadre d'un réexamen administratif.

3.91. En principe, les résultats des réexamens sont fournis dans les 12 mois qui suivent la demande. Une fois le réexamen achevé, l'USDOC envoie des instructions de dépôt en espèces et de liquidation au CBP. Actuellement, le CBP est averti de l'évaluation 35 jours après la publication des résultats finals au Federal Register, puisque la prescription imposant une période de notification de 15 jours lorsqu'aucune injonction légale n'était demandée a été supprimée en janvier 2021.¹²⁹ Seules les décisions découlant des résultats finals d'un réexamen administratif ont une incidence sur la perception des dépôts en espèces ou la fixation des droits.

3.1.6.1.1.6 Réexamens à l'extinction

3.92. L'article 751 c) de la Loi tarifaire de 1930, tel que modifiée par l'URAA, prévoit la réalisation de réexamens à l'extinction à terme de cinq ans des ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs ou des enquêtes suspendues. L'USDOC et l'USITC doivent engager un réexamen à l'extinction au plus tard 30 jours avant le cinquième anniversaire de la date de publication au Federal Register d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs, ou d'un accord de suspension. Les réexamens sont engagés automatiquement. L'USDOC applique une politique prévoyant la publication au Federal Register, un mois à l'avance, d'un avis de réexamen à l'extinction. L'USITC engage son réexamen à terme de cinq ans et en fixe le calendrier dans un avis publié au Federal Register, lequel prend effet à la date à laquelle l'USDOC entame son réexamen à terme de cinq ans. Environ 95 jours après la publication au Federal Register de son avis d'ouverture de l'examen après cinq ans, l'USITC décide de procéder à un réexamen à terme de cinq ans complet ou accéléré.

3.93. L'USDOC rend sa détermination finale dans un délai de 240 jours suivant la date d'ouverture d'un réexamen, sauf en cas d'absence de réponse et de dérogation. Si aucune partie intéressée ne répond à l'avis d'ouverture du réexamen, l'USDOC publie une détermination finale dans un délai de 90 jours suivant l'ouverture d'un réexamen, révoquant l'ordonnance ou mettant fin à l'enquête suspendue à laquelle cet avis se rapporte. En cas de dérogation, l'ordonnance est généralement maintenue.¹³⁰ Si la détermination finale de l'USDOC est positive, l'USITC achève généralement le

¹²⁸ ITA, *Antidumping and Countervailing Duty FAQs*. Adresse consultée:

<https://www.trade.gov/antidumping-and-countervailing-duty-frequently-asked-questions>.

¹²⁹ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 10, 15 janvier, page 3995. Adresse consultée:

<https://www.federalregister.gov/documents/2021/01/15/2021-00884/notice-of-discontinuation-of-policy-to-issue-liquidation-instructions-after-15-days-in-applicable>.

¹³⁰ Une partie intéressée peut choisir de ne pas participer à un réexamen réalisé par l'USDOC et de ne participer qu'au réexamen réalisé par l'USITC (renonciation à la participation). Dans le cadre d'un réexamen

réexamen dans un délai de 360 jours suivant son ouverture. Toutefois, l'USDOC et l'USITC peuvent proroger de 90 jours au maximum le délai pour rendre leurs déterminations respectives, si le réexamen est d'une complexité exceptionnelle. Si l'USDOC proroge le délai pour la détermination finale, mais que l'USITC ne le fait pas, la détermination de l'existence d'un dommage doit être rendue au plus tard 120 jours après la date de publication de la détermination finale de l'USDOC. Dans les cas où les réponses des parties intéressées à un avis d'ouverture sont inadéquates, l'USDOC peut procéder à une détermination finale accélérée (dumping) dans un délai de 120 jours suivant l'ouverture du réexamen, et l'USITC (dommage) dans un délai de 150 jours, sans complément d'enquête et sur la base des faits disponibles.

3.94. Pour déterminer s'il est probable que le dumping subsiste ou se reproduise par suite de l'abrogation d'une ordonnance, l'USDOC tient compte des taux établis dans le cadre de l'enquête et/ou des réexamens menés pendant la période couverte par le réexamen à l'extinction, ainsi que du volume des importations effectuées pendant les périodes antérieure et postérieure à la publication de l'ordonnance. L'USITC détermine si l'abrogation de l'ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, ou la clôture de l'enquête suspendue serait susceptible d'aboutir à la persistance ou à la réapparition d'un dommage important pour la branche de production nationale. Si la détermination de l'USITC est positive, l'ordonnance ou l'accord de suspension restera en vigueur. Si la détermination de l'USITC est négative, l'ordonnance sera abrogée ou la suspension sera close. Les réexamens à l'extinction se font pour chaque ordonnance (par pays et par produit), mais plusieurs réexamens peuvent être regroupés dans le cadre d'une enquête; les enquêtes suspendues/accords de suspension font aussi l'objet d'un réexamen à l'extinction. Il n'y a pas de réexamen à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping sur les produits provenant de pays non Membres de l'OMC.

3.1.6.1.1.7 Décisions sur le contournement

3.95. La section 781 de la Loi tarifaire contient des dispositions relatives à la prévention du contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs par le finissage ou l'assemblage d'une petite partie de la marchandise aux États-Unis. Cela inclut les marchandises vendues aux États-Unis de la même catégorie ou nature que toute autre marchandise faisant l'objet d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, finie ou assemblée aux États-Unis à partir de pièces ou de composants produits dans le pays étranger visé par cette ordonnance ou cette constatation, pour laquelle la procédure d'assemblage ou de finissage aux États-Unis est mineure ou insignifiante, alors que la valeur des pièces ou composants (importés) représente une part importante de la valeur totale de la marchandise.¹³¹ Si tel est le cas, l'USDOC, après avoir pris en compte tout avis communiqué par l'USITC, peut inclure dans le champ d'application de cette ordonnance ou de cette constatation les pièces ou composants importés utilisés dans le finissage ou l'assemblage de la marchandise aux États-Unis à tout moment au cours de la période pendant laquelle cette ordonnance ou cette constatation est en vigueur.¹³² Des dispositions similaires s'appliquent lorsque la transformation mineure a lieu dans un pays tiers, autre que les États-Unis. Le Règlement final visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs a établi une distinction entre les enquêtes relatives au contournement et les règles régissant les enquêtes sur le champ d'application. Il a introduit une nouvelle section 351.226 concernant les enquêtes relatives au contournement, la publication de déterminations en matière de contournement et la codification des pratiques existantes de l'USDOC.

auquel une partie intéressée renonce à participer, l'USDOC conclura qu'il est probable que le dumping ou la subvention pouvant donner lieu à une mesure compensatoire subsistera ou se reproduira pour ce qui est de cette partie intéressée en cas d'abrogation de l'ordonnance ou de clôture de l'enquête. Article 751 c) 4) de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée.

¹³¹ Pour déterminer si l'opération d'assemblage ou de finissage est mineure ou insignifiante, l'USDOC prend en considération le niveau d'investissement aux États-Unis, le niveau de la R&D aux États-Unis, la nature du procédé de production aux États-Unis, l'importance des installations de production aux États-Unis et le point de savoir si la valeur de la transformation opérée aux États-Unis représente une petite partie de la valeur de la marchandise vendue aux États-Unis.

¹³² L'avis de l'USITC est requis dans le cadre d'une enquête au sujet: i) d'une marchandise finie ou assemblée aux États-Unis (sauf si l'opération de finissage ou d'assemblage est mineure); ii) d'une marchandise finie ou assemblée dans un autre pays étranger; ou iii) d'une marchandise développée ultérieurement qui comporte un progrès technologique important ou une modification importante d'un produit antérieur, s'agissant d'une ordonnance ou d'une constatation en matière de droits antidumping ou compensateurs pour laquelle la Commission a rendu une détermination affirmant l'existence d'un dommage.

3.96. Pour déterminer si l'opération d'assemblage ou de finissage est mineure ou insignifiante, l'USDOC prend en considération: i) le niveau d'investissement dans le pays étranger; ii) le niveau de la R&D dans le pays étranger; iii) la nature du procédé de production dans le pays étranger; iv) l'importance des installations de production dans le pays étranger; et v) le point de savoir si la valeur de la transformation opérée dans le pays étranger représente une petite partie de la valeur de la marchandise importée aux États-Unis. Pour déterminer s'il y a lieu d'inclure des marchandises ou des pièces et composants assemblés ou finis dans un autre pays étranger dans une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, l'USDOC prend en considération des facteurs tels que: i) la structure des échanges, y compris par source d'approvisionnement; ii) le point de savoir si le fabricant ou l'exportateur de la marchandise (ou de la pièce ou du composant) dans le pays étranger est affilié à la personne qui assemble ou finit la marchandise qui est ultérieurement importée aux États-Unis; et iii) le point de savoir si, depuis l'ouverture de l'enquête à l'issue de laquelle l'ordonnance ou la constatation a été établie, les importations dans le pays étranger de la marchandise (ou de la pièce ou du composant) ont augmenté.¹³³

3.97. Des enquêtes en matière de contournement peuvent également être menées dans le cas de modifications mineures de la marchandise, que celle-ci figure ou non dans la même classification tarifaire que la marchandise visée par l'ordonnance. Des enquêtes peuvent également être menées pour déterminer si des marchandises développées après l'ouverture d'une enquête en matière de droits antidumping ou compensateurs, relèvent du champ d'application d'une ordonnance rendue en vertu de cette enquête. L'USDOC doit tenir compte de l'avis communiqué par l'USITC avant de déterminer si une marchandise a été développée ultérieurement. Il ne peut pas exclure une marchandise développée ultérieurement du champ d'application d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs pour le seul motif que la marchandise relève d'une position tarifaire différente ou remplit des fonctions supplémentaires. L'USDOC dispose, dans la mesure du possible, de 300 jours à compter de la date d'ouverture d'une enquête en matière de contournement d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs pour rendre sa détermination.

3.98. Les 27 déterminations relatives à l'anticontournement rendues par l'USDOC entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 janvier 2022 sont présentées dans le tableau 3.13; elles ont été regroupées par ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs. Plusieurs sont liées à des enquêtes concernant des produits en acier; d'autres portent sur des produits chimiques, des produits du bois et des produits en papier. La plupart des affaires font suite à une demande de la branche de production, mais certaines d'entre elles ont été ouvertes à l'initiative de l'USDOC. Dans la plupart des déterminations rendues par l'USDOC au cours de la période, un contournement de la ou des ordonnances a été constaté, et les importations du ou des fournisseurs visées par l'enquête, ou les importations du pays dans son ensemble, ont été soumises à l'ordonnance ou aux ordonnances. Certaines ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs ont fait l'objet de plus d'une enquête au cours de la période considérée.

Tableau 3.13 Déterminations relatives à l'anticontournement rendues, 1^{er} janvier 2018-31 janvier 2022

Affaire	Détermination
A-351-842: Papiers non couchés en provenance du Brésil	Les importations de rouleaux de papier visés qui sont transformés en feuilles de papier non couché contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs; 14 décembre 2021
A-560-828 et C-560-829: Papiers non couchés en provenance d'Indonésie	Les importations de rouleaux de papier visés qui sont transformés en feuilles de papier non couché contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs; 14 décembre 2021
A-570-022 et C-570-023: Papiers non couchés en provenance de Chine	Les importations de rouleaux de papier visés qui sont transformés en feuilles de papier non couché contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs; 14 décembre 2021
A-570-943: Produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance de Chine (ouverture d'office)	Les importations de produits tubulaires soudés pour champs pétrolifères finis au Brunei ou aux Philippines à partir d'intrants fabriqués en Chine contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs relatives aux produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance de Chine; 26 novembre 2021

¹³³ Dans son avis concernant une marchandise finie ou assemblée aux États-Unis à partir de pièces ou composants produits dans un pays étranger, l'USITC prend en considération le point de savoir si l'inclusion de ces pièces ou composants pris dans leur ensemble serait incompatible avec sa détermination positive antérieure.

Affaire	Détermination
A-570-026 et C-570-027: Certains produits en acier traité contre la corrosion en provenance de Chine (ouverture d'office)	<p>Les produits en acier traité contre la corrosion finis en Malaisie à partir d'un substrat en acier laminé à chaud ou à froid fabriqué en Chine et exportés vers les États-Unis contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs relatives aux produits en acier traité contre la corrosion en provenance de Chine; 1^{er} juin 2021</p> <p>Les produits en acier traité contre la corrosion fabriqués en Afrique du Sud ne contournent pas les ordonnances; 1^{er} juin 2021</p> <p>Les produits en acier traité contre la corrosion finis au Costa Rica et aux Émirats arabes unis à partir d'un substrat en acier laminé à chaud ou à froid fabriqué en Chine et exportés vers les États-Unis contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs relatives aux produits en acier traité contre la corrosion en provenance de Chine; 6 juillet 2020</p> <p>Les produits en acier traité contre la corrosion fabriqués au Guatemala ne contournent pas les ordonnances; 6 juillet 2020</p> <p>Les importations de produits en acier traité contre la corrosion fabriqués au Viet Nam à partir de produits plats en acier au carbone laminés à chaud ou à froid fabriqués en Chine contournent les ordonnances; 23 mai 2018</p>
A-583-856: Certains produits en acier traité contre la corrosion en provenance du Taipei chinois (ouverture d'office)	<p>Les produits en acier traité contre la corrosion finis en Malaisie à partir d'un substrat en acier laminé à chaud ou à froid fabriqué au Taipei chinois et exportés aux États-Unis contournent l'ordonnance en matière de droits antidumping relative aux produits en acier traité contre la corrosion en provenance du Taipei chinois; 1^{er} juin 2021</p>
A-570-028: Mélanges d'hydrofluorocarbones (HFC) en provenance de Chine	<p>Les importations de certains mélanges de HFC contenant des composés HFC en provenance d'Inde et de Chine, mélangés en Inde avant leur importation aux États-Unis, contournent l'ordonnance en matière de droits antidumping relative aux mélanges de HFC en provenance de Chine; 1^{er} octobre 2020</p> <p>Le mélange R-421A non breveté produit en Chine contourne l'ordonnance; 4 juin 2020</p> <p>Les importations de mélanges non finis de composants HFC R-32 et R-125 en provenance de Chine contournent l'ordonnance en matière de droits antidumping relative aux mélanges de HFC en provenance de Chine; 18 mars 2020</p>
A-201-844: Barres d'armature en acier pour le béton en provenance du Mexique	<p>Les importations de barres d'armature autrement droites et pliées à une ou deux extrémités en provenance du Mexique, produites et/ou exportées par Deacero S.A.P.I. de C.V., contournent l'ordonnance en matière de droits antidumping; 29 mai 2020</p>
A-570-900: Lames de scie au diamant et leurs parties en provenance de Chine	<p>Les lames de scie au diamant fabriquées avec des noyaux et des segments chinois au Canada par Protech Diamond Tools Inc. et exportées du Canada vers les États-Unis sont couverts par l'ordonnance; 20 février 2020</p> <p>Les lames de scie au diamant fabriquées avec des noyaux et des segments chinois en Thaïlande et exportées vers les États-Unis sont couverts par l'ordonnance en matière de droits antidumping; les lames de scie au diamant fabriquées avec des noyaux chinois et des segments thaïlandais ou des noyaux thaïlandais et des segments chinois en Thaïlande et exportées vers les États-Unis ne sont pas couverts; 10 juillet 2019</p>
A-570-890: Mobilier pour chambres à coucher en provenance de Chine	<p>Un bureau/une table de chevet à tiroirs, un meuble de télévision avec minibar, un coffre de rangement et un sommier de lit ne sont pas couverts par l'ordonnance en matière de droits antidumping. Toutefois, certaines crédences/étagères de télévision et une console/commode personnalisée sont couverts par l'ordonnance; 31 décembre 2019</p>
A-580-881 et C-580-882: Certains produits plats en acier laminés à froid (ALF) en provenance de Corée	<p>Les importations de certains produits plats en acier laminés à froid fabriqués au Viet Nam à partir d'acier au carbone laminé à chaud fabriqué en République de Corée contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs; 26 décembre 2019</p>
A-583-856: Produits en acier traité contre la corrosion en provenance du Taipei chinois	<p>Les produits en acier traité contre la corrosion fabriqués au Viet Nam à partir d'un substrat en acier laminé à chaud ou à froid fabriqué au Taipei chinois et exportés vers les États-Unis depuis le Viet Nam contournent l'ordonnance en matière de droits antidumping; 26 décembre 2019</p>
A-580-878 et C-580-879: Certains produits en acier traité contre la corrosion en provenance de Corée	<p>Les importateurs et exportateurs de produits en acier traité contre la corrosion fabriqués au Viet Nam à partir d'acier laminé à chaud fabriqué au Viet Nam ou dans un pays tiers, ou à partir d'acier laminé à froid fabriqué au Viet Nam à partir d'acier laminé à chaud fabriqué au Viet Nam ou dans un pays tiers, et/ou à partir d'acier laminé à froid fabriqué dans un pays tiers, doivent certifier que l'acier laminé à chaud ou à froid transformé en produit en acier traité contre la corrosion ne provient pas de République de Corée, sans quoi leur marchandise peut être soumise à des droits antidumping et compensateurs; 16 décembre 2019</p>

Affaire	Détermination
A-570-051 et C-570-052: Produits de bois d'œuvre résineux en provenance de Chine	Certains produits de bois d'œuvre munis d'une étiquette exigée par la Loi sur le contrôle des substances toxiques ou la Commission des ressources atmosphériques de la Californie (CARB) et fabriqués à partir d'une résine exportés de Chine contournent les ordonnances en matière de droits antidumping et compensatoires; 22 novembre 2019
A-570-967 et C-570-968: Aluminium extrudé en provenance de Chine	L'aluminium extrudé exporté du Viet Nam fabriqué à partir d'aluminium précédemment extrudé en Chine contourne les ordonnances; 12 août 2019
A-201-830: Fil machine et acier au carbone et en certains aciers alliés en provenance d'un demandeur du Mexique: Nucor Corporation. Fils	Le fil machine produit et/ou exporté par Deacero S.A.P.I. de CV d'un diamètre réel inférieur à 4,75 millimètres et dont la forme ou l'apparence a été légèrement modifiée par rapport à la marchandise relevant du champ d'application est couvert par l'ordonnance en matière de droits antidumping; 13 mars 2019
A-570-928: Ressorts non enrobés en provenance de Chine	Les ressorts assemblés ou finis à Macao, Chine, par des sociétés faisant partie du Macao Commercial Group et exportés vers les États-Unis contournent l'ordonnance en matière de droits antidumping; 21 décembre 2018
A-570-814: Raccords de tuyauterie en acier au carbone, à souder bout à bout, en provenance de Chine	Les raccords à souder de protection contre l'incendie en provenance de Chine sont visés par l'ordonnance car ils correspondent à la description des marchandises relevant du champ d'application; 11 décembre 2018
A-570-029 et C-570-030: Certains produits plats en acier laminés à froid (ALF) en provenance de Chine	L'USDOC a déterminé que l'acier laminé à froid fabriqué au Viet Nam à partir d'un substrat en acier laminé à chaud fabriqué en Chine contourne les ordonnances et relève de leur champ d'application; 23 mai 2018 L'USDOC a déterminé que l'acier laminé à froid fabriqué au Viet Nam à partir d'un substrat en acier laminé à chaud fabriqué en Chine contourne les ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs; 17 août 2018

Source: *Federal Register*, Avis de décisions sur le champ d'application (plusieurs). Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/>; et base de données Access de l'USDOC. Adresse consultée: <https://access.trade.gov/>.

3.1.6.1.1.8 Décisions sur le champ d'application

3.99. La section 351.225 du titre 19 du CFR permet à une partie intéressée nationale d'alléguer que des modifications apportées à un produit importé ou à l'endroit où le produit importé est assemblé constituent un contournement. Dans ce cas de figure, l'USDOC publie des "décisions sur le champ d'application" qui précisent le champ d'application d'une ordonnance ou d'une enquête suspendue concernant certains produits.

3.100. L'USDOC peut ouvrir des enquêtes sur le champ d'application de sa propre initiative s'il détermine, d'après les renseignements disponibles, qu'une enquête est justifiée pour déterminer si un produit est couvert par le champ d'application d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs ou d'une enquête suspendue, et toute partie intéressée peut demander une décision. La demande doit contenir une description détaillée du produit et son numéro de classification du TDHEU actuel, une déclaration de la position de la partie intéressée sur le point de savoir si le produit relève du champ d'application d'une ordonnance et tout renseignement factuel à l'appui. Dans un délai de 45 jours à compter de la date de réception d'une demande, l'USDOC rend une décision finale sur le point de savoir si le produit est visé par l'ordonnance ou ouvre une enquête sur le champ d'application s'il n'est pas en mesure de déterminer si un produit est couvert par le champ d'application d'une ordonnance uniquement sur la base de la demande et des descriptions des marchandises.¹³⁴ Il peut rendre une décision finale normalement dans les 120 jours suivant l'ouverture de l'enquête. L'USDOC peut mener l'enquête sur le champ d'application parallèlement à un réexamen administratif, un réexamen lié à de nouveaux exportateurs ou un réexamen accéléré des droits antidumping. L'USDOC avise par écrit l'USITC de son intention d'inclure des produits dans le champ d'application d'une ordonnance avant de rendre une décision finale. L'USDOC peut inclure dans le champ d'application d'une ordonnance en matière de droits antidumping et compensateurs: i) les pièces et composants importés utilisés dans le finissage ou l'assemblage de la marchandise

¹³⁴ Les parties intéressées disposent d'un délai de 20 jours pour communiquer des observations sur l'enquête et des données de fait à l'appui, et d'un délai de 10 jours pour présenter toute réfutation de ces observations. Si l'USDOC estime qu'une enquête sur le champ d'application pose un problème d'une difficulté notable, il peut arrêter une décision préliminaire sur le champ d'application, en se fondant sur les renseignements dont il dispose à ce moment-là.

aux États-Unis, tant que cette ordonnance est en vigueur; ii) une marchandise importée finie ou assemblée dans un pays étranger autre que celui auquel l'ordonnance s'applique; iii) les articles dont la forme ou l'apparence ont été légèrement modifiées; et iv) une marchandise développée ultérieurement.

3.101. Si une décision préliminaire sur le champ d'application déterminant qu'un produit est couvert par une ordonnance est rendue, l'USDOC ordonnera au CBP de suspendre la liquidation et d'exiger un dépôt en espèces du montant estimé des droits pour chaque quantité non liquidée du produit qui aura été déclarée ou retirée d'entrepôt pour la mise à la consommation à compter de la date d'ouverture de l'enquête sur le champ d'application. Si l'USDOC rend une décision finale sur le champ d'application déterminant que le produit en question est couvert par l'ordonnance, toute suspension de la liquidation est maintenue. Si, dans sa décision finale sur le champ d'application, l'USDOC détermine que le produit en question n'est pas couvert par l'ordonnance, toute suspension de la liquidation du produit en question est levée et le CBP rembourse tout dépôt en espèces relatif à ce produit. Si un produit visé par une enquête est déjà soumis à une suspension de liquidation, cette suspension est maintenue, dans l'attente d'une décision préliminaire ou finale sur le champ d'application, au taux de dépôt en espèces qui serait applicable si le produit entrait dans le champ d'application de l'ordonnance. Chaque trimestre, l'USDOC publie au Federal Register une liste des décisions sur le champ d'application (Avis de décisions sur le champ d'application) rendues au cours des trois derniers mois.

3.102. Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 janvier 2022, l'USDOC a rendu 169 décisions finales sur le champ d'application. Plusieurs de ces affaires concernaient des ordonnances en matière aussi bien de droits antidumping que de droits compensateurs; toutes les affaires concernaient au moins une ordonnance en matière de droits antidumping. Dans certains cas, une même ordonnance a fait l'objet de plus d'une enquête/décision. Environ la moitié des décisions portaient sur des produits en acier, en fer et en aluminium. Les autres décisions portaient sur des produits en bois, des produits chimiques, des produits photovoltaïques, des toiles, des produits céramiques, des produits agricoles et des machines.

3.1.6.1.1.9 Détermination de l'existence d'un contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs

3.103. Le titre IV de la TFTEA, intitulé "Prévention du contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs" et aussi appelé EAPA, permet au CBP de mener une enquête sur le point de savoir si une société ou une autre entité n'a pas acquitté les droits antidumping/compensateurs. La section 421 de l'EAPA a modifié la Loi tarifaire de 1930 en créant un nouveau cadre permettant au CBP d'enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs, en vertu de la nouvelle section 517 (Procédures à suivre pour enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs). Le CBP a mis en œuvre l'EAPA au moyen de règlements en août 2016. L'EAPA a été notifiée à l'OMC en 2016.¹³⁵

3.104. L'EAPA impose au CBP d'ouvrir une enquête dans les 15 jours ouvrables suivant la réception d'une allégation dûment déposée par une partie intéressée (allégation au titre de l'EAPA) ou d'un renvoi présenté par un autre organisme fédéral qui donne raisonnablement à penser que la marchandise visée par une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs est entrée sur le territoire douanier des États-Unis par suite d'un contournement des lois (tableau 3.14). Les allégations au titre de l'EAPA peuvent être déposées en passant par le portail Web des allégations en ligne de l'EAPA ou par tout autre moyen.¹³⁶ Le 1^{er} avril 2021, le CBP a mis à jour le processus de présentation d'allégations au titre de l'EAPA. Les utilisateurs peuvent désormais présenter des

¹³⁵ Document de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.23-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.23 du 1^{er} avril 2016.

¹³⁶ Les enquêtes conduites au titre de l'EAPA ne sont pas le seul fondement juridique sur lequel peut s'appuyer le CBP pour enquêter sur les allégations du public ou les demandes d'autres organismes fédéraux concernant le contournement d'ordonnances en matière de droits antidumping/compensateurs. Le public a la possibilité de formuler des allégations plus générales de contournement des lois par l'intermédiaire du système des allégations en ligne du CBP, lequel est un portail Web officiel permettant au public de signaler des violations des lois commerciales (voir ci-après). Outre cette fonctionnalité, le système comporte aussi une option permettant de déposer des allégations de contournement des lois au titre de l'EAPA. CBP, Portail d'allégations en ligne. Adresse consultée: <https://eallegations.cbp.gov/Home/Index>.

allégations au titre de l'EAPA via le portail consacré.¹³⁷ Les allégations au titre de l'EAPA portent spécifiquement sur le contournement des droits antidumping/compensateurs.¹³⁸ Une allégation au titre de l'EAPA peut être déposée par des parties intéressées ou par d'autres organismes publics des États-Unis, et doit fournir une description légale de la marchandise visée et préciser la ou les ordonnances en matière de droits antidumping/compensateurs applicables. Le CBP ne peut pas déposer d'allégations au titre de l'EAPA ou ouvrir une enquête de sa propre initiative. Les personnes présentant des allégations doivent communiquer tous les renseignements qui peuvent raisonnablement être à leur disposition donnant à penser qu'il y a eu contournement d'une ordonnance en matière de droits antidumping/compensateurs; les personnes présentant des allégations qui estiment que les renseignements dont elles disposent ne répondent pas aux exigences au titre de l'EAPA peuvent déposer une allégation en ligne.¹³⁹ La TRLED au sein du CBP est chargée d'enquêter sur une allégation, de l'ouverture de l'enquête à la détermination concernant le contournement. Le CBP peut appliquer une déduction défavorable (absence de réponse comme preuve d'un acte répréhensible) si l'importateur, le producteur étranger ou l'exportateur de la marchandise faisant l'objet de l'enquête, ou la partie intéressée présentant l'allégation, ne coopèrent pas à l'enquête au mieux de leurs possibilités.¹⁴⁰

Tableau 3.14 Chronologie d'une enquête EAPA

Jours	Étape
0 jour ^a	Ouverture de l'enquête ^b
Au plus tard 90 jours civils	Détermination de l'existence d'une suspicion raisonnable de contournement des lois et publication des mesures provisoires
5 jours ouvrables après l'adoption des mesures provisoires	Avis de décision d'ouvrir une enquête et point de savoir si des mesures provisoires ont été adoptées
200 jours civils	Date limite pour communiquer volontairement des renseignements factuels ^c
230 jours civils	Date limite pour présenter des arguments écrits
15 jours civils après qu'un argument écrit a été déposé	Date limite pour présenter des réponses à l'argument écrit
Au plus tard 300 jours civils	Détermination concernant le contournement des lois ou avis de prorogation du délai
Au plus tard 360 jours civils	Détermination concernant le contournement des lois si l'enquête est d'une complexité exceptionnelle
5 jours ouvrables après la détermination	Avis de la détermination du CBP concernant le contournement des lois

- a Le CBP peut présenter un renvoi à l'USDOC si, à tout moment après la réception de l'allégation, il ne peut pas déterminer si la marchandise importée décrite dans l'allégation relève dûment du champ d'application d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs. Le temps requis pour un renvoi à l'USDOC et pour l'établissement d'une détermination par ce dernier ne sera pas déduit des délais impartis au CBP.
- b Si le CBP regroupe des allégations à l'intérieur d'une seule enquête, la date à laquelle il reçoit la première de ces allégations sera considérée être la date de début du délai préalable à l'ouverture de l'enquête.
- c Les parties à l'enquête disposent de 10 jours civils pour fournir des renseignements à titre de réfutation des nouveaux renseignements factuels versés au dossier par le CBP et des communications volontaires de renseignements factuels présentées par une partie à l'enquête et versées au dossier.

Source: CBP, *Timeline for an EAPA Investigation and Administrative Review*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/enforce-and-protect-act-eapa/timeline>.

¹³⁷ CBP, *Enforce and Protect Act (EAPA)*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/eapa>.

¹³⁸ CBP, *New to EAPA*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/eapa/new-to-eapa>.

¹³⁹ Il existe une différence entre une allégation au titre de l'EAPA et une allégation en ligne. Une allégation présentée en ligne est de caractère plus général, celle-ci pouvant concerner n'importe quelle violation commerciale et pouvant être déposée par tout particulier; les personnes présentant des allégations peuvent rester anonymes. Toutefois, elles doivent fournir une description adéquate et spécifique de la marchandise concernée, ainsi que des éléments de preuves pour aider le CBP à examiner le bien-fondé de l'allégation. Le CBP n'est pas en mesure de communiquer des renseignements spécifiques sur l'allégation et son état d'avancement. Dans le cadre d'une enquête sur une allégation en ligne, le CBP n'a pas le pouvoir d'appliquer une déduction défavorable. CBP, *New to EAPA*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/eapa/new-to-eapa>.

¹⁴⁰ CBP, *Enforce and Protect Act of 2015: Overview of the Investigation Process*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2017-Apr/EAPA%20Investigation%20Process%20Overview_FINAL%20%28002%29.PDF.

3.105. L'EAPA prévoit un mécanisme pour que les droits puissent être recouvrés sur les importations de la marchandise visée effectuées pendant le déroulement de l'enquête. Le CBP détermine dans les 90 jours civils suivant l'ouverture d'une enquête EAPA s'il existe une suspicion raisonnable que la marchandise visée faisant l'objet d'une allégation soit entrée par suite d'un contournement des lois. Si le CBP détermine que c'est le cas, il applique des mesures intérimaires. Le CBP suspend la liquidation des déclarations en douane non liquidées des importations de la marchandise visée effectuées après la date d'ouverture de l'enquête¹⁴¹ et proroge le délai de liquidation de ces déclarations en douane des importations effectuées avant l'ouverture de l'enquête. Le CBP peut également prendre toute autre mesure nécessaire pour protéger la capacité de recouvrement des droits appropriés, ce qui pourra l'amener à exiger le versement de dépôts en espèces ou la liquidation à nouveau des déclarations en douane. L'EAPA exige du CBP qu'il détermine, au plus tard 300 jours civils (ou 360 jours civils dans les cas d'une complexité exceptionnelle) après la date d'ouverture d'une enquête EAPA, s'il y a des éléments de preuve substantiels indiquant que la marchandise visée par une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs est entrée sur le territoire douanier des États-Unis par suite d'un contournement des lois (tableau 3.14). Au plus tard cinq jours ouvrables après avoir rendu sa détermination, le CBP communique celle-ci à la partie intéressée ayant présenté une allégation qui a entraîné l'ouverture de l'enquête sur le contournement des lois. Le CBP affiche sur son site Web les décisions qu'il a prises relativement aux mesures intérimaires et à la détermination finale concernant le contournement des lois.¹⁴²

3.106. S'il rend une détermination positive de l'existence d'un contournement des lois, le CBP: i) suspend (ou poursuit la suspension si une mesure préliminaire était appliquée) la liquidation des déclarations en douane non liquidées des importations de la marchandise visée faisant l'objet de la détermination; ii) proroge le délai de liquidation de ces déclarations en douane concernant des importations de la marchandise visée qui sont entrées avant l'ouverture de l'enquête; iii) s'il y a lieu, notifie la détermination à l'USDOC et lui demande de déterminer les taux des droits appropriés applicables à la marchandise visée; iv) exige des importateurs de la marchandise visée qu'ils versent des dépôts en espèces et fixe le montant des droits applicables à la marchandise visée; et/ou v) prend les autres mesures d'exécution qu'il juge appropriées, y compris (mais pas exclusivement) la modification de ses procédures afin de déterminer les contournements futurs, de liquider de nouveau les déclarations en douane et de renvoyer la question à l'ICE en vue d'éventuelles enquêtes civiles ou pénales. Par ailleurs, s'il est déterminé de façon positive que la Loi douanière a été violée, le CBP peut imposer des sanctions en vertu de la section 1592 de la Loi tarifaire de 1930 ou faire appel à l'une de ses autres autorités chargées de veiller au respect de la loi. En septembre 2021, les États-Unis ont adopté un règlement définitif concernant l'application de l'EAPA qu'ils ont notifié à l'OMC.¹⁴³ Conformément à celui-ci, si le CBP détermine au cours d'une enquête au titre de l'EAPA que la marchandise visée par l'enquête présente un risque pour la santé ou la sécurité, il en informe les organismes fédéraux appropriés.¹⁴⁴

3.107. L'EAPA préconise la coopération avec les pays étrangers pour prévenir le contournement des lois sur les mesures correctives commerciales, en s'employant à négocier et à conclure des accords bilatéraux avec les autorités douanières ou d'autres autorités compétentes. Ces accords devraient permettre de fournir des documents relatifs à la production, au commerce et au transit des marchandises exportées, ainsi que tous les autres renseignements nécessaires pour déterminer si celles-ci sont assujetties aux lois sur les mesures correctives commerciales du pays importateur; ils devraient également permettre la vérification dans le pays exportateur, y compris dans le cadre d'une visite sur place.

3.108. Une partie à une enquête au titre de l'EAPA qui a reçu une détermination défavorable de la part du CBP peut déposer une demande de réexamen administratif au plus tard 30 jours ouvrables après la détermination initiale de l'existence d'un contournement des lois. Le réexamen administratif

¹⁴¹ La liquidation d'une déclaration en douane correspond au calcul final des sommes dues au CBP sur la base des taux de droits en vigueur et de la valeur des marchandises importées. Au moment de la déclaration en douane, l'importateur s'acquitte du montant de ces droits estimés. Lors de la liquidation, le CBP examine si ce montant estimé est correct sur la base des codes du TDHEU. Si la liquidation est interrompue, un dépôt en espèces doit être versé à la place (avant l'adoption des règles définitives de 2021, le dépôt pouvait également prendre la forme d'une caution).

¹⁴² CBP, *Enforce and Protect Act (EAPA)*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/enforce-and-protect-act-eapa>.

¹⁴³ Réglementation visant à améliorer l'administration et le respect de la législation en matière de droits antidumping et compensateurs, *Federal Register* (2021), volume 86, n° 179, 20 septembre, page 52300; et documents de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.31 et G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.32 du 1^{er} octobre 2021.

¹⁴⁴ Section 517 b) 6) de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée par l'EAPA (19 U.S.C. 1517 b) 6)).

début à la date à laquelle le CBP accepte la dernière demande dûment déposée et transmet par voie électronique à toutes les parties à l'enquête le numéro de l'affaire. Le CBP doit achever le réexamen et rendre une détermination administrative finale au plus tard 60 jours ouvrables après le dépôt de la demande de réexamen d'une détermination initiale (tableau 3.15).

Tableau 3.15 Chronologie d'un réexamen administratif au titre de l'EAPA

Jours	Étape
0 jour	Ouverture du réexamen administratif et transmission du numéro de suivi de l'affaire
10 jours ouvrables	Délai pour la présentation de réponses écrites à la/aux demande(s) de réexamen
60 jours ouvrables	Achèvement du réexamen administratif

Source: CBP, *Timeline for an EAPA Investigation and Administrative Review*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/enforce-and-protect-act-eapa/timeline>.

3.109. La section 517 g) de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée par l'EAPA (19 U.S.C. 1517 g)), dispose que la partie alléguant un contournement des lois ou la partie dont il a été constaté qu'elle avait fait entrer la marchandise faisant l'objet de l'enquête par suite d'un contournement des lois peuvent demander la révision judiciaire de la détermination administrative finale et de la détermination initiale concernant le contournement. La demande de révision judiciaire doit être présentée au plus tard 30 jours ouvrables après l'achèvement de la détermination administrative finale. La demande de révision judiciaire doit être adressée au Tribunal du commerce international (CIT) des États-Unis.

3.1.6.1.2 Mesures antidumping

3.110. Entre 2018 et 2021, 178 enquêtes en matière de droits antidumping ont été ouvertes, contre 133 au cours de la période allant de 2015 à 2017, qui faisait l'objet de l'examen précédent. Le nombre d'enquêtes ouvertes a légèrement diminué, reculant de 34 en 2018 à 33 en 2019, avant de remonter considérablement, pour atteindre 89 en 2020. Entre 1995 et 2020, les États-Unis ont ouvert 817 enquêtes antidumping.¹⁴⁵ Au cours du premier semestre de 2021, 11 nouvelles enquêtes en matière de droits antidumping ont été ouvertes.¹⁴⁶ Treize nouvelles enquêtes en matière de droits antidumping ont été ouvertes par l'ITA entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021.¹⁴⁷

3.111. Le nombre de mesures antidumping en vigueur a augmenté durant la période à l'examen. D'après les renseignements communiqués par l'USITC, 489 mesures antidumping étaient en vigueur au 31 décembre 2021 (tableau 3.16)¹⁴⁸, parmi lesquelles 483 mesures en matière de droits antidumping et 6 accords de suspension de l'enquête antidumping, contre 321 mesures antidumping définitives en vigueur au 31 décembre 2017. La dernière notification présentée à l'OMC (à la fin de mars 2022), recensant les mesures allant jusqu'au 30 juin 2021, répertorie 454 mesures.¹⁴⁹ Les

¹⁴⁵ OMC, *Anti-Dumping Initiations by Reporting Member 01/01/1995-30/06/2021*. Adresse consultée: https://www.wto.org/english/tratop_e/adp_e/AD_InitiationsByRepMem.pdf.

¹⁴⁶ Document de l'OMC G/ADP/N/357/USA du 13 octobre 2021. Les enquêtes ouvertes étaient les suivantes: pentafluoroéthane (R-125) en provenance de Chine, 2 février 2021, avec une enquête correspondante en matière de droits compensateurs; résine de PTFE granuleuse en provenance d'Inde et de la Fédération de Russie (2 enquêtes), 17 février 2021; équipements pour l'accès aux services mobiles et leurs sous-ensembles en provenance de Chine, 19 mars 2021, avec une enquête correspondante en matière de droits compensateurs; certaines fraises à neige à pousser et leurs parties en provenance de Chine, 20 avril 2021, avec une enquête correspondante en matière de droits compensateurs; farine de soja biologique en provenance d'Inde, 21 avril 2021, avec une enquête correspondante en matière de droits compensateurs; et miel brut en provenance d'Argentine, du Brésil, d'Inde, d'Ukraine et du Viet Nam (5 enquêtes), 12 mai 2021.

¹⁴⁷ Caoutchouc acrylonitrile butadiène en provenance de France, du Mexique et de la République de Corée (3 enquêtes), 21 juillet 2021; solutions d'urée et de nitrate d'ammonium en provenance de la Fédération de Russie et de la Trinité-et-Tobago (2 enquêtes) avec des enquêtes correspondantes en matière de droits compensateurs (2), 21 juillet 2021; attelages de wagons de fret et certains de leurs composants en provenance de Chine, 20 octobre 2021; produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance d'Argentine, du Mexique et de Fédération de Russie (3 enquêtes), avec des enquêtes parallèles en matière de droits compensateurs visant les produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance de la Fédération de Russie et de la République de Corée (2), 27 octobre 2021; certains polymères superabsorbants en provenance de la République de Corée, 22 novembre 2021; et caoutchouc styrène-butadiène polymérisé en émulsion de la République tchèque, d'Italie et de la Fédération de Russie, 6 décembre 2021 (3 enquêtes). ITA, Recent Case Announcements. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/ec-adcvd-case-announcements>.

¹⁴⁸ USITC, *Antidumping and Countervailing Duty Orders in Place as of April 01, 2022*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy_documents/orders.xls.

¹⁴⁹ Document de l'OMC G/ADP/N/357/USA du 13 octobre 2021.

mesures antidumping en vigueur à la fin de 2021 visaient les importations en provenance de 58 partenaires commerciaux. Au 31 décembre 2021, les partenaires commerciaux assujettis au plus grand nombre d'ordonnances en matière de droits antidumping étaient la Chine (148), la République de Corée (34), l'Inde (32) et le Taipei chinois (30). Sur les 489 ordonnances en matière de droits antidumping en vigueur au 31 décembre 2021, 233 (soit 48,0% du total) visaient les produits sidérurgiques, 21 (4,3%) les produits manufacturés divers, 68 (14,0%) les produits chimiques et pharmaceutiques, 51 (10,5%) les métaux et minéraux, 39 (8,0%) les produits agricoles, 24 (5,0%) les matières plastiques et le caoutchouc, 11 (2,3%) le transport, 20 (3,4%) les textiles et les vêtements, 15 (3,1%) les machines et le matériel et 2 (0,4%) les produits énergétiques.¹⁵⁰

Tableau 3.16 Mesures antidumping en vigueur, par partenaire commercial (y compris les accords de suspension), 2018-2021 (31 décembre)

Partenaire commercial/région	2018	2019	2020	2021
Afrique du Sud	5	5	6	8
Allemagne	6	7	6	9
Arabie saoudite, Royaume d'	-	-	-	1
Argentine	2	2	2	3
Arménie	-	-	-	1
Australie	2	2	2	2
Autriche	1	1	2	2
Bahreïn, Royaume de	-	2	-	1
Bélarus	2	-	2	2
Belgique	3	3	4	4
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	1
Brésil	10	10	10	12
Cambodge	-	-	-	1
Canada	4	5	5	5
Chili	1	1	1	1
Chine	120	132	135	148
Colombie	1	1	1	2
Corée, Rép. de	27	27	31	34
Croatie	-	-	-	1
Égypte	-	-	-	2
Émirats arabes unis	4	4	4	5
Espagne	4	5	5	10
Fédération de Russie	5	5	5	7
France	6	3	3	4
Grèce	1	1	1	1
Inde	24	26	30	32
Indonésie	10	10	11	15
Iran, Rép. islamique d'	1	1	1	1
Islande	-	-	-	1
Italie	10	10	10	12
Japon	18	19	19	21
Kazakhstan	1	1	1	1
Lettonie	1	1	1	1
Malaisie	4	4	4	9
Mexique	12	13	13	14
Moldova, Rép. de	2	2	2	2
Oman	3	3	4	6
Pakistan	1	1	1	1
Pays-Bas	1	1	1	2
Philippines	1	1	1	1
Pologne	2	2	2	2
Portugal	1	1	1	1
République tchèque	-	-	-	1
Roumanie	1	1	1	2
Royaume-Uni	3	3	3	3
Serbie	-	-	-	2
Singapour	-	1	1	1
Slovénie	-	-	-	1
Suède	1	1	1	1
Suisse	1	1	1	1

¹⁵⁰ USITC, *Antidumping and Countervailing Duty Orders in Place as of April 01, 2022*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy/documents/orders.xls.

	2018	2019	2020	2021
Taipei chinois	26	26	27	30
Thaïlande	8	12	12	15
Trinité-et-Tobago	1	1	1	1
Tunisie	-	-	-	1
Türkiye	10	11	12	16
Ukraine	6	6	6	8
Venezuela, Rép. bolivarienne du	1	1	1	1
Viet Nam	10	11	12	16
Total	364	371	405	489

- Néant.

Source: Documents de l'OMC G/ADP/N/357/USA du 13 octobre 2021; G/ADP/N/350/USA du 15 avril 2021; G/ADP/N/335/USA du 25 juin 2020; et G/ADP/N/222/USA du 19 mars 2019; et USITC, *Antidumping and Countervailing Duty Orders in Place as of April 01, 2022*. Adresse consultée: http://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/orders.xls.

3.112. Sur les 489 mesures antidumping en vigueur (y compris les accords de suspension) au 31 décembre 2021, 245 avaient été reconduites à l'issue d'un réexamen à l'extinction et étaient ainsi en vigueur depuis plus de 5 ans. À la fin de 2021, la durée d'application moyenne d'une mesure antidumping en vigueur était d'environ 10,4 ans, contre 11 ans en 2017. Cela s'explique en partie par le nombre relativement élevé d'ordonnances entrées en vigueur depuis 2017. À la fin de 2021, 96 mesures antidumping étaient en vigueur depuis au moins 20 ans et 193 depuis au moins 10 ans. La mesure antidumping en vigueur depuis le plus longtemps date de 1978 et s'applique aux câbles de haubanage en acier pour béton précontraint en provenance du Japon. Les droits antidumping appliqués durant la période à l'examen sont très variables. Le niveau des droits antidumping définitifs appliqués entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021 était compris entre 0,00% et 541,75%; les droits provisionnels appliqués au cours de la même période étaient également compris entre 0,00% et 541,75%.

3.113. Comme indiqué plus haut, à la fin de 2021, six accords de suspension de l'enquête antidumping étaient en vigueur; conclus avec l'Argentine (1), le Mexique (2), la Fédération de Russie (2) et l'Ukraine (1), ils concernaient respectivement le jus de citron, les tomates fraîches, le sucre, les tôles en acier au carbone, l'uranium, et les produits tubulaires pour champs pétrolifères. Cinq de ces accords incluent des engagements en matière de prix et un prévoit des limitations à l'exportation. Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021, 30 enquêtes antidumping ont été closes en raison d'une détermination négative, et 1 demande a été retirée (tableau 3.17). Parmi les déterminations négatives établies dans les enquêtes antidumping, 22 avaient été rendues par l'USITC (absence de dommage ou de menace de dommage) et 7 par l'ITA (absence de dumping). Les déterminations négatives relatives aux enquêtes antidumping concernaient des importations en provenance de 18 partenaires commerciaux.

Tableau 3.17 Enquêtes ayant débouché sur des déterminations négatives, 2018-2021

Produit	Partenaire commercial	Détermination	Date
Enquêtes antidumping			
Bonbonnes de propane en acier	Taipei chinois	Retrait	26/06/2018
Silicium métal	Australie	Détermination négative de l'ITC	16/04/2018
Silicium métal	Brésil	Détermination négative de l'ITC	16/04/2018
Silicium métal	Norvège	Détermination négative de l'ITC	16/04/2018
Résine de polyéthylène téréphtalate (PET)	Brésil	Détermination négative de l'ITC	13/11/2018
Résine de polyéthylène téréphtalate (PET)	Indonésie	Détermination négative de l'ITC	13/11/2018
Résine de polyéthylène téréphtalate (PET)	Corée, Rép. de	Détermination négative de l'ITC	13/11/2018
Résine de polyéthylène téréphtalate (PET)	Pakistan	Détermination négative de l'ITC	13/11/2018
Résine de polyéthylène téréphtalate (PET)	Taipei chinois	Détermination négative de l'ITC	13/11/2018
Polytétrafluoréthylène	Chine	Détermination négative de l'ITC	04/12/2018
Polytétrafluoréthylène	Inde	Détermination négative de l'ITC	04/12/2018
Bracelets élastiques et liens en caoutchouc	Sri Lanka	Détermination négative de l'ITC	19/03/2018
Gluconate de sodium	France	Détermination négative de l'ITC	22/01/2018
Bonbonnes de propane en acier	Taipei chinois	Détermination négative de l'ITC	27/06/2018
Acétone	Arabie saoudite, Royaume d'	Détermination négative de l'ITC	11/04/2019
Certaines agrafes en acier, assemblées	Taipei chinois	Détermination négative de l'ITA	22/07/2019
Certaines agrafes en acier, assemblées	Corée, Rép. de	Détermination négative de l'ITA	22/07/2019
Feuille de polyéthylène téréphtalate (PET)	Mexique	Détermination négative de l'ITA	13/09/2019

Produit	Partenaire commercial	Détermination	Date
Magnésium	Israël	Détermination négative de l'ITC	13/01/2020
Cerises acides séchées	Türkiye	Détermination négative de l'ITC	27/01/2020
Éléments de construction en acier	Canada	Détermination négative de l'ITC	20/03/2020
Éléments de construction en acier	Chine	Détermination négative de l'ITC	20/03/2020
Éléments de construction en acier	Mexique	Détermination négative de l'ITC	20/03/2020
Sulfate de sodium anhydre	Canada	Détermination négative de l'ITC	19/05/2020
Récipients en verre	Chine	Détermination négative de l'ITC	05/11/2020
Blocs pour bouts fluidiques	Inde	Détermination négative de l'ITA	21/12/2020
Mouleurs en bois et produits de la menuiserie	Brésil	Détermination négative de l'ITC	05/01/2021
Cigarettes de catégorie inférieure (4 th tier)	Corée, Rép. de	Détermination négative de l'ITC	29/01/2021
Tôles en alliages d'aluminium communs	Grèce	Détermination négative de l'ITA	08/03/2021
Tôles en alliages d'aluminium communs	Corée, Rép. de	Détermination négative de l'ITA	08/03/2021
Pneumatiques pour véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers	Viet Nam	Détermination négative de l'ITA	19/07/2021

Source: USITC, *Antidumping and Countervailing Duty Orders in Place as of April 01, 2022*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy/documents/orders.xls.

3.114. Selon les données du CBP, à la fin de l'exercice 2021, 633 ordonnances en matière de droits antidumping/compensateurs étaient en vigueur (contre 539 à la fin de l'exercice 2020), des marchandises importées d'une valeur de 18,2 milliards d'USD étaient assujetties à des droits antidumping/compensateurs, et le CBP avait perçu 1,8 milliard d'USD en dépôts en espèces pour des droits antidumping ou compensateurs et avait infligé aux importateurs des sanctions pécuniaires d'un montant total de plus de 31 millions d'USD pour fraude, négligence grave et négligence des prescriptions en matière de droits antidumping et compensateurs. Le recouvrement des droits antidumping ou compensateurs par le CBP a augmenté de 32% depuis l'examen précédent (exercice 2016).¹⁵¹ Le niveau total des importations pour l'exercice 2020 s'élevant à 2 400 milliards d'USD, les recettes perçues sur les marchandises importées assujetties à des droits antidumping/compensateurs ont représenté 0,08% de la valeur des importations.¹⁵² Les examens sommaires d'entrée réalisés par le CBP au cours de l'année 2020 ont permis de recouvrer plus de 94,2 millions d'USD de droits antidumping/compensateurs dus. Toujours au cours de l'exercice 2020, les services de vérification du CBP ont identifié plus de 203 millions d'USD d'écarts en matière de droits antidumping et de droits compensateurs, et ont recouvré 7,2 millions d'USD. Au cours de ce même exercice, le CBP et l'ICE ont saisi des expéditions d'une valeur sur le marché intérieur de plus de 1,1 million d'USD pour violation des droits antidumping et compensateurs, et les vérificateurs du CBP ont identifié plus de 1,8 milliard d'USD de droits supplémentaires dus au gouvernement des États-Unis.¹⁵³ Au cours de l'exercice 2020, le CBP a reçu 103 allégations en ligne concernant le contournement d'ordonnances en matière de droits antidumping/compensateurs.

3.115. Quelque 316 réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs et des accords de suspension ont été engagés au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, sur lesquels 250 étaient des réexamens d'ordonnances en matière de droits antidumping. Sur les 186 ordonnances pour lesquelles le réexamen avait été conclu à cette date (sur les 316 réexamens engagés au cours de la période), 173 ont été maintenues pour 5 années supplémentaires, 9 ont été abrogées et 4 accords de suspension ont été renouvelés. Au cours de la période 2018-2021, il y a eu 14 abrogations (11 ordonnances en matière de droits antidumping), en comptant les abrogations des réexamens engagés avant 2018. Les abrogations intervenues au cours de cette période portaient, entre autres, sur des produits en fer et en acier, les pneumatiques, les lave-linge, des produits chimiques, les rubans en matière plastique et l'uranium (tableau 3.18).

¹⁵¹ CBP (2021), *Trade and Travel Report Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/document/annual-report/cbp-trade-and-travel-fiscal-year-2020-report#wcm-survey-target-id>; et DHS (2017), *Fact Sheet: Establishing Enhanced Collection and Enforcement of Antidumping and Countervailing Duties and Violations of Trade and Customs Laws*. Adresse consultée: <https://www.dhs.gov/news/2017/03/31/fact-sheet-enhanced-collection-and-enforcement-antidumping-and-countervailing-duties>.

¹⁵² CBP (2021), *Trade Statistics*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/newsroom/stats/tradeU>, 25 octobre.

¹⁵³ CBP (2021), *Trade and Travel Report Fiscal Year 2020*, février. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/document/annual-report/cbp-trade-and-travel-fiscal-year-2020-report#wcm-survey-target-id>.

Tableau 3.18 Ordonnances en matière antidumping abrogées, 2018-2021

Date de l'ordonnance	Type	Date d'abrogation	Produit	Partenaire commercial
15/02/2013	A	15/02/2018	Gros lave-linge à usage domestique	Corée, Rép. de
12/09/2001	A	12/06/2018	Nitrate d'ammonium	Ukraine
04/09/2008	A	04/02/2019	Pneumatiques hors route neufs	Chine
13/02/2002	A	15/03/2019	Uranium faiblement enrichi	France
15/09/1997	A	16/05/2019	Chair de queues d'écrevisse	Chine
24/06/2014	A	24/06/2019	Fils de ligature pour barres d'acier, pour béton précontraint	Mexique
12/11/2019	A	09/06/2020	Fûts en acier inoxydable rechargeables	Allemagne
29/05/2009	A	15/06/2020	Acide citrique et certains sels de citrate	Canada
22/03/1984	A	02/11/2020	Chloropicrine	Chine
21/10/1977	A	14/04/2021	Rubans autocollants en matière plastique	Italie
12/02/1986	A	11/08/2021	Ustensiles de cuisine en acier émaillé	Chine

Source: USITC, *Antidumping and Countervailing Duty Orders in Place as of April 01, 2022*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy/documents/orders.xls.

3.1.6.1.3 Mesures compensatoires

3.116. Entre 2018 et 2021, 81 enquêtes en matière de droits compensateurs ont été ouvertes, contre 63 entre 2015 et 2017, dont 23 en 2018, 17 en 2019, 30 en 2020 et 11 en 2021. Six enquêtes ont été ouvertes au cours des six premiers mois de 2021, et cinq entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021.¹⁵⁴ Dans l'ensemble, au 31 décembre 2021, quelque 169 ordonnances en matière de droits compensateurs et 1 accord de suspension avec le Mexique concernant le sucre étaient en vigueur. Les ordonnances en matière de droits compensateurs concernaient 23 partenaires commerciaux, la Chine étant le partenaire commercial faisant l'objet du plus grand nombre d'ordonnances (83), avec près de la moitié du total, suivie par l'Inde (27).¹⁵⁵ À titre de comparaison, 106 ordonnances en matière de droits compensateurs visant 17 partenaires commerciaux étaient en vigueur au 17 juillet 2018, comme indiqué dans le dernier examen, et 160 ordonnances visant 21 partenaires commerciaux l'étaient au 30 juin 2021, selon la notification à l'OMC.¹⁵⁶ Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021, 81 ordonnances en matière de droits compensateurs ont été publiées et 3 ont été abrogées.

3.117. Sur les 170 mesures antidumping en vigueur au 31 décembre 2021 (y compris 1 accord de suspension), 78 (soit 45,9% du total) visaient les produits sidérurgiques, 20 (11,8%) les produits chimiques et pharmaceutiques, 16 (9,4%) les produits agricoles, 13 (7,6%) les matières plastiques et le caoutchouc, 12 (7,1%) les métaux et minéraux, 9 (5,3%) les produits manufacturés divers, 8 (4,7%) les machines et le matériel, 7 (4,1%) le matériel de transport et 7 (4,1%) les textiles et les vêtements.¹⁵⁷ Au total, 41 réexamens à l'extinction d'ordonnances en matière de droits compensateurs ont été conclus au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 octobre 2021. À la suite de ces réexamens, 37 ordonnances ont été maintenues, 1 accord de suspension a été renouvelé et 3 ordonnances ont été abrogées.

3.1.6.1.4 Enquêtes au titre de la Loi EAPA

3.118. La Loi EAPA est entrée en vigueur en août 2016, et jusqu'en octobre 2021, la TRLED a ouvert 56 enquêtes pouvant être divulguées au public portant sur des allégations de contournement de droits. Dans le cas de la plupart des enquêtes qui ont été ouvertes (48), des mesures provisoires, ayant une portée équivalente aux mesures finales, ont été appliquées.¹⁵⁸ Comme indiqué plus haut,

¹⁵⁴ Renseignements de l'ITA. Adresse consultée: <https://access.trade.gov/public/FRNoticesListLayout.aspx>.

¹⁵⁵ Les partenaires commerciaux soumis à des mesures compensatoires au 31 décembre 2021 étaient les suivants: Argentine (1); Royaume de Bahreïn (1); Brésil (4); Canada (2); Chine (83); Taipei chinois (1); Allemagne (1); Inde (27); Indonésie (5); République islamique d'Iran (2); Italie (4); Kazakhstan (1); République de Corée (8); Malaisie (1); Mexique (2); Maroc (1); Oman (1); Fédération de Russie (2); Afrique du Sud (1); Espagne (1); Thaïlande (1); Türkiye (13); et Viet Nam (6). USITC (2022). Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy/documents/orders.xls.

¹⁵⁶ Document de l'OMC G/SCM/N/379/USA du 8 octobre 2021.

¹⁵⁷ USITC, *Anti-dumping and Countervailing Duty Orders in Place as of April 01, 2022*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy/documents/orders.xls.

¹⁵⁸ La Loi EAPA autorise la mise en œuvre de mesures provisoires dans les 90 jours suivant le début d'une enquête. Ces mesures permettent au CBP de demander à l'importateur ou aux importateurs de verser

une détermination finale positive implique généralement: i) la suspension de la liquidation des déclarations en douane non liquidées déjà suspendues dans le cadre de l'enquête (en tant que mesure provisoire); ii) l'ajustement et la modification du taux des déclarations en douane de type 03 visées par l'enquête et la suspension de la liquidation¹⁵⁹; iii) le rejet de toute déclaration sommaire d'entrée et l'obligation d'un nouveau dépôt pour les déclarations en douane au cours de la période de rejet des déclarations sommaires d'entrée; iv) l'obligation de présentation préalable des documents pour toutes les importations répondant aux critères de contournement des lois, en exigeant de l'importateur de présenter les documents appropriés et de s'acquitter de tous les droits avant la mainlevée de la marchandise; et v) l'obligation de déposer des cautionnements pour transaction unique, le cas échéant, et l'évaluation du caractère suffisant des cautionnements permanents de l'importateur. Aucune de ces mesures n'interdit au CBP ou à d'autres organismes de prendre des mesures d'exécution ou des sanctions supplémentaires.

3.119. En février 2022, par l'intermédiaire de la TRLED, le CBP avait rendu une détermination finale dans 51 cas, dont l'un portait sur 8 enquêtes (tableau 3.19). Le CBP a rendu 45 déterminations positives de l'existence d'un contournement des lois et 5 déterminations négatives; une affaire a été transmise à l'USDOC car le CBP n'était pas en mesure de rendre une détermination et l'USDOC a rendu une détermination positive de l'existence d'un contournement des lois. Les produits pour lesquels l'existence d'un contournement des lois a été déterminé étaient, dans une large mesure, des produits en acier, mais aussi des produits en aluminium, le contreplaqué, des meubles, de la glycine, des mélanges d'hydrofluorocarbones, du papier, des cintres, de l'ail, des crayons, de la gomme xanthane et des sacs en polyéthylène pour le commerce de détail.

Tableau 3.19 Enquêtes au titre de la Loi EAPA (pouvant être divulguées au public), 2016-février 2022

Ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs contournée/date de l'ouverture de l'enquête	Détermination finale concernant le contournement/date
A-570-918 visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine (contournement par la Thaïlande)/11 octobre 2016	Positive, 14 août 2017
A-570-9001 visant les lames de scie au diamant en provenance de Chine/22 mars 2017	Positive, 17 septembre 2019
A-570-890 visant le mobilier pour chambres à coucher en provenance de Chine/9 mai 2017	Positive, 18 mai 2020
A-570-918 visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine (8 enquêtes regroupées)/12 mai 2017	Positive, 15 mars 2018
A-570-9001 visant les lames de scie au diamant en provenance de Chine/18 juillet 2017	Positive, 20 juillet 2018
A-552-817 visant les produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance du Viet Nam/18 juillet 2017	Positive, 21 mai 2018
A-570-8361 visant la glycine en provenance de Chine/28 août 2017	Positive, 2 juillet 2018
A-570-028 visant les mélanges d'hydrofluorocarbones en provenance de Chine/5 septembre 2017	Le CBP a renvoyé la question à l'USDOC: positif, 4 juin 2020
A-570-967 et C-570-968 visant l'aluminium extrudé en provenance de Chine/5 février 2018	Positive, 11 décembre 2018
A-570-976 et C-570-968 visant l'aluminium extrudé en provenance de Chine/9 février 2018	Positive, 20 mars 2019
A-570-827 visant certains crayons à gaine en provenance de Chine/27 mars 2018	Positive, 6 mai 2019
A-570-836 visant la glycine en provenance de Chine (transbordement en Thaïlande)/16 octobre 2018	Négative, 25 septembre 2019
A-570-064 et C-570-065 visant les brides en acier inoxydable en provenance de Chine (transbordement aux Philippines) (2 affaires)/30 août et 13 septembre 2018	Positive, 9 octobre 2019

des dépôts en espèces pour les droits antidumping/compensateurs sur toute importation future jusqu'à la conclusion de l'enquête et de suspendre le traitement final du paiement au CBP pour les déclarations en douane jusqu'à un an avant l'ouverture de l'enquête pour permettre au CBP de déterminer si des droits supplémentaires sont dus. CBP, *Enforce and Protect Act (EAPA)*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/eapa>.

¹⁵⁹ L'Environnement commercial automatisé (ACE), qui est la plate-forme sur laquelle repose le guichet unique des États-Unis, est le système d'archivage permettant la réalisation des transactions commerciales électroniques et leur archivage par le CBP. Les transactions doivent être déposées par le biais de l'ACE en fonction du type de déclaration. Le type de déclaration 03 est utilisé pour les biens de consommation assujettis à des droits antidumping/compensateurs CBP, *ACE Transaction Details*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/automated/ace-transaction-details>.

Ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs contournée/date de l'ouverture de l'enquête	Détermination finale concernant le contournement/date
A-570-967 et C-570-968 visant l'aluminium extrudé en provenance de Chine (mauvais étiquetage des importations des marchandises affectées)/10 août 2018	Positive, 18 septembre 2019
A-570-814 visant les raccords de tuyauterie en acier au carbone, soudés bout à bout, en provenance de Chine (transbordement au Cambodge et/ou mauvaise classification de la marchandise)/13 février 2019	Positive, 22 janvier 2020
A-570-831 visant l'ail frais en provenance de Chine (taux de droit antidumping inférieur au taux de dépôt en espèces applicable) /8 avril 2019	Positive, 10 février 2020
A-570-985 visant la gomme xanthane en provenance de Chine (transbordement en Inde)/7 mai 2019	Positive, 9 mars 2020
A-570-985 visant la gomme xanthane en provenance de Chine (transbordement en Malaisie)/7 mai 2019	Positive, 9 mars 2020
A-570-051 et C-570-052 visant certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance de Chine (transbordement au Viet Nam)/9 juillet 2019	Positive, 11 mai 2020
A-570-8361 et C-570-0812 visant la glycine en provenance de Chine (transbordement en Inde)/17 juillet 2019	Positive, 19 mai 2020
A-570-051 et C-570-052 visant certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance de Chine (transbordement au Cambodge)/26 juin 2019	Positive, 29 juin 2020
A-570-928 visant les ressorts non enrobés en provenance de Chine/20 septembre 2019	Positive, 23 juillet 2020
A-549-502 visant certains tubes et tuyaux en acier au carbone soudés, de section circulaire en provenance de Thaïlande/8 novembre 2019	Positive, 11 septembre 2020
A-570-918 visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine/21 novembre 2019	Positive, 23 septembre 2020
A-533-840 visant certaines crevettes tropicales congelées en provenance d'Inde/9 octobre 2019	Positive, 13 octobre 2020
A-552-806 et C-552-805 visant les sacs pour le commerce de détail, en polyéthylène, en provenance du Viet Nam/19 décembre 2019	Positive, 21 octobre 2020
A-552-812, C-552-813 visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance du Viet Nam/25 octobre 2019	Positive, 26 octobre 2020
A-570-967 et C-570-968 visant l'aluminium extrudé en provenance de Chine/31 octobre 2019	Positive, 4 novembre 2020
A-570-814 visant certains raccords de tuyauterie en acier au carbone, à souder bout à bout, en provenance de Chine/6 novembre 2019	Positive, 5 novembre 2020
A-570-954 et C-570-955 visant certaines briques en magnésie carbone en provenance de Chine/ 30 janvier 2020	Positive, 3 décembre 2020
A-570-836 et C-570-081 visant la glycine en provenance de Chine/18 décembre 2019	Négative, 21 décembre 2020
A-570-967 et C-570-968 visant l'aluminium extrudé en provenance de Chine (transbordement en République dominicaine)/27 janvier 2020	Positive, 28 janvier 2021
A-570-079 et C-570-080 visant les tuyaux d'évacuation en fonte en provenance de Chine/7 avril 2020	Positive, 8 février 2021
A-570-062 et C-570-063 visant les raccords de tuyaux d'évacuation en fonte en provenance de Chine/7 avril 2020	Positive, 8 février 2021
A-570-904 visant les charbons activés en provenance de Chine/20 février 2020	Négative, 23 février 2021
A-570-947 et C-570-948 visant les grillages en acier en provenance de Chine/30 juin 2020	Positive, 21 juin 2021
A-570-073 et C-570-0741 visant les tôles en alliages d'aluminium communs en provenance de Chine/30 juin 2020	Négative, 2 juillet 2021
A-570-106 et C-570-107 visant les commodes et coiffeuses en bois et leurs composants en provenance de Chine (transbordement au Cambodge)/17 septembre 2020	Négative, 21 juillet 2021
A-570-900 visant les lames de scie au diamant en provenance de Chine (transbordement en Thaïlande)/25 juillet 2018	Positive, 10 août 2021
A-570-920 et C-570-921 visant le papier thermosensible léger en provenance de Chine/20 octobre 2020	Positive, 23 août 2021
A-570-918 visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine (transbordement en Thaïlande)/14 septembre 2020	Positive, 16 septembre 2021
A-570-106 et C-570-107 visant les commodes et coiffeuses en bois et leurs composants en provenance de Chine/13 novembre 2020	Positive, 16 septembre 2021
A-570-084 et C-570-085 visant les produits plans en quartz en provenance de Chine/23 novembre 2020	Positive, 24 novembre 2021
A-570-084 et C-570-085 visant les produits plans en quartz en provenance de Chine/23 novembre 2020 (deuxième affaire)/1 ^{er} février 2021	Positive, 6 décembre 2021
A-570-900 visant les lames de scie au diamant et leurs parties en provenance de Chine/11 septembre 2019	Positive, 15 décembre 2021

Ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs contournée/date de l'ouverture de l'enquête	Détermination finale concernant le contournement/date
A-570-985 visant la gomme xanthane en provenance de Chine (transbordement en Inde)/19 février 2020	Positive, 23 décembre 2021
A-570-106 et C-570-107 visant les commodes et coiffeuses en bois et leurs composants en provenance de Chine (transbordement au Viet Nam)/26 mars 2021	Positive, 27 janvier 2022
A-570-051 et C-570-052 visant les produits de bois d'œuvre résineux en provenance de Chine/15 août 2018	Positive, 28 janvier 2022
A-570-106 et C-570-107 visant les commodes et coiffeuses en bois et leurs composants en provenance de Chine (transbordement au Viet Nam)/26 janvier 2021	Positive, 31 janvier 2022
A-570-084 et C-570-085 visant les produits plans en quartz en provenance de Chine (transbordement au Viet Nam)/3 mars 2021	Positive, 25 janvier 2022
A-570-967 et C-570-968 visant l'aluminium extrudé en provenance de Chine (transbordement en République dominicaine)/2 février 2021	Positive, 4 février 2022
A-570-106 et C-570-107 visant les commodes et coiffeuses en bois et leurs composants en provenance de Chine (transbordement en Malaisie)/21 avril 2021	Positive, 23 février 2022

Source: Secrétariat de l'OMC sur la base de CBP, *Enforce and Protect Act (EAPA)*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/enforce-and-protect-act-eapa>.

3.1.6.2 Sauvegardes

3.1.6.2.1 Principales lois et réglementations

3.120. Les sections 201 à 204 de la Loi sur le commerce extérieur de 1974, telle que modifiée (collectivement, la section 201), fixent le cadre juridique qui permet au Président d'assurer une protection contre les importations. L'USITC mène des enquêtes en application de la section 201 sur requête d'une entité telle qu'association commerciale, entreprise, syndicat agréé ou reconnu ou autre groupement de travailleurs représentatif d'une branche de production; sur demande du Président ou du Représentant pour les questions commerciales internationales; sur résolution de la Commission des voies et moyens de la Chambre ou de la Commission des finances du Sénat; ou de son propre chef.¹⁶⁰ Un requérant peut présenter à l'USITC un plan d'ajustement, en décrivant de façon détaillée les mesures destinées à faciliter l'ajustement à la concurrence des importations.¹⁶¹ L'USITC est tenue de mener une enquête pour déterminer si un article est importé aux États-Unis en quantités tellement accrues qu'il constitue ou menace de constituer une cause substantielle de dommage grave pour la branche de production nationale d'un article similaire ou directement concurrent. Si l'USITC rend une détermination positive, ou si les avis sont partagés à égalité dans sa détermination, elle est tenue de recommander au Président la mesure qui remédiera au dommage grave ou à la menace de dommage grave à la branche de production nationale. L'USITC est autorisée à recommander: i) la majoration ou l'imposition d'un droit de douane; ii) l'établissement d'un contingent tarifaire pour l'article; iii) la modification ou l'imposition d'une restriction quantitative à l'importation; iv) une ou plusieurs mesures d'ajustement appropriées, y compris l'apport d'une aide à l'ajustement commercial; ou v) une combinaison des mesures précédentes. Le Président prend la décision finale concernant l'adoption et l'ampleur de telles mesures.

3.121. L'USITC doit généralement arrêter sa détermination de l'existence du dommage dans les 120 jours (150 jours dans les cas plus complexes) suivant la date de réception de la requête, et doit remettre au Président son rapport, assorti de toute recommandation sur des mesures de protection, dans les 180 jours suivant cette date. Si la période d'application de la mesure (ou sa prorogation) est supérieure à trois ans, l'USITC est tenue de présenter un rapport sur les résultats de cette surveillance au Président et au Congrès, au plus tard à la date correspondant au milieu de la période initiale ou prorogée. La section 201 prévoit également une procédure permettant au Président ou à la branche de production concernée de demander à l'USITC, entre six et neuf mois avant que la mesure ne prenne fin, de procéder à une enquête pour déterminer si la mesure reste nécessaire pour prévenir ou réparer un dommage grave. L'USITC doit présenter au Président un rapport sur son enquête en vue d'une prorogation et sa détermination. L'USITC est tenue de faire rapport au

¹⁶⁰ USITC, *Understanding Safeguard Investigations*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/press_room/us_safeguard.htm.

¹⁶¹ USITC (2014), *Summary of Statutory Provisions Related to Import Relief*, Publication 4468 de l'USITC, août. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/oig/documents/pub4468_2014.pdf.

Président et au Congrès sur l'efficacité de la mesure de sauvegarde pour aider la branche de production nationale à opérer un ajustement positif à la concurrence des importations au plus tard 180 jours après l'expiration de la mesure.

3.122. Les principales modifications les plus récentes apportées à la réglementation en matière de sauvegardes datent de 2015, telles que notifiées par les États-Unis à l'OMC, et portent sur les dispositions du Code de pratique et de procédure de l'USITC relatives aux mesures de sauvegarde.¹⁶² En mars 2020, pour répondre aux préoccupations liées à la COVID-19, l'USITC a décidé d'accorder une dérogation temporaire à certaines de ses règles exigeant le dépôt de copies papier, de CD-ROM, et d'autres supports matériels, et modifié certaines de ses règles autorisant uniquement le dépôt de copies papier de certains documents dans des enquêtes sur les dommages causés par des importations.¹⁶³ À cet égard, l'USITC a approuvé la modification temporaire de la règle 206.2 et de la règle 207.10 a) afin d'autoriser les parties à déposer par voie électronique des requêtes concernant des dommages causés par des importations, des pièces, des pièces jointes et des appendices à ce sujet. Cette modification temporaire est entrée en vigueur le 19 mars 2020 et sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.¹⁶⁴

3.1.6.2.2 Enquêtes en matière de sauvegardes de 2018 à 2021

3.123. Entre 2018 et 2021, une nouvelle enquête en matière de sauvegardes a été ouverte par les États-Unis au titre de la section 201; des mesures liées à deux enquêtes ouvertes en 2017 étaient en vigueur. La nouvelle enquête a été notifiée à l'OMC. L'USITC a rendu une détermination négative de l'existence d'un dommage grave dans le cadre de cette enquête et aucune mesure de sauvegarde n'a été imposée.¹⁶⁵ Le Président a prorogé la mesure de sauvegarde dans le cas de chacune des deux enquêtes ouvertes en 2017 (voir ci-après).

3.1.6.2.2.1 Cellules photovoltaïques au silicium cristallin

3.124. Une enquête en matière de sauvegardes concernant certaines cellules et modules photovoltaïques au silicium cristallin (CSPV) (collectivement, les produits CSPV) a été ouverte par l'USITC en mai 2017.¹⁶⁶ Le 23 janvier 2018, le Président a signé une proclamation visant à imposer une mesure de sauvegarde à l'importation de produits CSPV.¹⁶⁷ La mesure a été notifiée à l'OMC et est entrée en vigueur pour une durée de quatre ans à compter du 7 février 2018.¹⁶⁸ Celle-ci a pris la forme: i) d'un contingent tarifaire pour les importations en franchise de droits applicable aux importations de cellules solaires non incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits, avec des quantités contingentées invariables; et ii) d'un passage des droits de 0% à 30% sur les importations hors contingent de cellules CSPV et de modules, avec des réductions annuelles des taux de droits au cours des deuxième, troisième et quatrième années (jusqu'à 15%). En septembre 2018, les États-Unis ont notifié à l'OMC leur décision d'exclure certains produits de la mesure.¹⁶⁹ En juin 2019, les États-Unis ont notifié leur décision d'exclure d'autres produits de la mesure de sauvegarde.¹⁷⁰ En octobre 2019, les États-Unis ont notifié leur décision de retirer l'exclusion des panneaux solaires double face de la mesure de sauvegarde.¹⁷¹ En février 2020, l'USITC a présenté un rapport à mi-parcours sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la branche de production.¹⁷² En mars 2020, l'USITC a publié un rapport supplémentaire concernant les

¹⁶² Document de l'OMC G/SG/N/1/USA/1/Suppl.1 du 20 juillet 2015.

¹⁶³ Notifié à l'OMC dans le document G/SG/N/1/USA/1/Suppl.2 du 8 octobre 2020.

¹⁶⁴ *Federal Register* (2020), volume 85, n° 54, 19 mars, pages 15797 à 15798.

¹⁶⁵ Document de l'OMC G/SG/N/9/USA/5 du 6 avril 2021.

¹⁶⁶ Y compris: les cellules CSPV assemblées en modules ou en panneaux (sous position 8541/40/6020 du TDHEU); les cellules CSPV non assemblées en modules (8541/40/6030); les onduleurs ou batteries munis de cellules CSPV (8501.61.00 et 8507.20.80, respectivement); et les machines génératrices à courant continu (8501.31.80).

¹⁶⁷ Proclamation n° 9693 du 23 janvier 2018 visant, entre autres, à faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de certaines cellules photovoltaïques au silicium cristallin (même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits), *Federal Register* (2018), volume 83, n° 17, 25 janvier, pages 3541 à 3551. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-01-25/pdf/2018-01592.pdf>.

¹⁶⁸ Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/9/Suppl.4 du 26 janvier 2018.

¹⁶⁹ Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/7/Suppl.1 du 24 septembre 2018.

¹⁷⁰ Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/7/Suppl.4 du 14 juin 2019.

¹⁷¹ Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/7/Suppl.6 du 9 octobre 2019.

¹⁷² Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/7/Suppl.9 du 20 février 2020. Le rapport figure dans la publication suivante: USITC (2020), *Crystalline Silicon Photovoltaic Cells, Whether or Not Partially or Fully*

effets économiques probables sur la branche de production nationale de la fabrication de cellules et modules CSPV de la modification de la mesure de sauvegarde pour relever le niveau du contingent tarifaire sur les cellules CSPV.¹⁷³

3.125. Suite au rapport de surveillance à mi-parcours de l'USITC, le Président a déterminé, dans une proclamation publiée en octobre 2020 qu'il était nécessaire d'abroger l'exclusion précédemment accordée aux panneaux double face et d'ajuster le taux du droit de sauvegarde au cours la quatrième année de la mesure pour le faire passer de 15% à 18% (tableau 3.20).¹⁷⁴ Cette proclamation a par la suite été invalidée par le TCI des États-Unis le 16 novembre 2021.¹⁷⁵ La décision du tribunal a eu pour conséquence l'exclusion des produits double face de la mesure et la réduction du taux de droit applicable de la mesure au cours de la quatrième année à 15%, au lieu de 18%. Le 14 janvier 2022, le gouvernement a déposé une déclaration d'appel auprès de la Cour d'appel du circuit fédéral des États-Unis.

Tableau 3.20 Mesures de sauvegarde appliquées à l'importation de cellules CSPV, de 2018 à 2026

Sous-position du TDHEU	Taux appliqué avant la majoration	Année 1 7 février 2018- 6 février 2019	Année 2 7 février 2019- 6 février 2020	Année 3 7 février 2020- 6 février 2021	Année 4 7 février 2021- 6 février 2022
9903.45.21 (cellules CSPV à l'intérieur du contingent)	0%	0%	0%	0%	0%
9903.45.22 (cellules CSPV hors contingent)	0%	30%	25%	20%	18%/15%
9903.45.25 (modules)	0%	30%	25%	20%	18%/15%
9903.45.21 (cellules CSPV à l'intérieur du contingent)	0%	0%	0%	0%	0%
9903.45.22 (cellules CSPV hors contingent)	0%	14,75%	14,5%	14,25%	14,0%
9903.45.25 (modules)	0%	14,75%	14,5%	14,25%	14,0%

Source: Proclamation présidentielle n° 10101 du 10 octobre 2020, *Federal Register* (2020), volume 85, n° 201, 16 octobre, page 65639; et Proclamation présidentielle n° 10339 du 4 février 2022, *Federal Register* (2022), volume 87, n° 27, 9 février, page 7359.

3.126. En août 2021, à la demande de la branche de production nationale, l'USITC a ouvert une procédure pour déterminer si la mesure visant les produits CSPV restait nécessaire.¹⁷⁶ En décembre 2021, l'USITC a transmis son rapport au Président concernant la prorogation de la mesure.¹⁷⁷ Le 4 février 2022, le Président a publié une proclamation destinée à proroger la mesure de sauvegarde visant les produits CSPV. Cette prorogation, d'une durée de quatre ans, est entrée en vigueur le 7 février 2022 et a pris la forme suivante: i) maintien du contingent tarifaire sur les importations de cellules solaires non partiellement ou entièrement assemblées pour former d'autres

Assembled Into Other Products: Monitoring Developments in the Domestic Industry, enquête n° TA-201-075 (Suivi), Publication 5021, février. Adresse consultée: <https://usitc.gov/publications/other/pub5021.pdf>.

¹⁷³ USITC (2021), *Crystalline Silicon Photovoltaic Cells, Whether or Not Partially or Fully Assembled Into Other Products: Advice on the Probable Economic Effect of Certain Modifications to the Safeguard Measure*, enquête n° TA-201-075 (Modification), Publication 5032, mars. Adresse consultée: <https://usitc.gov/publications/other/pub5032.pdf>.

¹⁷⁴ Proclamation présidentielle n° 10101 du 10 octobre 2020 visant à faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de certaines cellules photovoltaïques au silicium cristallin (même partiellement ou entièrement assemblées pour former d'autres produits). *Federal Register* (2020), volume 85, n° 201, 6 octobre, page 65639. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-10-16/pdf/FR-2020-10-16.pdf>.

¹⁷⁵ *Solar Energy Industries Association et al. v. United States* (2021). Adresse consultée: <https://www.cit.uscourts.gov/sites/cit/files/21-154.pdf>.

¹⁷⁶ Document de l'OMC G/SG/N/6/USA/11/Suppl.2 du 10 août 2021.

¹⁷⁷ USITC (2021), *Crystalline Silicon Photovoltaic Cells, Whether or Not Partially or Fully Assembled Into Other Products: Advice on the Probable Economic Effect of Certain Modifications to the Safeguard Measure*, enquête n° TA-201-075 (Extension), Publication 5066, décembre. Adresse consultée: <https://usitc.gov/publications/other/pub5066.pdf>.

produits, avec des quantités contingentaires passant de 2,5 à 5 GW par an; ii) application d'un taux de droit *ad valorem* de 14,75% sur les importations de cellules CSPV et de modules hors contingent, avec des réductions annuelles des taux de droit les sixième, septième et huitième années (jusqu'à 1%); et iii) l'exclusion des panneaux double face de la prorogation de la mesure.¹⁷⁸ La prorogation a été notifiée à l'OMC (tableau 3.20).¹⁷⁹

3.127. Le 14 août 2018, la Chine a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis concernant la mesure de sauvegarde définitive imposée par les États-Unis aux importations de certains produits CSPV. L'ORD a établi un groupe spécial le 15 août 2019. Le 2 septembre 2021, le rapport du Groupe spécial a été distribué aux Membres. Le Groupe spécial a constaté que la Chine n'avait pas établi que la mesure de sauvegarde sur les produits CSPV ne respectait pas la prescription de l'article XIX:1 a) du GATT de 1994 concernant un accroissement des importations "par suite de l'évolution imprévue des circonstances et par l'effet des engagements ... assumés"¹⁸⁰, et n'avait pas établi que les États-Unis avaient agi de manière incompatible avec l'Accord sur les sauvegardes en ne démontrant pas le "lien de causalité" requis entre l'accroissement des importations et le dommage grave dont l'existence a été constatée. Le Groupe spécial n'a formulé aucune recommandation à l'intention de l'ORD conformément à l'article 19:1 du Mémoire d'accord.¹⁸¹ Le 16 septembre 2021, la Chine a notifié à l'ORD sa décision de faire appel de certaines questions de droit et interprétations du droit énoncées dans le rapport.

3.1.6.2.2.2 Gros lave-linge à usage domestique

3.128. Une enquête en matière de sauvegardes visant les importations de gros lave-linge à usage domestique (GLD) et certaines de leurs parties a été ouverte le 5 juin 2017.¹⁸² Le 23 janvier 2018, le Président a signé une proclamation visant à imposer une mesure de sauvegarde à l'importation des GLD et certaines de leurs parties. La mesure a été notifiée à l'OMC.¹⁸³ Les produits visés sont les suivants: i) les lave-linge (sous positions 8450.11.00 et 8450.20.00 du HTSUS); ii) toutes les carrosseries, ou parties de celles-ci, destinées aux lave-linge (sous-position 8450.90.60 du HTSUS); iii) toutes les cuves assemblées destinées aux lave-linge qui incorporent, au minimum, une cuve et un joint d'étanchéité (sous position 8450.90.20 du HTSUS); et iv) toute combinaison des pièces ou sous-ensembles précédents (sous positions 8450.90.20 ou 8450.90.60 du HTSUS).¹⁸⁴ La mesure de sauvegarde a été approuvée pour trois ans et un jour. Elle est entrée en vigueur le 7 février 2018 sous la forme: i) d'un contingent tarifaire, avec des quantités contingentes invariables, des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées dans les limites de ces quantités au cours des deuxième et troisième années, et des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées en dépassement de ces quantités au cours des deuxième et troisième années; et ii) d'un contingent tarifaire applicable aux importations de parties de lave-linge visées, avec des augmentations des quantités contingentes et des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées en dépassement de ces quantités au cours des deuxième et troisième années (tableau 3.21). Les importations en provenance du Canada et de certains pays en développement ont été exclues. En février 2019, l'USITC a ouvert une enquête pour suivre l'évolution de la situation dans la branche de production nationale.¹⁸⁵ Le 7 août 2019, l'USITC a publié son rapport.¹⁸⁶ Le réexamen n'a pas entraîné le retrait

¹⁷⁸ Proclamation n° 10339 du 4 février 2022 visant à continuer de faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de certaines cellules photovoltaïques au silicium cristallin (même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits), *Federal Register* (2022), volume 87, n° 27, 9 février, pages 7357 à 7362. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2022-02-09/pdf/2022-02906.pdf>.

¹⁷⁹ Documents de l'OMC G/SG/N/10/USA/7/Suppl.13 du 8 février 2022 et G/SG/N/10/USA/7/Suppl.13/Corr.1 du 10 février 2022.

¹⁸⁰ Document de l'OMC WT/DS562/R du 2 septembre 2021.

¹⁸¹ OMC, DS562: États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de produits photovoltaïques au silicium cristallin. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds562_f.htm.

¹⁸² Document de l'OMC G/SG/N/6/USA/12 du 12 juin 2017.

¹⁸³ Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/10/Suppl.3 du 26 janvier 2018.

¹⁸⁴ Proclamation n° 9694 du 23 janvier 2018 visant, entre autres, à faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de gros lave-linge à usage domestique. *Federal Register* (2018), volume 83, n° 17, 25 juin, pages 3553 à 3562. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-01-25/pdf/2018-01604.pdf>.

¹⁸⁵ Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/8/Suppl.1 du 26 février 2019.

¹⁸⁶ Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/8/Suppl.4 du 9 août 2019; USITC (2019), *Large Residential Washers: Monitoring Developments in the Domestic Industry*, enquête n° TA-204-013, Publication n° 4941, août.

de la mesure ni l'accélération du rythme de la libéralisation.¹⁸⁷ Les modifications suivantes ont par la suite été apportées à la mesure: les contingents tarifaires applicables aux importations de lave-linge relevant des sous-positions 8450.11.00 et 8450.20.00 du HTS ont été modifiées et les quantités contingentaires au cours de la troisième année ont été allouées sur une base trimestrielle, plutôt qu'annuelle, à compter du 7 février 2020.¹⁸⁸

Tableau 3.21 Mesures de sauvegarde appliquées aux gros lave-linge à usage domestique, de 2018 à 2023

Sous-position du TDHEU	Taux appliqué avant la majoration	Année 1 7 février 2018 6 février 2019	Année 2 7 février 2019 6 février 2020	Année 3 7 février 2020 6 février 2021	Année 4 7 février 2021 6 février 2022	Année 5 7 février 2022 6 février 2023
9903.45.01 (GLD à l'intérieur du contingent) (contingent tarifaire: 1,2 million d'unités)	1,4% (8450.11.00) 1% (8450.20.00)	1,4% + 20% (8450.11.00) 1% + 20% (8450.20.00)	1,4% + 18% (8450.11.00) 1% + 18% (8450.20.00)	1,4% + 16% (8450.11.00) 1% + 16% (8450.20.00)	1,4% + 15% (8450.11.00) 1% + 15% (8450.20.00)	1,4% + 14% (8450.11.00) 1% + 14% (8450.20.00)
9903.45.02 (GLD hors contingent)	1,4% (8450.11.00) 1% (8450.20.00)	1,4% + 50% (8450.11.00) 1% + 50% (8450.20.00)	1,4% + 45% (8450.11.00) 1% + 45% (8450.20.00)	1,4% + 40% (8450.11.00) 1% + 40% (8450.20.00)	1,4% + 35% (8450.11.00) 1% + 35% (8450.20.00)	1,4% + 30% (8450.11.00) 1% + 30% (8450.20.00)
9903.45.05 (parties visées des GLD dans les limites du contingent)	2,6%	2,6% pour 50 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 70 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 90 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 110 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 130 000 unités (contingent tarifaire)
9903.45.06 (parties visées des GLD hors contingent)	2,6%	2,6% + 50%	2,6% + 45%	2,6% + 40%	2,6% + 35%	2,6% + 30%

Source: Documents de l'OMC G/SG/N/8/USA/10 Suppl.3 du 26 janvier 2018; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.6 du 15 décembre 2020; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.7 du 22 janvier 2021; et G/SG/N/8/USA/10 Suppl.3 du 26 janvier 2018; Proclamation présidentielle n° 9694 du 23 janvier 2018 et Proclamation présidentielle n° 10133 du 14 janvier 2021.

3.129. En août 2020, l'USITC a ouvert une enquête à la demande d'un producteur national de GLD afin de déterminer si une mesure de sauvegarde restait nécessaire. L'USITC a rendu une détermination positive, publié son rapport en décembre 2020 et recommandé au Président de proroger la mesure de sauvegarde pour deux années supplémentaires, jusqu'au 7 février 2023.¹⁸⁹ L'USITC a recommandé au Président de ramener le taux de droit contingentaire à 15% la quatrième année et à 14% la cinquième année, et le taux de droit hors contingent à 35% la quatrième année et à 30% la cinquième année. L'USITC a également recommandé que le volume des importations de GLD assujetties au taux de droit contingentaire reste de 1,2 million d'unités par an, administré sur une base trimestrielle. L'USITC a par ailleurs recommandé de poursuivre l'augmentation progressive du contingent additionnel admis en franchise pour les parties visées pour le porter à 110 000 unités la quatrième année, et à 130 000 unités la cinquième année.¹⁹⁰ Le Président a accepté les recommandations de l'USITC et rendu la Proclamation n° 10133 le 14 janvier 2021.¹⁹¹ Les mesures pour 2021-2023 sont présentées dans le tableau 3.21.¹⁹²

¹⁸⁷ Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/8/Suppl.5 du 22 octobre 2020.

¹⁸⁸ Proclamation n° 9979 du 23 janvier 2020 visant, entre autres, à faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de gros lave-linge à usage domestique. *Federal Register* (2020), volume 85, n° 18, 28 janvier, pages 5125 à 5127. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/01/28/2020-01650/to-further-facilitate-positive-adjustment-to-competition-from-imports-of-large-residential-washers>.

¹⁸⁹ USITC (2020), *Large Residential Washers: Extension of Action*, enquête n° TA-201-076 (Prorogation), Publication n° 5144, décembre. Adresse consultée: <https://usitc.gov/publications/safeguards/pub5144.pdf>.

¹⁹⁰ USITC (2020), *Large Residential Washers: Extension of Action*, enquête n° TA-201-076 (Prorogation), Publication n° 5144, décembre. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/safeguards/pub5144.pdf>.

¹⁹¹ Proclamation n° 10133 du 14 janvier 2021 visant, entre autres, à continuer de faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de gros lave-linge à usage domestique. *Federal Register* (2021), volume 86, n° 12, 21 janvier, pages 6541 à 6546. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-21/pdf/2021-01466.pdf>. Notifié à l'OMC dans le document G/SG/N/10/USA/8/Suppl.7 du 22 janvier 2021.

¹⁹² Document de l'OMC G/SG/N/10/USA/8/Suppl.7 du 22 janvier 2021.

3.130. Le 14 mai 2018, la République de Corée a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis concernant la mesure de sauvegarde définitive imposée par ces derniers sur les importations de GLD et de certaines de leurs parties. L'ORD a établi un groupe spécial le 26 septembre 2018. Le 8 février 2022, le rapport du Groupe spécial a été distribué aux Membres. Le Groupe spécial a constaté que les États-Unis avaient agi d'une manière incompatible avec l'article XIX:1 a) du GATT de 1994 et l'article 3:1 de l'Accord sur les sauvegardes étant donné que le rapport de l'USITC dans le cadre de l'enquête en matière de sauvegardes correspondante ne contenait pas d'explication motivée et adéquate concernant l'"évolution imprévue des circonstances" et les "engagements ... assumés" par les États-Unis, au sens de l'article XIX:1 a) du GATT de 1994. Le Groupe spécial a recommandé aux États-Unis de rendre leur mesure conforme à leurs obligations au titre de l'article XIX:1 a) du GATT de 1994 et de l'Accord sur les sauvegardes.¹⁹³

3.1.6.2.2.3 Myrtilles fraîches, réfrigérées ou congelées

3.131. L'USITC a ouvert une enquête sur les myrtilles fraîches, réfrigérées ou congelées (myrtilles) le 6 octobre 2020, dont l'ouverture a pris effet aux fins de la législation des États-Unis le 29 septembre 2020. L'enquête a été ouverte suite à une demande déposée par l'USTR, qui n'a pas allégué l'existence de circonstances critiques. Le 11 février 2021, l'USITC a rendu une détermination indiquant que les myrtilles n'étaient pas importées aux États-Unis en quantités tellement accrues qu'elles constituaient ou menaçaient de constituer une cause substantielle de dommage grave pour la branche de production nationale d'un produit similaire ou directement concurrent.¹⁹⁴ L'USITC ayant constaté que la branche de production nationale ne subissait pas ou n'était pas menacée de subir un dommage grave, elle n'a pas examiné si l'accroissement des importations était une cause substantielle de ce dommage ou de cette menace de dommage.¹⁹⁵ L'USITC a transmis son rapport au Président le 29 mars 2021 et l'enquête a été close.¹⁹⁶

3.1.7 Autres mesures visant les importations

3.132. Outre le titre VII de la Loi tarifaire de 1930 et les articles 201 à 204 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, la législation des États-Unis contient des dispositions permettant d'ajuster les importations d'un article afin que ces importations ne menacent pas de compromettre la sécurité nationale des États-Unis, de renforcer l'application de sa législation commerciale et d'éliminer les obstacles qui s'opposent au commerce de ses produits et services à l'étranger. Parmi les outils d'application des règles commerciales qui ont une incidence sur les importations utilisés au cours de la période à l'examen, on peut citer les enquêtes au titre de l'article 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce et de l'article 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur.

3.1.7.1 Enquêtes au titre de l'article 232

3.1.7.1.1 Cadre juridique et administratif

3.133. L'article 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce (19 U.S.C., paragraphe 1862) confère au Secrétaire au commerce le pouvoir de mener des enquêtes afin de déterminer les effets de l'importation de tout article sur la sécurité nationale des États-Unis. Des enquêtes au titre de l'article 232 peuvent être ouvertes sur demande d'une partie intéressée ou du directeur d'un département ou d'un organisme, ou par le Secrétaire au commerce de sa propre initiative, qui doit informer le Secrétaire à la défense de l'ouverture de l'enquête.¹⁹⁷ L'USDOD peut tenir des auditions publiques ou donner aux parties intéressées la possibilité de présenter des renseignements et des avis en rapport avec l'enquête. Une demande d'enquête au titre de l'article 232 doit être présentée par écrit et comporter, entre autres choses: i) une description de la branche de production nationale affectée, y compris des renseignements concernant les entreprises et leurs usines, leurs sites, leur capacité et la production actuelle de la branche, ii) des statistiques sur les importations et la

¹⁹³ OMC, DS546: États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de gros lave-linge à usage domestique. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds546_f.htm.

¹⁹⁴ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 62, 2 avril, pages 17401 à 17402. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-04-02/pdf/2021-06756.pdf>.

¹⁹⁵ USITC (2021), *Fresh, Chilled, or Frozen Blueberries*, enquête n° TA-201-77, Publication n° 5164. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/safequards/pub5164.pdf>.

¹⁹⁶ Document de l'OMC G/SG/N/9/USA/5 du 6 avril 2021.

¹⁹⁷ Bureau d'évaluation des technologies de la Direction de l'industrie et de la sécurité (BIS) (2007), *Section 232 Investigations Program Guide: The Effect of Imports on the National Security, Investigations conducted under the Trade Expansion Act of 1962, as amended*, juin. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/documents/section-232-investigations/86-section-232-booklet/file>.

production nationale, montrant les quantités et les valeurs, iii) la nature, les sources et le degré de la concurrence générée par les importations de l'article, et iv) l'incidence que pourraient avoir les importations de l'article sur le rétablissement de la capacité de production nationale en cas d'urgence nationale. Les demandes doivent en outre contenir des renseignements relatifs à l'ampleur de l'effet défavorable actuel ou futur pour l'économie, l'emploi, les investissements, les compétences spécialisées et la capacité de production, ainsi que sur les recettes des administrations fédérales, administrations des États et administrations locales qui sont ou pourraient être atteintes, et sur les utilisations de l'article qui favorisent la sécurité nationale, y compris des données relatives aux contrats ou contrats de sous-traitance pertinents.

3.134. Au cours d'une enquête au titre de l'article 232 et pour déterminer l'effet des importations sur la sécurité nationale, l'USDOC doit prendre en compte: i) la production nationale nécessaire pour satisfaire aux besoins prévus en matière de défense nationale¹⁹⁸, ii) la capacité de la branche de production nationale à répondre à ces besoins, iii) les disponibilités existantes et anticipées sur le plan des ressources humaines, des produits, des matières premières et des autres approvisionnements et services essentiels à la défense nationale, iv) les exigences de ces branches de production, de ces approvisionnements et de ces services en termes de croissance, y compris pour ce qui est des investissements, de prospection et du développement nécessaires pour assurer cette croissance, v) les quantités, la disponibilité, les caractéristiques et l'utilisation des importations de marchandises en ce qu'elles affectent ces branches de production et la capacité des États-Unis à répondre aux exigences en matière de sécurité nationale, et vi) la relation entre le bien-être économique national et la sécurité nationale des États-Unis.¹⁹⁹ Le rapport de l'USDOC, avec ses constatations et ses recommandations, doit être présenté au Président au plus tard 270 jours après la date d'ouverture de l'enquête. Le Président a 90 jours pour déterminer si des mesures doivent être prises pour ajuster les importations de l'article et de ses dérivés, afin que ces importations ne menacent pas de compromettre la sécurité nationale. Au plus tard 30 jours après avoir rendu une décision, le Président doit présenter au Congrès un exposé écrit des raisons qui la sous-tendent.²⁰⁰

3.135. L'USDOC a mené 21 enquêtes au titre de l'article 232 depuis 1980, dont 14 ont été achevées en, ou avant, 2001. En 2018, deux enquêtes concernant l'acier et l'aluminium ont été ouvertes. Pendant la période à l'examen, cinq nouvelles enquêtes au titre de l'article 232 ont été ouvertes et achevées; elles portaient sur les véhicules automobiles et leurs parties (février 2019), l'uranium (avril 2019); l'éponge de titane (novembre 2019), les tôles pour noyaux de transformateurs (octobre 2020), et le vanadium (février 2021). Le Président a pris une mesure pour ajuster les importations en réponse aux constatations du Secrétaire dans deux cas récents, en imposant des droits additionnels sur les produits en aluminium et en acier en 2018.

3.1.7.1.2 Enquête visant les produits en acier

3.136. L'enquête au titre de l'article 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce visant à déterminer l'effet des importations d'acier sur la sécurité nationale a été ouverte le 19 avril 2017 et notifiée le même jour au Département de la défense (DOD). En janvier 2018, le Secrétaire au commerce a présenté au Président un rapport de l'USDOC contenant les principales constatations issues de l'enquête. Sur la base de ces constatations, le rapport de l'USDOC a conclu que les quantités et les circonstances des importations d'acier menaçaient de compromettre la sécurité nationale et recommandé au Président d'envisager des mesures prenant la forme soit d'un droit global ou ciblé, soit d'un contingent global.²⁰¹ Les droits et les contingents viendraient s'ajouter aux droits déjà en place.

¹⁹⁸ BIS (2007), *Section 232 Investigations Program Guide: The Effect of Imports on the National Security, Investigations Conducted under the Trade Expansion Act of 1962, as Amended*, juin. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/documents/section-232-investigations/86-section-232-booklet/file>.

¹⁹⁹ L'USDOC doit tenir compte de l'impact de la concurrence étrangère sur le bien-être économique des différentes branches de production nationales et sur le chômage, ainsi que de tous effets graves résultant du détournement de produits nationaux à cause d'importations excessives, y compris une diminution des recettes publiques ou une perte de compétences ou d'investissements. USDOC, *Section 232 Investigation on the Effect of Imports of Steel on U.S. National Security*. Adresse consultée: <https://www.commerce.gov/page/section-232-investigation-effect-imports-steel-us-national-security#factsheet232>.

²⁰⁰ BIS (2007), *Section 232 Investigations Program Guide: The Effect of Imports on the National Security, Investigations Conducted under the Trade Expansion Act of 1962, as Amended*. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/forms-documents/section-232-investigations/86-section-232-booklet>.

²⁰¹ L'USDOC a proposé: i) l'application d'un droit global d'au moins 24% sur toutes les importations d'acier en provenance de tous les pays, ou application d'un droit d'au moins 53% sur toutes les importations

3.137. Le Président a adopté des ajustements visant les importations d'acier en imposant, à partir du 23 mars 2018, un droit *ad valorem* additionnel de 25% sur les articles en acier importés de tous les pays relevant des sous-positions à six chiffres du Tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS) 7206.10 à 7216.50, 7216.99 à 7301.10, 7302.10, 7302.40 à 7302.90, et 7304.10²⁰² à 7306.90^{203,204}. Les importations provenant d'Argentine, d'Australie, du Brésil, du Canada, du Mexique, de la République de Corée et des États membres de l'Union européenne ont été exemptées de la mesure jusqu'au 1^{er} mai 2018.²⁰⁵ Le 30 avril 2018, un accord avec la République de Corée a été conclu concernant d'autres façons de répondre à la menace posée à la sécurité nationale des États-Unis par les importations d'articles en acier. Parmi les mesures convenues figuraient des limites annuelles globales des importations de produits en acier provenant de la République de Corée pour les différentes sous-positions concernées du HTSUS (pour une application au cours de la période débutant à l'année civile 2018 et pour les années suivantes).²⁰⁶ Compte tenu de ces mesures, les importations d'articles en acier en provenance de la République de Corée ont été exemptées des droits. Le 31 mai 2018, les États-Unis ont annoncé des accords avec l'Argentine, l'Australie et le Brésil sur d'autres moyens d'écarter la menace pour la sécurité nationale des États-Unis que représentent les importations d'articles en acier en provenance de ces pays. Parmi les mesures convenues figuraient des limites annuelles globales des importations de produits en acier provenant d'Argentine et du Brésil pour la période débutant à l'année civile 2018 et pour les années suivantes.²⁰⁷ L'état des contingents peut être consulté sur le site Web du CBP.²⁰⁸ Le Canada, le Mexique et l'Union européenne ont été exemptés de cette mesure jusqu'au 1^{er} juin 2018.²⁰⁹

3.138. Les droits additionnels ont été appliqués au Canada, au Mexique et à l'Union européenne à partir du 1^{er} juin 2018. En 2018, l'Union européenne, le Canada, le Mexique, la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie, la Türkiye, la Norvège et la Suisse ont demandé à l'ORD de l'OMC la tenue de consultations avec les États-Unis concernant les droits imposés par ces derniers sur certains produits

d'acier en provenance de 12 pays (Afrique du Sud; Brésil; Chine; Corée, République de; Costa Rica; Égypte; Inde; Malaisie; Fédération de Russie Thaïlande; Türkiye, et Viet Nam), avec des contingents par produit pour les importations d'acier en provenance de tous les autres pays équivalent à 100% de leurs exportations de 2017 à destination des États-Unis; ou ii) l'application d'un contingent à tous les produits en acier en provenance de tous les pays équivalent à 63% de leurs exportations de 2017 à destination des États-Unis. BIS (2018), *The Effect of Imports of Steel on the National Security: An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as Amended*, 11 janvier. Adresse consultée: https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf.

²⁰² Position modifiée (devenue la position 7310.11 du HTSUS) par la Proclamation présidentielle n° 9711 du 22 mars 2018 concernant l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 60, 8 mars. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-03-28/pdf/FR-2018-03-28.pdf>.

²⁰³ Le taux de droit NPF actuel pour tous les produits visés par la mesure est de 0%.

²⁰⁴ Proclamation n° 9705 du 8 mars 2018 concernant l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 51, 15 mars, pages 11625 à 11630. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/15/2018-05478/adjusting-imports-of-steel-into-the-united-states>.

²⁰⁵ Proclamation n° 9711 du 22 mars 2018 concernant l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 60, 28 mars, pages 13361 à 13365. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/28/2018-06425/adjusting-imports-of-steel-into-the-united-states>.

²⁰⁶ En outre, les quantités globales des importations trimestrielles classées dans l'une des sous-positions visées par l'accord ne peuvent dépasser 30% du contingent total ou 500 tonnes, selon celle des deux valeurs qui est la plus élevée. Proclamation n° 9740 du 30 avril 2018 concernant l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 88, 7 mai, pages 20683 à 20705. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/07/2018-09841/adjusting-imports-of-steel-into-the-united-states>.

²⁰⁷ Proclamation n° 9759 du 31 mai 2018 concernant l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 108, 5 juin, pages 25857 à 25877. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/06/05/2018-12140/adjusting-imports-of-steel-into-the-united-states>. Il s'agit de contingents absolus: une fois le contingent épuisé, les importations ne peuvent avoir lieu sous aucune condition. Pour l'Argentine et le Brésil, des contingents de 500 000 kg et 30% de la quantité totale accordée à chaque pays pour une année civile, comme indiqué sur le site Internet du CBP, ont été fixés.

²⁰⁸ CBP, *Commodity Status Reports*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/quota/tariff-rate-quotas>.

²⁰⁹ Proclamation n° 9740 du 30 avril 2018 concernant l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 88, 7 mai, pages 20683 à 20705. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/07/2018-09841/adjusting-imports-of-steel-into-the-united-states>.

en acier et en aluminium importés, ainsi que l'établissement d'un groupe spécial. Suite à cela, l'ORD a établi un groupe spécial pour chacun des neuf différends.²¹⁰ En 2019, les différends avec le Canada et le Mexique ont pris fin après que les parties ont notifié être parvenues à une solution mutuellement convenue. En 2021, le différend avec l'Union européenne a pris fin. Pour les autres différends, le 4 février 2021, le Président du groupe spécial a informé l'ORD qu'en raison des retards causés par la pandémie de COVID-19, le groupe spécial ne prévoyait pas de remettre son rapport final avant le deuxième semestre de 2021 au plus tôt.

3.139. Le 16 juillet 2018, les États-Unis ont demandé la tenue de consultations avec le Canada, la Chine, le Mexique, la Türkiye et l'Union européenne au sujet des droits additionnels imposés par ces Membres en réponse aux droits additionnels imposés par les États-Unis sur les produits en acier et en aluminium.²¹¹ Le 27 août 2018, les États-Unis ont demandé la tenue de consultations avec la Fédération de Russie pour les mêmes raisons.²¹² Le 18 octobre 2018, les États-Unis ont demandé des consultations additionnelles avec la Türkiye.²¹³ Le 3 juillet 2019, les États-Unis ont demandé la tenue de consultations similaires avec l'Inde.²¹⁴ Les États-Unis ont indiqué qu'ils considéraient que les droits additionnels n'étaient pas justifiés car, selon eux, les mesures au titre de l'article 232 étaient prises en vertu de l'article XXI du GATT de 1994 et non en vertu de l'article XIX du GATT de 1994 ou de l'Accord sur les sauvegardes.²¹⁵ Des groupes spéciaux ont été établis pour chaque différend. En 2019, les différends avec le Canada et le Mexique ont pris fin après que les parties ont notifié être parvenues à une solution mutuellement convenue. En 2021, le différend avec l'Union européenne a pris fin. Le 9 décembre 2021, l'ORD a été informé qu'en raison de la complexité du différend et des retards causés par la pandémie mondiale de COVID-19, les autres groupes spéciaux ne prévoyaient pas de remettre leur rapport final aux parties avant le premier semestre de 2022 au plus tôt.²¹⁶

3.140. En janvier 2020, l'Union européenne et les États-Unis ont notifié à l'ORD qu'ils étaient mutuellement convenus, conformément à l'article 25:2 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, de recourir à un arbitrage. Les parties ont également demandé qu'une fois la composition de l'arbitre arrêtée, l'arbitrage soit suspendu immédiatement et indéfiniment, et qu'il soit immédiatement mis fin au différend porté devant le Groupe spécial *États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium* (DS548) au moyen du retrait de la plainte.²¹⁷

3.141. Le 31 octobre 2021, les États-Unis et l'Union européenne ont publié une déclaration conjointe concernant les droits visant l'acier et l'aluminium. Dans cette déclaration, les deux parties font part de leur volonté commune de remédier à la capacité excédentaire non causée par le marché afin de préserver leurs branches de production d'acier et d'aluminium essentielles, et conviennent de poursuivre leur coopération et de promouvoir des arrangements pour remédier à la capacité excédentaire mondiale non causée par le marché, ainsi qu'à la forte intensité en carbone de ces branches de production. Elles sont également convenues de mettre fin à leurs différends portés devant l'ORD.²¹⁸ Comme indiqué dans l'encadré 3.2, dans le cadre de l'arrangement, les États-Unis et l'Union européenne ont l'intention de négocier pour la première fois un arrangement mondial visant à résoudre les problèmes d'intensité en carbone et de surcapacité mondiale. En vertu de l'arrangement, les États-Unis autoriseront des volumes fondés sur des données historiques de produits en acier et en aluminium de l'UE à entrer aux États-Unis sans appliquer de droits au titre de l'article 232 et l'Union européenne suspendra les droits correspondants sur les produits des États-Unis. Pour mettre en œuvre l'arrangement, les États-Unis et l'Union européenne créeront un groupe de travail technique chargé d'élaborer une méthode commune et partageront les données

²¹⁰ Documents de l'OMC WT/DS544/8, WT/DS548/14, WT/DS550/11 et WT/DS551/11 du 19 octobre 2018; WT/DS545/7 du 16 août 2018; WT/DS547/8 du 9 novembre 2018; et WT/DS552/12 du 10 septembre 2019.

²¹¹ Documents de l'OMC WT/DS557/1, WT/DS558/1, WT/DS559/1, WT/DS560/1 et WT/DS561/1 du 19 juillet 2018.

²¹² Document de l'OMC WT/DS566/1 du 27 août 2018.

²¹³ Document de l'OMC WT/DS561/1/Add.1 du 18 octobre 2018.

²¹⁴ Document de l'OMC WT/DS585/1 du 4 juillet 2019.

²¹⁵ Document de l'OMC WT/DS548/13 du 6 juillet 2018.

²¹⁶ OMC, *Index des questions faisant l'objet d'un différend*. Adresse consultée:

https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_subjects_index_f.htm.

²¹⁷ Document de l'OMC WT/DS548/19 du 21 janvier 2022.

²¹⁸ USTR, *Steel & Aluminum, U.S.-EU Joint Statement, 31 October 2021*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Statements/US-EU%20Joint%20Deal%20Statement.pdf>.

pertinentes pour évaluer les émissions intrinsèques des échanges d'acier et d'aluminium. L'arrangement mondial sera ouvert à tout pays intéressé et également déterminé à atteindre l'objectif de rétablir l'orientation vers le marché et de réduire le commerce de produits en acier et en aluminium à forte intensité en carbone.²¹⁹

Encadré 3.2 Déclaration conjointe États-Unis-UE concernant l'acier et l'aluminium, 31 octobre 2021

Le 31 octobre 2021, les États-Unis et l'Union européenne ont publié une déclaration conjointe concernant les droits visant l'acier et l'aluminium, dont les principaux éléments sont les suivants:

1) Poursuite de la coopération

a. Coopération sur les mesures correctives commerciales et les questions douanières:

- Pour contribuer à remédier à la capacité excédentaire, les 2 parties conviennent de renforcer la coordination sur les mesures correctives commerciales et les questions douanières.
- Les États-Unis partageront des renseignements publics et les meilleures pratiques avec les responsables de l'UE et/ou de ses États membres sur des sujets tels que l'approche utilisée pour détecter la fraude/l'évitement et le contournement des droits, et la possibilité d'ouvrir des enquêtes d'office.
- Les responsables pourraient également coordonner le dialogue entre les branches de production et les secteurs pertinents.
- La coopération en matière douanière pourrait prendre la forme d'une assistance administrative mutuelle comme prévu dans l'accord de coopération douanière et d'assistance mutuelle en matière douanière entre les États-Unis et l'UE.

b. Suivi:

- Les États-Unis et l'Union européenne effectueront un suivi de leurs échanges d'acier et d'aluminium.

c. Coopération concernant la capacité excédentaire non causée par le marché:

- Les États-Unis et l'Union européenne conviennent de se réunir régulièrement pour des consultations afin d'élaborer des mesures additionnelles pour contribuer aux ajustements et aux solutions, et remédier à la capacité excédentaire non causée par le marché dans les secteurs mondiaux de l'acier et de l'aluminium.

d. Examen:

- Les États-Unis et l'Union européenne conviennent d'examiner chaque année le fonctionnement de cet arrangement et la coopération en cours, y compris compte tenu de l'évolution des marchés mondiaux de l'acier et de l'aluminium, de la demande des États-Unis et des importations.

2). Arrangements mondiaux pour l'acier et l'aluminium visant à rétablir des conditions orientées vers le marché et à réduire l'intensité en carbone

- Les États-Unis et l'Union européenne sont déterminés à négocier à l'avenir des arrangements pour le commerce de l'acier et de l'aluminium afin de réduire la capacité excédentaire sur le marché, ainsi que l'intensité en carbone de ces branches de production.
- Les États-Unis et l'Union européenne inviteront les économies partageant les mêmes idées à participer aux arrangements et à contribuer à la réalisation des objectifs visant à rétablir des conditions orientées vers le marché et à soutenir la réduction de l'intensité en carbone de tous les modes de production d'acier et d'aluminium.
- Les États-Unis et l'Union européenne s'efforceront de conclure les négociations sur les arrangements dans un délai de 2 ans.
- Pour encourager les efforts du même ordre d'autres économies productrices d'acier, les États-Unis et l'Union européenne mèneront des consultations en vue d'amener les discussions sur ces questions dans le cadre des instances internationales compétentes.
- Dans le respect des obligations internationales et des règles multilatérales, chaque participant aux arrangements prendrait les mesures suivantes:
 - i) restreindre l'accès aux marchés pour les non-participants qui n'appliquent pas des conditions orientées vers le marché et qui contribuent à la capacité excédentaire non causée par le marché, en imposant des mesures appropriées, y compris des instruments de défense commerciale;
 - ii) restreindre l'accès aux marchés pour les non-participants qui ne respectent pas les normes visant une faible intensité en carbone;
 - iii) faire en sorte que les politiques nationales contribuent aux objectifs des arrangements, ainsi qu'à la réduction de l'intensité en carbone de tous les modes de production;
 - iv) éviter les pratiques non orientées vers le marché qui contribuent à une capacité à forte intensité en carbone et non axée sur le marché;
 - v) mener des consultations sur les investissements publics en faveur de la décarbonation; et
 - vi) filtrer les investissements entrants effectués par des acteurs non orientés vers le marché conformément aux cadres juridiques nationaux respectifs.
- Pour renforcer leur coopération et faciliter les négociations en vue d'un arrangement mondial pour une production durable d'acier et d'aluminium, les États-Unis et l'Union européenne conviennent de constituer

²¹⁹ Commission européenne (2021), "Joint EU-US Statement on a Global Arrangement on Sustainable Steel and Aluminium", 31 octobre. Adresse consultée: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_5724; et USTR (2021), "Joint US-EU Statement on Trade in Steel and Aluminum", 31 octobre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2021/october/joint-us-eu-statement-trade-steel-and-aluminum>.

un groupe de travail technique chargé, entre autres, de réfléchir aux méthodes pour calculer l'intensité en carbone de l'acier et de l'aluminium et de partager des données.

3. Différends dans le cadre de l'OMC

- Les États-Unis et l'Union européenne conviennent de suspendre, d'ici le 5 novembre 2021, conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord, les procédures de règlement des différends qu'ils ont engagées l'un contre l'autre dans le cadre de l'OMC concernant les mesures des États-Unis au titre de l'article 232 (DS548) et les droits additionnels de l'Union européenne (DS559).
- En ce qui concerne les questions examinées par ces groupes spéciaux, les États-Unis et l'Union européenne conviennent mutuellement de recourir à un arbitrage au titre de l'article 25 du Mémorandum d'accord, afin de préserver pleinement les travaux des parties et des groupes spéciaux et les étapes procédurales de ces différends.
- Les États-Unis et l'Union européenne se mettront d'accord, d'ici le 17 décembre 2021, sur les procédures à suivre dans le cadre d'un arbitrage de ces questions. Une fois ces procédures acceptées, les États-Unis et l'Union européenne mettront fin à leurs différends respectifs devant les groupes spéciaux et les arbitrages seront suspendus indéfiniment.
- Une partie plaignante peut demander la reprise de l'arbitrage à tout moment au terme d'une période de consultation de 30 jours et au plus tôt le 31 octobre 2022. Avant de reprendre un arbitrage, une partie plaignante demandera d'abord la tenue de consultations au niveau ministériel avec l'autre partie en vue de trouver une autre solution.
- Les États-Unis et l'Union européenne prévoient également de n'engager aucun nouveau différend sur ces questions dans le cadre de l'OMC tant que chaque partie considèrera que cet arrangement fonctionne de façon satisfaisante.

Source: *USTR, Steel & Aluminum, U.S.-EU Joint Statement, 31 October 2021*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Statements/US-EU%20Joint%20Deal%20Statement.pdf>.

3.142. En novembre 2021, les États-Unis ont annoncé l'ouverture de consultations avec le Japon en vue de remédier à la capacité excédentaire de production d'acier et d'aluminium au niveau mondial et de prendre des mesures efficaces pour assurer la viabilité à long terme des branches de production d'acier et d'aluminium. Conformément à l'annonce, les États-Unis et le Japon s'efforceront de résoudre les préoccupations bilatérales dans ce domaine, y compris l'application des mesures prises au titre de l'article 232, les flux commerciaux et le caractère suffisant des mesures destinées à remédier à la capacité excédentaire de production d'acier et d'aluminium, dans le but d'agir de façon mutuellement avantageuse et efficace pour rétablir des conditions orientées vers le marché et préserver leurs branches de production essentielles.²²⁰ Le 7 février 2022, les États-Unis et le Japon ont publié une déclaration conjointe.²²¹ Dans cette déclaration, les deux parties font part de leur volonté commune de remédier à la capacité excédentaire non causée par le marché afin de préserver leurs branches de production d'acier et d'aluminium essentielles, et conviennent de poursuivre leur coopération. En vertu de l'arrangement, les États-Unis autoriseront des volumes fondés sur des données historiques de produits en acier japonais à entrer aux États-Unis sans appliquer de droits au titre de l'article 232.

3.1.7.1.3 Enquête visant les produits en aluminium

3.143. Une enquête au titre de l'article 232 a été ouverte le 26 avril 2017 afin de déterminer les effets des importations d'aluminium sur la sécurité nationale.²²² L'USDOC a remis, en janvier 2018, son rapport constatant que l'aluminium est importé aux États-Unis en quantités et à des conditions telles qu'il menace de compromettre la sécurité nationale des États-Unis.²²³ Le Secrétaire au

²²⁰ USTR (2021), "U.S. Statement on Working With Japan to Address Global Steel and Aluminum Excess Capacity", 12 novembre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2021/november/us-statement-working-japan-address-global-steel-and-aluminum-excess-capacity>.

²²¹ Département du commerce (2022), *U.S.-Japan Joint Statement*, 7 février. Adresse consultée: <https://www.commerce.gov/sites/default/files/2022-02/US-Japan-Joint-Statement.pdf>.

²²² L'enquête visait: l'aluminium sous forme brute (position 7601 du HTSUS), les barres et profilés en aluminium (7604); les fils en aluminium (7605); les tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm (7606); les feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris) (7607); les tubes et tuyaux en aluminium (7608); les accessoires de tuyauterie en aluminium (7609); les autres ouvrages en aluminium: pièces moulées (7616.99.51.60); et les pièces forgées (7616.99.51.70). BIS (2018), *The Effect of Imports of Aluminum on the National Security. An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as Amended*, 17 janvier. Adresse consultée: https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_aluminum_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180117.pdf.

²²³ BIS (2018), *The Effect of Imports of Aluminum on the National Security: An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as Amended*, 17 janvier. Adresse consultée:

commerce a recommandé au Président trois mesures correctives possibles pour remédier au problème des importations excessives d'aluminium: un droit global, un mélange de droits sélectifs et de contingents, ou un contingent appliqué à toutes les importations. Les droits et les contingents viendraient s'ajouter aux droits déjà en place. Le Président a choisi d'imposer, par le biais de la Proclamation n° 9704 et à partir du 23 mars 2018, un droit *ad valorem* additionnel de 10% sur certains articles en aluminium importés de tous les pays, sauf le Canada et le Mexique.²²⁴ Le 22 mars 2018, le Président a exempté l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la République de Corée et les États membres de l'Union européenne de la mesure jusqu'au 1^{er} mai 2018.²²⁵ Le 30 avril 2018, le Président a prorogé l'exemption pour le Canada, le Mexique et les États membres de l'Union européenne jusqu'au 1^{er} juin 2018, et il a prorogé l'exemption, sans fixer de date limite, pour l'Argentine, l'Australie et le Brésil compte tenu des accords de principe trouvés concernant des moyens de remplacement satisfaisants.²²⁶ Le 31 mai 2018, le Président a annoncé la conclusion d'accords avec l'Australie et l'Argentine sur les moyens de remplacement pour écarter la menace pour la sécurité nationale des États-Unis que représentent les importations d'articles en aluminium en provenance de ces pays.²²⁷ Parmi les mesures convenues figuraient des limites annuelles globales des importations de produits en aluminium provenant d'Argentine pour la période débutant à l'année civile 2018 et pour les années suivantes. En vertu de ces accords, le Président a exempté l'Argentine et l'Australie de la mesure à long terme.

3.144. Les droits additionnels ont été appliqués au Canada, au Mexique et à l'Union européenne à partir du 1^{er} juin 2018. En 2018, l'Union européenne, le Canada, le Mexique, la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie, la Türkiye, la Norvège et la Suisse ont demandé à l'ORD la tenue de consultations avec les États-Unis concernant les droits imposés par ces derniers sur certains produits en acier et en aluminium importés, ainsi que l'établissement d'un groupe spécial (voir la section sur l'acier qui précède pour des renseignements sur les différends dans le cadre de l'OMC concernant les droits imposés par les États-Unis, ainsi que les droits additionnels imposés par d'autres Membres en réponse aux droits des États-Unis). Le 31 octobre 2021, les États-Unis et l'Union européenne ont publié une déclaration conjointe concernant les droits visant l'acier et l'aluminium qui a mis fin à leurs différends dans le cadre de l'ORD (voir plus haut, acier).²²⁸

3.145. Les droits dus au titre de l'article 232 doivent être acquittés sur les importations bénéficiant de préférences. Les importations de tout article en acier ou en aluminium soumis à des droits au titre de l'article 232 admises sous régime de zone franche aux États-Unis le 23 mars 2018 ou après cette date bénéficient d'un "statut étranger privilégié"²²⁹, à l'exception des articles admissibles par le "statut de marchandises d'origine nationale"²³⁰, et seront assujetties, à leur entrée pour consommation, à tout taux de droit *ad valorem* découlant de leur classification dans la sous-position applicable du HTSUS.

https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_aluminium_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180117.pdf.

²²⁴ Proclamation n° 9704 du 8 mars 2018 concernant l'ajustement des importations d'aluminium à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 51, 15 mars, pages 11619 à 11624. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/15/2018-05477/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states>.

²²⁵ Proclamation n° 9710 du 22 mars 2018 concernant l'ajustement des importations d'aluminium à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 60, 28 mars, pages 13355 à 13359. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/28/2018-06420/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states>.

²²⁶ Proclamation n° 9739 du 30 avril 2018 concernant l'ajustement des importations d'aluminium à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 88, 7 mai, pages 20677 à 20682. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/07/2018-09840/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states>.

²²⁷ Annexe de la Proclamation n° 9758 du 31 mai 2018 concernant l'ajustement des importations d'aluminium à destination des États-Unis. *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 108, 5 juin, pages 25849 à 25855. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/06/05/2018-12137/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states>.

²²⁸ Steel & Aluminum, U.S.-EU Joint Statement, 31 octobre 2021. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Statements/US-EU%20Joint%20Deal%20Statement.pdf>.

²²⁹ Dans 19 C.F.R. 146.41, les marchandises bénéficiant d'un statut étranger privilégié sont définies comme étant des marchandises étrangères qui n'ont pas été manipulées ou fabriquées dans le but de provoquer un changement de classification tarifaire.

²³⁰ Le statut de marchandise d'origine nationale peut être accordé aux marchandises qui: i) sont cultivées, produites ou manufacturées aux États-Unis et dont toutes les taxes internes nationales ont été acquittées, le cas échéant; ii) ont été importées précédemment et dont les droits et les taxes ont été acquittés; ou iii) sont entrées précédemment en franchise de droits et de taxes (19 C.F.R. 146.43).

3.1.7.1.4 Enquête visant les importations d'automobiles

3.146. Le 23 mai 2018, l'USDOC a ouvert une enquête au titre de l'article 232 pour déterminer si les importations d'automobiles, y compris les SUV, les fourgons, les camions de poids léger et les pièces automobiles à destination des États-Unis menaçaient de compromettre la sécurité nationale, comme défini à l'article 232. L'USDOC a pris en compte l'augmentation de la part des importations de véhicules destinés au transport de personnes vendus aux États-Unis, qui est passée de 32% à 48% au cours des 20 années précédentes; la diminution de 22% de l'emploi dans le secteur de la construction automobile entre 1990 et 2017; la faible part de la R&D que représentent les constructeurs automobiles américains aux États-Unis (20% du total); et le fait que les fabricants américains de pièces automobiles ne représentent que 7% de ce secteur aux États-Unis. L'enquête a également examiné la question de savoir si le recul de la production d'automobiles et de pièces automobiles aux États-Unis menace d'affaiblir l'économie interne du pays, y compris en réduisant potentiellement la R&D et le nombre d'emplois pour travailleurs qualifiés dans le domaine des technologies de pointe.

3.147. Dans le rapport qu'il a publié en février 2019, le Secrétaire au commerce a constaté que l'incidence d'importations excessives sur la branche de production nationale d'automobiles et de pièces automobiles et le déplacement de la production aux États-Unis causaient un affaiblissement de l'économie interne des États-Unis susceptible de compromettre la sécurité nationale au sens de l'article 232. L'USDOC a constaté qu'une importante pénétration des importations au cours des trois décennies écoulées avait gravement affaibli l'industrie automobile des États-Unis dans la mesure où la production par des intérêts nationaux d'automobiles et de pièces automobiles avait été réduite par les importations et où la base manufacturière nationale s'était affaiblie. Dans l'ensemble, la part des investissements mondiaux pour la R&D dans le secteur automobile imputable aux États-Unis avait fortement diminué et représentait une fraction de la part de la R&D menée par des concurrents étrangers. Une poursuite de la baisse des volumes de production nationaux affaiblirait davantage la contribution des États-Unis à la R&D automobile et entraverait la capacité du secteur à investir dans le développement des technologies nécessaires pour que les capacités militaires des États-Unis restent à l'avant-garde. Le Secrétaire au commerce a conclu que les quantités et les conditions actuelles des importations d'automobiles et de certaines pièces automobiles affaiblissaient l'économie interne des États-Unis et menaçaient de compromettre la sécurité nationale au sens de l'article 232, et il a recommandé de négocier un accord ou d'imposer des droits de douane pouvant atteindre 35%.²³¹ Le Président a souscrit à la conclusion du Secrétaire et donné pour instruction à l'USTR d'engager la négociation d'accords pour écarter la menace pour la sécurité nationale.

3.1.7.1.5 Enquête visant les importations d'uranium

3.148. Le 18 juillet 2018, l'USDOC a annoncé l'ouverture d'une enquête au titre de l'article 232 visant à déterminer si les quantités et les circonstances des importations de minerai d'uranium et de produits de l'uranium à destination des États-Unis menaçaient de compromettre la sécurité nationale. L'enquête concernait l'intégralité du secteur de l'uranium, de l'industrie minière à la consommation industrielle, en passant par l'enrichissement et le secteur de la défense. Le rapport d'enquête a été publié en avril 2019. Il constate, entre autres, que: i) la production nationale d'uranium est essentielle pour la sécurité nationale des États-Unis, ii) le niveau actuel des importations a une incidence négative sur le bien-être économique de la branche de production de l'uranium aux États-Unis, et iii) le déplacement de l'uranium des États-Unis du fait de l'importation de quantités excessives a pour effet d'affaiblir l'économie interne des États-Unis.²³² Sur la base de ces constatations, le rapport concluait que les quantités et les circonstances actuelles des importations d'uranium affaiblissaient l'économie interne des États-Unis et menaçaient de compromettre la sécurité nationale au sens de l'article 232. Le Secrétaire au commerce a recommandé au Président de prendre des mesures immédiates pour augmenter le prix à 55 USD par livre au moyen d'une réduction progressive des importations d'uranium sur une période de cinq

²³¹ USDOC (2019), *The Effect of Imports of Automobiles and Automobile Parts on the National Security. An Investigation Conducted Under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as Amended*, 17 février 2019. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/documents/section-232-investigations/2774-redacted-autos-232-final-and-appendix-a-july-2021/file>.

²³² USDOC, Direction de l'industrie et de la sécurité, Bureau d'évaluation des technologies (2019), *The Effect of Imports of Uranium on the National Security: An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as amended*. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/documents/section-232-investigations/2791-uranium-section-232-report-and-appendices-april-2019-redacted/file>.

ans, ainsi que d'appliquer un contingent ciblé ou global pour ajuster le niveau des importations pendant suffisamment longtemps pour donner le temps nécessaire pour stabiliser et redynamiser la branche de production d'uranium des États-Unis (deux à cinq ans, et plusieurs années supplémentaires pour ajouter de nouvelles capacités). Le rapport a été rendu public en 2021.²³³

3.149. En juillet 2019, le Président a publié un mémorandum indiquant qu'à ce moment, il ne souscrivait pas à la constatation du Secrétaire au commerce selon laquelle les importations d'uranium menaçaient de compromettre la sécurité nationale des États-Unis au sens de l'article 232. Un Groupe de travail sur les combustibles nucléaires des États-Unis serait mis en place pour examiner la situation actuelle de la production nationale de combustible nucléaire et élaborer des recommandations destinées à raviver et accroître cette production.²³⁴ Le Groupe de travail a publié son rapport en avril 2020. Ce rapport contient une stratégie visant à restaurer les avantages comparatifs des États-Unis dans le domaine nucléaire.²³⁵

3.1.7.2 Article 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur

3.1.7.2.1 Cadre réglementaire, procédures et déterminations au titre de l'article 301

3.150. L'article 301 a) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur exige que le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (l'USTR) prenne des mesures dans les cas où, à la suite d'une enquête, il est établi qu'un gouvernement étranger i) enfreint les dispositions d'un accord commercial, ou ii) met en œuvre des lois, politiques ou pratiques incompatibles avec les droits juridiques internationaux des États-Unis et qui entravent ou restreignent le commerce des États-Unis.²³⁶ L'article 301 b) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur autorise l'USTR à prendre des mesures dans les cas où, à la suite d'une enquête, il est établi qu'un gouvernement étranger met en œuvre des lois, politiques ou pratiques déraisonnables ou discriminatoires et qui entravent ou restreignent le commerce des États-Unis.²³⁷ Au titre de l'article 301 b), les pratiques déraisonnables comprennent le refus d'accorder les éléments suivants: i) des chances équitables pour la création d'entreprises; ii) une protection suffisante et efficace des droits de propriété intellectuelle (DPI); iii) un accès aux marchés juste et équitable aux personnes américaines tributaires de la protection des DPI; iv) des possibilités justes et équitables d'accès aux marchés, y compris lorsqu'un gouvernement étranger tolère des pratiques anticoncurrentielles qui restreignent l'accès des biens et services américains à un marché étranger; et v) des droits aux travailleurs. Le ciblage des exportations peut également être considéré comme une pratique déraisonnable.

3.151. En vertu de l'article 301, les personnes intéressées peuvent déposer une requête auprès de l'USTR lui demandant de mener une enquête sur une loi, une politique ou une pratique d'un gouvernement étranger qui pourrait entraver ou restreindre le commerce des États-Unis, et de prendre les mesures appropriées. L'USTR peut également ouvrir une enquête de sa propre initiative.²³⁸ La Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (P.L. 114-125) a modifié l'article 306 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur en ajoutant un

²³³ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 145, 2 août. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-08-02/pdf/2021-16113.pdf>.

²³⁴ Memorandum on the Effect of Uranium Imports on the National Security and Establishment of the United States Nuclear Fuel Working Group, 12 juillet 2019. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/DCPD-201900470/pdf/DCPD-201900470.pdf>.

²³⁵ Département de l'énergie des États-Unis (2020), *Restoring America's Competitive Nuclear Energy Advantage: A Strategy to Assure U.S. National Security*, avril. Adresse consultée: <https://www.energy.gov/sites/prod/files/2020/04/f74/Restoring%20America%27s%20Competitive%20Nuclear%20Advantage-Blue%20version%5B1%5D.pdf>.

²³⁶ La loi prévoit des exceptions, notamment lorsque l'ORD de l'OMC a adopté un rapport au sujet d'un différend concernant la question visée dans l'enquête concluant qu'il n'y a pas eu de violation ou de non-respect des droits des États-Unis.

²³⁷ En vertu de l'article 301, le terme "discriminatoire" couvre toute loi, politique et pratique qui n'accorde pas le traitement national ou le traitement NPF aux marchandises, aux services ou aux investissements des États-Unis, tandis qu'une loi, politique ou pratique est "déraisonnable" même lorsqu'elle "ne constitue pas nécessairement une atteinte aux droits internationalement reconnus des États-Unis ou qu'elle n'est pas nécessairement incompatible avec ces droits, pour autant qu'elle est déloyale et inéquitable".

²³⁸ L'article 301 prévoit deux voies par lesquelles l'USTR peut ouvrir une enquête en l'absence de requête: i) de sa propre initiative et ii) dans un délai de 30 jours après avoir identifié un pays partenaire comme étant un "pays étranger visé en priorité" au titre de l'"article spécial 301". Service de recherche du Congrès (CRS) (2020), *Section 301 of the Trade Act of 1974: Origin, Evolution, and Use*, mis à jour le 14 décembre. Adresse consultée: <https://sgp.fas.org/crs/misc/R46604.pdf>.

nouveau paragraphe qui permet à l'USTR de rétablir une mesure prise au titre de l'article 301 dans les cas suivants: i) sur demande du requérant ou de tout représentant de la branche de production nationale qui bénéficierait du rétablissement de la mesure; ii) après des consultations au titre de l'article 306 d) de la Loi sur le commerce extérieur; et iii) après examen au titre de l'article 307 c) de la Loi sur le commerce extérieur.

3.152. Le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) mène les enquêtes au titre de l'article 301. Il peut être assisté par un Comité chargé de l'article 301, qui relève du Comité interministériel de la politique commerciale (TPSC). Le Comité chargé de l'article 301 examine les plaintes reçues conformément à l'article 301; organise des auditions publiques sur demande d'un plaignant ou d'une partie intéressée; communique au TPSC les résultats des examens et des auditions réalisés pour les plaintes reçues conformément à l'article 301; et soumet des recommandations au TPSC afin qu'elles soient examinées par ce Comité.²³⁹

3.153. Si l'USTR reçoit une demande d'ouverture d'enquête, il doit déterminer dans les 45 jours s'il convient de le faire. Une fois l'enquête ouverte, l'USTR doit engager des consultations avec le gouvernement étranger dont les lois, les politiques ou les pratiques font l'objet de l'enquête. Si l'USTR détermine que l'enquête concerne un accord commercial et qu'une solution mutuellement acceptable n'est pas trouvée avant la fin de la période de consultation spécifiée dans l'accord commercial, ou avant le 150^{ème} jour suivant le début des consultations, la période la plus courte étant retenue, l'USTR doit demander l'ouverture d'une procédure formelle de règlement des différends dans le cadre de l'accord commercial applicable (accord de l'OMC ou autre accord commercial pertinent auquel les États-Unis sont partie). Si un différend n'est pas réglé avant la fin du délai minimum prévu dans l'accord pour le règlement des différends, l'USTR est tenu de présenter au Congrès, dans les 15 jours après l'expiration dudit délai, un rapport dans lequel il expose les raisons pour lesquelles le différend n'a pas été réglé, l'état d'avancement de l'affaire et les perspectives de règlement. Si l'enquête porte sur une violation alléguée d'un accord commercial multilatéral ou d'un accord économique régional comportant un mécanisme de règlement des différends, l'USTR doit appliquer les dispositions de cet accord en matière de consultation et de règlement des différends.

3.154. Dans le cadre de procédures au titre de l'article 301, l'USTR doit établir des déterminations dans des enquêtes concernant des accords commerciaux comportant un mécanisme de règlement des différends dans les 18 mois après les avoir engagées ou dans les 30 jours après la fin de la procédure de règlement des différends, le délai le plus court étant retenu. Lorsque l'enquête ne porte pas sur un accord commercial comportant un mécanisme de règlement des différends, l'USTR doit établir des déterminations dans les 12 mois après son ouverture. Certaines enquêtes portant sur des DPI doivent déboucher sur une détermination dans les six mois suivant l'ouverture de l'enquête, ou neuf mois si l'affaire est particulièrement complexe.

3.155. L'USTR doit prendre des mesures si, à la suite de l'enquête, il est établi que les lois, les politiques ou les pratiques enfreignent un accord commercial ou sont injustifiables. S'il est établi qu'elles sont déraisonnables ou discriminatoires et qu'elles entravent ou restreignent le commerce des États-Unis, les mesures sont discrétionnaires: l'USTR doit déterminer s'il est approprié de prendre des mesures et, le cas échéant, lesquelles.²⁴⁰ Parmi les mesures qui peuvent être prises au titre de l'article 301, on peut citer les suivantes: i) suspendre les concessions accordées au titre de l'accord commercial, ii) imposer des droits ou d'autres restrictions à l'importation, iii) imposer des redevances ou des restrictions visant les services, iv) conclure des accords avec le pays visé pour éliminer la pratique incriminée ou pour accorder aux États-Unis des avantages compensatoires, et/ou v) restreindre les autorisations dans le secteur des services.

²³⁹ CRS (2020), *Section 301 of the Trade Act of 1974: Origin, Evolution, and Use*, mis à jour le 14 décembre. Adresse consultée: <https://sgp.fas.org/crs/misc/R46604.pdf>.

²⁴⁰ Toutefois, l'USTR n'est pas tenu de prendre des mesures si: i) l'ORD de l'OMC a adopté un rapport formel de règlement des différends qui conclut que la politique ou la pratique commerciale en question n'enfreint pas les Accords de l'OMC ou n'est pas incompatible avec ces accords, ii) l'USTR établit que le pays étranger visé par l'enquête prend des mesures satisfaisantes afin de respecter les droits conférés aux États-Unis par un accord commercial, iii) le pays étranger visé par l'enquête conclut un accord contraignant qui l'engage à cesser la pratique ou à éliminer progressivement la politique, à trouver une solution qui met fin aux entraves au commerce des États-Unis, ou à accorder aux États-Unis des avantages commerciaux compensatoires, ou iv) l'USTR détermine que prendre des mesures aurait une incidence négative sur l'économie des États-Unis, ou compromettrait gravement la sécurité nationale du pays.

3.156. L'article 307 permet de modifier une mesure tarifaire dans certaines circonstances et cette modification peut prendre la forme d'un processus d'exclusion tarifaire qui permet aux parties intéressées de demander une exemption des hausses tarifaires adoptées au titre de l'article 301 pour des importations spécifiques relevant d'une sous-position du HTSUS. L'USTR a accordé des exclusions, par exemple, lorsque le requérant a démontré l'indisponibilité du produit auprès d'autres sources, lorsque l'importateur a fait des tentatives infructueuses pour se procurer le produit aux États-Unis ou auprès de pays tiers, ou en cas de dommages économiques graves causés à l'importateur ou à d'autres intérêts des États-Unis du fait de l'imposition de droits sur un produit au titre de l'article 301. Il n'y a pas de délai pour répondre aux requêtes déposées. La mesure adoptée par l'USTR peut viser tout secteur économique, même si le produit ou le secteur concerné est sans rapport avec la loi, la politique ou la pratique faisant l'objet de la détermination. Elle peut être prise soit sur une base non discriminatoire, soit uniquement à l'égard du pays étranger concerné, mais, dans ce cas, les mesures doivent être limitées à des importations d'une valeur équivalant à l'entrave ou à la restriction imposée par le pays étranger au commerce des États-Unis. De façon générale, les mesures doivent être mises en œuvre dans les 30 jours qui suivent la détermination, mais cette application peut être retardée de 180 jours au maximum à la demande du requérant, ou si les négociations avec le pays étranger font des progrès notables ou si un délai est jugé nécessaire ou opportun pour obtenir une solution satisfaisante au problème.

3.157. En vertu de l'article 306 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, l'USTR doit suivre la mise en œuvre de chaque mesure prise et de chaque accord conclu à l'issue d'une enquête au titre de l'article 301 ou d'une procédure de règlement des différends entreprise dans le cadre d'un accord commercial ou de l'OMC. Si, après avoir fait ce suivi et tenu des consultations avec le demandeur de l'enquête initiale, ou avec la branche de production nationale affectée ou d'autres parties intéressées, l'USTR considère que le pays étranger n'applique pas de façon satisfaisante la mesure ou l'accord, il doit établir une détermination en vue de prendre des mesures supplémentaires.²⁴¹ L'article 306 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur impose à l'USTR de réviser périodiquement la liste des produits soumis à des mesures de rétorsion lorsque le gouvernement étranger ciblé ne met pas en œuvre une recommandation faite dans le cadre d'une procédure de règlement des différends de l'OMC. Cette révision périodique est connue sous le nom de rétorsion de type "carrousel". L'USTR dispose de 120 jours à compter de la date à laquelle une mesure est prise pour la première fois (et tous les 180 jours par la suite) pour réexaminer la liste des produits, et la réviser en totalité ou en partie. Une révision n'est pas exigée si l'USTR détermine qu'une mise en conformité est imminente ou s'il convient avec la branche de production des États-Unis affectée qu'il n'est pas nécessaire de réviser la liste.²⁴²

3.158. Deux fois par an, l'USTR est tenu de présenter à la Chambre des représentants et au Sénat un rapport qui décrit les requêtes déposées ou les enquêtes ouvertes au titre de l'article 301, les déterminations établies et les mesures prises. Il peut modifier ou supprimer toute mesure prise au titre de l'article 301, sous réserve des instructions spécifiques du Président et des critères énoncés dans la législation. L'USTR est tenu de publier un avis de modification ou de clôture dans le *Federal Register* et de présenter un rapport écrit au Congrès exposant les raisons qui sous-tendent la décision.

3.1.7.2.2 Affaires au titre de l'article 301

3.1.7.2.2.1 Régime chinois de transfert de technologie

3.159. Le 18 août 2017, l'USTR a ouvert une enquête au titre de l'article 301 concernant les lois, politiques et pratiques du gouvernement chinois ayant trait au transfert de technologie, à la propriété intellectuelle et à l'innovation. En mars 2018, l'USTR a publié un rapport concluant que les lois, politiques et pratiques du gouvernement chinois ayant trait au transfert de technologie, à la PI et à l'innovation étaient déraisonnables ou discriminatoires et qu'elles entravaient ou restreignaient le commerce des États-Unis, ce qui nuisait à l'économie du pays à hauteur d'au moins 50 milliards

²⁴¹ L'USTR n'est pas tenu de prendre une mesure s'il est constaté que le pays étranger prend des mesures satisfaisantes afin de respecter les droits conférés aux États-Unis par un accord commercial, ou si le pays étranger a accepté d'éliminer en bloc ou de manière progressive la loi, la politique ou la pratique visée ou de mettre en œuvre une autre solution acceptable pour les États-Unis ou, si cela n'est pas possible, d'accorder aux États-Unis des avantages commerciaux compensatoires.

²⁴² CRS (2020), *Section 301 of the Trade Act of 1974: Origin, Evolution, and Use*, mis à jour le 14 décembre. Adresse consultée: <https://sgp.fas.org/crs/misc/R46604.pdf>.

d'USD par an.²⁴³ À la suite des constatations du rapport, dans un mémorandum signé le 22 mars 2018, le Président a chargé l'USTR de prendre une série de mesures en réponse aux lois, politiques et pratiques de la Chine, y compris de préparer une liste de propositions de droits additionnels.²⁴⁴ Le Président a également chargé l'USTR de déposer une plainte devant l'ORD de l'OMC au sujet des pratiques de la Chine en matière de concession de licences pour les technologies. Le 23 mars 2018, les États-Unis ont demandé l'ouverture de consultations avec la Chine au sujet de certaines mesures relatives à la protection des DPI.²⁴⁵ Le 15 juin 2018, l'USTR a publié une liste de produits couvrant 1 102 lignes tarifaires américaines évaluées à environ 50 milliards d'USD, en valeur des échanges de 2018.²⁴⁶ Les droits additionnels ont été imposés en 2 tranches: en juillet 2018, un droit additionnel de 25% a été imposé sur la première tranche, ou la Liste 1, qui couvrait 818 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur annuelle des échanges d'environ 34 milliards d'USD. En août 2018, un droit additionnel de 25% a été imposé sur la deuxième tranche, ou la Liste 2, qui couvrait 279 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur annuelle des échanges de 16 milliards d'USD. Les listes comprenaient des produits de secteurs industriels qui contribuent à la politique industrielle "Made in China 2025", ou qui en bénéficient. Le CBP a reçu pour instruction de commencer à percevoir les droits additionnels le 6 juillet 2018.²⁴⁷ L'USTR a reçu et examiné, respectivement, environ 11 000 et 2 900 demandes d'exclusion pour les Listes 1 et 2 et il a approuvé environ 3 700 et 1 100 d'entre elles.²⁴⁸

3.160. Le 15 juin 2018, la Chine a annoncé qu'elle prendrait des contre-mesures pour 50 milliards d'USD sous la forme de droits additionnels de 25%. Le 6 juillet 2018, la Chine a répondu à la mesure initiale en imposant une majoration des droits sur des marchandises des États-Unis. Le 18 juin 2018, le Président a chargé l'USTR d'identifier des marchandises chinoises pour un montant de 200 milliards d'USD afin de leur appliquer des droits additionnels de 10%.²⁴⁹ Le 6 juillet 2018, l'USTR a proposé de prendre une mesure supplémentaire en imposant un droit *ad valorem* additionnel de 10% sur des produits chinois relevant de 6 031 sous-positions tarifaires.²⁵⁰ En septembre 2018, l'USTR a approuvé la Liste 3, qui imposait des droits additionnels sur les produits chinois relevant de 5 733 sous-positions tarifaires (sur les 6 031 proposées) et correspondant à une valeur annuelle des échanges d'environ 200 milliards d'USD. Le taux du droit additionnel visant les produits de la Liste 3 est passé de 10% à 25% en mai 2019. L'USTR a de nouveau mis en place un processus d'exclusion pour les produits chinois visés dans la Liste 3; il a reçu environ 30 300 demandes d'exclusion et en a approuvé environ 1 500. En août 2019, l'USTR a pris une nouvelle mesure: il a établi une Liste 4 comprenant 3 805 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur annuelle des échanges d'environ 300 milliards d'USD qui seraient soumises à un droit *ad valorem* additionnel de 10%. Les sous-positions tarifaires ont été divisées en deux listes distinctes avec des dates d'entrée en vigueur différentes: le 1^{er} septembre 2019 pour la Liste 4A et le 15 décembre 2019 pour la Liste 4B. Par la suite, l'USTR a décidé de faire passer le taux des droits additionnels de 10% à 15%.

²⁴³ USTR (2018), *Findings of the Investigation into China's Acts, Policies, and Practices related to Technology Transfer, Intellectual Property, and Innovation under Section 301 of the Trade Act of 1974*, 22 mars 2018. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/Section%20301%20FINAL.PDF>.

²⁴⁴ USTR (2018), *Section 301 Fact Sheet*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/USTR%20301%20Fact%20Sheet.pdf>.

²⁴⁵ Document de l'OMC WT/DS542/4 du 6 avril 2018.

²⁴⁶ La liste complète des produits a été publiée au *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 137, 17 juillet, Avis. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/2018-0026%20China%20FRN%207-10-2018_0.pdf.

²⁴⁷ USTR (2018), *USTR Issues Tariffs on Chinese Products in Response to Unfair Trade Practices*, communiqué de presse de l'USTR, 15 juin. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2018/june/ustr-issues-tariffs-chinese-products>.

²⁴⁸ USTR (2021), *2021 Trade Policy Agenda and 2020 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/reports/2021/2021%20Trade%20Agenda/Online%20PDF%202021%20Trade%20Policy%20Agenda%20and%202020%20Annual%20Report.pdf>.

²⁴⁹ *Statement from the President Regarding Trade with China*, 18 juin 2018. Adresse consultée initialement: <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/statement-president-regarding-trade-china-2/>.

²⁵⁰ La liste complète des produits a été publiée au *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 137, 17 juillet, Avis. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/2018-0026%20China%20FRN%207-10-2018_0.pdf.

3.161. Le 15 janvier 2020, l'Accord économique et commercial entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République populaire de Chine (Accord de première phase) a été signé.²⁵¹ Il est entré en vigueur le 14 février 2020. L'Accord de première phase exige que des changements soient apportés au régime économique et commercial de la Chine, y compris en ce qui concerne certaines questions visées dans l'enquête au titre de l'article 301. Le chapitre 1 de l'Accord, consacré à la propriété intellectuelle, appelle à apporter diverses améliorations en termes de protection et de respect de la PI. Le chapitre 2 de l'Accord, consacré au transfert de technologie, affirme l'importance de faire en sorte que les transferts de technologie s'effectuent sur la base du volontariat et aux conditions du marché.²⁵² À la suite de la conclusion de l'Accord, l'USTR a décidé de suspendre indéfiniment l'imposition des droits additionnels de 15% sur les produits chinois visés dans la Liste 4B et de réduire de 15% à 7,5% le taux des droits additionnels sur les produits chinois visés dans la Liste 4A à compter du 14 février 2020. L'USTR a mis en place un processus d'exclusion pour les produits chinois visés dans la Liste 4A; il a reçu environ 8 800 demandes et en a approuvé 575. En réponse à la pandémie de COVID-19, l'USTR a prorogé 137 exclusions relevant de la Liste 1, ainsi que 59 exclusions pour la Liste 2, 266 exclusions pour la Liste 3 et 87 exclusions pour la Liste 4. Le 22 décembre 2020, l'USTR a décidé de proroger encore les exclusions visant certains produits médicaux et de faire d'autres modifications pour supprimer les droits applicables au titre de l'article 301 à des produits médicaux supplémentaires afin de faire face à la pandémie de COVID-19. Le 5 octobre 2021, l'USTR a annoncé le lancement d'un examen visant à rétablir potentiellement 549 exclusions prorogées précédemment (86 FR 56345).²⁵³

3.1.7.2.2.2 Commerce de la viande bovine de l'UE

3.162. À la suite d'une requête de représentants de la branche de production de viande bovine, l'USTR a engagé le 9 décembre 2016 une procédure au titre de l'article 306 c) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur concernant la viande bovine en provenance de l'Union européenne.²⁵⁴ La principale préoccupation de la branche de production des États-Unis était que des exportateurs d'autres pays utilisaient une part importante du contingent tarifaire de 45 000 tonnes métriques (TM) visant les produits de la viande bovine de haute qualité établi dans le Mémoire d'accord États-Unis-UE de 2009 sur la viande bovine, en conséquence de quoi les États-Unis ne bénéficiaient pas des avantages attendus en vertu du Mémoire d'accord. Une liste de produits envisagés pour l'imposition de droits majorés conformément à l'autorisation accordée par l'ORD lors du différend de 1999 avec l'UE portant sur la viande bovine (DS26: *Communautés européennes – Mesures concernant les viandes et les produits carnés (hormones) (CE – Hormones)*) a été publiée dans le *Federal Register*.²⁵⁵

²⁵¹ Accord économique et commercial entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République populaire de Chine. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/phase%20one%20agreement/Economic_And_Trade_Agreement_Between_The_United_States_And_China_Text.pdf.

²⁵² Les Parties sont convenues de ce qui suit: i) permettre aux personnes physiques ou morales d'une Partie d'avoir un accès effectif à la juridiction de l'autre Partie, et de pouvoir y opérer ouvertement et librement, sans être forcées ou faire l'objet de pressions pour transférer leur technologie à des personnes de l'autre Partie; ii) tout transfert de technologie ou octroi de licence pour des technologies entre des personnes d'une Partie et celles de l'autre Partie doit s'effectuer aux conditions du marché, et être elles-mêmes fondées sur le volontariat et un accord mutuel; iii) une Partie ne doit pas soutenir ni orienter les activités d'investissement étranger direct sortant de ses personnes physiques ou morales en vue d'acquérir des technologies étrangères dans les secteurs et les branches de production ciblés dans ses plans industriels créant des distorsions; et iv) aucune des Parties ne doit exiger des personnes de l'autre Partie qu'elles transfèrent des technologies à ses personnes dans le cadre d'acquisitions, de coentreprises ou d'autres opérations d'investissement, ni exercer des pressions sur elles pour qu'elles le fassent.

²⁵³ USTR, *Reinstatement of Certain Exclusions Previously Extended*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/enforcement/section-301-investigations/section-301-china-technology-transfer/china-section-301-tariff-actions-and-exclusion-process/reinstatement-certain-exclusions-previously-extended>.

²⁵⁴ L'article 306 c) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur permet à l'USTR de rétablir une mesure au titre de l'article 301 précédemment abrogée afin de faire usage d'une autorisation de l'OMC de suspendre des concessions commerciales, en déposant une demande écrite de rétablissement de mesure. USTR, *Section 301 – EU Beef*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/enforcement/section-301-investigations/section-301-eu-beef>.

²⁵⁵ *Federal Register* (2016), vol. 81, n° 249, 28 décembre, pages 95561 et 95562. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2016-12-28/pdf/2016-31410.pdf>.

3.163. Par la suite, les États-Unis ont engagé des négociations avec l'Union européenne pour résoudre leurs préoccupations relatives au fonctionnement du contingent tarifaire visant la viande bovine de haute qualité. Les négociations se sont achevées le 2 août 2019 avec la signature par l'Union européenne et les États-Unis de l'Accord attribuant aux États-Unis une part du contingent tarifaire visant la viande bovine de haute qualité mentionné dans le Mémoire d'accord révisé concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne. L'Accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. En vertu de cet Accord, l'Union européenne a attribué aux États-Unis 35 000 TM sur les 45 000 TM du contingent tarifaire visant la viande bovine de haute qualité établi dans le Mémoire d'accord États-Unis-UE de 2009 sur la viande bovine. Au vu de l'Accord, l'USTR a décidé de clore la procédure au titre de l'article 306 c) de la Loi sur le commerce extérieur et de ne pas rétablir de mesure, avec effet au 1^{er} janvier 2020. Cette décision a été prise en consultation avec la branche de production de viande bovine des États-Unis et conformément aux conseils du Comité interorganismes chargé de l'article 301.²⁵⁶ En dépit de l'Accord, les États-Unis restent autorisés à suspendre des concessions en lien avec le différend *CE – Hormones*.²⁵⁷

3.1.7.2.2.3 Aéronefs civils de l'UE

3.164. Le 12 avril 2019, l'USTR a annoncé l'ouverture d'une enquête pour faire respecter les droits des États-Unis dans le différend engagé dans le cadre de l'OMC contre l'Union européenne et certains États membres de l'UE concernant les subventions accordées aux aéronefs civils gros porteurs.²⁵⁸ Le 2 octobre 2019, l'Arbitre de l'OMC a rendu une décision concluant que le niveau approprié des contre-mesures en réponse à l'aide accordée par l'Union européenne ou certains États membres à leurs branches de production d'aéronefs civils gros porteurs s'élevait à environ 7,5 milliards d'USD par an.²⁵⁹

3.165. À compter du 18 octobre 2019, l'USTR a décidé d'imposer des droits additionnels sur les produits de certains États membres de l'UE correspondant à une valeur annuelle des échanges d'environ 7,5 milliards d'USD. Parmi les produits visés par les surtaxes tarifaires figuraient, entre autres, les nouveaux avions et aéronefs, plusieurs produits laitiers, le beurre, le fromage, les oranges, les mandarines, les citrons, les cerises, les pêches, certains jus, les olives, le café, certains biscuits, les palourdes, les moules, d'autres mollusques, la viande congelée, l'huile d'olive, les livres imprimés et certains outils. Certaines surtaxes s'appliquaient à tous les États membres de l'UE et d'autres ciblaient seulement certains pays.²⁶⁰ Les droits additionnels étaient applicables aux produits déclarés pour la mise à la consommation ou retirés de l'entrepôt pour la consommation, à partir du 18 octobre 2019 inclus. Pour mettre en œuvre la décision, le sous-chapitre III du chapitre 99 du HTSUS a été modifié et de nouvelles sous-positions du HTSUS ont été ajoutées. Les produits relevant des nouvelles sous-positions 9903.89.05²⁶¹ et 9903.89.07²⁶² du HTSUS seraient soumis à un droit *ad valorem* additionnel de 10%, et ceux relevant des nouvelles sous-positions 9903.89.10,

²⁵⁶ *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 240, 13 décembre, pages 68286 et 68287. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/Determination Not to Reinstate Action in Connection with the EU%2080%99s Measures Concerning Meat and Meat Products.pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/Determination%20Not%20to%20Reinstate%20Action%20in%20Connection%20with%20the%20EU%2080%29s%20Measures%20Concerning%20Meat%20and%20Meat%20Products.pdf).

²⁵⁷ La procédure initiale dans le cadre de l'ORD date de 1996. En 1999, elle a atteint la phase de l'arbitrage. Les arbitres ont déterminé que le niveau de l'annulation ou de la réduction des avantages subie par les États-Unis dans l'affaire *Communautés européennes – Mesures concernant les viandes et les produits carnés (hormones) (CE – Hormones)* s'élevait à 116,8 millions d'USD par an et déclaré qu'une suspension des concessions tarifaires et des obligations connexes découlant du GATT de 1994 correspondant à des échanges de ce montant au maximum serait conforme à l'article 22:4 du Mémoire d'accord. Document de l'OMC WT/DS26/ARB du 12 juillet 1999.

²⁵⁸ *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 71, 12 avril, pages 15028 à 15036. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Preliminary Product List.pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Preliminary%20Product%20List.pdf).

²⁵⁹ Document de l'OMC WT/DS316/ARB du 2 octobre 2019.

²⁶⁰ La liste par pays des sous-positions et des produits visés se trouve dans les annexes A et B du document *Notice of Determination and Action Pursuant to Section 301: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*, publié dans le *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 196, 9 octobre, pages 54245 à 54264. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Notice of Determination and Action Pursuant to Section 301-Large Civil Aircraft Dispute.pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Notice%20of%20Determination%20and%20Action%20Pursuant%20to%20Section%20301-Large%20Civil%20Aircraft%20Dispute.pdf).

²⁶¹ Nouveaux avions et aéronefs soumis à une surtaxe tarifaire de 10%.

²⁶² *Technical Adjustments to Section 301 Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 202, 18 octobre, pages 55998 à 56009. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/84_FR_55998.pdf.

9903.89.13, 9903.89.16, 9903.89.19, 9903.89.22, 9903.89.25, 9903.89.28, 9903.89.31, 9903.89.34, 9903.89.37, 9903.89.40, 9903.89.43, 9903.89.46 et 9903.89.50 du HTSUS à un droit *ad valorem* additionnel de 25%.

3.166. La liste des produits soumis aux droits additionnels a été modifiée à compter du 5 mars 2020 et une nouvelle sous-position 9903.89.52, qui s'applique à tous les produits provenant de France ou d'Allemagne et relevant de la sous-position 8214.90.60, a été insérée.²⁶³ En juin 2020, l'USTR a engagé un réexamen de la mesure.²⁶⁴ À la suite du réexamen et à compter du 1^{er} septembre 2020, des changements ont été introduits: la sous-position 9903.89.52 a été supprimée et une sous-position 9903.89.55, qui s'applique à tous les produits provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de Croatie, de Chypre, du Danemark, d'Espagne, d'Estonie, de Finlande, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, du Portugal, de République tchèque, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Slovaquie, de Slovénie, ou de Suède et relevant de la sous-position 0406.90.99, a été introduite. De nouveaux produits (sous-positions 2007.99.05, 2007.99.10, 2007.99.15, 2007.99.20, 2007.99.25, 2007.99.35, 2007.99.60) ont également été assujettis à la surtaxe de 25%.²⁶⁵ En janvier 2021, d'autres modifications ont été introduites pour, entre autres, supprimer la sous-position 9903.89.55, la remplacer par la sous-position 9903.89.63, et créer une nouvelle sous-position 9903.89.57 applicable à certains spiritueux d'Allemagne ou de France (11 sous-positions de la position 2204).²⁶⁶ En mars 2021, l'USTR a annoncé la décision de modifier la mesure en suspendant les droits additionnels visant les produits du Royaume-Uni et de l'Union européenne pendant quatre mois.²⁶⁷

3.167. En juin 2021, les États-Unis se sont entendus avec le Royaume-Uni et l'Union européenne sur des cadres de coopération pour les différends concernant les aéronefs civils gros porteurs (LCA). L'Accord sur un cadre de coopération pour les aéronefs civils gros porteurs entre les États-Unis et l'UE appelle à aller vers une relation davantage fondée sur la collaboration et la consultation afin de promouvoir une égalité de conditions, de résoudre les difficultés communes, de surmonter les divergences de longue date et d'éviter les litiges à venir. Les parties sont convenues de ce qui suit: i) établissement d'un groupe de travail sur les aéronefs civils gros porteurs qui se réunira sur demande et au moins une fois tous les six mois; ii) le groupe de travail s'efforcera d'analyser et de surmonter tous les désaccords susceptibles de survenir entre les parties; iii) chacune des parties entend accorder à son producteur de LCA des financements pour la production ou le développement d'aéronefs civils gros porteurs aux conditions du marché; iv) chacune des parties entend accorder tout financement destiné à la R&D sur les aéronefs civils gros porteurs à son producteur de LCA par le biais d'un processus ouvert et transparent, et de diffuser largement, dans la mesure autorisée par la loi, les résultats de la R&D financée entièrement par les pouvoirs publics, tout en s'engageant à ne pas accorder de financement à la R&D ou d'autre soutien spécifique à son producteur de LCA d'une manière qui aurait des effets négatifs pour l'autre partie; v) les deux parties continueront les discussions en vue de poursuivre la mise en œuvre effective de l'Accord; vi) chaque partie entend collaborer pour analyser conjointement les pratiques autres que de marché des tierces parties

²⁶³ USTR, *Notice of Modification of Section 301 Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 35, 21 février, pages 10204 à 10211. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Notice_of_Modification_of_Section_301_Action_Enforcement_of_U.S._WTO_Rights_in_Large_Civil_Aircraft_Dispute.pdf.

²⁶⁴ USTR, *Review of Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 124, 26 juin, pages 38488 à 38530. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Review_of_Action_Enforcement_of_U.S._WTO_Rights_in_Large_Civil_Aircraft_Dispute_June_23_2020.pdf.

²⁶⁵ USTR, *Notice of Modification of Section 301 Action: Enforcement of U.S. World Trade Organization (WTO) Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 160, 18 août, pages 50866 à 50874. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/Press/Releases/85FR50866.pdf>.

²⁶⁶ USTR, *Notice of Revision of Section 301 Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 3, 6 janvier, pages 674 à 691. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/LCARevisionNotice_January_2021.pdf.

²⁶⁷ USTR, *Notice of Modification of Section 301 Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 46, 11 mars, pages 13961 et 13962. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/UK_Note_of_Modification_Action_Enforcement_LCA_Dispute.pdf, et USTR, *Notice of Modification of Section 301 Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 49, 16 mars, pages 14513 et 14514. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Notice_of_Modification_Action_Enforcement_LCA_Dispute_March_2021.pdf.

susceptibles de nuire à leurs branches de production de LCA respectives, et de remédier à ces pratiques, et mettra en œuvre l'accord de coopération sur les économies autres que de marché annexé à l'Accord principal par le biais du groupe de travail; vii) les deux parties s'efforceront de suspendre l'application de leurs contre-mesures pendant une période de cinq ans dans l'espoir que l'autre partie contribuera à mettre en place une égalité de conditions et à résoudre les difficultés communes causées par les économies autres que de marché; et viii) les deux parties continueront de dialoguer pour résoudre la question des mesures de soutien qui restent en vigueur.²⁶⁸

3.168. À la suite des accords conclus avec le Royaume-Uni et l'Union européenne, l'USTR a décidé de suspendre pendant cinq ans les mesures prises dans le cadre de l'enquête au titre de l'article 301 sur les moyens de faire respecter les droits des États-Unis dans le différend concernant les LCA dans le cadre de l'OMC, à compter du 4 juillet 2021 pour les droits visant les marchandises du Royaume-Uni et du 11 juillet 2021 pour les droits visant les marchandises des États membres de l'UE.²⁶⁹ Conformément à l'article 306 de la Loi sur le commerce extérieur et avant l'expiration de la période de suspension de cinq ans, l'USTR examinera la mise en œuvre des accords-cadres par l'Union européenne et le Royaume-Uni.

3.1.7.2.2.4 Taxe de la France sur les services numériques (TSN)

3.169. Le 10 juillet 2019, l'USTR a ouvert une enquête concernant la TSN de la France au titre de l'article 302 b) 1) A) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur telle que modifiée.²⁷⁰ Le 6 décembre 2019, l'USTR a annoncé sa détermination selon laquelle la TSN de la France était déraisonnable ou discriminatoire et qu'elle entravait ou restreignait le commerce des États-Unis. Le 10 juillet 2020, l'USTR a décidé de prendre une mesure sous la forme de droits additionnels de 25% sur les produits de la France relevant de 21 sous-positions du HTSUS pour une valeur des échanges estimée à environ 1,3 milliard d'USD pour l'année civile 2019. La décision soulignait que la TSN de 3% de la France couvrait les transactions d'entreprises des États-Unis ayant des revenus estimés à environ 15 milliards d'USD en 2020, pour des recettes fiscales attendues de près de 450 millions d'USD pour les activités menées en 2020 et de plus de 500 millions d'USD pour les activités menées en 2021. Les droits additionnels donneraient lieu au recouvrement de droits sur des marchandises de la France pour des montants comparables, bien que légèrement inférieurs. Conformément à l'article 305 a) de la Loi sur le commerce extérieur, l'USTR a décidé de suspendre les droits additionnels pendant une période pouvant atteindre 180 jours (jusqu'au 6 janvier 2021) afin de laisser un délai supplémentaire pour mener des discussions bilatérales et multilatérales susceptibles de permettre une résolution satisfaisante de cette question.²⁷¹

3.170. En janvier 2021, l'USTR a décidé de suspendre indéfiniment l'application des droits car des enquêtes au titre de l'article 301 concernant des TSN adoptées ou envisagées par l'Autriche, le Brésil, l'Espagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Türkiye et l'Union européenne avaient été ouvertes et étaient en cours.²⁷² En octobre 2021, l'USTR a accepté de retirer la mesure au titre de l'article 301 à la suite de l'accord conclu entre les États-Unis et l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.²⁷³

²⁶⁸ USTR (2021), *Understanding on a Cooperative Framework for Large Civil Aircraft*, juin. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/FINAL%20Understanding%20on%20Principles%20relating%20to%20Large%20Civil%20Aircraft.pdf>.

²⁶⁹ USTR, *Suspension of Action: Enforcement of U.S. WTO Rights in the Large Civil Aircraft Dispute*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 129, 9 juillet, pages 36313 à 36315. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/FRNLCAs5yrSuspension.pdf>.

²⁷⁰ Voir *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 136, 16 juillet, page 34042.

²⁷¹ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 137, 16 juillet, pages 43292 à 43297. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/France_Digital_Services_Tax_Notice_July_2020.pdf.

²⁷² *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 7, 12 janvier, pages 2479 et 2480. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Notice_of_Modification_France_DST_January_2021.pdf.

²⁷³ Département du Trésor des États-Unis (2021), *Joint Statement from the United States, Austria, France, Italy, Spain, and the United Kingdom, Regarding a Compromise on a Transitional Approach to Existing Unilateral Measures During the Interim Period Before Pillar 1 Is in Effect*, 21 octobre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0419>.

3.1.7.2.2.5 TSN dans 10 économies

3.171. En juin 2020, l'USTR a ouvert des enquêtes au titre de l'article 301 concernant des TSN adoptées ou envisagées par l'Autriche, le Brésil, l'Espagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Türkiye et l'Union européenne.²⁷⁴ L'USTR a considéré que les preuves disponibles suggéraient qu'il était prévu que les TSN ciblent les grandes entreprises de technologie basées aux États-Unis.

3.172. En janvier 2021, l'USTR a publié les rapports des différentes enquêtes et les avis de détermination concernant l'Autriche, l'Espagne, l'Inde, l'Italie, le Royaume-Uni et la Türkiye. Le 31 mars 2021, l'USTR a annoncé la clôture, sans adoption de mesures, des enquêtes au titre de l'article 301 concernant les TSN du Brésil, de l'Indonésie, de la République tchèque et de l'Union européenne. Le même jour, les mesures proposées dans le cadre des enquêtes sur la TSN de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Inde, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Türkiye ont été publiées. Les avis annonçant les mesures prises pour ces six pays dans le cadre des enquêtes au titre de l'article 301 ont été publiés le 7 juin 2021. La mesure consistait à appliquer une surtaxe tarifaire de 25% sur les importations de plusieurs produits, différents selon le pays; le montant affecté était calculé afin qu'il corresponde au montant annuel de la taxe visant les fournisseurs de services numériques des États-Unis (tableau 3.22). La mise en œuvre de la surtaxe a été repoussée jusqu'au 29 novembre 2021 afin de laisser du temps pour négocier.²⁷⁵

Tableau 3.22 Mesures proposées au terme des enquêtes au titre de l'article 301 pour contrer les effets de l'application des TSN

Partenaire commercial/champ d'application
<p>Autriche 23 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur des échanges estimée à 65 millions d'USD en 2019. La valeur estimée de la TSN due à l'Autriche par des groupes de sociétés basés aux États-Unis s'élève à 45 millions d'USD par an.</p>
<p>Espagne 27 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur des échanges estimée à 324 millions d'USD en 2019. La valeur estimée de la TSN due à l'Espagne par des groupes de sociétés basés aux États-Unis s'élève à près de 155 millions d'USD par an.</p>
<p>France 21 sous-positions tarifaires, principalement des produits de maquillage, du savon et des sacs à main, correspondant à une valeur des échanges estimée à 1,3 milliard d'USD en 2019. La TSN de 3% de la France couvre les transactions d'entreprises des États-Unis ayant des revenus estimés à 15 milliards d'USD en 2020, pour des recettes fiscales attendues de 450 millions d'USD pour les entreprises des États-Unis en 2020 et de plus de 500 millions d'USD en 2021.</p>
<p>Inde 26 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur des échanges estimée à 119 millions d'USD en 2019. La valeur estimée de la TSN due à l'Inde par des groupes de sociétés basés aux États-Unis s'élève à 55 millions d'USD par an.</p>
<p>Italie 44 sous-positions tarifaires au total, correspondant à une valeur des échanges estimée à environ 386 millions d'USD pour l'année civile 2019. Selon les estimations, la valeur de la TSN due à l'Italie par des groupes de sociétés basés aux États-Unis pourra atteindre 140 millions d'USD par an.</p>
<p>Türkiye 32 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur des échanges estimée à 310 millions d'USD en 2019. La valeur estimée de la TSN due à la Türkiye par des groupes de sociétés basés aux États-Unis s'élève à 160 millions d'USD par an.</p>
<p>Royaume-Uni 67 sous-positions tarifaires correspondant à une valeur des échanges estimée à environ 887 millions d'USD en 2019. Selon les estimations, la valeur de la TSN due au Royaume-Uni par des groupes de sociétés basés aux États-Unis s'élève à 325 millions d'USD par an. Le volume des échanges couverts par la mesure tient compte de l'estimation des droits devant être perçus sur les marchandises du Royaume-Uni et des taxes devant être fixées par le Royaume-Uni.</p>

Note: L'application des mesures (surtaxe tarifaire de 25%) a été suspendue.

Source: *Federal Register* (201), vol. 86, n° 107, 7 juin, page 30352.

²⁷⁴ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 109, 5 juin, pages 34709 à 34711. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/DST_Initiation_Notice_June_2020.pdf.

²⁷⁵ Les documents relatifs aux différentes enquêtes, y compris les avis publiés dans le *Federal Register* et les transcriptions des audiences virtuelles, peuvent être consultés à l'adresse: <https://ustr.gov/issue-areas/enforcement/section-301-investigations/section-301-digital-services-taxes>.

3.173. La signature par les États-Unis, l'Autriche, la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni de la Déclaration conjointe relative à un compromis sur une approche transitoire des mesures unilatérales existantes pendant la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur du pilier I, le 21 octobre 2021, a conduit à la suspension des mesures.²⁷⁶ La Déclaration conjointe a fait suite à la conclusion sous l'égide de l'OCDE d'un accord entre 136 pays concernant la fiscalité numérique. Le 8 octobre 2021, les États-Unis, l'Autriche, la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni se sont associés à d'autres membres du Cadre inclusif (CI) OCDE/G-20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices pour trouver un accord politique concernant la Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.²⁷⁷ La solution reposant sur deux piliers devrait garantir que les entreprises multinationales (EMN) sont soumises à un taux d'imposition minimum de 15% et elle devrait éliminer la double imposition. Un plan de mise en œuvre détaillé a été adopté et contient des échéances pour achever les travaux sur les règles et instruments nécessaires pour donner effet à la solution reposant sur deux piliers d'ici à 2023.²⁷⁸ La mise en œuvre du pilier I aboutira à une Convention multilatérale (CML) prévoyant l'attribution de l'impôt à la juridiction dans laquelle il est généré, ainsi qu'à la suppression de toutes les TSN et autres mesures similaires pertinentes à l'égard de toutes les entreprises. Aux termes de la Déclaration conjointe, aucune TSN ou autre mesure similaire nouvellement adoptée ne sera imposée sur quelque entreprise que ce soit à partir du 8 octobre 2021 et jusqu'à la date la plus proche entre le 31 décembre 2023 et l'entrée en vigueur de la CML.²⁷⁹ Conformément au CI, l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni sont convenus qu'au titre du pilier I, ils supprimeront toutes les mesures unilatérales à l'égard de toutes les entreprises et s'abstiendront d'en imposer de nouvelles. La Déclaration conjointe définit une approche transitoire des mesures unilatérales existantes pendant la mise en œuvre du pilier I, le Compromis sur les mesures unilatérales, qui prévoit que l'Autriche, l'Espagne, la France, l'Italie, et le Royaume-Uni ne sont pas tenus de supprimer leurs mesures unilatérales avant la mise en place du pilier I. Dans le cadre du Compromis sur les mesures unilatérales, les États-Unis ont accepté de supprimer les mesures commerciales proposées et se sont engagés à ne pas imposer d'autres mesures commerciales à l'encontre de l'Autriche, de l'Espagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni en ce qui concerne leurs TSN existantes jusqu'à la fin de la période transitoire.²⁸⁰

3.174. Les États-Unis ont également conclu des accords similaires avec l'Inde et la Türkiye, les deux autres pays visés dans la détermination de juin 2021 relative aux mesures commerciales. En conséquence, ces droits n'ont pas non plus été mis en œuvre.

²⁷⁶ Département du Trésor des États-Unis (2021), "Joint Statement from the United States, Austria, France, Italy, Spain, and the United Kingdom, Regarding a Compromise on a Transitional Approach to Existing Unilateral Measures During the Interim Period Before Pillar 1 Is in Effect", 21 octobre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0419>.

²⁷⁷ OCDE (2021), *Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy*, octobre. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/tax/beps/brochure-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.pdf>.

²⁷⁸ Le pilier I prévoit la suppression et le statu quo des TNS et autres mesures similaires. Il vise à garantir une distribution plus juste des bénéfices et des droits d'imposition entre les pays pour ce qui est des plus grandes EMN; 25% du bénéfice résiduel (le bénéfice au-dessus d'un seuil de 10% des revenus) des EMN dont le chiffre d'affaires mondial dépasse 20 milliards d'EUR et dont la rentabilité est supérieure à 10% sera attribué aux juridictions de marché dans lesquelles les revenus sont générés (Montant A). Le pilier II comprend: i) deux règles nationales, appelées collectivement les règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (GloBE), et ii) une règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) qui accorde aux juridictions de la source un droit d'imposition limité sur certains paiements entre parties liées imposés à un taux inférieur au taux minimum. L'objectif du pilier II consiste à limiter la concurrence fiscale en introduisant un impôt minimum de 15% sur les sociétés au niveau mondial juridiction par juridiction. Les règles GloBE s'appliqueront aux EMN qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'EUR et prévoient: i) une règle d'inclusion du revenu (RDIR), qui impose un taux d'imposition minimum, et ii) une règle relative aux paiements insuffisamment imposés (RPII), qui requiert un ajustement équivalent lorsque le revenu faiblement imposé dans un pays n'est pas assujéti à l'impôt au titre d'une RDIR. La RAI vise à empêcher les entreprises d'éviter l'impôt sur leurs bénéfices en rendant déductibles certains paiements qui bénéficient de taux d'imposition à la source réduits au titre des conventions fiscales. Le taux minimum pour la RAI sera 9%.

²⁷⁹ OCDE (2021), *Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy*, octobre. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/tax/beps/brochure-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.pdf>.

²⁸⁰ Département du Trésor des États-Unis, "Joint Statement from the United States, Austria, France, Italy, Spain, and the United Kingdom, Regarding a Compromise on a Transitional Approach to Existing Unilateral Measures During the Interim Period Before Pillar 1 Is in Effect", 21 octobre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0419>.

3.1.7.2.2.6 Monnaie du Viet Nam

3.175. Le 2 octobre 2020, l'USTR a ouvert une enquête au titre de l'article 302 b) 1) A) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur concernant les lois, politiques et pratiques du Viet Nam relatives à l'évaluation de sa monnaie. Dans l'avis d'ouverture d'enquête, l'USTR a expliqué que l'intervention active de la Banque d'État du Viet Nam (SBV) sur le marché des changes avait contribué à la sous-évaluation du dong vietnamien en 2019.²⁸¹ Des consultations ont été organisées en décembre 2020 et une détermination a été publiée dans le *Federal Register* le 22 janvier 2021.²⁸² La détermination était fondée sur un rapport élaboré par l'USTR en consultation avec le Département du Trésor.²⁸³ L'USTR a établi que les lois, politiques et pratiques du Viet Nam relatives à l'évaluation de la monnaie, y compris les interventions excessives sur le marché des changes et d'autres actions connexes, prises dans leur ensemble, étaient déraisonnables et entravaient ou restreignaient le commerce des États-Unis, et qu'elles pouvaient donc donner lieu à une action au titre de l'article 301 b).

3.176. Le 19 juillet 2021, le Trésor et la SBV ont publié une déclaration conjointe annonçant qu'ils avaient trouvé un accord. Le Viet Nam a accepté d'éviter de manipuler son taux de change et de s'abstenir de toute dévaluation concurrentielle du dong vietnamien. Le Viet Nam a déclaré que la SBV faisait des efforts continus pour poursuivre la modernisation de sa politique monétaire et de son régime de taux de change et les rendre plus transparents, et qu'elle continuerait d'améliorer la flexibilité du taux de change dans le temps et a déclaré qu'il fournirait au Trésor des renseignements concernant les activités de la SBV sur le marché des changes. L'USTR a constaté que l'accord entre le Trésor et la SBV offrait un règlement satisfaisant de la question faisant l'objet de l'enquête et décidé de ne pas prendre de mesure dans le cadre de cette enquête, et il a déclaré qu'en coordination avec le Trésor, il suivrait la mise en œuvre par le Viet Nam de ses engagements au titre de l'accord et des mesures connexes.²⁸⁴

3.1.7.2.2.7 Bois au Viet Nam

3.177. Le 2 octobre 2020, l'USTR a ouvert une enquête au titre de l'article 301 pour déterminer si les lois, politiques et pratiques du Viet Nam relatives à l'importation et à l'utilisation de bois illégal sont déraisonnables ou discriminatoires et si elles entravent ou restreignent le commerce des États-Unis. Dans l'avis d'ouverture, l'USTR a indiqué que l'enquête mettrait initialement l'accent sur les questions suivantes: i) les importations vietnamiennes de bois illégal pourraient être incompatibles avec les lois nationales du Viet Nam, les lois des pays exportateurs et les règles internationales; pour les espèces énumérées dans la CITES importées du Cambodge ou de République démocratique du Congo, les autorités vietnamiennes n'exigent pas les permis ni les certificats qui devraient être nécessaires pour entrer au Viet Nam ou pour réexporter depuis le Viet Nam; ii) le Viet Nam pourrait, au moins tacitement, soutenir l'importation et l'utilisation de bois illégal; et iii) d'autres lois, politiques et pratiques du Viet Nam relatives à l'importation et à l'utilisation de bois illégal.²⁸⁵

²⁸¹ USTR, *Initiation of Section 301 Investigation: Viet Nam's Acts, Policies, and Practices Related to Currency Valuation*. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 196, 8 octobre, pages 63637 et 63638. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-10-08/pdf/2020-22271.pdf>.

²⁸² USTR, *Notice of Determination Pursuant to Section 301: Viet Nam's Acts, Policies, and Practices Related to Currency Valuation*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 13, 22 janvier, pages 6732 et 6733. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Releases/VietnamCurrencyFRN.pdf>.

²⁸³ USTR (2021), *Section 301 Investigation: Report on Vietnam's Acts, Policies, and Practices Related to Currency Valuation*, 15 janvier. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Vietnam_Currency_301_Actionability_Report_Jan_15_21.pdf.

²⁸⁴ USTR, *Determination on Action and Ongoing Monitoring: Viet Nam's Acts, Policies, and Practices Related to Currency Valuation*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 142, 28 juillet, pages 40675 et 40676. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Releases/Vietnam_Currency_301_Notice_FRN.pdf.

²⁸⁵ USTR, *Initiation of Section 301 Investigation: Viet Nam's Acts, Policies, and Practices Related to the Import and Use of Illegal Timber*. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 196, 8 octobre, pages 63639 et 63640. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/Vietnam_Timber_Initiation_Notice_October_2020.pdf.

3.178. Le 1^{er} octobre 2021, les États-Unis et le Viet Nam ont signé un accord pour clore l'enquête au titre de l'article 301 sur le bois.²⁸⁶ L'accord contient plusieurs engagements du Viet Nam sur des questions relatives au bois illégal.²⁸⁷ Le Viet Nam a accepté de demander, dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord, aux entreprises, aux associations, ainsi qu'à leurs membres, qui transforment, importent, transportent, exportent et revendent du bois de s'engager à ne pas participer à des enchères portant sur du bois saisi. Le Viet Nam a accepté de supprimer, dans les neuf mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord, toute incitation financière à l'importation, à la transformation ou à l'exportation de bois ne provenant pas de plantations situées au Viet Nam, ou provenant de l'exploitation forestière illégale ou du commerce illégal du bois. Par ailleurs, le Viet Nam a accepté, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de l'accord, de réviser ses lois pour interdire à toute personne participant, ou ayant participé, à la transformation, à l'importation, au transport, à l'exportation ou à la revente de bois ou de produits du bois de participer à toute enchère portant sur du bois saisi.²⁸⁸ L'USTR a constaté que l'accord réglait la question de manière satisfaisante et décidé qu'au vu de cet accord, les lois, politiques et pratiques faisant l'objet de l'enquête n'étaient pas de nature à donner lieu à une action et qu'aucune mesure n'était appropriée à ce stade.²⁸⁹

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.179. Le CBP est chargé de veiller à ce que la sortie de marchandises des États-Unis respecte toutes les lois, réglementations et règles applicables qui régissent les exportations. Il veille également au respect des règles pour le compte d'autres organismes gouvernementaux. Tous les renseignements pertinents sur les exportations sont enregistrés avant le départ des cargaisons dans le Système d'exportation automatisé (AES) ou AESDirect, un portail du guichet unique de l'Environnement commercial automatisé (ACE). Des sanctions peuvent être appliquées en cas d'enregistrement de données d'exportation inexactes, concernant par exemple le lieu et la date d'expédition estimée.²⁹⁰ La présentation de documents sur papier n'est plus acceptée. Pour enregistrer les renseignements électroniques au moyen de l'ACE, les entités étrangères ne doivent pas s'inscrire, mais choisir un agent aux États-Unis et l'autoriser à soumettre les renseignements en leur nom.

3.180. L'enregistrement des données relatives aux expéditions d'une valeur inférieure à 2 500 USD n'est pas nécessaire, sauf si une licence ou une exemption de licence est exigée pour l'exportation.²⁹¹ Il incombe à l'exportateur de déterminer si une licence d'exportation est requise en raison de la nature du produit, de sa destination ou de ses utilisations finales possibles. Les demandes de licence ou d'exemption de licence, le cas échéant, sont présentées par voie électronique à la Direction de l'industrie et de la sécurité (BIS), qui relève de l'USDOC, pour les produits à double usage et les articles militaires moins sensibles. La demande est examinée par la BIS, qui la transmet à d'autres organismes compétents (Département d'État, Département de la défense et Département de l'énergie) pour examen et recommandation.

²⁸⁶ USTR (2021), *Agreement between the Government of the Socialist Republic of Viet Nam and the Government of the United States of America on Illegal Logging and Timber Trade*, 1^{er} octobre. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam Timber/VN Timber Agreement Text \(9-30-21\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20Text%20(9-30-21).pdf).

²⁸⁷ USTR (2021), "USTR Announces Agreement Between the United States and Viet Nam to Resolve Timber Section 301 Investigation", 1^{er} octobre. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2021/october/ustr-announces-agreement-between-united-states-and-vietnam-resolve-timber-section-301-investigation>.

²⁸⁸ USTR, *Agreement Between the Government of the Socialist Republic of Viet Nam and the Government of the United States of America on Illegal Logging and Timber Trade*. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20Text%20\(9-30-21\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20Text%20(9-30-21).pdf).

²⁸⁹ USTR, *Determinations and Ongoing Monitoring: Investigation Concerning Viet Nam's Acts, Policies and Practices Related to Illegal Timber*. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 191, 6 octobre, pages 55681 et 55682. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Notices/2021-21809.pdf>.

²⁹⁰ Le CBP accepte une arrivée des exportations jusqu'à quatre jours après la date indiquée dans le dépôt électronique. Les renseignements enregistrés devront être mis à jour si un retard plus important est attendu.

²⁹¹ Les exportations de produits qui autrement auraient exigé une licence peuvent être autorisées si l'exportateur certifie que les modalités, dispositions et conditions de l'opération respectent les critères d'admissibilité au titre de la dispense de licence.

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.181. La Constitution (article premier, section 9) interdit l'application de taxes à l'exportation, mais autorise le prélèvement de redevances sur certains services rendus (article premier, section 10). Des impositions peuvent donc être appliquées, par exemple, pour l'inspection et la certification d'exportations de produits agricoles.

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.182. La sécurité nationale et la poursuite des objectifs de politique étrangère servent de lignes directrices aux contrôles à l'exportation. Les États-Unis imposent actuellement des restrictions à l'exportation de certaines marchandises, y compris les articles de défense, les biens à double usage (commercial et militaire) et les matières et la technologie nucléaires, ou des restrictions visant à prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ou de technologies relatives aux missiles utilisés pour les transporter. Dans de nombreux cas, les États-Unis coopèrent avec d'autres pays afin de contrôler les exportations de ces marchandises et technologies. L'Arrangement de Wassenaar, le Régime de contrôle des technologies de missiles, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et son Comité Zangger, le Groupe d'Australie et le Groupe des fournisseurs nucléaires sont les principaux éléments de ce système. Des contrôles à l'exportation sont aussi appliqués aux pays visés par des sanctions économiques imposées par les États-Unis.

3.183. La Loi de 2018 sur la réforme du contrôle des exportations (P.L. 115-232) (Loi ECRA) est le principal texte d'application en matière de contrôles à l'exportation pour les produits à double usage et les articles militaires moins sensibles; elle est administrée par la BIS. La BIS veille également à l'application de la législation des États-Unis contre le boycottage. Les contrôles des exportations de matières, d'installations et d'équipements nucléaires à des fins civiles sont administrés par la Commission de réglementation du nucléaire des États-Unis, conformément à la Loi de 1954 sur l'énergie atomique (P.L. 83-703).²⁹² La Loi de 1976 sur le contrôle des exportations d'armes (P.L. 94-329) confère au Président le pouvoir de contrôler les exportations d'articles et de services de défense. Des contrôles peuvent être appliqués en cas de pénurie au titre de la Loi sur les pouvoirs économiques en cas de crise internationale (Loi IEEPA) ou d'autres dispositions réglementaires. Des sanctions économiques ou des embargos peuvent être imposés par le Président conformément à la Loi IEEPA, ou par l'adoption de loi spécifiques par le Congrès. Les contrôles à l'exportation sont administrés et appliqués par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et le Département d'État (tableau 3.23).

Tableau 3.23 Articles soumis à des contrôles à l'exportation, y compris des procédures de licences

Catégorie de produits	Organismes responsables	Fondement juridique
Produits à double usage, certaines munitions et articles militaires et articles contrôlés pour éviter les pénuries	USDOC, BIS	ECRA, EAA, IEEPA
Services et articles de défense	Département d'État, Direction du contrôle du commerce militaire	22 C.F.R., parties 120 à 130
Transferts internationaux de marchandises, services et technologies liés à la défense	Administration de la sécurité des technologies de défense	
Substances réglementées et substances chimiques énumérées utilisées dans la fabrication de substances réglementées	Office de la lutte antidrogue, Bureau du contrôle des détournements, Unité des importations et exportations (substances chimiques et substances réglementées)	21 C.F.R., parties 1311 à 1313
	Agence des médicaments et des produits alimentaires, Importations/exportations (médicaments et produits biologiques)	21 U.S.C. 301 <i>et seq.</i>
	Agence des médicaments et des produits alimentaires, Affaires internationales (médicaments expérimentaux autorisés)	21 C.F.R., 312.1106.

²⁹² La BIS octroie des licences pour les équipements "secondaires" de centrales civiles, et le Département de l'énergie autorise l'exportation de technologies nucléaires.

Catégorie de produits	Organismes responsables	Fondement juridique
Contrôles des poissons et des animaux sauvages; espèces menacées d'extinction	Département de l'intérieur, Service de la faune aquatique et terrestre des États-Unis	50 C.F.R. 17.21, 17.22, 17.31, 17.32
Contrôles des avoirs étrangers et des opérations étrangères	Département du Trésor, Bureau du contrôle des avoirs étrangers, Licences	31 C.F.R., parties 500 à 590
Appareils médicaux	Agence des médicaments et des produits alimentaires, Bureau du contrôle	21 U.S.C. <i>et seq.</i>
Gaz naturel et électricité	Département de l'énergie, Bureau des programmes relatifs aux combustibles	10 C.F.R. 205.300 à 205.379, 590
Matières et équipements nucléaires	Commission de réglementation du nucléaire, Bureau des programmes internationaux	10 C.F.R., partie 110
Technologie nucléaire; données techniques pour les armes nucléaires et matières nucléaires spéciales	Département de l'énergie, Bureau de la non-prolifération et de la maîtrise des armements	10 C.F.R., partie 810
Transitaires maritimes	Commission maritime fédérale, Bureau des transitaires	46 C.F.R., partie 510
Données relatives aux dépôts de demandes de brevet envoyées à l'étranger	Département du commerce, Office des brevets et des marques, Licences et examen	35 U.S.C. 184 <i>et seq.</i> 37 C.F.R., partie 5
Navires battant pavillon américain ou fabriqués aux États-Unis jaugeant plus de 1 000 t brutes	Administration maritime des États-Unis, Division du transfert et de la cession des navires	46 C.F.R., partie 221
Déchets dangereux	Agence pour la protection de l'environnement, Bureau de la conservation et de la récupération des ressources	40 C.F.R., partie 262, sous-partie E; 263.20; 263.22 d)
Certains produits pétroliers fabriqués à partir des réserves de pétrole en mer ou dérivés de ces réserves	USDOC, BIS	15 C.F.R., partie 754
Grumes de thuya géant non ouvrées	USDOC, BIS	15 C.F.R., partie 754
Chevaux exportés par mer pour abattage	USDOC, BIS	15 C.F.R., partie 754
Transactions à l'exportation impliquant des personnes inscrites sur la liste de ressortissants et autres personnes spécialement désignés	Département du Trésor, Bureau du contrôle des avoirs étrangers	Non disponible

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements figurant dans le supplément n° 3 à la partie 730 du Règlement sur l'administration des exportations et des renseignements de la BIS; et renseignements communiqués par les autorités. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/about-bis/resource-links>.

3.184. La BIS administre les lois, réglementations et politiques régissant les exportations et les réexportations de marchandises, services, logiciels et technologies qui relèvent du champ d'application du Règlement sur l'administration des exportations (Règlement EAR). Elle coordonne ses actions avec celles d'autres organismes nationaux ou de gouvernements étrangers au sujet du contrôle des exportations, de la non-prolifération des armes de destruction massive et de questions commerciales stratégiques. L'Administration des exportations de la BIS examine les demandes de licences pour les exportations, les réexportations ou les transferts, y compris les transferts de technologies visés par le Règlement EAR qui sont destinés à des ressortissants étrangers aux États-Unis. Les refus d'octroi de licences peuvent faire l'objet d'un recours. La disponibilité à l'étranger, soit le fait qu'un produit puisse être fourni par une source hors États-Unis dans des quantités suffisantes et avec un niveau de qualité comparable de façon à rendre la restriction imposée par les États-Unis inefficace, peut constituer un argument en faveur de l'invalidation d'un refus.

3.185. Tous les produits assujettis au Règlement EAR se voient assigner un numéro de contrôle à l'exportation (ECCN) ou sont inclus dans la catégorie 99 de l'EAR. Les biens à double usage et certaines munitions visés par un contrôle sont inscrits sur la Liste de contrôle du commerce (CCL), ainsi que leur ECCN, et tous les produits qui ne sont pas repris dans la CCL (c'est-à-dire ceux de la catégorie 99 de l'EAR) peuvent être exportés ou réexportés sans licence, à moins que la destination ne soit un pays faisant l'objet d'un embargo ou de sanctions, une partie source de préoccupations

ou un pays en faveur d'une utilisation finale interdite. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les exportations de la quasi-totalité des produits inscrits sur la CCL sont interdites vers quatre pays (Cuba, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée et Syrie). S'agissant des parties sources de préoccupations, la BIS tient une Liste des personnes refusées, une Liste non vérifiée et une Liste des entités.²⁹³ Des exportations, réexportations ou transferts dans le pays peuvent être réalisés au titre d'une Autorisation de dispenses stratégiques de licences commerciales vers les destinations considérées comme présentant un faible risque d'utilisations non autorisées ou inadmissibles (43 pays en avril 2022).

3.186. Au sein du Département d'État des États-Unis, la Direction du contrôle du commerce de matériel militaire (DDTC) régleme les exportations et les importations temporaires d'articles et de services de défense, conformément au Règlement relatif au trafic d'armes international (ITAR). Les articles et services de défense réglementés par la DDTC sont énumérés dans la Liste des munitions des États-Unis (USML) et une licence peut être exigée avant leur exportation ou leur importation temporaire vers les États-Unis. L'ITAR prévoit de nombreuses exemptions qui peuvent permettre aux exportateurs et aux importateurs, à titre temporaire, d'effectuer un transfert sans avoir à obtenir de licence auprès de la DDTC. Ces exemptions autorisent les transferts vers l'Australie, le Japon, les pays de l'OTAN et la Suède, entre autres. Les exportations d'articles et de services de défense inscrits sur l'USML font l'objet d'une politique de refus visant huit pays. Seize autres pays sont visés par une politique de refus assortie de certaines exceptions. Ces politiques peuvent découler de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de sanctions unilatérales. Les personnes participant aux États-Unis à des activités de fabrication, d'exportation et d'importation temporaire d'articles de défense, ou à la fourniture de services de défense énoncés dans l'USML doivent s'enregistrer auprès de la DDTC et s'acquitter d'une redevance annuelle.

3.187. Des réformes visant à réduire la complexité des contrôles à l'exportation ont été lancées par une initiative présidentielle en 2009. Nombre des objectifs initiaux, y compris l'établissement d'une liste de contrôle unique pour les biens à double usage et les munitions (soit la fusion de la CCL et l'USML), d'un organisme unique pour la délivrance de licences et d'un organisme unique pour l'exécution des contrôles à l'exportation, n'ont pas été atteints. Toutefois, une plate-forme électronique unique facilite la présentation et le traitement des demandes de licences, et un Centre de coordination des contrôles à l'exportation est opérationnel depuis 2012. Les listes relatives aux biens à double usage et aux munitions ont été simplifiées par le transfert des articles moins sensibles de l'USML à la CCL. La révision de 18 catégories sur 21 de l'USML a été achevée en 2016. Le transfert des articles restants (relevant des catégories I, II et III) s'est terminé en janvier 2020.²⁹⁴

3.188. D'après l'analyse des données de la BIS par le Service de recherche du Congrès, environ 83% des exportations américaines (en valeur) étaient visées par le Règlement EAR en 2019, dont 13,7% visées par la CCL et donc par l'obligation de détention de licence d'exportation pour certaines destinations. Cependant, des licences ont dû être obtenues pour seulement 0,4% des exportations américaines (en valeur), étant donné que les exportations vers de nombreuses destinations en sont exemptées et que de nombreuses opérations sont admissibles au bénéfice de cette exemption. Cette même année, la BIS a examiné près de 33 000 demandes de licences et a refusé d'en délivrer environ 1,1%. Ce faible niveau de demandes rejetées peut s'expliquer en partie par la précision des renseignements mis à disposition des exportateurs concernant les utilisations finales et les utilisateurs finals susceptibles de faire l'objet d'un refus, ce qui freine la présentation de demandes non-conformes.²⁹⁵

3.189. Au titre de la Loi ECRA, le Département du commerce est chargé de mener un processus interorganismes visant à définir les technologies émergentes et fondamentales, puis à établir une politique de licences pour contrôler leur exportation. Ces travaux sont en cours. La BIS a instauré des contrôles supplémentaires pour l'exportation de certaines technologies, y compris des logiciels,

²⁹³ Ces listes désignent les personnes et entités n'ayant pas droit aux privilèges à l'exportation et avec qui il est interdit de passer tout marché (Liste des personnes refusées), les utilisateurs finals que la BIS n'a pas pu vérifier lors des transactions précédentes (Liste non vérifiée), et les parties dont la présence dans une transaction est susceptible d'entraîner des obligations supplémentaires en matière d'obtention de licences (Liste des entités).

²⁹⁴ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 15, 23 janvier, page 4136.

²⁹⁵ Service de recherche du Congrès (CRS), *The U.S. Export Control System and the Export Control Reform Act of 2018*, rapport n° 46814, mis à jour le 7 juin. Adresse consultée: https://www.everycrsreport.com/files/2021-06-07_R46814_4ada880cd0a8b2b2822d942b4114828c13908820.pdf.

pendant la période à l'examen. La Loi ECRA impose également un examen des procédures de licences pour les exportations, les réexportations et les transferts dans le pays liés à des États visés par un embargo américain total sur les armes.

3.190. Le régime de contrôle des exportations a fait l'objet de nombreuses modifications pendant la période à l'examen. Ces modifications rendent compte, par exemple, de l'évolution des contrôles internationaux à l'exportation des États-Unis et de leurs partenaires concernant les munitions, les biens et technologies à double usage, et les technologies relatives aux missiles; des préoccupations en matière de sécurité nationale; de modifications fréquentes apportées à la Liste des entités et à la Liste non vérifiée de la BIS; de la création de la Liste des utilisateurs finals militaires (MEU); et des modifications apportées aux sanctions et aux embargos visant des pays ou entités spécifiques (tableau A3. 2.1). En particulier, de nouveaux contrôles sont appliqués aux exportations de produits d'origine américaine à destination de la Chine (ou de Hong Kong, Chine) et de sociétés à capitaux chinois, comme Huawei et ses filiales. Certaines sanctions économiques ont été revues et durcies (par exemple dans le cas de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela, de Cuba et du Cambodge) ou remises en place (Myanmar).

3.191. En avril 2020, la Direction fédérale de la gestion des crises (FEMA) a établi une règle temporaire visant les exportations de certaines ressources sanitaires et médicales essentielles et rares.²⁹⁶ Du fait de la propagation rapide de la COVID-19, l'approbation expresse de la FEMA était requise pour exporter cinq types de ressources médicales, y compris les équipements de protection individuelle (par exemple les respirateurs, les masques et les gants). La gamme de produits visés a été modifiée en août 2020, avec la suppression de certains respirateurs de la liste, et en décembre 2020, avec l'ajout des seringues et des aiguilles hypodermiques.²⁹⁷ Les mesures temporaires sont restées en place jusqu'au 30 juin 2021, à leur expiration. Les restrictions temporaires à l'exportation ont été notifiées à l'OMC.²⁹⁸

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.192. Au sein de l'Administration du commerce international, qui relève du Département du commerce, le Service commercial États-Unis et Étranger (US&FCS) est l'organisme du pays chargé de promouvoir le commerce et l'investissement. Il a pour mission de promouvoir les exportations de marchandises et de services depuis les États-Unis, en particulier celles des PME; de défendre et de protéger les intérêts des entreprises américaines à l'étranger; et d'attirer les investissements vers l'économie américaine et de les y retenir.

3.193. Une aide est apportée en vue de stimuler les exportations des PME (moyennant une redevance) sous la forme, entre autres, d'études de marchés en ligne et personnalisées, de services de mise en relation pour présenter des exportateurs américains à des acheteurs et des distributeurs bien placés, d'une obligation de vigilance envers les parties étrangères, d'activités de promotion de produits et de services dans le pays et d'une aide pour la participation à certaines foires commerciales aux États-Unis ou à l'étranger. Des programmes personnalisés d'orientation et de sensibilisation, ainsi que des formations (par exemple sur les documents requis et les contrôles à l'exportation) sont également dispensés sans frais. L'US&FCS gère un réseau de spécialistes du commerce international répartis dans les bureaux de 106 Centres d'aide à l'exportation sur le territoire, ainsi que d'agents d'ambassades et de consulats des États-Unis établis dans 117 villes et plus de 75 marchés étrangers.

3.194. Un site Web spécifique (www.trade.gov/export-solutions) a été créé afin d'organiser des formations à l'intention d'exportateurs établis et potentiels sur des sujets et des outils précis visant par exemple à apprendre comment exporter, à trouver des acheteurs et des partenaires, à faire des recherches sur les marchés étrangers, à remédier aux problèmes d'exportation et aux obstacles au commerce, à s'y retrouver dans les expéditions et la logistique, à protéger la propriété intellectuelle, à négocier une transaction à l'exportation, à obtenir des renseignements tarifaires, à étudier des

²⁹⁶ FEMA, *Prioritization and Allocation of Certain Scarce or Threatened Health and Medical Resources for Domestic Use*, *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 70, 10 avril, page 20195. Les exemptions ont été notifiées le 21 avril 2020 (*Federal Register* (2020), vol. 85, n° 77, 21 avril, page 22021).

²⁹⁷ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 154, 10 août, page 48113; et *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 251, 31 décembre, page 86835.

²⁹⁸ Documents de l'OMC G/MA/QR/N/USA/4/Add.1 du 14 mai 2020; G/MA/QR/N/USA/4/Add.2 du 1^{er} septembre 2020; G/MA/QR/N/USA/5 du 6 octobre 2020; G/MA/QR/N/USA/5/Add.1 du 1^{er} février 2021; et G/MA/QR/N/USA/5/Add.2 du 16 septembre 2021.

guides sur le commerce des pays, à comprendre les règles reconnues au niveau international (Incoterms) et à classer les produits selon le Système harmonisé. Les restrictions imposées par les États-Unis à certains types d'exportations, de réexportations et de transferts peuvent être retrouvées au moyen du moteur de recherche de la Liste de contrôle consolidée. Du fait de la pandémie actuelle, l'accent mis sur les services de promotion en ligne des exportations a été renforcé. L'US&FCS prélève des redevances pour l'utilisation de ses services, dont certains peuvent également être fournis à des entreprises non américaines.

3.195. La Loi de 1992 sur l'expansion des exportations a donné lieu à la création du Comité de coordination de la promotion des échanges commerciaux (TPCC), une instance interinstitutions présidée par le Secrétaire au commerce, dont l'objectif est de fournir un cadre unifié pour la promotion des exportations et les activités de financement des exportations, ainsi que pour l'organisation de tels programmes. Ce comité regroupe 20 organismes fédéraux gérant des programmes liés aux exportations. En principe, le TPCC est tenu de publier tous les ans un document de stratégie d'exportation nationale. Cependant, le dernier rapport de ce type a paru en décembre 2016. Le TPCC travaille également en coordination avec des organismes chargés de la promotion du commerce dans les États du pays afin d'améliorer l'efficacité globale des stratégies de promotion des exportations, d'élaborer de bonnes pratiques et de mieux aider les petites entreprises.

3.196. Le Conseil des exportations du Président (PEC) est un organe consultatif qui a été créé en 1973 dans le but de conseiller le Président dans le domaine de l'expansion des exportations américaines. Le PEC fait rapport au Président par l'intermédiaire du Secrétaire au commerce. Il ne s'est pas réuni depuis 2016. Bien que le gouvernement actuel ait réhabilité le PEC, qui dispose maintenant de statuts en vigueur pour la période 2021-2023, il n'a pas encore communiqué ses projets quant à l'avenir de cet organe.

3.197. L'Agence des États-Unis pour le commerce et le développement (USTDA) est un organisme indépendant qui a été créé en 1992 dans le but de promouvoir le développement économique et les intérêts commerciaux des États-Unis dans les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire. Elle finance l'élaboration de projets fondés sur des dons et la création de partenariats en faveur du développement d'infrastructures durables et du renforcement de la croissance économique dans les pays partenaires. L'USTDA accorde une priorité particulière aux secteurs économiques essentiels dans lesquels les entreprises américaines sont compétitives, y compris l'énergie propre, les technologies de l'information et de la communication, le transport, les infrastructures de santé et l'agro-industrie. Pour l'exercice 2021, l'USTDA a établi que des exportations américaines à hauteur de plus de 2,3 milliards d'USD avaient été réalisées vers des économies émergentes dans le cadre de ces programmes visant à faciliter le développement de l'infrastructure qualité.²⁹⁹

3.2.4.1 Régime de ristourne des droits de douane

3.198. Les procédures de ristourne de droits de douane figurant dans la section 906 de la Loi TFTEA (P.L. 114-125) ont été intégrées dans l'ACE le 24 février 2018. Les demandes de ristournes pouvaient encore être déposées en personne dans quatre bureaux du CBP chargés des ristournes jusqu'au 23 février 2019. Les éléments de données fournis par le requérant au moyen de l'ACE sont vérifiés et validés, et un message automatique de confirmation est envoyé lorsque la demande est acceptée. Un message automatique est également généré si un des éléments de données ou plus sont rejetés par le CBP. Les demandes rejetées peuvent être corrigées et présentées une nouvelle fois dans le délai de modification prescrit.

3.199. Il est désormais obligatoire de déposer les demandes de ristournes par voie électronique, et le système de ristourne modernisé découlant de la Loi TFTEA s'accompagne également de délais uniformisés et prolongés pour le dépôt des demandes de ristournes, de prescriptions renforcées s'agissant de la conservation des dossiers, d'une norme de substitution des marchandises simplifiée et d'une responsabilité juridique plus large en cas de fausses déclarations. Les attestations de livraison ne sont plus requises pour prouver que les marchandises ont été transférées de l'importateur au fabricant ou au requérant. La règle finale mettant en application le système de ristourne modernisé a été publiée au Federal Register en décembre 2018.³⁰⁰

²⁹⁹ USTDA (2021), "USTDA Generates Record Results for U.S. Exporters", 4 octobre. Adresse consultée: <https://ustda.gov/ustda-generates-record-results-for-u-s-exporters/>.

³⁰⁰ *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 242, 18 décembre, page 64942. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-12-18/pdf/2018-26793.pdf>.

3.200. Le délai pour déposer une demande de ristourne de droits est de cinq ans à compter de la date d'importation des marchandises désignées, ou de trois ans à compter de la date d'exportation pour certaines demandes enregistrées conformément au n° 19 U.S.C. 1313 d). La ristourne couvre généralement jusqu'à 99% des droits de douane, certains droits d'accise et des redevances telles que la redevance pour les formalités de traitement des marchandises et la taxe d'entretien des ports prélevées à l'importation. Les droits relevant de la section 232 ne peuvent pas faire l'objet d'une ristourne.

3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.2.5.1 Export-Import Bank (EXIM)

3.201. L'EXIM, société entièrement détenue par l'État, est l'organisme officiel de crédit à l'exportation des États-Unis. Organisme indépendant du gouvernement fédéral, l'EXIM aide les exportateurs qui ne parviennent pas à avoir accès à des sources privées de financement des exportations en leur accordant des prêts directs, des garanties de prêts, des contrats d'assurance-crédit à l'exportation et des garanties de crédits d'exploitation. Les prêteurs du secteur privé et les courtiers d'assurance jouent en général le rôle de partenaires dans les transactions de l'EXIM. L'EXIM veille à ce que, dans la mesure nécessaire, ses produits financiers soient fournis à des conditions concurrentielles par rapport à celles des organismes de crédit à l'exportation d'autres pays. Si l'EXIM est indépendante du gouvernement dans ses activités courantes, son existence fait toutefois l'objet d'un renouvellement d'autorisation périodique par le Congrès, qui fixe également un plafond à son pouvoir de prêt. En outre, les membres de son Conseil d'administration sont nommés par le Président des États-Unis sur les conseils et avec l'approbation du Sénat.

3.202. Si l'EXIM assume les risques crédit et les risques pays que les acteurs privés ne sont pas aptes ou disposés à accepter, toutes ses opérations sont cependant visées par une prescription légale imposant de démontrer qu'elles sont assorties d'une garantie raisonnable de remboursement (12 U.S.C., 635 b) 1) B)). Les risques font l'objet d'un suivi étroit, et le taux d'impayés de l'EXIM est constamment inférieur au taux réglementaire. Le soutien aux transactions à l'exportation impliquant Cuba, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et la Syrie est interdit par la loi, et l'EXIM tient une liste limitative de pays dans lesquels elle évite ou restreint son exposition aux risques commerciaux et/ou politiques.³⁰¹

3.203. À la fin de septembre 2021, le total des engagements de l'EXIM, couvrant 163 pays, s'élevait à 41 343,6 millions d'USD. Le Mozambique, le Royaume d'Arabie saoudite, le Mexique, la Türkiye et la Chine comptaient parmi les pays où ses engagements étaient les plus importants. Les aéronefs (38%), le pétrole et le gaz (26%) et les produits manufacturés (19%) représentaient la majeure partie de ses engagements sectoriels au niveau mondial. L'EXIM génère des recettes à partir de commissions d'engagement, de commissions d'encours et d'intérêts et d'une ouverture de crédit annuelle qui couvre les frais administratifs. Elle est considérée comme un organisme autofinancé. Outre la constitution de réserves de précaution, l'EXIM verse ses recettes excédentaires au Trésor. Depuis 1992, un montant d'environ 9 milliards d'USD (nets) a ainsi été reversé. Le financement de projets à long terme a toujours été l'activité la plus rentable de l'EXIM. Cependant, les divergences politiques au sein du pays ont récemment empêché l'EXIM de participer à ces projets pendant de longues périodes. Un texte législatif entré en vigueur en décembre 2015 a de nouveau autorisé l'EXIM à exercer ses activités jusqu'au 30 septembre 2019, avec un pouvoir de prêt limité à 135 milliards d'USD, dont une part de 30% au moins devait être consacrée aux prêts aux petites entreprises. Pour autant, si le personnel de l'EXIM a été autorisé à approuver des prêts à court terme et certains prêts à moyen terme, toutes les autorisations à moyen et long termes portant sur un montant supérieur à 10 millions d'USD ont été suspendues, le Conseil d'administration composé de cinq membres ne disposant pas du quorum nécessaire pour prendre de telles décisions.³⁰²

³⁰¹ La liste limitative de pays en vigueur depuis le 14 octobre 2021 répertorie 23 pays dans lesquels l'EXIM n'assume aucun risque politique ou commercial, et d'autres pays où les engagements à long et moyen termes sont limités. Adresse consultée: <https://www.exim.gov/sites/default/files/tools/countrylimitationschedule/clsoc2021.pdf>.

³⁰² Le personnel de l'EXIM a été autorisé à approuver des transactions d'un montant maximal de 25 millions d'USD à partir de mai 2019. En outre, un Conseil temporaire doté d'un droit de vote peut désormais être constitué lorsque le nombre de membres du Conseil confirmés est insuffisant.

3.204. Cette situation de blocage a finalement été résolue en mai 2019, lorsque le Sénat a confirmé la nomination, par le Président, du Président et de deux membres du Conseil d'administration.³⁰³ En outre, une loi prorogeant le pouvoir de l'EXIM jusqu'au 31 décembre 2026 – la plus longue période de réautorisation en 85 ans – a été adoptée en décembre 2019.³⁰⁴ Les incertitudes et les obstacles juridiques et opérationnels ayant ainsi été éliminés, l'EXIM a repris le financement de grands projets. En septembre 2019, elle a approuvé un prêt direct pour le financement d'un projet intégré portant sur le gaz naturel liquéfié au Mozambique. La transaction (qui s'élève à un maximum de 5 milliards d'USD) est la plus importante de son histoire (tableau 3.24). Cependant, le niveau actuel du total des engagements dépasse la limite réglementaire, maintenue à 135 milliards d'USD, de plus de 90 milliards d'USD.

Tableau 3.24 Autorisations de l'EXIM, exercices 2017-2021

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD
Prêts	12	5,6	0	0	2	5 008,8	1	9,5	1	69,8
À long terme	0	0	0	0	1	5 000,0	0	0	1	69,8
À moyen terme	0	0	0	0	1	8,8	1	9,5	0	0
Fonds de roulement	12	5,6	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties	221	961,1	197	879,0	205	927,7	194	2 879,8	205	
À long terme	1	2,6	0	0	0	0	10	1 201,4	15	2 116,1
À moyen terme	25	119,5	32	193,9	37	239,8	53	221,1	66	176,8
Fonds de roulement	195	839,0	165	685,1	168	687,9	131	1 457,3	124	4 601,5
Assurance-crédit	2 228	2 464,3	2 192	2 444,2	2 141	2 277,7	1 878	2 505,9	1 868	2 273,2
À court terme	2 186	2 414,3	2 117	2 346,4	2 065	2 191,7	1 848	2 450,2	1 848	2 232,2
À moyen terme	42	50,0	75	97,8	76	86,0	30	55,7	20	41,0

Source: EXIM, *Annual Reports*, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Adresse consultée: <https://www.exim.gov/news/reports/annual-reports>.

3.205. L'EXIM exerce ses activités au titre de mandats établis par le Congrès, conformément à sa charte. Il existe actuellement quatre mandats, portant sur les petites entreprises, l'Afrique subsaharienne, les biens et services respectueux de l'environnement, et la Chine et les domaines d'exportation porteurs de transformation. En renouvelant l'autorisation de l'EXIM, le Congrès a également prescrit l'établissement d'un comité consultatif pour conseiller l'EXIM au sujet des politiques et de ses programmes en général, ainsi que la création d'un conseil consultatif portant spécifiquement sur l'Afrique subsaharienne pour les politiques et programmes liés à cette région.

3.206. Au titre du mandat relatif aux petites entreprises, au moins 30% de l'ensemble des capacités de prêts, de garanties et d'assurances de l'EXIM doivent être mis à disposition pour financer les exportations de petites entreprises américaines.³⁰⁵ Au cours des exercices 2019 et 2020, près de 89% des autorisations de l'EXIM étaient destinées à des petites entreprises, et sur le montant total autorisé de 2,5 milliards d'USD pour les polices d'assurance-crédit à l'exportation, près de 1,6 milliard d'USD était destiné aux petites entreprises pendant l'exercice 2020. Ces chiffres incluent un montant de 335,4 millions d'USD approuvé pour les entreprises appartenant à des minorités et à des femmes. Pour l'exercice 2021, l'EXIM a utilisé 28,2% du total de ses autorisations en matière de prêts, garanties et assurances (soit 1 627,7 millions d'USD) pour aider les petites entreprises.

3.207. Le mandat relatif à l'Afrique subsaharienne encourage l'EXIM à accroître ses engagements financiers dans la région conformément aux règles en matière de crédit prescrites par ailleurs par la loi. Selon l'EXIM, son soutien est devenu de plus en plus essentiel pour les entreprises américaines soumissionnant pour des projets de grandes infrastructures et d'autres projets en Afrique subsaharienne. Des discussions en cours font état d'un éventail de possibilités d'exportation, concernant par exemple les activités liées à l'extraction, au raffinage, à l'agriculture, aux télécommunications, à l'électricité, à l'aviation, à la pétrochimie et à l'eau potable.

³⁰³ Le Secrétaire au commerce et l'USTR restent membres *ex officio* du Conseil d'administration, sans droit de vote.

³⁰⁴ Loi de finances révisée portant ouverture de crédits additionnels de 2020 (P.L. 116-94), division I, titre IV.

³⁰⁵ Le mandat établi par le Congrès concernant les autorisations relatives aux petites entreprises (10% initialement) a été instauré en 1985. Le pourcentage minimal a été relevé de 25% à 30%, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

3.208. En 1992, le Congrès a imposé à l'EXIM d'adopter des procédures et des lignes directrices pour évaluer l'impact environnemental des projets qu'elle finance. Pour soutenir les exportations américaines de biens et services respectueux de l'environnement, l'EXIM a autorisé des financements à hauteur de 107,5 millions d'USD pour l'exercice 2019, de 92,6 millions d'USD pour l'exercice 2020 et de 71,9 millions d'USD pour l'exercice 2021. Son portefeuille comprend l'exportation d'équipements d'énergies renouvelables, de projets de traitement des eaux usées, de technologies liées à la pollution atmosphérique et de services de gestion des déchets. La majeure partie de ce soutien à l'exportation concerne des petites entreprises.

3.209. Au titre de la loi réautorisant l'EXIM à exercer ses activités, cette dernière est chargée d'établir un programme sur la Chine et les domaines d'exportation porteurs de transformation, et d'y consacrer 20% du montant total de son pouvoir de financement (soit 27 milliards d'USD). L'objectif est de soutenir le leadership, l'innovation, l'emploi et les normes technologiques des États-Unis dans 10 secteurs porteurs de transformation: i) l'intelligence artificielle; ii) la biotechnologie; iii) les sciences biomédicales; iv) les équipements de communications sans fil (5G comprise); v) l'informatique quantique; vi) les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le stockage d'énergie; vii) les semi-conducteurs et les machines connexes; viii) les technologies financières émergentes; ix) le traitement des eaux et l'assainissement; et x) l'informatique haute performance. Pour bénéficier du financement de l'EXIM, la transaction proposée doit impliquer au moins 51% d'éléments d'origine américaine; si tel est le cas, l'aide octroyée peut aller jusqu'à 85% de la valeur des marchandises et services admissibles qui font l'objet d'un contrat américain.³⁰⁶ En septembre 2020, l'EXIM a créé un sous-comité chargé de la concurrence stratégique avec la Chine. Pour l'exercice 2021, le soutien direct autorisé au titre de ce programme était de 141,3 millions d'USD.

3.210. En octobre 2020, l'EXIM a annoncé l'introduction de nouveaux principes et normes régissant l'utilisation de son Fonds de crédit pour l'aide liée (TACF).³⁰⁷ Les nouvelles procédures "Reed-McIntosh" ont été élaborées en collaboration avec le Département du Trésor. Dorénavant, le TACF pourra être utilisé, à titre préventif également, afin de contrer les éventuelles offres d'aide liée proposées par d'autres gouvernements. Le Conseil d'administration de l'EXIM décide au cas par cas de recourir ou non au TACF.

3.211. Dans la législation réautorisant l'EXIM à exercer ses activités en 2019, une disposition introduite en 2015 a été maintenue, qui donnait notamment pour instruction aux États-Unis de lancer et de poursuivre des négociations avec d'autres grands pays exportateurs, y compris les membres de l'OCDE, afin de réduire sensiblement et si possible d'éliminer les programmes subventionnés de financement des exportations et les autres formes de subvention à l'exportation. Chaque année, le Département du Trésor tient le Congrès informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces instructions.

3.2.5.2 Programmes de prêt à l'exportation de l'Administration des petites entreprises (SBA)

3.212. Le Bureau du commerce international de la SBA gère trois vastes programmes de financement des exportations destinés aux petites entreprises (tableau 3.25). Des prêts d'un montant maximal de 500 000 USD peuvent être octroyés au titre du Programme de prêt exprès à l'exportation pour un vaste éventail d'activités de développement des exportations, par exemple pour aider les exportateurs qui débutent à participer à des foires commerciales à l'étranger ou à pénétrer de nouveaux marchés. Des pouvoirs sont délégués dans le cadre d'un autre programme, intitulé "Prêt pour les exportations exprès", qui offre une garantie de 90% pour les prêts allant jusqu'à 350 000 USD; la garantie est de 75% pour les prêts dont le montant est compris entre 350 000 USD et 500 000 USD.

³⁰⁶ Dans certaines circonstances, l'EXIM peut approuver des financements même si le seuil de 51% n'est pas atteint. Les éléments d'origine chinoise dans l'offre proposée sont présumés non admissibles au soutien de l'EXIM.

³⁰⁷ Les procédures sont disponibles à l'adresse suivante:
https://www.exim.gov/sites/default/files/newsreleases/tied_aid_procedures_10-29-20.pdf.

Tableau 3.25 Nombre de demandes et montants des prêts approuvés dans le cadre du Programme de prêt à l'exportation de la SBA, exercices 2017-2020

Intitulé du programme	2017		2018		2019		2020	
	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD	Nombre	Millions d'USD
Prêts pour les exportations exprès	53	15,0	59	15,5	53	14,7	37	11,2
Fonds de roulement pour les exportations	166	337,0	162	320,0	147	275,0	138	272,0
Prêt pour le commerce international	192	308,0	256	400,0	222	369,0	163	309,0

Source: SBA, *FY Congressional Justification and FY Annual Performance Report*, diverses éditions. Adresses consultées: https://www.sba.gov/sites/default/files/aboutsbaarticle/SBA_FY_19_508-Final-FINAL.PDF; https://www.sba.gov/sites/default/files/2019-04/SBA%20FY%202020%20Congressional%20Justification_final%20508%20%204%2023%202019.pdf; https://www.sba.gov/sites/default/files/2020-02/FY%202021%20CJ-508_FINAL.pdf; et https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-06/FY2022_SBA_Congressional_Justification-508_0.pdf.

3.213. Le Programme de financement des fonds de roulement pour les exportations fournit des liquidités, du bon de commande au versement final, pour un montant maximal de 5 millions d'USD assorti d'une garantie allant jusqu'à 90%. Des conditions identiques s'appliquent au Programme de prêt pour le commerce international. Ces programmes sont conçus pour aider les exportateurs à obtenir des prêts en vue de financer les dépenses liées à l'exportation comme les opérations courantes, les commandes anticipées auprès des fournisseurs et le refinancement des dettes existantes impliquant des acheteurs internationaux, étant donné que de nombreuses banques américaines considèrent que l'octroi de prêts pour les exportations des petites entreprises présente un risque. Le développement des exportations des petites entreprises est également encouragé au moyen d'appels d'offres concurrentiels destinés aux États et aux territoires des États-Unis dans le cadre du Programme d'État pour la promotion du commerce et des exportations (STEP). Pour l'exercice 2021, la SBA a accordé 29 subventions au titre du STEP, qui s'ajoutent aux 48 subventions octroyées pour l'exercice 2020. Ces deux cycles de subventionnement (exercices 2020 et 2021) se termineront le 29 septembre 2022. Les 41 subventions de l'exercice 2019 et les 48 de l'exercice 2018 ont pris fin le 29 septembre 2021.³⁰⁸ La SBA n'est pas une banque à proprement parler. De ce fait, les conditions de financement sont négociées entre des emprunteurs qualifiés et des prêteurs commerciaux du secteur privé approuvés par la SBA. Les demandeurs de prêts doivent fournir des plans d'activité et des renseignements écrits étayant la probabilité d'une augmentation des ventes à l'exportation en vue du remboursement. Les prêts sont proposés aux conditions du marché. Les commissions prélevées par la SBA sont initialement payées par le prêteur et varient selon l'échéance du prêt et le montant garanti. Selon la SBA, ses programmes de financement du commerce international ont subi les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Les emprunteurs ont fait état de retards dans le transport des marchandises, de restrictions portuaires et de difficultés de paiement rencontrées par les clients étrangers.

3.2.5.3 Société américaine de financement du développement international (DFC)

3.214. La Loi sur une meilleure utilisation des investissements conduisant au développement (BUILD) (22 U.S.C. 9601ff.) (P.L. 115-254), promulguée le 5 octobre 2018, a porté création de la DFC à la suite du regroupement et de l'élargissement des fonctions en matière de financement du développement, qui étaient jusqu'alors principalement exercées par l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) et la Development Credit Authority, relevant de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). L'objectif déclaré de la DFC est de mobiliser et de faciliter la contribution des capitaux et des compétences du secteur privé au développement économique des pays moins avancés (en accordant la priorité aux économies à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure) et des pays en transition vers une économie de marché, pour venir renforcer les objectifs liés à l'aide au développement et promouvoir les intérêts en matière de politique étrangère des États-Unis (22 U.S.C. 9612 b)). Pour faciliter ce développement du secteur privé fondé sur le marché et une croissance économique inclusive dans les pays moins avancés, la DFC fournit des crédits, des capitaux et d'autres formes de soutien financier afin, entre autres, d'offrir aux pays une solution sûre pouvant se substituer aux investissements d'États réalisés par des gouvernements autoritaires et par les concurrents stratégiques des États-Unis, en s'appuyant sur les meilleures pratiques en matière de transparence et de garanties sociales et environnementales, et en tenant compte du niveau de viabilité de la dette des pays partenaires.³⁰⁹

³⁰⁸ SBA (2021), *Congressional Budget Justification and Annual Performance Report*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/document/report-congressional-budget-justification-annual-performance-report>.

³⁰⁹ 22 U.S.C. 9611 6). Cet objectif déclaré traduit des préoccupations soulevées au sujet de l'initiative "Ceinture et route" de la Chine et de l'influence économique grandissante de celle-ci dans les pays en

3.215. La DFC est l'organisme qui a légalement succédé à l'OPIC. Si nombre des pouvoirs et des politiques de l'OPIC ont été repris par la DFC, le nouvel organisme se caractérise toutefois par un plafond d'engagements plus élevé (60 milliards d'USD, contre 29 milliards d'USD pour l'OPIC) (22 U.S.C. 9633), la faculté de réaliser des investissements à participation minoritaire limitée (22 U.S.C. 9621 c) 1)) et d'octroyer des subventions pour l'assistance technique (22 U.S.C. 9621 e)), et des fonctions de surveillance et de gestion des risques plus spécifiques (22 U.S.C. 9614). Actuellement, conformément à la Loi BUILD, la DFC est autorisée à approuver de nouveaux engagements pour les projets relevant de ses programmes pour une période de sept ans (22 U.S.C. 9624 a)). Les activités du programme de l'OPIC, quant à elles, faisaient l'objet d'une autorisation annuelle par l'intermédiaire d'une loi portant ouverture de crédits, en particulier dans les derniers temps.³¹⁰ Comme l'OPIC, la DFC doit être autonome sur le plan financier.

3.216. La DFC dispose de son propre inspecteur général qui examine, étudie et inspecte les opérations et activités de l'organisme.³¹¹ La Loi BUILD impose au Conseil de la DFC de mettre en place un "dispositif de responsabilisation transparent et indépendant" afin d'établir des évaluations et des rapports annuels concernant la conformité réglementaire de la DFC au regard des normes relatives à l'environnement, aux questions sociales, au travail, aux droits de l'homme et à la transparence (22 U.S.C. 9614). La DFC doit tenir des consultations avec l'USTR, au moins une fois par an, concernant le respect par les pays bénéficiaires des obligations commerciales internationales, et accorder une préférence aux pays qui s'y conforment ou font d'important progrès en ce sens.³¹² La DFC s'appuie sur les anciens pouvoirs de l'USAID afin de fournir une assistance technique et des fonds pour la réalisation d'études de faisabilité, y compris en matière de planification, de développement, de gestion et de marchés publics dans le cadre de projets de développement bilatéraux et multilatéraux admis à bénéficier du soutien (22 U.S.C. 9621 e) 1)). La Loi BUILD impose à la DFC d'insister sur le partage des coûts entre les bénéficiaires de fonds pour la promotion de l'investissement, dans toute la mesure du possible (22 U.S.C. 9621 e) 2)). La Loi autorise la DFC à soutenir des projets en tant qu'investisseur minoritaire sous réserve de certaines limites.³¹³ Ces participations au capital doivent être liquidées dès que possible d'un point de vue commercial, et les intérêts de sécurité nationale des États-Unis doivent également être pris en considération.³¹⁴

3.217. Avec l'adoption de la Loi BUILD, la DFC a été autorisée à commencer ses activités le 5 octobre 2018, mais elle les a lancées le 20 décembre 2019. Pour l'exercice 2020, première année d'activité de la DFC, les engagements d'investissement de celle-ci s'élevaient au total à 4,67 milliards d'USD, dont 15 millions d'USD mis à disposition en vue de participations directes et 5 millions d'USD en vue d'activités d'assistance technique. La DFC s'attend à ce que ses propres engagements pour l'exercice 2020 mobilisent 6,8 milliards d'USD de plus en capitaux privés. Les deux tiers des projets approuvés pendant ce même exercice étaient destinés à des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (tels que définis par la Banque mondiale) ou à des États fragiles. En 2020, la DFC a lancé un mécanisme de réaction rapide portant sur des liquidités (4 milliards d'USD) dans le cadre d'un soutien apporté aux projets de son portefeuille touchés par la pandémie. La DFC a également accordé la priorité aux investissements dans les soins de santé et la mise en place de systèmes de santé résilients. Au-delà du court terme, la DFC a lancé sa stratégie globale de développement intitulée "Feuille de route pour l'impact". Cette feuille de route constitue la stratégie quinquennale de l'organisme, visant à mobiliser 75 milliards d'USD afin d'optimiser l'impact sur le développement tout en favorisant une croissance stratégique et durable.³¹⁵ Pour atteindre ce montant, la feuille de route prévoit que l'engagement de 25 milliards d'USD de la DFC devrait permettre de mobiliser 50 milliards d'USD de ressources supplémentaires d'ici à 2025, en faveur d'investissements dans des secteurs clés comme ceux de l'énergie, des soins de santé, de

développement au moment de l'adoption de la Loi BUILD. Voir Service de recherche du Congrès (CRS) (2019), *Build Act: Frequently Asked Questions About the New U.S. International Development Finance Corporation*, rapport n° 45461, mis à jour le 15 janvier.

³¹⁰ Avec la création de la DFC, les programmes hérités de l'OPIC et de l'USAID sont prorogés jusqu'en 2025.

³¹¹ La section 1414, division F, titre I de la P.L. 115-254, *codifiée dans* 5 U.S.C. App., Loi de 1978 sur l'inspection générale, paragraphe 8G a) 2), cite la DFC parmi les "entités fédérales désignées" qui sont tenues, au titre de la Loi, de créer et de gérer un Bureau de l'Inspection générale.

³¹² 22 U.S.C. 9671 c). La première consultation entre l'USTR et le Directeur du développement de la DFC a eu lieu le 23 août 2021.

³¹³ 22 U.S.C. 9621 c) 1). Ces limites sont pour l'essentiel énumérées dans les sections 9621 c) 3) et 9621 c) 4).

³¹⁴ 22 U.S.C. 9621 c) 5).

³¹⁵ DFC, *Roadmap for Impact*. Adresse consultée: <https://www.dfc.gov/roadmap-for-impact>.

l'inclusion financière, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, et de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH).

3.218. Pour l'exercice 2020, l'autonomisation économique des femmes, priorité stratégique de la DFC, a drainé 2,5 milliards d'USD (et mobilisé plus de 4 milliards d'USD de capitaux) en faveur de projets contrôlés ou dirigés par des femmes, ou qui proposent des produits et des services bénéfiques pour les femmes. Un montant d'environ 7 milliards d'USD a été mobilisé en faveur d'investissements intégrant la question de l'égalité des genres au titre de l'initiative 2X pour les femmes depuis la création de celle-ci en 2017.³¹⁶

3.2.5.4 Société privée de financement des exportations (PEFCO)

3.219. La PEFCO complète le financement à l'exportation des banques commerciales et d'autres prêteurs.³¹⁷ L'EXIM garantit les intérêts des bons garantis de la PEFCO au titre d'un accord à long terme sur les garanties et les crédits.³¹⁸ Tous les prêts financés par la PEFCO sont garantis par l'EXIM ou, dans certains cas, par d'autres institutions gouvernementales des États-Unis comme la DFC. Dans le cadre de ses programmes de prêts à long terme, la PEFCO joue le rôle de prêteur direct ainsi que d'acheteur, sur le marché secondaire, de prêts à l'exportation émis par d'autres prêteurs. Ses mécanismes à moyen terme (billets garantis, mécanisme à prime, crédit-bail garanti) sont uniquement disponibles pour les autres prêteurs, et seulement pour les éléments de prêts couverts par des garanties de l'EXIM (ou d'autres institutions gouvernementales américaines).

3.220. À la fin de l'exercice 2021, le portefeuille de prêts de la PEFCO s'élevait au total à 3,29 milliards d'USD, et les prêts à l'exportation de l'industrie aéronautique représentaient environ les trois quarts de ce montant. Par pays, les engagements les plus importants concernaient la Chine (680 millions d'USD), le Mexique (653 millions d'USD) et le Kenya (490 millions d'USD). L'incapacité de l'EXIM à approuver des transactions à long terme et d'un montant élevé entre 2015 et 2019 a pesé sur les résultats de la PEFCO, qui a fait état de pertes d'exploitation nettes annuelles comprises entre 8 et 21 millions d'USD pour les exercices 2019, 2020 et 2021.³¹⁹

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.221. Les organismes et départements du gouvernement fédéral peuvent fournir des subventions, des prêts, des bourses, des assurances, des propriétés, des conseils ou d'autres aides. Le site Web officiel sur lequel les parties concernées s'inscrivent pour conclure des marchés avec le gouvernement fédéral (www.sam.gov) présente des informations sur l'aide fédérale dont peuvent bénéficier les États et territoires, les administrations locales, les organismes privés à but lucratif et non lucratif, et les particuliers. Les utilisateurs peuvent avoir recours à un outil en ligne pour rechercher des informations à jour sur les programmes disponibles dans la base de données sur l'aide fédérale tenue par l'Administration des services généraux, à l'adresse suivante: <https://sam.gov/content/assistance-listings>. À défaut, une publication annuelle répertorie les programmes, projets, activités et services fédéraux de l'ensemble de l'administration publique offrant une aide ou des avantages financiers (et non financiers) à la population.³²⁰

³¹⁶ Le Défi 2X, au titre duquel l'engagement a été pris de mobiliser 3 milliards d'USD en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les pays en développement, est une initiative de coopération entre des organismes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de la France, de l'Italie, du Japon et de l'Allemagne.

³¹⁷ Actuellement, la PEFCO compte 33 actionnaires: 26 banques commerciales, 6 sociétés industrielles et 1 société de services financiers.

³¹⁸ Le premier partenariat de 25 ans avec l'EXIM s'est achevé en 1971 et a été renouvelé en 1994 pour courir jusqu'à fin 2020. La date d'expiration de l'actuel Accord sur les garanties et les crédits est le 31 décembre 2045.

³¹⁹ PEFCO, *Annual Report 2020*. Adresse consultée: <https://pefco.com/wp-content/uploads/2021/01/PEFCO-AR2020.pdf>.

³²⁰ Auparavant intitulée "Catalogue des aides fédérales internes", la publication annuelle de la liste des activités d'assistance de 2021 – la version la plus récente – est un document de plus de 1 900 pages. Cette publication n'est plus disponible gratuitement en version papier mais peut être téléchargée en format pdf. Adresse consultée: <https://sam.gov/content/assistance-listings>.

3.222. Les gouvernements des États ainsi que les autorités territoriales et locales fournissent aussi des incitations, notamment pour la création et le développement d'entreprises. Ce soutien prend généralement la forme de crédits d'impôts, de dons, de prêts ou de prêts avec participation, et d'exonérations fiscales, mais il peut revêtir diverses autres formes. Le Conseil pour la recherche communautaire et économique (C2ER) a mis au point une base de données sur l'ensemble des programmes d'État, accessible sur SelectUSA. Au début de l'année 2022, la base de données du C2ER contenait des renseignements sur près de 2 400 programmes de ce type.³²¹

3.223. Parmi les programmes gérés par la Direction du développement économique (EDA) de l'USDOC, une assistance technique à coûts partagés peut être fournie dans le cadre du Programme d'aide à l'ajustement commercial des entreprises (Programme TAAF) aux entreprises des États-Unis ayant perdu des ventes et des emplois en raison d'importations de produits similaires ou directement concurrents. Ce soutien est généralement apporté par des consultants du secteur privé recrutés au moyen d'un réseau de 11 Centres d'aide à l'ajustement commercial (TAAC) financés par l'EDA. Les entreprises ne reçoivent pas de fonds directement. Les TAAC aident gratuitement les entreprises à élaborer et à présenter leur demande d'assistance, et 25% des coûts de l'élaboration du plan de redressement ("proposition d'ajustement"), qui doit être approuvé par l'EDA pour qu'une entreprise devienne participante certifiée du Programme TAAF, sont à la charge de l'entreprise. Enfin, les TAAC peuvent aider une entreprise pendant cinq ans maximum à mettre en place le plan de redressement approuvé, dont le montant total peut aller jusqu'à 150 000 USD, tandis que l'entreprise prend en charge au moins 50% des coûts de la mise en œuvre du plan. L'EDA accorde à chacun des 11 TAAC des subventions dont la valeur est comprise entre 1 million et 1,6 million d'USD. Le budget alloué au Programme TAAF était de 13 millions d'USD pendant l'exercice 2020 et de 13,5 millions d'USD pendant l'exercice 2021. Le Programme d'aide à l'ajustement commercial des travailleurs (Programme TAAW) du Département du travail apporte une assistance aux travailleurs désavantagés par le commerce international, y compris une formation, des conseils personnalisés pour le retour à l'emploi, un soutien des revenus, des compléments de salaire pour les travailleurs plus âgés, et d'autres avantages. Au cours de l'exercice 2021, le Programme TAAW a fourni 441 millions d'USD aux gouvernements des États pour aider les travailleurs qui ont souffert du commerce et il a certifié environ 107 454 nouveaux travailleurs comme étant admissibles à ses prestations et services.

3.224. En réponse à la pandémie de COVID-19 et la perturbation de l'activité économique qu'elle a entraînée, le Congrès a distribué des sommes considérables grâce à une législation d'urgence, notamment la Loi de mars 2020 sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (Loi CARES), un plan de relance économique prévoyant environ 2 800 milliards d'USD³²²; la Loi de finances de décembre 2020 révisée, en 2021; et le Plan de sauvetage américain (Loi ARP) en 2021. Le Département du Trésor gère des programmes d'aide aux industries du pays, y compris les compagnies aériennes et certains fournisseurs de services de transport.³²³

3.225. La Loi CARES et la législation adoptée par la suite ont permis d'affecter près de 1 000 milliards d'USD, par l'intermédiaire de la SBA, à la protection des emplois et à la prévention des faillites.³²⁴ La SBA a garanti environ 11,4 millions de prêts par l'intermédiaire de 5 242 prêteurs, pour un montant total de 792,7 milliards d'USD dans le cadre du Programme de protection des salaires (Programme PPP) jusqu'au 5 septembre 2021. Les prêts du Programme PPP ont permis à des petites entreprises, à des entrepreneurs individuels, à des travailleurs indépendants, à des contractants indépendants, à des entreprises commerciales autochtones, à des organisations d'anciens combattants et aux organisations non lucratives admissibles de faire face aux coûts salariaux et non salariaux pertinents. Pendant la même période, la SBA a renoncé intégralement à plus de 7 millions de prêts d'une valeur de plus de 553 milliards d'USD. Pendant l'exercice 2021, elle a approuvé 250 000 nouveaux prêts en cas de catastrophe causant un dommage économique liés à la COVID représentant plus de 30 milliards d'USD. Auparavant, à la mi-juillet 2020, la SBA avait en outre dépassé les 20 milliards d'USD affectés au titre des avances de fonds (EIDL), dont elle avait financé près de 5,8 millions. En 2021, la SBA avait également financé 547 576 demandes d'avances EIDL pour un montant de 4,7 milliards d'USD jusqu'au 23 décembre 2021. Elle a octroyé

³²¹ Le moteur de recherche est accessible à l'adresse suivante: <http://www.stateincentives.org/>.

³²² US Datalab, *The Federal Response to COVID-19*. Adresse consultée: <https://datalab.usaspending.gov/federal-covid-funding/>.

³²³ Département du Trésor, *Airline and National Security Relief Programs*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/coronavirus/assistance-for-american-industry/airline-and-national-security-relief-programs>.

³²⁴ SBA, *FY 2022 Congressional Justification, FY 2020 Annual Performance Report*. Adresse consultée: https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-06/FY2022_SBA_Congressional_Justification-508_0.pdf.

3,5 milliards d'USD d'allégement de dette pour atténuer la charge financière pesant sur les petites entreprises pendant l'exercice 2021.³²⁵ De plus, des subventions d'une valeur de 240 millions d'USD ont été versées aux Centres de développement des petites entreprises et aux Centres des entreprises détenues par des femmes de la SBA au titre des programmes de développement des entreprises, pour les aider à réorganiser leurs activités et à se relever.

3.226. S'agissant de ses activités ordinaires, la SBA a donné à environ 61 500 entreprises un accès à des prêts d'une valeur totale de près de 45 milliards d'USD. Comme d'habitude, les prêts ont été accordés par l'intermédiaire d'institutions financières partenaires et la SBA a accordé des garanties de prêt et a fourni des conseils ainsi que d'autres formes d'aide. Ses intermédiaires pour les microcrédits ont également approuvé plus de 4 500 microcrédits au cours de l'exercice 2021. La SBA a aussi continué à superviser les marchés fédéraux pour veiller à ce que l'objectif réglementaire fixé pour l'ensemble de l'administration publique, à savoir l'attribution de marchés en dollars (au moins 23%) à des petites entreprises, soit atteint, y compris les objectifs spécifiques concernant les petites entreprises désavantagées et les petites entreprises détenues par des femmes, les petites entreprises appartenant à des anciens combattants invalides et les petites entreprises des zones d'activité commerciale traditionnellement sous-utilisées.

3.227. Les États-Unis notifient régulièrement leurs programmes de subventions au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC. Les notifications sont communiquées par souci de transparence sans préjudice du statut juridique des programmes dans le cadre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. La dernière notification, distribuée en juillet 2021, porte sur les exercices budgétaires 2019 et 2020 et sur près de 750 programmes appliqués au niveau infrafédéral. Le montant estimatif des dépenses au titre des programmes fédéraux non agricoles est résumé au tableau 3.26.

Tableau 3.26 Programmes fédéraux de subventions (non agricoles), exercice 2018-2020

(Millions d'USD)

Programmes	Forme de la subvention	Dépenses		
		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Énergie et combustibles				
Projets de recherche avancée	Crédits annuels votés par le Congrès	46,3	359,8	332,5
Cybersécurité pour les systèmes d'approvisionnement en énergie	Cofinancement	26,1	2,6	19,4
Systèmes de distribution résilients	Cofinancement	0,0	7,2	0
Énergie nucléaire: soutien technique pour l'obtention de licences pour les petits réacteurs modulaires	Cofinancement	0,0	0	0,7
Énergie nucléaire: systèmes de transformation d'énergie électrique supercritiques	Cofinancement	0,0	Terminé	Terminé
Énergie nucléaire: recherche-développement sur le cycle du combustible	Cofinancement	22,4	80,7	84,9
Énergie nucléaire: technologies habilitantes	Cofinancement	18,9	53,9	93,9
Énergie nucléaire: Recherche, développement et démonstration de concepts de réacteur – Technologies de réacteur avancées	Cofinancement	78,9	14,4	7,0
Ressources énergétiques renouvelables	Cofinancement	69,6	45,5	81,6
Programmes d'économies d'énergie – Secteur des transports	Cofinancement	241,2	190,6	288,6
Programmes d'économies d'énergie – Technologies des bâtiments	Cofinancement	1,0	0,7	0,6
Économies d'énergie – Fabrication de pointe	Cofinancement	67,7	25,7	43,5
Recherche-développement sur l'énergie fossile	Contrats à coûts partagés	571,2	127,4	43,1
Programme de garanties de prêts en faveur des technologies innovantes	Garanties de prêts	30,9	45,0	29,0
Programme en faveur de la fabrication de véhicules à technologie de pointe (ATVM)	Prêts directs	5,0	5,0	5,0

³²⁵ Un allégement de la dette a été accordé à des emprunteurs dans le cadre du programme de prêts le plus répandu de la SBA (programme de prêts 7 a)); des financements à taux fixe et à long terme ont été accordés aux Entreprises de développement certifiées (504 prêts); et une aide a été octroyée aux emprunteurs ayant contracté des microcrédits.

Programmes	Forme de la subvention	Dépenses		
		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Programme de garanties de prêts en faveur des énergies autochtones	Garanties partielles de prêts	a)	1,0	1,0
Autres programmes concernant l'énergie et les combustibles				
Déduction des frais de prospection et mise en exploitation pour le pétrole, le gaz et d'autres combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	970,0	930,0	40,0
Déduction d'un pourcentage forfaitaire supérieur au taux d'épuisement des gisements de pétrole, de gaz et d'autres combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	350,0	670,0	590,0
Traitement de certaines redevances sur le charbon comme gains en capital	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	160,0	150,0	100,0
Crédit pour biocarburants de deuxième génération	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Crédit pour le biogazole et le gazole issu de sources d'énergie renouvelables	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu et du droit d'accise, et versements directs	3 430,0	2 130,0	5 120,0
Crédit pour les mélanges de carburants de substitution	Dégrèvement du droit d'accise	710,0	500,0	550,0
Crédits pour les investissements dans des centrales modernes au charbon et des installations modernes de gazéification	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	90,0	20,0	30,0
Crédit pour les installations énergétiques de pointe	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	0	10,0	10,0
Amortissement sur 2 ans des dépenses de prospection géologique et géophysique	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	230,0	230,0	80,0
Crédit pour la production d'énergie	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	3 150,0	4 230,0	5 020,0
Crédit pour les investissements dans l'énergie	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	3 180,0	3 710,0	6 070,0
Subvention pour l'énergie en remplacement du crédit pour la production d'énergie ou du crédit pour les investissements dans l'énergie	Versement direct	48,0	0	0
Crédit aux détenteurs de nouvelles obligations en faveur des énergies renouvelables propres	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	110,0	120,0	100,0
Crédit aux détenteurs d'obligations en faveur des projets d'économies d'énergie admissibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	70,0	70,0	60,0
Crédit pour la séquestration du dioxyde de carbone	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	200,0	70,0	14,0
Crédit pour la récupération assistée du pétrole	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	390,0	510,0	470,0
Amortissement accéléré pour les biens générateurs d'énergie renouvelable	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	1 900,0	a)	a)
Déduction des frais d'injection tertiaire	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	10,0	10,0	10,0
Pêche				
Programme de développement de la pêche dans le fleuve Columbia	Subventions de fonctionnement	16,2	16,3	17,3
Programme de financement pour le secteur de la pêche	Prêts garantis	b)	b)	b)
Programme de subventions Saltonstall Kennedy: Recherche-développement dans le secteur de la pêche	Subventions accordées par appels d'offres concurrentiels	10,0	10,0	10,0
Fonds d'équipement	Report de l'impôt fédéral sur les revenus de la pêche	2,4	2,5	c)
Programme d'ingénierie pour la réduction des prises accessoires	Subventions accordées par appels d'offres concurrentiels	2,3	2,3	2,3
Programme de remboursement des systèmes de surveillance des navires	Subventions	2,6	0,3	0,7
Programme d'aide au secteur de la pêche en cas de catastrophe	Subventions	[220,0]	[165,0]	
Bois sur pied et bois d'œuvre				
Traitement de certains revenus tirés du bois d'œuvre comme gains en capital	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	160,0	150,0	130,0

Programmes	Forme de la subvention	Dépenses		
		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Déduction des coûts associés à la sylviculture aux fins de la récolte du bois d'œuvre sur plusieurs périodes	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	220,0	40,0	50,0
Déduction et amortissement sur 7 ans des dépenses de reboisement	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	50,0	40,0	50,0
Médecine				
Programme de développement et de production d'isotopes pour la recherche et ses applications de l'Office de la physique nucléaire	Crédits annuels votés par le Congrès	29,7	44,3	50,3
Crédit d'impôt pour médicaments orphelins	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	1 960,0	1 550,0	1 720,0
Métaux et minéraux non combustibles				
Déduction d'un pourcentage forfaitaire supérieur au taux d'épuisement des gisements de minéraux non combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	330,0	120,0	110,0
Déduction des coûts de prospection et de mise en exploitation des minéraux non combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	50,0	170,0	10,0
Chantiers navals				
Programme de subventions en faveur des petits chantiers navals	Subventions	20,0	20,0	20,0
Programmes régionaux				
Zones d'autonomisation	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	110,0	60,0	160,0
Crédit d'impôt en faveur des nouveaux marchés	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	1 410,0	1 320,0	1 280,0
Zones de possibilités économiques	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	0	2 720,0	3 770,0

Note: a) Non inclus; b) Le montant et les conditions générales des prêts sont fournis, mais l'avantage conféré par la subvention, s'il y a lieu, n'est pas estimé; et c) En suspens.

Source Documents de l'OMC G/SCM/N/343/USA du 16 juillet 2019 et G/SCM/N/372/USA du 14 juillet 2021.

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.228. Aux États-Unis, le secteur privé se charge de l'élaboration des normes consensuelles volontaires (VCS), qui s'appuient sur les besoins ou les préoccupations recensés par la branche de production, le gouvernement et les consommateurs.³²⁶ L'Institut national de normalisation (ANSI), un organisme privé à but non lucratif, joue un rôle central dans la coordination du secteur privé dans le cadre de ce système fondé sur la demande mais il n'élabore pas de norme. Cette responsabilité est confiée aux centaines d'organismes à activité normative (SDO) établis aux États-Unis. Le pays considère toutes les VCS établies conformément à la Décision du Comité relative aux normes internationales³²⁷ comme des normes internationales au titre de l'Accord OTC de l'OMC, quels que soient le SDO particulier ou son lieu d'implantation. Les prescriptions essentielles de l'ANSI, qui définissent les prescriptions en matière de procédure régulière pour les normes nationales américaines (Prescriptions essentielles), servent de lignes directrices pour aider à élaborer les VCS et énoncent des principes d'ouverture, d'équilibre, d'absence de position dominante, de procédure régulière, de consensus et de droit de recours. Les prescriptions procédurales prévues par les Prescriptions essentielles respectent étroitement les critères des VCS figurant dans la circulaire A-119 (voir ci-après) du Bureau de la gestion et du budget (OMB), ainsi que les principes de la Décision du Comité relative aux normes internationales. De plus, l'ANSI était également chargée de réviser et de mettre à jour la stratégie des États-Unis en matière de normes, actualisée pour la cinquième fois en décembre 2020 avec la participation de toutes les parties prenantes.

3.229. L'Institut national des normes et de la technologie (NIST), qui relève de l'USDOC, est chargé de promouvoir l'innovation et la compétitivité industrielle des États-Unis en faisant progresser la métrologie, les normes et la technologie. Le Bureau de coordination des normes (SCO) du NIST joue le rôle de point d'information OTC et d'autorité nationale responsable des notifications au titre de

³²⁶ Pour parvenir à un consensus, il faut un accord général, mais pas nécessairement une décision unanime. Toutes les parties ayant un intérêt direct et concret pour une norme particulière peuvent participer à son élaboration en faisant connaître leurs vues, en faisant examiner cette norme et en bénéficiant d'un droit de recours.

³²⁷ Décision du Comité OTC de l'OMC sur les principes devant régir l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux en rapport avec les articles 2 et 5 et l'Annexe 3 de l'Accord.

l'Accord OTC de l'OMC.³²⁸ Il assure la gestion et l'exploitation de Notify U.S., un service en ligne gratuit d'enregistrement d'adresses électroniques, qui diffuse les notifications des autres Membres de l'OMC aux parties prenantes nationales et leur ménage la possibilité d'examiner les règlements étrangers et de formuler des observations à leur sujet. Les observations et questions sur les propositions de mesures notifiées par les États-Unis sont transmises par le point d'information OTC à l'organisme de réglementation des États-Unis concerné après réception. Conformément à la Loi sur le transfert de technologie et le progrès technique (Loi NTTAA), le NIST coordonne les activités d'évaluation de la conformité menées par les secteurs public et privé pour éviter toute complexité inutile et les cas de double emploi.³²⁹ Le NIST tient une collection complète des règlements techniques, spécifications, méthodes d'essai, codes et pratiques recommandées, et il produit les Données de référence normalisées des États-Unis (SRD).³³⁰

3.230. Les SDO qui suivent les Prescriptions essentielles peuvent être accrédités par l'ANSI pour établir les normes nationales américaines (ANS) concernant des produits, des procédés, des services, des systèmes ou des personnels. En mars 2022, il existait 237 concepteurs de normes agréés par l'ANSI (ASD)³³¹; 18 organisations sont devenues des ASD pendant la période considérée. À la même date, l'ANSI répertoriait plus de 13 600 normes établies par des ASD³³², dont 1 075 nouvelles normes publiées entre juillet 2018 et mars 2022. En plus des milliers de VCS élaborées par des SDO, les normes élaborées par des consortiums permettent également de répondre aux besoins normatifs des branches de production, en particulier dans les domaines technologiques, où les normes doivent être élaborées plus rapidement pour répondre aux besoins du marché.

3.231. Aux États-Unis, les règlements techniques peuvent être établis au niveau fédéral ou infrafédéral et s'appuient largement sur les VCS élaborées par le secteur privé, en les rendant obligatoires par référence; les règlements techniques portent principalement sur des produits, mais ils peuvent également viser des procédés ou des services. Le Congrès peut adopter des règlements visant les produits par la voie législative, mais en général il délègue cette compétence à des organismes de réglementation, en leur donnant des lignes directrices quant aux facteurs à prendre en considération et aux objectifs à atteindre. Dans la plupart des cas, l'élaboration de règles se fait en trois étapes: publication d'un avis de projet de règle pour consultation du public, examen par l'organisme compétent de tous les renseignements pertinents et publication d'une règle finale après examen des données pertinentes. Le Décret exécutif n° 13563 prévoit que la procédure de consultation et la publication des règles se fassent par Internet autant que possible, et il établit un délai de 60 jours pour la tenue de consultations. Toute personne intéressée peut présenter des demandes de réexamen après la publication des règles finales. Toutes les règles finales peuvent faire l'objet d'un réexamen judiciaire. Toutes les réglementations adoptées par des organismes sous forme de règles finales sont assujetties à l'examen du Congrès en vertu de la Loi sur l'examen par le Congrès (CRA).

3.232. Le Titre IV de la Loi sur les accords commerciaux (Loi TAA) de 1979 (P.L. 96-39), telle que modifiée, définit les bases juridiques de l'application des Accords OTC et SPS de l'OMC. Outre les lois d'habilitation, diverses autres prescriptions régissent l'élaboration et la publication des règlements techniques par le gouvernement fédéral, y compris d'autres lois et des ordonnances exécutives du Président qui imposent des règles de procédure visant à garantir des prises de décisions motivées et équitables, ainsi que des circulaires de l'OMB. Le cadre juridique de l'élaboration des règlements techniques et de l'adoption de normes est donc également fixé par la Loi sur les procédures administratives (Loi APA) (P.L. 79-404), la Loi sur le transfert de technologie et le progrès technique (Loi NTTAA) (P.L. 104-113), la circulaire A-119 du Bureau de la gestion et

³²⁸ Le SCO tient lieu de point de contact des États-Unis pour les notifications au titre de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) récemment négocié.

³²⁹ Le NIST a mis à jour ses Directives relatives aux activités fédérales en matière d'évaluation de la conformité (15 C.F.R., partie 287), qui définissent les responsabilités des organismes dans le cadre de l'utilisation efficace et à moindre coût, pour l'organisme et ses parties prenantes, de l'évaluation de la conformité. Adresse consultée: <https://www.ecfr.gov/current/title-15/subtitle-B/chapter-II/subchapter-J/part-287>.

³³⁰ NIST, Standard Reference Data. Adresse consultée: <https://www.nist.gov/srd>.

³³¹ Une liste complète des ASD est disponible à l'adresse suivante: <https://www.ansi.org/american-national-standards/info-for-standards-developers/accredited-standards-developers>.

³³² Six ASD ont rédigé plus de 500 normes chacun et représentent plus de la moitié (54,9%) du répertoire de normes de l'ANSI. Les listes complètes des ANS publiées et proposées sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ansi.org/american-national-standards/info-for-standards-developers/ans-complete-lists>.

du budget et les Ordonnances exécutives n° 12866 (Planification et examen des règlements), n° 13563 (Amélioration de la réglementation et de l'examen réglementaire)³³³, n° 13609 (Promotion de la coopération internationale dans le domaine de la réglementation) et n° 13610 (Identification et allègement des contraintes réglementaires). Les Ordonnances exécutives n° 13771 (Allègement de la réglementation et contrôle des coûts réglementaires) et n° 13777 (Application du programme de réforme de la réglementation) ont été abrogées par l'Ordonnance exécutive n° 13992 (Abrogation de certaines Ordonnances exécutives sur la réglementation fédérale), publiée le 20 janvier 2021.

3.233. Le Service de l'information et de la réglementation (OIRA) de l'OMB est chargé de la surveillance réglementaire et dirige les examens interorganismes des règlements importants conformément à l'Ordonnance exécutive n° 12866.³³⁴ Le ou les organismes responsables de l'élaboration de règlements techniques varient selon le produit dont il est question. Les organismes de réglementation ne peuvent adopter des règlements techniques qu'après avoir fait une analyse approfondie des effets qu'ils peuvent avoir, généralement en évaluant et en comparant leur utilité et leur coût ou l'utilité et le coût d'autres approches réglementaires. L'OIRA tient à jour un répertoire des examens en cours et des examens effectués depuis 1981. Les règles finales sont publiées au *Federal Register* et codifiées dans le Code des règlements fédéraux, et un programme unifié des mesures fédérales de réglementation et de déréglementation est également disponible sur le site Web de l'OIRA.³³⁵ Des consultations visant à améliorer et à moderniser l'examen réglementaire ont été engagées à la suite de la publication d'un mémorandum à cet effet le 20 janvier 2021.³³⁶

3.234. Le Décret exécutif n° 13609 vise à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la réglementation entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux étrangers de manière à éviter d'imposer des obstacles non nécessaires aux entreprises des États-Unis en matière d'exportation et de soutien de la concurrence internationale. Bien que l'USTR soit juridiquement compétent dans le domaine de la politique commerciale, le Groupe de travail interorganismes sur la réglementation offre, dans les cas où cela est approprié, un cadre pour l'examen des activités de coopération internationale auxquelles participent les États-Unis dans le domaine de la réglementation, comme le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation, le Comité de la politique de la réglementation de l'OCDE et d'autres engagements bilatéraux et régionaux.

3.235. La Loi TAA interdit aux organismes publics d'exercer des activités de normalisation qui créent des obstacles non nécessaires au commerce extérieur du pays et elle prévoit que, dans l'exercice des activités de normalisation, les produits importés ne soient pas traités moins favorablement que les produits similaires d'origine nationale. En vertu de la Loi NTTAA, les organismes et départements fédéraux doivent utiliser les VCS, tant nationales qu'internationales, plutôt que les prescriptions fixées par le gouvernement dans les réglementations, pour atteindre leurs objectifs; en outre, la Loi réaffirme les principes déjà énoncés dans la circulaire A-119. La Loi NTTAA oblige également les organismes à participer à l'élaboration de ces normes pour veiller à ce que les VCS tiennent compte des besoins du gouvernement et pour réduire sa dépendance à l'égard de ses propres normes. Pour suivre l'évolution des normes propres au gouvernement utilisées dans les règlements techniques, le NIST publie tous les ans un rapport s'appuyant sur les derniers éléments fournis par 22 organismes pour l'exercice 2019.³³⁷ La circulaire A-119 encourage également les organismes fédéraux, conformément aux missions qui leur ont été confiées, à participer aux travaux des SDO.

³³³ L'Ordonnance exécutive n° 13579, de juillet 2011, précise que l'Ordonnance n° 13563 s'applique également aux organismes de réglementation indépendants.

³³⁴ Les "mesures réglementaires importantes" sur le plan économique sont les mesures susceptibles: i) d'avoir des conséquences annuelles pour l'économie se chiffrant à au moins 100 millions d'USD, ou nuire gravement à l'économie, à un secteur économique, à la productivité, à la concurrence, à l'emploi, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité publiques, ou aux gouvernements ou communautés des États, locaux ou autochtones; ii) de créer une contradiction majeure ou un obstacle par rapport à une autre mesure prise ou prévue par un autre organisme; iii) de modifier sensiblement l'incidence budgétaire des droits, dons, subventions, redevances ou programmes de prêts ou les droits et obligations des bénéficiaires; ou iv) de soulever de nouveaux problèmes juridiques ou de politique découlant de mandats juridiques, des priorités du Président ou des principes énoncés dans l'Ordonnance exécutive n° 12866. Adresse consultée: <http://www.archives.gov/federal-register/executive-orders/pdf/12866.pdf>.

³³⁵ OMB, *Fall 2021 Unified Agenda of Regulatory and Deregulatory Actions*. Adresse consultée: <https://www.reginfo.gov/public/do/eAgendaMain>.

³³⁶ Maison Blanche, *Modernizing Regulatory Review*. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/presidential-actions/2021/01/20/modernizing-regulatory-review/>.

³³⁷ NIST (2020), *23rd Annual Report on Federal Agency Use of Voluntary Consensus Standards and Conformity Assessment Activities*, 20 November 2020. Adresse consultée:

3.236. Les organismes ne sont pas obligés de s'appuyer uniquement sur les VCS disponibles gratuitement pour leurs règles; cependant, le principe de l'"accessibilité raisonnable" de l'information s'applique.³³⁸ Les organismes fédéraux doivent également, lorsqu'ils élaborent des règlements techniques, prendre en compte les normes internationales et, si nécessaire, appuyer leurs règlements sur ces normes. Le Titre IV de la Loi TAA de 1979 (19 U.S.C. 2531), dans sa version modifiée, dispose que les motifs pour lesquels il peut ne pas être opportun de fonder un règlement technique américain sur une norme internationale sont notamment, mais pas exclusivement, la protection de la santé ou de la sécurité des personnes, de la santé ou de la vie des animaux ou la préservation des végétaux ou de l'environnement.

3.237. La Loi de 2020 sur l'amélioration de la cybersécurité de l'Internet des objets (IdO) (P.L. 116-207), promulguée en décembre 2020, obligeait le NIST et l'OMB à prendre des mesures en vue d'améliorer la cybersécurité des dispositifs de l'IdO. Le NIST a par la suite élaboré, dans le cadre d'un processus ouvert de consultation et d'examen, une série de lignes directrices régissant l'utilisation et la gestion des dispositifs de l'IdO par les organismes fédéraux.³³⁹

3.238. En mars 2020, la FDA a publié une règle finale prévoyant de nouveaux avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes et des publicités pour sensibiliser davantage aux conséquences moins connues, mais graves pour la santé, de la consommation de cigarettes.³⁴⁰

3.239. Depuis le début de la pandémie, la FDA a délivré de nombreuses autorisations d'utilisation en urgence (EUA) en vertu de l'article 564 de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques (21 U.S.C., chapitre 9), portant sur plus de 400 dispositifs d'essais et de prélèvement d'échantillons, 119 ventilateurs et accessoires, 11 traitements de la COVID-19 et 3 vaccins. En 2021, plus de 600 programmes de mise au point de médicaments étaient au stade de la planification, de nouvelles orientations pour la réalisation d'essais cliniques ont été publiées pour faciliter la lutte contre la COVID-19 et la FDA a en outre traité de nombreux signalements de produits frauduleux liés à la COVID-19.

3.240. Le système d'évaluation de la conformité des États-Unis utilise divers mécanismes en fonction du produit et du risque évalué. Les normes et règlements techniques qui reposent sur l'autodéclaration du fournisseur sont également pris en compte, dans une large mesure, par les lois sur la responsabilité du fait des produits. Il incombe généralement au fournisseur (producteur ou importateur) de veiller à la conformité aux règlements techniques existants ou aux normes lorsque l'acheteur l'exige. Dans le cas des produits importés, c'est essentiellement aux importateurs qui représentent les fabricants étrangers qu'il incombe de respecter les règlements techniques et de s'assurer que les éventuels permis requis ont été obtenus avant l'arrivée des produits aux États-Unis. Pour certains produits, le fabricant ou l'importateur doit présenter une déclaration ou une preuve de conformité avant l'importation ou au moment de l'importation.

3.241. Lorsque l'évaluation de la conformité d'un règlement technique est exigée, elle peut être réalisée par le gouvernement fédéral, les gouvernements des États ou les administrations locales, ou un organisme d'essai indépendant que le gouvernement peut agréer par un processus d'accréditation ou d'autres processus analogues. Le CBP, en coopération avec d'autres organismes responsables des produits réglementés, tels que la Commission de sécurité des produits de consommation (CPSC), est responsable de l'application des règlements techniques à la frontière et il est habilité à prendre des mesures d'exécution en cas d'infraction à ces règlements, notamment à refuser l'admission. La CPSC est compétente pour de nombreux types de produits de consommation. Cependant, certains types de produits de consommation relèvent d'autres organismes fédéraux. Par

<https://nvlpubs.nist.gov/nistpubs/ir/2020/NIST.IR.8329.pdf>. Au total, 80 normes propres au gouvernement étaient utilisées à la place des VCS lors de l'exercice 2019.

³³⁸ *Federal Register* (2014), vol. 79, n° 216, 7 novembre, page 66267. Les normes incorporées par le gouvernement des États-Unis dans l'élaboration des règles sont disponibles gratuitement en lecture seule ou en ligne sur le portail Incorporated by Reference de l'ANSI. Adresse consultée: <https://ibr.ansi.org/Default.aspx>.

³³⁹ NIST, *IoT Device Cybersecurity Guidance for the Federal Government: Establishing IoT Device Cybersecurity Requirements*. Adresse consultée: <https://www.nist.gov/itl/applied-cybersecurity/nist-cybersecurity-iot-program/sp-800-213-series>.

³⁴⁰ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 53, 18 mars, page 15638. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-05223>. Cette réglementation a été contestée par les fabricants et, en attendant la résolution de ce différend, la date d'entrée en vigueur de la règle a été repoussée au 13 juillet 2022.

exemple, les automobiles, les camions et les motocycles relèvent de la juridiction du Département des transports (DOT); les produits alimentaires, les médicaments et les produits cosmétiques relèvent de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA); les pesticides et les fongicides sont surveillés par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA); les bateaux par la Garde côtière; et les produits chimiques par le Comité national d'enquête sur la sécurité et les dangers chimiques (CSB).³⁴¹ L'évaluation de la conformité aux prescriptions SPS, particulièrement pour les plantes et animaux et leurs produits, est généralement faite par des inspecteurs de l'APHIS et du Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS) postés aux frontières. La CSPC contrôle également les prescriptions en matière d'étiquetage, comme celles figurant dans la Loi fédérale sur les substances dangereuses (Loi FHSA), qui impose l'étiquetage de mise en garde sur le contenant immédiat des produits d'entretien dangereux.

3.242. Les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (CAB) varient selon chaque norme ou règlement technique, suivant une approche fondée sur le risque. Les prescriptions des États-Unis à cet égard sont généralement alignées sur les normes du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

3.243. Entre juillet 2018 et mars 2022, les États-Unis ont présenté à l'OMC 1 290 notifications OTC concernant des mesures proposées et finales. Plus de 300 notifications ont été présentées ces 2 dernières années: 370 en 2020 et 393 en 2021. Le nombre de notifications OTC présentées par an n'a jamais été aussi élevé depuis 2016.³⁴² Pendant la période considérée, les notifications portaient sur des règlements applicables à la fois au niveau fédéral et au niveau des États, dont 113 sur les règlements applicables au niveau des États. Plus de la moitié (53,4%) de toutes les notifications visaient à modifier des notifications précédentes, tandis que 36,3% d'entre elles étaient des notifications ordinaires; seules 20 notifications de mesures d'urgence ont été présentées depuis juillet 2018, soit 1,6% de toutes les notifications.

3.244. Au total, 980 notifications (76,0%) portent sur des règlements techniques (dont 110 au niveau des États) et 255 notifications (19,8%) portent sur des procédures d'évaluation de la conformité (dont 28 au niveau des États). Pendant la période considérée, les notifications ont de plus en plus porté à la fois sur des règlements techniques et sur des procédures d'évaluation de la conformité (18,4% de toutes les notifications). En outre, une plus grande proportion d'entre elles (19,1% pendant la période considérée, soit 246 notifications) ne mentionnent pas de lien avec un article particulier de l'Accord OTC.³⁴³ D'après les domaines de normalisation indiqués dans les notifications conformément à la classification internationale pour les normes (ICS), au moins deux domaines de l'ICS sont mentionnés dans 70,9% d'entre elles, contre 51,9% lors de la période visée par l'examen précédent.³⁴⁴ Dans le même temps, les réglementations visant plusieurs objectifs ont également augmenté, passant de 15,6% à 48,8%. Les objectifs les plus fréquents sont la protection de l'environnement (49,3%), la protection de la santé ou de la sécurité des personnes (38,4%), la prévention des pratiques de nature à induire en erreur et la protection des consommateurs (26,0%), et l'information des consommateurs et l'étiquetage (16,3%).

3.245. Pendant la période considérée, 12 préoccupations commerciales spécifiques (PCS) concernant des mesures appliquées par les États-Unis ont été soulevées au Comité OTC; une PCS soulevée pendant la période considérée a été réitérée depuis juillet 2018. Les États-Unis participent activement au Comité OTC et ont soulevé ou soutenu 82 nouvelles PCS à l'encontre de leurs partenaires commerciaux. Il y a un différend sur les mesures prises par les États-Unis au sujet de la prescription concernant les marques d'origine pour les marchandises produites à Hong Kong,

³⁴¹ CPSC, *Products Under the Jurisdiction of Other Federal Agencies and Federal Links*. Adresse consultée: <https://www.cpsc.gov/Regulations-Laws--Standards/Products-Outside-CPSCs-Jurisdiction>.

³⁴² Plate-forme ePing SPS et OTC de l'OMC. Adresse consultée: <https://epingalert.org/fr>.

³⁴³ Les autorités indiquent qu'elles utilisent l'option "Autres (non défini)" dans les notifications lorsque la raison de la notification d'un addendum ne correspond à aucun des autres critères figurant dans le document de l'OMC G/TBT/35/Rev.1 du 21 novembre 2019. De plus, depuis juillet 2016, 40 notifications ne mentionnent pas de lien avec un article de l'Accord OTC.

³⁴⁴ D'après les autorités, cela est conforme aux recommandations du Comité OTC (documents de l'OMC G/TBT/41 du 19 novembre 2018 et G/TBT/46 du 17 novembre 2021) concernant le renforcement de la transparence et le recours accru aux codes du SH et à l'ICS dans les notifications.

Chine.³⁴⁵ Les États-Unis participent en tant que tierce partie à deux différends au titre de l'Accord OTC.³⁴⁶

3.246. L'ANSI représente les États-Unis auprès de l'ISO et, par l'intermédiaire du Comité national des États-Unis, il coordonne la participation du pays à la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Département d'État, le Département du commerce et la Commission fédérale des communications sont les représentants des États-Unis auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les États-Unis sont également membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et ils prennent part aux diverses activités à caractère normatif de ces organisations. Ils participent aussi à d'autres organisations et instances régionales en lien avec les normes.³⁴⁷ En outre, la plupart des ALE bilatéraux conclus par les États-Unis contiennent des dispositions qui réaffirment le respect des obligations découlant de l'Accord OTC et des décisions et recommandations adoptées par le Comité OTC (comme le chapitre 11 de l'AEUMC).

3.247. Les États-Unis ont conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) couvrant différents secteurs avec de nombreux partenaires étrangers, dont deux ARM avec le Royaume-Uni en 2021. La mise en œuvre des accords concernant le niveau de reconnaissance des CAB³⁴⁸ et les produits visés varie en fonction des partenaires, même dans le cadre d'un accord commun ou régional. Dans le domaine du matériel de télécommunications, des ARM sont mis en œuvre avec des membres de l'APEC (l'Australie; le Canada; Hong Kong, Chine; la Malaisie; la Nouvelle-Zélande; la République de Corée; Singapour; le Taipei chinois; et le Viet Nam), l'Union européenne, des États de l'AELE (la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et d'autres partenaires commerciaux (Israël, le Japon, le Mexique et le Royaume-Uni). Les signataires des ARM notifient leurs CAB agréés à la Commission fédérale des communications (FCC) et le NIST, par l'intermédiaire de son Bureau des programmes relatifs aux ARM, est l'autorité désignée pour les CAB des États-Unis.³⁴⁹ L'ARM conclu avec les États de l'AELE porte également sur les bateaux de plaisance, et l'ARM conclu avec l'Union européenne porte sur la sécurité électrique, les bateaux de plaisance, les dispositifs médicaux et les bonnes pratiques de fabrication (BPF) pharmaceutiques. La portée de ce dernier domaine dans l'ARM conclu entre les États-Unis et l'UE a été modifiée en 2017. Les BPF pharmaceutiques font également partie de l'ARM conclu récemment avec le Royaume-Uni. Les États-Unis ont aussi signé des ARM distincts avec l'Union européenne, l'AELE et le Royaume-Uni portant sur les équipements pour la sécurité maritime.

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.248. Les États-Unis ont un grand nombre de lois et de règlements concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux. Parmi les textes législatifs majeurs en vigueur depuis longtemps dans le domaine SPS, on peut citer la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques (Loi FFDCA), la Loi fédérale sur l'inspection des viandes, la Loi sur l'inspection des produits de la volaille, la Loi sur l'inspection des produits à base d'œuf, la Loi fédérale sur la protection phytosanitaire, la Loi sur la protection de la santé animale et la Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.³⁵⁰ Les États-Unis n'ont pas fait de mise à jour de leur législation SPS à aussi grande échelle depuis la promulgation de la Loi sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSMA) en 2011. Cependant, pendant la période considérée, certaines modifications ont été apportées à la mise en œuvre des règlements accompagnant ce cadre réglementaire général (voir ci-dessous).

³⁴⁵ Un groupe spécial a été établi en avril 2021. On trouvera de plus amples renseignements à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds597_f.htm.

³⁴⁶ DS593: *Union européenne – Certaines mesures visant l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile*, et DS600: *Union européenne et certains États Membres – Certaines mesures visant l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile*.

³⁴⁷ Il s'agit notamment du Congrès de normalisation de la zone du Pacifique (PASC), de la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT), du Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique (CANENA) et du Sous-Comité des normes et de la conformité (SCSC) de l'APEC.

³⁴⁸ Il existe deux grands niveaux de reconnaissance mutuelle: i) la reconnaissance des laboratoires d'essai et de leurs résultats; et ii) la reconnaissance des organismes de certification et l'acceptation des certifications.

³⁴⁹ NIST, *Mutual Recognition Agreements for Conformity Assessment of Telecommunications Equipment*. Adresse consultée: <https://www.nist.gov/mutual-recognition-agreements-mras>.

³⁵⁰ Ces lois sont codifiées dans les chapitres suivants de l'U.S.C.: 21 U.S.C. 301 et suivants; 21 U.S.C. 601 et suivants; 21 U.S.C. 451 et suivants; 21 U.S.C. 1031 et suivants; 7 U.S.C. 7701 et suivants; 7 U.S.C. 8301 et suivants; et 7 U.S.C. 136 et suivants, respectivement.

3.249. Selon le produit et le type de risque inhérent aux produits, les responsabilités en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de respect des mesures SPS sont réparties entre plusieurs organismes fédéraux.³⁵¹ D'une manière générale, les mesures SPS font l'objet des mêmes procédures de réglementation que les règlements techniques (voir ci-dessus). La FDA est chargée de l'administration d'un grand nombre de produits, dont les produits alimentaires (à l'exception des produits alimentaires réglementés par le Département de l'agriculture); les additifs alimentaires; les compléments alimentaires; les médicaments à usage humain et vétérinaire; les dispositifs médicaux; les produits biologiques à usage humain; le tabac; et les cosmétiques, notamment les produits importés.³⁵² Le Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS) du Département de l'agriculture (USDA) est chargé de faire en sorte que la viande, la volaille, les poissons siluriformes et produits issus de ces poissons (poissons-chats) et certains ovoproduits destinés à être commercialisés aux États-Unis, y compris les produits importés, soient sûrs, sains et correctement étiquetés et conditionnés.³⁵³ Le Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) de l'USDA préserve les ressources agricoles et naturelles des États-Unis contre les maladies et parasites envahissants, et il réglemente les variétés génétiquement modifiées tout en favorisant les exportations de produits animaux et végétaux du pays.³⁵⁴ Dans les cas où les prescriptions à la fois de l'APHIS et du FSIS s'appliquent aux produits importés, l'APHIS évalue les risques visant les animaux et les végétaux, tandis que le FSIS veille à ce que les prescriptions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires soient respectées. Les responsabilités de l'EPA incluent, entre autres choses, l'enregistrement des pesticides, y compris les herbicides et les fongicides, et l'établissement de tolérances (limites maximales de résidus ou LMR) pour les pesticides présents dans les produits alimentaires.³⁵⁵

3.250. Parmi les autres organismes qui s'occupent des questions SPS figurent le Service de la commercialisation des produits agricoles, le Service de recherche agricole et l'Institut national de l'alimentation et de l'agriculture du Département de l'agriculture, les Centres de prévention et de lutte contre les maladies du Département de la santé et des services sociaux, l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère du Département du commerce, le CBP du Département de la sécurité intérieure et la Direction de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs du Département du Trésor.

3.251. Les organismes ont compétence pour les produits importés au moment de l'admission, mais aussi après leur entrée dans le pays. Lorsqu'un produit alimentaire ne respecte pas les prescriptions de la FDA en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, par exemple, quand un produit contient des organismes ayant des incidences sur la santé publique, des objets étrangers ou un allergène majeur, les entreprises peuvent le rappeler³⁵⁶; en moyenne, environ 1 000 produits réglementés par la FDA ont été rappelés chaque année depuis 2018. Parmi ces rappels, 248 étaient liés à des aliments pour la consommation humaine et à des aliments pour animaux importés.³⁵⁷ Depuis juillet 2018, la FDA a signalé près de 45 000 refus d'importation à la frontière.³⁵⁸ En cas de

³⁵¹ Les autorités des États peuvent élaborer leurs propres mesures dans le respect des lois et réglementations fédérales. Document de l'OMC WT/TPR/S/235/Rev.1 du 29 octobre 2010, pages 44 à 51.

³⁵² Les prescriptions à l'importation par type de produit réglementé par la FDA peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.fda.gov/international-programs/imports-and-exports>.

³⁵³ Les prescriptions à l'importation des produits réglementés par le FSIS peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.fsis.usda.gov/inspection/import-export/import-guidance>.

³⁵⁴ Les prescriptions à l'importation de produits d'origine animale et d'animaux vivants, ainsi que les restrictions temporaires, peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animal-and-animal-product-import-information>. Les prescriptions à l'importation de végétaux et les renseignements connexes peuvent être consultés à l'adresse suivante: <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information>.

³⁵⁵ Les prescriptions à l'importation de pesticides et les tolérances établies par l'EPA peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.epa.gov/compliance/importing-and-exporting-pesticides-and-devices#import>.

³⁵⁶ La FDA n'exige le rappel d'un produit que lorsque celui-ci présente un risque sanitaire et qu'il n'a pas fait l'objet d'un rappel volontaire. Seuls quelques rappels obligatoires ont été effectués pendant la période considérée. Une liste des produits réglementés par la FDA ayant fait l'objet d'un rappel depuis 2017 est disponible à l'adresse suivante: <https://www.fda.gov/safety/recalls-market-withdrawals-safety-alerts>. On trouvera de plus amples renseignements concernant les rappels à l'adresse suivante: <https://datadashboard.fda.gov/ora/cd/recalls.htm>.

³⁵⁷ FDA, *FDA-TRACK: Imported Food Safety Measures*. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/about-fda/fda-track-agency-wide-program-performance/imported-food-safety-measures>.

³⁵⁸ La moitié de ces refus sont liés au fait que les marchandises provenaient de cinq grands partenaires commerciaux, à savoir la Chine, l'Inde, le Mexique, le Canada et la République de Corée. Adresse consultée: <https://www.accessdata.fda.gov/scripts/ImportRefusals/index.cfm>.

refus, le propriétaire ou le destinataire a droit à une audition informelle concernant l'admissibilité du produit et il peut présenter un plan visant à mettre le produit en conformité. Les produits non conformes doivent être réexportés ou détruits dans les 90 jours suivant la présentation par la FDA de son avis d'intention de refuser les produits. De même, lorsqu'une situation de danger sanitaire présentant une probabilité raisonnable d'avoir des conséquences graves pour la santé des personnes ou des animaux, ou d'entraîner leur mort, le FSIS recommande de rappeler volontairement le produit.³⁵⁹ Entre janvier 2018 et janvier 2022, on a dénombré 330 rappels, dont 38 concernaient des produits à base de viande, de volaille et d'œufs. Par rapport à la période allant de 2015 à 2019, il y a eu moins de rappels en 2020 et 2021; plusieurs facteurs liés à des perturbations sociétales et au comportement des consommateurs pendant la pandémie expliquent cette diminution.

3.252. S'agissant de faire respecter les réglementations de l'APHIS, le CBP joue un rôle essentiel aux points d'entrée dans le pays, et ses fonctionnaires inspectent les expéditions de produits agricoles importés pour veiller à ce que les permis d'importation phytosanitaire ou zoosanitaire et les documents SPS nécessaires accompagnent chaque expédition. En 2020, le CBP a signalé avoir découvert 250 parasites et 3 091 substances (végétaux, viandes, sous-produits animaux ou terre) de quarantaine aux points d'entrée dans le pays.³⁶⁰ Pour répondre à l'augmentation des besoins, l'entrée en vigueur de la Loi de 2019 sur l'alimentation et l'agriculture américaines P.L. 116-122 a permis d'autoriser le CBP à recruter 240 spécialistes agricoles supplémentaires par rapport au niveau actuel (2 600 spécialistes en mars 2020); ces spécialistes ont mené des inspections liées aux mesures SPS sur les importations aux 328 points d'entrée relevant du CBP.

3.253. L'EPA établit des tolérances applicables aux pesticides utilisés pour chaque culture et publie des avis de dépôt de dossier (NOF) au *Federal Register*.³⁶¹ Le respect des tolérances est contrôlé par l'USDA pour la viande, la volaille et certains ovoproduits, et par la FDA pour d'autres produits alimentaires. Les frais de dossier pour l'enregistrement d'un pesticide ont augmenté de 5% en 2020 et augmenteront encore de 5% en 2022, conformément à la Loi de 2018 portant prorogation de l'amélioration de l'enregistrement des pesticides.

3.254. La détermination de l'équivalence du système réglementaire de sécurité et d'inspection des produits alimentaires d'un pays exportateur pour les produits réglementés par le FSIS est une condition préalable au commerce avec les États-Unis. Les seuls produits alimentaires réglementés par la FDA nécessitant une évaluation préalable pour pouvoir être importés aux États-Unis sont les produits laitiers de qualité "grade A" et les mollusques bivalves d'élevage crus. Le 24 septembre 2020, la FDA a annoncé sa toute première détermination d'équivalence, qui reconnaît que les systèmes de contrôle de l'Espagne et des Pays-Bas pour les mollusques bivalves d'élevage crus sont équivalents au Programme national concernant le contrôle sanitaire des crustacés.³⁶² Les importations en provenance d'établissements espagnols ou néerlandais figurant dans la Liste inter-États des expéditeurs de crustacés certifiés de la FDA sont maintenant autorisées. Le FSIS a également considéré comme équivalents des producteurs certifiés et approuvés de 34 pays, et les produits visés par ces équivalences varient d'un pays à l'autre. Depuis qu'un changement réglementaire a été effectué en 2019, le FSIS tient sur son site Web une liste unique de pays étrangers habilités à importer des produits réglementés.³⁶³ Pendant la période considérée, il a notifié l'adoption de sept déterminations d'équivalence pour des produits à base de viande de volaille, des poissons siluriformes et produits du poisson et des ovoproduits. La FDA a également conclu des arrangements de reconnaissance des systèmes avec des organismes chargés de la sécurité sanitaire des produits alimentaires de trois pays partenaires commerciaux. D'après les autorités, ces

³⁵⁹ On trouvera une liste complète des rappels et des alertes en matière de santé publique concernant des produits réglementés par le FSIS depuis 2010 à l'adresse suivante: <https://www.fsis.usda.gov/recalls>.

³⁶⁰ CBP, *Stats*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/newsroom/stats/typical-day-fy2020>.

³⁶¹ Un avis de dépôt de dossier publié par l'EPA peut concerner plusieurs types de mesures (nouvelles tolérances, modifications et corrections), et un seul avis peut porter sur plusieurs tolérances. Les tolérances pour les substances chimiques pesticides sont mises à jour une fois par an dans la partie 180 du titre 40 du CFR et tous les jours dans la version électronique de ce code (e-CFR). La Loi de 2018 portant prorogation de l'amélioration de l'enregistrement des pesticides (P.L. 116-8), publiée en mars 2019, réaffirme que l'EPA est autorisée à percevoir des redevances et maintenir l'enregistrement des pesticides jusqu'à l'exercice 2023.

³⁶² *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 186, 24 septembre, page 60172. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-20755>.

³⁶³ *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 229, 27 novembre, page 65265. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2019-25750>.

arrangements ne constituent pas des mesures de facilitation des échanges et ne sont pas identiques à des déterminations d'équivalence.³⁶⁴

3.255. La Loi FSMA dispose que les importateurs des États-Unis doivent élaborer des Programmes de contrôle des fournisseurs étrangers (FSVP) pour chaque type de produit alimentaire destiné à la consommation humaine ou animale qu'ils importent et pour chacun de leur fournisseur étranger afin de confirmer que les produits importés respectent les prescriptions de la FDA, qu'ils bénéficient du même niveau de protection de la santé publique qu'aux États-Unis – qui incluent des contrôles préventifs; des réglementations sur la sécurité des produits et des contrôles visant à vérifier qu'ils n'ont pas été altérés ou mal étiquetés. Le 10 mai 2021, la FDA a lancé le Portail des importateurs FSVP pour la présentation des dossiers FSVP, qui permet aux importateurs de communiquer à la FDA leurs documents par voie électronique.³⁶⁵ Plus précisément, la règle FSVP oblige les importateurs à mener des activités de contrôle des fournisseurs étrangers afin de vérifier: i) que les aliments sont produits dans des conditions qui garantissent le même niveau de protection de la santé publique s'agissant des systèmes d'analyse des risques et des contrôles préventifs fondés sur les risques, ou des normes pour la production et la récolte sûres de certains fruits et légumes, que celle applicable aux aliments produits aux États-Unis; ii) que la nourriture n'a pas été altérée; et iii) que les aliments destinés à la consommation humaine ne sont pas mal étiquetés (en ce qui concerne les allergènes). De plus, les importateurs américains peuvent demander à participer au Programme relatif aux importateurs volontaires admissibles (Programme VQIP), un programme d'examen et d'admission accélérés pour les produits alimentaires. Quatre importateurs américains ont été autorisés à participer au Programme VQIP pour l'exercice 2022 (1^{er} octobre 2021-30 septembre 2022).³⁶⁶

3.256. Le 1^{er} août 2018, de nouvelles normes relatives à l'orge sont entrées en vigueur dans le cadre de la Loi sur les normes applicables aux céréales aux États-Unis.³⁶⁷ En juin 2019, l'APHIS a publié une règle finale précisant davantage les critères à utiliser lors de l'évaluation des risques liés aux parasites des végétaux pour l'importation, la circulation inter-États et le lâcher d'organismes de lutte biologique.³⁶⁸ Le 18 mai 2020, l'APHIS a publié la première révision complète des réglementations des organismes génétiquement modifiés depuis 1987 pour faciliter l'élaboration d'organismes génétiquement modifiés non susceptibles de poser un risque phytosanitaire.³⁶⁹ Le 17 septembre 2020, les réglementations administrant l'importation de bovins et de bisons eu égard à la tuberculose et la brucellose bovines ont été modifiées.³⁷⁰ En décembre 2020, la FDA a publié un règlement final pour l'accréditation des laboratoires procédant à des essais sur les aliments. Lorsque celui-ci sera pleinement mis en œuvre, l'analyse en laboratoire de produits alimentaires à des fins d'importation, ou pour répondre à des demandes d'analyse alimentaire, devra être effectuée par des laboratoires accrédités.³⁷¹ En avril 2021, les prescriptions en matière d'étiquetage pour les allergènes alimentaires ont été élargies pour prendre en compte le sésame (P.L. 117-11).

3.257. Conformément à la Loi de 2018 sur l'amélioration de l'agriculture, P.L. 115-334 (également appelée Loi de 2018 sur l'agriculture), l'APHIS tient à jour une liste des maladies et parasites préoccupants des animaux et des végétaux présentant un risque important pour les ressources

³⁶⁴ Les arrangements de reconnaissance des systèmes établissent un partenariat réglementaire dans le cadre duquel les autorités compétentes présentent la manière dont elles vont s'appuyer sur les inspections des installations et les enquêtes sur les maladies d'origine alimentaire menées par l'autre.

³⁶⁵ FDA, *FSMA Final Rule on Foreign Supplier Verification Programs (FSVP) for Importers of Food for Humans and Animals*. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/food/food-safety-modernization-act-fsma/fsma-final-rule-foreign-supplier-verification-programs-fsvp-importers-food-humans-and-animals>.

³⁶⁶ FDA, *Voluntary Qualified Importer Program (VQIP) Public List of Approved VQIP Importers*. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/food/importing-food-products-united-states/voluntary-qualified-importer-program-vqip-public-list-approved-vqip-importers>.

³⁶⁷ *Federal Register* (2017), vol. 82, n° 84, 3 mai, page 20541. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2017-08942>. Il convient de noter que la Loi sur les normes applicables aux céréales aux États-Unis a été réautorisée jusqu'à l'exercice 2025 en décembre 2020 (P.L. 116-216).

³⁶⁸ *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 122, 25 juin, page 29938. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2019-13246>.

³⁶⁹ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 96, 18 mai, page 29790. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-10638>.

³⁷⁰ L'Australie, le Canada, le Mexique et la Nouvelle-Zélande peuvent actuellement exporter des animaux de l'espèce bovine. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 181, 17 septembre. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-20552>.

³⁷¹ *Federal Register* (2020), vol. 86, n° 230, 3 décembre, page 68728. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-25716>.

alimentaires et agricoles des États-Unis, et il a mis en place des plans d'intervention d'urgence pour lutter contre ces maladies et parasites.³⁷² Cette liste s'ajoute aux autres listes sur la situation en matière de maladies, de parasites ou de santé tenues par les services de protection phytosanitaire et de quarantaine (PPQ) et les services vétérinaires de l'APHIS et destinées à des usages spéciaux, comme la Liste américaine des organismes nuisibles réglementés des végétaux, la Liste nationale des maladies animales à déclarer ou les listes des statuts zoosanitaires des régions reconnus par l'APHIS.

3.258. En juillet 2020, la FDA a présenté les mesures à prendre pour créer, au cours de la décennie suivante, un système davantage axé sur le numérique et plus traçable et sûr pour les produits alimentaires destinés à la consommation humaine et animale. En ayant recours aux nouvelles technologies, à des outils plus intelligents et à des approches de prévention et d'intervention en cas d'épidémie, et en s'adaptant aux nouveaux modèles économiques et à la modernisation du commerce de détail, la FDA cherche à continuer de promouvoir une culture de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. D'autres organismes ont également intégré la modernisation de leurs systèmes, politiques et approches dans leurs plans stratégiques respectifs.³⁷³

3.259. En mars 2020, l'APHIS a lancé l'Assistant des Services vétérinaires pour les permis (VSPA), un outil de recherche conçu pour aider les requérants à définir leurs prescriptions à l'importation de produits d'origine animale.³⁷⁴ Depuis septembre 2021, le VSPA s'occupe des prescriptions pour les animaux vivants et, dans le futur, tous les permis devraient être traités uniquement par l'intermédiaire du système de fichiers électroniques d'APHIS (eFile), une plate-forme plus complète remplaçant l'ancien Système de permis électroniques (ePermit) d'APHIS. Depuis 2018, l'APHIS a contribué à l'élaboration et au lancement du système mondial ePhyto de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et il a commencé à échanger des certificats phytosanitaires électroniques. Actuellement, 30 partenaires commerciaux envoient des certificats ePhyto à l'APHIS, et 59 partenaires commerciaux reçoivent des certificats délivrés par l'APHIS.³⁷⁵ Pour faciliter le dédouanement des végétaux et produits végétaux importés pendant la situation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19, l'APHIS et le CBP ont accepté les certificats phytosanitaires numériques, y compris depuis mars 2020.³⁷⁶ Cette mesure a été prorogée jusqu'au 31 mars 2022.

3.260. En septembre 2020, la FDA a conclu un nouveau partenariat pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires avec ses partenaires mexicains, à savoir le Service national de la santé, de la sécurité et de la qualité des produits agroalimentaires (SENASICA) et la Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires (COFEPRIS), qui s'appuie sur un partenariat établi en 2014 sur l'innocuité des produits frais et élargit son champ d'application pour viser tous les produits alimentaires destinés à la consommation humaine.³⁷⁷ Dans ce cadre, les autorités cherchent à faire en sorte que la traçabilité de haute technologie et l'augmentation du partage de données, qui jouent un rôle clé, permettent d'améliorer les interventions transfrontières de lutte contre les flambées de maladies d'origine alimentaire.

3.261. La Division des affaires multilatérales, qui relève du Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, est le point d'information national et l'autorité responsable des notifications au titre de l'Accord SPS de l'OMC.³⁷⁸ Le Bureau du Codex aux États-Unis, hébergé par le Service des relations commerciales et des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, coordonne la

³⁷² Le nombre de parasites figurant sur la liste s'élève aujourd'hui à 59, mais la liste peut s'agrandir si nécessaire. APHIS, *Animal and Plant Diseases and Pests of Concern*. Adresse consultée: <https://www.aphis.usda.gov/aphis/resources/farmland/fb-pests/farmland-pest-list>.

³⁷³ Voir, par exemple, FSIS, *FSIS Strategic Plan 2017-2021*. Adresse consultée: <https://www.fsis.usda.gov/about-fsis/strategic-planning>; et APHIS, *APHIS Strategic Plan FY 2019-2023*. Adresse consultée: https://www.aphis.usda.gov/about_aphis/downloads/aphis-strategic-plan.pdf.

³⁷⁴ APHIS. Adresse consultée: <https://efile.aphis.usda.gov/s/vs-permitting-assistant>.

³⁷⁵ Les États-Unis échangent des certificats ePhyto avec les partenaires commerciaux suivants: https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/sa_export/ephyto-participating-countries.

³⁷⁶ USDA (2020), *APHIS Plant Protection and Quarantine Provides an Update on Import and Export Activities for Plants and Plant Products*. Adresse consultée: <https://www.aphis.usda.gov/aphis/newsroom/stakeholder-info/stakeholder-messages/plant-health-news/import-export-activities-plants-plant-products-update>.

³⁷⁷ FDA. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/food/international-cooperation-food-safety/fda-senasica-cofepris-food-safety-partnership>.

³⁷⁸ Plate-forme ePing SPS et OTC de l'OMC, Points d'information/autorités responsables des notifications. Adresse consultée: <https://epingalert.org/fr/EnquiryPoint/sps-nta>.

représentation des États-Unis à la Commission du Codex Alimentarius³⁷⁹, et l'APHIS est le point de contact de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

3.262. Pendant la période allant de juillet 2018 à mars 2022, les États-Unis ont présenté 365 notifications SPS à l'OMC (dont 6 corrigenda de notifications existantes) et 65 notifications de mesures d'urgence (dont 50 addenda de notifications antérieures). L'objectif ou le motif principal des notifications reste la sécurité sanitaire des produits alimentaires (80,0%) et la protection phytosanitaire (14,5%).³⁸⁰ Une notification sur sept (14%) mentionne une norme ou directive internationale correspondante³⁸¹; cependant, il n'est pas toujours fait état d'une harmonisation avec les normes internationales, comme cela a été le cas, par exemple, pour les réglementations de l'EPA de 2021 relatives à la Commission du Codex Alimentarius.³⁸²

3.263. Pendant la période considérée, trois nouvelles préoccupations commerciales spécifiques (PCS) ont été soulevées au Comité SPS de l'OMC concernant des mesures appliquées par les États-Unis.³⁸³ En outre, le Comité SPS a continué d'examiner trois préoccupations soulevées antérieurement; l'une d'entre elles, soulevée par l'Union européenne au sujet des exportations de viande bovine, a été déclarée partiellement résolue.³⁸⁴ Pendant la même période, les États-Unis ont utilisé le Comité SPS pour soulever ou appuyer 20 nouvelles PCS concernant des mesures appliquées par d'autres Membres. En février 2018, l'Accord SPS a été mentionné dans une demande de consultation au sujet des mesures prises par les États-Unis visant les produits du poisson pangasius.³⁸⁵ Les États-Unis interviennent en tant que tierce partie dans deux procédures de règlement des différends mentionnant l'Accord SPS lancées pendant la période considérée.³⁸⁶

3.3.4 Politique de la concurrence

3.264. Le cadre de la politique de la concurrence (législation antitrust) des États-Unis repose essentiellement sur la Loi Sherman (1890), qui interdit la création de monopoles et les restrictions au commerce; la Loi Clayton (1914) qui interdit les fusions et acquisitions limitant la concurrence; la Loi Robinson Patman (1936) qui interdit certaines pratiques discriminatoires; la Loi Celler-Kefauver (1950) qui élargit la Loi Clayton aux fins de l'inclusion des acquisitions d'actifs et des acquisitions impliquant des sociétés autres que des concurrents directs³⁸⁷; et la Loi sur la

³⁷⁹ Les organismes fédéraux représentant les États-Unis auprès des comités sont, notamment, l'USDA, la FDA, l'EPA et l'USDOC.

³⁸⁰ La santé animale, les zoonoses et la protection du territoire représentent 5,8%, 2,7% et 1,6% des mesures notifiées, respectivement; 16 notifications indiquent plus d'un seul objectif ou motif.

³⁸¹ Plus précisément, les normes ou directives des organismes suivants ont été évoquées pendant la période considérée: Commission du Codex Alimentarius (9,0%), Organisation mondiale de la santé animale (1,4%) et Convention internationale pour la protection des végétaux (3,8%).

³⁸² Par exemple, la tolérance pour le difénoconazole dans ou sur les fruits à pépins n'est pas la même que la LMR du Codex. Difenconazole; Pesticide Tolerances. A Rule by the Environmental Protection Agency. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 105, 3 juin. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-11636>.

³⁸³ En juin 2020, l'Union européenne a soulevé une préoccupation concernant la reconnaissance de son statut de zone exempte de parasites en ce qui concerne le longicorne d'Asie et le capricorne asiatique des agrumes. En novembre 2020, elle a soulevé une PCS au sujet du retard pris dans la publication d'une règle finale concernant l'importation d'ovins, de caprins et de certains autres ruminants. En mars 2022, le Brésil a soulevé une préoccupation concernant les retards des États-Unis dans l'ouverture de leur marché des agrumes.

³⁸⁴ Ces préoccupations portent sur l'acceptation des normes de l'OIE concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (soulevée par l'Union européenne), les restrictions à l'importation de pommes et de poires imposées par les États-Unis (soulevée par l'Union européenne) et le Programme de surveillance des importations de produits de la mer des États-Unis (soulevée par la Chine et appuyée par le Chili, l'Équateur, la Fédération de Russie et les Philippines). On trouvera de plus amples renseignements aux adresses suivantes: <https://epingalert.org/fr/TradeConcerns/details?imsId=193&domainId=SPS>; <https://epingalert.org/fr/TradeConcerns/details?imsId=415&domainId=SPS>; et <https://epingalert.org/fr/TradeConcerns/details?imsId=439&domainId=SPS>.

³⁸⁵ DS540: États-Unis – Certaines mesures concernant les produits du poisson pangasius en provenance du Viet Nam.

³⁸⁶ DS589: Chine – Mesures concernant l'importation de graines de canola en provenance du Canada; et DS599: Panama – Mesures concernant l'importation de certains produits en provenance du Costa Rica.

³⁸⁷ La Loi Hart-Scott-Rodino sur l'amélioration de l'action antitrust (1976) a modifié la Loi Clayton afin d'exiger la communication de renseignements détaillés concernant les fusions et acquisitions les plus importantes (notifications préalables de fusion). En 2021, le seuil à partir duquel les transactions liées aux fusions et acquisitions proposées devaient être notifiées était fixé à 92 millions d'USD. FTC (2021), "FTC

Commission fédérale du commerce (1914) qui interdit les méthodes déloyales de concurrence et les pratiques déloyales ou trompeuses. La Loi Clayton constitue la base juridique permettant aux parties privées plaidant dans une affaire antitrust d'engager une action indépendante et de traiter des pratiques spécifiques non définies jusque-là, comme les directions imbriquées.³⁸⁸ Outre les lois fédérales, la plupart des États ont leurs propres lois antitrust, souvent élaborées sur le modèle des lois fédérales. En général, les modifications apportées au cadre de la politique de la concurrence sont mises en œuvre par voie de législation, de décision judiciaire et de procédure administrative donnant une interprétation de la loi.

3.265. S'agissant du commerce extérieur, la Loi douanière Wilson interdit tout arrangement par des importateurs cherchant à restreindre le commerce ou à faire augmenter le prix des biens importés. La Loi Webb-Pomerene sur le commerce d'exportation autorise les entreprises à constituer des associations d'exportateurs pour se lancer dans des ventes collectives à l'exportation, à condition que celles-ci n'aient pas d'effets anticoncurrentiels et ne portent pas préjudice aux entreprises concurrentes aux États-Unis. La Loi sur les sociétés de commerce d'exportation établit une procédure permettant aux personnes se livrant à des activités d'exportation d'obtenir, dans certains cas, un certificat d'examen des exportations, qui leur assure, entre autres, une indemnité antitrust partielle. La Loi sur l'amélioration de l'action antitrust dans le commerce extérieur précise que la Loi Sherman et la FTCA s'appliquent aux comportements liés au commerce extérieur hors importations ayant un effet direct, substantiel et raisonnablement prévisible sur le commerce ou les activités commerciales d'une personne aux États-Unis.

3.266. Parmi les faits nouveaux concernant la législation, on peut citer la prorogation permanente de la Loi sur la réforme et le renforcement des peines pour infractions antitrust (ACPERA) de 2004, P.L. 108-237,³⁸⁹ et la promulgation de la Loi anti-représailles pour la dénonciation des atteintes à la législation antitrust pénale (Loi CAARA, P.L. 116-257). L'ACPERA prévoit, pour les sociétés, des mesures telles que des limitations en matière de responsabilité civile, pour les inciter à signaler elles-mêmes leur implication dans des ententes anticoncurrentielles et à coopérer aux enquêtes. La Loi portant prorogation permanente de la Loi sur la réforme et le renforcement des peines pour infractions antitrust, Titre III de la Division D de la Loi portant ouverture de crédits additionnels de 2021 et de la Loi portant d'autres prorogations du 1^{er} octobre 2020 (P.L. 116-159), a abrogé les clauses d'expiration de l'ACPERA et a rendu permanent le champ d'application de la Loi.³⁹⁰ Promulguée en décembre 2020, la Loi CAARA renforce les mesures de protection pour les employés qui dénoncent des infractions pénales à la législation antitrust ("lanceurs d'alerte") ou qui collaborent avec le gouvernement fédéral dans une quelconque enquête ou procédure liée à une infraction de ce type. En particulier, elle interdit aux employeurs de prendre des mesures punitives ou de rétorsion à l'encontre de leurs employés. Les lanceurs d'alerte sont exclus de la protection au titre de la Loi CAARA s'ils ont été impliqués dans la planification d'infractions à la législation antitrust ou s'il sont à l'origine de telles infractions, et la loi ne prévoit aucune récompense pécuniaire.

3.267. La Commission fédérale du commerce (FTC) et la Division antitrust du Département de la justice (DOJ) sont chargées de l'application des lois fédérales antitrust.³⁹¹ La Division antitrust du DOJ veille au respect de la Loi Sherman, et la FTC se charge de faire appliquer la Loi sur la Commission fédérale du commerce (FTCA) et la Loi Robinson-Patman. Les deux organismes sont chargés de faire appliquer la Loi Clayton et la Loi Celler-Kefauver, et les opérations sont généralement examinées par un seul organisme; la décision est fondée sur les compétences de l'organisme dans la branche de production ou le secteur concerné par chaque opération. Les deux organismes interviennent aussi dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de commerce extérieur et d'investissement des États-Unis, y compris les accords commerciaux, dans la mesure où la concurrence est concernée. Les mesures et institutions gouvernementales, y compris celles

Announces Annual Update of Size of Transaction Thresholds for Premerger Notification Files and Interlocking Directorates", 5 février. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/news-events/press-releases/2021/02/ftc-announces-annual-update-size-transaction-thresholds-premerger>.

³⁸⁸ Outre ces 3 lois fondamentales, la FTC est chargée à elle seule de l'application de la loi au titre de 23 lois relatives à la concurrence. Adresse consultée:

https://www.ftc.gov/enforcement/statutes?title=&field_mission_tid%5B%5D=2974.

³⁸⁹ Modifiée par la suite afin de proroger son application. La prorogation permanente s'inscrit dans la Loi portant ouverture de crédits additionnels de 2021 et de la Loi portant d'autres prorogations (P.L. 116-159) qui a été adoptée le 1^{er} octobre 2020.

³⁹⁰ Loi portant ouverture de crédits additionnels de 2021 et Loi portant d'autres prorogations

(P.L. 116-159). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/116/plaws/publ159/PLAW-116publ159.pdf>.

³⁹¹ Les procureurs généraux des États contribuent aussi à faire appliquer la réglementation antitrust.

liées à des activités commerciales, ne sont pas visées par la législation fédérale antitrust lorsqu'elles sont autorisées par la politique de l'État. Une immunité partielle s'applique également à certains aspects de l'agriculture, de la pêche, de la presse écrite, de l'assurance, de la navigation et du transport.³⁹²

3.268. Les ententes sur les prix, les soumissions collusoires et le partage des marchés entre concurrents sont illégaux en vertu de la Loi Sherman. Considérées comme illégales en soi, les infractions horizontales commises par des entreprises ou des particuliers font l'objet de poursuites pénales ou civiles de la part de la Division antitrust ou sont contestées par la FTC dans des actions civiles engagées en vertu de la FTCA. S'agissant des arrangements verticaux et d'autres comportements liés à la concurrence, on applique généralement un critère de "règle de raison" pour examiner les effets positifs ou négatifs de tout arrangement avant de déterminer s'il constitue une infraction à la législation antitrust. Les poursuites pénales sont généralement limitées aux infractions intentionnelles et manifestes, telles que les ententes sur les prix ou les soumissions collusoires, et seul le DOJ peut réclamer des sanctions pénales. Les sanctions pénales peuvent atteindre 100 millions d'USD par infraction pour les entreprises, et 1 million d'USD pour les particuliers, et jusqu'à 10 ans d'emprisonnement. En novembre 2021, la FTC a publié une déclaration dans laquelle elle s'engageait à élargir son programme de poursuites pénales afin d'empêcher et de décourager la criminalité d'entreprise.³⁹³ Étant donné que la Loi Clayton et la FTCA ne prévoient pas de sanctions pénales, la plupart des mesures visant à faire respecter la législation antitrust s'appliquent conformément aux procédures civiles.

3.269. Le Décret exécutif n° 14036 du 9 juillet 2021³⁹⁴ a adopté une approche "à l'échelle du gouvernement" visant à encourager la concurrence sur les marchés des États-Unis. Il contenait des directives visant à centrer les efforts en matière d'application de la politique de la concurrence sur les marchés de l'emploi, les marchés agricoles, les marchés des soins de santé et le secteur de la technologie (y compris les fusions par les plates-formes Internet dominantes) et appelait les organismes chargés de faire respecter la loi à veiller au strict respect de la législation antitrust. En outre, le Décret exécutif n° 14036 a créé le Conseil de la concurrence de la Maison Blanche chargé de suivre les progrès réalisés dans le cadre des initiatives en matière de concurrence prévues par le Décret; toutefois, ce Conseil n'est pas directement impliqué dans les actions visant à faire respecter la législation.

3.270. En juin 2020, la FTC et le DOJ ont publié des directives conjointes sur les fusions verticales.³⁹⁵ La FTC a retiré son approbation des directives en septembre 2021, et en janvier 2022, en réponse au Décret exécutif n° 14036, les organismes antitrust des États-Unis ont annoncé un projet de révision des Directives sur les fusions verticales et des Directives de 2010 sur les fusions horizontales visant à mieux déceler et prévenir les transactions anticoncurrentielles. Les modifications apportées récemment aux procédures de mise en œuvre incluent des modifications du formulaire de présentation des notifications préalables de fusion introduites en 2018 et en 2019³⁹⁶, et la mise en œuvre temporaire d'un système électronique de présentation des notifications préalables de fusion depuis mars 2020.³⁹⁷ En juillet 2021, la FTC a publié une règle finale modifiant ses règles de

³⁹² La législation dans ce domaine comprend la Loi Capper-Volstead, la Loi sur l'immunité antitrust des dons aux organismes caritatifs, la Loi sur la production aux fins de la défense, la Loi McCarran-Ferguson, la Loi sur la préservation de la presse écrite, la Loi sur les transports maritimes et la Loi sur la radiodiffusion des événements sportifs. Sous certaines conditions, le Département des transports peut approuver des alliances commerciales entre des compagnies aériennes nationales et étrangères (pour plus de renseignements, voir le tableau 3.16 du document de l'OMC WT/TPR/S/307/Rev.1 du 13 mars 2015).

³⁹³ FTC, *Commission Statement Regarding Criminal Referral and Partnership Process*, dossier n° P094207 de la Commission, 18 novembre 2021. Adresse consultée: https://www.ftc.gov/system/files/documents/public_statements/1598439/commission_statement_regarding_criminal_referrals_and_partnership_process_updated_p094207.pdf.

³⁹⁴ Décret exécutif sur la promotion de la concurrence dans l'économie américaine, *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 132, 14 juillet, page 36987. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-15069>.

³⁹⁵ FTC, *Competition Guidance*. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/tips-advice/competition-guidance>.

³⁹⁶ *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 136, 16 juillet, page 32768; et *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 124, 27 juin, page 30595.

³⁹⁷ FTC, *Premiermerger Notification Office Implements Temporary e-Filing System*. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/news-events/press-releases/2020/03/premerger-notification-office-implements-temporary-e-filing>.

procédure, qui suppose une modernisation de ses procédures d'élaboration de règles pour la définition des actions ou pratiques déloyales ou trompeuses au titre de la FTCA.³⁹⁸

3.271. Les notifications préalables de fusion présentées conformément à la Loi Hart-Scott-Rodino (Loi HSR) de 1976 sur les améliorations du dispositif antitrust, P.L. 94-435³⁹⁹ peuvent faire l'objet d'enquêtes à la demande des consommateurs ou des entreprises. Chaque année, les deux organismes examinent près de 2 000 notifications préalables de fusion (tableau 3.27) qui donnent lieu à une cinquantaine d'enquêtes. Au cours de l'exercice 2021, les organismes ont reçu 3 527 dossiers préalables à la fusion et ouvert 67 enquêtes. En outre, ils ont mené des enquêtes additionnelles liées à l'application de la législation antitrust selon leurs responsabilités en la matière.

Tableau 3.27 Poursuites engagées par le DOJ contre des pratiques anticoncurrentielles, exercices 2018 à 2021

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Notifications préalables de fusion au titre de la Loi HSR				
Reçues	2 111	2 089	1 637	3 527
Enquêtes ouvertes au titre de la Loi HSR	51	64	46	67
Nombre d'affaires soumises	8	11	7	11
Nombre total d'enquêtes ouvertes, par principal type de pratique^a				
Sherman, paragraphe 1 – Restriction du commerce ^b	44	52	49	42
Sherman, paragraphe 2 – Monopole	0	6	2	2
Clayton, paragraphe 7 – Fusions	65	72	59	75
Autres ^c	5	4	11	9
Affaires traitées par la Division antitrust – Affaires civiles				
Soumises	10	19	10	15
Classées	10	19	10	13
Affaires traitées par la Division antitrust – Affaires pénales				
Soumises	18	26	20	25
Classées
Affaires traitées par la Division antitrust – Cour d'appel				
Soumises	10	0	2	1
Classées	9	5	6	1
Affaires traitées par la Division antitrust – Cour suprême				
Soumises	0	1	0	0
Classées	0	0	1	0
Amendes et sanctions pénales imposées				
Montant total des amendes imposées à des personnes (millions d'USD)	10,8	2,1	1,1	0,5
Nombre de personnes condamnées à une amende	53	22	13	6
Montant total des amendes imposées à des entreprises (millions d'USD)	189	255	633	151
Nombre d'entreprises condamnées à une amende	9	10	12	8
Montant total des amendes imposées (millions d'USD)	199	257	634	151
Peines de prison				
Nombre de personnes condamnées	59	25	14	6
Nombre de personnes condamnées à des peines de prison	21	22	7	0
Durée moyenne d'emprisonnement (jours)	285	179	448	0

.. Non disponible.

a Principaux types de pratiques faisant l'objet d'une enquête, au moment où l'enquête est ouverte.

b Cette catégorie comprend les enquêtes aussi bien civiles que pénales.

c Cette catégorie comprend les enquêtes sur des violations potentielles des sections 3, 7A ou 8 de la Loi Clayton et du Titre 18 de la Loi Robinson-Patman, entre autres textes de loi.

Source: DOJ, *Antitrust Division Workload Statistics, FY2010-2019*. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/atr/file/788426/download>; et renseignements communiqués par le DOJ.

³⁹⁸ Révisions des règles de procédure, *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 138, 22 juillet, page 38542. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-15313>.

³⁹⁹ Les infractions aux prescriptions en matière de notification, ainsi que d'autres prescriptions antitrust peuvent donner lieu à des sanctions civiles dont les montants maximum sont ajustés chaque année par la FTC (ajustement du montant des sanctions civiles). *Federal Register* (2022), vol. 87, n° 6, 10 janvier, page 1070. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2022-00213>.

3.272. Les deux organismes ont contesté plusieurs fusions et acquisitions pendant la période à l'examen. La FTC et le DOJ ont bloqué la fusion entre la Peabody Energy Corporation et Arch Coal Incorporated (production de charbon), l'acquisition de Billie Incorporated par Procter & Gamble (cosmétiques et produits de soin corporel); l'acquisition de Plaid Inc par Visa Inc (service de carte de débit en ligne); la fusion entre Aon plc et Willis Towers Watson (courtiers en assurance); et les acquisitions de services hospitaliers dans le New Jersey et à Memphis, dans la région métropolitaine du Tennessee. Des accords, comportant des cessions négociées et d'autres conditions, ont été conclus dans le cadre de l'acquisition de GE Biopharma par la Danaher Corporation, de la fusion entre Eldorado Resorts, Inc et la Caesars Entertainment Corporation, qui a donné lieu à la création de la plus grande société de jeux des États-Unis, de l'achat de la Craft Brew Alliance, Inc par Anheuser-Busch InBev SA/NV, de la fusion entre la CVS Corporation et Aetna (la plus grande fusion d'établissements de soins de santé de l'histoire des États-Unis), de la fusion entre T-Mobile et Sprint, de l'acquisition de Morton Salt par Stone Canyon Industries Holdings, ainsi que des acquisitions et fusions entre des fournisseurs de services hospitaliers et des fabricants de dispositifs médicaux.

3.273. Au cours de la période allant de l'exercice 2018 à l'exercice 2021, il a ouvert 187 enquêtes au titre du paragraphe 1 de la Loi Sherman (enquêtes en matière de restriction du commerce), 10 enquêtes au titre du paragraphe 2 de la Loi Sherman (pratiques monopolistiques), 271 enquêtes au titre de la Loi Clayton et 228 enquêtes au titre de la Loi HSR, sur un total de 9 364 notifications préalables de fusion reçues (2,4% du total). Au cours de l'exercice 2021, 3 527 opérations ont été déclarées au titre de la Loi HSR (tableau 3.27), en nette augmentation par rapport à l'exercice 2020, et la Division antitrust a contesté 11 opérations de fusion.⁴⁰⁰ Les fusions contestées par le DOJ au cours de l'exercice 2020 étaient dans divers secteurs, y compris ceux des soins de santé, de la défense, des services financiers, de l'alimentation, de la construction de véhicules utilitaires et de l'éducation. Le DOJ a résolu des préoccupations horizontales et verticales soulevées dans le cadre de la fusion entre la United Technologies Corporation et la Raytheon Company en exigeant des parties qu'elles cèdent trois unités commerciales séparées, tandis que les préoccupations liées à la concurrence soulevées dans le cadre de la proposition d'acquisition de General Dynamics SATCOM Technologies Inc. par Communications and Power Industries LLC ont été résolues par cession. Une autre affaire de premier plan était celle de la cession dans une fusion bancaire entre la BB&T Corporation et SunTrust Banks Inc. qui aurait considérablement affaibli la concurrence dans sept marchés pour les services bancaires de détail et/ou les services bancaires aux petites entreprises. Les banques sont convenues de céder 28 filiales dans 3 États différents ayant près de 2,3 milliards d'USD de dépôts.⁴⁰¹

3.274. En ce qui concerne les actions pénales engagées par le DOJ, les amendes imposées à des particuliers ces dernières années ne dépassaient pas, en moyenne, 200 000 USD par personne; le montant total des amendes imposées à des entreprises a atteint 1,25 milliard d'USD au cours de la période à l'examen (tableau 3.28). L'amende la plus élevée imposée au cours de la période allant de l'exercice 2018 à l'exercice 2021 était de 205 millions d'USD. Par suite de l'adoption, en 2016, des orientations sur la législation antitrust à destination des professionnels des ressources humaines, le DOJ a engagé ses premières poursuites pénales pour des accords sur la fixation des salaires et des accords de non-débauchage en 2021. Depuis 2016, la Division antitrust affiche un solide bilan en matière d'affaires pénales gagnées en Cour d'appel (18 affaires sur 21), et la Cour suprême des États-Unis s'est abstenue de connaître de nouveaux appels (3 affaires sur 3). En juillet 2021, le DOJ a enregistré la plus grand nombre de procès en cours depuis 1993 (17 procès visant 9 entreprises et 31 particuliers). Pendant les exercices 2020 et 2019, les activités du DOJ portant sur des fusions

⁴⁰⁰ En ce qui concerne les opérations effectuées au titre de la Loi Hart-Scott-Rodino déclarée au cours de l'exercice 2020, 1,7% avait une valeur comprise entre 50 millions d'USD et 100 millions d'USD; 15,8% avait une valeur comprise entre 100 millions d'USD et 150 millions d'USD; 17,0% avait une valeur comprise entre 150 millions d'USD et 200 millions d'USD; 12,0% avait une valeur comprise entre 200 millions d'USD et 300 millions d'USD; 13,3% avait une valeur comprise entre 300 millions d'USD et 500 millions d'USD; 25,3% avait une valeur comprise entre 500 millions d'USD; et 1 milliard d'USD et 14,8% avait une valeur supérieure à 1 milliard d'USD. Bureau de la concurrence de la FTC et Division antitrust du Département de la justice (2021), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2020, Section 7A of the Clayton Act, Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976 (Forty-Third Annual Report)*. Adresse consultée: https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/hart-scott-rodino-annual-report-fiscal-year-2020/fy2020_-_hsr_annual_report_-_final.pdf.

⁴⁰¹ Bureau de la concurrence de la FTC et Division antitrust du Département de la justice (2021), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2020, Section 7A of the Clayton Act, Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976 (Forty-Third Annual Report)*. Adresse consultée: https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/hart-scott-rodino-annual-report-fiscal-year-2020/fy2020_-_hsr_annual_report_-_final.pdf.

et des opérations autres que des fusions ont fait économiser aux consommateurs aux États-Unis 0,7 milliard d'USD et 3,9 milliards d'USD, respectivement, selon les estimations.⁴⁰²

Tableau 3.28 Infractions à la Loi Sherman ayant donné lieu, pour l'entreprise concernée, à une amende de 10 millions d'USD ou plus au cours des exercices 2018 à 2021

Exercice	Défendeur	Produit	Amende (millions d'USD)	Pays
2018	BNP Paribas USA, Inc.	Opérations de change	90,0	États-Unis
2018	Nichicon Corporation	Condensateurs	54,6	Japon
2018	Hoegh Autoliners AS	Transport de fret par navires rouliers – transport de fret en haute mer	21,0	Norvège
2018	Maruyasu Industries Co., Ltd.	Pièces automobiles – tubes en acier	12,0	Japon
2019	Starkist Co.	Poissons et fruits de mer emballés	100,0	États-Unis
2019	Nippon Chemi-Con Corporation	Condensateurs	60,0	Japon
2019	GS Caltex Corporation	Combustibles pour la défense	35,0	Corée, République de
2019	SK Energy Co., Ltd.	Combustibles pour la défense	34,0	Corée, République de
2019	NHK Spring Co., Ltd.	Assemblages d'éléments de suspension	28,5	Japon
2020	Taro Pharmaceuticals USA, Inc.	Médicaments génériques	205,7	États-Unis
2020	Sandoz, Inc.	Médicaments génériques	195,0	États-Unis
2020	Florida Cancer Specialists & Research Institute, LLC	Traitements oncologiques	100,0	États-Unis
2020	Hyundai Oilbank Co.	Combustibles	46,2	Corée, République de
2020	S-Oil Corporation	Combustibles	30,6	Corée, République de
2020	Apotex Corp.	Médicaments génériques	24,0	États-Unis
2021	Pilgrim's Pride Corporation	Produits de poulets de chair	107,9	États-Unis
2021	Argos USA LLC, aka Argos Ready Mix LLC	Béton prêt à l'emploi	20,0	États-Unis
2021	G4S Secure Solutions NV	Services de sécurité	15,0	Belgique

Source: DOJ, *Sherman Act Violations Resulting in Criminal Fines & Penalties \$10 Million or More*. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/atr/sherman-act-violations-yielding-corporate-fine-10-million-or-more>.

3.275. Pendant la période à l'examen, le DOJ a lancé des initiatives visant à renforcer les mesures et actions contre les pratiques anticoncurrentielles. En novembre 2019, le Groupe d'intervention contre la collusion dans les marchés publics a été créé pour mener des enquêtes et engager des poursuites en cas d'infractions antitrust et d'autres infractions qui entravent la concurrence dans les marchés publics, les subventions et le financement de programmes. Le Groupe d'intervention a engagé des poursuites pour collusion dans le cadre de contrats de services de sécurité pour des installations militaires des États-Unis et de l'OTAN. L'Initiative de suppression des jugements, annoncée en mai 2018, vise à supprimer les jugements antitrust qui ne protègent plus la concurrence par le biais d'un réexamen et d'une procédure de consultation publique.

3.276. La FTC peut chercher à mettre fin à une opération tout entière en déposant une injonction préliminaire auprès d'un tribunal fédéral en attendant l'ouverture d'une procédure administrative sur le fond. Les décisions finales rendues par ces instances peuvent faire l'objet d'un recours auprès des cours d'appel des États-Unis et, en dernière instance, de la Cour suprême des États-Unis. Entre l'exercice 2018 et l'exercice 2021, la FTC a analysé 89 contestations relatives à des fusions. Au cours de l'exercice 2021, la FTC a formulé des contestations relatives à 18 fusions, dont 5 ont abouti à une ordonnance d'expédient définitive imposant des cessions, 5 ont fait l'objet d'une injonction fédérale et 7 autres ont été abandonnées ou restructurées en raison des préoccupations antitrust soulevées pendant l'enquête (tableau 3.29). Selon la FTC, ces mesures ont bloqué des fusions illégales dans de nombreux secteurs de l'économie, y compris ceux des biens de consommation et des services aux consommateurs, des produits pharmaceutiques, des soins de santé, des produits industriels et de haute technologie et de l'énergie.⁴⁰³

⁴⁰² Division antitrust du DOJ, *Congressional Submission FY 2022 Performance Budget*. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/jmd/page/file/1398291/download>.

⁴⁰³ Bureau de la concurrence de la FTC et Division antitrust du Département de la justice (2021), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2020, Section 7A of the Clayton Act, Hart-Scott-Rodino Antitrust*

Tableau 3.29 Poursuites engagées par la FTC contre des pratiques anticoncurrentielles, exercices 2018 à 2021

(Nombre)

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Notifications préalables de fusion reçues au titre de la Loi HSR	2 111	2 089	1 637	3 527
Enquêtes relatives à des fusions	22	21	28	18
Approbations	12	10	10	5
Injonctions fédérales	3	2	5	6
Plaintes administratives	2	0	2	0
Abandonnées/restructurées	5	9	11	7
Cas d'accords horizontaux résolus par la FTC	0	0	0	0
Sanctions civiles au titre de la section 7A de la Loi Clayton	0	3	0	1
Sanctions civiles: violations d'injonctions	1	0	1	0
Mesures concernant des opérations autres que des fusions	3	2	2	4
Approbations	0	0	1	2
Injonctions fédérales	0	2	1	2
Plaintes administratives	1	0	0	0
Violations d'injonctions	0	0	0	0

Source: FTC, *Competition Enforcement Database*. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/competition-enforcement-database>; et renseignements communiqués par la FTC.

3.277. S'agissant des mesures concernant des opérations autres que des fusions, le 9 décembre 2020, la FTC a porté plainte contre Facebook parce qu'il maintenait un monopole sur le réseau social en procédant à des acquisitions systématiques et en imposant des conditions anticoncurrentielles aux développeurs de logiciels.⁴⁰⁴ Au cours de la période à l'examen, la FTC a également porté plainte contre deux entreprises (Qualcomm Incorporated et Broadcom Incorporated) du secteur des semi-conducteurs parce qu'elles avaient recours à des stratégies anticoncurrentielles. Pendant les exercices 2021, 2020 et 2019, les activités du DOJ portant sur des fusions et des opérations autres que des fusions ont fait économiser aux consommateurs aux États-Unis 2,4 milliards d'USD, 2,1 milliards d'USD et 6,2 milliards d'USD, respectivement, selon les estimations.⁴⁰⁵ Malgré de fortes mesures visant à faire respecter la loi, le DOJ et la FTC sont parties, conjointement, à une petite part (moins de 5%) des près de 600 affaires civiles engagées chaque année auprès des tribunaux fédéraux des États-Unis concernant des questions antitrust.⁴⁰⁶ En moyenne, le DOJ a engagé 15 actions civiles chaque année depuis 2016, tandis que la FTC a engagé moins de 10 actions par an au cours de la même période.

3.278. La politique de la concurrence figurant dans les accords commerciaux internationaux bénéficie de la participation des organismes antitrust des États-Unis. Par exemple, l'AEUMC, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020, comporte un chapitre sur la concurrence contenant les dispositions les plus complètes en matière d'équité procédurale de tous les accords commerciaux des États-Unis. Ces dispositions couvrent la transparence et la non-discrimination tout en veillant à assurer le respect de prescriptions détaillées en matière d'équité procédurale minimale. Les organismes antitrust des États-Unis ont conclu des accords en matière de concurrence avec 18 partenaires commerciaux.⁴⁰⁷ En septembre 2020, les organismes antitrust des États-Unis ont

Improvements Act of 1976 (Forty-Third Annual Report). Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/hart-scott-rodino-annual-report-fiscal-year-2020/fy2020-hsr-annual-report-final.pdf>.

⁴⁰⁴ FTC, *FTC v. Facebook, Inc.*; adresse consultée: <https://www.ftc.gov/enforcement/cases-proceedings/191-0134/facebook-inc-ftc-v>. En 2019, la FTC a imposé à Facebook une amende de 5 milliards d'USD, la plus grosse amende jamais infligée à une société quelle qu'elle soit, pour atteinte à la vie privée des utilisateurs.

⁴⁰⁵ FTC, *Agency Financial Reports for Fiscal Year 2021, 2020, and 2019*. Adresse consultée: https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/agency-financial-report-fy2021/ftc_fy2021_agency_financial_final.pdf.

⁴⁰⁶ Tribunaux des États-Unis, Tableau C-2A. Adresse consultée: <https://www.uscourts.gov/data-table-numbers/c-2a>.

⁴⁰⁷ Les organismes antitrust des États-Unis ont conclu des accords de coopération avec des organismes des partenaires suivants: Allemagne (juin 1976), Australie (juin 1982), Brésil (octobre 1999), Canada (août 1995), Chili (mars 2011), Colombie (septembre 2014), Commission européenne (septembre 1991), Israël (mars 1999), Japon (octobre 1999), Mexique (juillet 2000), Pérou (mai 2016). Ils ont également signé des mémorandums d'accords avec des organismes des partenaires suivants: Chine (juillet 2011), Fédération de Russie (novembre 2009), Inde (septembre 2012) et République de Corée (septembre 2015). Enfin, ils ont établi un cadre d'assistance mutuelle avec des organismes des partenaires suivants: Australie (avril 1999); et

signé le Cadre multilatéral d'assistance mutuelle et de coopération entre les autorités chargées de la concurrence (MMAC)⁴⁰⁸ avec leurs homologues en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Le cadre établit les bases pour des accords bilatéraux sur l'assistance en matière d'enquêtes, y compris le partage de renseignements confidentiels et la collecte d'éléments de preuve transfrontières. Il comprend un mémorandum d'accord conçu pour renforcer et améliorer les outils existants de coordination et de collaboration entre les organismes sur les affaires, ainsi qu'un accord-type. En collaboration avec leurs homologues du G-7, les représentants des États-Unis ont publié un Accord commun des autorités de la concurrence du G-7 sur la concurrence et l'économie numérique (Accord commun) en juillet 2019.

3.279. Les organismes antitrust des États-Unis ont aussi participé activement aux travaux d'organismes internationaux, tels que le Réseau international de la concurrence (RIC), le Comité de la concurrence de l'OCDE, la CNUCED et le Groupe de l'APEC chargé des politiques et du droit de la concurrence. En mai 2019, avec le soutien du RIC, le DOJ a lancé avec succès le cadre de procédures pour les organismes de la concurrence, qui vise à promouvoir les prescriptions en matière de régularité de la procédure et l'application de procédures équitables et efficaces par les autorités de la concurrence. Plus de 70 organismes de la concurrence en sont déjà signataires.

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.280. Aux États-Unis, les entreprises exerçant des activités commerciales qui sont détenues ou contrôlées par les pouvoirs publics sont l'exception à la règle. Le gouvernement fédéral ne dispose pas d'une loi générale sur la constitution de sociétés et chaque entité est ainsi chargée, en vertu d'une loi du Congrès, de remplir une mission publique dans le cadre d'un mandat clair et transparent et, dans de nombreux cas, de ne pas entrer en concurrence avec des entreprises privées. Bon nombre des sociétés publiques en activité aujourd'hui ont été établies dans les années 1930 et 1940 (tableau 3.30). Leur personnalité morale est distincte du gouvernement fédéral, mais elles peuvent bénéficier de crédits fédéraux pour compléter leurs propres sources de revenus.⁴⁰⁹ Au niveau infrafédéral, les États, les municipalités et les gouvernements tribaux sont habilités à créer des sociétés qu'ils possèdent, contrôlent, financent ou régulent. Par exemple, 45 États et 3 territoires organisent des jeux de loterie et certains jeux proposés à grande échelle sont, de fait, gérés comme des loteries nationales.

Tableau 3.30 Sociétés publiques et établissements indépendants, 2022

Société publique	Fondement juridique	Domaine d'activité
Société de crédit pour les produits de base	15 U.S.C. 714	Financement de crédits pour les produits agricoles
Fonds des établissements financiers de développement local	12 U.S.C. 4701	Services bancaires
Société de services nationaux et communautaires	42 U.S.C. 12651	Services nationaux et communautaires
EXIM Bank	12 U.S.C. 635	Financement des exportations
Société fédérale de l'assurance-récolte	7 U.S.C. 1501	Assurance agricole
Société fédérale d'assurance-dépôts	12 U.S.C. 1811	Résolution des défaillances bancaires et garantie des dépôts
Banque fédérale de financement	12 U.S.C. 2281	Services de financement
Banques fédérales de prêts immobiliers	12 U.S.C. chapitre 11	Services bancaires
Federal Prison Industries (UNICOR)	18 U.S.C. 4121	Services carcéraux
Société de financement ^a	12 U.S.C. 1441	Services de financement

Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni (septembre 2020). Les accords commerciaux des États-Unis ci-après comportent des chapitres sur la concurrence: Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) (juillet 2020), Australie (janvier 2005); Chili (janvier 2004); Colombie (mai 2012); Pérou (février 2009); République de Corée (mars 2012); et Singapour (janvier 2004).

⁴⁰⁸ DOJ (2020), "Assistant Attorney General Makan Delrahim Signs Antitrust Cooperation Framework with Australia, Canada, New Zealand, and United Kingdom", 2 septembre. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/opa/pr/assistant-attorney-general-makan-delrahim-signs-antitrust-cooperation-framework-australia>.

⁴⁰⁹ L'article 103 du Titre 5 du Code des États-Unis (U.S.C.) définit une société publique comme une société détenue ou contrôlée par le gouvernement des États-Unis. La Loi sur le contrôle des sociétés publiques (articles 9101 à 9110 du Titre 31 du U.S.C.) fait une distinction entre les sociétés publiques d'économie mixte et les sociétés publiques entièrement détenues par le gouvernement.

Société publique	Fondement juridique	Domaine d'activité
Association nationale publique des hypothèques	12 U.S.C. 1717	Prêts hypothécaires
Fondation internationale pour les énergies propres	42 U.S.C. 17352	Aide extérieure pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre
Millennium Challenge Corporation	22 U.S.C. 7703	Aide extérieure
Service central de liquidités pour l'administration des coopératives nationales de crédit	12 U.S.C. 1795b	Coopératives de crédit
Société nationale des transports ferroviaires de voyageurs (AMTRAK)	49 U.S.C. 24301	Transport ferroviaire de passagers
Société américaine de financement du développement international	22 U.S.C. 103	Investissement et financement internationaux
Société de garantie des pensions	29 U.S.C. 1301	Retraites
Presidio Trust of San Francisco	16 U.S.C. 460bb	Parcs et loisirs
Resolution Funding Corporation	12 U.S.C. 1441(b)	Financements de l'ancienne Resolution Trust Corporation
Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation	33 U.S.C. 981	Transport maritime
Autorité de la Vallée du Tennessee	16 U.S.C. 831	Navigation, prévention des inondations, électricité, activités manufacturières
Service postal des États-Unis ^b	39 U.S.C. 101	Services postaux

a Ne souscrit plus de nouveaux contrats; les obligations en suspens ont expiré en 2019.

b Établissement indépendant de la branche exécutive du gouvernement fédéral.

Source: Kosar, K. (2011), *Federal Government Corporations: An Overview*, CRS, RL30365, 8 juin. Adresse consultée: <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/RL30365.pdf>; Loi sur le contrôle des sociétés publiques, 31 U.S.C. 9101; 16 U.S.C. 698v-11, Section (c)(4); et renseignements communiqués par les autorités.

3.281. Dans le secteur financier, cinq entreprises soutenues par l'État (GSE) poursuivant des objectifs publics ont été établies et liées au gouvernement fédéral par une charte (tableau 3.31).

Tableau 3.31 Entreprises soutenues par l'État

(Millions d'USD)

GSE	Domaine d'activité	Actifs totaux (millions d'USD) (fin septembre 2021)
Association nationale fédérale des hypothèques (Fannie Mae) ^a	Prêts hypothécaires résidentiels et collectifs	4 209 209
Société fédérale d'hypothèques pour prêts immobiliers (Freddie Mac) ^a	Prêts hypothécaires résidentiels et collectifs	2 937 984
Société fédérale des hypothèques agricoles (Farmer Mac)	Crée un marché secondaire de prêts pour l'agriculture, le logement rural et les services ruraux d'utilité publique	24 744
Système bancaire fédéral de prêts immobiliers	Octroie des fonds aux banques membres pour qu'elles puissent accorder des crédits de développement communautaire	712 089
Système de crédit agricole ^b	Garantit les paiements du principal et des intérêts sur les titres émis par les banques membres	410 589

a Sous tutelle depuis le 6 septembre 2008; le Département du Trésor a conclu une convention d'achat d'actions (PSPA) privilégiées de premier rang pour réaliser des investissements dans des actions de ce type.

b Les banques du Système de crédit agricole sont: AgFirst Farm Credit Bank, AgriBank, CoBank et Farm Credit Bank (Texas).

Source: États financiers et renseignements connexes. Adresses consultées:

<https://www.fanniemae.com/media/41811/display>;

http://www.freddiemac.com/investors/financials/pdf/2021er-3q21_release.pdf;

https://www.farmermac.com/wp-content/uploads/2021-Q3-Press-Release_Final.pdf;

<https://fhlbanks.com/earnings/q3-2021-earnings/>; et

https://www.farmcreditfunding.com/ffcb_live/investorResources/informationStatements.html.

3.282. L'Association nationale fédérale des hypothèques (Fannie Mae) et la Société fédérale d'hypothèques pour prêts immobiliers (Freddie Mac) fournissent une assistance pour le marché secondaire de prêts hypothécaires résidentiels. Les banques fédérales de prêts immobiliers fournissent des prêts ("avances") et d'autres produits et services de crédit à près de 7 000 banques commerciales, sociétés d'épargne, compagnies d'assurance et coopératives de crédit. Le Système de crédit agricole fournit des crédits financés par le secteur privé aux communautés agricoles et rurales. La Société fédérale des hypothèques agricoles (Farmer Mac) est aussi une institution relevant du Système de crédit agricole. En tant que sociétés privées, les GSE ne sont pas prises en compte dans le budget fédéral et leur dette n'est pas entièrement garantie par le gouvernement fédéral.

3.283. Les États-Unis notifient régulièrement à l'OMC les entités qu'ils considèrent comme des entreprises commerciales d'État, conformément à l'article XVII:4 a) et au paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII, comme la Société de crédit pour les produits de base (CCC), le Fonds pour le Programme de production et de distribution d'isotopes, certaines administrations chargées de la commercialisation de l'énergie électrique et la Réserve stratégique de pétrole. La dernière notification (juin 2020) contenait des renseignements statistiques sur les activités commerciales de ces entreprises en 2017, 2018 et 2019, à l'exception de la Société de crédit pour les produits de base (CCC).⁴¹⁰ La CCC n'effectue pas d'importations, et bien qu'elle soit autorisée à exporter des marchandises issues de ses stocks, elle ne l'a pas fait depuis 1995.

3.3.6 Marchés publics

3.3.6.1 Cadre institutionnel et politiques générales

3.284. Au niveau fédéral et au niveau des États, la passation des marchés est décentralisée. Au niveau fédéral, les achats publics sont faits au moyen des systèmes de passation de marchés des divers organismes exécutifs. Bien qu'elle soit décentralisée, la passation des marchés publics fédéraux se fait conformément à des directives générales et est supervisée et coordonnée par le Bureau de la gestion et du budget (OMB), par l'intermédiaire du Bureau de la politique fédérale des marchés publics (OFPP). Conformément au Décret exécutif n° 12866 du 30 septembre 1993, un examen coordonné de l'activité réglementaire des organismes est nécessaire pour veiller à ce que la réglementation soit conforme à la législation en vigueur. C'est l'OMB qui est en charge de cet examen. Au sein de l'OMB, le Service de l'information et de la réglementation (OIRA) est le service compétent pour les questions d'ordre réglementaire, y compris les méthodes et les procédures concernant plusieurs organismes, et les politiques réglementaires du Président. L'OMB conseille les organismes et assiste le Président, le Vice-Président et les autres conseillers politiques du Président en matière de planification de la réglementation, et il assure l'examen des réglementations.⁴¹¹ L'OFPP, dirigé par un administrateur, donne les grandes directions des politiques gouvernementales en matière de marchés publics et joue un rôle central dans la formulation des politiques et des pratiques suivies par les organismes fédéraux pour l'achat de marchandises et de services; il examine aussi les projets de règlement pour s'assurer de leur conformité avec les directives générales.⁴¹² Son administrateur peut édicter des politiques en matière de marchés publics concernant l'ensemble des administrations publiques et diffuser des lettres d'orientation énonçant les principes qui doivent être suivis par les organismes; ces lettres doivent être mises en application dans le cadre du Règlement sur les achats fédéraux.⁴¹³ L'OFPP édicte aussi des politiques dans le cadre de ses mémorandums. En 2021, le Bureau du programme Made in America a été créé au sein de l'OMB et des mémorandums ont été publiés concernant les dérogations au programme Made in America et les irrégularités.⁴¹⁴

⁴¹⁰ Document de l'OMC G/STR/N/18/USA du 15 juin 2020.

⁴¹¹ Décret exécutif n° 12866 du 30 septembre 1993, *Federal Register* (1993), vol. 58, n° 190, 4 octobre. Adresse consultée: <https://www.archives.gov/files/federal-register/executive-orders/pdf/12866.pdf>.

⁴¹² OFPP. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/omb/management/office-federal-procurement-policy/>.

⁴¹³ Imprimerie nationale des États-Unis (GPO). Adresse consultée: <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2011-title41/pdf/USCODE-2011-title41-subtitleI-divsnB-chap11-subchapI-sec1101.pdf>.

⁴¹⁴ Mémorandums publiés: *Improving the Transparency of Made in America (MIA) Waivers* (26 octobre 2021); *FAR Council Memo on Executive Order 14005 MIA Deviation* (15 novembre 2021); *FAR Council Guidance on Agency Issuance of Deviations to Implement Executive Order 14042*

3.285. Conformément à la Loi OFPP, le Conseil de réglementation des achats fédéraux (Conseil du FAR) contribue à l'orientation et à la coordination de la politique gouvernementale en matière de marchés publics et aux activités réglementaires du gouvernement fédéral. Le Conseil du FAR est composé de l'administrateur de l'OFPP, du Secrétaire à la défense, de l'administrateur de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) et de l'administrateur des services généraux. Le Conseil gère, coordonne, contrôle et assure le suivi du Règlement sur les achats fédéraux et des modifications qui lui sont apportées. En consultation avec le Conseil du FAR, l'administrateur de l'OFPP doit veiller à ce que les règlements sur les marchés publics promulgués par les organismes exécutifs soient conformes au Règlement sur les achats fédéraux.⁴¹⁵

3.286. La politique générale en matière de marchés publics fédéraux est énoncée dans le Règlement sur les achats fédéraux, qui comprend tous les règlements concernant la participation des États-Unis à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP), à l'AEUMC et aux autres accords internationaux portant sur les marchés publics. À des fins juridique, l'expression "lois Made in America" s'entend de l'ensemble des lois, règlements, règles et décrets exécutifs relatifs aux aides financières fédérales ou aux marchés publics fédéraux, y compris ceux relatifs à la législation "Buy America" ou "Buy American" qui imposent l'achat ou l'acquisition de biens, de produits ou de matériaux produits aux États-Unis, ou qui prévoient une préférence à cet égard, y compris le fer, l'acier et les produits manufacturés disponibles aux États-Unis. Les lois Made in America comprennent les lois qui imposent une préférence nationale pour le transport maritime, y compris la Loi de 1920 sur la marine marchande (P.L. 66-261), également appelée Loi Jones.

3.287. Des modifications ont été apportées aux marchés publics en vertu du Décret exécutif n° 14005 du 25 janvier 2021, qui a mis en place la nouvelle initiative Made in America et a institué le Bureau du programme Made in America (MIAO) au sein de l'OMB (encadré 3.3).⁴¹⁶ Ce décret exécutif a aussi imposé aux organismes l'obligation de présenter les dérogations applicables au MIAO pour qu'il les examine et a ordonné la création d'un nouveau site Web à des fins de transparence auprès du public. Cet examen des dérogations ne concerne pas les dérogations déjà accordées au titre de la Loi sur les accords commerciaux pour les parties à l'AMP et au titre de certains accords commerciaux. L'OMB a par la suite publié des directives pour la mise en œuvre du décret exécutif "Made in America". Les mesures réglementaires en lien avec ce décret exécutif sont accessibles au public sur le site Web Acquisition.gov. La nouvelle politique vise à augmenter les achats publics auprès de sources nationales et à réduire le nombre de dérogations en les soumettant à un examen.

Encadré 3.3 Décret exécutif n° 14005 du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, le Président a publié le Décret exécutif n° 14005 "assurant l'avenir dans l'ensemble de l'Amérique, grâce à l'ensemble des travailleurs".

Ce Décret exécutif définit la politique de l'Administration comme suit:

- La politique du gouvernement des États-Unis consiste à maximiser le recours aux biens, aux produits et aux matériaux produits aux États-Unis ainsi qu'aux services offerts dans le pays, conformément à la législation en vigueur, et aux conditions et modalités des aides financières fédérales et des marchés publics.
- Le gouvernement des États-Unis devrait, chaque fois que cela est possible, acheter des biens, des produits, des matériaux et des services provenant de sources qui aideront les entreprises américaines à faire face à la concurrence dans les secteurs stratégiques.
- Pour promouvoir une politique des marchés publics responsable et transparente, chaque organisme devrait confier à sa haute direction le pouvoir de délivrer des dérogations, lorsque cela est nécessaire et conforme à la loi applicable.

Pour appliquer cette politique, le Décret exécutif:

- établit, au sein de l'OMB, le Bureau du programme Made in America, afin de centraliser les procédures de dérogation au programme Made in America;
- prescrit un examen des mesures des organismes incompatibles avec la politique de l'Administration;

(30 septembre 2021); *Reducing Procurement Administrative Lead Time Using Modern Business Practices* (15 janvier 2020); *Increasing the Participation of Americans with Disabilities in Federal Contracting*; "Myth-Busting #4" *Strengthening Engagement with Industry Partners through Innovative Business Practices* (2 mai 2019). Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/omb/management/office-federal-procurement-policy/#memoranda>.

⁴¹⁵ Renseignements du site Acquisition.gov. Adresse consultée: <https://www.acquisition.gov/far-council>.

⁴¹⁶ Décret exécutif n° 14005 du 25 janvier 2021. *Federal Register*, vol. 86, n° 17, 28 janvier 2021, documents présidentiels n° 7475. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-28/pdf/2021-02038.pdf>.

- invite les organismes à communiquer au Directeur du programme Made in America une description de la dérogation proposée et un motif justifiant le recours à des biens, des produits ou des matériaux qui n'ont pas été extraits, produits ou fabriqués aux États-Unis, avant d'accorder une dérogation;
- dispose que le Directeur du programme Made in America doit informer le dirigeant de l'organisme, par écrit et dans un délai de 15 jours, du résultat de l'examen d'une demande de dérogation;
- impose qu'avant d'accorder une dérogation d'intérêt public, un organisme devra évaluer si une partie importante de l'avantage lié au coût d'un produit acheté à l'étranger est attribuable à l'utilisation d'acier, de fer ou de produits manufacturés faisant l'objet d'un dumping ou à l'utilisation d'acier, de fer ou de produits manufacturés faisant l'objet de subventions dommageables;
- crée le site Web Made in America, qui donne des renseignements sur toutes les dérogations proposées et accordées;
- encourage les organismes à identifier les entreprises américaines, y compris les PME, en mesure de produire aux États-Unis des biens, des produits et des matériaux répondant aux besoins des marchés publics fédéraux;
- appelle à modifier les dispositions du titre 48 du Règlement sur les achats fédéraux, C.F.R., pour favoriser le respect de la Loi "Buy American", en:
 - i) remplaçant le "critère relatif aux composants" utilisé pour identifier les produits finis nationaux et les matériaux de construction nationaux par un critère au titre duquel la teneur en éléments nationaux est mesurée par la valeur qui est ajoutée au produit au moyen d'une production aux États-Unis ou d'une activité économique soutenant l'emploi américain;
 - ii) relevant le seuil des prescriptions relatives à la teneur en éléments nationaux pour les produits finis et les matériaux de construction; et
 - iii) renforçant les préférences de prix pour les produits finis et les matériaux de construction nationaux.
- exige que le Conseil du FAR actualise la Liste des articles non disponible;
- exige que le Conseil du FAR examine les contraintes existantes concernant l'extension des prescriptions des lois Made in America aux technologies de l'information, et qu'il formule des recommandations pour les lever;
- exige que le directeur de chaque organisme présente un rapport initial sur l'utilisation des lois Made in America et, par la suite, un rapport semestriel sur les lois Made in America, y compris sur le respect de ces lois et sur les dérogations;
- exige que l'Administration des services généraux présente au Directeur du programme Made in America des recommandations pour veiller à ce que les produits proposés au grand public sur des propriétés fédérales soient achetés conformément à la politique;
- abroge le Décret exécutif n° 13788 du 18 avril 2017 ("Buy American" et "Hire American"), la partie 5 du Décret exécutif n° 13858 du 31 janvier 2019 (Renforcement des préférences "Buy-American" pour les projets d'infrastructure) et le Décret exécutif n° 13975 du 14 janvier 2021 (Promotion des politiques "Buy-American" pour le Service postal des États-Unis); et remplace le Décret exécutif n° 10582 du 17 décembre 1954 (établissant des procédures uniformes pour certaines déterminations au titre de la Loi "Buy-America") et le Décret exécutif n° 13881 du 15 juillet 2019 (maximisant le recours à des biens, des produits et des matériaux fabriqués aux États-Unis), s'ils sont incompatibles avec le Décret exécutif n° 14005.

Source: Décret exécutif n° 14005 du 25 janvier 2021, *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 17, 28 janvier.
 Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-28/pdf/2021-02038.pdf>.

3.288. Pour mettre en œuvre la nouvelle politique et encourager l'approvisionnement sur le marché intérieur pour les marchés publics non visés par l'AMP ou d'autres accords, en juin 2021, l'OMB a publié le Mémoire M-21-26 intitulé "Développer les possibilités d'approvisionnement sur le marché intérieur et réduire la nécessité de recourir à des dérogations aux lois Made in America". Ce mémoire présentait des premières mesures de gestion pour aider les organismes à favoriser un processus d'examen stratégique et centralisé des dérogations par le Bureau du programme Made in America de l'OMB, tel qu'exigé par le Décret exécutif n° 14005, et à s'y préparer. Le Mémoire M-21-26 recensait les renseignements que les organismes doivent présenter pour établir la non-disponibilité de produits sur le marché intérieur, y compris une description de l'étude de marché et des activités d'information effectuées. Il imposait aussi aux hauts responsables de l'approvisionnement sur le marché de prendre des mesures pour s'assurer que toutes les dérogations pour non-disponibilité à l'étude rendent compte de ces renseignements et soient justifiées.

3.289. En octobre 2021, l'OMB a publié un Mémoire donnant des directives spécifiques sur l'utilisation d'un portail numérique des dérogations permettant de présenter les propositions de dérogations au programme MIA au Bureau du programme Made in America. Conformément aux nouvelles directives, les propositions de dérogations seront publiées sur MadeinAmerica.gov avant que les organismes ne les accordent, en commençant par les dérogations pour non-disponibilité; les phases suivantes concerneront les autres types de dérogations.⁴¹⁷ Ce site Web a pour visée d'établir une base de fournisseurs nationaux, afin de réduire la nécessité de recourir à des dérogations. Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les organismes visés par le Décret exécutif n° 14005 doivent

⁴¹⁷ OMB (2021) Mémoire intitulé "Amélioration de la transparence des dérogations au programme Made in America", 26 octobre. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/10/Guidance-Memo-Improving-the-Transparency-of-Made-in-America-Waivers.pdf>.

présenter les propositions de dérogations par le biais du site SAM.gov. Les organismes ne doivent rien accorder avant d'avoir reçu la confirmation que le Bureau du programme Made in America a achevé son examen de la dérogation proposée ou qu'il a dérogé à l'obligation de procéder à un examen ou qu'une exception s'applique; ils doivent s'assurer que la dérogation proposée est nécessaire et obtenir une autorisation au moins au niveau du responsable de l'activité contractante si la dérogation concerne un achat d'un montant dépassant 25 000 USD. Depuis son établissement et jusqu'au début du mois de février 2022, 25 demandes de dérogations au programme MIA pour non-disponibilité ont été présentées et 20 déterminations ont été rendues. Dans chacun des cas, la dérogation a été accordée, les demandes ayant été jugées compatibles avec la politique. La durée de la dérogation a varié, allant de la délivrance immédiate à un délai de plus de cinq ans.⁴¹⁸

3.290. Le Comité des normes de comptabilité analytique (Comité CAS) est seul habilité à élaborer, promulguer et modifier les normes et interprétations destinées à assurer l'uniformité et la cohérence des pratiques en matière de comptabilité analytique régissant les contrats passés avec le gouvernement des États-Unis. Les règlements du Comité CAS sont codifiés dans le C.F.R. 48, au chapitre 99; ses normes doivent obligatoirement être suivies par tous les organismes exécutifs, les entrepreneurs et les sous-traitants de tous les marchés publics principaux et sous-traités visés, conclus avec le gouvernement des États-Unis. Les contrats principaux et les contrats sous-traités visés sont ceux dont le montant dépasse 2 millions d'USD, à condition qu'au moment de l'attribution, l'entrepreneur ou le sous-traitant exécute un contrat ou contrat sous-traité visé par le CAS d'un montant d'au moins 7,5 millions d'USD.⁴¹⁹

3.291. L'Administration des services généraux (GSA) élabore des règlements valables à tous les niveaux du gouvernement, pour inciter les organismes fédéraux à recourir à des pratiques de gestion ayant un bon rapport coût/efficacité, et elle aide ces derniers dans leurs processus d'achat. La politique des achats de la GSA soutient et promeut la réalisation d'objectifs et de stratégies commerciaux au niveau fédéral; elle vise à réduire les frais généraux fédéraux. Le Bureau de la politique d'achat de la GSA (OAP) s'occupe de divers aspects de la gestion des achats; sa mission est de renforcer la politique fédérale des achats et les activités d'achat, et d'induire une évolution de la politique des achats, à travers son rôle au Conseil du FAR et par le biais d'orientations.⁴²⁰ L'Institut des achats fédéraux (FAI), dont les locaux sont situés au sein de l'OAP, est chargé de promouvoir la formation d'un personnel chargé des achats.⁴²¹

3.292. La GSA tient à jour un Manuel d'acquisitions des services généraux (GSAM), qui contient des lignes directrices relatives aux marchés publics de biens et de services.⁴²² Le GSAM contient le Règlement de l'Administration des services généraux sur les achats publics (GSAAR), de même que la politique intérieure des organismes en matière d'achats. La GSA gère aussi les Listes de la GSA, également connues sous le nom de "Grilles pour la passation de marchés multiples (MAS)" ou "Tables fédérales d'approvisionnement". Les Listes de la GSA sont des contrats à long terme valables pour l'ensemble des administrations publiques, conclus avec des entreprises commerciales et qui permettent aux acheteurs des administrations fédérales, locales et des États d'accéder à des produits et services à prix réduits, le rabais dépendant du volume. En général, les Listes de la GSA ont été organisées par type de fournitures et de services spécifiques, et chaque liste a ensuite été subdivisée en sous-catégories plus précises de fournitures et de services, appelées numéros d'article spéciaux (SIN).⁴²³ Lors de l'exercice 2020, les 24 Listes existantes ont été consolidées en une seule et même Liste, divisée en 12 grandes catégories. La nouvelle Liste unique de la GSA comprend à la fois des

⁴¹⁸ Made in America, Nonavailability Waivers. Adresse consultée: <https://www.madeinamerica.gov/waivers/>.

⁴¹⁹ Suite aux modifications apportées par l'article 811 de la Loi d'autorisation de défense nationale pour l'exercice 2018, le seuil initial de 750 000 USD a été porté à 2 millions d'USD pour les contrats attribués après le 30 juin 2018. OMB, *Office of Federal Procurement Policy Guides*. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/omb/management/office-federal-procurement-policy/#guides>.

⁴²⁰ GSA, *Office of Acquisition Policy*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/policy-regulations/policy/acquisition-policy/office-of-acquisition-policy>.

⁴²¹ GSA, *Federal Acquisition Institute*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/policy-regulations/policy/acquisition-policy/office-of-acquisition-policy/federal-acquisition-institute>.

⁴²² GSA, *General Services Acquisition Manual (GSAM)*. Adresse consultée: <https://www.acquisition.gov/browsegsam>.

⁴²³ Les catégories de fournitures et de services disponibles sont les suivantes: équipements et construction, ressources humaines, services et produits industriels, technologie de l'information, matériels et services médicaux, gestion de bureau, services professionnels, sécurité et protection, et voyages, transport et logistique. La liste complète des Listes de la GSA est disponible à l'adresse suivante: <http://www.gsaelibrary.gsa.gov/ElibMain/scheduleList.do>.

fournisseurs nationaux et des fournisseurs étrangers venant de pays parties à l'AMP ou à d'autres accords internationaux. Les fournisseurs intéressés peuvent demander à tout moment à figurer sur la Liste. La politique et les procédures liées à la Liste sont exposées dans le Règlement sur les achats fédéraux et le Manuel d'acquisition des services généraux.⁴²⁴

3.293. La liste des entrepreneurs de la Liste de la GSA est accessible au public sur le site Web "GSA Advantage!".⁴²⁵ Seuls les utilisateurs autorisés peuvent acheter directement à partir de la Liste de la GSA. Passer un contrat directement à partir de la Liste permet un certain nombre de flexibilités.⁴²⁶ Les utilisateurs de la Liste peuvent simplifier la procédure d'achat en recourant aux accords d'achat globaux (BPA), qui sont des accords conclus par un acheteur gouvernemental avec un entrepreneur de la Liste pour répondre à des besoins récurrents de fournitures ou de services (partie 8.405-3 du Règlement sur les achats fédéraux). Les entrepreneurs de la Liste peuvent aussi bénéficier des accords de partenariat entre contractants⁴²⁷, qui permettent d'offrir une solution unique pour un large éventail de besoins. Ils peuvent aussi recourir aux Fournitures d'appui à la livraison (OLM)⁴²⁸ pour compléter une commande relevant de la Liste avec des produits qui ne relèvent pas de la Liste, dans la mesure où le règlement sur les OLM habilite les acheteurs à acheter des OLM lorsqu'ils achètent des articles de la Liste. Les contrats conclus dans le cadre de la Liste de la GSA sont attribués à des prix plafonds fixes pour les fournitures, tandis que les tarifs des services sont fixés soit selon des taux horaires soit selon des prix forfaitaires pour des tâches spécifiques. Le Responsable des contrats de la Liste de la GSA détermine cette tarification avant d'attribuer le contrat.⁴²⁹

3.294. Plusieurs organismes fédéraux, tels que la NASA et le Département de la santé et des services sociaux, ont été désignés par l'OFPP pour administrer des contrats d'achat pour l'ensemble des administrations publiques, leur ouvrant ainsi un accès à des produits et services courants achetés au niveau fédéral. Le DOD dispose de ses propres règlements en matière de marchés publics. L'organisme responsable de la fixation des prix et des contrats pour la défense (DPC), qui relève du DOD, est chargé de toutes les questions relatives à la fixation des prix, aux contrats et aux marchés publics. Il applique ces politiques en mettant à jour le Règlement connexe sur les marchés fédéraux en matière de défense (DFARS) et les Procédures, directives et renseignements (PGI).⁴³⁰ Le Système de règlements relatifs aux acquisitions pour la défense (DARS) élabore et tient à jour les règlements concernant les acquisitions du DOD. Le DPC utilise le bureau du DARS pour élaborer et tenir à jour le Règlement sur les achats fédéraux et le DFARS.⁴³¹

3.3.6.2 Cadre législatif et réglementaire

3.295. Les États-Unis sont partie à l'AMP de l'OMC. L'Annexe 1 de l'Appendice I de l'AMP liste les entités du gouvernement central visées par l'AMP, tandis qu'aux Annexes 2 et 3 figure la liste des 37 États et des autres entités appliquant l'AMP.⁴³² Le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics est entré en vigueur pour les États-Unis le 6 avril 2014. Le Représentant des

⁴²⁴ GSA, *About GSA Schedule*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/buying-selling/purchasing-programs/gsa-schedule/about-gsa-schedule>.

⁴²⁵ GSA, *GSA Multiple Award Schedule*. Adresse consultée: <http://www.gsa.gov/schedules>.

⁴²⁶ GSA, *Schedule Flexibilities*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/buying-selling/purchasing-programs/gsa-schedule/schedule-features/schedule-flexibilities>.

⁴²⁷ Dans le cadre d'un Accord de partenariat entre contractants (CTA) relevant de la Liste de la GSA, deux entrepreneurs de la Liste de la GSA, ou plus, se regroupent pour offrir une solution globale pour répondre aux besoins d'un client. Ces accords de partenariat entre contractants permettent aux équipes d'entrepreneurs de répondre à des commandes pour lesquelles ils ne seraient peut-être pas éligibles individuellement. La GSA encourage le recours aux accords de partenariat entre contractants pour répondre aux besoins des acheteurs. GSA, *Contractor Team Arrangements*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/buying-selling/purchasing-programs/gsa-multiple-award-schedule/schedule-features/contractor-team-arrangements>.

⁴²⁸ Les OLM permettent d'acheter des fournitures et/ou des services à l'appui direct d'une tâche particulière ou d'une commande de fournitures passée dans le cadre d'un contrat relevant de la Liste ou d'un BPA. Les prix des OLM ne sont pas fixés au niveau du contrat relevant de la Liste ou du BPA, mais au niveau de la commande.

⁴²⁹ GSA, *Schedule Pricing*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/buying-selling/purchasing-programs/gsa-schedule/schedule-features/schedule-pricing>.

⁴³⁰ DOD, *Defense Federal Acquisition Regulation Supplement (DFARS) and Procedures, Guidance, and Information (PGI)*. Adresse consultée: <https://www.acq.osd.mil/dpap/dars/dfarspgi/current/index.html>.

⁴³¹ DOD, *About Defense Acquisition Regulations System*. Adresse consultée: <https://www.acq.osd.mil/dpap/dars/about.html>.

⁴³² Document de l'OMC GPA/113 du 2 avril 2012.

États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) révisé les valeurs de seuil de l'AMP en dollars EU tous les deux ans; les valeurs des seuils, exprimées en droits de tirage spéciaux (DTS), sont les mêmes dans l'Accord révisé et dans l'Accord de 1994. Les États-Unis ont notifié à l'OMC leur législation de base sur les marchés publics et leur législation d'application de l'AMP en 1998.⁴³³ Au niveau fédéral, l'Accord sur les marchés publics est mis en œuvre principalement au travers de la Loi de 1979 sur les accords commerciaux, telle que modifiée. Au niveau des États, l'AMP est mis en œuvre par les lois et réglementations de chacun des 37 États qui sont parties à l'Accord. En novembre 2020, les États-Unis ont notifié aux parties à l'AMP des modifications projetées de l'Appendice I concernant les États-Unis au titre de l'AMP de 1994.⁴³⁴ La modification consistait à insérer un paragraphe excluant de la portée de l'AMP, pour tous les organismes fédéraux, les marchés publics concernant toutes les marchandises qui sont jugées nécessaires pour faire face aux dangers découlant de menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et aux situations d'urgence liées à la santé publique, y compris les maladies infectieuses émergentes telles que la COVID-19. La liste de ces marchandises peut être consultée sur le site Web de la FDA.⁴³⁵ Ces modifications ont été faites pour mettre en œuvre le Décret exécutif n° 13944 assurant la production de médicaments essentiels, de contre-mesures médicales et d'intrants essentiels aux États-Unis, publié le 6 août 2020. Plusieurs parties à l'AMP ont demandé des renseignements supplémentaires concernant ces modifications. Le 16 avril 2021, les États-Unis ont notifié le retrait des notifications figurant dans les documents de l'OMC GPA/MOD/USA/17 et GPA/MOD/USA/18, avec effet immédiat.⁴³⁶

3.296. La Loi "Buy American" de 1933 (Loi BAA) et la Loi de 1979 sur les accords commerciaux (Loi TAA) restent les principales lois des États-Unis régissant les marchés publics. Parmi les autres lois contenant des dispositions en la matière figurent la Loi de 1949 sur les services fonciers et administratifs fédéraux (FPASA), la Loi de 1984 sur la concurrence dans les marchés publics (CICA), la Loi de 1994 sur la rationalisation des achats fédéraux (FASA), la Loi Clinger-Cohen de 1996, la Loi de 1985 sur les petites entreprises et la Loi sur la réforme du système d'achat de services. La Loi BAA oblige le gouvernement fédéral à acheter des marchandises nationales tandis que la Loi TAA donne au Président le pouvoir de déroger aux prescriptions relatives aux achats telles que celles figurant dans la Loi BAA, de désigner des pays admissibles et de fermer les marchés publics aux pays non désignés. Les organismes fédéraux peuvent déroger aux prescriptions les obligeant à acheter des marchandises nationales figurant dans la législation des États-Unis à certaines conditions, qui ont récemment été durcies. Les restrictions de la Loi "Buy American" ne s'appliquent pas aux achats s'inscrivant dans le cadre de certains accords commerciaux, y compris l'AMP (sous-partie 25.4 du Règlement sur les achats fédéraux). Pour les achats visés par ces accords, les produits finis et les matériaux de construction font l'objet d'un traitement non discriminatoire lorsqu'ils sont évalués en parallèle des offres nationales. En 2021, l'AMP s'appliquait aux achats d'un montant au moins égal à 182 000 USD pour les contrats de marchandises et de services, et à 7 008 000 USD pour les contrats de services de construction. Les exceptions à l'applicabilité des accords commerciaux sont énoncées à la sous-partie 25.4 du Règlement sur les achats fédéraux. Les pourcentages pour le critère relatif à la teneur en éléments nationaux et la préférence en matière de prix ont été augmentés dans le Règlement sur les achats fédéraux le 19 janvier 2021.

3.297. Les achats de fournitures et de services effectués par les organismes du gouvernement fédéral à l'aide de fonds alloués sont régis par le Règlement sur les achats fédéraux, qui figure au chapitre premier du C.F.R. 48. Le DOD, la GSA et la NASA publient conjointement le Règlement sur les achats fédéraux pour qu'il soit appliqué par les organismes exécutifs lorsqu'ils achètent des fournitures et des services; ils sont aussi responsables de toute modification ou mise à jour de celui-ci. Le Règlement sur les achats fédéraux réglemente le processus de passation de marchés dans les détails et contient les lignes directrices générales, mais le système permet aux organismes exécutifs et à leurs organismes auxiliaires d'élaborer leurs propres lignes directrices internes. Le Règlement sur les achats fédéraux est régulièrement actualisé au moyen de circulaires sur les achats fédéraux (FAC) qui rendent compte des changements apportés aux procédures de passation des marchés publics, de l'effet d'accords commerciaux et d'autres changements. Les projets de

⁴³³ Document de l'OMC GPA/23 du 15 juillet 1998.

⁴³⁴ Modifications projetées de l'Appendice I concernant les États-Unis au titre de l'Accord de 1994 sur les marchés publics. Communication présentée par les États-Unis au titre de l'article XXIV:6 A) de l'AMP de 1994. Documents de l'OMC GPA/MOD/USA/17 et GPA/MOD/USA/18 du 27 novembre 2020.

⁴³⁵ FDA, Décret exécutif n° 13944, *List of Essential Medicines, Medical Countermeasures, and Critical Inputs*. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/about-fda/reports/executive-order-13944-list-essential-medicines-medical-countermeasures-and-critical-inputs>.

⁴³⁶ Documents de l'OMC GPA/MOD/USA/17/Add.1 et GPA/MOD/USA/18/Add.1 du 16 avril 2021.

règlements sont publiés au *Federal Register* et peuvent être l'objet de commentaires du public. Les chefs des principales entités contractantes, à savoir le Secrétaire à la défense, l'Administrateur des services généraux et l'Administrateur de la NASA, sont habilités à publier des règlements relevant du Règlement sur les achats fédéraux, sous réserve de l'approbation du Bureau de la gestion et du budget (OMB). Les règles et réglementations concernant les marchés publics figurent également dans les suppléments qu'apportent les différents organismes au Règlement sur les achats fédéraux.

3.298. Le Décret exécutif n° 13881 du 15 juillet 2019, maximisant le recours à des biens, des produits et des matériaux fabriqués aux États-Unis, prescrivait au Conseil du FAR de publier dans un délai de 180 jours les propositions de règles destinées à modifier le Règlement sur les achats fédéraux pour promouvoir les principes sous-jacents de la Loi "Buy American" en examinant les seuils de l'origine étrangère et les préférences offertes.⁴³⁷ En janvier 2021, le Conseil du FAR a publié une règle finale pour mettre en œuvre le Décret exécutif n° 13881, portant modification des clauses du Règlement sur les achats fédéraux appliquant la Loi BAA, en renforçant les prescriptions liées à la teneur en éléments nationaux et la marge de préférence en matière de prix pour les produits nationaux.⁴³⁸ Conformément à la règle finale, le fer et l'acier étrangers utilisés dans la fabrication de produits sidérurgiques doivent représenter moins de 5% du coût de l'ensemble des composants du produit. Pour tous les autres produits, la teneur en éléments nationaux obligatoire a été portée de 50% à plus de 55% du coût de l'ensemble des composants. La règle finale a augmenté la préférence de prix prévue dans la Loi BAA pour les produits finis et les matériaux de construction nationaux, en la portant de 6% à 20% pour les grandes entreprises et de 12% à 30% pour les petites entreprises.⁴³⁹ Le Décret exécutif n'a pas modifié la préférence de prix accordée en faveur des produits finis dans le cadre de la passation de marchés publics par le DOD, laquelle est de 50% pour les grandes comme les petites entreprises.

3.299. Le 25 janvier 2021, le Président a signé le Décret exécutif n° 14005, qui définissait une nouvelle politique en matière d'achats (encadré 3.3). La section 8 du Décret exécutif n° 14005 prescrit au Conseil du FAR de modifier le Règlement sur les achats fédéraux pour: i) remplacer le critère relatif aux composants utilisé pour identifier les produits finis et les matériaux de construction nationaux par un critère au titre duquel la teneur en éléments nationaux est mesurée par la valeur qui est ajoutée au produit au moyen d'une production aux États-Unis ou d'une activité économique soutenant l'emploi américain; ii) relever le seuil des prescriptions relatives à la teneur en éléments nationaux; et iii) renforcer les préférences de prix pour les produits finis et les matériaux de construction nationaux. Le Conseil du FAR a donc publié une proposition de règle en mars 2022.⁴⁴⁰ En juillet 2022, une Règle finale a été promulguée; elle est entrée en vigueur le 22 octobre 2022.⁴⁴¹ La Règle finale porte le seuil de la teneur en éléments nationaux de 55% initialement à 60% puis à 65% pendant l'année civile 2024 et enfin à 75% pendant l'année civile 2029. La hausse initiale à 60% interviendra plusieurs mois après la publication de la Règle finale, pour ménager à l'industrie du temps pour prévoir la nouvelle valeur de seuil et pour dispenser au personnel la formation concernant le nouveau seuil de repli.⁴⁴² La Règle comporte aussi une clause de dernier recours qui permet, jusqu'à un an après l'élévation du seuil de la teneur en éléments nationaux à 75%, de recourir au seuil de 55% dans les cas où un organisme aura déterminé qu'il n'existe pas de produits

⁴³⁷ Décret exécutif n° 13881 du 15 juillet 2019, "Maximizing Use of American-Made Goods, Products, and Materials. *Federal Register* (2019)", vol. 84, n° 138, 18 juillet. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-07-18/pdf/2019-15449.pdf>.

⁴³⁸ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 11, 19 janvier, page 6181. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-19/pdf/2021-00710.pdf>.

⁴³⁹ Pour les produits finis qui ne sont pas entièrement ou majoritairement composés de fer ou d'acier ou d'une combinaison des deux, on entend par "produit fini national": i) un produit fini non manufacturé extrait ou produit aux États-Unis; ii) un produit fini manufacturé aux États-Unis et satisfaisant au nouveau critère relatif à la teneur en éléments nationaux.

⁴⁴⁰ DOD, GSA et NASA, Ensuring the Future Is Made in All of America by All of America's Workers (86 FR 7475, 28 January 2021). *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 144, 30 juillet, page 40981. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-07-30/pdf/2021-15881.pdf>.

⁴⁴¹ *Federal Register* (2022), vol. 87, n° 44, 7 mars. Rules and Regulations. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2022-03-07/pdf/2022-04173.pdf>.

⁴⁴² Un fournisseur qui obtient un marché à exécuter dans un intervalle coïncidant avec le calendrier des hausses du seuil de teneur en éléments nationaux sera tenu de respecter chaque seuil augmenté pour les articles concernés pendant l'année de la livraison. Toutefois, si ce n'est pas possible pour un marché particulier, l'application d'un autre critère pour la teneur en éléments nationaux, servant à définir un "produit final national" ou des "matériaux de construction d'origine nationale", après consultation avec le MIAO, pourra être approuvée, ce qui permettra au fournisseur de se conformer au seuil de teneur en éléments nationaux applicable au moment de l'octroi du marché, pour toute la durée d'exécution de ce marché.

finis ou de matériaux de construction respectant le nouveau seuil ou que de tels produits auraient un coût déraisonnable après application de la préférence en matière de prix. Le seuil de dernier recours impose aux offrants d'indiquer lequel de leurs produits finis d'origine étrangère a une teneur en éléments nationaux de plus de 55% et il s'applique uniquement aux matériaux de construction qui ne sont pas entièrement ou majoritairement composés de fer ou d'acier ou d'une combinaison des deux, et qui ne sont pas des articles commerciaux courants, ainsi qu'aux produits finis qui ne sont pas entièrement ou majoritairement composés de fer ou d'acier ou d'une combinaison des deux et qui ne sont pas des articles courants.

3.300. La Règle finale prévoit aussi un cadre au titre duquel des préférences en matière de prix plus importantes seront appliquées pour les produits finis et les matériaux de construction qui sont jugés essentiels ou fabriqués avec des composants essentiels. Les définitions des composants essentiels et/ou des articles essentiels sont ajoutés au Règlement sur les achats fédéraux: les composants essentiels sont définis comme des composants extraits, produits ou manufacturés aux États-Unis et jugés essentiels pour la chaîne d'approvisionnement du pays; les articles essentiels sont les matériaux de construction nationaux ou les produits finis nationaux jugés essentiels pour la chaîne d'approvisionnement des États-Unis. La liste des articles et composants essentiels sera ajoutée au Règlement sur les achats fédéraux nouvellement intitulé FAR 25.105. Les produits qui bénéficieront d'une préférence en matière de prix seront déterminés dans une règle distincte. Une fois la liste établie dans le Règlement sur les achats fédéraux, elle sera publiée au *Federal Register*, pour permettre au public de formuler des observations, au moins une fois tous les quatre ans, pour rendre compte de l'évolution de la situation. Pour les produits finis qui constituent des articles essentiels ou contiennent des composants essentiels, le caractère raisonnable du coût de l'offre nationale est déterminé en ajoutant au prix de l'offre la plus basse, droits de douane compris, 20% plus le coefficient de préférence additionnel déterminé pour l'article essentiel ou le produit fini contenant des composants essentiels si l'offre nationale la plus basse émane d'une grande entreprise, ou 30% plus le coefficient de préférence additionnel si l'offre nationale la plus basse émane d'une petite entreprise.⁴⁴³ La Règle finale n'a pas remplacé le critère relatif aux composants dans la partie 25 du Règlement sur les achats fédéraux. Au lieu de cela, le Conseil du FAR a décidé de chercher à obtenir des renseignements supplémentaires concernant l'actuel critère relatif aux composants et a sollicité des observations du public. Actuellement, au titre de la partie 25 du Règlement sur les achats fédéraux, la détermination au sujet de la question de savoir si un produit fini manufacturé ou un matériau de construction peut être considéré comme national est faite sur la base d'un double critère: i) le produit fini ou matériau de construction doit être fabriqué aux États-Unis; et ii) un certain pourcentage de l'ensemble des composants (déterminé par le coût des composants) doivent aussi être extraits, produits ou fabriqués aux États-Unis; cette prescription s'appelait le "critère relatif aux composants" jusqu'en 2021, date à laquelle elle a été rebaptisée "critère relatif à la teneur en éléments nationaux".⁴⁴⁴

3.301. Les organismes fédéraux sont tenus, sauf exceptions, de publier sur le site Web SAM.gov les avis de projets de marchés pour les marchés d'organismes du gouvernement fédéral dont la valeur dépasse le seuil d'acquisition simplifié (SAT) (250 000 USD à l'heure actuelle). Ces avis doivent être publiés au moins 15 jours avant un appel d'offres et les fournisseurs éventuels disposent d'au moins 30 jours à compter de la publication pour présenter leurs offres. Des délais plus courts et des procédures simplifiées sont possibles pour les marchés d'une valeur égale ou inférieure au SAT. Pour les marchés visés par l'AMP ou par un ALE, un délai d'au moins 40 jours doit généralement être accordé. Les gouvernements des États auxquels s'applique l'AMP sont tenus de publier des

⁴⁴³ Le prix de l'offre nationale est jugé raisonnable s'il ne dépasse pas le prix évalué de l'offre la plus basse après ajout du coefficient d'évaluation approprié. Pour les produits finis qui ne sont pas entièrement ou majoritairement composés de fer ou d'acier ou d'une combinaison des deux, s'il est déterminé que le prix de l'offre nationale n'est pas raisonnable ou qu'aucune offre nationale n'est reçue, et que l'offre la plus basse concerne un produit fini étranger dont la teneur en éléments nationaux ne dépasse pas 55%, l'agent contractant traitera l'offre la plus basse concernant un produit fini étranger fabriqué aux États-Unis et dont la teneur en éléments nationaux dépasse 55% comme une offre nationale, et il déterminera le caractère raisonnable du coût de cette offre en appliquant les coefficients d'évaluation à l'offre la plus basse. Ces procédures ne s'appliqueront plus après le 1^{er} janvier 2030.

⁴⁴⁴ Comme il a été indiqué précédemment, pour un produit fini qui n'est pas entièrement ou majoritairement composé de fer ou d'acier ou d'une combinaison des deux, le coût des composants d'origine nationale doit actuellement dépasser 55% du coût de l'ensemble des composants, et cette part sera augmentée à l'entrée en vigueur des Règles finales pour être portée à 60%, 65% (entre 2024 et 2028) et 75% pour les produits livrés à compter de 2029. Il est fait exception à ce critère pour les acquisitions d'articles commerciaux courants; il n'y est pas dérogé pour les articles courants en fer ou en acier, à l'exception des éléments de fixation courants.

invitations à soumissionner dans leurs propres publications et doivent respecter les échéances fixées dans l'AMP.

3.302. En vertu de la Loi de 1984 sur la concurrence dans les marchés publics (CICA) (41 U.S.C. 253), pour passer un marché public concernant des biens ou des services, les organismes exécutifs doivent, sauf exception prévue par la loi, suivre des procédures concurrentielles conformes aux prescriptions du titre 41 de l'U.S.C. et du Règlement sur les achats fédéraux. Tous les marchés publics dont la valeur estimée est supérieure au SAT doivent faire l'objet d'une annonce pendant au moins 15 jours sur SAM.gov avant la publication d'une demande de soumissions (FAR 5.203 a)). Elle impose aussi l'application de délais de réponse minimaux (30 à 45 jours) pour la réception des offres ou des propositions à compter de la date de publication d'une demande de soumissions. Conformément à la CICA, les organismes sont tenus d'examiner tout marché public limitant la concurrence. Cette loi ne s'applique pas aux commandes passées dans le cadre de marchés uniques ou de contrats à quantités déterminées, entre autres⁴⁴⁵, ni aux contrats attribués suivant des procédures d'acquisition simplifiées. La passation de marché par entente directe n'est pas autorisée, sauf si une autorisation écrite du responsable de l'organisme en question est obtenue et s'il existe une base légale ou réglementaire spécifique prévoyant une passation de marchés par entente directe. Toute dérogation à l'obligation de concurrence ouverte et totale doit être demandée par écrit et autorisée. Les adjudications doivent généralement se faire en fonction du prix, mais il existe quelques exceptions. La Loi CICA prévoit des procédures simplifiées pour les petits achats.

3.303. Pour la mise en œuvre des dispositions de la CICA, le Règlement sur les achats fédéraux précise que les procédures existant pour satisfaire à l'obligation d'une concurrence ouverte et totale sont les suivantes: i) offres sous pli fermé; ii) propositions compétitives; iii) combinaison de procédures compétitives, telles que la procédure de soumission sous pli fermé en deux étapes; ou iv) autres procédures compétitives. Conformément au paragraphe 6.102 d) 3) du Règlement sur les achats fédéraux, le recours aux Listes de la GSA est considéré comme une procédure concurrentielle aux termes de la CICA. Les deux catégories de procédures d'appel d'offres concurrentielles les plus couramment utilisées sont la présentation des offres sous pli fermé et la passation de marché négociée. La présentation des offres sous pli fermé impose que la décision finale des organismes ne soit prise qu'en fonction du prix et des critères liés au prix spécifiés dans l'invitation. Une procédure de soumission en deux étapes peut être utilisée lorsque les fournisseurs doivent donner davantage de renseignements avant que la présentation des offres sous pli fermé ne commence. La passation de marché négociée est la procédure requise lorsque la présentation des offres sous pli fermé n'est pas applicable, par exemple lorsque des critères d'évaluation autres que le prix et les critères liés au prix sont requis. Des exceptions aux principes de la CICA s'appliquent pour les marchés réservés aux petites entreprises et d'autres programmes de marchés spéciaux (voir ci-après). Des marchés peuvent aussi être réservés à des entreprises locales lors d'une catastrophe majeure ou dans une situation d'urgence.

3.304. La Loi de 1994 sur la rationalisation des achats fédéraux (Loi FASA) (P.L. 103-355) prévoit la rationalisation des procédures d'achat, y compris des procédures d'achat simplifiées ainsi qu'un seuil d'acquisition simplifié ou "SAT". En outre, la Loi exempte les achats dont la valeur ne dépasse pas le seuil applicable aux micro-achats des prescriptions de la Loi BAA et permet que ces achats soient faits sans que soient obtenus des devis concurrentiels si le responsable de la passation des marchés détermine que le prix d'achat est raisonnable.⁴⁴⁶ La partie 13.000 du Règlement sur les achats fédéraux prescrit les politiques et pratiques applicables pour l'achat de biens et de services, y compris dans les domaines de la construction, de la R&D et des articles commerciaux, dont le montant total ne dépasse pas le SAT. En 2021, le SAT était de 250 000 USD dans la plupart des cas, mais il peut varier en fonction des achats. Pour les achats de biens et de services destinés à soutenir une intervention d'urgence ou à faciliter la défense contre ou le redressement après une attaque nucléaire, biologique, chimique ou radiologique, le SAT est de 800 000 USD pour les contrats attribués et exécutés, ou les achats réalisés, aux États-Unis; 500 000 USD pour les contrats attribués et exécutés, ou les achats réalisés, en dehors des États-Unis; et 1,5 million d'USD pour les contrats

⁴⁴⁵ Conformément à la sous-partie 6.3 du FAR, il est permis de passer légalement des marchés sans concurrence ouverte et totale: i) une source responsable unique répond aux besoins de l'organisme ; ii) urgence inhabituelle et pressante; iii) capacités de mobilisation industrielle, d'ingénierie, de développement ou de recherche, ou services de spécialistes; iv) accord international; v) autorisé ou imposé par la loi; vi) sécurité nationale; et vii) intérêt public.

⁴⁴⁶ La procédure d'ajustement du seuil est régie par le titre 41 de l'U.S.C. de 1908, qui exige l'examen et l'ajustement de certains seuils réglementaires liés aux achats, pour tenir compte de l'inflation sur la base de l'IPC.

attribués et exécutés, ou les achats réalisés, en dehors des États-Unis. La sous-partie 13.5 du Règlement sur les achats fédéraux établit une autorité spéciale chargée des achats d'articles commerciaux dont le montant dépasse le SAT mais ne dépasse pas 7,5 millions d'USD (15 millions d'USD pour certains achats).

3.305. La politique du SAT exige que les organismes utilisent, dans toute la mesure du possible, des procédures d'achat simplifiées pour tous les achats de biens ou de services ne dépassant pas le SAT. Cette politique ne s'applique pas si un organisme peut répondre à ses besoins en recourant aux sources d'approvisionnement obligatoires, ni dans le cas des contrats de durée indéterminée/portant sur des quantités indéterminées existants ou d'autres contrats établis. La politique du SAT impose que les acquisitions de biens ou de services dont la valeur anticipée en dollars dépasse le seuil applicable aux micro-achats mais ne dépasse pas le SAT soient réservées aux petites entreprises. En 2021, le seuil applicable aux micro-achats était de 10 000 USD, excepté pour les marchés destinés à soutenir une intervention d'urgence ou à faciliter la défense contre ou le redressement après une attaque nucléaire, biologique, chimique ou radiologique et passés aux États-Unis (20 000 USD) ou en dehors des États-Unis (35 000 USD).⁴⁴⁷ Des contrats peuvent être attribués pour des micro-achats dans le cadre des divers programmes de marchés réservés. Les responsables de la passation des marchés qui effectuent des achats suivant les procédures simplifiées sont tenus d'examiner tous les devis et toutes les offres reçues en temps voulu.

3.306. Il existe trois principales méthodes d'acquisition simplifiées: i) les cartes commerciales d'achats valables pour l'ensemble des pouvoirs publics, qui peuvent être utilisées pour effectuer et/ou payer des achats de biens, de services ou pour des marchés de construction, lorsqu'il s'agit de micro-achats et que l'entrepreneur accepte les paiements au moyen de ces cartes; ii) les bons de commande, généralement émis sur la base d'un régime de prix fixe pour l'achat d'articles commerciaux; et iii) les bons de commande sans prix, pour lesquels le prix n'est pas fixé au moment de l'émission; ceux-ci ne peuvent être utilisés que pour des commandes de réparation de matériel, lorsqu'il n'est pas possible de connaître le prix à l'avance, lorsque le matériel ne peut être obtenu qu'auprès d'une seule source et que le prix ne peut pas être facilement défini, ou pour les biens ou les services pour lesquels les prix sont compétitifs mais pas connus avec exactitude.

3.307. Tous les organismes fédéraux peuvent recourir aux accords d'achat globaux (BPA) dans le cadre de la Liste de la GSA. Un acheteur doit en général obtenir des devis d'au moins trois sources et demander des réductions de prix avant d'établir un tel BPA. Les organismes doivent établir une détermination de la meilleure méthode de passation de marchés pour les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un BPA de la Liste qui dépassent 550 000 USD. Aucun BPA unique dont la valeur estimée dépasse 112 millions d'USD ne peut être attribué, à moins qu'il ne prévoie que des commandes à prix fixe et ferme intégralement liées, et qu'il ne puisse être exécuté que par une seule source, à un prix raisonnable. La durée d'un BPA unique ne peut pas dépasser un an, mais il peut prévoir jusqu'à quatre options d'un an. La durée des BPA multiples ne devrait pas dépasser cinq ans, mais cela peut arriver pour satisfaire aux exigences de programmes (paragraphe 8.405-3 d) 1) du Règlement sur les achats fédéraux).

3.308. Au niveau infrafédéral, la passation des marchés est régie par les lois des États ou d'autres lois infrafédérales et par des règlements en la matière. Lorsque le marché est financé sur des fonds fédéraux, les États doivent se conformer à certaines prescriptions légales fédérales. Les administrations locales ont leurs propres entités contractantes, de même que leurs propres politiques de passation de marchés publics. Le Programme d'achat coopératif permet aux États, aux administrations locales et aux gouvernements tribaux d'acheter des produits et des services relatifs aux technologies de l'information, à la sécurité et à l'application des lois offerts via un marché-cadre spécifique. Ce programme permet à des entités admissibles de procéder à des achats auprès de partenaires industriels agréés à tout moment, indépendamment de la raison et des fonds utilisés.⁴⁴⁸

⁴⁴⁷ Les seuils ont été modifiés quatre fois depuis 2004, la dernière fois en octobre 2020. DOD, GSA et NASA, Federal Acquisition Regulation: Inflation Adjustment of Acquisition-Related Thresholds. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 192, 2 octobre. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/10/02/2020-21690/federal-acquisition-regulation-inflation-adjustment-of-acquisition-related-thresholds>.

⁴⁴⁸ Son fondement juridique est la P.L. n° 107-347 et la P.L. n° 110-248. GSA, *Achat coopératif*. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/acquisition/purchasing-programs/gsa-schedules/schedule-buyers/state-and-local-governments/cooperative-purchasing>.

3.3.6.3 Transparence

3.309. Le site Web USAspending.gov, créé conformément aux prescriptions de la Loi de 2006 sur la responsabilité et la transparence en matière de financements fédéraux (Loi FFATA), donne des informations sur les dépenses fédérales totales, principalement sur les marchés, les subventions, les prêts et les autres aides financières fédéraux de plus de 25 000 USD. La Loi sur la responsabilité et la transparence numériques du 9 mai 2014 (Loi DATA) (P.L. n° 113-101) étend la portée de la Loi FFATA en exigeant que les dépenses directes des organismes soient divulguées, en liant les renseignements concernant les dépenses au titre des contrats, prêts et subventions fédéraux aux programmes des organismes fédéraux, et en améliorant la qualité des données communiquées par le biais du site USAspending.gov.

3.310. Les organismes fédéraux communiquent les données relatives aux contrats, subventions, prêts et paiements directs et d'autres données au moins deux fois par mois, pour qu'elles soient publiées sur USAspending.gov. Les données sont téléchargées chaque trimestre. Cependant, depuis juin 2020, les organismes bénéficiant d'aides financières liées à la COVID-19 doivent communiquer chaque mois leurs données comptables à l'Application du Trésor pour la Loi DATA. Depuis l'exercice 2022, les autres organismes doivent les déclarer chaque mois. Les données présentées proviennent également d'autres systèmes gouvernementaux, par exemple le Système fédéral de données sur les marchés publics – Nouvelle génération (FPDS-NG) et le Système de communication de l'Application pour les aides financières (FABS). Les entités auxquelles les organismes fédéraux attribuent directement des marchés communiquent des données relatives à leurs contrats de sous-traitance via le Système de notification des sous-adjudications relevant de la Loi FFATA (FSRS).⁴⁴⁹ Les données relatives aux marchés publics qui proviennent du FPDS sont en général mises en ligne sur le site USAspending.gov dans un délai de 5 jours après l'adjudication ou la modification d'un marché; les entités contractantes doivent déclarer les mesures prises au FPDS dans un délai de 3 jours ouvrables, sauf le DOD et le Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis, pour lesquels le délai est porté à 90 jours; pour les marchés publics passés en situation d'urgence inhabituelle et pressante, il doit en être rendu compte dans un délai de 30 jours à compter de l'adjudication du contrat. Les aides accordées sont déclarées via l'Application du Trésor pour la Loi DATA dans un délai de 2 semaines à compter de la délivrance ou de la modification, à l'exception des prêts, pour lesquels ce délai est de 30 jours. Les contrats de sous-traitance sont signalés au FSRS par les entrepreneurs qui se sont vus attribuer le contrat principal au plus tard à la fin du mois suivant. Pour veiller à l'exactitude des données, l'OMB publie le Récapitulatif de la qualité des données relatives aux marchés publics fédéraux avec les données communiquées au FPDS.

3.3.6.4 Marchés publics des États-Unis

3.311. Pendant l'exercice 2021, les dépenses fédérales totales ont été de 10 100 milliards d'USD, contre 9 100 milliards d'USD pour l'exercice 2020, 6 600 milliards d'USD pour l'exercice 2019 et 6 300 milliards d'USD pour l'exercice 2018. Cette hausse importante des dépenses pendant les exercices 2020 et 2021 traduit, dans une large mesure, le coût de la pandémie de COVID-19 pour le gouvernement. Sur les 10 100 milliards d'USD dépensés pendant l'exercice 2021, 2 400 milliards d'USD (23,4%) l'ont été par le Département de la santé et des services sociaux, 2 200 milliards d'USD (21,8%) par le Département du Trésor, 1 200 milliards d'USD (12,4%) par l'Administration de la sécurité sociale, 1 100 milliards d'USD (11,4%) par le DOD, 648,6 milliards d'USD (6,5%) par le Département du travail, 457,2 milliards d'USD (4,5%) par le Département de l'éducation, 338,4 milliards d'USD (3,5%) par le SBA, et le reste par les autres organismes (tableau 3.32). La pandémie a occasionné de grosses dépenses pour les organismes qui n'étaient habituellement pas les principaux bénéficiaires, comme la SBA.⁴⁵⁰

3.312. En octobre 2021, les États-Unis ont notifié des statistiques complètes pour l'exercice 2015 et des statistiques partielles pour l'exercice 2019 au titre de l'article XIV:4 de l'AMP révisé. Les statistiques partielles de 2019 seront mises à jour en 2025 pour rendre compte de la valeur totale des marchés publics ouverts. S'agissant des marchés publics fédéraux, les valeurs notifiées sont ventilées par type de procédure (ouverte ou limitée) pour les marchandises, les services et les services de construction; le montant partiel notifié était de 62,385 milliards d'USD pour les marchés

⁴⁴⁹ USAspending.gov, *About*. Adresse consultée: <https://www.usaspending.gov/#/about>.

⁴⁵⁰ Jusqu'au début de décembre 2021, le gouvernement fédéral avait dépensé 3 460 milliards d'USD pour faire face à la COVID-19. Des renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.usaspending.gov/>.

de marchandises et de services visés dont la valeur est égale ou supérieure aux valeurs de seuil de l'AMP, et de 18,321 milliards d'USD pour les marchés de services de construction visés.⁴⁵¹ S'agissant des entités sous-centrales, soit les 37 États appliquant l'AMP, la valeur totale estimée des marchés publics était de 681 015,60 millions d'USD; en ce qui concerne les autres entités figurant à l'Annexe 3, la valeur totale estimée des marchés publics s'élevait à 18 805 millions d'USD.

Tableau 3.32 Dépenses publiques par principal organisme, exercices 2018-2021

(USD et % du total)

Organisme	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Total	6 300 milliards	6 600 milliards	9 100 milliards	10 100 milliards
Département de la santé et des services sociaux	26,6%	27,3%	24,1%	23,4%
Département du Trésor	16,5%	16,2%	17,2%	21,8%
Administration de la sécurité sociale	17,4%	17,5%	13,3%	12,4%
Département de la défense	17,3%	17,39%	12,4%	11,4%
Département du travail	0,8%	0,8%	6,6%	6,5%
Département de l'éducation	1,5%	1,81%	3,2%	4,5%
Administration des petites entreprises	0,04%	0,02%	6,5%	3,5%
Département de l'agriculture	2,9%	3,1%	2,7%	2,6%
Département des anciens combattants	3,2%	3,3%	2,7%	2,6%
Bureau de la gestion du personnel	3,2%	3,2%	2,3%	2,2%
Département des transports	1,5%	1,5%	1,8%	1,6%
Département de la sécurité intérieure	1,7%	1,4%	1,6%	1,4%
Autres organismes	6,6%	8,3%	6,9%	6,5%
Non déclaré	0,7%	0,5%	0,7%	1,3%

Source: USASpending. Adresse consultée: <https://www.usaspending.gov/explorer/agency>.

3.3.6.5 Conditions d'accès aux marchés pour les partenaires commerciaux

3.313. Les marchés publics aux États-Unis sont fondés sur le principe de réciprocité en ce qui concerne l'accès au marché; ils sont régis par des accords commerciaux spécifiques, y compris l'AMP. Des prescriptions nationales en matière d'achat s'appliquent aux marchés publics non visés par l'AMP, par l'Accord plurilatéral de l'OMC sur le commerce des aéronefs civils ou par des accords commerciaux préférentiels. La Loi de 1979 sur les accords commerciaux interdit en général aux organismes fédéraux d'acheter des produits et des services à des pays qui ne sont pas parties à l'AMP ou à d'autres accords commerciaux qui englobent les marchés publics (pays non désignés). Conformément au Décret exécutif n° 12260, l'USTR est tenu de fixer les valeurs de seuil en dollar EU pour l'AMP de l'OMC et d'autres ALE. Les obligations des États-Unis au titre de ces accords s'appliquent aux marchés couverts d'une valeur égale ou supérieure aux seuils spécifiés en USD. Les seuils sont ajustés tous les deux ans (tableau 3.33).⁴⁵²

Tableau 3.33 Valeurs de seuil des États-Unis figurant dans l'Appendice I de l'AMP, en DTS et en USD, 2020-2021 et 2022-2023

Niveau de gouvernement	Marchandises et services			Construction		
	DTS	USD 2020-2021	USD 2022-2023	DTS	USD 2020-2021	USD 2022-2023
Annexe 1 – Gouvernement central	130 000	182 000	183 000	5 000 000	7 008 000	7 032 000
Annexe 2 – Gouvernements sous-centraux	355 000	498 000	499 000	5 000 000	7 008 000	7 032 000
Annexe 3 – Autres entités				5 000 000	7 008 000	7 032 000
Liste A	-	250 000	250 000			
Liste B	400 000	561 000	563 000			

- Néant.

Source: Documents de l'OMC GPA/THR/USA/2 du 8 janvier 2020 et GPA/THR/USA/3 du 3 décembre 2021.

⁴⁵¹ Document de l'OMC GPA/STAT(19)/USA/1 du 5 octobre 2021.

⁴⁵² Document de l'OMC GPA/THR/USA/2 du 8 janvier 2020; USTR, *Thresholds*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/government-procurement/thresholds>.

3.314. En décembre 2021, les États-Unis ont notifié les valeurs de seuil dans l'Appendice I de l'AMP de 2012 en monnaie nationale pour 2022-2023.⁴⁵³ La valeur de seuil pour les entités du gouvernement central est de 183 000 USD (130 000 DTS) pour les marchandises et les services, et de 7 032 000 USD (5 millions de DTS) pour les services de construction. Pour les entités des gouvernements sous-centraux, les valeurs de seuil sont de 499 000 USD (355 000 DTS) pour les marchandises et les services et de 7 032 000 USD pour les services de construction. Les valeurs de seuil susmentionnées sont valables pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

3.315. La Loi de 1979 sur les accords commerciaux prévoit une dérogation à l'application de la Loi BAA dans le cas des accords commerciaux portant sur les marchés publics. Cette dérogation est accordée pour les produits finis de pays désignés, lesquels comprennent les parties à l'AMP et aux accords bilatéraux s'appliquant aux marchés publics, les bénéficiaires de la CBERA et les PMA. Les bénéficiaires de la CBERA et les PMA sont assujettis aux valeurs de seuil de l'AMP. Pour les autres partenaires commerciaux bénéficiaires d'un accord préférentiel, les seuils sont ceux indiqués dans le tableau 3.34. Un traitement non discriminatoire est accordé pour les produits admissibles. Une dispense d'application de la BAA peut aussi être accordée si la préférence nationale n'est pas compatible avec l'intérêt public, en cas de non-disponibilité aux États-Unis d'une fourniture ou d'un matériau, ou si le coût du produit d'origine nationale n'est pas raisonnable. La non-disponibilité peut être déterminée en application du paragraphe 25.104 du Règlement sur les achats fédéraux; la liste des articles concernés fait l'objet d'une procédure de présentation d'observations tous les cinq ans.⁴⁵⁴

Tableau 3.34 Valeurs de seuil des marchés publics pour les accords commerciaux, 2020-2021 et 2022-2023

(USD)

Accord commercial	Marchés publics de marchandises et de services		Marchés publics de services de construction	
	2020-2021	2022-2023	2020-2021	2022-2023
ALE États-Unis-Australie				
Annexe 1 – Gouvernement central	83 099	92 319	7 008 000	7 032 000
Annexe 2 – Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Annexe 3 – Autres entités Liste A	415 495	461 594	7 008 000	7 032 000
Annexe 3 – Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Bahreïn				
Entités du gouvernement central	182 000	183 000	10 802 884	12 001 460
Entités de la Liste B	561 000	563 000	13 296 478	14 771 718
ALE États-Unis-Chili				
Gouvernement central	83 099	92 319	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste A	415 495	461 594	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Colombie				
Gouvernement central	83 099	92 319	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
ALE République dominicaine-Amérique centrale-États-Unis				
Gouvernement central	83 099	92 319	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Israël (marchandises)	50 000	-	s.o.	
ALE États-Unis-Corée	182 000	183 000	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Maroc				
Gouvernement central	182 000	183 000	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
AEUMC				
Gouvernement central	83 099	92 319	10 802 884	12 001 460
Autres entités Liste A	415 495	461 594	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Oman				

⁴⁵³ Document de l'OMC GPA/THR/USA/3 du 3 décembre 2021.

⁴⁵⁴ Sous-partie 25.104 du Règlement sur les achats fédéraux, Articles non disponibles. La liste des produits non disponibles est consultable à l'adresse suivante:

<https://www.acquisition.gov/far/25.104#:~:text=Books%2C%20trade%2C%20text%2C%20technical,domestic%20editions%20are%20not%20available.>

Accord commercial	Marchés publics de marchandises et de services		Marchés publics de services de construction	
Entités du gouvernement central	182 000	183 000	10 802 884	12 001 460
Entités de la Liste B	561 000	563 000	13 296 478	14 771 718
ALE États-Unis-Panama				
Gouvernement central	182 000	183 000	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Pérou				
Gouvernement central	182 000	183 000	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000
ALE États-Unis-Singapour				7 032 000
Gouvernement central	83 099	92 319	7 008 000	7 032 000
Gouvernements sous-centraux	498 000	499 000	7 008 000	7 032 000
Autres entités Liste B	561 000	563 000	7 008 000	7 032 000

- Néant.

s.o. Sans objet

Source: *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 246, 23 décembre. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020-2021_Thresholds_FR_Notice.pdf; et *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 225, 26 novembre. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-11-26/pdf/2021-25821.pdf>.

3.316. Comme indiqué précédemment, le Décret exécutif n° 14005 du 25 janvier 2021 a apporté quelques modifications au Règlement sur les achats fédéraux, principalement destinées à réduire le nombre de dérogations. C'est au Bureau du programme Made in America (MIAO), créé au sein de l'OMB, qu'il incombe de recevoir et d'examiner les propositions de dérogations. Les dispositions de la Loi BAA sont également écartées s'agissant des aéronefs civils et des articles connexes qui remplissent le critère de transformation substantielle prévu par la Loi et qui viennent de parties à l'Accord sur le commerce des aéronefs civils. Dans le cadre du Programme de la balance des paiements, le DOD peut appliquer des dispositions semblables à celles de la Loi BAA aux marchés qui dépassent le SAT et qui portent sur des produits finis devant être utilisés en dehors des États-Unis. Le DOD accorde aussi une dispense d'application des restrictions prévues par la Loi BAA ou par le Programme de la balance des paiements dans le cas de produits admissibles (ceux qui sont visés aux États-Unis au titre de l'AMP de l'OMC ou d'un ALE). Pour d'autres produits, le DOD renonce aux restrictions lorsqu'il s'agit d'équipements fabriqués dans un "pays admissible" (avec lequel il existe un accord ou un mémorandum d'accord en matière de marchés publics prévoyant la réciprocité).

3.317. De manière générale, les marchandises importées aux États-Unis par des organismes gouvernementaux sont assujetties aux taux de droits de douane correspondant à leur classification dans le tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS). Cependant, le Règlement sur les achats fédéraux dispose que les fournitures importées pour être utilisées par des organismes gouvernementaux peuvent être exonérées de droits de douane dans certains cas. Les organismes doivent recourir à ces exonérations lorsqu'on estime que les économies escomptées sur les fonds alloués sont plus importantes que les coûts administratifs engendrés par le traitement des documents requis. Le sous-chapitre VIII du chapitre 98 du HTSUS (19 U.S.C. 1202) contient la liste des fournitures pour lesquelles des exonérations de droits de douane peuvent être obtenues lorsque ces fournitures sont importées sur le territoire douanier des États-Unis dans le cadre d'un marché public. Certaines marchandises peuvent être importées en franchise de droits par n'importe quel organisme (gravures, bandes vidéo, etc.), tandis que d'autres sont en franchise de droits si elles sont importées pour être utilisées par un organisme en particulier (Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, Département d'État, Département de l'agriculture, Département de l'énergie, départements militaires, NASA, Société de crédit pour les produits de base). Pour certaines fournitures, l'organisme contractant doit certifier qu'elles servent la fonction prévue dans le HTSUS. Les fournitures (à l'exception des équipements) destinées à des navires ou aéronefs exploités par les pouvoirs publics peuvent être importées en franchise de droits et sont exemptes de taxes fiscales intérieures.⁴⁵⁵

⁴⁵⁵ Sous-partie 25.9 du Règlement sur les achats fédéraux. Adresse consultée: https://www.acquisition.gov/far/html/Subpart%2025_9.html.

3.318. Outre les droits de douane éventuellement applicables, conformément au Titre III de la P.L. 111-347, un droit d'accise fédéral de 2% s'applique aux marchés publics de biens et de services conclus avec des personnes étrangères à partir du 2 janvier 2011 (FAR article 52.229-12). Pour les achats visés par la procédure d'achat simplifiée dont la valeur ne dépasse pas le SAT, les paiements sont exemptés de la taxe, comme le sont par ailleurs les achats d'urgence et certains contrats d'aide humanitaire extérieure. Les réglementations finales visant à mettre en œuvre le Titre ont été publiées en août 2016.⁴⁵⁶ Le gouvernement prélèvera à la source 2% de chaque paiement, à moins que l'entrepreneur étranger ne fasse une demande d'exemption; cette clause ne s'applique qu'aux personnes étrangères.

3.3.6.6 Marchés réservés et préférences

3.319. La politique de passation des marchés publics aux États-Unis prévoit des programmes de marchés réservés pour permettre aux petites entreprises, aux petites entreprises appartenant à des anciens combattants, aux petites entreprises désavantagées (SDB), aux entreprises des HUBZones et aux petites entreprises détenues par des femmes de participer davantage aux procédures de passation de marchés publics.⁴⁵⁷ Au titre de la Loi sur les petites entreprises (P.L. 85-536), telle que modifiée, le plus récemment par la P.L. 117-6 adoptée le 30 mars 2021, les marchés publics dont la valeur correspond à certains seuils doivent être automatiquement et exclusivement réservés aux petites entreprises, tandis que d'autres sont soumis à des prescriptions en matière de marchés réservés à condition qu'il y ait au moins deux petites entreprises ou plus ("Règle de deux"), compétitives en termes de prix du marché, de qualité et de livraison.⁴⁵⁸ Si à l'issue d'une étude de marché, il est déterminé qu'il y a moins de deux petites entreprises soumissionnaires, il est possible d'attribuer un contrat à un fournisseur unique; à défaut, le marché peut être soumis à une mise en concurrence pleine et ouverte. Les programmes de marchés réservés pertinents figurent dans la liste établie par les États-Unis dans le cadre de l'AMP.⁴⁵⁹

3.320. L'Administration des petites entreprises (SBA) a pour mission de surveiller et d'encourager la conclusion de marchés publics fédéraux avec des petites entreprises, chaque fois que cela est possible. Les responsables de la passation des marchés sont encouragés à recourir aux marchés réservés aux petites entreprises et aux contrats attribués à un fournisseur unique pour aider leur organisme à atteindre ses objectifs d'adjudication de marchés publics aux petites entreprises.⁴⁶⁰ Au titre de la Loi sur les petites entreprises (P.L. 85-536), telle que modifiée, les marchés dont la valeur prévue est supérieure au seuil de 10 000 USD applicable aux micro-achats et inférieure ou égale au seuil d'acquisition simplifié fixé à 250 000 USD doivent être automatiquement et exclusivement réservés aux petites entreprises, pour autant qu'il y ait au moins deux petites entreprises ou plus ("Règle de deux"), compétitives en termes de prix du marché, de qualité et de livraison. La préférence est donnée aux programmes socioéconomiques (voir ci-après). S'ils ne sont pas réservés aux petites entreprises, les contrats hors construction d'une valeur supérieure ou égale à 700 000 USD doivent prévoir un plan de sous-traitance qui englobe les petites entreprises s'ils ne sont pas attribués à une petite entreprise. Il en va de même pour les contrats de construction dont la valeur est supérieure ou égale à 1,5 million d'USD.

3.321. Pour pouvoir prétendre remporter un contrat de marché réservé ou un contrat attribué à un fournisseur unique, une petite entreprise doit fabriquer elle-même le produit ou se conformer à la règle relative aux non-fabricants. Cette règle s'applique à tous les marchés réservés aux petites entreprises; elle ne s'applique pas aux marchés réservés aux petites entreprises dont la valeur est comprise entre le seuil s'appliquant aux micro-achats et le seuil d'acquisition simplifié.⁴⁶¹ Au titre de la règle relative aux non-fabricants, si une petite entreprise qui se voit attribuer un marché réservé ne fabrique pas elle-même les produits qu'elle vend aux pouvoirs publics, elle est tenue de fournir

⁴⁵⁶ *Federal Register* (2016), vol. 81, n° 160, 18 août, page 55133. Adresse consultée: <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2016-08-18/pdf/2016-19452.pdf>.

⁴⁵⁷ SBA, Types of Contracts. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/contracting/government-contracting-programs/what-small-business-set-aside>.

⁴⁵⁸ Les règlements fédéraux prévoient la "Règle de deux" dans le 48 C.F.R. 19.502-2 et le 13 C.F.R. 125.1.

⁴⁵⁹ OMC. Adresse consultée: https://www.wto.org/english/tratop_e/gproc_e/rev_usa7e.doc.

⁴⁶⁰ SBA, *Set-Aside Procurement*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/partners/contracting-officials/small-business-procurement/set-aside-procurement>.

⁴⁶¹ Voir la partie 2.101 du Règlement sur les achats fédéraux pour les définitions complètes du seuil s'appliquant aux micro-achats et du seuil d'acquisition simplifié. Les valeurs de ces seuils varient en fonction du type de travaux faisant l'objet du marché.

les produits d'une autre petite entreprise, produits aux États-Unis.⁴⁶² Des dérogations à la règle relative aux non-fabricants peuvent être accordées par la SBA s'il n'est pas possible d'utiliser les produits d'une petite entreprise. Il peut s'agir de dérogations catégorielles, lorsqu'au cours des deux années précédentes, aucune petite entreprise n'a présenté d'offre ou exécuté ou remporté un marché suite à un appel d'offres concernant une catégorie de produits, ou de dérogations propres à un marché en particulier.

3.322. La SBA est chargée d'établir les normes de taille spécifiques pour chaque secteur afin de définir quelles entreprises sont considérées comme petites. Ces normes sont pour la plupart exprimées en recettes annuelles moyennes ou en nombre de salariés d'une entreprise.⁴⁶³ Les réglementations de la SBA et le Règlement sur les achats fédéraux imposent tous deux aux organismes d'examiner en priorité les programmes socioéconomiques de la SBA pour l'attribution des marchés réservés et des contrats à un fournisseur unique dont la valeur est supérieure ou égale à 150 000 USD. Aucun ordre de préférence n'est établi entre les programmes. Les programmes socioéconomiques de la SBA – le Programme de marchés publics fédéraux en faveur des petites entreprises détenues par des femmes (Programme WOSB), le Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) de la Loi sur les petites entreprises, le Programme en faveur des HUBZones et le Programme en faveur des petites entreprises appartenant à des anciens combattants invalides (Programme SDVOSB)⁴⁶⁴ – ont pour but de renforcer la capacité des petites entreprises d'entrer en concurrence pour remporter des marchés publics fédéraux. Ces programmes doivent respecter les conditions présentées dans le tableau 3.35.

Tableau 3.35 Programmes socioéconomiques de marchés publics en faveur des petites entreprises

Programme	Prescriptions/conditions
Petite entreprise	
Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a)	Pour être certifiée en tant que petite entreprise désavantagée (SDB), une entreprise doit être détenue et contrôlée à au moins 51% par des particuliers socialement et économiquement défavorisés; appartenir à une personne dont le patrimoine personnel net est inférieur ou égal à 750 000 USD; et dont le revenu moyen brut sur 3 ans est égal ou inférieur à 350 000 USD après ajustements et dont la valeur des avoirs ne dépasse pas 6 millions d'USD.
Programme WOSB (P.L. 106-554)	Pour pouvoir participer aux marchés relevant du Programme, une entreprise doit respecter les conditions suivantes: i) être une petite entreprise; ii) être détenue et contrôlée à 51% au moins par des citoyennes américaines; et iii) des femmes doivent gérer ses activités courantes et prendre les décisions à long terme.
Programme EDWOSB	Pour obtenir le statut d'EDWOSB, l'entreprise doit satisfaire à tous les critères du Programme et être détenue et contrôlée par une ou plusieurs femmes dont le patrimoine personnel net doit se chiffrer à moins de 750 000 USD, dont le revenu moyen brut pour les 3 années précédentes doit être de 350 000 USD ou moins après ajustements et dont les avoirs personnels s'élèvent à 6 millions d'USD ou moins.
Programme SDVOSBC	Pour pouvoir bénéficier du Programme SDVOSB, une entreprise doit être petite et satisfaire à une certaine norme de taille qui correspond au code du SCIAN attribué au marché; elle doit être détenue et contrôlée à 51% au moins par un ou plusieurs anciens combattants invalides; et un ou plusieurs anciens combattants invalides doivent gérer ses activités courantes et prendre les décisions à long terme.

⁴⁶² La règle relative aux non-fabricants figure dans le 13 C.F.R. 121.406. Conformément aux règles de la SBA, une entreprise peut être considérée comme un non-fabricant: si elle satisfait au critère de la taille alternative de 500 employés au maximum applicable aux non-fabricants; si elle se livre principalement au commerce de détail ou de gros et vend normalement le type de produit visé; si elle devient propriétaire ou prend possession des produits en employant son personnel, son équipement ou ses installations d'une manière compatible avec la pratique de l'industrie; et si elle fournit les produits finis, faits aux États-Unis, d'une petite entreprise de fabrication ou de transformation, ou si elle obtient une dérogation à cette obligation.

⁴⁶³ SBA, *Table of Small Business Size Standards Matched to North American Industry Classification System Codes*. Adresse consultée: https://www.sba.gov/sites/default/files/2019-08/SBA%20Table%20of%20Size%20Standards_Effective%20Aug%202019%2C%202019_Rev.pdf.

⁴⁶⁴ SBA, *Types of Contracts*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/contracting/government-contracting-programs/what-small-business-set-aside>.

Programme	Prescriptions/conditions
Programme en faveur des entreprises des petites zones d'activité commerciale traditionnellement sous-utilisées (HUBZones)	Pour être admissible au bénéfice du Programme, l'entreprise doit respecter les conditions suivantes: i) être une petite entreprise au sens de la définition donnée par la SBA et avoir obtenu la certification correspondante; ii) elle doit être détenue et contrôlée à 51% au moins par des citoyens américains ou par une société de développement communautaire, une coopérative agricole ou une tribu américaine autochtone; iii) 35% au moins de ses employés doivent résider dans une HUBZone; et iv) son siège doit être situé dans une HUBZone.

Source: OMC, d'après les renseignements de la SBA.

3.323. Le Programme en faveur des WOSB est destiné à renforcer la participation des femmes aux marchés publics fédéraux pour la porter à 5% du total. Il prévoit des marchés réservés aux WOSB et permet d'adjuger des marchés à fournisseur unique dans des conditions particulières.⁴⁶⁵ Certains marchés sont davantage restreints et réservés aux petites entreprises détenues par des femmes économiquement désavantagées (EDWOSB). La réglementation relative au programme a été modifiée en 2020 pour rendre obligatoire la certification en tant que WOSB ou EDWOSB par la SBA; auparavant, l'autocertification était suffisante.⁴⁶⁶ Le Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) de la Loi sur les petites entreprises vise les petites entreprises désavantagées (SDB). La certification au titre de la section 8 a) désigne une entreprise comme pouvant prétendre remporter des contrats à fournisseur unique et des contrats de marchés réservés relevant du programme. La participation d'une SDB à ce programme est limitée à neuf ans.⁴⁶⁷ Le Programme en faveur des SDVOSBC permet aux entités contractantes au niveau fédéral de recourir à un appel d'offres limité aux seules SDVOSBC et d'attribuer des marchés à fournisseur unique ou des contrats de marché réservé lorsque certaines conditions sont remplies.⁴⁶⁸ Dans le cadre du Programme en faveur des HUBZones, pour certains marchés, le gouvernement limite la concurrence aux petites zones d'activité commerciale traditionnellement sous-utilisées. Il fait aussi bénéficier les entreprises certifiées "HUBZones" d'une évaluation préférentielle des prix de 10% dans les marchés où la concurrence est pleine et entière, ainsi que de possibilités de sous-traitance.

3.324. Les marchés réservés sont assujettis à certaines règles et limitations. La règle relative aux non-fabricants, précédemment mentionnée et au titre de laquelle une petite entreprise non fabricante qui est l'entrepreneur principal doit en général fournir les produits d'une petite entreprise, s'applique aux marchés de fourniture. Les limitations en matière de sous-traitance s'appliquent aux marchés de services et de construction réservés aux petites entreprises et à fournisseur unique dont la valeur dépasse le seuil d'acquisition simplifié, et à tous les autres contrats de marchés réservés et marchés à fournisseur unique relevant du Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) de la Loi sur les petites entreprises et des programmes en faveur des HUBZones, des SDVOSB ou des WOSB. Dans ces cas, les petites entreprises au bénéfice d'un marché réservé sont tenues de limiter les montants qu'elles dépensent pour les sous-traitants qui ne sont pas considérés comme étant dans une situation analogue à celle de l'entrepreneur principal.

3.325. Conformément à un objectif général fixé pour l'ensemble de l'administration publique, 23% au moins de la valeur totale de l'ensemble des marchés publics fédéraux doivent aller aux petites entreprises. Dans le cadre de cet objectif général, des sous-objectifs spécifiques ont été fixés pour les catégories de petites entreprises suivantes: 6% pour les WOSB; 11% pour les petites entreprises défavorisées; 3% pour les SDVOSBC; et 3% pour les entreprises des HUBZones. Ces sous-objectifs ne viennent pas s'ajouter aux 23% mais sont comptabilisés dans les objectifs globaux. Les objectifs précédemment fixés ont globalement été atteints pendant les exercices 2017 à 2020; s'agissant des petites entreprises défavorisées et des SDVOSBC, l'objectif a largement été dépassé, mais pour les programmes en faveur des entreprises appartenant à des femmes et des HUBZones, ils n'ont en

⁴⁶⁵ SBA, *Women-Owned Small Business Federal Contracting Program*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-assistance-programs/women-owned-small-business-federal-contracting-program>.

⁴⁶⁶ Women-Owned Small Business and Economically Disadvantaged Women-Owned Small Business Certification. A Rule by the Small Business Administration on 05/11/2020. *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 91, 11 mai. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/05/11/2020-09022/women-owned-small-business-and-economically-disadvantaged-women-owned-small-business-certification>.

⁴⁶⁷ Conformément au 13 C.F.R. 124.2 b), si une petite entreprise relevant de la section 8 a) a participé au Programme entre le 13 mars 2020 et le 9 septembre 2020, sa participation peut être prorogée de 1 à 10 ans.

⁴⁶⁸ SBA, *Veteran Assistance Programs*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-assistance-programs/veteran-assistance-programs>.

général pas été atteints (tableau 3.36). Les objectifs en matière de sous-traitance ont aussi été atteints. L'objectif en matière de sous-traitance à des petites entreprises est de 29,43%; les résultats obtenus ont été de 33,27% pour l'exercice 2019 et de 32,46% pour l'exercice 2020, sur un montant total de 82,8 milliards d'USD.⁴⁶⁹

Tableau 3.36 Objectifs pour l'ensemble de l'administration publique et résultats concernant les marchés publics passés auprès de petites entreprises, exercices 2017-2020

Catégorie d'objectif	Objectif en %	Situation réelle en % exercice 2017	Situation réelle en % exercice 2018	Situation réelle en % exercice 2019	Situation réelle en % exercice 2020	Valeur des marchés (milliards d'USD)
Petites entreprises	23	23,80	25,05	26,50	26,02	145,7
Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) et autres petites entreprises défavorisées	5	9,10	9,65	10,29	10,54	59,0
WOSB	5	4,70	4,75	5,19	4,85	27,1
SDVOSBC	3	4,10	4,27	4,49	4,28	23,9
Petites entreprises certifiées des HUBZones	3	1,70	2,05	2,28	2,44	13,6

Source: SBA, *Government-Wide Performance: FY2020 Small Business Procurement Scorecard*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-07/GW-508.pdf>.

3.326. Le Programme AbilityOne, administré par la Commission AbilityOne des États-Unis, qui est un organisme fédéral indépendant, emploie des personnes aveugles ou souffrant de handicaps importants dans les domaines de la fabrication et de la fourniture de produits ou de services au gouvernement fédéral. Le programme emploie quelque 42 000 personnes et opère dans tout le pays, avec environ 500 organismes à but non lucratif représentant 40 organismes fédéraux. Pendant l'exercice 2020, le programme a fourni pour 3,9 milliards d'USD de produits et de services au gouvernement fédéral, dont 2,3 milliards d'USD de produits et de services par an fournis au DOD, qui est le plus gros client du Programme AbilityOne.⁴⁷⁰ Les marchés publics passés dans le cadre du programme ont été particulièrement importants pendant la pandémie de COVID-19.⁴⁷¹

3.3.6.7 Moyens de faire respecter les droits

3.327. Les plaintes concernant des soumissions avant et après l'attribution des marchés sont régies par les lois fédérales telles que la Loi de 1984 sur la concurrence dans les marchés publics et la Loi de 1982 sur l'amélioration des tribunaux fédéraux. Elles peuvent être portées devant la Cour des comptes des États-Unis (GAO) ou le Tribunal administratif fédéral des États-Unis (COFC). La GAO offre un cadre pour le règlement des différends concernant les attributions de marchés fédéraux. La Division du droit des marchés publics de la GAO statue sur ces plaintes concernant des soumissions.⁴⁷² La GAO a un système d'enregistrement électronique en ligne des nouvelles plaintes concernant des soumissions (à l'exception de celles portant sur des matériaux classés) déposées à partir du 1^{er} mai 2018. Si une partie n'est pas satisfaite de la décision de la GAO, elle peut déposer une nouvelle plainte auprès du COFC, dont les décisions peuvent à leur tour faire l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel du Circuit fédéral des États-Unis.

⁴⁶⁹ SBA, *Government-Wide Performance: FY2020 Small Business Procurement Scorecard*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-07/GW-508.pdf>.

⁴⁷⁰ Commission AbilityOne des États-Unis, *AbilityOne Program Factsheet*. Adresse consultée: https://www.abilityone.gov/media_room/documents/2021_AbilityOne_Fact_Sheet_v20210902.pdf.

⁴⁷¹ OMB, Bureau de la politique fédérale des marchés publics (2020), Memorandum on "Increasing the Participation of Americans with Disabilities in Federal Contracting", 30 octobre. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2020/10/Increasing-the-Participation-of-Americans-with-Disabilities-in-Federal-Contracting.pdf>.

⁴⁷² GAO, *Bid Protests*. Adresse consultée: <https://www.gao.gov/legal/bid-protests>.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.3.7.1 Aperçu général

3.328. Les États-Unis sont l'un des principaux producteurs et exportateurs de marchandises et de services incorporant des éléments de propriété intellectuelle (PI). On estime que la PI est présente dans environ 60% des exportations de marchandises des États-Unis et que les branches de production à forte composante de PI représentent plus d'un tiers du PIB du pays.⁴⁷³ L'USDOC a désigné 81 branches de production sur 313 (soit 25,9% du total) comme étant à forte composante de PI; celles-ci ont collectivement représenté environ 40% du PIB. D'après une étude de 2018, les États-Unis représentent 31% des services à forte composante de connaissances commerciales et de technologie à l'échelle mondiale, et ils sont le premier producteur mondial de produits manufacturés de haute technologie (31% également).⁴⁷⁴ Pendant la période à l'examen, la balance des paiements des États-Unis a toujours affiché un excédent pour les paiements liés à la PI, comme en témoigne la rubrique "frais pour usage de la propriété intellectuelle". En 2020, les recettes nettes se sont chiffrées à 70,8 milliards d'USD, soit 113,8 milliards d'USD pour les recettes totales et 43,0 milliards d'USD pour les versements.⁴⁷⁵ Durant les trois premiers trimestres de 2021, les recettes totales se sont chiffrées à 91,0 milliards d'USD et les versements à 34,7 milliards d'USD, ce qui a entraîné un excédent de 56,3 milliards d'USD.

3.329. Les produits de la PI mesurés par le Bureau des analyses économiques (BEA) sont la R&D; les logiciels; et les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales. Ces produits sont mesurés comme des investissements fixes parce qu'ils sont utilisés de manière répétée dans les processus de production et qu'ils offrent un service durable aux entreprises, aux institutions sans but lucratif et aux organismes gouvernementaux qui investissent dans ces produits.⁴⁷⁶ Selon cette mesure, l'investissement fixe privé dans les produits de la PI a atteint 1 079 milliards d'USD en 2020, soit quelque 5,4% du PIB total. La R&D a représenté la plus grande part de l'investissement privé total dans les produits de la PI en 2020 (environ 49,9% du total); dans cette catégorie, la principale contribution a été celle de la R&D dans le secteur manufacturier (27,5% du total). L'investissement dans les logiciels a constitué 42% du total en 2020, tandis que l'investissement dans les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales a représenté environ 8,1% du total (tableau 3.37).⁴⁷⁷

Tableau 3.37 Investissement fixe privé dans les produits de la PI, par type, 2017-2020

(Milliards d'USD)

	2017	2018	2019	2020
Investissement fixe privé dans les produits de la PI	875,0	956,7	1 034,8	1 078,5
Logiciels	365,7	401,3	427,7	453,4
Logiciels standardisés ^a	152,8	172,3	188,5	212,5
Logiciels personnalisés	148,6	162,3	167,1	165,5
Logiciels développés pour compte propre	64,3	66,7	72,1	75,4
Recherche-développement^b	423,5	465,6	514,4	537,7
Entreprises	398,5	439	488,4	511
Secteurs manufacturiers	254,5	270,6	289,1	295,7
Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	70,7	80,7	96,2	105,7
Produits chimiques, à l'exclusion des produits pharmaceutiques et des médicaments	10,5	10,7	10,9	10,3
Semi-conducteurs et autres composants électroniques	33,4	34,1	37,8	39,4
Fabrication d'autres produits informatiques et électroniques	45,5	46,8	45,4	47,3
Véhicules automobiles, carrosseries et remorques et leurs parties	24,7	26,3	25,6	23,6
Fabrication de produits et pièces pour l'industrie aérospatiale	14,8	13,6	10,4	9,0
Autres secteurs manufacturiers	55,0	58,2	62,7	60,5
Secteurs non manufacturiers	144,0	168,4	199,3	215,3
Services de développement de la R&D scientifique	9,7	10,4	11,7	10,8

⁴⁷³ Administration de l'économie et des statistiques (ESA) et Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) (2016), *Intellectual Property and the U.S. Economy: 2016 Update*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/IPandtheUSEconomySept2016.pdf>.

⁴⁷⁴ Fondation nationale pour les sciences, *Science and Engineering Indicators 2018*. Adresse consultée: <https://www.nsf.gov/statistics/2018/nsb20181/report/sections/industry-technology-and-the-global-marketplace/highlights>.

⁴⁷⁵ BEA, *International Data*. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1#reqid=62&step=6&isuri=1&6210=1&6200=2>.

⁴⁷⁶ BEA, *Intellectual Property*. Adresse consultée: <https://www.bea.gov/data/special-topics/intellectual-property>.

⁴⁷⁷ BEA, *National Data*. Adresse consultée: https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=19&step=3&isuri=1&nipa_table_list=331&categories=survey.

	2017	2018	2019	2020
Tous les autres secteurs non manufacturiers	134,3	158	187,6	204,5
Édition de logiciels	38,7	36,7	35,8	37,6
Services financiers et immobiliers	8,5	8,8	10,8	11,8
Services de conception de systèmes informatiques et services connexes	12,6	16,2	21,3	21,7
Autres secteurs non manufacturiers	74,4	96,4	119,7	133,3
Institutions sans but lucratif au service des ménages	25	26,6	26,1	26,7
Universités et collèges ^c	5,7	6	6,1	6,4
Autres institutions sans but lucratif	19,3	20,7	19,9	20,3
Œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales	85,8	89,8	92,7	87,4
Films de cinéma	17,5	18,2	18,7	17,9
Programmes de télévision de longue durée	47,9	50,5	52,1	49,2
Livres	9,8	9,7	9,5	9
Musique	7,1	7,6	8,3	7,9
Autres	3,6	3,8	4	3,4

a À l'exclusion des logiciels intégrés, ou regroupés, dans les ordinateurs et autres équipements.

b Y compris les dépenses de R&D pour les logiciels.

c Y compris l'investissement en R&D des universités et collèges privés.

Source: BEA, *National Data*. Adresse consultée:

https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=19&step=3&isuri=1&nipa_table_list=331&categories=survey.

3.330. Ces dernières années ont été marquées par l'augmentation du nombre de brevets liés à l'intelligence artificielle (IA). Un récent rapport de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) révèle que l'IA est de plus en plus importante pour l'invention et qu'elle se diffuse largement à travers les technologies, les inventeurs titulaires de brevets, les organisations et les zones géographiques. Le rapport montre qu'entre 2002 et 2018, les demandes annuelles de brevet concernant l'IA ont augmenté de plus de 100%, passant de 30 000 à plus de 60 000 par an, tandis que la part des demandes totales de brevet intégrant l'IA est passée de 9% à près de 16%. En outre, les brevets intégrant l'IA ont représenté environ 42% du total des sous-classes de technologie utilisées par l'USPTO en 2018 et le pourcentage des inventeurs titulaires de brevets qui sont actifs dans l'IA était d'environ 25%. On a également observé une augmentation importante du pourcentage d'organisations déposant des brevets en IA.⁴⁷⁸

3.331. Assurer la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) de façon suffisante et efficace reste une priorité en matière de politique commerciale pour l'Administration des États-Unis, comme en témoigne le rapport publié en 2021 au titre de l'article spécial 301.⁴⁷⁹ L'une des priorités déclarées de l'Administration actuelle est d'élaborer une politique commerciale en faveur des travailleurs américains, notamment ceux qui sont actifs dans des industries d'exportation axées sur l'innovation. En recensant les possibilités qui se présentent pour les industries de l'innovation et de la création des États-Unis sur les marchés étrangers et les difficultés qu'elles rencontrent, l'Administration cherche à promouvoir la création d'emplois, le développement économique et d'autres avantages liés à une protection efficace des DPI et des moyens de faire respecter ces droits. En outre, compte tenu de l'importance de l'innovation et de la PI dans la réalisation des progrès nécessaires pour surmonter la crise actuelle liée à la COVID-19, l'Administration s'est engagée à mettre en œuvre des politiques commerciales ayant pour but de se préparer à la prochaine crise. La lutte contre le piratage et la contrefaçon et la promotion de l'accès aux marchés pour la PI des États-Unis dans des secteurs allant de la haute technologie aux industries de base sont également des objectifs de politique générale.⁴⁸⁰

3.3.7.2 Cadre réglementaire général

3.332. Les États-Unis sont membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et sont partie à des conventions et traités internationaux en lien avec les DPI, notamment à 19 instruments administrés par l'OMPI.⁴⁸¹ Le 17 décembre 2005, ils ont accepté le Protocole portant

⁴⁷⁸ USPTO (2020), *Inventing AI: Tracing the Diffusion of Artificial Intelligence with U.S. Patents*, n° 5. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/OCE-DH-AI.pdf>.

⁴⁷⁹ USTR, *Special 301*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/intellectual-property/Special-301>.

⁴⁸⁰ USTR (2021), *2021 Special 301 Report*. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Special%20301%20Report%20\(final\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Special%20301%20Report%20(final).pdf).

⁴⁸¹ La liste complète se trouve sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante: <http://www.wipo.int/portal/fr/index.html>. En décembre 2021, les États-Unis n'avaient pas encore présenté leur

amendement de l'Accord sur les ADPIC adopté par le Conseil général le 6 décembre 2005 (document de l'OMC WT/L/641). Pendant la période à l'examen, les États-Unis ont continué à systématiquement notifier à l'OMC les mises à jour des lois et réglementations relatives aux DPI, y compris les modifications apportées en la matière. Les mises à jour les plus récentes datent de 2020. Les modifications récemment apportées aux lois et notifiées à l'OMC sont: i) la législation relative aux renseignements non divulgués des 50 États, du district de Columbia et de Porto Rico⁴⁸²; ii) la mise en œuvre de la Loi de 2018 sur l'étude des catégories sociales sous-représentées en quête de succès dans les domaines technique et scientifique (Loi SUCCESS) en ce qui concerne certains aspects de la Loi sur les brevets (voir ci-après), qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018⁴⁸³; iii) la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation des œuvres musicales Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte, ou Loi sur la modernisation des œuvres musicales (MMA), promulguée le 11 octobre 2018, qui vise à moderniser le traitement des questions liées au droit d'auteur pour la musique et les enregistrements audio, en raison des nouvelles formes de technologie comme la diffusion numérique en temps réel⁴⁸⁴; iv) la mise en œuvre de la Loi sur l'application du Traité de Marrakech, promulguée le 10 octobre 2018, qui porte modification des exceptions au droit d'auteur concernant les personnes aveugles ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés figurant à la section 121 du titre 17 de l'U.S.C., ajoute une nouvelle section 121A relative aux échanges transfrontières d'œuvres rendues accessibles aux personnes aveugles ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés, et met en œuvre la ratification par les États-Unis du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées⁴⁸⁵; et v) les modifications introduites par la Loi de 2018 sur l'amélioration de l'agriculture (P.L. 115-334) de la Loi des États-Unis sur la protection des variétés végétales pour y ajouter les plantes à multiplication asexuée, qui n'existaient pas auparavant dans le cadre de la loi⁴⁸⁶; les règlements d'application de la règle ont également été révisés et la règle finale a été publiée le 6 janvier 2020.⁴⁸⁷ Un état des lieux de la protection des DPI aux États-Unis à la fin de 2021 est présenté dans le tableau A3. 8.

3.333. Les États-Unis, représentés par l'USTR, ont recours à différents mécanismes et canaux aux niveaux bilatéral, plurilatéral ou multilatéral pour traiter des questions de protection et de respect de la PI avec leurs partenaires commerciaux. À cet égard, ils cherchent à obtenir des engagements contraignants en matière de DPI dans le cadre d'ALE bilatéraux et plurilatéraux, d'accords et de mémorandums d'accords bilatéraux, d'accords bilatéraux d'investissement, et d'accords-cadres sur le commerce et l'investissement. Ils ont également cherché activement à mettre en place des normes élevées en matière de protection de la PI, en participant aux discussions sur ces questions avec les pays qui souhaitent accéder à l'OMC. Les États-Unis assurent également la protection et le respect des DPI à l'aide des instruments suivants: l'examen et le rapport annuels au titre de l'article spécial 301 (voir ci-après) et la concertation avec les partenaires commerciaux sur la PI; la participation au débat multilatéral sur les questions liées à la PI à l'OMC, à l'OMPI, à l'APEC et dans d'autres organisations; la mise en œuvre d'une politique commerciale favorable à l'innovation sur leur territoire; et le rôle de premier plan joué dans l'élaboration interinstitutions de la politique commerciale.⁴⁸⁸

3.334. L'USDOC joue aussi un rôle important en ce qui concerne les questions relatives à la politique en matière de PI. Le Sous-Secrétaire au commerce pour la propriété intellectuelle et le Directeur de l'USPTO sont chargés, entre autres choses, de conseiller le Président, par l'entremise du Secrétaire au commerce, sur les questions relatives à la politique nationale, et parfois internationale, en matière de PI; de conseiller les départements et organismes fédéraux sur les questions relatives à la politique des États-Unis en matière de PI et à la protection de la PI dans d'autres pays; de donner des orientations sur les propositions formulées par les organismes pour aider les gouvernements étrangers et les organisations intergouvernementales internationales sur les questions relatives à la protection de la PI; et de mettre en place des programmes et des études, ou de procéder à des échanges d'éléments ou de services concernant le droit national et international sur la PI et l'efficacité de la protection de la PI aux États-Unis et dans le monde.⁴⁸⁹

instrument de ratification du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, qui est entré en vigueur le 28 janvier 2020.

⁴⁸² Document de l'OMC IP/N/1/USA/U/56-IP/N/1/USA/60 du 1^{er} juin 2018.

⁴⁸³ Document de l'OMC IP/N/1/USA/61-IP/N/1/USA/P/15 du 13 février 2019.

⁴⁸⁴ Document de l'OMC IP/N/1/USA/62-IP/N/1/USA/C/7 du 13 février 2019.

⁴⁸⁵ Document de l'OMC IP/N/1/USA/63-IP/N/1/USA/C/8 du 13 février 2019.

⁴⁸⁶ Document de l'OMC IP/N/1/USA/64-IP/N/1/USA/P/16 du 25 septembre 2020.

⁴⁸⁷ Document de l'OMC IP/N/1/USA/65-IP/N/1/USA/P/17 du 25 septembre 2020.

⁴⁸⁸ USTR, *Intellectual Property*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/intellectual-property>.

⁴⁸⁹ 35 U.S.C. sections 2 b 8) à 13); et 35 U.S.C. section 3.

3.335. Le Bureau chargé de la politique et des affaires internationales (OPIA) de l'USPTO est chargé de formuler et d'exécuter la politique intérieure et internationale des États-Unis relative à la protection des droits de propriété intellectuelle et aux moyens de faire respecter ces droits aux niveaux national et international, et de recommander des moyens améliorés et plus efficaces de faire reconnaître et respecter les DPI des ressortissants américains. En particulier, l'OPIA possède des compétences techniques et commerciales en matière de brevets nationaux et internationaux et de DPI liés aux brevets, et il représente le gouvernement des États-Unis à l'OMPI, aux Cinq offices de la PI (IP5)⁴⁹⁰, au Forum sur les dessins et modèles industriels (ID5)⁴⁹¹ et à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). L'OPIA s'occupe de la politique en matière de brevets et de la politique connexe, qui couvre un certain nombre de domaines essentiels pour répondre aux nombreuses questions liées aux brevets qui se posent pour les titulaires de droits des États-Unis aux niveaux national et international, y compris les questions relatives à la politique nationale en matière de brevets et les questions connexes qui se rapportent aux obligations internationales, à la législation et à la pratique étrangère, ainsi qu'au développement de la pratique et de la jurisprudence des États-Unis; de la négociation de traités et de la surveillance du respect des dispositions des traités internationaux concernant les brevets; de la mise en œuvre et du respect par les États-Unis des obligations qui leur incombent au titre de traités internationaux concernant les brevets, les dessins et modèles industriels, les végétaux et variétés végétales, ainsi que la protection des secrets commerciaux et les données réglementaires; et de la réalisation d'activités d'assistance technique et de formation concernant les questions relatives aux brevets, tant pour les fonctionnaires des États-Unis que pour les fonctionnaires étrangers.⁴⁹² L'OPIA coordonne son travail avec les activités connexes à la délivrance de brevets de l'USPTO, y compris celles de l'Office de la coopération internationale en matière de brevets, pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer l'efficacité et la qualité de la procédure d'examen des brevets, par exemple par l'intermédiaire de l'Académie mondiale de la propriété intellectuelle de l'USPTO, du cadre du partage des tâches relatives à la procédure accélérée d'examen des brevets, du système de classification coopérative des brevets, et de l'initiative en faveur d'une base de données mondiale.

3.336. L'Office du droit d'auteur des États-Unis aide le Congrès à élaborer et à administrer les lois et la politique du pays en matière de droit d'auteur et à traiter les questions internationales en matière de droit d'auteur. L'Office du droit d'auteur fournit également au public des renseignements sur le droit d'auteur, notamment en répondant aux questions, en élaborant des programmes éducatifs, en créant du matériel didactique et en gérant un bureau public d'information. Le Bureau chargé de la politique et des affaires internationales (PIA) de l'Office du droit d'auteur travaille avec les organismes du pouvoir exécutif sur un large éventail de questions relatives au droit d'auteur afin de fournir des analyses et des conseils essentiels en matière de politique nationale et internationale. Le Bureau du Conseil général de l'Office du droit d'auteur (OGC) conseille les tribunaux lorsque d'importantes questions en matière de droit d'auteur sont soulevées dans le cadre de litiges.

3.3.7.3 Brevets

3.337. La principale législation en matière de brevets est la Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 de l'U.S.C. La Loi Leahy-Smith America Invents (Loi AIA) de 2011⁴⁹³ a permis de faire évoluer la législation des États-Unis en matière de brevets vers un système basé sur le principe du premier inventeur déposant et d'harmoniser la législation des États-Unis avec la pratique internationale. La Loi AIA a ménagé un allongement de la période de grâce afin de protéger les droits de brevet des inventeurs contre toute divulgation, faite par les inventeurs, intervenue un an ou moins avant la date effective de dépôt de la demande, et elle a modifié la définition de la notion d'état de la technique afin d'y inclure la divulgation sous une forme non écrite, entre autres choses.⁴⁹⁴

⁴⁹⁰ Les cinq offices des brevets sont l'USPTO, l'Office européen des brevets (OEB), l'Office japonais des brevets (JPO), l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA, anciennement SIPO).

⁴⁹¹ L'ID5 est un cadre pour les dessins et modèles industriels regroupant la CNIPA, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), le JPO, le KIPO et l'USPTO.

⁴⁹² USPTO, *Patent Policy*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/ip-policy/patent-policy>.

⁴⁹³ P.L. 112-29. Adresse consultée: <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW-112publ29/content-detail.html>.

⁴⁹⁴ USPTO, *Global Impacts of the AIA*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/patent/laws-and-regulations/america-invents-act-aia/global-impacts-aia>.

3.338. Un brevet peut être accordé pour un procédé, une machine, une fabrication ou une composition de matières ou leur amélioration. La durée de la protection est de 20 ans à compter de la date de dépôt aux États-Unis ou, dans des cas particuliers, à compter de la date de dépôt d'une demande antérieure connexe, sous réserve du paiement des frais de maintien en vigueur. Le droit conféré par le brevet est "le droit d'empêcher des tiers de fabriquer, d'utiliser, d'offrir à la vente ou de vendre" l'invention aux États-Unis ou "d'importer" l'invention aux États-Unis. Les brevets d'invention sont accordés pour des objets pouvant être protégés, et les inventions sont nouvelles et non évidentes par rapport à l'état de la technique. Conformément au n° 35 U.S.C. 101, "quiconque invente ou découvre un procédé, une machine, un article manufacturé ou une composition de matières, nouveau et utile, ou un perfectionnement nouveau et utile de ceux-ci, peut obtenir un brevet pour cette invention ou découverte". Le critère de nouveauté prévoit qu'une personne a droit à un brevet à moins que l'invention revendiquée ait été brevetée, qu'elle ait été décrite dans une publication imprimée en usage public ou ait été mise en vente ou mise à la disposition du public d'une autre manière avant la date de dépôt effective de la demande revendiquant l'invention; ou qu'elle ait été décrite dans un brevet délivré ou dans une demande de brevet publiée qui désigne un autre inventeur et a effectivement été présenté avant la date de dépôt effective de la demande revendiquant l'invention. La divulgation de l'invention ou de l'objet un an ou moins avant la date de dépôt effective de la demande revendiquant l'invention n'est pas considérée comme un état de la technique par rapport à l'invention revendiquée.

3.339. L'USPTO, qui relève de l'USDOC, est l'organisme fédéral chargé d'accorder les brevets aux États-Unis et d'enregistrer les marques. Il administre les lois sur les brevets se rapportant à l'octroi des brevets d'invention et remplit d'autres fonctions relatives aux brevets. Il conseille le Président, le Secrétaire au commerce et les organismes gouvernementaux des États-Unis en ce qui concerne la politique et la protection de la PI et les moyens de la faire respecter, et il promeut une protection renforcée et plus efficace de la PI dans le monde entier. Il collabore avec l'USTR et d'autres organismes pour insérer des dispositions solides en matière de PI dans les accords de libre-échange et autres accords internationaux. Il propose également des programmes de formation, d'éducation et de renforcement des capacités en vue de favoriser le respect de la PI et d'encourager le développement de solides régimes destinés à faire respecter les DPI par les partenaires commerciaux des États-Unis. L'USPTO est chargé d'examiner les demandes et d'accorder des brevets d'invention; il publie et diffuse l'information sur les brevets, enregistre les cessions de brevets, tient à jour les bases de données des brevets américains et étrangers pour la recherche, et met à la disposition du public une salle de recherche pour examiner les brevets délivrés et les registres. L'USPTO n'a aucune compétence en ce qui concerne les atteintes portées à des brevets ou les moyens de faire respecter les droits connexes (35 U.S.C. 281).

3.340. L'USPTO publie les brevets délivrés, ainsi que la plupart des demandes de brevet 18 mois à compter de la date effective la plus rapprochée de la date de dépôt de la demande, et il diffuse diverses autres publications concernant les brevets. Il enregistre également les cessions de brevets (35 U.S.C. 261). La législation des États-Unis prévoit la possibilité de présenter une demande de brevet provisoire (35 U.S.C. 111 b)). L'objectif est de fournir un premier dépôt de demande de brevet à moindre coût aux États-Unis, et d'établir la parité entre les déposants américains et les déposants étrangers. Une demande provisoire offre la possibilité d'anticiper la date effective de dépôt d'une demande de brevet. Le déposant a alors jusqu'à 12 mois pour remplir une demande de brevet non provisoire. Une demande provisoire n'est pas examinée sur le fond. Les demandes de brevet sont examinées par l'USPTO une fois que la procédure de dépôt est terminée et que toutes les pièces requises ont été reçues. Les 12 mois de traitement d'une demande provisoire ne sont pas pris en compte dans la durée de 20 ans concédée à un brevet délivré après le dépôt ultérieur d'une demande non provisoire. Aucune demande provisoire ne peut être déposée pour les inventions de dessins et modèles.

3.341. Conformément à la Loi de 1999 sur la protection des inventeurs américains (AIPA), la plupart des demandes de brevet de protection des végétaux et des demandes de brevet d'utilité déposées à partir du 29 novembre 2000 doivent être publiées. Le déposant d'une demande de brevet peut demander que la demande ne soit pas publiée, mais uniquement si l'invention n'a pas fait, et ne fera pas, l'objet d'une demande dans un pays étranger exigeant que la demande soit publiée 18 mois après son dépôt (ou à une date antérieure de priorité revendiquée) ou au titre du Traité de coopération en matière de brevets.⁴⁹⁵

⁴⁹⁵ USPTO, *Patent Basics*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/patents-getting-started/general-information-concerning-patents#heading-1>.

3.342. La Loi de 1980 portant modification de la Loi sur les brevets et les marques (Loi Bayh-Dole) (P.L. 96-517) et la Loi Stevenson-Wydler de 1980 sur l'innovation technologique (P.L. 96-480), ainsi que leurs règlements d'application, définissent un cadre pour faciliter l'innovation au moyen du financement de la PI et de la R&D. La Loi Bayh-Dole autorise l'USDOC à élaborer des clauses types sur les droits de brevet à inclure dans les accords de financement fédéraux avec des organismes sans but lucratif, y compris les universités et les petites entreprises. Le pouvoir de promulguer des règlements d'application pour la Loi Bayh-Dole a été confié à l'Institut national des normes et de la technologie (NIST). La Loi Bayh-Dole et ses règlements obligent toute personne, organisation à but non lucratif, petite entreprise ou grande entreprise à divulguer chaque "invention" (dans le cadre d'un accord de financement), dans un délai raisonnable après que l'invention a été portée à la connaissance du contractant; ils obligent les contractants à informer l'organisme de financement fédéral s'ils décident de conserver ou non la propriété de l'invention dans un délai de deux ans après la divulgation, et à déposer une demande de brevet initiale concernant l'invention dont le contractant choisit de conserver la propriété dans un délai de un an après la décision ou avant la fin de toute période légale pour obtenir la protection par brevet. La demande de brevet doit inclure une déclaration indiquant que l'invention a été réalisée avec l'aide du gouvernement dans le cadre d'une subvention ou d'un contrat attribué par l'organisme fédéral, et que le gouvernement a certains droits sur l'invention. Un contractant est tenu de présenter des rapports périodiques sur l'utilisation d'une invention, et d'accepter de ne pas concéder le droit exclusif d'utiliser ou de vendre aux États-Unis une invention, sauf si les produits qui la contiennent ou qui ont été fabriqués en l'utilisant ont été fabriqués dans une mesure substantielle aux États-Unis, sous réserve d'une dérogation. Les bénéficiaires du financement fédéral et les laboratoires fédéraux sont également censés donner aux petites entreprises la préférence sur les autres demandeurs de licences et doivent accorder ou réserver une licence au gouvernement fédéral pour utiliser l'invention aux États-Unis ou en leur nom. La Loi Bayh-Dole et ses règlements précisent également certaines conditions applicables aux licences accordées par les organismes fédéraux concernant toute invention appartenant au gouvernement fédéral.

3.343. Les modifications apportées en vertu de la réglementation du NIST concernant la Loi Bayh-Dole sont entrées en vigueur le 14 mai 2018 et visent à réduire la charge réglementaire qui pèse sur les bénéficiaires du financement fédéral pour la R&D. Le NIST a publié des mises à jour de sections du C.F.R. concernant la mise en œuvre de la Loi Bayh-Dole de 1980 (37 C.F.R., parties 401 et 404).⁴⁹⁶ Ces modifications clarifient certaines définitions, réduisent la charge liée à la mise en conformité, traitent des inventions conjointes des bénéficiaires de financement et des organismes fédéraux, et simplifient le processus de présentation de rapports par voie électronique. Elles prévoient également la prorogation automatique de l'obligation de déposer des demandes de brevet non provisoires et permettent aux entreprises, universités ou autres collaborateurs de recourir aux accords coopératifs de recherche-développement (CRADA) du NIST avec un laboratoire fédéral pour appuyer une demande de licence concernant une invention fédérale élaborée dans le cadre de ces accords CRADA.⁴⁹⁷ En janvier 2021, le NIST a publié un avis de proposition de réglementation visant à poursuivre la simplification et la réduction de la charge réglementaire, à améliorer le respect, à renforcer la capacité des contractants à commercialiser les inventions et à augmenter le retour sur investissement du financement fédéral.⁴⁹⁸ La Loi Stevenson-Wydler de 1980 sur l'innovation technologique (P.L. 96-480/21), telle que modifiée en vertu du titre II (Recherche, développement, essais et évaluation) de la Loi d'autorisation de défense nationale pour l'exercice 2020 (P.L. 116-92), promulguée le 20 décembre 2019, oblige les laboratoires fédéraux à participer activement aux activités de transfert de technologie, c'est-à-dire à communiquer des renseignements des organismes fédéraux au public pour encourager l'application pratique et commerciale de la R&D, et à prévoir un budget pour ces activités. La Loi exige que les laboratoires réservent un pourcentage de leur budget spécifiquement aux activités de transfert de technologie. En vertu de la P.L. 116-92, des modifications ont été apportées concernant les initiatives régionales d'innovation publique ou sans but lucratif, afin de promouvoir l'industrie axée sur l'innovation, de renforcer sa compétitivité par l'innovation de nouveaux produits et l'adoption de nouvelles

⁴⁹⁶ 37 C.F.R., partie 401, "Droits sur les inventions faites par des organisations à but non lucratif et des petites entreprises grâce à des subventions gouvernementales ou dans le cadre de contrats et d'accords de coopération du gouvernement", s'applique à tous les organismes fédéraux et à toutes les inventions visées par la Loi Bayh-Dole, même lorsque le gouvernement fédéral n'est pas la seule source de financement.

⁴⁹⁷ NIST, *2018 Bayh-Dole Updates*. Adresse consultée: <https://www.nist.gov/tpo/bayh-dole/2018-bayh-dole-updates>.

⁴⁹⁸ NIST, Rights to Federally Funded Inventions and Licensing of Government Owned Inventions. A Proposed Rule by the National Institute of Standards and Technology. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 1, 4 janvier. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-04/pdf/2020-27581.pdf>.

technologies, d'accélérer le rythme de la commercialisation de la recherche innovante et de stimuler et d'améliorer la capacité globale d'innovation et la résilience à long terme d'une région. À cette fin, le Bureau des partenariats technologiques (TPO) du NIST travaille avec d'autres parties prenantes en vue de donner la priorité aux questions relatives au transfert de technologie et d'améliorer le processus de promotion de l'innovation et de commercialisation des technologies.⁴⁹⁹

3.344. La Loi de 2018 sur l'étude des catégories sociales sous-représentées en quête de succès dans les domaines technique et scientifique (Loi SUCCESS)⁵⁰⁰ a pour objet de demander au Directeur de l'USTPO, en consultation avec l'Administrateur de la SBA, de présenter des recommandations pour promouvoir la participation des femmes, des minorités et des anciens combattants aux activités d'entrepreneur et au système de brevets. Dans son rapport établi conformément aux prescriptions de la Loi SUCCESS, l'USPTO a présenté un certain nombre de recommandations législatives visant à accroître la participation des femmes, des minorités et des anciens combattants en tant qu'inventeurs titulaires de brevets et entrepreneurs.⁵⁰¹

3.345. La validité d'un brevet peut être contestée en déposant une demande auprès du Conseil de l'examen des brevets et des recours (PTAB), un tribunal administratif de l'USPTO. Le déposant d'une demande peut demander qu'une ou plusieurs revendications de brevet soient annulées comme étant non brevetables. Le PTAB conduit des procédures d'examen, y compris des examens de brevets *inter partes*, des examens postérieurs à la délivrance d'un brevet, des examens des brevets basés sur la méthode de la branche d'activité visée et des procédures de dérivation; il connaît des appels portant sur des décisions défavorables rendues par les examinateurs concernant des demandes de brevet et des procédures de réexamen; et il rend des décisions dans des procédures d'interférence. La validité d'un brevet peut être contestée devant le PTAB principalement de deux façons: en demandant un examen postérieur à la délivrance d'un brevet⁵⁰² dans les neuf mois à compter de la date de délivrance; ou en demandant un examen *inter partes* à tout moment neuf mois après la date de délivrance ou de renouvellement d'un brevet, ou la date de la conclusion d'une procédure d'examen postérieur à la délivrance d'un brevet.⁵⁰³ Jusqu'au 16 septembre 2020, les types de procédures d'examen comprenaient aussi la Méthode de la branche d'activité visée (méthode CBM). Le PTAB mène aussi des procédures de dérivation pour déterminer si l'invention revendiquée par un inventeur désigné dans une demande antérieure est dérivée de celle d'un inventeur désigné dans la demande présentée par le déposant, et si la demande antérieure revendiquant une telle invention a été déposée sans autorisation.⁵⁰⁴

3.346. Pendant l'exercice 2021, 1 401 demandes au titre de la Loi AIA ont été déposées, dont 1 308 concernaient des examens *inter partes* et 93 des examens postérieurs à la délivrance d'un brevet. Parmi ces demandes, 65% concernaient les technologies électriques ou informatiques, 23% les méthodes mécaniques et commerciales, 6% les produits chimiques, 7% les produits

⁴⁹⁹ NIST, Technology Partnerships Office. Adresse consultée: <https://www.nist.gov/tpo>.

⁵⁰⁰ P.L. 115-273 du 31 octobre 2018. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/115/plaws/publ273/PLAW-115publ273.pdf>. Elle a été notifiée à l'OMC dans le document IP/N/1/USA/P/5 du 13 février 2019.

⁵⁰¹ USPTO (2019), *Report to Congress Pursuant to P.L. 115-273, the SUCCESS Act*, octobre. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOSuccessAct.pdf>.

⁵⁰² L'examen postérieur à la délivrance d'un brevet est une procédure d'examen visant à examiner la brevetabilité d'une ou plusieurs revendications d'un brevet pour tout motif pouvant être invoqué. La procédure pour réaliser un examen postérieur à la délivrance d'un brevet s'applique de manière générale aux brevets délivrés sur la base de demandes visées par les dispositions de la Loi AIA relatives au principe du premier inventeur déposant.

⁵⁰³ L'examen *inter partes* est une procédure d'examen visant à examiner la brevetabilité d'une ou de plusieurs revendications d'un brevet uniquement pour des motifs liés à la nouveauté ou au caractère non évident de l'objet, et uniquement sur la base de l'état de la technique constitué de brevets ou de publications imprimées. En ce qui concerne l'examen postérieur à la délivrance d'un brevet, une détermination finale sera publiée dans un délai d'un an (prorogeable de six mois). USPTO, *Inter Partes Review*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/patents/ptab/trials/inter-partes-review>.

⁵⁰⁴ Les demandes de procédure de dérivation peuvent être déposées par un déposant visé par les dispositions relatives au principe du premier inventeur déposant uniquement dans un délai d'un an à compter de la première publication d'une revendication d'une invention qui est la même ou substantiellement la même que la revendication de l'invention dans la demande antérieure. La demande doit être étayée par des éléments de preuve substantiels établissant que l'invention revendiquée est dérivée de celle d'un inventeur désigné dans la demande présentée par le déposant. La procédure de dérivation est entrée en vigueur le 16 mars 2013. USPTO, *Derivation Proceeding*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/patents/ptab/trials/derivation-proceeding>.

biopharmaceutiques et moins de 1% les dessins et modèles. Environ 59% des demandes ont été traitées au cours de l'exercice 2021; 32% des demandes ont été réglées.⁵⁰⁵

3.347. Le Plan stratégique de l'USPTO pour l'exercice 2018-2022 contient les principaux éléments concernant la politique actuelle et future en matière de PI.⁵⁰⁶ Il maintient les trois objectifs fixés pour la période 2014-2018: l'optimisation de la qualité des brevets et le respect des délais; l'optimisation de la qualité des marques et le respect des délais; et la prise d'initiatives nationales et mondiales afin d'améliorer la politique et la protection de la propriété intellectuelle et les moyens de la faire respecter. Il donne pour mission à l'USPTO d'améliorer la protection de la PI, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Le Plan stratégique de l'USPTO a pour objectif de continuer à améliorer la qualité des brevets délivrés et des marques enregistrées, et de réduire le temps nécessaire pour obtenir un brevet. Pour améliorer la qualité des brevets, l'USPTO a mis en place un nouveau système de recherche de brevets qui offre aux examinateurs un meilleur accès à l'état de la technique. Il a également procédé à un certain nombre de mises à jour relatives à l'IA qui alignent davantage le temps alloué à l'examen des demandes de brevet sur la technologie qui y est décrite dans la demande et ses caractéristiques spécifiques.⁵⁰⁷

3.348. Pendant l'exercice 2021, l'USPTO a reçu 650 654 demandes de brevet, contre 653 311 pour l'exercice 2020 et 666 843 pour l'exercice 2019; cette baisse était principalement due aux effets négatifs de la COVID-19 sur l'activité économique. Pendant la période à l'examen, l'USPTO a continué de réaliser des progrès quant aux réponses apportées aux préoccupations formulées les années précédentes concernant la durée du traitement des demandes et la nécessité d'améliorer la qualité des demandes de brevet. À cet égard, l'objectif I de son Cadre stratégique de résultats consiste à ramener à 10 mois en moyenne la durée qui s'écoule entre le dépôt d'une demande et la détermination initiale de la brevetabilité par l'examinateur, et à 20 mois en moyenne la durée totale du traitement des demandes de brevet. Suivant ces lignes directrices, et malgré les difficultés liées aux effets de la COVID-19 en ce qui concerne le personnel disponible, la durée du traitement des demandes de brevet n'a cessé de diminuer pendant la période considérée. Pendant les exercices 2020 et 2021, la durée totale du traitement des demandes était en moyenne de 23,3 mois, un chiffre inférieur à celui des exercices 2018 et 2019, où la durée était de 23,8 mois, et à celui de l'exercice 2017, où elle était de 24,2 mois. Le résultat obtenu au cours des exercices 2020 et 2021 a largement atteint l'objectif fixé dans le Cadre stratégique de résultats pour l'exercice 2020, à savoir parvenir à une durée de traitement de 23,7 mois.⁵⁰⁸ Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020, le délai d'attente moyen avant la première action était de 14,8 mois, soit moins que le délai de 15 mois fixé dans le Cadre.⁵⁰⁹ Toutefois, ce délai est passé à 16,9 mois au cours de l'exercice 2021, en partie en raison des perturbations causées par la pandémie. Pendant la période considérée, le nombre de brevets accordés par l'USPTO a continué d'augmenter. Pendant l'exercice 2021, l'USPTO a accordé un total de 338 335 brevets d'utilité, soit légèrement moins que les 360 784 accordés pendant l'exercice 2020, mais plus que les 336 846 de l'exercice 2019. Le nombre de brevets de dessins et modèles industriels a lui aussi augmenté, passant de 31 830 pendant l'exercice 2019 à 36 313 pendant l'exercice 2020, mais il a diminué pendant l'exercice 2021 pour s'établir à 33 914. Le nombre de brevets de protection des végétaux a augmenté pendant l'exercice 2020 pour atteindre 1 350, mais il a diminué pendant l'exercice 2021 pour s'établir à 1 256. Le nombre de redélivrances de brevets a également augmenté au cours de l'exercice 2020 mais a diminué en 2021 (tableau 3.38).

⁵⁰⁵ USPTO (2021), *PTAB Trial Statistics FY21 End of Year Outcome Roundup IPR, PGR, CBM. Patent Trial and Appeal Board. Fiscal Year 2021*. Adresse consultée:

https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/ptab_aia_fy2021_roundup.pdf.

⁵⁰⁶ USPTO (2018), *Strategic Plan 2018-2022*. Adresse consultée:

https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTO_2018-2022_Strategic_Plan.pdf.

⁵⁰⁷ USPTO (2022), *FY2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée:

<https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

⁵⁰⁸ USPTO (2022), *FY2021 Performance and Accountability Report*. Performance Highlights. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

⁵⁰⁹ Le délai d'attente avant la première action correspond au temps écoulé entre le moment où une demande est déposée et celui où l'examinateur de brevet fait une détermination initiale de brevetabilité. La durée totale du traitement correspond au temps écoulé entre le dépôt de la demande et le moment où le brevet est accordé ou la demande abandonnée.

Tableau 3.38 Demandes de brevet, délivrance de brevet et délais de traitement des brevets, exercices 2017 à 2021

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Demandes de brevet déposées, total	650 350	647 572	666 843	653 311	650 654
Brevets d'utilité	604 298	599 174	619 017	603 669	593 294
Redélivrance de brevets	1 049	989	1 096	1 153	1 140
Brevets de protection des végétaux	1 071	1 049	1 159	1 050	964
Brevets de dessins et modèles	43 932	46 360	45 571	46 105	54 201
Demandes provisoires déposées	166 885	168 427	169 514	174 464	158 346
Premières actions					
Brevets de dessins et modèles	40 415	41 587	40 098	42 219	40 263
Brevets d'utilité, brevets de protection des végétaux et redélivrance de brevets	611 280	597 509	582 917	578 768	520 233
Traité de coopération en matière de brevets/Chapitre	20 353	20 932	21 559	21 903	20 323
Demandes de brevet réglées, total	676 002	680 467	682 134	657 948	623 467
Demandes de brevet acceptées, total	373 093	368 877	406 678	405 884	385 433
Brevets de dessins et modèles	32 705	34 078	35 450	36 350	35 516
Brevets d'utilité, brevets de protection des végétaux et redélivrance de brevets	340 388	334 799	371 228	369 534	349 917
Abandons, total	302 452	282 374	275 470	251 029	237 209
Brevets de dessins et modèles	5 894	6 197	6 529	5 807	5 886
Brevets d'utilité, brevets de protection des végétaux et redélivrance de brevets	296 558	276 177	268 941	245 222	231 323
Brevets délivrés	347 372	339 512	370 423	399 055	374 066
Brevets d'utilité	315 367	306 912	336 846	360 784	338 335
Redélivrance de brevets	392	500	554	608	501
Brevets de protection des végétaux	1 246	1 251	1 193	1 350	1 256
Brevets de dessins et modèles	30 367	30 849	31 830	36 313	33 914
Durée moyenne de traitement des demandes de brevet	24,2	23,8	23,8	23,3	23,3
Demandes internationales dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets reçues par l'USPTO en tant qu'office récepteur.	56 840	55 849	55 692	56 982	56 602
Brevets renouvelés au titre de la P.L. 102-2049	424 574	490 132	479 839	590 199	447 297
Brevets expirés au titre de la P.L. 102-2049	99 047	118 709	129 466	133 240	145 807

Source: USPTO, *FY2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

3.349. La part des brevets d'origine étrangère délivrés par l'USPTO a quelque peu augmenté pendant la période considérée, passant de 52,3% du total pendant l'exercice 2018 à 53,1% pendant l'exercice 2021.⁵¹⁰ Les pays étrangers ayant reçu la part la plus importante de brevets sont le Japon (26,7% des brevets délivrés à des résidents étrangers), la République de Corée (11,0%), l'Allemagne (8,8%) et la Chine (5,5%) (tableau 3.39).

Tableau 3.39 Brevets délivrés par les États-Unis à des résidents de pays et territoires étrangers, exercices 2017 à 2021

(Nombre)

Résidence	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Total	180 287	177 550	193 373	180 275	198 730
Allemagne	17 994	17 434	18 758	19 799	17 569
Australie	1 964	1 966	2 136	2 298	1 888
Autriche	1 615	1 528	1 618	1 650	1 416
Belgique	1 358	1 408	1 447	1 537	1 315
Canada	7 539	7 225	7 790	8 179	7 260
Chine	14 154	16 315	20 836	26 176	10 993
Corée, République de	22 689	22 054	22 427	24 218	21 867
Danemark	1 249	1 270	1 320	1 425	1 221
Finlande	1 730	1 601	1 545	1 641	1 605
France	7 365	6 991	7 532	7 981	6 907
Inde	4 207	4 248	5 075	5 888	3 685
Israël	4 304	4 168	4 630	5 011	3 820
Italie	3 209	3 247	3 718	3 913	3 158
Japon	51 741	50 012	53 172	55 899	53 044

⁵¹⁰ USPTO, *U.S. Patent Statistics Chart: Calendar Years 1963-2020*. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/web/offices/ac/ido/oeip/taf/us_stat.htm.

Résidence	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Pays-Bas	3 132	3 215	3 340	3 552	2 941
Royaume-Uni	7 636	7 549	8 494	8 834	7 289
Suède	3 327	3 164	3 321	3 495	3 044
Suisse	3 024	2 893	3 197	3 394	2 905
Taipei chinois	12 535	11 424	11 857	13 390	12 735
Autres	12 350	9 500	19 723	30 420	34 068

Note: Comprend les brevets d'utilité, les brevets de dessins et modèles, les brevets de protection des végétaux et la redélivrances de brevets.

Source: USPTO, *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

3.350. Pendant la période considérée, la part des brevets d'utilité accordés aux petites et micro-entreprises a augmenté, passant de 2,33% du total au cours de l'exercice 2017 à 2,48% au cours de l'exercice 2021 pour les microentreprises, et de 19,54% à 20,76% pour les petites entités (tableau 3.40).

Tableau 3.40 Pourcentage des brevets d'utilité délivrés aux micro-entités, aux petites entités et aux grandes entités, exercices 2017 à 2021

(%)

Résidence	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Toutes les origines					
Micro-entités	2,33	2,48	2,49	2,50	2,48
Petites entités	19,54	19,86	19,94	19,98	20,76
Grande entités	78,13	77,66	77,57	77,52	76,75
Origine États-Unis					
Micro-entités	4,06	4,34	4,22	4,20	4,23
Petites entités	25,68	25,91	25,82	25,92	27,02
Grande entités	70,26	69,75	69,97	69,88	68,75
Origine étrangère					
Micro-entités	0,77	0,84	0,94	1,01	1,01
Petites entités	14,02	14,49	14,67	14,74	14,74
Grande entités	85,21	84,67	84,39	84,25	83,57

Source: USPTO, *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

3.351. Outre les examens postérieurs à la délivrance d'un brevet et les examens *inter partes*, le PTAB est également responsable des appels pendant le déroulement de l'examen des brevets (appels *ex parte*), et il met en œuvre les parties relatives au règlement des différends en matière de brevets de la Loi AIA qui ont été mentionnées plus haut. Au cours de l'exercice 2021, 5 550 appels *ex parte* ont été déposés, contre 6 772 durant l'exercice 2020; le PTAB a statué sur 7 872 appels *ex parte* pendant l'exercice 2020 et sur 7 340 pendant l'exercice 2021. À la fin de celui-ci, il y avait 5 692 appels en suspens, contre 11 021 à la fin de l'exercice 2018.⁵¹¹ Pendant la période considérée, la durée de traitement liée aux examens du PTAB a diminué. La durée de traitement par le Conseil des appels dont il est saisi est tombée de 29,8 mois pour l'exercice 2015 à 13,4 mois pour l'exercice 2020, puis à 12,7 mois pour l'exercice 2021; ce résultat a dépassé l'objectif de 14,2 mois prévu pour l'exercice 2021.⁵¹²

3.3.7.4 Dessins et modèles industriels

3.352. Les dessins et modèles industriels, compris comme désignant tout dessin ou modèle ornemental nouveau et original d'un produit, sont généralement protégés par des brevets de dessin ou de modèle. La Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets a apporté des modifications à la Loi sur les brevets et établi le fondement juridique de la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (Arrangement de La Haye), entré en vigueur le 13 mai 2015 pour les

⁵¹¹ USPTO (2021), *Appeal and Interference Statistics: Patent Trial and Appeal Board*, 30 septembre. Adresse consultée: https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/appeal_and_interference_statistics_september2021.

⁵¹² USPTO (2022), *FY2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

États-Unis. Cela a en outre permis aux États-Unis d'adhérer au système administré par l'OMPI. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets, les requérants américains peuvent déposer une demande internationale d'enregistrement de dessins industriels par l'intermédiaire de l'USPTO, qui agit alors comme office de dépôt indirect de la demande internationale, et les déposants d'une demande internationale d'enregistrement de dessins industriels peuvent désigner les États-Unis aux fins de la protection. La durée de protection pour les demandes déposées à partir du 13 mai 2015 est de 15 ans à compter de la date de l'octroi, et de 14 ans à compter de la date de l'octroi pour les demandes déposées avant le 13 mai 2015.

3.353. Pendant la période considérée, le nombre de brevets de dessins et modèles industriels octroyés a continué de suivre une tendance à la hausse, bien qu'il ait diminué durant l'exercice 2021 en raison des perturbations causées par la pandémie. L'USPTO a délivré 33 914 brevets de dessins ou modèles industriels au cours de l'exercice 2021, ce qui représente une hausse par rapport aux 30 849 délivrés pendant l'exercice 2018, mais une baisse par rapport aux 36 313 brevets délivrés pendant l'exercice 2020.⁵¹³

3.354. L'USPTO a toujours considéré que les brevets de dessins et modèles protégeaient les dessins et modèles incorporés ou appliqués à un article manufacturé (ou une partie de celui-ci) et non l'article lui-même; les requérants sont tenus de montrer le dessin ou modèle tel qu'il est appliqué ou incorporé à un article manufacturé. Pour qu'un dessin ou modèle pour une icône générée par ordinateur puisse être protégé, l'USPTO exige actuellement qu'il réponde aux critères suivants: i) être incorporé dans un écran d'ordinateur, un moniteur, un autre panneau d'affichage ou une partie de ceux-ci; ii) être plus qu'une simple image sur un écran; et iii) faire partie intégrante du fonctionnement de l'ordinateur qui affiche dessin ou modèle. Toutefois, les récents progrès technologiques ont permis le développement de dessins et modèles qui ne sont pas appliqués ou intégrés à un produit physique mais qui peuvent remplir une fonction utilitaire, plutôt que de simplement servir d'image affichée. Les nouveaux dessins et modèles de l'économie numérique sous forme de projections, d'hologrammes et de réalité virtuelle et augmentée (PHVAR) présentent de nouveaux défis pour les systèmes de protection des dessins et modèles industriels, car ils ne nécessitent pas d'écran d'affichage physique ou d'autre article tangible pour être visualisés. Pour traiter de cette question, le 21 décembre 2020, l'USPTO a publié un avis au *Federal Register* sollicitant l'avis du public sur la question de savoir si l'interprétation que l'USPTO a donnée de la prescription relative à l'"article manufacturé" dans le titre 35 de l'U.S.C., section 171, devrait être révisée afin de protéger les dessins et modèles numériques qui englobent les technologies nouvelles et émergentes.⁵¹⁴

3.3.7.5 Marques

3.355. Le Service des marques de l'USPTO enregistre les marques, y compris les marques de fabrique ou de commerce, les marques de service, les marques de certification, les marques collectives et les marques d'appartenance collective, qui satisfont aux prescriptions de la Loi de 1946 sur les marques, telle qu'elle a été modifiée. En outre, il informe le public et les entreprises des droits de marque revendiqués dans les demandes en cours et les enregistrements existants. La principale fonction du Service des marques est d'examiner les demandes d'enregistrement et demandes de maintien de l'enregistrement de marques. La législation sur les marques figure principalement dans la Loi Lanham de 1946 (Loi sur les marques), telle que modifiée (15 U.S.C. 1051 et suivants), la modification la plus récente étant celle de la Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques (voir plus loin). Les règles de procédure applicables dans les affaires de marques (37 C.F.R., partie 2) (Règles sur les marques des États-Unis), modifiée pour la dernière fois en décembre 2021, le Manuel d'examen des demandes d'enregistrement de marques (édition de juillet 2021) et la législation des États contiennent les principaux règlements et politiques. Une marque est toujours liée à des produits ou services spécifiques vendus à des clients.

3.356. La protection des marques découle de l'enregistrement fédéral auprès de l'USPTO, de l'emploi effectif de la marque dans le commerce et des lois fédérales sur la concurrence déloyale. L'enregistrement fédéral d'une marque n'est pas nécessaire pour l'établissement de droits sur la

⁵¹³ USPTO (2022), *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

⁵¹⁴ USPTO, *The Article of Manufacture Requirement. Request for information. Federal Register*, vol. 85, n° 245, 21 décembre 2020, Avis. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-12-21/pdf/2020-28110.pdf>.

marque. Les droits de la common law découlent de l'utilisation effective d'une marque et peuvent permettre à l'utilisateur de la common law de contester avec succès un enregistrement ou une demande. L'enregistrement fédéral d'une marque au Registre principal confère cependant au titulaire des droits additionnels, tels que la présomption légale de propriété, ainsi que la validité et le droit d'utiliser la marque en rapport avec les produits ou services indiqués dans l'enregistrement. Un enregistrement au niveau d'un État est également possible, mais il ne confère des droits qu'à l'intérieur des frontières de cet État particulier, et les droits de common law existent uniquement pour la zone spécifique où la marque est utilisée. L'enregistrement fédéral garantit également qu'un avis public de revendication de propriété de la marque est publié et répertorié dans les bases de données en ligne de l'USPTO. Les marques enregistrées au niveau fédéral peuvent être enregistrées auprès du CBP pour empêcher l'importation de marchandises portant atteinte à un droit. Les autres avantages de l'enregistrement fédéral comprennent la possibilité d'intenter une action concernant la marque devant un tribunal fédéral et la possibilité d'utiliser l'enregistrement aux États-Unis comme base pour obtenir un enregistrement à l'étranger.⁵¹⁵ La protection de la marque a une durée renouvelable de 10 ans, aussi longtemps qu'elle est employée ou qu'il existe des preuves suffisantes d'une non-utilisation excusable. La protection accordée à une marque peut être annulée si une déclaration sous serment d'utilisation ou de non-utilisation excusable n'est pas fournie entre la cinquième et la sixième année d'utilisation, la neuvième et la dixième année d'utilisation, et pour chaque période de 10 ans suivante.⁵¹⁶

3.357. Les demandes d'enregistrement fédéral d'une marque peuvent être fondées sur l'utilisation de la marque dans le cours normal d'activités commerciales aux États-Unis; une intention de bonne foi d'utiliser la marque dans le cours normal d'activités commerciales aux États-Unis; la Convention de Paris ou le Protocole de Madrid. L'USPTO examine les demandes d'enregistrement de marques et détermine si la marque demandée répond aux prescriptions pour l'enregistrement fédéral, mais n'établit aucune détermination concernant le droit d'utiliser une marque, cette question devant être tranchée par un tribunal. L'USPTO n'effectue pas de recherches de marques pour le public et ne fait pas d'observations sur la validité des marques enregistrées. L'USPTO ne répond pas aux questions préalables au dépôt d'une demande sur le point de savoir si une marque ou un type de marque particulier peut être enregistré en tant que marque, et il ne donne pas de conseils ou d'avis juridiques concernant les droits de marque découlant de la common law, les enregistrements au niveau des États ou les plaintes pour atteinte aux marques.⁵¹⁷

3.358. La première utilisation commerciale de la marque peut empêcher l'enregistrement d'une marque ayant été déposée ou utilisée de façon commerciale à une date ultérieure. Pour les demandes déposées par les requérants américains, la marque doit être utilisée de façon commerciale à l'intérieur du pays avant que l'enregistrement fédéral soit délivré. Les requérants étrangers qui déposent des demandes au titre de la Convention de Paris ou du Protocole de Madrid n'ont pas besoin d'utiliser la marque de façon commerciale aux États-Unis avant l'enregistrement, mais ils doivent déclarer qu'ils ont de bonne foi l'intention d'exploiter la marque de façon commerciale et la marque doit être utilisée pour que son enregistrement soit maintenu. L'utilisation de la marque pour des activités de promotion ou de publicité avant que le service ou le produit ne soit effectivement offert à la vente sous cette marque n'est pas considérée comme une exploitation commerciale. En vertu du Protocole de Madrid, le propriétaire d'une marque qui a déposé une demande auprès de l'USPTO ou qui a obtenu un enregistrement de l'USPTO, et qui est un ressortissant des États-Unis, ou est domicilié aux États-Unis, ou qui possède un établissement industriel ou commercial aux États-Unis, peut également déposer une demande internationale auprès de l'USPTO. Les titulaires d'enregistrements internationaux fondés sur des demandes déposées aux États-Unis ou des enregistrements aux États-Unis peuvent demander à bénéficier de la protection dans d'autres parties au Protocole de Madrid. Les marques autorisées à être enregistrées sont publiées au Journal officiel

⁵¹⁵ USPTO (2020), *Protecting Your Trademark: Enhancing Your Rights Through Federal Registration*, septembre. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/Basic-Facts-Booklet.pdf>.

⁵¹⁶ Le TTAB ou un tribunal fédéral détermine l'abandon d'une marque enregistrée. La non-utilisation pendant trois années consécutives constitue une preuve *prima facie* d'abandon. La procédure de radiation peut être engagée entre 3 et 10 ans après la date d'enregistrement. Toutefois, au titre de la section 2.91 b) 1) de la Loi sur la modernisation du régime des marques (voir plus loin), jusqu'au 27 décembre 2023, une procédure de radiation peut être engagée pour un enregistrement datant d'au moins 3 ans, sans tenir compte de la limite de 10 ans. Dans le cas d'une non-utilisation lorsque l'utilisation de la marque n'a pas commencé à une certaine date, on engage une procédure de réexamen. La même procédure concernant les déterminations et les appels en cas de radiation s'applique aux réexamens. Une demande de réexamen doit être déposée dans les cinq premières années suivant l'enregistrement.

⁵¹⁷ USPTO (2020), *Protecting Your Trademark: Enhancing Your Rights Through Federal Registration*, septembre. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/Basic-Facts-Booklet.pdf>.

de l'USPTO. L'enregistrement d'une marque peut être annulé à tout moment si la marque enregistrée a été abandonnée.⁵¹⁸ L'enregistrement auprès de l'USPTO ne protège la marque qu'aux États-Unis et dans leurs territoires.

3.359. La Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques a modifié plusieurs aspects de la Loi sur les marques, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les tiers de présenter des éléments de preuve pendant l'examen, l'instauration de délais de réponse flexibles, la radiation et le réexamen *ex parte*, de nouveaux motifs d'annulation, la présomption réfutable de préjudice irréparable, des initiatives de désencombrement et des modifications visant à confirmer l'autorité du Sous-Secrétaire au commerce pour la propriété intellectuelle et du directeur de l'USPTO. Les principaux points de la Loi sont résumés dans l'encadré 3.4. Les dispositions de la loi relatives à la radiation, au réexamen et aux nouveaux motifs d'annulation sont entrées en vigueur le 18 décembre 2021, lorsqu'une règle finale publiée par l'USPTO est entrée en vigueur (voir plus loin).

Encadré 3.4 Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques

En vertu de la Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques (Loi TM de 2020), sous-titre B (Marques) du titre II (Propriété intellectuelle) de la division Q (Dispositions relatives aux services financiers et propriété intellectuelle) de la Loi de finances révisée de 2021, un certain nombre de modifications ont été apportées à la Loi de 1946 sur les marques. Les principales dispositions modifiées concernaient notamment les points suivants:

- Possibilité pour les tiers de présenter des éléments de preuve pendant l'examen: L'article premier de la Loi de 1946 sur les marques (15 U.S.C. 1051) a été modifié par l'ajout de la possibilité pour un tiers de présenter, pour examen en vue de leur inclusion dans le dossier d'une demande, des éléments de preuve pertinents pour un motif de refus d'enregistrement. La détermination établie par le directeur de l'USPTO d'inclure ou non des éléments de preuve dans le dossier d'une demande est finale et ne peut pas faire l'objet d'un réexamen. Les modifications entrent en vigueur un an après la date de promulgation de la Loi (21 décembre 2021).
- Instauration de délais de réponse flexibles: L'article 12 b) de la Loi de 1946 sur les marques (153 U.S.C. 1062 b)) a été modifié de manière à prévoir des délais de réponse plus flexibles après que le déposant d'une demande de marque se soit vu notifier par l'USPTO les raisons pour lesquelles il a été jugé que sa marque ne pouvait pas être enregistrée. Après la notification, le déposant disposera d'un délai de six mois pour répondre ou modifier la demande.
- Radiation *ex parte*: La Loi de 1946 sur les marques a été modifiée par l'ajout d'un nouvel article 16A (Radiation *ex parte*) (15 U.S.C. 1066a)) autorisant toute personne à déposer une demande de radiation de l'enregistrement d'une marque au motif qu'elle n'a jamais été utilisée dans le commerce sur ou en relation avec tout ou partie des produits ou services mentionnés dans l'enregistrement. Si la demande satisfait à toutes les prescriptions, l'USPTO engage une procédure de radiation *ex parte* pour chaque produit ou service pour lequel il détermine que des éléments *prima facie* ont été présentés. Toute détermination de l'USPTO visant à engager ou non une procédure est finale et ne peut pas faire l'objet d'un réexamen. Le titulaire de l'enregistrement peut apporter des éléments de preuve montrant que toute non-utilisation est due à des circonstances particulières qui l'excusent. En cas de constatation de non-utilisation dans le commerce, l'USPTO peut annuler l'enregistrement pour chaque produit ou service pour lequel il est établi qu'une marque n'a jamais été utilisée. Une demande de radiation *ex parte* d'un enregistrement peut être déposée à tout moment après l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'enregistrement et avant l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date d'enregistrement.
- Nouveaux motifs d'annulation. La Loi a prévu la radiation comme nouveau motif d'annulation d'une marque enregistrée. L'article 14 de la Loi de 1946 sur les marques (15 U.S.C. 1064) a été modifié par l'insertion du nouveau paragraphe 6) suivant: "À tout moment après la période de trois ans suivant la date d'enregistrement, si la marque enregistrée n'a jamais été utilisée dans le commerce sur ou en relation avec tout ou partie des produits ou services mentionnés dans l'enregistrement."
- Réexamen *ex parte*. Un nouvel article 16B (15 U.S.C. 1066b) a été ajouté à la Loi sur les marques, disposant que toute personne peut déposer une demande de réexamen de l'enregistrement d'une marque au motif qu'elle n'était pas utilisée dans le commerce sur ou en relation avec tout ou partie des produits ou services mentionnés dans l'enregistrement à la date du dépôt initial de la marque ou avant cette date. Les prescriptions sont les mêmes que pour la radiation *ex parte*. Une demande de réexamen *ex parte* peut être déposée à tout moment au plus tard 5 ans après la date d'enregistrement de la marque.

⁵¹⁸ Une déclaration d'utilisation et/ou de non-utilisation excusable (déclaration au titre de la section 8) doit être présentée pour prouver l'utilisation. USPTO, *Definitions for Maintaining a Trademark Registration*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/trademarks/maintain/forms-file/definitions-maintaining-trademark#Section%208>. La non-utilisation excusable peut être due, par exemple, à un embargo commercial ou à d'autres circonstances indépendantes de la volonté du propriétaire; à la vente d'une entreprise; au rééquipement d'une usine ou d'un équipement; ou à une maladie, à un incendie ou à d'autres catastrophes.

- Appel devant le Conseil de l'examen des marques et des recours (TTAB). L'article 20 de la Loi de 1946 sur les marques (15 U.S.C. 1070) a été modifié pour permettre de faire appel devant le TTAB de toute décision finale rendue par un examinateur dans le cadre d'une procédure de radiation *ex parte* ou d'une procédure de réexamen *ex parte*.
- Appel devant les tribunaux. L'article 21 a) 1) de la Loi de 1946 sur les marques (15 U.S.C. 1071 a) 1)) a été modifié pour inclure les nouvelles dispositions sur la radiation *ex parte* et le réexamen *ex parte*.
- Présomption réfutable de préjudice irréparable. La Loi introduit un libellé spécifique faisant référence à la présomption de préjudice causé au plaignant par la non-utilisation de la marque par le titulaire de l'enregistrement. L'article 34 a) de la Loi de 1946 sur les marques (15 U.S.C. 1116 a)) a été modifié.
- Rapport sur les initiatives de désencombrement. La Loi demande à l'USPTO de réaliser une étude au cours de la période commençant 12 mois et se terminant 30 mois après la date de promulgation de la Loi (21 décembre 2020) pour examiner les revendications d'utilisation inexactes et fausses dans les demandes et enregistrements de marques.
- Modifications visant à confirmer l'autorité du directeur (de l'USPTO). L'article 18 de la Loi de 1946 sur les marques (15 U.S.C. 1068) a été modifié de manière à habiliter le directeur à réexaminer, modifier ou annuler une décision du Conseil de l'examen des marques et des recours.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de la Loi TM de 2020.

3.360. En mai 2021, l'USPTO a proposé de modifier les règles de procédure applicables dans les affaires de marques pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques.⁵¹⁹ Il a publié une règle finale en novembre 2021 (Règlement d'application de la Loi de 2020 sur la modernisation du régime des marques), qui est entrée en vigueur le 18 décembre 2021.⁵²⁰ La Règle finale a introduit de nouvelles procédures *ex parte* en vue de l'annulation des marques enregistrées non utilisées du Registre fédéral des marques, au lieu d'une procédure d'annulation *inter partes* contestée devant le Conseil de l'examen des marques et des recours (TTAB). Dans le cadre de la nouvelle procédure de radiation *ex parte*, toute partie peut demander l'annulation de certains ou de la totalité des produits ou services visés par un enregistrement au motif que le titulaire de l'enregistrement n'a jamais utilisé la marque dans le commerce pour ces produits ou services. Cette procédure doit être demandée entre 3 et 10 ans après la date d'enregistrement; toutefois, jusqu'au 27 décembre 2023, une procédure peut être demandée par un tiers ou engagée d'office pour tout enregistrement datant d'au moins 3 ans, sans tenir compte de la limite de 10 ans.

3.361. En ce qui concerne la procédure de réexamen, toute partie peut également demander l'annulation de certains ou de la totalité des produits ou services visés par un enregistrement fondé sur l'utilisation au motif que la marque n'était pas utilisée dans le commerce à une date pertinente particulière ou avant cette date. Cette nouvelle procédure doit être demandée dans un délai de cinq ans après la date d'enregistrement. La Règle finale a introduit un nouveau motif de radiation pour les procédures d'annulation devant le TTAB. Désormais, les parties peuvent demander l'annulation d'une marque enregistrée par l'intermédiaire du TTAB pour le nouveau motif qu'une marque enregistrée n'a jamais été utilisée dans le commerce à tout moment après un délai de trois ans commençant à la date d'enregistrement et qu'elle s'ajoute aux motifs d'annulation existants que sont la non-utilisation et l'abandon. La Règle finale a également mis en œuvre le délai de réponse plus court prévu par la Loi pour les actions de l'USPTO: les requérants ou les titulaires d'enregistrements doivent désormais répondre dans un délai de trois mois aux actions engagées par l'USPTO; une prorogation unique de trois mois peut être demandée moyennant une redevance de 125 USD. La Règle finale est entrée en vigueur le 18 décembre 2021, sauf pour ce qui est de la mise en œuvre du délai de réponse plus court pour les actions de l'USPTO, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2022. Les demandes d'ouverture d'une procédure de réexamen ou de radiation sont acceptées à partir du 27 décembre 2021.⁵²¹

3.362. Le TTAB de l'USPTO traite les différends *inter partes* concernant l'enregistrabilité des marques au moyen de procédures d'opposition ou d'annulation, ou, depuis décembre 2021, de procédures *ex parte* de radiation et de réexamen. Les différends peuvent aussi être portés devant

⁵¹⁹ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 94, 18 mai. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-05-18/pdf/2021-10116.pdf>.

⁵²⁰ USPTO, Changes to Implement Provisions of the Trademark Modernization Act of 2020. Final rule. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 219, 17 novembre. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-11-17/pdf/2021-24926.pdf>.

⁵²¹ USPTO, *USPTO implements the Trademark Modernization Act*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/trademarks/laws/2020-modernization-act>.

les tribunaux. On peut faire opposition à l'enregistrement d'une marque jusqu'à 30 jours après la publication au Journal officiel de l'USPTO; cette période peut être prolongée de 6 mois au maximum. En cas de conflit entre deux marques, l'USPTO détermine la probabilité de confusion résultant de l'utilisation des marques concernées par les deux parties. Les règles de procédure modifiées applicables dans les affaires de marques du TTAB sont entrées en vigueur en janvier 2017; depuis lors, l'USPTO a publié plusieurs ordonnances qui explicitent et interprètent certains aspects des règles. Le Manuel des procédures du Conseil de l'examen des marques et des recours (TBMP) (édition de juin 2021) décrit la pratique et la procédure actuelles en vertu de l'autorité applicable et intègre les modifications apportées aux procédures du TTAB, aux Règles de pratique des États-Unis en matière de marques, à la Loi sur les marques et aux Règles fédérales de procédure civile et Règles fédérales de présentation de la preuve pertinentes, ainsi que les mises à jour de la jurisprudence, le cas échéant.⁵²²

3.363. Le nombre de dépôts de demande de marques a continué d'augmenter pendant la période à l'examen, et les demandes d'enregistrement se sont élevées au total à 943 928 durant l'exercice 2021. Il y a également eu 83 716 demandes de renouvellement de l'enregistrement. Les enregistrements de marques se sont chiffrés à 434 810 durant l'exercice 2021, dont 337 814 nouveaux enregistrements et 65 063 renouvellements de marques existantes (tableau 3.41). La durée moyenne de traitement des demandes concernant de nouvelles marques était de 11,2 mois pour l'exercice 2021, alors que l'objectif était de 12 mois. Le délai d'attente moyen avant la première action était de 6,3 mois, alors que l'objectif était de 2,5 à 4,5 mois. Le taux de renouvellement de l'enregistrement des marques a été de 22,8% pour ce même exercice, un chiffre inférieur au taux de 26,3% enregistré au cours de l'exercice 2020. Les revenus résultant des dépôts de marques ont augmenté, passant de 178,3 millions d'USD pour l'exercice 2020 à 204,2 millions d'USD pour l'exercice 2021.⁵²³

Tableau 3.41 Marques enregistrées, renouvelées et publiées, exercices 2015 à 2021

Exercice	Certificats d'enregistrement délivrés	Renouvellements	Enregistrements (catégories comprises)
2015	208 660	58 284	282 091
2016	227 407	62 604	309 188
2017	242 709	84 727	327 314
2018	273 808	90 192	367 382
2019	297 774	72 270	396 836
2020	295 728	71 575	400 298
2021	337 814	65 063	434 810

Source: USPTO, *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

3.364. Pendant l'exercice 2021, 156 689 marques ont été enregistrées par des résidents de pays étrangers, soit plus 50% de plus que pendant l'exercice 2020 (tableau 3.42), ce qui représente 36% de tous les enregistrements de marques pour cet exercice. Cette hausse est due à la forte augmentation des enregistrements effectués par des résidents de la Chine, qui ont représenté 48,9% des enregistrements pendant l'exercice 2020, et 70,6% pendant l'exercice 2021, contre 13,2% pour l'exercice 2017; viennent ensuite les résidents du Canada, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Japon et de la République de Corée.

3.365. L'USPTO continue d'encourager le dépôt des demandes par voie électronique via le Système électronique de demandes de marques (TEAS). Le nombre de demandes entièrement traitées de façon électronique a atteint 89% pendant l'exercice 2021, dépassant l'objectif de 88% fixé pour l'exercice.⁵²⁴

⁵²² USPTO (2021), *(TBMP)*, juin. Adresse consultée: https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/tbmp-Master_June2021.pdf.

⁵²³ USPTO (2022), *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

⁵²⁴ USPTO (2022), *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

Tableau 3.42 Marques délivrées par les États-Unis aux résidents de pays et territoires étrangers, exercices 2017 à 2021

Résidence	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Total	180 487	192 906	216 770	237 403	156 689
Allemagne	3 978	4 312	4 352	4 379	3 778
Australie	2 016	2 388	2 733	2 971	2 623
Autriche	467	454	494	485	425
Belgique	398	567	522	481	415
Canada	4 739	4 827	5 131	5 610	5 004
Chine	23 893	38 399	47 319	48 766	110 563
Corée, République de	2 316	2 289	2 629	3 072	3 068
Danemark	442	523	491	482	438
Espagne	1 086	1 140	1 124	1 207	1 095
Fédération de Russie	215	322	356	435	419
France	2 455	2 697	2 563	2 639	2 082
Hong Kong, Chine	1 504	1 859	2 110	2 005	2 320
Îles Vierges britanniques	426	280	325	230	184
Inde	386	480	584	668	557
Irlande	346	444	495	444	414
Israël	574	879	1 019	1 027	862
Italie	1 928	2 309	2 363	2 320	1 972
Japon	2 763	2 929	3 203	3 372	3 092
Luxembourg	388	369	340	275	210
Mexique	982	1 020	1 106	1 051	938
Nouvelle-Zélande	353	434	472	505	510
Pays-Bas	951	1 207	1 207	1 163	1 061
Royaume-Uni	4 552	5 020	4 969	5 045	4 623
Singapour	431	524	524	611	681
Suède	749	845	921	885	789
Suisse	1 775	1 961	2 012	2 222	1 869
Taipei chinois	921	1 002	1 094	1 129	969
Türkiye	350	360	508	498	492
Autres	114 851	107 724	120 211	137 720	5 236

Source: USPTO, *FY 2021 Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY21PAR.pdf>.

3.3.7.6 Indications géographiques

3.366. Les États-Unis assurent la protection des indications géographiques (IG) étrangères et nationales des produits et services de toutes catégories par le biais de leur système de marques dans les cas où la qualité, la réputation, ou une autre caractéristique déterminée de ces produits et services peut être attribuée essentiellement à leur origine géographique. La protection des IG est généralement accordée sous la forme de marques de certification et de marques collectives portant des indications d'origine régionale.⁵²⁵ Les IG sont considérées comme un sous-ensemble des marques, car, selon les États-Unis, elles remplissent les mêmes fonctions d'identification de la source que les marques mais concernent spécifiquement l'identification de la source géographique et représentent des garanties de qualité et des intérêts commerciaux précieux. Le système des IG des États-Unis utilise les structures administratives pour les marques. Le Service des marques de l'USPTO traite les demandes d'enregistrement d'IG. L'USPTO examine les demandes d'enregistrement d'IG en tant que marques de fabrique ou de commerce, marques de certification ou marques collectives portant des indications d'origine régionale. Les demandes d'enregistrement d'IG à l'USPTO sont publiées afin que les parties intéressées aient la possibilité de s'opposer à l'enregistrement.

3.367. La Loi sur les marques dispose que les noms ou les signes géographiques peuvent être enregistrés en tant que marques de certification, comprises comme désignant tous les mots, noms, symboles, ou dispositifs utilisés par une ou plusieurs parties autres que le titulaire de la marque pour certifier l'origine, et elle établit les normes spécifiques auxquelles doivent satisfaire les tierces parties pour pouvoir placer la marque de certification d'origine régionale sur leurs produits ou services. La Loi sur les marques distingue les marques de certification portant des indications d'origine régionale des marques de produits par deux caractéristiques: i) une marque de certification

⁵²⁵ USPTO, *Geographical Indication Protection in the United States*. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/sites/default/files/web/offices/dcom/olia/globalip/pdf/gi_system.pdf.

n'est pas utilisée par son titulaire; et ii) une marque de certification n'indique pas la source commerciale, pas plus qu'elle ne distingue les produits ou services d'une personne de ceux d'une autre personne, ce qui implique que toute entité satisfaisant aux normes de certification a le droit d'utiliser la marque de certification. Une marque de certification peut uniquement être utilisée par des entités autres que le titulaire de la marque et avec l'autorisation de celui-ci; le titulaire de la marque contrôle l'utilisation que d'autres personnes font de la marque en prenant des dispositions pour s'assurer qu'elle est appliquée uniquement à des produits/services originaires de la zone géographique considérée et conformes aux normes imposées par le certificateur.

3.368. Les noms ou les signes géographiques peuvent également être enregistrés en tant que marques collectives ou marques de commerce ou de fabrique. Bien qu'il soit préférable de les enregistrer en raison de l'avis au public et des autres avantages découlant de l'enregistrement, les IG peuvent également être protégées en vertu de la common law sans devoir être enregistrées par l'USPTO si elles sont utilisées aux États-Unis et si ce sont des marques de certification régionale ou des marques collectives convenant à la common law (et non des dénominations génériques). Les marques collectives ou les marques collectives de service portant des indications d'origine régionale, adoptées par un "collectif" (une association, un syndicat, une coopérative, etc.), peuvent être utilisées uniquement par les membres du collectif qui satisfont à la prescription imposée par ce dernier d'utiliser la marque pour identifier leurs produits ou services, et pour les distinguer de ceux des non-membres. Lorsque les IG sont enregistrées en tant que marque collective portant des indications d'origine régionale, il convient de renoncer au terme géographique, sauf s'il peut être démontré que ce terme a acquis un caractère distinctif. Si les IG sont enregistrées en tant que marques, le terme géographique ne doit pas induire en erreur; le déposant doit soit montrer les signes distinctifs du terme géographique, soit exiger le droit exclusif d'utiliser le terme géographique. Au titre de la Loi des États-Unis sur les marques, les termes ou signes géographiques ne peuvent pas être enregistrés en tant que marques à moins que, par une utilisation substantiellement exclusive, les consommateurs associent le produit à une source géographique spécifique.⁵²⁶

3.369. La protection n'est pas accordée aux termes ou signes géographiques qui sont des génériques de produits ou de services, c'est-à-dire les signes qui ne proviennent pas d'une source géographique de sorte que les consommateurs les considèrent comme désignant une catégorie de produits ou de services du même type, plutôt qu'une origine géographique spécifique. En plus du refus de la protection pour les termes génériques, la Loi sur les marques prévoit le refus de l'enregistrement des marques qui sont similaires au point de prêter à confusion à une marque enregistrée. Le titulaire d'une marque a le droit exclusif d'empêcher des parties non autorisées de l'utiliser lorsque cette utilisation est de nature à créer une confusion parmi les consommateurs, ainsi qu'à entraîner une erreur ou une tromperie quant à la source du produit ou du service. Le détenteur antérieur du droit a la priorité et l'exclusivité sur toute personne qui utilise ultérieurement tout signe identique ou analogue d'un produit ou d'un service identique, analogue, connexe ou, dans certains cas, non connexe. Une protection supplémentaire est prévue dans le cadre de la Loi sur l'Administration fédérale des alcools et son règlement d'application concernant les vins et alcools d'origine nationale et étrangère.

3.370. La responsabilité du respect des IG incombe principalement aux titulaires de marques, car il s'agit de droits privés. Les titulaires de marques sont chargés de soulever les questions relatives à l'atteinte aux droits, d'interdire l'utilisation de l'IG en cas de non-respect des normes de certification par un utilisateur autorisé, et de surveiller le registre des marques de l'USPTO. Le titulaire d'une IG peut faire valoir des motifs pour s'opposer à une demande d'enregistrement d'une marque, ou faire annuler une marque enregistrée, s'il estime qu'il sera lésé par l'enregistrement ou le maintien de celui-ci. Selon un récent rapport de l'OMPI, 606 IG étaient en vigueur aux États-Unis à la fin de 2020.⁵²⁷

3.3.7.7 Protection des secrets commerciaux

3.371. Les secrets commerciaux sont protégés à la fois au niveau des États et au niveau fédéral. Aux États-Unis, les principales lois fédérales relatives à la protection des secrets commerciaux sont la Loi de 1996 sur l'espionnage économique ou Loi EEA (P.L. 104-294) (telle que modifiée par la Loi

⁵²⁶ USPTO, *Geographical Indication Protection in the United States*. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/sites/default/files/web/offices/dcom/olia/globalip/pdf/gi_system.pdf.

⁵²⁷ OMPI (2021), *World Intellectual Property Indicators 2021*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2021.pdf.

de 2012 apportant des précisions sur les vols de secrets commerciaux) et la Loi de 2016 sur la défense des secrets commerciaux (Loi DTSA), (P.L. 114-153). Depuis l'adoption de la Loi DTSA en 2016, la législation fédérale des États-Unis sur la protection des secrets commerciaux porte à la fois sur les actes criminels et sur la protection au civil des secrets commerciaux, qui n'était auparavant régie que par les lois des États. Les dispositions de la loi EEA ne s'appliquent pas à l'activité légale des entités gouvernementales. La Loi de 2012 apportant des précisions sur les vols de secrets commerciaux a élargi le champ d'application de la loi EEA, de sorte qu'elle s'applique aux produits ou services utilisés, ou destinés à être utilisés, à l'occasion d'échanges commerciaux inter-États ou internationaux.

3.372. La Loi EEA pénalise l'espionnage économique et le vol de secrets commerciaux en tant que tel. L'espionnage économique s'entend du vol d'un secret commercial en sachant ou en pensant (intention) que l'infraction profitera à un gouvernement étranger, à une entité étrangère ou à un agent étranger. Le vol de secrets commerciaux s'entend du vol lié à un produit ou service utilisé ou destiné à être utilisé à l'occasion d'échanges commerciaux inter-États ou internationaux, dans le but de procurer un avantage économique à une personne autre que le détenteur et en sachant ou en pensant (intention) que l'infraction portera préjudice au détenteur de ce secret commercial. Ces délits font l'objet de poursuites par le Département de la justice (DOJ) et sont passibles de peines d'emprisonnement et/ou d'amendes. Dans le cadre de la loi EEA, l'espionnage économique pour le compte d'une puissance étrangère et le vol ou l'appropriation illicite d'un secret commercial constituent des délits fédéraux. En matière d'espionnage économique, la Loi EEA prévoit des amendes allant jusqu'à 5 millions d'USD et/ou des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement pour les personnes, et des amendes allant jusqu'à 10 millions d'USD ou 3 fois la valeur du secret commercial volé pour les organisations. En cas de vol de secrets commerciaux, les sanctions pour infraction sont des amendes et/ou des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour les personnes et des amendes allant jusqu'à 5 millions d'USD pour les organisations. Les dispositions de la Loi EEA ont une portée extraterritoriale lorsque l'auteur de l'infraction est citoyen américain ou résident permanent des États-Unis, ou s'il s'agit d'une organisation constituée selon les lois des États-Unis ou de tout État américain, ou encore si l'infraction a été commise aux États-Unis.

3.373. En vertu de la Loi DTSA, tout détenteur d'un secret commercial peut demander à un tribunal une ordonnance de saisie afin d'empêcher la diffusion de son secret commercial, et il peut obtenir cette ordonnance si le tribunal formule des constatations spécifiques et détermine notamment qu'il subira un dommage immédiat et irréparable si l'ordonnance de saisie n'est pas accordée. Le Tribunal doit saisir le matériel confisqué et tenir une audience de saisie dans un délai de sept jours.⁵²⁸ La Loi DTSA laisse aux parties le choix de porter plainte devant les tribunaux des États ou devant les tribunaux fédéraux. Les lois des États diffèrent quelque peu, mais il existe des similitudes entre elles, car les États ont presque tous adopté la Loi uniforme sur les secrets commerciaux (Loi UTSA), ainsi que ses modifications.⁵²⁹

3.374. La section 1637 de la Loi d'autorisation de défense nationale (Loi NDAA) de 2015 (50 U.S.C. 1708), intitulée "Dispositions à prendre en cas d'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace", charge le Président de présenter, tous les ans jusqu'en 2020, un rapport sur les actes d'espionnage économique et industriel commis par un pays étranger dans le cyberspace durant les 12 mois ayant précédé la présentation du rapport dans lequel sont indiqués les pays étrangers se livrant à l'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace concernant des secrets commerciaux ou des renseignements exclusifs appartenant à des citoyens américains, ainsi que les catégories de technologies ou de renseignements exclusifs élaborés par des citoyens américains visés par l'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace. La Loi NDAA autorise le Président à interdire toute transaction concernant un bien détenu par une personne (étrangère) désignée par le Président comme se livrant sciemment à des actes d'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace. Le dernier rapport élaboré dans le cadre de la Loi NDAA est le rapport de 2018 sur les actes d'espionnage économique commis par un pays étranger dans le cyberspace, qui identifie un certain nombre de "technologies ciblées", notamment:

⁵²⁸ DTSA. Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/114th-congress/senate-bill/1890?q=%7B%22search%22%3A%5B%22trade+secret%22%5D%7D&resultIndex=1>.

⁵²⁹ La Loi UTSA, adoptée en 1979 et modifiée en 1985, est un modèle de loi sur la protection au civil des secrets commerciaux rédigée par la Conférence nationale des commissaires à l'uniformisation des législations des États, l'objectif était que l'uniformité des secrets commerciaux soit régie par les lois des États. La Loi UTSA a été adoptée par 48 États (à l'exception de l'État de New York et de la Caroline du Nord, qui ont une loi analogue à l'UTSA), ainsi que par le District de Columbia, Porto Rico et les Îles Vierges américaines.

l'énergie/les énergies alternatives; la biotechnologie; les technologies de la défense; la protection de l'environnement; la fabrication de produits haut de gamme; et les technologies de l'information et de la communication.⁵³⁰

3.3.7.8 Droit d'auteur

3.375. Le gouvernement fédéral est compétent en matière de protection du droit d'auteur, comme indiqué dans la Constitution. La législation des États-Unis sur le droit d'auteur figure dans les chapitres 1 à 8, 10 à 12, 14 et 15 du titre 17 du Code des États-Unis. La Loi de 1976 sur le droit d'auteur (P.L. 94-553), telle que modifiée, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1978, constitue le cadre fondamental de la législation en vigueur en matière de droit d'auteur. La Loi prime toute loi d'un État accordant des droits équivalents sur des objets pouvant être protégés par le droit d'auteur. La Loi sur le droit d'auteur prévoit la protection des droits économiques et moraux des auteurs dans les domaines artistique, littéraire et scientifique, y compris le droit à la paternité et le droit à l'intégrité pour les auteurs d'œuvres des arts plastiques. D'autres lois fédérales et lois des États traitent d'autres aspects de la protection de la paternité et de l'intégrité des autres œuvres et auteurs. Pour bénéficier de la protection du droit d'auteur, l'œuvre doit être une création originale. La protection n'exige aucun enregistrement. La durée de protection correspond à celle de la vie de l'auteur, plus 70 ans pour les œuvres créées à partir du 1^{er} janvier 1978. Les œuvres anonymes, les œuvres pseudonymes et les œuvres de commande sont protégées durant 95 ans après la publication ou durant 120 ans après la création, la période la plus courte étant retenue.

3.376. Les États-Unis sont partie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1989), au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (2002), au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) (2002), à la Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (1985), à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (1974), ainsi qu'au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (2019). Ils ne sont pas partie à la Convention de Rome (17 U.S.C., section 106).⁵³¹ Les États-Unis sont en outre partie à la Convention de Genève sur les phonogrammes.

3.377. La législation des États-Unis sur le droit d'auteur ne prévoit pas de distinction entre les droits connexes et le droit d'auteur; ces droits bénéficient d'une protection au titre de la Loi sur le droit d'auteur, via le droit contractuel, y compris les droits de négociation collective, et au titre de la Loi sur les télécommunications. Les enregistrements sonores sont considérés comme des œuvres d'auteur au sens de la Loi sur le droit d'auteur, mais leur protection est plus limitée que dans le cas des autres œuvres. La loi fédérale protège les exécutions en direct d'œuvres musicales contre les enregistrements non autorisés (17 U.S.C. 1101). La Loi de 1992 sur les enregistrements sonores à domicile dispose que les fabricants et importateurs d'enregistrements audio-numériques et de supports d'enregistrement audio-numériques doivent payer une redevance qui est redistribuée aux artistes ayant réalisé des enregistrements et aux titulaires du droit d'auteur sur la base du traitement national. La Loi de 2004 sur la réforme de la redevance du droit d'auteur et sa distribution et la Loi de 2006 portant rectifications techniques du Programme des juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur ont remplacé les Groupes spéciaux d'arbitrage en matière de redevance de droit d'auteur par des juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur (CRJ); ces derniers siègent au Conseil des redevances au titre du droit d'auteur, qui fait partie de la Bibliothèque du Congrès. La loi américaine sur le droit d'auteur protège le contenu des signaux de radiodiffusion protégé par le droit d'auteur. Les programmes informatiques et les compilations de données constituant des créations originales sont protégés à titre d'œuvres littéraires. Les titulaires du droit d'auteur jouissent du droit exclusif de créer des œuvres dérivées à partir de l'œuvre protégée.

3.378. La Loi sur le droit d'auteur prévoit plusieurs types de licences obligatoires conformes à la Convention de Berne. Des licences peuvent être obtenues pour certains types d'utilisations de certains types de produits protégés par le droit d'auteur si certaines conditions sont remplies, par

⁵³⁰ Centre national de contre-espionnage et de sécurité. *Foreign Economic Espionage in Cyberspace*, 2018. Adresse consultée: <https://www.dni.gov/files/NCSC/documents/news/20180724-economic-espionage-pub.pdf>.

⁵³¹ Office du droit d'auteur des États-Unis, Circulaire 38A, *International Copyright Relations of the United States*, octobre 2021. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/circs/circ38a.pdf>.

exemple pour la transmission secondaire par câble et par satellite, l'utilisation de certaines œuvres dans le cadre d'une radiodiffusion non commerciale, l'exécution publique d'un enregistrement sonore au moyen d'une transmission audio-numérique, et la réalisation et la distribution d'œuvres musicales non dramatiques sur des phonogrammes. En l'absence d'accord volontaire, le montant et les modalités de paiement des redevances pour les licences obligatoires prévues par la Loi sur le droit d'auteur sont déterminés ou ajustés par les juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur. Depuis sa promulgation en 1976, la Loi sur le droit d'auteur a été modifiée à plusieurs reprises. Pendant la période considérée, les modifications apportées comprenaient celles nécessaires à la mise en œuvre du Traité de Marrakech (tableau 3.43).

Tableau 3.43 Principales modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur depuis 2018

Loi	Champ d'application
Loi sur l'application du Traité de Marrakech (P.L. 115-261), 10 septembre 2018. Promulguée le 10 octobre 2018.	A modifié la section 121 du titre 17 de l'U.S.C. et ajouté une section 121A en vue de mettre en œuvre le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. La Loi prévoit des limitations et exceptions à l'atteinte au droit d'auteur au niveau fédéral qui autorisent la reproduction et la distribution des œuvres publiées dans des formats accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, qui ne s'appliquent qu'aux activités menées aux États-Unis; et elle modifie certains termes et définitions afin des rendre conformes au Traité de Marrakech. En outre, elle permet l'exportation et l'importation d'œuvres publiées dans des formats accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, sous réserve de certaines conditions.
Loi sur la modernisation des œuvres musicales Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte (P.L. 115-264), promulguée le 11 octobre 2018.	A modifié les sections 114, 115, 301, 801, 803 et 804 du titre 17 de l'U.S.C., a ajouté un chapitre 14 au titre 17, et a modifié la section 137 du titre 28. Cette Loi actualise la législation sur le droit d'auteur, principalement en révisant le système de licences obligatoires pour les services de musique numérique qui produisent et distribuent des enregistrements sonores. Elle prévoit également une protection fédérale des enregistrements sonores fixés avant le 15 février 1972, qui n'étaient auparavant couverts que par certaines lois des États. Elle facilite la redistribution aux producteurs, mixeurs et ingénieurs du son des redevances perçues au titre de la licence obligatoire pour l'exécution publique d'un enregistrement sonore au moyen d'une transmission audio-numérique.
Loi d'autorisation de défense nationale pour l'exercice 2020 (P.L. 116-92), promulguée le 20 décembre 2019.	A modifié la section 105 du titre 17 de l'U.S.C. en ajoutant une exception à la règle générale concernant la protection conférée par le droit d'auteur aux œuvres du gouvernement des États-Unis, de sorte que, sous réserve de certaines conditions, les œuvres littéraires produites par des membres civils du corps enseignant en vue de leur publication par une presse ou un journal universitaire dans certaines institutions universitaires gérées par le gouvernement des États-Unis sont protégées par le droit d'auteur. Le ou les auteurs concernés sont titulaires du droit d'auteur sur ces œuvres, mais le Secrétaire à la défense peut demander à l'auteur de fournir au gouvernement fédéral une licence irrévocable, exempte de redevances, mondiale et non exclusive pour reproduire, distribuer, exécuter ou afficher l'œuvre aux fins poursuivies par le gouvernement des États-Unis.
Loi de 2019 sur la protection et la promotion de la télévision par satellite au niveau des communautés, Titre XI de la Nouvelle Loi de finances révisée de 2020 (P.L. 116-94), promulguée le 20 décembre 2019.	A modifié les sections 119 et 501 du titre 17 de l'U.S.C. en appliquant à nouveau et à titre permanent une disposition autorisant les fournisseurs de télévision par satellite à retransmettre des signaux de télévision éloignés à des "ménages non desservis" (expression qui inclut les camionneurs commerciaux et les utilisateurs de véhicules de loisir) en vertu d'une licence obligatoire. Pour bénéficier d'une licence obligatoire, un fournisseur de services par satellite doit assurer la retransmission de stations de télévision locales dans toutes les zones de marché désignées.
Loi de 2019 sur les corrections techniques de la Bibliothèque du Congrès, Titre XIV de la Nouvelle Loi de finances révisée de 2020 (P.L. 116-94), promulguée le 20 décembre 2019.	A modifié les sections 701 (Responsabilités générales et organisation de l'Office du droit d'auteur), 802 (Juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur; fonctionnaires) et 803 (Procédures des juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur) du titre 17 de l'U.S.C., entre autres modifications non directement liées au droit d'auteur.

Loi	Champ d'application
Loi sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (Loi CARES) (P.L. 116-136), promulguée le 27 mars 2020.	A ajouté une section 710 (Autorité en matière d'aide d'urgence) au titre 17 de l'U.S.C. en vue d'autoriser la prise de mesures d'urgence si, au plus tard le 31 décembre 2021, le Registre du droit d'auteur détermine qu'un état d'urgence national décrété par le Président en vertu de la Loi sur les urgences nationales perturbe ou suspend de manière générale le fonctionnement normal du système du droit d'auteur.
Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260), promulguée le 27 décembre 2020.	A ajouté une section 2319C au titre 18 de l'U.S.C., concernant les sanctions pénales en cas de transmission numérique illicite.
Loi d'exécution de 2020 sur les petits litiges ayant trait au droit d'auteur, sous-titre A, titre II, division Q de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260), promulguée le 27 décembre 2020.	Établit un Comité des recours en matière de droits d'auteur (CCB) au sein de l'Office du droit d'auteur, lequel a reçu pour instruction de commencer ses activités au plus tard 18 mois après la promulgation de la Loi. Le CCB est une instance volontaire qui offre aux parties une autre solution que les tribunaux fédéraux et vise à régler des petits litiges ayant trait au droit d'auteur, c'est-à-dire des litiges impliquant une atteinte au droit d'auteur et dans lesquels aucune partie ne demande plus de 30 000 USD de réparation totale.

Source: OMPI; Imprimerie nationale des États-Unis (GPO). Adresse consultée: <https://www.gpo.gov/>; et Office du droit d'auteur des États-Unis, Preface to Circular 92. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/title17/preface.pdf>.

3.379. Certaines des principales modifications apportées à la législation sur le droit d'auteur pendant la période à l'examen ont été introduites par la Loi sur la modernisation des œuvres musicales Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte (MMA) (P.L. 115-264, 132 Stat. 3676), promulguée le 11 octobre 2018. La Loi MMA a actualisé la législation des États-Unis sur le droit d'auteur principalement en ce qui concerne trois questions propres à la musique, chacune figurant dans un titre différent de la loi. Elle a actualisé la législation sur le droit d'auteur, surtout en révisant le système de licences obligatoires pour les services de musique numérique qui diffusent des enregistrements sonores d'œuvres musicales non dramatiques visé à la section 115. Elle a également prévu une protection fédérale des enregistrements sonores fixés avant le 15 février 1972, qui n'étaient auparavant couverts que par certaines lois des États. En outre, elle a facilité la redistribution aux producteurs, mixeurs et ingénieurs du son des redevances perçues au titre de la licence obligatoire pour l'exécution publique d'un enregistrement sonore au moyen d'une transmission audionumérique visée à la section 114.

3.380. Dans le titre I de la Loi MMA (relatif à la Loi sur la modernisation des œuvres musicales), des modifications notables ont été apportées à la licence "mécanique" obligatoire pour la réalisation et la distribution d'œuvres musicales non dramatiques sur des phonogrammes. Ainsi, le système de licence par chanson a été remplacé par un système de licence générale pour la fourniture de phonogrammes numériques d'œuvres musicales (par exemple, les téléchargements et le streaming). La Loi MMA a établi une nouvelle licence générale qui, depuis le 1^{er} janvier 2021, peut être obtenue par des fournisseurs de musique numérique afin de fournir des phonogrammes numériques d'œuvres musicales remplissant les conditions requises. Une œuvre musicale peut faire l'objet d'une licence obligatoire dans deux cas: après que des phonogrammes de l'œuvre musicale ont été mis à la disposition du public aux États-Unis sous l'autorité du titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre musicale; ou lorsqu'un fournisseur de musique numérique a obtenu l'autorisation requise du titulaire du droit d'auteur sur un enregistrement sonore qui, lui-même, a obtenu l'autorisation appropriée du titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre musicale. La nouvelle licence générale couvre toutes les œuvres musicales susceptibles de faire l'objet d'une licence obligatoire et comprend la réalisation et la distribution de reproductions sur serveur, de reproductions intermédiaires, de reproductions d'archives et de reproductions accessoires d'œuvres musicales qui sont raisonnablement nécessaires. Comme c'était le cas auparavant, les fournisseurs de musique numérique et les titulaires de droits d'auteur sur des œuvres musicales peuvent établir des licences volontaires négociées en privé au lieu d'utiliser la licence obligatoire. D'une manière générale, le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle licence générale a automatiquement remplacé toutes les licences obligatoires qu'un fournisseur de services de musique numérique avait précédemment obtenues, tandis que les licences volontaires préexistantes restaient en vigueur.

3.381. La Loi MMA établit une société de gestion collective des licences mécaniques (MLC) chargée d'administrer la licence générale, de percevoir et de payer les redevances au titre de cette licence, et de tenir une base de données contenant des renseignements relatifs aux œuvres musicales, à leurs titulaires et aux enregistrements sonores dans lesquels ils sont incorporés; la MLC sera ouverte au public. Elle peut mener certaines activités visant à faire respecter les droits et participer à des

procédures devant les juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur en vue de déterminer le montant de la cotisation administrative que les fournisseurs de musique numérique doivent payer pour son maintien en place et son fonctionnement. La MLC doit tenir une base de données consultable contenant des renseignements tels que le titre de l'enregistrement, le nom des titulaires du droit d'auteur et les pourcentages de propriété de chacun. La Loi sur la MMA charge le Registre des droits d'auteur de désigner une entité comme étant la MLC et autorise le Registre à désigner un coordinateur des titulaires de licences numériques (DLC) pour représenter les titulaires de licences à divers titres en ce qui concerne la licence générale, y compris dans les procédures d'évaluation devant les juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur. Les deux entités ont été désignées par le Registre en juillet 2019 et seront soumises à un nouveau processus de désignation tous les cinq ans.

3.382. Les fournisseurs de services de musique numérique doivent présenter à la MLC un avis de demande de licence précisant les activités pertinentes qu'ils souhaitent exercer. Si la MLC ne rejette pas l'avis de demande de licence dans les 30 jours qui suivent sa réception, la licence générale prend effet à la date à laquelle l'avis a été envoyé par le fournisseur de musique numérique à la MLC; la MLC ne peut rejeter un avis de demande de licence que si le fournisseur s'est vu retirer une licence générale au cours des trois années précédentes, ou si le fournisseur ou l'avis ne répond pas aux prescriptions légales ou réglementaires (auquel cas le fournisseur a la possibilité de remédier à toute irrégularité). Si un fournisseur de services de musique numérique réalise et distribue des enregistrements sans licence, il lui sera interdit d'obtenir une licence générale pendant trois ans.

3.383. La MLC doit percevoir et redistribuer les redevances sur la base des rapports d'utilisation transmis par les fournisseurs de services numériques. Pour les enregistrements dont le titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre musicale ne peut pas être identifié, la MLC placera les redevances perçues sur un compte rémunéré pendant au moins trois ans, après quoi les redevances et les intérêts courus pourront être redistribués aux titulaires de droits d'auteur connus dans la base de données sur la base de leurs parts de marché respectives.⁵³² Les titulaires de licences doivent verser des redevances mensuelles à la MLC et soumettre des rapports sur leur utilisation des œuvres musicales couvertes par la licence générale. Les juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur engagent des procédures pour déterminer les taux et les modalités applicables dans le cadre de la licence générale prévue à la section 115. En vertu de la Loi MMA, le critère de détermination des taux n'est plus fondé sur un ensemble de facteurs stratégiques mais sur ce qui aurait été négocié sur le marché entre un acheteur consentant et un vendeur consentant. La MLC et le DLC ne peuvent pas participer directement à la procédure de détermination des taux, mais ils peuvent recueillir et fournir des renseignements pertinents à utiliser dans la procédure.

3.384. Le titre II de la Loi MMA (ou Loi Classics sur la protection et l'accès) concerne la protection fédérale des enregistrements sonores fixés avant le 15 février 1972, qui n'étaient auparavant couverts que par certaines lois des États. Conformément aux dispositions de la Loi, les enregistrements sonores publiés pour la première fois avant 1923 étaient protégés jusqu'en 2021, tandis que les enregistrements publiés pour la première fois entre 1923 et 1946 sont protégés jusqu'à la fin de l'année qui suit de 100 ans l'année de leur première publication; les enregistrements publiés pour la première fois entre 1947 et 1956 sont protégés jusqu'à la fin de l'année qui suit de 110 ans l'année de leur première publication; et tous les autres enregistrements fixés pour la première fois avant le 15 février sont protégés jusqu'au 15 février 2067. Le titre III de la Loi MMA (ou Loi sur les versements attribués aux producteurs de musique ou Loi AMP) facilite la redistribution des redevances perçues au titre de la licence obligatoire. La Loi codifie une pratique antérieure de l'industrie selon laquelle la société de gestion collective à but non lucratif désignée par les juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur pour percevoir et redistribuer les redevances au titre de la licence (Sound Exchange) pouvait redistribuer ces redevances directement à ces parties en vertu d'une lettre d'instructions, au lieu que ces redevances passent d'abord par d'autres bénéficiaires.⁵³³

⁵³² Office du droit d'auteur des États-Unis, *What You Need to Know about the Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte Music Modernization Act*. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/music-modernization/mma-title-1-overview-french.pdf>.

⁵³³ Office du droit d'auteur des États-Unis (2018), *Amendments to the Copyright Act as a result of the Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte Music Modernization Act*. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/music-modernization/amendments.pdf>.

3.385. L'Office du droit d'auteur des États-Unis, qui fait partie de la Bibliothèque du Congrès, administre la législation américaine sur le droit d'auteur et fournit des conseils et une aide au Congrès, aux tribunaux et aux organismes fédéraux sur la législation et la politique en matière de droit d'auteur (17 U.S.C. 701 b)). L'Office est dirigé par le directeur du Registre du droit d'auteur, qui est le principal conseiller du Congrès sur les questions nationales et internationales liées au droit d'auteur et qui intervient sur demande et offre en permanence un encadrement et un savoir-faire impartial concernant la législation et la politique en matière de droit d'auteur. Les attributions de l'Office ainsi que celles du Registre du droit d'auteur sont définies dans la Loi sur le droit d'auteur et les chapitres pertinents du titre 17 du Code des États-Unis et sont régies par eux. L'Office: i) examine et enregistre les revendications de droits d'auteur, et applique les prescriptions relatives au dépôt; ii) enregistre les transmissions et cessions de droits d'auteur, les licences et autres transactions liées au droit d'auteur; et iii) administre les réglementations, pratiques et programmes qui expliquent les dispositions de la loi. L'Office du droit d'auteur administre également les dispositions de la loi relatives aux licences obligatoires, en participant à la gestion et à la redistribution des redevances conformément à la loi. L'enregistrement n'est pas une condition de la protection, mais il établit un registre public des revendications de droits d'auteur et présente des avantages supplémentaires, comme ceux découlant des dispositions relatives aux dommages intérêts forfaitaires.⁵³⁴

3.386. Le Congrès a délégué à l'Office du droit d'auteur le pouvoir d'élaborer des règlements concernant plusieurs aspects de la législation sur le droit d'auteur, tels que l'octroi de licences pour la musique et le contournement des mesures technologiques visant à assurer la protection des œuvres protégées par le droit d'auteur. L'Office du droit d'auteur publie également un recueil de pratiques en matière de droits d'auteur, qui en est à sa troisième édition (2014) et dont la dernière révision date du 28 janvier 2021.⁵³⁵ Il travaille sur des questions liées au droit d'auteur avec les tribunaux et des organismes du pouvoir exécutif, tels que le DOJ, le Département d'État, l'USTR et l'USDOC (y compris l'USPTO). L'Office du droit d'auteur met actuellement en œuvre la Loi sur la modernisation des œuvres musicales Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte, qu'il considère comme l'une des réformes législatives les plus importantes apportées à la législation des États-Unis sur le droit d'auteur en deux décennies.⁵³⁶ Des règles et règlements ont été publiés à cette fin (tableau 3.44).

Tableau 3.44 Règles établies par l'Office du droit d'auteur pour la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation des œuvres musicales, en janvier 2022

Titre	Dernière action
Titre I – Textes réglementaires associés à la Loi sur la modernisation des œuvres musicales	
Protection des renseignements confidentiels par la société de gestion collective des licences mécaniques (MLC) et le Coordinateur des titulaires de licences numériques (DLC)	11 février 2021 – Règle intérimaire
Rapports cumulatifs de la période de transition et transfert des redevances à la société de gestion collective des licences mécaniques	11 janvier 2021 – Règle finale
Base de données publique sur les œuvres musicales et transparence de la société de gestion collective des licences mécaniques	31 décembre 2020 – Règle intérimaire
Avis de licence, avis d'activité non générale, collecte et livraison de données, et rapports d'utilisation et de paiement	5 mars 2021 et 28 décembre 2020 – Règles intérimaires supplémentaires; 17 septembre 2020 – Règle intérimaire
Déclaration et redistribution des redevances aux titulaires du droit d'auteur par la société de gestion collective des licences mécaniques	17 septembre 2020 – Règle intérimaire
Désignation d'une société de gestion collective des licences mécaniques et d'un coordinateur des titulaires de licences numériques	8 juillet 2019 – Règle finale
Modifications techniques des règlements relatifs aux licences obligatoires de la section 115	22 mars 2019 – Règle finale

⁵³⁴ Office du droit d'auteur des États-Unis (2021), Circular 1: Copyright Basics. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/circs/circ01.pdf>. Les avantages sont notamment les suivants: l'enregistrement établit des éléments *prima facie* attestant la validité du droit d'auteur. Lorsque l'enregistrement est antérieur à l'atteinte d'un droit, ou qu'il a été effectué dans les trois mois suivant la publication de l'œuvre, le titulaire du droit d'auteur peut percevoir des dommages-intérêts forfaitaires et bénéficier du règlement des frais et honoraires d'avocat. Avant qu'un procès en contrefaçon puisse être intenté devant un tribunal, l'enregistrement (ou le refus d'enregistrement) est nécessaire pour les œuvres d'origine américaine (mais pas pour les œuvres d'origine étrangère).

⁵³⁵ Office du droit d'auteur des États-Unis (2021), *Compendium of U.S. Copyright Office Practices*, troisième édition, janvier. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/comp3/docs/compendium.pdf>.

⁵³⁶ Office du droit d'auteur des États-Unis, Overview. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/about/>.

Titre	Dernière action
Titre II – Textes réglementaires associés à la Loi Classics sur la protection et l'accès	
Règle finale relative à l'usage non commercial exceptionnel pour les usages non autorisés des enregistrements sonores datant d'avant 1972	9 avril 2019 – Règle finale
Règle relative aux listes d'enregistrements sonores datant d'avant 1972 et aux avis de coordonnées des entités de transmission	22 mars 2019 – Règle finale

Source: Office du droit d'auteur des États-Unis, *Music Modernization Act (MMA) Rulemakings and Ex Parte Communications*. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/music-modernization/related-rulemakings.html>.

3.387. La section 211 du sous-titre A, titre II, division Q de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260), promulguée le 27 décembre 2020, a modifié la loi concernant les sanctions pénales en cas d'atteinte au droit d'auteur, érigeant en crime certains actes de diffusion en continu non autorisés. Plus précisément, les nouvelles dispositions alourdissent les sanctions pour les personnes qui, délibérément et dans le but d'obtenir un avantage commercial ou un gain financier privé, offrent ou fournissent au public un service de transmission numérique qui est principalement conçu ou fourni en vue d'exécuter publiquement des œuvres protégées par le droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur ou sans respecter la loi. Les sanctions prévues en cas de violation des dispositions comprennent, outre celles prévues au titre 17: i) des amendes et/ou des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement; ii) des amendes et/ou des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement si l'infraction a été commise en relation avec une ou plusieurs œuvres en cours de préparation pour une exécution publique commerciale et si la personne savait ou aurait dû savoir que l'œuvre était en cours de préparation pour une exécution publique commerciale; et iii) des amendes et/ou des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement s'il s'agit d'une récidive.

3.388. Des modifications de la législation sur le droit d'auteur ont également été introduites dans la section 212 du sous-titre A, titre II, division Q de la Loi de finances révisée, également appelée Loi d'exécution de 2020 sur les petits litiges ayant trait au droit d'auteur ou Loi CASE de 2020. La Loi CASE vise à réduire le coût des litiges en matière de droit d'auteur portant sur des petits montants et elle établit un Comité des recours en matière de droits d'auteur (CCB) au sein de l'Office du droit d'auteur. Le CCB est une instance volontaire qui offre une solution autre que celle des tribunaux fédéraux afin de régler des litiges en matière de droit d'auteur portant sur des petits montants. Les petits litiges ayant trait au droit d'auteur sont limités à ceux dans lesquels la réparation demandée ne dépasse pas 30 000 USD. Pour les œuvres enregistrées en temps voulu auprès de l'Office du droit d'auteur, le montant maximum des dommages-intérêts est de 15 000 USD par œuvre, sous réserve de la limite de 30 000 USD par procédure; ce montant est réduit de moitié si les œuvres protégées par le droit d'auteur n'ont pas été enregistrées en temps voulu. Le CCB dispose également d'une procédure pour les affaires concernant des litiges portant sur de plus petits montants, dans le cadre de laquelle le montant total des dommages-intérêts est limité à 5 000 USD.⁵³⁷ Le CCB ne peut pas émettre d'injonctions mais peut ordonner à une partie de cesser de porter atteinte à un droit si les parties en conviennent, et il peut également accorder une réparation pécuniaire. Les déterminations du CCB ne peuvent pas être utilisées comme précédent dans un tribunal ou dans une autre procédure du CCB. Le CCB devait être opérationnel en 2022; le Congrès lui avait demandé de commencer ses activités au plus tard le 27 décembre 2021, avec une possibilité de prolongation de ce délai de 180 jours au maximum, c'est-à-dire jusqu'au 25 juin 2022.

3.389. L'Office du droit d'auteur a publié des avis contenant une Proposition de règle et des Règles finales pour la mise en œuvre de la Loi CASE. Une Proposition de règle concernant l'enregistrement accéléré des œuvres faisant l'objet d'une plainte devant le CCB a été publiée en avril 2021, puis a été publiée en tant que règle finale en août 2021, avec effet au 17 septembre 2021.⁵³⁸ La Règle finale a modifié la réglementation de l'Office du droit d'auteur des États-Unis de façon à établir une nouvelle option d'enregistrement accélérée au titre de la Loi CASE de 2020 et à apporter une mise à jour technique à la réglementation de l'Office relative à la Loi sur l'accès à l'information (FOIA).

⁵³⁷ La Loi CASE interdit au CCB de traiter des revendications ou des contre-revendications qui ont fait l'objet d'une décision définitive d'un tribunal compétent ou qui sont en instance devant un tribunal, à moins que ce tribunal n'ait accordé un sursis pour autoriser la présentation de la revendication ou de la contre-revendication devant le CCB.

⁵³⁸ Office du droit d'auteur des États-Unis, 37 C.F.R. Parts 201, 203 and 221 (Docket No. 2021-2) Copyright Alternative in Small-Claims Enforcement ("CASE") Act Regulations: Expedited Registration and FOIA. Final rule. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 157, 18 août. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-08-18/pdf/2021-17696.pdf>.

Une Proposition de règle concernant les procédures portant sur des petits montants permettant aux bibliothèques et aux archives de se retirer de manière préventive des procédures du CCB de manière générale et concernant les recours collectifs a été publiée en septembre 2021.⁵³⁹ Une Proposition de règle concernant la réglementation relative à l'ouverture d'une procédure et aux procédures connexes a été publiée en septembre 2021.⁵⁴⁰ En décembre 2021, l'Office du droit d'auteur des États-Unis a publié un avis de proposition de réglementation visant à établir des procédures régissant les procédures en cours devant le CCB et certaines procédures postérieures à la détermination.⁵⁴¹

3.390. Au cours de l'exercice 2020, l'Office du droit d'auteur a enregistré 443 911 demandes d'enregistrement et 7 098 documents contenant des titres de 233 694 œuvres. Il continue d'administrer les licences obligatoires qui régissent certaines utilisations d'œuvres protégées par le droit d'auteur, et de percevoir, gérer et redistribuer les redevances acquittées. Au cours de l'exercice 2020, l'Office a perçu plus de 237 millions d'USD de redevances et 1,6 million d'USD de frais de dépôt, et il a redistribué plus de 265 millions d'USD d'actifs fiduciaires aux titulaires de droit d'auteur dont les œuvres ont été utilisées dans le cadre de ces licences. Au 30 septembre 2020, l'Office gérait plus de 1,4 milliard d'USD d'actifs fiduciaires liés aux licences obligatoires.⁵⁴²

3.391. La législation des États-Unis sur le droit d'auteur prévoit des règles anticcontournement contenues dans la Loi sur le droit d'auteur à l'ère numérique (Loi DMCA). Cependant, la Loi DMCA accorde également des exemptions temporaires de son interdiction relative au contournement des mesures technologiques contrôlant l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur ou leur utilisation non autorisée. Aux termes de la section 1201 du titre 17 de l'U.S.C., le Bibliothécaire en chef du Congrès, sur recommandation du Registre du droit d'auteur, détermine tous les trois ans, dans le cadre d'une procédure de réglementation publique, s'il y a lieu d'adopter les exemptions proposées de l'interdiction relative au contournement des mesures technologiques de contrôle de l'accès. Les requérants présentent des éléments de preuve et des arguments à l'intention de l'Office du droit d'auteur. Le Bibliothécaire en chef examine la recommandation avant d'accorder des exemptions.⁵⁴³

3.392. L'Office du droit d'auteur des États-Unis a achevé sa huitième procédure triennale d'élaboration de règles au titre de la section 1201 du titre 17 de l'U.S.C.⁵⁴⁴ Une règle finale établissant des exemptions temporaires des dispositions anticcontournement a été publiée en octobre 2021.⁵⁴⁵ En vertu de cette règle, le contournement pour accéder à des films est autorisé, avec certaines restrictions, à des fins telles que la critique ou le commentaire, la conservation légale, les utilisations pédagogiques, l'accessibilité pédagogique pour les personnes handicapées et l'extraction de texte et de données pour la recherche et l'enseignement universitaires. De la même manière, le contournement est autorisé pour accéder à des œuvres littéraires à des fins telles que l'extraction de texte et de données pour la recherche et l'enseignement universitaires et pour accéder à des compilations de données générées par des dispositifs médicaux. La règle autorise le contournement pour accéder à des œuvres littéraires et musicales électroniques établies sous forme de texte ou de partition afin de rendre ces œuvres accessibles aux personnes malvoyantes. En ce qui concerne les programmes informatiques, le contournement est autorisé pour permettre le déblocage.

⁵³⁹ Office du droit d'auteur, 37 C.F.R. Part 223 (Docket No. 2021-4) Small Claims Procedures for Library and Archives Opt-Outs and Class Actions. Notice of proposed rulemaking. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 168, 2 septembre. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-09-02/pdf/2021-18567.pdf>.

⁵⁴⁰ Office du droit d'auteur, 37 C.F.R. Parts 201, 220, 222, 223, and 224 (Docket No. 2021-6) Copyright Claims Board: Initiation of Proceedings and Related Procedures. Notice of proposed rulemaking. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 186, 29 septembre. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-09-29/pdf/2021-20303.pdf>.

⁵⁴¹ Office du droit d'auteur, 37 C.F.R. Parts 201, 220, 222, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, and 233 (Docket No. 2021-8) Copyright Claims Board: Active Proceedings and Evidence. Notice of proposed rulemaking. *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 233, 8 décembre. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-12-08/pdf/2021-26058.pdf>.

⁵⁴² Office du droit d'auteur des États-Unis (2021), *Fiscal 2020 Annual Report*. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/reports/annual/2020/ar2020.pdf>. Le rapport annuel de 2021 sera publié au début de 2022.

⁵⁴³ Office du droit d'auteur des États-Unis, *Section 1201 of Title 17: The Triennial Rulemaking Process*. Adresse consultée: https://www.copyright.gov/1201/1201_rulemaking_slides.pdf.

⁵⁴⁴ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 206, 28 octobre. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-10-28/pdf/2021-23311.pdf>.

⁵⁴⁵ Voir, d'une manière générale, Office du droit d'auteur des États-Unis, *Rulemaking Proceedings Under Section 1201 of Title 17*. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/1201/>.

3.3.7.9 Moyens de faire respecter les droits

3.3.7.9.1 Principales dispositions, institutions et mesures

3.393. Les principales lois sur la PI comportent toutes des dispositions sur les moyens de faire respecter les droits en la matière. En outre, la Loi de 2006 sur la lutte contre la contrefaçon des produits manufacturés (P.L. 109-181) interdit le trafic de produits et de services contrefaits, y compris le trafic des étiquettes ou emballages similaires de tout genre destinés à être utilisés dans les produits ou les services pour lesquels est enregistrée la marque authentique, ou en rapport avec eux. Plusieurs organismes sont chargés de faire respecter les DPI et d'élaborer une politique à cette fin, notamment l'USDOC, et en particulier l'USPTO, le DOJ, le Département du Trésor, le Département de la sécurité intérieure, le Département d'État, le Département de l'agriculture, ainsi que le Département de la santé et des services sociaux, l'Office du droit d'auteur, et le Bureau du Coordonnateur des moyens de faire respecter la propriété intellectuelle (IPEC). L'IPEC, qui relève du Secrétariat général de la Présidence, collabore avec les parties prenantes et les partenaires internationaux en vue de répondre aux questions de PI soulevant des préoccupations concernant l'atteinte aux droits, l'accès aux marchés, la concurrence, le commerce numérique, la cybersécurité et la primauté du droit à l'échelle mondiale. L'IPEC est également chargé de renforcer la coordination au sein du gouvernement en ce qui concerne les moyens de faire respecter la PI et il préside deux comités interinstitutions. En novembre 2020, en coopération avec d'autres organismes gouvernementaux des États-Unis chargés de faire respecter les DPI, l'IPEC a publié le quatrième Plan stratégique conjoint sur les moyens de faire respecter les DPI au titre de la section 303 de la Loi sur l'octroi de ressources en priorité et l'organisation de la protection de la propriété intellectuelle (Loi PRO-IP) (15 U.S.C. 8113) pour 2020-2023. Le Plan comprend quatre parties: i) établir un dialogue avec les partenaires commerciaux des États-Unis; ii) tirer le meilleur parti de l'ensemble des ressources juridiques américaines, y compris des outils commerciaux; iii) étendre les mesures visant à faire respecter la loi et renforcer la coopération en la matière; et iv) établir un dialogue et un partenariat avec le secteur privé et les autres parties prenantes.⁵⁴⁶ En outre, au titre de la section 304 de la Loi PRO-IP (15 U.S.C. 8114), l'IPEC publie chaque année un rapport consacré aux activités menées par le gouvernement fédéral pour faire respecter la PI. L'IPEC a publié son rapport annuel pour l'exercice 2020 en janvier 2021.⁵⁴⁷

3.394. Le DOJ veille à faire respecter les DPI, tant au niveau pénal que civil. Il mène les enquêtes et les poursuites relatives à tout une gamme d'infractions pénales en matière de PI, dont celles concernant le piratage portant atteinte à un droit d'auteur, la contrefaçon de marques et le vol de secrets commerciaux. La responsabilité du DOJ en matière d'enquêtes et de poursuites incombe au premier chef au Bureau fédéral d'enquête (FBI), aux procureurs des États-Unis, à la Section de la criminalité en matière d'informatique et de propriété intellectuelle (CCIPS) de la Division de la criminalité, à la Section du contre-espionnage et du contrôle des exportations (CES) de la Division de la sécurité nationale et à la Direction de la protection des consommateurs de la Cour civile pour ce qui est des infractions relevant de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques. En outre, le DOJ coordonne et soutient le réseau sur le piratage informatique et la propriété intellectuelle, qui est composé de procureurs spécialement formés pour les enquêtes et les poursuites relatives à la criminalité informatique et aux infractions pénales en matière de propriété intellectuelle. La Cour civile du DOJ traite également la question du respect des DPI: la Section de la PI est chargée des affaires dans lesquelles il a été décidé de prendre des mesures en cas d'atteinte à la PI des États-Unis⁵⁴⁸; la Section des tribunaux nationaux engage des actions civiles en vue de recouvrer divers montants liés aux sanctions ou aux droits de douane découlant de transactions à l'importation frauduleuses ou négligentes, et elle appuie le CBP dans sa mise en application des arrêtés d'interdiction de l'USITC au titre de la section 337 de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée (19 U.S.C. 1337); et la Direction de la protection des consommateurs dirige les poursuites civiles et pénales relevant de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques. En vertu de la Loi PRO-IP de 2008 (15 U.S.C. 8114), le Procureur

⁵⁴⁶ IPEC (2020), *United States Joint Strategic Plan on Intellectual Property (2020-2023)*. Adresse consultée: <https://trumpwhitehouse.archives.gov/wp-content/uploads/2020/11/IPEC-Joint-Strategic-Plan.pdf>.

⁵⁴⁷ IPEC (2021), *Annual Intellectual Property Report to Congress*, janvier 2021. Adresse consultée: <https://trumpwhitehouse.archives.gov/wp-content/uploads/2021/01/IPEC-Annual-Intellectual-Property-Report-January-2021.pdf>.

⁵⁴⁸ La Section de la PI du Service des litiges commerciaux représente les États-Unis dans les affaires où un brevet, un droit d'auteur, une marque ou un secret commercial est en cause. La plupart des affaires traitées par la Section concernent des technologies complexes. DOJ, Intellectual Property Section. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/civil/intellectual-property-section>.

général doit présenter un rapport annuel détaillant les mesures prises par le DOJ pour mettre en œuvre le titre IV de cette loi⁵⁴⁹; le rapport le plus récent a été publié pour l'exercice 2020.⁵⁵⁰

3.395. La direction du Service des enquêtes sur la sécurité intérieure (HSI) du Service de l'immigration et du contrôle douanier (ICE) dirige le Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle (Centre des DPI), qui joue un rôle majeur dans la réponse du gouvernement en matière de lutte contre le vol de PI à l'échelle mondiale et de respect de la législation commerciale.⁵⁵¹ Le Centre des DPI est chargé d'enquêter sur la criminalité et les menaces transnationales et il dirige les initiatives du gouvernement pour enquêter sur les violations des DPI, le piratage numérique, le commerce illicite et la fraude douanière et pour prévenir ces phénomènes. Il applique une approche en trois volets pour lutter contre le vol de PI: i) l'enquête; ii) l'interdiction; et iii) la sensibilisation et la formation. Pendant l'exercice 2020, le Centre des DPI/HSI ont ouvert 449 enquêtes en matière de PI, arrêté 203 personnes, obtenu 125 mises en accusation et reçu 299,4 millions d'USD au titre de 98 condamnations et 2 084 saisies en lien avec la PI. Pendant le même exercice, il a examiné 33 184 pistes d'enquête.⁵⁵²

3.396. Le CBP axe ses efforts en matière d'application des règles commerciales sur sept questions commerciales prioritaires qui représentent des domaines à haut risque pouvant engendrer des pertes de recettes importantes, nuire à l'économie des États-Unis ou menacer la santé et la sécurité de la population des États-Unis. La protection des DPI est l'une de ces sept questions commerciales prioritaires. Au cours de l'exercice 2020, le CBP a effectué 26 503 saisies de marchandises de contrefaçon, pour un prix de détail suggéré par le constructeur (MSRP) estimé à plus de 1,3 milliard d'USD, contre quelque 27 599 saisies durant l'exercice 2019.⁵⁵³ Pendant l'exercice 2020, en valeur, les principales saisies ont concerné les montres et bijoux (435,25 millions d'USD, soit 33% du total), les sacs à main et les portefeuilles (282,70 millions d'USD, soit 22%), l'électronique grand public (162,23 millions d'USD, soit 12%), les vêtements et accessoires (157,23 millions d'USD, soit 12%), les produits de consommation (85,47 millions d'USD, soit 7%), les chaussures (63,15 millions d'USD, soit 5%), les produits pharmaceutiques (20,41 millions d'USD, soit 2%), les étiquettes (19,82 millions d'USD, soit 2%), les batteries (14,43 millions d'USD, soit 1%) et d'autres marchandises (68,45 millions d'USD, soit 5%).

3.397. La section 1281 de la Loi d'autorisation de défense nationale pour l'exercice 2020 contient une liste régulièrement mise à jour de personnes et d'organisations qui ont des antécédents de vol de PI, de violation en matière de transfert de technologie et de cyberespionnage, ou qui présentent un risque sérieux de transfert de technologie inapproprié. La liste comprend des personnes physiques et des organisations qui opèrent sous la direction d'un organisme militaire ou de renseignement étranger.

3.398. Au cours de l'exercice 2020, 70 Activités commerciales spéciales (TSO) relatives aux DPI ont été menées au niveau national et 111 au niveau local; elles ont ciblé des expéditions à haut risque dans l'ensemble des États-Unis et se sont soldées par 219 saisies de marchandises portant atteinte à des DPI qui, si elles avaient été authentiques, auraient eu un MSRP estimé à 1,7 million d'USD, soit plus du double de la valeur pour l'exercice 2019. Au 30 septembre 2020, le CBP veillait au respect de 18 757 droits d'auteur et droits sur les marques enregistrés actifs. Au cours de l'exercice 2020, le Bureau des affaires commerciales du CBP a reçu et traité 455 demandes concernant les moyens de faire respecter les DPI, soit une augmentation de 20% par rapport à l'exercice 2019. L'exécution de ces demandes par le CBP a donné lieu à 137 mesures administratives relatives à des arrêtés d'interdiction. En réponse au développement du commerce électronique, le CBP a mis en place un cadre de facilitation du commerce électronique et d'application des droits en la matière via le Programme d'essai pilote sur les données et le Système d'entrée type 86 en application de la section 321. Lancé en 2019, le programme pilote volontaire sur les données en

⁵⁴⁹ DOJ, *PRO IP Act Reports*. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/iprf/pro-ip-act-reports>.

⁵⁵⁰ DOJ, *PRO IP Act Annual Report FY 2020*. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/criminal-ccips/page/file/1460726/download>.

⁵⁵¹ Centre des DPI, *About the Center*. Adresse consultée: <https://www.iprcenter.gov/about>.

⁵⁵² IPEC (2021), *Annual Intellectual Property Report to Congress*, janvier. Adresse consultée: <https://www.iprcenter.gov/file-repository/ipec-2020-annual-intellectual-property-report-1.pdf/view>. <https://trumpwhitehouse.archives.gov/wp-content/uploads/2021/01/IPEC-Annual-Intellectual-Property-Report-January-2021.pdf>.

⁵⁵³ CBP (2021), *Intellectual Property Rights Seizure Statistics: Fiscal Year 2020*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Sep/101808%20FY%202020%20IPR%20Seizure%20Statistic%20Book%2017%20Final%20spreads%20ALT%20TEXT_FINAL%20%28508%29%20REVISED.pdf.

application de la section 321 permet au CBP d'accepter les renseignements relatifs aux expéditions provenant des marchés en ligne et de les comparer aux renseignements des transporteurs traditionnels.⁵⁵⁴

3.3.7.9.2 Article spécial 301

3.399. En vertu de la section 182 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur (Loi sur le commerce extérieur, 19 U.S.C. 2242), telle que modifiée, également appelée dispositions de l'article "spécial 301", l'USTR analyse chaque année la situation concernant la protection des DPI et les moyens mis en œuvre pour les faire respecter dans tous les pays qui sont des partenaires commerciaux des États-Unis, et il publie cette analyse sous la forme d'un rapport au titre de l'article spécial 301. Dans l'examen annuel au titre de l'article spécial 301, on peut considérer comme "pays étranger prioritaire" (PFC) un partenaire commercial qui a les pratiques, les politiques ou les comportements les plus contraignants ou les plus flagrants ayant pour effet de ne pas offrir une protection suffisante et effective des DPI ou un accès loyal et équitable aux marchés pour les ressortissants américains tributaires de cette protection; dont les pratiques, les politiques ou les comportements ont la plus grande incidence négative (effective ou potentielle) sur les produits américains pertinents; et qui "ne négocie pas de bonne foi ou ne progresse pas de façon sensible dans les négociations bilatérales ou multilatérales". Un partenaire commercial peut également figurer sur la liste des pays à surveiller en priorité ou sur la liste des pays à surveiller s'il répond à certains des critères – mais non à la totalité – à prendre en compte pour être classé comme PFC. Pour certains pays figurant sur la liste des pays à surveiller en priorité de l'USTR, ce dernier est tenu d'élaborer un plan d'action contenant des points de repère pour aider les pays étrangers à offrir une protection suffisante et effective des DPI, ainsi qu'un accès loyal et équitable aux marchés pour les ressortissants américains tributaires de cette protection.

3.400. Le statut de PFC constitue une catégorie légale. Lorsqu'un partenaire commercial a été considéré comme PFC, l'USTR est tenu d'ouvrir une enquête au titre de l'article 301 dans un délai de 30 jours après avoir identifié le pays en question, à moins qu'il ne détermine que l'ouverture d'une telle enquête serait préjudiciable aux intérêts économiques des États-Unis, ou que le comportement, la pratique ou la politique constituant le fondement de l'identification du pays en tant que PFC fasse l'objet d'une autre enquête ou mesure au titre de l'article 301. L'USTR doit rendre une détermination au sujet de la possibilité d'engager une action et décider des mesures à prendre éventuellement dans les six mois qui suivent l'ouverture de l'enquête, ou dans les neuf mois dans certaines conditions particulières. Ce délai peut être porté à neuf mois si les questions soulevées sont particulièrement complexes; le pays étranger réalise des progrès substantiels en ce qui concerne l'élaboration ou la mise en œuvre de mesures législatives ou administratives pour protéger de manière adéquate et effective les DPI; ou s'il prend des mesures d'application à cet effet.

3.401. Dans son rapport publié en 2021 au titre de l'article spécial 301, l'USTR a identifié un certain nombre de préoccupations, notamment: i) la détérioration de l'efficacité de la protection de la PI et des moyens de faire respecter les DPI, ainsi que de l'accès global aux marchés pour les personnes tributaires de cette protection sur un certain nombre de marchés de partenaires commerciaux; ii) les difficultés liées à l'exécution des contrôles à la frontière et à la répression pénale du piratage portant atteinte au droit d'auteur et de la vente de produits de marque contrefaits, y compris en ligne; iii) le nombre élevé de cas de piratage en ligne et de cas de piratage d'émissions radiodiffusées, notamment par le biais de dispositifs illicites de diffusion en flux; iv) les insuffisances de la protection des secrets commerciaux et des moyens de les faire respecter; v) l'innovation autochtone et les politiques de transfert forcé de technologies qui peuvent désavantager injustement les titulaires de droits des États-Unis sur les marchés étrangers; vi) d'autres obstacles à l'accès aux marchés, notamment des mesures non transparentes, discriminatoires ou autrement restrictives pour le commerce, qui semblent entraver l'accès aux soins de santé et au contenu protégé par le droit d'auteur; et vii) d'autres problèmes systémiques permanents concernant la protection de la PI et des moyens de faire respecter les DPI, ainsi que l'accès aux marchés, chez de nombreux partenaires commerciaux du monde entier. Dans ce rapport, 32 partenaires commerciaux étaient identifiés comme n'offrant pas une protection adéquate et effective des DPI, ni un accès loyal et équitable aux

⁵⁵⁴ CBP (2021), *Intellectual Property Rights Seizure Statistics: Fiscal Year 2020*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2021-Sep/101808%20FY%202020%20IPR%20Seizure%20Statistic%20Book%2017%20Final%20spreads%20ALT%20TEXT_FINAL%20%28508%29%20REVISED.pdf.

marchés pour les personnes tributaires de cette protection.⁵⁵⁵ Aucun partenaire commercial n'a été identifié en tant que PFC à la suite de l'examen. Neuf partenaires commerciaux ont été inscrits sur la liste des pays à surveiller en priorité⁵⁵⁶ et 23 sur la liste des pays à surveiller.⁵⁵⁷ En plus d'avoir inscrit 32 pays sur la liste des pays à surveiller en priorité et la liste des pays à surveiller, le rapport évoque également des sujets de préoccupation dans plusieurs pays.⁵⁵⁸

3.402. L'USTR procède également à des examens hors cycle des marchés notoires. L'examen des marchés notoires pour la contrefaçon et le piratage, également appelé Liste des marchés notoires, signale certains marchés, y compris sur Internet, qui, selon les informations disponibles, pratiquent et facilitent des activités de piratage du droit d'auteur et de contrefaçon des marques. Cette liste n'est pas exhaustive et peut comprendre des marchés déjà signalés sur lesquels les propriétaires, les exploitants et les gouvernements n'ont pas réussi à répondre aux préoccupations soulevées. Elle ne fait pas de constats des infractions juridiques et ne reflète pas non plus l'analyse par le gouvernement américain du climat général de protection de la PI et des moyens de la faire respecter dans les pays liés aux marchés qui y sont inscrits.⁵⁵⁹ La Liste des marchés notoires de 2020 comprenait pour la première fois une section traitant du rôle des plates-formes Internet dans la facilitation de l'importation de marchandises contrefaites ou pirates aux États-Unis. La Liste a signalé 39 marchés en ligne et 34 marchés physiques chez 17 partenaires commerciaux, qui exercent et soutiennent d'importantes activités de piratage du droit d'auteur et de contrefaçon de marques à l'échelle internationale.⁵⁶⁰

3.3.7.9.3 Enquêtes menées au titre de la section 337

3.403. Les enquêtes sur les importations déloyales (section 337) sont menées par l'USITC comme le prescrit la section 337 de la Loi tarifaire de 1930 (19 U.S.C. 1337). Elles portent le plus souvent sur des allégations concernant les DPI, notamment des allégations d'atteinte concernant les brevets d'utilité, les brevets de dessin ou modèle, ou les marques, par des marchandises importées. D'autres formes de concurrence déloyale mettant en cause des produits importés, telles que les atteintes à un droit d'auteur enregistré, à un moyen de masquage ou à un dessin de coque de navire, l'appropriation illicite de secrets commerciaux ou de présentations commerciales, le délit de substitution et la publicité mensongère, peuvent également être invoquées. Des plaintes antitrusts relatives à des marchandises importées peuvent également être déposées. La principale mesure corrective prévue dans le cadre des enquêtes menées au titre de la section 337 est l'arrêté d'interdiction, qui enjoint au CBP d'empêcher les importations portant atteinte aux droits d'entrer aux États-Unis. En outre, l'USITC peut rendre des ordonnances de ne pas faire à l'encontre des importateurs désignés et d'autres personnes se livrant à des actes déloyaux constituant une violation de la section 337. Des mesures de recours accéléré sous la forme d'arrêtés d'interdiction temporaires et d'ordonnances temporaires de ne pas faire sont également applicables dans certaines circonstances.

3.404. Les enquêtes au titre de la section 337, qui sont menées en vertu de la section 1337 du titre 19 de l'U.S.C. et de la Loi sur les procédures administratives, comprennent des procédures judiciaires engagées devant des juges du Tribunal administratif et un examen par la Commission. La section 337 de la Loi tarifaire de 1930 (19 U.S.C. 1337) déclare illégaux "les méthodes déloyales de concurrence et les actes déloyaux intervenant dans l'importation ou la vente" d'articles qui satisfont à certains critères de la branche de production nationale. Dans le cas de certains actes déloyaux, selon la méthode de concurrence déloyale ou de l'acte déloyal en cause, une preuve de l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage doit également être apportée. Lorsqu'elle reçoit une plainte alléguant une violation de la section 337, l'USITC détermine si elle satisfait aux

⁵⁵⁵ USTR, *2021 Special 301 Report*. Adresse consultée:

[https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Special%20301%20Report%20\(final\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Special%20301%20Report%20(final).pdf).

⁵⁵⁶ Argentine, Chili, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, République bolivarienne du Venezuela, Royaume d'Arabie saoudite et Ukraine.

⁵⁵⁷ Algérie, Barbade, État plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Équateur, État du Koweït, Guatemala, Liban, Mexique, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Turkménistan et Viet Nam.

⁵⁵⁸ USTR (2021), *2021 Special 301 Report*. Adresse consultée:

[https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Special%20301%20Report%20\(final\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Special%20301%20Report%20(final).pdf).

⁵⁵⁹ USTR (2021), *2020 Review of Notorious Markets for Counterfeiting and Piracy*. Adresse consultée:

[https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Releases/2020%20Review%20of%20Notorious%20Markets%20for%20Counterfeiting%20and%20Piracy%20\(final\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Releases/2020%20Review%20of%20Notorious%20Markets%20for%20Counterfeiting%20and%20Piracy%20(final).pdf).

⁵⁶⁰ Argentine, Brésil, Cambodge, Chine, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Paraguay, Pérou, Philippines, Türkiye, Ukraine et Viet Nam.

prescriptions énoncées dans ses règles et si une enquête devrait être ouverte. Dans les 45 jours suivant l'ouverture de l'enquête, l'USITC est tenue de fixer une date limite pour rendre sa détermination finale.⁵⁶¹ Si, à la fin de l'enquête, elle détermine que la section 337 a été enfreinte, elle peut prendre des arrêtés d'interdiction en vue d'interdire l'entrée des produits en cause aux États-Unis et/ou d'ordonner aux parties contrevenantes de ne plus commettre certaines actions. Les arrêtés de l'USITC entrent en vigueur au moment où ils sont rendus, bien que les importations continuent souvent d'être autorisées sous réserve d'une obligation de verser un cautionnement; les arrêtés deviennent définitifs dans un délai de 60 jours après leur promulgation, sauf décision contraire prise dans ce délai par l'USTR pour des raisons de politique.

3.405. Dans le cas d'un arrêté d'interdiction pris par l'USITC, le CBP doit interdire l'entrée sur le territoire des États-Unis des produits portant atteinte aux droits, provenant d'entités expressément désignées (arrêtés d'interdiction limitée), ou quelle que soit leur provenance (arrêtés d'interdiction générale). L'USITC peut rendre un arrêté d'interdiction général applicable aux importations en provenance de tous les pays si cet arrêté est nécessaire pour prévenir le contournement d'un arrêté d'interdiction limitée applicable uniquement aux produits de personnes nommément désignées, ou si la section 337 fait systématiquement l'objet de violations et qu'il est difficile d'identifier la source des produits en infraction. En remplacement ou en complément des arrêtés d'interdiction, l'USITC peut rendre des ordonnances de ne pas faire à l'encontre des importateurs désignés et d'autres personnes se livrant à des actes déloyaux constituant une violation de la section 337. Elle doit en outre examiner les effets d'une ordonnance corrective sur la santé et la protection sociale du public; les conditions de concurrence dans l'économie américaine; la production aux États-Unis de produits similaires ou directement concurrents; et les consommateurs américains. L'USITC peut refuser de rendre un arrêté d'interdiction ou une ordonnance de ne pas faire après avoir pris en considération les facteurs liés à l'intérêt général conformément à la loi.⁵⁶²

3.406. Au cours des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021, 266 nouvelles plaintes ont été reçues par l'USITC au titre de la section 337, et 252 enquêtes ont été menées à bien.⁵⁶³ Pendant l'exercice 2021, 135 enquêtes étaient en cours. La plupart des affaires concernaient des atteintes à des brevets; certaines affaires concernaient le droit d'auteur, les secrets commerciaux et les marques, plusieurs de ces DPI à la fois, ou d'autres actes déloyaux, comme la publicité mensongère. Les produits visés par les enquêtes provenaient d'environ 40 partenaires commerciaux et des États-Unis. Durant la même période, l'USITC a pris 61 arrêtés d'interdiction, soit 38 arrêtés d'interdiction limitée et 23 arrêtés d'interdiction générale, ainsi que 130 ordonnances de ne pas faire.⁵⁶⁴ Le reste des enquêtes a abouti à un règlement, une ordonnance d'expédient, ou un retrait de la plainte (62% du total pendant l'exercice 2021). Au 31 décembre 2021, il y avait 129 arrêtés d'interdiction en vigueur portant sur l'importation de divers produits, y compris les suivants: des produits pour le secteur de l'automobile, de l'industrie manufacturière et du transport; des composants chimiques; des ordinateurs et des appareils de télécommunication; des produits électroniques grand public; des circuits intégrés; des téléviseurs à affichage à cristaux liquides; des produits d'éclairage; des puces mémoire et produits connexes; des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux; des produits d'imprimerie; et d'autres articles de consommation. Pendant l'exercice 2021, la durée moyenne de toutes les enquêtes était de 11,8 mois, mais la durée moyenne des enquêtes sur le fond était de 18,2 mois.⁵⁶⁵ Comme indiqué précédemment, le CBP est responsable de l'application des arrêtés d'interdiction rendus par l'USITC au titre de la section 337. Le DOJ a pour mandat de défendre les actions entreprises par le CBP en lien avec ces ordonnances en cas de différend.⁵⁶⁶

⁵⁶¹ USITC, *About Section 337*. Adresse consultée:

https://usitc.gov/intellectual_property/about_section_337.htm.

⁵⁶² USITC (2014), *Summary of Statutory Provisions Related to Import Relief, Investigations of Unfair Practices in Import Trade, Including Infringement of Patents, Trademarks, Copyrights, Mask Works, or Boat Hull Designs*. Publication 4468 de l'USITC. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/oig/documents/pub4468_2014.pdf.

⁵⁶³ USITC, *Section 337 Statistics: Number of New, Completed, and Active Investigations by Fiscal Year (Updated Quarterly)*. Adresse consultée:

https://usitc.gov/intellectual_property/337_statistics_number_new_completed_and_active.htm.

⁵⁶⁴ USITC, *Remedial Orders Issued (GEOs, LEOs, and CDOs) by Fiscal Year*. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/intellectual_property/337_statistics_remedial_orders_issued_leo_v_geo.htm.

⁵⁶⁵ USITC, *Section 337 Statistics: Average Length of Investigation*. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/intellectual_property/337_statistics_average_length_investigations.htm.

⁵⁶⁶ À la fin de l'exercice 2020, le CBP administrait 127 ordonnances d'exclusion actives prises par l'USITC à la suite d'enquêtes faisant état de pratiques déloyales à l'importation d'articles aux États-Unis contrevenant à la section 1337 du titre 19 de l'U.S.C., dont la majorité reposait sur des allégations d'atteinte à des brevets.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1.1 Principales caractéristiques

4.1. Le recensement agricole a lieu tous les cinq ans. Il donne un aperçu détaillé des exploitations agricoles des États-Unis. Les données relatives au dernier recensement (2017) ont été publiées en avril 2019.¹ Au moment du recensement, on comptait 2,04 millions d'exploitations, soit une diminution de 3,2% par rapport à 2012. La superficie moyenne d'une exploitation, de 441 acres, était supérieure à celle indiquée dans les deux précédents rapports, mais exactement identique à celle du recensement de 2002. Près de 86% des exploitations des États-Unis appartenaient à des familles ou des particuliers, devant les partenariats agricoles (6,3%). Depuis 2007, ce type d'exploitation a diminué, tandis que le nombre d'entreprises agricoles augmente (il a atteint 5,7% des exploitations en 2017).

4.2. Les très nombreux pâturages et terres arables ainsi que la diversité des conditions climatiques permettent la production d'un large éventail de produits. La plupart des exploitations produisent plusieurs denrées. La contribution directe de l'agriculture primaire au PIB des États-Unis n'excède pas 0,6% et l'on recensait environ 2,6 millions d'emplois agricoles en 2020. Cependant, étant donné que les exploitations agricoles utilisent des intrants d'autres industries et que leur production alimente d'autres secteurs de l'économie (transformation et fabrication, transport, commerce de gros et de détail, restaurants et débits de boissons, etc.), le Service de la recherche économique (ERS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) estime que l'agriculture, le secteur alimentaire et les industries connexes ont contribué au PIB à hauteur de 5,2% en 2020, et que 19,7 millions d'emplois à temps complet ou partiel étaient liés aux secteurs agricole et alimentaire. En moyenne, l'alimentation représentait 11,9% des dépenses des ménages en 2020, en troisième position derrière le logement (35%) et le transport (16%).

4.3. La valeur combinée de la production agricole générée par les exploitations des États-Unis a atteint 373,5 milliards d'USD en 2020 (tableau 4.1). En 2019 et 2020, la valeur de la production a été plus élevée pour les cultures que pour l'élevage. Les principales cultures sont le maïs, les fèves de soja et le foin (y compris la luzerne), tandis que l'élevage est dominé par les bovins (viande et produits laitiers), les volailles et les œufs, et les porcins.

Tableau 4.1 Valeur de la production, 2016-2020

(Milliards d'USD et %)

	2016	2017	2018	2019	2020	% du total ^a
Total	355,5	369,3	365,4	356,0	373,5	
Maïs-grains	51,3	49,6	52,1	48,9	61,0	16,3
Fèves de soja	40,7	41,3	37,6	30,5	46,1	12,3
Foin	15,5	16,1	17,3	18,0	17,3	4,6
Froment (blé)	9,2	8,3	9,7	8,9	9,3	2,5
Coton	5,8	7,2	6,4	5,9	4,7	1,3
Lait	34,7	38,1	35,4	40,7	40,7	10,9
Viande de bœuf et de veau	48,6	50,4	49,1	48,2	45,8	12,3
Volailles et œufs	38,8	42,7	46,2	40,0	35,5	9,5
Porcins	17,4	19,2	18,8	21,2	18,1	4,8
Total des cultures	185,9	187,9	184,7	173,2	205,3	55,0

a Pourcentage du total pour l'année 2020.

Source: Service national des statistiques agricoles de l'USDA. Adresse consultée: <https://quickstats.nass.usda.gov/>; Service national des statistiques agricoles de l'USDA, *Poultry – Production and Value*, différents bulletins. Adresse consultée: https://www.nass.usda.gov/Publications/Todays_Reports/reports/plva0422.pdf (rapport le plus récent) et OECD.Stat, Indicateurs sur les politiques agricoles, Suivi et évaluation 2022, Tableaux de références.

4.4. Les États-Unis sont le premier producteur mondial de fèves de soja, de maïs, de bœuf, et de viande de poulet et de dinde, et un grand producteur de viande de porc et de coton (tableau 4.2). Bien que les producteurs agricoles disposent d'un vaste marché intérieur pour absorber leur

¹ Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante: <https://www.nass.usda.gov/Publications/AgCensus/2017/index.php>.

production, le secteur agricole des États-Unis est aussi caractérisé par la forte orientation exportatrice de certaines marchandises. Dans l'ensemble, un cinquième environ de la production agricole du pays est destiné aux marchés étrangers, et la part des exportations est particulièrement élevée dans le cas du coton (plus de 75%) ainsi que du blé et des fèves de soja (environ 50%).²

Tableau 4.2 Production et commerce des principaux produits de base aux États-Unis et dans le monde, exercices 2017/18-2021/22

(Milliers de tonnes, sauf indication contraire)

Campagne de commercialisation		2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Maïs						
Production	États-Unis	371 096	364 262	345 962	358 447	383 943
	% de la part mondiale	34,3	32,3	30,9	31,9	31,8
Exportations	États-Unis	61 906	52 538	45 132	69 920	61 598
	% de la part mondiale	41,3	28,8	26,2	39,0	30,2
Froment (blé)						
Production	États-Unis	47 380	51 306	52 581	49 751	44 790
	% de la part mondiale	6,2	7,0	6,9	6,4	5,8
Exportations	États-Unis	24 658	25 503	26 372	26 985	22 453
	% de la part mondiale	13,3	14,5	13,6	13,3	11,0
Coton (milliers de balles de 480 lb)						
Production	États-Unis	20 923	18 367	19 913	14 608	17 624
	% de la part mondiale	16,9	15,5	16,5	13,1	14,6
Exportations	États-Unis	16 281	14 833	15 512	16 371	15 000
	% de la part mondiale	39,1	35,7	37,7	33,6	32,2
Fèves de soja, graines oléagineuses						
Production	États-Unis	120 065	120 515	96 667	114 749	120 707
	% de la part mondiale	35,0	33,4	28,4	31,3	32,4
Exportations	États-Unis	58 071	47 721	45 701	61 655	55 792
	% de la part mondiale	37,9	32,0	27,7	37,4	32,7
Année civile		2017	2018	2019	2020	2021
Viande de bœuf et de veau						
Production	États-Unis	11 943	12 256	12 385	12 389	12 736
	% de la part mondiale	21,2	21,2	21,1	21,5	22,1
Exportations	États-Unis	1 297	1 433	1 373	1 339	1 567
	% de la part mondiale	12,9	13,5	12,1	11,9	13,5
Viande de volaille						
Production	États-Unis	18 938	19 361	19 941	20 255	20 378
	% de la part mondiale	20,8	20,9	20,5	20,4	20,4
Exportations	États-Unis	3 137	3 244	3 259	3 376	3 367
	% de la part mondiale	25,8	26,1	25,0	25,8	25,7

Source: Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, base de données concernant la production, la fourniture et la distribution. Adresse consultée: <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/app/index.html#/app/advQuery>.

4.5. Les États-Unis sont le premier exportateur mondial de produits agricoles. Dans 7 États, l'agriculture représente plus de 30% de la valeur totale des exportations, et cette part est supérieure à 10% dans 14 autres États. Les principaux marchés traditionnels sont le Canada et le Mexique, et l'Europe et le Japon demeurent d'importants partenaires commerciaux, même si les exportations progressent plus lentement vers les économies industrielles plus développées. Cependant, les exportations de produits alimentaires et de produits de base à destination de la Chine et d'autres économies en plein essor de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont celles qui ont le plus fortement augmenté.

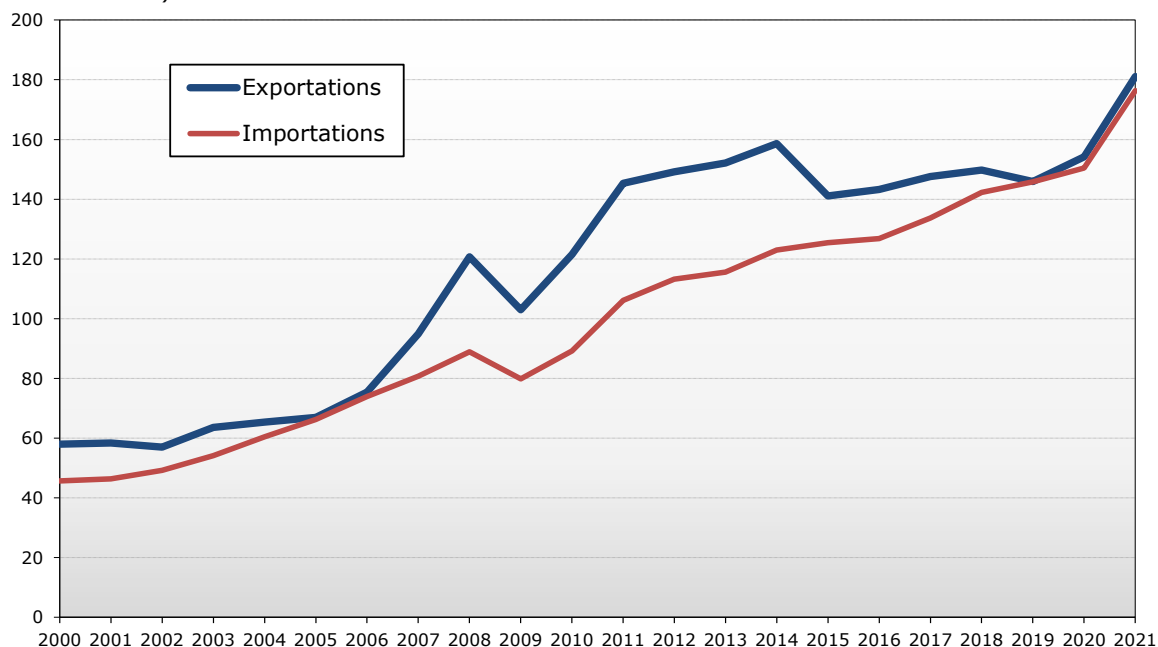
4.6. Les États-Unis étant un grand exportateur de marchandises en vrac, leur excédent commercial pour les produits agricoles a augmenté entre 2006 et 2014 du fait des prix élevés des produits de base, puis il a reculé lorsque ces prix ont baissé (graphique 4.1). Les importations de produits agricoles ont enregistré une croissance régulière et moins volatile, car elles sont dominées par des produits alimentaires de valeur élevée (par exemple boissons alcooliques, spécialités fromagères et produits carnés) et par la demande intérieure de fruits et légumes de saison, de café non torréfié, d'épices, de fleurs coupées et d'autres produits tropicaux (tableau 4.3). Les exportations de produits transformés des États-Unis sont toutefois en augmentation. En 2020, les produits alimentaires de consommation (par exemple viandes, produits laitiers, légumes et produits alimentaires emballés)

² Service de recherche du Congrès (2021), *U.S. Agricultural Export Programs: Background and Issues*, R46760, avril. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R46760>.

représentaient près de 50% de la valeur des exportations (mais seulement 11% de leur volume). Ce type de produit domine les ventes de produits agricoles américains sur les marchés des pays développés (plus de 80%), tandis que la Chine et les pays d'Afrique du Nord, par exemple, achètent essentiellement des marchandises en vrac aux États-Unis.

Graphique 4.1 Exportations et importations de produits agricoles, 2000-2021

(Milliards d'USD)



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

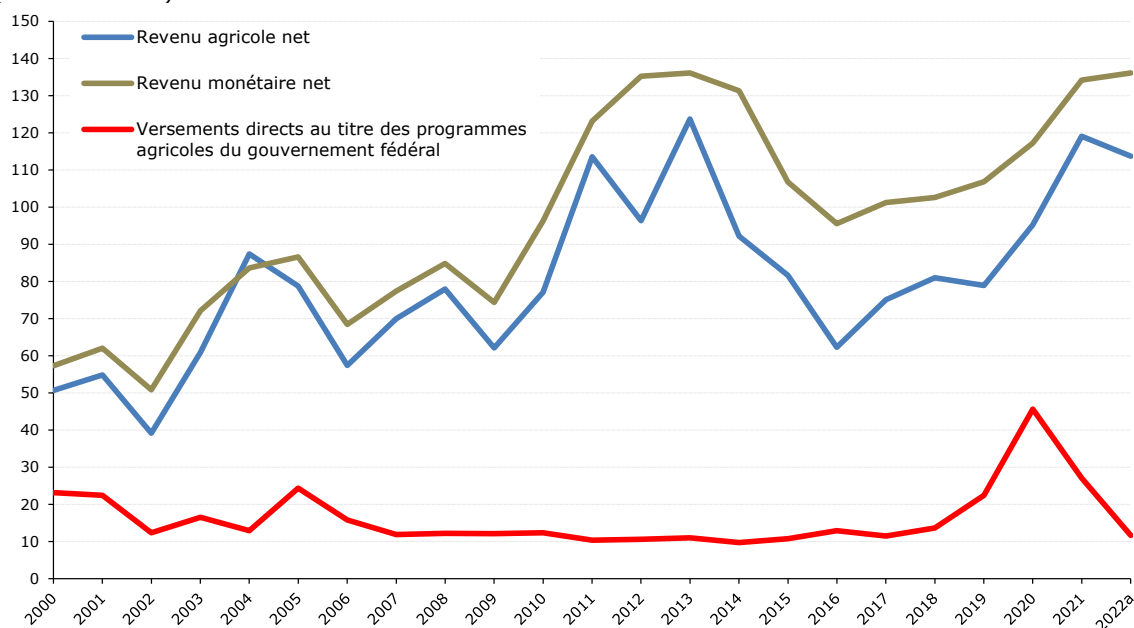
4.7. Comme dans les autres pays, les recettes des agriculteurs américains peuvent être sous tension à cause des catastrophes naturelles, des perturbations du marché et d'autres événements. La plupart des programmes de soutien à l'agriculture en vigueur aux États-Unis sont conçus pour faciliter l'atténuation des risques et offrir un filet de sécurité en cas de chute des prix ou des recettes, ou lorsque les producteurs perdent des cultures ou du bétail. Le soutien ne couvre pas toutes les pertes et les producteurs agricoles assument une partie des risques et des coûts. L'USDA estime le revenu monétaire net et le revenu agricole net pour évaluer la situation financière des agriculteurs des États-Unis.³ Après avoir atteint un sommet en 2013, le revenu agricole a reculé jusqu'à tomber à son niveau le plus faible en 2016, lorsque les prix étaient au plus bas pour le bétail et les produits de l'élevage et qu'ils n'avaient que légèrement remonté pour les cultures. Depuis 2018, les producteurs agricoles américains ont été confrontés à des perturbations exceptionnelles dues aux tensions commerciales, puis à la pandémie de COVID-19. Cependant, la baisse de revenu a été en partie compensée par une hausse importante des versements du gouvernement fédéral. D'après l'ERS de l'USDA, le revenu agricole net a augmenté de 20% entre 2019 et 2020, et de 25% entre 2020 et 2021 même si, dans ce dernier cas, les recettes monétaires plus élevées provenant de marchés agricoles solides ont compensé des versements des pouvoirs publics plus faibles. Le revenu agricole net prévu de 119,1 milliards d'USD était proche du pic de 2013 (123,7 milliards d'USD), qui correspondait au plus haut niveau enregistré jusqu'alors (graphique 4.2). Néanmoins, un recul de 5%, jusqu'à 113,7 milliards d'USD, est prévu pour 2022, car les recettes monétaires plus élevées ne compensent pas intégralement la baisse des versements des pouvoirs publics et la hausse du coût des intrants.⁴

³ Le revenu monétaire net mesure les flux nets de trésorerie sur une année civile, tandis que le revenu agricole net est un indicateur plus large qui prend en compte la valeur de la consommation domestique, la variation des stocks, le renouvellement de l'équipement, ainsi que le loyer implicite et les dépenses de logement.

⁴ Service de la recherche économique de l'USDA, *2022 Farm Sector Income Forecast*. Adresse consultée: <https://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-sector-income-finances/farm-sector-income-forecast/>.

Graphique 4.2 Revenu du secteur agricole, 2000-2022

(Milliards d'USD)



a Valeurs prévisionnelles.

Source: ERS de l'USDA, *Farm Income and Wealth Statistics*. Adresse consultée: <https://www.ers.usda.gov/data-products/farm-income-and-wealth-statistics/>.

4.1.1.1 Principaux programmes de soutien**4.1.1.1.1 Cadre juridique général**

4.8. La politique agricole est principalement régie par des lois générales (lois sur l'agriculture) qui abrogent, prorogent ou modifient les politiques antérieures et établissent de nouveaux programmes et politiques pour une durée de cinq ans. La Loi de 2018 sur l'amélioration de l'agriculture (P.L. 115-334), également dénommée Loi de 2018 sur l'agriculture, a été promulguée le 20 décembre 2018. Elle a prorogé la plupart des programmes de soutien existants, en y apportant parfois des modifications. En particulier, les programmes de soutien du revenu intitulés Programme de couverture des risques agricoles (ARC) et Programme de couverture du manque à gagner (PLC) ont été reconduits, avec des modifications mineures et la possibilité nouvellement offerte aux producteurs de choisir chaque année entre les deux programmes. Le programme d'assurance-récolte a été prorogé et certaines options d'assurance sur le bétail ont été élargies. Le Programme de couverture des marges laitières (DMC) a remplacé le programme antérieur intitulé "Programme de protection des marges des producteurs laitiers" et propose de nouvelles options aux producteurs laitiers, en particulier les petits producteurs, en leur permettant de souscrire une assurance pour couvrir un certain niveau de marge laitière défini au niveau national. Le Programme pour le sucre a été prorogé, avec une augmentation du tarif des prêts sans recours. Le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP) a été modifié et reconduit pour l'exercice 2023 et les fonds consacrés au Programme d'aide alimentaire d'urgence (TEFAP) ont été augmentés. Le principal programme environnemental de mise hors production des terres, à savoir le Programme de mise en réserve des terres fragiles (CRP), a été prorogé, avec une superficie maximale augmentée et des limites plus strictes concernant la fixation des taux locatifs par acre. Le Programme de promotion de la qualité de l'environnement (EQIP), le Programme de servitudes écologiques agricoles (ACEP) et le Programme régional de partenariat à des fins de conservation (RCPP) ont été renouvelés avec une augmentation des financements. Le Programme de gestion de la conservation des terres (CSP) a également été reconduit, mais avec des financements réduits. Dans l'ensemble, les dépenses obligatoires de conservation ont augmenté de 2%.

4.9. La Loi de 2018 sur l'agriculture inclut de nouveaux éléments, notamment des programmes additionnels portant sur les cultures spécialisées, les agriculteurs biologiques et les marchés locaux et régionaux, ainsi que sur les agriculteurs débutants, les anciens combattants agriculteurs et les agriculteurs issus de minorités ethniques. La Loi traite également différentes questions concernant

les communautés rurales, comme l'augmentation de l'accès à la large bande, l'abus d'opioïdes et la santé rurale, et le développement des entreprises et des infrastructures. Le titre IX (Énergie) prévoit la prorogation de huit programmes et d'une initiative sur l'exercice 2023, et l'établissement d'un programme de dons portant sur les systèmes de stockage du carbone et de conversion du biogaz. D'après le Bureau du budget du Congrès (CBO), les dépenses prévues au titre de la Loi de 2018 sur l'agriculture s'élèveraient à 428 milliards d'USD sur la période quinquennale, dont plus de 75% devraient être consacrés aux programmes de nutrition.

4.10. L'USDA aide les producteurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à améliorer le stockage du carbone et à s'adapter à l'évolution du climat. En octobre 2021, il a publié un plan d'action pour l'adaptation et la résilience climatiques, qui offre aux agriculteurs, aux éleveurs et aux gestionnaires fonciers un cadre leur permettant de se préparer aux conséquences actuelles et prévues du changement climatique. L'USDA exploite un réseau de pôles climatiques régionaux qui met en relation les organismes de recherche et les organismes chargés des programmes. L'objectif est d'encourager une prise de décisions tenant compte des caractéristiques climatiques et d'orienter les parties prenantes vers les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

4.1.1.1.2 Couverture du manque à gagner (PLC)

4.11. Le programme PLC prévoit d'accorder des versements sur 85% de la superficie de base historique multipliée par le rendement antérieur de chaque produit visé ayant été cultivé antérieurement sur l'exploitation, lorsque le prix national (tel que défini dans la législation) est inférieur au prix de référence en vigueur pour le produit visé. Il n'est pas obligatoire de produire la denrée visée, ou toute autre denrée, pour pouvoir bénéficier des versements. Les produits visés incluent le maïs, les fèves de soja, le froment, les autres céréales fourragères, les autres graines oléagineuses, les arachides, les légumineuses, le riz et le coton graine. Les versements sont effectués à partir du 1^{er} octobre suivant la fin de la campagne de commercialisation considérée pour le produit visé.

4.12. Les données de l'Agence des services pour l'agriculture de l'USDA indiquent que les versements au titre de la PLC accordés à près de 1,4 million d'exploitations se sont chiffrés à 4,95 milliards d'USD pour la campagne agricole 2019; pour la campagne agricole 2020, des versements d'un montant de 2,07 milliards d'USD ont été accordés à 800 000 exploitations.⁵ Si l'on combine les deux campagnes, les versements PLC les plus élevés ont été effectués pour des superficies de base historiquement consacrées à la production de froment (2 529 millions d'USD), de coton graine (1 439 millions d'USD), de maïs (1 099 millions d'USD), d'arachides (779 millions d'USD) et de riz à grains longs (626 millions d'USD).

4.1.1.1.3 Couverture des risques agricoles (ARC)

4.13. La garantie de revenu du Programme ARC, un programme de soutien du revenu lié aux garanties de référence, peut être déterminée au niveau de l'exploitation (ARC individuelle ou ARC-IC) ou produit par produit au niveau du comté (ARC-CO). Les produits visés sont les mêmes que pour le programme PLC et incluent le froment, les céréales fourragères, les fèves de soja, les arachides, les autres graines oléagineuses, le riz, le coton graine et les légumineuses.

4.14. Les versements au titre de l'ARC-CO sont liés à la superficie de base antérieure et aucune production n'est nécessaire. Ils sont effectués lorsque le revenu au niveau du comté est inférieur à la garantie, qui est fixée à 86% du revenu de référence pour le produit visé. Le niveau de référence correspond à la moyenne sur cinq ans (olympique) des prix du marché au niveau national, multipliée par la moyenne sur cinq ans (olympique) du rendement au niveau du comté. Lorsqu'ils sont déclenchés, les versements au titre de l'ARC-CO portent sur 85% de la superficie de base consacrée au produit visé. L'adhésion à l'ARC-IC couvre automatiquement toute la superficie de base de l'exploitation et les versements sont déclenchés lorsque le revenu total de l'exploitation tiré des productions visées est inférieur à la garantie de revenu, qui est fixée à 86% du revenu de référence. Le niveau de référence correspond à la moyenne pondérée sur cinq ans du revenu tiré de tous les produits visés cultivés sur l'exploitation et les versements, lorsqu'ils sont déclenchés, portent sur 65% de la superficie de base totale de l'exploitation.

⁵ USDA FAS, 2019 Program Year Specific Data. Adresse consultée: https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/arc-plc/2019/pdf/2019_arc_plc_payments.pdf; et 2020 Program Year Specific Data. Adresse consultée: https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/arc-plc/2020/pdf/2020_arc_plc_payments.pdf.

4.15. La Loi de 2014 sur l'agriculture, en vertu de laquelle les programmes PLC et ARC ont été établis, ne permettait pas aux agriculteurs de changer de programme après leur choix initial. Les producteurs pouvaient néanmoins choisir l'ARC-CO pour une certaine partie de leur superficie de base et le programme PLC pour une autre partie. La Loi de 2018 sur l'agriculture autorise les agriculteurs à modifier chaque année le choix du programme auquel ils participent à compter de la campagne agricole 2021. La Loi modifie aussi la principale source de données sur le rendement moyen au niveau du comté utilisée pour l'ARC-CO, en remplaçant le Service national des statistiques agricoles par l'Agence de gestion des risques de l'USDA, afin de limiter les disparités en matière de versements observées dans certains pays voisins. Par ailleurs, certains grands comtés peuvent être subdivisés pour rendre compte des différences importantes de rendement qui existent sur leur territoire.

4.16. D'après la FSA de l'USDA, les versements au titre de l'ARC pour la campagne agricole 2019 se sont élevés à 1,26 milliard d'USD pour quelque 648 000 exploitations et il s'agissait pour l'essentiel de versements au titre de l'ARC-CO (952 millions d'USD). Durant la campagne agricole 2020, les versements au titre de l'ARC sont tombés à 87 millions d'USD et les versements ARC-CO représentaient 70% du total. Sur ces deux campagnes, les versements les plus importants effectués au titre de l'ARC concernaient des superficies de base consacrées aux fèves de soja (718 millions d'USD), au maïs (505 millions d'USD) et au froment (89 millions d'USD).

4.1.1.1.4 Prêts d'aide à la commercialisation

4.17. Les prêts d'aide à la commercialisation sont des financements provisoires accordés aux producteurs pour les denrées récoltées, qui leur permettent de retarder la vente lorsque les conditions du marché sont défavorables, généralement autour de la date de récolte, jusqu'à ce que les débouchés s'améliorent. L'agriculteur doit rembourser le prêt à l'échéance (généralement au bout de neuf mois), mais il peut également le rembourser plus tôt. Le financement provisoire est accordé par la Société de crédit pour les produits de base (CCC) de l'USDA aux producteurs admissibles de 28 produits.

4.18. Les prêts d'aide à la commercialisation pour les produits visés sont des prêts sans recours; le produit est engagé comme garantie de prêt et les producteurs peuvent choisir de céder la récolte donnée en garantie à la CCC au lieu de rembourser le prêt en cours. Les modalités de remboursement, qui permettent à un producteur de rembourser le prêt à un taux inférieur à celui prévu et d'engranger un gain sur le prêt à la commercialisation (MLG), contribuent à réduire au minimum les déchéances potentielles de garanties de prêts à la CCC. Les producteurs peuvent aussi choisir de percevoir une prime de complément de prêts (LDP) au lieu d'obtenir un prêt d'aide à la commercialisation. La LDP correspond à la différence que le producteur aurait perçue si le prêt était remboursé au prix le plus bas du marché. Des limitations concernant le revenu brut s'appliquent, toutes les prescriptions en matière de conservation et de protection des zones humides doivent être respectées, et les producteurs doivent indiquer toute la superficie plantée pour être admis à bénéficier d'une LDP ou d'un prêt à la commercialisation.⁶ Les MLG et les LDP perçus pour les campagnes agricoles 2019-2023 ne sont soumis à aucune limitation concernant les versements.⁷

4.19. La Loi de 2018 sur l'agriculture a prorogé la plupart des dispositions applicables aux prêt d'aide à la commercialisation au titre de la Loi de 2014 sur l'agriculture, y compris les taux légaux des prêts d'aide à la commercialisation sans recours pour la campagne agricole 2023. Les taux de prêt ont été soit inchangés, soit relevés de montants compris entre 7,7% et 43,9% au-delà des taux légaux antérieurs, mais ils restent généralement inférieurs aux prix du marché (tableau 4.3). En 2019, les MLG et les LDP se sont élevés à 223 millions d'USD et ont été versés pour le coton, la laine et les légumineuses; en 2020, ils se sont élevés à 12 millions d'USD et ont été versés pour le coton et la laine.

⁶ Les producteurs ou personnes morales dont le revenu annuel brut moyen dépasse 900 000 USD sont admis à bénéficier des prêts d'aide à la commercialisation, sous certaines conditions, mais ils ne peuvent pas percevoir de MLG ou de LDP. USDA (2020), *Marketing Assistance Loans and Loan Deficiency Payments*, septembre. Adresse consultée: https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdafiles/FactSheets/mal_ldp_fact_sheet.pdf.

⁷ Ces dernières années, les MLG et les LDP ont généralement été négligeables. Cependant, les États-Unis ont notifié au Comité de l'agriculture de l'OMC des MLG (y compris des gains sur l'échange de certificats) et des LDP d'un montant de 215 millions d'USD pour le coton durant la campagne de commercialisation 2019/20. Document de l'OMC G/AG/N/USA/157 du 30 septembre 2021, tableau explicatif DS:6.

Tableau 4.3 Taux des avances sur produits, 2018 et 2021

Produits visés	Programme de prêts à la commercialisation Taux des avances sur produits, Loi de 2014 sur l'agriculture (modifiée)	Taux moyen national des avances, 2021	Variation en %
Blé (boisseau)	2,94	3,38	15,0
Maïs (boisseau)	1,95	2,20	12,8
Sorgho en grains (boisseau)	1,95	2,20	12,8
Orge (boisseau)	1,95	2,50	28,2
Avoine (boisseau)	1,39	2,00	43,9
Riz à grains longs (q long)	6,50	7,00	7,7
Riz à grains moyens (q long)	6,50	7,00	7,7
Arachides (t)	355	355	0
Fèves de soja (boisseau)	5,00	6,20	24,0
Autres oléagineux (boisseau)	0,1009	0,1009	0
Pois secs (q long)	5,40	6,15	13,9
Lentilles (q long)	11,28	13,00	15,2
Petits pois chiches (q long)	7,43	10,00	34,6
Gros pois chiches (q long)	11,28	14,00	24,1
Laine classée (lb)	1,15	1,15	0
Laine non classée (lb)	0,40	0,40	0
Mohair (lb)	4,20	4,20	0
Miel (lb)	0,69	0,69	0
Sucre de betterave, raffiné (lb)	0,2409	25,38	5,4
Sucre de canne, brut (lb)	0,1875	19,75	5,3
Coton extra-longue soie (lb)	0,7977	0,95	19,1
Coton graine (lb)	0,25 ^b	0,25 ^b	0,0
Coton upland	0,52		

- a Les "Autres oléagineux" comprennent les produits suivants: canola, crambe, graines de lin, graines de moutarde, graines de navette, carthame, graines de sésame et graines de tournesol (du type oléagineux et autre).
- b Le coton graine n'est pas un produit visé par le programme de prêts à la commercialisation. Le taux des avances a été fixé uniquement aux fins de la détermination des prix effectifs pour le coton graine dans le cadre du Programme de couverture de manque à gagner.

Source: USDA FSA, Loi de 2014 sur l'agriculture, telle que modifiée. Adresses consultées: <https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/Price-Support/pdf/Cotton-2021-rates/2021%20National%20Average%20Loan%20Rates.pdf>, et <https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/Price-Support/pdf/2019/2019%20Crop%20Year%20Sugar%20Loan%20Rates.pdf>, et calculs du Secrétariat de l'OMC.

4.1.1.1.5 Assurance-récolte

4.20. Les polices souscrites au titre du Programme fédéral d'assurance-récolte (FCIP) couvrent les pertes de rendement, de revenus des récoltes, de marge, de revenus de l'ensemble de l'exploitation et d'autres types de pertes. L'Agence de gestion des risques de l'USDA administre le Programme, y compris l'établissement des taux de prime et d'autres modalités. Les polices d'assurance sont des contrats liant des agriculteurs et des assureurs agréés, vendus par des agents d'assurance privés, et la Société fédérale de l'assurance-récolte (FCIC) fournit des services de réassurance aux assureurs agréés. Une police est renouvelée automatiquement chaque année, sauf si l'agriculteur l'annule dans le délai prévu.

4.21. Au titre du Programme FCIP, il existe environ 20 types de polices d'assurance, qui couvrent près de 130 cultures, y compris des cultures spécialisées. Les quatre cultures principales – maïs, fèves de soja, froment et coton – dominant en termes de superficie inscrite et d'indemnités versées. En 2021, 461,6 millions d'acres de cultures (déduction faite des acres couvertes par plus d'un type de police) étaient assurés. La protection des recettes est le type de police le plus fréquemment souscrit. Les agriculteurs peuvent souscrire des polices avec différents niveaux de couverture, le premier niveau étant la couverture minimale des pertes de rendement "en cas de catastrophe"; dans ce cas, la prime d'assurance est subventionnée à 100%, mais les indemnités sont versées uniquement sur les pertes au-delà de 50%, par l'intermédiaire de plusieurs couvertures additionnelles (complémentaires). Les polices les plus fréquemment souscrites permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un niveau de couverture maximal de 85%, soit un niveau toujours inférieur à la valeur totale de leurs cultures.

4.22. Les primes que les agriculteurs versent pour l'assurance complémentaire sont également subventionnées, et la Loi fédérale sur l'assurance-récolte (Loi FCIC) définit le pourcentage de subventionnement des primes. Les assureurs agréés et la FCIC partagent le risque de souscription. En général, les assureurs agréés conservent 80% à 85% des primes d'assurance et les risques associés à ce pourcentage, et la FCIC fournit à ces assureurs des services de réassurance pour excédent de pertes pour le risque associé aux primes retenues au titre de l'Accord de réassurance type et de l'Accord de réassurance du prix du bétail. Ces accords prévoient également le remboursement des dépenses administratives et de fonctionnement liées aux polices qu'engagent les assureurs agréés. Avec le temps, le montant total des primes versées par les agriculteurs et le gouvernement doit dépasser celui des indemnités versées, pour que la viabilité et l'équilibre actuariel des programmes d'assurance soient maintenus. Le Programme FCIP doit atteindre un coefficient de perte de 1.0, ce qui implique que les primes soient fixées à un taux équilibré sur le plan actuariel, les subventions au paiement des primes représentant la différence entre la prime totale et la contribution des primes versées par les producteurs.

4.23. En moyenne, environ 62% à 63% des primes d'assurance ont été versées par le gouvernement fédéral lors des campagnes agricoles 2018, 2019 et 2020, même si le montant des subventions varie en fonction du type de police et du niveau de risque. Le montant des subventions est resté assez constant ces dernières années, à environ 6,2 milliards d'USD par an.⁸ Le recours plus important aux polices d'assurance indicielles, associé à la hausse des prix des produits de base, semble avoir provoqué une forte hausse des primes (de 10 milliards d'USD en 2020 à 13,6 milliards d'USD en 2021) et une augmentation correspondante des subventions au paiement des primes (de 6,2 milliards d'USD à 8,5 milliards d'USD) en 2021.

4.24. La Loi de 2018 sur l'agriculture a prorogé les programmes existants en apportant des modifications mineures relatives aux produits et aux polices, y compris une couverture élargie des produits existants, des précisions sur les pratiques de conservation comme les cultures de couverture et les bonnes pratiques agricoles, et de nouvelles offres.⁹ Le chanvre a été ajouté à la liste des cultures admises à bénéficier de l'assurance subventionnée et des polices couvrant les pertes après récolte. D'après le CBO, les projections sur cinq ans des dépenses au titre de l'assurance-récolte ont montré un léger recul (0,1%) par rapport aux niveaux de référence, notamment à cause de l'augmentation de la redevance administrative pour la couverture en cas de catastrophe, qui est passée de 300 USD à 655 USD pour chaque culture assurée dans chaque comté.¹⁰

4.25. En 2020, l'Agence de gestion des risques de l'USDA a introduit l'avenant de l'assurance contre les ouragans en fonction de l'indice du vent (HIP-WI). Pour le HIP-WI, des vents de force d'ouragan soutenus, tels que définis par l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), constituent l'unique cause de pertes. Les producteurs doivent avoir une police d'assurance sous-jacente; l'avenant couvre une partie de la franchise de cette police. Le HIP-WI est proposé dans les zones littorales du sud et de l'est des États-Unis ainsi qu'à Hawaï, et couvre quelque 70 produits.

4.1.1.1.6 Secteur laitier

4.26. La Loi de 2018 sur l'agriculture a autorisé le Programme de couverture des marges laitières (DMC) qui remplace le Programme de protection des marges des producteurs laitiers (MPP). Comme le programme MPP, le Programme DMC est un programme volontaire de gestion des risques au titre duquel des versements sont accordés aux producteurs laitiers participants sur la base de leur production antérieure moyenne enregistrée, lorsque la marge laitière nationale, soit la différence entre le prix mensuel "tout type de lait" aux États-Unis et le coût mensuel national moyen d'alimentation des animaux (calculé selon une formule fixée par la loi), est inférieure au niveau de couverture des marges choisi par le producteur. La couverture en cas de catastrophe, qui correspond à une marge déterminée au niveau nationale inférieure à 4 USD par quintal long, est accessible sans

⁸ FCIC, *Summary of Business Report for 2019 through 2022*, 2 mai 2022. Adresse consultée: https://www3.rma.usda.gov/apps/sob/current_week/sobrpt2019-2022.pdf.

⁹ L'option de couverture supplémentaire et le Plan de protection complémentaire des revenus (STAX), un programme d'assurance-récolte complémentaire pour le coton, sont tous deux reconduits.

¹⁰ CRS (2019), *The 2018 Farm Bill (P.L. 115-334): Summary and Side-by-Side Comparison*, R45525, 22 février. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R45525>.

frais, hormis la redevance administrative annuelle de 100 USD acquittée par tous les participants.¹¹ Les exploitations laitières participantes choisissent leur couverture de marge de catégorie 1 dans une fourchette allant de 4 USD à 9,50 USD, pour une production antérieure maximale de 5 millions de livres, et elles payent la prime correspondant au niveau de couverture choisi (tableau 4.4). En outre, elles doivent définir le volume de la production antérieure à assurer (de 5% à 95%, par augmentations de 5%). La protection de catégorie 2 est accessible aux exploitations plus grandes dont la production antérieure couverte est supérieure à 5 millions de livres, sous réserve qu'elles aient choisi une marge d'au moins 8,50 USD dans la catégorie 1.

Tableau 4.4 Barème des primes du Programme DMC

(USD)

Niveau de couverture (marge) par quintal long	Catégorie 1 – prime Production antérieure couverte ≤ 5 millions de livres	Catégorie 2 – prime Production antérieure couverte > 5 million livres
4,00	Aucune	Aucune
4,50	0,0025	0,0025
5,00	0,005	0,005
5,50	0,030	0,100
6,00	0,050	0,310
6,50	0,070	0,650
7,00	0,080	1,107
7,50	0,090	1,413
8,00	0,100	1,813
8,50	0,105	s.o.
9,00	0,110	s.o.
9,50	0,150	s.o.

s.o. Sans objet.

Source: USDA FSA (2019), *Dairy Margin Coverage Program: Fact Sheet*, juin. Adresse consultée https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/FactSheets/2019/dairy_margin_coverage_program-june_2019_fact_sheet.pdf.

4.27. Le Programme DMC est autorisé pour l'année civile 2023, et une exploitation laitière qui y participe reste inscrite pour toute la période. Les producteurs conservent la possibilité de modifier les niveaux de couverture des marges et de la production antérieure chaque année. Cependant, les exploitants laitiers qui ont fixé leur niveau et leur pourcentage de couverture pour toute la période quinquennale bénéficient d'une réduction de 25% sur les taux de prime.

4.28. Pour la plupart des exploitations laitières, la production antérieure est déterminée à partir de la production de lait la plus élevée en 2011, 2012 et 2013. Pour les exploitations plus récentes, d'autres options sont utilisées. La production antérieure, telle que déterminée, peut être ajustée une seule fois (par l'USDA) pour rendre compte d'une éventuelle augmentation de la production moyenne de lait au niveau national. Les petites et moyennes exploitations laitières participant déjà au Programme DMC ont pu bénéficier de la couverture DMC complémentaire pour 2021, à condition qu'elles aient progressivement augmenté leur production de lait avant 2020, et sous réserve des conditions suivantes: i) une production antérieure au titre du Programme DMC inférieure à 5 millions de livres; ii) des ventes 2019 de lait supérieures à la production antérieure établie au titre du Programme DMC; et iii) une production supplémentaire approuvée pour l'exploitation laitière.

4.29. Par rapport au Programme MPP, le Programme DMC a élargi la couverture des marges pour inclure les marges comprises entre 8,50 USD et 9,50 USD dans la catégorie 1, et la plupart des primes ont été abaissées. La fourchette de couverture des marges pour la catégorie 2 n'a pas été augmentée et la plupart des taux de prime ont été relevés. Dans le cadre du Programme DMC, les marges sont calculées sur une base mensuelle, conformément à une modification effectuée lors de la dernière année d'existence du Programme MPP. Dans le cadre de ce dernier, les primes perçues de la part des exploitations laitières étaient supérieures aux indemnités versées en 2015, 2016 et 2017. Pour l'exercice 2018, les versements nets aux exploitations laitières se sont élevés à 190 millions d'USD.¹² Les dépenses nettes, y compris les remboursements de primes relevant du Programme MPP, autorisés dans la Loi de 2018 sur l'agriculture pour les producteurs dont les primes

¹¹ La redevance administrative peut être supprimée pour les jeunes agriculteurs et éleveurs, les agriculteurs et éleveurs qui ont des ressources limitées, ceux qui sont socialement défavorisés et ceux qui ont le statut d'ancien combattant.

¹² Document de l'OMC G/SCM/N/343/USA du 16 juillet 2019.

étaient supérieures aux versements, se sont chiffrées à 348,8 millions d'USD pour l'exercice 2019. Des versements au titre du Programme DMC ont été déclenchés sur sept mois de l'exercice 2019, mais leur montant est tombé à 208,5 millions d'USD durant l'exercice 2020, lorsque des versements ont été déclenchés sur cinq mois seulement, et l'essentiel des remboursements de primes ont été effectués. L'augmentation des coûts d'alimentation des animaux a donné lieu à des versements au titre du programme pour tous les mois de l'année 2021, sauf décembre, et les indemnités au titre du Programme DMC ont été estimées à près de 1,2 milliard d'USD.¹³

4.30. Les participants au Programme DMC admissibles peuvent aussi participer au Programme de protection des marges brutes des producteurs laitiers (LGM-Dairy) et au Programme de protection des revenus laitier (DRP) administrés par l'Agence de gestion des risques. Les producteurs laitiers peuvent utiliser les polices d'assurance du Programme LGM-Dairy afin de se protéger contre la perte de marge brute (valeur marchande du lait diminuée des coûts d'alimentation des animaux) sur le lait produit à partir de vaches laitières et vendu à titre commercial ou privé pour la consommation humaine finale.¹⁴ Les prix utilisés dans le cadre du Programme LGM-Dairy sont basés sur la moyenne simple des prix de liquidation quotidiens pour les contrats à terme concernant le maïs, la farine de soja et le lait fixés à la Chicago Mercantile Exchange, et non sur le prix que pourrait obtenir un producteur sur le marché local. Il n'y a pas de limite minimale ou maximale à la quantité pouvant être assurée par les producteurs laitiers dans les 48 États contigus. La prime d'assurance est subventionnée et le taux de subventionnement est compris entre 18% et 50% en fonction de la franchise choisie par le producteur.¹⁵ La prime et l'indemnité sont versées à la fin de la période d'assurance de 11 mois, sous réserve que la marge brute effective soit inférieure à la garantie de marge choisie.

4.31. Les polices du Programme DRP, disponibles dans tous les comtés des 50 États, couvrent les baisses imprévues des recettes trimestrielles tirées de la vente de lait par rapport à un niveau de couverture garanti. Les recettes escomptées sont basées sur les prix à terme du lait et des produits laitiers et sur la part de la production de lait à assurer. La production de lait couverte est indexée en fonction de l'État ou de la région où est basée l'exploitation laitière. Les polices du Programme DRP autorisent des niveaux de couverture compris entre 80% et 95% (par tranches de 5%) pour les recettes trimestrielles escomptées. Les producteurs laitiers doivent également choisir entre deux options de tarification: l'option de tarification en fonction de la classe (combinaison des prix du lait des classes III et IV) ou l'option de tarification en fonction des composants (basée sur les prix des composants du lait pour les matières grasses, les protéines et d'autres solides). Le subventionnement de la prime dépend du niveau de couverture choisi et oscillent entre 55% pour une couverture de 80%, 49% pour une couverture de 85%, et 44% pour une couverture de 90% ou 95%.

4.32. La Loi de 1937 sur les accords de commercialisation de produits agricoles, telle que modifiée, autorise le Secrétaire à l'agriculture à prendre des arrêtés fédéraux de commercialisation du lait (FMMO) sous certaines conditions. Ces arrêtés de commercialisation établissent les prix minimaux uniformes que les négociants (transformateurs) doivent payer pour le lait liquide acheté aux producteurs. Les FMMO s'appliquent aux transformateurs de lait liquide, tandis que les négociants-fabricants (classes II, III et IV) participent généralement lorsqu'il existe un avantage économique pour eux.¹⁶ Le lait traité par les coopératives laitières est classifié et mis en commun, mais les coopératives ne sont pas tenues de payer le prix minimal à leurs membres. Le Secrétaire désigne des administrateurs du marché chargés de faire appliquer les dispositions de chaque arrêté

¹³ FSA. Adresse consultée: <https://www.fsa.usda.gov/programs-and-services/dairy-margin-coverage-program/program-enrollment-information/index>.

¹⁴ La participation au Programme LGM-Dairy est comparable à l'acquisition à la fois d'une option d'achat pour limiter l'augmentation des coûts d'alimentation des animaux et d'une option de vente pour établir un prix plancher pour le lait.

¹⁵ La franchise est choisie par tranches de 0,10 USD entre zéro et 2 USD par quintal long, et plus la franchise est élevée, plus la prime est subventionnée.

¹⁶ Le système des FMMO classe le lait en fonction de son utilisation finale dans quatre grandes catégories: lait liquide (classe I); lait pour les produits à texture molle (classe II) comme les crèmes glacées, les fromages blancs et les yoghourts; lait pour les fromages à pâte dure (classe III); et lait pour le beurre et le lait en poudre (classe IV). Les données du marché concernant les produits laitiers et les prix des négociants déterminés en fonction de l'utilisation finale du lait sont ensuite combinés pour fixer les prix mensuels uniformes que les producteurs de lait partagent via la mise en commun. Le prix que perçoivent les producteurs laitiers pour leur lait est donc indépendant de l'utilisation spécifique de ce lait. Les producteurs peuvent conclure des contrats à terme volontaires avec des négociants-fabricants dans le cadre du Programme de fixation des prix à terme pour les produits laitiers.

de commercialisation spécifique. Leurs dépenses sont financées par des impôts sur les négociants réglementés et des prélèvements à la production. Actuellement, 11 arrêtés de commercialisation du lait approuvés au niveau fédéral sont en vigueur, qui couvrent environ 75% de la production totale de lait des États-Unis.¹⁷ Les domaines non visés par un FMMO ne sont pas réglementés ou sont soumis à une réglementation au niveau de l'État.

4.33. La Loi de 2018 sur l'agriculture a reconduit le Programme de versements d'indemnités pour perte de revenus laitiers, qui indemnise les producteurs laitiers lorsqu'un organisme de réglementation leur ordonne de retirer du marché du lait cru au motif qu'il a été contaminé par des pesticides ou d'autres résidus, ainsi que le Programme de promotion et de recherche dans le secteur laitier (également appelé "Programme de prélèvement dans le secteur laitier"). Ce dernier programme est financé par un prélèvement de 0,15 USD par quintal long sur le lait produit au niveau national et un impôt de 0,01327 USD par kg de matières solides du lait dans les produits laitiers importés.¹⁸

4.34. La Loi de 2018 sur l'agriculture a abrogé le Programme de dons de produits laitiers (DPDP) qui autorisait la CCC à acheter des produits laitiers en cas de baisse des marges laitières, puis à en faire don à des organisations à but non lucratif publiques et privées fournissant une aide nutritionnelle aux ménages à faible revenu. À la place, la Loi a établi le Programme de remboursement des dons de lait (MDRP) pour faciliter les dons de produits laitiers liquides et éviter le gaspillage alimentaire, et le Congrès a autorisé pour ce programme des dépenses de 9 millions d'USD pendant l'exercice 2019 et de 5 millions d'USD pour tous les exercices suivants. Compte tenu des perturbations des chaînes d'approvisionnement du secteur laitier provoquées par la pandémie de COVID-19 et de l'inclusion des produits laitiers dans les dons alimentaires prévus par la Loi sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (Loi CARES) (P.L. 116-136), la section 762 de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260) a demandé l'établissement d'un Programme de dons de produits laitiers (DDP), en plus du Programme MDRP et d'autres programmes d'achat de l'USDA. Le Congrès a alloué 400 millions d'USD à l'établissement du Programme DDP, disponibles jusqu'à épuisement. La règle finale provisoire mettant en application le Programme DDP (jusqu'au 1^{er} septembre 2023) a été publiée au *Federal Register* le 1^{er} septembre 2021.¹⁹

4.1.1.1.7 Sucre

4.35. Les États-Unis sont l'un des principaux producteurs de sucre à l'échelle mondiale, et ils produisent un peu plus de sucre de betterave (55%-60%) que de sucre de canne. La betterave à sucre est cultivée dans 4 régions (couvrant 11 États) et principalement en alternance avec d'autres cultures, tandis que la culture de la canne à sucre se déroule en Floride, en Louisiane et au Texas. Bien que le nombre de plantations de betterave à sucre et de canne à sucre recule, la production suit globalement une tendance à la hausse, tirée par une combinaison de facteurs – variétés améliorées, nouvelles technologies, augmentation des surfaces cultivées, et importants investissements dans du matériel de transformation neuf. Du fait des politiques nationales, les prix du sucre américain sont constamment supérieurs aux prix mondiaux pour les contrats à terme. La CCC accorde des prêts à la commercialisation sans recours aux transformateurs de sucre qui, à leur tour, rémunèrent les cultivateurs de betterave à sucre et de canne à sucre à un taux proportionnel au prêt. La Loi de 2018 sur l'agriculture fixe les taux de prêt pour le sucre de betterave raffiné (0,2538 par livre) et le sucre brut (0,1975 par livre) pour les campagnes agricoles 2019 à 2023 (tableau A4. 1). À l'échéance du prêt (neuf mois au maximum), ou à tout moment avant cette échéance, les emprunteurs peuvent vendre le sucre et rembourser le prêt dans son intégralité ou, si les prix sont très bas, céder à la CCC le sucre donné en garantie et rembourser ainsi le prêt. Cependant, en raison des politiques nationales, la probabilité de cession de prêt est globalement faible. D'autres mécanismes, comme le Programme de flexibilité concernant les matières premières (FFP), peuvent aussi être utilisés pour réorienter les excédents de sucre vers la consommation humaine. Les participants à ce programme transforment le sucre en éthanol.

¹⁷ Une carte des zones couvertes par des FMMO aux États-Unis est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ams.usda.gov/sites/default/files/media/Federal%20Milk%20Marketing%20Orders%20Map.pdf>.

¹⁸ L'impôt à l'importation correspond à un taux de 0,075 USD par quintal long d'équivalent lait des États-Unis. Les importateurs et les producteurs peuvent recevoir un crédit en contrepartie du prélèvement s'ils contribuent à des programmes de qualité, autorisés par la législation fédérale ou la législation des États et visant la promotion des produits laitiers, la réalisation de travaux de recherche ou l'éducation en matière de nutrition.

¹⁹ Service de la commercialisation des produits agricoles, Establishment of a Dairy Donation Program, *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 167, 1^{er} septembre, pages 48887 à 48900.

4.36. Les entreprises de transformation de sucre destiné à la consommation humaine se voient attribuer des quotas de commercialisation, et le quota global de commercialisation correspond à au moins 85% de la demande intérieure estimée pour la campagne de commercialisation considérée. Le sucre excédentaire fabriqué dans le pays ne peut être vendu sur le marché pour la consommation humaine et reste entreposé à la charge du propriétaire. Si une entreprise de transformation n'est pas en mesure de commercialiser son quota, l'allocation peut être réattribuée à d'autres entreprises de transformation du même État et, si cela ne permet pas d'éliminer le déficit, l'allocation restante peut être transférée à des entreprises de transformation d'autres États.²⁰ Aucune disposition ne prévoit la réattribution des déficits du quota global de commercialisation du sucre de canne aux entreprises de transformation de sucre de betterave, et vice versa. Si un déficit subsiste après la réattribution, il peut être alloué à la CCC pour qu'elle réalise des ventes à partir de ses stocks et, si cela ne suffit pas, le déficit peut être affecté aux importations.

4.37. Les importations de sucre de canne brut, de sucre raffiné et de produits contenant du sucre sont réglementées par des contingents tarifaires multilatéraux (OMC) et bilatéraux. Les droits NPF relativement élevés découragent normalement les importations hors contingent. Le contingent tarifaire annuel de l'OMC pour le sucre de canne brut, d'une quantité minimale de 1 117 195 tonnes métriques en valeur brute, est réparti entre 40 pays, sur la base des tendances observées à une période où les échanges étaient relativement libres (1975-1981), la République dominicaine, le Brésil, les Philippines et l'Australie obtenant les parts les plus importantes. Au sein du contingent tarifaire annuel de l'OMC de 22 000 tm en valeur brute pour le sucre raffiné, un contingent tarifaire est réservé pour le sucre de spécialité, dont certaines parts sont attribuées au Canada (10 300 tm en valeur brute) et au Mexique (2 954 tm en valeur brute). Le contingent tarifaire de 64 709 tm en valeur brute pour les produits contenant du sucre est essentiellement attribué au Canada. Les quantités contingentaires globales sont déterminées par l'USDA pour chaque exercice et l'USTR répartit les volumes.²¹

4.38. Au niveau bilatéral, l'Accord de libre-échange avec la République dominicaine et l'Amérique centrale (ALEAC-RD) et certains autres accords de libre-échange (Colombie, Panama, Pérou, Chili et Maroc) prévoient des contingents tarifaires additionnels pour les sucres, les sirops et les produits contenant du sucre, à condition que ces pays puissent démontrer, avec les données disponibles les plus récentes, qu'ils enregistrent un excédent commercial pour ces marchandises. Au titre de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), le Canada se voit attribuer des contingents tarifaires annuels de 9 600 tonnes métriques pour le sucre de betterave raffiné et de 9 600 tonnes métriques pour les produits contenant du sucre. Les importations de sucre en provenance du Mexique sont limitées au titre d'accords qui suspendent les droits antidumping et compensateurs des États-Unis en échange de limites d'exportation annuelles, avec une limite proportionnelle pour le sucre raffiné et des prix de référence minimaux pour le sucre raffiné et le sucre brut. En outre, toutes les importations de sucre doivent être accompagnées de licences d'exportation délivrées par le Mexique.

4.39. Trois programmes interdépendants facilitent l'utilisation de la capacité nationale de raffinage et permettent aux raffineurs de sucre et aux fabricants de produits contenant du sucre des États-Unis de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre du Programme de réexportation de sucre raffiné, un raffineur agréé peut importer du sucre aux prix du marché mondial à des fins de raffinage, à condition qu'une quantité équivalente de sucre raffiné soit exportée ou transférée à un participant au Programme de réexportation des produits contenant du sucre (SCP). Le titulaire d'une licence SCP est ensuite tenu d'exporter un volume de sucre analogue à celui qu'il a reçu de la part du raffineur agréé. En outre, dans le cadre du Programme concernant les alcools polyhydriques, les fabricants d'alcools polyhydriques peuvent acheter du sucre au cours du marché mondial auprès de raffineurs agréés pour l'utiliser dans la fabrication de produits non destinés à la consommation humaine.

²⁰ Pour le sucre de canne brut, le déficit sera d'abord attribué aux autres entreprises de transformation du même État, puis aux entreprises de transformation des deux autres États producteurs de canne à sucre et enfin, si nécessaire, aux entreprises de transformation d'autres États.

²¹ Les États-Unis ont notifié leurs contingents tarifaires de l'OMC pour l'exercice 2020 dans le document de l'OMC G/AG/N/USA/149 du 2 mars 2021.

4.1.1.1.8 Autres programmes relevant de la Loi sur l'agriculture et programmes d'aide en cas de catastrophe

4.40. Le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP) vient en aide aux particuliers et aux familles à faible revenu admissibles depuis 1969. Au moment où il a été promulgué, environ 76% des dépenses prévues sur la période quinquennale de la Loi de 2018 sur l'agriculture (exercices 2019-2023) étaient des dépenses relevant du Programme SNAP, pour un montant de quelque 65 milliards d'USD par an. Cependant, les perturbations économiques et le chômage liés à la pandémie de COVID-19 ont fait grimper les dépenses relevant du Programme SNAP à des niveaux record en 2020 et 2021. Le nombre moyen de participants au programme a augmenté de 16% entre 2019 et 2021, pour atteindre 41,5 millions. Ce chiffre est toutefois inférieur au niveau de participation enregistré après la crise financière de 2008-2009 – la participation au Programme SNAP avait alors culminé à 47,6 millions de personnes en moyenne en 2013. Le pic des dépenses relevant du Programme SNAP a donc été provoqué principalement par une hausse des prestations, y compris pour les ménages qui reçoivent normalement une somme inférieure au maximum autorisé. L'allocation moyenne est restée globalement stable, comprise entre 125 et 135 USD par personne et par mois, entre 2009 et 2019. Tandis que ces allocations mensuelles ont augmenté pour atteindre en moyenne 155 USD par personne en 2020 et 216 USD en 2021, les dépenses totales au titre du Programme SNAP sont passées de 60 milliards d'USD en 2019 à 79 milliards d'USD en 2020 et à 112,6 milliards d'USD en 2021.²²

4.41. La FSA de l'USDA administre plusieurs programmes qui traitent des questions de conservation comme la protection de l'eau potable, la préservation des habitats de la faune sauvage, la réduction de l'érosion des sols, la préservation et la restauration des forêts et des zones humides, et l'aide aux agriculteurs victimes de catastrophes naturelles. La Loi de 2018 sur l'agriculture a reconduit le principal programme de mise hors production des terres, à savoir le Programme de mise en réserve des terres fragiles (CRP). Au titre de ce programme, une rente annuelle est accordée aux agriculteurs qui procèdent au retrait des terres sensibles – d'un point de vue environnemental – de la production agricole et plantent des variétés améliorant la qualité de l'environnement. Même si les allocations par participant ont été réduites, le Programme CRP a été élargi et peut désormais couvrir une superficie maximale de 27 millions d'acres pour l'exercice 2023, contre 24 millions pour l'exercice 2019. Les contrats au titre du Programme CRP ont normalement une durée de validité de 10 à 15 ans, mais des contrats plus longs (30 ans) peuvent être conclus dans certains cas. Le Programme CRP a aussi été assoupli pour le pâturage et les utilisations commerciales, ainsi que pour le transfert de terres CRP à des producteurs débutants ou aux ressources limitées. Les autres programmes de conservation incluent l'ACEP; le Programme d'amélioration de la mise en réserve à des fins de conservation, qui relève du Programme CRP; le Programme de conservation d'urgence; le Programme de protection des zones humides agricoles; le Programme de mise en réserve de pâturages; et le Programme de protection des eaux de source.

4.42. Les programmes sur les terres exploitées, qui aident les agriculteurs à améliorer leurs pratiques de gestion des terres, sont administrés par le Service de la conservation des ressources naturelles de l'USDA et couvrent un large éventail de questions. Les deux principaux programmes sur les terres exploitées – le Programme de promotion de la qualité de l'environnement (EQIP) et le Programme de gestion de la conservation des terres (CSP) – ont été reconduits au titre de la Loi de 2018 sur l'agriculture, avec un financement accru pour le Programme EQIP mais réduit pour le Programme CSP.

4.43. Le Programme d'aide pour les pertes de récoltes non assurées (NAP) indemnise les producteurs agricoles participants en cas de dommages aux récoltes dus à des catastrophes naturelles lorsque l'assurance-récolte n'est pas disponible. La Loi de 2018 sur l'agriculture a modifié le Programme NAP pour qu'il inclue également les cultures susceptibles d'être couvertes par l'assurance-récolte, mais uniquement dans le cadre de polices couvrant l'ensemble de l'exploitation ou indexées sur les conditions météorologiques. Le calcul des versements a été modifié pour prendre en compte la part de la culture détenue par le producteur, les redevances pour services ont été augmentées, et des limites aux versements (par producteur) ont été mises en place pour l'assurance en cas de catastrophe (125 000 USD) et l'assurance complémentaire (300 000 USD).

²² Service d'alimentation et de nutrition de l'USDA, SNAP web tables. Adresse consultée: <https://fns-prod.azureedge.us/sites/default/files/resource-files/34SNAPmonthly-4.pdf>.

4.44. Dans le cadre du Programme d'indemnisation en cas d'incendie ou d'ouragan (WHIP) de 2017, autorisé au titre de la Loi budgétaire (votée par les deux partis), des indemnités ont été versées aux producteurs agricoles pour les dépenses liées aux pertes de cultures, d'arbres, de vignes et d'arbustes provoquées par une série d'ouragans et d'incendies en 2017. Les versements, basés sur les pertes individuelles, pouvaient atteindre 95% des pertes pour les agriculteurs couverts par une assurance-récolte et 65% pour les agriculteurs non assurés; ils fonctionnaient de manière rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2017. Tous les producteurs bénéficiaires d'un versement au titre du Programme WHIP étaient tenus de souscrire une assurance-récolte ou une couverture dans le cadre du Programme NAP pour les deux campagnes agricoles suivantes. La Loi de 2019 sur les crédits supplémentaires d'urgence en cas de catastrophe (P.L. 116-29) a élargi les critères d'admissibilité du Programme WHIP pour inclure d'autres pertes liées aux conditions météorologiques. Le 10 juillet 2020, 152 millions d'USD avaient été versés aux producteurs non assurés au titre des pertes admissibles durant l'année civile 2017, pour les cultures qui auraient dû être récoltées durant les campagnes agricoles 2017 et 2018.²³

4.45. La P.L. 116-29 et la Loi de finances révisée de 2020 (P.L. 116-94) ont également introduit le Programme d'indemnisation en cas d'incendie ou d'ouragan Plus (WHIP+), qui est entré en vigueur le 13 septembre 2019. Au titre du Programme WHIP+, des producteurs agricoles ont été indemnisés pour leurs pertes individuelles causées par les conditions météorologiques extrêmes en 2018 et 2019. À partir du 23 mars 2020, les producteurs pouvaient s'inscrire pour couvrir les pertes dues à l'excès d'humidité et à l'extrême sécheresse, qui relevaient des catégories de pertes autorisées au titre de la P.L. 116-94. Le 28 septembre 2020, les producteurs non assurés avaient touché 84 millions d'USD d'indemnités pour pertes au titre du Programme WHIP+.²⁴ Comme dans le cas du Programme WHIP, les bénéficiaires étaient tenus de souscrire une assurance-récolte ou une couverture au titre du Programme NAP pour les deux campagnes agricoles suivantes.

4.1.1.1.9 Assistance *ad hoc* en cas de perte de marchés d'exportation traditionnels

4.46. En 2018, les États-Unis ont commencé à imposer une série d'ajustements aux importations d'acier et d'aluminium et à un large éventail de produits en provenance de Chine. Alléguant que les États-Unis avaient adopté des mesures incompatibles avec leurs engagements dans le cadre de l'OMC, sept partenaires commerciaux ont riposté en instituant des droits à titre de rétorsion sur les importations en provenance des États-Unis, y compris de produits agricoles et alimentaires. L'Union européenne et la Türkiye ont pris ces mesures de rétorsion en juin 2018, et elles ont été suivies par la Chine, le Mexique, le Canada et la Fédération de Russie en juillet 2018. La Türkiye a modifié ses droits institués à titre de rétorsion en octobre 2018. Par ailleurs, à partir de juin 2019, l'Inde a institué des droits à titre de rétorsion visant notamment les ventes d'amandes, de noix, de pommes fraîches, de lentilles et de pois chiches des États-Unis. En janvier 2021, le Royaume-Uni a reconduit les droits institués à titre de rétorsion par l'UE lorsqu'il est sorti du régime commercial de l'Union.

4.47. Le Canada et le Mexique ont supprimé les droits qu'ils avaient institués à titre de rétorsion en mai 2019, au moment de la finalisation de l'AEUMC. Après la signature de l'Accord de première phase entre les États-Unis et la Chine début 2020, la Chine a annoncé qu'elle accorderait des exemptions des droits institués à titre de rétorsion pour une série de produits originaires des États-Unis. En octobre 2021, les États-Unis et l'Union européenne sont parvenus à un accord qui incluait la levée des droits institués à titre de rétorsion par l'Union. Dans l'ensemble, les tensions commerciales semblent s'être apaisées, mais des mesures de rétorsion prises par d'autres Membres de l'OMC sont toujours en place.

4.48. L'ensemble de programmes d'atténuation des effets sur le commerce annoncé en juillet 2018 pour aider les agriculteurs rencontrant des difficultés à cause de mesures de rétorsion prises par des pays étrangers comprenait trois grands programmes: le Programme de facilitation de l'accès aux marchés (MFP), prévoyant l'octroi de versements aux producteurs admissibles pour compenser partiellement la hausse des coûts provoquée par les retards de commercialisation; le Programme d'achat et de distribution de produits alimentaires (FPDP) prévoyant l'achat et la distribution de denrées produites dans le pays par l'intermédiaire de programmes d'aide nutritionnelle; et le Programme de promotion du commerce des produits agricoles (ATP) visant à obtenir des débouchés

²³ Document de l'OMC G/AG/N/USA/134/Rev.1 du 6 août 2020.

²⁴ Document de l'OMC G/AG/N/USA/143 du 7 octobre 2020.

sur d'autres marchés étrangers. D'autres détails, y compris les estimations des versements initiaux par produit, ont été communiqués en septembre 2018.²⁵

4.49. Par l'intermédiaire des autorités relevant de la Loi portant établissement de la CCC, des versements directs ont été accordés aux producteurs admissibles dans le cadre du Programme MFP. En 2018, les taux de versement par produit, applicables sur la production effective, ont été établis pour les amandes, les cerises douces fraîches, le maïs, le coton, le lait, le porc, les fèves de soja, le sorgho et le froment, sur la base du niveau estimé des pertes commerciales dues aux mesures de rétorsion. Dans le cas du lait, les versements ont été effectués sur la base de la production réalisée pendant une période donnée, tandis que pour le porc, ils ont été effectués en fonction du nombre de têtes de bétail détenues sur une période spécifique. En 2019, le Programme MFP a couvert des cultures spécialisées et non spécialisées additionnelles.²⁶ Les versements effectués en faveur des cultures non spécialisées étaient basés sur un taux de versement unique par comté (de 15 à 150 USD par acre), multiplié par le nombre total de plantations de cultures admissibles de l'exploitation, que ces cultures aient été plantées en 2019 ou non.²⁷ Toutefois, le versement total pour les plantations admissibles ne pouvait excéder le nombre total de plantations en 2018 sur chaque exploitation. Un taux unique était applicable pour tous les fruits à coque admissibles, à savoir les amandes, les noisettes, les noix de macadamia, les noix de pécan, les pistaches et les noix. Les versements au titre du Programme MFP se sont élevés à 8,6 milliards d'USD en 2018, à 14,5 milliards d'USD en 2019 et à 3,8 milliards d'USD en 2020 (année civile). Les versements effectués en février 2020, qui représentaient 25% du total des versements autorisés, correspondaient à la dernière tranche de versements du Programme MFP. Les prévisions de dépenses pour l'année civile 2021 (42,1 millions d'USD) correspondent aux versements minimaux résiduels destinés à couvrir les frais liés aux erreurs, aux omissions et aux recours.²⁸

4.50. Depuis le 1^{er} octobre 2018, le Service de la commercialisation des produits agricoles de l'USDA utilise le Programme FPDP pour acheter des produits alimentaires – principalement de la viande, des produits laitiers, des fruits, des légumes, des fruits à coque et des aliments transformés – et les distribuer dans le cadre des programmes d'aide nutritionnelle de l'USDA, comme les banques alimentaires et les épiceries sociales participant au Programme d'aide alimentaire d'urgence (TEFAP), et des programmes de nutrition des enfants. Les achats sont effectués aux prix du marché courants en suivant une procédure d'appel d'offres et l'admissibilité des bénéficiaires est déterminée en fonction du revenu du ménage par rapport au seuil de pauvreté fédéral. Les produits alimentaires achetés doivent également être conformes aux objectifs et aux recommandations en matière de nutrition. Les dépenses estimées au titre du Programme FPDP se sont élevées à 1,144 milliard d'USD en 2019 et à 1,203 milliard d'USD en 2020.²⁹

4.51. Administré par le Service des relations agricoles avec l'étranger (FAS) au titre de la Loi portant définition de la charte de la CCC, le Programme ATP a accordé en 2019 une assistance basée sur le partage des coûts aux organisations admissibles des États-Unis dans tous les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture. L'aide a été fournie principalement par l'intermédiaire de partenariats avec des organisations à but non lucratif nationales et régionales, pour des activités telles que la publicité, les relations publiques, les démonstrations dans les points de vente, les études de marché et l'assistance technique. Au total, en 2019, 300 millions d'USD ont été alloués à 59 organisations au titre du Programme ATP. Les allocations individuelles ont été comprises entre 30 000 USD et 34,6 millions d'USD.³⁰ Ces financements sont venus compléter d'anciens programmes

²⁵ USDA (2018), "USDA Launches Trade Mitigation Programs", communiqué n° 0172.18, 4 septembre. Adresse consultée: <https://www.usda.gov/media/press-releases/2018/09/04/usda-launches-trade-mitigation-programs>.

²⁶ Les cultures non spécialisées couvertes étaient le foin de luzerne, l'orge, le canola, le maïs, le crambe, les haricots secs, les pois secs, le coton extra longue soie, les graines de lin, les lentilles, le riz à grain long-et-moyen, le millet, les graines de moutarde, l'avoine, les arachides, les graines de navette, le seigle, le carthame, les graines de sésame, les pois chiches (petits et gros), le sorgho, les fèves de soja, les graines de tournesol, le riz Japonica tempéré, le triticale, le coton upland et le blé.

²⁷ Le taux de versement par comté a été calculé sur la base des taux par produit, qui étaient fondés sur l'impact estimé des mesures de rétorsion commerciale prises par les pays étrangers, multipliés par la superficie et les rendements antérieurs du comté pour toutes les cultures; le total était divisé par le nombre d'acres admissibles pour obtenir le versement par comté.

²⁸ Bureau du Contrôleur général de l'USDA (2021), *Commodity Credit Corporation's Financial Statements for Fiscal Years 2021 and 2020*, rapport d'audit 06403-0004-11, novembre.

²⁹ Document de l'OMC G/AG/N/USA/157 du 30 septembre 2021.

³⁰ USDA FAS, *ATP Funding Allocations*. Adresse consultée: <https://www.fas.usda.gov/programs/agricultural-trade-promotion-program-atp/atp-funding-allocations>.

de développement du marché fondés sur le partage des coûts comme le Programme d'accès aux marchés, au titre duquel environ 175 millions d'USD sont alloués au cours de chaque exercice à la commercialisation et la promotion à l'étranger, et le Programme de développement des marchés étrangers, au titre duquel environ 27 millions d'USD sont octroyés chaque année aux organisations admissibles.

4.52. L'ERS de l'USDA estime que les pertes directes d'exportations de produits agricoles subies par les États-Unis du fait des mesures de rétorsion commerciale s'élevaient à plus de 27 milliards d'USD à la fin de 2019.³¹ La majeure partie de ces pertes (25,7 milliards d'USD) était imputable à la Chine, dont les droits institués à titre de rétorsion visaient la quasi-totalité des produits agricoles et alimentaires importés des États-Unis. Les conséquences commerciales ont été plus limitées sur les marchés de l'Union européenne (600 millions d'USD), du Mexique (500 millions d'USD), du Canada, de la Türkiye et de l'Inde (environ 100 millions d'USD sur chaque marché). En ce qui concerne les produits, les fèves de soja ont été de loin le produit le plus touché puisqu'il représentait 71% des pertes à l'exportation annualisées; venaient ensuite le sorgho (6,5%), le porc (4,9%) et les fruits (4,7%). Certaines cultures spécialisées moins répandues, comme les cerises douces, ont aussi été lourdement touchées en raison de leur caractère périssable, de leur orientation vers l'exportation et de la difficulté à trouver d'autres marchés. Sur le plan géographique, les États du Midwest producteurs de soja (notamment l'Iowa, l'Illinois et le Kansas) ont été les plus touchés, mais les pertes ont également été importantes en Californie (fruits, fruits à coque et produits laitiers) et au Texas (sorgho et coton).

4.1.1.1.10 Mesures liées à la COVID-19

4.53. Initialement, l'USDA a reçu des financements au titre de la Loi CARES et de la Loi sur la réponse au coronavirus "Les familles d'abord" afin de mettre en place des mesures d'atténuation ou de prévention des effets de la pandémie de COVID-19. Des crédits supplémentaires de près de 87 milliards d'USD ont été débloqués pour l'exercice 2021 au titre de la Loi de finances révisée de 2021 et de la Loi de 2021 sur le plan de sauvetage américain (P.L. 117-2) (Loi ARP). Sur l'exercice 2021, les dépenses totales ont avoisiné 78,5 milliards d'USD, avec des engagements totaux de 81 milliards d'USD et 30,5 milliards d'USD restant à engager. Les dépenses au titre du Programme SNAP ont représenté près de 50 milliards d'USD des dépenses totales liées à la COVID-19 sur l'exercice 2021.

4.54. Plus précisément, au titre de la Loi CARES, des financements additionnels de 9,5 milliards d'USD ont été accordés à l'USDA pour soutenir les producteurs agricoles et 14 milliards d'USD ont été consacrés à l'amélioration du pouvoir d'emprunt de la CCC (disponibles après juin 2020). Le Programme d'aide alimentaire lié au coronavirus (CFAP), annoncé en avril 2020, comportait deux grands volets: i) 16 milliards d'USD de soutien direct aux agriculteurs et aux éleveurs touchés par la baisse des prix et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; et ii) 3 milliards d'USD consacrés à l'achat de produits laitiers, de viande et de produits frais destinés à être distribués aux personnes dans le besoin. Les producteurs admissibles étaient les personnes physiques et morales exerçant des activités de production de certaines denrées agricoles confrontées à des perturbations du marché et à des coûts de commercialisation supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier des versements, les producteurs devaient soit avoir un revenu brut moyen inférieur à 900 000 USD sur les exercices fiscaux 2016, 2017 et 2018, soit tirer au moins 75% de leur revenu brut ajusté de l'agriculture, de l'élevage ou de la sylviculture.³² Les produits admissibles comprenaient le bétail, les produits laitiers, la laine, certaines cultures non spécialisées (orge de brasserie, canola, maïs, coton upland, millet, avoine, fèves de soja, sorgho, tournesol, blé dur et blé de force roux de printemps) et spécialisées (différents fruits et légumes, fruits à coque, haricots et champignons). Les produits n'ayant pas subi une baisse de prix de 5% ou plus ne

³¹ USDA ERS (2022), *The Economic Impacts of Retaliatory Tariffs on U.S. Agriculture*, ERR-304, janvier. Adresse consultée: <https://www.ers.usda.gov/webdocs/publications/102980/err-304.pdf?v=1416.6>. La Commission budgétaire de la Chambre des représentants a chargé le Service de la recherche économique d'évaluer l'impact des droits étrangers sur les produits agricoles des États-Unis, au titre de la P.L. 116-260.

³² Les bénéficiaires devaient également se conformer aux dispositions du règlement relatif à la conservation des terres et des zones humides fortement exposées à l'érosion et ne pas avoir commis d'infraction en lien avec les substances réglementées. Les bénéficiaires qui étaient des ressortissants étrangers devaient fournir des terres, des capitaux et un travail personnel important à l'exploitation agricole.

pouvaient pas bénéficier d'une aide au titre du Programme CFAP 1.³³ Les versements effectués au titre du Programme CFAP 1 étaient plafonnés à 250 000 USD par personne physique ou morale, ou à 250 000 USD par actionnaire d'une société, dans la limite de 750 000 USD par société. La FSA a accepté les demandes de participation au Programme CFAP 1 présentées entre le 26 mai et le 11 septembre 2020.

4.55. En outre, le Service de la commercialisation des produits agricoles de l'USDA a mis en place le Programme de paniers alimentaires des agriculteurs pour les familles, consistant à acheter des produits admissibles (produits laitiers, viande, fruits et légumes frais), conditionnés dans des paniers, pour les distribuer aux personnes dans le besoin. D'après les renseignements communiqués par l'USDA, plus de 173 millions de paniers pour une valeur d'achat d'environ 6 milliards d'USD avaient été distribués dans le cadre de ce programme à la fin du mois de mai 2021.³⁴

4.56. La CCC ayant débloqué des fonds supplémentaires, le Programme CFAP 2 a été lancé à l'été 2020. Les critères d'admissibilité applicables aux producteurs participants étaient globalement les mêmes que dans le cadre du Programme CFAP 1, mais la gamme de produits admissibles avait été divisée en trois catégories: i) produits assujettis à un seuil de déclenchement fondé sur le prix (baisse de prix de 5% ou plus); ii) cultures soumises à un taux forfaitaire (cultures ne satisfaisant pas au critère de baisse de prix de 5% ou pour lesquelles les données sont insuffisantes pour calculer la variation du prix); et iii) cultures assujetties à un seuil de déclenchement fondé sur les ventes.³⁵ Le foin, à l'exception de la luzerne, et les cultures destinées aux pâturages, ainsi que certaines autres denrées, n'étaient pas admissibles au bénéfice du Programme CFAP 2. Le tabac, qui avait été exclu du Programme CFAP 1, est devenu admissible au titre du Programme CFAP 2, et les versements ont été financés par des fonds résiduels au titre de la Loi CARES. Au total, le Programme CFAP a couvert plus de 300 produits admissibles (aquaculture incluse).

4.57. Les limites au versement par bénéficiaire au titre des programmes CFAP 1 et CFAP 2 étaient identiques, mais il s'agissait de deux limites distinctes. Les demandes de participation au Programme CFAP 2 pouvaient être déposées entre le 21 septembre et le 11 décembre 2020. Le Programme CFAP 2 a été renouvelé en 2021 et à ce titre, des versements additionnels ont été accordés aux éleveurs et aux producteurs de cultures en ligne admissibles. La période d'inscription s'étendait du 5 avril au 12 octobre 2021. Une mise à jour du Programme CFAP, annoncée par l'USDA le 24 août 2021, incluait l'ajout de produits supplémentaires sur la liste des produits admissibles et l'assouplissement du calcul des versements pour les produits assujettis à un seuil de déclenchement basé sur les ventes et les producteurs sous-traitants admissibles de bétail et de volailles.³⁶ Au total, les versements effectués au titre du Programme CFAP (1 et 2) se sont chiffrés à 23,5 milliards d'USD en 2020, et les dépenses prévues pour 2021 s'élevaient à 9,3 milliards d'USD.³⁷ Les versements financés par la CCC (environ 12 milliards d'USD) ont pour la plupart été effectués durant l'exercice 2021.

4.58. Parmi les flexibilités introduites en réponse à la pandémie de COVID-19, on peut citer le recours accru à la clause de report de prêt en cas de catastrophe, normalement utilisée à la suite de catastrophes naturelles, par la FSA de l'USDA. Les emprunteurs au titre du Programme de prêts pour les installations d'entreposage au niveau des exploitations ont eu la possibilité, une seule fois, de reporter le paiement de l'échéance annuelle. La période de remboursement pour les prêts d'aide à la commercialisation, qui était habituellement de 9 mois, a été portée à 12 mois. L'accès des producteurs à la main-d'œuvre étrangère a été facilité, car les prescriptions relatives au visa H-2A ont été temporairement modifiées pour permettre aux travailleurs étrangers se trouvant déjà aux

³³ Les produits exclus comprenaient les ovins de plus de deux ans, les œufs, le blé tendre et dur rouge d'hiver, le blé blanc, le riz, le lin, le seigle, les arachides, l'orge fourragère, le coton extra longue soie, la luzerne, les cultures fourragères, le chanvre et le tabac.

³⁴ Service de la commercialisation des produits agricoles de l'USDA, *USDA Farmers to Families Food Box*. Adresse consultée: <https://www.ams.usda.gov/selling-food-to-usda/farmers-to-families-food-box>.

³⁵ Une fiche d'information de la FSA de l'USDA datée du 1^{er} octobre 2020 décrit le Programme CFAP 2 de manière détaillée. Adresse consultée: <https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdafiles/FactSheets/cfap2-general-factsheet.pdf>. La fiche d'information la plus récente, datée du 13 septembre 2021, est disponible à l'adresse suivante: <https://www.farmers.gov/sites/default/files/documents/cfap2-factsheet-09132021.pdf>.

³⁶ USDA, *[Archived] Coronavirus Food Assistance Program*. Adresse consultée: <https://www.farmers.gov/archived/cfap2>.

³⁷ Bureau du Contrôleur général de l'USDA (2021), *Commodity Credit Corporation's Financial Statements for Fiscal Years 2021 and 2020*, rapport d'audit 06403-0004-11, novembre.

États-Unis de changer d'employeur plus facilement et éventuellement de prolonger leur séjour. En plus des versements à titre d'aide accordés dans le cadre du Programme CFAP, les agriculteurs pouvaient obtenir des prêts-subsidés, selon les mêmes conditions et modalités que les autres petites entreprises, dans le cadre du Programme PPP administré par la SBA (section 1.2.2).

4.1.1.2 Mesures commerciales

4.1.1.2.1 Importations

4.59. Les droits d'importation visant les produits agricoles aux États-Unis sont généralement faibles par rapport à ceux de la plupart des autres pays. En outre, les éventuels droits d'importation sont appliqués sur la valeur en douane excluant les frais de transport et les prix au débarquement. La moyenne simple des droits visant les produits agricoles (définition de l'OMC) était de 9,2% en 2021, ce qui ne représente qu'une très faible augmentation par rapport à 2016 (9,1%) ou 2014 (9,0%). La politique tarifaire de base n'a pas été modifiée, mais des variations continuent de se produire au niveau des équivalents *ad valorem* des droits spécifiques et composites lorsque le droit calculé évolue en raison des fluctuations des prix à l'importation des marchandises assujetties à ces droits. En moyenne, les droits NPF les plus élevés visent les produits laitiers (27%), et les boissons, spiritueux et tabacs (22,7%). Pour les autres catégories de produits agricoles, la moyenne simple des droits est proche de la moyenne sectorielle, ou bien en dessous (tableau A3. 1).

4.60. Les États-Unis ont pris des engagements en matière de contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC pour 45 catégories de produits, qui représentent actuellement 178 lignes tarifaires visant des produits agricoles. Les principaux contingents tarifaires concernent le fromage et d'autres produits laitiers, le sucre et les produits contenant du sucre, le bœuf, la viande ovine, le tabac et le coton. Les taux d'utilisation des contingents, qui sont notifiés au Comité de l'agriculture de l'OMC, varient peu dans l'ensemble, même si l'on constate des variations importantes d'une année sur l'autre pour certaines catégories de produits (section 3.1.3.5 et tableau A3. 2). Pour le sucre et certains produits laitiers, il existe des procédures de licences et des mécanismes d'attribution des contingents distincts. Comme indiqué précédemment, les contingents tarifaires pour le sucre sont attribués aux pays exportateurs, et non aux importateurs, sur la base des données concernant l'offre antérieure. Un mécanisme de répartition sur le marché s'appliquant à la production nationale de sucre, le régime d'importation peut être ajusté pour tenir compte des changements dans les conditions du marché des États-Unis.

4.61. Les États-Unis se sont réservés le droit d'appliquer la sauvegarde spéciale pour l'agriculture (SGS) à certaines importations en provenance d'autres Membres de l'OMC. Les mesures SGS peuvent être fondées sur le prix ou sur le volume, mais les États-Unis ont rarement opté pour des mesures fondées sur le volume. La dernière mesure fondée sur le volume a été appliquée en 2015 (au beurre) et, auparavant, ce type de mesure n'avait pas été utilisé depuis 2003. Les mesures SGS fondées sur le prix sont déclenchées automatiquement lorsque le prix déclaré d'un produit est inférieur à une fourchette de prix préétablie et, appliquées expédition par expédition, certaines mesures SGS peuvent ne toucher que de très petits volumes de marchandises. Les 194 lignes tarifaires pour lesquelles les États-Unis se sont réservés le droit d'utiliser la SGS concernent principalement le lait et les produits laitiers, le sucre et les produits contenant du sucre, et le coton. En 2020, des mesures SGS fondées sur le prix ont été prises pour 33 lignes tarifaires, tandis qu'elles visaient 36 lignes tarifaires en 2019, 37 lignes tarifaires en 2018, 41 lignes tarifaires en 2017 et 55 lignes tarifaires en 2016.³⁸

4.1.1.2.2 Exportations

4.62. Au titre de la *Loi de 2018 sur l'agriculture*, quatre programmes existants de promotion des exportations de l'USDA – le Programme d'accès aux marchés (MAP), le Programme de développement des marchés étrangers (FMDP), le Programme pour les marchés émergents E. (Kika) de la Garza (EMP) et le Programme d'assistance technique pour les cultures spécialisées (TASC) – ont été consolidés dans le cadre du Programme de promotion et de facilitation du commerce de produits agricoles (ATPPF), doté d'une autorisation budgétaire annuelle de 255 millions d'USD pour l'exercice 2023. L'autorisation budgétaire inclut des fonds d'un montant de 200 millions d'USD (par an) pour le Programme MAP, de 34,5 millions d'USD pour le Programme FMDP, et d'un montant

³⁸ Documents de l'OMC G/AG/N/USA/152 du 31 mai 2021; G/AG/N/USA/140, G/AG/N/USA/141 et G/AG/N/USA/142 du 20 août 2020; et G/AG/N/USA/130 du 15 mai 2020.

maximum de 8 millions d'USD et 9 millions d'USD pour les deux autres programmes, respectivement. Dans le cadre du Programme MAP, une aide fondée sur le partage des coûts est accordée aux associations professionnelles et aux coopératives agricoles à but non lucratif, aux groupes commerciaux régionaux et aux organismes publics pour les activités de commercialisation et de promotion menées à l'étranger. Depuis l'exercice 1998, les grandes entreprises des États-Unis ne sont pas admises à bénéficier des financements du Programme MAP. Le Programme MAP est axé sur la promotion des produits agricoles des États-Unis et la contribution aux coûts exigée des bénéficiaires est plus élevée pour les produits de marque (au moins 50%) que pour les promotions génériques (au moins 10%). Le Programme FMDP porte principalement sur la promotion des marchandises en vrac comme les céréales, les graines oléagineuses et le coton. Le Programme EMP finance une partie des coûts de l'assistance technique (par exemple études de faisabilité, études de marché, évaluations sectorielles, visites d'orientation, formations spécialisées et ateliers commerciaux) visant à promouvoir les exportations agricoles des États-Unis sur les marchés émergents. Le Programme TASC cible les projets relatifs aux mesures SPS ou aux obstacles techniques sur les marchés étrangers qui limitent les exportations de cultures spécialisées des États-Unis.

4.63. La Loi de 2018 sur l'agriculture a créé un Fonds prioritaire pour le commerce destiné à soutenir tous les programmes relevant de l'ATPFP (MAP, FMDP, EMP et TASC), qui est sursouscrit (3,5 millions d'USD par an pour l'exercice 2023). Tous les financements de l'ATPFP non utilisés à l'issue de l'exercice fiscal suivant leur imputation initiale sont mis à disposition pour être distribués par l'intermédiaire du Fonds prioritaire. Outre les programmes de promotion des exportations administrés par l'USDA, la Charte de la CCC finance le Programme pour les échantillons de qualité (QSP) par le biais de son pouvoir d'emprunt. Ce programme, axé sur les utilisateurs industriels potentiels, aide les organisations professionnelles agricoles à fournir des échantillons de produits alimentaires et de produits à base de fibres pour la conduite d'essais par des fabricants étrangers.

4.64. Deux dispositifs prévoyant des programmes de garantie du crédit à l'exportation permettent aux exportateurs ou aux acteurs financiers privés des États-Unis de fournir des financements en dollars aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Le Programme de garantie du crédit à l'exportation GSM-102 et le Programme de garantie concernant les installations (FGP) ont tous deux été reconduits au titre de la Loi de 2018 sur l'agriculture. Le Programme GSM-102 garantit les crédits (d'une durée maximale de 18 mois) accordés à des institutions financières étrangères agréées pour l'achat de produits alimentaires et agricoles des États-Unis. La CCC choisit les produits en fonction de leur potentiel sur le marché et des prescriptions législatives et réglementaires applicables. La CCC sélectionne également les exportateurs admis à participer au programme et approuve les institutions financières concernées. Les commissions du Programme GSM-102 couvrent, à longue échéance, les frais et les pertes au titre de la gestion de ce programme. Le Programme FGP accorde des garanties de paiement pour la vente de marchandises et de services des États-Unis permettant d'améliorer les ventes sur les marchés où la demande peut être limitée par des obstacles en matière de manutention, de commercialisation, d'entreposage ou de distribution. Le Programme FGP couvre les crédits d'une durée maximale de 10 ans. La CCC est également tenue de mettre à disposition, chaque année, un montant total de 5,5 milliards d'USD, à la fois pour le Programme GSM-102 et pour le Programme FGP. Pour l'exercice 2022, le FAS de l'USDA a annoncé la mise à disposition de 500 millions d'USD pour 85 pays admissibles au titre du Programme FGP.³⁹

4.65. Les accords commerciaux récemment signés contiennent des dispositions sur l'amélioration de l'accès aux marchés pour les producteurs agricoles des États-Unis. L'Accord de première phase conclu avec la Chine lève ou modifie les restrictions à l'importation visant plusieurs produits agricoles des États-Unis et des achats prévus par les États-Unis. Le Japon s'est engagé à réduire les droits qu'il applique à l'huile de canola, au blé, au bœuf, au porc, aux céréales fourragères et aux graines oléagineuses en provenance des États-Unis, sur des périodes convenues d'élimination échelonnée (5 à 15 ans). L'AEUMC élargit l'accès aux marchés pour certains produits par rapport à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et prévoit de nouvelles règles concernant les biotechnologies agricoles et les mesures SPS. Les États-Unis ont des accords d'équivalence pour les produits biologiques avec le Canada, le Taipei chinois, l'Union européenne, le Japon, la République de Corée et la Suisse. L'accord avec le Japon a récemment été modifié pour inclure les produits de l'élevage.

³⁹ USDA FAS (2021), *FY 2022 FGP Allocations and Destinations*, 6 octobre. Adresse consultée: <https://www.fas.usda.gov/programs/facility-guarantee-program/fy-2016-fgp-allocations>.

4.1.1.2.3 Aide alimentaire

4.66. Les États-Unis fournissent une aide alimentaire internationale par l'intermédiaire de trois grands programmes. Conformément au titre II de la Loi sur l'alimentation au service de la paix, le Bureau de l'aide humanitaire de l'USAID assure la distribution de l'aide alimentaire. Le FAS de l'USDA administre le Programme nourriture pour le progrès (développement agricole) et le Programme alimentaire international McGovern-Dole pour l'éducation et la nutrition des enfants. Le titre II de la Loi sur l'alimentation au service de la paix, qui correspond au programme le plus important, bénéficie de dotations annuelles d'environ 1,5 milliard d'USD. La Loi de 2018 sur l'agriculture a supprimé une prescription imposant de monétiser au moins 15% des produits visés par le titre II sur le marché bénéficiaire local.

4.67. L'essentiel de l'aide alimentaire des États-Unis est fournie en espèces et la législation définit un certain nombre de conditions à remplir pour bénéficier de l'aide alimentaire sous cette forme. Le titre II de la Loi sur l'alimentation au service de la paix prévoit le financement de l'aide alimentaire pour répondre aux besoins d'urgence et mener des activités de développement qui n'ont pas un caractère d'urgence, afin de traiter les causes profondes de l'insécurité alimentaire. La Loi de 2018 sur l'agriculture a porté le niveau minimum des fonds relevant du titre II destinés à l'aide non urgente de 350 millions d'USD à 365 millions d'USD par an, tout en maintenant le plafond annuel applicable à ce type d'aide à 30% des fonds relevant du titre II.⁴⁰ Les ressources relevant du titre II sont principalement des produits de base des États-Unis achetés sur le marché commercial; elles devraient (pour au moins 50%) être transportées sur des navires battant pavillon des États-Unis. La Loi de 2018 sur l'agriculture a modifié le Programme McGovern-Dole pour autoriser que 10% au maximum de la valeur des produits alimentaires destinés à la distribution soient achetés au niveau local ou régional.

4.1.1.3 Niveaux de soutien

4.68. L'OCDE indique que le soutien accordé par les États-Unis à leurs producteurs agricoles se situe constamment en dessous de sa moyenne.⁴¹ Son estimation du soutien aux producteurs (ESP) pour ce pays a diminué, tombant de 19,5% des recettes agricoles brutes en 2000-2002 à 12% en 2018-2020; il s'élevait à 44,9 milliards d'USD en moyenne sur ces trois dernières années (tableau 4.5). La réforme agricole a également été caractérisée par une évolution marquée vers des formes de soutien qui ont des effets de distorsion moindres sur la production et les échanges. La part des transferts ayant potentiellement les effets de distorsion des échanges les plus importants, qui est de 32%, a reculé et se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE. Les prix à la production sont pour la plupart alignés sur les prix à la frontière, avec des exceptions notables pour le lait, le sucre et, dans une certaine mesure, la viande ovine, en raison du soutien des prix du marché et des mesures à la frontière, y compris les contingents tarifaires.

4.69. L'OCDE estime que l'accent placé par les États-Unis sur l'assurance et la gestion des risques est un instrument utile pour aider les producteurs en période de difficulté. Cependant, il serait judicieux de privilégier les assurances couvrant les revenus de l'ensemble de l'exploitation par rapport aux assurances par produit pour mieux tirer parti des différences de rendements et des variations de prix entre les produits, et pour supprimer les distorsions dans les productions correspondantes. Les instruments de gestion des risques devraient aussi être évalués pour faire en sorte que les risques censés être assumés par les agriculteurs ne soient pas inutilement répercutés sur le budget public. Les programmes de conservation volontaires semblent efficaces pour répondre à l'érosion des sols et à la pollution des eaux, mais ils pourraient être mieux utilisés pour améliorer la gestion des risques naturels *ex ante* et favoriser une reprise plus résiliente après les catastrophes. Il sera également important pour les États-Unis de veiller à ce que le recours récent au soutien *ad hoc* face aux chocs du marché et aux catastrophes naturelles ne se pérennise pas. Enfin, le règlement des incertitudes commerciales actuelles faciliterait la recherche de débouchés pour les agriculteurs.

⁴⁰ Les Programmes de flexibilité concernant les matières premières (FFP), titre II, la Fondation humanitaire Bill Emerson, le Programme d'exploitant à exploitant, le Programme nourriture pour le progrès et le Programme alimentaire international McGovern-Dole pour l'éducation et la nutrition des enfants fournissent une aide en nature et, dans le cas du Programme d'exploitant à exploitant, une assistance technique. Dernièrement, le Congrès a réautorisé ces programmes pour l'exercice 2023 dans la Loi de 2018 sur l'amélioration de l'agriculture (P.L. 115-334).

⁴¹ OCDE, *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021*, États-Unis. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/5463a4b6-en/index.html?itemId=/content/component/5463a4b6-en>.

Tableau 4.5 ESP totale et valeur des transferts au titre d'un seul produit pour les principaux produits, 2016-2020

(Millions d'USD et % des recettes agricoles brutes pour chaque produit)

	2016	2017	2018	2019	2020
Estimation du soutien aux producteurs					
Millions d'USD	34 888	32 442	42 196	51 718	40 787
ESP en % des recettes agricoles brutes	9,1	8,2	10,5	14,4	11,0
Transferts au titre d'un seul produit (TSP)					
Froment (blé)					
Millions d'USD	905	568	888	707	686
TSP en % des recettes agricoles brutes	9,2	6,5	8,4	7,4	7,0
Maïs					
Millions d'USD	2 215	2 167	2 128	2 367	4 667
TSP en % des recettes agricoles brutes	4,2	4,2	3,9	4,7	7,1
Fèves de soja					
Millions d'USD	1 168	1 621	8 793	1 190	2 036
TSP en % des recettes agricoles brutes	2,8	3,8	19,0	3,8	4,2
Coton					
Millions d'USD	835	670	1 556	1 190	933
TSP en % des recettes agricoles brutes	12,6	8,6	19,6	16,9	14,8
Lait					
Millions d'USD	6 895	7 531	8 235	7 584	2 245
TSP en % des recettes agricoles brutes	19,9	19,8	23,1	18,4	5,2
Viande de bœuf et de veau					
Millions d'USD	1	1	0	242	4 715
TSP en % des recettes agricoles brutes	0,0	0,0	0,0	0,5	8,8
Sucre raffiné					
Millions d'USD	907	1 179	1 345	1 294	1 327
TSP en % des recettes agricoles brutes	38,0	46,9	56,7	54,9	40,7

Source: OECD.Stat.

4.70. Dans le cadre de l'OMC, les États-Unis communiquent régulièrement des renseignements et des données sur leurs programmes d'aide à l'agriculture et d'aide alimentaire au Comité de l'agriculture et au Comité des subventions et des mesures compensatoires. Pendant la période considérée, le Comité de l'agriculture a reçu des notifications pour les campagnes de commercialisation 2016, 2017/18, 2018/19 et 2019/20.⁴² Les programmes de la catégorie verte, qui correspondent au soutien ayant des effets de distorsion des échanges minimes ou nuls, constituent l'essentiel du soutien notifié. Pour la campagne de commercialisation 2019/20, les États-Unis ont notifié un soutien au titre de la catégorie verte d'un montant de 139,2 milliards d'USD, soit une augmentation de 23 milliards d'USD par rapport à l'année précédente, principalement due à une hausse des dépenses consacrées aux programmes nationaux d'aide à la nutrition mis en place face à la pandémie de COVID-19 (graphique 4.3). Même si les dépenses allouées aux programmes environnementaux sont bien inférieures à celles consacrées à l'aide alimentaire, le financement de ces programmes (en particulier les programmes CRP et EQIP) augmente progressivement.

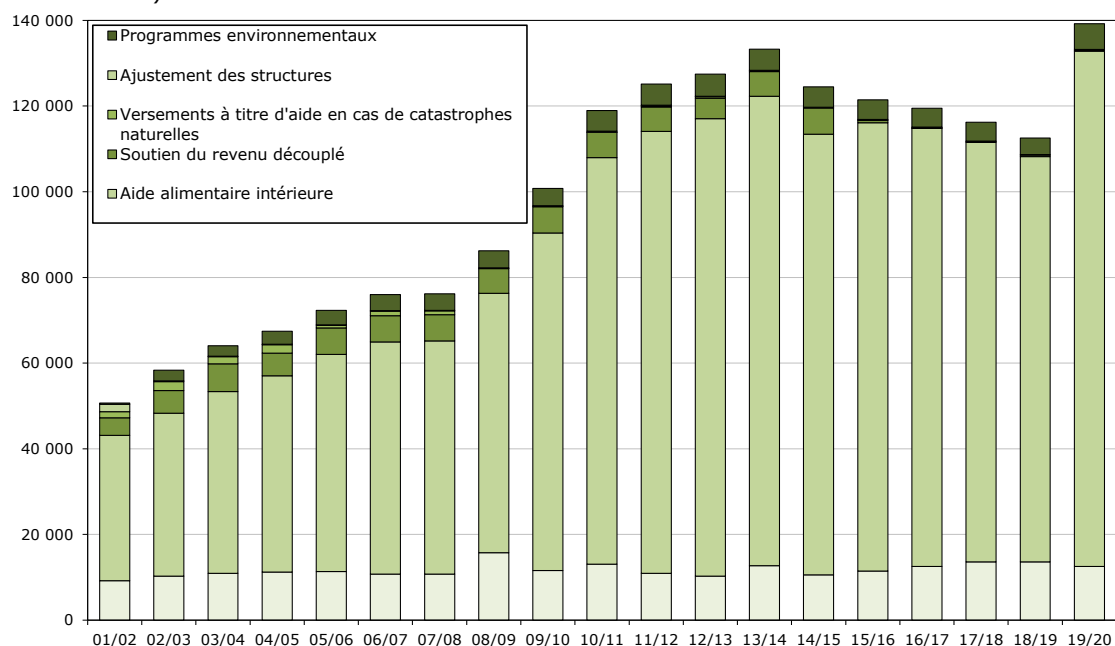
4.71. Les États-Unis n'accordent pas de subventions à l'exportation de produits agricoles (catégorie rouge) et ne notifient pas de paiements au titre de programmes de limitation de la production (catégorie bleue).⁴³ En ce qui concerne les subventions plafonnées dans le cadre de l'OMC (catégorie orange), elles étaient, jusqu'à une date récente, constamment inférieures, voire bien inférieures, à 20 milliards d'USD par an (graphique 4.4).

⁴² Documents de l'OMC G/AG/N/USA/123 du 31 octobre 2018; G/AG/N/USA/135 du 24 juillet 2020 et G/AG/N/USA/135/Rev.1 du 8 avril 2021; G/AG/N/USA/150 du 8 avril 2021 et G/AG/N/USA/150/Corr.1 du 28 octobre 2021; et G/AG/N/USA/157 du 30 septembre 2021.

⁴³ Conformément à la Décision ministérielle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation, les États-Unis ont supprimé leurs possibilités d'octroi de subventions à l'exportation dans la Partie IV de la Liste XX en 2018. La modification a été certifiée en novembre 2018 (document de l'OMC WT/Let/1418 du 8 novembre 2018).

Graphique 4.3 Soutien de la catégorie verte aux États-Unis, 2001/2002-2019/2020

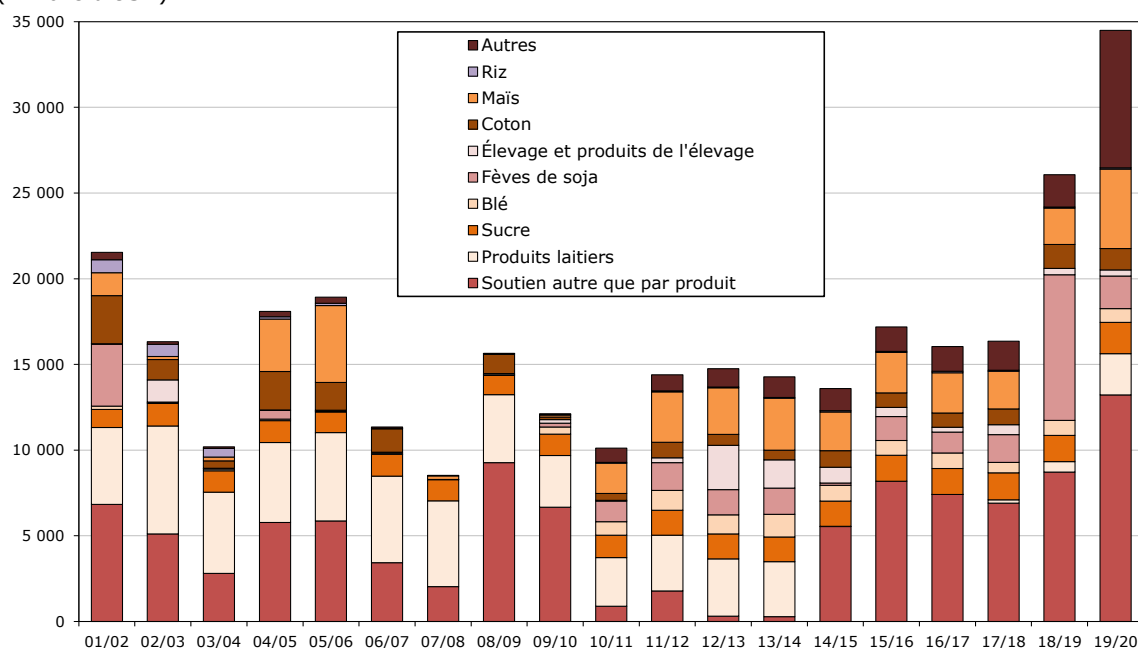
(Millions d'USD)



Source: Notifications à l'OMC.

Graphique 4.4 Soutien de la catégorie orange aux États-Unis, 2001/02-2019/20

(Millions d'USD)



Source: Notifications à l'OMC.

4.72. Le niveau d'engagement des États-Unis concernant la mesure globale du soutien (MGS) totale courante – 19,1 milliards d'USD, en excluant le soutien *de minimis* par produit et le soutien autre que par produit – était donc considérablement plus élevé que la MGS totale courante notifiée pour les campagnes de commercialisation 2016 (3,8 milliards d'USD) et 2017/18 (4 milliards d'USD). La situation a profondément changé en 2018/19, lorsque les paiements au titre du Programme MFP ont fait grimper le soutien par produit pour les principaux produits de base (notamment le maïs et les fèves de soja) au-delà du niveau *de minimis*, ce qui a porté la MGS totale courante à 13,1 milliards

d'USD pour cette campagne de commercialisation. Même si les versements par produit au titre du Programme MFP étaient bien plus faibles en 2019/20, les mesures d'aide liée à la pandémie, prises notamment dans le cadre du Programme CFAP, ont fait passer la MGS totale courante à 18,25 milliards d'USD en 2019/20, soit juste 856 millions d'USD en dessous du niveau d'engagement des États-Unis.⁴⁴

4.1.2 Sylviculture

4.73. Les États-Unis abritent environ 7,5% des forêts du monde.⁴⁵ En 2021, la contribution de la sylviculture, de la pêche et des activités connexes au PIB total du pays s'élevait à 59,2 milliards d'USD, soit 0,14%.⁴⁶ En outre, le secteur de la fabrication de produits forestiers (comme le papier, les emballages et les produits du bois) représente environ 4% du PIB du secteur manufacturier des États-Unis et fournit des emplois à 950 000 personnes.⁴⁷ Le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière proprement dit employait 34 180 personnes en 2020.⁴⁸ Bien que le secteur ait une part modeste dans le PIB, sa contribution au commerce est plus importante: en 2021, le bois et les produits du bois représentaient 3,2% des importations totales des États-Unis et 2,4% des exportations totales.

4.74. La superficie couverte par des forêts est restée relativement stable au cours des 100 dernières années et, en 2017, les forêts occupaient 765,5 millions d'acres, soit environ 34% de la superficie totale des États-Unis.⁴⁹ La plupart des forêts (58%) sont privées; les forêts publiques (42%) sont en majorité propriété de l'État fédéral, une part plus restreinte étant détenue par des États et des comtés/municipalités.⁵⁰ La majorité des forêts privées sont détenues par près de 10 millions de propriétaires privés; la plus grande partie correspond à des parcelles de terres forestières détenues par des "familles et particuliers" d'une superficie moyenne inférieure à 10 hectares.⁵¹ Les statuts de propriété ont quelque peu évolué au cours de ces dernières années, le nombre d'entreprises privées propriétaires ayant reculé et celui de propriétaires autres que des sociétés ayant augmenté. En outre, les fabricants intégrés de produits du bois possèdent désormais moins de forêts, qui sont davantage détenues par des fonds de placement immobilier et des organisations de gestion des investissements dans le bois d'œuvre. Cette évolution a été portée par une législation fiscale qui rend ce type de propriété plus avantageux. Les forêts sont réparties de façon relativement égale entre l'est et l'ouest du pays, celles de l'est comptant en majorité des essences de chêne, de caryer, d'érable et de hêtre, et celles de l'ouest des essences de sapin, de pin et d'épicéa; des forêts tropicales peuplent Hawaï et certains territoires des États-Unis. Par ailleurs, les forêts de l'est sont en général privées, tandis que celles de l'ouest sont souvent situées sur des terres domaniales. Les volumes forestiers sont divisés de façon quasiment égale entre résineux et feuillus.

⁴⁴ Bien que les versements par produit notifiés au titre du Programme MFP soient tombés de 8,76 milliards d'USD en 2018/19 à 827,7 millions d'USD en 2019/20, les versements autres que par produit au titre du MFP ont augmenté, passant de 5,2 milliards d'USD à 8,4 milliards d'USD. Dans le cas du Programme MFP de 2018, les taux de versement ont été fixés par culture, tandis qu'ils ont été fixés au niveau du comté pour toutes les cultures non spécialisées admissibles dans le cas du Programme MFP de 2019. Cette modification de conception visait notamment à éviter de privilégier la production d'une culture par rapport à une autre et à réduire les distorsions au minimum.

⁴⁵ Association nationale des forestiers des États, *Timber Assurance*. Adresse consultée: <https://www.stateforesters.org/timber-assurance/legality/forest-ownership-statistics/>.

⁴⁶ Sylviculture, pêche et activités connexes comprises (code 113 du SCIAN). BEA, *Interactive Data: Gross Output by Industry*. Adresse consultée: https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=150&step=2&isuri=1&categories=gdp_xind.

⁴⁷ American Forest & Paper Association, *Our Impact – Forest Products Industry Jobs*, août 2021. Adresse consultée: <https://www.afandpa.org/statistics-resources/our-impact-forest-products-industry-jobs>.

⁴⁸ Bureau des statistiques du travail des États-Unis, *Forestry and Logging: NAICS 113*. Adresse consultée: <https://www.bls.gov/iag/tgs/iag113.htm#workforce>.

⁴⁹ Programme d'inventaire et d'analyse des forêts (FIA), *Forest Resources of the United States, 2017*. Adresse consultée: <https://www.fia.fs.fed.us/program-features/rpa/docs/Forest%20Resources%20of%20the%20United%20States%202017%20Tables%20WOGTR97.xlsx>.

⁵⁰ Groupe d'experts sur l'exploitation forestière illicite et le commerce connexe (EGILAT) du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) (2018), *Timber Legality Guidance Template for the United States of America*. Adresse consultée: https://www.apec.org/docs/default-source/groups/egilat/2018/us_timber-legality-guidancetemplate_dec-2018.pdf.

⁵¹ Association nationale des forestiers des États, *Timber Assurance*. Adresse consultée: <https://www.stateforesters.org/timber-assurance/legality/forest-ownership-statistics/>; et Service des forêts de l'USDA, *U.S. Forest Service, National Woodland Owner Survey*. Adresse consultée: <https://www.fia.fs.fed.us/nwos/>.

4.1.2.1 Production, commerce et mesures à la frontière

4.75. La production, la consommation et le commerce de produits forestiers dans le monde ont atteint un niveau record en 2018, mais des ralentissements se sont produits depuis, en partie dus à la pandémie de COVID-19. En tant que premier producteur et consommateur de produits du bois au monde, les États-Unis suivent une tendance analogue.⁵² Le pays a conservé sa position de premier producteur de bois rond, de granulés de bois et de pâte de bois, malgré de légères baisses de la production enregistrées en 2020, imputées à la pandémie ainsi qu'aux fermetures de scieries et aux catastrophes naturelles.⁵³ Si, en 2020, les États-Unis représentaient environ 19% de la production et 18% de la consommation de bois rond au niveau mondial, la production a toutefois affiché une baisse régulière dans la plupart des catégories de produits du bois en 2019-2020, mais elle a légèrement repris en 2021 (tableau 4.6).⁵⁴

Tableau 4.6 Volumes de la production sylvicole, 2018-2021

Produit	Unité (milliers)	2018	2019	2020	2021
Bois rond	m ³	464 118	459 129	429 700	440 968
Bois rond industriel	m ³	392 510	387 702	369 175	380 380
Autre bois rond industriel	m ³	13 751	13 624	13 215	13 230
Bois de chauffage	m ³	71 609	71 427	60 525	60 588
Charbon de bois	t	852	852	852	..
Plaquettes et particules de bois, et résidus	m ³	60 105	61 644	57 501	58 376
Granulés de bois et autres agglomérés	t	7 580	8 704	8 524	8 855
Sciages	m ³	81 998	82 472	79 134	80 705
Panneaux à base de bois	m ³	34 245	34 353	33 407	34 486
Feuilles de placage	m ³	2 209	2 229	2 284	2 370
Grumes de sciage et grumes de placage	m ³	185 837	187 160	180 237	191 345
Bois de trituration, rondins et quartiers, toutes essences	m ³	192 921	186 918	175 722	175 805
Pâte pour papier	t	52 186	50 956	49 903	..
Pâte de bois	t	53 233	52 062	50 871	50 895
Pâte obtenue à partir de fibres autres que du bois	t	168	146	149	..
Papiers et cartons	t	70 891	68 157	66 239	68 536
Papier d'emballage et cartons	t	49 609	48 045	48 163	..
Papier de récupération	t	47 787	44 661	42 248	..

.. Non disponible.

Source: FAOStat, Forêts Production et Commerce. Adresse consultée: https://www.fao.org/faostat/fr/#data:et_FAO_Forecast_of_the_Committee_on_Forests_and_the_Forest_Industry_Forest_Products_Production_and_Trade_2020-2022.

4.76. Les États-Unis affichent un déficit commercial global si l'on considère l'ensemble des catégories de produits forestiers; ce déficit est passé de 29,2 milliards d'USD en 2018 à 51 milliards d'USD en 2021, ce qui s'explique en particulier par une forte poussée des importations. La balance commerciale des États-Unis est généralement déficitaire dans le secteur du bois et des produits connexes, c'est-à-dire le bois, le papier, les journaux, les livres et les meubles en bois, et la même tendance a été observée au cours de la période 2018-2021 avec une baisse des exportations, une hausse des importations et un déficit commercial qui s'est continuellement creusé. Si la balance commerciale des États-Unis était presque à l'équilibre pour les articles en papier, d'autres produits à plus forte valeur ajoutée, comme les meubles, sont principalement importés. Les produits exportés par les États-Unis sont le plus souvent des matières premières ou des produits du bois semi-transformés. En particulier, le bois rond dégage un excédent commercial élevé, le pays ayant toujours été un grand exportateur affichant de faibles importations de ce produit (tableau 4.7).

⁵² Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), *United States Forest Products Annual Market Review and Prospects, 2015-2021*. Adresse consultée: <https://unece.org/fileadmin/DAM/timber/country-info/statements/usa2020.pdf>.

⁵³ FAO, *Forest Product Consumption and Production, 2020*. Adresse consultée: <http://www.fao.org/forestry/statistics/80938@180723/en/>.

⁵⁴ FAO, *Forest Product Consumption and Production, 2020*. Adresse consultée: <http://www.fao.org/forestry/statistics/80938@180723/en/>.

Tableau 4.7 Commerce du bois et des produits du bois, 2018-2021

(Millions d'USD et %)

	2018	2019	2020	2021	% du commerce de produits forestiers en 2021	Principaux partenaires commerciaux (3 premiers en 2021)
Balance commerciale	-29 202	-27 661	-32 299	-51 016		
Exportations de bois et de produits du bois	43 065	39 067	35 255	41 850		Canada (28,5%), Mexique (17,4%), Chine (11,3%)
<i>(% des exportations totales)</i>	2,6%	2,4%	2,5%	2,4%		
Bois, charbon de bois et ouvrages en bois (chapitre 44 du SH)	9 868,3	8 280,3	7 641,3	9 730,9	23,3%	Canada (26,2%), Chine (21,1%), Mexique (11,2%)
<i>(% des exportations totales)</i>	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%		
Bois de chauffage	1 173,9	1 222,9	1 225,9	1 338,9	3,2%	Royaume-Uni (54%), UE-27 (24%), Canada (9,4%)
Bois d'œuvre brut	2 410,7	1 676,0	1 619,3	2 148,4	5,1%	Chine (50,3%), Japon (19,3%), Canada (13,7%)
Semi-transformé	5 195,5	4 245,9	3 824,7	5 048,0	12,1%	Canada (29,3%), Mexique (18,7%), Chine (18,2%)
Transformé	1 088,2	1 135,5	971,5	1 195,6	2,9%	Canada (54,9%), Mexique (10,9%), UE-27 (8,4%)
Papiers, livres et liège (chapitres 45, 47, 48 et 49 du SH)	30 166,2	27 834,3	25 097,9	29 238,1	69,9%	Canada (26%), Mexique (19,9%), UE-27 (9,3%)
<i>(% des exportations totales)</i>	1,8%	1,7%	1,8%	1,7%		
Meubles en bois (relevant du chapitre 94 du SH)	3 030,8	2 952,2	2 516,2	2 880,6	6,9%	Canada (62,6%), Mexique (12,4%), UE-27 (4,3%)
<i>(% des exportations totales)</i>	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%		
Importations de bois et de produits du bois	72 267	66 727	67 554	92 866		Canada (32,5%), Chine (17%), Viet Nam (13,4%)
<i>(% des importations totales)</i>	2,8%	2,6%	2,8%	3,2%		
Bois, charbon de bois et ouvrages en bois (chapitre 44 du SH)	22 606,0	19 304,6	22 602,5	35 544,2	38,3%	Canada (54,5%), UE-27 (9,9%), Chine (9,5%)
<i>(% des importations totales)</i>	0,9%	0,8%	0,9%	1,2%		
Bois de chauffage	201,3	218,0	251,7	302,1	0,3%	Canada (41,4%), Mexique (24,9%), UE-27 (16,8%)
Bois d'œuvre brut	142,0	145,4	154,8	182,1	0,2%	Canada (69,2%), UE-27 (24,6%), Brésil (2,6%)
Semi-transformé	16 304,1	13 277,8	16 406,5	27 263,7	29,4%	Canada (62%), UE-27 (10,3%), Brésil (6,4%)
Transformé	5 958,6	5 663,4	5 789,4	7 796,2	8,4%	Chine (32,9%), Canada (28,8%), UE-27 (7,8%)
Liège, pâtes, papiers, livres et journaux (chapitres 45, 47, 48 et 49 du SH)	27 114,0	26 139,1	23 118,1	27 358,1	29,5%	Canada (32,6%), Chine (20,4%), UE-27 (18,1%)
<i>(% des importations totales)</i>	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%		
Meubles en bois (relevant du chapitre 94 du SH)	22 547,2	21 283,6	21 833,4	29 963,6	32,3%	Viet Nam (36,4%), Chine (22,7%), UE-27 (9,2%)
<i>(% des importations totales)</i>	0,9%	0,8%	0,9%	1,0%		

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU et le site Web de l'USITC.

4.77. En 2021, pour la majorité des catégories de produits exportés, les principales destinations étaient le Canada, le Mexique et la Chine. En ce qui concerne les importations, la plupart du bois et des produits du bois provenaient du Canada, de la Chine et de l'Union européenne, à l'exception des meubles en bois dont la principale source était le Viet Nam pour cette même année. Les exportations américaines de bois et de produits du bois ont augmenté d'environ 100% entre 2002 et 2018, une hausse portée par la demande chinoise; cependant, cette tendance s'est fortement inversée depuis 2018, les exportations vers la Chine ayant nettement diminué.⁵⁵

4.78. Les droits de douane appliqués par les États-Unis sur le bois et les produits du bois comme les papiers et les pâtes sont très faibles; leur moyenne s'établissait à 1,1% en 2020 (tableau A3. 1). Cependant, un certain nombre de produits sont assujettis à des droits antidumping et/ou à des droits compensateurs: papier de soie, papier crêpé, papier ligné, papier couché, parquets multicouches, papier non couché, boîtes pliantes pour cadeaux, contreplaqués de feuillus, bois d'œuvre résineux, moulures en bois et produits de la menuiserie, et papiers thermosensibles.⁵⁶ Les États-Unis appliquent certaines prohibitions à l'exportation de grumes provenant du domaine fédéral et du territoire des États. Les exportations de certaines grumes non transformées provenant de terres appartenant à l'État fédéral ou à des États de l'ouest⁵⁷ et de toutes les grumes de thuya géant non transformées sont interdites au titre de mesures de conservation prises conformément à la Loi sur les espèces menacées d'extinction/la Loi sur la gestion des forêts nationales, et au titre de contrôles institués pour éviter les pénuries conformément aux lois régissant les exportations liées aux opérations militaires et à la défense, respectivement (16 U.S.C. 620 et 50 U.S.C. App. 2406). Ces lois sont mises en œuvre au moyen de règlements sur les exportations et de contrôles institués par les Départements de l'agriculture, de l'intérieur et du commerce.

4.79. À la frontière, le Service de la faune aquatique et terrestre, le Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) du Département de l'agriculture et le Bureau des douanes et de la protection des frontières (CBP) des États-Unis veillent à ce que les échanges commerciaux soient conformes à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et à la Loi Lacey. À la suite de modifications apportées à la Loi Lacey en 2008, des prescriptions supplémentaires en matière de déclaration ont été mises en place à l'intention des importateurs, portant sur l'indication du pays où le bois a été récolté et sur des renseignements relatifs aux essences. La CITES et la Loi Lacey influent toutes deux sur le commerce des produits forestiers, étant donné qu'elles imposent des prescriptions applicables aux échanges de produits du bois comme les grumes, le bois d'œuvre, les pâtes, les papiers et les instruments de musique.⁵⁸ Aucun système de certification privée ou par une tierce partie n'est exigé par les États-Unis aux fins de l'importation.

4.80. L'AEUMC contient de nouvelles dispositions visant à contribuer à la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal qui y est associé. Au chapitre 24 ("Environnement"), les parties sont convenues d'obligations visant à lutter contre le trafic du bois par le renforcement de l'application des lois et l'échange de renseignements et de données d'expérience. Ce chapitre contient également des dispositions en faveur de la coopération concernant des initiatives de promotion de la gestion durable des forêts. Presque tous les ALE conclus par les États-Unis contiennent des chapitres sur l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce des produits forestiers. Les ALE les plus récents traitent tous, d'une manière ou d'une autre, des activités d'exploitation forestière illégales; l'ALE conclu avec le Pérou va plus loin en ce qu'il contient une annexe spécifique sur la gestion du secteur forestier.

⁵⁵ Muhammad, A. et Smith, S.A. (2020), *The U.S.-China Phase One Trade Agreement: Implications for U.S. Forestry*, Institut d'agronomie de l'Université du Tennessee. Adresse consultée: <https://extension.tennessee.edu/publications/Documents/W888.pdf>.

⁵⁶ USITC (2021), *Anti-dumping and Countervailing Duty Orders in Place as of 14 December 2021*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/orders.xls.

⁵⁷ États situés à l'ouest du centième méridien, à l'exception de l'Alaska et de Hawaï. Cependant, l'Alaska interdit également les exportations de grumes d'épicéa et de pruche provenant de ses forêts nationales.

⁵⁸ La Loi Lacey porte sur les produits du bois relevant des 11 chapitres suivants du SH: 33, 42, 44, 66, 82, 92, 93, 94, 95, 96 et 97. Ces produits du bois relèvent en majorité du chapitre 44, mais certains autres, comme les instruments de musique, les meubles et les huiles essentielles, sont également visés. APHIS, *Lacey Act Declaration Implementation Schedule*. Adresse consultée: <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information/lacey-act/implementation-schedule/hts>.

4.81. Une redevance est prélevée, aux fins de l'évaluation, sur le bois d'œuvre résineux importé et fabriqué localement afin de financer les activités de promotion du bois d'œuvre résineux menées par le Conseil pour le bois d'œuvre résineux aux États-Unis.⁵⁹ Il existe des exemptions pour les exportations, les produits biologiques et les petites expéditions de moins de 15 millions de pied-planches. Cette redevance, qui était initialement de 0,35 USD par millier de pied-planches, a été portée au tarif actuel de 0,41 USD par millier de pied-planches le 1^{er} avril 2021.⁶⁰ Elle est fixée et recouvrée par le CBP pour les importations de certains bois d'œuvre résineux relevant de 10 positions du SH.⁶¹ Les producteurs nationaux doivent s'acquitter de la redevance directement auprès du Conseil, chaque trimestre, et un délai de grâce de 30 jours leur est accordé.

4.82. Au titre de la Loi de 2008 sur le bois d'œuvre résineux, le Président doit maintenir un programme de déclarations de l'importateur pour toutes les importations de bois d'œuvre résineux et de produits qui en sont issus.⁶² Les importateurs doivent donc fournir le prix à l'exportation, l'estimation de la taxe à l'exportation et la déclaration d'importation dans le dossier électronique de déclaration sommaire d'entrée au moment de l'importation.⁶³ Les règles finales portant application de ces dispositions ont été adoptées en août 2010; elles fournissent des renseignements supplémentaires sur la présentation de la déclaration par les importateurs et des instructions à leur intention.⁶⁴

4.83. Entre le début des années 1980 et octobre 2015, les importations américaines de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada ont été régies à plusieurs reprises par une série d'accords ou de mémorandums d'accord relatifs au bois d'œuvre résineux, qui fixaient des contingents pour les importations en provenance du Canada. Le dernier accord de ce type est arrivé à expiration en octobre 2015. Entre 2016 et mars 2022, l'USDOC a mené des enquêtes et des réexamens en matière de droits antidumping et de droits compensateurs concernant le bois d'œuvre résineux provenant du Canada. En décembre 2021, les États-Unis appliquaient des mesures antidumping et compensatoires visant le bois d'œuvre résineux canadien (section 3.1.6); après l'établissement d'un groupe spécial de l'OMC, un recours avait été formé devant l'Organe d'appel. Le deuxième réexamen administratif des ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs, mené en 2021, a entraîné une augmentation des taux combinés des droits antidumping et compensateurs pour la plupart des entreprises canadiennes. Les taux de droits varient d'une entreprise à l'autre; ceux des droits compensateurs sont compris entre 2,42% et 18,07%, et ceux des droits antidumping vont de 6,06% à 17,12%, l'effet *ad valorem* combiné étant situé entre 11,14% et 29,66%.⁶⁵

⁵⁹ L'Ordonnance de 2011 relative à la recherche, à la promotion, à l'information des consommateurs et aux renseignements sectoriels en ce qui concerne le bois d'œuvre résineux a conduit à l'établissement du Programme de recherche et de promotion pour le bois d'œuvre résineux, ainsi que du Conseil pour le bois d'œuvre résineux qui administre les modalités et les dispositions de cette ordonnance. C.F.R., partie 1217 – Ordonnance relative à la recherche, à la promotion, à l'information des consommateurs et aux renseignements sectoriels en ce qui concerne le bois d'œuvre résineux. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CFR-2013-title7-vol10/pdf/CFR-2013-title7-vol10-part1217.pdf>.

⁶⁰ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 36, 25 février, pages 11387 à 11391. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/02/25/2021-03467/softwood-lumber-research-promotion-consumer-education-and-industry-information-order-assessment-rate>.

⁶¹ Sous-positions du SH 4407.11.00, 4407.12.00, 4407.19.05, 4407.19.06, 4407.19.10, 4409.10.05, 4409.10.10, 4409.10.20, 4409.10.90 et 4418.99.10. CBP, *Softwood Lumber*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/priority-issues/trade-agreements/softwood-lumber>.

⁶² Sous-positions du HTSUS suivantes: 4407.10.00, 4409.10.10, 4409.10.20 ou 4409.10.90. Certains produits sont exclus, comme les poutres en treillis, les portes de garage, les poutrelles en I, les cadres de portes, les cadres de fenêtres et les meubles.

⁶³ Loi de 2008 sur le bois d'œuvre résineux (P.L. 110-246). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/110/plaws/publ246/PLAW-110publ246.pdf#page=194>.

⁶⁴ *Federal Register* (2010), volume 75, n° 165, 26 août, pages 52453 à 52455. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2010-08-26/pdf/2010-21244.pdf>.

⁶⁵ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 229, 2 décembre, pages 68467 à 68471. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/12/02/2021-26152/certain-softwood-lumber-products-from-canada-final-results-of-the-countervailing-duty-administrative>; *Federal Register* (2021), volume 86, n° 229, 2 décembre, pages 68471 à 68475. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/12/02/2021-26149/certain-softwood-lumber-products-from-canada-final-results-of-antidumping-duty-administrative-review>; et *Federal Register* (2022), volume 87, n° 6, 10 janvier, pages 1114 à 1117. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2022-01-10/pdf/2022-00212.pdf>.

4.84. En octobre 2020, les États-Unis ont ouvert une enquête au titre de l'article 301 concernant les lois, politiques et pratiques du Viet Nam relatives à l'importation et à l'utilisation de bois issu d'activités illégales.⁶⁶ Après des consultations et des dialogues, les États-Unis et le Viet Nam ont réussi à s'accorder, en octobre 2021, sur un certain nombre d'engagements visant à lutter contre les activités illégales de récolte et de commerce de bois.⁶⁷ Entre autres obligations, le Viet Nam doit renforcer les inspections visant les importations de bois, contrôler les récoltes nationales de bois et s'attacher à réviser sa législation nationale en la matière (section 3.1.7).⁶⁸

4.1.2.2 Cadre général, politique et gestion des forêts

4.85. Les lois fédérales des États-Unis en matière de sylviculture sont nombreuses et variées: elles contiennent des dispositions concernant des questions relatives à la gestion des forêts, à l'environnement et au commerce (tableau 4.8). De nombreuses dispositions clés concernant le Service des forêts ont été codifiées dans le Titre 16 du Code des États-Unis, y compris celles portant, entre autres, sur les forêts nationales, la gestion de la restauration, la coopération internationale en matière de sylviculture et les redevances d'utilisation.

Tableau 4.8 Cadre juridique, principales lois et réglementations, 2022

Instrument	Description générale	Référence
Loi Lacey	Interdit le commerce de végétaux et de produits végétaux d'origine illégale.	31 Stat. 187
Loi de 1960 sur les usages multiples et le rendement soutenu	Impose un équilibre entre les usages multiples des terres forestières nationales.	P.L. 86-517
Loi de 2008 sur les produits alimentaires, la conservation et l'énergie	Impose aux États d'établir une évaluation et une stratégie concernant les ressources forestières.	P.L. 110-234
Loi de 1976 sur la gestion des forêts nationales	Impose l'adoption d'un plan de gestion des terres et des ressources pour les forêts nationales.	16 U.S.C. 1600
Loi de 1969 sur la politique nationale de l'environnement (Loi NEPA)	Favorise et promeut le bien-être général de l'environnement.	P.L. 91-190
Loi de 1978 sur l'aide à la sylviculture fondée sur la coopération	Autorise les activités sylvicoles menées par le Service des forêts.	P.L. 95-313
Loi concernant les espèces menacées d'extinction	Vise à prévenir l'extinction des végétaux et des animaux en voie de disparition.	16 U.S.C. 1531-1544
Conservation	Règlements régissant le Service des forêts et les questions y relatives, etc.	16 U.S.C.

Source: Compilation du Secrétariat de l'OMC établie à partir des sources citées et des renseignements du Service des forêts, *Laws and Regulations*. Adresse consultée: <https://www.fs.usda.gov/about-agency/regulations-policies/laws-regulations>.

4.86. Le secteur forestier est principalement réglementé au niveau des États, sauf pour ce qui est des questions de commerce extérieur et de l'imposition des importations. Ainsi, les questions comme la propriété foncière et l'utilisation des terres, le commerce intra-États, la réglementation des sociétés et des professions, et l'utilisation des ressources naturelles sont, en général, toutes réglementées au niveau des États. Les questions relatives à l'administration, à la politique et à la planification forestières concernant les terres privées sont généralement définies individuellement par chaque État, sauf en ce qui concerne certaines lois environnementales fédérales qui s'appliquent à tous les types de propriété. Les forêts fédérales font figure d'exception, en particulier les forêts nationales (19% des forêts du pays), qui relèvent du gouvernement fédéral et sont administrées par le Service des forêts des États-Unis; d'autres forêts fédérales (12%) sont administrées par le Bureau de gestion des terres, le Service des parcs nationaux ou le Service de la faune aquatique et terrestre

⁶⁶ *Federal Register* (2020), volume 85, n° 196, 8 octobre, pages 63639 et 63640. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/10/08/2020-22270/initiation-of-section-301-investigation-vietnams-acts-policies-and-practices-related-to-the-import>.

⁶⁷ USTR (2021), *Agreement between the Government of the Socialist Republic of Viet Nam and the Government of the United States of America on Illegal Logging and Timber Trade*. Adresse consultée: [https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20Text%20\(9-30-21\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20Text%20(9-30-21).pdf).

⁶⁸ *Federal Register* (2021), volume 86, n° 191, 6 octobre. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/10/06/2021-21809/determinations-and-ongoing-monitoring-investigation-concerning-vietnams-acts-policies-and-practices>.

des États-Unis. Le gouvernement fédéral régleme la récolte de bois sur les terres fédérales. Environ 24% des forêts fédérales (46 millions d'acres) sont réservés à la récolte du bois; cependant, aux États-Unis, cette activité est menée pour l'essentiel sur des terres privées.⁶⁹ Les tribus indiennes reconnues au niveau fédéral gèrent des forêts sur les terres tribales en coordination avec le Bureau des affaires indiennes.

4.87. Bien qu'il existe des lois et réglementations promouvant ou régissant certains aspects de la sylviculture au niveau des États, leur champ, à quelques exceptions près, se limite pour l'essentiel à des directives volontaires et à des meilleures pratiques de gestion, la majorité des forêts du ressort des États étant privées. Les États peuvent avoir recours à certaines mesures d'incitation, comme des taux d'imposition réduits/des incitations fiscales, à des services de conseil et à des programmes de sensibilisation pour encourager les propriétaires fonciers privés à respecter les dispositions volontaires.⁷⁰ Si le gouvernement fédéral dispose d'un contrôle limité en matière de gestion et d'exploitation des forêts privées, il peut toutefois exercer une certaine influence dans ce domaine par l'intermédiaire de programmes de coopération avec les États, qui visent à apporter une assistance technique aux propriétaires fonciers privés en produisant et en diffusant des travaux de recherche sur les forêts, et en accordant des financements ou des incitations. Le Programme d'inventaire et d'analyse des forêts (FIA) du Service des forêts (qui relève de l'USDA) recueille des données et des rapports sur l'état des forêts américaines.

4.88. Les propriétaires forestiers privés sont généralement assujettis à des taxes sur le rendement ou sur l'exploitation fondées sur la valeur ou le volume spécifiques du bois récolté. Ces taxes sont prélevées par les États et varient donc considérablement.⁷¹ Sur les terres fédérales, les activités d'exploitation forestière sont généralement menées à partir de l'identification d'un lot de bois mis en vente par voie d'appels d'offres ou d'enchères.⁷² Les particuliers peuvent prélever des produits forestiers dans les forêts fédérales, mais ils doivent généralement obtenir un permis qui les y autorise. En 2020, le Service des forêts a émis une nouvelle règle révisant les catégories exemptées contenues dans la réglementation relative à la Loi sur la politique nationale de l'environnement (Loi NEPA), facilitant ainsi les processus d'approbation pour un plus grand nombre d'activités d'exploitation forestière dans les forêts nationales.⁷³

4.89. En janvier 2021, le Président a pris un décret exécutif qui a placé la crise climatique au centre de la politique extérieure et de la sécurité nationale des États-Unis.⁷⁴ Au titre de ce décret exécutif, de multiples mesures sont prises dans l'ensemble de l'Administration pour faire face à la crise climatique, et plusieurs aspects ont une incidence sur le secteur forestier, comme l'établissement d'une stratégie pour une agriculture et une sylviculture climato-compatibles (CSAF). À partir d'observations reçues concernant la stratégie CSAF, en février 2022, l'USDA a lancé les Partenariats pour les produits de base climato-compatibles, en vue d'apporter un soutien à la production et à la commercialisation de ces produits par l'intermédiaire d'une série de projets pilotes d'une durée d'un à cinq ans.

4.1.2.3 Mesures de soutien et questions liées à la pandémie

4.90. Le gouvernement fédéral joue un rôle en accordant des financements et/ou un soutien aux propriétaires de forêts privées, principalement par l'intermédiaire d'organismes partenaires dans les États. Des fonds publics fédéraux sont alloués chaque année à un certain nombre de programmes

⁶⁹ Hardwood Federation. Adresse consultée: <http://www.hardwoodfederation.com/page-1506331>; et CRS (2019), *Timber Harvesting on Federal Lands*, rapport n° 45688, 12 avril. Adresse consultée: <https://sgp.fas.org/crs/misc/R45688.pdf>.

⁷⁰ American Hardwood Export Council (2020), *Introduction to U.S. Forestry Regulation*. Adresse consultée: <https://www.americanhardwood.org/sites/default/files/reports/download/2020-07/Introduction%20to%20U.S.%20forestry%20regulation.pdf>; et USDA (2017), *State Property Tax Incentives for Promoting Ecosystem Goods and Services from Private Forest Land in the United States: A Review and Analysis*. Adresse consultée: https://www.timbertax.org/taxpolicy/qtr_srs228.pdf.

⁷¹ National Timber Tax Website, *Quick Reference: Forest Property Taxation Systems in the United States*. Adresse consultée: <https://www.timbertax.org/statetaxes/quickreference/>.

⁷² Service des forêts de l'USDA, *Timber Sales on the National Forests*. Adresse consultée: <https://www.fs.usda.gov/managing-land/forest-management/products/timber-sales>.

⁷³ *Federal Register* (2020), volume 85, n° 224, 19 novembre, pages 73620 à 73632. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/11/19/2020-25465/national-environmental-policy-act-nepa-compliance>.

⁷⁴ Décret exécutif sur la lutte contre la crise climatique dans le pays et à l'étranger. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/presidential-actions/2021/01/27/executive-order-on-tackling-the-climate-crisis-at-home-and-abroad/>.

qui soutiennent les propriétaires de forêts privées dans des domaines comme la recherche, l'éducation, l'assistance technique et le soutien financier (tableau 4.9). Pour l'exercice 2021, le Service des forêts a été autorisé à dépenser 236,2 millions d'USD pour l'ensemble des programmes d'aide.⁷⁵ Certains États disposent également de programmes de soutien financier et technique. Il existe un programme de crédit d'impôt fédéral de 10% et d'amortissement pour certaines dépenses de reboisement, qui a été notifié à l'OMC (déduction et amortissement sur sept ans des dépenses de reboisement).⁷⁶ Les États-Unis ont aussi notifié à l'OMC leur politique de Traitement de certains revenus tirés du bois d'œuvre comme gains en capital, un allègement de l'impôt sur le revenu qui vise à encourager la production de bois d'œuvre nationale, au titre duquel certains revenus tirés du bois d'œuvre peuvent être traités comme des gains en capital aux fins de l'impôt sur le revenu et soumis à un taux d'imposition moins élevé; et leur programme de déduction des coûts multipériode associés à la sylviculture aux fins de la récolte du bois d'œuvre, dans le cadre duquel les propriétaires forestiers peuvent déduire certains coûts de leur revenu imposable au lieu de les capitaliser.⁷⁷ Parmi les autres mesures fiscales fédérales figurent des exonérations de revenus dans le cadre de programmes axés sur la conservation: le Programme de protection de la santé des forêts, le Programme de mise en réserve à des fins de conservation, le Programme de promotion de la qualité de l'environnement et certains programmes mis en place par les États.

Tableau 4.9 Mesures de soutien à la sylviculture, exercice 2021

Programme/référence	Activité	Budget (USD)
Restauration collaborative des forêts, P.L. 106-393	Restauration des forêts	13,8 millions
Programme de conservation des forêts communautaires et des espaces ouverts, 16 U.S.C. 2103 d)	Achat de terres forestières à des fins de conservation	4 millions
Protection concertée contre les incendies, 16 U.S.C. 2106	Prévention des feux de forêt	92,4 millions
Protection de la santé des forêts, 16 U.S.C. 2104	Lutte contre les parasites et les maladies des forêts	46,2 millions
Programme pour l'héritage forestier, 16 U.S.C. 2103 c)	Achat de terres forestières	94,3 millions
Programme de gestion des forêts, 16 U.S.C. 2103 a), 16 U.S.C. 2107, 16 U.S.C. 2102	Mise à disposition d'une planification professionnelle et d'une assistance technique	11,9 millions
Programme international pour les forêts, 16 U.S.C. 4501	Planification, gestion, prévention	15,4 millions
Programme de restauration à l'échelle des paysages, 16 U.S.C. 2109 a)	Restauration des forêts	14 millions
Programme d'aide pour la foresterie urbaine et communautaire, 16 U.S.C. 2105	Planification et éducation	31,9 millions
Programmes de technologie et d'innovation dans le domaine du bois: - Programme communautaire pour le bois-énergie et l'innovation dans le bois, 7 U.S.C. 8113 - Transfert de technologies liées aux feuillus, 16 U.S.C. 1650 - Revitalisation rurale, 7 U.S.C. 6601 - Projet de subventions pour l'innovation dans le bois, 7 U.S.C. 7655 d)	Développement de la technologie	24,8 millions

Source: Compilation du Secrétariat à partir des sources citées dans le tableau et des renseignements du Service des forêts (2021), *FY 2022 Budget Justification*. Adresse consultée: <https://www.fs.usda.gov/sites/default/files/usfs-fy-2022-budget-justification.pdf>.

4.91. La pandémie de COVID-19 a eu divers types d'incidences sur le secteur forestier des États-Unis. Au début de la pandémie, le secteur a été mis à rude épreuve par les perturbations des réseaux de transport mondiaux, qui ont eu une incidence sur le commerce du bois, ainsi que par les fermetures de certains ports. La pandémie a déclenché une baisse générale de la production dans

⁷⁵ CRS (2022), *Forest Service Assistance Programs*, rapport n° 45219, mis à jour le 6 janvier. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R45219>.

⁷⁶ Les premières dépenses peuvent être déduites à hauteur de 5 000 USD ou de 10 000 USD, selon la situation de famille, et le montant restant peut être amorti sur 84 mois. Service des forêts, *Tax Tips for Forest Landowners for the 2021 Tax Year*. Adresse consultée: <https://www.timbertax.org/publications/fs/taxtips/TaxTip2021.pdf>. Cette mesure a été communiquée dans la dernière notification présentée par les États-Unis concernant les subventions, document de l'OMC G/SCM/N/372/USA du 14 juillet 2021. La perte de recettes estimée était de 40 millions d'USD pour l'exercice 2019 et de 50 millions d'USD pour l'exercice 2020.

⁷⁷ La perte de recettes était estimée à 150 millions d'USD pour l'exercice 2019 et à 130 millions d'USD pour l'exercice 2020; et à 40 millions d'USD pour l'exercice 2019 et à 50 millions d'USD pour l'exercice 2020, respectivement.

les scieries, lesquelles n'ont pas réussi à répondre à la demande, ce qui a donc entraîné une augmentation des importations. Le ralentissement de la croissance de l'offre intérieure et les contraintes d'approvisionnement se sont produits parallèlement à une augmentation de la demande de produits du bois, alimentée par les activités de construction, en particulier de rénovation de logements, et par le phénomène des "villes Zoom".⁷⁸ La pandémie a également retardé la mise en œuvre des mesures d'application de la phase six de la Loi Lacey, qui devait initialement être lancée en octobre 2020. L'USDA a annoncé que la mise en œuvre de ces mesures serait effective le 1^{er} octobre 2021.⁷⁹ La gamme de produits visés par les prescriptions en matière de déclarations d'importation a été élargie pour comprendre certains types d'huiles essentielles, de palettes de bois, de malles et de coffrets en bois, et d'instruments de musique.⁸⁰

4.92. La Loi de finances révisée de 2021 contenait un certain nombre de dispositions prévoyant une aide liée à la pandémie pour le secteur forestier, y compris le programme d'aide liée à la pandémie pour les exploitants forestiers et les transporteurs de bois (PATHH), qui a fourni jusqu'à 200 millions d'USD aux exploitants forestiers et aux entreprises de transport forestier par camion qui avaient subi des pertes de revenus d'au moins 10% en 2020.⁸¹ Au titre de la Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (P.L. 117-58), des fonds ont également été alloués à de nouveaux programmes forestiers et à d'autres mesures de financement pour la sylviculture/la filière bois, portant notamment sur: i) l'éclaircie systématique et la récolte du bois dans le respect de l'écologie (500 millions d'USD); ii) des garanties de prêts ou des prêts à faibles taux d'intérêt destinés aux installations sylvicoles qui achètent des sous-produits issus d'activités de restauration des forêts (400 millions d'USD); iii) le reboisement (terres publiques et privées) (200 millions d'USD); iv) la Loi REPLANT, au titre de laquelle de nouveaux financements sont apportés au Fonds pour le reboisement à des fins de restauration⁸²; et v) des projets d'innovation dans le domaine du bois (460 millions d'USD).⁸³

4.1.2.4 Coopération et accords internationaux

4.93. Le Service des forêts dispose d'une section consacrée aux programmes internationaux qui visent à soutenir une gestion durable des forêts et la biodiversité au niveau international. Le Service collabore avec d'autres organismes des États-Unis, en particulier l'USAID, afin de mener divers programmes à l'étranger. Ces programmes portent notamment sur la gestion durable des forêts et des ressources naturelles, la préparation et l'aide en cas de catastrophe, le respect du droit international (pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, par exemple), les espèces migratrices et les espèces envahissantes.⁸⁴ Les États-Unis soutiennent des programmes forestiers nationaux par l'intermédiaire de leur organisme d'assistance extérieure. En 2020, les investissements réalisés par l'USAID dans la sylviculture s'élevaient au total à 243 millions d'USD dans 45 pays, dont 233 millions d'USD étaient principalement consacrés aux forêts tropicales. L'assistance est programmée en coopération avec les gouvernements et les parties prenantes

⁷⁸ Ville ou collectivité qui connaît un net accroissement de population à mesure que le télétravail se généralise et que les travailleurs achètent des maisons plus grandes, ce qui crée souvent une augmentation de la demande dans les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Voir: CEE-ONU, *Forest Products Annual Market Review 2020-2021*. Adresse consultée: https://unece.org/sites/default/files/2021-11/2114516E_Inside_Final_web.pdf.

⁷⁹ La Loi Lacey interdit l'importation de poissons, végétaux ou espèces sauvages saisis, détenus, transportés ou vendus de manière illégale. Voir: APHIS (2021), "APHIS Announces Phase Six Lacey Act Enforcement Schedule Effective Date of October 1, 2021", 21 juillet. Adresse consultée: <https://www.aphis.usda.gov/aphis/newsroom/stakeholder-info/stakeholder-messages/plant-health-news/six-lacey-act-enforcement-schedule#:~:text=Program%20Updates-APHIS%20Announces%20Phase%20Six%20Lacey%20Act>.

⁸⁰ *Federal Register* (2020), volume 85, n° 62, 31 mars, pages 17849 et 17850. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/03/31/2020-06695/implementation-of-revised-lacey-act-provisions>.

⁸¹ USDA (2021), "USDA Issues Final Pandemic Payments for Timber Harvesters and Haulers", 2 décembre. Adresse consultée: <https://www.usda.gov/media/press-releases/2021/12/02/usda-issues-final-pandemic-payments-timber-harvesters-and-haulers>.

⁸² La Loi de 2021 sur la restauration des terres domaniales existantes par le reboisement nécessaire (Loi REPLANT), Titre III de la Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (P.L. 117-58), a supprimé le plafond annuel de financement de 30 millions d'USD imposé au Fonds pour le reboisement. Le financement est assuré au moyen des droits de douane existants pour les produits du bois.

⁸³ Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (P.L. 117-58). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/3684>.

⁸⁴ Service des forêts, *Program Topics*. Adresse consultée: <https://www.fs.usda.gov/about-agency/international-programs/program-topics>.

locales, et comporte un soutien visant à renforcer la conservation, la gestion et la restauration des forêts; à améliorer la traçabilité; à mettre en place un suivi et des systèmes d'information relatifs aux forêts pour promouvoir le commerce légal; à coopérer avec le secteur privé pour mobiliser des financements en faveur d'activités durables; et à accroître la participation des petits exploitants et des communautés locales aux chaînes d'approvisionnement.

4.94. La Division de l'environnement et des ressources naturelles du Département de la justice participe à des programmes bilatéraux afin de renforcer les capacités des services de police, des procureurs et des juges pour qu'ils puissent mener des enquêtes et engager des poursuites concernant les infractions liées au trafic de bois.

4.95. Les États-Unis sont depuis longtemps un membre actif du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Comité des forêts de la FAO. Ils sont également partie à l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT) qui soutient la gestion durable et la conservation des forêts tropicales. Ils participent aussi au Groupe d'experts sur l'exploitation forestière illicite et le commerce connexe (EGILAT) du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Lors de la COP26 tenue récemment, les États-Unis ont pris un certain nombre d'initiatives liées aux forêts. Ils ont présenté leur Plan pour la conservation des forêts dans le monde, lancé le Club des investisseurs dans les forêts (Forest Investor Club) et le Consortium sur les risques financiers liés aux forêts (FFRC), approuvé la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow concernant les forêts et l'utilisation des sols, et rejoint l'engagement mondial pour le financement des forêts ("Global Forest Finance Pledge"). Le Plan pour la conservation des forêts dans le monde contient un engagement de financement de l'action climatique internationale à hauteur de 9 milliards d'USD, sous réserve de l'octroi des crédits par le Congrès.⁸⁵

4.1.3 Pêche

4.96. Le secteur de la pêche des États-Unis comprend les sources marines, continentales et aquacoles de poissons et de fruits de mer. Le secteur maritime, y compris la pêche littorale et côtière, bénéficie de la plus grande zone économique exclusive (ZEE) au monde (13 000 miles de littoral et 3,4 millions de miles nautiques carrés dans l'océan); la pêche de capture marine reste donc la principale source de poisson pour les États-Unis.⁸⁶ Les compétences du secteur sont partagées entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des États et les autorités territoriales. La pêche littorale, qui s'effectue dans une zone allant jusqu'à 3 miles nautiques à partir du rivage⁸⁷, relève de la juridiction des États/territoires, tandis que la pêche côtière, qui s'effectue dans une zone comprise entre la limite des 3 miles nautiques et la limite de la ZEE située à 200 miles nautiques de la côte, est contrôlée au niveau fédéral, en particulier par le Service national des pêches maritimes, qui relève de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) de l'USDOC, ci-après le "Service des pêches de la NOAA". Les États des États-Unis ont également compétence pour la pêche dans la plupart des Grands Lacs et des autres lacs d'eau douce (il en existe environ 250), ainsi que pour la réglementation d'une partie du secteur de l'aquaculture.

4.97. Le secteur de la pêche des États-Unis contribue relativement peu au PIB (section 4.1.2); toutefois, il joue un rôle important à l'échelle mondiale car en 2018, le pays était le premier importateur, le huitième exportateur et le deuxième consommateur mondial de poisson et de produits de la mer.⁸⁸ Les États-Unis jouent aussi un rôle de chef de file dans de nombreuses initiatives internationales, en particulier pour promouvoir la pêche durable et lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

⁸⁵ Maison-Blanche, *Plan to Conserve Global Forests: Critical Carbon Sinks*. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/11/Plan_to_Conserve_Global_Forests_final.pdf.

⁸⁶ NOAA, carte de la zone économique exclusive des États-Unis. Adresse consultée: https://www.gc.noaa.gov/documents/2011/012711_gcil_maritime_eez_map.pdf.

⁸⁷ Pour la plupart des États, la distance est de 3 miles nautiques; le Texas, l'ouest de la Floride et Porto Rico font figure d'exception avec une limite située à 9 miles nautiques.

⁸⁸ USITC (2021), *Seafood Obtained via Illegal, Unreported, and Unregulated Fishing: U.S. Imports and Economic Impact on U.S. Commercial Fisheries*, publication n° 5168, février. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub5168.pdf>; et FAO (2020), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020*. Adresse consultée: <https://www.fao.org/publications/sofia/2020/fr/>.

4.1.3.1 Production et commerce

4.98. Plus de 800 espèces aquatiques font l'objet d'une production aux États-Unis; en 2020, 3,8 millions de tonnes ont été débarquées des navires de pêche commerciale, pour une valeur de 4,8 milliards d'USD. La valeur et le volume des débarquements dans le cadre de la pêche marine commerciale des États-Unis ont atteint leur plus haut niveau en 2017 et ont depuis diminué régulièrement, cette diminution s'étant accélérée en 2019-2020 (tableau 4.10). En 2020, les captures étaient inférieures de 13% à la moyenne sur cinq ans et les débarquements étaient en baisse dans toutes les régions et pour la plupart des principales espèces. Cette diminution a été attribuée à la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions. Le secteur a été affecté par un recul de la demande mondiale de produits de la mer, en particulier de produits haut de gamme vendus aux restaurants, ainsi que par les conséquences des fermetures des ports et des frontières sur l'offre, l'augmentation des coûts et des délais d'expédition, la réduction de la capacité d'expédition et la fermeture des installations de transformation.⁸⁹ La pandémie a contribué à certains changements dans le secteur; par exemple, les ventes de services de restauration ont fortement diminué, mais les ventes au détail ont considérablement progressé à mesure que les fournisseurs se sont tournés vers le marketing direct et la vente en ligne en remplacement.

Tableau 4.10 Production de poisson et aquaculture aux États-Unis, 2017-2020

(Tonnes et millions d'USD)

	2017	2018	2019	2020
Débarquements de captures marines				
Pêche commerciale, en volume (t)	4 522 975	4 280 321	4 250 453	3 806 452
Pêche commerciale, en valeur (millions d'USD)	5 834	5 692	5 598	4 780
Principales espèces:				
Saumon	688	588	707	479
Homard	594	684	681	569
Crabe	610	644	635	584
Coquille Saint-Jacques	512	541	572	488
Pêche récréative, en volume (t)	201 056	158 894	157 842	160 333
Aquaculture:				
Volume (tonnes)	286 287	308 550	298 336	..
Valeur (millions d'USD)	1 497	1 524	1 481	..
Poisson-chat	355	342	362	..
Huître	211	219	221	..
Écrevisse	190	211	224	..

.. Non disponible.

Source: NOAA, base de données sur les débarquements de captures marines. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/foss/f?p=215:200:29230518756584:Mail:NO>; et NOAA (2021), *Fisheries of the United States, 2019*.

4.99. En 2017-2020, les quatre principales espèces de poisson capturées, en valeur, étaient le saumon, le homard, la palourde et la coquille Saint-Jacques. Toujours en valeur, les États-Unis produisent un peu plus de crustacés que de poissons. Le pays n'est pas un grand producteur aquacole, puisqu'il se classe au 18^{ème} rang mondial; il est toutefois un grand consommateur de poissons d'élevage. D'après les estimations, l'aquaculture représente environ 50% de la consommation du pays.⁹⁰ La production aquacole des États-Unis a atteint 1,5 milliard d'USD en 2019. Le secteur aquacole du pays produit à la fois des espèces d'eau douce et des espèces marines, mais les espèces d'eau douce dominent en valeur, notamment le poisson-chat, l'écrevisse et la truite. Les principales espèces marines produites par le secteur de l'aquaculture sont l'huître, la palourde et le saumon de l'Atlantique. Par rapport au secteur des captures marines, le secteur de l'aquaculture est relativement petit, avec une part d'environ 7% en volume; sa part est toutefois plus importante en valeur (21% de la production en 2018).

4.100. Les États-Unis sont un grand importateur net de poissons et de produits de la pêche et ont enregistré un déficit commercial de 24,3 milliards d'USD en 2021 (tableau 4.11). Les chiffres des importations sont amplifiés du fait que les poissons capturés par les États-Unis sont transformés à l'étranger; en effet, les poissons importés sont en fait capturés par des navires des États-Unis et

⁸⁹ NOAA (2021), *U.S. Seafood Industry and For-Hire Sector Impacts from COVID-19: 2020 in Perspective*. Adresse consultée: <https://spo.nmfs.noaa.gov/sites/default/files/TM221.pdf>.

⁹⁰ NOAA (2021), *Fisheries of the United States, 2019*. Adresse consultée: [https://media.fisheries.noaa.gov/2021-05/FUS2019-FINAL-webready-2.3.pdf?null=.](https://media.fisheries.noaa.gov/2021-05/FUS2019-FINAL-webready-2.3.pdf?null=)

débarqués ailleurs pour être transformés, avant de revenir dans le pays en tant qu'importations.⁹¹ En 2020, 189 419 tonnes de thon ont été débarquées par des navires battant pavillon des États-Unis dans des ports situés à l'extérieur du pays. En conséquence, les États-Unis importent principalement des produits de la pêche transformés, à savoir des filets de poissons (SH 0304), des crustacés et préparations à base de crustacés (SH 0306 et 1605) et d'autres préparations et conserves de poisson, y compris le caviar (SH 1604). S'agissant du poisson frais, les principales espèces marines importées incluent la crevette, le saumon de l'Atlantique, le crabe et le thon. Globalement, en 2021, les principales sources des importations de produits de la mer étaient le Canada (17%), l'Inde (11%), le Chili (10%) et l'Indonésie (9%).⁹² Les importations en provenance du Canada étaient principalement constituées de homard, celles en provenance d'Indonésie étaient surtout constituées de crevettes et de chair de crabe et celles en provenance d'Inde étaient majoritairement constituées de crevettes. La Chine a été une importante source d'importations ces dernières années, bien que les importations aient considérablement diminué en 2020-2021, principalement en raison de la fermeture des installations de transformation du poisson due à la pandémie, ainsi que de l'augmentation des droits de douane par suite de l'enquête au titre de l'article 301.

Tableau 4.11 Importations et exportations de poissons et de produits de la pêche, 2018-2021

(Millions d'USD)

SH	Désignation	2018	2019	2020	2021
0301	Poissons vivants	84,7	82,8	86,5	125,1
0302	Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons, etc.	2 271,8	2 306,9	1 883,2	2 545,8
0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons relevant de la position 03.04 du HTSUS.	761,0	765,1	703,7	982,4
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (...), frais, réfrigérés ou congelés	6 696,1	6 421,5	6 100,9	7 472,3
0305	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	276,7	297,6	328,7	359,3
0306	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, etc.	7 337,7	7 653,0	7 700,0	10 940,8
0307	Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, etc.	1 043,9	931,1	696,5	1 206,5
0308	Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, etc.	44,3	43,0	39,0	51,0
0508	Corail et matières similaires (...); coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés, etc.	20,1	18,8	23,7	24,6
0511	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	56,4	54,2	61,4	83,4
1504	Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, etc.	135,4	122,4	121,0	145,3
1603	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques, etc.	24,8	21,5	27,5	27,3
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés, etc.	1 874,9	1 910,4	2 102,3	2 002,0
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, etc.	3 098,0	2 651,0	2 854,8	3 912,7
2301	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, (...), impropres à l'alimentation humaine; cretons	113,0	94,8	102,2	126,6
Importations totales de poissons		23 839	23 374	22 831	30 005
0301	Poissons vivants	62,2	58,2	35,2	46,5
0302	Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons, etc.	187,2	196,2	191,5	234,1
0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04.	2 039,9	1 880,1	1 480,3	1 726,4
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (...), frais, réfrigérés ou congelés	1 368,7	1 376,4	1 205,2	1 275,7
0305	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	22,1	26,7	21,3	19,9
0306	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, etc.	1 081,6	938,7	755,0	1 159,9
0307	Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, etc.	451,8	371,1	295,7	374,0

⁹¹ USITC (2021), *Seafood Obtained via Illegal, Unreported, and Unregulated Fishing: U.S. Imports and Economic Impact on U.S. Commercial Fisheries*, publication N° 5168. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub5168.pdf>.

⁹² Base de données Dataweb de l'USITC.

SH	Désignation	2018	2019	2020	2021
0308	Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, etc.	38,9	31,4	23,4	25,3
0508	Corail et matières similaires (...); coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés, etc.	3,8	3,3	3,1	3,5
0511	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	139,2	113,3	97,7	112,1
1504	Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, etc.	154,2	193,7	162,5	148,9
1603	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques, etc.	17,2	16,5	14,7	15,8
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés, etc.	307,8	288,1	309,2	279,0
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, etc.	72,4	80,2	67,9	112,9
2301	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, (...), impropres à l'alimentation humaine; cretons	203,2	198,2	186,6	185,7
Exportations totales de poissons		6 150	5 772	4 849	5 720

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après la base de données Comtrade de l'ONU.

4.101. Les exportations de poissons et de produits de la pêche des États-Unis ont suivi une tendance analogue à celle de la production et des exportations en général car elles ont globalement diminué en début de période, puis se sont redressées en 2021, sans toutefois retrouver leur niveau de 2018 (tableau 4.11). Le pays exporte essentiellement du poisson congelé (SH 0303). Les principaux poissons ou produits de la pêche exportés sont le homard, le saumon, le surimi et certains produits non comestibles à base de poisson, comme la farine de poisson.⁹³ En 2021, les principaux marchés d'exportation, en valeur, étaient le Canada (29%), l'Union européenne (18%) et la Chine (15%).

4.1.3.2 Dispositions relatives aux importations, aux exportations et à l'investissement

4.102. Les importations de poissons ou de produits de la mer sont contrôlées à la frontière par le CBP, mais d'autres organismes gouvernementaux jouent aussi un rôle dans ce domaine, notamment l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA), le NMFS et le Service de la faune aquatique et terrestre (FWS). Le FWS réglemente l'importation, l'exportation et le transport de certaines espèces de faune et de flore sauvages via un processus de licences et de déclarations. Il délivre aussi des permis et des certificats pour assurer la conformité avec la CITES et la Loi sur les espèces menacées d'extinction. La FDA joue un rôle dans la sécurité sanitaire des produits alimentaires; les transformateurs étrangers qui expédient du poisson ou des produits de la pêche doivent se conformer aux dispositions du Règlement sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) dans le secteur des produits de la mer pour le poisson ou du Programme national concernant l'assainissement des crustacés (NSSP) pour les bivalves.⁹⁴ Les aspects réglementaires de l'aquaculture relèvent de la juridiction des États. Le Programme d'inspection des produits de la mer du NMFS offre aux exportateurs des services de certification des exportations et travaille en coopération avec la FDA en vertu d'un mémorandum d'accord sur diverses questions concernant la sécurité sanitaire du poisson, y compris les normes, les inspections, les évaluations, les certifications et le partage de renseignements.⁹⁵

4.103. Les droits d'importation appliqués par les États-Unis pour le poisson et les produits de la pêche (définition de l'OMC) sont généralement très faibles et allaient de zéro à 35% en 2021, avec un droit moyen de 1,4% (section 3.1.3). La grande majorité des taux sont nuls et la plupart des autres taux sont de 3% ou 6%. Toutefois, des droits plus élevés sont appliqués pour les œufs d'esturgeon (7,5-15%), la chair de crabe (7,5%), les sardines en contenants hermétiques (15-20%), les bâtonnets de poisson (7,5-10%), le caviar (15%), les préparations à base de chair de crabe et de homard (10%), le thon en contenants hermétiques (12,5-35%) et quelques autres produits, qui sont soumis à des taux non *ad valorem*. Les droits les plus élevés visent généralement les produits

⁹³ NOAA (2021), *Fisheries of the United States, 2019*. Adresse consultée: <https://media.fisheries.noaa.gov/2021-05/FUS2019-FINAL-webready-2.3.pdf?null=>.

⁹⁴ La FDA a récemment proposé une nouvelle règle qui établirait une obligation de traçabilité pour certains produits de la pêche, à savoir les poissons, les crustacés, les mollusques et les bivalves (section 3.3.3). Elle n'a plus de rôle dans l'inspection et la sécurité sanitaire des espèces de poisson-chat; ce rôle est aujourd'hui assumé par le Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires de l'USDA.

⁹⁵ Mémorandum d'accord n° 225-09-0008 entre l'Administration nationale de l'océanographie et de la météorologie, qui relève du Département du commerce des États-Unis, et l'Agence des médicaments et des produits alimentaires, qui relève du Département de la santé et des services sociaux des États-Unis. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/about-fda/domestic-mous/mou-225-09-0008>.

de la pêche préparés/transférés ou à valeur ajoutée et les spécialités comme les œufs de poisson et le caviar préparé. Les États-Unis appliquent depuis longtemps un contingent tarifaire pour les importations de thon en conserve (section 3.1.3.5), qui s'applique à une petite part de ces importations (environ 7% en valeur). En raison de changements dans le tarif douanier national, de plus petites quantités de thon ont été admises dans le cadre du contingent ces dernières années et le texte établissant le volume du contingent ne correspond pas à l'engagement pris par les États-Unis en matière de consolidations tarifaires. Des droits antidumping sont appliqués pour les crevettes tropicales congelées en provenance de Chine, d'Inde, de Thaïlande et du Viet Nam, et pour les filets de poisson congelés en provenance du Viet Nam.⁹⁶

4.104. Les États-Unis mettent en œuvre le Programme de repérage et de vérification du thon (TTVP) à la frontière pour surveiller les importations de tous les thons et produits du thon transformés et congelés (mais pas le thon frais) et attribuer le label "dolphin safe" conformément à la Loi sur l'information du consommateur pour la protection des dauphins.⁹⁷ Le TTVP exige la présentation d'un certificat d'origine de la pêcherie au CBP dans le cadre du processus d'importation, ainsi que des certifications connexes (déclaration du capitaine, déclaration d'un observateur et/ou certificat de nation membre du Programme international pour la conservation des dauphins (IDCP)), afin d'authentifier les allégations "dolphin safe". L'obligation de présenter un certificat de nation membre de l'IDCP s'applique pour certains thons capturés dans la zone tropicale orientale de l'océan Pacifique (ETP) par des navires équipés de sennes coulissantes d'une capacité de charge supérieure à 400 tonnes courtes. Tous ces documents doivent être présentés au CBP avant l'arrivée via l'Environnement commercial automatisé (ACE) (guichet unique). En outre, pour les produits du thon labellisés "dolphin safe", l'importateur enregistré doit conserver les renseignements relatifs à l'ensemble de la chaîne de contrôle de la traçabilité et faire en sorte que ces renseignements soient facilement accessibles au NMFS sur demande. En outre, tout importateur de thon doit détenir un permis pour le commerce international des produits de la pêche (IFTP). L'IFTP, instauré en 2016, a remplacé certains permis antérieurs et son champ d'application a été élargi à d'autres programmes de suivi du commerce. Il est désormais obligatoire pour les importations, les exportations et les réexportations de poissons et de produits de la pêche visés par le Programme pour le commerce international des espèces de grands migrateurs de l'Atlantique, le programme pour la faune et la flore marines de l'Antarctique (AMLR), le TTVP et le Programme de surveillance des importations de produits de la mer (SIMP). Actuellement, un IFTP est obligatoire pour 17 espèces de poisson et certains produits congelés ou transformés.⁹⁸ L'IFTP est délivré par le NMFS pour une période d'un an après approbation et paiement d'une redevance (30 USD).⁹⁹ Seuls les résidents et entités des États-Unis peuvent obtenir un IFTP.

4.105. Comme le TTVP, le programme AMLR, le programme HMS et le programme SIMP exigent un IFTP et l'application de mesures additionnelles à la frontière pour contrôler le commerce de certains poissons et produits de la pêche. Dans le cadre du programme HMS, un IFTP est requis pour importer, exporter et réexporter du thon rouge, du thon obèse congelé ou des ailerons de requin. Le programme national HMS exige un permis de négociant spécifique pour l'achat de certaines espèces sur le marché intérieur. Par exemple, il existe un permis fédéral de négociant en thon de l'Atlantique qui oblige les négociants en thon rouge à soumettre des rapports électroniques bihebdomadaires concernant les achats effectués sur le marché intérieur. Dans ces rapports, les négociants doivent indiquer si les poissons sont restés sur le marché des États-Unis ou s'ils ont été importés, exportés ou réexportés et fournir des renseignements sur le navire de pêche, les débarquements, le type d'engin, la zone de capture et le prix d'achat. D'autres permis de négociant existent pour d'autres espèces et obligent à fournir le même type de renseignements. Le programme

⁹⁶ USITC, *Anti-dumping and Countervailing Duty Orders in Place as of 14 December 2021*. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/orders.xls (décembre 2021).

⁹⁷ Loi sur l'information du consommateur pour la protection des dauphins, 16 U.S.C. 1385.

⁹⁸ Il est requis pour l'importation, l'exportation ou la réexportation des espèces et produits suivants: ormeau, espadon, ailerons de requin, légine, krill antarctique, morue de l'Atlantique, morue du Pacifique, crabe bleu, crabe royal rouge, daurade coryphène (mahi mahi), mérrou, vivaneau, concombre de mer, requin, crevette, espadon et thon (germon, thon obèse, thon listao, thon à nageoires jaunes et thon rouge). Il est également requis pour l'importation de tous les thons congelés ou transformés. Pour plus de détails sur les produits visés et les codes tarifaires du SH, voir CBP (2020), *ACE Automated Broker Interface Requirements: Implementation Guide for National Marine Fisheries Service*. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2020-Mar/ACE%20NMFS%20PGA%20Implementation%20Guide%202018Feb2020_final_0.pdf.

⁹⁹ NOAA, *International Fisheries Trade Permit*. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/permit/international-fisheries-trade-permit>.

AMLR contient des prescriptions additionnelles pour l'importation de légine australe, de légine antarctique et de krill antarctique. Il oblige les négociants à obtenir une autorisation préalable pour chaque expédition de légine congelée et une autorisation distincte pour les réexportations. Pour la légine fraîche expédiée par voie aérienne, un rapport doit être présenté dans les 24 heures suivant l'importation. Le programme AMLR impose aux négociants de présenter un titre d'importation pour importer du krill antarctique.

4.106. Le programme SIMP est un programme de traçabilité basé sur les risques qui oblige l'importateur enregistré à fournir des données additionnelles par voie électronique via l'ACE. Ces données incluent des renseignements détaillés relevant de trois grandes catégories: les entités qui capturent ou produisent les poissons, les poissons capturés ou transformés et le lieu et la date de la capture et du débarquement des poissons.¹⁰⁰ Les importateurs doivent conserver les renseignements relatifs à la chaîne de contrôle de la traçabilité se rapportant à l'importation pendant deux ans. L'inspection à l'importation, le triage et l'évaluation, y compris les contrôles à l'arrivée, sont menés par le NMFS.

4.107. Depuis 1991, les États-Unis interdisent l'importation de crevettes sauvages en raison de l'utilisation de méthodes de capture susceptibles de nuire aux tortues de mer (P.L. 101-162, article 609). Les importations sont limitées à celles provenant de sources qui font l'objet d'une procédure annuelle visant à certifier que les conditions de pêche ne mettent pas en danger les tortues de mer ou que les programmes de protection de ces tortues sont comparables à celui des États-Unis. En avril 2021, 42 économies avaient obtenu cette certification qui, dans certains cas, ne concernait que certaines régions ou certaines espèces.¹⁰¹ L'expédition doit aussi s'accompagner d'une déclaration d'exportateur/d'importateur de crevettes dûment remplie. Une mesure analogue est en place pour le thon à nageoires jaunes capturé dans l'ETP par des engins de pêche équipés de sennes coulissantes. Les dispositions de la Loi sur la protection des mammifères marins (MMPA) (16 U.S.C. 1371) interdisent l'importation en provenance de toute nation qui capture du thon à nageoires jaunes dans l'ETP au moyen de navires équipés de sennes coulissantes ayant une capacité de charge supérieure à 400 tonnes courtes (363 tonnes métriques) si cette nation n'a pas reçu une constatation positive du responsable adjoint du Service des pêches de la NOAA selon laquelle elle est membre de la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC) et elle respecte les règles relatives à la protection des dauphins établies par l'IDCP. Cette mesure vise actuellement tous les thons à nageoires jaunes capturés dans l'ETP par des navires équipés de sennes coulissantes appartenant à sept partenaires commerciaux, ainsi que tous les thons à nageoires jaunes et produits dérivés de cette espèce exportés par ces partenaires. Le thon à nageoires jaunes frais fait l'objet d'une exemption.

4.108. Les dispositions de la Loi MMPA contiennent des prescriptions généralement vastes qui interdisent l'importation de poissons et de produits de la pêche si la technique de pêche employée blesse gravement ou tue plus de mammifères marins que ce qui est prévu par les normes des États-Unis. La Règle d'août 2016 relatives aux dispositions sur les importations de la Loi MMPA impose donc aux pêcheurs étrangers de demander et d'obtenir une constatation de comparabilité établie par le NMFS démontrant qu'ils remplissent les critères requis pour exporter du poisson aux États-Unis.¹⁰² Cette règle s'applique aussi aux pays intermédiaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de contournement de la prohibition à l'importation. Elle a établi une période d'exemption de cinq ans qui a expiré le 31 décembre 2021. Toutefois, une règle finale provisoire a prolongé la période d'exemption d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.¹⁰³ Les demandes de constatation de comparabilité devaient être présentées pour le 30 novembre 2021; en mars 2022, elles étaient en cours d'évaluation, les décisions devant être prises pour le 30 novembre 2022. En août 2018, conformément à une ordonnance du Tribunal du commerce international, le CBP a appliqué des

¹⁰⁰ *Federal Register* (2016), vol. 81, n° 237, 9 décembre, pages 88975 à 88998. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2016/12/09/2016-29324/magnuson-stevens-fishery-conservation-and-management-act-seafood-import-monitoring-program>.

¹⁰¹ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 82, 30 avril, pages 23027 et 23028. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2021/04/30/2021-09077/bureau-of-oceans-and-international-environmental-and-scientific-affairs-annual-certification-of>.

¹⁰² *Federal Register* (2016), vol. 81, n° 157, 15 août, pages 54390 à 54419. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2016/08/15/2016-19158/fish-and-fish-product-import-provisions-of-the-marine-mammal-protection-act>.

¹⁰³ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 213, 3 novembre, pages 69515 à 69157. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/11/03/2020-24210/modification-of-deadlines-under-the-fish-and-fish-product-import-provisions-of-the-marine-mammal>.

restrictions à l'importation de certains poissons et produits de la pêche en provenance du Mexique capturés au moyen de filets maillants.¹⁰⁴ Un avis ultérieur a élargi les prohibitions existantes à la crevette, au maigre, au thazard sierra et au poisson-lait capturés au moyen de filets maillants dans la partie septentrionale du golfe de Californie, ainsi qu'aux produits dérivés de ces espèces.

4.109. L'investissement étranger direct dans le secteur de la pêche des États-Unis est interdit ou restreint dans certains cas. Les principales restrictions concernent la propriété de navires de pêche pour la capture et le transport de poissons dans les eaux territoriales des États-Unis. La réglementation figurant sous le titre 19 du C.F.R. (paragraphe 4.80) oblige à ce que le navire soit construit aux États-Unis et détenu par un citoyen des États-Unis ou détenu et contrôlé à au moins 75% par des citoyens du pays. L'attribution de parts individuelles de contingent de pêche à des étrangers est elle aussi soumise à certaines restrictions. Des programmes de droits privilégiés d'accès (LAPP) interdisent à toute personne qui n'est pas un citoyen des États-Unis, une entreprise, un partenariat ou un résident permanent étranger d'acquérir des parts de contingent. Tous les poissons capturés dans le cadre d'un LAPP doivent être transformés sur des navires des États-Unis ou sur le sol des États-Unis, à moins qu'une dérogation à cette prescription ait été publiée. Aucune restriction spéciale ne s'applique aux étrangers pratiquant des activités de transformation des produits de la pêche et d'aquaculture.

4.1.3.3 Politique, gestion de la pêche et mesures de soutien

4.110. Ces dernières années, les États-Unis ont travaillé aux niveaux national et international pour promouvoir la pêche durable. Ils ont amélioré leurs programmes de gestion interne à cette fin, ainsi que pour empêcher la surpêche. Dans le cadre de cette approche, ils ont aussi amélioré les moyens de faire respecter les droits et promulgué de nouvelles mesures. Les États-Unis ont adhéré à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port en 2016 et ont pris d'autres mesures pour lutter contre la pêche INN. On peut citer, par exemple, l'établissement du Groupe de travail interinstitutions sur la pêche INN au titre de la Loi sur la sécurité maritime et le respect des droits de la pêche (SAFE)¹⁰⁵, l'inclusion de dispositions sur la pêche INN dans les ALE, l'utilisation d'accords d'entraide en matière douanière afin de coopérer avec les administrations douanières étrangères dans la lutte contre la pêche INN et la mise en œuvre du programme SIMP, un programme de traçabilité.

4.111. Le programme SIMP a été mis en œuvre le 1^{er} janvier 2018 et vise à prévenir la pêche INN et à empêcher les produits de cette pêche et les produits de la mer frauduleux d'entrer dans les circuits commerciaux des États-Unis, ainsi qu'à faciliter l'identification de ces produits tout en complétant les programmes de traçabilité existants du NMFS pour les produits de la mer importés. Les prescriptions du programme SIMP s'appliquent à 13 espèces distinctes et groupes d'espèces déterminés comme étant les plus vulnérables.¹⁰⁶ Ces espèces sont parmi les produits de la pêche les plus populaires; c'est pourquoi le programme SIMP couvre environ la moitié de l'ensemble des importations de produits de la mer des États-Unis.¹⁰⁷ Le NMFS a élaboré le programme SIMP avec la contrainte que le commerce licite ne devrait pas être empêché et en sachant que le volume des importations est trop important pour que chaque expédition puisse être inspectée; toutefois, il est possible d'interdire ou d'empêcher l'importation de poissons issus de la pêche INN conformément aux dispositions de la Loi Magnuson-Stevens sur la préservation et la gestion des pêcheries (Loi MSA). Les dispositions du programme SIMP sont mises en œuvre par le Bureau des affaires internationales et du commerce (IATC) du Service des pêches de la NOAA, qui effectue des contrôles aléatoires et prescrits. La première évaluation du programme SIMP, achevée en avril 2021, a montré qu'environ 40% des contrôles avaient révélé des cas de non-conformité, principalement en raison

¹⁰⁴ *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 167, 28 août, pages 43792 à 43796. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-08-28/pdf/2018-18628.pdf>.

¹⁰⁵ La Loi maritime SAFE, adoptée en 2019, préconise l'établissement d'un groupe de travail interinstitutions pour renforcer la coordination en matière de sécurité maritime et lutter contre la pêche INN.

¹⁰⁶ Depuis sa mise en place, il s'applique aux espèces et produits suivants: ormeau, morue de l'Atlantique, crabe bleu (de l'Atlantique), daurade coryphène (mahimahi), mérrou, crabe royal (rouge), morue du Pacifique, vivaneau, concombre de mer, requin, crevette, espadon et thon (germon, thon obèse, thon listao, thon à nageoires jaunes et thon rouge); toutefois, pendant la période initiale, à savoir jusqu'au 31 décembre 2018, son application a été suspendue pour l'ormeau et la crevette.

¹⁰⁷ NOAA, *Seafood Import Monitoring Program*. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/international/seafood-import-monitoring-program>.

d'incohérences entre les renseignements communiqués à l'arrivée et ceux fournis au moment du contrôle.¹⁰⁸

4.112. Les règles de mise en œuvre du programme SIMP ont été modifiées en avril 2018 pour lever la suspension initiale visant la crevette et l'orveau. Cette suspension avait été mise en place dans le cadre de la règle initiale en raison de préoccupations concernant l'équivalence. La tenue de registres et les renseignements concernant la traçabilité pour les orveaux et les crevettes issus de l'aquaculture nationale n'étaient pas considérés comme équivalents ou comparables à ceux relatifs aux orveaux et crevettes importés car ils étaient réglementés au niveau des États et étaient soumis à des règles différentes. La Loi de finances révisée de 2018 prévoyait la levée de la suspension pour l'orveau et la crevette et la publication d'une nouvelle règle finale à cet égard par l'USDOC. En conséquence, ces deux espèces ont été ajoutées au programme SIMP avec prise d'effet au 31 décembre 2018.¹⁰⁹ Dans le même temps, la loi en question a donné pour instruction au Secrétaire au commerce d'établir un programme de traçabilité pour les crevettes et les orveaux issus de l'aquaculture continentale, côtière et marine pour le 31 décembre 2018 au plus tard. Ces règles nationales de traçabilité ont été présentées dans une proposition de règle de la NOAA le 11 octobre 2018.¹¹⁰ Le Programme de traçabilité des produits de la mer (TIPS), un programme national présenté comme équivalent aux prescriptions à l'importation visant les crevettes et les orveaux et destiné à vérifier que les crevettes et orveaux issus de l'aquaculture nationale ont été produits de manière légale, a été suspendu en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

4.113. L'AEUMC contient des dispositions sur la pêche, la conservation des ressources marines et la pêche INN, y compris des articles sur la pêche INN, la gestion durable de la pêche et la conservation des espèces marines. Dans le cadre de sa mise en œuvre, 8 millions d'USD ont été alloués à la NOAA pour lutter contre la pêche INN et renforcer la mise en œuvre du programme SIMP.

4.114. Le Décret exécutif n° 13921 du 7 mai 2020, ou Décret exécutif sur la compétitivité des produits de la mer, a introduit plusieurs changements visant à améliorer la compétitivité du secteur des produits de la mer des États-Unis.¹¹¹ Les principaux points d'action étaient les suivants: i) éliminer les obstacles à la pêche nationale; à cette fin, le Décret a donné pour instruction à l'USDOC d'établir une liste indiquant par ordre de priorité les actions recommandées pour réduire les charges qui pèsent sur le secteur national de la pêche et accroître la production dans le cadre d'une pêche durable, y compris une proposition visant à engager chaque action recommandée dans un délai d'un an à compter de la date du Décret: ii) lutter contre la pêche INN; iii) éliminer les obstacles à l'obtention de permis (par l'élaboration de règles, l'assistance technique et la formation, les partenariats public-privé et la promotion de la coopération interinstitutions, intergouvernementale et internationale); iv) améliorer la transparence de la réglementation relative à l'aquaculture et éliminer les obstacles réglementaires et créer de nouvelles possibilités dans le secteur de l'aquaculture; v) actualiser le Plan de développement de l'aquaculture; vi) promouvoir la santé des espèces aquatiques; et vii) établir une équipe spéciale interinstitutions chargée du commerce des produits de la mer. La plupart de ces mesures nécessitent la tenue de consultations

¹⁰⁸ Au cours de l'année civile 2020, 1 073 contrôles ont été réalisés. NOAA (2021), *Report on the Implementation of the U.S. Seafood Import Monitoring Program*. Adresse consultée: <https://media.fisheries.noaa.gov/2021-05/SIMP%20Implementation%20Report%202021.pdf?null>.

¹⁰⁹ *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 79, 24 avril, pages 17762 à 17765. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/04/24/2018-08553/magnuson-stevens-fishery-conservation-and-management-act-lifting-the-stay-on-inclusion-of-shrimp-and>.

¹¹⁰ *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 197, 11 octobre, pages 51426 à 51434. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/10/11/2018-22039/magnuson-stevens-fishery-conservation-and-management-act-traceability-information-program-for>.

¹¹¹ Le Décret indiquait ceci: "la politique du gouvernement fédéral vise à: a) identifier et éliminer les obstacles réglementaires non nécessaires qui restreignent les pêcheurs et producteurs aquacoles américains; b) lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée; c) permettre une bonne gestion des fonds publics et du temps et des ressources des parties prenantes, et éviter les processus d'octroi de permis qui font double emploi, qui entraînent du gaspillage ou qui n'aboutissent pas; d) faciliter les projets d'aquaculture par la transparence de la réglementation et la planification stratégique à long terme; e) sauvegarder les communautés [des États-Unis] et maintenir un milieu aquatique sain; f) promouvoir l'équité et la réciprocité dans le commerce des produits de la mer; et g) continuer d'appliquer aux produits de la mer importés les mêmes prescriptions en matière d'innocuité des produits alimentaires que celles appliquées aux produits nationaux". *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 92, 12 mai, pages 28471 à 28477. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2020/05/12/2020-10315/promoting-american-seafood-competitiveness-and-economic-growth>.

et l'établissement de rapports, les recommandations et autres résultats étant généralement attendus dans un délai d'un an. L'une des principales dispositions du Décret exécutif donne pour instruction à la NOAA d'établir 10 zones de développement de l'aquaculture (AOA), de petites zones géographiques potentiellement appropriées pour l'aquaculture commerciale. En mars 2022, la NOAA avait identifié, dans les eaux fédérales au large du sud de la Californie et du golfe du Mexique, des zones qui pourraient constituer les deux premières AOA et était en train d'élaborer une déclaration d'impact environnemental pour chaque région afin d'identifier les zones spécifiques à inclure dans chaque AOA.

4.115. L'Équipe spéciale interinstitutions chargée du commerce des produits de la mer a été mandatée pour améliorer l'équité et la réciprocité dans le commerce des produits de la mer et formuler des recommandations à l'intention de l'USTR concernant une stratégie interinstitutions globale pour le commerce de ces produits qui identifie des moyens d'améliorer l'accès aux marchés étrangers en s'appuyant sur la politique commerciale et les négociations. Elle a présenté ses recommandations à l'USTR le 5 août 2020. L'USTR a transmis sa stratégie pour le commerce des produits de la mer au Président le 3 novembre 2020.

4.116. Dans le secteur de l'aquaculture, la politique des États-Unis est guidée par le Plan d'action national pour l'aquaculture 2020-2024, sous l'égide du Service de recherche agricole de l'USDA.¹¹² Ce plan a pour but d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'aquaculture nationale en menant des recherches et en développant de nouvelles technologies: il vise à améliorer l'efficacité de la production de poissons-chats, de salmonidés, de bars rayés hybrides et de coquillages en milieu aquacole; à développer la production de matières premières pour l'élevage de poissons de mer; et à promouvoir des systèmes d'aquaponie durables.

4.117. Les États-Unis gèrent les stocks de poissons et luttent contre la surpêche conformément à la Loi MSA, qui constitue depuis longtemps leur principale législation sur la gestion de la pêche. Cette loi a fait l'objet de plusieurs amendements ou ajouts importants, y compris la Loi sur la pêche durable, la Loi de 2006 sur la réautorisation et, plus récemment, la Loi sur la modernisation de la gestion de la pêche récréative, qui ont toutes élargi sa portée (tableau 4.12).

Tableau 4.12 Principaux textes législatifs sur la pêche, 2022

Texte législatif/Référence	Aperçu
Loi Magnuson-Stevens de 2006 sur la réautorisation des activités de préservation et de gestion des pêcheries, 16 U.S.C. 1801 et suivant(s)	Principale loi sur la gestion de la pêche (prévention de la surpêche)
Loi sur la modernisation de la gestion de la pêche récréative (P.L. 115-405)	Améliore les données sur la pêche récréative
Loi de protection relative au moratoire sur la pêche aux filets dérivants en haute mer (P.L. 102-582)	Traite de la pêche INN
Loi sur les espèces menacées d'extinction, 16 U.S.C. 1531-1544	Vise à prévenir l'extinction des espèces menacées d'extinction
Loi sur la protection des mammifères marins (P.L. 92-522)	Établit des moyens de protéger les mammifères marins
Loi sur la politique nationale de l'environnement (P.L. 91-190)	Étude d'impact sur l'environnement
Loi sur les pêches nationales (P.L. 105-277)	Renforce les normes de propriété des États-Unis
Loi relative à la Convention pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, 50 C.F.R. 300.100-300.116	Établit le Programme pour la faune et la flore marines de l'Antarctique en vue de gérer les ressources de l'océan Austral
Loi relative à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, 16 U.S.C. 971	Met en œuvre la Convention
Loi sur l'aquaculture nationale, 16 U.S.C. 2801	Encourage le développement de l'aquaculture aux États-Unis
Loi sur la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (P.L. 114-81), titre 3, Loi de 2015 sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port	Modifie la Loi Magnuson-Stevens sur la préservation et la gestion des pêcheries et met en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN

¹¹² USDA (2020), *USDA ARS National Program 106, Aquaculture Action Plan 2020-2024*. Adresse consultée: https://www.ars.usda.gov/ARSUserFiles/np106/NP106%20Aquaculture%20Action%20Plan%202020-2024%20Amended%207-20-2021_final2.pdf.

Texte législatif/Référence	Aperçu
Loi sur la pêche durable (P.L. 104-297)	Mesure visant à prévenir la surpêche et à reconstituer les stocks
Loi sur les pêches intérieures inter-États, 16 U.S.C. 4101-4107	Gestion régionale des pêches des États
Loi sur le respect des règles de pêche en haute mer, 50 C.F.R. 300.330-300.341	Impose un permis pour la pêche en haute mer

Source: Compilation du Secrétariat de l'OMC, d'après les renseignements de la NOAA.

4.118. Ces dernières années, les stocks de poissons des États-Unis gérés en vertu de la Loi MSA ont été maintenus grâce à des limites de capture comprises entre 87% et 93%. Le nombre de stocks figurant sur la liste des stocks surexploités a légèrement baissé, celui-ci étant tombé de 30 à 26 pendant la période considérée; toutefois, le nombre de stocks surexploités a quelque peu augmenté puisqu'il est passé de 38 à 49.

4.119. Les mesures de soutien au secteur de la pêche incluent divers programmes au niveau fédéral et au niveau des États, y compris des avantages et abattements fiscaux, des prêts et des mesures liées à la pandémie. La plupart des mesures sont en place depuis de nombreuses années et sont notifiées à l'OMC en tant que subventions et compilées par l'OCDE dans son rapport annuel sur le soutien au secteur. Plus récemment, en vertu de la Loi CARES, un financement additionnel a été fourni à la NOAA à titre d'aide au secteur de la pêche dans le but d'aider les États, les tribus et les territoires pratiquant la pêche côtière et maritime qui ont été affectés par la pandémie de COVID-19; 300 millions d'USD ont été alloués pour 2020.¹¹³ Les fonds sont alloués par le biais de commissions chargées de la pêche sous la forme de versements directs et indirects pour les pertes subies dans le cadre des activités de pêche; les entreprises aquacoles sont elles aussi admissibles. Un tiers des fonds est alloué à l'Alaska et à l'État de Washington.

4.120. Un droit d'accise est perçu sur les engins de pêche depuis 1950 en vertu de la Loi Dingell-Johnson. Le taux actuel est de 10% du montant de la vente et ce droit vise les fabricants et importateurs de matériel de pêche spécifique, de bobines, de moteurs hors-bord et de filets, entre autres.¹¹⁴ La Loi Dingell-Johnson prévoit aussi l'allocation des recettes issues d'autres taxes, en plus de celles provenant du droit d'accise, au Fonds pour la conservation du poisson ciblé par la pêche sportive et la navigation de plaisance. Ce fonds a récemment été reconduit pour l'exercice budgétaire 2026.¹¹⁵ Les autres recettes incluent les suivantes: i) recettes tirées des taxes fédérales sur le carburant appliquées au carburant pour bateaux à moteur provenant du Fonds pour le réseau routier (HTF); ii) recettes tirées du carburant pour petits moteurs utilisé pour les équipements électriques d'extérieur provenant du HTF; et iii) recettes annuelles tirées des droits d'importation visant les engins de pêche, les yachts et les bateaux de plaisance. La majorité des recettes versées au Fonds, soit environ deux tiers, proviennent de la taxe sur le carburant pour bateaux à moteur, 18% proviennent du droit d'accise et environ 10% proviennent des droits d'importation.¹¹⁶ Le Fonds a reversé près de 1 milliard d'USD en 2020 et près de 23 milliards d'USD depuis sa création.¹¹⁷ Les fonds sont alloués à chaque État, mais sont généralement dépensés pour financer la restauration des terres humides (19%), la sécurité de la navigation (17%), les infrastructures navales telles que les quais et les équipements de communication (6%) et les organismes de préservation des poissons et des espèces de faune et de flore sauvages (58%).¹¹⁸

¹¹³ NOAA (2020), "Commerce Secretary Announces Allocation of \$300 Million in CARES Act Funding", 7 mai. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/feature-story/commerce-secretary-announces-allocation-300-million-cares-act-funding>.

¹¹⁴ Administration fiscale, *Field Directive Federal Excise Tax on the Importation and Manufacture of Fishing and Archery Products*. Adresse consultée: <https://www.irs.gov/businesses/small-businesses-self-employed/field-directive-federal-excise-tax-on-the-importation-and-manufacture-of-fishing-and-archery-products>.

¹¹⁵ P.L. 117-52, 15 novembre 2021.

¹¹⁶ Association nationale des constructeurs de bateaux, *Sport Fish Restoration and Boating Trust Fund*. Adresse consultée: https://www.nmma.org/assets/cabinets/Cabinet585/NMMA_Trust%20Fund%20One-Pager_Oct%202019.pdf.

¹¹⁷ Département de l'intérieur (2020), "Sportsmen and Sportswomen Generate Nearly \$1 Billion in Conservation Funding", 19 mars. Adresse consultée: <https://www.doi.gov/pressreleases/sportsmen-and-sportswomen-generate-nearly-1-billion-conservation-funding>.

¹¹⁸ Association nationale des constructeurs de bateaux, *Sport Fish Restoration and Boating Trust Fund*. Adresse consultée: https://www.nmma.org/assets/cabinets/Cabinet585/NMMA_Trust%20Fund%20One-Pager_Oct%202019.pdf.

4.121. Dans leur notification annuelle présentée à l'OMC au titre de l'article XVI:1 du GATT de 1994 et de l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, les États-Unis ont notifié huit programmes relatifs au secteur de la pêche (tableau 4.13).

Tableau 4.13 Subventions à la pêche notifiées à l'OMC

(USD)

Programme/Référence	Montant de la subvention/des prêts en cours
Programme de développement de la pêche dans le fleuve Columbia (Loi Mitchell), 16 U.S.C. 755-757	17 310 648 USD
Programme de financement pour le secteur de la pêche, 46 U.S.C. 53701	92 000 000 d'USD
Processus annuel de sélection pour l'octroi de dons dans le cadre du programme de recherche-développement Saltonstall-Kennedy: Recherche-développement sur la pêche, 15 U.S.C. 713c-3(c)	10 000 000 d'USD
Fonds d'équipement (CCF), 46 U.S.C. 535	2 500 000 USD
Programme d'ingénierie pour la réduction des prises accessoires (BREP), 16 U.S.C. 1865	2 342 000 USD
Programme de remboursement des systèmes de surveillance des navires (VMS), 16 U.S.C. 1801 et suivant(s)	706 174 USD
Programme de prêts pour la réduction de la capacité de pêche, 16 U.S.C. 1801 et suivant(s)	Néant
Programme d'aide au secteur de la pêche en cas de catastrophe, 16 U.S.C. 1801 et suivant(s) et 16 U.S.C. 4101-4107	165 000 000 d'USD

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/372/USA du 14 juillet 2021.

4.1.3.4 Coopération et accords internationaux

4.122. En 2015, les États-Unis ont promulgué la Loi sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui a mis en œuvre l'accord en question.¹¹⁹ Cet accord est entré en vigueur pour les États-Unis le 5 juin 2016 et vise à décourager ou empêcher la pêche INN dans ses 70 parties.¹²⁰ Bon nombre des dispositions de l'Accord étaient déjà pratique courante aux États-Unis avant que ces derniers ne ratifient le texte; toutefois, il y a eu des améliorations, notamment en ce qui concerne le triage et la gestion des débarquements. Les États-Unis sont aussi partie au Traité multilatéral sur la pêche conclu entre certains gouvernements des États insulaires du Pacifique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (couramment appelé "Traité sur le thon du Pacifique Sud") avec 16 autres parties (des îles du Pacifique); ce traité autorise les navires des États-Unis équipés de sennes coulissantes de pêcher du thon dans la ZEE de ces parties moyennant certains versements ou certaines redevances.¹²¹ Le Traité est en place depuis 1988 mais a été modifié plusieurs fois. En vertu de la dernière modification en date, apportée en 2016, les États-Unis ont obtenu un arrangement plus flexible concernant les jours de pêche et ont modernisé la manière de garantir l'accès aux eaux territoriales des parties.¹²² Le Traité modifié est en attente d'approbation par le Sénat et de modification de la législation relative à sa mise en œuvre, à savoir la Loi sur le thon du Pacifique Sud. L'Accord relatif au Programme international pour la conservation des dauphins (AIDCP) est un accord multilatéral visant à réduire la mortalité accessoire des dauphins lors des activités de pêche au thon menées dans l'ETP par des navires équipés de sennes coulissantes et à garantir la durabilité à long terme des stocks de thon. Les États-Unis en sont partie depuis son établissement, en 1999.

4.123. Les États-Unis sont partie à plusieurs accords bilatéraux et régionaux de gestion de la pêche et sont aussi membres de neuf organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP). Un nouvel accord est entré en vigueur récemment, le 25 juin 2021, à savoir l'Accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central. Les États-Unis sont l'une des 10 parties

¹¹⁹ Loi de 2015 sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port. Adresse consultée: <https://uscode.house.gov/view.xhtml?path=/prelim@title16/chapter93&edition=prelim>.

¹²⁰ FAO, *Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port*. Adresse consultée: <https://www.fao.org/port-state-measures/fr/>.

¹²¹ Les parties au Traité sont les suivantes: Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Service des pêches de la NOAA, *South Pacific Tuna Treaty*. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/pacific-islands/international-affairs/south-pacific-tuna-treaty>.

¹²² Service des pêches de la NOAA, *South Pacific Tuna Treaty*. Adresse consultée: <https://www.fisheries.noaa.gov/pacific-islands/international-affairs/south-pacific-tuna-treaty>.

qui sont convenues de protéger la haute mer de l'Arctique des activités de pêche commerciale avant qu'elles ne commencent et éventuellement de gérer la pêche commerciale si celle-ci devient possible. L'Accord facilite aussi la recherche conjointe et la surveillance de la zone visée.¹²³

4.2 Énergie

4.2.1 Aperçu général

4.124. En 2019, la consommation d'énergie primaire a atteint près de 100,4 millions de milliards d'unités thermiques britanniques (BTU), soit 0,8% de moins que l'année précédente. En 2020, elle a encore diminué de 7,4%, en raison du ralentissement de l'activité économique et de la réduction de la demande de transport liée à la pandémie de COVID-19. Ces effets ont été particulièrement prononcés en avril et mai 2020. Bien que la structure de la consommation se soit normalisée au cours de l'année 2021, la consommation d'énergie primaire ayant augmenté de 7,5% en glissement annuel entre avril et novembre, elle reste inférieure au niveau record atteint en 2018.¹²⁴

4.125. L'économie des États-Unis a progressivement amélioré son efficacité énergétique. Par le passé, la croissance économique était associée à une augmentation des besoins en énergie, mais depuis 2005, ces tendances de croissance sont dissociées. Entre 1990 et 2017, une période pendant laquelle la population a augmenté de 30% et le PIB réel a quasiment doublé, la hausse de la consommation totale d'énergie primaire a été plus modérée (16%). Les combustibles fossiles constituent près de 80% de l'approvisionnement national en énergie primaire. Cette part n'a pas beaucoup évolué au cours des dernières années car l'augmentation de la production de pétrole brut et de gaz naturel a été plus importante que la baisse de la production de charbon. La biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique sont les principales sources d'énergie renouvelable. La part de l'énergie nucléaire dans la production d'énergie primaire des États-Unis est d'environ 11%.

4.126. Globalement, les États-Unis ont été un exportateur net d'énergie jusqu'en 1953, après quoi ils sont devenus un importateur net. La dépendance à l'égard des importations d'énergie a considérablement augmenté pendant les années 1960 et 1970 et, par suite des crises énergétiques de 1973-1974 et 1979-1980, la sécurité énergétique est devenue un sujet de préoccupation politique. Néanmoins, les perspectives dans ce domaine n'ont pas commencé à évoluer avant 2005 environ, lorsque les avancées technologiques dans la production d'huile et de gaz de schiste ont rendu l'exploitation de ces ressources plus économique. Les importations nettes d'énergie primaire, qui représentaient environ 30,2 millions de milliards de BTU en 2005, ont baissé de 63% jusqu'en 2015; après une légère augmentation en 2016, la balance commerciale de l'énergie s'est encore érodée. Les États-Unis sont devenus un exportateur net d'énergie en 2019 et, hormis un faible déficit enregistré en juin 2020, ils ont depuis lors maintenu un excédent constant du commerce de l'énergie.

4.127. En 2017, les émissions totales de gaz à effet de serre aux États-Unis représentaient 6,457 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone, soit environ 12% des émissions mondiales. Les émissions de dioxyde de carbone, qui proviennent principalement des processus de combustion, représentaient 82% du total. Le reste des émissions (majoritairement du méthane et de l'oxyde nitreux) provenaient de l'agriculture, de la gestion des déchets et de la production de pétrole et de gaz.¹²⁵ Les États-Unis sont partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis qu'elle est entrée en vigueur en 1994, et ils ont signé l'Accord de Paris le 3 septembre 2016. Ils se sont retirés de cet accord en novembre 2020, mais leur absence a été brève: le nouveau gouvernement des États-Unis a annoncé que le pays réintégrait l'Accord de Paris en janvier 2021. En avril 2021, les États-Unis ont présenté leur contribution déterminée au niveau national, qui consiste à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de 50% à 52% par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030, d'assurer une production d'électricité sans carbone d'ici à 2035 et de parvenir à des émissions nettes nulles dans l'ensemble de l'économie

¹²³ Les signataires sont le Canada, la Chine, le Danemark (pour le compte des îles Féroé et du Groenland), les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Islande, le Japon, la Norvège, la République de Corée et l'Union européenne. FAO (2018), *Agreement to Prevent Unregulated High Seas Fisheries in the Central Arctic Ocean*. Adresse consultée: <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mul199323.pdf>.

¹²⁴ Service d'information sur l'énergie des États-Unis (EIA), *Monthly Energy Review January 2022*, DOE/EIA-0035(2022/1), tableau 1.1. Adresse consultée: <https://www.eia.gov/totalenergy/data/monthly/archive/00352201.pdf>.

¹²⁵ Agence internationale de l'énergie (2019), *Energy Policies of IEA Countries: United States 2019 Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/energy-policies-of-iea-countries-united-states-2019-review>.

au plus tard en 2050.¹²⁶ Un Groupe de travail national pour le climat a été créé pour mobiliser l'action de tous les organismes du gouvernement fédéral contre le changement climatique.

4.128. En novembre 2021, le gouvernement des États-Unis a publié un rapport sur la stratégie à long terme du pays, qui présente les voies à suivre pour atteindre l'objectif des émissions nettes nulles d'ici à 2050 et indique comment les sources d'énergie propre doivent être exploitées et accrues pour atteindre cet objectif.¹²⁷ Conformément à l'article 4.19 de l'Accord de Paris, ce rapport sert à communiquer la stratégie à long terme du pays à la communauté internationale et montre comment les politiques et les mesures mises en œuvre actuellement et à court terme sur l'ensemble du territoire constituent une voie à suivre pendant les années 2030 et 2040 pour atteindre l'objectif des émissions nettes nulles fixé pour 2050. Selon cette analyse, la mobilisation de ressources dans le but d'enregistrer des émissions nettes nulles permettra de réduire les disparités de répartition de la pollution environnementale et de la précarité climatique, d'améliorer la santé publique et d'encourager la croissance économique. Le rapport établit aussi que toutes les manières viables d'obtenir des émissions nettes nulles s'appuient sur cinq transformations essentielles: la décarbonation de l'électricité; l'électrification des utilisations finales et le basculement vers d'autres combustibles propres; la réduction du gaspillage énergétique; la réduction des émissions de méthane, d'hydrochlorofluorocarbures et d'autres gaz à effet de serre autres que le CO₂; et l'intensification de l'élimination du CO₂, y compris au moyen de puits de carbone terrestres et de stratégies spécialement conçues.

4.129. Les États-Unis sont le leader mondial en ce qui concerne les activités de recherche, de développement et de démonstration liées à l'énergie. En 2017, quelque 7,3 milliards d'USD provenant de fonds fédéraux ont été alloués à la recherche fondamentale dans le domaine de l'énergie (31%) et aux activités de recherche concernant l'efficacité énergétique (24%), les énergies renouvelables (16%), l'énergie nucléaire (11%), les combustibles fossiles (6%) et les réseaux électriques (5%).

4.2.2 Pétrole brut

4.130. Le pétrole brut est produit dans 32 États et dans les eaux côtières des États-Unis, principalement dans le Golfe du Mexique. Les incitations à la production de pétrole (et de gaz) prennent principalement la forme d'allègements fiscaux pour les sociétés de production; en outre, les produits pétroliers sont (relativement) peu taxés. La production d'huile de schiste est sensible aux prix, et la forte expansion de ce secteur a ralenti en 2015-2016 lorsque les prix mondiaux du pétrole ont légèrement baissé, avant d'augmenter à nouveau lorsque les marchés se sont contractés. Les États-Unis sont devenus le plus grand producteur mondial de pétrole brut à la mi-2018, après avoir dépassé le Royaume d'Arabie saoudite (en février 2018), puis la Fédération de Russie (en juillet 2018). La production des États-Unis a continué d'augmenter tout au long de l'année 2019 et au cours des premiers mois de 2020. La pandémie de COVID-19, qui a eu des répercussions fortes sur la demande des prix mondiaux, a entraîné une chute de la production américaine de pétrole brut qui s'est poursuivie en 2021. Les entreprises de prospection et de production ont réduit les dépenses en capital et se sont efforcées de terminer la construction des puits plutôt que d'en forer de nouveaux. La production américaine, qui progresse à nouveau, pourrait atteindre environ 12 millions de barils par jour en moyenne en 2022, mais elle restera inférieure au niveau enregistré en novembre 2019 (13 millions de barils par jour).

4.131. Les États-Unis détiennent environ un cinquième de la capacité mondiale de raffinage. Le secteur s'est développé par suite de la forte augmentation de la production d'huile de schiste lorsque les exportations de pétrole brut ont été soumises à licence et, de fait, interdites, alors que les produits raffinés pouvaient être exportés plus facilement. L'interdiction d'exporter du pétrole brut, qui a été appliquée pendant 40 ans, a été levée en 2015. En raison de la forte demande intérieure, les États-Unis sont un importateur net de certains produits pétroliers.

¹²⁶ Département d'État et Secrétariat général de la Présidence des États-Unis (2021), *The United States' Nationally Determined Contribution: Reducing Greenhouse Gases in the United States: A 2030 Emissions Target*. Adresse consultée:

<https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/United%20States%20of%20America%20First/United%20States%20NDC%20April%2021%202021%20Final.pdf>.

¹²⁷ Département d'État et Secrétariat général de la Présidence des États-Unis (2021), *The Long-Term Strategy of the United States: Pathways to Net-Zero Greenhouse Gas Emissions by 2050*. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/10/US-Long-Term-Strategy.pdf>.

4.132. La Réserve stratégique de pétrole (SPR) des États-Unis est composée de quatre sites disposant de profondes cavernes de stockage souterraines capables de contenir jusqu'à 727 millions de barils de pétrole brut au total. Entre les exercices budgétaires 2017 et 2020, environ 60 millions de barils de pétrole de la SPR ont été vendus. Cependant, à la fin de l'année 2021, 593,7 millions de barils de pétrole brut étaient stockés dans la SPR. En vertu de la législation en vigueur, ces stocks pourraient être abaissés à 310 millions de barils d'ici à 2031.

4.2.3 Gaz naturel

4.133. Les États-Unis sont le premier producteur mondial de gaz naturel depuis 2011. Le gaz de schiste est à présent la principale source d'approvisionnement. La production américaine de gaz de schiste devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2050. Le gaz naturel représentait 36% de la production d'énergie primaire en 2020 et en 2021. La consommation intérieure semble avoir atteint un niveau historiquement élevé en 2019, tirée par la demande du secteur de la transformation (c'est-à-dire la production de chaleur et d'électricité) et de l'industrie, notamment le secteur des produits chimiques. Les États-Unis ont un réseau étendu de gazoducs (environ 210 systèmes de distribution d'une longueur totale de près de 500 000 km).

4.134. L'importation ou l'exportation de gaz naturel nécessitent des autorisations à court ou long terme du Département de l'énergie, conformément à la Loi de 1938 sur le gaz naturel, telle que modifiée. Les demandes présentées par des pays qui ont conclu des ALE avec les États-Unis sont acceptées sans modification ni délai, et les exportations vers les pays ne participant pas aux ALE sont aussi autorisées à moins qu'elles soient considérées comme allant à l'encontre de l'intérêt général ou expressément interdites par une loi ou une politique. La première exportation importante de gaz naturel liquéfié (GNL) a eu lieu en février 2016; depuis cette date, les exportations sont en hausse. Les exportations nettes de gaz naturel ont progressé de 178% en 2019, puis de 44% en 2020 et de 41% en 2021.

4.2.4 Charbon

4.135. Les États-Unis détiennent les plus grandes réserves de charbon et occupent la deuxième place (après la Chine) en termes de production mondiale et la troisième (après la Chine et l'Inde) en termes de consommation mondiale de charbon. Des activités d'extraction du charbon sont menées dans trois régions principales qui englobent 25 États. En 2020, le Wyoming (41% de la production totale) et la Virginie-Occidentale (13%) étaient les deux principaux États extracteurs de charbon. Le charbon est majoritairement (à hauteur d'environ 94%) utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité, et la demande intérieure de charbon a brutalement diminué car les abondantes ressources en gaz naturel sont devenues la principale source utilisée par les services publics. Environ 13% du charbon produit en 2019 et en 2020 a été exporté. L'Europe et un nombre croissant de pays d'Asie constituent les principaux marchés pour le charbon américain. Au cours des 11 premiers mois de 2021, le charbon a représenté 11% de la production d'énergie primaire en volume aux États-Unis, contre 28,4% en 2011.

4.136. Les règlements relatifs à l'environnement ont une incidence considérable sur la production d'électricité à partir du charbon. Les unités de production anciennes, petites et peu efficaces ont fermé, et d'autres pourraient suivre au cours des années à venir. En outre, les conditions du marché restant défavorables, la construction de nouvelles centrales au charbon n'est pas envisagée. La combustion de charbon génère des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants (par exemple du mercure, du dioxyde de soufre et des oxydes d'azote) en grandes quantités par rapport à d'autres sources de combustibles. Ce problème est traité, entre autres, par le financement de la recherche sur les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. La Loi de 2004 sur la création d'emplois prévoit un crédit d'impôt pour la production de charbon raffiné, c'est-à-dire du charbon qui a été traité pour générer moins d'émissions lors de la combustion. Un droit d'accise sur le charbon est appliqué aux activités d'extraction souterraine et à ciel ouvert pour financer les dépenses de santé des mineurs au titre du Fonds pour les personnes souffrant de la pneumoconiose des mineurs.

4.2.5 Énergies renouvelables

4.137. En 2021, environ 12,6% de la production d'énergie primaire provenait de sources d'énergie renouvelable, contre 9,3% en 2005. Parmi les énergies renouvelables, la biomasse (y compris les déchets renouvelables) représente 50% (ou plus) de la production d'énergie depuis de nombreuses années, mais sa part diminue lentement. La biomasse solide est utilisée pour la production

d'électricité ainsi que dans certaines industries, notamment celle de la pâte à papier et du papier. Un autre biocomposant important est l'éthanol, principalement produit à partir du maïs, qui est mélangé pour produire des biocarburants destinés au transport. La Loi de 2005 sur la politique énergétique a établi un Programme de normes pour les carburants renouvelables (RFS), qui a été étendu en vertu de la Loi de 2007 sur l'indépendance et la sécurité énergétiques. Le RFS prescrit l'incorporation des carburants renouvelables dans l'offre nationale des carburants destinés au transport. Dans le cadre du RFS, l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis publie tous les ans des règles au titre desquelles des volumes croissants de certaines catégories de carburants renouvelables doivent être inclus dans l'offre. Par exemple, le RFS fixe un objectif de 36 milliards de gallons par an de combustibles renouvelables d'ici à 2022, la part de l'éthanol conventionnel (de maïs) étant limitée à 15 milliards de gallons par an.

4.138. Les États-Unis n'ont pas fixé d'objectif national concernant les énergies renouvelables et ne disposent pas d'un mécanisme concret de soutien fédéral. Néanmoins, la Loi de 1978 sur les politiques de réglementation des services publics exige des services publics réglementés qu'ils achètent de l'énergie produite à partir de sources d'énergie de substitution par des "installations remplissant les conditions requises", à des prix qui couvrent les coûts de cette production. Des incitations sont aussi accordées sous la forme de crédits d'impôt pour l'investissement dans l'installation de panneaux solaires et pour la production d'énergie à partir d'éoliennes. En 2021, l'énergie éolienne et l'énergie solaire représentaient toujours 3,4% et 1,5%, respectivement, de la production d'énergie, mais leur taux de croissance est élevé et la production d'énergie éolienne est généralement supérieure à la production hydroélectrique depuis août 2019. Des normes relatives au portefeuille d'énergies renouvelables ont été promulguées par 31 États et le district de Columbia, avec leurs propres politiques, sources et technologies admissibles, règles commerciales et objectifs spécifiques.

4.2.6 Énergie nucléaire

4.139. La Commission de réglementation du nucléaire (NRC) est chargée de superviser l'industrie nucléaire, y compris la sécurité des réacteurs, la sécurité des matières, le régime de licences des matières, la gestion des déchets et la délivrance et le renouvellement des licences pour les réacteurs. LA NRC est légalement tenue d'obtenir environ 90% de son budget annuel de l'industrie nucléaire. Les licences visant les réacteurs sont accordées pour une durée initiale de 40 ans et peuvent être prolongées pour un nombre illimité de périodes de 20 ans.

4.140. Les États-Unis sont le premier producteur d'énergie nucléaire dans le monde. Les 56 centrales nucléaires exerçant des activités commerciales, qui comprennent 93 unités de réacteurs à eau ordinaire situés dans 28 États, produisent environ un tiers de l'électricité nucléaire dans le monde. La plupart des réacteurs ont été construits entre 1967 et 1990. Les unités 3 et 4 de la centrale électrique Alvin W. Vogtle, en Géorgie, dont la construction devrait être achevée en 2022 et en 2023, sont les premières unités nucléaires construites aux États-Unis en plus de 30 ans. Des garanties de prêt fédérales et des crédits d'impôt semblables à ceux qui sont octroyés aux projets relatifs aux énergies renouvelables ont été accordés pour soutenir ce projet.

4.141. Face à la concurrence que représentent le gaz de schiste et l'énergie éolienne subventionnée, plusieurs centrales nucléaires ont fermé avant l'expiration de leur licence d'exploitation au cours des dernières années. Les coûts élevés de réparation et de remise en état, ainsi que de mise en conformité avec des prescriptions environnementales plus strictes ont aussi été des facteurs qui ont contribué à ces fermetures. Trois États (New York, l'Illinois et le New Jersey) ont introduit des programmes de crédits en faveur des énergies à émission nulle pour fournir des subventions aux producteurs d'énergie nucléaire et ainsi assurer l'exploitation à long terme des réacteurs. En vertu de la Loi de 1982 sur la politiques en matière de déchets nucléaires, l'entreposage final de ces déchets relève de la responsabilité du gouvernement fédéral, et une imposition est prélevée sur l'ensemble de l'énergie nucléaire produite au profit du Fonds pour les déchets nucléaires. À ce jour, plus de 44 milliards d'USD ont été accumulés dans le fonds. Sachant qu'il n'existe pas d'entrepôt central, les déchets nucléaires continueront d'être entreposés sur place, et les centrales nucléaires recevront quelque 800 millions d'USD par an pour compenser les coûts d'entreposage.

4.2.7 Électricité

4.142. En 2021, la consommation finale d'électricité a atteint environ 3 930 milliards de kWh, dont 96,6% ont été vendus au détail et la part restante consommée directement par les utilisateurs finals. Après avoir atteint en 2020 son niveau le plus bas depuis 2012, en 2021, la consommation d'électricité est revenue aux niveaux enregistrés avant la COVID-19, principalement en raison de la hausse de la consommation des secteurs commercial et industriel.¹²⁸ En 2021, le secteur résidentiel était le principal utilisateur d'électricité, avec une part de 38,9% de l'ensemble des ventes au détail, suivi du secteur commercial (34,9%) et du secteur industriel (26,0%).

4.143. Pendant la période considérée, l'utilisation du gaz naturel a progressé, passant de 32% en 2017 à 38% de la production d'électricité en 2021.¹²⁹ De même, les sources d'énergie renouvelable (y compris l'énergie éolienne, hydroélectrique, solaire, géothermique et issue de la biomasse) ont enregistré une production record de 826 milliards de kWh d'électricité, soit 20% de l'ensemble de l'électricité produite dans le pays (contre 17% en 2017). Sans compter l'énergie hydroélectrique, les sources d'énergie renouvelable représentent près de 14% de la production totale des États-Unis, et leur capacité a augmenté de 10% entre 2020 et 2021. La production à partir de sources d'énergie renouvelable a dépassé celle de l'énergie nucléaire (19%) (graphique 4.5). De manière générale, la part de la production à partir de sources d'énergie non renouvelable a diminué: les centrales à charbon ont produit 899 milliards de kWh en 2021, soit 55% de moins que le niveau sans précédent atteint en 2007. Le pétrole représentait moins de 0,5% de l'électricité produite en 2021. La progression des énergies renouvelables est en partie le résultat du déploiement rapide des installations fonctionnant à l'énergie éolienne et solaire depuis 2015. Ainsi, la production d'énergie éolienne a presque doublé entre 2015 et 2021, et en 2019, cette source d'énergie a dépassé l'énergie hydroélectrique en tant que première source d'énergie renouvelable. La part de l'énergie solaire dans la production d'électricité a presque quintuplé depuis 2015 et représentait près de 3% de l'électricité produite au niveau national en 2021. Par ailleurs, la production hydroélectrique a diminué depuis 2017 (-13% en 2021), en partie en raison de fortes sécheresses au cours de la dernière année. Les États-Unis sont un importateur net d'électricité. En 2021, les importations et exportations d'électricité s'élevaient à 53 milliards de kWh et 14 milliards de kWh, respectivement. Ces quantités sont modestes par rapport à la production nationale. En effet, les échanges d'électricité avec les pays voisins (Canada et Mexique) restent marginaux, représentant moins de 2% de la demande intérieure totale d'électricité.

4.144. Les programmes fédéraux de crédits d'impôt jouent un rôle fondamental dans la nouvelle capacité de production. Ces programmes incluent le Crédit d'impôt pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable (PTC), le Crédit d'impôt pour l'investissement et le Crédit pour les propriétés résidentielles à haut rendement énergétique (REEPC).¹³⁰ Les sociétés qui développent les énergies renouvelables peuvent choisir de bénéficier du PTC ou du Crédit d'impôt pour l'investissement mais pas des deux programmes. Le PTC permet aux installations de production admissibles de bénéficier d'un crédit d'impôt par kWh pendant les 10 premières années d'exploitation des installations.¹³¹ En vertu de la Loi de finances révisée portant ouverture de crédits additionnels de 2020 (P.L. 116-94) et de la Loi de finances révisée de 2021, le PTC a été prolongé pour les installations qui utilisent l'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables et dont la construction a commencé avant la fin de l'année 2021. De la même manière, le Crédit d'impôt pour l'investissement, qui a été introduit en 2005, a été prolongé plusieurs fois depuis lors. L'énergie

¹²⁸ Service d'information sur l'énergie des États-Unis, *Monthly Energy Review: March 2022*, tableau 7.6. Consommation finale d'électricité. Adresse consultée (mars 2022): <https://www.eia.gov/totalenergy/data/monthly/pdf/mer.pdf>.

¹²⁹ Cependant, le Service d'information sur l'énergie des États-Unis prévoit que la part du gaz naturel dans la production d'électricité diminuera au cours des années à venir et que cette source d'énergie sera remplacée par des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et solaire. Service d'information sur l'énergie des États-Unis, *Short Term Energy Outlook*, février 2022. Adresse consultée: <https://www.eia.gov/outlooks/steo/report/electricity.php>.

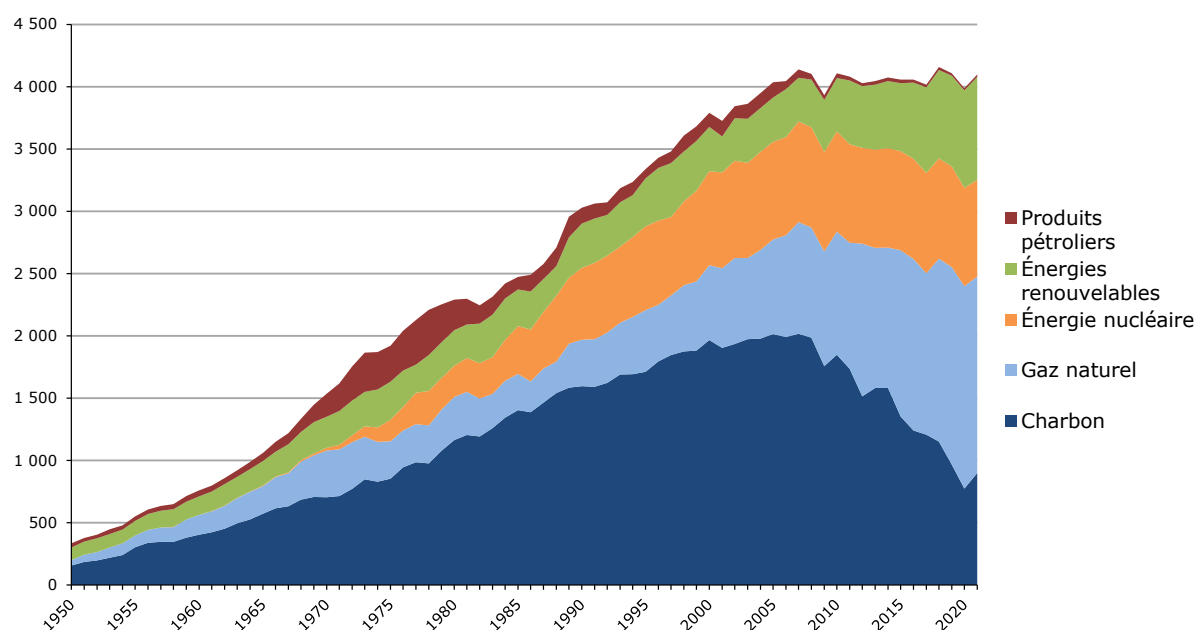
¹³⁰ D'autres programmes de subventions et de prêt peuvent être proposés par plusieurs organismes gouvernementaux, y compris le Département de l'agriculture, le Département de l'énergie et le Département de l'intérieur.

¹³¹ Dans le cadre du PTC, il fallait à l'origine répondre pleinement aux critères d'admissibilité pour obtenir un crédit d'impôt à la production pour les projets lancés avant le 1^{er} janvier 2015 et qui ont été mis en service avant 2023. Pour répondre aux retards de construction liés à la pandémie de COVID-19, en décembre 2020, la Loi de 2020 sur les assurances aux contribuables et les allègements fiscaux en raison de catastrophes naturelles a prolongé le PTC pour 10 ans à un taux équivalent à 60% du montant intégral du crédit (0,018 USD par kWh) pour les projets dont la construction a débuté avant 2022.

solaire et géothermique bénéficie de manière permanente d'un Crédit d'impôt pour l'investissement de 10%; néanmoins, au titre de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux parties) (P.L. 115-123) et de la Loi de finances révisée de 2021, le Crédit d'impôt pour l'investissement est temporairement passé à 30% en 2021.¹³² Le REEPC est un crédit d'impôt destiné aux propriétaires de résidences qui remplissent les conditions requises, applicable entre autres aux installations électriques solaires, aux chauffe-eau solaires, aux pompes à chaleur géothermiques, aux éoliennes de petite taille et aux installations à pile combustible.¹³³ Selon les estimations, les pertes de recettes liées à ces dispositions fiscales s'élevaient à 13,2 milliards d'USD et 12,6 milliards d'USD pour les exercices budgétaires 2020 et 2021, respectivement.¹³⁴

Graphique 4.5 Production nette d'électricité des États-Unis, par sources principales, 1950-2021

(Milliards de kWh)



Source : Service d'information sur l'énergie des États-Unis, *Monthly Energy Review*, diverses questions, tableau 7.2a. Adresse consultée : <https://www.eia.gov/totalenergy/data/annual/index.php>.

4.145. Outre la réglementation fédérale, le secteur de l'électricité est soumis à des régimes réglementaires au niveau municipal et au niveau des États. Les commissions des services publics des États sont chargées des questions réglementaires, y compris la réglementation des ventes au détail aux consommateurs, l'approbation des installations de production, d'autres questions relatives à la fiabilité et, plus récemment, les programmes concernant les normes relatives au portefeuille des énergies renouvelables. Plusieurs mesures d'incitation en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sont aussi disponibles à ce niveau.¹³⁵

¹³² Le taux du Crédit d'impôt pour l'investissement est réduit à 26% et 22% pour les installations dont la construction débute en 2022 et en 2023, respectivement. Le taux du crédit d'impôt pour les installations éoliennes offshore est de 30% jusqu'en 2025 et ne fait pas l'objet d'une élimination progressive. Service de recherche du Congrès (2021), *The Energy Credit or Energy Investment Tax Credit (ITC)*, 23 avril. Adresse consultée : <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF10479>.

¹³³ Ce crédit d'impôt prendra fin en décembre 2023 et son taux actuel (26%) sera réduit à 22% pour les propriétés mises en service après décembre 2022. Administration fiscale, *Energy Incentives for Individuals*. Adresse consultée : <https://www.irs.gov/newsroom/energy-incentives-for-individuals-residential-property-updated-questions-and-answers>.

¹³⁴ Congrès des États-Unis, Comité mixte sur la fiscalité (2020), *Estimates of Federal Tax Expenditures for Fiscal Years 2020-2024*. Adresse consultée : <https://www.jct.gov/publications/2020/jcx-23-20/>.

¹³⁵ L'Université d'État de Caroline du Nord (NCSU) donne un aperçu général des incitations financières et d'autres politiques. NCSU, *Database of State Incentives for Renewables & Efficiency*. Adresse consultée : <https://www.dsireusa.org/>.

4.3 Secteur manufacturier

4.146. La contribution du secteur manufacturier au PIB des États-Unis a continué de baisser depuis le dernier examen en 2018. Cette tendance, ainsi que le déclin connexe des emplois dans le secteur, a été bien documentée depuis le début des années 2000¹³⁶ et a conduit les autorités des États-Unis à prendre certaines décisions de politique générale pendant la période à l'examen, par exemple concernant les marchés publics. En 2021, le secteur manufacturier a contribué à hauteur de 11,1% à la valeur ajoutée totale produite dans le pays, soit une légère amélioration (+0,2 point de pourcentage) après le choc de 2020 lié à la pandémie de COVID-19, et une diminution par rapport aux 11,7% de 2015 (tableau 4.14). La contribution des biens durables à la production nationale a chuté de presque un demi-point de pourcentage depuis 2015; les biens durables représentaient 6,1% du PIB en 2021. La fabrication de biens durables a enregistré la perte de plus d'un demi-million d'emplois entre 2019 et 2020, et les niveaux d'emploi en 2020 étaient inférieurs à leur valeur de 2015. En ce qui concerne les biens non durables, la diminution de leur participation au PIB s'est limitée à 0,18 point de pourcentage depuis 2015. S'agissant de l'emploi, la fabrication de biens non durables a mieux résisté à la récession liée à la COVID-19 et conservé des niveaux d'emploi analogues à ceux observés en 2015.

Tableau 4.14 Évolution du secteur manufacturier, 2015-2021

(Milliards d'USD et % du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ^a
Secteur manufacturier (milliards d'USD)	2 131	2 103	2 199	2 334	2 371	2 272	2 484
	(% du PIB)						
Secteur manufacturier	11,7	11,2	11,3	11,4	11,1	10,9	11,1
Bien durables	6,5	6,4	6,3	6,3	6,2	6,1	6,1
Produits du bois	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Produits minéraux non métalliques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Métaux primaires	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Ouvrages en métaux	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Machines	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Produits informatiques et électroniques	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5	1,5
Matériel, appareils et composants électriques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Véhicules automobiles, carrosseries et remorques et leurs parties	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8
Autre matériel de transport	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6
Meubles et produits connexes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Produits manufacturés divers	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Biens non durables	5,2	4,9	4,9	5,0	4,9	4,8	5,0
Produits alimentaires et boissons et produits du tabac	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4
Usines de textiles et usines de produits textiles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Vêtements, et cuir et produits connexes	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Produits en papier	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Imprimerie et activités connexes d'appui	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits du pétrole et du charbon	0,8	0,5	0,7	0,9	0,8	0,5	0,8
Produits chimiques	1,8	1,9	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9
Matières plastiques et produits en caoutchouc	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Emploi (milliers)						
Secteur manufacturier	12 332	12 335	12 440	12 672	12 806	12 109	..
Bien durables	7 763	7 702	7 744	7 943	8 035	7 544	..
Biens non durables	4 569	4 633	4 695	4 729	4 770	4 565	..

.. Non disponible.

a Premier semestre de 2021, taux annuels corrigés des variations saisonnières.

Note: Les statistiques n'incluent pas le travail indépendant.

Source: Bureau des analyses économiques des États-Unis.

¹³⁶ La diminution concerne la contribution au PIB et non les rendements et les niveaux de production, qui ont continué d'augmenter au cours de la période à l'examen. En ce qui concerne l'emploi, les tendances à la baisse étaient décrites dans les rapports du Service de recherche du Congrès (CRS): CRS (2018), *Labor Market Patterns Since 2007*. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R45330>; et CRS (2019), *Job Creation in the Manufacturing Revival*. Adresse consultée: <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R41898>.

4.147. Avec plus de 12 millions d'emplois, le secteur manufacturier demeure le troisième employeur du secteur privé aux États-Unis en 2020, juste après le commerce de détail et les soins de santé et l'assistance sociale. Le secteur manufacturier est aussi le principal secteur d'exportation de l'économie américaine, et il représente plus de 80% du total des exportations de marchandises du pays (près de 55% de l'ensemble des exportations des États-Unis) en 2020; les États-Unis sont restés le deuxième exportateur de produits manufacturés en 2020.¹³⁷ Les exportations de produits manufacturés du pays en 2020 étaient dominées par les véhicules automobiles conçus pour le transport de personnes et leurs parties et accessoires; les circuits intégrés électroniques; les gaz de pétrole; les appareils téléphoniques, y compris les téléphones mobiles; les instruments et appareils médicaux; les médicaments, y compris les produits immunologiques tels que les vaccins; et les machines automatiques de traitement de l'information. Les gaz de pétrole, les circuits intégrés électroniques et les produits immunologiques étaient les produits d'exportation du secteur manufacturier pour lesquels la hausse des exportations avait été la plus rapide – elles avaient connu une augmentation combinée de 40,9 milliards d'USD depuis 2015. Par ailleurs, les exportations de parties et accessoires des véhicules, de véhicules automobiles et d'appareils téléphoniques ont enregistré une baisse cumulée de 27,3 milliards d'USD depuis 2015.

4.3.1 Mesures à la frontière

4.148. La moyenne simple des droits NPF appliqués des États-Unis pour le secteur non agricole en 2021 était de 4,0% (définition de l'OMC). Parmi les produits manufacturés visés par des droits plus élevés que la moyenne, on trouve les chaussures, les textiles et les vêtements. Les sections du SH concernant la pâte de bois, le papier et les œuvres d'art se voient appliquer les taux de droits les plus bas, tous à zéro. Les produits en acier et en aluminium sont en général soumis à des taux de droits NPF faibles ou nuls, mais nombre de ces produits sont soumis à des droits antidumping et des droits compensateurs, ainsi qu'à des mesures relevant de l'article 232 (sections 3.1.6 et 3.1.7). Depuis 2018, l'USDOC a mené et achevé sept enquêtes au titre de l'article 232: deux d'entre elles portaient sur l'acier et l'aluminium; les autres portaient respectivement sur les véhicules automobiles et leurs parties; l'uranium; les éponges de titane; les tôles pour noyaux de transformateurs; et le vanadium. Le Président a pris des mesures uniquement en ce qui concernait les enquêtes sur l'aluminium et l'acier, sous la forme de surtaxes tarifaires. Une enquête relative aux importations d'aimants permanents au néodyme-fer-bore (NdFeB) a été ouverte en septembre 2021.¹³⁸ L'enquête était en cours en février 2022. Ce même mois, deux ensembles de mesures de sauvegarde, visant les cellules photovoltaïques au silicium cristallin et les gros lave-linge à usage domestique, étaient en place (sections 3.1.6 et 3.1.7). Quelque 95% des 489 mesures antidumping en vigueur à la fin de 2021 s'appliquaient à des produits manufacturés ou semi-manufacturés; 48,0% de l'ensemble des mesures étaient appliquées aux produits en fer ou en acier, et 14,0% aux produits chimiques et pharmaceutiques. Environ 90% des mesures compensatoires en place à la même date portaient sur des produits manufacturés (section 3.1.6). Sur les déterminations positives de l'existence d'une fraude au paiement des droits de douane par des importateurs individuels établies par le BCP en vertu de la Loi sur les mesures d'application et de protection (Loi EAPA) jusqu'en janvier 2022, la grande majorité concernaient des produits manufacturés et, dans une large mesure, des produits en acier. Les importations de semi-conducteurs et de nombreux produits connexes depuis la Chine ont été soumises à des droits de 25% au titre de l'article 301 depuis juillet et août 2018 (section 3.1.7).¹³⁹

4.149. Les États-Unis exigent une licence ou un permis pour l'importation d'un nombre limité de produits manufacturés, y compris certains produits chimiques, les armes à feu, les explosifs et les matériaux nucléaires, généralement pour des raisons de protection et de sécurité. Ils ont modifié leurs procédures de licences d'importation automatiques relatives aux mécanismes amendés de surveillance concernant l'aluminium et l'acier, à savoir le Système de surveillance et d'analyse des

¹³⁷ USTR (2021), *2021 Trade Policy Agenda and 2020 Annual Report*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/reports/2021/2021%20Trade%20Agenda/Online%20PDF%202021%20Trade%20Policy%20Agenda%20and%202020%20Annual%20Report.pdf>.

¹³⁸ USDOC (2021), "The U.S. Department of Commerce Announces Section 232 Investigation into the Effect of Imports of Neodymium Magnets on U.S. National Security", 24 septembre. Adresse consultée: <https://www.commerce.gov/news/press-releases/2021/09/us-department-commerce-announces-section-232-investigation-effect>.

¹³⁹ Le document de l'OMC WT/TPR/S/382/Rev.1, du 27 mars 2019, fournit une description détaillée de l'ouverture de ces procédures. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web de l'USTR. Les fabricants pouvaient, sous certaines conditions, demander une exemption pour un intrant importé soumis aux droits de la Section 301.

importations d'acier (SIMA) et le Système de surveillance et d'analyse des importations d'aluminium (AIM), qui sont entrés en vigueur en octobre 2020 et juin 2021, respectivement.

4.3.2 Principales évolutions des politiques

4.150. Pendant la période à l'examen, les autorités ont activement cherché à encourager le développement du secteur manufacturier aux États-Unis grâce à des mesures visant différents domaines, notamment l'intensification de l'intégration commerciale régionale, des mesures de réponse à la COVID-19 visant à faciliter l'élaboration des vaccins et renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement en produits pharmaceutiques et en semi-conducteurs au niveau national, des incitations à développer le secteur manufacturier, des programmes d'achat sur le marché intérieur, y compris pour les marchés publics, et d'autres mesures étudiées dans d'autres sections du présent rapport.

4.151. L'AMEUC récemment mis en œuvre vise à renforcer les liens économiques entre les signataires, en particulier en ce qui concerne les véhicules automobiles (section 2.3.2). Pour les produits automobiles, il fait passer la teneur en valeur régionale à 75% (contre 62,5% dans le cadre de l'ALENA), rend obligatoire la production des parties principales dans la région, et exige qu'au moins 70% des achats d'acier et d'aluminium des constructeurs automobiles soient réalisés dans la région, entre autres mesures. Un régime d'échelonnement a été autorisé pour 13 fabricants, dans le cadre duquel ils pourront atteindre progressivement la teneur en valeur régionale dans les 5 années suivantes.¹⁴⁰ Les autorités ont confirmé une hausse des exportations de textiles et de vêtements des États-Unis vers le Canada et le Mexique depuis la mise en œuvre de l'AMEUC; ces produits bénéficient de préférences tarifaires accrues et de règles d'origine plus souples. Du fait de l'Accord de première phase avec la Chine signé le 15 janvier 2020, le secteur manufacturier des États-Unis devait bénéficier d'achats supplémentaires par la Chine de biens manufacturés pour un montant de 77,7 milliards d'USD (au-dessus du niveau de référence de 2017) pour les années civiles 2020 et 2021 (section 2.3.3).

4.152. Entre octobre 2018 et juin 2020, 15 détermination présidentielles ont été promulguées. Elles visaient à améliorer les capacités nationales¹⁴¹ de production, y compris, dans certains cas, la séparation et la transformation de produits et de matériaux déclarés essentiels à la défense nationale en vertu de la section 303 de la Loi de 1950 sur la production aux fins de la défense (50 U.S.C. 4533), telle que modifiée. Les produits déclarés essentiels à la défense nationale sont principalement liés à des équipements à usage militaire; cependant, certains ont de nombreux usages civils potentiels, comme les terres rares et les aimants permanents. La valeur totale de toutes les activités couvertes par une détermination présidentielle donnée ne peut pas excéder 50 millions d'USD, sauf si le Président l'autorise, si le Congrès l'autorise sous forme de loi, ou si l'interdiction est levée dans le cadre d'une urgence nationale déclarée par le Congrès ou le Président. Bien que n'importe quelle industrie puisse demander une aide au titre de la Loi DPA, seuls les produits couverts par une détermination présidentielle ou une dérogation pour cause d'urgence nationale sont admissibles à bénéficier d'un financement. Sur les exercices 2018 à 2021, le Congrès a consacré 330 millions d'USD aux activités couvertes par la Loi DPA.¹⁴²

4.153. En mars 2020, l'EPA et l'Administration fédérale de la sécurité routière (NHTSA) du Département des transports (DOT) ont publié une règle finale qui fixait les normes relatives aux émissions de dioxyde de carbone et à l'efficacité énergétique pour les voitures de tourisme et les camions légers pour les années modèles 2021-2026.¹⁴³ En décembre 2021, l'EPA a révisé ses normes relatives aux émissions de gaz à effet de serre pour les voitures de tourisme et les camions légers

¹⁴⁰ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 77, 21 avril, pages 22238-22244. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-08405>. La liste des fabricants bénéficiant de ce régime figure sur le site Web de l'USTR. Adresse consultée: <https://ustr.gov/trade-agreements/free-trade-agreements/united-states-mexico-canada-agreement/alternative-staging>.

¹⁴¹ Le paragraphe 50 U.S.C. 4552 définit comme "source nationale" toute entreprise commerciale qui effectue pratiquement l'intégralité des activités de R&D, d'ingénierie, de fabrication et de production dont elle a besoin aux États-Unis ou au Canada.

¹⁴² Ce montant ne comprend pas les crédits supplémentaires de 1,0 milliard d'USD accordés par le Congrès en vertu de la Loi CARES, en réponse à la pandémie de COVID-19.

¹⁴³ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 84, 30 avril, pages 24174-25278. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-04-30/pdf/2020-06967.pdf>.

pour les années modèles 2023-2026.¹⁴⁴ La NHTSA a aussi proposé des révisions pour les années modèles 2024-2026 en août 2021.¹⁴⁵

4.154. Depuis 2014, les États-Unis entretiennent un Réseau National pour l'Innovation dans le secteur manufacturier, nommé "Manufacturing USA", qui réunit le secteur du tourisme, le monde universitaire et les partenaires fédéraux autour de l'objectif de garantir un leadership mondial dans les activités manufacturières de pointe grâce à une collaboration public-privé à grande échelle sur la technologie, la chaîne d'approvisionnement et le développement de la main-d'œuvre. Outre les organismes fédéraux et plus de 1 200 fabricants, le réseau consiste en 16 instituts pour l'innovation dans le secteur manufacturier partiellement financés par des fonds fédéraux.¹⁴⁶ Au niveau des États, plusieurs programmes visent à attirer l'investissement vers le secteur manufacturier dans tous les États du pays.¹⁴⁷

4.155. La promotion et la défense des intérêts des fabricants et de leurs employés demeurent des priorités pour les autorités. Parmi les autres mesures, on compte les dérogations temporaires aux droits de douane telles que celles définies par la Loi sur la compétitivité du secteur manufacturier des États-Unis (AMCA) de 2016¹⁴⁸; les mesures de sauvegarde annoncées en vertu de l'article 201 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur; les mesures de contrôle des exportations nécessaires aux intérêts essentiels de sécurité; et les investigations visant à lutter contre les pratiques des autres pays ayant des effets de distorsion des échanges ou menaçant la sécurité nationale.

4.156. Le 24 février 2021, le Président a publié le Décret exécutif 14017 sur les chaînes d'approvisionnement américaines. Ce Décret préconise des chaînes d'approvisionnement américaines plus résilientes, plus diverses et plus sûres afin de garantir la prospérité et la sécurité nationale et, ainsi, de soutenir la production nationale et de promouvoir une base manufacturière et une main-d'œuvre américaines de premier ordre; il indique en outre que la politique de l'Administration actuelle consiste à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement des États-Unis. Le Décret exécutif donnait pour instruction: i) au Secrétaire au commerce de soumettre un rapport identifiant les risques et les orientations recommandées au sujet des chaînes d'approvisionnement relatives à la fabrication et au montage de semi-conducteurs; ii) au Secrétaire à l'énergie de soumettre un rapport identifiant les risques et les orientations recommandées au sujet de la chaîne d'approvisionnement pour les batteries de haute capacité, y compris les batteries de véhicules électriques; iii) au Secrétaire à la défense de soumettre un rapport identifiant les risques liés à la chaîne d'approvisionnement pour les minéraux essentiels et les autres matériaux identifiés comme stratégiques, y compris les éléments des terres rares; et iv) au Secrétaire à la santé et aux services sociaux (HHS) de soumettre un rapport identifiant les risques et les orientations recommandées au sujet de la chaîne d'approvisionnement pour les produits pharmaceutiques et les ingrédients pharmaceutiques actifs. Les rapports à 100 jours ont été publiés le 8 juin 2021.¹⁴⁹ Le Décret exécutif 14017 exigeait aussi que, dans un délai d'un an à compter de sa date de publication, les directeurs des organismes soumettent des rapports sur les évaluations par secteur de la chaîne d'approvisionnement concernant la base industrielle de la défense (Secrétaire à la défense); la base industrielle de la préparation au risque sanitaire et biologique (HHS); la base industrielle des secteurs et sous-secteurs essentiels des technologies de l'information et des communications (TIC); la base industrielle (Commerce et Sécurité intérieure); la base industrielle du secteur de l'énergie (Énergie); la base industrielle du secteur des transports (Transports); et la production de produits agricoles et alimentaires (Agriculture). En février 2022, sept rapports annuels d'organismes et un rapport de

¹⁴⁴ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 248, 30 décembre, pages 74434-74256. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-27854>.

¹⁴⁵ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 169, 3 septembre, pages 49602-49883. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-17496>.

¹⁴⁶ Le financement maximal d'un institut par des fonds fédéraux est fixé à 50% de ses coûts totaux. En 2020, les 16 instituts ont mobilisé 425 millions d'USD, dont 163 millions d'USD de fonds fédéraux. Manufacturing USA (2021), "Manufacturing USA Highlights Report Released", 5 novembre. Adresse consultée: <https://www.manufacturingusa.com/reports/manufacturing-usa-highlights-report-released>.

¹⁴⁷ La base de données sur les incitations des États en faveur des entreprises du Conseil pour la recherche communautaire et économique (C2ER), accessible sur abonnement, permet aux utilisateurs de consulter plus de 2 300 programmes incitatifs proposés par les États des États-Unis. Adresse consultée: <http://selectusa.stateincentives.org/>.

¹⁴⁸ P.L. 114-159. Le dernier cycle de suspensions tarifaires liées à l'AMCA a expiré le 31 décembre 2020.

¹⁴⁹ Maison blanche (2021), *Building Resilient Supply Chains, Revitalizing American Manufacturing, and Fostering Broad-Based Growth: 100-Day Reviews under Executive Order 14017*. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/06/100-day-supply-chain-review-report.pdf>.

synthèse énumérant les mesures prises depuis le Décret exécutif pour soutenir les chaînes d'approvisionnement et les projets de poursuite des travaux ont été publiés.¹⁵⁰

4.3.3 Mesures liées à la COVID et autres mesures de soutien

4.157. En réponse à la pandémie de COVID-19, en mai 2020, le gouvernement a lancé l'opération Warp Speed (OWS), un partenariat public-privé auquel participaient plusieurs organismes fédéraux, dans le but de faciliter l'élaboration rapide et la bonne livraison des vaccins, traitements et outils de diagnostic pour la COVID-19.¹⁵¹ Les efforts déployés dans le cadre de l'OWS étaient conduits par un partenariat fédéral entre le Département de la défense (DOD) et le Département de la santé et des services sociaux. Ce partenariat a été rebaptisé Groupe d'accélération de la lutte contre la COVID-19 (CAG) à la fin de février 2021. Le CAG a transféré ses responsabilités au Département HHS le 31 décembre 2021. Selon un rapport du CBO, l'OWS a fourni, par l'intermédiaire de l'Autorité de recherche-développement dans le domaine biomédical (BARDA)¹⁵², une aide de plus de 19,0 milliards d'USD à sept fabricants privés de produits pharmaceutiques qui élaboraient des vaccins, dans cinq cas en couvrant les coûts de R&D, et dans six cas en s'engageant à faire des achats anticipés des vaccins efficaces.¹⁵³ Les affectations de crédits à ces activités ont été approuvées par la Loi de 2020 relative aux crédits supplémentaires pour la préparation et la riposte face au coronavirus (P.L. 116-123), la Loi CARES, la Loi de finances révisée de 2021 et la Loi ARP. Les États-Unis ont pu acheter 700 millions de doses de 3 vaccins autorisés pour une utilisation d'urgence par la FDA le 11 décembre 2020, le 18 décembre 2020 et le 27 février 2021, respectivement.

4.158. L'article 2303 de la Loi ARP a affecté, pour l'année fiscale 2021, 6,05 milliards d'USD aux dépenses de recherche, développement, fabrication, production et achat de vaccins, traitements et fournitures et produits médicaux auxiliaires pour la prévention, la préparation ou la riposte concernant la COVID-19 ou toute maladie ayant un potentiel pandémique, ou le SARS-CoV-2 ou toute mutation virale ayant un potentiel pandémique. L'article 2304 a affecté 500 millions d'USD à l'évaluation de l'innocuité et de l'efficacité des vaccins, traitements et outils de diagnostic approuvés, agréés, faisant l'objet d'une licence ou d'une autorisation pour l'utilisation dans le traitement, la prévention ou le diagnostic de la COVID-19. L'article 2402 a affecté 1,75 milliard d'USD au séquençage génomique et à la surveillance.

4.159. Devant l'augmentation de la demande de médicaments et d'équipement médical liée à la pandémie de COVID-19, le Décret exécutif 13944¹⁵⁴ du 6 août 2020 a ordonné la création d'une liste de médicaments essentiels, contre-mesures médicales et intrants essentiels.¹⁵⁵ Ce décret vise à accélérer le développement de la production nationale de médicaments, d'équipements de protection individuelle, d'intrants essentiels, de produits pharmaceutiques finis et d'autres éléments finis en accordant la priorité aux commandes ou aux contrats fédéraux concernant ces produits, et en augmentant au maximum la part de la production nationale dans les marchés publics fédéraux. Le

¹⁵⁰ Maison blanche (2022), "The Biden-Harris Plan to Revitalize American Manufacturing and Secure Critical Supply Chains in 2022", 24 février. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2022/02/24/the-biden-harris-plan-to-revitalize-american-manufacturing-and-secure-critical-supply-chains-in-2022/>.

¹⁵¹ L'OWS était un partenariat entre, d'une part, des composantes du Département de la santé et des services sociaux, y compris les Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC), la FDA, les Instituts nationaux de la santé (NIH), et l'Autorité de recherche-développement dans le domaine biomédical (BARDA) et, d'autre part, le Département de la défense. L'OWS a collaboré avec des entreprises privées et d'autres organismes fédéraux. Des financements ont été fournis par l'intermédiaire de la BARDA.

¹⁵² La BARDA, au sein du Bureau du Secrétaire adjoint à la préparation et à l'intervention du Département HHS, a promu l'élaboration de contre-mesures médicales, y compris des vaccins, des médicaments, des traitements et des outils de diagnostic pour les urgences de santé publique telles que les accidents, incidents et attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), la grippe pandémique et les maladies infectieuses émergentes. Adresse consultée: <https://www.medicalcountermeasures.gov/barda/>.

¹⁵³ CBO (2021), *Research and Development in the Pharmaceutical Industry*, avril. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files/2021-04/57025-Rx-RnD.pdf>.

¹⁵⁴ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 158, 14 août, pages 49929-49934. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-18012>.

¹⁵⁵ En consultation avec les partenaires fédéraux, la FDA a rendu la liste accessible au public en octobre 2020. FDA (2020), *Drug and Biologic Essential Medicines, Medical Countermeasures, and Critical Inputs for the List Described in Section 3(c) of the Executive Order 13944*. Adresse consultée: <https://www.fda.gov/media/143406/download>.

Décret exécutif 13944 appelle aussi à réduire la dépendance envers les fabricants étrangers en ce qui concerne ces produits et à garantir une production nationale fiable à long terme; il indique en outre que la politique des États-Unis consiste à accélérer le développement d'une production nationale de médicaments et de contre-mesures médicales efficace, pour un coût raisonnable.

4.160. Le Programme de prêts de la Loi sur la production aux fins de la défense, administré par la Société américaine de financement du développement international (DFC) en partenariat avec le DOD, vise à rétablir la production nationale de ressources stratégiques nécessaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et à renforcer toute chaîne d'approvisionnement médicale nationale utile.¹⁵⁶ À cette fin, le Décret exécutif 13922 du 14 mai 2020 a délégué, en vertu du Titre III de la Loi de 1950 sur la production aux fins de la défense, telle que modifiée, une autorité limitée dans le temps à la DFC. La participation de la DFC au programme a pris fin en mars 2022. De plus, la Loi ARP a affecté 10 milliards d'USD, disponibles jusqu'au 30 septembre 2025, à toutes les activités menées dans le cadre de la Loi DPA.¹⁵⁷ En vertu du Décret exécutif 14017, un examen des produits pharmaceutiques et des ingrédients pharmaceutiques actifs, préparé par le Département HHS et publié en juin 2021, appelle à maintenir les incitations financières ou les investissements en faveur de la capacité nationale de production en vertu de la Loi DPA, et suggère de se concentrer sur les 50 à 100 médicaments les plus essentiels (Liste des médicaments essentiels).¹⁵⁸ En mars 2022, cette liste n'avait pas encore été publiée.

4.161. Les mesures prises à l'échelle mondiale pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont entraîné des perturbations des chaînes d'approvisionnement de plusieurs (sous-)secteurs des États-Unis fonctionnant en flux tendu. Les perturbations de la production et la livraison de semi-conducteurs a posé des difficultés à plusieurs activités manufacturières au niveau national, y compris la fabrication de véhicules, d'appareils médicaux et d'autres produits. Le législateur a promulgué la Loi sur la création de mesures incitatives pour la production de semi-conducteurs pour l'Amérique (Loi CHIPS), Titre XCIX de la Loi William M. (Mac) Thornberry d'autorisation de défense nationale pour l'exercice financier 2021, qui autorise l'USDOC à octroyer une aide financière à des entités privées ou à des consortiums publics-privés pour le financement, la construction, l'extension ou la modernisation d'installations afin de contribuer à la fabrication, à l'assemblage, aux essais, au prémontage et au montage de semi-conducteurs. La Loi n'affecte toutefois pas de crédits.

4.162. Les autres chaînes d'approvisionnement présentant un intérêt pour les autorités des États-Unis et mentionnées dans le Décret exécutif 14017 concernent i) les batteries de haute capacité, y compris les batteries de véhicules électriques et ii) les minéraux essentiels et autres matériaux définis comme stratégiques, y compris les éléments de terres rares. Les autorités soutiennent le développement des voitures et camions propres et elles ont fixé à 50% la part que les véhicules à émissions nulles devront représenter dans les ventes de voitures de tourisme et de camions légers en 2030.¹⁵⁹ Le Plan d'action sur le chargement des véhicules électriques présente les mesures prises par les organismes fédéraux pour contribuer à l'établissement d'un réseau national de bornes de recharge de véhicules électriques (7,5 milliards d'USD alloués par la Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois), remplacer les anciens bus scolaires par des bus à émissions nulles fabriqués aux États-Unis (7,5 milliards d'USD alloués), promouvoir la production de minéraux pour batteries, de matériaux raffinés, de composants de batteries et de batteries (6 milliards d'USD alloués), et encourager la fabrication de composants admissibles pour les véhicules admissibles (17 milliards d'USD sous forme de prêts directs disponibles par l'intermédiaire du Programme en faveur de la fabrication de véhicules à technologie de pointe du

¹⁵⁶ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 97, 19 mai, pages 30583-30584. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-10953>. En général, le financement accordé n'excède pas 80% du projet d'investissement, et l'échéance peut atteindre 25 ans; le montant du prêt et le taux d'intérêt sont définis au cas par cas. En mars 2022, aucun financement n'avait été distribué.

¹⁵⁷ Les montants affectés doivent être utilisés pour l'achat, la production ou la distribution de fournitures et d'équipements médicaux permettant de lutter contre la COVID-19, y compris les produits de diagnostic *in vitro* pour la détection du virus responsable de la COVID-19; de masques et d'équipements de protection individuelle; et de médicaments, d'outils et de produits biologiques approuvés, agréés, faisant l'objet d'une licence ou d'une autorisation pour l'utilisation dans le traitement ou la prévention de la COVID-19.

¹⁵⁸ Décret exécutif 14017 du 24 février 2021, "America's Supply Chains", *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 38, 1^{er} mars, pages 11849-11854. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-04280>.

¹⁵⁹ Le terme "véhicules à émissions nulles" renvoie aux véhicules électriques, aux véhicules électriques hybrides rechargeables et aux véhicules à pile à combustible. Des normes d'efficacité énergétique plus strictes sont aussi établies pour les autres types de véhicules. Décret exécutif 14037, *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 151, pages 43583-43585. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-17121>.

Bureau des programmes de prêt du Département de l'énergie), entre autres. En ce qui concerne les minéraux et les autres matériaux stratégiques, la liste des 35 minéraux essentiels, établie en 2018 en vertu du Décret exécutif 13817¹⁶⁰, a servi de fondement à l'examen de 2021, qui étend l'analyse aux produits stratégiques autres que les minéraux. De même que le Décret exécutif 13953¹⁶¹, le récent examen met en évidence la dépendance envers les importations pour plusieurs produits et suggère entre autres d'adopter une production écologiquement et socialement responsable; d'augmenter les capacités nationales de production et de transformation, y compris les capacités de recyclage; d'utiliser le Titre III de la Loi DPA et d'autres programmes pour soutenir les capacités domestiques et les technologies émergentes; et de renforcer les stocks des États-Unis. Une liste actualisée de minéraux essentiels, comprenant 50 minéraux, a été publiée en février 2022.¹⁶²

4.3.4 Petites entreprises

4.163. D'après les données de 2018 du Bureau fédéral des recensements, 32,5 millions de petites entreprises constituaient 99,7% de l'ensemble des entreprises américaines et employaient 61,2 millions de personnes (46,8% de l'ensemble des salariés).¹⁶³ Les femmes représentaient 47,3% des travailleurs et possédaient 43,1% des petites entreprises; seul un cinquième des petites entreprises appartiennent à des personnes faisant partie d'une minorité raciale. Les marchandises exportées par 280 000 petites entreprises, estimées à 460 milliards d'USD, représentaient 31,6% de l'ensemble des exportations en 2019. Bien que les 242 000 petites entreprises (avec des salariés) du secteur manufacturier ne représentent que 4% de l'ensemble des petites entreprises du pays, leurs 5,1 millions de salariés représentent 42,6% de l'emploi dans le secteur manufacturier et 8,3% de l'ensemble des emplois générés par les petites entreprises. Les PME du secteur manufacturier sont une source d'emplois.

4.164. Pour la première fois dans un accord commercial auquel les États-Unis sont partie, l'AMEUC inclut un chapitre consacré aux petites et moyennes entreprises (PME), reconnaissant le rôle de celles-ci dans chacune des économies signataires. Les entreprises américaines de moins de 500 salariés représentent les deux tiers des entreprises faisant du commerce de marchandises avec le Canada et le Mexique. L'Accord promeut la coopération et le partage d'information pour augmenter les possibilités d'échanges et d'investissement pour les PME dans la région, réduit les formalités administratives pour les expéditions d'une valeur inférieure à 2 500 USD, augmente les niveaux de *de minimis*, élimine la prescription de présence locale pour les fournisseurs de services transfrontières et facilite l'échange d'informations et de meilleures pratiques relatives à la participation des PME aux marchés publics visés, entre autres mesures.¹⁶⁴

4.165. L'Administration des petites entreprises (SBA) réalise un suivi des économies liées à la réduction de la charge réglementaire pesant sur les petites entreprises dans un rapport annuel.¹⁶⁵ L'amélioration de la capacité des petites entreprises à participer aux marchés au niveau mondial est un objectif essentiel des autorités. Les recommandations résultant de l'examen au titre du Décret exécutif 14017 sont les suivantes: i) investir dans les petites et moyennes entreprises et les entreprises désavantagées intervenant dans les chaînes d'approvisionnement essentielles; ii) développer un écosystème incluant les petites et moyennes entreprises et les entreprises désavantagées innovantes et en croissance; et iii) examiner la capacité de l'Export-Import Bank à s'appuyer sur les autorités existantes pour soutenir le secteur manufacturier des États-Unis. D'autres mesures, par exemple des marchés publics réservés et un système de préférences, promeuvent les

¹⁶⁰ *Federal Register* (2017), vol. 82, n° 246, 26 décembre, pages 60835-60837. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2017-27899>.

¹⁶¹ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 193, 5 octobre, pages 62539-62544. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-22064>.

¹⁶² *Federal Register* (2022), vol. 87, n° 37, 24 février, pages 10381-10382. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2022-04027>.

¹⁶³ SBA, Bureau de défense des intérêts (Office of Advocacy), *2021 Small Business Profile*. Adresse consultée: <https://cdn.advocacy.sba.gov/wp-content/uploads/2021/08/30144808/2021-Small-Business-Profiles-For-The-States.pdf>.

¹⁶⁴ USTR, *USMCA Fact Sheets – Small and Medium-Sized Businesses*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/fs/USMCA/USMCA-SME.pdf>.

¹⁶⁵ Le dernier rapport de la SBA concernant les économies réalisées pendant l'année fiscale 2020 a été publié en juillet 2021. SBA (2021) *Report on the Regulatory Flexibility Act, FY 2020: Annual Report of the Chief Counsel for Advocacy on Implementation of the Regulatory Flexibility Act and Executive Order 13272*. Adresse consultée: <https://advocacy.sba.gov/2021/07/21/report-on-the-regulatory-flexibility-act-fy-2020-annual-report-of-the-chief-counsel-for-advocacy-on-implementation-of-the-regulatory-flexibility-act-and-executive-order-13272/>.

opportunités économiques pour les petites entreprises, y compris celles du secteur manufacturier (section 3.3).

4.166. Comme indiqué dans la section 1, pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les petites entreprises, la Loi CARES a créé le Programme de protection des salaires (PPP) et le Programme d'avance de fonds en cas de catastrophe liée à la COVID-19 causant un dommage économique (EIDL). Par la suite, le Programme PPP a été adapté à plusieurs reprises¹⁶⁶, et a consisté en deux ouvertures de crédit, seuls certains emprunteurs ayant déjà reçu un prêt au titre du PPP étant admissibles à en recevoir un second. Les prêts au titre du Programme PPP visaient à inciter directement les petites entreprises à maintenir leurs employés dans leurs effectifs. Alors que les entreprises de 500 salariés ou moins¹⁶⁷ étaient admissibles pour la première ouverture de crédit, seules les entreprises de 300 salariés ou moins étaient admissibles pour la seconde, qui a pris fin en décembre 2021. Au 5 juin 2020, les prêts avaient un taux d'intérêt de 1% et une échéance de cinq ans, et aucune garantie n'était exigée; le montant maximal des prêts était fixé à 2,5 fois la masse salariale mensuelle moyenne sur 2019 ou 2020 (ou 3,5% pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration), jusqu'à 10 millions d'USD. Pour la seconde ouverture de crédit au titre du Programme PPP, le montant maximal était de 2 millions d'USD. Les emprunteurs pouvaient demander à être exonérés du remboursement du prêt selon certains critères liés à la préservation des emplois et à l'utilisation des fonds.¹⁶⁸ Le secteur manufacturier a reçu 76 milliards d'USD au titre de l'ensemble du Programme PPP.¹⁶⁹

4.167. Le Programme d'avance de fonds en cas de catastrophe liée à la COVID-19 causant un dommage économique (EIDL) de la SBA a fourni une aide en matière de fonds de roulement aux petites entreprises, qui étaient définies, avec quelques exceptions limitées¹⁷⁰, comme les entreprises ayant 500 salariés ou moins. Initialement, le programme de prêts offrait la possibilité de demander une avance au titre de l'EIDL, qui consistait en une aide économique d'urgence d'un montant maximum de 10 000 USD (1 000 USD par employé), demandée au moment du dépôt de la demande de prêt par l'entreprise qui connaissait une perte de recettes.¹⁷¹ Les demandes de prêt ne pouvaient être déposées que jusqu'au 31 décembre 2021, avec une échéance allant jusqu'à 30 ans, un report automatique de 2 ans pour le premier versement et un taux d'intérêt de 3,75% pour les petites entreprises. Le montant maximum d'un prêt était de 2 millions d'USD, et une garantie était nécessaire pour les prêts supérieurs à 25 000 USD.¹⁷² En outre, la Loi ARP a autorisé les entreprises de moins de 500 employés à demander des crédits d'impôt remboursables équivalents au coût qu'aurait représenté le fait d'accorder à leurs salariés des congés maladie ou des congés familiaux payés en raison de la COVID-19. Cette mesure était offerte du 1^{er} avril 2021 au

¹⁶⁶ Parmi les lois modifiant le Programme PPP, lui affectant des fonds, modifiant ses critères d'admissibilité ou étendant le délai de présentation des demandes, on compte la Loi relative au programme de protection des salaires et à l'amélioration de la couverture d'assurance santé, la Loi de 2020 relative à l'assouplissement du programme de protection des salaires (P.L. 116-147), la Loi de finances révisée de 2021, et la Loi de 2021 sur la reconduction du Programme PPP.

¹⁶⁷ Les entreprises de plus de 500 salariés mais situées dans les limites définies par la SBA en termes de salariés au titre de leur activité relevant du SCIAN étaient aussi admissibles.

¹⁶⁸ SBA, *PPP Loan Forgiveness*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/funding-programs/loans/COVID-19-relief-options/paycheck-protection-program/ppp-loan-forgiveness>.

¹⁶⁹ SBA, *Paycheck Protection Program (PPP) Reports*, diverses éditions. Adresses consultées: https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-06/PPP_Report_Public_210531-508.pdf; et https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-09/PPP_Report_-_2020-08-10-508.pdf.

¹⁷⁰ Exceptions présentées sur le site Web de la SBA: *SBA, COVID EIDL Loans Information as of September 8, 2021*. Adresse consultée: <https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-09/COVID-EIDL-FAQs-090821-508.pdf>.

¹⁷¹ Les entreprises de 300 employés ou moins affichant une perte de revenus supérieure à 30% sur une période de 8 semaines depuis le 2 mars 2020 (par rapport à l'année précédente) et situées dans des communautés à faible revenu (telles que définies par l'article 45D e) du Code des impôts) étaient admissibles à demander une subvention non remboursable (Avance ciblée au titre de l'EIDL) d'un montant allant jusqu'à 10 000 USD. Une subvention complémentaire de 5 000 USD (Avance ciblée complémentaire) était disponible pour les entreprises de 10 employés ou moins, situées dans ces communautés et justifiant d'une perte de revenus de plus de 50% sur la même période; le montant total de ces aides allait jusqu'à 15 000 USD, ce qui incluait l'avance ciblée au titre de l'EIDL de 10 000 USD. SBA (2021), *Targeted and Supplemental Advance: Frequently Asked Questions*, 27 avril. Adresse consultée: https://www.sba.gov/sites/default/files/2021-04/Targeted%20and%20Supplemental%20Advance%20FAQ_FINAL-508.pdf.

¹⁷² Le montant minimal d'aide en cas de catastrophe pour lequel la SBA pouvait exiger une garantie a été initialement fixé à ce niveau pour trois ans par la Loi RISE de 2015 sur les catastrophes (P.L. 114-88) et a été prorogé pour quatre ans par la Loi sur la reconstruction des petites entreprises après une catastrophe (P.L. 116-70), promulguée le 22 novembre 2019.

30 septembre 2021.¹⁷³ Enfin, la Loi CARES a aussi apporté une aide aux petites entreprises dans le cadre du Code des faillites (11 U.S.C. 101 et suivants). Notamment, elle a augmenté le plafond global d'endettement pour les petites entreprises demandant une aide, le faisant passer de 2,73 millions d'USD à 7,5 millions d'USD, excluant les versements au titre de l'aide fédérale en réponse à la COVID-19 des revenus disponibles lors du dépôt de bilan; elle a aussi autorisé l'apport de modifications à des plans confirmés au titre du Chapitre 13 en prorogeant les délais de paiement jusqu'à sept ans. Les aides ont été prorogées jusqu'au 26 mars 2022.¹⁷⁴

4.4 Services

4.4.1 Services financiers

4.4.1.1 Aperçu général

4.168. Le secteur des services financiers contribue de manière substantielle à l'économie des États-Unis. En 2021 (troisième trimestre), la part des services financiers dans le PIB était de 8,5%, contre 7,5% en 2017, comme indiqué dans l'examen précédent. Les services bancaires ont produit 3,7% du PIB, les services d'assurance et les services connexes, 2,9%, les valeurs mobilières, les contrats sur les produits de base et les investissements, 1,7%, et les fonds, sociétés fiduciaires et autres instruments financiers, 0,1%.¹⁷⁵ Les États-Unis ont continué d'enregistrer un excédent très important pour ce qui est du commerce des services financiers pendant la période à l'examen. En 2020, les exportations de services financiers (à l'exclusion des services d'assurance) se sont élevées à 144,34 milliards d'USD, soit une hausse de 6% par rapport à 2019, tandis que les importations de ces services se sont chiffrées à 42,26 milliards d'USD. En revanche, le pays enregistre un déficit pour les services d'assurance, dont les exportations se sont élevées à 20,43 milliards d'USD et les importations à 55,62 milliards d'USD en 2020.¹⁷⁶

4.169. Au 31 décembre 2021, seule une banque faisait encore partie du Programme d'achat d'actifs douteux (Programme TARP) mis en place par le gouvernement pour faire face à la crise financière. Le montant autorisé pour le Programme TARP était initialement de 700 milliards d'USD, puis a été réduit à 475 milliards d'USD. Au 31 décembre 2021, un total de 443 milliards d'USD avait été déboursé dans le cadre du programme, et un total de 442,7 milliards d'USD avait été récupéré. Le Trésor estime que le coût global combiné du Programme TARP était de 32,1 milliards d'USD. Dans le cadre de ce programme, le Trésor a mis en place le Programme d'achat d'actions, un programme d'achat d'actions préférentielles et d'obligations subordonnées. Au 31 décembre 2021, le Trésor avait recouvré 226,8 milliards d'USD au moyen de remboursements, de dividendes, d'intérêts et d'autres revenus, alors que 204,9 milliards d'USD avaient été investis initialement dans le cadre du Programme d'achat d'actions.¹⁷⁷ En février 2022, la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) et la Federal Home Loan Mortgage Corp (Freddie Mac) sont toujours sous tutelle.

4.170. Au 30 septembre 2021, on comptait 2 127 "grandes" banques commerciales aux États-Unis, chacune ayant des actifs consolidés de 300 millions d'USD ou plus, contre 1 812 en 2017. À la même date, les actifs totaux du système bancaire s'élevaient à 21 600 milliards d'USD (contre 16 700 milliards d'USD en 2017), dont 19 700 milliards d'USD appartenaient à des banques nationales et 1 900 milliards d'USD à des banques à capitaux étrangers.¹⁷⁸ Il y a environ 5 098 coopératives de crédit aux États-Unis. Les coopératives de crédit sont des organisations à but non lucratif appartenant à leurs membres; elles acceptent les dépôts, accordent des prêts et fournissent un large éventail d'autres services financiers. Les États-Unis sont le plus grand marché

¹⁷³ IRS (2021), *Under the American Rescue Plan, Employers Are Entitled to Tax Credits for Providing Paid Leave to Employees Who Take Time Off Related to COVID-19 Vaccinations*, 28 juillet. Adresse consultée: <https://www.irs.gov/newsroom/employer-tax-credits-for-employee-paid-leave-due-to-COVID-19>.

¹⁷⁴ COVID-19 Loi de 2021 sur l'extension de l'aide en cas de faillite (P.L. 117-5).

¹⁷⁵ Bureau des analyses économiques, *Interactive Data*. Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=150&step=2&isuri=1&categories=gdp&ind>.

¹⁷⁶ Bureau des analyses économiques, *International Data*. Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=62&step=9&isuri=1&6210=4>.

¹⁷⁷ Département du Trésor (2022), *Troubled Asset Relief Program, Monthly Report to Congress, December 2021*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/256/2021-12-December-Monthly-Report-to-Congress.pdf>.

¹⁷⁸ Federal Reserve Statistical Release. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/releases/lbr/current/>.

de l'assurance au monde, avec des primes d'assurance nettes qui s'élevaient à 1 280 milliards d'USD en 2020, et un total d'actifs liquides et investis de 9 700 milliards d'USD.¹⁷⁹

4.171. Les marchés financiers des États-Unis ont été fortement affectés par l'apparition de la pandémie de COVID-19. Après avoir atteint des niveaux records à la mi-février de 2020, alors que le nombre de cas de coronavirus continuait d'augmenter, la perception du risque s'est accrue et les marchés financiers ont subi d'importantes corrections, tandis que la demande d'actifs sûrs et plus liquides, comme les bons du Trésor des États-Unis, a augmenté, entraînant des hausses de prix et une augmentation des écarts de rendement des obligations d'entreprises.¹⁸⁰ La Réserve fédérale a réagi en adoptant des mesures telles que la réduction du taux de crédit primaire de 150 points de base, à 0,25%, à compter du 16 mars 2020, et la réduction des coefficients de réserves obligatoires à 0% à compter du 26 mars 2020. Elle a également encouragé les banques à utiliser leurs réserves de capitaux et de liquidités. Des mesures visant à soutenir l'allocation de crédits ont également été mises en place (voir plus bas).

4.4.1.2 Législation et réglementation

4.172. Le secteur financier est régi par de nombreuses lois importantes, notamment, la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse (Loi SEC), la Loi sur les sociétés de placement, la Loi sur les holdings bancaires, la Loi sur la Banque nationale et la Loi fédérale sur l'assurance-dépôts. La Loi Dodd-Frank de 2010 sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur (Loi Dodd-Frank ou DFA) a considérablement complété et révisé la législation régissant le secteur financier. Des modifications ont été apportées à la Loi Dodd-Frank en 2018, en vertu du titre IV (Adaptation de la réglementation à certains holdings bancaires) de la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs (P.L. 115-174) du 24 mai 2018 (voir plus bas).

4.173. Plusieurs institutions et organismes sont chargés de la supervision et de la réglementation des différents aspects du secteur financier, y compris la Réserve fédérale, le Bureau du Contrôleur de la monnaie (OCC), et la Société fédérale d'assurance-dépôts (FDIC) pour le secteur bancaire; l'Administration nationale des coopératives de crédit (NCUA); la Commission des opérations de bourse (SEC); la Commission du marché à terme des marchandises (CFTC); l'Agence fédérale de financement du logement (FHFA); et le Bureau de la protection financière du consommateur (CFPB), un bureau indépendant du Système de la Réserve fédérale. Le Conseil de surveillance de la stabilité financière (FSOC), créé en vertu de la Loi Dodd-Frank, a été établi pour identifier les risques pour la stabilité financière des États-Unis qui pourraient naître en cas de grandes difficultés financières ou de faillite des grands holdings bancaires interdépendants ou des sociétés financières non bancaires, ou découler de leurs activités; promouvoir la discipline de marché; et répondre aux nouvelles menaces contre la stabilité du système financier des États-Unis. Si les activités d'assurance sont principalement réglementées au niveau des États, la Loi Dodd-Frank prévoit également que la Réserve fédérale encadre les assureurs affiliés à des holdings d'épargne et de prêt et, en vertu de cette loi, le Bureau fédéral des assurances (FIO) du Trésor a la responsabilité de surveiller tous les aspects du secteur de l'assurance. En outre, la Loi Dodd-Frank a aussi habilité la SEC et la CFTC à réglementer les opérations de gré à gré sur des produits dérivés (swaps).

4.174. L'article 113 de la Loi Dodd-Frank habilite le FSOC à déterminer si une société financière non bancaire doit être placée sous la surveillance du Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale et être soumise à des normes prudentielles renforcées si l'ampleur des difficultés financières de la société risque de mettre en péril la stabilité financière des États-Unis.¹⁸¹ En décembre 2019, le FSOC a approuvé un texte sur le pouvoir d'exiger la supervision et la réglementation de certaines sociétés financières non bancaires (*Authority to Require Supervision and Regulation of Certain Nonbank Financial Companies*), sa règle et directive d'interprétation finale mise à jour concernant les déterminations relatives aux sociétés financières non bancaires, qui a remplacé la directive précédente.¹⁸² La nouvelle directive donne la priorité aux efforts que déploie le FSOC pour identifier

¹⁷⁹ Institut d'information sur les assurances, *Facts + Statistics: Industry Overview*. Adresse consultée: <https://www.iii.org/fact-statistic/facts-statistics-industry-overview>.

¹⁸⁰ Conseil de stabilité financière (2020), *Holistic Review of the March Market Turmoil*, 17 novembre. Adresse consultée: <https://www.fsb.org/wp-content/uploads/P171120-2.pdf>.

¹⁸¹ Département du Trésor, *Designations*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-markets-financial-institutions-and-fiscal-service/fsoc/designations>.

¹⁸² Conseil de surveillance de la stabilité financière, *Authority to Require Supervision and Regulation of Certain Nonbank Financial Companies*, *Federal Register* (2019), volume 84, n° 249, 30 décembre, pages 71740

les risques et menaces potentiels pour la stabilité financière des États-Unis à l'échelle du système grâce à une approche fondée sur les activités, plutôt que par des déterminations par entité, comme c'était le cas auparavant, afin de réduire les possibilités de distorsion de la concurrence sur le marché qui pourraient résulter de déterminations par entité.

4.175. L'article 804 de la Loi Dodd-Frank habilite le FSOC à désigner une institution financière comme étant d'importance systémique s'il détermine que sa faillite ou l'interruption de ses activités pourrait créer ou accroître le risque que d'importants problèmes de liquidité ou de crédit gagnent les institutions financières ou les marchés et menacer ainsi la stabilité du système financier des États-Unis. Les institutions financières désignées comme telles sont soumises à des dispositions prudentielles et à une surveillance accrues; elles doivent notifier au préalable et prévoir l'examen anticipé de tout changement de leurs règlements, procédures et activités, et sont soumises aux dispositions pertinentes d'examen et d'application. Le FSOC a désigné huit institutions financières comme étant d'importance systémique au titre de la Loi Dodd-Frank.¹⁸³

4.176. En vertu de l'article 318 de la Loi Dodd-Frank, le Conseil de la Réserve fédérale est chargé de recouvrer les frais d'évaluation, redevances et autres impositions auprès de certains grands holdings bancaires et holdings d'épargne et de prêt ainsi que de certaines sociétés financières non bancaires que le FSOC a désignés comme devant faire l'objet d'une surveillance par le Conseil à hauteur des dépenses que celui-ci juge nécessaires ou appropriées pour assurer la surveillance et la réglementation de ces sociétés. En décembre 2020, la Réserve fédérale a publié une règle finale visant à ajuster le montant facturé aux entreprises évaluées dont le total des actifs consolidés est compris entre 100 et 250 milliards d'USD, pour tenir compte des modifications des responsabilités en matière de surveillance et de réglementation découlant de la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs du 24 mai 2018 (Loi EGRRCPA) (P.L. 115-174); en vertu de cette règle, le seuil minimal pour l'évaluation a également été relevé de 50 milliards d'USD à 100 milliards d'USD.¹⁸⁴

4.177. L'article 619 de la Loi Dodd-Frank, communément appelé règle Volcker, est entré en vigueur en juillet 2015. L'objectif de la règle Volcker est de réduire le montant des investissements spéculatifs dans les bilans des grandes entreprises. À cette fin, elle interdit aux entités bancaires d'effectuer pour leur propre compte des opérations sur tout titre ou produit dérivé et certains autres instruments financiers, sous réserve de certaines exceptions.¹⁸⁵ Elle a supprimé certaines limitations de la règle Volcker sur les conventions de dénomination des fonds spéculatifs et des fonds de capital-investissement, a exempté la plupart des petites banques du champ d'application de la règle Volcker en augmentant la limite minimale, a réduit les charges réglementaires pour les petits et moyens holdings bancaires et a introduit des modifications concernant le calcul du ratio de capitalisation supplémentaire des banques dépositaires.¹⁸⁶

4.178. La Loi CARES, promulguée le 27 mars 2020, contient une disposition prévoyant un assouplissement temporaire pour les banques communautaires en définissant un ratio de capitalisation des banques communautaires de 8% (le minimum autorisé par la loi)¹⁸⁷, et en

à 71770. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/261/Authority-to-Require-Supervision-and-Regulation-of-Certain-Nonbank-Financial-Companies.pdf>.

¹⁸³ À savoir: la Clearing House Payments Company LLC; CLS Bank International; Chicago Mercantile Exchange, Inc.; Depository Trust Company; Fixed Income Clearing Corporation; ICE Clear Credit LLC; National Securities Clearing Corporation; et Options Clearing Corporation. Département du Trésor, *Designations*.

Adresse consultée: <https://www.treasury.gov/initiatives/fsoc/designations/Pages/default.aspx>.

¹⁸⁴ Système de la Réserve fédérale, 12 C.F.R. Partie 246. Règlement TT. N° de dossier R-1683.

Supervision and Regulation Assessments of Fees for Bank Holding Companies and Savings and Loan Holding Companies with Total Consolidated Assets of \$100 Billion or More. Adresse consultée:

<https://www.federalreserve.gov/newsevents/pressreleases/bcreg20201119a.htm>.

¹⁸⁵ Par exemple, les transactions commerciales de bons du Trésor et les transactions en rapport avec la souscription ou la tenue de marché, pour le compte de clients, effectuées par une compagnie d'assurance uniquement pour son compte général. De plus, la règle autorise certaines activités de couverture de risques, ainsi que les opérations pour compte propre réalisées uniquement hors du territoire des États-Unis et par une entité bancaire qui n'est pas contrôlée directement par une entité bancaire constituée en droit américain au niveau fédéral ou d'un État.

¹⁸⁶ OCC, Final Rule on Covered Savings Associations, *Federal Register* (2019), volume 84, n° 101, 24 mai, pages 23991 à 24007. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-05-24/pdf/2019-10902.pdf>.

¹⁸⁷ La Loi EGRRCPA donnait pour instruction aux organismes bancaires fédéraux d'établir un ratio de capitalisation des banques communautaires qui n'était pas inférieur à 8% et qui ne dépassait pas 10% pour les banques communautaires admissibles.

accordant aux banques communautaires remplissant les conditions requises qui ne respectent pas ce ratio un délai de grâce raisonnable pour y parvenir. Ces dispositions étaient en vigueur jusqu'à la date de fin de la situation d'urgence nationale concernant l'épidémie de COVID-19 ou jusqu'au 31 décembre 2020, la date la plus proche étant retenue. Le ratio a été porté à 8,5% en 2021, puis à son niveau initial de 9% au premier trimestre de 2022.¹⁸⁸ La Loi CARES autorisait l'accès temporaire au crédit pour les coopératives de crédit d'entreprise en plus des coopératives de crédit de personnes physiques. La Loi a modifié la Loi fédérale sur les coopératives de crédit afin d'offrir une plus grande flexibilité aux coopératives de crédit d'entreprise en ce qui concerne le montant qu'elles doivent payer pour souscrire au capital social du Mécanisme central d'octroi de liquidités (CLF).¹⁸⁹ La Loi CARES a temporairement augmenté le pouvoir d'emprunt du Conseil de la NCUA pour le compte du CLF à 16 fois le capital social souscrit et l'excédent du CLF.¹⁹⁰ En décembre 2020, la NCUA a reporté au 31 décembre 2021 la date d'entrée en vigueur de sa règle finale temporaire, publiée en avril 2020, qui modifiait certaines prescriptions réglementaires afin de garantir que les coopératives de crédit à assurance fédérale (FICU) puissent gérer les liquidités de manière appropriée pour remédier aux difficultés causées par la pandémie de COVID-19. La règle a temporairement augmenté le montant total maximum des participations à des prêts qu'une FICU peut souscrire auprès d'un seul prêteur à 5 millions d'USD ou à 200% de la valeur nette de la FICU, le montant le plus élevé étant retenu.

4.179. La Réserve fédérale a mis en place les mécanismes de prêt d'urgence ci-après pour soutenir le flux de crédit dans l'économie: i) la Facilité de crédit d'entreprise sur le marché primaire, qui est ouverte aux entreprises à cote de crédit élevé et qui fournit un financement provisoire pour une durée maximale de 4 ans; ii) la Facilité de crédit d'entreprise sur le marché secondaire, qui achète sur le marché secondaire des obligations d'entreprises émises par des entreprises américaines à cote de crédit élevé et des fonds négociés en bourse cotés aux États-Unis; iii) la Facilité de prêt à terme sur les titres adossés à des actifs, qui accorde des prêts sans recours aux détenteurs de certains titres adossés à des actifs remplissant les conditions requises; iv) la Facilité de trésorerie des fonds communs de placements monétaires (MMLF), qui permet aux institutions financières remplissant les conditions requises d'obtenir des prêts garantis par des actifs de qualité achetés auprès de fonds communs de placements monétaires; v) la Facilité de financement du papier commercial, qui achète du papier commercial non garanti à 3 mois et du papier commercial adossé à des actifs auprès d'émetteurs admissibles; vi) la Facilité de crédit pour les opérateurs du marché primaire, qui offre des financements à 1 jour et des financements à terme avec des échéances allant jusqu'à 90 jours contre un large éventail de garanties; vii) la Facilité de trésorerie du Programme de protection des salaires (PPPLF), qui accorde des prêts sans recours aux institutions financières remplissant les conditions requises qui donnent en garantie des prêts couverts par la SBA (Programme de protection des salaires – Programme PPP); viii) la Facilité de trésorerie municipale, qui achète des billets à court terme directement auprès des différentes parties prenantes; et ix) le Programme de prêts Main Street, qui achète des participations dans des prêts accordés à des petites et moyennes entreprises remplissant les conditions requises.¹⁹¹ La Réserve fédérale a également participé à des échanges de liquidités coordonnés avec d'autres banques centrales, ainsi qu'à une facilité de mise en pension temporaire pour les autorités monétaires étrangères et internationales (FIMA), qui a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2021.

¹⁸⁸ Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale (2021), *SR 21-21: Interagency Statement on the Community Bank Leverage Ratio Framework*, 21 décembre. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/supervisionreg/srletters/SR2121.htm>.

¹⁸⁹ Le CLF est une société publique d'économie mixte qui fournit au système des coopératives de crédit une source potentielle de fonds pour faire face aux problèmes de liquidités à l'échelle du système. Le CLF sert également de source de liquidités supplémentaire pour le Fonds national d'assurance des parts de coopératives de crédit. Les coopératives de crédit membres sont propriétaires du CLF, qui relève de la NCUA. L'adhésion au CLF se fait sur une base volontaire.

¹⁹⁰ En juillet 2020, 3 797 coopératives de crédit, soit 73% de l'ensemble des coopératives de crédit à assurance fédérale, avaient accès au CLF, soit en tant que membre ordinaire, soit par l'intermédiaire de leur coopérative de crédit d'entreprise. Au 31 mai 2020, le pouvoir d'emprunt du CLF s'élevait à 25,8 milliards d'USD, soit une augmentation de 15,3 milliards d'USD depuis avril 2020. NCUA (2020), "CLF Borrowing Capacity Exceeds \$25 Billion", 6 juillet. Adresse consultée: <https://www.ncua.gov/newsroom/press-release/2020/clf-borrowing-capacity-exceeds-25-billion>.

¹⁹¹ Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale, *COVID-19 Supervisory and Regulatory FAQs, Federal Reserve Liquidity Programs*. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/COVID-19-supervisory-regulatory-faqs.htm>.

4.180. Les organismes de réglementation bancaire des États-Unis ont adopté en septembre 2014 le ratio de liquidité à court terme (LCR) prévu par les règles de Bâle III au moyen d'une règle finale.¹⁹² La règle impose aux établissements un LCR d'au moins 100% et s'applique à certains grands établissements bancaires, généralement ceux dont le total des actifs consolidés est égal ou supérieur à 100 milliards d'USD. Les banques communautaires ne sont pas tenues de respecter cette règle. Les prescriptions relatives au LCR sont adaptées aux risques auxquels sont exposés les grands établissements bancaires, les prescriptions les plus strictes s'appliquant aux établissements les plus importants et les plus complexes. En réponse à la pandémie de COVID-19, en mai 2020, les organismes de réglementation bancaire fédéraux ont adopté une règle finale provisoire pour modifier la prescription relative au LCR afin de soutenir la participation des établissements bancaires à la MMLF et à la PPPLF.¹⁹³ La modification est restée en vigueur jusqu'au 30 juillet 2021, après quoi aucune nouvelle extension de crédit n'a été accordée au titre de la PPPLF (pour la MMLF, la modification est restée en vigueur jusqu'au 31 mars 2021).

4.181. En juillet 2013, la Réserve fédérale a publié une règle finale visant à mettre en œuvre aux États-Unis les règles en matière de fonds propres de Bâle III.¹⁹⁴ Cette règle fixe un ratio minimal entre fonds propres de catégorie 1 et actifs pondérés en fonction des risques de 6% et un ratio de capitalisation minimal de 4% pour tous les établissements bancaires, ainsi qu'un ratio du total des fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques (ratio du total des fonds propres) de 8%. Conformément aux prescriptions relatives aux mesures correctives rapides pour les banques, une banque répond à la définition réglementaire de "bien capitalisée" lorsque son ratio de fonds propres totaux pondéré en fonction des risques est égal ou supérieur à 10%, son ratio de fonds propres de catégorie 1 pondéré en fonction des risques est égal ou supérieur à 8%, son ratio de levier est égal ou supérieur à 5%, et son ratio de fonds propres de catégorie 1 en actions ordinaires pondéré en fonction des risques est égal ou supérieur à 6,5%. En septembre 2016, le Conseil de la Réserve fédérale a publié une déclaration de politique générale concernant les considérations sur lesquelles il s'appuierait pour mettre en œuvre un volant de fonds propres contracyclique, compris entre 0% et 2,5% des actifs pondérés en fonction des risques, lorsque les autorités déterminent que l'expansion du crédit peut entraîner un risque systémique.

4.182. La Loi sur le réinvestissement communautaire (CRA) (12 U.S.C. 2901), promulguée en 1977, encourage les banques commerciales et les caisses d'épargne à assurer fédérale à contribuer à répondre aux besoins de crédit des communautés locales dans lesquelles elles exercent leurs activités. Une nouvelle règle finale au titre de la CRA a été publiée en juin 2020 afin de fournir des paramètres pour évaluer les résultats obtenus au titre de la CRA par les banques nationales et les caisses d'épargne sous la supervision de l'OCC. Bien que la règle finale soit entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2020, la date de mise en conformité générale avec cette règle était le 1^{er} janvier 2023, ou le 1^{er} janvier 2024 pour les petites et moyennes banques. En décembre 2021, l'OCC a publié une nouvelle règle finale pour annuler la règle de 2020 et la remplacer par une règle qui aligne les règles de l'OCC au titre de la CRA sur celles de la Réserve fédérale et de la FDIC.¹⁹⁵ Cette règle finale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et la date de mise en conformité a été fixée au 1^{er} avril 2022.¹⁹⁶ Les institutions financières sont évaluées selon différentes procédures d'examen prévues par la CRA, en fonction de la classification de leur volume d'actifs.

¹⁹² Le ratio de liquidité à court terme est le ratio des actifs liquides de qualité (réserves de la banque centrale et dette publique et dette d'entreprises pouvant être rapidement converties en liquidités) par rapport aux sorties nettes de liquidités prévues pour une entité bancaire sur une période de 30 jours.

¹⁹³ La règle vise à neutraliser l'effet sur la prescription relative au LCR de la participation d'une banque à la MMLF ou à la PPPLF en excluant les flux de trésorerie provenant du financement de la MMLF ou de la PPPLF et les actifs garantissant ce financement du calcul du montant total des sorties nettes de trésorerie d'un établissement bancaire. OCC, Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale, et FDIC, Interim Final Rule on Liquidity Coverage Ratio Rule: Treatment of Certain Emergency Facilities, *Federal Register* (2020), volume 85, n° 88, 6 mai, pages 26835 à 26842. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-05-06/pdf/2020-09716.pdf>.

¹⁹⁴ Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale, *Basel Regulatory Framework*. Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/bankinfo/reg/basel/default.htm>.

¹⁹⁵ OCC, Final Rule on Treasury Community Reinvestment Act Regulations, *Federal Register* (2021), volume 86, n° 238, 15 décembre, pages 71328 à 71354. Adresse consultée: <https://www.occ.gov/news-issuances/federal-register/2021/86fr71328.pdf>.

¹⁹⁶ OCC (2021), *Community Reinvestment Act: Final Rule to Rescind and Replace Community Reinvestment Act Rule Issued in 2020*. Adresse consultée: <https://www.occ.gov/news-issuances/bulletins/2021/bulletin-2021-61.html>.

4.183. Le règlement d'application de la CRA exige que les banques commerciales et les caisses d'épargne dépassant les seuils concernant le volume des actifs des petites et moyennes banques collectent et communiquent des données concernant leurs prêts aux petites entreprises et aux petites exploitations agricoles et leurs prêts en faveur du développement communautaire. Le seuil de déclaration est ajusté chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation; depuis le 1^{er} janvier 2022, il est de 1,384 milliard d'USD.¹⁹⁷ En 2020, 687 prêteurs, dont 124 avaient des actifs d'une valeur inférieure au seuil de déclaration obligatoire, ont communiqué des données sur les montages et les achats de petits prêts (jusqu'à 1 million d'USD) aux entreprises et aux exploitations agricoles; 139 grands déclarants ayant des actifs de 10 milliards d'USD ou plus ont représenté 71% des prêts aux petites entreprises déclarés au titre de la CRA. En 2020, les déclarants visés par la CRA ont représenté 75% de l'encours des prêts aux petites entreprises et 32% de l'encours des prêts aux petites exploitations agricoles dans les établissements bancaires et les caisses d'épargne; 8,4 millions de prêts aux petites entreprises, pour un total de près de 461,8 milliards d'USD, ont été déclarés en 2020, soit une hausse de 10,9% par rapport à 2019. La valeur des prêts aux petites entreprises a augmenté de 78,7%, principalement en raison des prêts dans le cadre du Programme PPP.¹⁹⁸

4.184. En décembre 2020, l'OCC, la Réserve fédérale et la FDIC ont publié une règle finale provisoire en vue d'atténuer les coûts de transition temporaires liés à la COVID-19 qui pèsent sur les établissements bancaires. La règle autorise les banques nationales, les caisses d'épargne, les banques d'État, les holdings bancaires, les holdings d'épargne et de prêt et les succursales et agences américaines d'établissements bancaires étrangers dont le total des actifs était inférieur à 10 milliards d'USD au 31 décembre 2019 à utiliser les données relatives aux actifs à cette date pour déterminer l'applicabilité de divers seuils d'actifs réglementaires pendant les années civiles 2020 et 2021. En janvier 2021, les organismes de réglementation ont publié une règle finale qui oblige certains établissements bancaires à déduire de leur fonds propres réglementaires certains investissements dans des titres de créance non garantis émis par des banques étrangères ou américaines d'importance systémique mondiale (G-SIB) dans le but de satisfaire aux prescriptions minimales en matière de capacité totale d'absorption des pertes et, le cas échéant, aux prescriptions en matière de dette à long terme, ou les investissements dans des titres de créance non garantis émis par des G-SIB qui sont subordonnés à ces titres de créance. En mars 2021, l'OCC, la Réserve fédérale et la FDIC ont publié une règle finale provisoire en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme d'investissement en capital d'urgence (ECIP), dans le cadre duquel le Trésor effectue des investissements en capital dans des institutions financières de communautés à revenu faible ou modéré.¹⁹⁹

4.4.1.3 Réglementation du secteur financier consolidé

4.185. Pendant la période à l'examen, la législation régissant la consolidation du secteur financier n'a pas changé. La Loi Gramm-Leach-Bliley (sur la modernisation des services financiers) de 1999 (Loi GLB) réglemente la consolidation financière. La Loi GLB permet aux banques nationales et étrangères de s'affilier avec des entités exerçant des activités financières ou fournissant des services connexes ou complémentaires à une activité financière, à condition que certaines normes de capitalisation et de gestion soient respectées. Cette loi autorise les banques commerciales, les banques d'investissement, les maisons de titres et les compagnies d'assurance à se regrouper et à

¹⁹⁷ Réserve fédérale (2021), "Agencies Release Annual Asset-Size Thresholds under Community Reinvestment Act Regulations", 16 décembre. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/newsevents/pressreleases/bcreg20211216a.htm>.

¹⁹⁸ Conseil d'examen des sociétés financières fédérales (FFIEC), *Findings from Analysis of Nationwide Summary Statistics for 2020 Community Reinvestment Act Data Fact Sheet*. Adresse consultée: https://www.ffiec.gov/hmcrpr/cra_fs21.htm.

¹⁹⁹ Dans le cadre du Programme d'investissement en capital d'urgence (ECIP), établi en vertu de la Loi de finances révisée de 2021, le Trésor a alloué jusqu'à 9 milliards d'USD de capital directement aux institutions de dépôt qui sont des institutions financières pour le développement communautaire (CDFI) ou des institutions de dépôt pour les minorités (MDI) certifiées, afin d'accorder des prêts, des subventions et des suspensions temporaires des remboursements aux petites entreprises, aux entreprises appartenant à des minorités et aux consommateurs, en particulier dans les communautés à faibles revenus et mal desservies. Le Trésor a prévu 2 milliards d'USD pour les CDFI et les MDI dont les actifs sont inférieurs à 500 millions d'USD et 2 milliards d'USD supplémentaires pour les CDFI et les MDI dont les actifs sont inférieurs à 2 milliards d'USD. Département du Trésor, *Emergency Capital Investment Program*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/coronavirus/assistance-for-small-businesses/emergency-capital-investment-program>.

créer un holding financier. Au 30 septembre 2021, il y avait 366 holdings financiers, parmi lesquels 151 grands holdings financiers, dont les actifs s'élevaient à plus de 10 milliards d'USD chacun.²⁰⁰

4.186. La Réserve fédérale est chargée de la réglementation et de la surveillance globales des grands établissements bancaires consolidés, y compris les holdings financiers, tandis que le FSOC surveille les risques pour la stabilité financière que posent ces établissements. Le FSOC est habilité à déterminer que certaines sociétés financières devraient être placées sous la surveillance de la Réserve fédérale et il peut faire des recommandations concernant les normes prudentielles qui devraient s'appliquer à ces sociétés. Par ailleurs, les activités des filiales de holdings financiers sont réglementées par l'organisme de réglementation approprié: l'OCC pour les banques nationales; un organisme de surveillance bancaire au niveau d'un État, ainsi que la Réserve fédérale ou la FDIC, pour les banques à charte d'État; la SEC pour les sociétés de placement; et dans les cas où la Réserve fédérale a une autorité de surveillance sur un assureur (parce que c'est un assureur désigné ou qu'il fait partie d'un holding d'épargne et de prêt), le commissaire aux assurances de l'État concerné exercera une autorité de surveillance parallèle. Il n'y a actuellement aucun assureur désigné.

4.187. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle finale qui a mis à jour le cadre prudentiel régissant les règles en matière de tests de résistance pour les grands holdings bancaires et les holdings américains intermédiaires d'établissements bancaires étrangers (règles d'adaptation). En outre, en octobre 2020, l'OCC, la Réserve fédérale, et la FDIC ont publié une règle finale qui donne effet à une exigence de financement stable pour certains grands établissements bancaires, et établit un indicateur quantitatif, le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), pour mesurer la stabilité du profil de financement de certains grands établissements bancaires; cette règle exige de ces établissements bancaires qu'ils maintiennent des montants minimums de financement stable pour soutenir leurs actifs, leurs engagements et leurs expositions aux produits dérivés sur un horizon d'un an. La règle finale s'applique à certains grands holdings américains d'institutions de dépôt, aux institutions de dépôt et aux holdings américains intermédiaires d'établissements bancaires étrangers, chacun ayant un total d'actifs consolidés de 100 milliards d'USD ou plus, ainsi qu'à certaines filiales d'institutions de dépôt.

4.4.1.4 Services bancaires

4.188. Un certain nombre d'organismes de réglementation fédéraux ou au niveau des États sont responsables de la surveillance du secteur bancaire. La Réserve fédérale est responsable de la supervision des holdings bancaires, des holdings d'épargne et de prêt, des opérations des banques étrangères aux États-Unis, des banques membres du Système de la Réserve fédérale, des succursales étrangères, des sociétés relevant de la Loi Edge et des "agreement corporations"²⁰¹ et de certaines "financial market utilities".²⁰² L'OCC délivre des chartes à toutes les banques nationales et à toutes les caisses d'épargne à charte fédérale et en assure la réglementation et la surveillance; il surveille également les succursales et agences fédérales des banques étrangères, ainsi que les activités internationales des banques nationales américaines. L'OCC est le principal organisme de réglementation des banques à charte en vertu de la Loi sur la Banque nationale et des caisses d'épargne fédérales à charte en vertu de la Loi sur les prêts aux propriétaires de logements. L'OCC émet des règles et des règlements qui régissent les banques qu'il supervise et prend des mesures prudentielles à l'encontre des banques qui ne se conforment pas à ces lois ou qui se livrent autrement à des pratiques à risque.²⁰³ La FDIC est le principal organisme de réglementation fédéral pour les institutions à charte d'État qui ne sont pas membres du Système de la Réserve fédérale. Les organismes de réglementation au niveau des États sont organisés au sein de la Conférence des organismes de surveillance bancaire (CSBS).²⁰⁴ Les organismes de réglementation bancaire et autres organismes de réglementation des services financiers et les représentants du secteur sont membres du FSOC.

²⁰⁰ Conseil d'examen des sociétés financières fédérales, Centre national d'information (NIC), *BHCPR Peer Group Average Reports*. Adresse consultée: <https://www.ffiec.gov/npw/FinancialReport/BHCPRReports>.

²⁰¹ Les sociétés relevant de la Loi Edge et les "agreement corporations" sont des filiales de banques ou de holdings bancaires organisées pour permettre les activités bancaires et financières internationales.

²⁰² Les "financial market utilities" fournissent l'infrastructure essentielle pour le transfert, la compensation et le règlement de paiements et de titres et d'autres transactions financières entre institutions financières.

²⁰³ OCC, *What We Do*. Adresse consultée: <https://www.occ.gov/about/what-we-do/index-what-we-do.html#:~:text=The%20OCC%20is%20the%20primary,govern%20the%20banks%20it%20supervises>.

²⁰⁴ CSBS. Adresse consultée: <https://www.csbs.org>.

4.189. Les États-Unis accordent le traitement national pour tous les services bancaires, mais les succursales de banques étrangères ne sont pas autorisées à disposer d'une assurance-dépôts de la FDIC et ne peuvent donc pas accepter les dépôts de détail (sauf en cas d'antériorité²⁰⁵), et les agences de banques étrangères ne peuvent pas accepter les dépôts des citoyens et résidents américains. Les États-Unis ont pris des engagements au titre de l'AGCS en ce qui concerne l'accès aux marchés et le traitement national pour l'ensemble des sous-secteurs figurant dans l'Annexe sur les services financiers, conformément au Mémorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers.²⁰⁶ Bien que les banques étrangères et les filiales de banques étrangères soient généralement assujetties à des limitations géographiques ou autres sur la base du traitement national, la Liste des États-Unis annexée à l'AGCS contient quelques exceptions au traitement national. Par exemple, les banques étrangères ne peuvent pas participer au Système de la Réserve fédérale, alors que les filiales de banques étrangères aux États-Unis ne sont pas visées par cette limitation. En outre, la détention par des étrangers de sociétés relevant de la Loi Edge est réservée aux banques étrangères et aux filiales américaines de banques étrangères, alors que des entreprises nationales non bancaires peuvent détenir de telles sociétés.

4.190. La FDIC prévoit une assurance-dépôts pour les dépôts dans les banques assurées auprès d'elle. Le montant assuré en 2022 est de 250 000 USD par déposant et par banque assurée, pour chaque catégorie de compte possédé; ce montant n'a pas été modifié depuis le précédent examen.²⁰⁷ Les banques étrangères présentes aux États-Unis peuvent être assurées par la FDIC. La FDIC couvre les comptes courants, les comptes d'ordre de retrait négociable, les comptes d'épargne, les comptes de dépôt du marché monétaire, les dépôts à terme tels que les certificats de dépôt, et les chèques de banque, mandats et autres effets officiels émis par une banque. Les déposants n'ont pas besoin de demander l'assurance de la FDIC. La couverture est automatique dès qu'un compte de dépôt est ouvert dans une banque ou un établissement financier assuré par la FDIC.

4.191. En vertu de la législation des États-Unis, les activités bancaires inter-États sont autorisées; elles peuvent avoir lieu sous la forme d'une fusion ou de la création de nouvelles succursales, sous réserve de certaines restrictions. Dans le cas de fusions, des limitations concernant la taille s'appliquent de manière non discriminatoire, au titre desquelles la banque créée suite à la fusion ne peut pas contrôler plus de 10% du total des dépôts des établissements de dépôt assurés des États-Unis. En outre, le total des dépôts détenus par la banque créée suite à la fusion dans un État est également plafonné.

4.192. Conformément à la Loi de 1978 sur les activités bancaires internationales, les banques étrangères peuvent établir une présence commerciale aux États-Unis soit en créant des succursales, des agences ou des bureaux de représentation sous licence fédérale ou licence d'État, soit en acquérant une filiale d'une banque au niveau national ou au niveau d'un État. Celles-ci bénéficient du traitement national. Les étrangers peuvent établir ou acquérir une filiale d'une banque à charte nationale dans tous les États, sous réserve de prescriptions en matière de présence commerciale. L'implantation initiale ou l'expansion d'une personne étrangère par acquisition ou création d'une filiale d'une banque commerciale à charte d'État est prohibée ou limitée dans 22 États; d'autres limitations s'appliquent au niveau des États.²⁰⁸

4.193. Les banques nationales à charte doivent présenter une demande à l'OCC lorsqu'elles souhaitent apporter des modifications substantielles à leurs activités ou à leur structure. En vertu de la réglementation de l'OCC, une banque nationale est autorisée à émettre des actions ordinaires supplémentaires si cela est approuvé par les détenteurs d'au moins deux tiers des actions avec droit de vote de la banque. Les actions ordinaires peuvent être émises avec ou sans valeur nominale; la valeur nominale ne peut dépasser 100 USD par action. Une approbation préalable est requise si la

²⁰⁵ Les succursales couvertes par l'assurance-dépôts de la FDIC avant l'adoption de la Loi de 1991 sur l'amélioration de la Société fédérale d'assurance des dépôts (FDICIA) (P.L. 102-242), qui interdisait aux succursales étrangères d'être couvertes par l'assurance de la FDIC, ont été autorisées à conserver cette assurance.

²⁰⁶ Document de l'OMC GATS/EL/90/Suppl.3 du 26 février 1998.

²⁰⁷ FDIC, *Understanding Deposit Insurance*. Adresse consultée: <https://www.fdic.gov/resources/deposit-insurance/understanding-deposit-insurance/>.

²⁰⁸ Les licences de succursales pour les banques étrangères ne sont pas autorisées dans les États suivants: Géorgie, Louisiane, Missouri et Oklahoma. Les bureaux de représentation de banques étrangères ne sont pas autorisés dans 12 États et sont soumis à des restrictions dans l'Oklahoma, tandis que d'autres États exigent qu'ils soient constitués en sociétés. Certains États limitent également l'acquisition de caisses d'épargne ou d'établissements de prêts par une personne étrangère (Tennessee et Washington).

banque nationale émet des actions en échange d'autre chose que des espèces. Une banque nationale doit obtenir l'approbation préalable de l'OCC pour les transactions qui entraînent une réduction des capitaux permanents.²⁰⁹ En vertu de la législation fédérale et de la législation des États, certains types d'institutions de dépôts peuvent changer de statut pour devenir une banque nationale ou une caisse d'épargne fédérale. Ces institutions sont notamment les banques commerciales, les banques d'État, les caisses d'épargne d'État (sous forme mutuelle ou par actions), les sociétés de fiducie et les coopératives de crédit. Une banque d'État qui devient une banque nationale doit obtenir l'approbation des actionnaires qui détiennent ensemble au moins 51% du capital social de l'établissement. En vertu de la Loi sur la Banque nationale, si la charte ou les règlements de l'établissement prévoient un seuil d'approbation plus strict, l'établissement doit respecter ce seuil. Si le holding de la banque d'État qui change de statut est le seul actionnaire, il peut autoriser le changement par le biais d'une résolution du conseil d'administration. Cependant, tous les holdings doivent respecter les prescriptions légales des États.²¹⁰

4.4.1.5 Services d'assurance

4.194. Le secteur de l'assurance aux États-Unis est subdivisé en trois segments: l'assurance-vie et l'assurance maladie, l'assurance des biens et des dommages, et l'assurance maladie. Les compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie proposent des assurances vie et des contrats de rente, ainsi que des produits d'assurance maladie et accident qui couvrent les dépenses de santé et les soins de longue durée ou qui fournissent un revenu en cas d'invalidité. Les compagnies d'assurance des biens et des dommages proposent des produits qui protègent généralement contre le risque de pertes financières associées à des dommages causés aux biens ou à l'engagement de la responsabilité civile tant pour les personnes et les familles (produits d'assurance des particuliers, par exemple assurance automobile et assurance des propriétaires) que pour les entreprises (produits d'assurance commerciale, par exemple assurance responsabilité professionnelle). Concernant l'assurance maladie, il y a des compagnies agréées uniquement pour l'assurance maladie ou en tant qu'établissement de santé. En 2020, on comptait 4 550 compagnies d'assurance agréées aux États-Unis, dont 2 614 compagnies d'assurance des biens et des dommages, 1 260 compagnies d'assurance maladie et 676 compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie.²¹¹

4.195. Le secteur de l'assurance aux États-Unis employait 2,9 millions de personnes en 2020, dont 1,7 million travaillaient pour des compagnies d'assurance, y compris des compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie (962 500 travailleurs), des compagnies d'assurance des biens et des dommages (665 900 travailleurs), et des compagnies de réassurance (27 300 travailleurs). Les 1,2 million de personnes restantes travaillaient pour des agences, des courtiers et d'autres entreprises liées à l'assurance.

4.196. Les primes nettes souscrites dans le secteur de l'assurance des biens et des dommages se sont chiffrées au total à 647,3 milliards d'USD en 2020. Les primes nettes souscrites dans le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance maladie se sont élevées au total à 627,5 milliards d'USD en 2020.²¹² Le total des primes directes d'assurance maladie privée souscrites s'est élevé à 1 100 milliards d'USD en 2020, soit 834,5 milliards d'USD pour le segment de l'assurance maladie, 208,7 milliards d'USD pour le segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie et 6,8 milliards d'USD pour le segment de l'assurance des biens et des dommages. Outre les structures de couverture privées, le segment de l'assurance maladie englobe également des programmes gouvernementaux. Le total des liquidités et actifs investis pour l'assurance des biens et des dommages était de 2 000 milliards d'USD en 2020, tandis que les liquidités et actifs investis pour l'assurance-vie et l'assurance maladie s'élevaient au total à 4 700 milliards d'USD en 2020; les actifs des comptes séparés représentaient au total 3 000 milliards d'USD. Le total des liquidités et actifs investis du compte général pour l'assurance-vie et l'assurance maladie était de 6 700 milliards d'USD, principalement en obligations (55% du portefeuille d'investissement pour l'assurance des

²⁰⁹ OCC (2021), *Comptroller's Licensing Manual: Capital and Dividends*, décembre. Adresse consultée: <https://www.occ.gov/publications-and-resources/publications/comptrollers-licensing-manual/files/licensing-booklet-capital-and-dividends.html>.

²¹⁰ OCC (2021), *Comptroller's Licensing Manual: Conversions to Federal Charter*, décembre. Adresse consultée: <https://www.occ.gov/publications-and-resources/publications/comptrollers-licensing-manual/files/licensing-booklet-conversions-to-federal-charter.html>.

²¹¹ Département du Trésor (2021), *Annual Report on the Insurance Industry*, septembre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/311/FIO-2021-Annual-Report-Insurance-Industry.pdf>.

²¹² Département du Trésor (2021), *Annual Report on the Insurance Industry*, septembre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/311/FIO-2021-Annual-Report-Insurance-Industry.pdf>.

biens et des dommages, et 70% du portefeuille d'investissement pour l'assurance-vie et l'assurance maladie). À la fin de 2020, le secteur de l'assurance aux États-Unis détenait environ 11 000 milliards d'USD d'actifs totaux, dont environ 8 000 milliards d'USD pour le segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie; 2 400 milliards d'USD pour le segment de l'assurance des biens et des dommages, et 500 milliards d'USD pour le segment de l'assurance maladie.

4.197. En 2020, les compagnies d'assurance des biens et des dommages ont déboursé 74,4 milliards d'USD pour des pertes matérielles liées à des catastrophes naturelles, y compris les pertes couvertes par le Programme national d'assurance contre les inondations, ce qui est nettement supérieur aux 38,7 milliards d'USD déboursés en 2019 et aux 60,4 milliards d'USD déboursés en 2018.²¹³ Au 31 décembre 2020, le capital et l'excédent du segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie s'élevaient à 440 milliards d'USD; l'excédent souscripteur déclaré par le segment de l'assurance des biens et des dommages s'élevait à quelque 914 milliards d'USD, et celui du segment de l'assurance maladie à environ 244 milliards d'USD.²¹⁴

4.198. Le segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie reste concentré aux États-Unis. En 2020, les 10 principales compagnies de ce segment ont représenté près de 54% des primes directes souscrites (tableau 4.15). MetLife Inc. est resté le leader du marché. Le segment de l'assurance maladie est encore plus concentré, les 10 principales compagnies ayant représenté plus de 60,4% des primes directes souscrites en 2020. United Health Group, qui était la plus grande compagnie, détenait 14,3% des parts de marché. Le secteur de l'assurance des biens et des dommages est moins concentré que les 2 autres: les 10 principales compagnies ont représenté 48,2% des primes directes souscrites en 2020, soit une légère progression par rapport aux 47,9% enregistrés en 2019.

Tableau 4.15 Compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie aux États-Unis: primes directes souscrites dans le sous-secteur de l'assurance-vie et de l'assurance rente aux États-Unis

Classement 2019	Classement 2020	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2019 (milliards d'USD)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2020 (milliards d'USD)	Part du total (%)
1	1	MetLife Inc.	95 079 321	12,99	103 335 055	13,06
3	2	Equitable Holdings	44 612 694	6,09	62 688 657	7,92
2	3	Prudential Financial Inc.	56 206 131	7,68	61 913 976	7,82
4	4	New York Life Insurance Group	34 984 924	4,78	40 211 642	5,08
5	5	Massachusetts Mutual Life Insurance Co.	30 375 127	4,15	38 461 197	4,86
7	6	Principal Financial Group Inc.	27 038 400	3,69	26 439 671	3,34
6	7	Lincoln National Corp.	28 471 688	3,89	25 385 450	3,21
11	8	Western & Southern Financial Group	20 594 041	2,81	22 920 717	2,90
10	9	Transamerica	22 360 111	3,05	22 875 109	2,89
8	10	American International Group	25 684 294	3,51	22 620 803	2,86
		10 principales compagnies combinées	387 869 365	52,97	426 852 277	53,94
		25 principales compagnies combinées	585 155 216	79,92	636 498 353	80,44

²¹³ Institut d'information sur les assurances. Adresse consultée: <https://www.iii.org/fact-statistic/facts-statistics-industry-overview>.

²¹⁴ Département du Trésor (2021), *Annual Report on the Insurance Industry*, septembre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/311/FIO-2021-Annual-Report-Insurance-Industry.pdf>.

Classement 2019	Classement 2020	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2019 (milliards d'USD)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2020 (milliards d'USD)	Part du total (%)
		100 principales compagnies combinées	722 558 422	98,68	782 664 853	98,93
Total des produits d'assurance-vie aux États-Unis			732 191 458	100,0	791 277 958	100,0

Source: Département du Trésor (2021), *Annual Report on the Insurance Industry*, septembre. Adresse consultée:

<https://home.treasury.gov/system/files/311/FIO-2021-Annual-Report-Insurance-Industry.pdf>.

4.199. Malgré les effets négatifs de la pandémie, le secteur de l'assurance aux États-Unis a su préserver sa santé financière en 2020. Bien qu'il y ait eu davantage de pressions sur les bilans, le segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie a enregistré une augmentation de son capital et de son excédent, grâce à la croissance des liquidités et des actifs investis. De même, et malgré les effets de la COVID-19, le segment de l'assurance des biens et des dommages a lui aussi connu une augmentation de son excédent souscripteur, grâce à des ratios de capitalisation stables et à une amélioration des niveaux de liquidités. Par ailleurs, la persistance des taux d'intérêt bas a continué de peser sur les résultats du secteur de l'assurance. Le segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie et celui de l'assurance des biens et des dommages ont tous deux affiché une diminution des marges d'exploitation et une certaine détérioration de la qualité de leurs portefeuilles d'investissement en 2020. Les résultats techniques du segment de l'assurance-vie et de l'assurance maladie en termes de garanties ont été principalement affectés par une croissance négative des primes. La réduction du revenu net de l'investissement du segment de l'assurance des biens et des dommages a largement contribué à la croissance négative des opérations. Le secteur a continué de chercher à obtenir de meilleurs rendements, augmentant ses avoirs en obligations de la catégorie "non investment grade" et ses investissements alternatifs en 2020.²¹⁵

4.200. Dans le cadre de la Loi McCarran-Ferguson de 1945 et de la Loi GLB, l'activité d'assurance est principalement réglementée au niveau des États, tant en ce qui concerne les pratiques du marché qu'en ce qui concerne les normes prudentielles. Par conséquent, aux États-Unis, les principaux organismes de réglementation du secteur de l'assurance sont les 50 États, le district de Columbia et les 5 territoires des États-Unis. Cependant, le gouvernement fédéral joue également un rôle important dans le secteur de l'assurance, principalement par l'intermédiaire du FIO, qui a été créé au sein du Trésor en vertu du titre V de la Loi Dodd-Frank. Le FIO surveille le secteur de l'assurance et représente les États-Unis en ce qui concerne les aspects prudeniels des questions internationales liées à l'assurance. La Réserve fédérale peut elle aussi exercer un rôle de surveillance dans le domaine de l'assurance dans certains cas.

4.201. En plus de conseiller le Secrétaire au Trésor au sujet de questions concernant les politiques nationales et internationales prudentielles relatives à l'assurance et de participer au FSOC, le FIO est habilité à: i) surveiller tous les aspects du secteur de l'assurance; ii) recommander au FSOC de désigner un assureur comme étant une entité soumise à la réglementation de la Réserve fédérale en tant que société financière non bancaire; iii) aider le Secrétaire pour l'administration du Programme d'assurance des risques liés au terrorisme (Programme TRIP); iv) coordonner les efforts déployés au niveau fédéral et élaborer une politique fédérale en ce qui concerne les aspects prudeniels des questions internationales liées à l'assurance, y compris représenter les États-Unis; v) déterminer si les mesures en matière d'assurance au niveau des États sont subordonnées aux accords sur l'assurance et la réassurance; et vi) consulter les États au sujet de questions nationales et internationales prudentielles liées à l'assurance. Le FIO et la Réserve fédérale coordonnent la réalisation d'analyses annuelles des sociétés financières non bancaires faisant l'objet d'une surveillance de la Réserve fédérale, en particulier en ce qui concerne les tests de résistance. Le FIO est soumis à plusieurs obligations de déclaration imposées par la loi, au titre de la Loi Dodd-Frank et de la Loi EGRRCPA.²¹⁶

²¹⁵ Département du Trésor (2021), *Annual Report on the Insurance Industry*, septembre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/311/FIO-2021-Annual-Report-Insurance-Industry.pdf>.

²¹⁶ Département du Trésor (2021), *Annual Report on the Insurance Industry*, septembre. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/311/FIO-2021-Annual-Report-Insurance-Industry.pdf>.

4.202. Pour pouvoir proposer des services d'assurance, les compagnies d'assurance et les agents et courtiers en assurance doivent être agréés dans l'État où ils projettent de fournir de tels services. Les prescriptions en matière de licences varient selon le type de services offerts (par exemple, les assureurs ne sont pas soumis aux mêmes prescriptions en matière de licences que les agents) et aussi selon les États. En outre, les primes d'assurance doivent être approuvées par les organismes de réglementation des États. Les entreprises étrangères peuvent accéder au marché de l'assurance directe en acquérant une compagnie d'assurance agréée ou en établissant une filiale ou une succursale. La majorité des États interdisent l'exercice d'activités commerciales par des compagnies d'assurance contrôlées ou détenues par le secteur public. Une compagnie étrangère opérant comme succursale ne peut souscrire de primes qu'en fonction du capital déposé dans l'État où elle exerce ses activités. Cependant, il est en général dérogé à cette condition, en particulier si cette compagnie a déposé des capitaux dans un autre État. Dans certains cas, comme pour les grands placements industriels, pour l'assurance dans le secteur maritime, de l'aviation ou des transports ou pour l'assurance des "parts excédentaires", des exemptions à la prescription de résidence sont accordées; celles-ci varient d'un État à l'autre. Il peut être demandé aux compagnies de réassurance étrangères qui sont autorisées à fournir des services transfrontières à des compagnies américaines, même lorsqu'elles ne sont pas agréées dans un État en particulier, d'effectuer un dépôt pour compte de tiers aux États-Unis équivalant à l'intégralité du montant de leurs obligations, ou de présenter une lettre de crédit à cet effet.

4.203. Les primes couvrant des risques aux États-Unis qui sont payées à des compagnies qui ne sont pas constituées en société aux États-Unis ou dans des pays avec lesquels les États-Unis ont signé une convention tendant à éviter la double imposition sont soumises à une taxe fédérale au taux de 1% sur les primes d'assurance-vie et de réassurance et de 4% sur les primes d'assurance autre que sur la vie. Cela a fait l'objet d'une exemption au traitement national dans la liste des États-Unis dans le cadre de l'AGCS.

4.204. L'assurance est réglementée au niveau des États, mais des efforts ont été déployés pour améliorer la coordination entre les États. À cette fin, les organismes de réglementation des États participent au Conseil national des législateurs de l'assurance (NCOIL) et à l'Association nationale des commissaires aux assurances (NAIC). Le NCOIL est composé de législateurs des États qui ont pour mission d'aider les législateurs à prendre des décisions en connaissance de cause sur des questions relatives à l'assurance qui touchent leur population. La NAIC, qui est composée des organismes de réglementation principaux des 50 États, du district de Columbia et des 5 territoires des États-Unis, offre un cadre pour la coordination des politiques, l'établissement de normes et des meilleures pratiques et la coordination de la surveillance réglementaire.

4.205. Le Programme d'assurance des risques liés au terrorisme (Programme TRIP), établi en vertu de la Loi de 2002 sur l'assurance des risques liés au terrorisme (TRIA), a été dernièrement prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 par la Loi de 2019 sur la réautorisation du programme d'assurance des risques liés au terrorisme (P.L. 116-94). En vertu de la TRIA, le gouvernement prend en charge 80% des pertes assurées subies par un assureur qui résultent d'actes de terrorisme certifiés, après paiement d'une franchise, lorsque ces pertes à l'échelle du secteur dépassent 200 millions d'USD. La part du gouvernement dans l'indemnisation des pertes du secteur est plafonnée au total à 100 milliards d'USD par an. Le FIO assiste le Secrétaire au Trésor dans l'administration du Programme TRIP. En juin 2021, le Bureau a publié une étude dans laquelle il soulignait la participation importante des petites compagnies d'assurance à l'assurance des risques liés au terrorisme.²¹⁷

4.206. L'Accord bilatéral entre les États-Unis et l'UE sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance, généralement appelé aux États-Unis l'"Accord visé États-Unis-UE", a été signé par les parties en septembre 2017 et est entré en vigueur le 4 avril 2018. Il porte sur trois domaines relatifs aux mesures prudentielles en matière d'assurance et de réassurance: i) le contrôle de groupe; ii) le contrôle de la réassurance, y compris les exigences de garantie et de présence locale; et iii) l'échange d'informations entre les autorités de contrôle. Plus spécifiquement, l'accord prévoit la suppression, sous certaines conditions, des exigences de présence locale et de garantie dans chaque Partie pour les réassureurs de l'autre Partie. L'accord prévoit une période de cinq ans

²¹⁷ FIO (2021), *Study of Small Insurer Competitiveness in the Terrorism Risk Insurance Marketplace*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/311/2021TRIPSmallInsurerReportJune2021.pdf>.

pour la mise en œuvre des exigences de garantie.²¹⁸ Il examine également le rôle des autorités de contrôle d'accueil et d'origine en ce qui concerne le contrôle prudentiel de groupe d'un groupe d'assurance ou de réassurance dont l'entreprise mère au niveau mondial se trouve sur le territoire de la Partie d'origine, et réaffirme le soutien mutuel des Parties en vue de l'échange d'informations entre les autorités de contrôle, en recommandant des pratiques pour cet échange.²¹⁹ L'Accord visé États-Unis-Royaume-Uni, qui est similaire sur le fond à l'accord conclu avec l'UE, a été signé par les parties en décembre 2018 et est entré en vigueur le 31 décembre 2020.²²⁰ Cet accord avec le Royaume-Uni est fondé sur les dispositions de l'Accord visé États-Unis-UE compte tenu du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne; il en reprend les délais et porte sur les mêmes sujets.

4.207. La loi et le règlement types sur le crédit pour la réassurance de la NAIC, tels qu'ils ont été modifiés en 2019, permettent aux États des États-Unis de réviser leurs mesures en matière de crédit pour la réassurance afin de les rendre compatibles avec les accords visés et d'éviter un constat de subordination éventuelle au titre de la Loi sur le FIO.²²¹ Dans le cadre de la mise en œuvre des accords visés, il est prévu que chaque État des États-Unis réviser ses mesures pertinentes en matière de crédit pour la réassurance; en 2019, la NAIC a adopté des modifications de sa loi et de son règlement types sur le crédit pour la réassurance afin de donner suite à ces accords. La loi et le règlement types de 2019 ont par la suite été désignés par la NAIC comme normes d'accréditation, et les États des États-Unis révisent leurs mesures en matière de crédit pour la réassurance sur la base de ces textes.²²² La loi et le règlement types de 2019 sur le crédit pour la réassurance constituent une exigence d'accréditation de la NAIC, à compter du 1^{er} septembre 2022. En vertu des accords visés, si les contrôleurs d'assurance des États-Unis n'élaborent pas et ne mettent pas en œuvre une évaluation des fonds propres de groupe applicable aux groupes américains ayant des activités d'assurance dans l'Union européenne et au Royaume-Uni, les organismes de réglementation de ces juridictions pourraient imposer leurs exigences en matière de fonds propres de groupe à ces groupes et pourraient ne pas être empêchés d'imposer des exigences de garantie aux réassureurs américains qui prennent en charge les affaires des assureurs de ces juridictions.

4.208. En décembre 2020, les membres de la NAIC ont adopté des versions révisées de la loi type et du règlement type sur le système de holdings d'assurance afin de mettre en œuvre le calcul du capital du groupe (CCG) et le test de résistance des liquidités (LST). Le LST pour les grands groupes d'assurance-vie qui satisfont aux critères de portée permet aux principaux organismes de

²¹⁸ Les réassureurs non américains ont toujours eu l'obligation de déposer une garantie de 100% aux États-Unis pour les risques qu'ils assument pour des assureurs des États-Unis. En 2011, la NAIC a adopté une loi type et un règlement type révisés sur le crédit pour la réassurance qui permettaient aux réassureurs non américains de déposer une garantie inférieure à 100% pour les sinistres aux États-Unis, si le réassureur non américain démontrait sa solidité financière et l'efficacité de l'organisme de réglementation de son pays d'origine. À la suite des accords conclus avec l'UE et le Royaume-Uni, en juin 2019, la NAIC a adopté des versions révisées de la loi type et du règlement type en vue de mettre en œuvre les dispositions relatives aux garanties de réassurance des accords visés. Les versions révisées suppriment les exigences de garantie de réassurance pour les réassureurs qui ont leur siège social ou sont domiciliés dans un pays membre de l'UE (ou au Royaume-Uni); dans une juridiction (état) des États-Unis qui répond aux exigences d'accréditation en vertu du programme de normalisation et d'accréditation concernant la réglementation financière de la NAIC; et dans une juridiction d'un pays autre que les États-Unis reconnue comme juridiction qualifiée qui répond à des exigences supplémentaires conformes aux dispositions de l'Accord visé UE-États-Unis.

²¹⁹ Département du Trésor, *U.S.-EU Covered Agreement*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-markets-financial-institutions-and-fiscal-service/federal-insurance-office/covered-agreements/us-eu-covered-agreement>.

²²⁰ Département du Trésor, *U.S.-UK Covered Agreement*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-markets-financial-institutions-and-fiscal-service/federal-insurance-office/covered-agreements/us-uk-covered-agreement>.

²²¹ La loi de 2010 sur le FIO établit des procédures concernant le constat, par le directeur du FIO, de la subordination de mesures en matière d'assurance au niveau des États à un accord visé. Une mesure en matière d'assurance au niveau d'un État sera subordonnée uniquement si le directeur du FIO constate qu'elle: i) se traduit par un traitement moins favorable pour un assureur non américain domicilié dans une juridiction étrangère qui fait l'objet d'un accord visé que pour un assureur américain domicilié, détenteur d'une licence ou autrement admis dans cet État; et ii) est incompatible avec l'accord visé. FIO, *Preemption Analysis*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-markets-financial-institutions-and-fiscal-service/federal-insurance-office/covered-agreements/preemption-analysis>.

²²² Le FIO a évalué si les mesures de crédit pour la réassurance des États étaient compatibles avec les accords visés conclus avec l'Union européenne et le Royaume-Uni. En cas d'incompatibilité, les mesures des États font l'objet d'une subordination éventuelle en vertu de la Loi sur le FIO. Les accords prévoyaient que les États-Unis devaient procéder à tout constat de subordination avant le 1^{er} septembre 2022. FIO, *Preemption Analysis*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-markets-financial-institutions-and-fiscal-service/federal-insurance-office/covered-agreements/preemption-analysis>.

réglementation des États de mieux comprendre le risque de liquidité des groupes.²²³ Afin de faciliter la mise en œuvre de la loi et du règlement types dans les États, la NAIC a adopté des modifications additionnelles à la liste de contrôle uniforme des demandes pour les réassureurs agréés, ainsi qu'une nouvelle liste de contrôle uniforme pour les réassureurs de juridictions réciproques. Tous les États comptant un groupe concerné par l'accord visé ont été encouragés à adopter les révisions du CCG à compter du 7 novembre 2022.²²⁴ En 2021, 22 groupes d'assurance-vie ont effectué un LST en utilisant des données de 2020.

4.209. En 2021, la NAIC a adopté des révisions des règles et interprétations comptables légales, concernant les transactions des assureurs avec leurs affiliés, qui précisent que toute participation directe ou indirecte supérieure à 10% dans une entité déclarante entraîne la désignation d'une partie liée. La NAIC a fait état de progrès réalisés dans l'adoption de mesures réglementaires communes par les États: en octobre 2021, les révisions de 2020 du règlement type de la NAIC sur le caractère approprié des transactions de rentes avaient été adoptées par 16 États, et elles étaient en cours d'adoption dans 6 autres.²²⁵ Toujours en octobre 2021, 18 États avaient adopté une version ou une autre de la Loi type sur la sécurité des données d'assurance de la NAIC, qui établit des normes pour la sécurité des données des assureurs et pour la notification des problèmes de cybersécurité aux organismes de réglementation des assurances des États.

4.210. Le Décret exécutif n° 14030 du 20 mai 2021 sur les risques financiers liés au climat a chargé le Trésor de donner pour instruction au FIO d'évaluer les problèmes ou les lacunes liés au climat dans la surveillance et la réglementation des assureurs, ainsi que le risque de perturbations majeures de la couverture d'assurance privée dans les régions des États-Unis particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. À cette fin, le FIO a présenté une demande en août 2021 pour inviter le public à formuler des observations sur le secteur de l'assurance et les risques financiers liés au climat.

4.4.1.6 Services liés aux valeurs mobilières

4.211. Les marchés des actions aux États-Unis sont les plus importants au monde; totalisant 52 000 milliards d'USD (soit près de 2,5 fois le PIB) en 2021, ils représentaient 42,0% des 125 000 milliards d'USD de la capitalisation boursière mondiale cette année-là. La part de marché des États-Unis a augmenté en 2021; elle était en moyenne de 37,4% sur la période 2012-2021. Les principaux indices ont affiché des résultats positifs en 2021: l'indice S&P 500 s'est établi en moyenne à 4 273,41 pour l'exercice 2021, soit une hausse de 29,5% par rapport à l'exercice 2020; l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est établi en moyenne à 34 055,29, soit une hausse de 22,1% par rapport l'exercice 2020; et l'indice Nasdaq s'est établi en moyenne à 14 371,66, soit une hausse de 28,7%. Le montant total des actions émises a été de 390,4 milliards d'USD au cours de l'exercice 2021.²²⁶ Le nombre d'entrées en bourse a augmenté de 21,7% en glissement annuel (tableau 4.16).

²²³ NAIC (2021), *NAIC 2020 Liquidity Stress Test Framework for Life Insurers Meeting the Scope Criteria*, mai. Adresse consultée: https://content.naic.org/sites/default/files/inline-files/Final%202020%20LST%20Framework_0.pdf. Le CCG est un cadre pour la déclaration et l'évaluation des fonds propres à l'échelle d'un groupe, y compris les assureurs et les établissements financiers et non financiers dans un groupe d'assurance; les entités incluses aux fins du LST comprennent les entités juridiques d'assurance-vie américaines, y compris les réassureurs; le cas échéant, les holdings qui pourraient être une source ou un puits de liquidité pour les entités juridiques d'assurance vie; et les entités qui ne fournissent pas d'assurance-vie et les entités prestataires de services autres que d'assurance qui ont des sources de liquidité importantes, qui pourraient poser un risque de liquidité important pour le groupe américain.

²²⁴ NAIC, Comité de normalisation et d'accréditation concernant la réglementation financière: projet de compte rendu – 12 avril 2021, réunion. Adresse consultée: https://content.naic.org/sites/default/files/call_materials/Group%20Capital%20Calcuation%20_pour cent28E_pour cent29%20Working%20Group_Minutes.pdf.

²²⁵ NAIC Model Laws, Regulations, Guidelines and Other Resources-Spring 2020, *Suitability in Annuity Transactions Model Regulation*. Adresse consultée: <https://content.naic.org/sites/default/files/inline-files/MDL-275.pdf>.

²²⁶ SIFMA (2022), *Research Quarterly – 4Q21. Primary Market: US Equity Capital Formation. Secondary Markets: US Cash Equities, ETFs, and Multi-Listed Options*, janvier. Adresse consultée: <https://www.sifma.org/wp-content/uploads/2022/01/US-Research-Quarterly-Equity-2022-01-26-SIFMA.pdf>.

Tableau 4.16 Marchés primaires et secondaires des actions aux États-Unis, exercices 2020 et 2021

(Milliards d'USD et %)

	Exercice 2021	Exercice 2020	Glissement annuel
Marché primaire			
Montant total des actions émises (milliards d'USD)	435,8	390,4	11,6%
Valeur totale des entrées en bourse (milliards d'USD)	153,1	85,4	79,2%
Nombre d'entrées en bourse	393	209	88,0%
Petites capitalisations en % du total des entrées en bourse	66%	73%	-7,4%
Nombre de sociétés cotées	4 734	4 771	-0,8%
Valeur des opérations de capital-investissement (milliards d'USD)	1 035,7	689,6	50,2%
Marchés secondaires			
Volume quotidien moyen d'échanges d'actions (milliards d'USD)	11,4	10,9	4,4%
Volume quotidien moyen d'échanges d'ETF (milliards d'USD)	1,7	2,0	-15,1%
ETF en % du volume quotidien moyen d'échanges d'actions	14,8%	18,2%	-3,4%
Volume quotidien moyen d'échanges d'options (milliards d'USD)	39,2	29,5	32,7%
Performance sur le marché (prix) S&P 500	4 273,41	3 217,86	32,8%
Dow Jones des valeurs industrielles	34 055,29	26 890,67	26,6%
Nasdaq	14 371,66	10 201,51	40,9%
Russell 2000	2 242,91	1 523,90	47,2%
VIX	19,66	29,25	-32,8%

Note: ETF = fonds indiciel coté; VIX = indice de volatilité du Chicago Board Options Exchange (CBOE).

Source: SIFMA Research Quarterly – 4Q21. Primary Market: US Equity Capital Formation; Secondary Markets: US Cash Equities, ETFs, and Multi-Listed Options, janvier 2022. Adresse consultée: <https://www.sifma.org/wp-content/uploads/2022/01/US-Research-Quarterly-Equity-2022-01-26-SIFMA.pdf>.

4.212. Les principales lois relatives au secteur des valeurs mobilières sont la Loi de 1933 sur les valeurs mobilières, la Loi SEC de 1934, la Loi Sarbanes-Oxley de 2002 (Loi SOX), la Loi Dodd-Frank, la Loi "Jumpstart Our Business Start ups" (Loi JOBS) de 2012 et la Loi de 2018 sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs (Loi EGRRCPA).

4.213. La Loi sur les valeurs mobilières prescrit la divulgation complète des valeurs mobilières mises en vente; ces valeurs doivent généralement être enregistrées si elles sont mises en vente aux États-Unis.²²⁷ Les titres de créance tels que les obligations garanties ou non garanties et les bons doivent être enregistrés conformément à la Loi sur les valeurs mobilières. Cependant, si ces titres sont offerts à la vente au public, un accord formel entre l'émetteur des obligations et l'obligataire, appelé acte de fiducie, est nécessaire. Cet acte de fiducie doit être conforme aux dispositions de la Loi sur les actes de fiducie.²²⁸ Les entreprises, y compris les fonds communs de placement, qui mènent des activités d'investissement, de réinvestissement et de commerce de valeurs mobilières, et dont les propres titres sont offerts à des investisseurs, sont réglementées par la Loi sur les sociétés de placement. Conformément à cette loi, les sociétés sont tenues de divulguer leur situation financière et leurs politiques d'investissement aux investisseurs lors de leur entrée en bourse et, par la suite, de manière régulière. Les conseillers en placements, qui peuvent être des entreprises ou des particuliers donnant des conseils à des tiers en matière de placement en valeurs mobilières à titre rémunéré, sont réglementés conformément à la Loi sur les conseils en investissements (Loi IAA), qui a été modifiée en 1996 et en 2010. Les conseillers qui gèrent au moins 100 millions d'USD d'actifs ou qui conseillent une société de placement agréée doivent s'enregistrer auprès de la SEC. Conformément à l'exemption au traitement national adoptée par les États-Unis au titre de l'AGCS, les banques nationales qui fournissent des services de conseil en valeurs mobilières et de gestion de placements ne sont pas tenues de s'enregistrer au titre de la Loi IAA, contrairement aux

²²⁷ Bien qu'en général, les valeurs mobilières vendues aux États-Unis doivent être enregistrées, les offres de valeurs mobilières ne doivent pas toutes être enregistrées auprès de la SEC. Les offres privées destinées à un petit nombre de personnes ou d'institutions, les offres peu élevées, les offres à l'intérieur d'un État et les valeurs mobilières des autorités municipales, des administrations des États et du gouvernement fédéral sont exemptées des obligations d'enregistrement. De plus, les émetteurs étrangers peuvent utiliser, s'ils le souhaitent, des formulaires pour l'inscription et les rapports périodiques qui sont différents des formulaires utilisés par les émetteurs nationaux.

²²⁸ En vertu de la Loi sur les actes de fiducie, les titres ne peuvent être offerts à la vente au public que si l'accord formel conclu entre l'émetteur des obligations et l'obligataire, appelé acte de fiducie, est conforme aux normes établies dans cette loi.

banques étrangères. L'obligation d'enregistrement s'accompagne de celle de tenir des états comptables, de se soumettre à des inspections, de présenter des rapports et d'acquitter une redevance. La Loi sur les sociétés de placement réglemente l'organisation des sociétés qui mènent principalement des activités d'investissement, de réinvestissement et de commerce de valeurs mobilières, et dont les propres titres font l'objet d'une offre publique.

4.214. La Commission des opérations de bourse (SEC), créée en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse (Loi SEC), est le principal organisme chargé de la réglementation des valeurs mobilières aux États-Unis.²²⁹ La Loi SEC a créé la SEC en lui conférant de vastes pouvoirs sur tous les aspects du secteur des valeurs mobilières, y compris le pouvoir d'inscrire, de réglementer et de surveiller les courtiers, les agents de transfert et les organismes de compensation, ainsi que les organismes d'autorégulation. En outre, cette loi identifie et interdit certains types de pratiques sur les marchés et confère à la SEC des pouvoirs disciplinaires sur les entités réglementées et les personnes associées à celles-ci. Elle autorise aussi la SEC à exiger la communication périodique d'informations par les sociétés dont les titres sont cotés en bourse: les sociétés ayant des actifs supérieurs à 10 millions d'USD et dont les titres sont détenus par plus de 500 propriétaires doivent soumettre des rapports annuels et d'autres rapports périodiques. Ces rapports sont mis à la disposition du public par le biais de la base de données EDGAR de la SEC. La loi prescrit la divulgation de renseignements par toute personne souhaitant acquérir plus de 5% des titres d'une société au moyen d'un achat direct ou d'une offre publique d'achat. En outre, elle interdit le délit d'initié, c'est-à-dire la pratique illégale par laquelle une personne négocie un titre alors qu'elle est en possession de renseignements non publics importants, en violation de son interdiction de divulguer ces renseignements ou de son obligation de s'abstenir de négocier. La loi exige que les acteurs du marché, y compris les bourses, les courtiers et les négociants, les agents de transfert et les organismes de compensation, soient enregistrés auprès de la SEC. Les déclarations d'enregistrement et les notes d'information deviennent publiques peu après leur dépôt auprès de la SEC. Si elles sont déposées par des sociétés nationales des États-Unis, les déclarations sont disponibles dans la base de données EDGAR, qui peut être consultée à l'adresse suivante: www.sec.gov. Les déclarations d'enregistrement font l'objet d'un examen en vue de vérifier le respect des prescriptions en matière de divulgation de renseignements.

4.215. La Loi SEC désigne les différentes bourses de valeurs, telles que la Bourse de New York, le marché boursier Nasdaq et le Chicago Board of Options exchanges, ainsi que l'Autorité de réglementation du secteur financier (FINRA) comme des organismes d'autorégulation qui doivent créer des règles permettant de sanctionner les membres en cas de conduite inappropriée et de prendre des mesures pour assurer l'intégrité du marché et la protection des investisseurs. Les règles proposées par les organismes d'autorégulation sont soumises à l'examen de la SEC et publiées en vue de solliciter les observations du public. De nombreuses règles proposées par les organismes d'autorégulation entrent en vigueur dès leur dépôt, mais certaines doivent être approuvées par la SEC avant de pouvoir entrer en vigueur.

4.216. La Commission du marché à terme des marchandises (CFTC), créée en vertu de la Loi de 1974 sur la CFTC, est chargée de l'administration de la Loi sur les bourses de marchandises (Loi CEA), telle que complétée par la Loi Dodd-Frank de 2010. La Loi CEA dispose que les personnes offrant ou vendant des options ou des contrats à terme négociés sur une bourse étrangère à des personnes établies aux États-Unis doivent s'enregistrer auprès de la CFTC ou demander une dispense d'enregistrement à la CFTC.²³⁰

4.217. La Loi SOX a établi le Conseil de surveillance comptable des sociétés par actions (PCAOB), afin de surveiller les activités des métiers de l'audit. La Loi exige que les hauts dirigeants d'entreprise certifient personnellement par écrit que les états financiers de la société sont conformes aux

²²⁹ Y compris le pouvoir d'inscrire, de réglementer et de surveiller les courtiers, les agents de transfert et les organismes de compensation, ainsi que les organismes d'autorégulation.

²³⁰ Selon l'article 30.10 de son Règlement, la CFTC peut accorder une dispense au demandeur si celui-ci prouve que le régime réglementaire de son pays d'origine est comparable à celui de la CFTC et que l'organisme de réglementation de son pays d'origine a conclu un accord de partage de renseignements approprié avec la CFTC. Actuellement, 17 organismes de réglementation et d'autorégulation bénéficient d'une exemption au titre de l'article 30.10 du Règlement de la CFTC, dans 14 partenaires commerciaux: Allemagne; Australie; Brésil; Canada; Espagne; France; Hong Kong, Chine; Inde; Japon; Malaisie; République de Corée; Royaume-Uni; Singapour et Taipei chinois. CFTC, *Foreign Part 30*. Adresse consultée: <http://sirt.cftc.gov/sirt/sirt.aspx?Topic=ForeignPart30Exemptions&implicit=true&status=Order+Issued+Granting&CustomColumnDisplay=TTTTTTT>.

prescriptions de la SEC en matière de divulgation. Les dirigeants qui signent des états financiers qu'ils savent inexacts sont passibles de sanctions pénales. La Loi prescrit que la direction et les auditeurs mettent en place des contrôles internes et des méthodes de communication de l'information pour garantir l'adéquation de ces contrôles, et prévoit des règles relatives à la tenue des dossiers, notamment en ce qui concerne la portée, la durée de conservation, la destruction et la falsification des dossiers.

4.218. La Loi Dodd-Frank régit la protection des consommateurs, les restrictions commerciales, les notations de crédit, la réglementation des produits financiers, la gouvernance d'entreprise et la divulgation de renseignements par les entreprises, ainsi que la transparence des activités liées aux services financiers. La Loi Dodd-Frank a modifié la Loi SEC; au titre de ces modifications, la SEC, lorsqu'elle examine la demande d'établissement en tant que courtier ou négociant aux États-Unis présentée par une personne étrangère ou une personne affiliée à une personne étrangère, doit déterminer si le demandeur présente un risque pour la stabilité du système financier des États-Unis et si le pays d'origine de cette personne applique une législation permettant de limiter ce risque. De plus, la SEC est habilitée à abroger l'autorisation d'exercer de courtiers ou négociants étrangers si leur pays d'origine n'a pas pris de mesures appropriées pour limiter un tel risque. La Loi Dodd-Frank a aussi modifié la Loi SEC pour exiger que chaque organisme de notation statistique nationalement reconnu établisse, applique et documente une structure de contrôle interne efficace déterminant les politiques, les procédures et le cadre pour l'attribution des notes de crédit. La Loi Dodd-Frank a établi un cadre réglementaire complet pour les swaps et les swaps de titres: les courtiers de swaps et les principaux opérateurs de swaps sont tenus de s'enregistrer auprès de la CFTC, tandis que les courtiers de swaps de titres et les principaux opérateurs de swaps de titres doivent s'enregistrer auprès de la SEC. La Loi JOBS prévoit une exemption de cinq ans maximum à la prescription, énoncée dans la Loi SOX, exigeant l'obtention d'un rapport de vérification annuel établi par un cabinet d'expertise comptable enregistré.

4.219. L'article 501 de la Loi EGRRCPA a modifié la Loi sur les valeurs mobilières en dispensant de l'obligation d'enregistrement au niveau national les valeurs mobilières que la SEC a approuvées comme pouvant être négociées au niveau national et autorisées à être cotées dans une bourse nationale. Il prescrit aussi à la SEC de faire rapport sur les risques et les avantages de la négociation algorithmique sur les marchés de capitaux. L'article 504 de la Loi crée une nouvelle catégorie de fonds de capital-risque, appelés les fonds de capital-risque admissibles, qui ne sont pas définis comme des sociétés de placement comme il est indiqué dans la Loi sur les sociétés de placement. Pour prétendre au statut de fonds de capital-risque admissible, un fonds de capital-risque doit compter moins de 250 investisseurs bénéficiaires et avoir moins de 10 millions d'USD de capitaux investis. La Loi a aussi relevé le montant maximal d'actions qu'une entreprise peut vendre à ses employés en une année sans être soumise à des obligations supplémentaires en matière de divulgation de renseignements, le portant de 5 millions d'USD à 10 millions. La Loi permet à certaines entreprises ayant parfaitement satisfait aux obligations de communication de renseignements d'être admissibles au bénéfice de certaines exemptions en matière de prescriptions de divulgation de renseignements. Elle permet aussi aux fonds à capital fixe d'utiliser certaines procédures de notification simplifiées.

4.220. La Loi sur la responsabilisation des holdings étrangères (P.L. 116-222), promulguée le 18 décembre 2020, a modifié la Loi SOX pour obliger la SEC à identifier chaque émetteur visé qui retient les services d'un cabinet d'expertise comptable enregistré ayant une succursale ou un bureau situé dans une juridiction étrangère, et pour lequel le PCAOB a déterminé qu'il n'était pas en mesure d'effectuer une inspection ou une enquête complète en raison d'une position prise par une autorité dans la juridiction étrangère. Si la SEC détermine qu'un émetteur visé n'a pas fait l'objet d'une inspection pendant trois années consécutives, elle doit interdire la négociation des titres de l'émetteur visé sur un marché boursier national ou par toute autre méthode relevant de la compétence de la SEC, y compris la négociation de gré à gré. L'interdiction est levée sur présentation d'une preuve de mise en conformité, mais, en cas de récidive, une nouvelle interdiction, d'une durée minimale de cinq ans, sera imposée.

4.4.2 Télécommunications

4.221. Le marché des télécommunications aux États-Unis est estimé à 583,4 milliards d'USD en 2021 en termes de recettes. En 2020, le pays a enregistré un excédent commercial de 18,1 milliards d'USD dans le domaine des services de télécommunication et des services informatiques et d'information, les exportations s'élevant à 56,7 milliards d'USD et les importations,

à 38,6 milliards.²³¹ La croissance des exportations (36,8%) entre 2015 et 2020 témoigne du dynamisme du secteur de l'exportation; les importations sont restées quasiment inchangées sur la même période, principalement en raison d'une forte baisse (4 milliards d'USD) des importations de services informatiques entre 2019 et 2020. La croissance des exportations a été tirée par la hausse des exportations de services informatiques, dont la valeur a plus que doublé depuis 2015 pour atteindre 42,1 milliards d'USD en 2020.²³²

4.222. Le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile a atteint 351 millions en 2020, le taux de pénétration étant de 106,2%. Les abonnements aux services de téléphonie fixe ont diminué de 24 millions entre 2015 et 2020, et les abonnements par habitant sont à leur plus bas niveau depuis les années 1970; seuls 3 citoyens américains sur 10 avaient un abonnement à une ligne fixe en 2020. Les abonnements à la large bande, fixe ou sans fil, n'ont cessé d'augmenter depuis 2015; les abonnements à la large bande fixe ont augmenté de près de 20 millions jusqu'en 2020 (atteignant un taux de pénétration de 36,4%)²³³ tandis que le seuil des 500 millions d'abonnements a été dépassé pour la large bande sans fil en 2020, soit un taux de pénétration de 156,7%. La progression de l'utilisation de la large bande témoigne également du renforcement de l'accès à Internet – 9 ressortissants américains sur 10 ont utilisé Internet en 2020, contre près de 75% en 2015 (tableau 4.17).

Tableau 4.17 Quelques indicateurs des services de télécommunication, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abonnements aux services de téléphonie fixe (millions)	125	121	116	110	107	101
Abonnements aux services de téléphonie fixe pour 100 habitants	38,9	37,6	35,8	33,7	32,4	30,7
Abonnements aux services de téléphonie mobile (millions)	382	396	400	348	356	351
Abonnements aux services de téléphonie mobile pour 100 habitants	119,1	122,6	123,0	106,5	108,1	106,2
Utilisateurs d'Internet (%)	74,6	85,5	87,3	88,5	89,4	90,9
Abonnements aux services fixes à large bande (millions)	102	106	108	111	114	121
Abonnements aux services fixes à large bande pour 100 habitants	31,8	32,7	33,3	33,9	34,7	36,6
Abonnements aux services sans fil à large bande (millions)	375	409	431	463	493	519
Abonnements aux services sans fil à large bande pour 100 habitants	117,0	126,7	132,7	141,6	149,8	156,7

.. Non disponible.

Source: Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC, édition de juin 2021.
Adresse consultée: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx>.

4.223. Le marché des télécommunications des États-Unis s'est consolidé au cours de la période considérée. En avril 2020, la fusion entre les opérateurs T-Mobile et Sprint a été approuvée après deux ans d'examen par différentes instances réglementaires, dont la Commission fédérale des communications (FCC), le Département de la justice et la Commission des services publics de la Californie.²³⁴ Le marché comporte désormais 3 opérateurs de réseaux mobiles d'envergure nationale (AT&T, Verizon et T-Mobile), qui comptent chacun plus de 100 millions d'abonnés.

²³¹ BEA, *International Transactions, International Services, and International Investment Position Tables*. Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1>.

²³² Les logiciels informatiques, y compris les licences d'utilisateur final et l'adaptation, représentaient près de la moitié des exportations américaines (27 milliards d'USD) pour l'ensemble du secteur en 2020; les exportations de ces activités ont augmenté de près de 15 milliards d'USD depuis 2015. Les exportations liées aux services d'informatique en nuage et de stockage de données sont celles qui connaissent la croissance la plus rapide; la valeur exportée a été multipliée par quatre entre 2015 et 2020.

²³³ Selon l'OCDE, le taux de pénétration de la large bande fixe aux États-Unis est toujours resté supérieur au taux moyen de l'OCDE. OCDE, *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE, 2020*. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/bb167041-en/index.html?itemId=/content/publication/bb167041-en>.

²³⁴ Cette fusion a été approuvée sous plusieurs conditions, notamment la vente du réseau de téléphonie mobile de la filiale (Boost Mobile) à Dish Network, la mise en place de services de transition et d'un accès au réseau pour les utilisateurs de Dish Network, la vente de la bande 800 MHz de Sprint à Dish trois ans après la clôture de la fusion, des engagements sur la couverture des services sans fil 5G et le gel des prix de vente au détail pendant trois ans.

4.224. La Loi sur les communications de 1934 (47 U.S.C, 151 et suivants), telle que modifiée par la Loi sur les télécommunications de 1996 (P.L. 104-104) est la principale loi régissant le secteur; elle a porté création de la FCC. La Commission réglemente les communications inter-États et internationales dans tout le pays, y compris les territoires américains, et sa surveillance réglementaire couvre les opérateurs de services de télécommunications et les autres opérateurs utilisant la transmission par fil ou par ondes radioélectriques, y compris les fournisseurs de services filaires²³⁵ et de services sans fil, de services de radiodiffusion et de télédiffusion, de services par câble et de services par satellite. L'Administration nationale des télécommunications et de l'information (NTIA), qui est rattachée à l'USDOC, est la principale instance chargée de conseiller le Président sur les questions de politique en matière de télécommunications et d'information. Le Bureau de la politique internationale en matière de communication et d'information, qui est rattaché au Département d'État, ainsi que le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) jouent un rôle actif dans l'élaboration et la coordination de la politique commerciale en matière de télécommunications dans les instances internationales, y compris dans la négociation d'accords bilatéraux et multilatéraux.

4.225. Supervisée par le Congrès, la FCC est un organisme gouvernemental indépendant chargé de mettre en œuvre et de faire respecter les lois et règlements relatifs aux communications. À ce titre, elle a le pouvoir d'élaborer des règles. Elle peut lancer une procédure d'élaboration de règles lorsque le Congrès lui demande spécifiquement de le faire, lorsqu'elle identifie elle-même un besoin qui nécessite de créer une nouvelle règle ou d'en amender une, ou de modifier une règle, ou lorsque la population lui adresse une demande pour qu'elle prenne des mesures.²³⁶ Conformément à la Loi sur les communications, la FCC gère le spectre électromagnétique et octroie des licences ou des autorisations, notamment pour les services de sécurité publique, les services sans fil fixes et mobiles commerciaux et non commerciaux, les services de diffusion radiophonique et télévisuelle, les services par satellite et d'autres services. Avant de demander une licence, les particuliers et les entreprises doivent obtenir un numéro d'enregistrement à la FCC (à 10 chiffres). En fonction du type de service, la FCC gère plusieurs systèmes d'octroi de licences et fournit des fonctionnalités de recherche dans les différentes bases de données, notamment par numéro de dossier; nom ou motif du demandeur; indicatif d'appel, nom du titulaire de la licence, station ou service radio.²³⁷

4.226. En général, les opérateurs de télécommunications ont le devoir de s'interconnecter les uns aux autres, directement ou par le biais d'installations d'autres opérateurs de télécommunications. Les accords d'interconnexion peuvent être réglementés tant au niveau des États qu'au niveau fédéral et la FCC a le pouvoir de traiter les questions d'interconnexion pour ces opérateurs. Depuis la publication de l'Ordonnance de 2017 sur le rétablissement de la liberté d'Internet²³⁸, les fournisseurs de services d'accès à Internet à large bande sont réglementés comme des services d'information.

4.227. Avant qu'une société puisse céder une licence FCC à une autre société ou acquérir une société détentrice d'une licence FCC, elle doit recevoir l'approbation de la Commission. Cette dernière examine les demandes de transfert de contrôle et de cession de licences et d'autorisations pour vérifier que l'approbation de ces demandes servirait l'intérêt public.²³⁹ Dans le cadre de son examen de l'intérêt public, la FCC invite le public à formuler des observations et tient compte de plusieurs facteurs, notamment de la concurrence.²⁴⁰ Elle peut délivrer des autorisations conditionnelles demandant la mise en œuvre de mesures visant à remédier aux préjudices à l'intérêt public causés par les fusions (par exemple la cession d'actifs). Au cours de la période considérée, la FCC a approuvé

²³⁵ Les fournisseurs de services de télécommunication filaires traditionnels à l'intérieur des États sont principalement réglementés par une commission des services publics dans chaque État, et certaines de ces commissions réglementent aussi les fournisseurs de services sans fil et/ou de services voix sur protocole Internet (VoIP). Les câblo-opérateurs sont agréés et réglementés par les autorités chargées du franchisage au niveau local ou au niveau des États, et le pouvoir de réglementation de ces opérateurs est partagé entre ces autorités et la FCC.

²³⁶ FCC, *Rulemaking Process*. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/about-fcc/rulemaking-process>.

²³⁷ Les interfaces de recherche dans les bases de données de la FCC sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fcc.gov/licensing-databases/search-fcc-databases>.

²³⁸ FCC (2017), *Declaratory Ruling, Report and Order et Order in the Matter of Restoring Internet Freedom*, WC Docket No. 17-108. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/document/fcc-releases-restoring-internet-freedom-order>.

²³⁹ FCC, *Mergers and Acquisitions*. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/proceedings-actions/mergers-and-acquisitions>.

²⁴⁰ En fonction du type de licence, des facteurs tels que le déploiement de services perfectionnés et la diversité des titulaires de licences, des sources d'information et des services proposés au grand public peuvent être pris en compte.

sous conditions l'acquisition de Sprint par T-Mobile, respectivement quatrième et troisième entreprises nationales de télécommunications sans fil des États-Unis au moment du dépôt de la demande.²⁴¹ Bien que la FCC ait pour objectif de mener à bien les examens dans un délai de 180 jours, les transactions majeures telles que celle mentionnée précédemment peuvent excéder ce délai.

4.228. Afin de dissuader un opérateur étranger d'adopter un comportement susceptible de nuire à la concurrence sur le marché américain des télécommunications, la FCC applique des mesures de sauvegarde réglementaires telles que la règle interdisant les concessions particulières, la politique relative aux taxes de règlement de référence et les prescriptions relatives aux opérateurs dominants. En vertu de la règle relative aux concessions particulières (47 C.F.R. 63.14), il est interdit aux opérateurs internationaux des États-Unis de conclure des accords exclusifs avec des opérateurs étrangers qui ont un pouvoir suffisant pour nuire à la concurrence sur le marché des États-Unis. Selon l'Ordonnance sur la participation étrangère, il y a une présomption selon laquelle un opérateur qui détient une part du marché étranger inférieure à 50% ne dispose pas d'un tel pouvoir sur le marché. Les règles concernant les restrictions à la participation étrangère dans le secteur des télécommunications sont restées inchangées pendant la période d'examen. La participation étrangère à certains services, notamment ceux des fournisseurs de services filaires et des détenteurs de licences d'atterrissage de câbles sous-marins, est soumise aux restrictions prévues par les obligations générales imposées par la FCC et les prescriptions en matière de propriété applicables à ces entités. En vertu de l'article 310 de la Loi sur les communications²⁴², la participation étrangère des opérateurs de télécommunications sans fil est limitée, sauf accord contraire de la FCC, à un investissement direct de 20% et un investissement indirect de 25% pour les détenteurs de licences d'opérateur de télécommunications sans fil.²⁴³ La FCC doit effectuer une analyse de l'intérêt public lorsqu'elle examine les demandes visant à obtenir l'autorisation de dépasser le seuil de 25% de participation étrangère.²⁴⁴ La méthodologie utilisée pour évaluer la conformité aux seuils de participation étrangère est précisée dans une ordonnance de la FCC de 2016.²⁴⁵

4.229. L'Ordonnance exécutive n° 13913 du 4 avril 2020 portant création du Comité d'évaluation de la participation étrangère dans le secteur des services de télécommunications des États-Unis a officialisé la création d'un Comité d'évaluation de la participation étrangère dans le secteur des services de télécommunication des États-Unis, qui assiste la FCC dans son examen des préoccupations en matière de sécurité nationale et d'application de la loi soulevées par la participation étrangère dans le secteur des services de télécommunications des États-Unis, à des fins de protection de l'intérêt public.²⁴⁶ Sur renvoi de la FCC, le Comité procède à un examen de 120 jours de certains types de demandes, lequel peut être prolongé de 90 jours en cas d'évaluation secondaire potentielle.²⁴⁷ Le Comité peut formuler une série de recommandations à la FCC,

²⁴¹ FCC, *Current and Recent Major Transactions*. Adresse consultée:

<https://www.fcc.gov/transactions/recent-transactions>.

²⁴² L'article 310 de la Loi de 1934 sur les communications prohibe la délivrance d'une licence d'opérateur radio à un ressortissant d'un autre pays que les États-Unis, à une société non constituée selon la législation des États-Unis ou à un gouvernement étranger, et la détention d'une telle licence par l'une de ces entités. Une licence ne peut pas non plus être délivrée à une société des États-Unis dont plus de 20% du capital ou des actions avec droit de vote sont détenus par l'une de ces entités. Des licences peuvent être délivrées à des sociétés constituées aux États-Unis qui sont contrôlées par des sociétés de holding constituées aux États-Unis et dont des particuliers, des sociétés ou des gouvernements étrangers détiennent plus de 25% du capital ou des actions avec droit de vote, sauf si la FCC constate que cette propriété est contraire à l'intérêt public.

²⁴³ Les titulaires de licences d'opérateur de réseaux sans fil non publics, y compris la plupart des détenteurs de licences pour la fourniture de services par satellite, ne sont pas assujettis aux restrictions en matière de participation étrangère.

²⁴⁴ L'analyse de l'intérêt public effectuée pour examiner une demande présentée par un fournisseur d'un Membre de l'OMC repose sur un critère de "libre accès", selon lequel la FCC part de la présomption (réfutable) selon laquelle l'accès de l'opérateur étranger ne menace pas la concurrence sur le marché national des télécommunications. Elle comprend aussi un examen des observations soulevées par les agences fédérales au sujet des questions de sécurité nationale, d'application de la loi, de politique étrangère ou de politique commerciale.

²⁴⁵ FCC, *Report and Order in the Matter of Review of Foreign Ownership Policies for Broadcast, Common Carrier and Aeronautical Radio Licensees under Section 310(b)(4) of the Communications Act of 1934, as Amended*, GN Docket No. 15-236. Date de publication: 30 septembre 2016. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-16-128A1.pdf>.

²⁴⁶ *Federal Register* (2020), vol. 85, n° 68, pages 19643 à 19650. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-07530>.

²⁴⁷ Département de la justice, *Committee for the Assessment of Foreign Participation in the United States Telecommunications Services Sector – Frequently Asked Questions*. Adresse consultée:

notamment celle de ne pas s'opposer à une demande, d'approuver une demande sous réserve de mesures d'atténuation, de refuser une demande, ou encore de modifier ou de révoquer une licence. En septembre 2020, la FCC a adopté un deuxième rapport et ordonnance qui prévoit de nouvelles règles et procédures visant à formaliser le processus d'examen du Comité, notamment en définissant la portée de l'examen et en établissant des catégories d'informations devant être soumises par les requérants.²⁴⁸ Cet examen diffère de celui effectué par le CFIUS dans la mesure où il porte sur les objectifs d'exploitation des licences; certaines transactions peuvent toutefois donner lieu à un examen par les deux organismes. À la suite de procédures entamées avant la publication de l'Ordonnance exécutive n° 13913, la FCC a révoqué les licences de quatre opérateurs de services sans fil étrangers au cours de la période considérée.

4.230. Depuis 2018, au moins sept États ont adopté des lois sur la neutralité d'Internet, qui ont généré des contestations juridiques continues de la part de plaideurs invoquant un conflit avec l'ordonnance sur le rétablissement de la liberté d'Internet.²⁴⁹ En juillet 2021, l'Ordonnance exécutive n° 14036 a encouragé la FCC à rétablir les règles relatives à la neutralité d'Internet.²⁵⁰

4.231. Aux États-Unis, il existe une fracture numérique affectant plusieurs aspects, notamment la vitesse, l'accès aux dernières technologies et l'utilisation du réseau fixe plutôt que le réseau mobile.²⁵¹ Dans son rapport 2021 sur le déploiement de la large bande²⁵², établi en application de l'article 706 de la Loi sur les télécommunications de 1996, la FCC indique que, pour la troisième année consécutive, les capacités de télécommunications avancées sont déployées de manière raisonnable et en temps voulu. En application de la Loi sur la responsabilité et la transparence numériques appliquée à la large bande (P.L 116-130) la NTIA a publié des cartes détaillées de la disponibilité de la large bande en juin 2021 et des besoins y afférents à la même date afin de contribuer à la mise en œuvre d'initiatives et de programmes fédéraux sur le déploiement de la large bande.²⁵³ La NTIA est chargée de superviser des programmes liés au déploiement de la large bande représentant plus de 50 milliards d'USD autorisés par la Loi de finances révisée de 2021 et la Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois.²⁵⁴

4.232. En octobre 2018, un Mémorandum présidentiel sur l'élaboration d'une stratégie durable en matière de spectre pour le futur des États-Unis a demandé aux organismes fédéraux de coordonner leurs efforts concernant la réaffectation de la bande aux fins du déploiement de la 5G.²⁵⁵ Depuis lors, la FCC a pris plusieurs mesures, y compris la réaffectation des bandes attribuées à des détenteurs de licences déjà établis, aux fins de la mise à disposition de fréquences supplémentaires dans les bandes hautes, moyennes et basses pour les services 5G, que ce soit pour une utilisation

<https://www.justice.gov/nsd/committee-assessment-foreign-participation-united-states-telecommunications-services-sector>.

²⁴⁸ FCC, *Report and Order in the Matter of Process Reform for Executive Branch Review of Certain FCC Applications and Petitions Involving Foreign Ownership*, IB Docket No. 16-155. Adresse consultée:

<https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-20-133A1.pdf>. Dans un deuxième rapport et ordonnance, publié en septembre 2021, la FCC a adopté des questions types à aborder au cours de l'examen. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-21-104A1.pdf>.

²⁴⁹ Les États qui ont adopté une réglementation sur la neutralité d'Internet sont la Californie, le Colorado, le Maine, le New Jersey, l'Oregon, le Vermont et Washington. Lide, C. (2022), "State Net Neutrality Laws May Lead to Federal Legislation", *The National Law Review*, vol. XI, n° 60, 1^{er} mars. Adresse consultée: <https://www.natlawreview.com/article/state-net-neutrality-laws-may-lead-to-federal-legislation>. *American Cable Association c. Becerra*, Affaire n° 18-CV-2684. Adresse consultée: <https://www.courtlistener.com/docket/7987167/american-cable-association-v-becerra/>; et *New York State Telecommunications Association c. James*, Affaire n° 2:21-cv-2389.

²⁵⁰ Maison Blanche (2021), *Fact Sheet: Executive Order on Promoting Competition in the American Economy*, 9 juillet. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2021/07/09/fact-sheet-executive-order-on-promoting-competition-in-the-american-economy/>.

²⁵¹ FCC (2020), *The Digital Divide in US Mobile Technology and Speeds*. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/DOC-369010A1.pdf>.

²⁵² FCC (2021), *2021 Broadband Deployment Report*, GN Docket n° 20-269. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-21-18A1.pdf>.

²⁵³ NTIA, *BroadbandUSA, Public Maps & Tools*. Adresse consultée: <https://broadbandusa.ntia.doc.gov/resources/data-and-mapping>.

²⁵⁴ Il s'agit notamment des programmes suivants: le "Broadband Equity, Access, and Deployment Program", le "5G Fund for Rural America", les "Digital Equity Act Programs", le "Middle Mile Grant Program", et le "Tribal Broadband Connectivity Program".

²⁵⁵ *Federal Register* (2018), vol. 83, n° 210, 25 octobre, pages 54513 à 54516. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2018/10/30/2018-23839/developing-a-sustainable-spectrum-strategy-for-americas-future>.

exclusive ou partagée. L'attribution, par mise aux enchères, de plusieurs de ces bandes a été réalisée au cours de la période 2019-2021. Par exemple, la mise aux enchères des nouvelles licences flexibles avec chevauchement de spectre (accordées pour une durée maximale de 15 ans à compter de la date de délivrance) dans la bande de 3,7 GHz a été conclue en février 2021²⁵⁶ et a permis de recueillir un montant record de 81 milliards d'USD d'offres.²⁵⁷ En janvier 2021, la NTIA a publié la stratégie nationale visant à protéger la 5G et les communications sans fil de nouvelle génération, conformément à la Loi de 2020 visant à protéger la 5G et les technologies de nouvelle génération (P.L. 116-184).²⁵⁸ Le deuxième rapport annuel sur la situation concernant la réaffectation des bandes de fréquences, publié en janvier 2021, a mis en évidence les progrès réalisés tout en reconnaissant qu'une réaffectation supplémentaire était toujours nécessaire. Dans le même temps, la FCC a modernisé ses règles afin d'accélérer le déploiement des réseaux et services de nouvelle génération en supprimant les obstacles aux investissements dans les infrastructures, en rationalisant les règles relatives à l'utilisation des poteaux électriques pour les nouveaux équipements de réseau, en fixant des délais pour l'examen des modifications de l'infrastructure sans fil et en déclarant son opposition aux moratoires étatiques et locaux sur le déploiement des services et installations de télécommunications.

4.233. L'Agence de cybersécurité et de sécurité des infrastructures (CISA) a été créée en novembre 2018 en application de la P.L. n° 115-278 pour diriger les programmes et les opérations de cybersécurité et de sécurité des infrastructures essentielles, ainsi que la politique connexe. La CISA est notamment chargée de fournir des conseils et des recommandations sur la sécurité des câbles sous-marins, qui acheminent l'essentiel du trafic international de données. Elle n'est toutefois dotée d'aucune politique ou procédure officielle concernant le trafic des données pour des raisons de cybersécurité. La Loi-cadre de 2018 relative aux données du Département de la sécurité intérieure (P.L. 115-331) et Loi sur le renforcement et l'amélioration des cybercapacités grâce à la technologie d'exposition aux risques (SECURE) (P.L. 115-390) ont été promulguées en décembre 2018. Elles visent à renforcer le cadre relatif à la cybersécurité et à atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement lors de l'acquisition de technologies et d'équipements, par le truchement d'un plan stratégique devant être élaboré par le Conseil fédéral de la sécurité des acquisitions. L'Ordonnance exécutive n° 13873 du 15 mai 2019, sur la protection de la chaîne d'approvisionnement des technologies et des services de l'information et de la communication, a déclaré urgence nationale la gestion de la menace que constituaient l'acquisition et l'utilisation sans restriction de certaines transactions concernant des technologies et des services de l'information et de la communication.²⁵⁹ L'Ordonnance exécutive n° 14028 du 12 mai 2021 sur le renforcement de la cybersécurité nationale visait à étendre les efforts de cybersécurité à tous les organismes gouvernementaux, et à renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des logiciels essentiels utilisés par le gouvernement fédéral.²⁶⁰

4.234. Conformément à la Loi d'autorisation de défense nationale de John S. McCain pour l'exercice 2019 (P.L. 115-232), la FCC a interdit l'utilisation des Fonds pour le service universel pour l'achat de produits et services de deux fabricants (Huawei et ZTE) en novembre 2019.²⁶¹ La Loi de 2019 sur des réseaux de communication sûrs et fiables (P.L. 116-352) a établi un mécanisme visant à empêcher l'entrée de matériel ou de services de communication présentant un risque de sécurité nationale pour les réseaux américains et à exiger leur retrait s'ils étaient déjà en service. La FCC est chargée de publier et de tenir à jour une liste de matériel ou de services qu'il est interdit d'acheter avec des fonds fédéraux. En mars 2021, la FCC a publié la liste de matériel et des services

²⁵⁶ FCC, *Auctions Summary*. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/auctions-summary>.

²⁵⁷ Toutefois, le déploiement des services a été retardé, en raison des risques potentiels d'interférence avec les systèmes de communication des aéronefs. FAA (2022), "FAA Statements on 5G", 23 février. Adresse consultée: <https://www.faa.gov/newsroom/faa-statements-5g>.

²⁵⁸ NTIA (2021), *National Strategy to Secure 5G Implementation Plan*, 6 janvier. Adresse consultée: https://www.ntia.doc.gov/files/ntia/publications/2021-1-12_115445_national_strategy_to_secure_5g_implementation_plan_and_annexes_a_f_final.pdf.

²⁵⁹ *Federal Register* (2019), vol. 84, n° 96, pages 22689 à 22692. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/documents/2019/05/17/2019-10538/securing-the-information-and-communications-technology-and-services-supply-chain>.

²⁶⁰ *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 93, 17 mai, pages 26633 à 26647. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-10460>.

²⁶¹ *Report and Order, Further Notice of Proposed Rulemaking, and Order in the Matter of Protecting Against National Security Threats to the Communications Supply Chain Through FCC Programs, Huawei Designation, and ZTE Designation*, WC Docket 18-89, PS Docket 19-351, et PS Docket 19-352. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-19-121A1.pdf>.

couverts par cette législation.²⁶² La Loi de 2021 sur les équipements sécurisés (P.L. 117-55) dispose que la FCC ne doit ni examiner ni approuver les produits figurant sur cette liste.

4.235. Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, la FCC a lancé un programme d'aide d'urgence à l'accès à la large bande (EBB) de 3,2 milliards d'USD, auquel a succédé le programme relatif à la connectivité le 31 décembre 2021, qui fournit une aide directe aux ménages remplissant les conditions requises pour la prise en charge de leur connexion à la large bande. D'autres programmes de la FCC visent à atténuer les effets négatifs de la pandémie, notamment un fonds d'urgence pour la connectivité (ECF) de 7,2 milliards d'USD à l'intention des écoles et des bibliothèques, et un programme de télé-médecine dédié à la COVID-19²⁶³, de 450 millions d'USD, lancé en application de la Loi CARES.

4.236. Les États-Unis ont conclu plusieurs accords de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications (article 3.3).²⁶⁴ En juin 2021, les États-Unis et l'Union européenne ont lancé le Conseil du commerce et de la technologie (TTC) UE-États-Unis, qui sert de tribune à l'Union européenne et aux États-Unis pour coordonner leurs approches des principales questions commerciales, économiques et technologiques mondiales, et pour approfondir les relations commerciales et économiques transatlantiques fondées sur des valeurs démocratiques communes. Des groupes de travail ont été créés, notamment sur les normes technologiques, les chaînes d'approvisionnement sécurisées et les technologies et services d'information et de communication.

4.4.3 Transports

4.4.3.1 Transport aérien et aéroports

4.4.3.1.1 Transport aérien

4.237. Au sein du Département des transports (DOT) des États-Unis, le Bureau du Secrétaire adjoint à l'aviation et aux affaires internationales est responsable d'un large éventail de politiques et d'activités réglementaires liées à l'aviation nationale et internationale. Le DOT et le Bureau des négociations en matière d'aviation du Département d'État, en étroite coordination avec l'USDOC, mènent des négociations bilatérales et multilatérales sur des accords internationaux en matière de transport aérien afin de libéraliser les marchés de l'aviation commerciale. L'Administration fédérale de l'aviation (FAA), qui opère au sein du DOT, est responsable: de la sécurité des aéronefs et des opérations aériennes, y compris la certification des aéronefs, des pilotes, des instructeurs, de l'équipage et des exploitants d'aéroport; du contrôle du trafic aérien; de la désignation de l'espace aérien; et de l'aide fédérale aux aéroports. L'Organisation du trafic aérien (ATO), organe opérationnel de la FAA, fournit des services de navigation aérienne dans l'espace aérien des États-Unis et d'une grande partie des océans Atlantique et Pacifique et du golfe du Mexique.²⁶⁵ L'Administration de la sécurité des transports (TSA) du Département de la sécurité intérieure (DHS) vise à garantir la sécurité du transport aérien dans les aéroports du pays et pour toutes les opérations aériennes nationales et internationales, tout en préservant la liberté de circulation des personnes et du commerce.

4.238. En 2019, l'aviation civile représentait 6,5 millions d'emplois aux États-Unis et contribuait à l'économie américaine à hauteur de 779 milliards d'USD par an et au PIB à hauteur de 4,2%.²⁶⁶ Durant l'exercice 2019, et avant les restrictions en matière de voyages liées à la COVID-19, la FAA a guidé 27,7 millions de vols par an, dont 16,4 millions de vols selon les règles de vol aux instruments (à l'aide de radars) et 11,3 millions de vols selon les règles de vol à vue (aéronefs volant

²⁶² FCC, *List of Equipment and Services Covered by Section 2 of the Secure Networks Act*. Adresse consultée: <http://www.fcc.gov/supplychain/coveredlist>.

²⁶³ FCC, *Report and Order and Order on Reconsideration in the matter of COVID-19 Telehealth Program Promoting Telehealth for Low-Income Consumers*, WC Docket n° 20-89 et WC Docket n° 18-213. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/document/fcc-moves-forward-round-2-covid-19-telehealth-program>.

²⁶⁴ FCC, *Equipment Authorization – Mutual Recognition Agreements*. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/general/equipment-authorization-mutual-recognition-agreements>.

²⁶⁵ FAA, *Air Traffic Organization*. Adresse consultée: http://www.faa.gov/about/office_org/headquarters_offices/ato/.

²⁶⁶ IATA (2019), *The Value of Air Transport in the United States*. Adresse consultée: <https://www.iata.org/contentassets/cf15de08044e49b6b6e1ebf8a3513ed4/economic-studies-usa-eng-final.pdf>.

à basse altitude). Elle gère 520 tours de contrôle et 21 centres de contrôle de la circulation aérienne, avec l'aide de plus de 14 000 contrôleurs aériens.²⁶⁷

4.239. Quatre transporteurs aériens de passagers (American Airlines, Southwest Airlines, Delta Air Lines et United Airlines) représentent les deux tiers du marché intérieur (65,2% sur la base du nombre de passagers-milles payants au niveau national)²⁶⁸ et figurent parmi les six plus grandes compagnies aériennes commerciales du monde.²⁶⁹ En février 2022, deux compagnies aériennes à bas prix (Spirit et Frontier) ont annoncé leur intention de fusionner pour créer le cinquième plus grand transporteur du pays. En septembre 2021, le Département de la justice, avec les procureurs généraux de six États et du district de Columbia, ont annoncé avoir déposé une plainte antitrust à l'encontre d'une série d'accords entre American Airlines et Jet Blue, connue sous le nom de "Northeast Alliance".²⁷⁰

4.240. Le secteur du transport aérien a été gravement touché par les restrictions en matière de voyages et les obligations de quarantaine liées à la pandémie de COVID-19 depuis 2020. Selon les renseignements communiqués par 24 compagnies aériennes américaines, le deuxième trimestre de 2021 est le premier trimestre au cours duquel un bénéfice après impôts a été enregistré depuis la fin de 2019; le bénéfice net après impôts du deuxième trimestre de 2021 s'est élevé à 1 milliard d'USD, et le montant des pertes cumulées depuis le début de la pandémie était de 38,1 milliards d'USD.²⁷¹ Le secteur connaît une reprise, même si les voyages en avion n'ont pas encore retrouvé les niveaux observés en 2019.

4.241. En 2018, le fret aérien représentait moins de 0,1% du fret total en termes de poids, et 6,3% de la valeur totale du fret. La même année, la valeur totale du fret aérien a été évaluée à 1 180 milliards d'USD, dont 88% (1 040 milliards d'USD) relevaient du commerce international. Les exportations des États-Unis transportées par voie aérienne représentaient 482 milliards d'USD et 29,1% de l'ensemble des exportations du pays, tandis que les importations transportées par voie aérienne représentaient 562 milliards d'USD et 23,3% de l'ensemble des importations.²⁷² Federal Express (FedEx) et United Parcel Services (UPS) restent les deux plus grands transporteurs de fret aérien du monde avec des flottes de près de 700 avions et de plus de 500 avions, respectivement. Amazon Air est arrivé récemment sur le marché.

4.242. Les transporteurs étrangers et américains doivent obtenir deux autorisations distinctes pour fournir des services de transport aérien aux États-Unis: i) une autorisation économique, sous la forme d'un certificat d'autorisation pour le transport inter-États ou à l'étranger de passagers et/ou de marchandises, délivré par le Bureau du Secrétaire aux transports; et ii) une autorisation de sécurité, sous la forme d'un certificat de transporteur aérien et de spécifications d'exploitation, délivré par la FAA.²⁷³ L'obtention de l'autorisation économique est subordonnée à l'obtention de l'autorisation de sécurité. Les autorisations ne sont pas cessibles sans l'autorisation préalable du DOT. Les États-Unis ont des accords de ciel ouvert avec plus de 130 partenaires étrangers.²⁷⁴

²⁶⁷ FAA, *Air Traffic by the Numbers*. Adresse consultée: https://www.faa.gov/air_traffic/by_the_numbers/.

²⁶⁸ Bureau des statistiques sur les transports. Adresse consultée: <https://transtats.bts.gov>.

²⁶⁹ IATA (2021), *World Air Transport Statistics 2021*. Adresse consultée: <https://www.iata.org/contentassets/a686ff624550453e8bf0c9b3f7f0ab26/wats-2021-mediakit.pdf>.

²⁷⁰ Département de la justice (2021), "Justice Department Sues to Block Unprecedented Domestic Alliance between American Airlines and JetBlue", 21 septembre. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-sues-block-unprecedented-domestic-alliance-between-american-airlines-and>.

²⁷¹ Bureau des statistiques sur les transports, *U.S. Airlines Show First Profit Since COVID-19 in 2nd Quarter 2021*. Adresse consultée: <https://www.bts.gov/newsroom/us-airlines-show-first-profit-COVID-19-2nd-quarter-2021>.

²⁷² Bureau des statistiques sur les transports, *Freight Facts and Figures: Moving Goods in the United States*. Adresse consultée: <https://data.bts.gov/stories/s/Moving-Goods-in-the-United-States/bcyt-rqmu>.

²⁷³ DOT, *Aviation Policy*. Adresse consultée: <https://www.transportation.gov/policy/aviation-policy>.

²⁷⁴ L'Accord multilatéral sur la libéralisation du transport aérien international (MALIAT) entre les États-Unis, le Brunéi Darussalam, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Singapour est le seul accord de ciel ouvert multilatéral signé par les États-Unis. DOT, *Air Service Agreements*. Adresse consultée: <https://www.transportation.gov/policy/aviation-policy/international-relations/air-service-agreements>. La liste des accords de ciel ouvert actuellement appliqués peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.transportation.gov/policy/aviation-policy/open-skies-agreements-being-applied>.

4.243. La réglementation relative au transport aérien figure sous le titre 14 du C.F.R. Les transporteurs américains doivent être détenus et contrôlés par des citoyens des États-Unis; les citoyens étrangers ne peuvent pas détenir plus de 25% des actions avec droit de vote d'une compagnie aérienne fournissant des services intérieurs. D'autres prescriptions en matière de nationalité s'appliquent aux dirigeants de ces compagnies: le président de la compagnie aérienne et au moins deux tiers des membres du Conseil d'administration et des autres dirigeants de la compagnie doivent être des citoyens des États-Unis. Depuis 1991, les investisseurs étrangers dont le pays d'origine dispose d'un accord de ciel ouvert en matière de services de transport aérien en vigueur avec les États-Unis peuvent détenir jusqu'à 49% du capital total, ce qui comprend la détention d'actions avec ou sans droit de vote dans les compagnies aériennes.²⁷⁵ Sauf dans certaines circonstances et sauf autorisation expresse du DOT, le cabotage ne peut être assuré que par des transporteurs américains (49 U.S.C. 41703 c)). Seuls les ressortissants ou les résidents des États-Unis peuvent faire partie des membres d'équipage affectés au transport aérien intérieur de passagers et de marchandises.

4.244. Le transport de passagers ou de marchandises financé par le gouvernement doit être effectué par un transporteur aérien des États-Unis, par une compagnie aérienne étrangère selon un partage de code par un transporteur des États-Unis, ou par un transporteur aérien étranger qui opère conformément à un accord de ciel ouvert en vigueur et propose ce type de voyages financés par le gouvernement.²⁷⁶ Dans des circonstances très particulières, un transporteur étranger peut être utilisé pour le transport entre deux lieux situés en dehors des États-Unis (49 U.S.C. 40118 d)).

4.245. Pour faire en sorte que les petites collectivités continuent à bénéficier d'un service aérien régulier minimum à la suite de la déréglementation adoptée en 1978, le DOT subventionne les compagnies aériennes régionales et les transporteurs aériens certifiés opérant vers 59 collectivités en Alaska et 111 collectivités dans les autres États des États-Unis et à Porto Rico, dans le cadre du Programme pour les services aériens essentiels (EAS). En général, ce programme subventionne 2 vols aller-retour par jour effectués au moyen d'aéronefs de 30 à 50 sièges, ou des vols additionnels effectués au moyen d'aéronefs de 9 sièges ou moins, le plus souvent vers des aéroports pivots de grande ou moyenne taille. Les transporteurs sont généralement choisis pour des contrats de 2, 3, 4 ou 5 ans, et le DOT les indemnise à terme échu, sur la base du nombre de vols effectués; la subvention par passager est plafonnée à 200 USD, sauf si ces collectivités se trouvent à plus de 210 miles (338 km) de l'aéroport pivot de grande ou moyenne taille le plus proche.

4.246. Les collectivités admises à bénéficier des subventions du Programme EAS sont définies au paragraphe 41731 a) 1) B) du titre 49 du Code des États-Unis. Les critères d'admissibilité comprennent le maintien d'une moyenne d'au moins 10 embarquements en moyenne par jour de fonctionnement du service, tel que déterminé par le Secrétaire aux transports, au cours de l'exercice budgétaire le plus récent, sauf pour les localités situées en Alaska et à Hawaï, ainsi que pour les collectivités qui se trouvent à plus de 175 miles (282 km) en voiture de l'aéroport pivot de grande ou moyenne taille le plus proche.²⁷⁷ Afin de donner aux collectivités davantage de flexibilité, un Programme de services aériens essentiels alternatif (AEAS) a été établi en 2004; ce Programme permet aux collectivités de renoncer à leurs EAS pendant une période donnée en échange d'une subvention qu'elles peuvent dépenser de différentes manières afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques. En février 2022, sept collectivités participaient au Programme AEAS, et toutes ont opté pour des transports aériens publics affrétés. Cette même année, le montant annuel des subventions contractuelles accordées, y compris les subventions au titre de l'AEAS, s'élevaient à 321,7 millions

²⁷⁵ La participation étrangère moyenne est de 15% et un seul transporteur américain (Polar Air Cargo) est détenu à 49% par un investisseur étranger, avec 25% des actions avec droit de vote. Cour des comptes des États-Unis, *U.S. Airlines: Information on DOT's Oversight of and Stakeholders' Perspectives on Foreign Ownership*. Adresse consultée: <https://www.gao.gov/products/gao-19-540r>.

²⁷⁶ Les accords de ciel ouvert qui donnent aux transporteurs étrangers le droit de fournir des services de transport financés par le gouvernement des États-Unis comprennent ceux conclus avec l'Australie, le Japon, le Royaume d'Arabie saoudite, la Suisse et l'Union européenne. Ces droits ne s'appliquent pas aux services de transport financés par le DoD.

²⁷⁷ Les collectivités ayant reçu une subvention moyenne de plus de 1 000 USD par passager au cours de l'exercice budgétaire le plus récent cessent d'être admissibles au bénéfice du subventionnement, quelle que soit la distance qui la sépare d'un aéroport pivot.

d'USD pour les collectivités situées hors de l'Alaska, et à 28,8 millions pour les collectivités situées en Alaska.²⁷⁸

4.247. Le Programme de développement des services aériens aux petites collectivités (SCASDP) est un autre programme de subventions destiné à aider les petites collectivités à résoudre leurs difficultés en matière de services et de tarifs aériens. Entre autres conditions, les requérants qui demandent à bénéficier du SCASDP ne peuvent pas être plus grands qu'un aéroport pivot de petite taille, les collectivités ne peuvent pas bénéficier simultanément du Programme SCASDP et du Programme EAS, les transporteurs aériens ne peuvent pas bénéficier directement de l'aide financière par l'intermédiaire du Programme SCASDP, et seul un projet à la fois peut être subventionné dans chaque collectivité. Octroyée sous la forme d'une subvention remboursable, l'aide financière peut être utilisée aux fins suivantes: garanties de revenu, programmes de commercialisation, compensation des frais de démarrage et réalisation d'études. En janvier 2022, le DOT a invité les requérants à présenter des demandes pour l'exercice 2021 et a annoncé que le programme disposait de 17 millions d'USD de réserves. Durant l'exercice 2019, le Programme SCASDP a octroyé un total de 18 millions d'USD de subventions à 22 collectivités locales de 22 États; le montant des subventions individuelles allait de 450 000 USD à 1 million d'USD. En réponse à la pandémie de COVID-19, la durée des subventions existantes a été prolongée d'un à cinq ans, sur demande écrite des collectivités.²⁷⁹

4.248. Pour faire face aux problèmes dus aux confinements et aux restrictions en matière de voyages liées à la pandémie de COVID-19, le Département du Trésor a autorisé la mise en place de trois programmes consécutifs destinés à aider les transporteurs aériens de passagers, les transporteurs aériens de marchandises et les entrepreneurs du secteur de l'aviation. Établis en vertu de la Loi sur l'assistance, les secours et la sécurité économique liés au coronavirus (CARES), de la Loi de finances révisée de 2021 et de la Loi ARP de 2021, ces programmes sont destinés à fournir un soutien aux salaires de plus de 54 milliards d'USD aux transporteurs aériens de passagers, et de 4 milliards d'USD aux transporteurs aériens de marchandises. Plus de 300 transporteurs aériens de passagers et près de 40 transporteurs aériens de marchandises ont bénéficié de ce soutien.²⁸⁰ Outre le soutien aux salaires, l'article 4003 de la Loi CARES autorise le Trésor à octroyer des prêts, des garanties de prêts, et à effectuer d'autres investissements pour fournir des liquidités aux transporteurs aériens admissibles. Entre autres conditions, les bénéficiaires étaient tenus de ne pas réduire leurs niveaux d'emploi de plus de 10% jusqu'en septembre 2020, de ne pas racheter d'actions et de ne pas verser de dividendes jusqu'à 12 mois après le remboursement du prêt. Les montants autorisés pour les transporteurs aériens de passagers et de marchandises étaient de 25 milliards d'USD et de 4 milliards d'USD, respectivement. Selon un rapport disponible datant de février 2022, 24 transporteurs aériens ont bénéficié d'un prêt; bien qu'un montant de 21,9 milliards d'USD ait été autorisé pour des prêts, le total des décaissements ne s'est élevé qu'à 2,7 milliards d'USD²⁸¹.

4.249. Conformément à la Loi sur la certification, la sécurité et la responsabilité en matière d'aéronefs, promulguée en décembre 2020, la FAA est tenue d'apporter des modifications majeures à ses politiques et à ses procédures concernant la certification des avions commerciaux de transport de passagers et de marchandises, et de réviser ses politiques relatives à la délégation de l'autorité de certification à des entités privées dans le cadre de son programme d'autorisation de désignation d'organisations (ODA). Parmi les évolutions récentes dans le domaine de la réglementation du transport aérien figurent la publication par le DOT de règles finales sur la définition des pratiques déloyales ou trompeuses des compagnies aériennes ou des billetteries, sur le transport d'animaux

²⁷⁸ DOT, *Subsidized EAS Communities - February 2022*. Adresse consultée: https://www.transportation.gov/sites/dot.gov/files/2022-02/Subsidized%20EAS%20report%20for%20communities%20in%2048%20states_HI_PR_Feb2022.pdf; et DOT, *Subsidized EAS Report for Alaska Communities - February 2022*. Adresse consultée: https://www.transportation.gov/sites/dot.gov/files/2022-02/Subsidized%20EAS%20report%20for%20communities%20in%20Alaska_Feb2022.pdf.

²⁷⁹ DOT, *Order Awarding Grants in the Matter of the Small Community Air Service Development Program*, numéro de dossier DOT-OST-2020-0231. Adresse consultée: https://www.transportation.gov/sites/dot.gov/files/2021-07/FY2019-SCASDP-Selection_Order2021-7-13.pdf.

²⁸⁰ Département du Trésor, *Airline and National Security Relief Programs*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/policy-issues/coronavirus/assistance-for-american-industry/airline-and-national-security-relief-programs>.

²⁸¹ Département du Trésor (2022), *Report Under Section 4026(b)(1)(C) of the CARES Act, février*. Adresse consultée: <https://home.treasury.gov/system/files/136/4026b1CLoanReport02012022.pdf>

de service dressés pour aider les personnes handicapées tout en assurant la sécurité du grand public, et sur l'indemnisation en cas de surréservation et de bagages mal acheminés dans le cadre du transport aérien intérieur. Cette dernière règle a également augmenté les limites de responsabilité en cas de refus d'embarquement et de bagages mal acheminés.

4.250. La Loi sur la réautorisation de la FAA (P.L. 115-254), promulguée le 5 octobre 2018, a prolongé le financement et élargi le mandat de la FAA jusqu'à l'exercice 2023 et a apporté d'importantes modifications de la législation visant, entre autres, à accroître la sécurité, à améliorer les infrastructures, à favoriser l'innovation (y compris en faisant progresser la mise en œuvre du système d'aéronef automatique (système UAS)), à accélérer le financement et le développement de projets d'investissement concernant des aéroports, à faire preuve de leadership en matière de politiques relatives à la sécurité aérienne internationale et aux aéronefs supersoniques, à remédier aux problèmes de bruit généré par les aéronefs et à garantir la sécurité du transport des batteries au lithium. La FAA a publié son Plan stratégique pour les exercices 2019 à 2022, dont les objectifs stratégiques comprennent la réduction du nombre de décès ou de blessures graves, l'investissement dans les infrastructures aéronautiques, l'élaboration et la mise en place de pratiques et de technologies innovantes, ainsi que la réduction de la charge réglementaire.

4.4.3.1.2 Aéroports

4.251. En 2020, il y avait 19 633 aéroports aux États-Unis, dont 5 082 aéroports à usage public et 14 551 aéroports plus petits à usage privé.²⁸² On compte actuellement (en 2022) 519 aéroports offrant des services commerciaux, c'est-à-dire les aéroports qui accueillent des services réguliers de transport de passagers et au moins 2 500 passagers par an. La plupart des aéroports commerciaux sont détenus par des autorités locales ou des États, ou bien par des entités publiques telles que des autorités aéroportuaires ou des autorités portuaires polyvalentes. En 2019, 10,4 millions de vols réguliers ont été assurés; le trafic aérien de passagers a baissé de 60% en 2020.²⁸³

4.252. Les aides financières pour l'aménagement et le développement des aéroports à usage public inclus dans le Plan national des systèmes aéroportuaires intégrés (NPIAS)²⁸⁴ sont accordées par l'intermédiaire du Programme d'amélioration des aéroports (AIP), qui est financé par des taxes sur les ventes de billets aux passagers et sur le carburant d'aviation. La part des aides financières de l'AIP dans le total des coûts dépend du type de travaux et de la taille de l'aéroport. Les projets financés dans le cadre de l'AIP restent assujettis aux dispositions de la Loi "Buy American" concernant l'acier et les produits manufacturés.²⁸⁵ La FAA a le pouvoir de déroger à ces préférences sous certaines conditions: une teneur en éléments nationaux de 60% est atteinte et l'assemblage final de l'installation ou du matériel est réalisé aux États-Unis; l'acier et les biens ne sont pas produits aux États-Unis en quantité suffisante et raisonnablement disponible ou ne sont pas de qualité satisfaisante; ou l'achat de produits nationaux fait augmenter le coût global du projet de plus de 25%. Au cours de l'exercice 2020, un montant de 3,18 milliards d'USD a été autorisé pour le Programme AIP. La Loi ARP a autorisé l'octroi d'aides financières dans le cadre de l'AIP avec une participation fédérale de 100%.²⁸⁶

4.253. Les aéroports commerciaux gérés par des organismes publics peuvent aussi, au moyen du Programme de redevance passagers (PFC), obtenir des fonds pour des projets visant à: renforcer la sécurité, la sûreté ou les capacités; réduire le bruit; ou accroître la concurrence entre les transporteurs aériens. Cette redevance peut aller jusqu'à 4,50 USD pour chaque passager concerné et par segment (deux segments pour un aller simple et quatre pour un aller-retour au maximum). En janvier 2022, le montant total des fonds récoltés aux aéroports au moyen de cette redevance

²⁸² Environ 300 aéroports publics et privés sont également utilisés par les militaires. Bureau des statistiques sur les transports, *Number of U.S. Airports*. Adresse consultée: <https://www.bts.gov/content/number-us-airportsa>.

²⁸³ Bureau des statistiques sur les transports, *Full Year 2020 and December 2020 U.S. Airline Traffic Data*. Adresse consultée: <https://www.bts.gov/newsroom/full-year-2020-and-december-2020-us-airline-traffic-data>.

²⁸⁴ Le NPIAS vise 3 310 aéroports. Ce Plan comprend tous les aéroports offrant des services commerciaux, tous les aéroports de délestage et certains aéroports publics d'aviation générale. Adresse consultée: http://www.faa.gov/airports/planning_capacity/npias/.

²⁸⁵ FAA, *AIP Buy American Preference Requirements – Airports*. Adresse consultée: http://www.faa.gov/airports/aip/buy_american/.

²⁸⁶ FAA, *Airport Rescue Grants – Airports*. Adresse consultée: https://www.faa.gov/airports/airport_rescue_grants/.

était de 116,6 milliards d'USD.²⁸⁷ La Loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois, promulguée en novembre 2021, a fourni des fonds additionnels pouvant être investis dans les pistes, les voies de circulation, la sécurité, la durabilité, les terminaux, les correspondances de transit des aéroports et des projets routiers dans le cadre du Programme d'amélioration des aéroports et du Programme PFC existants. Un montant total de 15 milliards d'USD de subventions destinées aux infrastructures aéroportuaires sera réparti de façon égale (3 milliards d'USD par an) sur l'exercice budgétaire 2022-2026, et restera disponible jusqu'à l'exercice 2030 pour l'achèvement des projets. La législation prévoit un fonds supplémentaire de 5 milliards d'USD (1 milliard d'USD par an sur l'exercice budgétaire 2022-2026) pour accorder des subventions sur une base concurrentielle pour des projets de développement de terminaux aéroportuaires et des projets de tours de contrôle d'aéroport, afin de remédier au vieillissement des infrastructures des aéroports nationaux. Ces subventions couvriront, entre autres, des projets relatifs à l'accès ferroviaire aux aéroports, à l'entretien des tours de contrôle du trafic aérien, au renforcement et à l'amélioration des capacités, à l'amélioration des conditions d'accès des passagers, au remplacement des infrastructures vieillissantes et à l'efficacité énergétique.²⁸⁸

4.254. En réponse à la pandémie de COVID-19, plusieurs fonds d'urgence ont été accordés aux aéroports nationaux admissibles à titre d'aide économique. Ces fonds comprennent 10 milliards d'USD issus du Programme CARES pour les aéroports, 2 milliards d'USD issus du Programme de d'aide aux aéroports en réponse au coronavirus, et 8 milliards d'USD issus des Aides pour le sauvetage des aéroports. La distribution des aides a été établie en fonction de la taille des aéroports, de leur catégorie et du trafic, et des prescriptions relatives à la conservation de la main-d'œuvre s'appliquent aux aéroports bénéficiaires. Dans le cadre de ces programmes, 30 aéroports pivots de grande taille, 32 aéroports pivots de taille moyenne et près de 70 aéroports pivots de petite taille ont bénéficié d'un soutien économique. En vertu de la Loi ARP, 8 milliards d'USD de fonds (Aides pour le sauvetage des aéroports) ont été accordés aux aéroports des États-Unis admissibles pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les aéroports primaires offrant des services commerciaux (ceux qui enregistrent plus de 10 000 embarquements annuels de passagers), ont reçu près de 6,5 milliards d'USD; une aide additionnelle de 800 millions d'USD a été octroyée afin d'alléger les loyers et les garanties minimales annuelles des concessions aéroportuaires admissibles dans les terminaux.

4.255. La propriété privée des aéroports aux États-Unis reste assez limitée. Bien que des politiques visant à encourager la privatisation des aéroports publics soient en place depuis plusieurs années, la participation au processus a été jusqu'à présent limitée. Le Programme pilote de privatisation des aéroports (APPP), établi en 1996, a été rebaptisé Programme de partenariat pour l'investissement dans les aéroports (AIPP) par la Loi sur la réautorisation de la FAA (P.L. 115-254). Les restrictions concernant le nombre et le type d'aéroports publics participant à l'AIPP ont été supprimées, la gestion conjointe des aéroports par des bailleurs de fonds publics et des opérateurs privés a été mise en place, et la privatisation de plusieurs aéroports appartenant à un même bailleur de fonds public a été autorisée. Les aéroports commerciaux peuvent uniquement être loués, tandis que les aéroports d'aviation générale peuvent être vendus ou loués. Les aéroports peuvent externaliser partiellement ou totalement l'exploitation et la gestion des installations à des tierces parties. Sur les 12 aéroports participant à l'AIPP, seuls 2 aéroports ont achevé leur processus de privatisation, et l'un d'entre eux est ensuite redevenu public.²⁸⁹

4.256. Aux États-Unis, l'attribution des créneaux suit le processus défini dans les Lignes directrices mondiales sur l'attribution des créneaux de l'IATA. La FAA établit les limites relatives aux pistes et effectue des examens formels de la planification horaire pour certains aéroports de niveau 3 et de niveau 2.²⁹⁰ Le processus repose principalement sur les "créneaux historiques", une prescription

²⁸⁷ FAA, *Passenger Facility Charge (PFC) Monthly Reports – Airports*. Adresse consultée: https://www.faa.gov/airports/pfc/monthly_reports/.

²⁸⁸ FAA, *Bipartisan Infrastructure Law – Airport Terminals Program*. Adresse consultée: <https://www.faa.gov/bil/airport-terminals>.

²⁸⁹ Privatisé en 2000, l'aéroport international Stewart est redevenu public en 2007. L'aéroport international Luis Muñoz Marín, un aéroport pivot de taille moyenne situé à San Juan, à Porto Rico, est le seul aéroport offrant des services commerciaux sous administration privée depuis 2013.

²⁹⁰ Aux États-Unis, la FAA gère l'attribution des créneaux de trois aéroports de niveau 3 (l'aéroport international John F. Kennedy, l'aéroport LaGuardia, et l'aéroport national Reagan à Washington), et de quatre aéroports de niveau 2 (l'aéroport international O'Hare de Chicago, l'aéroport international de Los Angeles, l'aéroport international Liberty de Newark, et l'aéroport international de San Francisco). L'aéroport international d'Orlando (MCO) et l'aéroport international de Seattle-Tacoma, qui sont deux terminaux

exigeant une utilisation minimale de deux mois et d'autres dispositions figurant dans l'ordonnance et les règles de la FAA, telles que les règles de forte densité.

4.257. Les États-Unis ont pris des engagements au titre de l'AGCS pour ce qui est de la réparation et de la maintenance des aéronefs, et ils ont inscrit des exemptions de l'obligation NPF en ce qui concerne la vente et la commercialisation des services de transport aérien, ainsi que l'exploitation et la réglementation des services de systèmes informatisés de réservation (SIR). Étant donné que les États-Unis sont partie contractante à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur le commerce des aéronefs civils, le traitement national est accordé pour l'acquisition d'aéronefs civils et d'articles connexes originaires des autres Parties à l'Accord.

4.4.3.2 Transport maritime, services portuaires et construction navale

4.4.3.2.1 Transport maritime

4.258. En 2020, le commerce international des États-Unis a été principalement effectué par voie d'eau, avec près de 1,5 milliard de tonnes courtes, soit un tonnage supérieur à celui de tout autre mode de transport. Le tonnage des exportations s'est élevé à 846 millions de tonnes courtes, tandis que celui des importations était de 638 millions de tonnes courtes.²⁹¹ Le tonnage du commerce intérieur par voie d'eau était de 492 millions de tonnes courtes, dont 251 millions de tonnes courtes pour le commerce intra-États. Les statistiques sur le fret maritime international comprennent les marchandises conteneurisées; les transporteurs de vrac sec pour les céréales et autres produits de base; les navires-citernes pour les produits énergétiques; les navires rouliers pour les voitures, les camions et les véhicules de construction; et les navires transporteurs de marchandises diverses pour divers produits non conteneurisés, tels que les rouleaux de papier ou les bobines d'acier, ainsi que les produits de base.²⁹² En 2020, les ports des États-Unis ont enregistré plus de 465 000 escales, soit plus de 10% du total mondial. Chaque port possède son propre agencement de terminaux maritimes destinés à traiter différents types de marchandises.

4.259. Les États-Unis considèrent que leur Système de transports maritimes (MTS) est essentiel à la sécurité nationale et à la prospérité économique. Il s'agit d'un réseau intégré, couvrant 25 000 miles (40 234 km) d'eaux côtières, d'eaux intérieures et de rivières, desservant 361 ports, qui génère une activité économique de 5 400 milliards d'USD par an et emploie plus de 31 millions de personnes.²⁹³ La taille de la flotte privée de navires de charge autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes battant pavillon des États-Unis a continué de baisser pendant la période à l'examen: en octobre 2021, il y avait au total 180 navires privés d'une capacité de 8,2 millions de tonnes de port en lourd, contre 181 navires en 2018.²⁹⁴ Parmi ceux-ci, 96 étaient admissibles à bénéficier de la Loi Jones, et 84 ne l'étaient pas. La flotte était composée de 65 pétroliers, 62 navires porte-conteneurs, 26 navires rouliers, 20 navires pour marchandises diverses, 4 transporteurs de vrac sec et 3 transporteurs de véhicules. Les marchandises transportées par voie d'eau représentent environ 70% du volume et 40% de la valeur des marchandises importées et exportées par les États-Unis.²⁹⁵ Toutefois, on estime que seulement 1,5% des importations et exportations des États-Unis transportées par voie d'eau et mesurées en tonnage sont acheminées par des navires commerciaux océaniques battant pavillon des États-Unis. Bien que le marché américain du transport intérieur par voie d'eau (Loi Jones) compte environ 41 000 navires en service, seuls 96 d'entre eux font plus de

internationaux de passagers, relèvent du niveau 2, cependant ils ne font pas partie des aéroports de niveau 2 désignés par la FAA et ils sont gérés par les autorités locales.

²⁹¹ Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis, Bibliothèque numérique (2021), *Waterborne Tonnage for Principal U.S. Ports and All 50 States and U.S. Territories; Waterborne Tonnages for Domestic, Foreign, Imports, Exports and Intra-State Waterborne Traffic*. Adresse consultée: <https://usace.contentdm.oclc.org/digital/collection/p16021coll2/id/7447/rec/18>.

²⁹² Bureau des statistiques sur les transports (2021), *On National Maritime Day and Every Day, U.S. Economy Relies on Waterborne Shipping*, 12 mai. Adresse consultée: <https://www.bts.dot.gov/data-spotlight/national-maritime-day-and-every-day-us-economy-relies-waterborne-shipping>.

²⁹³ DOT (2020), *Goals and Objectives for a Stronger Maritime Nation: A Report to Congress*, février. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/docs/outreach/policy-papers-and-fact-sheets/12561/national-maritime-strategy.pdf>.

²⁹⁴ Administration maritime des États-Unis (MARAD), *United States-Flag Privately-Owned Merchant Fleet Report: Oceangoing, Self-Propelled Vessels of 1,000 Gross Tons and Above that Carry Cargo from Port to Port*. Adresse consultée: https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/2021-12/DS_USFlag-Fleet_2021_1014_Bundle_0.pdf.

²⁹⁵ Bureau des statistiques sur les transports, *International Freight Gateways*. Adresse consultée: <https://data.bts.gov/stories/s/International-Freight-Gateways/4s7k-yxvu/>.

1 000 tonnes; les autres sont de petites dimensions, principalement des remorqueurs et des barges, des navires de travail et des navires ravitailleurs utilisés dans l'industrie pétrolière offshore, et des navires spécialisés tels que des bateaux-pilotes, des navires de dragage et autres.²⁹⁶

4.260. L'Administration maritime (MARAD), qui relève du DOT, est l'organisme chargé d'élaborer des programmes visant à promouvoir l'utilisation des transports par voie d'eau et leur intégration à d'autres segments du réseau des transports, ainsi que la viabilité de la marine marchande des États-Unis. La MARAD est également chargée de mettre en œuvre les politiques nationales établies par la Loi de 1936 sur la marine marchande (voir plus bas). Sa mission est de stimuler, de promouvoir et de développer l'industrie maritime des États-Unis afin de répondre aux besoins économiques et aux besoins en matière de sécurité du pays. Pour ce faire, elle soutient les aspects techniques des infrastructures de transport maritime des États-Unis.²⁹⁷ La MARAD dispose d'une flotte de réserve, composée de navires de charge, pour assurer le transport par mer en cas de guerre ou d'urgences nationales. En outre, la MARAD soutient l'industrie maritime; gère les actifs destinés à soutenir le DoD, y compris en maintenant une flotte de navires de transport de marchandises appartenant à l'État; administre et finance le Programme pour la sécurité maritime (MSP) et le Programme d'accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA); assure le fonctionnement de l'Académie de la marine marchande des États-Unis (MMA); fournit des bateaux écoles, des financements et d'autres formes d'aide aux six académies maritimes d'État (SMA) (Maine, Massachusetts, New York, Texas, Californie et Michigan); et administre le Programme fédéral de financement des navires (titre XI).

4.261. La Commission maritime fédérale (FMC) est chargée de réglementer le transport maritime de ligne, y compris les services des intermédiaires du transport maritime, et de superviser les activités collectives des compagnies maritimes qui ne sont pas assujetties aux lois antitrust des États-Unis en ce qui concerne les exploitants nationaux et étrangers de services de ligne réguliers. La Garde côtière (USCG), qui est rattachée au Département de la sécurité intérieure, est chargée de réglementer le transport maritime dans des domaines tels que la sûreté et la sécurité des navires, la protection de l'environnement ainsi que la délivrance des licences de marin.

4.262. La Loi de 1936 sur la marine marchande, telle que modifiée, est l'une des principales lois régissant le transport maritime et prévoit le soutien du gouvernement à la marine marchande. En vertu de la Loi, la politique des États-Unis en matière de transport maritime consiste à disposer d'une marine marchande: suffisante pour transporter par voie d'eau les marchandises relevant du commerce intérieur des États-Unis et une part importante de celles relevant de leur commerce extérieur, et pour fournir à tout moment un service de transport maritime essentiel au maintien des flux d'échanges dans le cadre du commerce intérieur et extérieur par voie d'eau; capable de servir d'auxiliaire naval et militaire en temps de guerre ou en cas d'urgence nationale; composée de navires battant pavillon des États-Unis détenus et exploités par des citoyens américains; composée de navires construits aux États-Unis et dont les membres d'équipage sont des citoyens américains formés et efficaces; et complétée par des installations pour la construction et la réparation de navires. Au titre de cette loi, la politique des États-Unis est d'encourager et de contribuer au développement et au maintien de la marine marchande.²⁹⁸

4.263. En conséquence, l'un des principaux objectifs du DOT est de préserver la solidité du MTS en matière de commerce international et, à cette fin, les programmes du gouvernement relevant du DOT visent à offrir une compensation partielle aux transporteurs pour les écarts entre les coûts d'exploitation des navires battant pavillon américain et ceux des navires battant pavillon étranger. Selon le DOT, la mise en conformité avec la réglementation des États-Unis ne constitue pas un obstacle majeur à la compétitivité de l'immatriculation sous pavillon américain, mais de futures améliorations du processus et de la politique réglementaires pourraient réduire les coûts sans diminuer les risques pour la sécurité. Pour ce faire, une législation a été promulguée, qui oblige le DOT à collaborer avec d'autres organismes pour relever les défis rencontrés dans le cadre du MTS. L'article 169 de la Loi de finances révisée de 2014 prévoyait que le DOT, en collaboration avec le DoD, poursuive l'élaboration d'une stratégie nationale de transport maritime afin d'assurer la

²⁹⁶ DOT (2020), *Goals and Objectives for a Stronger Maritime Nation: A Report to Congress*, février. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/docs/outreach/policy-papers-and-fact-sheets/12561/national-maritime-strategy.pdf>.

²⁹⁷ MARAD, *About Us*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/about-us>.

²⁹⁸ MARAD (2017), *Maritime Administration Strategic Plan Navigating the Future, 2017-2021*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/docs/resources/3606/marad-strategic-plan-2017-2021-20170119-final-signed.pdf>.

viabilité à long terme de la marine marchande; l'article 603 de la Loi Howard Coble sur la Garde côtière et le transport maritime de 2014 (Loi Coble) a chargé le DOT, en consultation avec l'USCG, de présenter au Congrès une stratégie maritime nationale visant à: i) identifier les réglementations et les politiques fédérales qui diminuent la compétitivité des navires battant pavillon des États-Unis sur les marchés internationaux du transport; et ii) fournir des recommandations afin de rendre les navires battant pavillon des États-Unis plus compétitifs sur les liaisons maritimes entre les États-Unis et les ports étrangers, d'accroître l'utilisation de navires battant pavillon des États-Unis pour transporter les marchandises importées et exportées, et renforcer les capacités du pays en matière de construction navale. Plus récemment, l'article 3513 b) de la Loi John S. McCain d'autorisation de défense nationale pour l'exercice 2019 a modifié l'article 603 a) de la Loi Coble pour fixer le délai de présentation du rapport à 18 mois au maximum après la date de promulgation de la Loi. Début 2020, le DOT a présenté au Congrès un rapport avec des recommandations visant à améliorer la compétitivité et le cadre réglementaire.²⁹⁹

4.264. En vertu de la législation sur le cabotage, les États-Unis maintiennent des restrictions concernant les services de cabotage à la fois pour les marchandises et pour les passagers. L'article 27 de la Loi de 1920 sur la marine marchande, communément appelée Loi Jones (46 U.S.C. 55102), dispose que les services de fret entre deux points situés aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions), par voie directe ou via un port étranger, sont réservés aux navires enregistrés et construits (ou réparés) aux États-Unis, détenus à au moins 75% par une société américaine et à bord desquels 100% des officiers et 75% des membres d'équipage sont des citoyens des États-Unis.³⁰⁰ En général, les mêmes prescriptions s'appliquent aux services intérieurs de transport de passagers en vertu de la Loi de 1886 sur les services de transport de passagers par bateau (46 U.S.C. 55103). Comme indiqué précédemment, en octobre 2021, 96 navires de charge océaniques et autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes, appartenant à des intérêts privés et d'une capacité de 4,8 milliards de tonnes de port en lourd respectaient les conditions énoncées dans la Loi Jones.³⁰¹ Le volume des marchandises transportées sur les itinéraires visés par la Loi Jones, y compris le long des côtes, entre les deux côtes, sur les Grands Lacs et sur les voies navigables intérieures, a atteint 3 467,51 millions de tonnes brutes, soit 47,1% de l'ensemble des transports intérieurs de marchandises tous modes confondus. Bien que cette loi limite la fourniture de services de fret aux entreprises qui utilisent des navires construits aux États-Unis et emploient des marins américains, elle n'empêche pas les sociétés étrangères d'établir des compagnies maritimes aux États-Unis, à condition que leurs filiales américaines puissent satisfaire aux prescriptions de la Loi en matière de citoyenneté et d'équipage, ainsi qu'en ce qui concerne l'exploitation des navires construits dans le pays. Les sociétés américaines à participation étrangère peuvent aussi détenir et exploiter des navires battant pavillon des États-Unis pour fournir des services internationaux. Le Bureau des douanes et de la protection des frontières (CBP) est chargé de faire respecter la législation sur le cabotage, y compris la Loi Jones, et peut imposer des amendes et des sanctions aux contrevenants.

4.265. Des dérogations aux dispositions de la Loi Jones et d'autres lois relatives au cabotage peuvent être accordées dans des circonstances limitées. Il existe deux types de processus de demande de dérogation à la Loi Jones: l'un est réservé au Secrétaire à la défense (SECDEF) pour les opérations militaires, et l'autre concerne tous les autres cas, y compris les opérations non militaires du DoD. Pour les demandes de dérogation du SECDEF, le Secrétaire à la sécurité intérieure

²⁹⁹ Pour répondre aux exigences législatives, le DOT et la MARAD ont mené des activités de sensibilisation auprès du secteur et du public d'octobre 2013 à décembre 2019, qui ont abouti à l'élaboration de quatre objectifs stratégiques: objectif n° 1: renforcer les capacités maritimes des États-Unis, qui sont essentielles à la sécurité nationale et à la prospérité économique; objectif n° 2: assurer la disponibilité d'une main d'œuvre américaine dans le secteur maritime pour soutenir les besoins en ressources en matière de transport maritime dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale; objectif n° 3: soutenir l'amélioration et la performance de l'infrastructure portuaire des États-Unis; et objectif n° 4: favoriser l'innovation dans l'industrie maritime en matière d'information, d'automatisation, de sécurité, d'impact environnemental et dans d'autres domaines. Pour atteindre ces objectifs, 39 sous-objectifs ont été définis. DOT (2020), *Goals and Objectives for a Stronger Maritime Nation: A Report to Congress*, février. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/docs/outreach/policy-papers-and-fact-sheets/12561/national-maritime-strategy.pdf>.

³⁰⁰ En vertu du paragraphe 8103 b) B) du titre 46 du Code des États-Unis, "il ne peut y avoir sur les navires plus de 25% du nombre total de marins sans licence qui soient des étrangers légalement admis aux États-Unis comme résidents permanents".

³⁰¹ MARAD, *United States-Flag Privately-Owned Merchant Fleet Report: Oceangoing, Self-Propelled Vessels of 1,000 Gross Tons and Above that Carry Cargo from Port to Port*. Adresse consultée: https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/2021-12/DS_USFlag-Fleet_2021_1014_Bundle_0.pdf.

n'est autorisé à accorder une dérogation que si elle est jugée "nécessaire dans l'intérêt de la défense nationale" (46 U.S.C. 501 a)). Le CBP a le pouvoir délégué d'accorder ces dérogations. Le SECDEF doit justifier sa demande auprès du Congrès dans un délai de 24 heures. Pour toutes les autres demandes de dérogation relatives à des opérations non militaires, le Secrétaire à la sécurité intérieure n'est autorisé à accorder une dérogation que s'il ou elle considère que celle-ci est "nécessaire dans l'intérêt de la défense nationale" (46 U.S.C. 501 b)). Par conséquent, lorsqu'une demande de dérogation relative à des opérations non militaires est présentée, le Département de la sécurité intérieure l'examine et évalue si l'intérêt pour la défense nationale est suffisant pour y donner suite. Si la demande satisfait à ce critère, la MARAD doit procéder à une détermination formelle concernant la disponibilité de navires battant pavillon des États-Unis qualifiés pour le cabotage afin de répondre aux besoins de la défense nationale, et identifier dans sa détermination les mesures qui pourraient être prises pour permettre à la flotte qualifiée battant pavillon des États-Unis de répondre au besoin. Pour effectuer sa détermination, le DHS consulte également le DOD et d'autres organismes fédéraux. À l'issue de ces consultations, le Secrétaire à la sécurité intérieure rend sa décision de dérogation. Le DHS doit faire rapport au Congrès concernant toutes les dérogations et les demandes de dérogation valables dans un délai de 48 heures. La MARAD est tenue d'informer le Secrétaire aux transports lorsque des avis formels sont émis et de publier les avis de non-disponibilité sur son site Web. Lorsqu'un navire a été exploité dans le cadre d'une dérogation, le propriétaire ou l'exploitant du navire doit soumettre un rapport à la MARAD une fois le voyage terminé.³⁰²

4.266. La MARAD administre également d'autres programmes d'exemption qui autorisent l'utilisation de navires étrangers au niveau national dans des circonstances et conditions précises, notamment le Programme de dérogations pour les petits navires de transport de passagers. Dans le cadre de la détermination de l'admissibilité à recevoir une autorisation de cabotage pour les petits navires (46 U.S.C. 12121), la MARAD est autorisée à dispenser administrativement, au cas par cas, les petits navires de transport de passagers construits à l'étranger et transportant 12 passagers ou moins, de l'obligation d'utiliser des navires construits aux États-Unis énoncée dans la Loi sur les services de transport de passagers par bateau (pour le transport national de passagers). Environ 150 dérogations à l'obligation d'utiliser des navires construits aux États-Unis sont accordées chaque année pour permettre à des navires étrangers, ou à des navires dont on ne connaît pas le pays de construction, d'exercer des activités de transport commercial de passagers aux États-Unis. Pour bénéficier du programme, le navire doit avoir au moins trois ans et être détenu par un citoyen des États-Unis. Les activités telles que le transport de marchandises, la pêche commerciale, le remorquage, le dragage et le sauvetage ne sont pas admissibles au bénéfice du Programme. L'utilisation à laquelle le navire est destiné doit être publiée au *Federal Register*, après quoi la MARAD détermine si l'octroi de la dérogation aura ou non un "effet défavorable indu" sur les exploitants et les constructeurs existants. Dans la négative, la dérogation est approuvée.³⁰³ Une fois la dérogation obtenue, elle reste liée au navire si celui-ci est vendu. Lorsque le requérant obtient sa dérogation, il doit demander une autorisation de cabotage à l'USCG pour pouvoir fournir des services de transport commercial de passagers. La MARAD n'accorde plus de dérogations valables pour toutes les côtes des États-Unis: dans sa demande de dérogation, l'exploitant doit énumérer tous les États dans lesquels il compte exercer des activités.

4.267. Des dérogations peuvent aussi être exceptionnellement accordées dans le cadre du Programme d'exemption relatif aux barges d'installation. Elles sont accordées en de rares occasions, lorsque des barges de ce type construites à l'étranger sont nécessaires pour mettre en place une plate-forme pétrolière ou une plate-forme en mer exceptionnellement grande. En vertu du paragraphe 55108 du titre 46 du Code des États-Unis, la MARAD peut établir des déterminations permettant l'utilisation de ces barges d'installation lorsqu'aucune barge d'installation construite aux États-Unis n'est disponible ou dotée des capacités techniques nécessaires. La réglementation oblige le propriétaire ou l'exploitant de la plate-forme à informer la MARAD au moins 21 mois avant le début de l'utilisation envisagée d'une barge d'installation construite à l'étranger. Aucune nouvelle exemption n'a été demandée ou accordée au cours de la période à l'examen; une exemption a été accordée en 2014. La MARAD peut aussi accorder des dérogations dans le cadre du Programme d'exemption relatif aux releveurs d'ancre. Elle est autorisée à établir des déterminations au titre de la P.L. 111-281 permettant l'utilisation de releveurs d'ancre étrangers (utilisés pour positionner des

³⁰² MARAD, Domestic Shipping: U.S. Shipping in U.S. Waters. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/ports/domestic-shipping/domestic-shipping/>.

³⁰³ MARAD, *Small Passenger Vessel Waiver Program*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/ports/domestic-shipping/small-vessel-waiver-program>.

unités mobiles de forage en mer) si aucun navire battant pavillon des États-Unis n'est disponible. Ce programme s'applique uniquement aux activités menées dans la mer de Beaufort et dans la mer des Tchouktsches, qui sont adjacentes à l'Alaska. Depuis 2006, la MARAD a publié des lettres de décision autorisant trois navires battant pavillon étranger à exercer des activités pendant une période de temps limitée. Aucune nouvelle exemption n'a été accordée depuis 2015.

4.268. Dans le cadre du Programme d'aquaculture, qui a été mis en œuvre à la suite de la promulgation de la Loi d'autorisation de la Garde côtière de 2010 (46 U.S.C. 12102), le Secrétaire aux transports a le pouvoir discrétionnaire d'accorder des exemptions permettant aux navires disposant d'une autorisation d'enregistrement ou aux navires battant pavillon étranger d'être utilisés pour des opérations de traitement des poissons d'aquaculture visant à les protéger contre les maladies, les infestations parasitaires ou d'autres menaces pour leur santé, lorsque des navires battant pavillon des États-Unis appropriés ne sont pas disponibles. Ce pouvoir a été délégué à la MARAD, qui a récemment accordé quatre exemptions de ce type par an. La MARAD est chargée de déterminer la disponibilité de navires d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures battant pavillon des États-Unis (OSRV) avant de décider d'utiliser un navire étranger.³⁰⁴

4.269. La Résolution publique n° 17 de 1934 exige que les exportations de marchandises bénéficiant de prêts à l'exportation ou de garanties de crédit de l'Export-Import Bank soient effectuées sur des navires battant pavillon des États-Unis, même si 50% de ces marchandises peuvent être transportées par les navires d'un pays bénéficiaire si cela n'implique pas de traitement discriminatoire à l'encontre des navires battant pavillon des États-Unis. Des dérogations peuvent être accordées, sous réserve de réciprocité. En vertu de l'article 2631 du titre 10 du Code des États-Unis concernant la préférence pour les navires américains dans le cadre du transport de fournitures par voie maritime (2021), 100% des fournitures militaires doivent être transportées dans des navires disponibles battant pavillon des États-Unis, à des tarifs justes et raisonnables pour des navires commerciaux américains. Si les conditions de disponibilité ou de coût ne peuvent pas être respectées, le DoD peut accorder une dérogation. Dans tous les cas, ce dernier doit veiller au respect de la loi par l'intermédiaire de ses responsables de la passation des marchés et fournir chaque année au Congrès un rapport sur les dérogations accordées et la raison pour laquelle chaque mesure a été prise. Les entreprises contractantes qui enfreignent cette loi peuvent être suspendues ou radiées. Les préférences de pavillon s'appliquent aussi bien pour les produits finis que pour les pièces détachées.³⁰⁵ La Loi de 1954 sur les préférences de pavillon exige qu'au moins 50% du tonnage brut des marchandises transportées pour le compte du gouvernement soit acheminés sur des navires commerciaux privés battant pavillon des États-Unis, dans la mesure où ces navires sont disponibles et offrent des tarifs justes et raisonnables. De plus, au moins 50% du pétrole transporté en provenance ou à destination de la Réserve stratégique de pétrole doivent être acheminés sur des pétroliers battant pavillon des États-Unis.

4.270. La MARAD administre aussi deux programmes de transport maritime liés à la défense nationale: le Programme MSP et le Programme VISA. Le Programme MSP, créé en vertu de la Loi de 1996 sur la sécurité maritime pour remplacer le Programme de subventions différentielles d'exploitation (ODS), aide la marine marchande des États-Unis en effectuant des versements fixes aux exploitants de navires battant pavillon des États-Unis.³⁰⁶ L'objectif du MSP est d'effectuer des versements fixes aux exploitants de navires battant pavillon des États-Unis afin de garantir qu'un nombre limité de navires de la flotte commerciale pouvant être utilisés à des fins militaires soient disponibles pour répondre aux besoins du pays en matière de transport maritime en temps de guerre ou en cas d'urgence nationale. Ainsi, le MSP maintient une flotte de navires marchands viables sur le plan commercial, qui peuvent être utilisés à des fins militaires et qui participent au commerce international. Le programme permet également au DoD d'accéder au réseau mondial de transport intermodal des participants au MSP, qui comprend des terminaux, des installations, des services de gestion logistique et des marins marchands citoyens américains. Initialement établi pour la période couvrant les exercices 1996 à 2005, le programme vise à fournir un financement pouvant aller jusqu'à 100 millions d'USD par an en faveur de 47 navires au maximum; il a par la suite été prolongé

³⁰⁴ MARAD, *Domestic Shipping: U.S. Shipping in U.S. Waters*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/ports/domestic-shipping/domestic-shipping/>.

³⁰⁵ MARAD, *Cargo Preference*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/ports/cargo-preference/cargo-preference>.

³⁰⁶ Les ODS, accordées sur la base d'un contrat de 20 ans, visaient à aider les navires battant pavillon des États-Unis opérant sur des itinéraires commerciaux internationaux à compenser les différences de coûts entre les exploitants américains et les exploitants étrangers. Document de l'OMC S/NGMTS/W/2/Add.11 du 31 janvier 1995.

et son champ d'application a été élargi. En février 2022, 60 navires de 14 compagnies de transport maritime participaient au MSP, représentant un total de 3,3 millions de tonnes brutes et 2,99 millions de tonnes de port en lourd. La Loi de 2003 sur la sécurité maritime a réautorisé le MSP pour les exercices 2006 à 2015 et a porté à 60 navires la taille de la flotte dédiée à la sécurité maritime qui bénéficiait des versements en question. La Loi d'autorisation de défense nationale (NDAA) pour l'exercice 2013 (P.L. 112-239) a prolongé à nouveau le MSP pour la période couvrant les exercices 2016 à 2025.³⁰⁷ L'article 3504 de la NDAA pour l'exercice 2016 (P.L. 114-92) et l'article 101 e) du titre 1 de la division O de la Loi de finances révisée de 2016 (P.L. 114-113) ont modifié l'échéancier annuel des versements au titre du MSP jusqu'à l'exercice 2021. Le financement autorisé pour les exercices 2018 à 2020 était de 5 millions d'USD pour chaque exercice. La Loi pour l'exercice 2020 autorisait la prorogation des accords d'exploitation existants signés dans le cadre du MSP jusqu'au 30 septembre 2035. Tous les navires à cargaison sèche participant au MSP sont visés par le Programme VISA, tandis que les pétroliers participant au MSP sont visés par l'Accord volontaire relatif aux pétroliers.

4.271. Le Programme VISA de la MARAD, autorisé en vertu de la Loi de 1950 sur la production aux fins de la défense telle que modifiée par la Loi de 2003 sur la sécurité maritime, et approuvé en tant que programme de préparation au transport maritime commercial en janvier 1997, est un partenariat entre le gouvernement et l'industrie maritime qui vise à procurer au DoD un accès garanti au transport maritime commercial et des capacités en matière de transport intermodal aux fins du déploiement et du soutien des forces armées américaines en cas d'urgence nationale ou d'opérations militaires en temps de guerre. Il prévoit une mise en route progressive des équipements servant au transport commercial intermodal pour répondre aux exigences du DoD tout en perturbant le moins possible les opérations commerciales des États-Unis.³⁰⁸ Le Programme VISA peut être mis en œuvre en trois étapes, comme prévu par le DoD, chacune de ces étapes représentant un niveau plus élevé d'engagement en matière de capacités. À l'étape III, les participants doivent avoir engagé au moins 50% de leurs capacités, à l'exception des navires à cargaison sèche, qui doivent avoir engagé 100% de leurs capacités. Les participants au Programme VISA sont prioritaires pour l'adjudication des contrats de transport de marchandises pour le compte du DoD en temps de paix. En février 2022, 105 navires de charge océaniques et autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes participaient au Programme VISA, représentant un total de 4,73 millions de tonnes brutes et 4,25 millions de tonnes de port en lourd; les navires participant au MSP représentaient 70,4% de la capacité des navires participant au Programme VISA.³⁰⁹

4.272. Le secteur du transport maritime bénéficie d'une immunité antitrust pour certaines activités. Les fournisseurs nationaux et étrangers de services de transport maritime de ligne et les exploitants de terminaux maritimes aux États-Unis bénéficient d'exemptions des lois antitrust, y compris la Loi Sherman et la Loi Clayton, pour les activités qu'ils exercent dans le cadre du commerce maritime entre les États-Unis et l'étranger. En vertu de la Loi de 1984 sur les transports maritimes, telle que modifiée par la Loi de 1998 sur la réforme des transports maritimes (OSRA), les accords entre exploitants de navires de ligne et exploitants de terminaux maritimes visant à examiner, fixer ou réglementer les tarifs de transport et les autres conditions de service ou à coopérer sur des questions opérationnelles doivent être déposés auprès de la FMC et examinés par cette dernière. Les transporteurs maritimes privés doivent publier les tarifs et frais de transport appliqués dans le cadre du commerce avec des pays étrangers. Ces tarifs sont examinés par la FMC, qui examine aussi les tarifs des transporteurs maritimes sous contrôle étatique pour s'assurer qu'ils ne sont pas anormalement bas.

4.273. La Loi sur les pêches nationales (AFA) de 1998, incorporée dans la Loi générale portant ouverture de crédits et de crédits supplémentaires d'urgence de 1999 (P.L. 105-277), prévoit des prescriptions en matière de propriété et de contrôle par des citoyens américains pour les navires de pêche d'une longueur enregistrée d'au moins 100 pieds (30 mètres) battant pavillon des États-Unis. En vertu de l'AFA et de son règlement d'application (46 C.F.R., partie 356), le navire doit être détenu et contrôlé à 75% par des citoyens américains, à chaque niveau de propriété et dans l'ensemble. La

³⁰⁷ MARAD, *Maritime Security Program*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/national-security/strategic-sealift/maritime-security-program-msp>.

³⁰⁸ MARAD, *Voluntary Intermodal Sealift Agreement (VISA)*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/national-security/strategic-sealift/voluntary-intermodal-sealift-agreement-visa>.

³⁰⁹ Sur la base du tonnage. Voir: MARAD, *United States-Flag Privately-Owned Merchant Fleet Report: Oceangoing, Self-Propelled Vessels of 1,000 Gross Tons and Above that Carry Cargo from Port to Port*. Adresse consultée: https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/2021-12/DS_USFlag-Fleet_2021_1014_Bundle_0.pdf.

MARAD est chargée de déterminer si les navires sont détenus et contrôlés par des citoyens américains et sont admissibles au bénéfice d'une autorisation de pêche. En outre, la MARAD doit déterminer si les prêteurs remplissent les conditions requises pour détenir une hypothèque privilégiée sur les navires de pêche; si ce n'est pas le cas, le prêteur doit faire appel à un fiduciaire agréé pour détenir l'hypothèque privilégiée à son profit et la MARAD doit examiner la transaction pour vérifier qu'elle n'entraîne pas un transfert du contrôle à un non-citoyen.³¹⁰ Le secteur américain de la pêche a signé un Traité d'amitié, de commerce et de navigation avec le Danemark, le Japon et la République de Corée pour favoriser des pratiques justes et efficaces en matière de participation.

4.274. Le Programme d'autoroute maritime américaine de la MARAD vise à améliorer la compétitivité économique des États-Unis tout en créant et en préservant des emplois, notamment en réduisant les embouteillages à terre, en ajoutant de nouvelles capacités de transport de marchandises et de passagers ayant un bon rapport coût/efficacité, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en augmentant les ressources stratégiques de transport maritime des États-Unis et en soutenant l'industrie américaine de la construction navale.³¹¹ La MARAD travaille en étroite collaboration avec des organisations publiques et privées pour développer et élargir les options de services d'autoroutes maritimes et approfondir leur intégration dans le système de transports de surface américain actuel, en particulier lorsque le transport par voie d'eau est l'option la plus efficace, la plus efficiente et la plus durable. Une aide est également fournie par l'intermédiaire du programme de subvention des projets d'autoroute maritime américaine. La première série de subventions a été versée en septembre 2010. Depuis lors, le Congrès a périodiquement alloué des fonds pour des séries de subventions ultérieures, qui sont annoncées au moyen d'avis de possibilités de financement publiés dans le *Federal Register*. Entre 2010 et décembre 2021, 44 subventions ont été accordées, pour un montant de 51 704 000 USD.³¹²

4.275. En vertu de la Loi de 1988 sur les pratiques étrangères en matière de transport maritime (FSPA) (46 U.S.C. 42302), la FMC est tenue d'enquêter sur les conditions découlant de mesures publiques ou de pratiques commerciales étrangères adoptées dans le cadre du commerce maritime entre les États-Unis et l'étranger qui sont défavorables aux transporteurs américains, mais qui ne s'appliquent pas aux transporteurs étrangers aux États-Unis, ainsi que de prendre des mesures pour remédier à cette situation. L'article 19 de la Loi de 1920 sur la marine marchande autorise la FMC à enquêter sur les conditions de transport maritime défavorables dans le cadre du commerce extérieur des États-Unis et à prendre des mesures pour remédier à cette situation, ainsi qu'à imposer des sanctions. Aucune mesure n'a été prise pendant la période à l'examen. La FMC gère un programme d'exploitants de navires de transport de passagers (navires de croisière) dans lequel sont enregistrés quelque 200 navires de croisières qui sont surveillés par la Commission. Elle s'est également engagée dans une réforme de la réglementation.³¹³ En 2020, la FMC a publié ses Objectifs stratégiques et de gestion proposés pour les exercices 2022 à 2026. Parmi ces objectifs stratégiques figurent les suivants: i) maintenir un système d'approvisionnement compétitif et fiable en matière de transport maritime international; ii) élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance complet pour évaluer les services visés; iii) protéger le public contre les pratiques illégales, déloyales et trompeuses dans le domaine du transport maritime, en les identifiant et en prévenant les dommages causés au public au moyen de prescriptions en matière de licences et de responsabilité financière; et iv) résoudre les différends liés au transport maritime international au moyen de méthodes alternatives de règlement des différends et d'un processus juridictionnel.³¹⁴

4.276. Les États-Unis n'ont pris aucun engagement en matière de transport maritime au titre de l'AGCS et maintiennent une exemption de l'obligation NPF, qui consiste à imposer des restrictions à l'activité de dockering exercée par les équipages de navires appartenant à des intérêts étrangers et battant pavillon de pays qui imposent des restrictions similaires aux équipages américains de navires battant pavillon des États-Unis. Le pays a signé des accords bilatéraux avec le Brésil, la Chine, la

³¹⁰ MARAD, *American Fisheries Act*. Adresse consultée: <https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/american-fisheries-act/>.

³¹¹ MARAD (2011), *America's Marine Highway: Report to Congress*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/docs/intermodal-systems/marine-highways/3051/maradamhreporttocongress.pdf>.

³¹² MARAD, *Grants: American Marine Highways Grants*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/grants-finances/marine-highways/grants>.

³¹³ FMC, *FMC Regulations & Statutes*. Adresse consultée: <https://www.fmc.gov/about-the-fmc/fmc-regulations-statutes/>.

³¹⁴ FMC (2021), *Proposed FY 2022-2026 Strategic Goals and Stewardship*. Adresse consultée: <https://www.fmc.gov/wp-content/uploads/2022/01/FY2022-2026ProposedStrategicGoals.pdf>.

Fédération de Russie, le Japon, le Panama, la République de Corée, l'Union européenne, et le Viet Nam.³¹⁵ Il a également signé un mémorandum de coopération avec les Philippines.

4.4.3.2 Services portuaires

4.277. Les États-Unis comptent plus de 360 ports, qui peuvent être exploités par un État, un comté, une municipalité, une société privée, ou conjointement par plusieurs de ces entités. Les 50 ports les plus importants représentent environ 85% du volume total des marchandises transportées par voie d'eau aux États-Unis. L'encombrement des ports, en particulier sur la côte ouest, continue de poser problème et appelle une amélioration des infrastructures. La MARAD fournit son expertise en matière d'investissements portuaires et de financement de ports et apporte son appui aux ports de toutes tailles et de toutes fonctions en ce qui concerne le développement des infrastructures, l'efficacité (flexibilité des systèmes portuaires et des processus de manutention des cargaisons), les licences afférentes aux ports en eau profonde et le transport. Par ailleurs, elle préside le Groupe directeur du Réseau national de préparation portuaire (NPRN) et administre les ordonnances de planification portuaire pour certains ports commerciaux afin de soutenir la défense nationale.

4.278. Les États-Unis n'accordent pas de traitement préférentiel national pour l'utilisation de leurs installations portuaires. Ils maintiennent une exemption de l'obligation NPF, qui consiste à imposer des restrictions à l'activité de docker exercée par les équipages de navires appartenant à des intérêts étrangers et battant pavillon de pays qui imposent des restrictions similaires aux équipages américains de navires battant pavillon des États-Unis. La Loi de 1952 sur l'immigration et la nationalité, telle que modifiée, interdit aux membres d'équipages étrangers d'exercer des activités de docker aux États-Unis, mais prévoit une exception au titre de la réciprocité.

4.279. Conformément au titre I de la Loi de 2002 sur la sécurité des transports maritimes (P.L. 107 295), les navires commerciaux arrivant aux États-Unis en provenance d'un port étranger doivent transmettre à l'avance, par voie électronique, des informations sur les passagers, l'équipage et la cargaison. La Loi de 2004 sur la sécurité des transports maritimes a modifié le droit fédéral des transports maritimes en donnant compétence aux tribunaux de district des États-Unis pour limiter les cas de violation de certaines prescriptions en matière de sécurité portuaire et a autorisé le Secrétaire aux transports à refuser ou à révoquer l'autorisation d'appareillage de tout propriétaire, agent, capitaine, officier ou personne en charge d'un navire qui est passible d'une sanction ou d'une amende pour avoir enfreint ces consignes.

4.280. La Loi de 1974 sur les ports en eau profonde (DWPA), telle que modifiée (P.L. 93-627) (33 U.S.C. 1501 et suivants), et son règlement d'application (68 FR 36496) établissent un système de licences pour la propriété, la construction, l'exploitation et la mise hors service des structures portuaires en eau profonde situées en dehors des eaux territoriales américaines et destinées à l'importation et à l'exportation de pétrole et de gaz naturel. La Loi définit les conditions auxquelles les requérants doivent satisfaire, y compris sur le plan environnemental, et prévoit la présentation de plans détaillés pour la construction, l'exploitation et la mise hors service de ports en eau profonde. Elle énonce aussi les procédures détaillées pour la délivrance de licences par le Secrétaire aux transports, et interdit la délivrance d'une licence sans l'approbation des gouverneurs des États côtiers adjacents. La MARAD est chargée de déterminer la capacité financière du titulaire potentiel de la licence et la citoyenneté du requérant, ainsi que de délivrer ou de refuser la licence afférente à un port en eau profonde. La DWPA établit un délai spécifique de 330 jours à compter de la date de publication au *Federal Register* pour l'approbation ou le refus de cette licence.³¹⁶ À la fin de 2021, 28 demandes d'approbation de licences afférentes à un port en eau profonde avaient été présentées: 18 pour des licences d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL); 2 pour des licences d'exportation de GNL; 6 pour des licences d'exportation de pétrole; et 2 pour des licences d'importation de pétrole. À cette date, 10 demandes avaient été approuvées et 7 licences avaient été délivrées. Sur ces sept licences, trois ont été délivrées pour des installations actuellement opérationnelles (port pétrolier offshore de la Louisiane, Neptune, Northeast Gateway); trois licences ont été restituées (Gulf Landing, Port Dolphin, Port Pelican); et une licence a été délivrée pour une installation qui a été mise hors service (Gulf Gateway).³¹⁷

³¹⁵ MARAD, *International Agreements*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/economic-security/international-agreements>.

³¹⁶ MARAD, *About the Deepwater Port Act*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/ports/deepwater-ports-and-licensing/about-deepwater-port-act>.

³¹⁷ MARAD, *Overview of Deepwater Port Applications Reviewed by the Maritime Administration*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/ports/deepwater-ports-and-licensing/approved-applications>.

4.281. Le Bureau de développement des infrastructures portuaires, qui relève de la MARAD, est chargé d'apporter son appui sur les questions relatives au développement des ports, des terminaux, des voies d'eau et du réseau de transport. Il a entre autres pour fonctions de: coordonner et gérer les projets d'infrastructures portuaires pour les autorités des États et les autorités locales et territoriales; accorder des financements sur une base discrétionnaire et concurrentielle pour des projets d'infrastructures maritimes; promouvoir l'utilisation des voies d'eau et des ports; et coordonner des études et enquêtes relatives aux installations portuaires et intermodales. Le Bureau gère le Programme de développement des infrastructures portuaires (PIDP), un programme de subventions discrétionnaires. Les financements au titre du PIDP sont accordés sur une base concurrentielle à des projets qui améliorent la sécurité, l'efficacité ou la fiabilité de la circulation des marchandises à l'entrée, à la sortie, autour ou à l'intérieur d'un port. La Loi de finances révisée pour l'exercice 2019 prévoyait des fonds de 293 millions d'USD pour ce programme; les lois correspondantes pour les exercices 2020 et 2021 lui ont affecté 225 millions d'USD et 230 millions d'USD, respectivement. Durant la période 2019-2021, 232 ports ont présenté des demandes de financement au titre du PIDP; l'avis de possibilités de financement dans le cadre du PIDP pour 2022 a été publié en février de la même année, indiquant que 450 millions d'USD étaient disponibles pour des projets portuaires.³¹⁸

4.282. Le Programme d'amélioration du port de Guam est un partenariat entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de Guam et l'Autorité portuaire de Guam, qui vise à moderniser et à améliorer le port commercial Jose D. Leon Guerrero. Le Programme de développement des infrastructures portuaires d'Hawaï est destiné à fournir des installations portuaires commerciales modernes grâce à un partenariat entre le gouvernement fédéral et l'État d'Hawaï, à assurer une circulation plus efficace des marchandises et des services au sein de l'État pour stimuler le commerce, encourager les exportations de ressources naturelles et créer des possibilités d'emploi en attirant de nouvelles entreprises et en favorisant de nouveaux mouvements de marchandises.³¹⁹

4.4.3.2.3 Construction et réparation navales

4.283. Conformément à la législation des États-Unis, seuls les navires construits aux États-Unis peuvent fournir des services intérieurs; une exemption des règles du GATT a été accordée aux États-Unis pour les mesures interdisant l'utilisation, la vente ou la location de navires construits ou remis en état à l'étranger à des fins commerciales entre des points situés à l'intérieur des eaux nationales ou des eaux d'une zone économique exclusive. L'investissement étranger dans les chantiers navals ou les installations de réparation de navires aux États-Unis n'est soumis à aucune restriction, mais les docks flottants sont admissibles au bénéfice de garanties de prêt au titre du Programme fédéral de financement des navires uniquement s'ils sont détenus par des citoyens des États-Unis.

4.284. La MARAD accorde une aide financière aux armateurs et aux chantiers navals des États-Unis dans le cadre du Programme fédéral de financement des navires (Programme relevant du titre XI), établi conformément au titre XI de la Loi de 1936 sur la marine marchande, telle que modifiée. L'objectif du Programme est de promouvoir la croissance et la modernisation de la marine marchande et des chantiers navals des États-Unis. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral garantit la dette émise par: i) des armateurs nationaux ou étrangers aux fins du financement ou du refinancement de navires battant pavillon des États-Unis ou de navires d'exportation admissibles construits ou remis en état dans des chantiers navals américains; et ii) des chantiers navals américains aux fins du financement d'une technique de construction navale avancée ou moderne utilisée par un chantier naval privé situé aux États-Unis. En outre, ce programme aide les chantiers navals américains à moderniser leurs installations de réparation de navires. Étant donné que les obligations sont garanties par le gouvernement, la durée de remboursement autorisée est plus longue et les taux d'intérêt plus faibles que sur le marché du crédit commercial.³²⁰

³¹⁸ MARAD, *Notice of Funding Opportunity for the Maritime Administration's Port Infrastructure Development Program (PIDP) under the Infrastructure Investment and Jobs Act ("Bipartisan Infrastructure Law")*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/sites/marad.dot.gov/files/2022-02/2022%20PIDP%20NOFO%20FINAL.pdf>.

³¹⁹ MARAD, *Office of Port Infrastructure Development*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/office-port-infrastructure-development/port-and-terminal-infrastructure-development/office-port-and->

³²⁰ MARAD, *Federal Ship Financing Program (Title XI)*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/grants/title-xi/federal-ship-financing-program-title->

4.285. En offrant des garanties de remboursement des dettes à long terme, le Programme relevant du titre XI encourage les armateurs américains et étrangers à se procurer de nouveaux navires auprès des chantiers navals des États-Unis. Cependant, les requérants pour un projet impliquant un navire de commerce destiné à faire du cabotage aux États-Unis doivent prouver que le propriétaire et tout affréteur coque nue sont des citoyens américains. En outre, si le requérant est une société de personnes ou une société à responsabilité limitée, les accords de gouvernance des entités doivent être satisfaisants pour la MARAD, aussi bien sur le fond que sur la forme. La garantie est fonction du coût réel des navires ou de la technique de construction navale employée, ce qui inclut généralement le coût de la construction ou de la remise en état, les intérêts accumulés pendant la période des travaux et la commission de garantie. Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 87,5% du montant du projet pendant une période maximale de 25 ans selon le type de projet. En avril 2021, le montant des subventions disponibles en vertu du Programme relevant du titre XI était d'environ 35,4 millions d'USD. Les garanties de prêts basées sur le risque moyen des projets que la MARAD a précédemment garantis pourraient soutenir quelque 487 millions d'USD. En janvier 2022, six demandes étaient en attente pour un total de 569,2 millions d'USD; dans cinq cas, l'examen était en cours, et dans un cas il était terminé et en attente de recommandation.³²¹ À la fin de décembre 2020, le montant total des garanties en cours en vertu du Programme relevant du titre XI était de 2,49 milliards d'USD.³²²

4.286. Dans le cadre du Fonds d'équipement (CCF) et du Fonds de réserve pour la construction (CRF), les citoyens des États-Unis qui possèdent ou louent des navires peuvent obtenir des avantages fiscaux pour la construction, la remise en état ou l'acquisition de navires. Pour bénéficier du CCF, les navires doivent être construits aux États-Unis et autorisés, en vertu de la législation américaine, à assurer des services de transport dans le cadre du commerce extérieur, du réseau des Grands Lacs, de la navigation maritime à courte distance, du commerce intérieur (avec les États et territoires non contigus) ou des activités de pêche des États-Unis. Le CCF a été créé pour aider les propriétaires et exploitants de navires battant pavillon des États-Unis à obtenir les capitaux nécessaires à la modernisation et au développement de la marine marchande américaine. Il encourage la construction, la remise en état ou l'acquisition de navires au moyen du report de l'impôt fédéral sur le revenu pour certains dépôts d'argent ou d'autres biens placés sur un CCF.

4.287. Le CRF est un programme qui accorde des reports d'impôt aux exploitants de navires battant pavillon des États-Unis pour les gains tirés de la vente ou de la perte d'un navire, à condition que ceux-ci soient utilisés pour développer ou moderniser la flotte marchande des États-Unis. Son objectif principal est de promouvoir la construction, la remise en état ou l'acquisition de navires marchands nécessaires à la défense nationale et au développement du commerce américain. Un CRF peut être établi par tout citoyen des États-Unis qui possède, en totalité ou en partie, un ou des navires exploités dans le cadre du commerce extérieur ou intérieur des États-Unis ou dans le secteur de la pêche. Les propriétaires de navires opérant dans le secteur de la pêche aux États-Unis et dans leurs territoires et possessions peuvent également bénéficier de ce programme. Les dépôts sur le CRF doivent être effectués dans les 60 jours suivant la réception du produit de la vente d'un navire. Les avantages fiscaux ne sont accordés que si les fonds déposés sur le CRF sont dépensés pour la construction, la remise en état ou l'acquisition d'un ou plusieurs nouveaux navires. Le nouveau navire (construit au maximum cinq ans avant l'acquisition) doit être construit ou remis en état aux États-Unis et immatriculé aux États-Unis. Les navires doivent être adaptés à une utilisation en haute mer ou sur les Grands Lacs. Dans les trois ans suivant la date d'un dépôt sur un CRF, les fonds doivent être utilisés pour la construction ou l'acquisition d'un nouveau navire, au moins 12,5% du prix du navire doit être dépensé ou engagé de manière irrévocable, et au moins 5% des travaux devant être effectués sur le navire doivent être achevés. La MARAD doit s'assurer que le prix du nouveau navire est juste et raisonnable.³²³

4.288. Au titre du Programme d'information et de conseil en matière de fabrication (P.L. 108-87, article 8062), les chantiers navals des États-Unis peuvent bénéficier de tout programme d'information et de conseil en matière de fabrication financé au moyen de crédits ouverts au titre d'une loi quelconque. Le Programme de subventions en faveur des petits chantiers navals,

[xi#:~:text=The%20Federal%20Ship%20Financing%20Program,merchant%20marine%20and%20U.S.%20shipyards.](#)

³²¹ MARAD, *Pending Applications*. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/grants/title-xi/pending-applications>.

³²² MARAD. Adresse consultée: <https://www.maritime.dot.gov/grants/title-xi/outstanding-guarantees>.

³²³ MARAD, *Construction Reserve Fund*. Adresse consultée: <https://cms.marad.dot.gov/grants/construction-reserve-fund>.

l'article 3501 de la P.L. 116-92, autorise la MARAD à fournir une assistance sous forme de subventions aux petits chantiers navals pour l'amélioration des équipements et les améliorations connexes, et à assurer des formations pour les travailleurs dans les domaines de la construction et de la réparation navales et des industries associées. La Loi de finances révisée pour 2021 a affecté 20 millions d'USD à ce Programme, dont un montant total disponible de 19,6 millions d'USD pour l'octroi de subventions.³²⁴ L'objectif du programme est de renforcer l'efficacité et la construction, réparation et reconfiguration de navires de qualité dans les petits chantiers navals des États-Unis, ainsi que de renforcer les compétences des employés et d'améliorer la productivité dans le domaine de la construction et de la réparation navales et des industries associées. Les subventions seront accordées pour servir cet objectif. Elles sont destinées à : i) l'amélioration des équipements et aux améliorations connexes des chantiers navals admissibles, qui permettront de renforcer l'efficacité, la compétitivité des opérations et la construction, la réparation et la reconfiguration de navires de qualité; et ii) des projets de formation permettant de renforcer les compétences des employés et d'améliorer la productivité dans le domaine de la construction et de la réparation navales et des industries associées. Un maximum de 25% des fonds disponibles seront attribués à des chantiers navals situés dans un même lieu géographique et comptant plus de 600 employés affectés à la production. Les subventions sont plafonnées à 75% du coût estimé du projet et sont disponibles pour les installations comptant moins de 1 200 employés affectés à la production.

4.289. À la fin de 2021, il y avait 124 chantiers navals et installations de réparation de navires aux États-Unis. D'après les estimations, le carnet de commandes comptait 547 navires commerciaux et militaires, pour un montant de plus de 110,3 milliards d'USD. Les navires battant pavillon des États-Unis réparés dans la plupart des pays étrangers sont assujettis à un droit *ad valorem* de 50% perçu sur le coût du matériel acquis et des réparations non urgentes effectuées à l'étranger, même si des exemptions s'appliquent dans certaines circonstances, conformément aux accords bilatéraux conclus par les États-Unis. Les navires battant pavillon étranger appartenant à des intérêts américains ne sont assujettis à aucun droit.

4.4.4 Services professionnels médicaux et services de santé

4.4.4.1 Aperçu général

4.290. Le secteur de la santé américain est l'un des plus importants au monde et les dépenses de santé des États-Unis sont les plus élevées en part du BIP³²⁵; en 2020, le total des dépenses de santé nationales s'est chiffré à 4,1 milliards d'USD, soit une augmentation de 9,7% par rapport à 2019. En outre, le nombre d'employés dans ce secteur est considérable et s'élevait à 14,6 millions de personnes en 2020, soit 11% de la main-d'œuvre nationale.³²⁶ Le secteur national est de grande envergure et les échanges sont limités mais en progression, les exportations ayant atteint 1,3 milliard d'USD en 2020. Il est porteur de croissance et de débouchés futurs, partiellement stimulés par l'évolution de la technologie, les améliorations de la réglementation et les mesures prises pendant la pandémie de COVID-19. La présente section porte sur les services professionnels médicaux et les services de santé et s'approche autant que possible de la classification utilisée dans le cadre de l'AGCS.³²⁷

4.291. Il n'existe pas de système de soins de santé fédéral aux États-Unis, bien que le gouvernement fédéral ait de fait un rôle prépondérant dans certains domaines. Le secteur privé est le fournisseur principal de services de santé. Les hôpitaux, dont le nombre dépasse 6 000, sont en

³²⁴ MARAD, *Small Shipyard Grant Program: Notice of Small Shipyard Grants Application Deadlines*, *Federal Register* (2021), vol. 86, n° 13, 22 janvier, pages 6733 à 6737. Adresse consultée: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2021-01-22/pdf/2021-01359.pdf>.

³²⁵ OECD.Stat, *Health Expenditure and Financing*. Adresse consultée: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?ThemeTreeId=9>.

³²⁶ Employés équivalent temps plein dans les hôpitaux, les services de soins ambulatoires, les services infirmiers et les services des maisons de santé. Renseignements statistiques du BEA, Table 6.5D: Full-Time Equivalent Employees by Industry. Adresse consultée: https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=19&step=3&isuri=1&nipa_table_list=197#reqid=19&step=3&isuri=1&nipa_table_list=197.

³²⁷ Dans le cadre de la Classification sectorielle des services de l'AGCS (MTN.GNS/W/120), les services professionnels médicaux sont visés dans la catégorie 1. Entreprises, A. Services professionnels, h. Services médicaux et dentaires et j. Services des accoucheuses, infirmières et physiothérapeutes, et du personnel paramédical (CPC 9312, 93191); et les services de santé sont visés dans la catégorie 8. Services de santé et services sociaux, A. Services hospitaliers et B. Autres services de santé humaine (CPC 9311 et 9319, autres que ceux du n° 93191).

majeure partie des hôpitaux communautaires à but non lucratif (48,5%), des hôpitaux communautaires à but lucratif (20,2%) et des hôpitaux publics étatiques, locaux et fédéraux (19%).³²⁸ Le gouvernement fédéral intervient principalement dans le cadre du programme Medicare, qui fournit une couverture de santé aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes de moins de 65 ans présentant certains handicaps et aux personnes ayant une maladie rénale terminale, et du programme Medicaid (financé conjointement par le gouvernement fédéral et les États, mais principalement administré par les États), qui fournit une couverture de santé aux personnes handicapées et aux personnes à faibles revenus, du Programme d'assurance santé pour les enfants, qui fournit une couverture de santé à faible coût à certains enfants en fonction du niveau de revenus, et des services de santé pour les militaires en fonction et retraités.³²⁹ Le total des dépenses de santé a progressivement augmenté ces dernières années, ainsi que les dépenses dans toutes les principales catégories, par exemple les services hospitaliers et dentaires (encadré 4.1). Les dépenses d'assurance maladie privée font exception et ont reculé de 1,2% en 2020 par rapport à 2019. Les dépenses de santé engagées par le gouvernement fédéral ont connu une expansion de 36% entre 2019 et 2020, en grande partie du fait de la pandémie de COVID-19, pour s'établir non loin de 1,5 milliard d'USD. Ce taux de croissance annuel est le plus élevé jamais enregistré depuis que la série statistique a débuté, au milieu des années 1980. Le gouvernement fédéral est le plus grand contributeur aux dépenses de santé totales, essentiellement en raison des paiements dans le cadre des programmes Medicaid et Medicare, qui, pris conjointement, ont représenté plus de la moitié des dépenses fédérales.

Encadré 4.1 Principales données sur les soins de santé, 2020

Dépenses de santé nationales	4 124 milliards d'USD
- par les autorités fédérales	1 499 milliards d'USD (36%)
- par les ménages	1 078 milliards d'USD (26%)
- par les entreprises privées	691 milliards d'USD (17%)
- par les États et les collectivités locales	588 milliards d'USD (14%)
- par d'autres recettes privées	269 milliards d'USD (7%)
Dépenses de santé nationales par personne	12 530 USD
Dépenses hospitalières	1 270 milliards d'USD
Dépenses pour les services de médecins et les services cliniques	810 milliards d'USD
Dépenses pour les médicaments sur ordonnance vendus au détail	348 milliards d'USD
Dépenses pour les soins infirmiers	197 milliards d'USD
Dépenses pour les services dentaires	142 milliards d'USD
Médecins titulaires d'une licence	1 018 776
Diplômés d'écoles de médecine américaines et canadiennes	783 639 (77%)
Diplômés d'écoles de médecine internationales	233 177 (23%)
Infirmières, titulaires d'une licence, affiliées /auxiliaires	6 033 911
Densité de médecins pour 10 000 habitants (2019)	26
Densité d'infirmières et d'accoucheuses pour 10 000 habitants (2019)	157
Densité de dentistes pour 10 000 habitants ^a	6

Source: Centre américain pour les services Medicare et Medicaid (CMS), *National Health Expenditure Fact Sheet*. Adresse consultée: <https://www.cms.gov/Research-Statistics-Data-and-Systems/Statistics-Trends-and-Reports/NationalHealthExpendData/NHE-Fact-Sheet>; OMS (2021), *World Health Statistics, 2021*. Adresse consultée: <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/342703/9789240027053-eng.pdf>; Fédération des ordres d'État de médecins (FSMB), *Physician Licensure*. Adresse consultée: <https://www.fsmb.org/u.s.-medical-regulatory-trends-and-actions/u.s.-medical-licensing-and-disciplinary-data/physician-licensure/>; Conseil national des ordres d'État des infirmières, *The National Nursing Database*. Adresse consultée: <https://www.ncsbn.org/national-nursing-database.htm>.

4.292. La pandémie de COVID-19 a nui au secteur à bien des égards. Après un recul des recettes et de l'emploi, les coûts ont augmenté et des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement en produits médicaux sont survenus. Le gouvernement a répondu en prenant un certain nombre de mesures portant ouverture de crédits spécifiques à la COVID-19 à l'appui du secteur des services de santé publique directement ou dans le cadre d'un fonds d'urgence (Fonds d'urgence pour la santé

³²⁸ American Hospital Association (AHA), *Fast Facts on U.S. Hospitals, 2022*. Adresse consultée: <https://www.aha.org/statistics/fast-facts-us-hospitals>.

³²⁹ Inclut le système de santé militaire et l'Administration de santé des anciens combattants, y compris les hôpitaux.

publique et les services sociaux (PHSSEF)).³³⁰ Ces mesures de vaste portée comprennent, entre autres choses, un fonds pour la mise au point de vaccins et de médicaments, des dépistages de la COVID-19, la fabrication de produits médicaux et l'appui aux fournisseurs de services de santé. On peut citer l'élargissement de la couverture de santé au nombre des faits nouveaux qui se sont produits pendant la période considérée. Les États-Unis ne disposent pas de système de santé universel proprement dit, mais la majeure partie de la population est couverte par une assurance ou des programmes de santé privés ou publics. Sous l'effet de l'entrée en vigueur, en 2014, de la plupart des dispositions de la Loi sur les soins de santé abordables (Loi ACA) et des révisions des critères d'admissibilité au bénéfice du programme Medicaid, la part de la population des États-Unis sans assurance de santé a progressivement diminué; elle a légèrement augmenté pendant la période 2018-2020, mais reste à des niveaux inférieurs à ceux enregistrés avant la mise en œuvre de la Loi ACA. En 2020, 60,7% de la population était couverte par une assurance privée et 9,5% n'avait pas d'assurance.³³¹

4.4.4.2 Cadre réglementaire

4.293. Le cadre réglementaire qui régit les soins de santé aux États-Unis est composé d'un réseau d'organismes fédéraux, étatiques, locaux et privés.³³² Tous les professionnels de santé et les soins sont réglementés, parfois aussi bien par des entités gouvernementales que non gouvernementales. La responsabilité du cadre réglementaire visant le personnel médical professionnel, en particulier les médecins, les infirmières et les dentistes, revient principalement aux organismes d'octroi de licences d'État, qui accréditent le personnel ou accordent des licences pour autoriser les professionnels à exercer.³³³ Il existe normalement des restrictions qui obligent le personnel médical à détenir une licence dans chaque État où il souhaite exercer, mais elles ont été assouplies récemment dans certains États compte tenu de l'urgence de santé publique engendrée par la pandémie.³³⁴ En outre, les médecins et d'autres professionnels médicaux qui traitent des patients couverts par Medicare doivent aussi répondre à certaines normes fédérales pour être remboursés au titre du programme et les médecins qui exercent dans des hôpitaux ou des établissements de santé peuvent aussi être soumis à des règlements additionnels. L'association médicale américaine (AMA), une association professionnelle privée de médecins affiliés, joue aussi un rôle dans l'accréditation ou la normalisation en ce qui concerne certains aspects de la profession médicale ou des professionnels médicaux.³³⁵

³³⁰ Division A de la Loi de 2020 portant ouverture de crédits supplémentaires pour la préparation et la riposte concernant le coronavirus (P.L. 116-123); division A de la Loi sur la réponse au coronavirus "Les familles d'abord" (Loi FFCRA) (P.L. 116-127); division B de la Loi CARES (P.L. 116-136); division B de la Loi relative au programme de protection des salaires et à l'amélioration de la couverture d'assurance santé (PPHCEA) (P.L. 116-139); division M de la Loi de finances révisée de 2021 (P.L. 116-260); et Loi ARP. Le montant total alloué dans le cadre de ces cinq premières lois et du PHSSEF s'est chiffré à 305,6 milliards d'USD. Au titre de la Loi ARP, 1,9 milliard d'USD ont été alloués en tout, y compris d'autres mesures de relance.

³³¹ Calcul du Secrétariat de l'OMC, sur la base de: CMS, *National Health Expenditure Fact Sheet, Historical National Health Expenditure Accounts, NHE Table 22*. Adresse consultée: <https://www.cms.gov/Research-Statistics-Data-and-Systems/Statistics-Trends-and-Reports/NationalHealthExpendData/NationalHealthAccountsHistorical>.

³³² Field, R.I., Département de la gestion et de la politique de la santé, Drexel University, *Regulation of Health Care in the United States: Complexity, Confrontation and Compromise*. Adresse consultée: <https://anaisihmt.com/index.php/ihmt/article/download/45/38/>.

³³³ Les licences sont octroyées par chaque État, mais en 2015 un pacte d'octroi de licences médicales entre États a été conclu; à ce titre, 29 ordres d'État de médecins (ainsi que Guam et le district de Columbia) sont regroupés pour faciliter l'octroi de licences entre plusieurs États. Les États ont convenu d'adopter des règles et procédures communes pour simplifier le processus d'obtention de licences médicales dans plusieurs États. En 2020, plus de 10 000 licences ont été délivrées dans ce cadre. FSMB, *About Physician Licensure*. Adresse consultée: <https://www.fsmb.org/u.s.-medical-regulatory-trends-and-actions/guide-to-medical-regulation-in-the-united-states/about-physician-licensure/>. En outre, il existe plusieurs autres pactes qui facilitent l'octroi de licences pour les infirmières, les psychologues, les kinésithérapeutes, les travailleurs des services médicaux d'urgence, les ergothérapeutes et les orthophonistes dans plusieurs États. DHHS, *Telehealth Licensure Requirements and Interstate Compacts*. Adresse consultée: <https://telehealth.hhs.gov/providers/policy-changes-during-the-COVID-19-public-health-emergency/telehealth-licensing-requirements-and-interstate-compacts/>.

³³⁴ La Loi uniforme d'urgence sur les professionnels de santé volontaires autorise les États qui l'ont adoptée à reconnaître les licences d'autres États pour certains membres du personnel médical pendant un état d'urgence.

³³⁵ Field, R.I., Département de la gestion et de la politique de la santé, Drexel University, *Regulation of Health Care in the United States: Complexity, Confrontation and Compromise*. Adresse consultée: <https://anaisihmt.com/index.php/ihmt/article/download/45/38/>.

4.294. À l'instar des professions médicales, les hôpitaux sont réglementés au niveau des États. De surcroît, les programmes fédéraux tels que Medicare et Medicaid imposent des conditions de remboursement qui ont pour effet d'établir le caractère obligatoire des normes spécifiées. Les programmes publics de remboursement déterminent la conformité au moyen d'une certification, procédure dans le cadre de laquelle l'évaluation est fréquemment déléguée à des organismes d'accréditation à but non lucratif. Le principal organisme d'accréditation pour les hôpitaux est la Commission conjointe.³³⁶ L'aménagement d'hôpitaux et d'autres établissements de santé, par exemple des établissements de soins ambulatoires et de longue durée, est aussi gouverné au niveau de l'État par des lois d'attestation de nécessité. Actuellement, 35 États disposent de telles lois, qui réglementent différents éléments, y compris la construction, l'aménagement, les dépenses en capital, l'acquisition de matériel médical, la fourniture de services et les moratoires.³³⁷ Nombre de ces lois ont été mises au point pour éviter les chevauchements, coûteux, de services dans un domaine particulier et garantir la fourniture de services dans des zones insuffisamment desservies.

4.295. La réglementation de la télémédecine ou de la télésanté³³⁸ importe particulièrement car elle peut influencer sur le mode de fourniture et l'échangeabilité des services de santé au-delà des frontières des États ou du pays. Depuis la pandémie de COVID-19, les États-Unis ont libéralisé nombre de restrictions nationales en matière de télésanté, principalement à titre temporaire. Le gouvernement fédéral compte plusieurs lois ou règlements qui définissent la télémédecine ou la télésanté et leur rôle dans la fourniture de soins de santé. La Loi de 2002 portant modification du filet de sécurité pour les soins de santé (P.L. 107-251) a introduit le terme "télésanté" en chargeant le DHHS d'établir des projets de démonstration concernant l'utilisation de services de télésanté. Les dispositions de la Loi portant amélioration du système de soins de santé pour les Indiens (P.L. 94-437) contiennent également le terme "télémédecine", sans donner d'indications précises quant à son utilisation. Dans le cadre de ses règles, l'Administration des anciens combattants autorise ses professionnels de santé à fournir des services de télésanté et autorise en particulier la fourniture inter-États (38 U.S.C. 1730C). Au titre des règles fédérales du programme Medicare, l'utilisation de ces services a augmenté récemment (voir la section ci-dessous) mais le paiement des services de santé qui ne sont pas fournis aux États-Unis n'est pas autorisé.³³⁹ Cette interdiction de paiement reste en vigueur pendant une urgence de santé publique et n'est pas concernée par les flexibilités en matière de télésanté mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le programme Medicaid, tel qu'il est réglementé par le gouvernement fédéral et mis en œuvre par les États, peut couvrir les services pendant qu'un bénéficiaire est à l'étranger.³⁴⁰ Néanmoins, il est défendu aux États de faire des paiements directs à des institutions ou à des entités étrangères.

4.296. Tous les États du pays disposent d'une politique ou d'une réglementation relative à la télésanté/à la télémédecine; néanmoins, ces dispositifs varient d'un État à l'autre.³⁴¹ L'exercice de la télémédecine est généralement limité par différents facteurs: la réglementation, qui le restreint à certains types de services de santé; les modalités, c'est-à-dire la vidéo, le téléphone ou d'autres technologies; et la question de savoir si la prescription de substances contrôlées est autorisée,

³³⁶ La Commission conjointe est un organisme à but non lucratif exonéré d'impôt qui accrédite les organisations et les programmes de soins de santé. La majorité des gouvernements des États considèrent l'accréditation de la Commission conjointe comme une condition d'octroi de licence pour la réception de remboursements dans le cadre des programmes Medicaid et de Medicare. Les organisations de soins de santé membres font l'objet d'un cycle d'accréditation de trois ans et les laboratoires sont examinés tous les deux ans.

³³⁷ En 2021, 13 États disposaient de moratoires sur certains types de soins de santé. Conférence nationale des législateurs de l'assurance, *Certificate of Need (CON) State Laws*. Adresse consultée: <https://www.ncsl.org/research/health/con-certificate-of-need-state-laws.aspx>.

³³⁸ La législation des États-Unis emploie les deux termes et les définit dans plusieurs lois et règlements.

³³⁹ Article 1862 a) 4) de la Loi sur la sécurité sociale et 42 C.F.R. 411.9. Il existe des exceptions limitées à l'interdiction de paiement, qui ne concernent pas la télésanté. Ces exceptions disposent que le programme Medicare peut, dans certains cas, payer les services aux malades hospitalisés, les services médicaux et les services d'ambulance fournis dans le cadre des services aux malades hospitalisés couverts en dehors des États-Unis. En particulier, le programme Medicare payera uniquement si: i) une urgence survient alors que le bénéficiaire se trouve au Canada dans le cadre d'un voyage entre l'Alaska et un autre État, effectué sans retard déraisonnable et par l'itinéraire le plus direct; ii) une urgence survient alors que le bénéficiaire se trouve aux États-Unis et l'hôpital étranger est plus près du lieu de l'urgence que l'hôpital américain le plus proche à même de prendre en charge le problème médical du bénéficiaire; iii) le bénéficiaire vit aux États-Unis et l'hôpital étranger est plus près de son domicile que l'hôpital américain le plus proche à même de prendre en charge son problème médical, qu'il s'agisse ou non d'une urgence.

³⁴⁰ Medicaid (2010), *The Affordable Care Act and SMDL #10-026*. Adresse consultée: <https://www.medicaid.gov/federal-policy-guidance/downloads/smdl10026.pdf>.

³⁴¹ CCHP. Les politiques de télésanté par État, contenant les règles pour chaque juridiction, peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.cchpca.org/all-telehealth-policies/>.

limitée ou interdite. Quarante-neuf États exigent que la télémédecine soit exercée par des médecins titulaires d'une licence dans l'État où se trouve le patient.³⁴² Certains États exigent des licences ou des autorisations spéciales pour exercer spécifiquement la télémédecine. La plupart des États prévoient en outre des règles détaillées concernant l'exercice de la télémédecine par des médecins se trouvant hors des frontières de l'État. En 2021, dans tous les États, sauf trois, une licence complète ou un permis d'exercer la télémédecine dans cet État était obligatoire pour exercer la télémédecine. Néanmoins, certaines de ces exigences ont été suspendues compte tenu des mesures temporaires liées à la COVID-19 (voir ci-dessous).³⁴³ Depuis 2020, nombre d'États envisagent de pérenniser certains arrangements. Par exemple, en 2021, 43 projets de loi d'État relatifs à l'octroi de licences en dehors des États ont été promulgués.³⁴⁴ Il ressort d'une étude menée récemment par le secteur concernant la surcharge réglementaire dans le domaine de la santé que les hôpitaux, les systèmes de santé et les fournisseurs de soins de suite doivent respecter au moins 629 mesures réglementaires distinctes, dans 9 domaines au niveau fédéral, soit des coûts de mise en conformité réglementaires de 39 milliards d'USD par an.³⁴⁵

4.4.4.2.1 Évolution et questions récentes

4.297. En mars 2020, la Loi CARES est entrée en vigueur pour faire face à la pandémie et à ses conséquences pour l'économie et la santé publique. Dans sa deuxième partie, à l'appui des fournisseurs de soins de santé, elle prévoit un financement et des subventions pour les réseaux de télésanté et les centres de ressources de télésanté qui œuvrent au service des populations insuffisamment desservies sur le plan médical. En outre, elle dispose qu'un soutien financier de 100 milliards d'USD est alloué aux fournisseurs de soins de santé qui ont dû diminuer leurs procédures sélectives, essuyé des pertes de recettes ou rencontré d'autres difficultés financières. Ces fonds ont été établis et distribués dans le cadre du Fonds de secours aux fournisseurs (PRF). Par ailleurs, la loi contient plusieurs mesures d'adaptation ou flexibilités en vue d'avoir recours à la télésanté plutôt qu'à des réunions en présentiel, dans les cas où celles-ci étaient obligatoires au titre de règles existantes. En outre, elle prévoit le versement de 200 millions d'USD à la FCC pour les services de télécommunication et les éléments connexes à l'appui des initiatives de fourniture de services de télésanté.

4.298. Compte tenu du financement accordé dans le cadre de la Loi CARES, un rapport et ordonnance publié en avril 2020 par la FCC a porté création du Programme de télésanté en réponse à la COVID-19, qui prévoit de verser aux fournisseurs de soins de santé admissibles un remboursement pour les dépenses et les services autorisés, y compris les services de télécommunication et les services de connectivité à large bande, les services de renseignement et les appareils ou équipements connectés.³⁴⁶ En outre, dans le même document, la FCC a établi un programme pilote de soins connectés de trois ans qui prévoit un financement de 100 millions d'USD pour certains projets pilotes couvrant 85% des coûts admissibles de la connectivité à large bande, des équipements de réseau et des services de renseignement nécessaires pour fournir aux personnes à faibles revenus et aux anciens combattants admissibles des services de soins aux patients connectés. En décembre 2020, au titre de la Loi de finances révisée de 2021, un financement supplémentaire de 250 millions d'USD a été décaissé en faveur du Programme de télésanté en réponse à la COVID-19. En outre, cette loi a apporté d'autres changements en matière de soins de santé dans le cadre de la Division CC relative au personnel paramédical en prorogeant ou en pérennisant les dispositions temporaires existantes relatives à la COVID-19 qui autorisent les bénéficiaires du programme Medicare qui ne vivent pas dans des zones rurales à bénéficier de services de santé mentale fournis à distance. En application de la Loi relative au programme de protection des salaires et à l'amélioration de la couverture d'assurance santé (PPHCEA) (P.L. 116-139), 75 milliards d'USD de fonds additionnels ont été versés au PRF.

³⁴² FSMB, *Telemedicine Policies*. Adresse consultée: https://www.fsmb.org/siteassets/advocacy/key-issues/telemedicine_policies_by_state.pdf.

³⁴³ FSMB, *Regulations on the Practice of Telemedicine and Out-of-State Physicians*. Adresse consultée: <https://www.fsmb.org/siteassets/advocacy/regulatory/additional-policies/regulations-on-the-practice-of-telemedicine-and-out-of-state-physicians.pdf>.

³⁴⁴ CCHP (2021), *2021 in Review: State Telehealth Policy Legislative Roundup*. Adresse consultée: <https://mailchi.mp/cchpca/2021-in-review-state-telehealth-policy-legislative-roundup>.

³⁴⁵ AHA (2017), *Regulatory Overload. Assessing the Regulatory Burden on Health Systems, Hospitals and Post-acute Care Providers*, octobre 2017. Adresse consultée: <https://www.aha.org/system/files/2018-02/regulatory-overload-report.pdf>.

³⁴⁶ FCC, *Report and Order, 20-44*. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/document/fcc-fights-COVID-19-200m-adopts-long-term-connected-care-study>.

4.299. En 2020, pendant la pandémie de COVID-19, les États-Unis ont eu recours à la télésanté comme jamais auparavant.³⁴⁷ Les organismes de réglementation au niveau fédéral et au niveau des États ont utilisé des mesures d'urgence ou ont dérogé autrement à des dispositions existantes pour permettre une utilisation accrue de la télésanté et d'autres mesures en vue d'atténuer les difficultés causées par la pandémie. Le gouvernement fédéral a mis en place un grand nombre de dérogations temporaires et de mesures de politique connexes qui se répercutent principalement sur les programmes fédéraux Medicaid et Medicare. Le Secrétaire du DHHS a invoqué l'article 1135 de la Loi sur la sécurité sociale pour déroger ou modifier temporairement certaines dispositions, compte tenu de la déclaration d'état d'urgence de santé publique. Les dérogations concernaient la plupart des domaines dans la sphère des soins de santé et nombre d'entre elles avaient un effet particulier sur les services professionnels ou la capacité de fournir des soins de santé par des moyens nouveaux ou innovants, en l'occurrence la télémedecine (encadré 4.2). Ces mesures étaient pour la plupart temporaires, mais les centres pour les services Medicaid et Medicare ont prorogé sans condition jusqu'à fin 2023 certains services de télésanté fournis dans le cadre des deux programmes. Les États ont également répondu à la situation en dérogeant aux règles relatives à la télémedecine ou en les modifiant de sorte à alléger la pression subie par le système de soins de santé. Ces flexibilités en matière de télésanté sont surveillées par la FSMB. En janvier 2022, du fait de la pandémie, une forme ou une autre de dérogation relative à la télésanté était en place dans 26 États.³⁴⁸

Encadré 4.2 Sélection de dérogations et de changements de politique fédéraux du DHHS motivés par les conséquences de la COVID-19 pour la fourniture de services médicaux

Dérogations relatives à la télésanté dans le cadre du programme Medicare	
Emplacement géographique du patient	Disposition qui vise à offrir des services de télésanté aux patients qui se trouvent chez eux et en dehors des zones définies
Exercice au-delà des frontières de l'État	Autorise les fournisseurs de soins de santé à assurer des services de télésanté au moyen de technologies de la communication où se trouve le patient, sous réserve des prescriptions des États
Relation patient-fournisseur	Les fournisseurs peuvent avoir recours aux technologies de la communication pour voir de nouveaux patients et leurs patients habituels
Types de services de télésanté couverts	Élargit l'offre des services qui peuvent être fournis sous forme de services de télésanté. Sur les 272 services autorisés en 2022, 98 ont été ajoutés temporairement du fait de la pandémie
Fournisseurs de services de télésanté admissibles	Les fournisseurs admissibles du programme Medicare peuvent facturer les services de télésanté
Personnel médical	
Droit de continuer à exercer en faveur des personnes dont les droits vont prendre fin	Dérogation aux dispositions figurant des paragraphes 1 à 4 de l'alinéa a) du 42 C.F.R. 482.22
Droit d'exercer avant l'entière approbation de l'autorité médicale	Dérogation aux dispositions figurant des paragraphes 1 à 4 de l'alinéa a) du 42 C.F.R. 482.22
Loi relative à la préparation de la population, y compris aux situations d'urgence (PREP Act) (P.L. 109 148)	
Octroi de licences inter-États pour la télésanté	Autorise l'octroi de licences inter-États au personnel de santé qui utilise la télésanté en vue de donner effet aux contre-mesures destinées à combattre la COVID-19 couvertes.

Source: DHHS, *Medicare and Medicaid policies*. Adresse consultée: <https://telehealth.hhs.gov/providers/policy-changes-during-the-covid-19-public-health-emergency/medicare-and-medicare-policies/#:~:text=The%20Centers%20for%20Medicare%20%26%20Medicaid%20Services%20announced%20a%20waiver%20allowing,home%2C%20even%20across%20state%20lines>; CMS, *Coronavirus Waivers & Flexibilities*. Adresse consultée: <https://www.cms.gov/about-cms/emergency-preparedness-response-operations/current-emergencies/coronavirus-waivers>; et CCHP, *Lois fédérales relatives à la télésanté*. Adresse consultée: <https://www.cchpca.org/federal/>.

³⁴⁷ CCHP (2021), *2021 in Review: State Telehealth Policy Legislative Roundup*. Adresse consultée: <https://mailchi.mp/cchpca/2021-in-review-state-telehealth-policy-legislative-roundup>.

³⁴⁸ FSMB, *U.S. States and Territories Modifying Licensure Requirements for Physicians in Response to COVID-19*. Adresse consultée: <https://www.fsmb.org/siteassets/advocacy/pdf/state-emergency-declarations-licensure-requirementsCOVID-19.pdf>.

4.300. Les réglementations adoptées au titre de la Loi de 1996 sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance santé (Loi HIPAA), telles que modifiées (collectivement, Loi HIPAA), encadrent la confidentialité et la sécurité des renseignements sanitaires pour certaines entités médicales, en particulier, les renseignements protégés sur la santé des patients. La Loi HIPAA prévoit que ses dispositions doivent être respectées par toutes les institutions de santé des États-Unis et la plupart des entreprises qui leur fournissent des services, par exemple les fournisseurs de traitements, les organisations de facturation et les vendeurs.³⁴⁹ Les fournisseurs étrangers de ces services doivent respecter cette loi. Les modalités d'application de la Loi HIPAA aux ressortissants américains à l'étranger, aux projets de recherche internationaux ou aux essais cliniques, entre autres choses, ne sont pas tout à fait claires, même s'il n'existe en principe pas d'exemption aux exigences en matière de confidentialité.³⁵⁰ De manière générale, la confidentialité et la diffusion de données relatives aux renseignements sanitaires sont des sujets qui ont gagné en importance, en particulier parce qu'il existe, dans d'autres juridictions, des règles différentes ou incompatibles. Dans un article publié récemment, il a été suggéré aux États-Unis d'adopter une approche "sectorielle" en vue de faciliter les transferts internationaux de données en matière de santé, ce qui consiste en l'occurrence à utiliser un bouclier de protection au titre de la Loi HIPAA, en particulier entre les États-Unis et l'Union européenne pour faciliter les travaux de recherche internationaux.³⁵¹

4.4.4.2.2 Commerce

4.301. Aux États-Unis, les échanges de services professionnels médicaux et de services de santé sont relativement modestes par rapport à ceux des autres secteurs de services et compte tenu de la taille du marché intérieur, mais ils ont affiché une croissance régulière ces dernières années. L'analyse de ces échanges est entravée par des considérations terminologiques, le chevauchement des services professionnels médicaux et des services de santé et la suppression des données, mais des tendances générales peuvent être dégagées. Le commerce transfrontières de services de santé et l'excédent commercial des États-Unis dans ce secteur ont pris de l'ampleur entre 2015 et 2020. À l'échelle régionale, l'Europe a été le principal partenaire commercial international des États-Unis dans ce secteur. D'après ce qui a été rapporté, les services de santé sont dominés par les services relatifs aux voyages liés à la santé et par la télémédecine. Il existe différents obstacles concernant le mode 4, tels que les prescriptions en matière d'octroi de licences, qui empêcheraient les professionnels de santé étrangers d'accéder au marché américain pour y exercer.³⁵² Les services fournis au titre du mode 1, la télémédecine, sont en principe autorisés, mais il peut être difficile de les dispenser compte tenu des lois relatives aux données et à la vie privée des patients. Il est suggéré dans un rapport publié récemment par la Banque mondiale d'adopter deux initiatives principales pour accroître le commerce des services de santé: autoriser davantage de membres du personnel médical à passer les frontières au moyen de visas spéciaux ou de permis de travail temporaires (mode 4); et laisser une plus grande marge de manœuvre pour la télémédecine transfrontières (mode 1).³⁵³

4.302. Comme c'est le cas dans nombre de secteurs de services aux États-Unis, les services de santé sont principalement échangés par l'intermédiaire de filiales (mode 3) les échanges étant bien moindres dans les modes 1 et 4 (tableau 4.18). Les États-Unis accusent un important déficit

³⁴⁹ La Loi HIPAA contient une définition des "entités visées" qui regroupe les plans de santé, les fournisseurs de services de santé, les centres de santé et les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants, par exemple les fournisseurs de services en nuage, les juristes, les experts-comptables et les dactylographes. DHHS, *Covered Entities and Business Associates*. Adresse consultée: <https://www.hhs.gov/hipaa/for-professionals/covered-entities/index.html>.

³⁵⁰ Néanmoins, le traitement de bénéficiaires nationaux étrangers en dehors du pays par le DoD ou d'autres organismes fédéraux est exempté. DHHS, *Appendix H: Clarify in Guidance that IRB Alteration of HIPAA's Authorization Requirement May Be Sought and Granted for International Research*. Adresse consultée: <https://www.hhs.gov/ohrp/sachrp-committee/recommendations/2004-september-27-letter-appendix-h/index.html>.

³⁵¹ Bradford, L., Aboy, M., et Liddell, K. (2020), "International transfers of health data between the EU and USA: a sector-specific approach for the USA to ensure an 'adequate' level of protection", *Journal of Law and the Biosciences*, volume 7, n° 1, janvier-juin 2020. Adresse consultée: <https://academic.oup.com/jlb/article/7/1/lsaa055/5871850>.

³⁵² USITC (2021), *Recent Trends in U.S. Services Trade: 2018 Annual Report*, Pub. n° 5192. Adresse consultée: <https://usitc.gov/publications/332/pub4789.pdf>.

³⁵³ Banque mondiale (2020), *Trade and COVID-19 Guidance Note, Health Services Trade and the COVID-19 Pandemic*. Adresse consultée: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/804331588657997511/pdf/Health-Services-Trade-and-the-COVID-19-Pandemic.pdf>.

commercial dans les services de santé transfrontières fournis par l'intermédiaire de filiales, dont le niveau d'importation est environ trois fois supérieur au niveau d'exportation. Cette situation s'explique par le fait que les entreprises de soins de santé étrangères investissent sur le marché américain et y prospèrent davantage que les entreprises américaines ne se développent à l'étranger. Les institutions médicales des États-Unis qui se sont développées à l'étranger ont souvent été davantage des écoles médicales ou des établissements de formation du personnel de santé étranger que des établissements de soins médicaux, ce qui signifie que le pays exporte des services d'enseignement.

Tableau 4.18 Commerce des services de santé, 2015-2020

(Millions d'USD)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Modes 1 et 4						
Exportations						
Autres services personnels, culturels et récréatifs	3 532	3 837	3 454	2 960	3 662	5 764
Services de santé	1 005	(S)	(S)	(S)	(S)	1 339
Importations						
Autres services personnels, culturels et récréatifs	1 479	1 647	1 877	1 772	2 324	2 684
Services de santé	135	183	146	(S)	588	(S)
Solde						
Autres services personnels, culturels et récréatifs	2 053	2 190	1 577	1 188	1 338	3 080
Services de santé	870
Exportations	980	1 030	1 098	1 126	1 174	271
Importations	526	584	639	677	716	235
Solde	454	446	459	453	458	36
Services de santé et services sociaux fournis aux ressortissants étrangers par les MNE américaines par le biais de leurs MOUSA	6 827	6 738	6 096	6 621	(S)	..
Services de santé et services sociaux fournis aux ressortissants des États-Unis par des MNE étrangères par le biais de leurs MOUSA	14 100	14 652	17 427	18 744	19 847	..

(S) Supprimé pour éviter de fournir des données sur des sociétés particulières.

.. Non disponible.

MNE: Entreprise multinationale.

MOUSA: filiales américaines avec une participation majoritaire

Source: Bureau des analyses économiques, interactive data tables.

4.303. Il ressort de l'examen des statistiques des voyages liés à la santé des ressortissants américains voyageant à l'étranger pour recevoir des soins de santé ou des patients étrangers voyageant aux États-Unis pour recevoir un traitement que les États-Unis affichent un excédent commercial considérable. Ces chiffres sont surestimés, car ils incluent les services relatifs aux voyages, mais ils peuvent néanmoins être étudiés pour mettre au jour des tendances générales. Depuis 2015, les importations et les exportations ont connu une croissance régulière, car elles ont augmenté dans des proportions à peu près comparables jusqu'en 2020, année marquée par un effondrement causé par la pandémie de COVID-19. En 2020, les chiffres des importations et des exportations étaient presque identiques, ce qui signifie que les voyages liés à la santé à destination du pays ont reculé davantage que les voyages à l'étranger.

4.304. Il ressort d'une étude axée sur l'examen du personnel hospitalier prenant en charge les touristes médicaux entrants que plus de 58 000 touristes étrangers ont visité les États-Unis pour y recevoir un traitement et ont généré 2,9 milliards d'USD de recettes pendant la période 2018-2019.³⁵⁴ L'étude concernait à peine 51 hôpitaux et a donc donné une représentation largement tronquée de la taille du marché, car nombre d'autres hôpitaux et installations de santé n'ont pas été inclus, mais elle permet d'estimer l'importance du secteur.

³⁵⁴ Programmes de coopération des États-Unis pour les patients internationaux (USCIPP), USCIPP Annual Market Update: 2018-2019. Adresse consultée: <https://www.laingbuissonnews.com/imtj/news-imtj/uscipp-annual-market-update-2018-2019/>.

4.4.4.3 Engagements au titre de l'AGCS

4.305. La Liste des États-Unis annexée à l'AGCS contient des engagements concernant les hôpitaux et d'autres établissements de santé dans la section 8 relative aux services de santé. Elle ne compte aucun engagement en matière de services professionnels et de professions médicales et connexes et aucun engagement horizontal n'est directement applicable au secteur. Elle comprend un engagement horizontal relatif à l'admission et au séjour temporaires des personnes transférées à l'intérieur d'une société qui englobe les "spécialistes". L'engagement touchant les hôpitaux et d'autres établissements de santé concerne la participation directe, la gestion et la mise en activité par contrat d'hôpitaux et d'autres établissements de santé "à titre onéreux". Sur le plan du traitement national, les soins de santé remboursés par le gouvernement sont limités à ceux dispensés dans des établissements américains, c'est-à-dire que les soins de santé payés dans le cadre des programmes Medicaid et Medicare se bornent à ceux prodigués dans des établissements de santé aux États-Unis. En outre, des restrictions quantitatives fondées sur les besoins peuvent être imposées et, au niveau sous-fédéral, les États de New York et du Michigan imposent des prescriptions additionnelles.

4.4.4.4 Dispositions dans les ALE

4.306. L'AEUMC n'a introduit aucun changement aux engagements des États-Unis en matière de services concernant les professionnels médicaux ou les soins de santé; néanmoins, il a introduit des engagements concernant le transfert de données qui pourraient retentir sur le secteur des soins de santé. Les dispositions contenues dans le chapitre sur le commerce numérique empêchent les restrictions sur le transfert transfrontières de données, y compris d'informations personnelles, si cette activité s'inscrit dans le cadre d'activités commerciales exercées par une personne visée; néanmoins, des exceptions sont ménagées pour les objectifs légitimes de politique publique.³⁵⁵ L'AEUMC, comme l'ALENA, énonce des droits concernant l'admission temporaire des personnes d'affaires et contient un appendice spécial énumérant les formations et les qualifications nécessaires pour travailler en tant que professionnel.³⁵⁶ Le chapitre de l'appendice consacré aux professions médicales et connexes contient 12 catégories professionnelles, par exemple dentiste, pharmacien et technicien de laboratoire médical; l'appendice comporte les mêmes dispositions que l'ALENA. Les ALE conclus avec le Chili et Singapour couvrent l'admission temporaire des professionnels du commerce, mais ne visent pas expressément les professionnels médicaux.

4.4.5 Commerce électronique

4.307. Le secteur du commerce électronique de détail des États-Unis est le deuxième plus important au monde et a engrangé en 2021 des recettes estimées à 870,8 milliards d'USD.³⁵⁷ Aux États-Unis, le commerce électronique représente environ 12,5% du commerce de marchandises matérielles, c'est-à-dire les ventes entre entreprises et les ventes entre entreprises et consommateurs examinées ensemble. Un nombre réduit de plates-formes en ligne (Amazon, Facebook, eBay, Walmart) concentrent plusieurs centaines de millions de visiteurs par mois sur leur site Web; en outre, les plates-formes en ligne se sont spécialisées dans différentes catégories de produits en fonction de leurs stratégies commerciales. Titulaire d'une licence d'entité de transfert d'argent au niveau de l'État, PayPal est le service de paiement en ligne le plus employé aux États-Unis.

4.308. Actuellement, en plus de se concentrer sur la vente de marchandises matérielles, les plates-formes en ligne annoncent la fourniture de services, physique ou à distance, et la fourniture d'autres services numériques, tels que des services de diffusion en continu, de commercialisation numérique et d'informatique en nuage.

4.309. Aux États-Unis, différents aspects du commerce électronique sont visés par des mesures prises au niveau fédéral et au niveau des États. La législation américaine a pour but d'offrir aux consommateurs en ligne des niveaux de protection analogues à ceux dont bénéficient les consommateurs en magasin et encadre l'utilisation de leurs informations personnelles, la publicité, la propriété intellectuelle, la cybercriminalité, la fiscalité et l'expression en ligne.

³⁵⁵ AEUMC, chapitre 19, Digital Trade. Adresse consultée:

<https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/FTA/USMCA/Text/19-Digital-Trade.pdf>.

³⁵⁶ AEUMC, chapitre 16, Temporary Entry for Business Persons, annexe 16-A, article D: Professionals.

Adresse consultée:

https://ustr.gov/sites/default/files/files/agreements/FTA/USMCA/Text/16_Temporary_Entry.pdf.

³⁵⁷ Bureau fédéral des recensements (2022), *Quarterly Retail E-Commerce Sales 4th Quarter 2021*.

Adresse consultée: https://www.census.gov/retail/mrts/www/data/pdf/ec_current.pdf.

4.310. La Commission fédérale du commerce (FTC) a compétence pour faire respecter la loi en cas de pratiques commerciales déloyales et trompeuses, y compris en ce qui concerne divers aspects des transactions électroniques, tels que la publicité en ligne, les paiements mobiles et ceux effectués via des applications, les demandes de remboursement de frais médicaux en ligne et la protection de la vie privée des consommateurs. Pour ce qui est des activités de commerce électronique, en 2020 et 2021, la FTC a engagé 24 actions visant à faire respecter la législation face à des allégations de pratiques déloyales ou trompeuses en matière de confidentialité et de sécurité des données. La Loi sur le rétablissement de la confiance des consommateurs en ligne (P.L. 111-345) interdit certains stratagèmes en ligne poussant les utilisateurs à faire un choix par défaut³⁵⁸ à moins que les vendeurs ne fassent les déclarations appropriées, n'obtiennent le consentement voulu et ne prévoient des solutions simples pour mettre un terme aux charges récurrentes. En outre, sur le fondement des règlements qui s'appliquent aux publicités conventionnelles, la FTC prend des mesures pour lutter contre les publicités trompeuses diffusées en ligne. L'envoi de courriels commerciaux, pas seulement l'envoi groupé de courriels, doit respecter les prescriptions établies par la Loi CAN-SPAM³⁵⁹, y compris en prévoyant une possibilité de désinscription; le non-respect de la loi est passible de sanctions pouvant s'élever jusqu'à 46 517 USD pour chaque courriel non conforme.³⁶⁰

4.311. La Loi de 2000 relative aux signatures électroniques dans le commerce national et international (P.L. 106-229) prévoit que, généralement, il est impossible de priver d'effet juridique une signature, un contrat ou un autre dossier électronique au seul motif de sa forme électronique. La Loi unifiée sur les transactions électroniques vise à harmoniser la législation des États à ce sujet et contient une loi type que les États peuvent adopter.³⁶¹ La Loi sur l'exonération fiscale en faveur d'Internet (P.L. 105-277) interdit aux États et aux autorités locales de taxer l'accès à Internet et d'imposer des taxes discriminatoires sur le commerce électronique; cette interdiction a été prorogée indéfiniment par la Loi TFTEA (P.L. 114-125). Néanmoins, en ce qui concerne la fiscalité des ventes en ligne, les États peuvent obliger les détaillants en ligne à facturer la taxe sur les ventes, qu'ils aient ou non une présence physique dans l'État³⁶²; les exceptions concernant de petites ventes pour l'enregistrement de la taxe sur les ventes dépendent de seuils économiques qui varient considérablement d'un État à l'autre du pays.

4.312. L'article 230 de la Loi sur la décence des communications de 1996 (47 U.S.C. 230) prévoit l'immunité de responsabilité civile pour les utilisateurs et les fournisseurs de tout service informatique interactif, y compris les plates-formes en ligne telles que Facebook et Twitter, pour le contenu d'une partie tierce et pour le retrait de contenu dans certaines circonstances.³⁶³ Au titre de la disposition dite "refuge", l'article 512 de la Loi sur le droit d'auteur à l'ère numérique (P.L. 105-304) soustrait les fournisseurs de services en ligne qui remplissent certaines conditions à leurs engagements monétaires et limite d'autres formes de responsabilités pour atteinte au droit d'auteur si, en échange, ils coopèrent avec les titulaires du droit d'auteur pour supprimer rapidement le contenu portant atteinte à ces droits.

³⁵⁸ Dans le cadre d'une offre ou d'un contrat de vente ou de fourniture de marchandises ou de services, on entend par "stratagème poussant les utilisateurs à faire un choix par défaut" une disposition au titre de laquelle le silence du client ou le fait que le client ne prenne pas de mesure pour refuser expressément des marchandises ou des services ou pour annuler le contrat est interprété par le vendeur comme une acceptation de l'offre. 16 C.F.R. 310.2 w).

³⁵⁹ La Loi visant à lutter contre les messages pornographiques et commerciaux non sollicités (Loi CAN-SPAM) (P.L. 108-187) fixe les règles encadrant les courriels commerciaux, établit les exigences relatives aux messages commerciaux et énonce les sanctions applicables en cas de violations.

³⁶⁰ FTC, *CAN-SPAM Act: A Compliance Guide for Business*. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/tips-advice/business-center/guidance/can-spam-act-compliance-guide-business>. Certaines activités spécifiques, telles que la récolte d'adresses électroniques, peuvent faire l'objet de sanctions pénales, y compris l'emprisonnement.

³⁶¹ La Loi unifiée sur les transactions électroniques (Loi UETA) fait partie des différentes lois unifiées des États-Unis proposées par la Conférence nationale des commissaires à l'uniformisation des législations des États. En 2021, 49 États, le district de Columbia et les Îles Vierges américaines ont voté des lois adoptant ce modèle.

³⁶² Cour suprême des États-Unis, *Syllabus, South Dakota v. Wayfair, Inc., et al., Certiorari to the Supreme Court of South Dakota*, n° 17-494. Adresse consultée: https://www.supremecourt.gov/opinions/17pdf/17-494_j4el.pdf.

³⁶³ Il est possible que le chapitre 230 ne protège pas les utilisateurs et les fournisseurs, par exemple s'ils sont responsables de la création ou de l'étoffement d'un contenu, totalement ou en partie, même s'ils peuvent, à terme, ne pas être tenus responsables des revendications sous-jacentes pour d'autres raisons (par exemple faute de lien de causalité). En outre, le chapitre 230 contient des exceptions prévues par la loi.

4.313. Aux États-Unis, au niveau fédéral, il n'existe aucune réglementation globale régissant la protection et la confidentialité des données des consommateurs, mais des lois sectorielles. À titre d'exemple, la Loi HIPAA (P.L. 104-191) fait obligation aux entités visées et à leurs partenaires commerciaux de sauvegarder les renseignements sanitaires protégés qu'ils recueillent ou traitent. Elle leur défend de vendre de tels renseignements sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du patient. La Loi Gramm-Leach-Bliley (P.L. 106-102) exige des institutions financières qu'elles informent les consommateurs de leurs pratiques en matière de confidentialité, qu'elles disposent de procédures pour garantir la sécurité des renseignements financiers des consommateurs et qu'elles proposent des solutions de retrait dans les cas où l'institution échange les renseignements financiers d'un consommateur avec des tierces parties non affiliées. En outre, plusieurs États, y compris la Californie et la Virginie, ont adopté des lois de protection des données horizontales.

4.314. Le nom de domaine de premier niveau du code pays (ccTLD) pour les États-Unis, ".us", peut être accordé uniquement aux citoyens américains, aux résidents permanents des États-Unis ou aux personnes dont le domicile principal est aux États-Unis; ou aux entités ou aux organisations constituées en société aux États-Unis ou ayant une présence de bonne foi dans le pays. La plupart des sites Web basés aux États-Unis utilisent le nom de domaine de premier niveau ".com" et n'utilisent pas de nom de domaine de premier niveau du code pays.

4.315. Les États-Unis conservent une approche décentralisée et axée sur le marché pour réglementer les services numériques au moyen de politiques, de réglementations et de lois concernant des questions spécifiques et/ou des secteurs qui, pris conjointement, favorisent la progression de la transformation numérique. Aucun consensus général n'est établi concernant les limites de l'économie numérique ou du commerce numérique, mais de plus en plus de préoccupations sont exprimées concernant la sécurité des données et l'ouverture, la non-discrimination et la loyauté de la concurrence dans l'économie numérique.

4.316. En vue de lutter contre l'envoi, par transporteurs express plus petits ou par services de courrier international, de marchandises contrefaites, de stupéfiants et de marchandises de contrebande vendus sur des plates-formes en ligne, le Décret n° 13904 "*Ensuring Safe and Lawful E-Commerce for United States Consumers, Businesses, Government Supply Chains, and Intellectual Property Rights Holders*" ("Garantir la sécurité et la légitimité du commerce numérique pour les consommateurs, les entreprises, les chaînes d'approvisionnement publiques et les détenteurs de droits de propriété intellectuelle") a prévu la création d'un programme d'importateurs enregistrés, dont seront exclues les personnes qui enfreignent les exigences en matières d'importation.³⁶⁴ En octobre 2020, la mise en œuvre de la Loi de 2006 destinée à faire respecter les dispositions contre les spams, les logiciels espion et les fraudes en collaboration avec les autorités chargées de faire appliquer la loi au-delà des frontières (Loi de 2006 sur la sécurité du Web) (P.L. 109-455), qui autorise la FTC à prendre des mesures contre les fraudes transfrontières et les pratiques dolosives ayant cours sur Internet, a été réautorisée jusqu'à l'exercice budgétaire 2027 par la P.L. 116-173.

4.317. Afin de remédier aux problèmes de concurrence, en particulier la rémunération inférieure aux coûts pour la livraison de paquets internationaux, les États-Unis ont encouragé la révision des taux de rémunération pour les envois encombrants et les petits paquets à l'Union postale universelle (UPU), dont le Congrès extraordinaire de 2019 a approuvé un mécanisme d'autodéclaration de ces taux pour les États-Unis à compter de juillet 2021.³⁶⁵

4.318. Dans le cadre des réponses aux cybermenaces, le CISA a été créé en novembre 2018 par la Loi de 2018 sur la cybersécurité et la sécurité des infrastructures (P.L. 115-278). Il lui revient notamment de diriger les programmes et les opérations de cybersécurité et de sécurité des infrastructures essentielles, ainsi que la politique connexe. Depuis sa création, il a axé ses travaux sur la sécurité des élections, atténué les risques de cybermenaces liés à la chaîne d'approvisionnement, protégé le domaine .gov et donné des directives concernant le télétravail pendant la pandémie, entre autres choses.³⁶⁶

³⁶⁴ *Federal Register* (2020), volume 85, n° 24, 5 février, pages 6725 à 6729. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-02439>.

³⁶⁵ UPU, *Frais terminaux*. Adresse consultée: <https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/R%C3%A9mun%C3%A9ration/Frais-terminaux>.

³⁶⁶ CISA, *2020 Year in Review*. Adresse consultée: https://www.cisa.gov/sites/default/files/publications/CISA_Year_in_Review_2020_Final.pdf.

4.319. En 2013, en application du Décret exécutif n° 13636 relatif à l'amélioration de la cybersécurité des infrastructures essentielles³⁶⁷, le NIST a mis au point un cadre en matière de cybersécurité pour guider l'utilisation (volontaire) de meilleures pratiques en matière de cybersécurité par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. En avril 2018, une version mise à jour du cadre a été rendue accessible. En février 2022, le NIST a prié les parties prenantes de contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de ses ressources, y compris d'éventuelles actualisations du cadre en matière de cybersécurité.³⁶⁸ Compte tenu des limitations que connaissent les petites entreprises et de leur exposition aux cybermenaces, la Loi relative à la cybersécurité des petites entreprises grâce au NIST (P.L. 115-236) fait obligation au NIST de prendre en considération les caractéristiques des PME dans le cadre de l'élaboration de normes destinées à réduire les cyber-risques; en outre, le NIST a été prié d'adapter ses documents d'orientation et ses ressources en matière de cybersécurité aux PME.

4.320. En mars 2019, la FTC a entamé une étude concernant les pratiques en matière de confidentialité parmi les six principaux fournisseurs de services à large bande, dont les conclusions ont été publiées en octobre 2021.³⁶⁹ Il ressort de son rapport que les modalités de recueil et d'utilisation de données par les fournisseurs d'accès à Internet soulevaient plusieurs préoccupations en matière de confidentialité pour les consommateurs; les auteurs du rapport ont souligné qu'il importait de restreindre de telles pratiques. En octobre 2019, pour la première fois, la FTC a engagé des poursuites contre des applications mobiles de harcèlement, qui permettaient à des tierces parties d'accéder à des données sensibles concernant des utilisateurs d'appareil (mouvements physiques, activités en ligne, recueil de données).³⁷⁰

4.321. En janvier 2020, le NIST a institué un cadre en matière de confidentialité; il s'agit d'un outil facultatif qui aide les organisations à recenser et à gérer les risques dans le domaine de la confidentialité et leur permet de continuer de créer des produits et des services innovants tout en protégeant la vie privée des personnes.³⁷¹ En décembre 2021, la NTIA a organisé trois audiences concernant les données personnelles (confidentialité, équité et droits civils) en vue de recueillir des renseignements sur les façons dont les flux de données commerciales concernant des renseignements personnels peuvent avoir des effets et des résultats disproportionnés pour les communautés marginalisées ou désavantagées.

4.322. Trois décrets exécutifs publiés en août 2020 et en janvier 2021 contiennent des mesures destinées à limiter les fonctionnalités d'une douzaine d'applications mobiles qui ont été recensées comme constituant une menace pour la vie privée des citoyens et des résidents américains.³⁷² En juin 2021, ces décisions ont été révoquées par le Décret exécutif n° 14034³⁷³; néanmoins, cette directive prévoit qu'au plus tard 180 jours après la date du décret, le Secrétaire au commerce présente un rapport à l'Assistant du Président et Conseiller à la sécurité nationale pour recommander

³⁶⁷ *Federal Register* (2013), volume 78, n° 33, pages 11737 à 11744. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2013-03915>.

³⁶⁸ NIST, Evaluating and Improving NIST Cybersecurity Resources: The Cybersecurity Framework and Cybersecurity Supply Chain Risk Management, *Federal Register* (2022), volume 87, n° 35, 22 février, pages 9579 à 9581. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2022-03642>.

³⁶⁹ FTC (2021), *A Look at What ISPs Know About You: Examining the Privacy Practices of Six Major Internet Service Providers*. Adresse consultée: https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/look-what-isps-know-about-you-examining-privacy-practices-six-major-internet-service-providers/p195402_isp_6b_staff_report.pdf.

³⁷⁰ FTC. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/enforcement/cases-proceedings/172-3118/retina-x-studios-llc-matter>.

³⁷¹ Le cadre en matière de confidentialité s'inscrit dans un programme plus large d'ingénierie de la confidentialité mis en œuvre au NIST.

³⁷² Décret exécutif n° 13942, Addressing the Threat Posed by TikTok, and Taking Additional Steps to Address the National Emergency With Respect to the Information and Communications Technology and Services Supply Chain, *Federal Register* (2020), volume 85, n° 155, 11 août, pages 48637 à 48639. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-17699>; Décret exécutif n° 13943, Addressing the Threat Posed by WeChat, and Taking Additional Steps To Address the National Emergency With Respect to the Information and Communications Technology and Services Supply Chain, *Federal Register* (2020), volume 85, n° 155, 11 août, pages 48641 à 48643. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2020-17700>; et Décret exécutif n° 13971, Addressing the Threat Posed by Applications and Other Software Developed or Controlled by Chinese Companies, *Federal Register* (2021), volume 86, n° 5, 8 janvier, pages 1249 à 1251. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-00305>.

³⁷³ Décret exécutif n° 14034, Protecting Americans' Sensitive Data From Foreign Adversaries, *Federal Register* (2021), volume 86, n° 111, 11 juin, pages 31423 à 31426. Adresse consultée: <https://www.federalregister.gov/d/2021-12506>.

des mesures exécutives et législatives supplémentaires afin de faire face au risque associé aux applications logicielles connectées qui sont conçues, élaborées, fabriquées ou fournies par des personnes détenues ou contrôlées par un adversaire étranger ou soumises à sa juridiction ou à sa direction. Le Département du commerce continue de collaborer avec le Conseil national de sécurité et l'Assistant du Président et Conseiller à la sécurité nationale concernant ces recommandations.

4.323. La Loi de 2020 sur l'amélioration de la cybersécurité de l'Internet des objets (P.L. 116-207) fait obligation au NIST d'élaborer et de publier des normes et des directives pour le gouvernement fédéral concernant l'utilisation et la gestion appropriées des dispositifs de l'Internet des objets. L'OMB doit actualiser les politiques et les principes pour les mettre en conformité avec les normes et les directives établies par le NIST. Par conséquent, le NIST a mis au point des directives spécifiques à l'Internet des objets à l'intention des organismes fédéraux et renforcé un ensemble de capacités techniques et non techniques en matière de cybersécurité nécessaires en vue de mettre en œuvre les contrôles dans le domaine de la cybersécurité.³⁷⁴

4.324. Au niveau multilatéral, les États-Unis travaillent activement aux questions relatives au commerce électronique examinées à l'OMC. Ils sont partie à l'Accord sur les technologies de l'information élargi de l'OMC couvrant certains aspects du commerce électronique et du commerce numérique et adhèrent au moratoire de l'OMC relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. Aux côtés de 85 autres parties, ils participent aux négociations plurilatérales en cours concernant le commerce électronique destinées à établir un cadre global pour un marché numérique mondial.

4.325. Depuis 2003, tous les accords commerciaux signés par les États-Unis contiennent un chapitre destiné à les aider à faire prospérer leur commerce électronique transfrontières. Dans l'esprit de l'approche adoptée pour le marché intérieur américain, les priorités pour la politique commerciale américaine s'agissant du commerce électronique ont été fixées dans la Loi de 2015 sur les priorités et la responsabilité en matière commerciale (P.L. 114-26) ou dans le TPA. L'AEUMC, signé récemment, contient un chapitre sur le commerce numérique qui renferme des engagements larges en la matière.³⁷⁵ En outre, des dispositions analogues figurent dans l'USJDTA, un accord exécutif entré en vigueur en janvier 2020.

4.326. Les États-Unis participent au Système de règles de confidentialité transfrontières de l'APEC³⁷⁶, qui est reconnu dans l'AEUMC comme un mécanisme de facilitation des transferts transfrontières de renseignements qui protège les renseignements personnels. De la même façon, le CI OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a servi de cadre de négociations entre 141 parties concernant une solution multilatérale destinée à résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.³⁷⁷ En 2019, les États-Unis ont ouvert plusieurs enquêtes au titre de l'article 301 en ce qui concerne les taxes que certains partenaires commerciaux appliquent aux services numériques prêtés par des fournisseurs américains; en novembre 2021, les États-Unis sont convenus de suspendre le projet d'application de droits à sept partenaires commerciaux pendant la période intérimaire précédant la pleine mise en œuvre du pilier I.

4.327. En outre, les États-Unis œuvrent à l'échelle bilatérale pour faciliter l'élaboration et le déploiement de nouvelles technologies. Par exemple, des groupes de travail du Conseil du commerce et de la technologie (TTC) UE-États-Unis examinent la gouvernance des données et la réglementation des plates-formes technologiques, l'utilisation abusive de la technologie qui menace la sécurité et les droits de l'homme et la sécurité et la compétitivité des technologies et des services de l'information et de la communication.

³⁷⁴ NIST, *NIST Cybersecurity for IoT Program, IoT Device Cybersecurity Guidance for the Federal Government: Establishing IoT Device Cybersecurity Requirements*. Adresse consultée: <https://www.nist.gov/itl/applied-cybersecurity/nist-cybersecurity-iot-program/sp-800-213-series>; et NIST Special Publication 800-213A, *IoT Device Cybersecurity Guidance for the Federal Government: IoT Device Cybersecurity Requirement Catalog*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.6028/NIST.SP.800-213A>.

³⁷⁵ Les dispositions de l'accord couvrent, entre autres choses, des interdictions de droits de douane, la non-discrimination, les restrictions aux flux de données transfrontières et aux exigences de localisation, la divulgation forcée du code source ou des algorithmes, le transfert de technologies, l'accès à l'information exclusive portant sur la cryptographie, les signatures électroniques, l'authentification et la protection des DPI.

³⁷⁶ Le Système de règles de confidentialité transfrontières de l'APEC est un cadre multilatéral qui établit des normes communes en matière de confidentialité et prévoit la reconnaissance mutuelle des certificats délivrés dans différentes juridictions.

³⁷⁷ OCDE, *La communauté internationale conclut un accord fiscal sans précédent adapté à l'ère du numérique*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/la-communaute-internationale-conclut-un-accord-fiscal-sans-precedent-adapte-a-l-ere-du-numerique.htm>.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2017-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations totales	1 545 810	1 665 303	1 644 276	1 430 254	1 753 137
	(% des exportations totales)				
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	1,8	1,8	1,8	2,1	2,1
02. Viandes et abats comestibles	1,1	1,0	1,1	1,3	1,3
04. Laites et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2 – Produits du règne végétal	4,4	4,0	3,9	5,1	5,0
12. Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers	1,7	1,3	1,5	2,2	1,9
10. Céréales	1,2	1,3	1,0	1,4	1,7
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes, etc.	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9
3 – Graisses et huiles animales ou végétales, etc.	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	2,8	2,8	2,7	3,0	2,8
23. Résidus et déchets des industries alimentaires	0,6	0,7	0,6	0,8	0,8
21. Préparations alimentaires diverses	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
5 – Produits minéraux	9,6	12,2	12,8	11,5	14,3
27. Combustibles minéraux, huiles minérales, etc.	9,0	11,6	12,1	10,8	13,7
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	10,3	10,3	10,6	11,6	12,1
30. Produits pharmaceutiques	2,9	2,9	3,3	3,8	4,4
29. Produits chimiques organiques	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
38. Produits divers des industries chimiques	1,8	1,8	1,9	2,2	2,1
33. Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc, etc.	4,9	4,8	4,8	5,0	5,0
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	4,0	4,0	3,9	4,2	4,2
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
10 – Pâtes de bois et d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	1,9	1,8	1,7	1,8	1,7
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9
47. Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier à recycler	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5
52. Coton	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
12 – Chaussures, coiffures, parapluies; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	3,9	3,8	3,6	4,1	4,6
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	4,4	4,4	4,1	4,0	4,3
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
72. Fonte, fer et acier	1,0	1,0	0,9	0,9	1,1
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
16 – Machines et appareils, matériel électrique; appareils d'enregistrement des images et du son en télévision	24,3	23,4	23,1	24,2	22,5

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	13,1	12,8	12,5	12,8	11,9
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	11,3	10,6	10,5	11,4	10,6
17 – Matériel de transport	9,4	8,7	9,1	8,3	7,8
87. Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	8,4	7,9	8,1	7,4	7,0
88. Navigation aérienne ou spatiale	0,7	0,5	0,6	0,7	0,5
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique	5,5	5,5	5,7	6,0	5,4
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure ou de précision; instruments médicaux, etc.	5,4	5,4	5,5	5,8	5,2
19 – Armes et munitions	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2
20 – Ouvrages divers	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0
94. Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,8	0,9	0,8	0,6	0,5
Autres	10,8	10,8	10,6	8,0	7,5

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2017-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
Total	2 405 277	2 611 432	2 567 492	2 405 382	2 932 976
	(% des importations totales)				
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	1,4	1,3	1,3	1,4	1,5
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
02. Viandes et abats comestibles	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
2 – Produits du règne végétal	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8
07. Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
3 – Graisses et huiles animales ou végétales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	2,7	2,8	2,9	3,2	3,1
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
5 – Produits minéraux	8,8	9,6	8,5	5,7	7,9
27. Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	8,5	9,3	8,2	5,4	7,6
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	8,3	9,0	9,6	10,7	10,0
30. Produits pharmaceutiques	4,0	4,4	5,0	5,8	5,1
29. Produits chimiques organiques	1,9	2,1	2,1	2,3	2,2
38. Produits divers des industries chimiques	0,6	0,6	0,6	0,8	0,7
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	3,4	3,5	3,5	3,8	4,2
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2,3	2,4	2,4	2,6	2,8
40. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	1,2	1,1	1,2	1,2	1,4
8 – Peaux, cuirs, pelleteries etc.	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège	0,6	0,6	0,8	1,0	1,3
44. Bois, charbon et ouvrages en bois	0,5	0,6	0,8	0,9	1,2
10 – Pâtes de bois et d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications, etc.	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
48. Papiers et cartons	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	4,7	4,6	4,7	4,9	4,4
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	1,9	1,8	1,9	1,6	1,8
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	1,6	1,5	1,5	1,4	1,2
12 – Chaussures, coiffures, parapluies; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles	1,3	1,3	1,3	1,1	1,2
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	2,4	2,3	2,2	4,4	3,1
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	5,5	5,6	5,1	4,7	5,8
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6
72. Fonte, fer et acier	1,2	1,2	1,0	0,8	1,3
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	1,0	0,9	0,9	0,8	1,0
16 – Machines et appareils, matériel électrique; etc.	29,3	28,8	28,5	29,3	28,8
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	14,5	14,8	14,8	15,0	14,6
85. Machines, appareils et matériels électriques; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	14,8	14,1	13,7	14,3	14,2
17 – Matériel de transport	13,7	13,1	13,6	11,9	10,7
87. Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	12,2	11,7	12,1	10,6	9,7
88. Navigation aérienne ou spatiale	1,3	1,2	1,4	1,2	0,9

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
18 - Instruments et appareils d'optique, de photographie, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique	3,8	3,8	4,0	4,0	3,9
19 - Armes et munitions	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
20 - Ouvrages divers	4,4	4,3	4,2	4,5	4,8
94. Meubles; mobilier médico-chirurgical; etc.	2,8	2,8	2,6	2,7	2,8
95. Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; etc.	1,4	1,3	1,3	1,5	1,8
21 - Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,4	0,5	0,5	0,2	0,3
Autres	4,1	4,1	4,4	4,3	4,1

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises, par partenaire commercial, 2017-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations totales	1 545 810	1 665 303	1 644 276	1 430 254	1 753 137
	(% des exportations)				
Amériques	43,7	43,8	43,2	41,8	43,2
Canada	18,3	18,0	17,8	17,8	17,5
Mexique	15,8	15,9	15,6	14,9	15,8
Brésil	2,4	2,4	2,6	2,5	2,7
Chili	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0
Colombie	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9
République dominicaine	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6
Pérou	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Panama	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
Guatemala	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Argentine	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Costa Rica	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Honduras	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Équateur	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Europe	21,0	21,7	22,7	22,8	21,5
UE-27	14,7	15,2	16,3	16,2	15,5
Allemagne	3,5	3,4	3,6	4,0	3,7
Pays-Bas	2,7	2,9	3,1	3,2	3,1
Belgique	1,9	1,9	2,1	1,9	1,9
France	2,2	2,3	2,4	2,0	1,7
Italie	1,2	1,4	1,4	1,4	1,2
AELE	1,8	1,7	1,4	1,5	1,6
Suisse	1,4	1,3	1,1	1,3	1,4
Autres pays d'Europe	4,5	4,9	5,1	5,1	4,4
Royaume-Uni	3,6	4,0	4,2	4,1	3,5
Türkiye	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Communauté d'États indépendants (CEI) ^a	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
Fédération de Russie	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4
Afrique	1,4	1,6	1,6	1,5	1,5
Égypte	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Afrique du Sud	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Moyen-Orient	4,2	3,8	4,0	3,3	3,0
Émirats arabes unis	1,3	1,2	1,2	1,0	1,0
Israël	0,8	0,8	0,9	0,7	0,7
Arabie saoudite, Royaume d'	1,1	0,8	0,9	0,8	0,6
Asie	29,1	28,6	27,9	30,2	30,3
Chine	8,4	7,2	6,5	8,7	8,6
Japon	4,4	4,5	4,5	4,5	4,3
Autres pays d'Asie	16,4	16,9	16,9	17,0	17,4
Corée, République de	3,1	3,4	3,5	3,6	3,8
Inde	1,7	2,0	2,1	1,9	2,3
Taïpei chinois	1,7	1,8	1,9	2,1	2,1
Singapour	1,9	2,0	1,9	1,9	2,0
Hong Kong, Chine	2,6	2,2	1,9	1,7	1,7
Australie	1,6	1,5	1,6	1,6	1,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>					
UE-28	18,3	19,1	20,5	20,4	19,0

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États membres associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises, par partenaire commercial, 2017-2021

(Millions d'USD et %)

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021
Importations totales	2 405 277	2 611 432	2 567 492	2 405 382	2 932 976
	(% des importations)				
Amériques	30,9	30,7	31,2	29,1	30,0
Mexique	13,1	13,4	14,1	13,7	13,2
Canada	12,7	12,5	12,7	11,5	12,4
Brésil	1,3	1,2	1,2	1,0	1,1
Chili	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Colombie	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
Équateur	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Pérou	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Costa Rica	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
République dominicaine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Honduras	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Argentine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Guatemala	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Nicaragua	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Trinité-et-Tobago	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
El Salvador	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Europe	20,7	21,5	23,1	23,7	22,2
UE-27	16,2	16,7	18,0	17,6	17,1
Allemagne	5,0	4,9	5,1	4,9	4,7
Irlande	2,0	2,2	2,4	2,7	2,5
Italie	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1
France	2,1	2,1	2,3	1,8	1,8
Pays-Bas	0,8	1,0	1,2	1,2	1,2
AELE	1,8	1,9	2,1	3,3	2,4
Suisse	1,5	1,6	1,8	3,1	2,2
Autres pays d'Europe	2,7	2,9	3,0	2,7	2,6
Royaume-Uni	2,3	2,4	2,5	2,1	1,9
Türkiye	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Communauté d'États indépendants (CEI) ^a	0,8	0,9	1,0	0,8	1,2
Fédération de Russie	0,7	0,8	0,9	0,7	1,0
Kazakhstan	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Afrique	1,4	1,4	1,2	1,0	1,3
Afrique du Sud	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5
Nigéria	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Égypte	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Moyen-Orient	2,7	2,8	2,1	1,5	1,8
Israël	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6
Arabie saoudite, Royaume d'	0,8	0,9	0,5	0,4	0,5
Émirats arabes unis	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Asie	43,4	42,7	41,4	43,8	43,6
Chine	21,9	21,6	18,4	19,0	18,5
Japon	5,8	5,6	5,7	5,1	4,8
Autres pays d'Asie	15,7	15,5	17,3	19,7	20,3
Viet Nam	2,0	2,0	2,7	3,5	3,7
Corée, République de	3,1	2,9	3,1	3,3	3,4
Taïpei chinois	1,8	1,8	2,2	2,6	2,8
Inde	2,1	2,2	2,3	2,2	2,6
Malaisie	1,6	1,5	1,6	1,9	2,0
Thaïlande	1,3	1,3	1,4	1,6	1,7
Singapour	0,8	1,0	1,0	1,3	1,0
Indonésie	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0
<i>Pour mémoire:</i>					
UE-28	18,5	19,1	20,5	19,8	19,1

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États membres associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 5 Commerce de services des États-Unis par type de services (modes 1, 2 et 4), 2017-2021

(Millions d'USD)

	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations de services	833 775	861 725	876 295	705 643	771 247
Services d'entretien et de réparation n.c.a.	23 239	28 036	27 698	13 278	12 048
Transports	86 342	93 107	91 017	56 706	65 044
Transport maritime	18 211	19 019	18 222	17 782	19 558
Fret	4 066	4 208	3 850	3 769	4 202
Services portuaires	14 145	14 811	14 372	14 013	15 356
Transport aérien	63 506	68 942	68 047	34 316	40 598
Passagers	37 290	41 261	40 082	11 393	12 197
Fret ^a	13 486	15 232	14 720	16 034	21 397
Services portuaires	12 730	12 449	13 244	6 889	7 003
Autres modes de transport	4 625	5 146	4 748	4 608	4 888
Services postaux	737	949	891	1 004	..
Transports routiers et autres	3 887	4 197	3 857	3 603	..
Voyages (à toutes fins, y compris éducatives)	196 469	200 724	199 364	72 813	68 759
Services fournis aux entreprises	38 351	37 855	37 916	11 933	12 865
Dépenses des travailleurs frontaliers, saisonniers ou temporaires	8 458	8 484	9 542	6 772	7 813
Autres services relatifs aux voyages d'affaires	29 893	29 371	28 374	5 161	5 052
Personnels	158 118	162 868	161 448	60 879	55 894
De santé	1 098	1 126	1 174	271	184
D'éducation	44 825	47 263	47 857	38 962	31 801
Autres services relatifs aux voyages à titre privé	112 195	114 480	112 416	21 646	23 908
Construction	2 053	2 842	3 127	2 349	2 797
Construction à l'étranger	2 053	2 842	3 127	2 349	2 797
Dépenses des entrepreneurs étrangers aux États-Unis
Services d'assurance ^b	18 976	19 118	18 528	20 431	22 672
Assurance directe	1 949	1 844	1 650	1 707	1 741
Réassurance	15 239	15 354	15 268	16 455	18 152
Services auxiliaires d'assurance	1 788	1 920	1 610	2 270	2 779
Services financiers	128 035	132 448	136 046	144 343	164 088
Services financiers explicitement facturés et autres	111 825	113 620	116 509	125 410	144 621
Services de courtage et de contrepartie	10 654	9 592	8 940	10 950	12 687
Services de garantie et de placement privé	2 551	2 774	2 680	3 855	5 141
Services de cartes de crédit et d'autres services liés au crédit	22 997	25 711	28 452	23 901	29 144
Services de gestion financière	47 281	45 930	46 042	52 284	58 200
Services de conseil financier et de garde de fonds	7 623	7 814	7 256	7 901	9 414
Prêts de titres, transferts de fonds électroniques et autres	20 720	21 799	23 139	26 519	30 035
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	16 209	18 828	19 537	18 933	19 467
Frais pour usage de propriété intellectuelle n.c.a.	118 147	114 819	115 529	113 779	124 827
<i>Par type de propriété intellectuelle:</i>					
Droits pour l'utilisation de franchises et de marques commerciales	23 930	25 090	26 295	23 983	25 489
Marques commerciales	18 724	19 534	19 590	19 550	..
Droits pour l'utilisation de franchises	5 206	5 556	6 706	4 434	..
Licences d'utilisation des résultats de la recherche-développement ^c	51 595	47 523	48 193	50 473	57 771
Licences de reproduction et/ou de distribution de logiciels informatiques	38 406	37 587	36 145	34 115	36 885
Licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels	4 216	4 619	4 896	5 208	4 682
Films et programmes télévisuels	1 581	1 524	1 623	1 699	..
Livres et enregistrements sonores	826	1 174	1 339	1 474	..
Diffusion et l'enregistrement d'événements en direct	1 810	1 921	1 933	2 034	..
<i>Par affiliation:</i>					
Non affilié	38 666	35 258	36 468	34 665	..
Affilié	79 481	79 561	79 062	79 113	..
Exportations des sociétés mères américaines à leurs filiales étrangères	67 953	67 763	66 580	67 442	..
Exportations des filiales américaines à leurs sociétés mères étrangères	11 528	11 798	12 482	11 671	..

	2017	2018	2019	2020	2021
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	47 657	49 245	54 766	56 682	58 142
Services de télécommunications	10 220	8 998	7 999	7 680	7 344
Services d'informatique	28 838	30 724	36 312	42 136	44 798
Logiciels informatiques, y compris les licences d'utilisateur final	18 956	20 156	23 921	27 018	..
Services d'informatique en nuage et de services de stockage de données	3 207	3 633	5 659	7 093	..
Autres services d'informatique	6 674	6 935	6 732	8 025	..
Services d'information	8 599	9 524	10 455	6 865	5 999
Services d'agences de presse	296	288	295	257	..
Services de bases de données et autres services d'information	8 303	9 236	10 160	6 608	..
Autres services fournis aux entreprises	167 270	176 540	185 573	183 180	206 542
Services de recherche-développement	45 550	47 857	49 446	44 858	47 818
Travaux entrepris en vue d'accroître la somme de connaissances	15 704	16 227	17 604	14 467	..
Fourniture de services de recherche-développement personnalisés et non personnalisés	15 476	15 908	17 195	14 210	..
Vente de droits de propriété découlant de la recherche-développement	229	319	409	256	..
Autres services de recherche-développement	29 846	31 629	31 842	30 391	..
Services professionnels et de conseil en gestion	85 553	92 576	102 022	107 912	126 544
Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques	67 891	73 511	80 597	86 046	..
Services juridiques	11 301	11 714	13 156	14 220	..
Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue de livres et de conseil en fiscalité	2 490	2 604	2 569	3 370	..
Services de conseil aux entreprises, de conseil en gestion et de relations publiques	54 100	59 193	64 872	68 456	..
Services de publicité et services connexes	17 663	19 065	21 425	21 865	..
Services de publicité	14 524	16 397	19 266	19 656	..
Services d'études de marchés et de sondages d'opinion	3 001	2 571	2 088	2 158	..
Services d'organisation de foires commerciales et expositions	137	97	72	51	..
Services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises	36 167	36 107	34 104	30 410	32 180
Services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques	14 955	14 981	12 360	10 415	..
Services d'architecture	927	845	942	816	..
Services d'ingénierie	13 720	13 791	11 075	9 201	..
Services scientifiques et autres services techniques	308	344	344	398	..
Services de traitement des déchets et dépollution, services agricoles et miniers	3 215	3 239	2 664	2 377	..
Services de traitement des déchets et dépollution	12	8	(S)	18	..
Services annexes à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche	12	14	(S)	26	..
Services annexes aux industries extractives et à l'extraction de pétrole et de gaz	3 191	3 217	2 607	2 333	..
Services de location-exploitation	7 179	6 650	6 869	6 564	..
Services liés au commerce	2 177	2 495	2 097	1 786	..
Autres services fournis aux entreprises n.c.a. ^d	8 641	8 743	10 114	9 269	..
Services personnels, culturels et récréatifs	25 664	22 715	22 193	20 442	22 965
Services audiovisuels	21 500	19 160	17 871	14 213	14 431
Services de production audiovisuelle	736	752	(S)	(S)	..
Droits d'utilisation de produits audiovisuels	20 741	18 402	(S)	(S)	..
Films et programmes télévisuels	18 553	16 084	15 033	(S)	..
Livres et enregistrements sonores	2 188	2 319	(S)	(S)	..
Créations audiovisuelles originales	23	5	6	9	..
Films et programmes télévisuels	(S)	4	4	(S)	..
Livres et enregistrements sonores	(S)	2	2	(S)	..
Services artistiques	711	595	659	465	457
Autres services personnels, culturels et récréatifs	3 454	2 960	3 662	5 764	8 077
Services de santé	(S)	(S)	(S)	1 339	..
Services d'éducation	2 444	1 965	2 287	(S)	..
Services relatifs au patrimoine et aux loisirs	(S)	(S)	(S)	(S)	..

	2017	2018	2019	2020	2021
Biens et services des administrations publiques n.c.a.	19 924	22 131	22 453	21 642	23 364
Importations de services	547 172	563 926	591 121	460 301	541 245
Services d'entretien et de réparation n.c.a.	6 796	7 354	8 866	6 090	7 514
Transports	96 515	110 441	112 798	72 411	104 806
Transport maritime	31 362	33 292	32 663	34 158	55 905
Fret	29 252	31 034	30 757	32 176	53 919
Services portuaires	2 111	2 258	1 907	1 982	1 985
Transport aérien	61 275	73 296	76 376	34 722	44 830
Passagers	40 359	50 678	52 795	13 032	16 181
Fret ^a	7 869	8 983	8 495	9 343	13 601
Services portuaires	13 047	13 635	15 086	12 348	15 048
Autres modes de transport	3 877	3 853	3 759	3 530	4 072
Services postaux	333	339	304	327	..
Transports routiers et autres	3 544	3 514	3 456	3 203	..
Voyages (à toutes fins, y compris éducatives)	117 931	126 139	133 285	35 808	57 940
Services fournis aux entreprises	19 240	19 081	18 414	4 852	8 126
Dépenses des travailleurs frontaliers, saisonniers ou temporaires	1 404	1 531	1 669	1 057	1 064
Autres services relatifs aux voyages d'affaires	17 836	17 550	16 745	3 795	7 062
Personnels	98 691	107 059	114 871	30 955	49 814
De santé	639	677	716	235	312
D'éducation	10 776	11 553	12 112	6 626	5 595
Autres services relatifs aux voyages à titre privé	87 276	94 829	102 043	24 094	43 908
Construction	1 950	3 077	1 377	1 131	1 262
Construction aux États-Unis	806	959	961	851	915
Dépenses des entrepreneurs américains à l'étranger	1 144	2 119	417	280	346
Services d'assurance ^b	53 267	43 797	51 632	55 617	57 658
Assurance directe	4 012	3 837	4 317	4 860	5 232
Réassurance	47 399	38 261	45 412	48 422	49 877
Services auxiliaires d'assurance	1 855	1 699	1 903	2 335	2 550
Services financiers	36 649	39 445	41 210	42 256	44 966
Services financiers explicitement facturés et autres	30 048	32 102	33 927	34 795	37 788
Services de courtage et de contrepartie	4 592	4 968	4 936	5 233	5 486
Services de garantie et de placement privé	803	575	656	697	1 018
Services de cartes de crédit et d'autres services liés au crédit	8 154	9 402	10 529	8 692	10 109
Services de gestion financière	9 524	9 733	9 832	12 252	13 380
Services de conseil financier et de garde de fonds	2 940	3 147	3 274	3 247	3 456
Prêts de titres, transferts de fonds électroniques et autres	4 034	4 277	4 701	4 675	4 340
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	6 601	7 342	7 284	7 461	7 177
Frais pour usage de propriété intellectuelle n.c.a.	44 405	42 736	41 730	42 984	46 849
<i>Par type de propriété intellectuelle:</i>					
Droits pour l'utilisation de franchises et de marques commerciales	4 661	4 617	4 636	4 816	5 237
Marques commerciales	4 526	4 489	4 494	(S)	..
Droits pour l'utilisation de franchises	136	128	142	(S)	..
Licences d'utilisation des résultats de la recherche-développement ^c	28 623	24 164	23 324	25 559	27 338
Licences de reproduction et/ou de distribution de logiciels informatiques	9 868	10 971	11 887	11 360	11 340
Licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels	1 253	2 985	1 883	1 248	2 933
Films et programmes télévisuels	130	269	239	311	..
Livres et enregistrements sonores	232	274	322	325	..
Diffusion et l'enregistrement d'événements en direct	891	2 441	1 322	612	..
<i>Par affiliation:</i>					
Non affilié	9 124	11 048	10 536	12 639	..
Affilié	35 282	31 688	31 195	30 345	..
Importations des sociétés mères américaines depuis leurs filiales étrangères	7 780	7 455	7 389	8 564	..
Importations des filiales américaines depuis leurs sociétés mères étrangères	27 502	24 233	23 806	21 781	..
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	43 091	41 701	42 961	38 594	41 358
Services de télécommunications	5 766	5 686	5 007	4 659	5 221
Services d'informatique	34 694	34 056	35 203	30 929	32 686

	2017	2018	2019	2020	2021
Logiciels informatiques, y compris les licences d'utilisateur final	13 378	12 399	11 585	11 885	..
Services d'informatique en nuage et de services de stockage de données	883	785	535	475	..
Autres services d'informatique	20 433	20 872	23 083	18 569	..
Services d'information	2 632	1 959	2 750	3 006	3 451
Services d'agences de presse	76	80	15	20	..
Services de bases de données et autres services d'information	2 556	1 879	2 735	2 986	..
Autres services fournis aux entreprises	106 991	107 435	112 776	117 673	126 780
Services de recherche-développement	37 059	34 261	33 375	33 290	36 843
Travaux entrepris en vue d'accroître la somme de connaissances	22 357	20 543	12 837	12 432	..
Fourniture de services de recherche-développement	22 139	20 399	12 775	12 403	..
Vente de droits de propriété découlant de la recherche-développement	219	144	62	29	..
Autres services de recherche-développement	14 702	13 718	20 538	20 858	..
Services professionnels et de conseil en gestion	47 109	52 380	54 944	60 453	62 065
Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques	40 609	45 811	48 955	55 832	..
Services juridiques	3 584	3 950	4 433	4 951	..
Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue de livres et de conseil en fiscalité	3 220	3 395	5 086	6 354	..
Services de conseil aux entreprises, de conseil en gestion et de relations publiques	33 805	38 466	39 436	44 527	..
Services de publicité et services connexes	6 500	6 569	5 989	4 621	..
Services de publicité	4 485	4 550	4 955	3 793	..
Services d'études de marchés et de sondages d'opinion	1 928	1 956	972	771	..
Services d'organisation de foires commerciales et expositions	87	63	62	57	..
Services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises	22 823	20 794	24 457	23 931	27 872
Services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques	6 104	6 028	7 816	8 119	..
Services d'architecture	283	144	136	134	..
Services d'ingénierie	5 591	5 596	7 583	7 933	..
Services scientifiques et autres services techniques	230	289	96	52	..
Services de traitement des déchets et dépollution, services agricoles et miniers	1 126	771	783	950	..
Services de traitement des déchets et dépollution	24	22	21	21	..
Services annexes à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche	3	2	24	21	..
Services annexes aux industries extractives et à l'extraction de pétrole et de gaz	1 100	746	738	908	..
Services de location-exploitation	3 512	2 254	1 803	1 740	..
Services liés au commerce	2 234	2 438	2 518	2 457	..
Autres services fournis aux entreprises n.c.a. ^d	9 845	9 304	11 537	10 665	..
Services personnels, culturels et récréatifs	17 530	18 825	20 486	23 185	26 952
Services audiovisuels	14 328	16 015	17 408	20 142	23 453
Services de production audiovisuelle	1 555	1 817	1 807	(S)	..
Droits d'utilisation de produits audiovisuels	12 711	14 169	15 565	17 880	..
Films et programmes télévisuels	6 803	6 832	7 385	7 152	..
Livres et enregistrements sonores	5 908	7 337	8 179	10 728	..
Créations audiovisuelles originales	63	29	36	(S)	..
Films et programmes télévisuels	8	(S)	(S)	(S)	..
Livres et enregistrements sonores	55	(S)	(S)	4	..
Services artistiques	1 325	1 038	754	359	331
Autres services personnels, culturels et récréatifs	1 877	1 772	2 324	2 684	3 167
Services de santé	146	(S)	588	(S)	..
Services d'éducation	1 731	1 586	1 661	1 926	..
Services relatifs au patrimoine et aux loisirs	(*)	(S)	76	(S)	..
Biens et services des administrations publiques n.c.a.	22 047	22 975	24 000	24 553	25 160
Balance des services (exportations moins importations)	286 603	297 799	285 174	245 342	230 001

	2017	2018	2019	2020	2021
Addenda:					
Exportations de services par affiliation:					
Non affilié	568 967	592 739	595 388	427 777	..
Affilié	264 808	268 986	280 907	277 866	..
Exportations des sociétés mères américaines à leurs filiales étrangères	211 906	215 136	224 331	223 339	..
Exportations des filiales américaines à leurs sociétés mères étrangères	52 902	53 851	56 576	54 527	..
Importations de services par affiliation:					
Non affilié	375 105	397 421	423 566	295 408	..
Affilié	172 067	166 504	167 555	164 893	..
Importations des sociétés mères américaines depuis leurs filiales étrangères	113 507	113 963	114 811	113 177	..
Importations des filiales américaines depuis leurs sociétés mères étrangères	58 560	52 542	52 744	51 715	..

(*) Transactions d'un montant compris entre zéro et +/- 500 000 USD.

(S) Supprimé pour éviter de fournir des données sur des sociétés particulières.

n.c.a. Non compris ailleurs.

.. Non disponible.

a Les services de courrier sont inclus dans "Transport aérien, fret" mais ne sont pas identifiables séparément.

b Les transactions de services d'assurance sont considérées comme non affiliées même lorsqu'elles ont lieu entre des sociétés affiliées, car les services sont considérés comme étant fournis aux assurés qui paient les primes d'assurance et qui ne sont affiliés à aucune des deux sociétés. Les seuls services d'assurance considérés comme affiliés sont les transactions d'assurance primaire entre une société américaine qui n'est pas une compagnie d'assurance et une compagnie d'assurance étrangère affiliée, telle qu'une compagnie affiliée d'assurance captive étrangère. Les données sur ces services d'assurance affiliés ne sont pas disponibles séparément.

c Les résultats de la recherche-développement comprennent les brevets, les procédés industriels et les secrets commerciaux.

d Cette catégorie comprend les services d'installation, de modification et de formation; les services fournis aux industries manufacturières; les services photographiques (y compris les services de photographie par satellite); et les autres services fournis aux entreprises n.c.a.

Source: Bureau des analyses économiques, tableaux de données interactifs, Transactions internationales, services internationaux et position extérieure globale (IIP), Commerce des services des États-Unis (tableau 2.1); et Transactions internationales (ITA) (tableaux 1.2 et 3.1). Adresse consultée: <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1>.

Tableau A2. 1 Participation des États-Unis aux différends soumis à l'OMC^a, août 2018-mars 2022

Objet/ Séries des documents de l'OMC	Partie défenderesse/ plaignante	Consultations Date de la demande	Situation (au 31 mars 2022)
États-Unis en tant que partie plaignante			
Inde – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis /WT/DS585	Inde	03/07/2019	Groupe spécial établi; la procédure de groupe spécial est en cours
Fédération de Russie – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis/ WT/DS566	Fédération de Russie	27/08/2018	Groupe spécial établi; la procédure de groupe spécial est en cours
États-Unis en tant que partie défenderesse			
États-Unis – Prescription en matière de marquage de l'origine /WT/DS597	Hong Kong, Chine	30/10/2020	Groupe spécial établi; la procédure de groupe spécial est en cours
États-Unis – Mesures tarifaires visant certains produits en provenance de Chine III /WT/DS587	Chine	02/09/2019	Consultations
États-Unis – Mesures antidumping visant l'acier au carbone en provenance de Russie	Fédération de Russie	05/07/2019	Consultations
États-Unis – Droits antidumping et compensateurs visant les olives mûres en provenance d'Espagne /WT/DS577	Union européenne	19/01/2019	Rapport adopté le 20 décembre 2021
États-Unis – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services /WT/DS574	République bolivarienne du Venezuela	28/12/2018	Demandes de consultations et d'établissement d'un groupe spécial, par la suite retirées de l'ordre du jour de l'ORD
États-Unis – Mesures tarifaires visant certains produits en provenance de Chine II /WT/DS565	Chine	23/08/2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium /WT/DS564	Türkiye	15/08/2018	Groupe spécial établi; la procédure de groupe spécial est en cours
États-Unis – Certaines mesures relatives aux énergies renouvelables /WT/DS563	Chine	14/08/2018	Consultations
Mise en œuvre (articles 21:5 et 22:6)			
États-Unis – Mesures compensatoires visant le papier supercalandré /WT/DS505	Canada	Recours des États-Unis à l'article 22:6 le 26/06/2020; composition de l'Arbitre arrêtée le 06/08/2020	
États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits /WT/DS437	Chine	Recours des États-Unis à l'article 22:6 le 25/10/2018; composition de l'Arbitre arrêtée le 15/11/2019	
États-Unis – Mesures antidumping visant certains produits tubulaires pour champs pétrolifères /WT/DS488	Corée	Recours des États-Unis à l'article 22:6 le 29/07/2019	
Indonésie – Régimes de licences d'importation /WT/DS478	Indonésie	Recours de l'Indonésie à l'article 22:6 le 15/08/2018	
Chine – Soutien interne aux producteurs agricoles/ WT/DS511	Chine	Recours de la Chine à l'article 22:6 le 27/07/2020 /Recours de la Chine à l'article 21:5 le 05/08/2020	
Chine – Contingents tarifaires visant certains produits agricoles /WT/DS517	Chine	Recours de la Chine à l'article 22:6 le 26/07/2021 /Recours de la Chine à l'article 21:5 le 15/07/2021	
Appels auprès de l'Organe d'appel			
États-Unis – Droits antidumping et compensateurs visant certains produits et utilisation des données de fait disponibles /WT/DS539	Corée	19/03/2021 b	Les États-Unis ont fait appel
États-Unis – Mesures tarifaires visant certains produits /WT/DS543	Chine	26/10/2020 b	Les États-Unis ont fait appel
États-Unis – Mesures compensatoires visant le bois d'œuvre résineux /WT/DS533	Canada	28/09/2020 b	Les États-Unis ont fait appel
États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits plats en acier au carbone laminés à chaud /WT/DS436	Inde	18/12/2019 b	Les États-Unis ont fait appel
États-Unis – Certaines mesures relatives au secteur des énergies renouvelables /WT/DS510	Inde	15/08/2019 b	Les États-Unis ont fait appel

Objet/ Séries des documents de l'OMC	Partie défenderesse/ plaignante	Consultations Date de la demande	Situation (au 31 mars 2022)
États-Unis – Mesures compensatoires visant certains tubes et tuyaux /WT/DS523	Türkiye	25/01/2019 b	Les États-Unis ont fait appel
États-Unis – Mesures antidumping appliquant la méthode de la fixation de prix différenciés au bois d'œuvre résineux /WT/DS534	Canada	04/06/2019 b	Le Canada a fait appel
Inde – Mesures liées aux exportations /WT/DS541	Inde	19/11/2019 b	L'Inde a fait appel
Communautés européennes et certains États membres – Mesures affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs /DS/316	UE	06/12/2019 b	L'UE a fait appel
États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de produits photovoltaïques au silicium cristallin /WT/DS562	Chine	16/09/2021 b	La Chine a fait appel

a Actions engagées au cours de la période considérée.

b Dates de la déclaration d'appel

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A2. 2 Principales notifications des États-Unis à l'OMC, août 2018-mars 2022

Accord de l'OMC/ Description	Cote du document/ Date
Accord sur l'agriculture	
Articles 10 et 18:2 (ES:1, ES:2, ES:3) Engagements en matière de subventions à l'exportation: engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités; et notification des exportations totales	G/AG/N/USA/159, 28/10/2021; G/AG/N/USA/154, 16/08/2021; G/AG/N/USA/151, 31/05/2021; G/AG/N/USA/144, 26/02/2021; G/AG/N/USA/139, G/AG/N/USA/138, G/AG/N/USA/137, G/AG/N/USA/136, 18/08/2020; G/AG/N/USA/133, G/AG/N/USA/132, G/AG/N/USA/131, 16/06/2020; G/AG/N/USA/128, G/AG/N/USA/127, G/AG/N/USA/126, 26/08/2019
Article 16:2 NF:1 1) à 4) Décision relative aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA)	G/AG/N/USA/160, 01/12/2021; G/A/N/USA/146, G/AG/N/USA/145, 01/03/2021; G/AG/N/USA/129, 16/12/2019
Article 18:2 (DS:1) Soutien interne	G/AG/N/USA/157, 30/09/2021; G/AG/N/USA/135/Rev.1, G/AG/N/USA/150, 08/04/2021; G/AG/N/USA/135, 24/07/2020; G/AG/N/USA/123, 31/10/2018
Article 18:3 (DS:2) Soutien interne	G/AG/N/USA/156, 07/10/2020; G/AG/N/USA/143 01/10/2021; G/AG/N/USA/134/Rev.1, 06/08/2020; G/AG/N/USA/134, 10/07/2020
Article 18:2 (MA:1 et MA:2) Administration des engagements en matière de contingents tarifaires et autres	G/AG/N/USA/158, 01/10/2021; G/AG/N/USA/15531/08/2021; G/AG/N/USA/153, 03/06/2021; G/AG/N/USA/149, G/AG/N/USA/148, G/AG/N/USA/147,02/03/2021; G/AG/N/USA/125, G/AG/N/USA/124, 07/02/2019; G/AG/N/USA/122, 15/10/2018
Articles 5:7 et 18:2 (MA:5) Clause de sauvegarde spéciale	G/AG/N/USA/152, 31/05/2021; G/AG/N/USA/142, G/AG/N/USA/141, G/AG/N/USA/140, 20/08/2020; G/AG/N/USA/130, 15/05/2020
Clause d'habilitation	
Paragraphe 4 a) de la Décision du 28 novembre 1979	WT/COMTD/N/1/Add.12, 04/02/2022; WT/COMTD/N/1/Add.11, 27/03/2020; WT/COMTD/N/1/Add.10, 17/06/2019
Accord général sur le commerce des services (AGCS)	
Article V:7 a). / Notification d'un accord commercial régional: Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique; et Accord entre la République de Corée et les États-Unis	S/C/N/4/Add.1, 09/10/2020; S/C/N/1017, 17/09/2020; S/C/N/621/Add.1, 07/03/2019
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping)	
Article 16.4 – semestriel / Actions antidumping (engagées au cours des 6 mois précédents)	G/ADP/N/357/USA, 13/10/2021; G/ADP/N/350/USA, 15/04/2021; G/ADP/N/342/USA, 09/10/2020; G/ADP/N/335/USA, 25/06/2020; G/ADP/N/328/USA/Rev.1, 19/12/2019; G/ADP/N/328/USA, 23/10/2019; G/ADP/N/322/USA, 19/03/2019; G/ADP/N/314/USA, 18/09/2018
Article 16.4 – <i>ad hoc</i> / Actions antidumping (préliminaires et finales)	G/ADP/N/367, 15/03/2022; G/ADP/N/365, 24/01/2022; G/ADP/N/362, 16/11/2021; G/ADP/N/359, 09/08/2021; G/ADP/N/358, 15/07/2021; G/ADP/N/356, 09/06/2021; G/ADP/N/354, 13/04/2021; G/ADP/N/353, 10/03/2021; G/ADP/N/352, 23/02/2021; G/ADP/N/351, 26/01/2021; G/ADP/N/349, 17/12/2020; G/ADP/N/348, 13/11/2020; G/ADP/N/346, 09/09/2020; G/ADP/N/345, 19/08/2020; G/ADP/N/343, 18/06/2020; G/ADP/N/341, 20/05/2020; G/ADP/N/340, 24/04/2020; G/ADP/N/339, 30/03/2020; G/ADP/N/334, 15/11/2019; G/ADP/N/332, 14/08/2019; G/ADP/N/331, 28/06/2019; G/ADP/N/329, 28/06/2019; G/ADP/N/327, 29/05/2019; G/ADP/N/326, 25/04/2019; G/ADP/N/325, 01/04/2019; G/ADP/N/323, 25/01/2019; G/ADP/N/321, 07/01/2019; G/ADP/N/320, 29/11/2018; G/ADP/N/319, 18/10/2018; G/ADP/N/317, 21/08/2018
Article 16.5 / Autorités compétentes	G/ADP/N/14/Add.54, 21/04/2021; G/ADP/N/14/Add.49, 05/11/2019
Article 18.5 / Lois et réglementations, et leurs modifications, y compris les modifications apportées à l'administration de ces lois	G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.31, 01/10/2021; G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.30, G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.29, 16/07/2020; G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.28, 17/04/2020; G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.27, G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.26, 31/03/2020
GATT de 1994	
Article XVII:4 a) et paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII / Activités de commerce d'État	G/STR/N/18/USA,15/06/2020

Accord de l'OMC/ Description	Cote du document/ Date
Article XXIV:7 a) / Notification d'un accord commercial régional: Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique; et Accord entre la République de Corée et les États-Unis	WT/REG407/N/1, 17/09/2020; WT/REG4/N/1, 09/10/2020; WT/REG311/N/1/Add.1, 07/03/2019
Article XXVIII:5 / Invocation du paragraphe 5	G/MA/389, 26/11/2020
Paragraphe 3 c) / Notification et données statistiques	WT/L/1121, 11/12/2021; WT/L/1108, 14/01/2020; WT/L/1078, 28/11/2019; WT/L/1055, 09/01/2019
Accord de 1994 sur les marchés publics	
Article XIX:5 / Communication de données statistiques	GPA/123/Add.8/Rev.1, 14/02/2020; GPA/123/Add.8, 29/10/2019; GPA/119/Add.7, 31/10/2018
Accord de 2012 sur les marchés publics	
Article XIX / Modifications	GPA/MOD/USA/18, 27/11/2020
Article XVI:4 et XVI:5 / Statistiques	GPA/STAT(18)/USA/1, 25/11/2020; GPA/STAT(17)/USA/1, 29/10/2019; GPA/142/Add.10, 31/10/2018; GPA/130/Add.11, 25/11/2020
Appendice I / Seuils	GPA/THR/USA/2, 01/08/2020
Accord sur les procédures de licences d'importation	
Article 5:1 à 5:4 / Nouvelle législation ou procédure	G/LIC/N/2/USA/5, 03/08/2021; G/LIC/N/2/USA/4, 25/02/2021
Article 7:3 / Réponses au questionnaire	G/LIC/N/3/USA/18, 05/10/2021; G/LIC/N/3/USA/17, 14/12/2020; G/LIC/N/3/USA/16, 28/01/2020; G/LIC/N/3/USA/1505/10/2018
Accord sur la facilitation des échanges	
Articles 1:4, 10:4.3, 10:6.2, 12:2.2, 22:1 et 22:2 / Notification des engagements des différentes catégories	G/TFA/N/USA/5, 08/06/2021; G/TFA/N/USA/1/Rev.1, 26/10/2020; G/TFA/N/USA/4, 08/10/2020; G/TFA/N/USA/3, 13/05/2019
Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives	
G/L/59/Rev.1 / Notification des contingents tarifaires	G/MA/QR/N/USA/5/Add.3, 21/03/2022; G/MA/QR/N/USA/5/Add.2, 16/09/2021; G/MA/QR/N/USA/5/Add.1, 01/02/2021; G/MA/QR/N/USA/5, 06/10/2020; G/MA/QR/N/USA/4/Add.2, 01/09/2020; G/MA/QR/N/USA/4/Add.1, 14/05/2020; G/MA/QR/N/USA/4, 03/10/2018
Accord sur les règles d'origine	
Paragraphe 4 de l'Annexe II et paragraphe 4.3 de la Décision ministérielle de 2015 sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés	G/RO/N/210, 04/02/2021; G/RO/LDC/N/USA/4, 30/11/2018
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires	
Article 25.1 et article XVI:1 du GATT de 1994 / Subventions	G/SCM/N/372/USA, 14/07/2021; G/SCM/N/343/USA/Suppl.1, 01/04/2021; G/SCM/N/343/USA/Corr.1, 27/08/2019; G/SCM/N/343/USA, 16/07/2019
Article 25.11 – <i>ad hoc</i> / Mesures en matière de droits compensateurs (préliminaires et finales)	G/SCM/N/389, 08/03/2022; G/SCM/N/387, 18/01/2022; G/SCM/N/384, 11/11/2021; G/SCM/N/381, 06/08/2021; G/SCM/N/380, 06/07/2021; G/SCM/N/378, 03/06/2021; G/SCM/N/376, 09/04/2021; G/SCM/N/375, 11/03/2021; G/SCM/N/374, 19/02/2021; G/SCM/N/373, 21/01/2021; G/SCM/N/370, 07/12/2020; G/SCM/N/369, 06/11/2020; G/SCM/N/367, 08/09/2020; G/SCM/N/366, 20/08/2020; G/SCM/N/364, 12/06/2020; G/SCM/N/337/Rev.1, 19/05/2020; G/SCM/N/362, 15/05/2020; G/SCM/N/361, 24/04/2020; G/SCM/N/360, 18/03/2020; G/SCM/N/355, 07/11/2019; G/SCM/N/353, 24/09/2019; G/SCM/N/352, 14/08/2019; G/SCM/N/350, 28/06/2019; G/SCM/N/348, 29/05/2019; G/SCM/N/347, 18/04/2019; G/SCM/N/346, 20/03/2019; G/SCM/N/344, 25/01/2019; G/SCM/N/341, 18/12/2018; G/SCM/N/340, 28/11/2018; G/SCM/N/33916/10/2018; G/SCM/N/33730/08/2018
Article 25.11 – semestriel / Mesures en matière de droits compensateurs (adoptées au cours des six mois précédents)	G/SCM/N/379/USA, 08/10/2021; G/SCM/N/371/USA, 07/04/2021; G/SCM/N/363/USA/corr.1, 28/10/2020; G/SCM/N/363/USA, 16/10/2020; G/SCM/N/356/USA, 25/06/2020; G/SCM/N/349/USA, 23/10/2019; G/SCM/N/342/USA, 16/04/2019; G/SCM/N/334/USA, 27/09/2018
Article 25.12 / Autorités compétentes	G/SCM/N/18/Add.54, 21/04/2021; G/SCM/N/18/Add.49, 05/11/2019

Accord de l'OMC/ Description	Cote du document/ Date
Article 32.6 / Lois et réglementations, et leurs modifications, y compris les modifications apportées à l'administration de ces lois	G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.32, 01/10/2021; G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.31, 02/10/2020; G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.30, 01/10/2020; G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.29, G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.28, 16/07/2020; G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.27, 17/04/2020; G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.26, G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.25, 31/03/2020
Accord sur les sauvegardes	
Clôture / Imposition d'aucune mesure	G/SG/N/9/USA/5, 06/04/2021
Article 12:1 a) / Ouverture d'une enquête	G/SG/N/6/USA/13/Corr.1, 21/10/2020; G/SG/N/6/USA/13/Suppl.1, 12/10/2020; G/SG/N/6/USA/13, 08/10/2020; G/SG/N/6/USA/11/Suppl.4, 01/10/2021; G/SG/N/6/USA/11/Suppl.3, 19/08/2021; G/SG/N/6/USA/11/Suppl.2, 10/08/2021
Article 12:1 b) / Existence d'un dommage grave ou d'une menace de dommage grave Article 12:1 c) / Décision d'appliquer ou de proroger une mesure de sauvegarde	G/SG/N/10/USA/8/Suppl.7, 22/01/2021; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.6, 15/12/2020; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.5, 22/10/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.12, 20/10/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.11, 15/06/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.10, 22/04/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.9, 12/02/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.8, 06/01/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.7, 20/12/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.6, 09/10/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.1, 24/09/2019; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.4, 09/08/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.5, 07/08/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.4, 14/06/2019; G/SG/N/8/USA/9/Suppl.6, G/SG/N/10/USA/7/Suppl.3, G/SG/N/10/USA/8/Suppl.3, G/SG/N/11/USA/6/Suppl.2, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.5, G/SG/N/11/USA/7/Suppl.2, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.5, G/SG/N/8/USA/9/Suppl.6, 07/06/2019; G/SG/N/8/USA/9/Suppl.5/Corr.1, G/SG/N/10/USA/7/Suppl.2/Corr.1, G/SG/N/11/USA/6/Suppl.1/Corr.1, G/SG/N/10/USA/8/Suppl.2/Corr.1, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.4/Corr.1, G/SG/N/11/USA/7/Suppl.1/Corr.1, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.4/Corr.1, G/SG/N/8/USA/9/Suppl.5/Corr.1, 27/05/2019; G/SG/N/8/USA/9/Suppl.5, G/SG/N/10/USA/7/Suppl.2, G/SG/N/11/USA/6/Suppl.1, G/SG/N/10/USA/8/Suppl.2, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.4 G/SG/N/11/USA/7/Suppl.1, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.4, G/SG/N/8/USA/9/Suppl.5, 22/05/2019; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.1, 26/02/2019
Article 12:6 / Notification des lois et réglementations	G/SG/N/1/USA/1/Suppl.2, 08/10/2020
Article 9:1, note de bas de page 2 / Notification au titre de l'article 9:1, note de bas de page 2	G/SG/N/10/USA/7/Suppl.12, 20/10/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.11, 15/06/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.10, 22/04/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.9, 12/02/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.8, 06/01/2020; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.7, 20/12/2019; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.7, 22/01/2021; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.6, 15/12/2020; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.5, 22/10/2020;;G/SG/N/10/USA/7/Suppl.6, 09/10/2019; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.4, 09/08/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.5, 07/08/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.4, 14/06/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.3, G/SG/N/11/USA/6/Suppl.2, G/SG/N/8/USA/9/Suppl.6, G/SG/N/10/USA/8/Suppl.3, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.5, G/SG/N/11/USA/7/Suppl.2, 07/06/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.2/Corr.1, G/SG/N/10/USA/8/Suppl.2/Corr.1, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.4/Corr.1, G/SG/N/11/USA/7/Suppl.1/Corr.1, G/SG/N/8/USA/9/Suppl.5/Corr.1, G/SG/N/11/USA/6/Suppl.1/Corr.1, 27/05/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.2, G/SG/N/8/USA/10/Suppl.4, G/SG/N/11/USA/6/Suppl.1, G/SG/N/10/USA/8/Suppl.2, G/SG/N/11/USA/7/Suppl.1, G/SG/N/8/USA/9/Suppl.5, 22/05/2019; G/SG/N/10/USA/8/Suppl.1, 26/02/2019; G/SG/N/10/USA/7/Suppl.1, 24/09/2018.
Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	
Article 7; Annexe B. Réglementations sanitaires et phytosanitaires	Quelque 300 notifications (série G/SPS/N/USA/ ou voir http://spsims.wto.org/)

Accord de l'OMC/ Description	Cote du document/ Date
Accord sur les obstacles techniques au commerce	
Annexe C. Notification de l'acceptation du Code de pratique	G/TBT/CS/N/202, 10/01/2022; G/TBT/CS/N/199, 20/02/2019
Article 10.7. Accord conclu avec un autre pays sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité et qui peuvent avoir un effet notable sur le commerce	G/TBT/10.7/N/158, G/TBT/10.7/N/157, 23/02/2021
Article 2.10 / Notification des règlements techniques	G/TBT/N/USA/1764, 17/08/2021; G/TBT/N/USA/1700, 18/02/2021; G/TBT/N/USA/1688, 11/01/2021; G/TBT/N/USA/1561/Add.2, 12/08/2020; G/TBT/N/USA/1561/Add.1, 21/04/2020; G/TBT/N/USA/1561, 14/01/2020; G/TBT/N/USA/1551/Add.4, 18/06/2020; G/TBT/N/USA/1551/Add.3, 21/04/2020; G/TBT/N/USA/1551/Add.2, 12/03/2020; G/TBT/N/USA/1551/Add.1, 27/01/2020; G/TBT/N/USA/1551, 25/11/2019; G/TBT/N/USA/1546, 13/11/2019; G/TBT/N/USA/1542/Add.1, 29/01/2020; G/TBT/N/USA/1542, 25/10/2019; G/TBT/N/USA/1541/Add.1, 29/01/2020; G/TBT/N/USA/1541, G/TBT/N/USA/1540, 22/10/2019
Articles 2.10 et 5.7. Règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité	G/TBT/N/USA/1602/Add.1, 31/08/2020; G/TBT/N/USA/1602, 15/04/2020
Article 2.9. Règlements techniques	Quelque 600 notifications (série G/TBT/N/USA/ ou voir http://tbtims.wto.org/)
Articles 2.9 et 5.6. Règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité	Quelque 200 notifications (série G/TBT/N/USA/ ou voir http://tbtims.wto.org/)
Article 3.2. Règlements techniques (pouvoirs publics locaux)	Quelque 90 notifications (série G/TBT/N/USA/ ou voir http://tbtims.wto.org/)
Articles 3.2 et 7.2. Règlements techniques et évaluation de la conformité (pouvoirs publics locaux)	G/TBT/N/USA/1842, 07/03/2022; G/TBT/N/USA/1737, 07/06/2021; G/TBT/N/USA/1664/Add.1, 01/04/2021; G/TBT/N/USA/1664, 28/10/2020; G/TBT/N/USA/1633, G/TBT/N/USA/1632, 16/07/2020; G/TBT/N/USA/871/Rev.1, 08/07/2020; G/TBT/N/USA/1574, 10/02/2020; G/TBT/N/USA/295/Rev.1/Add.1, 22/09/2020; G/TBT/N/USA/295/Rev.1, 06/11/2019; G/TBT/N/USA/1489/Add.1, 10/12/2019; G/TBT/N/USA/1489, 04/06/2019; G/TBT/N/USA/1452/Add.1, 18/05/2019; G/TBT/N/USA/1452, 01/04/2019; G/TBT/N/USA/1407/Add.1, 11/04/2019; G/TBT/N/USA/1408, 30/10/2018; G/TBT/N/USA/1406, G/TBT/N/USA/1407, 29/10/2018; G/TBT/N/USA/1403/Add.1, 25/10/2019; G/TBT/N/USA/1403, 25/10/2018; G/TBT/N/USA/1344/Add.1, G/TBT/N/USA/1365/Add.1, 15/08/2018; G/TBT/N/USA/1361/Add.1, 21/02/2019; G/TBT/N/USA/1344/Add.2, 18/05/2021.
Article 5.6. Procédures d'évaluation de la conformité	G/TBT/N/USA/1720, 20/04/2021; G/TBT/N/USA/1646, 14/09/2020; G/TBT/N/USA/1606/Add.1, 21/04/2021; G/TBT/N/USA/1606/Corr.1, 03/06/2020; G/TBT/N/USA/1606, 20/04/2020; G/TBT/N/USA/1477/Add.1, 12/03/2020; G/TBT/N/USA/1477, 29/04/2019; G/TBT/N/USA/1412, 05/11/2018; G/TBT/N/USA/1397/Corr.1, 25/10/2018; G/TBT/N/USA/1397, 05/10/2018; G/TBT/N/USA/1173/Add.1, 04/03/2019
Article 5.7. Procédures d'évaluation de la conformité	G/TBT/N/USA/1673, 02/12/2020
Article 7.2. Évaluation de la conformité (pouvoirs publics locaux)	G/TBT/N/USA/1795, 02/11/2021; G/TBT/N/USA/1741, 29/06/2021; G/TBT/N/USA/1613, 21/04/2020
Non spécifié. Notification (autres)	Quelque 270 notifications (série G/TBT/N/USA/ ou voir http://tbtims.wto.org/)
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	
Article 63:2. Notification des lois et réglementations	IP/N/1/USA/66; IP/N/1/USA/T/8, 04/02/2022; IP/N/1/USA/65; IP/N/1/USA/P/17, 25/09/2020; IP/N/1/USA/64; IP/N/1/USA/P/16, 25/09/2020; IP/N/1/USA/63; IP/N/1/USA/C/8, 13/02/2019; IP/N/1/USA/62; IP/N/1/USA/C/7, 13/02/2019; IP/N/1/USA/61; IP/N/1/USA/P/15, 13/02/2019

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 1 Analyse succincte des droits NPF des États-Unis, 2021

Désignation	NPF				
	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (CV)	Moyenne consolidée ^a (%)
Total	10 905	4,8	0-439,9	2,8	4,8
SH 01-24	1 928	8,2	0-439,9	3,5	8,2
SH 25-97	8 977	4,1	0-59	1,4	4,1
Par catégorie de l'OMC					
Produits agricoles (définition OMC)	1 708	9,2	0-439,9	3,3	9,2
- Animaux et produits du règne animal	162	3,3	0-26,4	1,8	3,3
- Produits laitiers	167	27,0	0-354,8	1,4	27,0
- Fruits, légumes et plantes	532	5,4	0-131,8	2,1	5,4
- Café et thé	82	9,8	0-140	1,6	9,8
- Céréales et préparations à base de céréales	190	9,4	0-220,5	2,2	9,4
- Fruits oléagineux, graisses, huiles et leurs produits	107	7,2	0-163,8	3,3	7,2
- Sucres et sucreries	53	9,9	0-70,5	1,2	9,9
- Boissons, liquides alcooliques et tabacs	153	22,7	0-439,9	3,5	22,7
- Coton	16	3,2	0-16,9	1,5	3,2
- Autres produits agricoles, n.d.a.	246	1,5	0-37,8	2,1	1,6
- Produits non agricoles (définition OMC) (pétrole compris)	9 197	4,0	0-59	1,4	4,0
- Produits non agricoles (définition OMC) (pétrole non compris)	9 165	4,0	0-59	1,4	4,0
- Poissons et produits de la pêche	368	1,4	0-35	2,5	1,4
- Minéraux et métaux	1 567	2,6	0-38	1,6	2,6
- Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 941	3,7	0-6,5	0,7	3,7
- Bois, pâte, papier et meubles	605	1,1	0-16	2,4	1,1
- Textiles	1 099	7,9	0-40,2	0,7	7,9
- Vêtements	647	11,3	0-32	0,7	11,3
- Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	421	7,5	0-59	1,5	7,4
- Machines non électriques	820	1,3	0-9,9	1,4	1,3
- Machines électriques	543	1,7	0-15	1,4	1,7
- Matériel de transport	261	2,4	0-25	1,9	2,4
- Produits non agricoles, n.d.a.	893	2,8	0-32	1,4	2,8
- Pétrole	32	2,1	0-7,1	1,3	2,2
Par section du SH					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	605	8,5	0-354,8	2,7	8,6
02 Produits du règne végétal	563	3,9	0-163,8	3,0	3,9
03 Graisses et huiles	69	3,7	0-36,3	1,5	3,7
04 Produits des industries alimentaires, etc.	691	12,0	0-439,9	3,4	12,0
05 Produits minéraux	204	0,6	0-14	2,7	0,7
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 804	3,5	0-15,2	0,8	3,5
07 Matières plastiques et caoutchouc	376	3,7	0-14	0,7	3,7
08 Peaux et cuirs	231	4,9	0-20	1,1	4,9
09 Bois et ouvrages en bois	299	2,3	0-18	1,4	2,3
10 Pâtes de bois, papier, etc.	275	0,0	0-0	s.o.	0,0
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 675	9,0	0-32	0,7	9,0
12 Chaussures, coiffures	197	13,4	0-59	1,1	13,4
13 Ouvrages en pierres	317	5,4	0-38	1,1	5,4
14 Pierres gemmes, etc.	105	3,0	0-13,5	1,1	3,1
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	988	2,0	0-24,6	1,5	2,0

Désignation	NPF				
	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (CV)	Moyenne consolidée ^a
16 Machines	1 383	1,4	0-15	1,4	1,5
17 Matériel de transport	272	2,3	0-25	1,9	2,4
18 Instruments de précision	518	2,6	0-31,8	1,5	2,6
19 Armes et munitions	33	1,9	0-9,5	1,3	1,9
20 Produits manufacturés divers	293	3,5	0-32	1,2	3,4
21 Objets d'art, etc.	7	0,0	0-0	s.o.	0,0

s.o. Sans objet.

a Les droits consolidés sont fondés sur la même nomenclature (SH2017) que les droits NPF, mais ils sont toutefois basés sur le projet de version SH2017 de la base de données LTC et ne sont pas certifiés en mars 2022.

Note: Le tableau utilise des taux moyens, de sorte que, dans certains cas, la moyenne des taux appliqués peut légèrement dépasser la moyenne des taux consolidés en raison de circonstances exceptionnelles telles que des modifications de la nomenclature ou du calcul des EAV.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 2 Contingents tarifaires et taux d'utilisation, produits agricoles, 2018-2020

Identifiant	Désignation des produits/Numéros des positions tarifaires	Volume du contingent tarifaire	Taux d'utilisation 2018	Taux d'utilisation 2019	Taux d'utilisation 2020
USAQ001	Viande de bœuf: fraîche, réfrigérée ou congelée. Note additionnelle des États-Unis n° 3 du chapitre 2. /0201.10.10; 0201.20.10; 0201.20.30; 0201.20.50; 0201.30.10; 0201.30.30; 0201.30.50; 0202.10.10; 0202.20.10; 0202.20.30; 0202.20.50; 0202.30.10; 0202.30.30; 0202.30.50	696 621 t	71%	64,9%	65,3%
USAQ002 ^a	Lait et crème, fluide ou congelée, fraîche ou aigre, contenant plus de 6% mais pas plus de 45% de leur poids en graisse de beurre. Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 4 / 0401.40.05; 0401.50.05; 0403.90.04	6 694 840 l	15,2%	13,6%	15,2%
USAQ004 ^a	Beurre et crème fraîche ou acide contenant en poids plus de 45% de matières grasses du lait. Note additionnelle des États-Unis n° 6 du chapitre 4: 0401.50.50; 0403.90.74; 0405.10.10	6 977 000 kg	99%	98,5%	96,7%
USAQ006 ^a	Lait séché, même additionné de sucre ou d'autres édulcorants. Note additionnelle des États-Unis n° 7 du chapitre 4. /0402.10.10; 0402.21.05	5 261 000 kg	6,8%	2,5%	1,8%
USAQ008 ^a	Lait séché et crème de lait séchée, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants. Note additionnelle des États-Unis n° 8 du chapitre 4 / 0402.21.30; 0403.90.51	3 321 300 kg	43,6%	52,9%	92,7%
USAQ009 ^a	Lait séché et crème de lait séchée, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants. Note additionnelle des États-Unis n° 9 du chapitre 4 / 0402.21.75; 0403.90.61	99 500 kg	0,1%	56,5%	9,3%
USAQ010 ^a	Produits laitiers décrits à la note additionnelle des États-Unis n° 10 du chapitre 4 / 0402.29.10, 0402.99.70, 0403.10.10, 0403.90.90, 0404.10.11, 0404.90.30, 0405.20.60, 1517.90.50, 1704.90.54, 1806.20.81, 1806.32.60, 1806.90.05, 1901.10.21, 1901.10.41, 1901.10.54, 1901.10.64, 1901.20.05, 1901.20.45, 1901.90.61, 1901.90.64, 2105.00.30, 2106.90.06, 2106.90.64, 2106.90.85, 2202.99.24	4 105 000 kg	79,6%	81%	80,6%
USAQ012 ^a	Lait et crème de lait, condensés ou évaporés. Note additionnelle des États-Unis n° 11 du chapitre 4 0402.91.10; 0402.91.30; 0402.99.10; 0402.99.30	6 857 300 kg	78,6%	79,8%	77,4%
USAQ013 ^a	Lait séché, crème séchée et lactosérum séché, qu'ils soient additionnés ou non de sucre ou d'autres édulcorants. Note additionnelle des États-Unis n° 12 du chapitre 4 / 0403.90.41; 0404.10.50	296 000 kg	38,3%	10,8%	55,5%
USAQ014 ^a	Succédanés du beurre contenant plus de 45% en poids de matières grasses. Note additionnelle des États-Unis n° 14 du chapitre 4 / 0405.20.20; 0405.90.10; 2106.90.24; 2106.90.34	6 080 500 kg	92,2%	99,7%	93,7%
USAQ016 ^a	Fromage et succédanés du fromage (à l'exception des i) fromages qui ne contiennent pas de lait de vache; ii) fromages jeunes fabriqués avec du lait de vache; iii) fromages (sauf fromages blancs) contenant au maximum 0,5% de leur poids en graisse de beurre; et, iv) articles couverts par les autres contingents d'importation. Note additionnelle des États-Unis n° 16 du chapitre 4 / 0406.10.04; 0406.10.84; 0406.20.89; 0406.30.89; 0406.90.95	48 627 859 kg	76,3%	79%	66,5%
USAQ017 ^a	Fromages à pâte persillée (à l'exception du Stilton produit au Royaume-Uni) et fromages et succédanés de fromage, contenant – ou produits à partir – des fromages à pâte persillée. Note additionnelle des États-Unis n° 17 du chapitre 4 / 0406.10.14; 0406.20.24; 0406.20.61; 0406.30.14; 0406.30.61; 0406.40.54; 0406.40.58; 0406.90.72	2 911 001 kg	96,6%	95,9%	58,4%
USAQ018 ^a	Fromage de Cheddar et fromage et succédanés du fromage contenant du cheddar ou préparés avec du Cheddar. Note additionnelle des États-Unis n° 18 du chapitre 4 / 0406.10.24; 0406.20.31; 0406.20.65; 0406.30.24; 0406.30.65; 0406.90.08; 0406.90.76	13 256 306 kg	59,7%	56,9%	54,5%

Identifiant	Désignation des produits/Numéros des positions tarifaires	Volume du contingent tarifaire	Taux d'utilisation 2018	Taux d'utilisation 2019	Taux d'utilisation 2020
USAQ019 ^a	Fromage de type américain, y compris le Colby, lait caillé lavé et fromage en grains (à l'exclusion du fromage de Cheddar), et fromages et succédanés de fromages contenant, ou produits à partir desdits fromages de type américain. Note additionnelle des États-Unis n° 19 du chapitre 4 / 0406.10.34; 0406.20.36; 0406.20.69; 0406.30.34; 0406.30.69; 0406.90.52; 0406.90.82	3 522 556 kg	2,3%	1,7%	0%
USAQ020 ^a	Fromages d'Édam et de Gouda ainsi que fromages et succédanés du fromage contenant des fromages d'Édam et de Gouda ou préparés avec des fromages d'Édam et de Gouda. Note additionnelle des États-Unis n° 20 du chapitre 4 / 0406.10.44; 0406.20.44; 0406.20.73; 0406.30.44; 0406.30.73; 0406.90.16; 0406.90.86	6 816 402 kg	98,8%	99,1%	95,2%
USAQ021 ^a	Fromages de type italien, fabriqués avec du lait de vache, en formes d'origine (Romano fabriqué avec du lait de vache, Reggiano, Parmesan, Provoloni, Provolette et Sbrinz); et fromages de type italien fabriqués avec du lait de vache en formes autres que d'origine (Romano fabriqué avec du lait de vache, Reggiano). Note additionnelle des États-Unis n° 21 du chapitre 4 / 0406.10.54; 0406.20.51; 0406.20.77; 0406.30.77; 0406.90.31; 0406.90.36; 0406.90.41; 0406.90.66	13 481 064 kg	70,2%	71,2%	70,1%
USAQ022 ^a	Fromages suisses ou d'Emmental autres qu'à trous caractéristiques, petits gruyères et fromages et succédanés du fromage contenant de ces fromages ou préparés avec ces fromages. Note additionnelle des États-Unis n° 22 du chapitre 4 / 0406.10.64; 0406.20.81; 0406.30.51; 0406.30.81; 0406.90.90	7 854 833 kg	38,4%	40,4%	32,8%
USAQ023 ^a	Fromage et succédanés du fromage, contenant au maximum 0,5% de leur poids en graisse de beurre (à l'exception des articles couverts par les autres contingents d'importation prévus dans les notes additionnelles des États-Unis 16 à 22 comprise, ou les notes additionnelles des États-Unis 24 et 25 de ce chapitre) / 0406.10.74; 0406.20.85; 0406.30.85; 0406.90.93; 1901.90.34	5 474 908 kg	0,3%	0,1%	1,9%
USAQ024 ^a	Fromages suisses et d'Emmental à trous caractéristiques. Note additionnelle des États-Unis n° 25 du chapitre 4 / 0406.90.46	34 475 276 kg	64,3%	61,9%	51,9%
USAQ025	Olives vertes entières. Note additionnelle des États-Unis n° 4 du chapitre 20 / 0711.20.18; 2005.70.06	4 400 t	8,9%	100%	100%
USAQ026 ^{a,b}	Arachides. Note additionnelle des États-Unis n° 2 du chapitre 12 / 1202.30.40; 1202.41.40; 1202.42.20; 2008.11.25; 2008.11.45	52 906 t	29,9%	33,2%	32%
USAQ028 ^b	Sucres, sirops et mélasses. Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 17 / 1701.12.10; 1701.91.10; 1701.99.10; 1702.90.10; 2106.90.44	22 000 t	100%	100%	100%
USAQ030 ^b	Articles contenant plus de 10% en poids sec de sucre décrit à la note additionnelle des États-Unis n° 8 du chapitre 17 / 1701.91.54; 1704.90.74; 1806.20.75; 1806.20.95; 1806.90.55; 1901.10.74; 1901.90.69; 2101.12.54; 2101.20.54; 2106.90.78; 2106.90.95	64 709 t	85,6%	81,7%	97,3%
USAQ033 ^b	Sucre de canne brute. Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 17 / 1701.13.10; 1701.14.10	1 117 195 t	85,1%	95%	100%
USAQ034	Poudre de cacao contenant plus de 10% en poids sec de sucres dérivés de la canne à sucre ou de la betterave sucrière, même mélangée avec d'autres ingrédients. Note additionnelle des États-Unis n° 1 du chapitre 18 / 1806.10.10; 1806.10.34; 1806.10.65	2 313 t	100%	100%	100%

Identifiant	Désignation des produits/Numéros des positions tarifaires	Volume du contingent tarifaire	Taux d'utilisation 2018	Taux d'utilisation 2019	Taux d'utilisation 2020
USAQ035 ^a	Chocolat contenant plus de 5,5% en poids de graisse de beurre (à l'exception des articles destinés à la consommation au détail en tant que sucrerie ou confiserie). Note additionnelle des États-Unis n° 2 du chapitre 18 / 1806.20.24; 1806.32.04; 1806.90.15	26 167 700 kg	58,2%	66,3%	66,2%
USAQ036 ^a	Chocolat et granulés chocolatés à faible teneur en matières grasses contenant au maximum 5,5% en poids de graisse de beurre (à l'exception des articles destinés à la consommation au détail en tant que sucrerie ou confiserie). Note additionnelle des États-Unis n° 3 du chapitre 18 / 1806.20.34; 1806.20.85; 1806.32.14; 1806.90.25	2 122 834 kg	0%	0%	0%
USAQ037	Préparations pour nourrissons contenant des oligosaccharides, approuvées par l'Agence des médicaments et des produits alimentaires. Note additionnelle des États-Unis n° 2 du chapitre 19 / 1901.10.11; 1901.10.33	100 t	100%	97%	99%
USAQ038	Mélanges et pâtes. Note additionnelle des États-Unis n° 3 du chapitre 19 / 1901.20.30; 1901.20.65	5 398 t	89,2%	99,9%	100%
USAQ039 ^a	Beurre et pâtes d'arachides. Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 20 / 2008.11.05	20 000 t	87,3%	89,3%	87,7%
USAQ040	Olives vertes mûres / 2005.70.02	730 t			
USAQ041	Olives farcies, en emballages / 2005.70.16	2 700 t	19,9%	19,7%	27,4%
USAQ042	Olives vertes, autres / 2005.70.91	550 t	77,5%	75,1%	62,4%
USAQ043	Mandarines (satsumas) / 2008.30.42	40 000 t	100%	99,9%	100%
USAQ044 ^b	Condiments et assaisonnements composés. Note additionnelle des États-Unis n° 4 du chapitre 21 / 2103.90.74	689 t	98,4%	99,7%	100%
USAQ045 ^a	Crème glacée. Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 21 / 2105.00.10	5 667 846 l	71,9%	72,7%	87,5%
USAQ046 ^a	Aliments pour animaux contenant du lait ou des dérivés du lait. Note additionnelle des États-Unis n° 2 du chapitre 23 / 2309.90.24; 2309.90.44	7 399 700 kg	0%	0%	0%
USAQ047 ^b	Tabac. Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 24 / 2401.10.63; 2401.20.33; 2401.20.85; 2401.30.33; 2401.30.35; 2401.30.37; 2403.11.00; 2403.19.60; 2403.91.45; 2403.99.60	150 700 t	42,2%	50,9%	42,9%
USAQ049 ^b	Coton, non cardé ni peigné, produit de tout pays ou de toute région, y compris les États-Unis, ayant une longueur de fibre inférieure à 28,575 mm (1-1/8 pouce) (à l'exception du coton rugueux d'une longueur de fibre inférieure à 19,05 mm (3/4 pouce)). Note additionnelle des États-Unis n° 5 du chapitre 52 / 5201.00.14	20 207 t	0%	0%	0%
USAQ050	Coton brut, non cardé ni peigné, produit de tout pays ou toute région y compris les États-Unis, ayant une longueur de fibre de 29,36875 mm (1-5/32 pouce) ou plus, mais inférieure à 34,925 mm (1-3/8 pouce) et de couleur blanche (à l'exception du coton dont la fibre est détériorée, des fibres arrachées et des peluchages de coton). Note additionnelle des États-Unis n° 6 du chapitre 52 / 5201.00.24	1 400 t	0%	0%	0%
USAQ051	Coton, non cardé ni peigné, produit de tout pays ou de toute région, y compris les États-Unis, ayant une longueur de fibre de 28,575 mm (1-1/8 pouce) ou plus, mais inférieure à 34,925 mm (1-3/8 pouce) (à l'exception du coton brut, non cardé ni peigné, ayant une longueur de fibre de 29,36875 mm (1-5/32 pouce) ou plus, mais inférieure à 34,925 mm (1-3/8 pouce) et de couleur blanche (à l'exception du coton dont la fibre est détériorée, des fibres arrachées et des peluchages de coton). Note additionnelle des États-Unis n° 7 du chapitre 52 / 5201.00.34	11 500 t	0%	0%	0%
USAQ052	Coton, non cardé ni peigné, produit de tout pays ou de toute région, y compris les États-Unis, ayant une longueur de fibre de 34,925 mm (1-3/8 pouce) ou plus. Note additionnelle des États-Unis n° 8 du chapitre 52 / 5201.00.60	40 100 t	1,8%	0%	1,2%

Identifiant	Désignation des produits/Numéros des positions tarifaires	Volume du contingent tarifaire	Taux d'utilisation 2018	Taux d'utilisation 2019	Taux d'utilisation 2020
USAQ053 ^b	Débouffures de cardes en coton d'une longueur de fibres inférieure à 30,1625 mm (1-3/16 pouce), et déchets d'épilage, de rubans et de fil de coton, produits de tout pays ou de toute région, y compris les États-Unis. Note additionnelle des États-Unis n° 9 du chapitre 52 / 5202.99.10	3 335 427 kg	27,8%	25,4%	47,3%
USAQ054 ^b	Fibres de coton traité mais non filé. Note additionnelle des États-Unis n° 10 du chapitre 52 / 5203.00.10	2 500 kg	0%	0%	0%

a Ne comprend pas les quantités réservées pour le Mexique dans le cadre de l'ALENA.

b Volume non basé sur l'année civile.

Notes: Dans les cas où les importations contingentaires dépassent le volume du contingent tarifaire, les taux d'utilisation sont plafonnés à 100%.

Les lignes tarifaires sont celles du Tarif douanier harmonisé des États-Unis de 2020.
Volume sur la base d'une année civile, sauf indication contraire.

Source: Documents de l'OMC G/AG/N/USA/147 et G/AG/N/USA/148 du 2 mars 2021; et G/AG/N/USA/153 du 3 juin 2021.

Tableau A3. 3 Prohibitions, restrictions et autres mesures à l'importation, 2022

Description générale/Fondement juridique	Justification au regard de l'OMC/Organe
Prohibition à l'importation de crevettes et de produits à base de crevettes qui ont été pêchées à l'aide de techniques de pêche commerciale qui peuvent être préjudiciables aux tortues de mer. /Article 609, P.L. 101-162, 1990; 16 U.S.C. 1537.	(1) /État
Prohibition à l'importation de thons à nageoires jaunes pêchés à la senne coulissante dans la zone tropicale orientale du Pacifique. Mise en œuvre de l'Accord relatif au Programme international pour la conservation des dauphins (AIDCP). / Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins, article 101 (16 U.S.C. 1371)	(2) /NOAA
Prohibition à l'importation de mammifères marins et de produits dérivés / Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins (16 U.S.C. 1371-1372)	(1) /NOAA, FWS
Prohibition à l'importation de certaines substances toxiques. / Loi de 1976 sur le contrôle des substances toxiques (15 U.S.C. 2601 et suivants)	(2) /EPA
Prohibition à l'importation de certaines substances appauvrissant la couche d'ozone. Mise en œuvre du Protocole de Montréal. / Modifications apportées en 1990 à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (42 U.S.C. 7671o)	(2) /EPA
Prohibition à l'importation, au transport, à la vente, à la réception, à l'acquisition ou à l'achat dans le commerce inter-États ou international de tout poisson, animal sauvage ou plante, à quelques exceptions près, capturé, détenu, transporté ou vendu en violation des lois américaines ou étrangères pertinentes. / Modifications apportées en 1981 à la Loi Lacey, telle que modifiée. (16 U.S.C. 3371)	(1) /FWS
Prohibition à l'importation, au transport, à la vente, à la réception, à l'acquisition ou à l'achat dans le commerce inter-États ou international de tout lion, tigre, léopard, léopard des neiges, panthère longibande, jaguar, guépard ou puma vivant, ou de tout hybride issu de la reproduction de toute combinaison de l'une de ces espèces, à quelques exceptions près. / Loi sur la sécurité des animaux sauvages en captivité (16 U.S.C. 3371)	(1) /FWS
Prohibition à l'importation d'espèces, y compris leurs portées et œufs, désignées par une loi ou une réglementation comme étant nuisibles aux êtres humains, à l'agriculture, à l'horticulture, à la sylviculture ou aux animaux sauvages ou aux ressources sauvages des États-Unis, à quelques exceptions près. / Loi Lacey de 1900, telle que modifiée (18 U.S.C. 42(a)-(b)); 18 U.S.C. paragraphe 42(a)(1); 50 C.F.R. paragraphes 16.3-16.15.	(2) /FWS
Prohibition à l'importation des espèces menacées d'extinction. / Loi de 1973 sur les espèces menacées d'extinction, article 9 (16 U.S.C. 1538)	(1) /FWS, NOAA, APHIS
Prohibition à l'importation de certaines espèces conformément à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). / Loi de 1973 sur les espèces menacées d'extinction, article 9 (16 U.S.C. 1538)	(1) /FWS, NOAA, APHIS
Prohibition à l'importation d'ivoire d'éléphants africains. / Loi sur la protection des éléphants africains (16 U.S.C. 4201)	(1) /FWS
Prohibition à la vente ou à l'importation de tout produit, article ou substance destinés à la consommation humaine ou à une application contenant, ou étiqueté ou annoncé comme contenant une substance dérivée de toute espèce de rhinocéros ou de tigre. / Loi sur la protection des rhinocéros et des tigres (16 U.S.C. 5301 et suivants)	(1) /FWS
Prohibition à l'importation des espèces d'oiseaux exotiques. / Loi sur la protection de l'avifaune (16 U.S.C. 4901 et suivants)	(1) /FWS
Prohibition à l'importation des aigles royaux et pyrrgues. / Loi sur la protection de l'aigle royal et du pyrrgue (16 U.S.C. 668)	(1) /FWS
Prohibition à l'importation d'oiseaux migratoires. / Loi sur les traités relatifs aux oiseaux migrateurs (16 U.S.C. 703 et suivants)	(1) /FWS
Contingent d'importation pour les produits sidérurgiques en provenance de Corée, Rép. de. / Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, article 232 (19 U.S.C. 1862)	Article XXI du GATT/BIS
Contingent d'importation pour les produits sidérurgiques en provenance d'Argentine. / Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, article 232	Article XXI /BIS
Contingent d'importation pour les produits sidérurgiques en provenance du Brésil. / Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, article 232	Article XXI /BIS
Contingent d'importation pour les produits en aluminium en provenance d'Argentine. / Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, article 232	Article XXI /BIS
Prohibition à l'importation, à la distribution, au transport, à la fabrication ou à la vente de produits contenant de la fourrure de chat et de chien. / Loi de 2000 sur la protection des chiens et des chats	(1) /CBP
Pour importer des diamants bruts aux États-Unis, un certificat du processus de Kimberley est exigé. / Loi sur les "diamants propres", P. L. 108-19	(5) /CBP
L'importation d'allumettes au phosphore blanc est prohibée, 19 C.F.R. 12.34/ Loi prévoyant une taxe sur les allumettes au phosphore blanc et à d'autres fins	(2) /CBP
Le transport, l'importation, la vente ou la possession de peaux d'otaries ou de loutres de mer sont prohibés, sauf sous certaines conditions ou à des fins scientifiques, en vertu d'un	(1) /NOAA, FWS

Description générale/Fondement juridique	Justification au regard de l'OMC/Organe
permis spécial. /58 Stat. 100-104; Loi sur la protection des mammifères marins Mammal Protection Act (16 U.S.C. 3371)	
Les importations de couteaux à cran d'arrêt sont prohibées sauf si elles répondent à certaines exceptions, telles que l'utilisation à des fins principalement utilitaires. /19 C.F.R. 12.96; Loi de 1958 sur les couteaux à cran d'arrêt (15 U.S.C. paragraphes 1241-1245)	(4) /CBP
L'importation de sculptures monumentales ou architecturales précolombiennes ou de peintures murales est interdite, sauf si elle est autorisée par une certification du pays exportateur. /19 C.F.R. 12.106; 19 U.S.C. 2091 – 2095 (P.L. 92-587)	(3) / État
Le programme d'attribution et d'échange de quotas limite les importations. / Loi américaine sur l'innovation et la fabrication de 2020 (Loi AIM)	(2)/ EPA
L'importation de certains biens culturels est limitée sauf si elle est autorisée par une certification du pays exportateur /19 C.F.R. 12.104	(3) /État
L'importation de tous virus, sérums thérapeutiques, toxines, antitoxines ou produits analogues, arsphénamines ou dérivés (ou tout autre composé organique trivalent de l'arsenic) pour la prévention ou le traitement de maladies et de blessures chez l'homme est prohibée. / Loi sur le service de santé publique, paragraphe 351 a) et i) (42 U.S.C. paragraphe 262 a) et i))	(2) /HHS
Matériel biologique infectieux susceptibles d'entraîner des maladies transmissibles chez l'homme. /42 C.F.R. 71.54	(2) /HHS
L'importation de livres, écrits, publicités, prospectus ou images préconisant ou promouvant la trahison ou l'insurrection contre les États-Unis est interdite. /Article 305, Loi douanière de 1930	(4) /CBP
Les importations de tous les biens, denrées, marchandises et articles extraits, produits ou manufacturés, entièrement ou en partie, dans un pays étranger, au moyen d'un travail obligatoire et/ou forcé et/ou servile tombant sous le coup de sanctions pénales sont prohibées. /19 U.S.C. Chapitre 4	Article XX e)/ CBP
Prohibition à l'importation des produits de la mer issus de la pêche dont il a été établi qu'ils ne bénéficient pas de protections comparables à celles pour les mammifères marins. /58 Stat. 100-104; Loi sur la protection des mammifères marins; règlement d'application de la MMPA (80 C.F.R. 54390)	(1) /NOAA

Note: 1) Conservation des ressources naturelles épuisables; 2) protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux; 3) protection de trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique; 4) Protection de la moralité publique; 5) Système de certification du processus de Kimberley.

Organes: État: Département d' État des États-Unis; NOAA: Administration nationale des océans et de l'atmosphère, (USDOC); FWS: Service de la faune aquatique et terrestre, Département de l'intérieur; EPA: Agence pour la protection de l'environnement; Département de l'agriculture, Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS); BIS: Direction de l'industrie et de la sécurité, USDOC; CBP: Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis; HHS: Département de la santé et des services sociaux.

Source: Document de l'OMC G/MA/QR/N/USA/5; CBP. Adresse consultée: https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2017-Aug/ACE%20PGA%20Import%20Forms%20-%20August%202017_0.pdf; <https://www.cbp.gov/sites/default/files/documents/Importing%20into%20the%20U.S.pdf>; Titre 19, Chapitre 4, Sous-titre II, Partie I-Divers; 19 C.F.R. Partie 12-Catégories spéciales de marchandises.

Tableau A3. 4 Produits soumis à un régime de licences d'importation, 2022

Produits	Organisme	Objet/Référence juridique	Conditions attachées aux licences
Automatique Certains produits en aluminium, y compris l'aluminium sous forme brute; barres et profilés; tôles, feuilles et bandes; fils; feuilles minces, tubes et tuyaux; pièces coulées et pièces forgées	ITA, USDOC	L'objectif du régime de licences est de permettre une surveillance efficace et rapide des poussées des importations de certains produits en aluminium par l'intermédiaire du système de surveillance et d'analyse des importations d'aluminium (AIM) / 13 U.S.C. 301 a) et 302	Les importateurs, les agents importateurs ou les courtiers peuvent demander une licence. Les déposants étrangers peuvent demander une licence s'ils ont une adresse postale valide aux États-Unis.
Tous les produits sidérurgiques de base (plus de 700 produits)	ITA	Fournir rapidement des renseignements statistiques fiables sur les importations d'acier à l'administration et au grand public par l'intermédiaire du Système de surveillance et d'analyse des importations d'acier (SIMA) / 85 FR 56162	Seuls les utilisateurs enregistrés peuvent présenter des demandes de licences
Non automatique Certains animaux et produits/sous-produits, organismes et vecteurs d'origine animale, et produits biologiques vétérinaires	Département de l'agriculture	Protéger l'agriculture nationale contre l'introduction de maladies animales non présentes aux États-Unis / Titre 9 CFR, parties 92 à 98, 104 et 122	Toute personne, société ou institution résidant aux États-Unis peut demander un permis.
Substances réglementées et substances chimiques énumérées	Département de la justice, Bureau des stupéfiants	Limiter en quantité les importations de substances réglementées et de substances chimiques énumérées et instituer un système de contrôle. Respecter les obligations découlant des Conventions des Nations Unies relatives à ces substances / Titre 21, CFR, parties 1300, 1310, 1312, 1313; 21 U.S.C. articles 822, 823, 826, 952, 953, 957 et 958	Importations uniquement d'importateurs agréés et immatriculés auprès du DEA qui, avant leur immatriculation, ont été soumis à des contrôles (exactitude des registres, sécurité, etc.).
Certains beurres, lait écrémé sec, lait entier sec, babeurre et lactosérum secs, succédanés du beurre et certains fromages.	Département de l'agriculture	Instrument administratif régissant l'importation de certains produits laitiers soumis aux contingents tarifaires en raison de l'entrée en vigueur de l'Accord du Cycle d'Uruguay / 7 CFR 6.20 à 6.36	Les importateurs ou les industriels s'occupant de produits laitiers peuvent demander des licences. Les importateurs doivent remplir les critères relatifs aux résultats énoncés dans la réglementation sur les importations en ce qui concerne la quantité d'importations admise au cours d'une précédente période de 12 mois. Les industriels doivent respecter un niveau spécifié de production laitière pendant une précédente période de 12 mois et doivent figurer dans la publication de l'USDA intitulée "Dairy Plants Surveyed". Pour les articles autres que fromagers, les requérants peuvent être admissibles en respectant des prescriptions relatives au niveau minimal des exportations.

Produits	Organisme	Objet/Référence juridique		Conditions attachées aux licences
Alcools distillés, vins et boissons maltées à usage non industriel.	Département du Trésor, Services de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs	Protéger le consommateur en surveillant l'étiquetage et la publicité, empêcher les pratiques commerciales déloyales et faire respecter les lois fédérales relatives aux alcools, vins et boissons maltées / Loi sur l'Administration fédérale des alcools, 27 C.F.R. partie 1		Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence à condition d'être citoyen ou résident légal, ou que l'entreprise/institution soit constituée aux États-Unis.
Alcools distillés ou alcool à usage industriel, y compris l'alcool utilisé comme carburant.	Département du Trésor, Services de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs	Prévenir la fraude fiscale / 26 U.S.C. 5001, 5002 a), 5171, 5181, 5271; 27 C.F.R. partie 19		Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence à condition d'être citoyen ou résident légal, ou que l'entreprise/institution soit constituée aux États-Unis.
Explosifs, agents explosifs ou détonateurs	Département de la justice, Service des alcools, des tabacs, des armes à feu et des explosifs	Empêcher que des explosifs ne soient détenus par des personnes qui, aux termes de la loi, n'ont pas le droit d'en recevoir ou d'en posséder, et d'assurer que les explosifs soient stockés dans des conditions de sécurité / 18 U.S.C. chapitre 40; 27 C.F.R. partie 555		Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence ou un permis.
Armes à feu et munitions	Département de la justice, Service des alcools, des tabacs, des armes à feu et des explosifs	Dispositions relatives aux licences figurant dans la Loi sur le contrôle des armes à feu, la Loi sur le contrôle des exportations d'armes et la Loi nationale sur les armes à feu / 18 U.S.C., chapitre 44; 22 U.S.C., paragraphe 2778, 26 U.S.C. chapitre 53		Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence ou un permis.
Articles de défense figurant sur la Liste des importations de munitions des États-Unis	Département de la justice, Service des alcools, des tabacs, des armes à feu et des explosifs	Réglementer l'importation permanente d'articles de défense figurant sur la Liste des importations de munitions des États-Unis d'une manière compatible avec la sécurité nationale et la politique étrangère des États-Unis /	18 U.S.C. chapitre 44, 22 U.S.C. paragraphe 2778, 26 U.S.C. chapitre 53	Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence ou un permis.
Poissons et faune sauvage, morts ou vivants, y compris les espèces menacées d'extinction	Département de l'intérieur, Service de la faune aquatique et terrestre des États-Unis	Identifier les importateurs et exportateurs commerciaux d'animaux sauvages; rendre obligatoire la tenue de registres faisant état de chaque importation ou exportation d'animaux sauvages et de ce que l'importateur ou l'exportateur en a ultérieurement fait; et aider à la préservation des espèces menacées d'extinction / 50 CFR partie 14		Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence.
Gaz naturel, y compris gaz naturel liquéfié, gaz naturel comprimé et liquides de gaz comprimé	Département de l'énergie	Satisfaire aux prescriptions de la Loi sur le gaz naturel concernant les autorisations d'importation. / Article 3, Loi sur le gaz naturel; 15 U.S.C. 717b; 10 C.F.R. partie 590		Toutes les personnes, sociétés ou institutions peuvent importer du gaz naturel
Pesticides, substances toxiques et dangereuses, et dispositifs antiparasitaires	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, ou préservation des végétaux, entre autres choses	Loi fédérale de 1976 sur les insecticides, fongicides et rodenticides, telle que modifiée, 7 U.S.C. 136; 19 C.F.R. parties 12.110 à 117 / Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis		

Produits	Organisme	Objet/Référence juridique	Conditions attachées aux licences
Installations de production et installations utilisatrices, matières nucléaires spéciales, matières nucléaires brutes et sous-produits, y compris lorsque ces matières entrent dans la composition de déchets radioactifs	Commission de réglementation nucléaire	Protéger la santé et la sûreté publiques ainsi que l'environnement, et assurer la défense et la sécurité communes des États-Unis au moyen de contrôles en ce qui concerne la détention, l'utilisation, la distribution et le transport de ces articles / Loi sur l'énergie atomique, 10 C.F.R. partie 110	Toute personne, société ou institution doit avoir une adresse (physique) permanente aux États-Unis
Certaines plantes et certains produits végétaux	Département de l'agriculture	Empêcher l'introduction de parasites et de maladies des végétaux et pour protéger les espèces végétales en voie d'extinction / Article 412 de la Loi sur la préservation des végétaux, 7 U.S.C. 7712, Loi concernant les espèces menacées d'extinction et titre 7 C.F.R. partie 319	Toute personne, société de personnes, société, association, coentreprise ou toute autre entité juridique est habilitée à demander une licence.
Tous les produits sidérurgiques de base (plus de 700 produits)	Département du commerce, Administration du commerce international	Fournir rapidement une information statistique fiable sur les importations d'acier à l'administration et au grand public par l'intermédiaire du système de surveillance et d'analyse des importations d'acier (SIMA) / 85 FR 56162	Seuls les utilisateurs enregistrés peuvent présenter des demandes de licences
Sucre brut et raffiné, sirops	Département de l'agriculture	Administrer le contingent tarifaire applicable au sucre et le programme de réexportation du sucre, y compris le programme de certificats d'admission au bénéfice des contingents / 15 C.F.R. 2011, sous-partie A et sous-partie B; 7 C.F.R. 1530	Tous les importateurs sont habilités à demander des certificats pour des sucres destinés à des spécialités. Seuls les raffineurs des États-Unis peuvent demander des licences d'importation de sucre hors contingent dans le cadre du programme de réexportation. Les certificats d'admissibilité au bénéfice des contingents sont délivrés par le pays exportateur.
Produits du tabac, tabac transformé et propriétaires d'entrepôts d'exportation	Département du Trésor, Services de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs	L'objet principal est de faire en sorte que le droit d'accise fédéral soit perçu de façon appropriée sur les produits du tabac / Titre 26 U.S.C. chapitre 52	Toute personne, société ou institution est habilitée à demander une licence à condition d'être citoyen ou résident légal, ou que l'entreprise/institution soit constituée aux États-Unis.
Prescriptions à l'importation de la Loi sur la réglementation des substances toxiques: https://www.epa.gov/tsc-a-import-export-requirements/tsca-requirements-importing-chemicals#uses	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, ou préservation des végétaux, entre autres choses	Loi sur la réglementation des substances toxiques / Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis	

Source: Documents de l'OMC G/LIC/3/USA/16 du 28 janvier 2020; G/LIC/N/3/USA/18 du 5 octobre 2021; et G/LIC/N/2/USA/5 du 3 août 2021; "ACE PGA Import Forms"; renseignements compilés par le Secrétariat à partir des sources figurant dans le tableau et renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 5 Modifications finales apportées au contrôle des exportations des États-Unis, août 2018-janvier 2022

Date	Titre/Référence	Objet
2018		
01/08	Ajout de certaines entités; modification d'une entrée dans la Liste des entités/83 FR 37423	Ajout de 44 entités (destination Chine), modification d'une entrée
03/08	Partenaires majeurs du secteur de la défense entre les États-Unis et l'Inde: formalisation, dans le cadre du Règlement EAR, de l'adhésion de l'Inde à l'Arrangement de Wassenaar / 3 FR 38018	Modification du Règlement EAR pour reconnaître et formaliser l'adhésion de l'Inde à l'Arrangement de Wassenaar. Ajout de l'Inde au groupe de pays A:5/
03/08	Révision des prescriptions en matière de licences d'exportation et de réexportation pour la République du Soudan du Sud dans le cadre du Règlement sur l'administration des exportations (Règlement EAR) / 83 FR 38021	Mise à jour du Règlement sur l'administration des exportations pour limiter les exportations et réexportations de certains produits figurant sur la CCL à destination du Soudan du Sud
30/08	Règle finale tenant compte des modifications apportées à l'annexe du Régime de contrôle de la technologie des missiles convenues en octobre 2017 / 83 FR 44216	Révisions du Règlement sur l'administration des exportations sur la base des accords adoptés en séance plénière du Régime de contrôle de la technologie des missiles de 2017
04/09	Ajout de certaines personnes à la Liste des entités, révision d'entrées de la Liste des entités et retrait de certaines entités de la Liste des entités (règle finale) / 83 FR 44821	Ajout de 15 entités (Royaume d'Arabie saoudite; Chine; Émirats arabes unis; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Pakistan; Royaume-Uni; et Türkiye).
26/09	Ajout de certaines entités à la Liste des entités et retrait d'une entité de la Liste des entités / 83 FR 48532	Ajout de 14 entités (destination Bélarus, Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Singapour).
24/10	Mise en œuvre des accords adoptés en séance plénière de l'Arrangement de Wassenaar de 2017 (règle finale) / 83 FR 53742	Règle finale mettant en œuvre les modifications apportées à la Liste des biens et technologies à double usage convenue en décembre 2017
30/10	Ajout d'une entité à la Liste des entités / 83 FR 54519	Ajout de 1 entité (destination Chine)
19/11	Révision des contrôles visant certaines nouvelles technologies / 83 FR 58201	Avis préalable de projet de réglementation sollicitant les observations du public (avant le 10 janvier 2019)
20/12	Contrôle du matériel électronique militaire et des autres articles qui ne justifient plus, d'après le Président, un contrôle au titre de la Liste des munitions des États-Unis (USML) / 83 FR 65292	Correction de deux entrées sur la CCL contrôlant les équipements de réception des systèmes globaux de navigation par satellites
2019		
11/04	Révisions de la liste non vérifiée / 84 FR 14608	Ajout de 50 personnes. Modification de 1 entrée
13/05	Ajout de certaines entités à la Liste des entités, révision d'une entrée de la Liste des entités et retrait d'une entité de la Liste des entités / 84 FR 21233	Ajout de 12 entités (destination Chine; Émirats arabes unis; Hong Kong, Chine; et Pakistan)
21/05	Règle concernant la liste des entités de Huawei et de ses filiales / 84 FR 22961	Ajout de Huawei Technologies Co., Ltd et de 68 de ses filiales non américaines (dans 26 destinations)
22/05	Licence générale temporaire / 84 FR 23468	Licence de 90 jours rétablissant partiellement les prescriptions visant Huawei et 68 filiales non américaines
23/05	Mise en œuvre de certains nouveaux contrôles visant les nouvelles technologies convenus en séance plénière de l'Arrangement de Wassenaar de 2018 / 84 FR 23886	Règle finale mettant en œuvre les modifications apportées à la Liste des biens et technologies à double usage figurant dans l'Arrangement de Wassenaar en 2018
24/05	Révisions des désignations de groupes de pays pour le Venezuela et modifications correspondantes des prescriptions en matière de licences / 84 FR 24018	Transfert de la République bolivarienne du Venezuela dans le groupe de pays D:1 (préoccupation en matière de sécurité nationale) et les groupes de pays D:2-4 (préoccupation en matière d'armes nucléaires et de technologies de missiles)
05/06	Restriction du séjour temporaire d'aéronefs et de navires à Cuba / 84 FR 25986	Durcissement des restrictions de voyage
24/06	Ajout d'entités à la Liste des entités et révision d'une entrée de la Liste des entités / 84 FR 29371	Ajout de 5 entités (destination Chine). Modification de 1 entrée
27/06	Révisions de la liste non vérifiée / 84 FR 30593	Retrait de 8 personnes, correction de 1 nom

Date	Titre/Référence	Objet
14/08	Ajout de certaines entités à la Liste des entités, révision d'entrées de la Liste des entités et retrait d'entités de la Liste des entités / 84 FR 40237	Ajout de 17 entités (Arménie; Belgique; Canada; Chine; Émirats arabes unis; Fédération de Russie; Géorgie; Hong Kong, Chine; Malaisie; Pays-Bas; Royaume-Uni).
21/08	Licence générale temporaire: prorogation de la validité, clarifications des transactions autorisées	Prorogation jusqu'au 18 novembre 2019 pour Huawei et ses filiales non américaines figurant sur la liste / 84 FR 43487
21/08	Ajout de certaines entités à la Liste des entités et révision d'entrées de la Liste des entités, à compter du 19 août 2019/ Modification de certaines des précédentes entrées / 84 FR 43493	Ajout de 46 entités (toutes les filiales non américaines de Huawei)
09/10	Ajout de certaines entités à la Liste des entités / 84 FR 54002	Ajout de 28 entités (destination Chine)
21/10	Restrictions additionnelles des exportations et des réexportations à destination de Cuba / 84 FR 56117	Durcissement des sanctions contre Cuba
13/11	Ajout de certaines entités à la Liste des entités / 84 FR 61538	Ajout de 22 entités (destination Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, France, Iran, Jordanie, Liban, Oman, Pakistan, Royaume-Uni, Sénégal, Syrie et Türkiye).
20/11	Licence générale temporaire: prorogation de la validité à compter du 18 novembre 2019 / 84 FR 64018	Prorogation jusqu'au 16 février 2020 pour Huawei et ses filiales non américaines figurant sur la liste
2020		
06/01	Ajout de logiciels spécialement conçus pour automatiser l'analyse de l'imagerie géospatiale pour la série de numéros de contrôle à l'exportation 0Y521 / 85 FR 459	Règle finale temporaire imposant une prescription en matière de licences pour l'exportation et la réexportation de logiciels connexes vers l'ensemble des destinations, à l'exception du Canada
23/01	Contrôle des armes à feu, des munitions et des articles connexes qui ne justifient plus, d'après le Président, un contrôle au titre de l'USML / 85 FR 4136	Règle finale intégrant les observations reçues concernant le transfert des articles des catégories I, II et III de l'USML vers la CCL
18/02	Licence générale temporaire: prorogation de la validité à compter du 13 février 2020; règle finale sur le BIS / 85 FR 8722	Prorogation de la licence générale temporaire pour Huawei et les filiales non américaines (114) jusqu'au 1 ^{er} avril 2020
24/02	Modifications des groupes de pays pour la Fédération de Russie et le Yémen dans le cadre du Règlement EAR / 85 FR 10274	Transfert de la Fédération de Russie dans les groupes de pays D:2 et D:4, transfert du Yémen dans le groupe de pays D:1
06/03	Modifications des groupes de pays pour la Fédération de Russie et le Yémen dans le cadre du Règlement EAR / 85 FR 13009	Correction (retrait du Yémen du groupe de pays B)
12/03	Licence générale temporaire: prorogation de la validité de la règle finale 10/03/2020 / 85 FR 14416	Prorogation de la licence générale temporaire pour Huawei et les filiales non américaines figurant (114) jusqu'au 15 mai 2020
16/03	Ajout d'entités à la Liste des entités et révision d'une entrée de la Liste des entités / 85 FR 14794	Ajout de 24 entités (Biélorus, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Pakistan)
02/04	Contrôle des armes à feu, des munitions et des articles connexes qui ne justifient plus, d'après le Président, un contrôle au titre de l'USML / 85 FR 18438	Notification au public des mesures provisoires appliquées suite à une décision judiciaire du tribunal du 6 mars 2020
28/04	Expansion of Export, Reexport, and Transfer (in-Country) Controls for Military End Use or Military End Users. Final rule, effective 29 June 2020 / 85 FR 23459	Durcissement du contrôle des produits destinés à une utilisation finale militaire ou à des utilisateurs finals militaires en Chine, en Fédération de Russie et en République bolivarienne du Venezuela
28/04	Suppression de la règle finale relative à l'exception de licence pour les utilisateurs finals civils à compter du 29 juin 2020 / 85 FR 23470	Exiger une licence pour tous les produits soumis à un contrôle à des fins de sécurité nationale à destination de pays présentant un risque pour la sécurité nationale
18/05	Licence générale temporaire: prorogation de la validité de la règle finale 15/05/2020 / 85 FR 29610	Prorogation de la licence générale temporaire pour Huawei et les filiales non américaines (114) jusqu'au 13 août 2020
19/05	Modifications de la prohibition générale n° 3 (règle relative aux produits directs fabriqués à l'étranger) et de la Liste des entités / 85 FR 29849	Nouveau contrôle sur certains produits fabriqués à l'étranger lorsque l'on sait qu'ils sont destinés à une entité désignée figurant sur la Liste des entités

Date	Titre/Référence	Objet
03/06	Prorogation de la règle finale concernant les contrôles à l'exportation, à la réexportation et au transfert des produits destinés à une utilisation finale militaire ou à des utilisateurs finals militaires / 85 FR 34306	Correction de la règle finale publiée le 18 avril 2020
05/06	Ajout d'entités à la Liste des entités et révision d'une entrée de la Liste des entités / 85 FR 34495	Ajout de 24 entités (Chine; Hong Kong, Chine; Pakistan; et Royaume-Uni).
05/06	Addition of Entities to the Entity List, and Revision of Entry on the Entity List / 85 FR 34503	Ajout de 9 entités (destination Chine).
17/06	Mise en œuvre des décisions prises pendant l'intersession de février 2020 du Groupe d'Australie / 85 FR 36483	Règle finale mettant en œuvre les modifications entérinées dans la liste du Groupe d'Australie
18/06	Communication de "technologies" à des entités figurant sur la Liste des entités dans le cadre des activités des organismes de réglementation / 85 FR 36719	Autorisation de communication sans licence de certaines technologies à Huawei et ses filiales non américaines figurant sur la liste
22/07	Ajout de certaines entités à la Liste des entités; révision des entrées existantes de la Liste des entités / 85 FR 44159	Ajout de 11 entités (destination Chine). Modification ou révision de 37 entrées
31/07	Révision du Règlement EAR : suspension des dispenses de licences pour Hong Kong, Chine / 85 FR 45998	Suspension de toutes les dispenses de licences pour Hong Kong, Chine
20/08	Ajout des filiales non américaines de Huawei à la Liste des entités, suppression de la licence générale temporaire / 85 FR 51596	Règle finale mettant en œuvre 3 séries de modifications apportées aux contrôles de Huawei et de ses filiales non américaines figurant sur la liste
20/08	Prescriptions pour les entités figurant sur la liste prenant part à une transaction: règle finale sur l'affichage public / 85 FR 51335	Clarification des prescriptions supplémentaires en matière de licences pour les parties figurant sur la Liste des entités
27/08	Ajout d'entités à la Liste des entités et révision d'entrées de la Liste des entités / 85 FR 52898	Ajout de 60 entités (Chine; Émirats arabes unis; Fédération de Russie; France; Hong Kong, Chine; Indonésie; Malaisie; Oman; Pakistan; et Suisse)
11/09	Mise en œuvre des accords adoptés en séance plénière de l'Arrangement de Wassenaar de 2018; et autres révisions relatives aux contrôles aux fins de la sécurité nationale / 85 FR 56294	Règle finale mettant en œuvre les modifications apportées à la Liste des biens et technologies à double usage et à la Liste des munitions figurant dans l'Arrangement de Wassenaar en 2018
22/09	Ajout d'entités à la Liste des entités; corrections de certaines entrées existantes de la Liste des entités / 85 FR 59419	Ajout de 47 entités (Canada; Chine; Émirats arabes unis; Hong Kong, Chine; République islamique d'Iran; Malaisie; Oman; Pakistan; Royaume-Uni; Thaïlande; et Türkiye)
05/10	Mise en œuvre de certains nouveaux contrôles visant les nouvelles technologies convenus en séance de l'Arrangement de Wassenaar de 2019; règle finale / 85 FR 62583	Mise en œuvre de contrôles multilatéraux sur 6 technologies récemment développées ou en cours de développement
06/10	Partage d'informations à des fins de contrôle judiciaire: règle finale de de 2019 / 85 FR 63011	Procédure pour les informations classifiées pour des raisons de sécurité nationale communiquées <i>ex parte</i> et à huis clos à un tribunal examinant toute action d'une agence au titre de l'EAR
06/10	Modification de la politique en matière de licences pour les produits contrôlés à des fins de lutte contre la criminalité / 85 FR 63007	Préoccupations relatives aux droits de l'homme
06/10	Contrôles des exportations et réexportations de systèmes de canon à eau / 85 FR 63009	Imposition d'une obligation de licence pour les exportations et réexportations de systèmes de canon à eau
09/10	Révisions de la liste non vérifiée / 85 FR 64014	Retrait de 40 personnes et ajout de 26 personnes
29/10	Modifications de la politique d'évaluation des demandes de licence du point de vue de la sécurité nationale dans le cadre du Règlement EAR / 85 FR 68448	Révision de la politique dévaluation des demandes de licences pour les produits destinés à la Chine, à la République bolivarienne du Venezuela ou à la Fédération de Russie
18/11	Revisions to Export Enforcement Provisions / 85 FR 73411	Modification et clarification de certaines dispositions de l'EAR
04/12	Wassenaar Arrangement 2018 Plenary Decisions Implementation / 85 FR 78684	Correction d'erreurs dans le document publié le 11 septembre 2020 au <i>Federal Register</i>

Date	Titre/Référence	Objet
22/12	Ajout d'entités à la Liste des entités, révision d'une entrée de la Liste des entités et retrait d'entités de la Liste des entités à compter du 18 décembre 2020 / 85 FR 83416	Ajout de 77 entités (Chine; Bulgarie; France; Allemagne; Hong Kong, Chine; Italie; Malte; Pakistan; Fédération de Russie; Émirats arabes unis). Retrait de 4 entités (Émirats arabes unis; Israël)
23/12	Ajout de la Liste des "utilisateurs finals militaires" (MEU) au Règlement sur l'administration des exportations et ajout d'entités à la Liste MEU / 85 FR 83793	Règle finale portant modification de l'EAR en ajoutant la Liste des utilisateurs finals militaires (MEU), y compris la première tranche d'entités (Chine, Fédération de Russie et République bolivarienne du Venezuela)
23/12	Retrait de Hong Kong, Chine en tant que destination distincte dans le cadre du RèglementEAR / 85 FR 83765	Mise en œuvre des articles 2 et 3 du Décret exécutif n° 13936 du 14 juillet 2020
28/12	Modification des groupes de pays pour l'Ukraine, le Mexique et Chypre dans le cadre du Règlement sur l'administration des exportations / 85 FR 84211	Transfert de l'Ukraine dans le groupe de pays B, ajout du Mexique et de Chypre au groupe de pays A:6
2021		
06/01	Modifications techniques du Règlement EAR : supplément à la série de numéros de contrôle à l'exportation 0Y521 – ajout de logiciels spécialement conçus pour automatiser l'analyse de l'imagerie géospatiale / 86 FR 461	Prorogation des contrôles de 1 an
07/01	Règlement sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et Règlement EAR: ajouts à la liste 1 A) de l'annexe sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques / 86 FR 936	Prise en compte des ajouts récents à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
07/01	Liste de contrôle du commerce: clarifications du champ d'application du numéro de contrôle des exportations 1C991 / 86 FR 944	Clarification du champ d'application des contrôles à l'exportation applicables à certains vaccins
11/01	Révisions de la liste non vérifiée / 86 FR 1766	Retrait de 3 personnes
12/01	Modification de la politique d'évaluation des demandes de licences pour les systèmes aériens sans équipage / 86 FR 2252	Modification de la politique d'exportation des systèmes aériens automatiques tenant compte de l'annonce du Président du 24 juillet 2020
15/01	Ajout d'une entité à la Liste des entités et ajout d'une entité à la Liste des utilisateurs finals militaires (MEU) / 86 FR 4862	Ajout d'une entité (destination Chine) Ajout d'une entité à la Liste MEU et suppression d'un doublon
15/01	Élargissement des contrôles de certaines utilisations finales et de certains utilisateurs finals et des contrôles de certaines activités de ressortissants américains / 86 FR 4865	Règle finale provisoire visant à mettre en œuvre les dispositions de l'ECRA relatives à certaines utilisations finales et certains utilisateurs finals du renseignement militaire
19/01	Mise en œuvre du Règlement sur l'administration des exportations des États-Unis: retrait du Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme / 86 FR 4929	Retrait du Soudan de la liste entraînant un assouplissement des mesures
18/02	Birmanie: mise en œuvre des sanctions à compter du 17/02/2021 / 86 FR 10011	Limiter les exportations et réexportations de biens sensibles vers les services militaires et les services de sécurité du Myanmar
04/03	Ajout de certaines entités à la Liste des entités; correction d'entrées existantes de la Liste des entités / 85 FR 12529	Ajout de 14 entités (Allemagne, Fédération de Russie et Suisse)
08/03	Birmanie: mise en œuvre des sanctions / 85 FR 13173	Règle finale mettant en œuvre les sanctions contre le Myanmar
08/03	Ajout d'entités à la Liste des entités / 85 FR 13179	Ajout de 4 entités (destination Myanmar)
17/03	Élargissement des contrôles d'utilisations finales et d'utilisateurs finals et des contrôles de certaines activités de ressortissants américains / 86 FR 14534	Correction de la règle finale provisoire
18/03	Loi de 1991 sur le contrôle des armes chimiques et biologiques et l'élimination de la guerre / 86 FR 14689	Sanctions imposées contre la Fédération de Russie
29/03	Arrangement de Wassenaar de 2019 / 86 FR 16482	Règle finale révisant la CCL et les parties du Règlement EAR
09/04	Ajout d'entités à la Liste des entités / 86 FR 18437	Ajout de 7 entités (destination Chine)
09/04	Élargissement des contrôles de certaines utilisations finales et de certains utilisateurs finals et des contrôles de certaines activités de ressortissants américains; corrections; et sanctions contre la Birmanie / 86 FR 18433	Règle finale provisoire étendant les contrôles à certaines utilisations finales et certains utilisateurs finals du renseignement militaire. Durcissement des sanctions contre la Myanmar

Date	Titre/Référence	Objet
01/06	Contrôle des armes à feu, des munitions et des articles connexes qui ne justifient plus, d'après le Président, un contrôle au titre de l'USML / 86 FR 29189	Transfert de compétence pour certains "logiciels" et certaines "technologies" en raison d'une décision de la Cour d'appel du neuvième circuit
01/06	Révision d'une entrée et retrait d'une entité de la Liste des utilisateurs finals militaires (MEU) / 86 FR 29190	Ajout de 8 entités (Émirats arabes unis et Pakistan). Révisions et retraits (Chine et Pakistan)
09/06	Règlements EAR: cessation de la participation des Émirats arabes unis au boycott d'Israël par la Ligue arabe / 86 FR 30535	Dispositions antiboycott non applicables après le 19 août 2020
16/06	Ajout d'entités à la Liste des entités / 86 FR 31909	Retrait de 1 entité
24/06	Ajout de certaines entités à la Liste des entités / 86 FR 33119	Ajout de 5 entités (destination Chine)
06/07	Ajout d'entités à la Liste des entités / 86 FR 35389	Ajout de 4 entités (destination Myanmar)
12/07	Ajout de certaines entités à la Liste des entités; retrait de 1 entité de la liste non vérifiée; et ajout de 1 entité à la Liste MEU / 6 FR 36496	Ajout de 34 entités, révision de 1 entrée et retrait de 1 entrée de la Liste des entités. Ajout de 1 entité à la Liste MEU
19/07	Ajout d'entités à la Liste des entités et révision de 1 entrée de la Liste des entités / 86 FR 37901	Ajout de 6 entités et correction de 1 entrée (destination Fédération de Russie)
02/08	Effet des importations d'uranium sur la sécurité nationale / 86 FR 41540	Publication d'un rapport au titre de l'article 232. Résumé des conclusions de l'enquête
19/08	Contrôle des armes à feu, des munitions et des articles connexes qui ne justifient plus, d'après le Président, un contrôle au titre de l'USML / 86 FR 46590	Corrections et clarifications de la règle de janvier 2020 transférant des articles de l'USML (catégories I, II et III) à la CCL
05/10	Règlement sur l'administration des exportations / 86 FR 54807	Corrections et clarifications éditoriales
05/10	Liste de contrôle du commerce: élargissement des contrôles visant certains "logiciels" considérés comme des équipements biologiques / 86 FR 54814	Règle finale mettant en œuvre une décision du Groupe d'Australie
06/10	Contrôle du deutérium destiné à une utilisation autre que dans un réacteur nucléaire dans le cadre du Règlement EAR / 86 FR 55492	Règle finale transférant la compétence en matière d'octroi des licences de la NRC au BIS
21/10	Contrôles de la sécurité de l'information: articles de cybersécurité / 86 FR 58205	Règle finale provisoire et demande d'observations par le public avant le 12 décembre 2021
22/10	Clarifications sur les dispenses de licences et les restrictions relatives aux dispenses stratégiques de licence commerciale dans le cadre du Règlement EAR / 86 FR 568615	Projet de modification de l'EAR visant à clarifier et étendre les restrictions aux dispenses stratégiques de licence commerciale
04/11	Ajout de certaines entités à la Liste des entités / 86 FR 60759	Ajout de 4 entités (Fédération de Russie, Israël, Singapour)
26/11	Ajout d'entités et révision d'entrées de la Liste des entités; et ajout de 1 entité à la Liste des utilisateurs finals militaires (MEU) / 86 FR 67317	Ajout de 27 entités (Chine, Japon, Pakistan et Singapour). Ajout de 1 entité en Fédération de Russie à la Liste MEU
09/12	Révision des contrôles visant le Cambodge dans le cadre du Règlement sur l'administration des exportations / 86 FR 70015	Traitement plus restrictif des exportations, des réexportations et des transferts dans le pays à destination du Cambodge
17/12	Ajout d'entités à la Liste des entités et révision d'entrées de la Liste des entités / 86 FR 71557	Ajout de 37 entités et révision d'une entrée (destination Chine, Géorgie, Malaisie et Türkiye)
29/12	Règlement sur le protocole additionnel: présentation obligatoire des rapports par voie électronique par l'intermédiaire du Système de notification lié au protocole additionnel (APRS) / 86 FR 74006	Dépôt obligatoire des rapports et autres documents par voie électronique, en remplacement des procédures manuelles de déclaration et de traitement existantes
2022		
06/01	Supplément à la série de numéros de contrôle à l'exportation 0Y521 – élargissement des contrôles sur les nouvelles technologies / 87 FR 729	Élargissement des contrôles en vigueur depuis le 6 janvier 2020

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements en ligne de la Direction de l'industrie et de la sécurité. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/federal-register-notice>.

Tableau A3. 6 Aperçu de la protection de la PI, décembre 2021

Forme	Principale législation	Champ d'application	Durée
Droit d'auteur et droits connexes	-Loi sur le droit d'auteur des États-Unis (1976), telle que modifiée et incorporée dans le titre 17 du Code des États-Unis. -Loi sur l'application du Traité de Marrakech, 10 octobre 2018 (portant modification des exceptions au droit d'auteur concernant les personnes aveugles ou ayant d'autres difficultés de lecture). -Loi sur la modernisation des œuvres musicales (MMA), 11 octobre 2018. -Sous-titre A, titre I, division Q de la Loi de finances révisée de 2021.	Droits économiques et moraux des auteurs pour les œuvres originales. La Loi prévoit également le droit à la paternité et le droit à l'intégrité pour les auteurs d'œuvres des arts plastiques. D'autres lois fédérales et lois des États traitent de la protection additionnelle de la paternité et de l'intégrité des autres œuvres et auteurs. Les œuvres doivent être des créations originales. La protection n'exige aucun enregistrement. La MMA a modifié le traitement des questions liées au droit d'auteur en raison des nouvelles formes de technologie comme la diffusion numérique en temps réel.	La vie de l'auteur plus 70 ans pour les œuvres créées à partir du 1 ^{er} janvier 1978. Les œuvres anonymes, les œuvres pseudonymes et les œuvres de commande sont protégées durant 95 ans après la publication ou durant 120 ans après la création, la période expirant la première étant retenue.
Brevets	-Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis. -Loi "Leahy-Smith America Invents" (AIA) de 2011. Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets.	Sont brevetables les inventions nouvelles, utiles et non évidentes. Un brevet peut être accordé pour un procédé, une machine, une fabrication ou une composition de matières ou leur amélioration.	20 ans à compter de la date de dépôt.
Dessins et modèles industriels	-Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis. -Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets.	Tout dessin ou modèle ornemental nouveau et original d'un produit.	Pour les demandes déposées avant le 13 mai 2015, 14 ans à compter de la date de l'octroi; pour les demandes déposées à partir du 13 mai 2015, 15 ans à compter de la date de l'octroi.
Marques commerciales	-Loi Lanham de 1946, modifiée (15 U.S.C. 1051 et suivants) -Loi de 2021 sur la modernisation du régime des marques.	Tout signe employé pour identifier et distinguer les produits ou services d'une entreprise par rapport à ceux d'une autre entreprise.	10 ans à compter de la date d'enregistrement; renouvelable indéfiniment à condition que la marque soit utilisée dans un commerce qui est licitement réglementé par le Congrès
Indications géographiques	Loi Lanham de 1946, telle que modifiée et lois des États, complétées par la Loi de 1935 sur l'Administration fédérale des alcools	Signes et noms géographiques ayant une importance pour la viticulture.	10 ans à compter de la date d'enregistrement; renouvelable indéfiniment à condition que la marque soit utilisée dans un commerce qui est licitement réglementé par le Congrès
Obtentions végétales	-Loi sur la protection des variétés végétales, modifications de 1994 (7 U.S.C. 2321 et suivants), modifiée par la Loi sur l'agriculture de 2018, P.L. 115-334, 20 décembre 2018 -Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis.	Nouvelles variétés végétales à reproduction par semence ou à multiplication par tubercule ou à reproduction asexuée, non précédemment vendues à des fins d'exploitation de la variété, aux États-Unis, plus de 1 an avant la date de dépôt; ou dans une région située en dehors des États-Unis, plus de 4 ans avant la date de dépôt, ou, dans le cas d'un arbre ou d'une vigne, plus de 6 ans avant la date de dépôt. Des brevets peuvent être accordés à des variétés végétales à reproduction asexuée qui sont distinctes et nouvelles.	20 ans à compter de la date de délivrance du certificat aux États-Unis
Topographie de circuits intégrés	Loi de 1984 sur la protection des puces semi-conductrices (17 U.S.C. 901 et suivants)	Topographies de produits semi-conducteurs micro électroniques à condition qu'elles soient originales et qu'elles ne soient pas ordinaires, courantes ou familières dans l'industrie au moment de leur création.	10 ans à compter de la date de dépôt (ou, si elle est antérieure, à compter de la première utilisation)
Secrets commerciaux	-Loi de 1996 sur l'espionnage économique et lois des États. -La Loi de 2016 P.L. 114-153 sur la défense des secrets commerciaux a modifié la Loi sur l'espionnage économique.	Toute information non généralement connue du segment pertinent du public, qui confère un avantage économique à son détenteur et qui est l'objet d'efforts raisonnables de préservation de sa confidentialité.	Indéterminée.

Source: OMPI; USDOC; et notifications à l'OMC.